This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BIBLIOTHÈQUE DU MARQUIS FERNAND DE SASSENAY
ET BELLO
ET PACE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.

GALERIE HISTORIQUE

4

DES

CONTEMPORAINS,

OU NOUVELLE

BIOGRAPHIE,

SEULE ÉDITION, DANS LAQUELLE SE TROUVENT RÉUNIS LES HOMMES, MORTS OU VIVANS, DE TOUTES LES NATIONS, QUI SE SONT FAIT REMARQUER A LA FIN DU 18me SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DE CELUI-CI, PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES.

SECONDE ÉDITION,

Augmentée de deux volumes de *Supplément* et de 100 *Portraits*.

TOME QUATRIÈME.

BRUXELLES,

AUG. WAHLEN ET COMPe, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

1822.

Condorcet.

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.

C

CONDORCET (Marie-Jean-Antoine-Nicolas, marquis de), né en 1743, à Ribemont, près de St-Quentin, en Picardie, est issu d'une famille originaire du Dauphiné. Ses ancêtres furent les premiers qui embrassèrent publiquement, en France, la religion réformée. Son oncle, Jacques Marie de Condorcet, qui devint évêque de Lisieux en 1761, après avoir successivement occupé les siéges de Gap et d'Auxerre, prit soin de son éducation, et l'envoya au collége de Navarre, où Condorcet soutint avec la plus rare distinction, à l'âge d'un peu moins de seize ans, une thèse de mathématiques à laquelle assistèrent d'Alembert, Clairaut et Fontaine. Le brillant succès qu'il obtint dans cette occasion, le détermina à se livrer tout entier à une étude, pour laquelle il annonçait des dispositions extraordinaires. Dès l'âge de dix-neuf ans et sans fortune, il vint se fixer à Paris, où M. le duc de la Rochefoucauld, avec la maison duquel il avait des alliances, lui servit de protecteur, lui fit obtenir une pension, et l'introduisit dans plusieurs maisons considérables. Il composa, en 1764, et publia l'année suivante, un *Essai sur le calcul intégral;* en 1767, il donna un *Mémoire sur le problème des trois corps;* et en 1768, il réunit ces premiers travaux, sous le titre d'*Essais d'analyses*, in-4. Ces essais lui ouvrirent, en 1769, les portes de l'académie des sciences; il justifia ce choix, en publiant sur le *calcul analytique*, de nouveaux Mémoires qui ne prouvent pas moins que ses précédens ouvrages, la pénétration et la supériorité de son génie, mais auxquels on regretta qu'il n'eut pas donné des applications utiles. Il reprit ce travail long-temps après, et le refondit dans un nouveau traité qui embrassait, dans leur ensemble, les calculs intégral et différentiel. L'impression de cet ouvrage, commencée en 1786, fut arrêtée à la seizième feuille et n'a jamais été reprise depuis. Ses autres travaux du même genre ont été consignés dans les Mémoires des académies de Paris, de Berlin, de St-Pétersbourg, de Turin et de l'institut de Bologne. Aspirant à la célébrité littéraire, il voulut s'essayer dans le genre des éloges, et publia, en 1773, ceux des académiciens morts avant 1699. Quoique l'on eut trouvé généralement que son style, trop didactique, manquait quelquefois du mouvement, de l'intérêt et de la variété nécessaires à cette sorte d'ouvrage, ses éloges n'en parurent pas moins fort supérieurs à ceux de Grand-Jean de Fouchy, son prédécesseur, et il fut nommé secrétaire perpétuel de l'académie. Quelque bien traité des grands que fut le marquis de Condorcet, il n'en conserva pas moins toute l'indépendance d'un beau caractère. Il venait d'être chargé, en 1777, de faire l'éloge du méprisable duc de la Vrillière, lorsque le comte de Maurepas fut instruit qu'il n'en avait pas encore écrit une ligne; feignant de se plaindre seulement de ce que Condorcet différait trop à prononcer ce discours, il lui en adressa des reproches auxquels l'académicien répondit ces belles paroles : « A Dieu ne plaise que je m'abaisse jamais à louer l'odieux dispensateur des lettres de cachet. » Cette liberté courageuse déplut tellement au comte de Maurepas, qui, sous des formes plus aimables et plus brillantes, avait un grand nombre de traits de ressemblance avec le visir de Louis XV, que tant que ce mi-

nistre vécut les portes de l'académie furent fermées à Condorcet. Admis dans son sein en 1782, il prit pour texte de son discours de réception, *les avantages que la société peut retirer de la réunion des sciences physiques aux sciences morales*. Rien ne contribua davantage à faire ressortir la flexibilité de son talent que la diversité de mérites de ceux dont il lut successivement les éloges à l'académie des sciences. On sent que, pour rendre compte des plus grandes découvertes du siècle, et bien juger des hommes tels que d'Alembert, Francklin, Buffon, Euler, Linnée, Bergmann et Vaucanson, il fallait n'être étranger à aucune des branches de science ou de littérature dans lesquelles ils excellèrent. Cependant, cette prodigieuse variété de travaux ne l'empêchait pas de continuer de se livrer aux mathématiques; il composa, en 1777, sur la *théorie des comètes*, un ouvrage qui remporta le prix à l'académie de Berlin. Néanmoins, son esprit se portait avec une prédilection particulière aux recherches philosophiques. La liaison intime qui s'était formée entre M. Turgot, alors contrôleur-général des finances, et lui, l'attacha au système des économistes. D'Alembert mourant le nomma, en 1786, son exécuteur testamentaire, et lui confia le soin de traiter toute la partie de l'encyclopédie qui est relative aux sciences exactes, et un grand nombre de morceaux sur les arts et la littérature. Un homme tel que Condorcet ne pouvait méconnaître le génie prodigieux de Voltaire : aussi fut-il l'un des admirateurs les plus passionnés de ce grand homme. Ce sentiment allait même en lui jusqu'à l'enthousiasme. Combien il faut se garder de confondre Condorcet avec ces républicains de circonstance, dont les principes varient avec les événemens et n'ont de mobile que l'intérêt personnel. Condorcet, qu'on accusa d'ingratitude envers le respectable duc de la Rochefoucauld, dans le cours des premières années de la révolution, ne mérita jamais ce reproche. Le duc de la Rochefoucauld était sincèrement constitutionnel de 1791; Condorcet eut toujours l'ame républicaine, et son obéissance à la monarchie constitutionnelle n'était qu'une concession forcée et sur laquelle il espérait pouvoir revenir un jour. C'est cette divergence de principes qu'on a appelée ingratitude, comme si la reconnaissance consistait dans le sacrifice de ses sentimens et de ses pensées. La révolution seule amena entre ces deux hommes illustres, dont la vie a été également honorable et la fin également cruelle, un dissentiment d'opinions qui n'avait point existé jusque-là; car lorsque, pendant la guerre de l'indépendance américaine, Condorcet écrivait en faveur de cette noble cause; lorsqu'il se prononçait hautement pour la liberté des nègres; lorsque, dans tout ce qu'il publiait vers cette époque, il répandait ses maximes républicaines, en exhalant sa haine contre le despotisme dont il signalait courageusement les abus, le duc de la Rochefoucauld applaudissait à ses efforts pour éclairer son siècle, et partageait toutes celles des opinions de Condorcet, qui ne sortaient pas de la sphère constitutionnelle dans laquelle il s'était renfermé. Dès 1788, Condorcet publia son ouvrage sur les assemblées provinciales, dans le but de préparer les réformes que réclamaient alors la raison et l'intérêt de toute la France. Au commencement de la révolution, il embrassa avec ardeur la cause populaire; concourut à la rédaction de la *Bibliothèque de l'homme public*, et rédigea, de concert avec Cérutti, *la Feuille villageoise*, journal où, pour répandre la lumière parmi le peuple, il se plaisait à descendre des hauteurs de la science, jusqu'aux élémens les plus vulgaires de l'administration et de la politique. Condorcet s'occupait de ce travail avec la simplicité d'un enfant, et c'est à cette simplicité même qu'il est plus facile de reconnaître, dans cette feuille, les articles qui lui appartiennent. Il rédigea, en 1791, l'arrêté d'association du club de 1789, fondé par les premiers amis de la liberté française. Dans la même année, il fut nommé commissaire du trésor public, et ce fut sur sa proposition que ce nom fut changé en celui de trésorerie nationale. Il venait de publier, sur la liberté de la presse et sur celle des journaux, une lettre pleine d'une logique serrée et vigoureuse, lorsqu'il fut porté, en septembre, par le corps électoral de Paris, à l'assemblée législative, dont il fut immédiatement élu secrétaire. Il prononça, dans la séance du 24 octobre 1791, une opinion remarquable sur les émigrés qu'il distingua en deux classes, les fugitifs et les rebelles; proposant de ne punir de mort que ceux d'entre ces derniers qui seraient pris les armes à la main. Ce

projet, quelque conforme qu'il fût aux principes de la justice et d'une saine politique, fut rejeté après une courte discussion. En décembre suivant, il prononça, sur les dispositions hostiles des puissances, un discours qu'il termina par une déclaration des principes politiques de la France régénérée : cette déclaration ayant été unanimement adoptée, Condorcet fit ajourner la proposition de l'envoyer aux cours étrangères, et rendit compte, quelques jours après, de la réponse du roi à la députation qui avait été chargée de la lui présenter. Elu président, le 5 février 1792, il répondit le lendemain à une lettre adressée par le roi à l'assemblée sur le cérémonial des députations, et omit, dans cette réponse, par un dessein formé d'avilir l'autorité royale, le titre de *Majesté*, déjà retiré au roi, dans la 5e séance de cette assemblée, et rendu à ce prince dans la sixième. Nous expliquons, sans la justifier, cette conduite de Condorcet, par ses sentimens républicains, et la ferme conviction où il était, dès cette époque, que la cour trahissait les intérêts de la nation. Il renouvela, le 20 avril, à la suite de la déclaration de guerre, faite par le roi à l'Autriche, la proposition de décréter un manifeste qui exposerait les principes politiques de l'assemblée. Peu de jours après, il fit un rapport du plus haut intérêt sur l'instruction publique ; se vit attaqué, à-la-fois, par la cour et à la tribune des jacobins, et vota dans l'intérêt des principes et de l'inviolabilité de la représentation nationale, l'accusation du juge de paix Larivière (*voy.* LARIVIÈRE). C'est sur sa proposition que fut rendu, le 19 juin suivant, le décret qui ordonnait que tous les titres de noblesse seraient brûlés. Le 9 août, il fit un rapport très-étendu sur les mesures propres à sauver la patrie. Le 13, il lut et fit adopter une adresse au peuple, exposant les motifs qui avaient rendu nécessaire la révolution qui venait d'éclater, fait suspendre l'exercice du pouvoir exécutif dans les mains du roi, et déterminé la convocation d'une convention nationale. Élu, peu de jours après, par le département de l'Aisne, député à cette assemblée qui se réunissait sous les sinistres auspices de septembre, Condorcet fut nommé, le 11 octobre, membre du comité de constitution, où furent appelés avec lui, Sieyes, Vergniaud, Gensonné, Brissot, Danton, Barère, Thomas Payne et Pétion. Chargé, dans les premiers jours de novembre, de retirer du greffe du tribunal du 17 août, les pièces relatives au jugement de Louis XVI, Condorcet demanda, dans un discours prononcé à la fin du même mois, que l'assemblée fît statuer sur le sort du roi, par des députations des départemens élues *ad hoc*, et qu'elle se réservât seulement le droit d'adoucir la sentence. La convention ayant décidé que le monarque serait jugé par elle, Condorcet reconnut, avec la presqu'unanimité de ses collègues, la culpabilité de Louis. Il insista vivement ensuite pour l'appel au peuple ; vota la peine la plus grave, qui ne fut pas la mort (*), et réclama le sursis à l'exécution, dès que le jugement de mort eut été rendu. Il demanda, en même temps, que la peine de mort, abolie pour les crimes ordinaires, fût désormais restreinte aux seuls crimes d'état. Le 15 février 1793, il se présenta à la tribune, au nom du comité de constitution, et fit connaître les bases sur lesquelles elle devait être établie. Le 26 mars, il fut nommé membre du comité de défense générale qui venait d'être installé, et non pas, comme le disent inexactement quelques biographes, du premier comité de salut public qui ne fut créé que le 6 avril suivant. C'est vers cette époque, que l'impératrice de Russie et le roi de Prusse le firent rayer du tableau des académies de Saint-Pétersbourg et de Berlin. Condorcet coopérait alors à la rédaction d'une feuille intitulée : *Journal d'instruction sociale*. Jusques au 31 mai, il s'était ménagé avec tous les partis, moins par calcul ou par adresse, que par l'effet d'une bienveillance naturelle qui le portait à excuser les actes plus répréhensibles, quelquefois même les plus coupables, lorsqu'il les croyait inspirés par le fanatisme de la liberté ; c'est ainsi que ne s'étant rendu ni odieux, ni redoutable à la montagne, quoiqu'elle le vit presque toujours dans les rangs de ses ennemis, il ne se trouva porté sur aucune

(*) Des hommes, qui ont cru flétrir, par la supposition d'un vote atroce et absurde, la mémoire de Condorcet, ont prétendu qu'il avait entendu désigner *la peine des fers* : cela est inexact. La déportation est, après la mort, la peine la plus rigoureuse portée par le code pénal français.

des listes de proscription arrêtées par les comités, ou par la commune de Paris, les sections et les jacobins. Toutefois, il y avait trop de lumières dans son esprit, d'élévation, d'énergie et d'amour de la liberté dans son ame, pour qu'il fût en son pouvoir de renfermer en lui-même l'indignation dont le saisirent les attentats des 31 mai, 1er et 2 juin; l'anéantissement de la représentation nationale, et les violences exercées sur ses membres les plus recommandables par leur courage ou leurs talens. Ce fut alors que Condorcet, qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ne s'était jamais prononcé de manière à mériter la haine des factieux, sembla revendiquer ses droits à une proscription, uniquement dirigée contre le génie et la vertu. Il s'éleva, avec force, contre les nouveaux tyrans, et les accabla de tout le poids de sa supériorité; il ne leur épargna ni les reproches amers, ni les piquantes épigrammes; il se montra digne, en un mot, de n'avoir pas été oublié sur les tables des proscripteurs. Un des premiers soins de la faction qui venait de triompher au 31 mai, avait été de renouveler le comité de constitution, où siégeaient quatre députés proscrits (Brissot, Pétion, Vergniaud et Gensonné); deux qui étaient sur le point de l'être (Thomas Payne et Condorcet); et un, que les tyrans se sont étonnés plus d'une fois d'avoir laissé vivre (Sieyes), et que la profonde obscurité dans laquelle il s'est enseveli jusqu'à la chute des décemvirs c'est-à-dire pendant les quatorze mois où il n'a plus existé de représentation nationale, a pu seule soustraire à l'échafaud. On juge bien que Condorcet ne fut point élu membre du nouveau comité de constitution; il eut cependant la faiblesse de s'y laisser entraîner plusieurs fois par Hérault-de-Séchelles. Néanmoins la plupart des idées de l'acte constitutionnel qu'il était sur le point de présenter à l'assemblée lorsque le 31 mai éclata, étaient dans une telle opposition avec le fatras démagogique que rédigeait en hâte le comité dont Hérault-de-Séchelles était le rapporteur, qu'il ne fut pas au pouvoir de Condorcet de résister au besoin de les combattre, et de justifier les vues, bien autrement conservatrices et républicaines, des collègues illustres qui lui avaient été associés pour ce grand travail. L'écrit qu'il publia sur cette matière, souleva contre Condorcet tous les chefs de la faction; et nous devons à la vérité de dire, quoiqu'à regret, qu'on avait réussi à lui inspirer un tel effroi que, mandé au comité de sûreté générale, il était sur le point de rétracter sa protestation contre les 31 mai, 1er et 2 juin, lorsque Chabot et Bazire entrèrent dans le comité, et l'attaquèrent avec une telle grossièreté sur ses liaisons avec les chefs de la Gironde, que frappé, en quelque sorte, d'un trait de lumière, Condorcet rougit de sa faiblesse, sortit avec indignation du comité, et rompit les négociations qui avaient été commencées avec lui, et qui, en sauvant peut-être sa vie, eussent infailliblement terni sa gloire. Dès-lors, l'écrit qu'il avait publié sur les premières bases de la prétendue constitution de 1793, fut considéré comme une protestation séditieuse contre les actes de la convention, et dénoncé comme tel par Chabot, au nom du comité de sûreté générale, le 8 juillet 1793. Le comité ayant conclu à l'arrestation de Condorcet et à sa traduction à la barre, ces deux propositions furent décrétées dans la même séance; mais sa personne n'était déjà plus au pouvoir des tyrans. Il trouva successivement plusieurs asiles, et l'on assure, sans que nous puissions le garantir, que Garat, encore ministre de l'intérieur à cette époque, s'honora par son empressement à lui en offrir un. Trois mois s'étaient écoulés ainsi, lorsque, le 3 octobre, sur un rapport du comité de sûreté générale (*voy.* AMAR), Condorcet fut décrété d'accusation, avec un grand nombre de ses collègues. Mis bientôt après hors la loi, l'amie généreuse, qui l'avait recueilli, ne s'en montra que plus active, plus courageuse et plus dévouée. Pendant huit mois, il ne sortit point de cette retraite. Ce fut-là, qu'environné de terreurs qui se renouvelaient à tous momens, il composa son ouvrage intitulé: *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain.* Cette production, qui présente des aperçus aussi neufs que profonds, donne une idée d'autant plus haute du génie de Condorcet, qu'il était, en la composant, privé de tous ses livres, et réduit aux seules ressources de sa mémoire. Ces graves travaux et l'état de son ame ne le rendaient cependant pas insensible aux attentions délicates qu'on avait soin de multiplier autour de lui. Quelquefois son amie occupée du soin de le distraire, lui

adressait des couplets; un jour Condorcet lui dit en riant : « Je n'ai fait de vers de ma vie ; je vous devrai les premiers qui seront sortis de ma plume. » Et ce jour-là même il commença, sous le voile d'un Polonais exilé en Sibérie, une épître qu'il adressait à sa femme et dans laquelle on trouve ces deux vers qui étaient l'histoire des derniers momens de sa carrière politique :

Ils m'ont dit : choisis d'être oppresseur ou victime :
J'embrassai le malheur et leur laissai le crime.

Cependant la tyrannie prenait tous les jours de nouvelles forces; elle osait tout et ne trouvait de résistance nulle part : elle atteignit le dernier degré de la barbarie, en ordonnant « que toute personne qui donnerait asile à un proscrit, serait punie de mort. » Lorsque cet atroce décret fut connu de Condorcet, contraint de choisir entre sa perte certaine et celle, presqu'inévitable, de sa généreuse bienfaitrice, son choix était déjà irrévocable, lorsqu'il lui annonça sa résolution. « Eh quoi ! lui dit-elle, ne voyez vous pas que vous courez à la mort : — Cela se peut, répondit Condorcet, mais du moins je n'aurai pas à me reprocher la vôtre; oubliez-vous donc que je suis hors la loi, et qu'en restant chez vous, je vous perds sans me sauver. — Si vous êtes hors la loi, reprit cette femme courageuse, nous ne sommes pas hors de l'humanité; vous resterez. » Tous les efforts pour le retenir furent inutiles; il sortit de Paris, le 29 ventôse an 2 (19 mars 1794), à 8 heures du soir, sans passeport, vêtu d'une simple veste, et la tête couverte d'un bonnet. Il paraît que son projet avait été de se rendre d'abord chez un ancien ami, dont la maison de campagne était aux portes de Paris; ne l'ayant point trouvé et craignant d'être reconnu, il avait quitté la grande route de Paris à Sceaux, et cherché une retraite dans les carrières de la plaine de Mont-Rouge, dont il ne sortait que la nuit; il était arrivé ainsi jusqu'au bois de Meudon; mais les arbres étant dépouillés de verdure dans cette saison, de plus grands dangers se présentèrent à lui. Le besoin de prendre quelque subsistance et celui plus insurmontable peut-être, de trouver du tabac, le déterminèrent sans doute, à descendre à Clamart-sous-Meudon, village situé sur la lisière du bois. Là, il entra dans un cabaret, où il crut pouvoir se procurer l'un et l'autre. Après avoir acheté du tabac, il demanda une omelette qu'il se mit à manger avec une extrême avidité. Cette circonstance fut remarquée par les gens du cabaret, qui, devenus plus curieux en voyant son air inquiet, sa longue barbe et son misérable équipage, lui adressèrent quelques questions sur sa profession et le lieu d'où il venait. Il se donna pour un domestique dont le maître venait de mourir; un maçon, membre du comité révolutionnaire de Clamart et que nous avons vu, en 1793, travailler de son état, dans la maison de campagne de M. Gin d'Ossery, ancien conseiller au grand-conseil, se trouvait pendant ce temps-là dans le cabaret, et dit : « je crois plutôt que vous êtes un de ceux qui en avaient des domestiques; où sont vos papiers? » Condorcet déclara ne point en avoir. Un gendarme fut appelé, et Condorcet placé entre lui et le maçon, à qui nous avons ouï raconter ces détails, fut conduit au comité révolutionnaire, suivi de l'hôtesse du cabaret qui réclamait son paiement. Condorcet ayant sorti de sa poche, pour la satisfaire, son portefeuille dont l'élégance contrastait d'une manière remarquable, avec son extérieur, chacun se regardait avec étonnement lorsque deux autres circonstances vinrent fortifier les soupçons qu'on avait déjà conçus. Il proposa de changer un louis d'or pour acquitter ce qu'il devait, et mit sur la table en tirant son mouchoir, dont la finesse fut remarquée, un Horace relié en maroquin verd, dont les marges étaient enrichies de notes écrites de la main même de Condorcet. Dès-lors il ne resta plus de doute aux misérables qui s'étaient saisi de lui, sur l'importance de la capture qu'ils venaient de faire, et le comité révolutionnaire de Clamart le fit conduire aussitôt dans la prison du Bourg-la-Reine. Blessé au pied, exténué de fatigue et de besoin, il ne pouvait se soutenir, et tombait en défaillance sur la route; on chercha une charrette qu'on ne trouva point; enfin un vigneron offrit son cheval. Ce fut ainsi qu'il arriva au Bourg-la-Reine, le 27 mars 1794, à quatre heures de l'après-midi. Les membres du comité révolutionnaire ne se trouvant point en nombre suffisant pour procéder à son interrogatoire, on remit ce soin au lendemain, et jusques-là on le déposa dans un cachot humide et sans jour.

Lorsqu'on vint l'y chercher le lendemain matin, on ne trouva que son cadavre qui conservait encore un reste de chaleur. Il avait fait usage du poison qu'il portait depuis long-temps sur lui pour se dérober au supplice. Ainsi périt, à l'âge de cinquante ans, l'un des hommes envers lesquels l'esprit de faction s'est montré d'autant plus injuste, qu'il a affecté de considérer comme traître à l'ordre de la noblesse auquel il appartenait par sa naissance, le savant illustre, le philosophe profond, qui, planant à une haute élévation sur les préjugés qui asservissent la plupart des hommes, dédaignait tous les avantages dont ceux-ci se montrent si avides, pour rechercher la gloire bien autrement solide qui résulte de longs travaux qui ont eu pour but d'agrandir le cercle des connaissances humaines, et de la pratique constante de toutes les vertus politiques et sociales. Condorcet joignait à une grande élévation de caractère et à une fierté qui prenait sa source dans le juste sentiment de sa supériorité, mais qu'il réprimait toujours, une gaîté douce, spirituelle et affectueuse, qu'il renfermait en lui-même dans les réunions du grand monde, où son attitude était presque toujours timide et embarrassée, mais qu'il développait par les mots les plus heureux, lorsqu'il était au milieu de ses amis. Désintéressé pour lui-même, on le vit constamment obligeant pour les autres. Sa philosophie, fondée sur un désolant scepticisme, se proposa toujours pour but le perfectionnement indéfini de l'espèce humaine. Il y rapportait toutes ses pensées et tous ses travaux, et vers la fin de sa vie cette passion du bonheur de l'humanité occupait exclusivement son cœur. C'était surtout lorsque dans sa retraite, menacée par tant de dangers, il s'occupait du sort à venir de sa femme (*) et de sa fille, que cette ame si ferme était brisée par la douleur. Il ne mettait point une ostentation stoïque à cacher ses larmes, et si la force de son caractère lui rendait moins sensibles les atteintes de la fortune, il n'achetait cet avantage par aucun effort sur lui-même. Les opinions politiques de Condorcet ne furent, en aucun temps, le résultat de l'intérêt personnel, mais toujours celui d'une conviction profonde. Quoique proscrit avec les députés de la Gironde et ceux des membres du côté droit de la convention qui s'associèrent à leur noble dévouement, Condorcet ne partagea pas toujours leurs opinions, et il faudrait le plaindre d'avoir quelquefois trop ménagé la faction qui a fini par le proscrire, s'il eût été porté à en agir ainsi par toute autre considération que celle du bien public, et le chimérique espoir de ramener aux principes d'une sage liberté, des esprits qui n'en connurent jamais que le fanatisme, et dont la plupart paraissaient marcher de bonne foi à sa conquête, sous les bannières de l'intolérance religieuse et politique. Condorcet poursuivit sans relâche les parlemens, le sacerdoce, la noblesse et la royauté, mais c'était les institutions qu'il haïssait et non les hommes. Alors même qu'il voyait avec joie, l'ordre social, tel qu'il existait en France, en 1789, renversé jusques dans ses fondemens, on le trouvait indigné à l'aspect d'une injustice particulière, et toujours prêt à contribuer de tous ses moyens à la redresser. Il avait beaucoup lu et sa mémoire était prodigieuse. Nous pensons que s'il a existé des philosophes qui ont mieux éclairé la métaphysique, l'économie politique, la législation et la morale, il n'en est point qui ayent discuté avec un égal succès, un aussi grand nombre d'opinions importantes, et que sous ce point de vue, le nom de Condorcet doit être placé parmi les noms des savans les plus illustres du 18me siècle, en même tems que, sans excuser quelques-unes de ses erreurs, il sera réclamé, avec orgueil, par les amis de la liberté de tous les pays. Les œuvres complètes de Condorcet imprimées à Paris, en 1804, forment 21 volumes in-8. Le détail de ses nombreux ouvrages se trouve dans *La France littéraire* de M. Ersch. Nous nous bornerons à citer ici : *Essai d'analyse*, Paris, 1768, in-8. — *Lettres d'un théologien à l'auteur du Dictionnaire des trois Siècles*, Berlin, 1774, in-8. — *Eloge des académiciens de l'académie royale des Sciences, morts depuis* 1666 *jusqu'en* 1699, Paris, 1773, in-12. — *Eloges et Pensées de Pascal*, Londres, 1776, in-8, réimprimés en 1778, avec des notes de Voltaire. — *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix*, Paris, 1785, in-4, refondu avec de nombreuses additions, sous ce titre : *Elémens du calcul des probabilités*

(*) Mlle de Grouchy, sœur du maréchal de ce nom.

et son application aux jeux de hasard, à la loterie et au jugement des hommes, avec un Discours sur les avantages des mathématiques sociales, et une Notice sur M. de Condorcet, 1804, in-8. — *Vie de M. Turgot*, Londres, 1786, in-8. Elle a été traduite en allemand, Géra, 1787, in-8, et en anglais, 1788, in-18. — *Vie de Voltaire*, Genève, 1787, Londres, 1790, 2 vol. in-18. Elle a été traduite en anglais et en allemand; on l'a insérée dans l'édition de Kehl des œuvres de Voltaire. — *Rapport de l'instruction publique, présenté à la convention nationale*, Paris, 1792, in-8. — *Bibliothèque de l'homme public*, ou *Analyse raisonnée des principaux ouvrages français et étrangers sur la politique en général, la législation, les finances*, etc., Paris, 1790-1792. — *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, ouvrage posthume*, 1795, in-8, traduit en anglais, 1795; et en allemand, par E. L. Posselt, Tubingen, 1795, in-8. — *Moyen d'apprendre à compter sûrement et avec facilité*, Paris, an 7 (1799), in-12. — Enfin Condorcet a ajouté un vol. de notes aux *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, traduites de l'anglais de Smith, par Roucher. Il a donné, avec Lacroix, une nouvelle édition des *Lettres à une princesse d'Allemagne*, par Euler. Il a travaillé au *Journal encyclopédique*, à la *Chronique du Mois*, au *Républicain*, au *Journal d'instruction publique*, etc. M. Fayolle a inséré de lui quelques fragmens inédits dans le *Magasin encyclopédique*. Deux éditions d'un éloge de Condorcet, sous le nom de *Notice sur la vie et les ouvrages de Condorcet*, ont été publiées à Paris, par M. Diannyère, la première en l'an 4 (1796), in-8, la seconde en l'an 7 (1799).

CONGRÈVE (Sir William), colonel anglais, né dans le comté de Middlesex vers 1760, entra jeune au service, et fit ses premières campagnes comme officier d'artillerie : parvenu au grade de colonel et doué d'un esprit inventif, il s'appliqua avec succès au perfectionnement de cette arme. En 1808, il proposa l'exécution d'une espèce de petites bombes, sous le nom de *fusées*, qui devaient produire un effet plus sûr et plus meurtrier que l'obus et la bombe. Le gouvernement l'autorisa à les exécuter dans l'arsenal royal de Woolwich, près de Londres, qui est le seul où cette invention ait été pratiquée. Plusieurs épreuves furent faites en présence du duc d'York, et bientôt après, ces fusées, qui portent aujourd'hui le nom de leur auteur, et qui sont encore un secret pour les autres nations, furent employées avec un succès trop meurtrier, dans la baie des Basques (*Voy.* Alexandre Cochrane); ensuite dans l'expédition contre l'île de Walcheren; en Espagne, contre différens ports des Asturies; dans l'odieuse expédition de Copenhague, où elles firent un épouvantable effet, et enfin à la bataille de Leipzig, où elles portèrent le ravage dans tous les rangs au milieu desquels elles furent lancées. Après la journée de Waterloo, un corps de la division du maréchal Grouchy, s'étant jeté dans les bois qui avoisinent le bourg de Wavre, paraissait disposé à s'y défendre, lorsqu'il partit de Bruxelles, un détachement d'artilleurs à la Congrève, qui avait ordre de mettre le feu à ces bois, et qui se disposait à l'exécuter, sans la résolution que prirent les Français de gagner Namur. Rien en effet, ne paraît jusqu'ici pouvoir résister à cette arme terrible. Ces fusées, qui ont la forme de boîtes alongées, parcourent une ligne horizontale à peu près comme les obus, et elles portent une mèche inextinguible. Lorsqu'elles éclatent, elles lancent de toutes parts d'autres petites grenades ou fusées, qui éclatent à leur tour et sont très-meurtrières. On les appelle *fusées à la Congrève*, ou simplement *Congrèves*. Une de ces fusées, lancée sur la flotte française dans la journée du 11 avril 1809, à la distance de deux mille toises, éteinte à propos, et envoyée à la société d'encouragement à Paris par M. de Récicourt, chargé des travaux défensifs de l'île d'Aix, a été décrite dans le Bulletin de cette société (Ann. 1809, pag. 200, 204; ann. 1810, pag 115). Elle pesait dix-huit livres et avait trois pieds de long sur quatre pouces de diamètre. Le corps, qui est en fort carton, est revêtu d'une feuille de tôle; le bout est en fer. Cet artifice brûle avec une flamme vive; mais un épais nuage de fumée le dérobe à la vue du spectateur. Le gouvernement fit faire à Vincennes et à Charenton des expériences, pour en vérifier les effets et en imiter la composition. L'inventeur dirige encore l'établissement de Woolwich; et il en a fait les honneurs au grand-duc Nicolas (de Russie), dans la visite que ce prince y a faite le 28 no-

vembre 1816. Le colonel Congrève a déclaré, depuis la campagne de 1815, suivant les feuilles anglaises, que si la guerre eût continué, il se proposait d'étendre et de perfectionner tellement l'usage de ses fusées, que le fusil serait devenu purement secondaire. La Grande-Bretagne doit peut-être une grande reconnaissance à celui de ses enfans qui lui a fourni ce nouveau moyen de succès; mais que doit l'humanité à celui qui, après 20 ans de carnage, a cru convenable d'ajouter aux ressources dont les hommes se sont armés jusqu'ici les uns contre les autres a retrouvé le feu grégeois au 19e siècle et surpassé tout ce qu'avait inspiré, depuis tant d'années, le génie de la destruction!

CONINCK (C. DE), ministre de l'intérieur du royaume des Pays-Bas, commandeur de l'ordre du lion-belgique, membre honoraire de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, etc., est né à Bruges, vers 177... Après avoir fait de bonnes études dans sa ville natale et à Louvain, il se rendit à l'université de Cologne, où il obtint le grade de licencié en droit. De retour chez lui, il s'appliqua à l'étude des lois de son pays et à celle de l'économie politique, en même temps qu'il apprit l'anglais, l'italien et l'allemand, langues dans lesquelles il fit des progrès rapides. Lors de l'établissement d'un conseil de préfecture à Bruges, en 1800, M. de Coninck fut nommé membre de ce collége. Il s'y fit connaître avantageusement, et fut bientôt appelé à la préfecture du département de l'Ain (Bourg), où il se fit aimer par une administration sage et juste, que le gouvernement sut apprécier; et pour lui en témoigner sa satisfaction, il le nomma à la préfecture plus importante du département de Jemmappes (Mons), d'où il passa à celle des Bouches-de-l'Escaut (Middelbourg), lors de la réunion de la Zélande à l'empire français, en 1810. Il continua de jouir de toute la confiance du gouvernement, qu'il méritait à tant de titres; fut nommé maître des requêtes, et envoyé à Hambourg en qualité de préfet des Bouches-de-l'Elbe, lorsque cette partie de l'Allemagne fut réunie à l'empire français en 1810. Dans toutes ces administrations, M. de Coninck a eu le rare avantage d'avoir laissé des souvenirs précieux à un homme de bien, et des regrets qui sont le digne prix de ses travaux. L'Allemagne et la Hollande ayant recouvré leur indépendance, M. de Coninck retourna dans sa patrie. La distinction remarquable avec laquelle il avait sucessivement administré divers départemens, le recommandait naturellement à l'attention du nouveau gouvernement des Pays-Bas. M. de Coninck ne tarda donc pas à être nommé membre de la commission chargée de la révision de la constitution hollandaise, afin de la rendre propre au nouveau royaume des Pays-Bas, créé par l'acte du congrès de Vienne. Les lumières qu'apporta M. de Coninck dans les discussions qui eurent lieu sur cet important objet, lui ont fait mériter l'honneur d'être nommé par ses collègues, rapporteur de leur travail commun. M. de Coninck s'acquitta de cette commission comme on devait l'attendre d'un homme d'état aussi instruit. L'analyse qu'il fit à cette occasion du projet de loi fondamentale, et qui se trouve en tête de celle-ci, lui fait le plus grand honneur, et prouve qu'il sait écrire avec une élégance qui égale la justesse et la profondeur de ses idées. Peu de temps après, le roi, pour lui donner une marque de son estime, le nomma gouverneur civil de la Flande orientale (Gand); et, en 1817, ministre de l'intérieur; nomination que les Belges virent avec beaucoup de plaisir et que M. de Coninck a si bien justifiée.

CONRAD (FRÉDERIC-GUILLAUME), inspecteur-général du Waterstaat (administration des ponts et chaussées), chevalier de l'ordre de l'union, naquit à Delft, le 20 décembre 1769; il fut élevé dans l'institut de la Dare de Renswoude, établi dans cette ville et destiné à former des jeunes gens pour les arts et les sciences, aux frais de l'établissement, qui a fourni à l'état d'autres hommes célèbres et des artistes très-habiles. M. Conrad fut destiné au génie. Il fit ses essais dans la partie du Waterstaat, en 1787, dans la Flandre hollandaise, en travaillant aux endiguemens qui furent faits alors aux environs d'Axel et de Hulst. Nommé, en 1788, géomètre de la province de Hollande, il fit entre autres, avec le géomètre Engelman, les belles cartes du Bas-Rhin et du Lek, du pays de Heusden et d'Altona, etc. Il s'occupa, dès-lors, avec beaucoup d'activité, des travaux de sa partie, lorsqu'en 1796, il fut nommé adjoint-inspecteur du *Hoogheem raadschap* (collége des digues et des

poldres) du district dit *Rynland*, emploi qu'il cumula avec celui de géomètre. Cette nouvelle place le mit en rapports plus directs avec le célèbre Brunings (*voy.* Brunings), qui le prit en grande amitié, et lui servit en quelque sorte de père. La réputation que M. Conrad s'était faite, le fit nommer membre de plusieurs commissions. Il obtint, en 1803, lors de l'organisation du *Waterstaat*, le rang de commissaire-inspecteur des ports et embouchures de mer de la république batave, et fut nommé, l'année suivante (1804), un des directeurs des ouvrages à exécuter à Katwyk, pour l'écoulement des eaux du Rhin dans la mer du Nord; ouvrages immenses qui sont amenés à un heureux résultat, et qui répondent parfaitement au but salutaire qu'on s'était proposé, en les ordonnant. M. Chrétien Brunings étant mort en 1805, M. Conrad, son élève et son ami, fut jugé digne de le remplacer, en en qualité d'inspecteur-général du collége des digues et des poldres de Rynland. Il atteignit, en 1807, le grade le plus élevé, celui d'inspecteur-général du *Waterstaat* du royaume de Hollande; mais il n'occupa cette place qu'une année. Le 6 février 1808, et à la fleur de son âge, la mort l'enleva à sa patrie, à laquelle ses grands talens avaient été si éminemment utiles. M. Conrad a publié les ouvrages suivans: *Rapport de la commission des directeurs, sur la possibilité et l'utilité d'ouvrir un canal à Katwyk, par lequel les eaux du Rhin peuvent se décharger dans la mer du Nord*, avec cartes et planches, Haarlem, 1803. — *Mémoire sur le déversoir de Rynland, près de Sparrendam, par rapport à ses résultats pour les eaux de Rynland et pour la ville d'Amsterdam*, Haarlem, 1802. M. Conrad a prouvé dans ce mémoire que la déversion de cette digue est inutile pour soulager la ville d'Amsterdam contre les flux extraordinaires de mer. On a encore de lui: *Éloge de Chrétien Brunings*, ouvrage présenté au concours et qui a remporté le prix (*voy.* Brunings). Il est à regretter que cet éloge reste enseveli dans les archives du gouvernement. On a aussi de M. Conrad un Mémoire manuscrit, sur les résultats qu'ont produits les ouvrages de Katwyk, depuis que les écluses ont été ouvertes, pour la première fois, le 21 octobre 1807, en présence du roi Louis, jusqu'au 31 décembre de la même année.

CONRADI (Georges-Christophe), né, le 8 juin 1767, à Ressing dans le Hanovre, reçut le doctorat à Gottingue, en 1789, et fut nommé médecin-physicien de Northeim, en 1792. Il a publié, entre autres écrits, des *Observations sur l'extraction de la cataracte*, Leipzig, 1791, in-8, en allemand; un *Manuel dans lequel on enseigne à juger la pureté des medicamens, et à reconnaître leur falsification*, Hanovre, 1793, in-8, en allemand; outre quelques mémoires *sur le charlatanisme médical; sur la manière de remédier à l'empoisonnement par l'arsénic*, etc., insérés dans divers recueils périodiques. Conradi est mort à Northeim, en décembre 1798.

CONSALVI (Hercule), cardinal, secrétaire-d'état ou premier ministre de Pie VII, est né à Toscanella, en 1757. Ses premières années furent consacrées à l'étude de la théologie et de la politique, en même temps qu'il cultivait la littérature et la musique. Il avait obtenu, par le crédit des tantes de Louis XVI, alors retirées à Rome et auxquelles il avait réussi à se rendre agréable, la place d'auditeur de rote, qui conduit au cardinalat. Emprisonné et exilé, lors de l'invasion des Français, en 1798, il fut ensuite secrétaire du cardinal Chiaramonti; parvint à la pourpre du moment où celui-ci eut obtenu la tiare, sous le nom de Pie VII; fut nommé par lui secrétaire-d'état, et signa en cette qualité, le 26 messidor an 9 (15 juillet 1801), le concordat conclu entre le premier consul Bonaparte et le pape. Pendant le long exil de Lucien Bonaparte à Rome, le cardinal Consalvi se montra l'un des plus constans et des plus fidèles amis de ce prince, que poursuivait alors la haine de Napoléon. En juin 1805, il se démit de ses fonctions de secrétaire-d'état, et fut remplacé par le cardinal Casoni-de-Sarzane. Après le retour de Pie VII à Rome, en 1814, il fut choisi par ce prince pour le représenter au congrès de Vienne, et réclamer de l'Autriche la possession des Marches et des trois Légations, dont la cour de Naples réclamait alors la réunion à ce royaume. En août 1815, le cardinal Consalvi publia un édit du pape, portant que les provinces restituées au saint-siége, par le royaume de Naples, dont une révolution nouvelle venait de replacer la couronne sur la tête de Ferdinand, seraient gouvernées par une congrégation présidée par un préfet, portant le titre de commissaire. Le cardinal Consalvi a

suivi, en 1815, toutes les négociations qui ont eu lieu avec le gouvernement français. On sait que les seules importunités de ce gouvernement avaient pu arracher au pape, un nouveau concordat rédigé dans des termes tels, qu'à moins d'avoir résolu de soulever d'indignation la nation française, contre les prétentions ultra-montaines, il était impossible que la cour de Rome eût fait sérieusement et avec l'espoir de les voir adoptées par les représentans de la nation française, des propositions aussi contraires à la dignité de cette nation et à l'esprit du siècle. Dans des conjonctures aussi délicates, le gouvernement français, peu satisfait du résultat des soins du comte de Blacas, ambassadeur extraordinaire du roi, à Rome, a envoyé dans cette capitale, M. Portalis, fils du conseiller-d'état distingué de ce nom (*voy.* Portalis); mais il est douteux que ce personnage, qui n'a hérité que du nom de son père, et dont l'ignorance et la stupide présomption égalent le fanatisme et l'asservissement aux idées ultramontaines, obtienne plus de succès de sa mission auprès du cardinal Consalvi, que M. de Blacas n'en a obtenu de la sienne.

CONSTANT-REBECQUE (Benjamin de), issu d'une famille bannie de France par la révocation de l'édit de Nantes, est né à Genève en 1767. Son père, général au service de Hollande, s'était retiré en Suisse, dans les dernières années de sa vie, et y avait été chargé du commandement des milices. La carrière politique de M. Benjamin de Constant, commença en France en 1795. Ses premières liaisons furent avec Louvet, Daunou, Chénier, et les républicains les plus distingués et les plus honorables de cette époque. Il publia, en 1796, une brochure, ayant pour titre : *De la force du gouvernement actuel de la France, et de la nécessité de s'y rallier.* Ce gouvernement était le directoire, et ne pouvait s'établir sous de plus favorables auspices. Il était fort du souvenir des crimes de la terreur et des espérances de la liberté. Egalement éloigné, par l'élection, des abus de l'hérédité (que nous sommes contraints, toutefois, de considérer comme inhérente à l'état de toute société ancienne et corrompue, et par conséquent à la nôtre), et des excès de la démagogie, par la concentration du pouvoir en cinq personnes, ce gouvernement eût réuni en soi tous les élémens de force et de conservation, si le choix des individus chargés de l'exercice de la puissance exécutive, ne se fut pas trop ressenti de l'influence des passions sous lesquelles il avait été fait, et si, surtout, tous les genres de corruption et de trahison, provoqués et soldés par les agens intérieurs et extérieurs de la maison de Bourbon, n'eussent pas été réunis de tous les points de l'Europe, pour le détruire. Vers cette époque M. de Constant, dont le cœur n'avait point cessé d'être français, et qui n'avait jamais renoncé à reprendre dans la famille, une place dont il se montrait dès-lors si digne, par un ardent amour de la liberté et d'honorables travaux, se présenta à la barre du conseil des cinq-cents, pour y réclamer, au nom et en faveur des descendans des religionnaires proscrits par Louis XIV, le titre et les droits de citoyen français. Cette demande fut accueillie avec un juste empressement, et la république eut à s'applaudir de compter parmi ses enfans, l'un des hommes qui, depuis, l'ont servie avec le plus de bonne foi, de courage et de talens. Dans le courant de l'année 1797, Benjamin de Constant mit au jour deux nouveaux ouvrages; l'un sur *les réactions politiques*, l'autre sur *les effets de la terreur*. Tous deux remplis d'applications ingénieuses et profondes, aux événemens qui s'étaient passés depuis quelques années, obtinrent un grand succès auprès des amis de la liberté qui y trouvèrent, pour l'avenir, des leçons importantes et dont il est à regretter que les passions humaines n'aient pas permis de faire un meilleur usage. L'un et l'autre ouvrage avaient un grand but d'utilité. Le premier, en faisant connaître combien il importe de mettre un terme aux réactions qui, dans les révolutions, frappent successivement tous les partis, tendait évidemment, par le fait, à présenter une réconciliation générale entre les Français, comme le terme unique des malheurs publics : tandis que le second, en prouvant que, loin d'avoir contribué au salut de la république, la terreur en avait été la ruine, repoussait loin des honorables amis de la liberté, les calomnies soldées que quelques libellistes audacieux, bien dignes d'être chargés d'une telle mission, et confondant avec une insigne mauvaise foi les proscripteurs et les victimes, ne cessaient de

diriger contre eux! Lorsque, quelques mois avant le 18 fructidor, une réunion de républicains se fut formée rue de Lille, sous le nom de *cercle constitutionnel*, M. Constant fut avec M. de Talleyrand, l'un des premiers secrétaires de cette société, qui comptait dans son sein un grand nombre d'hommes également distingués par leurs vertus et leurs talens, et dont la tête avait été long-temps vouée à l'échafaud révolutionnaire. Il y prononça, dans la séance d'ouverture, un discours non moins remarquable par la haine de l'arbitraire, et l'amour des institutions républicaines, que par une généreuse indignation contre le système de la terreur, avec lequel il fut toujours impossible de l'amener à aucune transaction. Ce discours, terminé par des considérations d'une haute politique, sur la nécessité de préparer des élections républicaines, fit une vive impression sur les esprits, et donna la plus haute idée des talens et du caractère de l'auteur. Il convient de se reporter à l'époque où il fut prononcé, pour en apprécier le mérite et le courage. Quant aux opinions qui y étaient énoncées, quelque changement qu'ait éprouvé l'horison politique, nous ne ferons pas à M. de Constant l'injure de l'en justifier; cet écrivain a prouvé, plus tard, qu'il n'était devenu impérial et royaliste, que par concession; mais cette concession même, fondée sur l'expérience et la nécessité, est, selon nous, la preuve la plus incontestable de la bonne foi qu'il a portée, depuis, dans les discussions politiques dans lesquelles il s'est trouvé engagé. Ce fut vers l'époque que nous venons de rapporter que Benjamin Constant, qui avait obtenu l'estime et la confiance des membres les plus influens du directoire, contribua avec chaleur, à l'élévation de M. de Talleyrand, au ministère des relations extérieures. M. de Constant ne prit, en novembre 1799, aucune part aux événemens qui mirent le pouvoir dans les mains de Bonaparte; et, s'il fut appelé au tribunat par le gouvernement consulaire, c'est beaucoup moins à l'affection du premier consul qu'il le dut, qu'à la considération personnelle dont il était environné : considération qui, aux yeux des amis de la liberté, dont nous citons souvent le suffrage, parce que nous n'en connaissons point dont il soit permis d'être plus fier, s'accroissait encore de la dégoûtante persécution que les débris du terrorisme et de l'anarchie, qui ne sont après tout, que l'arbitraire en haillons, s'efforçaient de soulever contre lui. Quoi qu'il en soit, Benjamin Constant, placé par ses opinions et une fortune qui, sans être considérable, suffisait à ses besoins, dans une situation indépendante, combattit dans le tribunat, avec une énergie qui ne se démentit jamais, les empiètemens et les usurpations que l'autorité exécutive, à peine constituée, s'empressait déjà de faire sur les droits et la liberté de la nation. Ce fut surtout en janvier 1800, qu'il attaqua avec plus de force le projet de loi présenté par le conseil-d'état au tribunat sur les communications entre les pouvoirs; projet dont le but évident était de faire passer sans discussion préalable, les lois arrêtées dans ce conseil. Le 22 juin suivant, au moment où la nouvelle de la victoire de Marengo parvint à Paris, Benjamin Constant paya un juste tribut de reconnaissance à l'armée d'Italie; mais rattachant les succès de cette armée aux premiers intérêts de la nation, il exprima son vœu «pour que la paix, qui venait d'être conquise, consolidât le système représentatif, et ramenât l'indispensable liberté de la presse.» En décembre de la même année, il se prononça énergiquement contre l'institution des tribunaux spéciaux, connus, quelques années auparavant, sous le nom de tribunaux révolutionnaires, et quelques années après, sous celui de cours prévôtales. Cette discussion lui donna lieu de rendre un nouvel hommage à l'institution du jury britannique, institution sublime et devenue tellement méconnaissable en France, par les prétendus perfectionnemens auxquels l'ont soumise les conseillers de Bonaparte, qu'on y retrouve à peine, dans l'état où elle avait été réduite sous le règne de ce prince, où elle a été maintenue sous les Bourbons, quelques traces de l'admirable pensée qui l'a conçue. L'opposition qui s'était formée dans le tribunat, au moment de sa première organisation, prenait tous les jours des forces nouvelles, par la tendance rapide du gouvervement vers l'arbitraire le plus absolu, et ceux qui la dirigeaient n'étaient déjà plus considérés par lui, que comme des séditieux, dont la résistance et la pénétration devenaient à tout instant plus importunes, lorsque le premier consul décida de comprendre dans le renouvelle-

ment *constitutionnel* du tribunat, qui devait s'opérer par le sort, le 16 ventôse an 10 (7 mars 1802), tous ceux des membres de ce corps, dont la présence et le courage contrariaient les vues secrètes de son despotisme. En effet, au lieu du sort, ce fut le premier consul qui prononça, et Benjamin de Constant cessa d'être tribun. Il avait connu en Suisse, depuis plusieurs années, l'illustre fille de M. Necker, et une parfaite conformité de sentimens et d'opinions politiques, avait bientôt rendu intime la liaison qui s'était formée entre eux. Arrivé à Paris, en 1795, M. de Constant y avait préparé les voies à Mme de Staël; et quoique l'époux de cette dame résidât depuis un an dans cette capitale, en qualité d'ambassadeur de Suède, les préventions des hommes qui gouvernaient alors la république, n'avaient pas été un obstacle facile à surmonter. Il y avait sept ans que Mme de Staël était venue se fixer à Paris, lorsque la franchise de ses opinions et le courage avec lequel elle les exprimait, déplurent au premier consul, qui ne l'avait jamais aimée, et qui résolut de la punir doublement, en donnant à M. de Constant, presqu'aussitôt qu'il fut sorti du tribunat, et à elle, l'ordre de quitter la France. Après avoir parcouru ensemble l'Allemagne, M. de Constant obtint seul l'autorisation de revenir à Paris, dont ils s'éloigna de nouveau pour aller fixer sa résidence à Gottingue. Ce fut pendant cette absence qu'il épousa une personne appartenant à une famille distinguée du Hanovre, et qu'il connut le prince-royal de Suède (Bernadotte); il obtint de ce prince la croix de l'ordre de l'Epée, et ressentit pour sa personne, une affection qui devint bientôt réciproque et qui les honore également tous deux. Rentré à Paris, en 1814, à la suite du prince-royal, et à une époque où les Bourbons étaient prodigues de promesses auxquelles Louis XVIII a constamment témoigné le désir d'être fidèle, M. de Constant crut à ces promesses et entrevit dans les incroyables événemens qui ont précipité du trône Napoléon et sa dynastie, un moyen d'arracher au naufrage quelques débris de cette liberté longtemps opprimée par le despote renversé, et pour laquelle la France avait si glorieusement combattu pendant tant d'années. Plusieurs écrits et un grand nombre d'articles insérés dans les journaux, attestaient que rien n'était changé dans les opinions de M. de Constant; mais la conquête de l'illustre publiciste, paraissait devoir être assez utile, pour qu'on dût penser que les vainqueurs attacheraient un grand prix à se l'assurer; ils bornèrent leur reconnaissance à ne pas le remarquer. M. de Constant, qui jugea bien sa position, adopta une marche également franche et prudente. Il s'abstint de discuter les questions sur lesquelles reposait le nouveau dogme politique de la France, et se borna à traiter celles qui, sans acception de gouvernement, tenaient aux intérêts les plus chers de l'ordre social. Ce fut surtout dans les premiers jours de mars 1815, lorsque la nouvelle du débarquement de Bonaparte sur les côtes de Provence, parvint à Paris, que M. de Constant développa une plus grande énergie, et le 19 de ce mois, à l'instant même où ce prince était aux portes de la capitale, il signa, dans le *Journal des Débats*, une sorte de manifeste, par lequel il prenait l'engagement de ne jamais passer dans le camp du vainqueur. Ce ne fut donc pas sans un profond étonnement que, dès les premiers jours d'avril, tout Paris apprit que M. de Constant, à qui le ministre de la police, appréciant de quelle importance il était pour le nouveau gouvernement de conserver un homme de ce merite, n'avait pas voulu permettre de s'éloigner, avait eu une entrevue avec Bonaparte: qu'il en avait été accueilli avec distinction, et qu'il était sur le point d'occuper un poste éminent. En effet, dès le 20 du même mois, M. de Constant fut nommé conseiller-d'état, et l'un des rédacteurs de l'*Acte additionnel aux constitutions de l'empire*. On sait que cet acte a tout perdu; en renversant les espérances que les premières proclamations de Bonaparte avaient fait naître, il a anéanti l'enthousiasme; en rappelant les constitutions de l'empire, il a présenté le nouveau règne, comme la suite nécessaire du despotisme impérial; dans ce seul mot, on a vu le retour de la conscription, des droits-réunis, et de ces sénatus-consultes, monumens de ce que la tyrannie à de plus odieux et la servilité de plus abject, et auxquels la France rattachera long-temps le souvenir de ses malheurs. Nous ne dirons qu'un mot sur le changement qui s'opéra, à cette époque, dans M. de Constant, c'est qu'il serait impossible à ceux qui le connaissent de ne pas supposer un motif honorable à celui dont

toute la vie n'a cessé de l'être, lors même qu'on ne saurait pas combien, dans l'entrevue qu'il eut avec Bonaparte, ce prince lui parut dissemblable à ce qu'il s'était montré jusques-là, et à l'opinion, qu'avec la France et l'Europe, M. de Constant en avait conçue. En effet, dans cette conversation, le conquérant superbe ne fut plus qu'un législateur pacifique et constitutionnel, et mit à reconnaître les torts de sa longue tyrannie, un empressement et une franchise par lesquels il est peut-être permis de s'étonner que M. de Constant se soit aussi facilement laissé séduire, mais qu'il est d'autant moins impossible d'expliquer, que personne n'ignore que, dans les principes de cet homme d'état, ami de la liberté, c'était bien moins à l'individu qui gouvernait, qu'à la patrie, qu'il s'agissait de se rallier. En dernier résultat, s'il est vrai, comme nous le pensons, et comme nous l'avons dit ailleurs (*voy.* Bertrand de Molleville), qu'il n'y ait pour les actes émanés de la conscience, lorsque ces actes ne blessent point d'ailleurs l'intérêt de la société, d'autre juridiction que la conscience elle-même, nous nous garderons bien de nous montrer, envers M. de Constant, plus sévères que ce tribunal, le seul auquel il ait à répondre. M. de Constant n'a point quitté la France depuis 1815. Livré à des travaux littéraires et politiques, il obtient tous les jours de nouveaux titres à l'estime et à la reconnaissance de ses concitoyens, soit en les éclairant par ses discours et ses écrits, soit en s'arrogeant cette noble magistrature qui fut un des plus beaux titres de gloire de l'auteur de *Brutus* et de *Mahomet*. C'est à la persévérance et à la force de talent avec lesquelles il a repoussé la déposition calomnieuse du marquis de Blosseville contre Wilfrid-Régnault, que cet homme, frappé d'une condamnation capitale, a dû la commutation de peine, qu'il a obtenue de la clémence du monarque. Lors des élections à la chambre des députés de 1817 à 1818, M. de Constant a pu juger, par le nombre immense de voix qu'il a obtenues pour la députation, à quel point l'opinion des habitans de Paris lui est favorable. Il paraît que le ministère effrayé, l'on ne sait vraiment pourquoi, de cette disposition de l'opinion publique envers un homme qui a toujours dédaigné le rôle d'un factieux, et qui n'a cessé d'être en butte aux traits des partis le plus contraires, a employé toutes les ressources de son influence (et l'on sait jusqu'où va cette influence dans les colléges électoraux) pour susciter sans cesse un nouveau rival à M. de Constant. Ces manœuvres sont-elles donc bien propres à rallier les esprits? Sont-elles dignes d'un gouvernement qui serait fort du moment où il saurait être juste; mais qui, niant tout à-la-fois l'existence de l'opinion publique et paraissant attacher une grande importance à la former, semble oublier et reconnaître alternativement que cette opinion est, dans les circonstances où il se trouve, le seul auxiliaire solide sur lequel il puisse compter? Ignore-t-il donc à quel prix il lui faudrait acheter tous les autres? Après le second retour du roi, en juillet 1815, M. de Constant s'est retiré à Bruxelles, où il a passé quelques semaines. Revenu ensuite à Paris, il s'est attaché, en 1817, à la rédaction d'un journal hebdomadaire connu d'abord sous le nom de *Mercure de France*, puis sous celui de *Minerve française*. Le prodigieux succès de cet ouvrage, dont on a attaqué les intentions, dans l'impossibilité d'en attaquer les principes, a éveillé toutes les jalousies, toutes les défiances, toutes les haines. Déjà supprimé une fois, il excite, tous les jours encore, la bile d'un ministère qui ne parle que d'obéissance à la charte, lorsque, par l'organe de quelques libellistes qui calomnient et menacent avec d'autant plus d'assurance, que l'impunité et la récompense de leurs calomnies leur sont assurées, il en méconnait le principe le plus sacré. On ne peut se défendre d'un sentiment d'indignation, en remarquant parmi les hommes dont nous venons de parler, des personnages académiques. Il est vrai que l'étonnement diminue, lorsque l'on apprend que quelques-uns d'entre eux sortent de l'égoût du *Journal des Débats*. Mais que dire, il faut le répéter encore, d'un ministère qui semble, par l'emploi de telles armes (car il est impossible de se méprendre à la main qui les dirige), vouloir faire oublier les services vraiment importans que, dans des circonstances récentes (juin et juillet 1818), il vient de rendre à l'état et au monarque? que dire, lorsqu'on voit ce ministère, retirant d'une main ce qu'il semble accorder de l'autre, perdre le souvenir des résultats funestes que le système des contrepoids à fait recueillir au directoire. On peut lire, pour se convain-

cre de la vérité de nos assertions, le n° 23, page 464 du *Spectateur*, feuille hebdomadaire qui s'imprime à Paris, et qu'on sait être rédigée sous l'influence ministérielle; nous ne pensons pas que l'injustice et la calomnie puissent aller plus loin. On a de M. Benjamin de Constant : *De la force du gouvernement actuel de la France* (le directoire), *et de la nécessité de s'y rallier*, 1796, in-8. — *Des réactions politiques*, 1797, in-8; nouvelle édition augmentée de l'*Examen des effets de la terreur*, 1797, in-8. — *Discours prononcé au cercle constitutionnel* (le club de Salm) *le 9 ventôse an 6*, in-8. — *Des suites de la contre-révolution de 1660 en Angleterre*, 1799, in-8.—*Walstein*, tragédie en 5 actes et en vers, précédée de *quelques réflexions sur le théâtre allemand*, 1809, in-8.—*De l'esprit de conquête et de l'usurpation, dans leurs rapports avec la civilisation européenne*, 1814, in-8; trois éditions. — *Réflexions sur les constitutions, la distribution des pouvoirs, et les garanties dans une monarchie constitutionnelle*, 1814, in-8.—*De la liberté des brochures, des pamphlets et des journaux, sous le rapport de l'intérêt du gouvernement*, 1814, in-8.—*Observations sur le discours prononcé par S. Ex. le ministre de l'intérieur en faveur du projet de loi sur la liberté de la presse*, 1814, in-8, deux éditions.—*De la responsabilité des ministres*, 1815, in-8. — *Principes de politique applicables à tous les gouvernemens représentatifs, et particulièrement à la constitution actuelle de la France*, 1815, in-8. — *Principes du droit public*, Paris, 1815, in-8. — *Adolphe, anecdote trouvée dans les papiers d'un inconnu*, 1816, in-12, et 2e édition à Londres, même année. M. de Constant a rédigé quelques articles de la *Biographie universelle*, et notamment les Albert et Charles d'Autriche, et l'article Samuel Constant.

CONSTANT-REBECQUE (Jean-Victor, baron de), frère du précédent, lieutenant-général et quartier-maître-général au service du roi des Pays-Bas, commandeur de l'ordre militaire de Guillaume, chevalier de l'ordre de St-Louis et de l'aigle rouge de Prusse, naquit à Genève le 22 septembre 1773, d'une famille qui avait long-temps suivi la carrière militaire; son père, Samuel de Constant-Rebecque, ayant quitté le service de la république des Provinces-Unies en qualité de major; et son grand-père, David de Constant-Rebecque, ayant eu le grade de général d'infanterie dans le même service. Destiné également à l'état militaire, le jeune Constant fut envoyé à Colmar, où il était cadet en 1786. Deux ans après, il fut nommé sous-lieutenant dans le régiment suisse de Chateauvieux, et, en 1790, lieutenant, avec le rang de capitaine, dans les gardes-suisses du roi de France. En 1792, il quitta le service de France pour s'engager dans celui de son pays, comme capitaine dans le régiment de Lausanne, du canton de Berne. Il assista alors à la défense de Genève, sous les ordres du comte d'Erlach. Entré au service de la Hollande, en 1793, comme enseigne, avec le rang de 1er lieutenant de la garde à pied, il servit, sous les ordres du prince héréditaire d'Orange, actuellement roi des Pays-Bas. Il suivit l'armée des alliés dans la campagne contre la France, pendant les années 1793, 1794 et 1795, et se distingua à l'affaire de Cambrai et au siége de Landrecies. A la bataille de Fleurus, il eut un cheval blessé sous lui. L'armée hollandaise ayant été obligée de se retirer, par suite des succès obtenus par les Français, sur les alliés, dans cette journée, M. de Constant la suivit et fut, peu de temps après, présent aux affaires de Mont-St-Jean et du canal de Louvain, ainsi qu'à celles du 11 décembre 1794, aux bords de la Meuse, et du 27 décembre, à Bommel. L'armée française ayant pénétré en Hollande, en 1795, M. de Constant, très-attaché à la maison d'Orange, donna sa démission au mois d'avril de cette même année, et entra, avec le grade de capitaine, dans la légion de Damas, au service du roi d'Angleterre. Mis à la demi-solde en 1796, avec les autres officiers hollandais qui avaient suivi le stadhouder en Angleterre, il ne rentra en activité qu'en 1798, et il prit service dans le régiment prussien de Hanitz, d'où il sortit avec le rang de capitaine, et passa au corps noble des cadets, à Berlin, en 1801. Le roi de Prusse le nomma, en 1805, gouverneur militaire du prince héréditaire d'Orange, qui était alors à Berlin, et dans cette même année, le père de ce prince, à cette époque, lieutenant-général au service de Prusse, l'appela auprès de lui comme adjudant. C'est avec lui qu'il fit la campagne de Prusse, et qu'il assista à la bataille de Jéna, si funeste à cette mo-

narchie. Dans cette bataille, où il eut un cheval tué sous lui, comme ensuite à l'affaire d'Erfurt, M. de Constant joignit à sa bravoure ordinaire, une rare intelligence. Sa conduite pendant cette guerre, lui mérita le grade de major, qu'il obtint en 1808. Au milieu de ses travaux, M. de Constant n'avait pas cessé d'être gouverneur militaire du prince, qui avait été confié à ses soins en 1805. Lorsque celui-ci partit, en 1811, pour l'Espagne, afin d'y servir dans l'armée du duc de Wellington, M. de Constant le suivit en qualité d'adjudant. C'est dans cette cruelle guerre qu'il se distingua particulièrement, à côté de son élève, qui y fit ses premières armes, et y donna des preuves de cette valeur et de ces talens militaires, qui présagèrent ce que sa patrie devait un jour en attendre. Il serait trop long de parler ici de toutes les affaires auxquelles M. de Constant s'est trouvé : nous nous bornerons à citer les principales. Il fut présent aux siéges et aux assauts de Ciudad-Rodrigo, et de Badajos, à la bataille de Salamanca, à la prise du Retiro de Madrid, au siége et à l'assaut de Burgos, à la bataille de Vittoria, au blocus de Pampelune, à la bataille des Pyrénées, au siége et à l'assaut de St-Sébastien. Dans toutes ces circonstances, il a soutenu sa réputation de brave soldat et d'intelligent capitaine. De retour en Hollande, lorsque, vers la fin de 1813, ce pays eut recouvré son indépendance, M. de Constant, fut nommé, par le prince souverain des Pays-Bas, lieutenant-colonel et commandant de la légion hollandaise d'Orange, et, le 1er janvier 1814, colonel et adjudant du prince. Dans la campagne de cette année, il suivit le prince d'Orange au blocus de Bergen-op-Zoom, et reçut le grade de général-major, le 30 novembre 1814. C'est en cette qualité qu'il combattit, en 1815, aux Quatre-Bras, où il reçut une contusion, et à Waterloo, où il en reçut deux autres, et eut un cheval tué sous lui. — Le baron Jules-Nicolas-Dideric de Constant-Rebecque, son neveu, chambellan du roi des Pays-Bas, et chevalier de l'ordre militaire de Guillaume de 4e classe, né le 13 septembre 1787, à Lausanne, s'est distingué à la bataille de Waterloo, où il servait en qualité de capitaine d'état-major, et où il contribua puissamment à retirer de la mêlée, et à conserver à la patrie le prince d'Orange, qui, dangereusement blessé par une balle, avait été forcé de descendre de son cheval, blessé comme lui.

CONSTANTIN-PAULOWITZ, grand-duc de Russie, second fils de Paul Ier, né le 8 mai 1779, a épousé, le 26 février 1796, une princesse de Saxe-Cobourg, qui depuis est retournée dans sa famille. Ce jeune prince, actif, impétueux, auquel, assure-t-on, Catherine, son aïeule, donna le nom de Constantin, pour l'attacher, en quelque sorte, à ses projets sur l'empire d'Orient, a fait avec distinction, sous le général Suwarow, la campagne de 1799 contre la France. Il était attendu, au commencement de 1800, à l'armée du prince Charles; mais la défaite des Russes en Helvétie, précipita son retour à Pétersbourg. Le 1er septembre 1802, il quitta de nouveau cette ville pour se rendre au camp de Kremsfeld. Le 28 octobre suivant, il vint à Vienne : pendant le séjour qu'il y fit, l'empereur lui conféra la propriété du beau régiment de hussards de Veczay, avec le titre de général feldzeugmeister. Le grand-duc et l'archiduc Charles se traitèrent réciproquement avec la plus grande distinction. Le prince russe était revenu à Pétersbourg le 19 novembre suivant; il en partit en octobre 1815, à la tête d'un corps d'armée destiné à agir contre la France, et arriva à Olmutz en Moravie, à la fin de novembre, avec le corps des gardes qu'il commandait. Tout le monde admira la belle tenue de cette troupe, qui, malgré les marches longues et forcées qu'elle avait été obligée de faire depuis Pétersbourg, semblait revenir d'une revue. A peine fut-elle arrivée, que se livra la fameuse bataille d'Austerlitz, où le grand-duc se distingua par sa bravoure personnelle, d'abord en dirigeant une division d'infanterie dans une attaque à la baïonnette, ensuite dans une charge exécutée par la cavalerie de la garde impériale de Russie. Ce prince fit, avec son frère, toutes les campagnes de 1812 et 1813; et, en 1814, il se trouvait avec lui à Paris; mais il ne l'accompagna point à Londres, il retourna d'abord en Russie, et revint ensuite au congrès de Vienne. Quand les souverains se donnèrent réciproquement des régimens dans leurs armées respectives, le grand-duc reçut de l'empereur François II, un des plus beaux régimens de cuirassiers, que le colonel, comte de Windisch-Gratz, commanda sous ses

ordres. L'intempérie de la saison n'empêcha pas ce prince, excellent cavalier, de faire manœuvrer ce régiment en sa présence, pendant les pluies et la neige. Il partit enfin pour Varsovie, en novembre, afin de se mettre à la tête des troupes. Les journaux du temps prétendirent que le cabinet de Pétersbourg négociait, à cette époque, auprès des puissances alliées le rétablissement du royaume de Pologne, dans la vue d'y placer le grand-duc Constantin comme roi; et peut-être Alexandre eût-il dès lors abandonné ce trône à son frère, si les habitans de la Gallicie n'eussent envoyé des députés à Vienne, pour supplier l'empereur François de ne pas les céder à la Russie. Lorsqu'il fut arrêté, d'après cette considération et d'autres motifs, que cette province resterait séparée, la réunion des couronnes russe et polonaise n'excita plus autant de jalousie; et le royaume de Pologne fut rétabli. Le grand-duc Constantin en fut nommé par son frère gouverneur militaire avec le titre de généralissime des troupes du royaume, puis vice-roi. Le 11 décembre 1815, il adressa à l'armée polonaise la proclamation suivante: « Réunissez-vous autour de vos drapeaux; armez votre bras pour défendre votre patrie, et pour maintenir son existence politique. Pendant que l'empereur Alexandre prépare l'heureux avenir de votre pays, montrez-vous prêts à soutenir ses nobles efforts. Les mêmes chefs qui, depuis vingt ans, vous ont conduits sur le chemin de la gloire, sauront vous y ramener. L'empereur apprécie votre bravoure. Au milieu des désastres d'une guerre funeste, il a vu votre honneur survivre à des événemens qui ne dépendaient pas de vous. De hauts faits d'armes vous ont distingués dans une lutte, dont le motif vous était souvent étranger. A présent que vos efforts ne seront consacrés qu'à la patrie, vous serez invincibles. Soldats et guerriers de toutes armes, donnez, les premiers, l'exemple des vertus qui doivent régner chez tous vos compatriotes. Dévouement sans bornes envers l'empereur, qui ne veut que le bien de votre patrie, amour pour son auguste personne, obéissance, discipline, concorde, voilà les moyens d'assurer la prospérité de votre pays, qui se trouve sous la puissante égide de l'empereur. C'est par là que vous arriverez à cette heureuse situation que d'autres peuvent vous promettre, mais que lui seul peut vous procurer. Sa puissance et ses vertus vous en sont les garans. » Quelque sévère que soit la discipline que le grand-duc a introduite dans l'armée polonaise, on assure qu'il y a excité, pour sa personne, les sentimens d'une véritable affection. Le 24 du même mois, il présida la séance solennelle du sénat polonais, dans laquelle fut lue et proclamée la nouvelle constitution du royaume. Après cette lecture, le vice-roi prit, suivant l'article 308 de cette constitution, la première place parmi les sénateurs, à la droite du trône. Lorsque, dans le mois d'octobre 1816, l'empereur Alexandre passa en revue les troupes polonaises à Varsovie, il fut si satisfait de leur tenue, qu'il embrassa son frère à plusieurs reprises en leur présence. On reconnaît généralement à ce prince des talens réels et une bravoure intrépide; mais on lui a long-temps reproché un caractère altier, et une rudesse sauvage dans ses manières. Toutefois sa conduite, pendant ces dernières années, a paru ne point donner lieu à cette imputation. On avait aussi conçu, relativement à ses sentimens pour l'empereur, des soupçons sur lesquels des mécontens fondaient de coupables espérances, mais que les faits sont très-loin de justifier.

CONTANT-D'ORVILLE (André-Guillaume), né à Paris vers 1730, voyagea beaucoup, travailla pour les théâtres de province, et se livra en outre à des travaux d'une nature plus sérieuse. Nous citerons parmi ses principaux ouvrages: *La Destinée*, ou *Mémoires de lord Kilmarnoff*, traduits de miss Woodwill, 1766, in-12, 2 vol. Contant-d'Orville a eu une très-grande part à la rédaction des *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, à laquelle le marquis de Paulmy n'a fait guère que présider. Les plus remarquables de ses productions dramatiques sont une tragédie intitulée: *Balthésie*, et l'*Opéra aux Enfers*. Il a fait aussi une bonne *Description de Gènes*. Contant-d'Orville était homme de beaucoup d'esprit, et avait le travail facile. Il est mort vers le commencement de ce siècle.

CONTANT DE LA MOLLETTE (Philippe du), né à la Côte-St-André, le 29 août 1737, entra dans la carrière ecclésiastique, soutint, sur l'écriture sainte, une thèse en six langues, laquelle a été imprimée en un vol. in-4, et fut nommé vicaire-général du diocèse de Vienne,

ce qui ne l'empêcha pas de se livrer à plusieurs travaux d'érudition. Il fut condamné à mort, en 1793, par le tribunal révolutionnaire. Parmi les ouvrages dûs à ce savant, nous citerons : *Essai sur l'Ecriture Sainte*, ou *Tableau historique des avantages que l'on peut retirer des langues orientales pour la parfaite intelligence des livres saints*, 1775, in-12 : il y a, en tête de ce volume, d'ailleurs fort superficiel, une planche contenant plusieurs alphabets orientaux. — La *Genèse expliquée d'après les textes primitifs, avec des réponses aux difficultés des incrédules*, 1777, 3 vol. in-12 : l'auteur répond très-bien, dans cet ouvrage, à plusieurs des objections de Voltaire. — *Traité sur la poésie et la musique des Hebreux*, 1781, in-12. Un autre ouvrage de Contant, imprimé en un vol. in-12, et intitulé : *Nouvelle Bible polyglotte*, est fort rare. Il est juste de dire qu'il avait puisé une grande partie de son savoir dans les Prolégomènes de la *Polyglotte* de Walton. Au surplus, son nom se trouve cité avec éloge dans le rapport sur l'histoire, fait à l'empereur Napoléon, au nom de l'institut, par M. Dacier.

CONTAT (Louise), actrice du Théâtre-Français, naquit à Paris en 1760, et débuta, le 3 février 1776, par le rôle d'Atalide dans *Bajazet* : elle n'annonçait alors que peu de dispositions pour le théâtre, et souvent, malgré sa qualité d'élève de Mme Préville, elle éprouva les rigueurs du public. Quoique froide et souvent monotone dans son débit, on s'apercevait cependant que ses défauts même, qui rappelaient ceux de son institutrice, n'étaient pas exempts de grâce; mais ce qui devait surtout donner des espérances, c'était l'esprit et la finesse que la nouvelle actrice laissait entrevoir dans quelques rôles. Elle obtint dans la pièce des *Courtisanes* de Palissot, et celle du *Vieux Garçon* de Dubuisson, en se livrant à ses inspirations personnelles, des succès qu'elle avait ignorés jusque-là, et qui lui enseignèrent sa véritable vocation. Dès-lors, elle prit plus d'assurance; abandonna entièrement la tragédie pour laquelle son talent n'était point fait; se livra avec persévérance à l'étude de son art, et fut mise en possession de l'emploi des grandes coquettes. Vers cette époque (1782), Beaumarchais, qui ne connaissait guere moins bien le théâtre que le monde, et qui avait démêlé le véritable genre du talent de Mlle Contat, fit représenter son *Mariage de Figaro*, dont il avait confié le principal rôle à cette actrice. Son succès dans Suzanne qui appartenait à l'emploi des soubrettes, fut prodigieux, et la singularité même d'une invasion inattendue couronnée d'une aussi brillante réussite, dans un genre jusque-là si étranger à Mlle Contat, ne fut pas une des moindres causes du succès, vraiment fou, de l'ouvrage, et donna la plus haute idée d'un talent qui n'étonnait pas moins par sa flexibilité que par son originalité. L'enthousiasme de Préville rendit complet le triomphe de Mlle Contat; la toile était à peine baissée, lorsque cet admirable acteur, surpris et enchanté, s'avança avec émotion vers elle, et lui tendant les bras à l'instant où elle sortait de la scène, lui dit avec une effusion de tendresse et de joie : « Voilà la première infidélité qu'on m'ait fait faire à Mlle Dangeville. » On sait que cette actrice jouait l'emploi des soubrettes, avec une rare perfection. A l'éclat du talent, Mlle Contat joignit, à la même époque, l'éclat des plus brillantes aventures de galanterie, et cette circonstance acheva de la mettre entièrement à la mode. Elle était devenue l'objet de tous les hommages et de toutes les conversations. Il était difficile en effet de réunir au même degré tous les dons qui séduisent, à toutes les qualités qui attachent. Une figure pleine de charme, d'expression et de mobilité, une taille élégante, une tournure enchanteresse, s'unissaient en elle à une raison solide, à une instruction réelle, à toutes les grâces d'un esprit qui n'était pas exempt de malignité, mais dont le persifflage ne sortit jamais du ton de la meilleure compagnie; enfin à une gaîté piquante et naturelle qui ne l'abandonna que vers la fin de sa vie. Arrivée à ce degré de célébrité, on pense bien que tous les auteurs étaient à ses pieds, pour lui offrir des rôles; leurs instances pour les lui faire accepter étaient même d'autant plus vives, que sa présence dans une pièce nouvelle équivalait presque toujours à la certitude d'un succès. On ne saurait se défendre d'un sentiment pénible en songeant avec quelle rapidité cette charmante actrice a passé sur la scène française; mais le souvenir de l'étonnante variété de ses talens, ne s'effacera jamais de la mémoire de ceux qui l'ont constamment suivie depuis 1782

jusqu'en 1796, époque à laquelle un embonpoint, qui commençait à devenir extrême, lui avait déjà enlevé presque toutes ses grâces, et nuisait beaucoup à son talent. Quoique Mlle Contat n'ait jamais pu acquérir, dans la plupart de ses rôles, l'accent soutenu d'une sensibilité vraie; il en est un dans lequel elle a laissé à l'auteur de cet article une impression ineffaçable; c'est celui de la comtesse, du *Jaloux sans amour*, d'Imbert. Elle était aussi belle que parfaite dans *la Coquette corrigée; le Préjugé à la mode; les Amours de Bayard; le Mariage secret; les Fausses Confidences; les Jeux de l'Amour et du Hasard; le Misanthrope; le Tartufe; le Vieux Célibataire*, qui était devenu le triomphe de son automne. Nous regrettons de ne pouvoir rappeler ici l'immense répertoire de cette actrice célèbre qui n'avait pas, comme les actrices du jour, la manie d'adopter quelques rôles de choix, dont elle ne sortait plus. Nous ne saurions nous refuser au plaisir de citer de Mlle Contat un mot charmant et plein de la plus douce sensibilité. La reine ayant désiré voir représenter *la Gouvernante*, drame assez ennuyeux de La Chaussée, désira également que Mlle Contat y remplît le principal rôle; ce rôle était hors de son emploi; mais Mlle Contat n'en fit rien connaître et fit des efforts surnaturels pour l'apprendre; elle y réussit en quatre jours, quoique le rôle fût composé de plus de cinq cents vers, que leur médiocrité même rendait encore plus difficiles à retenir. C'est après cette représentation que répondant à ceux qui s'empressaient autour d'elle pour la féliciter de ce succès inespéré, et lui en témoigner leur surprise, elle dit: « Ah! Je vois bien maintenant que la mémoire est dans le cœur. » Ce mot aimable qu'elle avait consigné dans la lettre adressée par elle à la personne qui lui avait fait part du désir de la reine, servit, quatre ans plus tard, de prétexte à son arrestation, et faillit lui coûter la vie. Mlle Contat, qui, vers la fin de sa carrière théâtrale, avait épousé M. de Parny, neveu de l'aimable poëte de ce nom, jeune homme d'une figure charmante et qui avait été long-temps son amant, a renoncé à la scène en 1810; elle était alors âgée de 50 ans. Une infirmité cruelle a condamné la dernière année de sa vie à d'horribles douleurs. Attaquée d'un cancer au sein, qui s'est montré rebelle à tous les secours de l'art, elle est morte, le 9 mars 1813, dans la jolie maison qu'elle occupait à Chaillot, à côté du jardin de M. de Choiseul-Gouffier. Cinq mois de souffrances n'avaient altéré ni son courage ni sa résignation. Quelque accomplie que soit celle qui a recueilli la plus grande partie de son héritage, et dont le beau talent, s'est, en quelque sorte, formé sous les auspices de Mlle Contat (*voy.* Mars), la vérité nous oblige de reconnaître que cette célèbre actrice est encore sans rivale dans les rôles de Suzanne du *Mariage de Figaro*; de la Comtesse du *Jaloux sans amour*; de Julie de la *Coquette corrigée*; de Célimène du *Misanthrope*; d'Elmire du *Tartufe*; de la Comtesse du *Legs* etc., etc.

CONTÉ (Nicolas-Jacques), peintre, chimiste et mécanicien, l'un des hommes les plus distingués de ce siècle et du précédent, par son étonnante aptitude à tout ce qu'il a voulu entreprendre, naquit à St-Céneri près de Séez, en Normandie, le 4 août 1755. Dès l'âge de 12 ans, il manifesta pour la mécanique et la peinture un penchant accompagné des dispositions les plus remarquables. Sans autre instrument qu'un couteau, il parvint à faire un assez bon violon, et peignit pour l'église de l'Hôtel-Dieu de Seez quelques tableaux qui excitent encore aujourd'hui l'étonnement des connaisseurs quand on songe que leur auteur, à peine âgé de 18 ans, ne devait rien qu'à la nature. Il se mit alors à peindre le portrait, et y réussit à tel point, que l'intendant d'Alençon, voulut le connaître, et le détermina à partir pour Paris, afin d'y perfectionner son talent. Il joignit à l'étude de la peinture celle de la mécanique, et se fit bientôt connaître par des inventions à-la-fois simples et ingénieuses, parmi lesquelles on remarqua celle d'une machine hydraulique dont l'académie des sciences rendit un compte avantageux. Ce fut ainsi qu'il passa les six premières années de son séjour dans la capitale. La révolution vint lui fournir les moyens de déployer ses talens sur un plus grand théâtre. Il fut nommé directeur d'une école d'aérostiers établie à Meudon, et s'acquitta de ses nouvelles fonctions avec autant de zèle que d'intelligence. C'est à cette époque, qu'en faisant une expérience sur le gaz hydrogène, il fut blessé grièvement, et eut le malheur de perdre l'œil gauche. On lui doit l'idée du

conservatoire des arts et métiers, dont il fut nommé membre, ainsi que la manufacture de crayons qui porte son nom. Il s'occupait d'y joindre un nouveau genre de couleurs inattaquables à tous les agens connus; mais appelé, avec beaucoup d'autres savans, à l'expédition d'Egypte, il ne put achever cette entreprise. Il partit en qualité de chef de brigade du corps des aérostiers qu'il avait commandé à Meudon. A peine arrivé à Alexandrie, il se livra aux travaux les plus urgens pour le service de cette place, presque dénuée de tout ce qui était nécessaire à l'armée. Il proposa une ligne télégraphique pour signaler à notre flotte, qui était stationnée à Aboukir, l'apparition de la flotte anglaise. Cet avis fut négligé, et l'on n'eut connaissance de l'ennemi qu'au moment où il fallut se battre. Après le combat, les Anglais menaçaient Alexandrie, qu'on pouvait enlever d'un coup de main : il construisit en deux jours, au Phare, des fourneaux à boulets rouges avec les moyens les plus simples; depuis lors, les vaisseaux anglais se tinrent éloignés des côtes, et l'on eut le temps de fortifier la place. Appelé peu après au Caire, il appliqua son industrie et son activité aux diverses branches de la mécanique et à une infinité de sciences, dans un pays où presque tout était à créer. Il serait trop long de faire l'énumération des immenses services qu'il rendit dans ce genre, non-seulement à l'expédition, mais aux habitans. Il visitait les manufactures du pays; il proposait avec simplicité des améliorations faciles, et il était favorisé dans son dessein par l'adresse et la docilité qui sont propres aux naturels. Aussi, a-t-on vu en peu de temps s'introduire dans leurs fabriques des procédés nouveaux. Quelques années auraient suffi pour opérer une révolution totale dans leur industrie. Au milieu de ses visites, il étudiait les divers métiers, il recueillait des renseignemens nombreux, il dessinait les ateliers, les instrumens et les machines. C'est ainsi qu'il s'était fait un immense portefeuille, où son pinceau facile et fidèle retraçait une foule de travaux, de scènes intérieures, de costumes du pays inconnus aux autres voyageurs. Cette collection de dessins a été gravée en partie pour le grand ouvrage qu'a commencé à publier la commission d'Egypte; elle pourrait être regardée comme l'ouvrage d'un artiste qui ne se serait livré qu'à cet unique travail, et cependant son auteur paraissait occupé tout entier des besoins de la colonie. L'évacuation de l'Egypte le força de revenir en France, et quelque temps après son retour, il perdit sa femme, qu'il chérissait tendrement. Depuis cet instant, il ne fit que languir, et après avoir dirigé avec succès l'exécution du grand ouvrage sur l'Egypte, dont il vient d'être fait mention, il mourut le 6 décembre 1805.

CONZIÉ (Marc-Hilaire), évêque d'Arras, né le 13 janvier 1732, d'une famille noble du Bugey, avait été, dès sa jeunesse, destiné à l'état militaire. Ses inclinations en cela étaient parfaitement d'accord avec le vœu de sa famille. Entré fort jeune dans un régiment de dragons, il était déjà capitaine, lorsque des considérations particulières le déterminèrent à renoncer à cette carrière et à embrasser l'état ecclésiastique. Il obtint l'évêché d'Arras, vint à la cour, s'y insinua dans la confiance de M. le comte d'Artois, qui l'appela dans son conseil, et se trouva dès-lors mêlé à toutes les intrigues politiques qui agitèrent la France, à l'époque de la réunion des états-généraux, où il refusa de siéger. Très-lié avec M. de Calonne, il fut sur le point de payer de sa vie, dans une émeute, son attachement pour ce ministre. L'évêque d'Arras qui s'était montré l'un des antagonistes les plus déraisonnables de la révolution, partagea les travers et les ressentimens de l'émigration. Il se retira en Angleterre, puis en Ecosse avec M. le comte d'Artois, et se montra partout le partisan outré de toutes les mesures violentes et sanguinaires que ne cessaient de proposer aux princes, de stupides et féroces courtisans. L'évêque d'Arras était devenu, dans les derniers temps de sa vie, le centre d'où partaient toutes les correspondances qui avaient pour but de répandre en France les élémens de la corruption et de la guerre civile. Depuis vingt ans on a retrouvé son nom dans tous les projets de sédition où d'assassinat politique. L'existence de cet homme eût été, à l'époque où nous écrivons, une calamité dont la providence a voulu sans doute préserver la France. Qu'on se figure en effet ce que fut devenu ce pays, l'évêque d'Arras présidant le conseil de Monsieur, et chargeant de l'exécution de ses ordres les Canuel et les Donnadieu !... Il n'est guères possible de dou-

ter que l'attentat du 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800), dirigé contre un seul homme, mais qui par le fait a frappé une portion de la population de Paris, n'ait été conçu par l'évêque d'Arras. C'est encore lui qui, à la fin de 1803, et au commencement de 1804, était le directeur de la conspiration dont George Cadoudal était le principal instrument. L'évêque d'Arras n'a pas survécu long-temps au châtiment de ses complices. La justice divine a semblé se charger du soin de punir celui que la justice des hommes ne pouvait atteindre. Il est mort à Londres, en décembre 1804.

COOKE (Edward), l'un des sous-secrétaires-d'état pour le département des affaires étrangères, garde des archives du parlement d'Irlande, est fils du doyen d'Ely, prévôt du collége du roi à Cambridge, où il termina son éducation commencée à Eton. Vers 1778, M. Cooke accepta la place de secrétaire particulier de sir Richard Heron, alors principal secrétaire du comte de Buckingham, lord-lieutenant d'Irlande; et, pendant l'administration du duc de Rutland, il fut pourvu de l'emploi lucratif de premier greffier de la chambre des communes d'Irlande. En 1789, il devint secrétaire du département de la guerre dans ce pays, et obtint en même temps une place au parlement. En 1795, il fut éloigné de sa place de secrétaire par le comte de Fitz-William, dont le successeur, le comte de Camden, le fit secrétaire du département civil, emploi qu'il occupa jusqu'à l'union des deux pays. M. Cooke a épousé la fille du colonel Ham Gorges, qui lui a apporté une grande fortune. On lui attribue diverses pièces anonymes en faveur de l'administration d'Irlande. La seule qu'il ait avouée, porte le titre d'*Argumens pour et contre une union entre la Grande-Bretagne et l'Irlande*, Dublin, in-8, 1798. — Cooke (William), est né à Cork en Irlande, où il fut élevé. Destiné d'abord au commerce, il vint ensuite à Londres, où il se livra à l'étude des lois, et fut reçu avocat. Il a publié entre autres écrits: *Elémens de critique dramatique*, in-8, 1775. — *L'art de vivre à Londres*, poëme. — *Revue succincte d'une réforme parlementaire*. — *Les lois sur la banqueroute*, 2 vol. in-8, 1788; 5e édition, 2 vol. in-8, 1804, avec un *supplément* en 1809. — *La Conversation*, poëme didactique, in-4, 1796; 2e édition, in-8, 1807.

COOPER (Samuel), sermonaire anglais, recteur de Morley et de Great-Yelverton dans le comté de Norfolk, a publié, outre des sermons estimés, quelques ouvrages de controverse et de piété, parmi lesquels nous ne citerons que les suivans: *Lettre à l'évêque de Gloucester, sur la mission divine de Moïse*, in-8, 1766, et *les premiers principes du gouvernement civil et ecclésiastique, esquissés dans des lettres au docteur Priesiley, à l'occasion de de sa lettre à Edmund Burke*, in-8, 1791. Cooper est mort en 1799.

COOPMANS (George), savant médecin hollandais, né en 1717, à Makkum, dans la province de Frise, fit d'excellentes études à Franeker, où il prit ses degrés, et à Leyde, où florissaient alors Boerhaave et Albinus. Il s'établit dans la première de ces villes, où il fut toujours considéré comme un praticien distingué. Les sociétés savantes d'Utrecht et de Harlem l'adoptèrent pour membre. Quand, après la révolution de 1795, l'académie de Franeker eut reçu une nouvelle organisation, il en fut nommé l'un des directeurs. Il mourut en 1800. On a de lui, outre une traduction latine de l'*Anatomie des nerfs* d'Alex. Monro, un excellent ouvrage intitulé: *Neurologia et observatio de calculo ex urethrâ excreto*, Franeker, 1789, in-8, qu'il dédia à son fils et dont il a paru cinq ans après une nouvelle édition, augmentée et corrigée. — Coopmans (Gadso), fils du précédent, suivit la même carrière, et s'était acquis, par ses talens, une considération égale à celle de son père, lorsque des troubles politiques éclatèrent en Hollande; et le parti du Stadthouderat l'ayant emporté, il préféra renoncer à sa patrie que de faire le sacrifice de ses opinions. Il se retira dans les Pays-Bas, où le gouvernement autrichien l'accueillit avec distinction; mais la révolution belgique le força bientôt à quitter aussi cet asile, et il se rendit en France. Le roi de Danemarck, sur le bruit de sa réputation, lui offrit une chaire de professeur à Kiel; Coopmans l'accepta, l'occupa pendant quelque temps, et fut ensuite attiré dans la capitale de ce royaume, où il resta jusqu'à ce que ne pouvant plus résister au désir de revoir sa patrie, il revint en Hollande. Il mourut à Amsterdam, le 5 août 1810. Il cultivait avec succès la poësie latine; on lui doit un très-bon ouvrage dans cette langue, intitulé:

Varis, sive carmen de variolis. On a encore de lui des *Opuscules médico-physiques*, publiés à Copenhague, en 1793, et les deux premiers chants de *Petreus*, poëme à la louange de Pierre-le-Grand, imprimé à petit nombre pour ses amis, et demeuré incomplet. La société royale de médecine de Paris l'avait nommé son correspondant, et il était membre de plusieurs autres sociétés savantes.

COOTE (Sir Eyre), fils d'un ecclésiastique irlandais, et neveu de sir Eyre de West-Park, à qui les anglais durent la conquête de Pondichéri, et qui fut commandant de leurs troupes dans l'Inde, entra fort jeune au service, se distingua successivement par son courage et son habileté dans l'Amérique septentrionale, puis à la prise de la Martinique, de Sainte-Lucie et de la Guadeloupe; ensuite dans la campagne d'Egypte, où il accompagna, à la tête d'une division, sir Ralph Abercromby; ce fut à la division qu'il commandait, que se rendit le fort Marabout. Le général en chef fit le plus grand éloge de sa conduite au siége d'Alexandrie, d'où il força les Français à se retirer. Ce fut à lui que l'aide-de-camp du général Menou se présenta d'abord aux avant-postes pour demander une suspension d'hostilités, afin de préparer les conditions de la reddition. Sir Eyre Coote, revenu dans sa patrie, reçut les remercîmens des deux chambres, la décoration de l'ordre du Bain, et fut élevé au commandement du 89e régiment. La cour ottomane le décora de l'ordre du Croissant. Il fut nommé, en 1805, lieutenant-gouverneur de la Jamaïque. Mais en 1816, convaincu judiciairement d'un vice honteux, il a été, malgré les attestations de plus de soixante personnes de distinction qui certifiaient l'aliénation d'esprit à laquelle il était sujet, privé de son régiment, des honneurs militaires, et de la décoration du Bain; espèce de dégradation qui a été accompagnée des circonstances les plus infamantes, sa bannière ayant été jetée à coups de pied, (*Kicke dont*), hors du lieu où elle était déposée, et ce jugement inséré dans les journaux.

COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE, avocat au parlement de Paris, censeur royal pour la jurisprudence, a publié: *Code de Louis XV*, ou *Recueil d'édits, déclarations, ordonnances, concernant la justice, police, et finance depuis* 1722 *jusqu'en* 1740, Paris, 1758, 12 vol. in-12. *Etudes du droit civil et coutumier français*, 1789, in-4. Il est moins connu par ces ouvrages, que par deux plaisanteries assez ingénieuses. L'une est *le Roué vertueux*, poëme en 4 chants, 1770, in-8, dans lequel il s'est attaché à tourner en ridicule le style de Diderot. L'autre, sous le titre de *M. Cassandre*, ou *les Effets de l'amour et du verd-de-gris*, est une parodie du drame ou de la tragédie bourgeoise; le ton larmoyant et boursouflé qui est propre au genre, s'y trouve fort gaîment imité. Elle a été publiée sous le nom de feu M. Doucet, et a eu 3 éditions, dont la dernière en 1781. Coqueley a publié aussi une édition des œuvres de Piron, avec lequel il était lié. Il est mort vers 1791.

COQUEREAU (Charle-Jacques-Louis), né à Paris en 1744, fit ses premières études avec distinction, au collége des Grassins, et suivit ensuite la carrière médicale, où il débuta par soutenir d'une manière très-brillante, quatre thèses dans deux des quelles (celles d'hygiène et de physiologie), il fit usage, avec autant d'élégance que de succès, de toutes les connaissances acquises à cette époque sur la chimie pneumatique. Il a achevé l'ouvrage de Hérissant, intitulé: *Bibliothèque physique de la France*, qu'une mort prématurée avait empêché l'auteur de terminer. Il publia aussi, en commun avec A. L. de Jussieu, une dissertation intitulée: *OEconomia inter animalem et vegetabilem analogia*, Paris, 1770, in-4. Coquereau est mort le 11 août 1796.

CORANCES (Louis-Alexandre-Olivierde), chevalier de la légion d'honneur, est né à Paris en 1770, d'une famille honorable. Il montra de bonne heure un goût décidé pour les sciences abstraites, et se livra avec succès à l'étude des mathématiques, sous la direction du célèbre Lagrange, dont il fut l'un des élèves les plus distingués. Destiné à entrer dans le corps du génie militaire, il allait y être admis, lorsque les événemens de la révolution vinrent donner une autre direction à ses idées et changer ses projets. Il cultiva, dans le silence du cabinet, des connaissances acquises par un travail suivi et de profondes méditations. Il publia plusieurs mémoires très-estimés sur les équations algébriques. Il fut du nombre des savans choisis pour suivre l'armée française en Egypte, et l'un des membres de l'institut,

qui y fut créé. De retour de cette mission avec les débris de l'armée, il fut nommé, en 1802, consul-général à Alep. En 1804, le pacha et ses janissaires le choisirent, d'un commun accord, pour terminer des différends survenus entre eux et qui avaient fait prendre les armes aux deux partis. Après s'y être long-temps refusé, il accepta cet arbitrage, et ses décisions terminèrent ces querelles intérieures. Cette intervention d'un européen dans une affaire entre musulmans, est sans exemple. A une époque plus récente, le cadi d'Alep avait fait saisir un Français qui s'était refugié dans la maison du consul de sa nation, celui-ci demanda pour réparation de l'injure que ce cadi second de l'empire fût cassé. Il insista, malgré les menaces de ce magistrat et celles de la populace, et il obtint cette satisfaction. En 1812, M. Corances fut nommé correspondant de l'institut; en 1813 il fut appelé au consulat-général de Bagdad; mais l'état de sa santé ayant exigé qu'il différât de se rendre à ce nouveau poste jusqu'en 1814, le roi changea sa destination et le chargea d'aller, avec la même qualité, à Smyrne. Sa santé, toujours plus mauvaise, et des affaires de famille le décidèrent à renoncer à cet emploi et à rentrer dans la vie privée. M. de Corances est l'auteur de *l'Histoire des Whahabis*, le premier et le seul bon ouvrage sur cette secte armée. Il a publié un Mémoire *sur la Distinction des racines dans les équations algébriques*; un second *sur la Résolution générale des équations* et plusieurs autres sur différentes matières, ont été lus à l'institut. Il vient de donner au public *Itinéraire d'une partie peu connue de l'Asie mineure*; cet ouvrage est très-remarquable.

CORAY (Adamance), dont le nom en grec est *Coraïs* (*) savant médecin et habile helléniste, est originaire de l'île de Chio, et né à Smyrne, le 27 avril 1748. Il passa en France en 1782, et suivit, pendant plusieurs années, les cours de l'université de Montpellier, où il joignit l'étude de la médecine et de l'histoire naturelle à celle de la philologie et des langues. Il y prit ses degrés, et reçut le doctorat. De là il vint, en 1788, se fixer à Paris, où depuis long-temps il est devenu Français par sa naturalisation, ses travaux littéraires, et son attachement à la France. On doit à ce docte et laborieux traducteur et éditeur, entre autres ouvrages estimés: *Médecine clinique*, traduite de l'allemand de Selle, Montpellier, 1787, 2 vol. in-8. — *Esquisse d'une histoire de la médecine et de la chirurgie, depuis leur commencement jusqu'à nos jours*, traduite de l'anglais de Black, ibid., 1798, in-8°. — *Les caractères de Théophraste, d'après un manuscrit du Vatican, contenant des additions qui n'ont point encore paru en France*, nouvelle traduction, avec le texe grec, etc., ibid., 1799, in-8. — *Traité d'Hippocrate, des airs, des eaux et des lieux*, traduction nouvelle, avec le texte grec et des notes, 1800, 2 vol. in-8. Lors du jugement concernant les prix décennaux, cet ouvrage fut couronné sur le rapport du jury, qui en rendit compte de la manière suivante: « Les remarques de M. Coray ont répandu sur le traité d'Hippocrate une clarté nouvelle. Le nombre des passages qu'il a mieux entendus, et de ceux qu'il a restitués, d'une manière satisfaisante, est très-considérable. La sagacité de sa critique et le bonheur de ses conjectures semblent le conduire souvent jusqu'à l'évidence. La philologie et la science médicale, répandues avec choix et sans profusion dans ses notes, rendent la lecture de ce traité aussi intéressante qu'instructive, etc. » Ces éloges et cette décision du jury donnèrent lieu à de vives réclamations de M. Gail, qui prétendait qu'on lui faisait une injustice, et que sa traduction de Thucydide méritait le prix, discussion qui amusa beaucoup les oisifs, à cause de la chaleur que M. Gail mit dans ses plaintes, et de la franchise avec laquelle il fit valoir les titres qu'il prétendait avoir à cette récompense. M. Coray, qui eut la sagesse de ne point prendre part à ce débat, fut défendu, dans un article du *Mercure*, par M. Thurot. — *Traité des délits et des peines*, traduction de l'italien de Beccaria en grec moderne, avec les notes, ibid., 1802, in-8. — *Longi pastoralia de Daphnide et Chloë*, édition grecque, dont M. Coray a revu le texte, ibid., Didot, 1802, in-4. — Une édition d'*Héliodore*, avec des notes, 1804, 2 vol. in-8. M. Coray est de plus l'un des traducteurs français de la *Géographie de Strabon*, dont il a paru quatre

(*) Vers le commencement du siècle dernier, vivait en France Antoine Coraïs, qui s'est fait connaître par quelques odes grecques. Il était parent du docteur Coray.

lomes en cinq volumes in-4., Paris, 1806, imprimerie royale, et il est éditeur de la *Bibliothèque hellénique*, ou collection d'ouvrages grecs avec des notes.

CORBIÈRE (Jacques-Joseph-Guillaume-Pierre), était avocat à Rennes, où il professait des principes politiques désavoués par l'immmense majorité de ses concitoyens, lorsqu'en septembre 1815, il fut nommé membre de la chambre des députés par le département d'Ille-et-Vilaine. Il fut, dès le commencement de cette session, considéré comme l'un des hommes les plus éclairés et les plus éloquens de cette assemblée; mais ces qualités même ne servirent trop souvent qu'à faire triompher les passions et les fureurs d'un parti, dont ses lumières et la place qu'il occupait dans le monde, eussent dû le rendre sinon l'adversaire, du moins le modérateur. Ce fut M. Corbière qui, dans la séance du 27 décembre 1815, lut le rapport sur la loi d'amnistie et proposa, au nom de la commission, d'ajouter aux exceptions déjà nombreuses, comprises dans le projet, des exceptions nouvelles « portant, disait-il, moins sur les individus que sur certains genres de crimes, parce que l'objet des lois pénales doit être de frapper les crimes et non les hommes. » Comme si établir de nouvelles cathégories de délits politiques, n'était pas atteindre de nouvelles classes d'individus! M. Corbière ajoutait: « Nous avons senti que notre premier devoir était de montrer un respect absolu pour tout ce que le roi a promis par l'ordonnance du 24 juillet, et par la déclaration de Cambrai. Voilà pourquoi nous ne proposons que la mise en jugement à l'égard de ceux qui sont l'objet de notre amendement, et nous nous arrêtons à l'époque du 23 mars. » C'était, en effet, une étrange manière de montrer du respect pour les promesses du roi et la déclaration de Cambrai, que de proscrire par suite d'amendemens, tout ce que sa volonté royale paraissait avoir voulu s'épargner. C'est avec ces formes hypocrites d'une modération apparente, que l'on entraînait la France dans le régime de sang dont les forfaits de 93 et de 94 semblaient avoir rendu le retour impossible. M. Corbière fit, le 8 mars 1816, au nom de la commission du budget, un rapport dans lequel il s'attacha à démontrer l'insuffisance des amendemens proposés jusqu'alors, et communiqua à la chambre un projet de loi en 111 articles, qui fut imprimé et distribué à chacun des députés. Le 23 mars suivant, il prononça, sur le même sujet et dans le même système d'opposition aux plans ministériels, un nouveau discours dont l'impression fut ordonnée par la chambre. M. Corbière a été nommé député à la nouvelle chambre, en septembre 1816, par le département d'Ille-et-Vilaine, et c'est le 20 décembre de cette année que s'unissant avec M. de la Bourdonnaye contre le ministre de la police (*voy.* Caze), il a embrassé la défense du sieur Robert et de son fils, frappés par une de ces odieuses lois d'exception dont M. Corbière et son parti avaient été si prodigues, lorsqu'ils espéraient atteindre par elles tous les amis de la liberté; mais contre lesquelles il s'élevait alors avec une énergie, qu'il eût fallu développer un an plutôt. Quelque justement méprisés que fussent les individus dont MM. Corbière et la Bourdonnaye prenaient les intérêts, leur cause était juste, et l'oppression qui pesait sur eux, manifeste. M. Corbière parla bien, parce qu'il est rare qu'on parle mal, lorsqu'on a pour auxiliaires les principes et la justice; toutefois un aveu précieux lui échappa; c'est que les lois d'exception, dont il avait été l'un des plus ardens défenseurs, n'avaient été faites que contre cette classe d'hommes que M. Corbière appelait si charitablement *les ennemis de l'état et du roi;* mais non contre les amis du roi et de l'état! Or on sait ce que M. Corbière et ses amis entendent par ces dénominations! néanmoins, afin qu'il ne restât aucun doute sur son intention, il termina son discours par une diatribe violente contre le ministère qu'il accusa « de n'employer que des traîtres. » Le ministère ne lui fit attendre sa vengeance que six jours; en effet, on vient de voir que c'était le 29 décembre 1815, que M. Corbière s'exprimait ainsi, et dès le 3 janvier 1816, une ordonnance royale avait nommé M. Bourdeau, son collègue ministériel, aux fonctions de procureur-général, près la cour royale d'Ille-et-Vilaine, pour lesquelles ce dernier était en concurrence avec M. Corbière. M. Corbière fait encore partie de la chambre des députés de 1817-1818, mais jusqu'à ce que d'autres temps soient arrivés, il n'y exerce aucune influence.

CORBINEAU (Le comte Jean-Baptiste-Juvénal), lieutenant-général des armées françaises, né à Marchiennes, près

de Douai, le 1er août 1776, est fils d'un inspecteur des haras du roi. Il embrassa la carrière militaire au commencement de la révolution; fut nommé, sous Napoléon, capitaine des chasseurs à cheval de la garde impériale; obtint le grade de chef d'escadron à la suite de la bataille d'Eylau, où il s'était distingué, et devint ensuite colonel du 20e régiment de dragons. En 1808, il reçut l'ordre de se rendre en Espagne, avec le grade de général de brigade et fut décoré de l'aigle d'officier de la légion-d'honneur, après la bataille de Burgos. Le général Corbineau fit la campagne de 1809 contre l'Autriche, et fut blessé, le 6 juillet, à la bataille de Wagram, où il s'était distingué. En 1812, il servit, dans le corps d'armée commandé par le maréchal Gouvion-St-Cyr. Coupé dans sa retraite, en voulant empêcher le passage de l'Outschatz qu'il était chargé de défendre, le général Corbineau fut ensuite dégagé par le général de Wrède, à la tête des Bavarois. Ce fut lui qui trouva à la Bérésina un passage pour l'empereur, lequel, pour le récompenser de l'éminent service qu'il venait de lui rendre, le nomma son aide-de-camp. Il fit, à la suite de Napoléon, la campagne de 1813 en Saxe, et commandait la cavalerie du corps sous les ordres du général Vandamme, lorsque celui-ci fut surpris, le 30 août, à Culm, dans les gorges de la Bohême, par le général prussien Kleist. Une attaque vive et faite à propos par le général Corbineau, sauva les débris du corps d'armée. Le 23 mai de cette année, il fut élevé au grade de général de division. Dans la campagne de 1814, il se distingua en plusieurs rencontres, notamment à Montmirail, où il sauva encore une fois la vie à Napoléon, et à l'affaire de Reims, dont il s'empara le 5 mars. Nommé par le roi, chevalier de St-Louis, le 19 juillet suivant, il fut fait grand-officier de la légion-d'honneur, le 17 janvier 1815. Après le 20 mars, il reprit, auprès de Bonaparte, son service d'aide-de-camp et d'écuyer. Il fut successivement envoyé dans le midi, où il trouva le duc d'Angoulême prisonnier au St-Esprit, et dans la Vendée, où il avait été chargé de remplir une mission secrète. Revenu à Paris, il accompagna Bonaparte à Waterloo, et n'a point été remis en service actif depuis la seconde restauration. M. Corbineau a porté dans la condition privée l'assurance de n'avoir trahi aucun de ses devoirs envers son pays et celui qui avait été long-temps son souverain.—Son frère aîné (Constant), également aide-de-camp de Napoléon, a été tué sur le champ de bataille à Eylau. — Le cadet (Hercule) a eu la jambe emportée à Wagram. Nommé receveur-général à Rouen en 1810, il remplit encore la même place à Châlons-sur-Marne.

CORDAY-D'ARMANS (Marie-Anne-Charlotte), née, en 1768, à St-Saturnin, près de Séez, département de l'Orne (Normandie), d'un père gentilhomme, avait passé ses premières années au couvent, d'où elle était sortie fort jeune encore, pour rentrer dans le sein de sa famille. La force naturelle de son ame, l'avait élevée de bonne heure au-dessus des goûts et des occupations de son sexe, dont elle n'avait conservé que la modestie. Quoiqu'elle remplit avec tendresse tous les devoirs de la piété filiale, elle s'était reservé une sorte d'indépendance, que sa conduite irréprochable défendait de toute interprétation maligne. Admirée autant que chérie de ceux qui la connaissaient, tous rendaient à l'élévation de son caractère l'hommage le plus sincère et le mieux mérité. Elle faisait ses lectures familières des *Vies des hommes illustres* de Plutarque, et des ouvrages politiques des publicistes les plus distingués de l'Europe, parmi lesquels elle avait voué à l'abbé Raynal une prédilection particulière. Souvent on la trouvait seule, avec ses livres et méditant sur ces matières si étrangères, de leur nature à son sexe, et qui enflammaient chaque jour son imagination d'une haine nouvelle et plus profonde contre la tyrannie des temps anciens. Qu'on juge si avec de tels sentimens, le soin de plaire pouvait exercer quelqu'empire sur Charlotte! Elle charmait néanmoins, sans y penser et sans le vouloir, ceux qui formaient à Caën la société de son père, dans laquelle M. de Belsunce fut admis, en 1790. Cet officier, dont la mort fut si cruelle et frappa si vivement Charlotte (*voy.* Belsunce), lui avait inspiré un intérêt, auquel on a attribué depuis, avec une sorte de vraisemblance, l'acte sublime de dévouement qui l'a conduite au tombeau. La révolution, en exaltant toutes les facultés de son ame pour la liberté, ne l'avait rendue insensible à aucun des crimes qui déshonoraient cette noble cause; et quoique elle sentît avec tous les esprits éclairés que

parmi ces crimes, il en était d'inséparables des circonstances, leurs artisans ne lui en paraissaient ni moins coupables ni moins odieux. Plus la révolution avançait dans sa marche, plus Charlotte faisait de *la liberté*, objet de son culte, un parallèle désespérant avec le hideux fantôme auquel les tyrans de la France avaient donné ce nom. Après de longues et funestes alternatives d'espérances et de crimes, la fatale journée du 31 mai venait d'éclater. Les chefs du parti républicain, proscrits par la montagne, arrêtés ou mis en fuite, attendaient la mort ou préparaient la vengeance. Plusieurs d'entre eux s'étaient rendus dans les départemens de l'Eure et du Calvados, où l'on savait que les attentats du 31 mai avaient excité une indignation plus généreuse. De ce nombre étaient Barbaroux, Pétion, Lanjuinais, Henri Larivière. Charlotte les vit à Caen ; ressentit leurs haines et leurs malheurs, et se promit de venger la liberté immolée dans ses plus courageux défenseurs, par la mort de ceux qu'elle supposait être la cause principale des malheurs publics. Comme parmi les prédicateurs du crime, Robespierre et Marat lui paraissaient être les plus atroces et les plus populaires, elle hésitait sur le choix de la victime, lorsqu'une feuille de Marat lui étant tombée sous la main, cette circonstance lui parut être une inspiration et décida son départ. Elle enveloppa le but de son voyage dans un mystère profond; se chargea d'une lettre de Barbaroux pour Duperret; prit un passeport pour Paris le 8 juillet, et partit dans la ferme persuasion qu'elle marchait à la délivrance de sa patrie. Il y avait dans son dévouement quelque chose de si héroïque et de si supérieur à l'humanité, que du moment où sa résolution fut prise, elle recouvra une sérénité qu'elle avait perdue depuis long-temps, et dont son père et ses amis, auxquels elle avait réussi à persuader qu'elle voulait passer en Angleterre, ne pouvaient s'expliquer le retour. Elle témoigna, pendant la route qu'elle fit dans une voiture publique, le plus vif désir d'arriver au terme de son voyage, et se fit remarquer par un enjouement extraordinaire. Arrivée à Paris, le 11 juillet au matin, elle se rendit aussitôt chez Duperret, député des Bouches-du-Rhône, à qui elle remit la lettre que lui avait confiée Barbaroux et dans laquelle ce député annonçait à son collègue un ouvrage de Salles, sur la constitution. Cette lettre servit trois mois après (*voy.* Duperret), de prétexte à l'accusation qui conduisit Duperret à l'échafaud. En sortant de chez ce député, Charlotte, impatiente de connaître les traits des hommes dont elle avait juré la mort, alla trouver Fauchet, évêque du Calvados, qu'elle avait connu à Caen, et qui, depuis le 31 mai, s'était démis de ses fonctions de député. Ce fut par lui qu'elle se fit conduire, le lendemain 12, à une séance de la convention nationale, où les cris de mort retentissaient de toutes parts contre les proscrits. Marat, presque mourant depuis quelques jours, d'une maladie dégoûtante qui le faisait tomber en pourriture, n'assistait pas à cette séance. Charlotte, mieux éclairée sur le véritable état des affaires depuis ses entretiens avec Duperret et Fauchet, était retombée dans ses premières incertitudes sur celui des tyrans qu'elle dévouerait au sacrifice. Elle s'informa d'un des huissiers de la convention, où demeuraient Robespierre et Marat « à qui disait-elle, elle avait une pétition à remettre. » On ne put lui donner que l'adresse de Marat, et cette circonstance décida de sa mort. Résolue à ne pas perdre un moment pour exécuter son projet, elle rentra chez elle et lui écrivit aussitôt dans les termes suivans : « Citoyen, j'arrive de Caen; votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connaîtrez avec plaisir les malheureux événemens de cette partie de la république ; je me présenterai chez vous demain vers une heure ; ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien ; je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France, j'attends votre réponse, Paris, le 11 juillet 1793, *Charlotte Corday.* » Marat était au lit, et ne répondit point. Dans l'intervalle qui devait s'écouler jusqu'au lendemain, Charlotte s'était rendue au Palais-Royal, et avait acheté le couteau qu'elle destinait à percer le cœur du misérable qui osait se proclamer l'*Ami du peuple;* rentrée chez elle, elle y avait inutilement attendu la réponse au rendez-vous qu'elle avait demandé. Enfin le lendemain, 12 juillet, elle se présenta à la porte de Marat, à une heure après-midi, mais elle ne put pénétrer jusqu'à lui ; une femme qu'on disait être la sienne, avait conçu quelques soupçons des instances de Charlotte, et s'était obstinément refusée à l'introduire. Le

courage de Charlotte ne l'abandonna pas; à sept heures du soir elle se présente de nouveau, et sur le refus absolu qu'elle éprouve de la part de la même femme, elle la charge de remettre à l'instant à Marat, un billet dont elle avait eu soin de se munir. Ce billet était conçu en ces termes : « Citoyen je vous ai écrit hier, et me suis présentée ce matin à votre porte. Avez-vous reçu ma lettre? si vous l'avez reçue, j'espère que vous ne me refuserez pas. Je vous répète que j'ai d'importans secrets à vous révéler et que je puis vous mettre en état de rendre service à la république; d'ailleurs il me suffit de vous faire savoir que je suis malheureuse pour espérer que votre belle ame ne sera pas insensible, et pour avoir droit à votre justice. » Marat était au bain, lorsque ce second billet lui fut remis. Il exigea qu'on fît entrer Charlotte, et dès les premiers mots que celle-ci lui adressa, il ordonna qu'on le laissât seul avec elle. Elle tenait un mémoire à la main, mais Marat avant de l'entendre, lui demande les noms des conspirateurs réfugiés à Caen. Elle les lui indique, il les recueille avec une féroce joie, et dit : « Ils n'iront pas loin, bientôt ils recevront leur châtiment; je les ferai tous guillotiner à Paris. » A ces mots, Charlotte tire le couteau qu'elle tenait caché sous sa robe, et sans dire un seul mot, le lui plonge tout entier dans la gorge. Déjà suffoqué par le sang, Marat n'a que le temps de s'écrier « à moi, à moi, ma chère amie;... je meurs. » Sa femme et deux autres accourent; il ne respirait déjà plus. Charlotte, le visage tranquille et le couteau sanglant à la main, songeait à peine à s'échapper; les femmes saisies d'effroi appellent du secours et n'osent l'approcher. Pour lui fermer le passage elles renversent des meubles en dehors; la garde arrive, suivie d'une multitude furieuse, qui veut immoler Charlotte à l'instant même. « Pauvres gens, leur dit-elle, vous voulez ma mort, et vous me devriez un autel, pour vous avoir délivrés d'un monstre. » Les transports de la populace redoublent; mais la force armée, qui de moment en moment devient plus nombreuse, la place au milieu d'elle et la protége. Un commissaire de police arrive et ordonne qu'elle soit sur-le-champ conduite à l'Abbaye. On trouva dans son sein une adresse aux Français qui respirait le plus brûlant amour de la liberté. Cependant Charlotte semble jouir de son triomphe. Elle promène des regards paisibles sur la foule qui l'entoure, et ne paraît s'étonner que d'être épargnée par la populace. Transférée presqu'aussitôt de l'Abbaye à la Conciergerie, elle voit s'approcher avec joie, l'instant où elle paraîtra devant le peuple. Sa tranquillité ne se dément pas un seul instant dans sa prison. Le concierge Richard et sa femme ont pour elle toutes les attentions qu'ils peuvent concilier avec leurs devoirs. L'accusateur public, Fouquier-Tinville, descend à la Conciergerie pour l'interroger, mais elle se refuse à toute réponse, avant d'être devant le tribunal, comme si, ne voulant être jugée que par la postérité, elle eût craint que son action et le motif sublime qui la lui avait inspiré, ne fussent ensevelis dans la profondeur des cachots. Fouquier se retire. Le 15 au matin, il se présente encore, n'obtient aucun nouvel éclaircissement, et prépare un acte d'accusation qui lui coûta peu de peine, car l'illustre accusée avouait son crime avec orgueil. Enfin le 17, elle monte au tribunal, comme si elle partait pour une fête. « M. Richard, dit Charlotte au concierge avant de sortir de sa chambre, ayez soin je vous prie que mon café au lait soit prêt lorsque je descendrai de là haut; ces messieurs seront sans doute pressés, et je veux faire mon dernier déjeûner avec Mme Richard et avec vous. » Nous pensons que nos lecteurs nous saurons gré de rapporter une partie de l'interrogatoire que subit Charlotte devant le tribunal révolutionnaire; ce n'est qu'en la citant elle-même qu'on peut espérer de donner une juste idée de ce prodige d'enthousiasme, de grandeur d'ame et de force de caractère. « Tous ces détails sont inutiles, répond Charlotte à quelques questions de forme, étrangères au fait, qui lui sont adressées par le président. C'est moi qui ai tué Marat. — Qui vous a engagée à commettre cet assassinat? — Ses crimes. — Qu'entendez-vous par ses crimes? — Les malheurs dont il a été la cause depuis la révolution et ceux qu'il préparait encore à la France. — Quels sont ceux qui vous ont portée à commettre cet assassinat? — Personne; c'est moi seule qui en ai conçu l'idée. — Que font à Caen les députés transfuges? — Ils attendent que l'anarchie cesse, pour reprendre leur poste. — Etait-ce à un prêtre assermenté ou réfractaire que vous

alliez à confesse, à Caen? — Je n'allais ni aux uns, ni aux autres. — Quelles étaient vos intentions en tuant Marat? — De faire cesser les troubles de la France. — Y avait-il long-temps que vous aviez formé ce projet? — Depuis l'affaire du 31 mai, jour de la proscription des députés du peuple. — C'est donc dans les journaux que vous avez appris que Marat était un anarchiste? — Oui; je savais qu'il pervertissait la France; » au reste, continua-t-elle, en élevant la voix de manière à se faire entendre aux extremités de la salle, malgré l'agitation qui y régnait, « j'ai tué un homme pour en sauver cent mille; un scélérat, pour sauver des innocens; une bête féroce pour donner le repos à mon pays; j'étais républicaine avant la révolution, et je n'ai jamais manqué d'énergie. — Qu'entendez-vous par énergie? — J'entends par énergie le sentiment qui anime ceux qui, mettant l'intérêt particulier de côté, savent se sacrifier pour leur patrie..!!!» Nous l'avouons, nous chercherions envain dans les temps modernes et dans l'antiquité tout entière, quelque chose de plus admirable que ce langage... Les misérables qui formaient l'auditoire accoutumé du tribunal, étaient eux-mêmes muets d'étonnement, et si de lâches spectateurs craignant de se compromettre par leur silence, laissaient échapper quelques-unes de ces imprécations que leur arrachait la terreur, nous en connaissons plusieurs qui admiraient au fond de leur ame, ce qu'ils s'efforçaient de paraître haïr en public. Durant son interrogatoire, Charlotte, dont le teint ne cessait d'être animé des plus brillantes couleurs, s'aperçut qu'un des assistans était occupé à peindre ses traits. Sa charmante figure s'embellit aussitôt d'un sourire, qui semblait exprimer combien elle était touchée de cet hommage, et comme si elle eût été dans l'atelier du peintre, elle prit sans affectation une position favorable à l'artiste. Vingt-quatre heures après, ce portrait, d'une ressemblance parfaite, était tout ce qui restait d'elle. Lorsque dans le résumé des débats, Fouquier voulut faire l'éloge de Marat, Charlotte l'interrompit avec indignation: «C'était un monstre votre Marat.» Plus ceux des chefs de la convention que l'héroïque courage de Charlotte venait de délivrer d'un rival plus importun que redoutable, étaient secrètement satisfaits de la mort de ce brigand, plus ils donnèrent de solennité à l'accusation et aux débats, en même temps qu'ils mirent une sorte de recherche d'humanité (que nos lecteurs nous pardonnent ce mot, en parlant de tels hommes), à environner de toute la protection de leurs lois, l'accusée qui, certes, ne pouvait leur échapper, et dont la terrible énergie était, contre eux, d'un si dangereux exemple. Chauveau-Lagarde lui fut donné, par le tribunal, pour défenseur d'office, sur le refus de Doulcet de Pontécoulant, député du Calvados, qui se fut inévitablement perdu sans sauver Charlotte, en se chargeant de sa défense. Cette héroïne, dont l'ame était inaccessible à la crainte, même la mieux fondée, ne pardonna point ce refus à M. de Pontécoulant, qu'elle accusa de lâcheté; mais combien elle eût regretté la précipitation de ce jugement, si elle eût connu la situation personnelle de ce député, à l'époque où elle l'honorait de son choix. Porté dès-lors sur toutes les listes de proscription et signataire des protestations contre le 31 mai, Doulcet de Pontécoulant fut décrété d'accusation et mis hors la loi, peu de temps après la mort de Charlotte. M. Chauveau ne se perdit point dans de vaines divagations; il sentit, avec sa noble cliente, que ne pouvant sauver ses jours, il ne fallait point ternir sa gloire. La manière dont il la défendit, plut à cette ame fière. Voici le peu de paroles qu'il prononça, et auxquelles, pendant qu'il parlait, Charlotte, avec une tranquillité inaltérable, donnait son assentiment par des mouvemens de tête répétés: «L'accusée avoue avec sang-froid l'horrible attentat qu'elle a commis; elle en avoue les circonstances les plus affreuses; en un mot, elle avoue tout, et ne cherche pas même à se justifier; voilà, citoyens jurés, sa défense tout entière. Ce calme imperturbable et cette entière abnégation de soi-même, qui n'annoncent aucun remords, en présence de la mort même (ici Charlotte fit un mouvement de tête plus marqué, pour confirmer l'assertion de son défenseur). Ce calme et cette abnégation sublimes sous un rapport, ne sont pas dans la nature. Ils ne peuvent s'expliquer que pas l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main, et c'est à vous, citoyens jurés, à juger de quel poids doit être cette considération morale dans la balance de la justice. Je m'en rapporte à votre sagesse.» Charlotte entendit sa condamnation avec une sorte de joie; ses yeux brillaient d'un

éclat extraordinaire. A peine la lecture de l'arrêt de mort fut-elle finie, que sortant de son sein deux lettres dont l'une était adressée à son père et l'autre à Barbaroux, elle les fit remettre au président, avec prière de les leur faire parvenir. Voici la première : nous ne saurions nous résoudre à priver l'histoire d'un document aussi précieux sur le caractère de cette femme admirable, qui n'est jamais plus grande que dans la simplicité même avec laquelle elle explique son action. « Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission. J'ai vengé bien des innocentes victimes ; j'ai prévenu bien d'autres désastres; le peuple, un jour désabusé, se réjouira d'être délivré d'un tyran. Si j'ai cherché à vous persuader que je passais en Angleterre, c'est que j'espérais garder l'*incognito*, mais j'en ai reconnu l'impossibilité. J'espère que vous ne serez pas tourmenté ; en tout cas, vous auriez des défenseurs à Caen. J'ai pris pour défenseur Gustave Doulcet. Un tel attentat ne permet nulle défense ; c'est pour la forme. Adieu mon cher papa ; je vous prie de m'oublier, ou plutôt de vous réjouir de mon sort ; la cause en est belle. J'embrasse ma sœur que j'aime de tout mon cœur, ainsi que tous mes parens. N'oubliez pas ce vers de Corneille :

« Le crime fait la honte et non pas l'échafaud. »

C'est demain à huit heures qu'on me juge. Le 16 juillet 1793, *M. C. Corday.* » La lettre à Barbaroux, datée du même jour, est beaucoup trop longue pour être rapportée ici; mais il faut la lire dans les papiers du temps. C'est un chef-d'œuvre d'élévation, d'ironie et de grâce; on y retrouve la même simplicité que dans celle que nous venons de rapporter ; en voici quelques traits : « Nous sommes si bons républicains, à Paris, que l'on ne conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus longue vie ne serait bonne à rien, peut se sacrifier de sang-froid pour sauver son pays. Je jouis délicieusement de la paix, depuis quelques jours. Le bonheur de ma patrie fait le mien, etc., etc. » Après avoir remis ces lettres, et avant de sortir du tribunal, Charlotte appelant Chauveau-Lagarde, lui dit affectueusement : « Vous m'avez défendue comme je devais l'être ; je veux vous témoigner ma reconnaissance; ces messieurs viennent de m'apprendre que mes biens sont confisqués; je dois quelque chose à la prison ; je vous charge d'acquitter cette dette. » Nous n'imaginons pas que le sublime puisse aller plus loin !... Redescendue à la Conciergerie beaucoup plus tard qu'elle ne l'avait pensé, elle se fit servir à dîner, mangea de très-bon appétit, parut plus gaie qu'on ne l'avait vue encore, et fit appeler Richard, à qui elle dit, « M. Richard, j'espérais que nous déjeunerions ensemble, mais ces messieurs m'ont retenue là haut si long-temps, que vous me pardonnerez de vous avoir manqué de parole. » Jusqu'à l'instant du supplice elle ne cessa de causer avec Richard et sa femme, avec la même liberté d'esprit et la même grâce de plaisanterie que si elle eût été dans un salon, au milieu de ses amis. Elle avait refusé deux fois de se laisser assister par un prêtre ; enfin, lorsqu'à sept heures du soir, l'exécuteur se présenta pour lui lier les bras, lui couper les cheveux et la conduire à l'échafaud, sa force, loin de se démentir, parut redoubler de l'horreur de sa situation : « Voilà, dit-elle, une toilette à laquelle je suis peu accoutumée. » En sortant de la conciergerie, elle adressa l'adieu le plus touchant à Richard, à sa femme qui pleurait, et aux guichetiers à qui elle faisait éprouver un sentiment qu'ils ne connaissaient pas encore. Montée sur la charrette fatale et traînée au milieu des imprécations d'une populace féroce, rassemblée sur le chemin du supplice, cette énergie vraiment surnaturelle, mais sans ostentation, excitait une admiration universelle, de la part de ceux-là même qui ne s'étaient pressés sur ses pas que pour jouir de la douleur de ses derniers momens. Elle les considérait d'un air satisfait, et ses regards semblaient leur dire : « Vous me devez votre affranchissement, et c'est ainsi que vous m'en récompensez. » Sa belle et noble figure était à-la-fois calme et expressive ; elle s'anima des plus vives couleurs en approchant de l'échafaud, sur lequel elle monta d'un pas assuré. Elle inspirait à-la-fois de l'enthousiasme, de l'étonnement et de la terreur. Lorsque l'exécuteur lui enleva le fichu qui lui couvrait le sein, son visage exprima la colère, et ce moment fut le seul où, depuis l'instant de son arrestation, elle eût manifesté ce sentiment. La pensée de la mort qui l'allait frapper, paraissait être celle dont elle était le moins occupée. Charlotte Cor-

day fut décapitée le 17 juillet 1793, âgée de 25 ans. A l'instant où l'exécuteur (il se nommait Legros), montrant sa tête au peuple, lui donna deux soufflets, une indignation universelle éclata parmi les spectateurs, et fit justice de cette lâcheté sans exemple. L'horreur que cette action avait inspirée, fut telle, que les jacobins, eux-mêmes, qui comptaient l'infâme Legros parmi leurs membres, se crurent obligés d'envoyer ce misérable en prison. Ainsi périt la femme illustre dont la France peut opposer avec orgueil le dévouement héroïque, à tous les crimes du brigand qui l'ensanglanta; car l'exécrable Marat fut vomi sur son territoire par un peuple voisin, et Charlotte était française.

CORMATIN-DESOTTEUX (Pierre-Marie-Félicité, baron de), né d'un père qui professait la chirurgie, voyagea d'abord en Angleterre, puis en Portugal. Revenu en France, il fut recommandé par son oncle, chirurgien-major au régiment du roi, au baron de Vioménil qu'il avait sauvé d'une maladie grave, et qui partait pour l'Amérique lors de la guerre de l'indépendance. M. de Vioménil prit M. Désotteux pour son aide-de-camp. Arrivé en Amérique, il s'y attacha particulièrement à MM. de Lameth. De retour à Paris après la guerre, il y servit avec chaleur la cause de la révolution, et se trouvait même, dit-on, parmi les femmes qui se portèrent à Versailles, le 5 octobre 1789. Il fut ensuite attaché long-temps à l'état-major de la garde nationale de Paris. Il serait difficile d'expliquer les causes qui jetèrent plus tard Desotteux dans le parti royaliste, qui avait tant à se plaindre de lui; mais il est certain qu'employé à Metz, comme officier d'état-major, sous les ordres du marquis de Bouillé, il favorisa, par tous les moyens que sa place mettait en son pouvoir, l'évasion de Louis XVI et de sa famille. Compromis par le mauvas succès de cette entreprise, il émigra, fut mal reçu à Coblentz, revint à Paris, et obtint enfin une place de lieutenant dans la garde constitutionnelle du roi. Emigré de nouveau, après la journée du 10 août 1792, il passa en Angleterre, revint dans les départemens de l'Ouest avec une mission du comte d'Artois, débarqua en juillet 1794, près de St-Malo (Normandie), et se rendit auprès de M. de Puisaye, chef des insurgés sur la rive droite de la Loire, qui le nomma son trésorier-général. Pendant l'absence de ce chef, et au moment où les chouans conclurent une trêve avec les républicains, M. Desotteux qui, pour la première fois, prit, dans cette circonstance, le nom de *Cormatin*, du chef de sa femme, se mit à la tête de la négociation dont M. de Bois-Hardi avait été chargé d'abord. Accusé ensuite d'y avoir fait des infractions, il fut arrêté par ordre du général Hoche, et livré, en octobre 1795, à une commission militaire; il récusa ce tribunal; réclama l'amnistie, puis les lois constitutionnelles, et prétendit que le comité de salut public lui avait promis de faire passer dans la Vendée les deux enfans de Louis XVI. Le comité de salut public démentit positivement ce fait et ordonna un prompt jugement. Acquitté sur le fait de la rupture des traités, il fut condamné à la déportation comme émigré. Détenu d'abord dans le fort de Cherbourg, il fut ensuite transféré au château de Ham, obtint sa liberté sous le gouvernement consulaire, et se retira dans ses propriétés, près de Macon (Saone-et-Loire). Il est mort à Lyon, le 19 juillet 1812. L'ouvrage publié en 1798, avec des additions et des notes, par M. Bourgoing, ministre de France en diverses cours, sous le nom de *Voyage du ci-devant duc de Châtelet en Portugal*, a été composé en entier par Cormatin, M. du Chatelet n'ayant jamais été en Portugal.

CORMON (J.-L.-Barthélemi), libraire à Lyon, a publié entre autres bons ouvrages de grammaire et de lexicologie : *Dictionnaire portatif et de prononciation espagnol-français et français-espagnol*, 1800, 2 vol, in-8°,; 1803, idem. — (Avec V. Manni), *Dictionnaire portatif et de prononciation italien et français, et français et italien*, 1802, 2 vol. in-8°. — (Avec le même), *Dictionnaire de poche italien-espagnol et espagnol-italien*, 1805, 2 vol. in-16. — *Nouvelle collection de morceaux choisis* en prose et en vers, extraits de différens auteurs espagnols, 1811, in-12. *Grammatica francesca al uso de los Espagnoles*, 1810, in-8.

CORNELISSEN (Norbert), né à Anvers, fit d'excellentes études, et manifesta de bonne heure un goût marqué pour les beaux-arts. S'étant rendu en France, les circonstances le mirent en relation avec Hugo-de-Basseville, nommé envoyé de France à Rome, et qui ne tarda pas à devenir, dans cette capitale, victime de la

fureur populaire (*voy.* Basseville). M. Cornelissen, ainsi que les autres personnes attachées à la légation française, n'échappa qu'avec peine au même sort. De retour dans sa patrie, il fut nommé secrétaire de l'administration départementale de la Dyle, fonctions qu'il ne quitta que pour remplir celles de secrétaire de M. Lambrechts, nommé ministre de la justice. Rappelé dans la Belgique par des affaires personnelles, M. Cornelissen fut nommé secrétaire de la municipalité de Gand, ville où, depuis cette époque, il a fixé son séjour; puis secrétaire de la société de littérature et des beaux-arts établie dans cette dernière ville. C'est en cette qualité qu'il a rendu des services signalés aux sciences, aux arts et aux lettres. Joignant à une érudition peu commune, un goût sûr et délicat, il a publié, soit sur l'histoire nationale, soit sur la peinture ou la sculpture, ainsi que sur la botanique, science dans laquelle il possède des connaissances fort étendues, divers opuscules justement estimés. M. Cornelissen est membre de l'académie royale de Bruxelles, et de plusieurs sociétés savantes.

CORNET (Le comte) était commissaire du directoire dans le canton de Beaugency, lorsqu'en mars 1798, il fut élu député du Loiret au conseil des anciens. Ils'y conduisit avec assez de sagesse et se fit particulièrement remarquer, en 1799, par son opposition à la loi des otages et son zèle à faire fermer la société anarchique du manége. Il combattit la proposition de faire juger les naufragés de Calais; fut élu président le 19 du même mois, et rappelé au fauteuil le 23 septembre. M. Cornet se montra l'un des plus ardens coopérateurs de la révolution des 18 et 19 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et fut chargé, dans cette dernière journée, d'exposer au conseil des anciens, les motifs qui avaient décidé sa convocation à St-Cloud. Nommé, l'un des premiers, membre du sénat-conservateur, il obtint, en 1804, le rang de commandant de la légion-d'honneur, et fut présenté, en 1809, par le sénat, pour devenir titulaire de la sénatorerie de Florence, que l'empereur ne jugea pas à propos de lui conférer. On ne sait à quoi tint ce moment d'humeur du despote, dont M. Cornet était l'un des adulateurs les plus complaisans et les plus assidus. Pour le dédommager de ce refus, Napoléon lui conféra, le 30 juin 1812, le grade de grand officier de la légion. M. Cornet se réunit, en avril 1814, à ceux de ses collègues qui prononcèrent la déchéance de Napoléon; fut créé pair de France par Louis XVIII, le 4 juin suivant; esquiva la pairie impériale au retour de Bonaparte (mars 1815) et se trouva ainsi maintenu, en juillet, sur la liste des pairs royaux. Plus adroit ou plus heureux que M. le comte Cornudet, M. le comte Cornet voit, pour la première fois depuis 17 ans, son nom, jusques-là inséparablement lié à celui de son collègue, sur tous les almanachs directoriaux, consulaires, impériaux et royaux, obligé de soutenir seul le fardeau d'une gloire qui leur fut si long-temps commune. Il ne faut pas demander, après cela, quelles sont les opinions de M. Cornet; qu'il s'agisse de condamner ou d'absoudre; de faire rendre ou de rapporter des lois d'exception, et d'adopter des budgets, on peut être assuré que son inaltérable confiance dans les ministres, quelque changement qui survienne dans leurs systèmes ou dans leurs personnes, le portera toujours à voter avec eux.

CORNET-D'INCOURT (Charles-Nicolas), né à Amiens le 18 janvier 1773, fut nommé, en août 1815, membre de la chambre des députés, par le département de la Somme. Nul autre ne s'est fait remarquer, dans la chambre réunie à cette époque, par une intolérance religieuse et politique plus coupable; et c'est à l'excès de cette intolérance, bien plus qu'à ses talens, qui sont fort au-dessous de la médiocrité, que M. Cornet-d'Incourt doit la place qu'il occupe dans cette galerie, et que nous nous reprocherions encore de lui accorder, si les célébrités malheureuses n'entraient pas aussi dans le domaine de l'histoire. En octobre et novembre 1815, lors de la discussion de ces fatales lois d'exception, qui ont fait verser des flots de sang français; en décembre de la même année, lorsqu'il s'agissait de mettre en accusation les ministres, parce qu'un prodige de la piété conjugale, venait de soustraire une victime à l'échafaud; en janvier 1816, lorsque la prérogative royale proposant amnistie et oubli, était méconnue et avilie par cette majorité altérée de sang, qui n'a cessé de la réclamer depuis toutes les fois qu'il s'est agi d'en étayer ses fureurs; enfin dans une foule d'autres circonstances qu'on ne saurait rappeler sans évoquer des souvenirs de vengeance

et de haine, perpétués par l'impunité des coupables, M. Cornet-d'Incourt a constamment paru au premier rang des sanguinaires provocateurs de la réaction. On l'a vu même, lorsque quelques-uns de ses collègues, cédant à la puissance de la vérité et de la justice, gardaient un silence que leur conscience leur commandait, entrer seul en lutte, et soutenir des opinions abandonnées par eux. M. Cornet-d'Incourt a paru quelquefois prendre la défense de la religion; mais de cette religion qui institua l'inquisition; conseilla la St-Barthélemy, fit exécuter les dragonades, et révoqua l'édit de Nantes. Il a été nommé de nouveau, en septembre 1817, par le département de la Somme, membre de la chambre des députés. Ce choix nous réduit à la pénible alternative de penser qu'il ne se trouve pas, dans le département de la Somme, un homme supérieur à M. Cornet-d'Incourt par ses lumières et son amour pour la patrie, ou que la faction qui l'a élu, en 1815, était encore tellement puissante, en 1816, que le vœu des hommes de bien, amis de la liberté et du trône constitutionnel, ont été étouffés par elle.

CORNUDET-DES-CHOMETTES (Le comte JOSEPH), fut nommé, en 1790, procureur-syndic du district de Felletin, et député, en septembre de l'année suivante, par le département de la Creuse, à l'assemblée législative, où il ne fit point parler de lui. Elu, en l'an 5 (1797), membre du conseil des anciens, il s'y montra constamment ami de l'ordre et ne prit aucune part aux projets des factions qui se disputaient alors le pouvoir. Il fut un des principaux auteurs de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et s'opposa, dans la séance extraordinaire qui eut lieu à St-Cloud le 19, à ce qu'il fût prêté serment de fidélité à la constitution de l'an 3, qui, en effet, avait cessé d'exister depuis les événemens du 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797), et la loi du 22 floréal an 6 (11 mai 1798). M. Cornudet déclara dans cette séance, que « fortement décidé à conserver les bases du nouvel ordre social fondé sur la souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, la division et l'indépendance des pouvoirs, il ne voulait pas cependant se laisser enchaîner par de prétendus principes et des abstractions funestes. » D'après cette opinion, il se prononça en faveur des grands changemens qui s'opérèrent dans ces journées, à la suite desquelles il fut élevé à la dignité de sénateur. Chargé, en 1803, de l'organisation des sénatoreries du ci-devant Piémont, il obtint, l'année suivante, celle de Rennes, et fut nommé commandant de la légion-d'honneur. En 1804, il fit partie du conseil d'administration du sénat. Le 4 novembre de la même année, il présenta à l'empereur le collége électoral de la Creuse, qu'il présidait. Il fut, pendant plusieurs années, membre et rapporteur de la commission du sénat chargée d'examiner la régularité des élections à la chambre des députés. Au commencement de 1814, M. Cornudet fut nommé commissaire extraordinaire dans les départemens des Pyrénées, pour y prendre les mesures propres à défendre l'indépendance du territoire français. Il montra, dans cette mission difficile, autant d'activité que de prudence, et revint à Paris du moment où tout espoir de soustraire la France au joug étranger fut perdu. Le comte Cornudet adhéra alors à tous les actes du sénat, et fut créé pair par le roi Louis XVIII, le 4 juin 1814. Bonaparte étant remonté sur le trône le 20 mars 1815, le comte Cornudet fut porté par lui à la chambre impériale des pairs, mise en activité le 2 juin 1815. Il y montra des opinions sages, et parla, dans la séance du 22 juin, en faveur de l'établissement d'un gouvernement provisoire, contre l'opinion de ceux qui voulaient faire proclamer immédiatement Napoléon II, empereur. « Les droits de ce prince sont assez consacrés, dit le comte Cornudet, par l'abdication de Napoléon; mais il est captif, et l'établissement d'un gouvernement provisoire est seul capable d'assurer la sûreté publique et l'indépendance nationale. » Ce jour fut le terme de la carrière politique de M. Cornudet (*voy.* CORNET). L'ordonnance royale du 24 juillet suivant, l'a privé des honneurs de la pairie.

CORNWALLIS (CHARLES, marquis et comte DE), général anglais, né le 31 décembre 1738, fit ses premières armes en Allemagne, dans la guerre de sept ans, sous le nom de *lord Broome*. Il fut nommé colonel en 1761, entra dans la chambre des communes, et à la mort de son père, en 1762, il prit sa place dans la chambre haute. Quoique aide-de-camp et chambellan du roi, il conserva une sorte d'indépendance, et, dans plusieurs occasions,

il vota au parlement contre les ministres. Lorsque les hostilités éclatèrent entre l'Angleterre et les colonies, Cornwallis s'arrachant à une épouse qui l'adorait, et dont son départ causa la mort, suivit son régiment en Amérique. Il s'y distingua dans différentes occasions, particulièrement à la prise de Philadelphie, en septembre 1777, puis aux affaires de Germantown et de Redbank. Au mois d'août 1780, il coopéra à la prise de Charlestown, et quelque temps après il défit, à Cambden, les Américains commandés par le général Gates, vainqueur de Burgoyne. Toutefois cette victoire, et d'autres succès qui en furent la suite, lui coûtèrent si cher, que son armée, considérablement réduite, se vit hors d'état de poursuivre l'ennemi, qui se rendit maître des Deux-Carolines. Bientôt renforcé par Arnold, dont la criminelle défection avait beaucoup affaibli les insurgens, Cornwallis tenta de surprendre le corps commandé par M. de la Fayette, et passa dans ce dessein le Jamesriver; mais malgré l'habileté de cette manœuvre, le commandant français se retira sans perte dans l'intérieur du pays. Clinton (*voy.* ce nom), craignant pour New-York, blâma Cornwallis d'avoir pénétré si avant dans la Virginie, et lui redemanda les troupes qui se trouvaient sous les ordres d'Arnold; d'où résulta entre les deux généraux anglais une mésintelligence funeste à leur cause. Cornwallis concentra ses forces à York-Town, où les forces combinées de Washington et de Rochambeau vinrent l'investir le 28 septembre 1781, tandis que la flotte française du comte de Grasse le bloquait par mer. Alors Cornwallis, ne voyant arriver aucun secours, et se trouvant empêché par une tempête qui s'éleva, de se tirer de cette position difficile en traversant la rivière d'York, comme il en avait le dessein, fut obligé de capituler le 18 octobre, et de se rendre prisonnier avec les 8000 hommes sous ses ordres. Au chagrin de cet événement, se joignit pour lui celui d'être violemment attaqué par Clinton sur ses opérations militaires. Il se défendit avec force, dans une réponse à laquelle son antagoniste répliqua : mais loin que les accusations dirigées contre Cornwallis lui eussent fait perdre la confiance du gouvernement, il fut nommé, en 1786, gouverneur-général du Bengale. Tippô-Saëb, sultan de Maissoure, ayant attaqué le rajah de Travancor, les Anglais embrassèrent le parti de ce dernier. Ils éprouvèrent d'abord des revers auxquels Cornwallis mit un terme en prenant le commandement des troupes. Il prit d'assaut la forteresse de Bangalor, et avança jusqu'à Seringapatam, capitale de Tippô, qu'il ne put enlever de vive force, et dont la saison l'empêcha de faire le siége. Au printemps de l'année 1792, il reparut devant cette ville : et le sultan n'ayant pu la secourir, fut forcé de signer, le 16 mars 1792, le traité qui lui enlevait une partie de ses provinces lesquelles furent partagées entre trois princes indiens alliés des Anglais. Cornwallis revint à Calcutta, et y resta jusqu'en 1797, époque à laquelle il fut remplacé par lord Wellesley, (aujourd'hui duc de Wellington.) Ils'était fait chérir par la sagesse et l'équité de son administration; l'assemblée générale de la compagnie des Indes lui vota une pension viagère de 5000 livres sterlings; la ville de Londres lui donna le diplôme de citoyen renfermé dans une boîte d'or, et le roi le nomma membre du conseil privé et grand-maître de l'artillerie. En 1798, l'état de l'Irlande ayant exigé qu'on y envoyât un vice-roi qui joignît aux talens militaires un caractère doux et conciliant, le ministère fit choix de Cornwallis, et ce malheureux pays vit alors succéder aux violences et à la plus excessive rigueur une administration douce et tout-à-fait modérée. Après avoir apaisé la rébellion par un heureux mélange de douceur et de fermeté, il fut chargé, en 1801, de négocier, comme ministre plenipotentiaire, avec la France la paix dont les préliminaires avaient déjà été signés. Après avoir reçu du premier consul l'accueil le plus distingué, il se rendit à Amiens, où la signature du traité définitif eut lieu le 27 mars 1802. En 1803, il quitta l'Irlande pour retourner en Angleterre; il y passa deux années dans le repos, et fut nommé de nouveau, en 1805, gouverneur-général de l'Inde. Malgré l'affaiblissement de sa santé, il partit pour sa destination. A peine arrivé, il prit les mesures administratives que prescrivait une sage économie, et se disposait à prendre le commandement de l'armée, lorsque l'accroissement du mal qu'il éprouvait le contraignit de s'arrêter à Hazepour, province de Benarès, où il mourut le 5 octobre de la même année, laissant une réputation très-honorable comme militai-

re et homme d'état. Son corps fut transporté en Europe, et un monument élevé à sa mémoire dans l'église de St-Paul à Londres.

CORNWALLIS (William), amiral anglais, né le 25 février 1744, est le quatrième fils de Charles, comte de Cornwallis, pair d'Angleterre, et d'Elisabeth, fille de lord vicomte Townshend. Destiné de bonne heure au service de la marine, il commença sa carrière comme aspirant sur *le Newark*, qui le transporta en Amérique, où il fut présent à toutes les affaires qui eurent lieu avec les Français et entre autres à la prise de Louisbourg. En 1759, il servait sous les ordres de l'amiral Howe, et se trouva à la victoire remportée sur M. de Conflans à l'embouchure de la Vilaine. Après avoir servi dans la Méditerranée avec le capitaine Digby, William Cornwallis fut nommé lieutenant, à l'âge de 17 ans, sur le vaisseau de pavillon de l'amiral sir Charles Saunders. Ayant donné des preuves réitérées de talent et de courage, il fut nommé lieutenant de vaisseau en 1762, élevé, 3 ans après, au grade de capitaine, et obtint le commandement du *Prince Edward*. Il se distingua également dans la guerre d'Amérique; il y soutint, le 20 avril 1780, un combat honorable, mais sans succès, contre le chef d'escadre Lamothe-Piquet, chargé par le comte d'Estaing de protéger un convoi qui se rendait à Saint-Domingue, et qui réussit à y entrer. Cornwallis revint en Angleterre avec *le Lion*, et se trouva au secours de Gibraltar, sous l'amiral Darby, en 1781. Peu après, il fut nommé commandant du *Canada*, de 74 canons, et renvoyé aux Indes occidentales, sous les ordres de l'amiral sir Samuel, maintenant lord Hood. Cornwallis se signala sous lui à la bataille de St.-Christophe, et se trouva ensuite au combat qui se donna, le 9 avril 1782, auprès de la Dominique, entre la flotte anglaise, commandée par l'amiral Rodney, ayant sous lui le contre-amiral Hood, et la flotte française, commandée par le comte de Grasse et les amiraux Bougainville et Vaudreuil. Cornwallis, ayant attaqué le vaisseau *la Ville de Paris*, monté par M. de Grasse, contribua à le faire rendre au *Harfleur*, que montait le contre-amiral Hood. Il reçut à ce sujet un témoignage fort honorable de M. de Grasse lui-même, qui déclara que *le Canada* l'avait plus embarrassé que tous les autres vaisseaux contre lesquels il se battait. A la paix de 1783, Cornwallis retourna dans sa patrie. Peu d'années après, il fut pourvu d'un commandement très-honorable en temps de paix, et qui procure, en temps de guerre, une grande fortune, celui de la station des Indes orientales, dont le commandant, outre des appointemens considérables, reçoit des cadeaux immenses des états de l'Inde, habitués à traiter un commandant anglais avec le même respect et les mêmes égards que s'il était prince souverain. Cornwallis se rendit de suite à son poste, à bord de *la Couronne*, avec le titre de commodore. La guerre ayant éclaté à cette époque entre la France et l'Angleterre, il fut chargé de diriger les opérations militaires dans l'Inde, et assiégea Pondichéri qui se rendit le 28 août 1793. A l'expiration du temps accoutumé pour la station de l'Inde, le commodore Cornwallis retourna en Angleterre à bord du *Phénix*. Il avait été nommé contre-amiral de l'escadre blanche en février 1793. En 1794, il obtint le rang de vice-amiral de l'escadre bleue; et en 1795, il servait dans la flotte du Canal, ayant son pavillon sur *le Royal-Souverain*, de 100 canons. Il en fut détaché avec une escadre composée du *Royal-Souverain*, de quatre vaisseaux de soixante-quatorze, et de quatre frégates, pour harceler les Français, intercepter leurs convois, et empêcher la sortie de leurs bâtimens. Il fit une retraite simulée devant la flotte française, qu'il attira à cent lieues de la côte, où elle combattit avec un extrême désavantage le 23 juin. Peu de temps après, les lords de l'amirauté nommèrent Cornwallis au poste important de commandant en chef dans les Indes occidentales. En conséquence, il fit voile pour sa destination, sur *le Royal-Souverain*; mais ayant été désemparé auprès des Sorlingues, il jugea convenable de retourner en Angleterre; et sur l'ordre qui lui fut donné d'aller reprendre son commandement à bord de la frégate *l'Astrée*, il refusa d'obéir, à cause du mauvais état de sa santé. Les lords de l'amirauté, peu satisfaits de cette excuse, donnèrent des ordres pour qu'il fût traduit devant une cour martiale qui s'assembla à Porstmouth, le 8 avril 1796, sous la présidence du vieux amiral comte Howe: cette cour acquitta Cornwallis. Quoiqu'il eût été son pavillon du *Royal Souverain*, il fut nommé amiral de

ses, qui commmencèrent à paraître en 1781, et furent très-bien accueillis.

CORRY (Isaac), fils d'un négociant de Newry, dans le comté de Down en Irlande, fut élevé pour le barreau, et y débuta en 1779. Dégoûté bientôt de sa profession, il se lança dans la carrière politique, et entra dans la chambre des communes d'Irlande, où il ne fut pas long-temps sans se montrer l'un des membres les plus chauds du parti de l'opposition, et sans acquérir cependant beaucoup d'influence; mais en 1787, le marquis de Buckingham, ayant été nommé vice-roi d'Irlande, crut devoir faire des réformes parmi les officiers des différens départemens, et donna à M. Corry une place vacante dans l'artillerie. Cette faveur changea entièrement les dispositions de ce député, qui, ayant continué d'occuper des emplois lucratifs sous les divers vice-rois, appuya constamment les mesures des ministres. En 1799, il se prononça pour la réunion de ce pays à l'Angleterre, et contribua puissamment à l'acte parlementaire qui la consomma en 1801. A la suite d'un discours dans lequel il développait les avantages de cette mesure, il accusa M. Grattan d'être l'un des auteurs des écrits répandus en Irlande pour échauffer les esprits contre l'union. Celui-ci, l'un des hommes les plus véhémens du parti de l'opposition, l'accusa, à son tour, d'avoir changé d'opinion par intérêt, et de s'être vendu au ministère. Cette querelle politique dégénéra en une querelle particulière, qui se termina par un duel. M. Corry, blessé, reçut de son adversaire toutes sortes de marques d'estime. Après la réunion, il passa dans la chambre des communes de la Grande-Bretagne, et continua de s'y montrer dévoué au ministère.

CORSIN (André-Philippe, baron), maréchal-de-camp, est né le 30 juillet 1773. Après s'être distingué aux batailles d'Eylau et de Burgos, il fut grièvement blessé, en août 1811, en combattant l'armée de Galice. Nommé, après la restauration, commandant pour le roi à Antibes, cet officier-général fit arrêter, le 1er mars 1815, deux officiers qui se présentèrent à lui au nom de Bonaparte, pour le sommer de rendre cette place.

CORVETTO (Le comte Louis), né à Gênes, fut d'abord avocat dans cette ville. Après avoir été l'un des chefs de l'insurrection qui éclata le 21 mai 1797, contre le sénat, il fut, le 8 juin suivant, crée l'un des directeurs de la république ligurienne. Après avoir réussi à changer la forme du gouvernement de son pays, il contribua puissamment à sa réunion à l'empire français. Appelé à Paris, en 1805, par Napoléon, l'heureux succès de ses efforts fut récompensé par une place de conseiller-d'état, le titre de comte et les brevets d'officier de la légion d'honneur et de chevalier de la couronne de fer. A peine le gouvernement impérial eut-il été renversé, que, dès le 4 juillet 1814, Louis XVIII donna à M. Corvetto l'entrée du conseil-d'état qui venait d'être recréé sur de nouvelles bases. Porté, après le 20 mars, sur le tableau du conseil-d'état impérial, il se ménagea assez adroitement avec les partis pour ne se compromettre avec aucun d'eux; se retira à la campagne; ne parut à la ville que pour ne pas faire trop remarquer son absence; conserva tous ses rapports avec ceux de ses anciens collègues qui étaient redevenus membres du conseil-d'état, et néanmoins trouva sous divers prétextes, le moyen de ne point siéger dans ce corps. Après le 8 juillet 1815, le roi le nomma membre d'une commission de liquidation, dont les attributions mixtes et sans but positif, n'offrirent à son ambition aucune occasion de se faire remarquer. Les expressions d'une sensibilité larmoyante et banale, étaient devenues les seules réponses de M. Corvetto aux plaintes multipliées des notables envoyés par les départemens auprès du ministère, pour en obtenir quelque soulagement sur les contributions imposées par les généraux ennemis; cette sensibilité qui fut prise pour du talent, lui valut le porte-feuille du ministère des finances, et nous nous bornerions à le féliciter d'un avancement aussi rapide et aussi peu attendu, si l'examen des opérations financières, conçues et exécutées depuis qu'il a pris rang dans l'administration n'entrait pas essentiellement dans la nature d'un travail dont le but est de faire connaître les hommes par leurs actes publics ou privés. Le comte Corvetto, élève de l'école fiscale impériale, combattit, en 1815, toutes les opinions qui tenaient à faire adopter en France un système libéral de finances; il en combattit les principes, comme étant tout au moins chimériques, et soutint (*), que tout ce qui se ratta-

(*) Projet de loi sur le budget, pour l'année 1816.

chait à cette idée, n'offrait qu'une théorie brillante, mais trompeuse; que la France n'avait pas de crédit; qu'elle n'en aurait jamais..... Effrayé, en 1816, du mouvement général des esprits vers des systèmes dont les résultats devaient avoir pour but l'amélioration du sort des contribuables, le ministre changea de langage, parla de crédit (*); proposa la voie des emprunts sans en avoir établi les bases, et obtint en sus des charges ordinaires et extraordinaires, un emprunt de 600 millions de francs. La négociation de cet emprunt, mal concertée, produisit des pertes réelles pour l'état; devint onéreuse aux contribuables, et ne fut utile qu'aux agioteurs dont elle peut néanmoins, un jour à venir, compromettre le crédit et la fortune. En 1817, M. Corvetto proposa de nouveaux emprunts, sans s'écarter du système d'agiotage récemment établi; maintint les impôts exorbitans créés pendant les années précédentes, et obtint la faculté de négocier, en sus des charges, un emprunt de 800 millions de francs. Une partie de cet emprunt a été négociée, le 30 mai 1818, et le ministre, fidèle à ses principes d'absorption, en a, de son autorité privée, déterminé la consolidation à l'option des prêteurs, oubliant que les chambres qui accordent l'emprunt, n'en conservent pas moins le droit de contrôler les opérations du ministre, avant la consolidation, qui ne peut avoir lieu qu'à l'ouverture de la session suivante. Plus nous avons examiné la marche de ce ministère, pendant les années qui viennent de s'écouler, plus nous sommes affligés de n'y rien trouver de tout ce qui se rattache aux principes qui consacrent en même temps et les réunions territoriales et la division des fortunes à l'infini; rien sur les rapports qui doivent exister entre le crédit de l'état et le crédit des particuliers; et rien de positif sur les bases indépendantes d'un bon système de finances (*) : d'où nous concluons que les cir-

(*) Faire usage du crédit, quel qu'il soit, ou donner à l'état un crédit basé sur un système indépendant de finances, sont deux choses très-distinctes : tous les états ont un crédit quelconque et nous en trouvons la preuve dans les résultats obtenus pendant l'année 1817, malgré tout l'effroi que M. Corvetto avait pu inspirer par l'énoncé des principes suivans : 1° Je propose à votre majesté de fixer pour la production des titres de créances, un délai d'un an, passé lequel ils ne seront plus admis. C'est en grande partie sur les bases des prescriptions légitimes que reposent les sociétés (budget pour 1817). Nous observerons que le régime fiscal admet, en principe, que l'état est toujours en tutelle, tandis qu'un système indépendant de finances reconnait, que ce sont les intérêts des particuliers qui restent toujours en tutelle; 2° C'est à tort que l'on a représenté les domaines communaux, comme étant des propriétés particulières, les domaines des communes sont du domaine de l'État, qui se compose de toutes les communes (discours de M. Corvetto, 15 mars 1816). On serait tenté de croire que les preneurs de l'emprunt ont pensé que le ministre pourrait bien un jour, ajouter comme conséquence naturelle du principe, que l'état se compose de toutes les valeurs qui sont dans l'état.

(*) Dans les pays régis par une administration financière fiscale, les lois se rapportent à sa nature et à son principe, qui, l'un et l'autre, sont conformes à la nature et au principe du gouvernement absolu, soit que le pouvoir réside dans les mains d'un seul, soit qu'il réside dans celles d'une corporation olygarchique héréditaire, ou même dans celles d'une convention élective, temporaire ou à vie : ces diverses formes étant essentiellement despotiques, de même que la puissance y est le centre unique des intérêts, de même l'administration centralisant tout, attire tout, ne rend rien et conduit nécessairement à l'épuisement. Au contraire dans les pays où il existe un système libéral de finances, ce ne sont pas les intérêts qui dérivent de sa nature et de son principe, c'est le système qui se rapporte à la nature et au principe des intérêts de tous et de chacun des membres de la communauté; se modifie et prend tour-à-tour les nuances qui conviennent aux intérêts, soit privés, soit généraux; comme il est la clef et le conservateur de tout, il n'y a de centralisation, qu'une centralisation multiple qui conduit à la multiplication des capitaux au moyen de nouveaux signes dont le effets de circulation et de mouvement, sont de renouveler les sources et de féconder tous les germes de prospérité. Le système administratif soumet l'opinion, et comme il exige de l'uniformité, c'est lui qui donne

constances dans lesquelles étaient placés l'état et le ministère, ont probablement empêché M. Corvetto de s'appesantir sur les objets suivans : 1° l'utilité d'une banque instituée dans des rapports convenables avec ses fonctions : 2° l'utilité de banques correspondantes ou succursales ; 3° les différences qui existent entre ces banques et des caisses ministérielles ; entre ces banques et des receveurs généraux faisant la banque, et dont l'existence ne peut avoir lieu simultanément ; entre des banquiers opérant d'une manière privée, soumise à toutes les chances, et des banques, alimentées de tous les intérêts et travaillant pour tous les intérêts privés aussi bien que pour l'intérêt général, celle, non moins avilissante pour le gouvernement que ruineuse pour le créancier placé entre la réduction du capital ou simplement la réduction de l'intérêt ; enfin celle qui résulte d'une balance du budget, faite en billets du trésor, au moyen d'un emprunt dont les produits à venir sont inconnus ; ce qui nous paraît démontrer jusqu'à l'évidence, que l'on n'a nullement réfléchi sur l'effet de ces billets portant intérêt par jour, relativement aux capitaux en stagnation, ainsi qu'aux dépôts. Il n'est pas moins probable, selon nous, que la gravité des circonstances dont nous venons de parler, a pu seule empêcher le ministre de penser à la création de diverses espèces de fonds consolidés, comme aussi de s'occuper de ce qui tient aux opérations qui naissent de la nature de ces diverses espèces de fonds, ainsi qu'à la distance qui, sous un régime constitutionnel, sépare une délégation ministérielle, même autorisée, d'une loi de l'état. La différence qui résulte pour le crédit, entre des paiemens anticipés, et des paiemens, tous à termes, ainsi que celle opérée sur ce même crédit, par la consolidation anticipée de l'emprunt, à l'option des prêteurs, ou une promesse dont la consolidation effectuée à l'ouverture de la session suivante, prévient la trop grande émission du papier : car en matière de négociation, tout est tellement *négociation*, que l'on n'a pas besoin d'imposer l'obligation de payer immédiatement, même en partie, afin néanmoins de se procurer de l'effectif, immédiatement et à volonté. Nous exprimerons avec la même franchise le chagrin que nous avons éprouvé en voyant que M. Corvetto s'est cru dans la nécessité de sacrifier aux opinions émises dans les conseils, prononcées à la tribune et discutées par plusieurs écrivains, des vérités et des principes qui n'admettent aucune modification, à moins d'entraîner à des pertes incalculables. Les erreurs nées de cet abandon sont, en premier lieu, d'avoir presenté la caisse d'amortissement comme base fondamentale et unique du crédit, et créée dans l'intérêt du créancier, tandis que cette institution, n'est qu'une des bases accessoires du crédit, entièrement établie dans l'intérêt du débiteur, et dont l'effet instantané, à part de l'effet à venir (lequel concerne l'extinction de la dette), se trouve dans le système, tel qu'il a été adopté, être beaucoup plus dans l'intérêt des preneurs que dans l'intérêt du débiteur : les premiers y trouvant un puissant levier d'agiotage, et le dernier aucune bonification immédiate sur les valeurs qu'il confie, et seulement des espérances d'avenir, dont le taux des négociations augmente et prolonge les charges ; en second lieu, de n'avoir pas présenté la banque sous ses vrais rapports, et de ne pas avoir fait connaître que cette institution forcément indépendante, était la seule qui existât et pût exister dans l'intérêt du créancier ; que ses ressorts et sa marche devaient être indépendans des corps politiques qui représentent le débiteur : indépendans des porteurs de fonds consolidés, qui sont le créancier et des preneurs qui le deviennent : et indépendans du pouvoir exécutif, seul négociateur légal des intérêts de tous. Moins soumis à l'empire d'une opinion, d'autant plus influente que ceux qui la professaient de bonne foi étant eux-mêmes entraînés par le beau idéal de ce système, ne pouvaient pas s'apercevoir qu'elle prenait naissance dans leur propre intérêt, M. Corvetto eût aperçu tous ses rapports avec la forme du gouvernement, ainsi que son influence posi-

---

l'impulsion ; son essence est de détruire, pour créer ce qu'il doit détruire un jour afin de pouvoir créer encore. Le système indépendant reçoit au contraire l'impulsion de l'opinion : ses créations dérivent de la conservation, et semblable au roseau, toujours balotté et toujours debout, il se plie, se relève et n'est jamais plus utile que lorsqu'il est plus mobile. Nous ne croyons pas à la possibilité de l'existence simultanée des deux systèmes dans un même état.

tive sur la stabilité des institutions constitutionnelles, dont il est la base fondamentale et unique, en raison des deux espèces d'indépendances forcées, sur lesquelles il repose; indépendances qui n'existent que par lui, pour lui, jamais hors de lui, ni sans lui. Il eût entrevu tous ses rapports avec la législation, la prospérité et l'ordre public, aussi bien qu'avec toutes les transactions possibles. Peut-être alors se fût-il aperçu de l'immensité de la carrière qui s'ouvrait devant un ministre qui, mu par un ardent amour de la patrie, eût désiré confondre tous les intérêts, et cicatriser toutes les plaies. Les puissances alliées lui auraient paru, dès les premiers jours de la seconde restauration, pouvoir être désintéressées, par le simple paiement des intérêts de toutes les charges extraordinaires; les créanciers de l'état, auxquels on a fait banqueroute des deux tiers, eussent été réhabilités dans leur capital en réduisant l'intérêt; le domaine extraordinaire extérieur, prix de la valeur des armées françaises, eût été indemnisé; les contribuables fonciers, considérés sous leur vrai rapport, eussent été rattachés et fondus dans le système, en leur délivrant des inscriptions pour le montant de tout ce qu'ils paient au-delà de ce qui est supporté par les autres classes; la notabilité acquise par les emplois et les services, eût trouvé des dédommagemens, et, sous un gouvernement qui a aboli les confiscations, les anciens propriétaires eussent été indemnisés; enfin de conséquences en conséquences, il eût surtout aperçu les rapports du système avec la législation, qu'il parvient à faire dériver de l'intérêt privé de chacun, tandis que, sans cette indépendance des intérêts particuliers, il arrive que la législation plie les uns, froisse les autres, fait naître des intérêts éphémères, anéantit ceux qui existaient antérieurement, remet toujours tout en question, et finit par envelopper dans la même ruine, intérêts privés, intérêts généraux, et tout cela, au gré de ceux qui veulent que les sociétés soient selon les lois sorties de leur cerveau, tandis que les sociétés veulent des lois qui soient selon les hommes, et non des lois qui cherchent des hommes et pour lesquelles il faille refondre, ou créer une nouvelle espèce humaine. Nous terminerons cette notice, en observant que si M. Corvetto, rattachant tout au plus absorbant des systèmes et toujours resserré dans les conséquences des insitutions créées sous l'empire de la plus dure des fiscalités, a fait quelques concessions apparentes aux lumières du siècle, ces concessions ont été tellement restreintes, qu'elles n'ont encore présenté pour résultat que les vices des divers systèmes essayés jusqu'à ce jour: le résumé suivant en offre, selon nous, une preuve sans réplique: en 1817, l'Angleterre devait environ vingt milliards et la France devait deux milliards, deux cent soixante-huit millions (*): l'Angleterre ne possède aucune valeur étrangère à la valeur morale de son système, et la France possédait au moins les deux tiers de sa dette, tant en forêts qu'en biens communaux, domaine extraordinaire, etc. L'Angleterre verse 1 pour 0/0, de sa dette à la caisse d'amortissement, et la France, dès l'époque citée, versa près de 10 pour 0/0 de la totalité de sa dette, dans sa caisse d'amortissement. Les fonds anglais 3 pour 0/0 (60 au pair), s'élevèrent à 80, c'est-à-dire, à 33 1/3 pour 0/0 de bénéfice, et les fonds français 5 pour 0/0 (100 au pair), malgré toute l'*assistance d'un amortissement vigoureux* (**), furent négociés à 51, taux inférieur à celui auquel les inscriptions se vendaient à la bourse pendant les cent jours, et à 1 franc près du taux auquel Bonaparte, spoliant la caisse d'amortissement, en donnait le capital comme garantie de l'argent qu'il empruntait. L'Angleterre eût négocié l'emprunt de 600 millons contre une valeur numéraire de 800 millons, tandis que M. le comte Corvetto négocia la même somme de 600 millions contre une valeur numéraire de 306 millions; et comme pour obtenir 800 millions en numéraire, il eût été de toute nécessité d'accorder à ce ministre un emprunt de seize cent millions, il en résulte qu'abstraction faite de la position avantageuse dans laquelle la France se trouvait, la comparaison entre le système de l'Angleterre et le système de M. Corvetto, se calcule et s'établit de manière à présenter sur une négociation de 600 millions, une perte de 494 millions, et une différence relative d'un milliard. Ainsi, dans l'espace de trois années, l'administration du comte Corvetto aura causé l'écoule-

(*) Projet de loi sur le budget pour l'année 1817.

(**) Projet de loi sur le budget pour l'année 1817.

ment à l'étranger d'une valeur numéraire de près de 5 milliards : doublé les impôts; triplé la dette sans dégrèvement pour les contribuables, et fait une perte immense sur deux emprunts, dont le dernier, accepté par les chambres pour 1818, dans le but de faciliter les négociations relatives à l'évacuation du territoire français, et dont M. Corvetto ne doit faire connaître le résultat qu'à l'époque où il présentera le projet de loi sur le budget pour l'année 1819, a été rempli à la suite d'un traité secret et exclusif avec des maisons anglaises, non-seulement sans qu'une seule maison française ait été admise à la concurrence, mais encore avec la volonté manifeste de les en écarter. Nous ne craignons pas d'affirmer ici, d'après les renseignemens personnels et positifs que nous nous sommes procurés, que l'opinion universelle de la France a hautement improuvé cette conduite, vraiment anti-française, du comte Corvetto : elle a pensé que dans un système essentiellement national, la concurrence même(*), n'eût peut-être dû être ouverte aux étrangers, que dans l'impossibilité reconnue et constatée, d'obtenir les mêmes résultats, sans avoir recours à des ressources également contraires à l'intérêt et à la dignité de la nation, et dont M. Corvetto n'a certainement pas trouvé l'exemple en Angleterre. L'importance de cette considération nous dispense de toute explication ultérieure sur une administration déjà jugée sous le point de vue financier. En dernier résultat, nous espérons qu'on nous pardonnera, en faveur de l'importance d'un sujet qui intéresse, en ce moment, les premières maisons de banque, non-seulement de la France mais encore de l'Europe, l'excursion que nous avons cru devoir faire dans cet article, hors du domaine biographique. Si, en traçant la marche financière du ministère français, et en l'attaquant avec franchise sur ses opérations, nous n'avions pas expliqué les motifs de nos attaques, et offert nos idées personnelles sur un meilleur système à suivre pour remédier aux maux que nous avons indiqués, nos lecteurs eussent été en droit de nous appliquer ce vers connu : « La critique est aisée, et l'art et difficile. » C'est ce reproche que nous nous sommes efforcés de ne pas mériter.

(*) S'il est vrai qu'en 1818 les maisons françaises aient traité pour une partie de l'emprunt à 66 fr. 50 c., et que les maisons anglaises, aient traité pour le reste à 67 fr., nous ne pensons pas que la différence de 50 c. puisse être considérée comme une compensation de l'impôt établi en France sur les rentes trouvées à l'ouverture des successions (budget pour l'année 1817), dès qu'il est impossible de percevoir ce droit de mutation sur les successions des étrangers à l'étranger.

CORVISART DES MARETS (Le baron JEAN-NICOLAS), est né à Gricourt en Vermandois, d'une ancienne famille. Après avoir été reçu docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, il fut nommé médecin des pauvres de la paroisse St.-Sulpice; et ce fut dans cet emploi qu'il commença à établir sa réputation d'excellent praticien. On lui refusa la place de médecin de l'hôpital que Mme Necker venait de fonder, parce qu'il ne voulait point, dit-on, porter la perruque. En 1788, il succéda à Desbois de Rochefort dans la place de médecin de l'hôpital de la Charité, où il continua l'enseignement clinique qu'avait commencé son prédécesseur, et eut tant de succès dans cette partie, qu'on peut dire qu'il est le fondateur de de ce genre d'enseignement en France. M. Corvisart fut nommé professeur de médecine clinique aux nouvelles écoles de médecine ; et, en 1797, il obtint la chaire de médecine du collége de France. Il jouit à juste titre de la réputation du plus habile praticien de son temps. Bonaparte n'était que premier consul lorsque M. Corvisart fut nommé médecin du gouvernement : il obtint cet emploi à la suite d'un traitement qu'il dirigea avec beaucoup d'habileté pour guérir le consul d'une maladie cutanée, dont il était attaqué depuis long-tems. Il a publié entre autres ouvrages; *Aphorismes sur la connaissance et la cure des fièvres, publiés par Max. Stoll*, traduits en français, avec le texte latin, 1797, in-8. — *Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis chronicis, excerpti ex Hermano Boerhaave*, 1802, 1 vol. in-8, sans nom d'auteur. Les trois lettres initiales J.-N.-C. se trouvent à la fin du *monitum* qui précède l'ouvrage. — *Essai sur les maladies et les lésions organiques du cœur et des gros vaisseaux*, seconde édition, 1811, in-8 (la première est de 1806), ouvrage traduit en anglais par C.-H. Hebb, Londres, 1816, in-8, qui a valu à l'auteur une men-

tion honorable aux concours pour les prix décennaux en 1810. M. Hallé, rapporteur de la commission, en rendit le compte le plus avantageux. Depuis la présentation de ce rapport, M. Corvisart a publié un ouvrage vraiment classique, sa *Traduction* et son *Commentaire de la Méthode d'Avenbrugger pour connaître les maladies internes de la poitrine par la percussion*, Paris, 1818, 1 vol. in-8.

COSMAO-KERJULIEN (Le baron), contre-amiral, et l'un des plus intrépides officiers de la marine française, est né en Bretagne. Il a servi d'abord dans la marine marchande; fait enseigne dans la marine royale, il est devenu ensuite lieutenant de vaisseau et de port, et devait probablement voir borner sa carrière à ces grades subalternes, lorsque la révolution le mit à portée de se faire connaître par plusieurs combats dans lesquels il a développé beaucoup de talens, unis à une valeur et à un sang-froid extraordinaires, qui lui ont mérité le grade de capitaine de vaisseau. Elevé, en mai 1806, au rang de contre-amiral, le baron Cosmao fut chargé, en 1810, à Toulon, du commandement d'une division. Il était employé à Anvers, lorsque le trône impérial fut renversé, et la France envahie. Resté sans fonctions pendant les onze mois de la première restauration, le contre-amiral Cosmao fut nommé par Bonaparte, au retour de ce prince de l'île d'Elbe, membre de la chambre des pairs. Les conseillers de la seconde restauration, oubliant, en 1815, l'un des plus braves officiers qui eussent honoré la marine française, pour ne voir dans Cosmao que le pair impérial, se sont empressés de l'exclure de la liste des pairs royaux, et lui ont retiré ses fonctions.

COSSÉ-BRISSAC. (*Voy.* Brissac).

COSSIGNY DE PALMA (Joseph-François Charpentier), fils d'un ingénieur français employé dans l'Inde, naquit à Palma, dans l'Ile-de-France, en 1730, fit ses premières études à l'université de Besançon, et alla les terminer à Paris. En 1753, il s'embarqua sur un vaisseau français qui se rendait à Canton, et après avoir visité Batavia, et les principaux établissemens des Européens dans l'Inde, revint à l'Ile-de-France où il obtint le grade d'ingénieur militaire. Il avait agrandi le jardin botanique établi par son père, et en consacra une partie à des essais utiles: c'est ainsi qu'il parvint à introduire dans cette colonie la culture de la canne à sucre de Batavia et de l'arbre à vernis de la Chine. Il revint en France en 1775, fut nommé, en 1789, député extraordinaire de l'Ile-de-France, et chargé, en 1792, de solliciter du gouvernement les secours nécessaires pour mettre la colonie à l'abri d'une invasion. La guerre, qui survint, l'empêcha d'y retourner: il se retira à la Madeleine, près d'Arpajon, et continua de s'y livrer à des travaux d'utilité publique. Envoyé de nouveau à l'Ile-de-France pour y annoncer les résultats de la journée du 18 brumaire, le chagrin qu'il éprouva d'y trouver ses habitations en partie ruinées, le détermina à revenir à Paris, où il mourut le 29 mars 1809. Il était, dès 1773, membre de l'académie des sciences, et fut nommé correspondant de l'institut, à l'organisation de ce corps savant: il était aussi de la société asiatique de Calcutta, de la société littéraire de Batavia et des sociétés d'agriculture de Paris, Besançon et Douai. On a de lui, entre autres écrits relatifs pour la plupart à la physique et à l'histoire naturelle: *Essai sur la fabrication de l'indigo*, imprimé à l'Ile-de-France, 1779, ouvrage estimé et le plus complet que l'on ait sur ce sujet, approuvé par l'académie des sciences, et imprimé aux frais du gouvernement, mais extrêmement rare en Europe. L'auteur y développe une grande connaissance de la chimie théorique et pratique. Il a été traduit en anglais, Calcutta, 1789, in-4, très-rare. — *Voyage à Canton, suivi d'Observations sur le Voyage à la Chine de Macartney, et sur celui de van Braam et d'une Esquisse des arts des Indiens et des Chinois*, Paris, an 6 (1798), in-8. — *Voyage au Bengale*, suivi de notes et d'observations sur celui de Stavorinus dans la même contrée, Paris, an 7 (1799), 2 vol. in-8, avec carte: ce voyage au Bengale, fait en 1789, et dont Cossigny ne fut que l'éditeur, n'occupe que la moitié du premier volume. Il est suivi d'une Notice sur le Japon et de plusieurs pièces, dont la plus importante est une description de la culture du riz dans l'Asie. — *Moyens d'amélioration pour les Colonies*, etc., Paris, 1802, 3 vol. in-8. L'ouvrage donne plus que le titre ne semble le promettre; l'auteur y fait preuve de connaissances étendues en administration et en économie rurale, et se montre également

versé dans diverses sciences, telles que la médecine et la botanique. Il y a réuni une foule de faits intéressans qu'il avait eu occasion d'observer dans ses voyages en France, au Bengale, à l'île de Java et à la Chine. Outre divers Mémoires adressés à la société d'agriculture de Paris, il a aussi laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

COSTAZ (Le baron Louis), né à Belley dans le Bugey, le 17 mars 1767, s'adonna, dans sa jeunesse, à l'étude des mathématiques, fit de grands progrès dans cette science, et en devint professeur. Arrivé à Paris pendant les premières années de la révolution, il fut employé dans les bureaux de la commission des arts et manufactures, sous le gouvernement des comités. Il accompagna le général Bonaparte dans l'expédition d'Égypte, y fut membre de l'institut créé par ce général, et revint avec lui en France. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), M. Costaz fut nommé membre du tribunat. Il s'honorait, à cette époque, par des opinions républicaines auxquelles il parut avoir renoncé du moment où il eût bien connu le but que voulait atteindre le premier consul. Le 9 décembre de la même année, il présenta au tribunat un rapport pour l'approbation du traité de paix conclu avec la Russie, et releva, comme inconvenante, l'expression de *sujets*, employée dans la teneur de ce traité, pour désigner sans distinction, les individus soumis aux deux gouvernemens. Cette expression l'était en effet; mais le premier consul qui, par des mots jetés au hasard et qui semblaient au besoin, échappés aux rédacteurs des relations extérieures, tâtait dès-lors l'opinion, et s'essayait au trône. L'observation de M. Costaz lui déplut, il le lui fit connaître, et M. Costaz, qui s'était bien promis de ne plus mériter un pareil reproche, a fidèlement rempli cet engagement. Au mois de mai 1804, M. Costaz vota pour que le premier consul fût déclaré empereur, et appuya cette opinion sur des raisons puisées dans les dangers publics et qui ne firent qu'ajouter à la conviction universelle, déjà acquise par tous les esprits raisonnables, que les institutions nouvelles n'obtiendraient jamais, sous le système électif, le degré de stabilité nécessaire. Nous saisirons, pour les mettre sous les yeux de nos lecteurs, quelques-uns des traits les plus marquans de ce discours où de grandes vérités, qui ne sont que trop justifiées par une récente et funeste expérience, et qui menaçaient de l'être bien davantage encore, dans un avenir trop prochain, se trouvent placées à côté de quelques exagérations. « La restauration de la dynastie détrônée, dit M. Costaz, serait un fléau, dont les ravages du *terrorisme* ne nous ont présenté qu'une pâle image : ses partisans ne l'ont jamais conçue autrement que comme le bouleversement de tout ce qui a été fait depuis le mois de mai 1789; comme la proscription et le supplice de tous ceux qui ont coopéré à la révolution. La suite de tant de spoliations et de meurtres serait un état plus affreux encore, puisqu'il rendrait le gouvernement de la France à des princes abrutis par l'orgueil et par la mollesse, stupides au point que le seul fruit qu'ils aient tiré de leur malheur, est de se reprocher de n'avoir pas été assez fidèles aux maximes qui les ont perdus, et de ne les avoir pas outrées. » On ne saurait disconvenir que cette prédiction faite en 1804, ne soit sous grand nombre de rapports, effrayante de réalité en 1818. Elle flatta Bonaparte qui haïssait les Bourbons en caressant leurs partisans, et M. Costaz fut nommé préfet de la Manche, et membre de la légion-d'honneur. Devenu ensuite intendant des bâtimens de la couronne, il présida, le 11 janvier 1812, le collége électoral du département de l'Ain; fut appelé au conseil-d'état, le 3 avril 1813, et nommé, le 20 novembre, directeur-général des ponts-et-chaussées. Le 11 avril 1814, il donna son adhésion à la déchéance de Napoléon, et fut nommé, par le roi, conseiller-d'état honoraire, le 29 juin. Bonaparte ayant, en mars 1815, repris les rênes de l'état, M. Costaz sortit de l'inactivité où l'avait laissé la restauration, et fut nommé, en avril de la même année, commissaire extraordinaire dans les départemens du Nord. Il a entièrement cessé d'être employé lors de la seconde restauration.—Son frère aîné a été nommé évêque de Nancy, en octobre 1810. —Son second frère, Claude-Anthelme, a publié, en 1816, un *Mémoire sur les moyens qui ont amené le grand développement que l'industrie française a pris depuis vingt ans*, in-8.

COSTE (Jean-François), premier médecin des armées de France, membre du conseil de santé militaire, et médecin en chef de l'hôtel des Invalides, est né à Ville,

dans le Bugey, le 4 juin 1741. Après avoir étudié la médecine à Paris, où il fut disciple du célèbre Petit, il se fit recevoir docteur à l'université de Valence. En 1763, le gouvernement le chargea du traitement d'une maladie épidémique qui désolait le pays de Gex. Au bout de trois ans de services gratuits, il fut nommé médecin de l'hôpital militaire de Versoy, par le crédit de Voltaire auprès du duc de Choiseul. On a imprimé, dans la correspondance de Voltaire, le placet que cet homme célèbre adressa au duc en faveur du jeune médecin. En 1772, M. Coste fut nommé médecin de l'hôpital militaire de Nanci. Indigné des malversations qui régnaient dans l'administration de cet hôpital, il donna sa démission motivée, et passa en la même qualité à l'hôpital de Calais, alors très-important. En 1780, il fut nommé premier médecin de l'armée française en Amérique, sous les ordres de Rochambeau. C'est pendant cette guerre que M. Coste déploya les talens qui l'ont placé au premier rang des médecins militaires. Il reçut les témoignages d'estime les plus flatteurs de son général, qui resta toujours son ami, ainsi que ceux de Washington et de Franklin. M. Coste obtint un brevet de medecin de la marine, et une pension de 3000 francs, en récompense de ses services en Amérique. En 1784, le roi le nomma medecin consultant de ses camps et armées, et l'appela à Versailles, où il fut chargé de la correspondance avec les chirurgiens militaires. Depuis cette époque, il a constamment rempli les fonctions médicales les plus importantes, si l'on en excepte les années 1790 et 1791, où il remplit, non sans péril et sans désagrément, la place de maire de Versailles. Pendant cinquante ans consacrés au service de santé militaire, son zèle ne s'est jamais démenti. Voici les plus remarquables des écrits très-nombreux de M. Coste : Deux *Mémoires sur l'épidémie du pays de Gex*, 1763, in-8. — *Essai sur les moyens d'améliorer la salubrité du séjour de Nanci*, couronné par l'académie de cette ville, Nanci, in-8, 1774. — *Du genre de philosophie propre à l'étude et à la pratique de la médecine*, Nanci, in-8, 1774. — *Des avantages de la philosophie relativement aux belles-lettres*, Nanci, in-8, 1774.—*Œuvres du docteur Mead*, trad. de l'anglais et du latin, 2 vol. in-8, Bouillon, 1774.—*Physiologie des corps organisés*, traduite du latin du botaniste Necker, Bouillon, 1775. — *Essai botanique, chimique et pharmaceutique sur la substitution des substances indigènes aux exotiques*, couronné par l'académie de Nanci (conjointement avec M. Villemet), Nanci, 1775, in-8.—*Compendium pharmaceuticum militaribus Gallorum nosocomiis in orbe novo boreali adscriptum*, Newport, 1780, in-12 — *Mémoire sur l'asphyxie*, demandé par la société humaine de Philadelphie à l'ambassadeur de France, traduit en anglais, Philadelphie, 1780. —*De antiquâ medicâ philosophiâ orbi novo adaptandâ*, Leyde, in-8, 1780.—*Du service des hôpitaux militaires rappelé aux vrais principes*, Paris, 1790, in-8. — *De la santé des troupes*, in-8, 1816, (conjointement avec M. Percy.) Outre ces écrits, M. Coste a composé, par ordre du ministre de la guerre, un grand nombre de Mémoires et d'Instructions sur les différentes branches du service de santé militaire. Il a aussi rédigé quelques articles du *Dictionnaire des sciences médicales*. M. Coste est membre de la société de médecine de Londres, de l'académie Josépline de Vienne, de la plupart des académies et des sociétés scientifiques d'Europe et d'Amérique. Il a été nommé chevalier de la légion-d'honneur lors de l'institution de l'ordre; puis officier. En 1814, le roi l'a élevé au rang de commandant, et lui a donné le cordon de Saint-Michel. M. Coste a été désigné, par ordonnance du 9 novembre 1815, membre de la commission chargée de rendre compte au roi de l'état de l'enseignement dans les écoles de médecine et de chirurgie.

COSTÉ (C.), né à Bayonne, a publié: *Nouvelles inédites de Cervantes et autres auteurs espagnols*, 1802, 2 vol. in-12.—*Essai sur de prétendues découvertes, dont la plupart sont âgées de plusieurs siècles*, 1804, in-8.—*Mémoires de Mlle Dumesnil.*

COSTER-SAINT-VICTOR (Jean-Baptiste), né, en 1771, à Epinal en Lorraine, passa en pays étranger en 1791, et servit dans les corps d'émigrés. Rentré en France, en 1793, il se rendit dans l'ouest, fit la première guerre des chouans sous M. de Puisaye, et commanda les environs de Vitré. Après la pacification, il resta dans le pays, fut arrêté en l'an 5 comme déserteur et fabricateur de faux passeports; traduit devant un conseil de guer-

re; condamné à la détention pour cinq ans, et remis à la gendarmerie pour être conduit à Nanci. Arrivé à Avranches, il échappa à ses gardes et se sauva en Angleterre, où il trouva M. de Puisaye, son ancien chef, le suivit dans ses possessions du Canada, et voulut y former un établissement. Ce projet ne s'étant point réalisé, Coster revint une seconde fois en Angleterre; s'y lia avec les agens des princes et y prépara l'exécution du projet tendant à faire sauter le premier consul, par l'explosion d'une *machine infernale*. Il avait pour confident, à Londres, un ex-officier de marine nommé St-Réjant, émigré et dans la misère, auquel il fit part de son dessein; St-Réjant se rendit aussitôt à Paris, où il fut suivi de près par Coster. L'explosion de la machine ayant eu lieu le 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800), aucun soupçon ne s'étant attaché à Coster, il retourna en Angleterre; revint en France en 1802; se mit en rapport avec les agens de la police française, et leur persuada qu'il pourrait les servir dans les recherches que cette police dirigeait alors contre les complices de la *machine infernale*, et particulièrement contre Limoëlan. Il n'est pas inutile de remarquer que la police française était si activement servie ou trahie, comme il plaira à nos lecteurs de l'entendre, par le comte de Bourmont qui joue, depuis la restauration, un rôle si important, que ce même Bourmont remit, à cette époque à Coster, un mandat d'arrêt décerné contre Limoëlan. Néanmoins Coster ne put échapper long-temps aux soupçons. Les renseignemens sur l'explosion du 3 nivôse se succédaient avec rapidité; il en parvenait de tous les points de l'Europe. Quelques-uns indiquèrent Coster comme l'un des auteurs de ce projet; diverses déclarations confirmèrent cette indication; il se hâta de repasser en Angleterre; mais son fatal génie et les séductions du cabinet britannique l'ayant ramené en France, en novembre 1803, pour coopérer aux plans de George Cadoudal, il fut arrêté à Paris, mis en jugement avec George, Moreau et un grand nombre d'autres prévenus, et condamné à mort le 21 prairial an 12 (10 juin 1804). Ce jugement ayant été confirmé le 4 messidor (23 juin), fut exécuté le surlendemain (25 juin). Coster est mort l'un des derniers et avec le plus grand courage. Au moment où sa tête fut placée sous la hache, il s'écria, à deux reprises: Vive le roi! Sa taille était haute et bien prise; sa figure était noble et belle. Aucun des conjurés qui périrent avec lui, n'avait servi son parti avec plus de persévérance et d'adresse, et surtout avec un dévouement plus fanatique.

COSWAY (Mistriss Marie), fille de M. Hadfield, propriétaire d'une auberge de Livourne très-fréquentée par les Anglais, se fit remarquer par sa beauté, son esprit et ses talens. Elle épousa M. Cosway, l'un des meilleurs peintres en miniature d'Angleterre, et se livra aux inspirations de son génie, qui la portaient à peindre l'histoire. Pendant son séjour à Paris, elle avait formé le dessein de faire une suite de copies de tous les tableaux du musée, en les accompagnant de notices historiques sur les tableaux et sur leurs auteurs. Cette entreprise a été en partie exécutée. Mistriss Cosway était enthousiaste du peintre français David, et ne pouvait souffrir qu'on n'eût pas pour cet artiste la même admiration. Après avoir perdu un enfant charmant qu'elle adorait, elle tomba dans une profonde mélancolie, et se retira enfin dans un couvent près de Lyon.

COTTA (Jean-George), l'un des libraires les plus instruits, comme l'un des plus riches de l'Allemagne, et docteur en droit à l'université de Tubingue, fut envoyé à Paris, en 1799, avec une mission des états de Wurtemberg auprès du gouvernement français. Son commerce est établi depuis long-temps à Tubingue et à Stuttgard. Il fut député au congrès de Vienne, avec M. Berthum, le 30 septembre 1814, par les libraires de l'Allemagne, pour solliciter une loi qui leur garantît le droit de propriété des ouvrages dont ils étaient éditeurs, et prohibât rigoureusement la contrefaçon qui, jusqu'alors, avait été tolérée dans la plupart des états de l'empire germanique. M. Cotta demanda, par un second Mémoire en date du 1er novembre, que la liberté de la presse fût reconnue *comme article de la constitution germanique*. Il fut élu membre des états de Wurtemberg, lors de leur convocation en 1815, et il s'y prononça pour le rétablissement de l'ancienne constitution. A la séance du 9 avril, il demanda l'armement et l'organisation générale des habitans du Wurtemberg, et l'ouverture d'un emprunt afin de pourvoir aux dépenses de cet armement. Ce projet fut adopté, et soumis au roi. Lors des troubles qui s'élevèrent après l'avè-

nement du successeur de ce monarque, au sujet du nouveau système constitutionnel que ce prince proposait à l'acceptation des états, M. Cotta fut insulté par un rassemblement populaire, et vit même ses jours menacés, quoiqu'il eût généralement manifesté dans les discussions qui s'étaient élevées à cet égard, ainsi que dans sa conduite antérieure un esprit très-libéral et des intentions patriotiques. On assure qu'en juillet 1816, il a remis la somme de 30,000 écus en argent au célèbre Goëthe, pour la révision que cet écrivain fait de ses œuvres, dont il prépare une nouvelle édition. M. Cotta a annoncé, en 1816, un Dictionnaire historique en allemand, dont la plupart des articles seront traduits de la *Biographie universelle*. Il est éditeur de plusieurs auteurs classiques de l'Allemagne, tels que Goëthe, Schiller et Muller. C'était lui qui avait formé à Paris, en 1804, l'entreprise des *Archives littéraires*.

COTTIN (Sophie Ristaud, connue sous le nom de Madame), l'une des femmes qui, dans ces derniers temps, ont le plus honoré la littérature française, naquit à Tonneins en 1773, et passa son enfance à Bordeaux, où sa mère, qui aimait les arts et les lettres, lui fit donner une éducation très-soignée. Quoique douée d'une imagination vive et féconde, la jeune Sophie ne laissa point deviner d'abord le talent par lequel elle devait s'illustrer dans la suite. La modestie et la simplicité qui faisaient le fond de son caractère, lui interdisaient le développement de ses moyens, et semblaient justifier l'opinion des personnes qui lui trouvaient un esprit plus solide que brillant. A l'âge de 17 ans, elle épousa un riche banquier, avec lequel elle vint habiter Paris. La vie dissipée de cette capitale eut peu d'influence sur elle, malgré les ressources que sa fortune lui offrait à cet égard, et elle continua d'y cultiver en secret les lettres, pour lesquelles elle avait un goût passionné. Au bout de trois ans, elle eut à pleurer son mari; et cette perte, qui lui fut extrêmement sensible, lui fit prendre le parti de vivre dans la retraite, qu'elle avait toujours aimée, et où elle chercha dans l'étude et dans l'amitié la consolation de ses chagrins. Ce fut alors qu'elle composa quelques pièces de vers pleines de grâce et de charme, ainsi que des fragmens en prose remarquables par l'abandon et la vérité dont elle a depuis donné tant de preuves. Toutefois elle était loin de songer à exposer au grand jour ces intéressantes productions, dont ses amis seuls pouvaient jouir; mais une circonstance inattendue vint révéler au public un talent qui n'était pas fait pour demeurer inconnu. Après s'être essayée avec succès dans des écrits de peu d'étendue, Mme Cottin sentit qu'elle pouvait s'élever à de plus fortes compositions : elle traça le plan de *Claire d'Albe*, et en très-peu de temps elle eut achevé de le remplir. Le sujet de cet ouvrage est aussi simple que touchant. Une femme vertueuse, mais trop sensible, luttant contre une passion coupable à laquelle elle finit par céder, et succombant bientôt après à ses remords; un jeune homme, né honnête, mais ardent et impétueux, éprouvant dans toute sa force le délire d'un premier amour: tel est le tableau qu'avait tracé Mme Cottin, et qu'embellissait un coloris remarquable tour-à-tour par sa fraîcheur et sa naïveté, ou par sa vigueur et sa sombre énergie. Quelques personnes, en admirant dans ce roman le mérite de l'exécution, ont attaqué l'idée principale, comme dangereuse pour les mœurs; et quoique cette censure puisse paraître sévère, l'on ne saurait en contester la justesse. Toutefois, comme l'observe un biographe, le premier pas de cette femme intéressante dans la carrière des lettres, fut marqué par une bonne action comme par un bon ouvrage. Un de ses amis, qui venait d'être proscrit, manquait d'argent pour quitter la France; ne se trouvant pas pour l'instant à portée de le secourir par elle-même, elle vendit à un libraire le manuscrit de *Claire d'Albe*, et en remit le prix à son ami fugitif. Ce roman, qui parut d'abord sans nom d'auteur, produisit une sensation extraordinaire, et la curiosité publique se fatigua vainement à deviner l'écrivain assez modeste ou assez bizarre pour ne pas avouer une production aussi distinguée. Long-temps, Mme Cottin jouit en secret de sa célébrité naissante, et elle eut souvent le plaisir d'entendre donner à son talent des éloges d'autant plus flatteurs, qu'on ignorait généralement qu'elle en fût l'objet. Elle a même, par la suite, plus d'une fois regretté ce temps où elle pouvait assister aux discussions élevées sur le mérite de ses ouvrages, sans craindre que sa présence influât sur le jugement qu'on en portait. Encouragée par le succès de *Claire d'Albe*, elle publia

successivement *Malvina*, où règne un intérêt aussi doux que profond; *Amélie Mansfield*, où elle a retracé, avec un rare talent, la lutte de deux passions presqu'également puissantes, l'amour et l'orgueil; *Mathilde*, ouvrage du premier ordre, tant sous le rapport des beautés de style que sous celui de la peinture des caractères, malgré l'invraisemblance des perfections que l'auteur s'est plû à réunir dans celui de *Malek-Adhel*, espèce de Grandisson dans le genre héroïque; enfin *Élisabeth ou les Exilés de Sibérie*, dont un trait de dévouement filial, rapporté par les journaux du temps, lui avait fourni le sujet. S'il est des romanciers qui aient dépeint avec plus de fidélité le monde envisagé sous le point de vue de ses vices et de ses ridicules, il n'en est point qui aient prêté aux passions un langage plus touchant et plus vrai; il n'en est point surtout qui ait mieux saisi ces nuances délicates qu'on ne rencontre guères que sous la plume d'une femme. Elle composait avec une facilité qui ne nuisit jamais ni à la correction ni à l'élégance du style : et ses occupations littéraires, quelque charme qu'elle y trouvât, n'interrompaient pas ses relations avec ses amis, dont elle faisait le bonheur autant par la franchise et la bonté de son caractère, que par les aimables épanchemens d'un esprit qui ne se plaisait à paraître que dans la plus étroite intimité. Quoiqu'elle eût beaucoup écrit, elle établissait comme maxime générale que les femmes ne doivent point être auteurs : et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'elle appliquait surtout ce principe au genre qu'elle avait adopté. « Lorsqu'on écrit des romans, disait-elle, on y met toujours quelque chose de son propre cœur : il faut garder cela pour ses amis. » Dans les dernières années de sa vie, elle avait entrepris d'écrire un livre sur la religion chrétienne, prouvée par les sentimens; elle avait commencé aussi un roman sur l'éducation, dont elle n'avait fait que les deux premiers volumes; une maladie cruelle la surprit au milieu de ce dernier travail, dont elle attendait, disait-elle, la seule gloire qu'une femme pût désirer. Après trois mois de souffrances, qui furent adoucies par les tendres soins de l'amitié, et les consolations de la religion, elle mourut, le 25 août 1807, à l'âge de 34 ans. On a prétendu dans le temps, mais ce n'est qu'une conjecture, qu'elle avait eu le malheur d'éprouver, sans être payée de retour, le sentiment impérieux qu'elle avait si bien su dépeindre, et que la douleur profonde qu'elle en ressentit avait causé sa fin prématurée. Quoi qu'il en soit, cette perte n'a pas été moins sensible pour les lettres que cruelle pour ses amis. Arrivée à l'âge où le talent est dans toute sa force, et fréquemment honorée des suffrages du public, elle continuait d'offrir la réunion si rare d'une imagination brillante et créatrice avec la simplicité d'un enfant. Traitée quelquefois avec sévérité par les journaux, elle n'en parut jamais choquée, et la critique la trouvait soumise, comme l'éloge ne pouvait l'énorgueillir. Des vertus si douces et un talent si modeste avaient droit de désarmer la censure la plus rigoureuse, et ne purent cependant imposer silence aux rivalités littéraires. Mme de Genlis, qu'un mérite très-réel comme écrivain, et de brillans succès dans la même carrière, auraient dû garantir d'une honteuse jalousie, porta l'oubli des bienséances jusqu'à insérer dans la préface d'un de ses ouvrages une diatribe où Mme Cottin n'était point nommée, mais désignée assez clairement pour qu'il fût impossible de s'y méprendre. Celle-ci n'existait plus alors, ce qui est loin d'ennoblir l'attaque dirigée contre elle; mais sa mémoire trouva un défenseur dans Esménard, son ancien ami, et qui, dans *le Mercure de France*, dont il était collaborateur, repoussa cette attaque aussi injuste qu'inconvenante. Les ouvrages de Mme Cottin ont été dernièrement réunis dans une édition complète. A l'énumération que nous en avons donnée, il faut ajouter *la Prise de Jéricho*, poème en prose, qui parut d'abord dans les *Mélanges* de M. Suard, et fut ensuite inséré à la suite du roman intitulé : *Élisabeth*.

COTUGNO (Dominique), professeur de médecine à l'université de Naples, a enrichi, par ses travaux et par ses écrits, les diverses branches de l'art de guérir et surtout l'anatomie, la physiologie et la pathologie. L'organe si délicat et si compliqué de l'ouïe fut le premier objet de ses recherches. On lui doit entre autres ouvrages : *Dissertatio anatomica de aquæductibus auris humanæ internæ*, Naples, 1761, in-8, fig., ibid., 1775. Cet opuscule est un chef-d'œuvre d'exactitude; il contient plusieurs idées pleines de sagacité,

des hypothèses ingénieuses et des découvertes réelles sur la structure de l'oreille interne et le mécanisme de l'audition. — *De ischiade nervosâ commentarius*, ibid, 1754, in-8, fig.; Vienne en Autriche, 1770, in-8, avec une préface de Cranz, Venise, 1783, in-8. Cette monographie excellente a été traduite en anglais, Londres, 1776, in-8; en allemand, Leipzig, 1792, in-8. Cet illustre professeur a consigné dans plusieurs recueils périodiques l'observation curieuse d'un de ses disciples, qui, disséquant une souris, et ayant touché avec la pointe du scalpel le nerf diaphramagtique de cet animal, ressentit une secousse si vive, que sa main en fut engourdie. Ce phénomène d'électricité animale éveilla l'attention des physiciens, et devint, en quelque sorte, le prélude de la belle découverte qui a immortalisé le nom de Galvani.

COUCHERY (Jean-Baptiste-Claude-François), né à Besançon, s'était prononcé fortement contre la révolution, dès 1789. De l'adresse et d'heureux hasards le sauvèrent, pendant les troubles de 1790, 91 et 92, et sous le régime révolutionnaire de 93 et 94. Nommé, en septembre 1795, député du Doubs au conseil des cinq-cents, il y fit partie du tiers nouvellement élu; professa avec la majorité des membres qui le composaient, la haine des institutions républicaines, et vota, dès les premières séances de cette assemblée, le rapport de toutes les lois qui devaient les affermir. Ennemi déclaré du directoire qu'il accusait sans cesse, il fut proscrit par lui le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Condamné à la déportation, il eut le bonheur de s'y soustraire et se retira en Allemagne, d'où il fut rappelé après le 18 brumaire (9 novembre 1799), par un arrêté des consuls, du mois de décembre de la même année. Ses perpétuelles intrigues en faveur de la maison de Bourbon, avaient excité la défiance du gouvernement consulaire qui ne l'employa point. Dès-lors, Couchery se mit en état de guerre contre ce gouvernement et celui qui lui succéda; il se retira à Londres, auprès de son ami Pichegru, devenu l'un des instrumens les plus actifs de l'Angleterre et des Bourbons; servit d'intermédiaire et d'agent à toutes les correspondances qui avaient pour but le rétablissement de cette maison, et s'occupa de la rédaction d'un journal français. Compromis dans tous les projets de conspiration qui ont été successivement découverts en France, Couchery, qui n'en a jamais partagé les dangers, en aurait sans doute recueilli tous les fruits, si, rentré en mai 1814, anobli par lettres patentes du 18 août suivant, et décoré de la croix de la légion-d'honneur, le 5 octobre de la même année, il n'eût été frappé par la mort le 26 de ce mois. Couchery passe, auprès de quelques personnes, pour être l'auteur du *Moniteur Secret*; quoi qu'il en soit de cette opinion, il eût été possible de tirer un beaucoup meilleur parti de ce cadre ingénieux, dans lequel on s'est moins occupé à retracer, sous le voile de l'allégorie, et en respectant les vraisemblances, des anecdotes propres à bien faire connaître le caractère de Bonaparte, qu'à compiler les rêves d'une imagination en délire qui donne un libre cours à sa haine. S'efforcer d'atteindre par de tels moyens le but qu'on se propose, c'est le manquer tout-à-fait, et c'est ce qui est arrivé à l'auteur, quel qu'il soit, du *Moniteur Secret*. — Victor, frère cadet du précédent, secrétaire rédacteur de la chambre des députés, au commencement de 1816, et maintenant lecteur de Monsieur, est né en 1779, et a servi sous les ordres de son compatriote Pichegru. Impliqué, en 1804, dans la conspiration de ce général, il fut acquitté, mais retenu en prison. Il y était encore en 1814. Napoléon ayant légué à ses successeurs le soin de maintenir l'esclavage de la pensée et de la presse, Couchery fut d'abord nommé, sous le gouvernement royal, censeur du *Journal des Débats*, puis de *la Quotidienne*. Comme le censeur avait souvent besoin d'être censuré lui-même, cet emploi lui a été retiré en 1816, par un ministère qui commençait à s'effrayer de son propre ouvrage. Couchery est un intrigant très-subalterne, mais très-actif, qui n'est pas sans esprit, et auquel sa position auprès de Monsieur, doit nécessairement donner une certaine importance.

COULOMB (Charles-Augustin de), célèbre physicien, naquit à Angoulême en 1736, d'une famille de magistrats. Il fit ses études à Paris, et entra de bonne heure au service. D'abord employé à la Martinique, il y construisit le fort Bourbon; son talent déjà distingué et son caractère lui méritèrent un avancement rapide. Malgré le dépérissement de sa santé attaquée par l'influence du climat, il resta encore trois

ans dans cette île pour les besoins du service; presque tous ses camarades y périrent, et lorsqu'il revint en France, un changement de ministre le priva de la juste récompense de son dévouement. Pendant un court séjour qu'il fit à Paris, il se lia avec les savans dont il était déjà très-connu par un premier mémoire sur la statique des voûtes, qu'il avait présenté à l'académie des sciences en 1776. En 1779 il fut envoyé à Rochefort. Ce fut là qu'il composa son mémoire intitulé : *Théorie des machines simples*, qui remporta le double prix proposé par l'académie des sciences sur cette question importante, où il s'agissait surtout de bien apprécier les effets du frottement et de la roideur des cordages. M. de la Touche-Tréville, qui commandait alors à Rochefort, donna les ordres les plus précis pour que l'on mît à la disposition de Coulomb tout ce dont il avait besoin pour faire en grand ses expériences, et celui-ci a parlé toute sa vie avec reconnaissance de cette faveur. Il fut successivement envoyé à l'île d'Aix et à Cherbourg, pour les travaux du génie, et, deux ans après, il fut reçu à l'académie des sciences, à l'unanimité. Chargé, en qualité de commissaire du roi, de l'examen d'un projet de canaux de navigation présenté aux états de Bretagne, il reconnut que les avantages présumés seraient loin de compenser les frais énormes qu'entraînerait l'exécution; il s'y opposa fortement, fit prévaloir son opinion, malgré l'influence d'un parti puissant, et faillit être disgracié, pour avoir soutenu avec énergie et franchise une vérité dont il avait la conviction. Nommé, en 1784, intendant des eaux et fontaines de France, il reçut, deux ans après, sans l'avoir demandé, la survivance à la place de conservateur des plans et reliefs. Il était chevalier de St-Louis et lieutenant-colonel du génie, lorsque la révolution éclata. Il donna la démission de toutes ses places, et vécut dans la retraite, partageant son temps entre l'éducation de ses enfans et la culture des sciences. Il serait trop long d'entrer dans le détail des recherches savantes et des précieuses découvertes qui furent le résultat de ses travaux; nous nous bornerons donc à citer l'ingénieux instrument qu'il nomma *balance de torsion*, et dont il se servit pour découvrir les lois que suivent les attractions et les impulsions électriques et magnétiques. On peut dire, en général, que les découvertes de Coulomb portent sur les parties les plus neuves de la physique. Il fut nommé membre de l'institut de France dès la création de cette société savante, puis inspecteur-général de l'université. Il est mort le 23 avril 1806. Outre les mémoires assez nombreux qu'on trouve de lui dans les collections de l'académie des sciences, de l'institut, etc., on a imprimé séparément ses *Recherches sur les moyens d'exécuter sous l'eau toutes sortes de travaux hydrauliques, sans employer aucun épuisement*. Paris, 1779, in-8, fig.

COUPART, a donné, sur les théâtres de l'Ambigu, etc., quelques comédies ou vaudevilles, entre autres (avec Servières), *Les nouvelles métamorphoses*, en un acte et en prose, 1805, in-8. Il a aussi inséré dans divers recueils, des chansons et poésies fugitives, où l'on trouve de l'esprit et de la facilité.

COUPPÉ (Gabriel-Hyacinthe), député à la convention nationale, était, avant la révolution, sénéchal de Lanion (Bretagne); membre des états-généraux, en avril 1799, il fut élu, en septembre 1792, par le département des Côtes-du-Nord, à la convention; il y vota, dans le procès de Louis XVI, en faveur de l'appel au peuple et du sursis, après avoir prononcé la peine de la réclusion et le bannissement de ce prince à la paix. Couppé, ayant pris la fuite après les attentats des 31 mai, 1er et 2 juin, fut arrêté à Mantes, ramené à Paris, et considéré comme démissionnaire. Rappelé dans l'assemblée, le 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794), il s'y prononça avec énergie contre les agens de la terreur; devint, en septembre 1795, membre du conseil des cinq-cents; sortit de ce conseil, en mai 1798, et fut nommé, en 1800, par le gouvernement consulaire, président du tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord. Élu en 1803, membre du corps-législatif, il y fut porté de nouveau, en 1809. Il faisait encore partie de ce corps en 1814. La carrière politique de M. Couppé a été celle d'un homme de bien.

COUPPÉ (Jean-Marie-Louis), ancien professeur et conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale, a publié, entre autres écrits, ceux dont suit l'énumération, et où il a fait preuve d'un savoir très-étendu : *Variétés littéraires*, 1786-1788, 8 vol. in-8. — *Théâtre de Sénèque*,

traduction nouvelle, 1795, 2 vol. in-8. —*Œuvres d'Hésiode, traduction nouvelle*, 1796, 2 vol. in-18.—*Sentences de Théognis et Poëme moral de Phocylide, traduction nouvelle*, 1798, in-18.—*Les soirées littéraires*, 1795-1800, 20 vol. in-8 ; recueil précieux où M. Coupé a traduit ou donné l'extrait d'un grand nombre d'ouvrages anciens en diverses langues, et dont plusieurs méritaient d'être tirés de l'oubli.—*Spicilége de littérature ancienne et moderne*, 1802, 2 vol. in-8.

COUPPÉ (de l'Oise), député à la convention nationale, était, en 1789, curé de Semaize, district de Noyon. Il embrassa la cause de la révolution; fut élu, en septembre 1791, à l'assemblée législative, et réélu, en septembre de l'année suivante, à la convention. Il y vota, dans le procès de Louis XVI, avec la majorité de l'assemblée; abjura le caractère sacerdotal, en 1793, et s'opposa néanmoins au mariage des prêtres. Cette réserve suffit pour le rendre suspect à la société des jacobins qui le raya de la liste de ses membres. Dès-lors, il ne songea plus qu'à se faire oublier, et eut le bonheur d'y réussir. Il est mort, en 1798, âgé de 75 ans.

COUREIL (Jean-Sauveur de), littérateur toscan, rédacteur du journal des *Letterati*, de Pise, en 1804 et années suivantes, est Français de naissance. Son père le mena très-jeune en Italie, où il s'appliqua à la littérature, et débuta par des sonnets et des fables, qu'il envoya aux poëtes italiens les plus renommés, tels que Cesarotti, Bettinelli, Mazza, Bertola, Alfieri, etc. : il acquit par-là leur estime et leur bienveillance. Quand il se mit à travailler au journal de Pise, on rendit justice à son excellente et judicieuse critique; mais les auteurs qui en étaient l'objet, la trouvèrent trop rigoureuse. La sévérité de sa censure lui attira surtout de violentes attaques de la part du célèbre lyrique V. Monti, qui se laissa même, dans cette discussion, emporter à de grossières personnalités, auxquelles Coureil répondit avec assez de calme, ce qui ne l'empêcha pas toutefois de critiquer avec la même rigueur un nouvel ouvrage de ce poëte, intitulé : *Le Barde de la Forêt-Noire*. M. de Coureil écrivit ensuite, en 1806, sur la question que la princesse Élisa Bonaparte, qui gouvernait alors la Toscane, et qui avait un goût très-vif pour les arts et la littérature, avait proposée relativement aux tragédies d'Alfieri, pour fixer à leur égard l'opinion générale, tant sous le rapport politique, que sous celui de l'art dramatique. Tandis qu'à Modène, Pierre Schedoni les censurait sous ces deux points de vue, M. de Coureil fit des tragédies d'Alfieri, une apologie sans restriction, en adoptant comme incontestable l'opinion de la plupart des littérateurs d'Italie, que Voltaire était le plus grand tragique français, et *Mahomet* le premier des chefs-d'œuvre tragiques.

COURIER (Jean-Guillaume), ancien officier d'artillerie à cheval, est né vers 1774. Il a publié en l'an 11, un *Éloge d'Hélène*, traduit d'Isocrate, Paris, in-8, et a donné d'excellentes Remarques sur le tome 1er de l'Athénée de M. Schweighauser, dans le *Magasin encyclopédique*, tome 2, 8e année. Étant à Florence, en 1810, il découvrit dans la bibliothèque Laurentienne un manuscrit du roman de Longus, dans lequel n'existait pas la lacune qui, dans tous ceux que l'on connaissait jusqu'alors, défigurait le premier livre. Il copia ce précieux fragment, qui a plusieurs pages, et collationna tout le manuscrit; mais il eut le malheur de faire sur l'endroit inédit une tache d'encre qui couvrait quelques lignes. Les bibliothécaires firent grand bruit de cet accident, dans lequel ils crurent voir des intentions peu délicates, que M. Courier n'avait pas et ne pouvait pas avoir : ils l'accusaient de spéculer sur ce fragment avec M. Renouard, et d'avoir voulu détruire l'original pour empêcher toute concurrence. M. Courier répondit par une *Lettre à M. Renouard, libraire, sur une tache faite à un manuscrit*. Cette petite brochure est pleine de bonnes raisons, d'esprit et de malice. Une autre réponse à ce reproche de spéculation, ce fut l'impression du fragment, que M. Courier fit faire à Rome la même année, et dont il donna tous les exemplaires. Il avait publié un peu auparavant, à Florence, une traduction complète de Longus, où il avait pris d'Amyot tout ce qui était conforme au texte grec, et avait imité fort heureusement son style et sa manière dans le supplément du premier livre, et dans les endroits qu'il avait cru devoir changer. M. Courier a publié à Paris (1813) une traduction complète de Longus, où il a conservé d'Amyot tout ce qui pouvait l'être, et l'a supplée avec

beaucoup de talent et de grâce. Depuis, M. Courier a donné une excellente traduction des traités de Xénophon, *du Commandement de la cavalerie, et de l'Equitation*; il y a joint le texte revu sur plusieurs manuscrits, et des notes qui annoncent un helléniste consommé. On attend de M. Courier une édition des anciens mathématiciens grecs.

COURTENAY (Jean), naquit en Irlande, d'une famille noble. Protégé par le marquis de Townshend, vice-roi de ce pays, M. Courtenay, alors capitaine, fut choisi pour remplir la place de secrétaire de son département. Dans les élections de 1780, 1784 et 1790, il fut élu membre du parlement par le bourg de Tamworth; en 1796, 1802, 1806 et 1812, par celui d'Appleby : mais il n'a pas siégé depuis. M. Courtenay se montra le défenseur du fameux bill sur l'Inde, de M. Fox. Dans la séance du 8 novembre 1781, il parla en faveur de l'adresse au roi, sur la guerre d'Amérique, surtout à cause de l'intervention de la France et de l'Espagne, regardant la guerre comme indispensable pour l'honneur de l'Angleterre. Il montra néanmoins le plus vif désir d'un arrangement avec les Américains, et termina son discours par un éloge du général Cornwallis, qui venait d'être fait prisonnier. En 1791, il s'éleva avec force contre la traite des nègres; s'opposa ensuite aux mesures proposées par Pitt contre la France, et, en 1794, à celles qui avaient pour but de suspendre l'*habeas corpus*. Il prononça, dans cette occasion, un discours dont le commencement renfermait un éloge ironique des talens de M. Canning. M. Courtenay s'est aussi fait distinguer comme homme de lettres. On connaît de lui, entre autres écrits : *Revue poëtique du caractère moral et littéraire du docteur Samuel Johnson*, in-4, 1786.—*Essai poëtique et philosophique sur la dernière révolution de France, adressé à M. Burke*, in-8, 1793.—*État présent des mœurs, des arts et de la politique en France et en Italie, dans une série de lettres à Robert Jephson*, en 1792 et 1793; in-8, 1794. Ces lettres furent écrites pendant un voyage à Paris et en Italie, quelque temps avant la guerre avec la France. A la mort de M. Pitt, le parti de l'opposition ayant obtenu un triomphe momentané, M. Courtenay fut nommé l'un des commissaires de la trésorerie; place qu'il a perdue depuis.

COURTIN, né à Lisieux vers 1765, fils d'un avocat au bailliage d'Orbec, fut reçu avocat à Rouen en 1789, et suivit la carrière du barreau, à Evreux, département de l'Eure, jusqu'en 1792. A cette époque, il entra dans un corps de volontaires, s'en retira bientôt, et se rendit à Paris où il travailla au journal intitulé *la Bouche de fer*. Le nom de M. Courtin ne figura à aucune des époques de la terreur. Il fut appelé à diverses places sous le directoire, et s'étant déterminé, en 1802, à rentrer dans la carrière du barreau, il fut placé sur le tableau des avocats de Paris. L'année suivante, M. Courtin fut nommé substitut du procureur-général de la cour criminelle de la Seine, et, en janvier 1811, avocat-général à la cour impériale. Dans le même mois, il obtint la place de procureur-impérial près le tribunal civil de la Seine. En 1814, il adressa au roi et au chancelier, un compte exact de sa conduite; fut maintenu dans ses fonctions, et créé, le 9 novembre de la même année, chevalier de la légion-d'honneur. M. Courtin, à qui Bonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, avait conservé le ministère public, fut nommé, le 1er juillet 1815, préfet de police de Paris. par la commission de gouvernement, après la seconde abdication de Napoléon et sur la démission donnée par Réal, M. Courtin remplit avec honneur les devoirs que cette place lui imposait, et s'opposa de tous ses moyens à ce que les Bourbons, remontassent sur un trône qui, pour la seconde fois, s'était écroulé sous leurs pieds. Néanmoins aucune violence, aucune injustice ne se rattache au souvenir de la courte administration de ce magistrat. Quoique sa résistance eût été dictée par les motifs les plus généreux, elle lui suscita des ennemis puissans et implacables. Il continuait, après le 8 juillet 1815, à exercer les fonctions de procureur du roi près le tribunal civil du département de la Seine, lorsqu'il fut compris dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, et obligé de sortir de France. Il a résidé long-temps à Bruxelles.

COURTOIS (E.-B.), député à la convention nationale, avait été nommé, en 1790, receveur du district d'Arcis-sur-Aube; député, en septembre 1791, par le département de l'Aube à l'assemblée législative, le même département le réélut, en septembre 1792, à la convention, où il vota, sans appel et sans sursis, la mort

de Louis XVI. Chargé, après le 9 thermidor, de l'examen des papiers de Robespierre, il fit, en brumaire an 3 (novembre 1794), un volumineux rapport dans lequel se trouvèrent compromis plusieurs députés et un grand nombre d'agens, dont les correspondances jettent un jour effrayant sur l'horrible époque qui venait de finir. C'est en faisant la recherche de ces papiers, qu'il trouva le testament de Marie-Antoinette et la lettre adressée par cette princesse à Mme Elisabeth, la veille de son supplice. Il conserva soigneusement cette lettre, et l'adressa, en 1816, à M. Becquey, conseiller-d'état, en le priant de la mettre sous les yeux du roi; et ce monarque lui fit répondre que si la remise de cette lettre ne pouvait lui être utile, elle le serait du moins à ses enfans. Courtois, qui était demeuré constamment étranger aux crimes de la terreur, se prononça, avec beaucoup de force, contre les agens de la tyrannie décemvirale qui lui avait enlevé ses amis les plus chers; néanmoins, les sections de Paris s'étant mises en révolte ouverte contre la convention nationale, il n'hésita pas à se déclarer contre elles. Devenu membre du conseil des anciens, lors de l'établissement du régime constitutionnel, il en sortit en mai 1797; y fut réélu en mars 1799, et prit, huit mois après, une part très-active à la révolution du 18 brumaire, à la suite de laquelle il fut porté au tribunat. Accusé par la voix publique, d'avoir augmenté sa fortune par des moyens peu délicats, Courtois, contre lequel ne s'élevait cependant aucune preuve de malversation, sortit du tribunat, lors de l'élimination du mois de mars 1802, acheta un magnifique hôtel à Paris, le revendit ensuite, et se retira immédiatement après, à Rambluzin, village obscur du département de la Meuse. Il était membre du conseil-général de ce département, lorsqu'il fut frappé par la loi du 12 janvier 1816, et contraint de se retirer en pays étranger. Il est mort à Bruxelles, en 1816.

COURTOIS DE PRESSIGNY (Gabriel), pair de France, né à Lyon, le 11 décembre 1745, fut élevé à la dignité d'évêque de St-Malo, au mois de janvier 1786, émigra en 1791, et rentra en France, en 1800. L'année suivante, il donna, entre les mains du pape, la démission de son évêché de St-Malo, et demeura ignoré jusqu'en 1814, époque à laquelle le roi de France le nomma son ambassadeur auprès du saint-siége. Lorsqu'en mars 1815, le roi Joachim de Naples, portant son armée dans la Haute-Italie, traversa les états romains, M. Courtois de Pressigny se retira à Gênes à la suite du pape, et arriva dans cette ville, le 8 avril. Les succès des armées autrichiennes ayant permis à Pie VII de rentrer à Rome, l'ambassadeur de France y revint, le 20 juin suivant; mais comme la cour de Rome avait eu, dans cet intervalle, connaissance d'une note secrète adressée par lui au cabinet des Tuileries, et dans laquelle il annonçait « que ce ne serait que par une attitude ferme et décidée qu'on pourrait obtenir du saint-siége, un accommodement satisfaisant, relativement au concordat, » il trouva à son retour le sacré collége indisposé contre lui. Cette circonstance et la nécessité d'accorder un exil honorable au comte de Blacas, qu'une intrigue de cour, soutenue de l'influence étrangère éloignait de la France, déterminèrent le rappel de M. Courtois de Pressigny, auquel M. de Blacas fut immédiatement donné pour successeur. Une ordonnance royale du 20 avril 1816 a conféré à M. Courtois de Pressigny, les honneurs de la pairie.

COURVOISIER (Jean-Baptiste), né à Arbois, en 1749, fit de très-bonnes études à l'université de Besançon, et suivit ensuite avec éclat dans cette ville la carrière du barreau. La chaire de droit français à la même université étant devenue vacante, il l'obtint au concours, et y accrut encore sa réputation. Il joignait en effet à une instruction étendue et à l'esprit le plus lucide, tous les avantages physiques dont la réunion est si précieuse et si rare dans un professeur. Il publia, en 1792, des *Élémens de droit politique*, Paris, in-8, ouvrage remarquable par un esprit d'impartialité peu commun dans les temps de révolution. La même année, il fit paraître un *Essai sur la constitution du royaume de France*, 1792, in-8. Peu de temps après, Courvoisier fut obligé de chercher un asile chez l'étranger; pendant son long exil, l'étude fut son unique consolation, et il y avait terminé un ouvrage très-important sur le droit public de l'Europe, dont le manuscrit a été perdu. Une brochure intitulée : *De l'excellence du gouvernement monarchique en France, et de la nécessité de s'y rallier*, 1797, in-8, fut le seul morceau qu'il publia en Allema-

gne. Il revint dans sa province aussitôt que les événemens politiques le lui permirent ; mais sa santé naturellement délicate, encore affaiblie par la douleur que les maux de sa patrie lui avaient fait éprouver, le força de renoncer à toute occupation sérieuse. Depuis son retour, il ne parut qu'une fois au barreau, et mourut à Besançon, le 8 décembre 1803.

COURVOISIER (Jean-Joseph-Antoine), fils d'un avocat au parlement de Besançon qui fut attaché pendant quatorze ans, dans l'émigration, au conseil du prétendant, a émigré lui-même, et a servi à l'armée de Condé, puis dans les chasseurs de Bussy, où il a reçu la croix de St-Louis, à la suite d'une action d'éclat. Rentré en France, en 1813, M. Courvoisier fut nommé avocat-général à la cour royale de Besançon, en 1815, et élu, par le département du Doubs, en septembre 1816, membre de la chambre des députés. Le préfet de ce département, en vertu de l'ordonnance du roi du 5 septembre 1816, l'avait choisi pour présider le collége électoral de l'arrondissement de Baume-les-dames. M. Courvoisier s'est montré, pendant le cours des deux sessions législatives, l'un des plus intrépides champions des mesures ministérielles; mais cette justice lui doit être rendue, que dans toutes les circonstances, il a combattu avec énergie les préjugés de caste et les prétentions, non moins atroces que stupides, de l'émigration, toutes les fois qu'il a cru trouver les uns ou les autres en opposition avec les droits et les intérêts de la nation. Les discours qu'il a prononcés dans ces occasions, où l'on ne pouvait se défendre d'un vif intérêt en voyant un émigré combattre les compagnons de ses anciennes erreurs, sont aussi ceux où il a déployé une plus grande force de raisonnement et d'éloquence. Lorsqu'après avoir toléré pendant dix-huit mois, à Lyon et dans le département du Rhône, des crimes sans exemple sous un gouvernement régulièrement constitué, le ministère a enfin jugé à propos de rompre le silence qu'il avait gardé jusque-là, silence qui ne saurait être expliqué ni justifié, quels qu'en soient les motifs (car de tous les devoirs d'un gouvernement, le premier est la justice), c'est à M. Courvoisier qu'il a confié les plus hautes fonctions du ministère public dans le département du Rhône. Mais quel bien peut-on attendre, en France, de quelques bonnes nominations, lorsque le foyer de toutes les calamités est sur les marches du trône, et qu'un instant peut rendre plus terribles et plus inévitables, les fléaux que des mains ou complices ou timides, paraissent maintenant vouloir écarter?

COUSIN (Jacques-Antoine-Joseph), né à Paris, le 29 janvier 1739, fit d'excellentes études, et fut nommé, en 1766, professeur coadjuteur au collége de France, place qu'il occupa d'une manière distinguée pendant trente-deux ans. En 1771, il fut reçu à l'académie des sciences. Élu officier municipal, en 1791, il fut chargé de l'administration des subsistances, dont il s'acquitta avec zèle et succès; ce qui n'empêcha pas qu'il ne subît pendant le règne de la terreur une détention de huit mois et demi. Il était président de l'administration du département de Paris à l'époque fameuse du 1er prairial an 3, et montra la plus grande énergie pour la répression des factieux. Le directoire le nomma membre du bureau central, en 1796. Cousin donna sa démission lors du 18 fructidor an 5 (1797), et fut l'année suivante élu membre du corps-législatif. Il devint membre du sénat-conservateur après le 18 brumaire (1799), et mourut le 29 décembre 1800. Il était membre de l'institut national, depuis la formation de cette société, en 1795. On a de lui, entre autres écrits mathématiques fort estimés : *Leçons de calcul différentiel et de calcul intégral*, 1777, 2 vol. in-8; réimprimées sous le titre de *Traité du calcul différentiel et du calcul intégral, seconde édition*, 1796, 2 vol. in-4. — *Introduction à l'étude de l'astronomie physique*, 1787, in-4. — *Traité élémentaire de l'analyse mathématique*, 1797, in-8.

COUSIN D'AVALLON, né à Avallon en Bourgogne, vers 1775, est un des compilateurs les plus infatigables de l'Europe, et l'auteur de la plupart des *anas* qui depuis un certain nombre d'années ont inondé la littérature. Nous en citerons quelques-uns, en nous bornant à ajouter que du reste il est peu de réputations littéraires ou politiques qui aient échappé aux infatigables ciseaux de M. Cousin : *Mes promenades philosophiques et critiques dans Paris*, 1801 in-8. — *Harpagoniana*, 1810, in-18 — *Scarroniana*, 1801, in-18. — *Molieriana*, 1801, in-18. — *Santoliana*, 1801, in-18. — *Fontenelliana*, 1801, in-18. — *Voltairiana*, 1801, in-18, trois

éditions. — *Linguetiana*, 1801, in-18 — *Malesherbiana*, 1801, in-18. — *Buonapartiana*, 1801, in-18; 3e édition, 1801, 2 vol. in-18. — *Histoire de Toussaint Louverture*, 1802, in-12. — *Les châteaux de cartes* ou *les aventures de M. Projiniac*, 1804, 3 vol. in-12. Cet ouvrage est remarquable, en ce que M. Cousin a pour cette fois *tout* tiré de son imagination, qui même ne l'a pas mal servi. — *Rousseana*, 1810, in-18. — *Le parfait cuisinier*, 1810, in-12; 1811, in-12. — *Beaumarchaisiana*, 1812, in-18. — *Rivaroliana*, 1812, in-18 — *Grimmiana*, 1813, in-18. — M. Cousin a aussi travaillé au *Dictionnaire historique* de Chaudon, réimprimé par Prud'homme, Paris, 1809 à 1812, 20 vol.

COUSTARD (Anne-Pierre), député à la convention nationale, né, en 1741, à Léogane, île de St-Domingue, était lieutenant des maréchaux de France, à l'époque de la révolution. Il commandait la garde nationale de Nantes, lorsqu'en septembre 1791, il fut élu député du département de la Loire-Inférieure à l'assemblée législative, où il proposa la détention des prêtres réfractaires dans leurs départemens respectifs; fit décréter, en 1792, une fédération à Paris, et provoqua la formation d'un camp de vingt mille hommes destiné à agir contre la cour. Le 10 août, au moment où le canon retentissait encore dans les cours du château des Tuileries et venait de décider la question de la déchéance, que les factieux s'efforçaient depuis quelques jours d'arracher à l'assemblée, Coustard, placé près de la loge du logographe, où étaient renfermés le roi et sa famille, répondait à quelques questions que ce prince lui adressait, et gémissait avec lui sur les malheurs de cette journée. Cette circonstance a fait tomber quelques biographes dans une erreur que nous croyons à propos de relever ici. On a dit que lorsque l'assemblée avait été consultée sur le projet de Vergniaud, tendant à suspendre le pouvoir exécutif dans les mains du roi, Coustard s'était levé en faveur de cette mesure, et que le roi lui ayant représenté que ce vote n'était pas constitutionnel, Coustard lui avait répondu : « Cela est vrai, mais il vous sauve la vie. » Ce mot appartient à Vergniaud, qui descendait de la tribune, et passait devant la loge où était Louis XVI. Coustard fut envoyé à l'armée du Nord, en qualité de commissaire de l'assemblée. Réélu par le département de la Loire-Inférieure à la convention, il se réunit constamment au côté droit; vota la détention de Louis et son bannissement à la paix, et se prononça avec une grande force contre les attentats des 31 mai, 1er et 2 juin 1793. Décrété d'arrestation, le 18 juillet suivant, il fut réclamé par ses commettans, au milieu desquels il trouva un asile. Mis en accusation, le 3 octobre, sur le rapport d'Amar, il fut peu après déclaré hors la loi. Il échappa quelque temps encore aux poursuites dirigées contre lui, mais les émissaires de Carrier ayant découvert sa retraite, il fut conduit devant ce député, qui l'envoya aussitôt à Paris. Traduit au tribunal révolutionnaire, le 7 novembre 1793, il fut condamné et mis à mort le même jour. Il fut conduit au supplice dans la même charrette que le duc d'Orléans. Coustard fut un homme de bien, un ami sincère de sa patrie, et quoique nous soyons loin de partager la plupart des opinions qu'il apporta à l'assemblée législative, et qu'il expia si noblement par sa conduite à la convention, nous reconnaissons que son plus grand crime dans les idées et le langage du jour, est d'avoir été franchement républicain.

COUTHON (George), naquit en 1756, à Orsay, près de Clermont en Auvergne. Sa complexion était faible, et un accident que nous allons rapporter, l'avait rendu perclus d'une partie de ses membres. Voulant se rendre, dans sa jeunesse, auprès d'une personne qu'il aimait, et qui résidait à une assez grande distance, il partit de nuit, afin d'arriver chez elle de grand matin, et s'égara dans sa route, au milieu d'un terrain marécageux et mouvant, où il s'enfonça jusqu'à mi-corps. Ses efforts pour en sortir, n'avaient servi jusque-là qu'à le plonger davantage dans ce bourbier, lorsqu'enfin, au moment où ses forces étaient sur le point de l'abandonner, il parvint à se débarrasser, et retourna chez lui, où le froid qu'il avait long-temps enduré lui causa un saisissement universel, à la suite duquel il perdit presqu'entièrement l'usage de ses jambes, qu'il n'a jamais recouvré. Il était avocat à Clermont, à l'époque de la révolution, dont il embrassa les principes avec enthousiasme. Nommé, en 1790, président du tribunal civil de Clermont, il fut, en septembre de l'année suivante, député par

le département du Puy-de-Dôme à l'assemblée législative, où il arriva dans l'état que nous venons de peindre. Cet état, qui l'avait rendu l'objet d'un intérêt général, avait été aussi l'une des principales causes de son élection. Couthon, dès la première séance de l'assemblée, montra quel esprit il y avait apporté, en demandant que les mots de *Sire* et de *Majesté* fussent retranchés des communications entre l'assemblée et le roi. Il dénonça ensuite les manœuvres des prêtres insermentés; demanda la suppression des tribunes privilégiées, et ne cessa plus de voter avec les ennemis les plus déclarés de la constitution et de la monarchie. Le 27 mai 1792, il dénonça les prétendus conspirateurs du château des Tuileries, et provoqua la suppression de la garde constitutionnelle du roi. Couthon n'était point à Paris lors des événemens du 10 août, qu'il avait appelés de tous ses vœux; il était alors aux boues de St-Amand, dont les médecins lui avaient recommandé l'usage, et qui n'améliorèrent pas son état. Sa conduite avait trop bien répondu, dans l'assemblée, aux espérances des factieux pour qu'ils ne le portassent pas à la convention. Il y fut nommé en effet, et proposa, dès la première séance, de vouer à l'exécration, la royauté, la dictature et le triumvirat, et de proclamer la souveraineté du peuple. Lorsqu'en octobre 1792, Barbaroux eut pris la parole contre Robespierre, Couthon se prononça en faveur du second, et dès cette époque, commença, entre ces deux députés, la bienveillance qui les unit plus tard d'une manière si intime. Couthon fut l'un des plus ardens provocateurs de la mise en jugement de Louis XVI; il demanda que cette affaire fût discutée, tout autre affaire cessante; se déclara avec force contre l'appel au peuple; vota la mort de ce prince, et rejeta la proposition du sursis. Soit conviction, soit perfidie, Couthon, en caressant Robespierre, laissait douter souvent s'il n'était pas secrètement attaché aux principes du côté droit. Ce qui est certain, c'est que le 1er mai 1793, il s'éleva contre une pétition anarchique des faubourgs, dirigée contre les membres les plus distingués de ce côté: la traita de contre-révolutionnaire, et demanda qu'on en poursuivît les auteurs; mais cette inspiration d'honneur et de courage ne fut pas de longue durée. Peu de jours après, il demanda la parole contre le président Isnard qui venait de la refuser à Robespierre, et lorsque Guadet eut tonné à la tribune contre les factieux qui, dans la nuit du 27 mai, avaient sonné le tocsin de la commune et tiré le canon d'alarme, Couthon apostropha violemment ce député dont la haute éloquence égalait le courage, et le présenta comme l'un des conspirateurs les plus dangereux. Nommé, le 30 mai, membre du comité de salut public, il appuya vivement la suppression de la commission des douze, dont l'existence était la dernière planche de salut de la Gironde, et provoqua, avec une sorte de fureur, l'arrestation des généreux chefs de ce parti, du nombre desquels il fit excepter Ducos, Fonfrède, Lanthenas et le vieux Dussault. Quelques membres de la montagne, qui étaient moins initiés que les autres dans les secrets des factieux, ayant, dans la matinée du 31 mai, proposé à l'assemblée, en signe de liberté, de sortir de la salle de ses séances et de faire, sous le canon de la commune de Paris et au milieu des insultes d'une populace furieuse, une promenade ridicule autour de la place du Carrousel, la convention céda à cette invitation; et lorsqu'elle fut rentrée dans le palais des Tuileries, «vous le voyez, dit Couthon à ses collègues, avec un air tranquille et du ton de voix le plus doux que trahissait le plus affreux regard; vous venez de vous assurer que la convention était parfaitement libre; l'horreur du peuple ne se prononce que contre des mandataires infidèles; mais nous, il nous entoure de son respect et de toute son affection. Que tardons-nous? Obéissons à notre conscience aussi bien qu'à ses vœux; je demande que Lanjuinais, Vergniaud, Gensonné, Guadet, Le Hardy, Pétion, Birotteau, Boileau, Valazé, Gommaire, Bertrand, Gardien, Kervelégan, Mollevaut, Bergoëng, Barbaroux, Lidon, Buzot, La Source, Rabaut, Brissot, Salles, Chambon, Gorsas, Grangeneuve, Lesage, Vigée, Louvet et Henri Larivière, soient mis en arrestation chez eux.» Se tournant alors vers quelques-uns de ses collègues: «je n'ai jamais fait de mal à un poulet, dit Couthon, mais je verrais couper la tête à tous ces gens-là sans détourner les yeux.» Le plus grand nombre des députés avait refusé de prendre part à la proscription proposée par Couthon. Ils protestèrent contre la violence,

et ne donnèrent point de votes; mais la commune et les jacobins étaient assis sur les bancs de l'assemblée; ils se levèrent avec acclamation; on prit cela pour la majorité; le décret fut rendu et l'opprobre de la convention consommé. Comme, peu de jours après, quelqu'un témoignait des craintes sur le sort de ces généreuses victimes de la tyrannie, Couthon, oubliant l'atroce langage qu'il avait tenu naguère, et affectant une compassion qui était bien loin de son cœur, jura que la vie des députés détenus était aussi assurée que la sienne, et dès le lendemain, il proposa à la convention de l'envoyer à Bordeaux, en qualité d'otage de ses collègues arrêtés. Quelques sots applaudirent à ce qu'ils regardaient comme un acte de dévouement, et qui n'était en effet qu'une méprisable jonglerie; deux jours après, l'humain Couthon demanda la mise en accusation de Buzot, et fit décréter, au milieu de la terreur et des murmures de l'assemblée, « que les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, avaient sauvé la patrie. » Croirait-on que cet homme, qui, disait-il, ne tenait à la vie que par la liberté, s'opposant vivement, quelques jours après, à ce que l'institution du jury, qu'il traita de *beau rêve*, fût appliquée à la procédure civile, s'attacha à en combattre le principe? Dès-lors Couthon, rentré dans le comité de salut public renouvelé, devint l'un des proscripteurs les plus sanguinaires de ce comité. Un grand nombre de décrets et de mises hors la loi, furent proposés par lui; il annonça, le 17 juillet, que Charlotte Corday avait été envoyée par Buzot pour assassiner Marat, et appuya ensuite la proposition faite par Danton, d'ériger le comité de salut public en gouvernement provisoire. Le 7 août 1793, il fit déclarer par la convention, au nom du peuple français, que le ministre Pitt était l'ennemi du genre humain. Adjoint, peu après, aux représentans près l'armée des Alpes et dans les départemens de Rhône-et-Loire et adjacens, il se rendit à Lyon, appela, dès son arrivée dans cette ville, soixante mille hommes pour en presser le siége, et commença, avec son collègue Chateauneuf-Randon (*voy.* ce nom), à exécuter le décret rendu le 21 vendémiaire (12 octobre 1793), qui ordonnait « que Lyon serait détruit, et que le ramas de maisons restantes, porterait le nom de *Commune affranchie* » Il annonça, dans sa correspondance avec les jacobins, le supplice des chefs de l'insurrection; leur demanda une colonie de quarante exterminateurs; abandonna la suite des opérations à Collot-d'Herbois, et quitta le département du Rhône, pour se rendre dans celui du Puy-de-Dôme, d'où il revint à Paris. Vers la fin de frimaire an 2 (décembre 1793), il fit rendre un décret qui plaçait au Panthéon les cendres de l'atroce Chalier, et en expulsait celles du brave Dampierre, tué le 8 mai précédent (*voy.* DAMPIERRE). Élu président, le 1er nivôse an 2 (21 décembre 1793), il provoqua, quelques jours après, aux jacobins, l'acte d'accusation de tous les rois, et fut chargé de sa rédaction. « Il faut, disait Couthon, dans cet acte, vrai modèle d'extravagance, qu'aucun tyran ne puisse désormais trouver une terre qui le porte, et un ciel qui l'éclaire. » Il prononça à la tribune de cette même société, un nouveau discours contre le gouvernement anglais, et produisit, devant la convention, de prétendues lettres interceptées qui contenaient des détails curieux sur la conspiration d'Hébert et le projet de dépopulariser Robespierre; enfin, pour que rien ne manquât à la bizarre atrocité de cette dénonciation, il prétendit que le comité avait la preuve que la conspiration d'Hébert, de Chaumette, et des Cordeliers leurs complices, avait pour but de replacer le fils de Louis XVI sur le trône. Peu de jours après, il annonça qu'il avait trouvé dans les papiers étrangers la preuve de la conspiration de Danton et de ses amis; c'était bien plutôt dans ceux du comité de salut public qu'il eût fallu la chercher. Cette conspiration supposée fut le premier essai du comité, en ce genre, et c'est à ce premier succès que Paris doit l'horrible spectacle des longs assassinats auxquels la mort de Robespierre ne mit un terme que parce que l'énergie et le danger de quelques conventionnels se réunirent pour briser le pouvoir dans les mains de ses complices, qui se promettaient bien d'être ses continuateurs. C'est au moment où la tyrannie décemvirale promenait, avec plus de férocité, la hache de la mort sur cette partie de la convention dont elle était l'ouvrage, et sur la république tout entière, que Couthon, avec une impudence d'hypocrisie peu commune, faisait proclamer par le fantôme de représentation nationale auquel le comité de salut public dictait ses lois: « que

tout usurpateur de la souveraineté du peuple serait mis à mort par les hommes libres. » Il est difficile de concevoir comment un homme aussi infirme et aussi faible, pouvait résister aux nombreux travaux dont le chargeait le comité, qui, ayant éprouvé plus d'une fois que la présence de Couthon à la tribune disposait l'assemblée à la bienveillance, pour les propositions dont il était l'organe, lui confiait, presque toujours, celles qui étaient remarquables par une plus grande violence, ou menaçaient de rencontrer plus d'opposition. C'est ainsi que Couthon fut chargé de présenter, le 21 prairial an 2 (9 juin 1794), une loi relative à une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire. Cette loi, la plus atroce d'entre les lois atroces de ce temps-là, fut proposée par Couthon, au nom du comité de salut public, qui, attachant la plus haute importance à ce qu'elle fût adoptée, s'était rendu tout entier à la séance, afin d'imprimer par son seul aspect la terreur à quiconque oserait la combattre, ou seulement en demander l'ajournement (*voy.* Bourdon, François-Louis). Cette fois le comité de salut public éprouva plus de résistance qu'à l'ordinaire; Couthon déguisa mal l'embarras qu'il éprouvait, et quoique l'horrible loi fût l'ouvrage de tout le comité, elle fut plus particulièrement attribuée à Robespierre, à St-Just, et à Couthon; et ce qui contribua davantage à faire prévaloir cette opinion, c'est que du moment où le reste du comité eut jugé de la nature de l'impression qu'elle avait produite sur l'assemblée, dont tous les membres se voyaient menacés par elle, Billaud, Collot et leur faction, qui avaient été d'accord sur toutes les parties de la loi, s'empressèrent de déclarer qu'ils n'approuvaient point la disposition qui autorisait les comités à traduire les représentans du peuple en jugement, sans décret préalable de la convention, mais seulement celles qui frappaient le *commun* des conspirateurs. Avec une explication de cette nature, il semblait qu'on dût bientôt s'entendre; mais Robespierre prit la parole, et le décret fut adopté dans toute son atrocité. L'orage, suspendu le 21, éclata le lendemain avec plus de violence. Plusieurs députés attaquèrent le décret rendu la veille. Merlin (de Douai) proposa et la convention adopta un *considérant* dans lequel elle se réservait, comme un droit inaliénable, de décréter, elle seule, ses membres d'accusation; néanmoins Couthon, Robespierre et St-Just, persistèrent à ne consentir à aucune concession, et se bornèrent à admettre, d'une manière implicite, mais sans changer un seul mot à la rédaction du décret, les explications données par Merlin, dont toutefois le *considérant* fut rapporté, sur la demande expresse de Couthon, comme injurieux au comité de salut public. Les discussions de cette journée produisirent néanmoins un grand bien, quoique la victoire tout entière fût, par le fait, demeurée aux tyrans; elles contribuèrent à développer les progrès et à augmenter les forces de la conspiration qui, dès-lors, s'ourdissait contre eux. Couthon qui, après avoir accusé de perfidie les députés qui s'opposaient au décret, avait paru céder ensuite, plus franchement que ses deux collègues, au mouvement qui s'était manifesté dans l'assemblée, saisit avec adresse ce moment, pour annoncer que les pouvoirs du comité étaient expirés, et demanda, selon l'usage, son renouvellement; mais la convention pressée de mettre un terme à cette discussion, et satisfaite des explications vagues du comité, était trop reconnaissante de n'être plus menacée; peu lui importait que la France demeurât sous le couteau qu'elle croyait avoir éloigné d'elle. Le comité fut donc continué dans l'exercice de la suprême puissance. Vingt-quatre heures après, le nombre des victimes qui marchaient journellement à l'échafaud était doublé; les conspirations de prisons commencèrent, et les exécutions s'accrurent dans une effrayante proportion. Un des collègues de Couthon, non moins barbare que lui (*voy.* Javoques), avait été accusé par ce député, en février 1794, de s'être montré cruel dans une mission qu'il avait remplie dans les départemens du Rhône, de Saône-et-Loire, de l'Ain et de la Loire, où des flots de sang avaient été répandus par ses ordres; Javoques se justifia devant les jacobins, en expliquant de quelle nature était le sang qu'il avait versé, et comme il prouva n'avoir fait mettre à mort que des aristocrates, des fédéralistes, des négocians, des propriétaires et des gens de lettres, Couthon avoua l'erreur dans laquelle il était tombé, déclara qu'il lui rendait son estime et sa confiance, et l'embrassa aux acclamations des jacobins, qui versaient des larmes de joie sur la réconciliation des deux tigres. Rampant auprès de Robespierre, comme s'il n'eût

pas été le complice de sa tyrannie, il demanda, le 24 prairial an 2 (12 juin 1794), que le discours prononcé par ce député dans la séance du 20, et son rapport à la suite duquel la convention avait décrété une fête à l'Être suprême, fussent traduits dans toutes les langues et adressés à tout l'univers. Nous avons déjà eu occasion (*voy.* Billaud-Varennes et Barère), de faire observer la marche toujours croissante de la tyrannie décemvirale; on a vu ces membres du comité de salut public, proposer successivement toutes les mesures qui devaient l'affermir et la concentrer; cette observation acquiert ici un nouveau degré d'évidence et de force; elle démontre à quel point des hommes qui étaient prêts à s'entr'égorger, s'accordaient, par l'ensemble et l'unité de leurs opérations, sur les moyens d'asservir la patrie. Il importe de suivre ici la série des propositions faites par Couthon, au nom du comité de salut public, à la tribune de la convention, et de celles qui, n'ayant pas ce caractère officiel, et n'étant énoncées à la tribune des jacobins, que pour préparer l'opinion publique à les accueillir, n'en devaient pas moins être considérées comme l'expression de la volonté du gouvernement. Ainsi, on le vit appuyer, aux jacobins, la proposition mise en avant par un agent du comité, de supprimer les comités révolutionnaires dans les petites communes; faire décréter qu'il n'y aurait plus qu'un seul tribunal révolutionnaire pour toute la république; supprimer les commissions et tribunaux révolutionnaires des départemens; parler aux jacobins, contre les sociétés populaires des sections, et préparer ainsi la destruction de ces sociétés, qui par cela seul qu'une plainte ou un vœu pouvait encore s'y faire entendre, étaient devenues suspectes aux tyrans. Si après de telles preuves, quelque doute pouvait rester encore à ceux qui n'ont contemplé que de loin les crimes et les malheurs de cette époque, sur les sentimens véritables des hommes qui gouvernaient alors la France; s'ils pouvaient croire que l'établissement de sa liberté entrât pour quelque chose dans leurs calculs; qu'ils se désabusent à la lecture du fait que nous allons rapporter et qui prouve que le maintien de leur exécrable pouvoir était la seule pensée de ces hommes et le seul avenir sur lequel ils fondassent les destinées de la république. Un mois environ avant le 9 thermidor, Couthon songeait à se rendre dans les départemens méridionaux. Tout annonce que, dès-lors, ne doutant pas du succès dans la lutte qui se préparait entre lui, Robespierre et St-Just, avec le reste du comité, ces trois hommes avaient entièrement abandonné le système qu'ils avaient suivi jusques-là, et qu'ils étaient décidés à briser les instrumens qui les servaient encore, car s'étant trouvé à la convention près de son collègue Cambacérès, député du département de l'Hérault, Couthon lui parla de son voyage, et lui demanda de lui faire connaître quelques hommes en qui il put placer sa confiance; qui pussent éclairer et diriger ses choix, ou occuper eux-mêmes des places. Cambacérès lui répondit, « que n'ayant été véritablement lié lui-même qu'avec des personnes qui appartenaient à l'ancien ordre de choses, et qui avaient été constamment en opposition avec le nouveau, il lui serait difficile de remplir ses vues à cet égard. — C'est précisément ce qu'il nous faut, répliqua Couthon, il ne s'agit plus de continuer, mais de terminer la révolution, et nous n'y parviendrons qu'avec les hommes dont vous parlez-là..... etc. » On a prétendu depuis que Robespierre, Couthon et St-Just, s'étaient partagé le gouvernement de la république; mais les papiers trouvés chez eux, après leur mort, n'ont pas présenté une seule preuve de cette assertion, et ce n'est que conjecturalement qu'on a pensé que leur plan après le succès de la nouvelle révolution qu'ils méditaient contre la convention, était de diviser la république en trois proconsulats dont le premier, composé des départemens méridionaux, serait gouverné par Couthon; le second, formé des départemens du centre, placé sous l'autorité de Robespierre; et le troisième, réunissant tous les départemens du nord, remis entre les mains de St-Just. Couthon assistait régulièrement aux séances du comité de salut public, dont Robespierre s'absentait depuis le 21 prairial, par des raisons que nous expliquerons ailleurs (*voy* Robespierre); mais, depuis cette époque jusqu'à la crise qui s'annonça le 9 thermidor, dans la convention, à la suite d'un discours de Robespierre dont Couthon demanda l'impression, le reste du comité ne témoignait plus que de la défiance à St-Just et à lui,

et souvent l'arrivée de l'un ou de l'autre fit interrompre les discussions commencées. La demande de Couthon fut le signal de l'explosion terrible qui détermina, le lendemain 9, la chute de la tyrannie. Couthon ne fut pas d'abord nominativement accusé dans cette journée, mais comme on avait remarqué depuis long-temps l'accord qui régnait entre Robespierre, St-Just et lui; comme ces trois hommes étaient devenus les régulateurs des jacobins, et qu'ils s'y plaignaient sans cesse des obstacles qu'ils rencontraient, dans la convention et le comité, aux projets de loi, qui, disaient-ils, avaient pour but l'affermissement de la république; comme on savait que Couthon, Robespierre et St-Just avaient d'ailleurs, dans le tribunal révolutionnaire, la commune et la force armée de Paris, des points d'appui très-redoutables, on ne les sépara point dans la proscription. Parmi les accusations, qui, dans la matinée du 9 thermidor, écrasèrent de toutes parts le triumvirat, Fréron en articula une, dont l'effet, dans tout autre temps eût été, par son ridicule et l'excès de son invraisemblance, de faire hausser les épaules de pitié, mais qui produisit en ce moment une vive impression sur les esprits : il accusa Couthon, Robespierre et St-Just *d'avoir voulu se faire rois :* comme si le trône pouvait souffrir un tel partage! Le misérable cul-de-jatte ne répondit à cette accusation, qui fut renouvelée avec plus de force encore contre Robespierre, qu'en découvrant ses jambes paralysées, et en s'écriant. « Moi, moi, je voulais me faire roi! » En ce moment, le député Panis l'interpella de désigner les six têtes qu'il avait proscrites; mais Couthon garda le silence. Décrété d'arrestation, il fut déposé au corps-de-garde de la convention, d'où il fut enlevé quelques heures après, par Coffinhal, vice-président du tribunal révolutionnaire, porteur des ordres de la commune de Paris, qui s'était mise en rebellion ouverte contre la convention. Transporté à l'hôtel-de-ville, il y assista aux délibérations tumultueuses du conseil-général, sans y prendre toutefois aucune part. Sa raison paraissait égarée, et on ne l'entendit ouvrir aucun avis pendant que Robespierre pérorait la multitude. Sur ces entrefaites, la mise hors la loi de Couthon, Robespierre, St-Just, Robespierre jeune, Lebas, Henriot, etc., ayant été prononcée, les troupes conventionnelles, sous les ordres de Barras, marchèrent vers la commune pour s'emparer des condamnés. La victoire ne fut pas disputée un seul instant; le désordre et la terreur régnaient à tel point parmi les conjurés, que chacun ne songeait plus qu'à chercher son salut dans la fuite, lorsque, quelques heures auparavant, toutes les chances de succès leur étaient assurées. Couthon, certain du sort qui lui était réservé, et resté seul dans une petite salle attenante à celle des délibérations, s'était caché, saisi d'effroi et au milieu du tumulte qui régnait de toutes parts, sous une table d'où il s'était traîné dans une petite cour écartée, où il ne fut découvert que quelques heures après, par les gens qui allaient et venaient, et qui n'avaient pu le reconnaître d'abord, parce que son visage était tourné du côté du mur. Il feignait d'être mort. Ce fut un jeune garde national qui, s'étant approché de lui, le reconnut d'abord à ses vêtemens, puis à ses traits, s'assura qu'il était vivant, et le désigna par son nom. Aussitôt, d'une main malassurée, Couthon se frappa d'un canif qui ne lui fit qu'une blessure très-légère. Entouré par la foule, l'ordre fut donné sur-le-champ de le transporter sur un brancard à la Conciergerie, où se trouvaient déjà ses complices. Le lendemain 10, entre 5 et 6 heures du soir, Couthon fut conduit au supplice; on l'étendit, (car sa conformation ne permit pas de l'y asseoir), sur la même charrette où étaient Robespierre, St-Just et Robespierre jeune. Arrivé au pied de l'échafaud, deux exécuteurs furent obligés de l'y porter. Dans l'impossibilité de l'attacher sur la planche de la manière usitée, il fallut l'y placer verticalement. Pendant cette longue et terrible agonie, la douleur arracha plusieurs cris à Couthon. Il mourut l'avant dernier, et précéda Robespierre sur l'échafaud; la durée de son supplice excéda de plus de moitié celle du supplice des neuf individus qui avaient péri avant lui. Couthon est mort à l'âge de 38 ans.

COUTURE (Guillaume), architecte distingué, né à Rouen, en 1732, vint de bonne heure à Paris, où ses talens le firent bientôt connaître. Plusieurs constructions, parmi lesquelles on citait les hôtels de Saxe et de Coislin, le pavillon construit à Sèvres, près de Bellevue, lui méritèrent, en 1775, une place à l'aca-

e d'architecture; mais sentant qu'il anquait quelque chose pour donner ouvrages la noblesse et la dignité elles constructions d'Italie, qu'il nnaissait que par les plans inexacts oyageurs, il partit pour visiter cette classique des arts, et revint à Paris, rte-feuille et la tête remplis des chefs-vre qu'il avait tant de fois dessinés. passion du beau, en agrandissant ées qu'il avait sur son art, les avait ées; il n'avait rien conservé de cette ère mesquine et contournée tant à la sous le règne de Louis XV. Les reux dessins qu'il avait apportés, en nt dans tout leur jour les études qu'il faites en Italie, montrèrent tout ce était capable de faire, si son talent employé à la construction de quelque édifice. On ne tarda pas à lui confier avaux de l'église de la Madeleine, ue trop petite pour le nombre des ans du quartier, et que l'on voulait eurs faire servir à l'embellissement place Louis XV. Couture fut associé rd à Contant-d'Ivry, architecte du 'Orléans, chargé de la direction de entreprise, dans laquelle il le rempla- suite, Contant étant mort en 1777. an de celui-ci fut avantageusement ié par son successeur, et l'exécution encée faisait espérer un monument ifique, lorsque la révolution vint e ce bel ouvrage imparfait, et rui- es espérances de Couture, qui avait u, en 1788, le cordon de St-Michel, it compté parmi les meilleurs archi- de la France. Cet artiste, après langui plusieurs années dans une on pénible, mourut le 29 décembre laissant de vifs regrets aux amis des qui attendaient beaucoup de son ins- ion, de ses talens et du zèle dont il animé.

UTURE, né à Amiens, en Picardie, t fait recevoir avocat au tribunal de ville, et avait montré pour le barreau ues dispositions assez heureuses, lors- 'étant déterminé à paraître sur un grand théâtre, il sollicita et obtint, quelques années, d'être inscrit sur leau des avocats de Paris. M. Cou- exerçait ses fonctions dans une mo- obscurité, lors de la restauration 14. A défaut de talens, il montra coup de zèle pour la maison de Bour- et attira ainsi sur lui l'attention du ministère public, qui le désigna, en août 1816, comme membre du conseil de discipline de l'ordre. M. Couture est devenu l'avocat privilégié d'un parti qui paraît disposé à lui donner de l'occupation. Chargé de défendre devant le tribunal de police correctionnelle, la cause du lieutenant-général Canuel, accusé par MM. Charrier de Sainneville et Fabvier (*voy.* ces noms), d'être l'inventeur et le provocateur des conspirations prétendues qui ont fait, dans le département du Rhône, verser sur les échafauds des flots de sang français, M. Couture a cherché, dans la séance du 21 juillet 1818, à rejeter sur les ministres tout l'odieux de ces conspirations, et déclaré nettement que ceux-ci avaient fait saisir les papiers de son client afin de faire disparaître les ordres qu'il avait reçus d'eux. Nous sommes loin, sans doute, de justifier le ministère français, qui, sortant d'un long rêve, s'est avisé seulement, après quinze mois, de reconnaître que de grands crimes avaient été commis à Lyon, lorsque ces crimes lui avaient été dénoncés de toutes parts par le cri public et par la correspondance de ses magistrats; mais M. l'avocat Couture ne compte-t-il donc pas trop sur la crédulité de ses auditeurs, en s'efforçant de leur persuader que ces ministres, incertains dans leur marche et tremblant devant la faction qu'ils n'osent punir, sont les auteurs des crimes dont ils permettent la poursuite! c'est ce que nous croyons fermement. Les crimes de Canuel et les torts du ministère français, sont deux choses qu'il est sans doute dans l'intérêt de ce général de réunir, mais que l'opinion publique ne confondra jamais. Dans la séance du 1er août suivant, M. Couture en annonçant que Canuel, demandeur contre MM. Charrier de Sainneville et Fabvier, avait été arrêté le 23 juillet précédent, a réclamé et obtenu la remise de la cause. Le 5 août, il s'est présenté de nouveau au tribunal de police correctionnelle pour y défendre la dame de St-Morys, d'une accusation en calomnie, portée contre cette dame par le colonel Dufay, indignement insulté par elle dans un mémoire public. Les tribunaux auront prononcé sur ces diverses affaires lorsque cet article verra le jour, mais quelle que soit leur décision, elle n'absoudra pas M. Couture du ton de virulence, de haine et de faction qui règne dans ses discours, et que réprouve son ministère.

envoyé à l'université de Leyde; l'étude du droit naturel et du droit public, ayant un attrait particulier pour lui, il s'y appliqua avec ardeur, et eut l'avantage d'être guidé dans ses travaux par le célèbre avocat Elie Luzac, dont on connaît les excellens ouvrages sur cette science. M. Cras reçut le grade de docteur en droit, le 13 octobre 1769, en soutenant une thèse ou dissertation, intitulée : *Dissertatio quâ specimen jurisprudentiæ Ciceronianæ exhibetur, sive, Ciceronem pro A. Cæcina causam dixisse, ostenditur.* Dans cette dissertation savante et bien écrite, l'auteur s'est attaché à prouver, en établissant plus exactement la notion de la possession, que Cicéron était très-versé dans la jurisprudence civile de son pays et qu'il avait, dans cette oraison défendu, une juste cause; vérité qui avait été révoquée en doute par quelques savans. M. Cras y traite, au reste, avec beaucoup de sagacité, des règles de l'interprétation en matière de droit. Non seulement les journaux du pays, mais aussi ceux de l'étranger rendirent un compte très-avantageux de la dissertation de l'étudiant de Leyde, et entre autres, *la bibliothèque des sciences*, tome 33, page 107 et le *Scotts Critick*, 111-889. N'aimant pas les arguties du barreau, M. Cras resta à Leyde, et y donna des leçons particulières de philosophie et de jurisprudence jusqu'à l'an 1771; il fut alors appelé par le magistrat d'Amsterdam à la chaire du droit romain et moderne à l'athénée de cette ville; place dont il prit possession le 4 novembre même année. Il y prononça un discours très-éloquent *sur la sagesse du souverain dans les moyens de rendre le commerce florissant* (*de civili prudentia in promovenda mercatura*). Cette harangue inaugurale eut l'honneur de la double traduction française et hollandaise. L'érudition du nouveau professeur et plus encore sa manière facile d'enseigner et son goût exquis, attirèrent à ses leçons une foule des jeunes gens qui firent des progrès extraordinaires dans la science du droit. Le magistrat d'Amsterdam ne tarda pas à s'apercevoir de cet état florissant de l'athénée, et pour en témoigner sa reconnaissance à l'homme qui en était le principal auteur, il lui conféra, en 1785, la place de professeur du droit public, qu'il pouvait cumuler avec celle du droit civil. Dans le courant de la même année (1786), il fut aussi nommé conservateur de la bibliothèque publique de cette ville. Trois ans après (1785), les curateurs de l'académie d'Utrecht lui offrirent la chaire de droit de leur université, mais il était trop aimé et trop accueilli à Amsterdam pour pouvoir se résoudre à quitter cette ville, qui, au reste, sensible à la préférence que M. Cras venait de témoigner pour elle et voulant lui donner une preuve de sa reconnaissance, augmenta de beaucoup ses honoraires. En 1795, M. Cras reçut une nouvelle invitation de la part des curateurs de l'université de Leyde, pour accepter la chaire de droit public, vacante par la destitution du célèbre professeur Pestel, dont les opinions politiques, contraires à celles de la révolution qui venait de se faire, paraissaient à MM. les curateurs n'être pas de nature à ce qu'il pût continuer l'enseignement d'une science sur laquelle ces opinions ont une si grande influence. Mais le professeur d'Amsterdam, qui, dans un discours prononcé cinq ans auparavant, au sujet d'un passage de Cicéron, *Naturâ non opinione, jus esse constitutum*, avait prouvé avec tant d'éloquence que ce qui est juste selon la nature même des choses, ne peut cesser de l'être par l'instabilité des opinions humaines aurait cru commettre une injustice en acceptant pour ainsi dire la dépouille de son respectable collègue de Leyde. M. Cras n'imaginait pas alors que trois ans plus tard il dût subir le même sort, pour une cause à peu près semblable. N'approuvant ni les principes, ni les opinions des hommes turbulens qui étaient à la tête des affaires, M. Cras fut privé de sa chaire, peu de temps après la révolution du 12 janvier 1798, par les individus qui se qualifiaient de *municipalité d'Amsterdam*, et ce décret, qui ne déshonora pas celui qui en était l'objet, mais bien les auteurs d'une injustice si manifeste, fut confirmé par les cinq hommes qui tenaient alors les rênes du gouvernement de ce pays, malgré les instances des curateurs de l'athénée et les vœux fortement prononcés des étudians. Heureusement cet ordre des choses ne dura pas long-temps, et lorsqu'au 12 juin de la même année, ce gouvernement, fut culbuté et remplacé par un autre, composé de gens modérés et imbus de principes de justice et d'ordre, un des

premiers soins de la nouvelle administration, fut de rétablir M. Cras dans ses anciennes fonctions. Il ne se borna pas à cet acte de justice, mais pour donner à ce professeur une marque éclatante de l'estime qu'il lui portait, il le nomma membre de la commission des douze jurisconsultes, chargée de rédiger le projet d'un nouveau code civil et criminel. M. Cras est auteur de plusieurs ouvrages, outre ceux que nous venons de citer, qui lui assurent un rang distingué parmi les publicistes les plus éclairés de l'Europe et les savans modernes qui ont écrit le latin avec le plus d'élégance; nous en citerons quelques-uns, dont voici les titres : *Discours sur l'excellence de la politique et de son rapport avec la morale et l'histoire*, prononcé dans la société de *Felix Meritis*, à Amsterdam, et publié dans le *Magazyn van smaak*. — Trois discours sur *le sens moral*, prononcés dans la même société et publiés dans la même feuille périodique.—*Disputatio de hominum æqualitate ac juribus, officiisque quæ inde oriuntur*. Ce mémoire, envoyé au concours, fut jugé digne du prix, qui lui fut décerné par les directeurs de la société de Teyler, à Harlem, en 1792. —*Considérations et scrupules sur le serment tel qu'il a été prescrit par les représentans provisoires du peuple de la Hollande, dans leur publication du 9 mars* 1795. Dans cette brochure, publiée en hollandais et sans nom d'auteur, M. Cras s'éleva fortement, contre la prestation d'un serment, exigé par les représentans provisoires de la province de Hollande, sur les droits de l'homme et du citoyen tels qu'ils avaient été proclamés par eux, dans leur publication du 31 janvier 1795. Il y soutint avec une force de raisonnement irresistible, que le gouvernement provisoire n'avait pas le droit d'exiger des fonctionnaires publics un pareil serment, véritable profession de foi politique; que le souverain peut bien les forcer à promettre obéissance à la loi et fidélité dans leurs fonctions, mais jamais à considérer de la même manière que lui des principes du droit public, sur lesquels les plus grands publicistes mêmes n'ont pas toujours été d'accord, et sur lesquels on peut très-bien avoir une opinion différente de celle des représentans provisoires de Hollande, sans cesser d'être fonctionnaire fidèle et bon citoyen. Toute cette brochure est un commentaire perpétuel sur ce mot à jamais mémorable de Génissieux, prononcé dans la convention nationale de France : *Mes opinions sont à moi et je n'en dois compte qu'à Dieu*. Il publia plus tard encore deux écrits sur le même sujet. Il est à remarquer qu'au milieu des dissentions civiles, ces brochures n'indisposèrent aucun des deux partis; car telle est la puissance de la raison humaine, développée avec clarté, avec modération, et dans le seul but d'être vraiment utile qu'elle entraîne indistinctement les hommes, dont les opinions sont le plus fortement opposées les unes aux autres. Ces écrits firent même chanceler dans leurs principes ceux qui naguère étaient les plus chauds partisans des opinions, contre lesquelles s'était élevé M. Cras; il reçut les lettres les plus flatteuses de quelques-uns de ces mêmes représentans de la Hollande, aussitôt qu'il fut connu qu'il en était l'auteur. Les journaux en rendirent aussi le compte le plus avantageux. Tous les exemplaires de la première brochure furent vendus dans peu de jours, et il en parut bientôt une seconde édition, augmentée de quelques remarques.—*Examen du projet de rétablissement des finances de la république, et de la question de savoir si le papier monnaye peut subsister dans un état, et particulièrement en Hollande*, Amsterdam, 1795, in-8.—*Avis sur la question : une constitution doit-elle précéder la convention nationale, ou une convention nationale doit-elle précéder la constitution?* 1795, in-8. Ces deux brochures ont été publiées en hollandais et sans nom d'auteur. — *Laudatio Hugonis Grotii*, éloge auquel l'académie royale de Stockholm a accordé le prix, en 1796, et qui a été imprimé séparément à Amsterdam, même année, in-8. La distinction dont une société savante dans l'étranger a honoré cet écrit et la manière favorable dont les journaux, tant nationaux qu'étrangers, en ont parlé, nous dispensent d'entrer dans des détails que ne nous permettent pas les bornes de cet ouvrage. — *Analyse détaillée de l'ouvrage, intitulé : « Examen raisonné des systèmes de morale des philosophes les plus célèbres, depuis Aristote jusqu'à Kant, par Chretien Garve, traduit de l'allemand;* insérée au *Schouwburg* de 1807, nos VI, VII et VIII. M. Cras a encore publié des Mémoires, insérés, suc-

cessivement, depuis nombre d'années, dans des écrits périodiques, qui ont été en outre, enrichis de beaucoup d'analyses excellentes, faites par ce savant professeur, d'ouvrages nouveaux, publiés dans la langue nationale. Il a encore en porte feuille des discours, prononcés à l'institut et dans d'autres sociétés savantes à Amsterdam, dont la publication ne pourrait qu'augmenter la réputation de leur auteur.

CRASSOUS (Jean-François-Aaron), était avocat à Montpellier, à l'époque de la révolution; il en embrassa les principes avec autant de chaleur que son frère, avocat comme lui, en avait mis à se prononcer contre eux. Nommé, en 1790, président de l'administration départementale de l'Hérault, il fut en septembre 1795, député par ce département au conseil des cinq-cents, où il s'occupa particulièrement d'objets de finances; il s'attacha ensuite, mais en évitant avec soin de se compromettre avec le directoire, et fut élu président le 1er floréal an 4 (20 avril 1796). Quelques voix demandèrent, le 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797), qu'il fût compris dans la liste de déportation; mais comme il avait peu d'ennemis, cette proposition n'eut pas de suite. Il reparut, quelques jours après, au conseil, dont il avait eu la prudence de s'absenter pendant l'orage, et eut le courage de s'opposer au projet qui tendait d'abord à exclure indistinctement les nobles de toutes les fonctions publiques, et ensuite à les bannir. Le 17 floréal an 6 (6 mai 1798), il se prononça en faveur de la loi inconstitutionnelle qui fut rendue le 22 sur la proposition du directoire, et qui excluait du corps-législatif un grand nombre de députés considérés comme anarchistes. On sait que cette loi, qui était la contre-épreuve des déportations de fructidor, a consommé la ruine de la constitution de l'an 3. Après la révolution du 18 brumaire, Crassous entra au tribunat dont il fut élu président le 23 septembre 1800. Le 18 janvier 1802, il devint membre du sénat, sur la présentation du corps-législatif, du tribunat et du premier consul; mais il ne jouit pas long-temps de cette dignité; des affaires de famille l'ayant appelé à Montpellier, en mai de la même année, il mourut dans cette ville le 10 septembre suivant. C'est par erreur que la biographie de MM. Michaud, lui donne la qualité d'un conventionnel. — Son neveu (Crassous, Paulin), que la biographie de M. Eymery a confondu avec M. Crassous, député de la Martinique à la convention nationale, et qui n'est pas même parent de ceux-ci, fut nommé, en 1806, référendaire à la cour des comptes. Il ne manque point de talent, mais nous lui connaissons une meilleure recommandation : c'est un sincère amour pour son pays. Il eût été à désirer que ce noble sentiment l'eût toujours préservé de l'exagération de quelques opinions, que les gens qui n'oublient rien, n'ont pas manqué de lui reprocher, mais sur lesquelles nous ne pensons pas qu'il fût juste, après vingt-cinq ans, de se montrer rigoureux.

CRASSOUS (N.), député de la Martinique à la convention nationale, n'entra dans cette assemblée qu'après la mort de Louis XVI, et n'y fit parler de lui qu'après le 9 thermidor, quoiqu'il eût été chargé, peu avant cette époque, de remplir diverses missions dans les départemens, entre autres dans celui de Seine-et-Oise. Il entrevit de bonne heure, dans les événemens qui suivirent cette journée les symptômes de la sanglante réaction qui se préparait, et ne cessa d'inviter ceux qu'il paraissait honorer exclusivement du nom de *patriotes*, à redoubler d'énergie contre toute espèce d'oppression. M. Crassous, qui confondait les républicains avec les odieux agens de la terreur, semblait avoir entièrement oublié alors les crimes du décemvirat, et n'être frappé que de ceux, non moins exécrables sans doute, dont la réaction menaçait la république. Quoiqu'il ne soit pas en notre pouvoir d'approuver la plupart des opinions émises à cette époque par Crassous, à la tribune des jacobins, nous reconnaissons cependant avec plaisir qu'il les professa toujours avec autant de courage que de bonne foi, et qu'il provoqua, l'un des premiers, le rapport des lois révolutionnaires, comme l'un des seuls moyens de rétablir la paix intérieure. Décrété d'arrestation le 16 germinal an 3 (4 avril 1795), par suite de l'insurrection qui avait éclaté le 12 de ce mois (1er avril), et enfermé au fort St-Michel, il dut sa liberté à l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre). Vers cette époque, M. Crassous fut appelé par le directoire, à remplir des fonctions judiciaires à Bruxelles; destitué quelque temps après par la même autorité, il a fixé sa résidence dans la Belgique. Les événemens de 1814 ayant séparé ce pays de la France,

M. Crassous a trouvé sûreté et protection sous le gouvernement de la maison de Nassau. Il est maintenant jurisconsulte, et n'a rien perdu, dans cette nouvelle carrière, de la considération distinguée qu'il s'était justement acquise dans la magistrature.

CRAUFURD (Robert), brigadier-général anglais, fit ses premières armes militaires dans le 25e régiment de ligne, servit pendant les premières années de sa jeunesse dans les armées prussienne, autrichienne et saxonne, étudiant avec zèle les diverses parties de la tactique. Il se rendit ensuite aux Indes-Orientales, comme colonel du 75e régiment, sous les ordres de lord Cornwallis; mais il y éprouva des dégoûts, qui le firent quitter l'armée. M. Craufurd fut employé depuis dans les troupes autrichiennes, sous l'archiduc Charles et le maréchal Clerfayt, en 1795, 96 et 97, et succéda à son frère Charles. Étant passé en Irlande, comme député quartier-maître-général, il s'y distingua lors de l'invasion du général français Humbert. Ayant été envoyé en Suisse par son gouvernement, il fit la campagne de 1799 avec les Autrichiens. Il eut, à Buenos-Ayres, le commandement d'une division, et fut depuis, en Espagne, à la tête de la brigade légère sous sir John Moore. Il a commandé la brigade légère de l'armée de lord Wellington avec la plus grande distinction.

CRAUFURD (Quintin), Écossais, réside à Paris, où il cultive avec succès la littérature française, et où il a rassemblé, dans une très-belle galerie, les portraits de tous les hommes et de toutes les familles célèbres de France. Il a donné, outre quelques autres ouvrages, en anglais : *Esquisses relatives à l'histoire, la religion, les connaissances et les mœurs des Hindous*, in-8, 1790; deuxième édition, 2 vol. in-8, 1792. — *Sur Périclès et sur l'influence des beaux-arts*, etc, Londres, 1815, in-12; et en français : *Essais sur la littérature française, écrits pour l'usage d'une dame étrangère, compatriote de l'auteur*, 1803, 2 vol. in-4; et 1815, 3 vol. in-8. M. Quintin Craufurd, étant possesseur d'une fortune considérable, n'a fait imprimer ses ouvrages que pour en faire don à ses amis. La deuxième édition seulement de ses *Essais sur la littérature*, a été vendue pour concourir à une œuvre de bienfaisance. C'est M. Craufurd qui a communiqué au général Grimoard une suite de lettres de Bolingbroke à Mme de Ferriol, que ce général a fait imprimer avec d'autres lettres du même personnage, sous le titre de *Lettres historiques, politiques, etc., de lord vicomte Bolingbroke*, Paris, 1808, 3 vol. in-8.

CRESCENTINI (Jérôme), chanteur italien, du nombre de ceux qu'en Italie on nomme *castrati* ou *evirati*, s'acquit une grande réputation sur les principaux théâtres de cette contrée, et put seul entrer en rivalité avec Marchesi de Milan. Son triomphe était *Roméo et Juliette*, musique de Zingarelli, où il avait l'art d'arracher des larmes à ses auditeurs. Appelé à Paris par Bonaparte, devenu empereur, il chanta si bien dans une représentation de cette pièce à la cour, qu'au sortir de la coulisse, il reçut de Napoléon la décoration de son ordre de la couronne-de-fer. Ceux qui avaient précédemment été fait chevaliers de cet ordre en Italie, furent mortifiés de voir l'*evirato* mis dans leurs rangs; et les mauvais plaisans de Milan disaient, en dialecte du pays, pour venger les chevaliers humiliés : *Sonno mic tutti coglioni quegli che hanno la corona di ferro*. Crescentini a des mœurs douces, et de la modestie dans le langage et dans les manières. On assure qu'il manie le pistolet avec une telle habileté, qu'il mouche une chandelle à vingt-cinq pas. Il a publié par souscription, à Paris en 1811, un *Recueil d'exercices pour le chant des voyelles*, avec un *Discours préliminaire* en italien.

CRETET (Emmanuel), comte de Champmol, né au Pont-de-Beauvoisin le 10 février 1747, était négociant à l'époque de la révolution; il en servit la cause avec sagesse; eut le bonheur d'échapper à ses tempêtes, et fut nommé, en septembre 1795, député du département de la Côte-d'Or au conseil des anciens. Il s'y occupa spécialement de questions de finance et de commerce, et s'éleva, le 31 octobre 1796, contre l'introduction des marchandises anglaises. Il ne prit aucune part, avant le 18 fructidor, aux intrigues qui divisaient les partis; fut élu président du conseil des anciens, 20 jours après cette journée, et continua paisiblement ses fonctions législatives jusqu'en 1799. Nommé conseiller-d'état à la suite des événemens de brumaire an 8 (novembre 1799), il obtint ensuite la direction générale des ponts et chaussées. Désigné, en novembre 1804, par le collége électoral de Loire-et-Cher,

comme candidat au sénat-conservateur, il n'y fut pas appelé; mais il reçut, en avril 1806, comme équivalent de cette dignité, le gouvernement de la banque de France, d'où il passa, l'année d'après, au ministère de l'intérieur. Malade depuis longtemps; épuisé par le travail; sans cesse contrarié par l'empereur, le comte Cretet de Champmol donna sa démission du ministère, dans les premiers jours de septembre 1809; fut nommé ministre-d'état le 1er octobre suivant, et se retira à Auteuil, près Paris, pour se livrer uniquement aux soins qu'exigeait sa santé; mais il était déjà trop tard, et les progrès de la maladie devinrent en peu de temps si rapides, qu'il y succomba le 28 novembre de la même année.

CREUZÉ-LATOUCHE (Jacques-Antoine), député à la convention nationale, naquit à Chatellerault en 1749. Il étudia le droit à Poitiers; se rendit ensuite à Paris, où il exerça la profession d'avocat; renonça bientôt après à cet état; se rendit en Suisse, pour y observer les mœurs de ses habitans, et acheta, à son retour, la charge de lieutenant-général de la sénéchaussée de Chatellerault, dont les habitans l'élurent, en 1789, député aux états-généraux. Il embrassa avec ardeur, mais dans le seul intérêt de la patrie, les généreux principes de la révolution du 14 juillet, et s'occupa, surtout, dans l'assemblée constituante, de matières d'administration et de finances. Appelé, en 1791, par les suffrages du collége électoral du département de la Vienne à la haute-cour nationale, le même collége électoral le nomma, en septembre 1792, membre de la convention, où il fit un grand nombre de rapports sur l'administration et l'agriculture. Il y vota la détention de Louis XVI et le bannissement de ce prince à la paix, «regrettant, disait-il, que les hommes qui faisaient les lois eussent le droit de condamner à mort.» Peu de temps après le 31 mai, il eut le courage de donner asile à la fille du ministre Roland, proscrite avec sa famille, et servit de père à cette infortunée qui n'avait d'autre héritage que le nom, les services, les malheurs et le courage de ses parens. Creuzé-Latouche fut appelé, après le 9 thermidor, au comité de salut public, dont il devint membre le 15 germinal an 3 (4 avril 1795), et à la commission des onze, chargée du travail de la constitution de l'an 3. Il s'opposa à ce que l'on ajoutât dans la déclaration des droits qui devait la précéder, « que les hommes naissent et demeurent égaux en droits. » Réélu au conseil des anciens, Creuzé s'y honora constamment par l'inflexibilité de ses opinions républicaines; il vota, dans la séance du 8 fructidor an 3 (25 août 1795), le rejet de la résolution inconstitutionnelle qui prononçait la déportation des prêtres insoumis; mais après avoir rendu cet hommage à la liberté de conscience, il ne dissimula point combien le fanatisme religieux avait causé de maux à l'humanité. L'étendue et la diversité de ses connaissances, la facilité de son élocution, la justesse et la solidité de ses principes, lui avaient acquis une grande influence pendant l'orageuse session qui venait de s'écouler, et qui avait été marquée par les événemens du 18 fructidor. Creuzé, attaché depuis cette époque, d'une manière plus intime, aux intérêts de la république, conserva cette influence tout entière en passant, en prairial an 7, au conseil des cinq-cents, dont il était membre lors de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Créé sénateur, Creuzé-Latouche ne jouit pas long-temps de ses nouveaux honneurs; il mourut le 22 septembre 1800; Creusé-Latouche fut l'un des hommes les plus distingués de la convention, par ses vertus, ses principes et ses talens. Il appartenait à la classe des sciences morales et politiques de l'institut, où il a lu plusieurs écrits sur l'économie publique et un mémoire intitulé : *De la tolérance philosophique et de l'intolérance religieuse*. Ce mémoire, qui se trouve dans le recueil de la classe, a été imprimé séparément en 1797, in-8. On lui doit encore une excellente *Description topographique du district de Chatellerault*, 1790, in-8, et des *Réflexions sur la vie champêtre*, imprimées dans le tome 4 des *Mémoires de la société d'agriculture de la Seine*. Il a laissé manuscrits, une *Description des départemens de la Marne et des Ardennes*, et un *Voyage dans les départemens de la rive gauche du Rhin et de la Hollande, qu'il avait parcourus en 1799*.

CREUZÉ-PASCAL, député à la convention nationale et parent du précédent, était avocat à l'époque de la révolution, et jouissait, dans le département de la Vienne, d'une réputation honorable, que lui

méritaient sa droiture et ses talens, lorsqu'il fut élu, en septembre 1792, député de ce département à la convention nationale ; il y vota la réclusion de Louis XVI, déclarant qu'il ne se considérait pas comme juge. Dans la séance orageuse du 10 mars 1793, où les membres les plus recommandables de la convention devaient tomber sous les poignards des factieux, Creuzé-Pascal, à qui son caractère pacifique et timide n'avait jamais permis de prendre une part active dans les divisions de l'assemblée, fut nommé commissaire pour les départemens des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire, de la Vienne et d'Indre-et-Loire, afin d'y hâter la levée du recrutement. Revenu de cette mission, sa conduite dans l'assemblée, ne fut ni moins prudente ni moins réservée. Devenu membre du conseil des anciens, en brumaire an 3 (28 octobre 1795), par l'élection des deux tiers conventionnels, il ne s'y fit point remarquer, et cessa d'en faire partie, le 1er prairial an 4 (20 mai 1797). Il est mort depuis plusieurs années.

CREUZÉ DE LESSERT (Auguste), membre du corps-législatif sous le gouvernement impérial, fut présenté à l'empereur en avril 1806, et lui fit hommage de son ouvrage intitulé : *Voyage en Italie et en Sicile*. Nommé préfet de la Charente après la seconde abdication de Bonaparte en 1815, M. Creuzé adressa, le 25 mai 1816, aux sous-préfets et aux maires de ce département, une circulaire par laquelle il leur recommandait de faire surveiller avec la dernière attention toutes les sociétés particulières et tous les colporteurs de fausses nouvelles. On a de lui : *Les Voleurs*, tragédie en prose et en cinq actes, imitée de l'allemand de Schiller, 1795, in-8. — *Le Seau enlevé*, poème héroi-comique imité du Tassoni, 1796, in-18; 1798, 2 vol. in-18; troisieme édition, 1800, in-12. — *Le secret du ménage*, comédie en trois actes et en vers. — *Satyres de Juvenal*, traduction nouvelle, 1796, in-12. — *Ninon de l'Enclos*, ou *l'Epicuréisme*, pièce en vaudevilles, 1799, in-8. — *Voyage en Italie et en Sicile*, 1806, in-8. — *Monsieur des Chalumeaux*, opéra-comique. — *Les chevaliers de la Table-ronde*, poème, 1812, in-18; 1813, in-18; 1814, in-18. — *Amadis de Gaule*, 1813, in-18; 1814, in-18. — *Le Cid*, romances espagnoles imitées en romances françaises, 1814, in-18. — *Mlle Delaunay à la Bastille*, comédie historique, mêlée d'ariettes, 1814, in-8. La facilité de M. Creuzé nuit à sa réputation. Beaucoup de gens ne peuvent croire qu'on fasse très-bien quand on fait si vite

CREUZER (George Frédéric), philologue allemand, né à Marbourg le 10 mars 1771, fit ses études à l'université de cette ville, et y enseigna la philosophie et la littérature grecque : il est, depuis 1804, professeur à l'université de Heidelberg. Voici les titres de ses ouvrages, dont quelques-uns sont regardés comme classiques : *Hérodote et Thucydide ; essai d'une critique de quelques uns de leurs principes historiques d'après le traité de Lucien, sur la manière d'écrire l'histoire* (en allemand), Leipzig, 1798, in-8 ; ibid., 1803, in-8. — *Chrestomathie allemande*, ou *Fragmens des principaux auteurs latins modernes*, Giessen, 1800, in-8. — *L'art d'écrire l'histoire chez les Grecs aux temps de sa naissance et de son perfectionnement* (en allemand), Leipzig, 1803, in-8. — *Historicorum græcorum antiquissimorum fragmenta : collegit, emendavit, explicuit ac de cujusque scriptoris ætate, ingenio, fide commentatus est, etc., Hecatei historica, itemque Charonis et Xanti omnia*, Heidelberg, Londres, Paris et Amsterdam, 1805, in-8. — *L'étude académique de l'antiquité, avec une notice sur l'organisation de l'université philologique de Heidelberg* (en allemand), ibid. 1807, in-8. — *Commentatio prima de causis rerum Bacchicarum et Orphicarum ; explicantur vasa sacra Bacchica, Orphicâ ; in his est crater mundanus mysticus apud Athenæum*, ibid., eod., in-4. M. Creuzer a publié avec le professeur Daub, à Heidelberg, un recueil de Mémoires archéologiques, sous le titre d'*Etudes*, 1805-1807, 3 vol. in-8.

CREVÉLIER (Jacques), député à la convention nationale par le département de la Charente, y vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Il a été jusqu'en 1803, membre des divers corps-législatifs. Banni de France par la loi d'*amnistie*, du 12 janvier 1816, il s'est retiré en Suisse.

CRIGNON-D'AUZOUER, né à Orléans d'une famille estimée, était, sous le gouvernement impérial, président du tribunal de commerce de cette ville ; il a été élu par le département du Loiret, membre de la chambre des députés de 1815-

1816, et réélu par le même département, en septembre 1816, à la chambre de 1816-1817. M. Crignon-d'Auzouer, s'est particulièrement occupé dans ces assemblées des intérêts du commerce; c'est surtout dans la discussion relative au projet de loi sur les élections qu'il a développé, avec talent et clarté, les raisons qui doivent déterminer l'état à accorder une grande considération à cette utile et honorable profession, et faire désirer qu'il se trouve, dans la chambre des députés, un certain nombre d'hommes versés dans la législation commerciale.

CRILLON (Berton-des-Balbes duc de), pair de France, fils du duc de Crillon-Mahon, fut, en 1789, député de la noblesse du bailliage de Beauvais aux états-généraux. Il embrassa le parti populaire, et passa, l'un des premiers de son ordre, dans la chambre du tiers-état qui s'était constituée en assemblée nationale. Le duc de Crillon réunit, peu de temps après, dans son hôtel, un assez grand nombre de députés amis de la liberté, choisis dans les minorités des deux premiers ordres, et c'est à cette société que l'on doit la première idée et l'existence du club de 1789. Le 1er juillet 1789, le duc de Crillon s'opposa à l'envoi de commissaires au roi, pour réclamer la liberté de deux gardes-françaises arrêtés pour insurbordination, et qui venaient d'être délivrés par le peuple de Paris. Plus confiant dans les promesses de Louis XVI, que dans les intentions de ses ministres, le duc de Crillon pensa, lorsque l'assemblée témoignait de vives et de justes inquiétudes sur la présence des troupes rassemblées autour de Paris, que l'on devait s'en rapporter absolument aux explications données par le roi sur l'objet de ces rassemblemens, que ce prince, qu'on avait entraîné peu à peu fort au-delà de sa volonté, n'avait destinés d'abord qu'à maintenir la tranquillité de la capitale. Dans toutes les discussions de quelque importance, le duc de Crillon s'efforça toujours d'unir les intérêts du trône et ceux de la liberté. Le 21 juin 1791, époque de la fuite de Louis XVI, il demanda la formation d'un comité de gouvernement, composé de cinq personnes. Le 21 juillet suivant, il se rendit l'interprète du vœu national, en se prononçant avec énergie contre l'admission dans l'armée, des régimens étrangers. Une correspondance s'ouvrit entre Sieyes et lui, après la session, relativement au système de la multiplication des municipalités; système dont Sieyes l'accusait d'avoir été l'un des plus ardens propagateurs; M. de Crillon qui, s'en défendit vivement, eût pu répondre à son illustre adversaire, que l'excès dans lequel il lui reprochait d'être tombé, devait, dans tous les cas, être moins funeste à la liberté, que ne l'était la concentration du pouvoir électoral dans un seul corps, et l'exclusion absolue du peuple de l'exercice du plus important de ses droits; de celui sans lequel sa souveraineté n'est qu'une chimère, et qu'il ne saurait déléguer, sans compromettre les plus chers intérêts de sa liberté, et souvent même son existence politique. M. de Crillon fut accusé, en avril 1792, d'entretenir des correspondances avec des émigrés, et prit néanmoins du service dans l'armée de Luckner qu'il quitta bientôt après pour passer en Espagne. Rentré en France, à la fin des agitations révolutionnaires, il ne cessa de s'y montrer ce qu'il avait été dans tous les temps: ami sincère de sa patrie et de la liberté, et fut nommé membre du conseil-général du département de l'Oise. Une ordonnance royale en date du 17 août 1817, l'a élevé à la pairie.

CROCHON (Alexandre-Romain), né le 22 octobre 1759, exerçait, en 1789, à Evreux, les fonctions d'avocat. Il servit avec zèle la cause de la liberté, et devint successivement administrateur et procureur-syndic du district de Pont-Audemer. Dénoncé et poursuivi comme fédéraliste sous la terreur, il alla chercher dans les armées l'asile que lui refusaient ses concitoyens; obtint un avancement rapide, et fit les campagnes de 1794 et 1795 à l'armée du Nord, en qualité de capitaine de dragons. Rentré dans ses foyers, il fut nommé, par le directoire exécutif, membre de l'administration départementale de l'Eure; puis son commissaire près la même administration. Elu, en mars 1795, député de ce département au conseil des cinq-cents, il se montra favorable à tous les projets proposés par le gouvernement auquel il s'agissait alors de donner tous les moyens constitutionnels de s'affermir. Après la révolution du 30 prairial an 7 (18 juin 1799), Crochon osa défendre hautement les directeurs proscrits. Après le 18 brumaire, auquel M. Crochon, fidèle à la constitution qu'il avait jurée, avait cru ne devoir prendre aucune part,

il fut chargé par le nouveau gouvernement d'une mission dans les pays conquis, à la suite de laquelle il fut nommé membre du corps-législatif. Il en sortit en 1803, se rendit ensuite à Rouen, où il reprit la profession d'avocat, l'exerça pendant trois ans, et fut porté de nouveau, en novembre 1806, comme candidat au corps-législatif, par le collége électoral de la Seine-Inférieure. Après le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe en 1815, M. Crochon fut appelé à la chambre des représentans par le département de l'Eure. C'est sur sa proposition que furent nommés, dans la séance du 22 juin, les cinq plénipotentiaires chargés de se rendre auprès des souverains alliés, et de leur porter la déclaration de la volonté nationale, exprimée dans les termes suivans : « La chambre des représentans déclare que la nation française renonce à jamais à toute conquête, à toute guerre offensive; qu'elle respecte l'indépendance des nations et des souverains, et qu'elle ne prend les armes que pour défendre sa liberté et son indépendance; pour venger les outrages dont elle ne peut obtenir la réparation, ou pour défendre un allié injustement attaqué. » On sait quels ont été les résultats de cette déclaration vraiment nationale; la France ne les oubliera de long-temps. M. Crochon s'est retiré de nouveau à Pont-Audemer après le retour du roi.

CROCI (Pietro), religieux théatin, prévenu d'avoir, par ses écrits et par ses discours, propagé des opinions contraires aux dogmes de la religion, et d'avoir méconnu l'autorité du saint-siége par des adhésions sacriléges aux gouvernemens usurpateurs, fut cité, en juillet 1816, devant le tribunal du saint-office, à Macerata. Interpellé par dom Olivieri, président, de répondre aux accusations intentées contre lui, il se défendit avec courage et modération; comme la justice oblige de déclarer que le gouververnement de Pie VII n'a point eu, depuis son rétablissement, le tort de s'attacher à trouver des coupables, Pietro Croci fut acquitté, et obtint de ses juges, la permission de se rendre auprès du saint-père, pour solliciter la faveur d'aller expier ses erreurs par les travaux apostoliques parmi les Barbaresques.

CROCKER (John-Wilson), membre du parlement anglais, et secrétaire de l'amirauté, est fils d'un arpenteur en chef (*surveyor-general*) de Dublin. Il est né en 1781, et a étudié au collége de la Trinité, dans la même ville. Il entra, en 1800, à l'école de jurisprudence de Lincoln's-Inn, à Londres, et, en 1802, débuta au barreau irlandais. Lors de l'élection générale de 1807, le bourg de Downpatrick le choisit pour son représentant dans le parlement. Il y prit, en 1809, une part très-active dans la fameuse enquête sur la conduite du duc d'Yorck; et le zèle qu'il montra dans cette affaire pour la cause des ministres, parait surtout le motif de sa promotion aux fonctions de secrétaire pour l'Irlande, qu'il remplit dès la fin de cette année, en l'absence de sir Arthur Wellesley (aujourd'hui duc de Wellington) ainsi qu'à la place de secrétaire de l'amirauté. Il représente au parlement le bourg d'Athlone. M. Crocker a été fréquemment l'objet des attaques du parti de l'opposition, attaques provoquées de sa part et par un ton extrêmement dédaigneux envers ses adversaires, et par un dévouement absolu à toutes les volontés ministérielles, dont il s'est montré le panégyriste dans la chambre des communes, ainsi que dans la feuille intitulée *the Courier*, dont il passe pour être l'un des principaux rédacteurs. C'est à lui que l'on attribue les traits les plus acérés qui aient été décochés dans ce journal, contre certains membres marquans de l'opposition. Ceux-ci se sont vengés de cet amer persifflage par l'emploi des mêmes armes; et il est peu de pasquinades anti-ministérielles dans lesquelles M. Crocker ne joue un rôle plus ou moins considérable. On lui a reproché l'obscurité de sa naissance : et si ce reproche, absurde dans un état dont la constitution laisse tous les emplois accessibles au mérite dans quelque rang qu'il se trouve placé, est surtout ridicule de la part des défenseurs de la cause populaire, on ne saurait nier que l'arrogance de M. Crocker ne semble justifier des sarcasmes auxquels les parvenus ont si souvent la maladresse de donner lieu. Ce fonctionnaire s'est trouvé dans une position très-désagréable, lorsque, dans la session parlementaire de 1817, on débattit en sa présence la nécessité de réduire le traitement dont il jouit, et que les chefs de l'opposition soutenaient être excessif en raison de ses services. Toutefois si le rôle de *crieur-juré* du pouvoir, qu'a, jusqu'à ce jour, si

fidèlement rempli M. Crocker, lui donne peu de droits à l'estime des hommes intègres, on ne saurait lui contester un esprit distingué et cette finesse originale et malicieuse que les Anglais désignent par le mot *humour*. Le mérite de quelques productions littéraires qu'il a publiées sous le voile de l'anonyme, l'a fait admettre dans la société royale de Londres. Ces productions sont : *Epîtres familières* (en vers) *sur le théâtre irlandais*, 1803, in-12. — *Lettre écrite de la Chine et interceptée*, 1806. — *Esquisse de l'état passé et présent de l'Irlande*, 1807, in-8. — *La bataille de Talavera*, poème, 1809, in-8. Ce dernier ouvrage est écrit avec chaleur, et contient de belles descriptions.

CROME (Auguste-Friedric-Guillaume), géographe et publiciste allemand, né à Sengwarden dans le pays de Kniphausen en Ost-Frise, le 6 août 1753, étudia à Halle, et, après avoir achevé ses études classiques, exerça à Berlin, dans une maison particulière, les fonctions de secrétaire et d'instituteur. Quelques années après, un baron de Bismarck lui confia l'éducation de ses fils. En 1778, le *Philanthropinum* célèbre institut d'éducation à Dessau, s'attacha M. Crome comme professeur; et, en 1785, il fut chargé de l'instruction du prince héréditaire d'Anhalt-Dessau, aujourd'hui régnant. Ses travaux statistiques et politiques l'avaient déjà rendu célèbre à cette époque; et ses tableaux de la population et des richesses des différens États de l'Europe furent d'une grande utilité aux négociateurs diplomatiques. Deux ans après, il quitta la place de précepteur du prince de Dessau, et accepta celle de professeur des sciences cameralles et administratives à l'université de Giessen : l'année suivante, M. Crome fut nommé conseiller du gouvernement, et, en 1804, conseiller intime de Hesse-Darmstad. Les écrits de ce savant professeur sur l'étendue, la population, l'industrie et le commerce des États européens, se recommandent par des recherches profondes et laborieuses et par une grande exactitude. Nous citerons entre les nombreux ouvrages qui lui ont assuré un rang distingué parmi les géographes, les économistes, et les publicistes de l'Europe : *Carte nouvelle de l'Europe, qui contient les productions les plus remarquables et les villes principales de commerce, ainsi que l'étendue de tous les états européens en milles carrés d'Allemagne*, Dessau, 1782, in-fol. — *Les productions de l'Europe* (ou *Explication de cette carte*), Dessau, 1782, in-8. Sa nouvelle édition de cet ouvrage est intitulée : *Second essai pour l'usage de la nouvelle carte*, etc.; 1er vol., *le Portugal et l'Espagne avec ses colonies dans les Indes orientales et occidentales*, Hambourg, 1784, in-8; quatrième édit., Tubingue, 1805, in-8, contenant le Portugal, l'Espagne et la France. L'auteur indique, dans l'introduction de cet utile ouvrage, les sources où il a puisé. A la fin se trouve un tableau de l'étendue comparée des états européens. — *De l'étendue, de la population, du climat et de la fertilité des États-Unis d'Amérique*, Dessau et Leipzig, 1783, in-8. — *Sur la prospérité actuelle de l'empire russe*, Leipzig, 1784, in-8. — *De l'étendue et de la population des états européens*, avec une carte enluminée et quatorze tableaux, Leipzig, 1785; 2e édit., Francfort, 1794, in-8. — La rédaction de cet ouvrage a coûté à son auteur une peine infinie; mais attendu les immenses recherches qu'il a faites, c'est probablement l'ouvrage le plus exact et le plus complet qui existe sur cette matière. — *Description statistique et géographique de tous les Pays-Bas autrichiens, ou du cercle de Bourgogne qui représente ces états, non-seulement sous le rapport géographique, mais aussi sous celui de leur commerce et de leur industrie*, Dessau, 1785, in-8. — *Tableau comparatif de l'état de la culture dans les différens pays de l'Europe d'après leur étendue et leur population*, en quinze grands tableaux et une carte enluminée, Leipzig, 1792, in-8. — *Tableaux des forces politiques de l'Europe; première division contenant le Portugal, l'Espagne, la France, le Suisse et le pays de Vaud*, Giessen, 1806, in-fol. — *Circonscriptions statistiques*, ibid., 1806, in-8. M. Crome a publié aussi, avec M. H. B. Jaup, un *Journal statistique et politique*, Francfort, 1790-1795, in-8, et avec le même collaborateur, un autre journal, intitulé : *Germania*, écrit périodique sur le droit public, la politique et la statistique d'Allemagne, Giessen, 1808, in-8. Il est en outre l'éditeur de la traduction faite par Jagemann de l'ouvrage italien, intitulé : *De l'administration de la Toscane sous Léopold II*, Gotha, 1795, 1797, 3 vol. in-8; traduction que M. Cro-

me a enrichie de notes très-instructives. Un grand nombre de journaux littéraires et politiques, surtout la *Gazette littéraire universelle*, renferment beaucoup d'articles de ce savant.

CRUISHAUK (Guillaume), né à Édimbourg en 1746, célèbre comme anatomiste, comme chirurgien et comme chimiste. Ses recherches en anatomie, sont consignées dans un ouvrage qui a paru à Londres en 1786, sous ce titre : *Anatomie of the absorbing vessels of the human body* ou *Anatomie des vaisseaux absorbans du corps humain*. Cette excellente monographie a été traduite en français et en allemand. Cruishauk s'est beaucoup occupé de la fièvre jaune, et a fait paraître plusieurs Mémoires très-étendus sur cette maladie. Il s'était attaché aussi à l'étude des moyens les plus efficaces de guérir les maladies siphilitiques, et il a constaté la propriété dont jouit le gaz muriatique de rendre inerte le virus varioliquc. Comme chimiste il a réfuté les doctrines de Joseph Priestley sur le phlogistique, et il a recherché les vertus antisiphilitiques de plusieurs acides. Au nombre des expériences les plus curieuses dont on lui est redevable, il faut compter celles qu'il a faites sur la transpiration insensible du corps humain et son analogie avec la respiration. Il les a consignées dans un opuscule qui a été réimprimé plusieurs fois et traduit dans la langue allemande. Les travaux de Cruishauk le mettent sur la même ligne que le célèbre anatomiste Muscagni. Il est mort à Londres en 1800.

CRUMPE (Samuel), médecin anglais, né en 1766, exerça sa profession à Limerik en Irlande, et mourut dans cette ville le 27 janvier 1796, après avoir publié deux ouvrages intéressans, écrits l'un et l'autre en anglais : *Examen de la nature et des propriétés de l'opium, dans lequel on présente l'analyse de cette substance médicamenteuse, sa manière d'agir sur l'économie animale, son emploi dans les diverses maladies*, etc., Londres 1793, in-8, traduit en allemand par Paul Scheel, Copenhague, 1796, in-8 ; traduit une seconde fois dans la même langue, Leipzig, 1797, in-8. Cette opiologie est, sans contredit, la plus complète qui existe. Elle contient plus encore que ne promet le titre, qui pourtant est fort détaillé. Crumpe enseigne la manière de cultiver la plante et d'en retirer le suc. Il prétend avoir extrait du coquelicot (*papaver rhœas* de Linnée), qui croît en abondance au milieu de nos champs, un opium parfaitement semblable à celui du pavot somnifère de l'Égypte. On pourrait néanmoins reprocher à l'auteur quelques réflexions hasardées relativement à l'action de l'opium sur nos organes sains et malades. *Essais sur les meilleurs moyens de procurer de l'emploi au peuple ; couronné par l'académie royale d'Irlande*, Dublin, 1793, in-8; 1795, in-8, traduit en allemand, sur la 2e édition, avec des notes supplémentaires, par Chr. Aug. Wichmann, Leipzig, 1796, in-8.

CUBIÈRES l'aîné (Le marquis de), écuyer cavalcadour de Louis XVI, était de service, le 5 octobre 1789, au moment où la populace de Paris se porta en foule à Versailles. Instruit que le roi chassait dans les environs de Meudon, il se rendit auprès de lui, pour le prévenir de ce qui passait, lui faire part de ses craintes, et l'engager à se soustraire au danger dont il était menacé. Loin de céder à ces conseils, le roi quitta la chasse, retourna sur-le-champ à Versailles, et donna à M. de Cubières l'ordre de faire appeler les voitures et de les conduire sous l'escalier de l'orangerie. Son dessein était de partir pour Rambouillet. Les voitures s'avancèrent ; mais un groupe de furieux, qui gardait la grille de l'orangerie, s'opposa à leur passage. M. de Cubières essaya de leur parler, mais rien ne put les convaincre ni les intimider ; leur attitude actuelle n'annonçait que trop à quels excès ils étaient décidés à se porter. Lorsque l'infortuné monarque eut été précipité du trône, Cubières se retira dans une maison ornée de jardins charmans, attenante au parc de Versailles. Il y cultivait, dans le silence de la retraite, les sciences et les arts dont il avait fait dans tous les temps ses plus douces jouissances, lorsque dans la nuit du 20 au 21 mars 1794, il fut arraché de son habitation avec cent habitans de Versailles, et conduit dans la maison de détention dite des *Récolets*, dont il n'est sorti que quelques semaines après le 9 thermidor, sa captivité ayant duré 5 mois. Il a repris auprès de Louis XVIII, les fonctions qu'il remplissait auprès de son malheureux frère. Le marquis de Cubières joint à beaucoup d'esprit naturel, un grand nombre de connaissances acquises, un caractère bienveillant et en-

joué, et une extrême grâce dans les manières. On a de lui : *Histoire des coquillages de mer, de leurs mœurs et de leurs amours*, Versailles, an 8 (1800), in-4, fig. — *Histoire du Tulipier*, 1800. — *Mémoire sur les abeilles*, idem. — *Mémoire sur la pierre adulaire*, 1801. — *Mémoire sur l'érable à feuilles de frêne*, 1805, in-8. — *Mémoire sur le genévrier rouge de Virginie, que l'on nomme vulgairement cèdre rouge*, 1805, in-8. — *Notice sur M. Fr. André Michaux*, 1807, in-8 — *Mémoire sur le micocoulier ou* celtis *de Linnée*, 1808, in-8 — *Mémoire sur le cyprès de la Louisiane* (cupressus disticha *de Linnée*), 1809, in-8, fig. — *Sur les services rendus à l'agriculture par les femmes*, 1809. — *Mémoire sur le magnolier auriculé* (magnolia auriculata), 1810, in-8. — *Mémoire sur un marbre grec magnésien*, 1810, in-8.

CUBIÈRES (Le chevalier Michel de), nommé aussi Dorat-Cubières et Palmezeaux, frère cadet du précédent, né à Roquemaure, le 27 septembre 1752, vint à Paris jeune encore, et obtint du roi la place d'écuyer de Mme la comtesse d'Artois. Son goût pour la littérature étant contrarié par son service, ce monarque lui permit de traiter de sa charge. On verra plus bas, comment il reconnut ce double bienfait. Il était en Italie, en 1790, avec la comtesse Fanny de Beauharnais; et il la quitta pour venir en France, où il se jeta dans le parti de la révolution, avec une exaltation qui bientôt ne connut plus de bornes, et qui finit par l'entraîner à des actes dans lesquels les uns ont vu le calcul d'une perversité profonde, tandis que d'autres, moins sévères, et probablement plus justes, n'y ont vu que le travers d'un esprit faible et faux. A dire vrai, le choix qu'il fit des objets de son enthousiasme, ne révoltait pas moins la morale que le sens commun. Attaché en subalterne au char de la *terreur*, il composa des odes en l'honneur de Carrier, écrivit l'éloge de Marat, et publia plusieurs volumes de poësies révolutionnaires. Tout le monde connaît la réponse que lui fit Chaumette, lorsqu'il voulut dédier un recueil de vers à sa femme : « Ma femme, lui dit le procureur de la commune, est une femme de lettres : ses œuvres sont dans le tiroir de ma commode. » Ouvrant alors ce tiroir, il fit voir au poëte de vieux bas que sa femme raccommodait. Cubières fut membre du conseil-général de la commune qui s'installa elle-même le 10 août 1792. Voici ce que Prudhomme rapporte à ce sujet : « Pour être nommé ce jour-là au corps-électoral, il déclara, dans la tribune de la section de l'Unité, que *sa mère avait commis un crime* en le faisant noble, parce que son père ne l'était pas. » Se trouvant à son tour d'inspection au Temple, et ayant vu l'exactitude avec laquelle Louis XVI observait le jeûne des quatre-temps et faisait ses prières, il en rendit compte, et conclut que ce prince était un *dévot*, et par conséquent un *monstre*, attendu que Louis XI, et Philippe II, roi d'Espagne, avaient été à-la-fois dévots et oppresseurs. Le 18 avril 1794, il déposa sur le bureau de la commune différentes attestations, qui témoignaient que ni son père ni sa mère n'étaient de l'ordre de la noblesse; et il se plaignit de ce que les éditeurs de ses ouvrages avaient fait précéder son nom du titre de *chevalier*. Il offrit toutefois sa démission de la place de secrétaire-général de la commune, pour se conformer à la loi qui éloignait tous les nobles des emplois, loi dans laquelle il se voyait compris par l'*impéritie* des imprimeurs. Cubières continua ensuite à figurer, mais toujours en sous-ordre, parmi les jacobins. Mme Roland, femme du ministre de la justice, ne l'a pas ménagé dans ses Mémoires, où elle lui reproche d'*avoir prêché le* sans-culottisme *comme autrefois il chantait* les grâces, *et fait des vers pour* Marat *comme il en faisait pour* Iris. En 1805, Cubières attribua au grand Corneille une assez mauvaise tragédie qui lui était tombée entre les mains, et fut à cette occasion l'objet de la risée publique. Il a aussi voulu refaire la *Phèdre* de Racine; et cette pièce *refaite* a été jouée, en 1803, au milieu des sifflets, au théâtre de Molière, sous le titre d'*Hippolyte*. Vers 1810, il se fit l'éditeur d'un *Recueil de pièces intéressantes sur les arts, les sciences et la littérature*, ouvrage posthume de Bailly, etc., Paris, in-8, accompagné d'une notice sur *la vie littéraire et politique de cet homme illustre*, par l'éditeur. Cubières a fait aussi un éloge emphatique du trop fécond Retif-de-la-Bretonne, avec lequel il était intimement lié. Cet éloge se trouve en tête de l'*Histoire des campagnes de Maria*, ou *Épisodes d'une jolie femme*, ouvrage posthume de Retif-de-la-Bretonne, avec une *Vie* de ce dernier, Paris, 1810, 3 vol.

in-12. Quoiqu'on ne puisse refuser un talent très-réel à l'auteur du *Paysan perverti*, cependant les énormes taches qui déparent les meilleurs endroits de ses ouvrages, rendaient complétement ridicule l'idolâtrie de Cubières : et rien n'était surtout plus burlesque que de l'entendre reprocher sérieusement à l'académie française, conservatrice de la pureté de la langue, de n'avoir pas admis dans son sein un homme qui, par système autant que par la négligence et la précipitation avec laquelle il composait, violait sans le moindre scrupule toutes les lois relatives à l'élégance et la correction du style. Au surplus, cette dernière considération devait avoir fort peu d'importance aux yeux de Cubières, qui dans son éloge de Retif s'emporte jusqu'à dire aux académiciens : « Vous prétendez, Messieurs, que son style est lâche, et c'est vous qui êtes des *lâches !* » Depuis ce temps, Cubières a publié divers écrits qui probablement auraient joui, comme la plupart de leurs prédécesseurs, d'une heureuse obscurité, si la malice des journalistes ne les eût signalés à celle du public, dès le moment de leur apparition. Il a substitué, dans quelques-unes de ses dernières productions, le nom d'*Enégiste-Palmézeaux* à celui de *Dorat-Cubières*, qu'il avait adopté longtemps, croyant sans doute rappeler la mémoire de ce poète qui avait été son ami, mais dont l'ombre n'a pas dû être flattée de ce rapprochement. Parmi les ouvrages de tout genre qu'a produits l'intarissable veine de Cubières, et dont l'énumération serait effrayante, nous nous bornerons à citer les suivans, en ajoutant toutefois que l'esprit n'y est pas aussi rare que la raison et le goût, et que quelques pièces de vers ne sont pas dépourvues d'agrément : *Fontenelle jugé par ses pairs*, 1783, in-8. — *Le Théâtre moral*, ou *Pièces dramatiques nouvelles, précédé d'un Essai sur la comédie*, 1783, 1786, 2 vol in-8. — *Éloge de Voltaire, suivi de poésies diverses*, 1783, in-8. — *Lettre sur la funeste influence de Boileau*, 1787, in-8 (réimprimée avec d'autres pièces sous le titre de *Pour et contre Boileau*), 1802, in-12 — *Épître à M. le comte F. d'Hartig, sur la mort de M. le comte de Buffon*, 1788, in-8. — *Le Calendrier républicain*, poème, 1795, in-8 : 1798, in-8. — *La mort de Caton*, tragédie (publiée sous le nom de Geoffroy), 1804, in-8. — *Œuvres dramatiques*, 1811, 4 vol. in-8. — *Chamousset*, ou *la Poste aux lettres*, poème, août 1816, in-8, auquel est jointe une Dissertation historique sur l'utilité des postes.

CUGNOT (Nicolas-Joseph), né à Void en Lorraine, le 25 février 1725, servit dans sa jeunesse en Allemagne, en qualité d'ingénieur, et après avoir passé au service du prince Charles dans les Pays-Bas, il vint à Paris en 1763, où sa principale occupation fut de donner des leçons sur l'art militaire. Il inventa une nouvelle espèce de fusil qu'il présenta au maréchal de Saxe, et qui fut adopté pour les hulans. Ce succès ayant animé son esprit naturellement actif et créateur, il exécuta, peu après à Bruxelles un *cabriot* qui n'était mû que par le feu et la vapeur de l'eau. Le duc de Choiseul, ministre de la guerre, le chargea de faire construire, sur les mêmes principes, une grande voiture dont, à la première épreuve, le mouvement fut reconnu être trop violent, pour que l'on pût en faire usage. Cugnot, avant la révolution, jouissait d'une pension de 600 liv. sur l'État ; mais privé de cette unique ressource, il serait mort dans la misère sans les secours d'une dame de Bruxelles qui prit un soin particulier de sa vieillesse. M. Mercier, auteur du *Tableau de Paris*, remplaça ensuite sa bienfaitrice, et parvint à fixer l'attention du premier consul sur le sort de Cugnot, son ancien ami, pour lequel il obtint une pension de 1000 liv. On a de cet ingénieur : *les Elémens de l'art militaire, ancien et moderne*, 1776, 2 vol. in-12. — *Fortifications de campagne*, ou *Traité de la construction, de la défense et de l'attaque des retranchements*, 1769, in-12, ouvrage estimé, quoique bien inférieur à celui de Clairac : il a été traduit en allemand, Berlin, 1773, in-8. — *Théorie de la fortification, avec des observations sur les différents systèmes qui ont paru depuis l'invention de l'artillerie, et une nouvelle manière de construire des places*, 1778, in-12. Ce dernier ouvrage contient, de plus, la description d'une nouvelle planchette, avec la manière de s'en servir. Cugnot est mort à Paris, le 2 octobre 1804.

CUGOANO (Ottobah), nègre, natif d'Agimaque, dans le district de Fantin sur la côte d'Or en Guinée, fut enlevé de son pays, ainsi qu'il le raconte lui-même, avec une vingtaine d'enfans des deux sexes, par des Européens, et demeura

long-temps à la Grenade. Le lord Hoth lui rendit la liberté et l'emmena en Angleterre. En 1788, il était au service de Coswey, premier peintre du prince de Galles. L'intelligence, peu commune, qu'il manifestait, engagea des hommes instruits et philantropes à lui fournir tous les moyens propres à la développer; et cette faculté naturelle, secondée par l'étude, s'éleva bientôt beaucoup au-delà du degré où il est ordinaire de voir s'arrêter celles des noirs, dont l'esprit et la facilité ne tardent pas à être étouffés par l'esclavage. Le premier usage qu'il fit de ses talens naissans fut dévoué à ses compatriotes, en faveur desquels il écrivit un ouvrage qui a été traduit en français, sous le titre de *Réflexions sur la traite et l'esclavage des nègres*, Paris, 1788, in-12. Quelques biographes attribuent cette traduction à M. Diannyère. « L'ouvrage de Cugoano, dit Grégoire, dans son ingénieux traité sur *la littérature des nègres*, est peu méthodique; il y a des longueurs, parce que la douleur est verbeuse; on y trouve un talent sans culture, auquel une éducation soignée eût fait faire de grands progrès. » Cugoano avait épousé une Anglaise. Il est mort vers la fin du 18e siècle.

CUISIN (P.), a publié divers ouvrages, pour la plupart dans le genre *libidineux*, parmi lesquels nous citerons : *Le bâtard de Lovelace et la fille naturelle de la marquise de Merteuil*, nouvelles lettres, 1806, 4 vol. in-12.—*Le Numéro cent-treize*, ou *les catastrophes du jeu*, 1814, in-12, 1815, in-12. La 1re de ces productions est particulièrement remarquable par la peinture des plus mauvaises mœurs possibles, presqu'entièrement dépouillées de tout ce qui peut les rendre attrayantes. Les héros de l'auteur sont à ceux de Laclos et de Richardson ce que la rouerie est à la séduction : et cette gradation est si bien observée dans toutes les parties de l'ouvrage, que le dénouement, amené dans les uns par un duel, l'est dans l'autre par la potence.

CULLEN (Guillaume), un des plus célèbres médecins du 18e siècle, naquit, en 1712, dans le comté de Lanerk, en Écosse. Après avoir étudié la chirurgie et la pharmacie à Glascow, il fit plusieurs voyages en qualité de chirurgien sur un vaisseau marchand. Il alla ensuite exercer sa profession à Hamilton, où il s'associa avec Guillaume Hunter. Ces deux jeunes gens, alors ignorés, réunis en quelque sorte par le besoin, marchèrent l'un et l'autre à pas de géant dans la carrière des sciences, et parvinrent au plus haut degré de gloire. Ils se rendirent à Édimbourg : Cullen suivit avec ardeur les leçons de cette université justement fameuse. Il avait su mettre à profit la bienveillance du duc d'Argyle, qu'il avait aidé dans divers travaux chimiques. Le duc d'Hamilton, qu'il eut le bonheur de guérir d'une maladie grave, lui fut plus utile encore. Cullen obtint, à la recommandation de cet illustre Mécène, la chaire de chimie à l'université de Glascow, en 1746, et il passa, en 1751, à celle de médecine. C'est là qu'il commença à développer le talent si précieux et si rare de donner à la science des formes attrayantes, de répandre la clarté sur les matières les plus abstraites, et de rendre les questions les plus arides accessibles aux intelligences ordinaires. Les directeurs de l'université d'Édimbourg, jaloux de conserver à cette école sa brillante renommée, offrirent, en 1756, à Cullen la chaire de chimie, vacante par la mort de Plummer. En 1760, il termina le cours de matière médicale commencé par le docteur Alston; en 1766, il succéda au savant Robert Whytt, et, en 1773 à Jean Grégory, professeurs de médecine théorique et pratique. Ce fut alors que Cullen posa les fondemens de son ingénieux système, qui fut avidement saisi par un nombre prodigieux de disciples. Les ouvrages de Cullen devinrent classiques en naissant, et ils méritaient cette prérogative. On a même droit de s'étonner que la plupart soient aujourd'hui condamnés en France à un abandon presque total : *Institutions of medicine, part. I, Physiology*, 3e édition, Édimbourg, 1785, in-8. L'auteur a voulu dire beaucoup en peu de mots, et s'est en outre livré à son penchant pour la métaphysique, ce qui nuit à la clarté de sa Physiologie. Elle a cependant été imprimée un grand nombre de fois; traduite en français par le professeur Bosquillon, Paris, 1785, in-8, en allemand, Leipzig, 1786, in-8; en latin, Venise, 1788, in-8, etc.—*First lines of the practice of physic*, Londres, 1777, in-8, Édimbourg, 1785, 4 vol. in-8; ibid., 1787, 4 vol. in-8; ibid, 1802, 2 vol. in-8. Cette édition, publiée par le docteur Pierre Reid, est surchargée de notes qui obscurcissent le texte au lieu de l'éclaircir. En effet, les vaines hypothèses de Brown y sont mises en opposition avec la doctrine

de Cullen, et l'éditeur ne craint pas de leur accorder généralement la préférence. A peine cet important ouvrage eut-il vu le jour, qu'il fut traduit en allemand, d'abord en 1778, puis en 1789, ensuite en 1800, avec des notes et des supplémens, Leipsig, 4 vol. in-8; en latin par Beerenbroek, sous ce titre (correspondant exactement au titre anglais):—*Primæ lineæ medicinalis praxeos*, Leyde, 1779, in-8; en français, premièrement par le docteur Pinel, Paris, 1785, 2 vol. in-8, puis avec des notes plus volumineuses que le texte, par le professeur Bosquillon, sous ce titre: *Élémens de médecine pratique*, Paris, 1785-1787, 2 vol. in-8; en italien, avec des remarques, par Fréderic Rossi, Sienne, 1788, 2 vol in-8, etc. —*Synopsis nosologiæ methodicæ*, Leyde, 1772, in-8.—*A treatise of the materia medica*, Édimbourg, 1789, 2 vol. in-8, ibid., 2 vol. in-4. Cullen ne fournissait presque aucun mémoire aux nombreuses sociétés savantes nationales et étrangères dont il était membre. Entièrement occupé de productions majeures, il n'avait guère le temps de se livrer à la composition de minces opuscules. Il publia cependant une *Lettre sur la manière de rappeler à la vie les personnes noyés et asphixiées*, Édimbourg, 1784, in-8 (en anglais). Cullen termina sa glorieuse carrière, le 5 février 1790.

CUMBERLAND (Richard), l'un des meilleurs écrivains dramatiques que l'Angleterre ait eus dans ces derniers temps, né à Cambridge en 1732, était arrière-petit-fils de l'évêque de Péterborough, et avait pour aïeul maternel le savant Bentley, le premier critique de cette époque. Le jeune Cumberland annonça de très-bonne heure une aptitude marquée aux travaux littéraires, et il n'avait que douze ans lorsqu'il composa une petite pièce intitulée: *Shakespeare parmi les ombres*. Plus tard, il devint secrétaire particulier de lord Halifax, qui en même temps fit obtenir à son père l'évêché de Clonfert en Irlande; mais ce lord ayant perdu la place qu'il occupait dans le ministère, Richard Cumberland fut privé de son emploi, et se livra presqu'uniquement à la littérature. Lord Halifax, malgré sa disgrace, parvint à lui procurer la place d'agent de la couronne pour la Nouvelle Écosse: puis la fortune ayant recommencé à favoriser ce seigneur, qui, à la mort de George II, fut nommé vice-roi d'Irlande, il emmena avec lui Cumberland à Dublin, et lui offrit le titre de baronnet, qu'il refusa. De retour en Angleterre, plusieurs années après, il obtint une place lucrative dans le bureau du commerce et des plantations. Il donna au théâtre, en 1765, une petite pièce intitulée *the Summer's tale* (le Conte d'été), qui eut du succès. Sa comédie des *Frères*, en 1769, et celle de l'*Américain* (*west Indian*), en eurent encore davantage, et passent, en Angleterre, pour d'excellentes comédies dans le genre noble. Cette dernière est remarquable par un grand intérêt, et surtout par l'originalité du principal caractère. Les fonctions de secrétaire pour le département des colonies, où il succéda à M. Pownal, ne l'empêchèrent pas de donner beaucoup d'autres pièces de théâtre, qui furent en général bien reçues. Chargé de négocier un traité particulier avec la cour de Madrid, il passa en Espagne en 1780: cette négociation ne réussit point. Son séjour dans ce royaume ne fut pas cependant tout-à-fait stérile, et il y recueillit des *Anecdotes sur les peintres célèbres d'Espagne*, qu'il publia à son retour. Il se retira ensuite à Tumbridge, où il publia entre autres ouvrages, des *Mémoires de sa vie*, en 2 vol. in-4, qui furent lus avec avidité. Des chagrins domestiques, et surtout la mort d'un petit-fils, empoisonnèrent sa vieillesse. Il mourut le 7 mai 1811. Nous citerons encore parmi ses ouvrages: *Preuves de la religion chrétienne*. — *L'Observateur*, qui forme aujourd'hui 5 vol. — *Arundel* (roman), 2 vol. — *Jean de Lancastre*. — *La Carmélite*, qui passe pour sa meilleure tragédie. — Des fragmens de traduction de l'*Iliade*, en vers blancs.

CUOCO (Joseph), littérateur napolitain, gradué en droit, se déclara pour la révolution que les Français portèrent à Naples en 1798; il en fit l'éloge dans un ouvrage très-remarquable intitulé, *Revolutione di Napoli*, et fut obligé de s'enfuir au retour du roi, en 1799. Il se réfugia à Milan, où cependant il se montra assez modéré dans la part qu'il prit aux événemens, quand Bonaparte y eut rétabli le régime républicain, après la bataille de Marengo, en 1800. Cherchant à tirer parti de ses talens, il obtint, en 1804, du vice-président de la république italienne Melzi, l'emploi de rédacteur en chef du journal officiel, que celui-ci ve-

nait de créer sous le titre de *Giornale Italiano*. Tout en travaillant pour cet ouvrage périodique, il composa une espèce de roman philosophico-politique, sur le plan des *Voyages du Jeune Anacharsis*, sous le titre de *Platone in Italia*, *traduzione del greco* (3 vol. in-8, Milan 1806). Cet ouvrage a été traduit en français par Barère (*voyez* ce nom). Les journaux d'Italie en firent un grand éloge; ce qui n'était pas surprenant, puisque l'auteur était journaliste lui-même : il n'avait fait, dans cet ouvrage, qu'étendre, distribuer et développer à sa manière les pensées qu'on avait déjà lues dans les divers écrits de Platon. Son crédit s'affaiblit beaucoup à Milan, lorsque Bonaparte y eut placé Eugène Beauharnais pour vice-roi; Cuoco prit alors le parti de retourner à Naples, où Joseph Bonaparte venait d'être fait roi. Joseph accueillit très-bien le littérateur napolitain, et le nomma conseiller-d'état. Murat, ayant succédé à Joseph, donna en outre à Cuoco, dans la direction du trésor royal, une place qui ne put satisfaire son ambition. Il aspirait au ministère de l'intérieur, occupé par l'ex-avocat Zurlo, auquel il suscita des tracasseries; mais ce fut sans succès; et Cuoco en eut tant de dépit, qu'après la catastrophe de Moscou en 1813, regardant le trône de Murat comme déjà renversé, il laissa échapper son désir de voir une nouvelle révolution dans Naples. Néanmoins il conserva sa charge de directeur du trésor public, dans laquelle il a été maintenu par le roi Ferdinand, remonté sur son trône en 1815, non sans désagrément pour Cuoco. Un jour qu'il se trouvait à la cour parmi plusieurs personnes qui entouraient le prince Léopold, fils cadet du roi, celui-ci lui parla de sa *Revoluzione di Napoli*, et lui dit qu'il désirait la lire. Ce fut pour Cuoco un coup de foudre qui le déconcerta. Il se retira aussitôt chez lui, comme frappé de vertige; et l'on assure qu'il n'a pu en guérir parfaitement. Quoique obligé de garder la chambre, il conserve sa charge de directeur du trésor royal.

CURAUDAU (François-René), né en Normandie en 1765. Il étudia d'abord la chimie pour être pharmacien, et quitta ensuite la pharmacie pour se livrer entièrement aux recherches chimiques. Il travaillait à l'époque où cette science fut surtout dirigée vers les arts utiles. Il s'en servit pour perfectionner les procédés des tanneries et des fabriques de savon. Il établit même une fabrique d'alun artificiel qui rivalisa l'alun de Rome, et qui parut préférable pour les teintures. Il s'attacha aussi à propager la méthode du blanchissage à la vapeur, fit sur cette opération un traité estimé, et en donna des leçons publiques. Le désir de diminuer en France la consommation des combustibles, le fit inventer divers appareils qui ont rendu de grands services et auxquels on a donné son nom. La nécessité d'en faire connaître les avantages l'engagea encore à en faire des démonstrations. Il se distingua parmi ceux qui s'occupèrent de la fabrication du sucre de betterave. Sa seule ambition était d'être utile à son pays. Membre de plusieurs sociétés savantes, il s'attacha surtout à la société libre des pharmaciens de Paris. C'est à elle qu'il a communiqué les recherches chimiques les plus importantes. A l'exception de son traité sur le blanchissage à la vapeur, ses ouvrages n'ont point été imprimés séparément; mais on les trouve dans *les Annales de Chimie*, dans le *Journal de Physique*, dans le *Bulletin de Pharmacie* et dans le *Journal d'économie rurale*. Il a aussi fourni plusieurs articles à la dernière édition du *Cours d'agriculture* de Rosier. Il est mort à Paris en 1813, d'excès de travail.

CURÉE (Jean-François), comte de Bédissière, né le 21 décembre 1[illegible] à Saint-André, près de Lodève, fut nommé député du département de l'Hérault à l'assemblée législative, en septembre 1[illegible], et réélu en septembre suivant, par le même département, à la convention nationale, où il vota, dans le procès de Louis [illegible], pour l'appel au peuple, la réclusion pendant la guerre, le bannissement à la paix et enfin pour le sursis. Nommé, en 1798, député au conseil des cinq-cents, il demanda, le 16 floréal an 7 (5 mai 1[illegible]), que Bonnier, ministre plénipotentiaire assassiné à Rastadt, fût toujours considéré comme membre du corps-législatif, et que son nom et celui de Roberjot fussent proclamés à chaque appel nominal. Le 12 thermidor suivant (30 juillet), il proposa et fit arrêter, que les places de ministres français, dans le conseil, seraient occupées par un costume représentant, couvert d'un crêpe funéraire, et que, lorsque son nom serait prononcé dans les appels nominaux, le pre

férerait ces mots : « Que le sang des ipotentiaires français retombe sur la son d'Autriche ! » Pendant les temps geux qui s'écoulèrent depuis cette épo- jusqu'à celle du 18 brumaire, à laquelle ut appelé au tribunat, M. Curée se clara constamment contre les partis lens que l'on proposait journellement assemblée et qui précipitaient la ruine la république ; il n'y a donc pas lieu de étonner qu'à cette époque ce député, ef- ayé des progrès, tous les jours plus ter- ibles, des doctrines anarchiques, se soit attaché aux projets de Bonaparte, et que, plus tard, il ait cru voir dans l'éta- ablissement du pouvoir impérial et l'hé- édité de ce pouvoir, les seuls moyens d'af- ermir la liberté publique, sur des bases autant plus solides, qu'admises dans tous s états européens, elles rattachaient la rance au système général de ces États, t dissipaient les craintes que le retour ontinuel de nouvelles révolutions, ins- irait à tous les gouvernemens. D'après es opinions, dont tout contribuait alors confirmer la justesse, mais dont l'avenir dissipé en peu de temps le brillant pres- ge, Curée proposa le 10 floréal an 12 30 avril 1804), que le tribunat émît le eu que Napoléon Bonaparte fût proclamé npereur ; que la puissance impériale t déclarée héréditaire dans sa famille ; nfin que toutes celles des institutions de la publique qui n'étaient encore qu'indi- iées, fussent définitivement arrêtées. La ssitude des malheurs passés, la crainte malheurs plus grands, mais surtout ntérêt personnel, appuyèrent cette pro- osition contre laquelle s'éleva le seul arnot, et le vœu du tribunat, exprimé rès une discussion de trois jours, confor- ément à la proposition de Curée, fut médiatement transmis au corps-législa- et au sénat, et converti, le 30 du même ois (20 mai) en loi de l'état. Nommé com- andant de la légion-d'honneur en 1804, M. urée fut appelé au sénat le 13 août 1817, créé comte de l'empire l'année sui- nte. Il est resté sans fonctions depuis restauration.

CURIAL (Philibert-Jean-Baptiste-oseph comte), pair de France et lieu- nant-général, est né à Saint-Pierre d'Al- igny en Savoie, le 21 avril 1774. Deve- u chef de bataillon, en 1799, pendant campagne d'Égypte, il fut nommé, à la n de novembre 1804, colonel du 88e ré- giment ; se distingua, à la tête de ce corps le 2 décembre 1805, à la bataille d'Austerlitz, et obtint, peu après, l'aigle de commandant de la légion-d'honneur. Élevé au grade de colonel-major des chasseurs à pied de la garde, il fut fait colonel à la suite de la bataille d'Eylau, et nommé commandant de ce corps, avec le grade de général de brigade, après celle de Friedland. Les 21 et 22 mai 1809, il ne se fit pas moins remarquer à la tête des tirailleurs de la garde, au combat de Gross-Aspern et à la bataille d'Essling. De retour à Paris, le général Curial épousa la fille du comte Beugnot, conseiller-d'état. Élevé au grade de général de division, il commanda, en 1812, pendant la campagne de Russie, le corps des chasseurs de la garde. Échappé aux désastres de cette campagne, il fut chargé à Mayence, vers la mi-avril 1813, de l'organisation de douze nouveaux régimens de la jeune garde, dont le commandement lui fut confié trois mois après, en Saxe. Le 16 octobre de la même année, il emporta le poste de Doëlitz pendant la bataille de Wachau, et fit douze cents prisonniers, parmi lesquels se trouvait le général Merfeld. Il obtint après la bataille de Hanau, gagnée contre les Bavarois, les 30 et 31 octobre 1813, en récompense des éminens services qu'il avait rendus dans cette circonstance, la grand'-croix de l'ordre de la réunion. En janvier 1814, il reçut l'ordre de se rendre à Metz avec les chasseurs de la garde, et adhéra, le 8 avril, aux actes du sénat, qui prononçaient la déchéance de Napoléon. Créé chevalier de Saint-Louis le 2 juin, pair de France le 4 et grand-officier de la légion-d'honneur le 23 août de la même année, il reçut le grand-cordon de cet ordre le 14 juillet de l'anné suivante et obtint, peu après, le commandement de la 19me division militaire. Au retour de Bonaparte, en mars 1815, le général Curial perdit le commandement des chasseurs de la garde, qui fut confié au général Morand ; reçut l'ordre de se rendre à Lyon, pour y servir dans son grade, sous les ordres du maréchal duc d'Albufera (Suchet), et ne fut point compris, le 4 juin, dans la liste des pairs impériaux. La seconde restauration a rétabli le général Curial dans les honneurs de la pairie. Il est maintenant inspecteur-général d'infanterie.

CURRIE ou CURRY (Jacques), né en

Écosse en 1756. Ses parens le destinaient au commerce ; son goût l'entraîna vers les sciences, et principalement vers la médecine. Il a, comme médecin, contribué à propager la méthode des affusions d'eau froide, soit à l'extérieur du corps, soit à l'intérieur, dans les fièvres et dans d'autres maladies. Cette méthode, que les docteurs Writgh et Robert Jacson, avaient recommandée avant lui, mais dont il a fait l'objet d'un grand nombre d'expériences, est développée dans un ouvrage de sa composition, traduit en allemand par Michaëlis et Heyerwick, avec des notes de ce dernier et une préface de Brandis. Il a publié divers opuscules dont les plus importans sont : une *Instruction sur les morts apparentes*. La description de l'affection catarrhale, qui régna en Amérique en 1789, et une notice sur le tétanos. Currie s'est aussi occupé de politique. On a de lui une *Lettre politique et commerciale à Guillaume Pitt*, qui a été réimprimée plusieurs fois sous le nom de Jasper Wilson. Currie est mort à Sidmouth dans le Dewonshir, en 1805.

CURTIS (Guillaume), botaniste et pharmacien de Londres, a entrepris une *Flore des environs de Londres*, dont il a paru 2 vol. in-fol. et qui n'est pas terminée. Elle comprend 420 planches très-bien coloriées et autant de feuilles de texte. Il a fait beaucoup d'autres ouvrages qui, sans avoir avancé les progrès de la science, sont utiles à ceux qui l'étudient, à cause de la clarté qui y règne. On a donné, en son honneur, le nom de *curtisia* à un nouveau genre formé d'un arbre du cap de Bonne-Espérance. Curtis est mort à Brompton en 1799. Il y avait un jardin de botanique riche de beaucoup de plantes économiques, potagères et médicinales.

CUSSET (Jean-Jacques), député à la convention nationale par le département de Rhone-et-Loire en septembre 1792, naquit à Lyon en 1759, et tenait dans cette ville un magasin de soieries. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. N'osant, après la session conventionnelle, retourner dans son pays, il demeura à Paris, où le directoire ne l'employa point. Sans talens, sans place, et presque toujours sans moyens d'existence, il intrigua avec son ancien collègue Javoques, et les anarchistes qui conspiraient contre le gouvernement directorial. Lorsque dans la nuit du 24 fructidor an 4 (11 septembre 1796), ceux-ci tentèrent de soulever les troupes campées dans la plaine de Grenelle et de les diriger contre le directoire, Cusset fut un de leurs chefs. Arrêté à l'instant même et livré à une commission militaire, il fut condamné et mis à mort, dans les 24 heures, au milieu du camp.

CUSSY (Gabriel de), député à la convention nationale par le département du Calvados, naquit en 1739; il était, avant la révolution, directeur de la monnaie à Caen (Normandie). Homme de bien et de courage, Cussy se lia étroitement avec les députés énergiques qui combattirent au péril de leur vie pour le rétablissement de l'ordre; il vota la réclusion de Louis XVI, et son bannissement à la paix. Compris dans les proscriptions du 2 juin 1793, il parvint quelque temps à s'y soustraire, et fut mis hors la loi, le 28 juillet suivant. Découvert et arrêté, il fut traduit au tribunal révolutionnaire qui n'avait à constater que l'identité de sa personne, et envoyé à l'échafaud le 15 novembre 1793.

CUSTINE (Adam-Philippe, comte de), né à Metz, le 4 février 1740, fut destiné, dès sa jeunesse, à la carrière des armes; sous-lieutenant à l'âge de sept ans, il fit en 1748, sous les ordres du maréchal de Saxe, la campagne des Pays-Bas. Reformé, l'année suivante, lorsque la paix fut rétablie, il vint reprendre à Paris le cours de ses études; entra dans le régiment du Roi, dès qu'il les eut terminées, et en sortit ensuite avec le grade de capitaine dans les dragons de Schomberg. Le duc de Choiseul, alors ministre de la guerre, et qui protégeait M. de Custine, lui fit donner un régiment de dragons qui prit le nom de son nouveau chef, et qu'il commanda jusqu'en 1780, époque à laquelle, jaloux de concourir à l'affranchissement des colonies anglaises du joug tyrannique de la métropole, il traita avec le colonel du régiment de Saintonge, infanterie, destiné pour l'Amérique, partit avec ce corps, et fit, à sa tête, toute la guerre de l'indépendance. A son retour en Europe, il fut créé maréchal-de-camp et gouverneur de Toulon, en récompense des services distingués qu'il avait rendus. Le comte de Custine avait rapporté du Nouveau-Monde un vif sentiment d'admiration pour la cause sacrée qu'il venait de défendre, sans toutefois qu'aucune pensée révolutionnaire, aucun intérêt de parti le fit sortir alors des li-

mites d'une sage liberté. Ces opinions connues lui méritèrent l'estime de ses concitoyens de tous les ordres, qu'un même enthousiasme entraînait alors vers un système général d'amélioration. En effet la noblesse du bailliage de Metz le nomma, en avril 1789, son député aux états-généraux, où il se prononça, l'un des premiers, pour la réunion de la chambre dont il faisait partie, à celle des communes. Il insista, dans la séance du 16 mai 1790, sur la nécessité d'accorder au roi le droit de guerre et de paix. Des bruits vagues sur un prochain départ du roi commençaient à circuler, Custine demanda qu'une convention nationale fût convoquée, dans le cas où ces bruits viendraient à se réaliser. Louis XVI étant parti dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, Custine proposa de remettre le pouvoir exécutif entre les mains des ministres. Lors de la discussion qui s'établit, le 4 août 1791, sur l'organisation militaire, Custine, que sa sévérité despotique et souvent brutale avait fait constamment haïr de ses subalternes, accusa la faiblesse des officiers de tous les désordres qui s'introduisaient dans leurs corps, et cita, avec autant d'imprudence que d'injustice, l'exemple du général autrichien Laudon, qui, dans des circonstances semblables, avait tué de sa main deux soldats. Les observations de M. de Custine furent mal accueillies, et les deux partis, sincères dans leur étonnement, trouvèrent également bizarre, qu'il parût méconnaître à ce point la véritable cause des troubles qui agitaient en ce moment les soldats, et qu'il cherchât ses comparaisons dans l'armée autrichienne dont l'esprit, la discipline et les habitudes étaient de tout point étrangers à l'armée française. Passé, après la session, au commandement des armées, Custine porta, dans toute sa conduite militaire et civile, cette ignorance des hommes et des circonstances, qui fut, pendant deux années, la source de toutes ses infortunes, et finit par le conduire à l'échafaud. Il s'empara, le 29 avril 1792, de la ville et des gorges de Porentruy; fut nommé, le 6 juin suivant, général en chef de l'armée du Bas-Rhin. Dénoncé peu après, il écrivit à l'assemblée pour demander à être jugé par une cour martiale, et protesta de son dévouement à la constitution et au roi, ce qui n'était pas une forte recommandation auprès du parti qui préparait alors la ruine de l'un et de l'autre. Rappelé, le 2 août 1792, pour prendre le commandement du camp de Soissons, il se plaignit de cette mesure, et fut envoyé presqu'aussitôt sur le Rhin. Il adhéra à tous les actes qui suivirent la révolution du 10 août, et fut confirmé par le conseil exécutif provisoire, dans le commandement de l'armée du Rhin. Nous ne suivrons pas Custine dans toute sa carrière militaire, alternativement marquée par des triomphes et des défaites; nous nous bornerons à en indiquer les principaux événemens. Ce fut le 29 septembre 1792, un peu avant que le général Dumouriez ne se rendît maître de la Belgique, qu'il s'empara de Spire. Le 4 octobre, il entra dans Vorms, où il trouva des magasins considérables. Le 20, Mayence tomba en son pouvoir; il y organisa une société populaire, dont il fit l'ouverture, et où il ne cessa de propager les principes républicains. Le 23, il occupa Francfort sur le Mein; mais bientôt les Prussiens qui étaient venus prendre leurs quartiers d'hiver dans les mêmes contrées, s'emparèrent de cette ville dont la faible garnison, laissée sans appui, fut enlevée dès la première attaque. Forcé de rentrer dans Mayence, Custine en sortit bientôt après, et dans la crainte d'être tourné par la rive gauche du Rhin, il se porta sur la Nahe, où il fut attaqué et défait par l'armée prussienne. A la suite de quelques affaires sanglantes, où il déploya un grand courage, il fut rejeté derrière les lignes de Weissembourg, abandonnant Mayence à ses propres forces. Vivement accusé, il accusa à son tour, et porta de vives plaintes contre les colonels Laferrière et Hautepierre. Il n'épargna même, ni le ministre de la guerre, Beurnonville, ni les représentans envoyés près de lui. Néanmoins, sa conduite fut approuvée, et le 13 mai, l'armée de la Moselle fut réunie sous son commandement. Jusque-là Custine avait été soutenu contre les dénonciations de ses ennemis, par les députés du côté droit de la convention. La confiance qu'il avait dans ses intentions et dans ses services, ou plutôt l'ignorance, où il était de ses dangers l'avait même porté à braver à tel point le redoutable orage qui s'était formé contre lui, qu'il venait d'accepter le commandement de l'armée du Nord. Il voulut, avant de s'éloigner du Rhin, tenter un dernier effort pour délivrer Mayence; et le 17 mai 1793, une affaire générale fut

engagée sur tous les points à-la-fois. La défaite des Français fut entière ; le corps commandé par Custine fut écrasé ; les autres furent repoussés ou ne combattirent pas. Dès-lors la fureur de la faction qui le poursuivait et le nombre de ses ennemis ne firent que s'accroître ; aux accusations, toujours spécieuses qu'il est si facile de faire ressortir d'une défaite, se joignirent celles, très-réelles, qui résultaient de la désobéissance, et l'on n'eut pas de peine à prouver que si Custine se fût rendu à l'armée du Nord, aussitôt que l'ordre lui en avait été donné, un excès de présomption et d'orgueil ne l'eût pas porté à compromettre, sur le Rhin, l'honneur et la sûreté de la république. Il se rendit enfin au nouveau poste qui venait de lui être assigné, mais il était trop tard; Valenciennes était assiégée. Placé au camp de César, à une distance de l'ennemi qui manifestait assez ses craintes, il reçut du comité de salut public le billet suivant : « Délivrez Valenciennes, ou apportez ici votre tête. » Custine répondit : « L'armée qui a laissé mettre le siége devant Valenciennes, ne peut pas être encore celle qui le fera lever ; vous voulez sauver Valenciennes, et moi la France ; prenez ma vie ou respectez mes devoirs. » Bientôt après le camp de César fut forcé, et Valenciennes se rendit après vingt-deux jours de tranchée ouverte. Telle était la situation de Custine, lorsque la révolution des 31 mai, 1er et 2 juin, qui venait de mettre le pouvoir aux mains de ses plus implacables ennemis, le laissa en butte à toute leur fureur qu'avait redoublée la prise de Mayence, dont le général Kalkreuth venait de s'emparer. Ceux-ci, qui lui eussent pardonné bien plus facilement ses défaites, que l'attachement qu'il avait temoigné, dans les derniers temps, pour le côté droit de la convention, qu'il avait désigné dans son camp comme le seul parti républicain, ne perdirent pas un moment pour l'accabler, et malgré le dévouement qu'il montrait alors à la montagne, et dont celle-ci n'était pas dupe, sa ruine fut résolue. Custine, par suite de cette confiance aveugle, qui tenait à son caractère, et dont nous avons parlé plus haut, s'était rendu à Paris, sur une simple invitation du comité de salut public, auquel il avait lâchement livré, quelques jours auparavant, les correspondances par lesquelles les administrateurs des départemens de la Gironde et du Calvados, et le général Félix de Wimpfen, l'avaient pressé de se réunir à eux. Lorsque toutes les tribunes retentissaient d'injures, de dénonciations, d'accusations et de cris de mort, contre lui, il affectait de se montrer avec sécurité dans les spectacles, les promenades et les lieux publics. Apprenant, le 22 juillet au soir, la sortie violente que Bazire (*voy.* ce nom) avait faite contre lui, le matin même, à la convention, cette circonstance ne put vaincre son aveuglement et le décider à prendre la fuite. Arrêté, dès le lendemain 23, Custine fut immédiatement conduit à l'Abbaye, d'où il écrivit à la convention pour demander des juges. Au même instant sa destitution fut prononcée par le conseil exécutif qui donna l'ordre de le transférer dans la prison du Luxembourg, et un décret décida qu'un rapport sur le général serait fait, dans le plus bref délai, par le comité de salut public. Ce rapport eut lieu, le 29 du même mois, et sur la proposition de Barère, au nom de ce comité, Custine fut décrété d'accusation et traduit au tribunal révolutionnaire. Tout ce que le délire de la fureur et de la haine peuvent inventer de plus odieux, de plus lâche et de plus insensé, fut prodigué contre le malheureux général. Il ne cessait de demander des militaires pour juges de ses opérations militaires ; il ne pouvait pas même parvenir à se faire comprendre. On n'admit pour témoins que ses dénonciateurs et ses ennemis les plus déclarés. On traita de trahison et de complot la réclamation qu'il fit de faire entendre des officiers à sa décharge. Ses persécuteurs insistèrent surtout sur la mise à mort de quelques soldats qui s'étaient livrés au pillage pendant la campagne de 1792 sur le Rhin, et qu'il avait fait punir, sans y être autorisé, disait-on, par aucune loi. Sans doute Custine dépassa, dans cette occasion, les justes bornes de la sévérité ; il multiplia ces exemples au-delà d'une nécessité absolue ; mais ne trouvait-il pas quelque justification dans l'excès d'indiscipline de l'armée du Rhin, à l'époque où il en avait pris le commandement ? Même en le blâmant, nous ne saurions en douter. Custine se défendit pendant les débats avec assez de calme et de présence d'esprit ; trahi, dénoncé, accusé par tous ceux dont il avait fait la fortune, et qui entrevoyaient dans sa ruine un moyen de

popularité et d'avancement, il trouva dans sa belle-fille le plus éloquent de tous les défenseurs. Elle ne quitta point ses côtés ; lorsque Custine adressait par lui-même ou par ses avocats, des réponses victorieuses à quelque accusation absurde ou atroce, elle se retournait vers les jurés et vers le peuple, comme pour les supplier de graver ces réponses dans leur mémoire. De vives discussions s'élevèrent entre les jurés, lorsqu'il s'agit de prononcer le jugement. La majorité était d'avis de l'absoudre; mais les cordeliers, les jacobins, la montagne, le comité de salut public avaient résolu sa mort, et intimidèrent par toutes sortes de menaces, quelques jurés faibles et sans lumières. Custine comptait fermement sur une décision favorable. Lorsqu'il était sorti de la salle, sa physionomie exprimait encore cette confiance. Lorsqu'il y rentra pour entendre la déclaration du jury, il paraissait même assez tranquille ; mais ses traits s'altérèrent du moment, où, cherchant autour de lui son défenseur, il ne l'aperçut plus. Le profond silence qui régnait dans la foule parut aussi produire sur lui une impression douloureuse. Sa pâleur devint alors extrême, et l'on s'aperçut de l'effort qu'il faisait sur lui-même, à l'empressement avec lequel il saisit, pour s'asseoir, le bras du fauteuil destiné aux accusés. Dès que la sentence de mort lui eut été lue, il dit, d'une voix affaiblie : « Ma conscience me reste, je meurs calme et innocent. » Rentré au greffe, il se jeta à genoux, demanda un confesseur, passa la nuit en prières, et écrivit le lendemain matin à son fils, pour lui recommander sa mémoire. Ce noble jeune homme, dont nous allons parler, était déjà prisonnier. Les tyrans portèrent la barbarie, jusqu'à faire arrêter l'intéressante Mme de Custine et le confesseur du général, à l'instant même où la tête de celui-ci venait de tomber. Custine a été décapité le 23 août 1793. Si l'on pouvait douter encore de l'atroce barbarie des hommes qui gouvernaient alors la France, il suffirait de rappeler que vers la fin des débats du procès de Custine, le chef du jury, nommé Dumont, adressa à ses concitoyens, une lettre pleine de véhémence et d'indignation sur les manœuvres employées par eux à son égard et à celui de ses collègues, pour les contraindre à voter la mort de l'accusé. Custine était un excellent colonel de cavalerie et un bon officier-général; mais malgré quelques faits militaires brillans, il est douteux qu'il ait été un bon général en chef. Les deux dernières années de sa carrière militaire paraissent avoir prouvé que ses vues manquaient de l'étendue nécessaire pour embrasser toutes les parties d'un grand commandement. Son intempérance l'a entraîné souvent dans des fautes graves, que l'excès de sa présomption ne lui permettait pas de réparer. Envieux par tempérament, à force de voir des ennemis dans les autres généraux des armées de la république, presque tous l'étaient devenus en effet, et c'est à cette malveillance générale qu'il faut attribuer le peu d'appui qu'il a trouvé dans ses collègues, lorsqu'il a été malheureux, et le peu de justice que la plupart d'entre eux ont rendu à sa mémoire.

CUSTINE (Renaud-Philippe de), adjudant-général, fils du précédent, naquit en 1768; il fut destiné de bonne heure à la carrière diplomatique. L'opinion où étaient quelques personnages marquans dans l'assemblée législative, et hors de son sein, pendant l'intervalle qui s'écoula entre le commencement de décembre 1791 et celui de mars 1792, que Louis XVI était entièrement livré à l'influence contre-révolutionnaire, les avait déterminés à transmettre au duc de Brunswick, alors à la tête des forces de la coalition, et dont la réputation militaire était très-grande en Europe, la proposition de prendre le commandement des armées françaises; on n'allait pas plus loin. Le comte Louis de Narbonne, mort gouverneur de Torgau en 1813, était alors ministre de la guerre, et paraissait partager les idées de ceux qui ne pensaient pas que Louis XVI eût la force et la volonté de maintenir la constitution. M. de Custine reçut la mission délicate de se rendre auprès du duc de Brunswick; d'y peindre l'état de la France ; celui des factions qui la divisaient, et enfin d'instruire le duc des espérances que l'on fondait sur lui. M. de Custine se fit écouter, et il est probable que sa mission eût été couronnée d'un plein succès, si la politique étrangère n'eût eu, dès-lors, de tout autres plans, et si, surtout, on eût pensé qu'il y eût quelque moyen de s'entendre avec les républicains de l'intérieur, dont l'exaltation fanatique était un obstacle aux transactions les plus raisonnables. Le général Dumouriez ayant été nommé minis-

tre des affaires étrangères, le 16 mars 1792, Custine reçut de ce ministre, qui avait su apprécier ses talens, l'ordre de se rendre en Prusse, en qualité de ministre plénipotentiaire; mais la précipitation avec laquelle marchaient les événemens, ayant successivement rompu toutes les relations de la France avec l'Europe, et les cours réunies de Vienne et de St-Pétersbourg, ayant déterminé la marche des troupes prussiennes contre la France, Custine se rendit à l'armée que commandait son père, auquel il servit d'aide-de-camp, jusqu'à la fin de la campagne. C'était l'époque à laquelle commençaient, contre ce général, les dénonciations sous lesquelles il succomba bientôt. Il crut ne pouvoir pas employer de meilleur intermédiaire que son fils auprès des comités et du conseil exécutif. Ce jeune homme, dont la raison supérieure, la sagesse et la maturité devançaient l'âge, avait formé, à Paris, d'étroites liaisons avec Condorcet, Brissot, Vergniaud et quelques autres députés distingués du côté droit. Après la révolution des 31 mai, 1er et 2 juin, ces liaisons lui furent imputées à crime par Marat et la faction dont il était l'organe. Le noble caractère du jeune Custine, le courage de ses démarches pendant le procès de son père, le généreux dévouement qui l'avait exposé alors à tous les périls, pour le défendre, avaient fixé sur lui les regards inquiets de la tyrannie naissante du comité de salut public; Robespierre lui-même le proscrivit à la tribune. Long-temps arrêté avant d'être livré au tribunal révolutionnaire, il fut enfin mis en jugement, le 14 nivôse an 2 (3 janvier 1794). Il apporta dans sa défense une candeur et une évidence si persuasives, et il conserva dans les débats une telle présence d'esprit, que personne ne doutait qu'il ne fût acquitté, comme si le fils de Custine eût pu l'être. Dans l'impossibilité de diriger contre lui une accusation vraisemblable, le président Dumas, en lisant sa correspondance de Brunswick, qu'on avait soin de lier avec les prétendus plans de *fédéralisme* du côté droit, altérait avec sa perfidie ordinaire, le sens de tous les passages; Custine s'en apperçut, ne put contenir son indignation, et s'emporta avec force contre cette infâme supercherie. Quand sa mort n'eût pas été ordonnée, le généreux mouvement qui venait de lui échapper, l'eût rendue certaine. Il en entendit prononcer l'arrêt avec la plus parfaite résignation, et honora ses derniers momens par une grande fermeté. Il écrivit à sa courageuse épouse, alors prisonnière elle-même, la lettre à-la-fois la plus noble et la plus touchante, et marcha au supplice quelques heures après sa condamnation.

CUVELIER (J.-G.-A.), auteur dramatique, que les amateurs du mélodrame appellent le *Corneille des boulevards*, a publié : *Damoisel et Bergerette*, historiette du 15e siècle, 1795, in-8. Ce petit ouvrage, qui ne manque point d'intérêt, et où la naïveté des temps qu'a voulu peindre l'auteur est assez heureusement retracée, lui a fourni plus tard le sujet d'un mélodrame. — *Nouvelles, contes, historiettes, anecdotes, mélanges*, 1818, 2 vol. in-8. — *Le bandit sans le vouloir et sans le savoir*, 3 vol. in-12. — Un grand nombre de pantomimes et de mélodrames, parmi lesquels il suffira de citer : *Barberousse le Balafré*. — *La Caverne dans les Pyrénées*. — *C'est le diable*, ou *la Bohémienne*. — *L'Enfant du malheur*, qui a eu plus de cent représentations. — *La fille sauvage*. — *Gérard de Nevers*, qui a mérité les honneurs de la parodie. — *Le sacrifice d'Abraham*, 1816, in-8.

CUVIER (George-Léopold-Chrétien-Frédéric-Dagobert), l'un des naturalistes les plus distingués du siècle, est né à Montbeillard en 1769. Il commença ses études à Stuttgardt, où il se familiarisa avec la langue et la littérature allemande. Il vint à Paris dans les premières années de la révolution, et s'y fit bientôt remarquer par de rares talens. Sa grande jeunesse ne l'empêcha point d'être admis à l'institut dans la première formation de ce corps. La partie de l'histoire naturelle dont M. Cuvier a le plus hâté les progrès est l'*Anatomie comparée*. Ses découvertes sont consignées dans ses savantes leçons, recueillies et publiées sous ses yeux, par MM. Duméril et Duvernoy, en 5 vol. in-8. Lorsque l'institut fit son rapport sur les prix décennaux, il indiqua les leçons de M. Cuvier comme l'ouvrage le plus digne d'un des grands prix, en regrettant qu'il ne pût lui être décerné, à cause du réglement qui ne permettait pas aux membres de l'institut de prétendre à cette récompense. L'art peu commun avec lequel M. Cuvier exprime ses idées, l'élégance et la clarté de son style, lui ont acquis, comme écrivain, une grande réputation. Il

s'en est servi dans ces derniers temps pour aspirer à l'académie française. La faveur de la cour l'ayant secondé dans ses prétentions, il y a été nommé comme successeur de M. de Roquelaure. Cependant ce n'est que par abus que M. Cuvier se trouve rangé parmi les littérateurs, puisqu'il n'a écrit que sur les sciences. Nous ne voulons pas non plus compter comme productions littéraires, quelques rapports qu'il a faits en sa qualité de conseiller-d'état, depuis la rentrée de Louis XVIII. Un de ces rapports sur les cours prévôtales honora peu les principes politiques de ce savant. Il s'est montré beaucoup plus sage dans celui qu'il a fait en faveur de la nouvelle loi sur les élections. Mais on regarde toujours comme un temps dérobé aux progrès des sciences, l'emploi qu'il fait de ses talens dans des carrières si différentes de celles qui ont fondé sa gloire. Dans son discours de réception à l'académie française, il n'a que trop prouvé qu'il faut savoir borner son ambition, et ne pas vouloir charger sa tête de trop de couronnes. Cette réception n'a point produit l'effet qu'on en avait attendu. M. Cuvier avait été employé par Napoléon dans les affaires publiques, avec le titre de maître des requêtes. Mais l'empereur l'avait attaché à un genre de travail analogue à ses occupations comme savant. Il fut chargé de parcourir, en 1813, la Hollande et une partie de l'Allemagne. Il donna, dans son rapport sur cette mission, les plus grands éloges à la manière dont étaient tenues les écoles primaires de ce pays.

CZARTORISKY (Adam-Casimir, prince), né en Lithuanie, le 1er décembre 1731, ancien staroste de Podolie, et ensuite feld-maréchal des armées de l'empereur d'Autriche, descend en droite ligne de l'antique famille des Jagellons. Il était appelé par sa haute naissance, son immense fortune, un esprit distingué, à exercer une grande influence sur les événemens de son orageuse patrie; mais le sort, qui se joue si souvent des dons de la nature et de la fortune, le retint toujours dans des situations secondaires. Après la mort d'Auguste III, en 1763, quand la noblesse s'assembla pour lui nommer un successeur, le prince Czartorisky, élu grand-maréchal de la diète, fut au nombre des concurrens pour le trône de Pologne; et peut-être le vœu de ses compatriotes l'y eût-il porté, si les efforts de l'Angleterre et de la Russie ne se fussent réunis pour y élever le jeune Poniatowski, qui avait été envoyé à Pétersbourg afin d'entamer des négociations à ce sujet. Dès-lors, la puissante famille de Czartorisky se trouva en opposition avec le nouveau souverain; et ce ne fut pas une des circonstances qui contribuèrent le moins aux désastres postérieurs de la Pologne. Quoique le prince Czartorisky fût entré au service de l'Autriche après le premier partage, à raison de ses vastes possessions en Gallicie, il concourut avec énergie aux efforts que fit, pendant la diète de 1789 à 1791, la noblesse polonaise pour recouvrer l'indépendance de la Pologne, et pour y rétablir un gouvernement solide. Dans cet intervalle, il fut nommé, par le suffrage de ses compatriotes, envoyé extraordinaire à Dresde, afin d'engager l'électeur de Saxe à accepter l'hérédité de la couronne de Pologne. Il se rendit ensuite à Vienne, à l'effet d'obtenir la médiation de l'empereur et sa protection contre les desseins de la Russie. N'ayant pu réussir, et le roi Stanislas Poniatowski ayant accédé à la confédération de Targowitz, le prince Czartorisky cessa de se mêler des affaires: il vécut, tantôt dans ses terres, tantôt à la cour de Vienne, où il a toujours joui d'une grande considération. Il était dans cette capitale pendant l'insurrection de 1794, à laquelle il ne prit aucune part. L'éphémère confédération polonaise de 1812, protégée par Napoléon qui voulut relever le royaume de Pologne pour l'opposer, comme une barrière, entre l'Allemagne et la Russie, vint arracher le prince Czartorisky aux douceurs du repos et de la vie privée. Le monarque français fit nommer ce prince maréchal de la diète qui s'assembla au mois de juin 1812, pour établir cette confédération. Le prince Czartorisky partageait alors les illusions de ses compatriotes sur la puissance et sur les vues de Napoléon à l'égard de la Pologne. Il accepta avec empressement cette dignité, que ses concitoyens lui décernèrent à l'unanimité. Il serait en effet difficile d'exprimer l'enthousiasme avec lequel les Polonais virent, à la tête de leur confédération, cet illustre et vénérable doyen des seigneurs polonais. Voici en quels termes les représentans de la nation s'exprimèrent, au sujet de ce prince, quand ils proclamèrent l'acte constitutionnel de

la confédération, dans l'assemblée solennelle du 29 juin : « Et vous, citoyen vénérable, que près d'un siècle de vertus a désigné aux vœux de vos concitoyens pour procéder à la scène la plus étonnante de leur histoire, pour guider les premiers pas de la patrie renaissante, quelle douce et touchante leçon offre ce prix de la vertu, que vous recevez aujourd'hui ! Ces yeux fixés sur vous, ces larmes qu'excite votre présence, disent aux jeunes cœurs de vos compatriotes ce qui est réservé à l'imitation des services que vous avez rendus à la patrie. Placé, pour ainsi dire, aux deux extrémités de la vie de votre patrie, vous aurez assisté au crépuscule de sa première vie et à l'aurore de la seconde ; vous l'aurez vue tomber et se relever : quelle destinée pour un citoyen tel que vous ! Elle a voulu, cette destinée, que vous occupassiez, il y a cinquante ans, dans la diète qui fit ses premiers pas vers un meilleur gouvernement, la même place que vous occupez dans celle qui est appelée à en assurer l'existence et le bonheur. Nestor des patriotes polonais, quand vous disparûtes à leurs yeux, vous emportiez avec vous les dieux sauvés de l'envahissement de votre patrie (*). » Ceux qui furent témoins des transports que cette apostrophe excita dans l'assemblée qui remplissait la plus vaste place de Varsovie, disent que ce jour-là dut être le plus beau de la longue carrière du prince Czartorisky. Quand les députés de la Lithuanie, province nouvellement occupée par l'armée française, vinrent, le 14 juillet, à Varsovie pour leur acte d'accession à la confédération générale de la Pologne, l'orateur de la députation parla du prince Czartorisky avec le même enthousiasme : « Applaudissez, dit-il, au renouvellement de ce lien qui, depuis quatre siècles, unit sans interruption la Pologne à la Lithuanie, et dont le but est la défense éternelle de nos intérêts communs. Ce lien, c'est la main lithuanienne du vertueux prince Adam Czartorisky, qui le rattache et le rend indissoluble. Sénateurs députés de l'ordre équestre polonais, vous qui avez signé, dans le sanctuaire commun de notre représentation à Varsovie, l'acte d'une confédération générale pour la Pologne, la délicatesse de votre amitié dans le choix du maréchal de cette confédération n'échappe pas aux yeux de la Lithuanie. Les cœurs des Lithuaniens l'ont nommé d'avance maréchal commun ; et nous ne sommes, depuis ce moment, qu'une seule et même nation pour le nom. » Mais ces transports se refroidirent bientôt, lorsqu'on entendit Napoléon, qu'un instinct irrésistible rendait antipathique à tout ce qui ressemblait à l'enthousiasme de la liberté, répondre vaguement et avec froideur aux adresses de la confédération, et qu'on vit un conseil des ministres délégués par le roi de Saxe, grand-duc de Varsovie, agir selon les vues de l'empereur de France, et former, avec le conseil de la confédération, un conflit de pouvoirs qui contrariait toutes les opérations de la diète. Le prince Czartorisky, réduit à un rôle nul, ne trouva que des dégoûts dans une dignité qui l'assujettissait à une représentation ruineuse, tandis que les armées ravageaient ses domaines. Plusieurs fois il se plaignit amèrement à l'ambassadeur français, M. l'abbé de Pradt. Bientôt après, les revers qui suivirent l'incendie de Moscou firent retomber la Pologne au pouvoir des armées russes. Le sort de ce pays demeura incertain jusque vers l'année 1815, époque à laquelle le congrès de Vienne reconnut pour souverain de la Pologne l'empereur Alexandre, qui l'érigea en royaume, indépendant de la Russie pour l'administration. Le prince Adam Czartorisky avait été nommé, par ses concitoyens, membre d'une commission chargée d'aller à Vienne proposer à l'empereur de Russie les bases de la nouvelle constitution du royaume de Pologne. Le 25 mai 1815, ce travail fut présenté au au monarque qui y donna son assentiment ; et, peu de mois après, la constitution fut promulguée. Quand l'empereur Alexandre vint en Pologne, au mois de novembre de la même année, il traita le prince Adam Czartorisky avec la plus haute distinction : on crut même un instant qu'Alexandre allait lui donner le titre de vice-roi. Il fut nommé sénateur palatin. Pendant le séjour qu'a fait en der-

(*) L'abbé de Pradt, dans son *Histoire de l'ambassade de Varsovie*, prétend qu'il fut l'auteur de ce discours, que M. Matuschewitz, qui devait le prononcer, avait, selon lui, d'abord fort mal fait. M. le comte de Morski, dans sa *Lettre à l'abbé de Pradt*, lui donne un démenti formel à cet égard.

nier lieu (1818), l'empereur à Varsovie, circonstance dans laquelle sa conduite envers le corps législatif et le langage qu'il n'a cessé de tenir, ont mis dans le plus grand jour la noblesse de ses sentimens et la libéralité de ses principes, il a prodigué au prince Czartorisky les témoignages d'une haute considération; et ce monarque, aussi éclairé que philantrope, a semblé se plaire à honorer la nation polonaise, dans la personne d'un de ses plus vertueux citoyens. — La princesse Czartorisky, célèbre par son patriotisme, par les grâces de sa personne et de son esprit, s'est fait également connaître par son goût pour les arts et pour les lettres. Elle fut en correspondance avec Delille; et c'est d'après une de ses lettres, que ce poëte fit mention de Pulaway dans sa nouvelle édition du poëme des *Jardins*. On trouve, dans la belle description que cette princesse lui envoya, des détails sur la famille des Czartorisky, qui ne sont pas étrangers à notre sujet. « Mes larmes coulent souvent, dit-elle, quand je retrouve les souvenirs de ma patrie, de ce pays si cher à mon cœur, où je vécus depuis mon enfance, où je fus heureuse fille, heureuse femme, bienheureuse mère, heureuse amie! Ce pays n'existe plus, il est arrosé de sang (la princesse écrivait en 1794), et bientôt le nom en sera effacé..... Ce gazon et ces fleurs offrent son image (dit plus loin cette tendre mère, en parlant de sa fille, la princesse de Wurtemberg): une ame céleste, un caractère angélique, une figure charmante, des talens, des vertus, et bien des malheurs; voilà son histoire. » La fille de la princesse Czartorisky, dont il est ici question, avait épousé un prince de Wurtemberg, oncle du roi actuel, dont elle est séparée depuis long-temps. Elle habite, en ce moment, la ville de Naples, où elle s'occupe beaucoup de littérature. Il va paraître d'elle à Varsovie, un roman écrit en polonais sous le titre de *Malvina*.

CZARTORISKY (Le prince Adam), fils aîné du précédent, né le 14 janvier 1770, fut élevé avec le plus grand soin, et envoyé, après le dernier partage de la Pologne, comme otage à Petersbourg, par ordre de l'impératrice Catherine, ainsi que son frère. Il se lia dès-lors d'une étroite amitié avec le grand-duc Alexandre. Lorsque Paul Ier monta sur le trône, il fut envoyé en ambassade auprès du roi de Sardaigne; mais aussitôt après la mort de ce prince, Alexandre fit revenir auprès de lui son ancien ami, et il le nomma ministre des relations extérieures. Le prince Czartorisky montra, dans ce poste éminent, une grande prudence et une rare modération. Ce ne fut pas sans quelque jalousie que les Russes virent un Polonais occuper une place aussi importante; mais le prince Czartorisky ne se servit de sa faveur, ni pour se faire des créatures, ni pour se venger de ses ennemis. Sa conduite fut constamment noble et désintéressée; il ne voulut pas même recevoir les appointemens attachés à sa place, et les laissa dans le trésor impérial. Le 11 avril 1805, il signa une alliance offensive et défensive de la Russie avec l'Angleterre. Napoléon, en réunissant l'Italie à la France, donna lieu à cette coalition: cependant, voulant encore tenter des moyens de conciliation, le prince Czartorisky demanda, au nom de l'empereur de Russie, des passeports pour M. de Novoziltzoff, afin qu'il pût aller traiter de la paix; mais, à la même époque, Bonaparte réunit la république ligurienne à la France, et les négociations n'eurent pas lieu. L'Autriche se décida alors à entrer dans la coalition, et y fit accéder la Bavière. Le prince Czartorisky avait formé le projet de faire épouser au prince-royal de Bavière une des grandes-duchesses sœurs de l'empereur de Russie: il désirait que les liens du sang cimentassent l'alliance entre les deux États; malheureusement l'invasion de la Bavière par les troupes autrichiennes, et la dislocation de l'armée bavaroise, demandée par l'Autriche, mécontentèrent le roi de Bavière, qui se détacha aussitôt de la coalition, et unit ses intérêts à ceux de la France. Une faute aussi grave en politique ayant eu les suites qu'elle devait avoir, et l'empereur de Russie ayant retiré ses troupes, le prince Czartorisky, sachant qu'on lui imputait assez généralement ces fâcheux résultats, pria l'empereur d'accepter sa démission, et alla en Pologne. Le baron de Budberg, qui lui avait succédé dans le ministère, adopta à peu près les mêmes plans que lui, et forma une alliance offensive et défensive avec la Prusse, en 1807. Le prince Czartorisky accompagna l'empereur pendant cette campagne; et la paix de Tilsitt en ayant été la suite, le comte Nicolas de Romanzoff parvint au ministère. Ce fut

alors que le prince Czartorisky se retira entièrement des affaires : il n'assista plus que rarement aux conseils d'état, goûta les douceurs de la vie privée, et prouva que les sentimens qu'il avait pour l'empereur l'attachaient plutôt à ses places que des motifs d'ambition : en effet, il a toujours refusé les ordres qu'Alexandre lui a offerts, en alléguant qu'il n'avait pas rendu d'assez grands services pour les mériter. Lorsque la France prétexta qu'elle ne prenait les armes que pour maintenir l'indépendance de la Pologne, le prince Czartorisky parla, avec une vive éloquence, en faveur de ses compatriotes, au conseil-d'état présidé par l'empereur Alexandre : il représenta qu'il ne fallait point aigrir une nation qui chercherait une protection loin d'elle, si on ne remplissait pas fidèlement ses engagemens. Il accompagna l'empereur de Russie pendant toute la guerre, et vint à Paris en 1814. Attaché à sa patrie, connaissant ses devoirs, rempli de loyauté et dévoué à l'empereur Alexandre, le prince Czartorisky a montré, dans tous les emplois qu'il a exercés, des talens distingués, et autant d'activité que de prudence. — Constantin-Adam-Alexandre Czartorisky, frère cadet du précédent, né le 28 octobre 1773, fut, ainsi que son aîné, envoyé en otage à la cour de St-Pétersbourg en 1794. Lorsque la Pologne devint duché de Varsovie, il s'attacha au service du roi de Saxe; et il était colonel dans ses armées en 1811, lorsqu'il fut présenté en cette qualité à la cour de Napoléon. Au mois de décembre 1815, l'empereur Alexandre, qui s'attacha à combler de faveurs tous les princes de sa famille, le nomma son adjudant-général, premier aide-de-camp.

CZERNI-GEORGES (Georges Petrowich, plus connu sous le nom de), c'est-à-dire, *Georges le Noir*, surnom qu'il tirait de la couleur très-basanée de son teint, naquit dans les environs de Belgrade, d'une famille noble suivant les uns, obscure suivant quelques autres. Ce qui donne plus de vraisemblance à cette dernière assertion, c'est que son éducation fut extrêmement négligée, au point qu'il n'apprit ni à lire ni à écrire : ignorance qu'il conserva même à l'époque la plus brillante de sa fortune. Il sortait à peine de l'adolescence, lorsque, dans un chemin étroit, il rencontra un Turc qui, avec l'arrogance ordinaire à sa nation envers les chrétiens, lui ordonna de faire place, ajoutant que, s'il n'obéissait sur-le-champ, il allait lui faire sauter la cervelle. Czerni-Georges, qui, suivant l'usage de ces contrées, ne marchait jamais sans armes, prévint l'exécution de cette menace, en étendant le Musulman à ses pieds d'un coup de pistolet. Pour échapper à la vengeance des Turcs, il se réfugia aussitôt en Transylvanie, et entra peu après au service d'Autriche. Son intelligence et son activité le firent bientôt parvenir au rang de sous-officier : mais son capitaine ayant voulu le maltraiter pour une légère faute, Czerni-Georges l'appela en duel. Le défi fut accepté, et le capitaine tué sur la place. Son meurtrier ne put éviter la rigueur des lois militaires, qu'en fuyant de nouveau, et il n'eut d'autre parti à prendre que de retourner en Servie, où la nécessité d'exister, celle de se garantir des poursuites des Turcs, et surtout la haine qu'il leur portait, le jetèrent dans une des troupes de mécontens qui infestent habituellement les frontières de la Turquie. Ces bandes se composent en général de Grecs, de Croates et d'Esclavons, qui se font honneur du nom de *Clépatai* (brigands), et que les chrétiens de ces contrées regardent comme leurs vengeurs et leurs soutiens. Son audace naturelle, jointe à la connaissance qu'il avait acquise des manœuvres et des exercices militaires, lui facilitèrent bientôt les moyens de devenir l'un des chefs de cette association redoutable. Pendant long-temps il se borna à des incursions dans lesquelles il massacrait impitoyablement tout ce qui appartenait à la race musulmane, et à l'approche des troupes envoyées par le pacha, il se retirait dans d'épaises forêts où il était presqu'impossible de le poursuivre. Grand nombre de vagabonds et de déserteurs, attirés par l'espoir du pillage, vinrent se joindre à lui, et il ne tarda pas à se trouver à la tête d'un corps assez considérable pour pouvoir tenter des opérations de quelqu'importance. Il surprit des postes, et passa plusieurs janissaires au fil de l'épée. Les Turcs furieux redoublèrent de cruauté envers les chrétiens de la Servie; ils mirent à mort plusieurs chefs de famille, et incendièrent des villages, dont les habitans, réduits au désespoir, allèrent grossir la troupe de Czerni-Georges. Celui-ci conçut alors le hardi projet d'affranchir son pays de la domination ottomane. Il

crés officiers les plus intelligens de ses compagnons, exerça fréquemment les Serviens, et s'attacha à leur donner l'organisation la plus réguliere possible. Dès ce moment, ce qui n'était d'abord qu'une suite de brigandages devint une véritable guerre nationale, dans laquelle les deux partis luttèrent de fureur et d'atrocité. Les Turcs ayant condamné à mort vingt-cinq des principaux habitans, comme entretenant des intelligences avec les révoltés, le père de Czerni-Georges, qui était venu joindre son fils, épouvanté du caractère de cette lutte, et craignant qu'elle ne finît par entraîner la destruction totale de ses concitoyens, ordonna à son fils de cesser les hostilités, et le menaça même, en cas de refus, de faire aux commandans turcs des révélations qui le perdraient, en leur faisant connaître sa retraite et ses ressources. Czerni-Georges ayant persisté dans la résolution de combattre, ce vieillard se mit aussitôt en route pour Belgrade, afin d'accomplir sa menace. Son fils le suivit, en le conjurant, mais en vain, de renoncer à ce dessein funeste : et arrivé aux derniers postes des Serviens, il se jeta à ses pieds, en renouvelant ses prières; mais les voyant inutiles, il tira un pistolet, et devint l'assassin de son père !... Bientôt il se vit à la tête de près de 30,000 hommes aguerris, avec lesquels il livra aux milices turques une foule de combats, dont la plupart furent à son avantage, et il se vit enfin en état, en novembre 1800, d'attaquer Belgrade, dont il s'empara après un siége meurtrier. Déclaré généralissime de sa nation, il la gouverna avec un pouvoir illimité, s'appliquant surtout à perfectionner la discipline militaire, dans l'exercice de laquelle il apportait la plus grande sévérité. Il forma quelques bons artilleurs, et organisa un corps de cavalerie légère pour l'opposer aux Spahis. La Porte, forcée de reconnaître que ses rigueurs impolitiques avaient fait une armée redoutable de cette poignée de rebelles qu'elle avait cru écraser sans effort, consentit à négocier. Divers traités furent conclus, mais presqu'aussitôt violés par les deux partis, et chaque reprise d'hostilités était marquée par de nouvelles horreurs. Enfin, à la suite d'un avantage considérable remporté par Czerni-Georges, il fut reconnu, en 1803, hospodar de Servie par le grand-seigneur. Néanmoins la guerre se ralluma peu après; il revint à son camp de Belgrade, le 28 août 1804, et redoubla d'activité dans ses préparatifs contre les Turcs. Défiant jusqu'à la cruauté, et sévère pour les moindres fautes, il fit arrêter et traduire devant un conseil militaire, pour ineptie et négligence, lors de l'irruption des Turcs à Schabatz, quatre chefs serviens, qui furent condamnés à mort. Il fit des propositions de paix, à la suite desquelles il conserva définitivement l'autorité suprême sur les Serviens. En octobre de la même année, il fit rédiger une constitution servienne, par l'évêque de Montenegro, son ami intime et son confident, et agit de concert avec Bekir-pacha, plénipotentiaire de la Porte ottomane. Etant tombé malade au mois de novembre, il fut retenu dans ses foyers pendant près d'un mois; et son absence occasionna de nouveaux troubles parmi les chefs serviens. En 1806, les hostilités ayant recommencé avec plus d'acharnement que jamais, il assiégea la forteresse de Schabatz, et la prit d'assaut, après avoir fait un horrible carnage des Turcs. Une incursion faite en Servie par les Bosniaques arrêta le cours de ses succès, en l'obligeant à diviser ses forces : cependant ses lieutenans parvinrent, non sans beaucoup d'efforts, à délivrer cette province de la présence de l'ennemi, qui y exerçait d'affreuses dévastations, et Czerni-Georges, libre d'inquiétudes sur ce point, continua la guerre avec des chances diverses contre le corps principal de l'armée turque qui lui était opposée. L'ennemi reprit Schabatz, et tailla en pièces tous les Serviens qui s'y trouvaient; mais Czerni-Georges, sentant l'importance de cette place, redoubla de vigueur pour la remettre en sa possession, et parvint à y rentrer dans la nuit du 26 au 27 juin. Après différentes victoires remportées, il conclut, le 14 octobre 1806, une suspension d'armes de six semaines, pour pouvoir négocier la paix, qui fut signée, et à la suite de laquelle il fut reconnu prince de Servie. Alors il essaya de faire évacuer Belgrade par Kusaullz-Ali, général turc, d'un caractère aussi fier et aussi déterminé que le sien, qui dans une lettre remarquable, où il manifestait son estime pour la valeur de son adversaire, déclarait en même temps que dût-il ne lui rester que soixante braves, qui s'étaient liés à son sort par un serment terrible, il défendrait cette citadelle jusqu'à la dernière extrémité. Toutefois les

Serviens poussèrent le siége avec tant d'activité, qu'après une longue et meurtrière résistance, l'intrépide Kusaullz fut forcé d'évacuer la place, le 30 décembre 1806. Czerni-Georges s'empara de nouveau de la forteresse de Schabatz, par capitulation, le 5 février 1807. Le 2 juillet, il fut attaqué par les Turcs dans son camp près de Widdin, combattit avec la plus grande valeur, fut blessé à la jambe, et obligé de se replier. La supériorité de la cavalerie ottomane, et surtout l'extrême rapidité de ses mouvemens, furent la principale cause du résultat de cette affaire. En septembre 1807, il négocia avec un conseiller d'état russe, et forma un congrès à cet effet. Le 18 août 1808, il conclut un armistice avec le chef de l'armée ottomane, fit repasser la Morawa à ses troupes, et leur fit prendre leurs cantonnemens de l'autre côté de cette rivière. Le 22 avril 1807, excité par les Russes, il recommença la guerre contre les Turcs. Au mois de mars 1810, plusieurs chefs de son armée conspirèrent contre sa vie; mais leur complot ayant été découvert, ils furent punis de mort. En juillet 1813, il licencia ses troupes en grande partie, et ne garda que le nombre indispensable pour la sûreté des frontières. Lors de la reprise des hostilités, en juillet 1814, il battit complétement les Turcs, le 24, sur la Drina, et les força de repasser ce fleuve. Devenu prince et général russe, il se rendit à Pétersbourg en octobre 1814, et s'établit à Choczin au mois de décembre de la même année. Il se retira à Semlin en novembre 1815, pour y mettre ses trésors en sûreté, et il se rendit de nouveau, en 1816, à Pétersbourg, où il fut présenté à l'empereur Alexandre. Il habita quelque temps Kissonow en Bessarabie, puis se retira sur le territoire Autrichien, où il vivait tranquille, lorsque tout-à-coup, soit qu'un esprit naturellement remuant et l'habitude d'une vie agitée lui eussent rendu ce repos pénible, et qu'il voulût renouer quelques intrigues, soit, comme on l'a prétendu, qu'il n'eût d'autre dessein que de se remettre en possession d'un trésor qu'il avait enfoui aux environs de Sémandria, il se rendit sur le territoire ottoman, sans en avoir fait prévenir les autorités turques. Cette imprudence causa sa perte. Malgré le soin qu'il avait eu de se travestir, il fut bientôt reconnu dans un pays qu'il avait si long-temps rempli de la terreur de son nom, et ayant été arrêté sur-le-champ, il fut conduit devant le pacha de Belgrade, qui le fit décapiter. Telle fut la fin d'un homme qui, par sa valeur et l'énergie de son caractère, ainsi que par l'enthousiasme qu'il avait su inspirer à ses compatriotes, promettait de rétablir l'ancien royaume de Servie, qui, à l'époque de sa plus haute splendeur, renfermait la Bulgarie, la Bosnie et la Macédoine. On crut d'abord que la cour de Russie vengerait la mort d'un individu qui se trouvait alors à son service (car on a prétendu que Czerni-Georges avait reçu depuis peu le brevet de lieutenant-général), ou que du moins elle en exigerait une satisfaction éclatante, et quelques journaux annoncèrent même que la Porte ottomane avait donné des ordres pour la punition sévère du pacha de Belgrade; mais ce bruit ne s'est point confirmé. Voici le portrait de cet homme extraordinaire, tel qu'il parut dans les feuilles publiques, lors de sa présentation à l'empereur Alexandre. «Ce chef a la taille haute et bien prise, le visage alongé, mais assez large par le bas, les yeux petits et enfoncés, le nez pointu et le front rembruni. Il ne porte que de petites moustaches. Il lie ses cheveux par derrière en une longue tresse qui couvre tout son dos; par-devant il les relève, ce qui donne à son front une hauteur extraordinaire. Son costume très-simple ne le distingue des autres Serviens que par une paire de pistolets et un poignard dont il est toujours muni. Il ne règne dans ses vêtemens ni goût ni propreté. Son esprit, plein de feu et de véhémence, est masqué par de dehors froids et apathiques; il passe des heures entières sans proférer une parole. Il est absolument dépourvu d'instruction: sa bravoure personnelle, couronnée par la fortune, lui a valu sa célébrité.» A ces traits, il n'est pas inutile d'en ajouter quelques autres qui servent à faire mieux connaître cet audacieux partisan. Si son intrépidité guerrière le rendait la terreur des Musulmans, son despotisme féroce ne le rendait pas moins redoutable à ses compatriotes, dont peut-être le caractère farouche et les mœurs demi-sauvages exigeaient de la part de l'homme appelé à les commander, l'exercice d'une autorité vigoureuse. Jamais on ne résista impunément à ses volontés. Lorsqu'il eut été déclaré généralissime, les principaux nobles

et les chefs du clergé servien, sous la présidence de l'archevêque, formèrent une espèce de sénat qui s'assembla à Sémandria, et prit des mesures législatives. Mais Czerni-Georges cassa les actes de cette assemblée, et déclara par un décret, « que pendant sa vie, personne ne devait s'élever au-dessus de lui, qu'il suffisait à tout, et n'avait pas besoin de conseils. » En 1807, un de ses frères lui ayant manqué de respect, il le fit pendre; et ce fut pour la seconde fois, qu'il trempa ses mains dans le sang de sa famille. Les journaux du temps ont rapporté qu'un prêtre ayant refusé d'ensevelir un mort, dont la famille indigente était hors d'état de subvenir aux frais de sépulture, Czerni-Georges, informé de ce refus, paya de ses propres deniers l'ecclésiastique, et le fit ensuite ensevelir vivant dans la fosse réservée au cadavre. Aussi avide que cruel, il allait à la chasse une fois par an, accompagné de trois ou quatre cents pandours qui l'aidaient à tuer des loups, des renards, des biches, des chevreuils et autres bêtes fauves qui remplissent les forêts de la fertile, mais inculte Servie; et le produit de cette chasse était vendu publiquement à son seul profit. Il cherchait aussi à augmenter ses richesses par des confiscations, et c'est ainsi qu'il avait formé le trésor qui, par un juste châtiment, l'entraîna au-devant de la mort. Czerni-Georges a laissé deux fils et quatres filles: l'une d'elles a épousé un Servien de haute distinction. Alexis, son fils aîné, qui a dix-neuf ans, est placé dans une administration russe.

CZERNITSCHEFF (Le comte de), lieutenant-général, un des adjudans-généraux de l'empereur de Russie, n'était encore que colonel propriétaire d'un régiment de Cosaques de la garde impériale russe, lorsqu'en 1811 il fut envoyé, par son souverain, avec une mission diplomatique, à Paris, où il arriva le 4 janvier. Sa politesse, sa galanterie et ses manières chevaleresques, le firent rechercher dans la haute société, et lui valurent, dit-on, beaucoup de succès auprès des dames. Mais la légèreté apparente de sa conduite cachait un plan, au moyen duquel il parvint à se procurer des renseignemens qui fournirent au cabinet de Saint-Pétersbourg la preuve des projets de Bonaparte pour l'envahissement de la Russie. M. de Czernitscheff était depuis plus de six mois à Paris, lorsque la police découvrit cette manœuvre. L'employé du ministère de la guerre, qui avait trahi le secret de l'État, périt sur l'échafaud: il se nommait Michel. M. de Czernitscheff n'eut que le temps de s'évader; et il venait de passer le pont de Kehl, lorsque l'ordre de l'arrêter parvint à Strasbourg par le télégraphe. On a prétendu que, lorsque les agens de la police allèrent, après son départ, faire une perquisition dans l'appartement qu'il avait occupé, ils y trouvèrent les preuves d'une grande intimité de la part du seigneur russe avec des dames de la cour de Napoléon. Le général Czernitscheff fit avec distinction la campagne de 1812, où il commandait un corps qui harcela continuellement les Français dans leur retraite de Moscou. La campagne de 1813 lui fournit encore plus d'occasions de se signaler. Au mois d'avril de cette année, il passa l'Elbe au-dessous de Magdebourg, à la tête d'une division de Cosaques, qui formait l'avant-garde russe; et il prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen, à la suite desquelles les armées alliées rétrogradèrent au-delà de l'Elbe. Le 18 août suivant, il passa ce fleuve à Osterbourg, et s'empara d'un convoi destiné au corps du maréchal Oudinot. Le comte de Czernitscheff servait alors dans l'armée du prince royal de Suède (Bernadotte); et sa division faisait partie du corps du général en chef comte Winzingerode. Le 22 août, il contribua puissamment à la victoire de Trebbin près de Postdam, dont le résultat fut d'empêcher les Français d'entrer à Berlin. Toujours en avant, il les poursuivit vivement dans leur retraite. Le 27, il remporta, entre Leibnitz et Belzig, un avantage sur la division du général Girard, exécuta plusieurs charges de cavalerie, et fit beaucoup de prisonniers. Le 23 septembre suivant, il repassa l'Elbe une seconde fois, afin de se mettre à la poursuite de la grande-armée française, alors en pleine retraite, et fut détaché du corps d'armée de Bernadotte, avec trois mille chevaux, pour une expédition dont le but était de surprendre Cassel. Cette tentative réussit au-delà de toute espérance. Après trois jours de marche forcée, le comte de Czernitscheff était aux portes de cette capitale. Le 27, il attaqua un corps westphalien, chargé de couvrir Cassel, le dispersa en chargeant lui-même à la tête de ses Cosaques, fit

quatre cents prisonniers, s'empara de huit canons, et parvint jusque dans les faubourgs de la ville. Le même jour, il atteignit, sur la route de Francfort, le roi Jérome Napoléon, qui, à l'approche de l'ennemi, n'avait songé qu'à fuir précipitamment. Le comte Czernitscheff fondit sur son escorte, la mit en déroute, et prit deux cent cinquante cavaliers et dix officiers. Apprenant que le général Bastelliner s'avançait au secours de Cassel, il fit une marche de nuit pour aller à sa rencontre: le corps westphalien, déjà peu disposé à combattre contre une cause devenue nationale, se dissipa sans coup férir: la plupart des soldats qui le composaient passèrent même à l'ennemi, et le comte Czernitscheff tourna aussitôt contre Cassel les canons qu'il avait conquis. La porte de Leipzig fut bientôt emportée: alors, pour ne pas dévaster cette cité populeuse, il offrit au général Allix, qui y commandait, une capitulation honorable, en vertu de laquelle la ville fut occupée par les Russes le 30 septembre au soir. Ce brillant fait d'armes renversa, sans retour, le royaume de Westphalie. Le lendemain, 1er octobre, le comte de Czernitscheff adressa une proclamation aux habitans de la Westphalie, pour les détacher de l'alliance des Français: « Au moment où le sort des armes, leur disait-il, livre votre capitale entre mes mains, je vous annonce, au nom de Sa Majesté l'empereur Alexandre, et par ordre de S. A. le prince royal de Suède, commandant en chef les armées du nord de l'Allemagne, que le royaume de Westphalie, composé de provinces arrachées par la force à leur souverain légitime, cesse d'exister dès aujourd'hui; non qu'on veuille le traiter en pays conquis, mais pour le délivrer de la domination française. Les nobles sentimens de mon monarque sont connus... Quiconque, parmi vous, en se ralliant à cette grande ligue, veut prouver qu'il n'est pas indigne du nom d'Allemand, sera accueilli par nous avec plaisir. Il sera notre frère, notre compagnon d'armes. L'empereur mon maître saura le protéger, quel que soit le cours des événemens. Je ne crains pas que quelqu'un de vous veuille encore rester attaché à un gouvernement qui, au moment du danger, vous a lâchement abandonnés. Si néanmoins cela arrivait, et que quelqu'un voulût entreprendre une chose contraire au bien général, je serais forcé d'user de la plus grande sévérité. » Le 25 octobre, le comte de Czernitscheff attaqua, à Eisterrode, près d'Eisenach, huit cents chevaux, commandés par le général Fournier, le poussa dans un défilé, et lui fit trois cents prisonniers. Le 27, il envoya à Fulde un détachement commandé par le colonel Benkendorf, qui y surprit les Français, et leur fit cinq cents prisonniers. Lui-même, il se plaça entre deux corps français, les attaqua, et culbuta trois escadrons de la gendarmerie impériale. Le 31 octobre, il chargea encore avec cinq régimens de Cosaques, soutenus de quelques escadrons de dragons, et rompit, à plusieurs reprises, un corps de dix mille hommes de cavalerie, qui escortait l'empereur des Français. Cet engagement précéda immédiatement la bataille de Hanau. C'était ainsi que Czernitscheff avait harcelé sans relâche l'arrière-garde de Napoléon, depuis Erfurt jusqu'au Rhin, arrêtant les convois, faisant sauter les ponts, et rendant les chemins impraticables par des abattis. Souvent même il lui arriva de précéder avec ses troupes légères l'armée française dont la retraite était nécessairement plus lente, et d'occuper quelques heures avant elle les quartiers où elle devait stationner, et qu'il avait soin de dégarnir de vivres et de toute espèce de munitions. Dans ces opérations rapides, il lui arriva souvent d'intercepter des dépêches qu'il envoyait aux généraux en chef ou qu'il rendait quelquefois publiques; ce qui fit dire dans un bulletin des alliés, « que le général Czernitscheff, non content d'être maréchal-des-logis en chef de S. M. l'empereur Napoléon, s'était en outre constitué son archiviste. » Entré en France par la Belgique, vers le 10 janvier 1814, ce général donna de nouvelles preuves de son infatigable activité. Il était déjà parvenu jusqu'à Dinant vers le 28 du même mois. Le 13 février suivant, formant l'avant-garde du comte Winzingerode, il attaqua les Français près de Soissons, et les força de se retirer dans cette ville, qu'il prit de vive force le lendemain, n'ayant sous ses ordres que de la cavalerie légère. Le général Rusca fut tué dans cette occasion. Constamment occupé à maintenir les communications entre les différens corps des armées coalisées, le comte de Czernitscheff eut part à toutes les actions principales dont la Champagne fut le théâtre

pendant les mois de février et de mars 1814. Le 31 mars, il entra dans Paris à la suite de l'empereur Alexandre. Au mois de juin 1815, il pénétra en France par l'Alsace, à la tête de l'avant-garde de l'armée russe; le 28, il poussa, entre Metz et Paris, des partis qui coupèrent entièrement les communications. Le 2 juillet suivant, il occupait Sainte-Menehould, et le 12 il entra à Paris à la tête de sa division. Par ordonnance de Louis XVIII, du 21 septembre, ce général fut nommé commandeur catholique de l'ordre de Saint-Louis. Au mois d'octobre suivant, il quitta la France, accompagna l'empereur Alexandre à Berlin et à Varsovie, et fut, au mois d'octobre 1816, envoyé à Vienne, pour féliciter, au nom de son souverain, l'empereur François II sur son nouveau mariage. Dans toutes les circonstances, ce général s'est montré empressé à réparer, autant qu'il était en lui, les maux de la guerre, et on l'a vu, à la prise de Soissons, vider sa bourse entre les mains d'un particulier qui venait d'être pillé.

D.

DACIER (Bon Joseph), membre de l'institut, secrétaire perpétuel de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, l'un des plus honorables vétérans de l'érudition littéraire en France. M. de Foncemagne se plut à diriger ses premiers pas dans la carrière des lettres, et ce fut sous ses auspices qu'il fut présenté à l'académie dont il devint membre en 1772, et secrétaire perpétuel en 1782. Outre une traduction d'Élien qu'il a publiée dans sa jeunesse sans y mettre son nom, une de la *Cyropédie* de Xénophon, et plusieurs Notices et Mémoires imprimés séparément, il a enrichi de beaucoup de dissertations le recueil des travaux de l'académie. Il avait entrepris une édition de Froissart, ouvrage important pour l'histoire du moyen âge, surtout pour l'histoire de France et d'Angleterre pendant le 14e siècle. Le vol qui lui a été fait d'une partie de ses manuscrits a empêché ce travail de paraître. M. Dacier est le rédacteur du rapport sur l'état et les progrès des sciences et des lettres, présenté par la 3e classe de l'institut, au gouvernement, en 1808. Il l'est en grande partie du texte de l'*Iconographie ancienne* de M. Visconti et de quelques autres ouvrages dont les auteurs supposés n'ont point trahi le secret. M. Dacier, membre de la légion-d'honneur depuis sa création, en a été nommé officier par le roi. Il avait été sous Napoléon membre du tribunat et du corps-législatif.

DAENDELS (Herman-Guillaume), gouverneur-général des possessions des Pays-Bas à la côte de Guinée (Afrique), est né le 21 octobre 1762 à Hattem (province de Gueldre), où son père était bourguemestre. Les changemens survenus en 1787, dans le nouveau gouvernement de la Hollande, le forcèrent de se réfugier en France, où il trouva, ainsi que plusieurs de ses concitoyens, un accueil hospitalier. Il s'établit successivement à Bergues St-Winox et à Dunkerque, où il se livra à des spéculations commerciales; mais naturellement porté pour la carrière des armes, il obtint, en 1793, de l'emploi dans la légion *franc-étranger*, où beaucoup d'émigrés hollandais s'enrôlèrent. Il servait dans l'armée de Dumouriez, avec le grade de colonel, dans son expédition contre la Hollande. Il y rendit des services importans, et se distingua à l'affaire de Menin, où il fut sur le point d'être fait prisonnier. Elevé au grade de général de brigade, il fit la campagne de 1794, sous Pichegru, contribua, le 26 avril, à la prise de Courtrai, et, les 10, 11 et 12 mai, aux victoires de Tournai, Courtrai et Ingelmunster. Après plusieurs tentatives inutiles, il s'empara, le 28 décembre, de l'île de Bommel et du fort de St-André, poursuivit l'ennemi jusqu'au-delà du Waal, lui enleva soixante pièces de canon, et lui fit beaucoup de prisonniers. Le 20 juin 1795, il rentra comme lieutenant-général au service de la république batave, et fut nommé général en chef de son armée. Il se montra favorable aux changemens qui amenèrent la formation du directoire exécutif le 22 janvier 1798. Le parti qui venait de triompher, outrant les mesures de réformes et destituant des fonctionnaires recommandables, Daendels, ami de la liberté, mais d'une liberté sage et bien ordonnée, improuva hautement la conduite des nou-

veaux gouvernans. Ils ordonnèrent son arrestation; prévenu à temps, il eut le bonheur de s'y soustraire, et se rendit auprès du directoire exécutif de France. Il lui peignit l'état de la république batave et les malheurs dont elle était menacée, si on n'y apportait un prompt remède. Il parvint à faire adopter ses vues par le gouvernement français, et à se faire autoriser à opérer une nouvelle révolution. Dans ce dessein il se rendit secrètement à la Haye, et après s'être concerté avec les chefs du parti des modérés, il investit, suivi de quelques compagnies de grenadiers bataves, le directoire hollandais, le 12 juin, en plein jour, fit garder ses membres à vue, et contribua de cette manière à l'établissement d'un nouvel ordre de choses. Lorsqu'en 1799, les Anglais firent une descente sur les côtes de la Nord-Hollande, à peu de distance du Helder, Daendels commandait les troupes hollandaises. Dans toute cette campagne il a montré beaucoup de courage; mais l'on n'est pas tout-à-fait d'accord sur son talent: on lui reproche d'avoir évacué trop tôt le point important du Helder, mesure par laquelle il rendit les Anglais maîtres de la flotte batave, couverte par les batteries de cette place. Il est cependant juste de dire que le nombre des troupes sous ses ordres était beaucoup inférieur à celui que lui opposait les Anglais, et qu'en se maintenant au Helder, il risquait d'être cerné et de perdre le peu de forces qu'il avait dans ce moment avec lui. Il ne nous appartient pas de décider cette question militaire; mais nous nous ferions scrupule de souscrire à l'assertion de la biographie de MM. Michaud, qui dit que le général Daendels montra dans cette campagne peu d'intelligence. En 1802, des écrits furent distribués dans l'armée batave; le gouvernement en conçut des craintes, et redouta quelques coups de main militaire. Il appela le général Daendels auprès de lui pour avoir des explications à cet égard. Le général chercha à rassurer les directeurs, et protesta de son attachement à leurs intérêts. Cependant il ne put écarter les soupçons dirigés contre lui, et il donna sa démission en 1803. Il s'appliqua alors au défrichement et à la culture des bruyères dans les environs de sa ville natale, mais avec peu de succès, la vie des champs étant trop tranquille et trop uniforme pour qu'un homme d'un caractère aussi vif et aussi actif que le général Daendels pût s'y accoutumer. La guerre ayant éclaté en 1806, il offrit ses services au roi de Hollande, qui le mit en activité, avec le rang de général de division. Il fit la campagne contre les Prussiens, s'empara de l'Oost-Frise, au mois d'octobre, établit son quartier-général à Embden, et fut ensuite nommé gouverneur-général de Munster. Le 1er décembre de la même année, le roi le nomma colonel-général de la cavalerie hollandaise, et dans le mois de février 1807, maréchal de Hollande, gouverneur-général des possessions hollandaises dans les Indes-Orientales, et grand'-croix de l'ordre royal de l'union de Hollande. Il gouverna ces possessions pendant les années 1808-1811. On ne peut contester qu'il n'y fit beaucoup d'améliorations sous plusieurs rapports; mais il y eut des gens qui l'accusèrent d'avoir commis beaucoup d'actes arbitraires dans son administration, et employé des moyens trop rigoureux pour arriver à son but. Quoi qu'il en soit, M. Daendels a publié à son retour dans sa patrie, *quatre volumes in-fol.*, imprimés à la Haye, en 1814, contenant les pièces de son administration et sa justification; et personne ne s'est élevé publiquement contre ces documens, aussi long-temps qu'il a été dans sa patrie; mais à peine fut-il parti, dans le mois d'octobre 1815, pour sa nouvelle destination sur la Côte-d'Or de Guinée, dont il avait été nommé gouverneur-général, que plusieurs brochures furent publiées pour censurer son administration dans les Indes. Des auteurs anglais recommandables ont cependant parlé avantageusement de sa gestion dans cette partie du monde, surtout M. Guillaume Thorn, aide-de-camp du gouverneur anglais, dans son ouvrage intitulé: *Memor of the conquest of Java*, publié à Londres en 1815, et M. Raffels, commandant en chef, après lord Minto, aux Indes, dans son *History of Java*, publié à Londres en 1817. M. Daendels fut remplacé dans le gouvernement des Indes-Orientales par le général Janssens. Il revint en Europe en 1811. Napoléon, après avoir favorablement accueilli son rapport, l'employa à l'armée qui devait agir contre la Russie en 1812. Après les désastres de cette campagne, il fut nommé gouverneur de Modlin, qu'il défendit vaillamment, et qu'il ne rendit à l'ennemi qu'après un long siége, et à la dernière

extrémité. Il revint en Hollande au mois de mars 1814, et offrit ses services au roi des Pays-Bas, mais ils ne furent point acceptés, pas même en 1815, lors de la guerre contre Napoléon. Désirant cependant servir sa patrie, il s'adressa au duc de Wellington, pour être employé dans son armée comme volontaire; mais cette offre resta sans réponse. Enfin, le roi lui confia le gouvernement des possessions des Pays-Bas sur la côte de Guinée, où il se rendit en octobre même année. Il y a pacifié deux peuples voisins de son gouvernement, qui se faisaient la guerre pour fournir des esclaves à la traite, et l'a entièrement abolie dans la colonie. Il y a fait des préparatifs pour la culture du café, de l'indigo, du sucre, du cacao, du riz, etc. D'après les dernières nouvelles, sa plantation de coton était déjà fort avancée; et si sa santé lui permet de poursuivre sa carrière administrative, on peut espérer qu'il rendra cette colonie plus heureuse qu'elle ne l'était autrefois et plus productive pour sa patrie.

DAILLY (Marc-François), député du tiers-état du bailliage de Chaumont en Vexin, aux états-généraux, naquit en 1724. Il avait fait toute sa vie une étude particulière de l'administration financière. Lié avec les contrôleurs-généraux Turgot et d'Ormesson, avec M. de Malesherbes, alors ministre de Paris, et avec M. Necker, directeur-général des finances, il avait rédigé conjointement avec eux plusieurs *Mémoires sur les finances, l'agriculture et l'économie politique.* Ces travaux, qui ne le recommandaient pas moins comme homme de bien, que comme homme d'état, le firent successivement élever aux places de premier commis des finances, directeur-général des vingtièmes, conseiller-d'état, et enfin de procureur-général-syndic de l'assemblée provinciale de l'Ile de France. Ainsi c'est aux justes récompenses accordées par le gouvernement, à quarante années de travaux et de services, que l'estimable Dailly, alors âgé de 65 ans, dut l'honneur de siéger dans l'assemblée des représentans des communes françaises, qui le proclamèrent leur doyen, et le nommèrent, le 1er juin 1789, leur président d'âge. M. Dailly donna, deux jours après, la démission de cette place, dans laquelle il eut pour successeur l'illustre et infortuné Bailly. Nommé, après la session, membre du département de Paris, il renonça bientôt à des fonctions devenues trop périlleuses et trop pénibles, et trouva son salut dans la profonde obscurité dont il ne sortit plus, tant que dura l'orage révolutionnaire. Appelé au sénat après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il ne jouit pas long-temps de cette dignité, et mourut le 20 août 1800.

DALAYRAC (Nicolas), compositeur célèbre, mort à cinquante-six ans, a mis en musique cinquante-six opéras. Il naquit à Muret, en Comingé, le 13 avril 1753. Son père, subdélégué de la province, le destinait au barreau, et ce ne fut qu'avec difficulté que le jeune homme obtint un maître de violon, qui lui fit bientôt négliger Cujas et Barthole. Le père se fâcha, retira le maître, et Dalayrac, pour pouvoir étudier sans être entendu de ses parens, montait tous les soirs sur le toit de sa maison. Les religieuses d'un couvent voisin, attirées par ses accords, vendirent son secret; et le père, vaincu par sa persévérance, le laissa libre de suivre son penchant. Bientôt même, désespérant d'en faire un jurisconsulte, il le plaça parmi les gardes du comte d'Artois, et l'envoya à Paris, en 1774. Dalayrac ne tarda pas à se lier avec Grétry, Saint-Georges, et surtout avec Langlé, duquel il apprit les élémens de la composition. Ses premiers essais dans la carrière furent des *quatuors* de violon, écrits avec autant de facilité que d'élégance, et qu'il publiait sous le nom d'un maître italien. En 1778, il composa la musique de la fête que donnèrent à Franklin les membres de la loge des Neuf-Sœurs; enfin, en 1781, il hasarda deux actes d'opéra, *le Petit Souper*, et *le Chevalier à la mode*, qui obtinrent à la cour le succès le plus brillant. Dalayrac travailla pendant vingt-huit ans pour le théâtre de l'Opéra-Comique, et compta presque autant de succès que de compositions. Doué d'une imagination féconde et presque intarissable, abondant en chants heureux, naturels, analogues aux expressions qu'il voulait peindre, il a su plus qu'aucun autre, réussir également dans les genres les plus opposés. Quoi de plus romantique que le style de sa *Primerose;* de plus frais, de plus virginal que celui *d'Azemia;* de plus naïf, de plus chantant que la musique des *Deux Petits Savoyards!* Que de beautés dans *Camille*, de mélancolie dans *Roméo et Juliette!* Quelle légèreté, quelle élégance dans *Maison à vendre!* Mais la pièce

dans laquelle Dalayrac a montré le plus de génie est, sans contredit, sa *Nina*. Avec quel art il a su saisir les intonations incertaines et peu liées du délire ! Sa romance, par un chant simple et vrai, peint l'espoir déçu d'une amante, et nous fait partager sa douleur. Cette musette si champêtre, qui rappelle à la raison la malheureuse Nina, et dont les cordes principales se retrouvent dans un chant bachique, est une des plus fortes preuves de la puissance du rhythme sur la mélodie. Deux des opéras de Dalayrac ont été remis en musique par des compositeurs italiens, et il faut avouer que ces derniers sont restés bien au-dessous des intentions de l'auteur primitif. En 1798, Dalayrac reçut, sans l'avoir sollicité, un diplôme de membre de l'académie de Stockholm. Huit ans auparavant, il avait annulé lui-même le testament de son père, qui l'instituait unique héritier, au préjudice d'un frère cadet, et cela dans un moment où il venait de perdre, par la faillite de Savalette de Lange, le fruit de dix ans de travaux. Cet artiste, aussi recommandable par ses qualités personnelles que par ses talens, mourut à Paris, le 27 novembre 1809, avant d'avoir pu mettre en scène une pièce dont il attendait beaucoup, *le Poëte et le Musicien* (*). Ses derniers momens furent un délire continuel. Il croyait composer, et dictait des chants à ceux qui l'entouraient. Il fut inhumé dans son propre jardin, à Fontenay-sur-Bois. Son buste, exécuté par Cartellier, a été placé dans le foyer de l'Opéra-Comique. Les principales compositions de Dalayrac sont : *l'Eclipse totale* (1782); *le Corsaire* (1783); *la Dot* (1785); *Nina* ou *la Folle par amour* (1786); *Azémia* ou *les Sauvages*; *Renaud d'Ast* (1787); *Sargines* (1788); *les Deux Petits Savoyards*; *Raoul sire de Créqui* (1789); *la Soirée orageuse* (1790); *Camille* ou *le Souterrain*, *Philippe et Georgette* (1791); *Ambroise*; *Roméo et Juliette* (1793); *Adèle et Dorsan* (1795); *Gulnare* (1997); *Alexis*; *le Château de Montenero* (1798); *Adolphe et Clara* (1799); *Maison à vendre* (1800); *Picaros et Diégo* (1803); *la jeune Prude* (1804); *Gulistan* (1805); *Lina* (1807); Les auteurs qui ont le plus travaillé pour lui sont : M. Marsollier, Monvel, et M. Lachabeaussière. La *Vie de Dalayrac*, par R. C. G. P. (René-Charles Guilbert Pixérécourt), a été publiée à Paris, 1810, in-12.

(*) Cette pièce, dont les paroles sont de M. Dupaty, a été imprimée; elle est précédée d'un prologue à l'honneur de Dalayrac.

DALBERG (Charles-Théodore-Antoine-Marie), prince-évêque de Constance, est né à Herrnsheim près de Worms, le 8 février 1744. Les heureuses dispositions qu'il montra dès sa plus tendre jeunesse, et les brillans succès qu'il obtint dans ses études, déterminèrent ses parens à le faire entrer, quoiqu'aîné de famille, dans l'état ecclésiastique, comme étant la carrière la plus propre à lui ouvrir la route des dignités et de la puissance. Il fut d'abord *camerer* à Worms, puis chanoine des grands chapitres de Wurtzbourg et de Mayence, conseiller intime de l'électeur de Mayence, et gouverneur de la principauté d'Erfurt. Ce fut dans ce poste qu'il commença à déployer les hautes qualités dont il était doué, et surtout ses talens pour l'administration. Il y avait plus de dix ans qu'il l'occupait, entouré de la vénération des peuples, lorsque le chapitre de Mayence le nomma coadjuteur, et peu de temps après il fut nommé archevêque de Constance. Mais malgré cette élévation, il conserva le gouvernement d'Erfurt et continua d'y résider. Quand la révolution française éclata, il parut favorable à ses principes; il plaignit et blâma les émigrés. Cependant les armées enfantées par cette révolution ayant pénétré en Allemagne, il sentit la nécessité d'arrêter un torrent qui menaçait d'inonder l'empire germanique. Obligé de s'expliquer, en 1797, en sa qualité de coadjuteur de Mayence, sur une déclaration du ministre d'Autriche, il proposa de centraliser le pouvoir pour lui donner plus de force, et désigna comme dignes d'être investis de l'autorité la plus illimitée, l'archiduc Charles en Allemagne, et le général Mack en Italie. « Dans de semblables positions, disait-il, la république romaine eut ses dictateurs; celle d'Amérique son Washington. Si nous ne nous hâtons d'imiter cet exemple, dans le cours de cette année même les Français auront porté des coups mortels au système de l'Europe. » Les événemens ont prouvé, du moins relativement à Mack, qu'il ne suffit pas de présenter de beaux projets, qu'il faut encore des hommes pour leur exécution. Charles Dalberg voulut du moins faire sortir de ces événemens le plus d'avantages possibles pour son pays,

et sauver aussi quelques débris du naufrage dont il se voyait menacé. En 1799, il prit possession de la principauté de Constance. En 1803, la mort d'Emeric-Joseph lui donna l'électorat de Mayence. Il en jouissait à peine, que cet électorat ayant été sécularisé, la députation germanique lui conféra la nouvelle dignité d'électeur archichancelier de l'empire et le dota des principautés d'Aschaffenbourg, Ratisbonne et Wetzlar, en lui imposant l'obligation de renoncer à la possession des principautés de Constance et de Worms. Il porta dans l'administration de ses nouveaux États les vues qui l'avaient dirigé dans son gouvernement d'Erfurt, et se plut à enrichir Ratisbonne, siége de sa résidence, de divers établissemens utiles au perfectionnement des sciences et des arts. Il s'occupa en même temps du bonheur des peuples d'une manière plus immédiate; mais quoique la renonciation de François II au titre d'empereur germanique parût favoriser un système qu'on attribuait au désir de se rendre agréable aux Français, il éveilla contre lui l'inimitié de la noblesse germanique, tandis que d'un autre côté, les sécularisations des monastères et des chapitres lui attiraient la haine du clergé. Il vint à Paris en 1804, pour assister au couronnement de Napoléon. Le gouvernement le traita avec distinction, et les savans l'accueillirent avec empressement. Plusieurs d'entre eux eurent à se louer de sa munificence. Tous rendirent hommage à ses connaissances et à son goût. L'organisation de la confédération rhénane changea encore sa position. D'électeur archichancelier, il devint prince primat, et ses relations avec le gouvernement français s'étendant de plus en plus, il se détermina à accepter pour son successeur le prince Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie. Mais toutes les mutations qu'il devait subir n'étaient pas encore épuisées. Vers 1810, il renonça, en faveur de la Bavière, à la possession de Ratisbonne, et reçut en échange la ville de Francfort avec le titre de grand-duc, et l'adjonction du comté de Hanau. Ce nouvel état, joint à la propriété d'Aschaffenbourg et à la ville de Wetzlar qu'il continua de posséder, renfermait une population d'environ un million d'habitans. Il mit tous ses soins à les rendre heureux, en les gouvernant d'après les principes qui l'avaient fait chérir à Erfurt. Les calamités inséparables de la guerre mirent souvent obstacle à ses vues; mais rien ne lui coûta pour en adoucir le fardeau. Non-seulement il réduisit à la somme la plus modique, sa liste civile, mais il venait lui-même au secours de ceux de ses sujets qui avaient le plus à souffrir. Lors de la retraite des Français, en 1815, il se rendit dans l'évêché de Constance dont il a conservé l'administration ecclésiastique, et où il vécut en simple particulier. Après l'entrée des alliés dans Francfort, il abdiqua entre les mains du roi de Bavière à cause de l'alliance de ce souverain avec le successeur qu'il avait adopté, et ne parut plus sur la scène politique que pour réclamer au nom du pape, au congrès de Vienne, l'exécution des mesures qu'il avait long-temps proposées concernant la réorganisation des siéges catholiques de l'Allemagne, privés de leurs revenus et des séminaires. Pendant la durée de la guerre, aucun prince n'a éprouvé plus de vicissitudes, sans rien perdre toutefois de la puissance qu'il était si digne d'exercer. Ses principes de gouvernement étaient consignés, dès 1786, dans un ouvrage qu'il fit paraître sous ce titre: *Des rapports entre la morale et la politique*, imprimé à Erfurt, 1 vol. in-8. La doctrine qu'il a professée comme écrivain, il l'a pratiquée comme gouverneur et comme prince. Au milieu de tous les détails d'administration, qu'il se faisait un devoir de surveiller, il ne négligeait ni les sciences ni les lettres, et il a composé, sur une foule de sujets intéressans, des ouvrages qui attestent la variété et l'étendue des connaissances qu'il avait acquises, en même temps qu'ils font preuve d'un esprit éminemment philosophique. Il a aussi embelli toutes les villes de ses diverses résidences. Aschaffenbourg lui doit une galerie de tableaux, une bibliothèque publique, une université et un théâtre. C'est au milieu des désastres de la guerre, qu'il a trouvé le moyen de lui procurer ces établissemens. Comme prélat, l'évêque de Constance (c'est aujourd'hui le seul titre qu'il porte) a constamment été animé de l'esprit de tolérance et de charité évangélique, et il s'est réglé d'après le principe qui sépare le pouvoir spirituel du pouvoir temporel, et qui, dans l'exercice des devoirs apostoliques, admet l'indépendance du saint-siége. Il doit regarder maintenant sa carrière politique comme terminée; mais il emporte

au moins dans sa retraite, la consolation d'avoir passé sa vie à faire le bien, et d'avoir mérité l'estime de ses concitoyens, et l'admiration de la postérité.

DALBERG (Émeric-Joseph, duc de), pair de France, neveu du précédent, naquit à Mayence le 31 mai 1773, d'une des plus anciennes familles d'Allemagne, qui, dans tous les temps, avait cherché sa gloire dans la protection qu'elle accordait aux sciences et aux arts. Le baron de Dalberg embrassa, en 1789, avec un enthousiasme qui honore également ses sentimens et ses lumières, les principes de la révolution française. Après avoir terminé ses études à l'université de Gottingue, il se rendit auprès de son oncle, alors coadjuteur de l'électorat de Mayence et gouverneur de la principauté d'Erfurt, pour se former aux affaires. Après un séjour de plusieurs années à Erfurt, le baron de Dalberg partit pour Vienne, où devait commencer sa carrière politique; mais l'électeur de Mayence étant mort sur ces entrefaites, et son successeur ayant accueilli avec empressement les dispositions des princes qui, dans l'espérance de conserver leur souveraineté, cherchaient à se soustraire aux devoirs que leur imposait la constitution de l'empire germanique, cette conduite du coadjuteur irrita la cour de Vienne, et devint un obstacle à l'avancement de son neveu. L'avénement du duc de Deux-Ponts (Maximilien Joseph) au trône de Bavière, ayant changé le système administratif des états bavarois, le père du baron de Dalberg, alors président du collége suprême d'administration à Manheim, obtint, pour celui-ci, la place de conseiller de collége, et le baron de Dalberg s'occupa, pendant trois ans, des finances. Le traité de Lunéville venait de changer une partie des intérêts de l'Allemagne, lorsque M. de Dalberg père mourut. Le jeune baron étant entré en possession de son héritage, situé sur la rive gauche du Rhin, s'attacha à la partie du Palatinat qui avait été démembré, et sollicita de l'emploi auprès du margrave de Bade. Ce prince le nomma, en 1803, son ministre près du gouvernement français, en réservant néanmoins au baron de Rezenstein, le soin de suivre toutes les affaires diplomatiques de quelque importance, telles que le mariage du jeune grand-duc avec la princesse Stéphanie de Beauharnais, nièce de l'impératrice Joséphine; l'adhésion de la cour de Bade à la confédération rhénane, et les différens agrandissemens de cet état. De cette époque date l'intimité des liaisons qui s'établirent entre le baron de Dalberg et le prince de Bénévent (Talleyrand) alors ministre des relations extérieures. M. de Dalberg, homme spirituel, délié, et à qui la conservation de son crédit ne coûta jamais trop cher, avait réussi, par les soins les plus attentifs, à intéresser vivement M. de Bénévent à sa fortune; celui-ci résolut de le marier à Mlle de Brignolles, de l'illustre famille génoise de ce nom; jeune personne charmante et qui avait alors de grandes espérances. Le prince de Bénévent saisit, pour faire arrêter ce mariage, l'instant, où, en 1807, le prince primat vint à Paris; néanmoins, la cérémonie n'eut lieu que dans les premiers mois de l'année suivante; la nouvelle baronne de Dalberg reçut de l'empereur, en présent de noces, le titre de dame du palais de l'impératrice, et le capital d'un revenu patrimonial de 10 à 12 mille liv. lui fut compté par sa famille; c'était une bien faible compensation de ce que M. de Dalberg perdait par ce mariage qui, en lui fermant la carrière des grandeurs ecclésiastiques, le privait de la succession au titre et à la souveraineté de son oncle. Quoi qu'il en soit, les bienfaits dont Napoléon l'a comblé ensuite, ont rendu, depuis lors, son existence tout-à-fait indépendante de la dot de sa femme, dont les hautes espérances de fortune se sont successivement évanouies. Pendant la campagne de 1809 contre l'Autriche, M. de Dalberg accepta le portefeuille des finances de Bade, en conservant son emploi diplomatique à Paris. Lorsqu'après le traité de Vienne, conclu le 14 octobre 1809, Napoléon fut de retour à Paris, le baron de Dalberg s'empressa de venir reprendre ses fonctions auprès de lui, et de se faire naturaliser Français. Le 14 octobre suivant, il fut élevé à la dignité de duc et nommé conseiller-d'état. Il paraît certain que chargé par Napoléon de faire au prince de Schartzemberg, les premières ouvertures au sujet de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise le succès de cette négociation lui valut une dotation de quatre millions de francs, sur la principauté de Bayreuth, en conséquence des arrangemens stipulés après la paix de Vienne. Cette somme a été presqu'entièrement payée à M. le duc de Dalberg, par le roi

de Bavière. Tant de faveurs n'empêchèrent pas M. de Dalberg, de céder bientôt à de très-légers ressentimens. Quelques désagrémens éprouvés par sa femme à la cour de Napoléon, mais surtout la disgrâce du prince de Bénévent, dont il devait nécessairement ressentir le contre-coup, le jetèrent dans le parti des mécontens, et le décidèrent à s'éloigner entièrement des affaires. Le prince de Bénévent étant devenu, dans les premiers jours d'avril 1814, président du gouvernement provisoire, fit nommer le duc de Dalberg, l'un des cinq membres de ce gouvernement. Ce ministre s'étant rendu à Vienne vers la fin de la même année, le duc de Dalberg l'y accompagna, avec le titre de ministre plénipotentiaire; et quoiqu'il y ait, surtout en politique, une sorte de niaiserie à s'étonner de l'ingratitude, on ne peut se défendre d'une surprise mêlée de quelque indignation, en voyant le duc de Dalberg, comblé des bienfaits de Napoléon, auquel il devait tout, attacher sa signature à la proscription de son bienfaiteur, proclamée par les actes du congrès de Vienne, des 7 et 13 mars 1815. Bonaparte tira vengeance de cette lâcheté, à son retour en France, en comprenant le duc de Dalberg dans le nombre des douze individus dont il prononça le bannissement et fit séquestrer les biens. Après la seconde restauration, le duc de Dalberg a été réintégré dans ses biens et ses honneurs; créé pair, ministre-d'état, et grand-cordon de la légion-d'honneur, en août 1815; en juillet de l'année suivante, il a obtenu, par une nouvelle faveur, l'ambassade de Turin, qui le rapprochait de la famille de la duchesse, son épouse. Enfin, dans les derniers mois de la même année, le roi lui a accordé des lettres de grande naturalisation.

DALESME (Le baron Jean-Baptiste), lieutenant-général des armées françaises, est né à Limoges le 23 juin 1763; il se distingua pendant les campagnes d'Italie, fut grièvement blessé à la cuisse, le 5 germinal an 7 (1799), auprès de Castelnuovo, et fut promu au grade de général de brigade sous le gouvernement impérial. Chargé de diriger, dans quelques départemens, et particulièrement dans celui de l'Oise, les mesures relatives à la conscription militaire, il en éloigna toutes les rigueurs inutiles, et adoucit, par des formes affables, celles qui étaient indispensablement attachées à leur exécution. Nommé lieutenant-général, le 21 octobre 1814, et chevalier de Saint-Louis le 16 août de la même année, Bonaparte le désigna, en avril 1815, comme gouverneur de l'île d'Elbe, place qu'il avait occupée avant l'arrivée de ce prince dans l'île. Obligé ensuite de la rendre aux troupes alliées, le général Dalesme est resté sans emploi depuis le rétablissement du roi.

DALHOUSIE (Le lord comte), lieutenant-général anglais, fit avec beaucoup de distinction, sous lord Wellington, les campagnes de Portugal et d'Espagne, et commandait une des divisions de l'armée anglaise, lorsqu'elle pénétra dans le midi de la France en 1814. Cette division, qui fut dirigée sur Bordeaux, y seconda très-efficacement les entreprises des royalistes; et après l'occupation de cette ville, ce général offrit au duc d'Angoulême 300 Français, tant officiers que soldats, faits prisonniers par ses troupes. Le 11 juillet suivant, la ville de Bordeaux offrit à lord Dalhousie une épée, en reconnaissance de la belle conduite que les troupes anglaises avaient tenue dans cette ville. Dans la campagne de 1815, il servit sous les ordres du duc de Wellington, et se trouva à la bataille de Waterloo, où il se distingua. Le général Dalhousie fut nommé, en 1816, gouverneur et commandant en chef de la Nouvelle-Écosse en Amérique, et s'embarqua pour Halifax au mois d'août de cette année

DALLAS (Robert-Charles), fils d'un médecin de la Jamaïque, est né dans cette île. Il commença son éducation à Musselburg en Écosse, et la termina à Kensington. Après avoir voyagé en Angleterre, en France et en Amérique, il s'établit définitivement en Angleterre, où il commença sa carrière littéraire. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des nègres marons*, 1803, 2 vol in-8.—*Œuvres mêlées et romans*, 1812, 7 vol. in-18.—Les traductions du français en anglais de la plupart des ouvrages de M. Bertrand de Molleville, sur la révolution française, et de celui de M. Hue sur les dernières années du règne de Louis XVI, des Mémoires de Cléry, etc.

DALLAWAY (James), médecin anglais, élevé au collége de la Trinité à Oxford, fut d'abord chapelain et médecin de l'ambassade anglaise à la Porte, et est maintenant secrétaire du duc de Norfolk. Il a publié, entre autres ouvrages : *Cons-*

tantinople ancienne et moderne, avec des excursions sur les bords et les îles de l'Archipel et dans la Troade, 1797, in-4; traduit en français par Morellet, 1799, 2 vol. in-8, et en allemand, Chemnitz, 1800, in-8. — *Anecdotes sur les arts en Angleterre*, etc., in-8, 1800. Cet ouvrage a été traduit en français par un anonyme et publié par M. Millin, sous ce titre : *Des beaux-arts en Angleterre*, 1807, 2 vol in-8.—*Observations sur l'architecture anglaise*, in-8, 1806.—*De l'art statuaire et de la sculpture chez les anciens, avec la description de quelques échantillons conservés en Angleterre*, 1816, in-8, avec gravures. M. Dallaway est membre de la société des antiquaires de Londres.

DALLEMAGNE, général et membre du corps-législatif, né à Belley, département de l'Ain. Il s'éleva du rang de simple soldat au grade de général de divison, servit avec succès à l'armée d'Italie, et se distingua dans beaucoup d'occasions. Le 7 mai 1796, il contribua au passage du Pô, et le 10 à celui de l'Adda, emporta, le 4 juin, le faubourg de Saint-Georges, et obligea l'ennemi à se replier sur Mantoue. Le 31 juillet, après un combat opiniâtre, il s'empara de Lonado, et prit ou tua mille hommes à l'ennemi. Il contribua aussi, le 4 septembre, au gain de la bataille de Roveredo, et passa, le lendemain, la rivière de Larisio sous le feu de l'ennemi, retranché à Pavie. L'insurrection des troupes, en 1798, força Masséna de quitter l'armée de Rome : le général Dallemagne en prit alors le commandement provisoire. Il devint, après le 18 brumaire an 8, membre du conseil-général du département de l'Ain, fut appelé, en 1802, au corps-législatif, dont il fut nommé questeur l'année suivante, et reçut, peu de temps après, le titre de commandant de la légion-d'honneur. En 1806, le collége électoral du département de l'Ain le choisit pour candidat au sénat-conservateur ; mais il n'y fut point appelé et mourut pendant la session de 1813.

DALPHONSE (François-Jean-Baptiste, baron), né en 1756 dans le Bourbonnais, suivit d'abord la carrière du barreau et s'attacha ensuite à celle des finances. Nommé, en 1790, vice-président et administrateur du district de Moulins, il devint successivement administrateur et procureur-général syndic du département de l'Allier ; fut élu, en 1793, membre du conseil général de la commune de Moulins, et appelé, l'année suivante, à la présidence de l'administration départementale de l'Allier. Député au conseil des anciens, en septembre 1795, il s'y montra attaché aux principes constitutionnels et ennemi de toutes les mesures de circonstance. Cette impartialité décida les factieux, qui conspiraient alors contre le directoire et préparaient contre lui la révolution qu'il a exécutée contre eux, à nommer Dalphonse, dans la séance du 6 thermidor an 5 (24 juillet 1797), membre de la commission des inspecteurs, qui était alors le point de réunion des conjurés. Mais sa conduite, dans la situation nouvelle et difficile où il se trouvait, fut tellement prévoyante et circonspecte, qu'il échappa, le 18 fructidor suivant, aux lois de déportation qui frappèrent la plupart de ses collègues de la commission. Après les événemens du 18 brumaire, auxquels il ne fut pas tout-à-fait étranger, sans y avoir pris néanmoins une part active, il rentra au corps-législatif, organisé par la constitution de l'an 8 ; en sortit en novembre 1800, pour devenir préfet de l'Indre ; passa en avril 1804, dans le département du Gard, avec la même qualité, et fut nommé, l'année suivante, commandant de la légion-d'honneur. Le 18 novembre 1810, il fut appelé à l'intendance de la hollande, et créé maître des requêtes au commencement de janvier 1811. La restauration oublia totalement les services de M. Dalphonse, sur lequel avaient reposé quelque temps les espérances d'une faction qui ne lui pardonnait pas de ne les avoir pas réalisées. Rentré au conseil d'état, au retour de Bonaparte, le baron Dalphonse se déclara en faveur des admirables principes consacrés par ce conseil dans sa belle délibération du 25 mars (*voy.* Defermont). Envoyé extraordinairement, à cette époque, dans le point central de la 9e division militaire (Nîmes), qu'il avait longtemps administrée, avec quelque rigueur peut-être, mais avec la plus honorable intégrité, le baron Dalphonse résigna ses fonctions au mois de mai 1815, et rentra dans la condition privée dont il n'est plus sorti.

DALRYMPLE (Sir Henri), général anglais chargé du commandement de l'armée anglaise en Portugal, s'y conduisit avec beaucoup de bravoure et de talens, et força le général Junot de capituler le 30 août 1808. Cependant sa conduite fut

improuvée en Angleterre, où plusieurs militaires supérieurs furent d'avis qu'il aurait pu imposer à l'ennemi des conditions plus rigoureuses. Il fut rappelé pour être jugé. Il arriva à Portsmouth dans les premiers jours de novembre, et se rendit à Londres; mais cette affaire n'eut point de suite; les généraux chargés de l'examen de cette capitulation ayant déchargé sir H. Dalrymple de toute imputation à cet égard.

D'ALTON. *Voy.* ALTON.

DAMAS-CRUX (ETIENNE, duc DE), pair de France, né en 1753, fit la guerre dans l'Inde contre les Anglais, revint en France à la paix, et fut nommé colonel du régiment de Vesin, dont les officiers le suivirent dans l'émigration et firent avec lui la malheureuse campagne de 1792. Il forma, en 1794, une légion qui, après avoir été successivement à la solde de la Hollande et de l'Angleterre, fut détruite à Quiberon, le 3 fructidor an 3 (21 juillet 1795). Nommé maréchal de camp par le prétendant, dans le courant de cette année, il passa, l'année suivante, à l'armée de Condé et y conduisit les débris de sa légion. Il se retira ensuite en Russie, fut attaché à la personne du duc d'Angoulême en qualité de gentilhomme d'honneur, l'accompagna à Mittau, à Varsovie, en Angleterre, et rentra avec lui en France, en mars 1814. Il fut nommé lieutenant-général le 22 juin suivant et grand'-croix de St-Louis le 23 août. Il suivit le duc d'Angoulême dans sa retraite sur les provinces méridionales, en avril 1815; remplit, par les ordres de ce prince, diverses missions dans ces provinces, et partagea sa fortune jusqu'à ce que la victoire des alliés à Waterloo eût replacé la maison de Bourbon sur le trône. Il fut nommé, après le second retour du roi, gouverneur des 11e et 20e divisions, commandant du corps d'armée des Pyrénées-Occidentales, et pair de France le 17 août 1815: en février 1816, le roi lui conféra le titre de duc. M. de Damas est aujourd'hui gouverneur de la 2me division militaires. Les habitans du Midi n'ont point oublié qu'il accompagnait, en 1814, le duc d'Angoulême, lorsque ce prince n'opposant aux fureurs du fanatisme religieux et politique, qu'une inexpérience profonde, une extrême défiance de lui-même, et de bonnes intentions, se rendit pour la première fois au milieu d'eux. L'oreille et le cœur du duc de Damas ne s'ouvrirent alors qu'à la faction sanguinaire qui s'apprêtait à exercer ses vengeances, et les conseils de cet officier-général furent, pendant ce funeste voyage, l'une des causes principales des erreurs, où le duc d'Angoulême se laissa entraîner, et qui préparèrent les crimes dont ce malheureux pays devint le théâtre aussitôt après son départ.

DAMAS (Le comte CHARLES DE), pair de France, et cousin du précédent, a servi dans la guerre d'Amérique en qualité de colonel, et il est remarquable que cet officier est peut-être le seul des Français appelés à servir la noble cause de la liberté américaine, en qui le spectacle d'un peuple qui brise ses fers, n'ait pas réveillé les généreux sentimens que rapportèrent en France, quelques années avant la révolution, les la Fayette, les Noailles, les Beauharnais, les Lameth, etc. Revenu en France, il obtint le commandement du régiment des dragons de Monsieur (Louis XVIII), dont il était gentilhomme d'honneur dès 1777. Chargé par M. de Bouillé de favoriser le passage du roi, il fut arrêté à Varennes avec ce prince, le 21 juin 1791. Conduit d'abord dans les prisons de Verdun, il fut amené ensuite dans celles de Paris. Décrété d'accusation, le 13 juillet suivant, il allait être transféré à Orléans, pour y être jugé par la haute-cour, lorsque l'amnistie qui suivit, en septembre de la même année, l'acceptation de la constitution par le roi, le rendit à la liberté. En 1792, il fit la campagne des princes, se rendit ensuite en Italie, passa en Angleterre en 1794, et alla peu après à Hambourg, où il devait s'embarquer pour se rendre dans les départemens de l'Ouest afin d'y prendre le commandement de quatre régimens d'émigrés. Fait prisonnier sur les côtes de Calais, où échoua le bâtiment qui les conduisait (*voy.* CHOISEUL-STAINVILLE), il recouvra sa liberté sous le gouvernement consulaire, rejoignit le comte d'Artois en Angleterre, et fit partie de l'expédition de l'Ile-Dieu. A l'époque du premier rétablissement de la maison de Bourbon, le comte Charles de Damas fut nommé commandant de la garde nationale à cheval de Paris. Ce fut un spectacle bien étrange, mais auquel il fallut bien que les Français s'accoutumassent, que celui de l'un des émigrés le plus notoirement connus par une

parvenues sur les projets des conspirateurs. Si nos lecteurs sont d'accord avec nous sur la juste mesure de talent nécessaire à quiconque ne veut exercer les fonctions de chancelier, ni à la manière des Lhôpital, ni à celle des d'Aguesseau, nous ne pensons pas qu'ils nous désavouent lorsque nous affirmerons que personne n'est plus propre que M. Dambray à remplir la place qu'il occupe.

DAMER (Anna), dame anglaise, distinguée par son rang, sa beauté, son opulence, son esprit et ses talens, qui consacre tout son temps aux arts et surtout à la sculpture, est fille du feld-maréchal Conway et de la belle comtesse d'Alesbury, et veuve de M. Damer, frère du lord Milton. Mistriss Damer manie le ciseau avec beaucoup d'habileté. La statue de George III, qui orne le muséum d'Edimbourg (*Leverian museum*), les têtes colossales de la Tame et de l'Ise, dont on a orné le pont d'Henley, la statue de mistriss Siddons, représentée sous le costume de la Muse tragique, placent mistriss Damer au rang des sculpteurs distingués de son pays. On voit à Strawberry-Hill, maison de campagne dont elle a hérité d'Horace Walpole (lord Oxford), un aigle exécuté par elle avec tant de talent, que ce célèbre connaisseur a fait graver au-dessous l'inscription suivante : *Non me Praxiteles fecit, at Anna Damer.* Cette dame a reçu des leçons du sculpteur romain Cerracchi, condamné à mort à Paris, en 1802, comme impliqué dans la conspiration d'Aréna contre le premier consul.

DAMPIERRE (Auguste-Henri-Marie Picot de), général français, né à Paris le 10 août 1756, d'une famille distinguée par ses services militaires. A peine fut-il sorti de l'enfance, qu'on remarqua en lui un goût décidé pour la carrière des armes. Il obtint néanmoins une sous-lieutenance dans le paisible régiment des Gardes-Françaises; mais cette faveur apparente était une disgrace véritable pour une ame ardente, active et passionnée pour la gloire. Contrarié dans ses vues par l'état de paix où se trouvait alors la France, il fit un voyage à Berlin; s'enthousiasma pour les évolutions prussiennes; chercha inutilement à s'attacher au service de Fréderic II, et sollicita ensuite la permission de passer aux États-Unis, qui combattaient alors pour leur indépendance. Sa famille opposa d'insurmontables obstacles à tous ces désirs, et ne se montra pas plus favorable à celui qu'il témoigna de se rendre au siége de Gibraltar. Parti secrétement pour l'Espagne, il fut arrêté à Barcelone par les ordres de la cour de France, et ramené à son régiment; le désir de courir des hasards de toute espèce, le porta, en 1788, à s'élever, à Saint-Cloud, dans le même ballon qui avait été préparé par MM. Robert pour M. le duc d'Orléans. Le goût de ces expériences était devenu en lui une passion, et, peu de temps après, sans congé, sans autorisation, il quitta Paris, se rendit à Lyon, et y renouvela l'expérience de St-Cloud, mais les applaudissemens du public ne purent le soustraire aux arrêts qui lui furent infligés par le maréchal de Biron, en punition de son indiscipline. Outré de ce qu'il appelait une rigueur révoltante, il donna sa démission des Gardes, qui ne fut point acceptée, et passa en Angleterre. Revenu à Paris, il y rapporta ses goûts, et déplut ainsi de plus en plus à Louis XVI, déjà prévenu contre lui. Ce prince l'apperçevant un jour à une revue avec une longue queue, dit au maréchal de Biron : « Voyez-vous ce fou avec ses manières prussiennes? » Cette disposition malveillante du monarque devint une loi pour le ministère qui, depuis cette époque, contraria tous les projets d'avancement de Dampierre. Passé successivement dans les régimens de Chartres et des chasseurs de Normandie, le dégoût s'empara de lui; il sentit le prix d'une honorable indépendance, renonça au service et se retira dans ses terres, où sa fortune lui permit de tenir un grand état; attaché par principe à la liberté, les mécontentemens que lui avait fait éprouver la cour, avaient rempli son ame de ressentimens personnels, et l'avaient disposée à la vengeance, lors même qu'il croyait ne céder qu'à l'intérêt de l'état. Désigné, en mars 1791, par des listes publiques, comme membre du club monarchique, il s'empressa, en qualité de président du département de l'Aube, de réclamer dans les journaux contre l'inscription de son nom sur ces listes. Nommé, en 1791, aide-de-camp du maréchal de Rochambeau, il obtint, peu de temps après, aux approches de la guerre, le commandement du 5e régiment de dragons, à la tête duquel il eut souvent occasion de se distinguer, quoique les commencemens de la campagne de 1792 fussent constamment malheureux

pour la France. Devenu général de division, lors de l'affaire de Valmy, en Champagne, ou il avait été envoyé pour secourir Dumouriez, il fut celui des généraux français qui, le 6 novembre 1792, contribua le plus puissamment par ses bonnes dispositions et surtout par son intrépidité, au succès de la journée de Jemmapes. Vers la même époque, Dampierre établit, sur une ligne de cantonnement beaucoup trop prolongée, les quartiers d'hiver de l'avant-garde qu'il commandait sur les bords de la Roër. Séparé, en février 1793, de Miranda qui venait de former le siége de Maestricht, et de Dumouriez qui marchait sur la Hollande avec l'élite de son armée, Dampierre, resté seul avec quinze mille hommes, et chargé, avec d'aussi faibles moyens, de tenir tête à cinquante mille Autrichiens, n'eut ni la prudence de réunir ce corps ni la prévoyance de lui indiquer un point de ralliement. Loin de là, il s'établit à Aix-la-Chapelle, à une grande distance de ses avant-postes, de sorte que toute la ligne de la Roër avait été forcée, dès le premier mars, sans qu'il en eût été informé; la levée du siége de Maestricht fut, dès le 3 du même mois, la conséquence de cette faute, et l'armée française se retirait dans le plus grand désordre sur Louvain, lorsque Dumouriez la rejoignit, et livra près Tirlemont, aux Autrichiens, plusieurs combats où Dampierre s'efforça, par une rare intrépidité, d'expier des torts presqu'irréparables, et contribua par ses succès à rendre quelque courage à l'armée. Le 18 mars 1793, il rendit de grands services à la bataille de Nerwinde, où il commandait le centre; mais il ne tarda pas à être entraîné dans la déroute générale de l'armée. Une grande mésintelligence régnait depuis long-temps entre Dumouriez et Dampierre; les événemens d'Aix-la-Chapelle l'avaient redoublée; elle était maintenant portée au comble, et Dumouriez, qui songeait enfin à s'affranchir de la tyrannie conventionnelle, ou plutôt à sauver sa tête menacée par elle, loin de communiquer à Dampierre, ainsi qu'il l'avait fait aux autres généraux, ses projets de résistance aux commissaires de la convention, l'envoya sur les derrières, commander au Quesnoi. Ce fut dans cette place qu'il apprit la défection du général en chef. Il adressa alors une proclamation à l'armée du Nord et des Ardennes, pour l'engager à rester fidèle à la patrie, et obtint des commissaires de la convention le commandement en chef de cette armée. Une dangereuse responsabilité était attachée à ce commandement; l'armée, découragée et réduite à trente mille hommes, avait en tête un ennemi beaucoup plus nombreux et fier de ses succès. Dampierre voulait attendre, pour l'attaquer, l'arrivée des renforts qui lui étaient annoncés, et des circonstances plus favorables; les commissaires de la convention n'en jugèrent pas ainsi; ils lui ordonnèrent de prendre l'offensive. Repoussé deux fois, Dampierre contraint, le 8 mai 1793, à tenter, contre son opinion, une nouvelle attaque sur les bois de Vicoigne, de Ruisme et de St-Amand, se mit lui même à la tête des troupes, fit des prodiges de valeur et eut la cuisse emportée par un boulet de canon; il ne survécut que peu d'instans à cette blessure. La mort glorieuse de Dampierre le préserva de l'échafaud, auquel il était déjà destiné, car quelques mois après, Couthon déclara à la tribune conventionnelle : « Qu'il n'avait manqué que peu de jours à Dampierre pour trahir son pays; » et demanda que ses cendres fussent retirées du Panthéon. Il nous serait bien facile de justifier d'une imputation aussi odieuse, la mémoire de ce brave général, si cette justification tout entière ne se trouvait pas dans le nom de ses accusateurs. Dampierre avait laissé un fils, héritier de sa bravoure, dans les bras duquel il avait expiré. Ce jeune homme, devenu adjudant-général, avait fait partie de l'expédition envoyée en 1802, à St-Domingue; il y est mort dans la même année.

DAMPMARTIN (Anne-Henri, vicomte), maréchal-de-camp, né à Uzès, le 30 juin 1750, était capitaine de cavalerie avant la révolution, et a continué à servir en France jusqu'au 20 juin, époque où il a rejoint, à Trèves, l'armée des princes. Il s'est rendu en Hollande après le licenciement de cette armée; est passé à Hambourg, en 1795; puis à Berlin, où il a publié des Mémoires sur la révolution; rentré en France, en 1803, il a épousé Mlle de Durfort, a été nommé conseiller de préfecture dans le département du Gard, en 1807, et censeur impérial, en 1811. Député par le Gard au corps-législatif, le 6 janvier 1813, M. de Dampmartin a donné, en mars 1814, son adhésion à tous les actes qui ont replacé la maison de Bourbon

sur le trône; redevenu censeur royal, le 24 octobre de la même année, il a été créé vicomte le 26 novembre suivant. Une ordonnance du roi en date du 20 avril 1816, l'a nommé bibliothécaire et conservateur du dépôt de la guerre. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Histoire de la rivalité de Carthage et de Rome*, 1789, 2 vol. in-8. — *Événemens qui se sont passés sous mes yeux pendant la révolution française*, 1799, in-8. — *Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse*, 1811, in-8.

DANDENAC, l'aîné (M.-F.), député de Maine-et-Loire à la convention nationale, déclara que c'était en qualité de législateur et non de juge qu'il consentait à statuer sur le sort de Louis XVI. Il vota la culpabilité, la détention et le bannissement à la paix. Lorsque le jugement de mort eut été rendu, il se prononça pour le sursis. Après la session conventionnelle M. Dandenac a fait partie du conseil des anciens. Attaché, depuis 1806, au ministère public, dans le département de Maine-et-Loire, il a été conservé dans ce poste par les divers gouvernemens qui se sont succédé. Il était, en 1806, procureur-général près la cour royale d'Angers. — Son frère, également membre de la convention, a émis le même vote que lui, dans le procès de Louis XVI.

D'ANDIGNÉ. *Voy.* ANDIGNÉ.

DANDOLO (VINCENT), était pharmacien à Venise, lors de la destruction du gouvernement de cette république en 1797, destruction à laquelle il contribua si efficacement qu'il fut nommé par les associés président de l'administration provisoire, puis député auprès du général Bonaparte, qui, se trouvant alors sur les bords de l'Adige, avait favorisé ce mouvement, et qui ne tarda pas à entrer sur le territoire vénitien. On sait qu'il promettait à ceux qui l'appelaient, de maintenir leur nouvelle république, et que bientôt il se joua de cette promesse, en cédant Venise à l'Autriche. Dandolo proposa, à cette occasion, de convoquer le peuple, et de l'inviter à prononcer lui-même sur son sort : « Si une fatalité cruelle, dit-il, nous prédestine à l'esclavage, apprenons au moins à l'Europe, apprenons à la postérité que Venise était digne de la liberté. » Obligé, dès ce moment, de quitter sa patrie, il vint dans la république cisalpine, où, pour le dédommager de la présidence qu'il perdait, on le déclara *citoyen*, et on le fit membre du grand-conseil. Paraissant souvent, et toujours avec le plus grand zèle pour la cause républicaine, dans la tribune de cette assemblée, il y parlait avec l'étonnante facilité des Vénitiens. Déjà il s'était procuré une fortune assez belle par l'acquisition de domaines nationaux, dont il savait rendre la culture très-lucrative. Quand les Austro-Russes envahirent l'Italie en 1799, Dandolo se réfugia en France, où il se lia avec quelques savans. Il y publia un ouvrage de politique intitulé : *Les Hommes nouveaux*, qui fut bientôt oublié. Après la victoire de Bonaparte à Marengo, en 1800, il retourna à Milan, et s'y immisça dans les affaires publiques. Après le congrès cisalpin qui se tint à Lyon en 1801, il devint membre du collége électoral des *Dotti*; et lorsque Bonaparte s'y fut constitué roi, il envoya Dandolo en Dalmatie, en qualité de *proveditor-général*, titre qui donnait un grand pouvoir, mais qui exigeait une grande représentation. Dandolo y parut encore plus magnifiquement que les anciens proveditors de Venise. Dans les occasions solennelles, c'était sur un trône, couronné d'un dais, qu'ayant à ses côtés sa femme brillante de jeunesse et de beauté, il recevait les hommages et les requêtes des Dalmates. (*Voy.* BENINCASA). Mais Napoléon lui fit supprimer l'appareil du trône, qu'il ne voulait point qu'on partageât avec lui. La vanité de Dandolo ne l'empêcha cependant pas de se rendre agréable aux peuples de la Dalmatie; et il se conduisit envers eux avec autant d'adresse que d'affabilité. Divers arrêtés et proclamations, qu'il publia pendant l'exercice de ses fonctions, prouvent en lui de l'énergie, de la capacité, et des connaissances administratives fort étendues. Il avait, sur la plupart des proconsuls de ce tems, l'avantage de bien connaître les mœurs et l'esprit du peuple qu'il était appelé à gouverner, et n'était par conséquent jamais exposé au danger de le froisser dans ses habitudes. Son dévouement aux intérêts du pays, et un amour-propre assez naturel, qui le rendait fort jaloux des prérogatives de sa charge, lui occasionnèrent plusieurs contestations avec les généraux français. Enfin l'empereur le rappela à Milan, où il le fit membre du sénat, et ensuite comte : déjà il l'avait de-

coré de ses ordres. Après la chute du trône de ce conquérant, Dandolo cessa d'être sénateur; mais il resta possesseur d'immenses propriétés dans le territoire de Varèse, où il habite une espèce de palais. Il a fait élever dans ce pays beaucoup de mérinos, dont la vente a prodigieusement accru ses richesses. Il est membre de l'Institut des sciences, lettres et arts, créé par Napoléon, et qui porte aujourd'hui le titre d'*Institut du royaume lombardo-vénitien*. Malgré les soins assidus qu'il donnait à l'amélioration de ses terres, il a encore trouvé le temps de composer un grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés, sur la chimie, l'agriculture, les bestiaux, et sur d'autres sujets analogues. Un de ses derniers écrits est un *Traité de la manière de faire le vin*.

DANDRÉ (L.-J.-C.), né en 1759, était conseiller au parlement d'Aix à l'époque de la révolution. Il fut député par la noblesse de la sénéchaussée de cette ville aux états-généraux. Le 29 juin 1789, il fut du nombre des quarante-sept membres de la noblesse qui vinrent se réunir aux communes, et se prononça fortement dès-lors en faveur des principes qui décidèrent, le 14 juillet suivant, le grand mouvement populaire qui se manifesta à Paris, et dont la commotion, semblable à la secousse électrique, se fit sentir à-la-fois sur tous les points du royaume. Ces premiers élans vers la liberté avaient excité un enthousiasme universel; M. Dandré le partagea avec la modération naturelle à son caractère; presque toutes ses opinions furent dictées par une sage philantropie. On l'entendit s'élever, dès les premières séances de l'assemblée nationale, contre les dépenses inutiles portées dans l'état des besoins. Conseiller au parlement d'Aix, il se chargea d'être, auprès de l'assemblée, l'interprète des sentimens de ce corps, et déclara qu'il adhérait aux maximes professées par elle sur l'organisation judiciaire. Nommé, en décembre 1789, commissaire du roi pour présider aux délibérations du conseil municipal de Toulon, lors des troubles élevés à l'occasion de M. d'Albert de Rioms, la prudence et la sagesse de M. Dandré contribuèrent beaucoup au salut de cet officier-général, qui avait plus de zèle et de dévouement au service du roi, que d'esprit de conduite et de prévoyance. Rentré, dans les premiers jours de mars 1790, dans le sein de l'assemblée, il annonça qu'il avait renoncé à la place qu'il tenait du roi, pour en demeurer membre, et prêta, le 16 du même mois, le serment civique exigé de tous les fonctionnaires. Le 16 août suivant, il prit la défense de Muscard « poursuivi, disait-il, par le ministre de la guerre, à cause de l'attachement que ce sous-officier du régiment de Vivarais, avait montré à la cause de la révolution. » Le 30 avril 1790, il annonça la surprise des forts de Marseille par le peuple; blâma, à cette occasion, la conduite de la municipalité et de la garde nationale; se plaignit de l'insubordination que les troupes avaient montrée dans cette circonstance, et demanda que l'on arrêtât les démolitions commencées. Le 27 juillet 1790, sur l'avis qui en fut donné à l'assemblée par le département des Ardennes, M. Dandré se plaignit et de l'autorisation donnée par le ministre des affaires étrangères (M. de Montmorin) pour le passage sur le territoire français de quelques corps de troupes autrichiennes, et de M. de Bouillé qui avait sollicité cette autorisation, et proposa que l'assemblée s'occupât, toute affaire cessante, de la demande de l'Autriche à ce sujet. Elu président de l'assemblée, le dimanche, 1er août 1790, il parla avec force, le même jour, sur l'impuissance des lois contre les libelles, et donna l'ordre d'arrêter Camille Desmoulins qui, accusé par Malouet pour ses *Révolutions de France et de Brabant*, avait répondu, du haut d'une des tribunes, « qu'il justifierait toutes ses assertions » (*voy* DESMOULINS). Nommé, vers la même époque, membre du comité diplomatique, il appuya les projets tendant à consolider les traités existans entre la France et l'Espagne, et vota pour l'armement en faveur de cette puissance. Lorsque le 31 août de la même année, l'assemblée fut officiellement instruite des malheureux événemens de Nancy, une grande fermentation régna dans Paris, et des rassemblemens s'étant formés sur la terrasse du jardin des Tuileries, sous les fenêtres même de l'assemblée, tous ceux d'entre les députés qui ne partageaient pas la fureur populaire, étaient insultés et menacés par la multitude. Dandré, qu'on savait être de ce nombre, ayant été l'objet de ces insultes et de ces menaces, demanda que les anarchistes qui avaient fait des motions d'assassinats, aux portes et sous les fenêtres

de l'assemblée, fussent poursuivis devant les tribunaux, et déclara que les ennemis de la révolution, de quelque masque qu'ils se couvrissent, s'efforçaient d'allumer la guerre civile. Lorsque l'assemblée eut été instruite, en décembre 1790, des événemens sinistres qui venaient d'agiter la ville d'Aix, et de la mort cruelle de l'avocat Pascalis, Dandré, son ami, proposa, le 20 du même mois, le renvoi au comité des recherches, d'une lettre de lui, trouvée dans les papiers de cette victime des troubles civils, et demanda qu'il fût examiné, s'il y avait lieu à accusation contre lui. L'assemblée répondit à ce désir, en accordant, deux jours après, pour la seconde fois, les honneurs de la présidence à M. Dandré. Il continua, dans le même esprit de sagesse et d'impartialité, à prendre une part active à toutes les discussions de l'assemblée, relatives à la constitution civile du clergé, à la résidence des évêques, aux personnes arrêtées à Perpignan, et aux procédures commencées contre les détenus d'Aix, dont il embrassa la défense. Le 24 février 1791, sur l'avis donné par la municipalité d'Arnay-le-Duc, de l'arrestation, en cette ville, des tantes de Louis XVI qui se rendaient en Italie, il proposa de déclarer cette arrestation illégale. Lorsque, le jour suivant, l'assemblée mit à l'ordre du jour la discussion du projet de décret sur la résidence de la dynastie régnante, Dandré demanda le rappel à l'ordre de Cazalès qui avait déclaré, dans un discours plus remarquable par la chaleur, l'éloquence et la noblesse des sentimens, que par la solidité des principes, qu'il protestait contre toute atteinte portée, à cet égard, à la volonté et à la dignité du monarque; comme si les nations n'avaient pas aussi des garanties à exiger de ceux à qui elles défèrent l'honneur et le droit de les gouverner! Il s'opposa, en avril suivant, aux projets de loi présentés sur l'émigration; fonda cette opinion sur ce que le comité avait reconnu, qu'il ne pouvait proposer, à cet égard, que des mesures inconstitutionnelles; soutint avec force l'arrêté du département de Paris, relatif à la liberté des cultes, et invita Sieyes, à en expliquer les motifs. Il fit remarquer, à la même époque, la connexité qui existait entre les troubles, peu inquiétans, de Porentruy et ceux de Paris, et cita en preuve *les Annales politiques*, journal rédigé par Mercier et Carra, qui dénonçait en même temps et le départ projeté du roi pour St-Cloud, dont on avait dessein de se servir pour exciter une insurrection à Paris, et les mouvemens des frontières, qu'on prétendait rattacher à ce départ. Élu président, pour la troisième fois, le 9 mai 1791, il appuya le projet présenté par Sieyes, sur le libre exercice des cultes, et fit déclarer par l'assemblée que le décret qui rejetait la réunion d'Avignon à la France, ne préjugeait rien contre les droits de la France sur ce pays, d'où il proposa de faire rappeler immédiatement tous les Français. Le 21 juin suivant, il demanda que les décrets rendus par l'assemblée après la fuite du roi, eussent force de loi, et fit décréter que les ministres se réuniraient à l'instant à l'hôtel du sceau de l'État; que les scellés seraient apposés aussitôt sur les appartemens des Tuileries et du Luxembourg, et que des commissaires se transporteraient de suite auprès du roi et de la reine pour recevoir leurs déclarations. Nommé, lui-même, l'un de ces commissaires, il vint rendre compte de sa mission à l'assemblée, dans la séance du 27 juin. Le 9 juillet, il se prononça de nouveau contre toute loi prohibitive de l'émigration; fit mander M. de Montmorin à la barre, pour qu'il eût à rendre compte de l'arrestation de M. Duveyrier, envoyé par le roi vers le prince de Condé, dans les premiers jours de juin 1791 (*voy.* Condé et Duveyrier); se prononça, le 15 du même mois, contre le décret qui mit en accusation devant la haute-cour d'Orléans, M. de Bouillé, prévenu de haute trahison, pour avoir préparé et facilité la fuite de Louis XVI, et toutes les personnes compromises dans la même affaire; appuya la mesure de suspendre l'autorité exécutive dans les mains du roi, jusqu'à ce que ce prince eût accepté la constitution, et proposa de le déclarer déchu du trône, s'il se refusait à cette acceptation. Il se prononça de nouveau avec force dans la séance du 17 juillet, le jour même des troubles qui, dans la soirée, éclatèrent au Champ-de-Mars, contre les perturbateurs de l'ordre public; dénonça, à ce sujet, la municipalité de Paris, comme coupable de faiblesse, et demanda qu'il lui fût enjoint de seconder le zèle et les efforts de la garde nationale. Dans les premiers jours d'août, il signala une faction qui voulait réunir immédiatement les as-

semblées primaires, afin de former une convention nationale et renverser l'ordre établi; se plaignit en même temps, des soupçons et de la méfiance que cette faction jetait dans l'assemblée, à l'occasion de la révision des articles constitutionnels, et fit décréter que les assemblées électorales qui devaient nommer les députés au prochain corps-législatif, se réuniraient du 25 août au 5 septembre. Le 14 août, il appuya la proposition faite par Goupil de Préfeln, de donner le titre de princes français aux membres de la famille régnante; et comme, à la même époque, le duc d'Orléans avait déclaré qu'il renonçait à ses droits au trône, M. Dandré dit, «que ce prince n'en avait le pouvoir, ni pour lui, ni pour ses enfans, ni pour ses créanciers.» Cette plaisanterie dérida un moment l'assemblée, qui voyait s'approcher, avec une effrayante rapidité, l'orage terrible qui allait anéantir son ouvrage avec la monarchie. Le 30 août, Dandré s'efforça d'apporter une nouvelle digue à tous les maux qui menaçaient déjà la France, en proposant d'ajourner, à trente années, la convocation de la première convention nationale, et en faisant décréter que la révision de la constitution ne pourrait avoir lieu que quand trois législatures successives en auraient émis le vœu. A peine Dandré fut-il rendu à la vie privée, qu'il établit, dans Paris, un magasin d'épiceries provençales. Les préjugés n'étaient pas tellement détruits encore, que cette bizarrerie ne parût fort amusante; mais on ne riait plus en France, et peu de jours s'étaient à peine écoulés, que de nombreux rassemblemens se formèrent devant la porte de M. Dandré, l'accusèrent d'accaparement, et menacèrent de piller sa maison. Des menaces, la populace passa bientôt aux effets, et la vie de M. Dandré fut exposée à de grands dangers. Forcé de se cacher, des dangers nouveaux et plus menaçans encore vinrent l'assaillir; on l'accusa, en février 1792, d'entretenir des intelligences avec quelques membres de l'assemblée constituante, émigrés; il se retira en Angleterre, où il forma une liaison intime avec M. de Talleyrand-Périgord, son ancien collègue; fit, dans cette île, un séjour de quelques années, et passa sur le continent en 1796. Il se rendit aussitôt en Allemagne; fit ensuite un assez long séjour en Pologne, où il acquit des propriétés; obtint, vers cette époque, la confiance du prétendant, auquel il s'attacha personnellement, dont il devint, peu de temps après, l'un des agens les plus intimes, et qui le chargea de suivre en France toutes les intrigues qui avaient pour but le rétablissement de la maison de Bourbon. M. Dandré montra beaucoup de courage, de dévouement et de dextérité dans cette mission; il vint à Paris, en 1797, avec les instructions et les pouvoirs du prétendant, et réussit quelque temps, sous les formes d'une apparente bonhomie, à tromper les regards de la police qui avait déjà, sur son compte, des renseignemens inquiétans; néanmoins la sécurité où elle était, dura peu, et il est probable que le séjour de M. Dandré dans la capitale lui serait devenu funeste, si les événemens du 18 fructidor ne l'eussent décidé à ne pas perdre un moment pour sortir de France. De retour en Allemagne, il y vécut long-temps ignoré; fit, en 1809, un nouveau voyage en Pologne, et vint à Dresde en 1812, à l'époque où l'empereur Napoléon allait se mettre à la tête de l'armée qu'il destinait contre la Russie; ses fils, qui avaient servi jusque-là en Autriche, venaient de s'attacher à l'armée française, et l'un d'eux était aide-de-camp du général Sébastiani. M. Dandré pensa que cette circonstance lui serait de quelqu'utilité pour se faire rayer de la liste des émigrés; mais Napoléon, qui avait les renseignemens les plus précis sur l'agence secrète de la maison de Bourbon en France, se montra d'autant plus inexorable à l'égard de M. Dandré, qu'il savait mieux combien la pénétration et l'extrême flexibilité de son esprit, unies à une grande modération de principes et à une grande rectitude de vues, pouvaient servir essentiellement les intérêts de cette maison. Obligé de renoncer à ses espérances, M. Dandré établit sa résidence à Vienne, et se trouvait en Hongrie lors de la première restauration. Il revint en France peu après cette époque; fut d'abord nommé par le roi, intendant-général des domaines de la couronne, et succéda, le 3 décembre 1814, dans la direction générale de la police, au comte Beugnot, qui passa au ministère de la marine. M. Dandré a conservé cette place, jusqu'au 20 mars 1815, et nous ne saurions taire qu'avec beaucoup d'esprit, d'excellentes intentions et d'honorables principes, il y a apporté une grande inexpérience. Comme ce tort n'est pas le sien, nous

sommes loin de l'en accuser ; ce n'était pas après dix-sept ans d'absence que l'état de la France pouvait lui être bien connu. Après le second retour de Louis XVIII, M. Dandré a été nommé une seconde fois intendant-général des domaines de la couronne. Il occupe cette place à l'instant où nous lui consacrons cette note biographique (1818).

DANGEVILLE (Marie-Anne Botot), célèbre actrice, et la meilleure qui ait paru sur la scène française dans l'emploi des soubrettes, naquit à Paris, le 26 décembre 1714. Le 28 janvier 1730, elle débuta dans l'emploi des soubrettes, et fut reçue, dès le 6 mars suivant, pour doubler Mlle Quinault : elle joua aussi quelques rôles tragiques pour se conformer à l'usage alors établi ; mais c'est seulement dans la comédie qu'elle excita le plus vif enthousiasme. L'on aura une idée de la variété de son talent, par ce passage d'une lettre de l'auteur des *Essais sur Paris* : « Nous avons vu jouer Mlle Dangeville dans les caractères les plus opposés, et les saisir tous de façon que nous en sommes encore à ne pouvoir nous dire dans lequel nous l'aimions le plus. On aura de la peine à s'imaginer que la même personne ait pu jouer avec une égale supériorité l'Indiscrète dans *l'Ambitieux* ; Martine dans *les Femmes savantes* ; la Comtesse dans *les Mœurs du temps* ; Colette dans *les Trois Cousines* ; madame Orgon dans *le Complaisant* ; *la Fausse Agnès* ; la marquise d'Olban dans *Nanine* ; l'Amour dans *les Grâces*, et tant d'autres rôles si différens. » Saint-Foix ne rend pas une justice moins éclatante à ses qualités personnelles. A cet éloge, on doit ajouter un trait qui n'a été révélé que dans sa vieillesse : Mlle Dangeville ayant appris qu'une petite-fille du célèbre Baron était dans l'indigence, la recueillit et lui prodigua les plus tendres soins. Cette actrice quitta le théâtre à la clôture de 1763, et il serait difficile de peindre les regrets excités par sa retraite. La fête que ses anciens camarades lui donnèrent dix ans après dans sa campagne à Vaugirard, où ils jouèrent *la Partie de chasse de Henri IV*, qui n'avait jamais été représentée en public, prouve que leur attachement était fondé sur l'estime la plus vraie. Molé prononça, le 20 fructidor an 2 (6 septembre 1794), au lycée des arts, l'éloge de cette actrice, dont le buste fut couronné dans une séance du même lycée, le 1er octobre suivant. Mlle Dangeville, alors octogénaire, était présente à cette séance. Cet éloge a été imprimé dans *le Magasin encyclopédique*, première année, tome 6, pag. 519. Quelques exemplaires ont été tirés à part. Cette actrice est morte dans le mois de mars 1796.

DANICAN (Auguste), général français, né en 1763, d'une famille noble, mais pauvre, entra fort jeune, comme soldat, dans le régiment de Barrois, infanterie ; servit ensuite dans les gendarmes de Lunéville, et obtint, à l'époque de la révolution, un avancement rapide. Il devint successivement colonel d'un régiment de hussards et général de brigade ; fut employé à différentes reprises, en 1793 et 1794, dans la Vendée, et s'y conduisit toujours avec bravoure et humanité. Accusé, en décembre 1793, d'avoir voulu livrer à l'armée royale de l'Ouest, la ville d'Angers où il avait été contraint de s'enfermer et que cette armée avait assiégée sans succès, il fut destitué peu de temps après, mais il parvint ensuite à se faire remettre activité. Il commandait à Rouen, en 1795, et dénonça à la convention les cruautés inutiles commises dans l'Ouest, par les généraux Huchet, Turreau et Grignon, avec lesquels il avait fait la guerre dans ce pays. Accusé par Le Vasseur, député de la Sarthe, il fut défendu par Dubois-de-Crancé. Il était à Paris, lors de la rebellion des sections contre la convention nationale ; croyant avoir à se plaindre du gouvernement des comités, et entraîné par un esprit inquiet et remuant, il prit une part active aux mouvemens insurrectionnels qui précédèrent le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), fut chargé, la veille de cette journée, du commandement de la force armée des sections de Paris, et réussit à s'échapper, du moment où la victoire fut assurée aux républicains. On lui fit son procès par contumace, et le conseil de guerre séant au Théâtre-Français, le condamna à mort. Il se retira d'abord à Hambourg, d'où il alla à Blankemburg, résidence à cette époque du prétendant ; revint à Paris, en juin 1797, chargé, dit-on, des instructions de ce prince ; quitta de nouveau la France, aux approches du 18 fructidor (4 septembre 1797) ; publia plusieurs brochures contre le gouvernement de ce pays ; passa, en 1799, en Suisse, et fit la guerre avec un corps d'émigrés français. Accusé, en prairial an 7 (juin 1799) d'avoir trempé dans l'assassinat des mini-

tres français à Rastadt, il protesta contre cette calomnie, et se déclara étranger à ce crime. Après un séjour de peu de durée en Piémont, en 1801, il revint encore en France, et fit, de concert avec le général Willot, quelques efforts infructueux pour agiter le Midi en faveur des Bourbons. Retourné en Allemagne et en Angleterre, il s'est marié à une Anglaise, et a obtenu du gouvernement britannique une pension de 500 livres sterl. Revenu de nouveau en France, en 1815, pour solliciter la récompense des services qu'il avait rendus à la cause des Bourbons, il paraît avoir été cruellement desservi auprès du gouvernement français, dont il n'a rien pu obtenir. Entendu, en 1816, comme témoin dans l'affaire de M. Fauche-Borel contre Perlet, il rétracta l'attestation favorable qu'il avait précédemment donnée à ce dernier, dont toute la scélératesse venait d'être mise au grand jour. Danican était, à cette époque, dans de tels embarras pécuniaires qu'il manquait des moyens nécessaires pour retourner en Angleterre, où il est maintenant. Le général Danican a une très-mauvaise tête; ses idées manquent de suite et de fixité, mais il est serviable et dévoué; on sait de lui des traits qui honorent d'autant plus son cœur, qu'il s'exposait alors à des dangers réels, pour sauver des personnes qui lui étaient tout-à-fait inconnues, et qui professaient des opinions politiques fort étrangères aux siennes.

DANIELL (Thomas), peintre anglais, a résidé dans l'Inde avec son neveu, William Daniell, de 1783 à 1793, et a dessiné les objets les plus intéressans qui se sont offerts à lui dans ce pays. Le recueil en a été gravé par ces deux artistes sous le titre de *Sites orientaux* (*Oriental scenery*). Il a aussi publié : *Vues d'architecture, d'antiquites et de sites pittoresques de l'Indostan, six séries, 144 vues, Atlas* in-fol. 1804. — *Les mêmes, réduites en* in-4. — *Voyage pittoresque dans l'Inde par la Chine*, in-fol., 1810. Son neveu a publié séparément, entre autres ouvrages, *Choix intéressant de la nature animée*, 1809, 2 vol. in-4.

DANIELS, procureur-général du roi des Pays-Bas près la cour supérieure de justice à Bruxelles, est né à Cologne. Professeur de droit très-distingué à l'université de Bonn; conseiller intime sous le gouvernement électoral qui a régi son pays jusqu'à sa conquête par les Français; puis éloigné des places, mais non de l'étude et de la méditation, jusqu'à la réunion régulière de ce pays à la France, cet homme de mérite fut arraché, par sa réputation même, au repos qu'il aimait. Napoléon, que de grandes fautes ont depuis précipité du plus puissant trône de l'univers, mais que ses nombreux ennemis ne sauraient accuser d'avoir négligé les grands talens, appela M. Daniels à Paris, et le plaça, en qualité d'avocat-général, au parquet de la cour de cassation, où M. le conseiller-d'état Merlin remplissait les fonctions de procureur-général; ce parquet put alors se flatter de posséder les deux plus habiles jurisconsultes de l'Europe. Quelques années après, M. Daniels, sans l'avoir demandé, ni désiré, fut nommé procureur-général à la cour de Bruxelles, et il occupait cette charge à la satisfaction générale, quand les événemens politiques, qui ont changé la face de tant d'États, ont donné à la patrie de M. Daniels un nouveau souverain, à la voix duquel il vient de répondre, en acceptant la place de premier président des établissemens judiciaires, avec le titre de conseiller intime du roi. Essentiellement intègre et conséquemment impartial, laborieux jusqu'à la fatigue, profondément savant sans pédanterie, ami des idées libérales sans avoir jamais été esclave d'aucun parti, ni membre d'aucune coterie, nourri de ses longues études dans l'ancienne législation et de ses propres travaux dans la nouvelle, aux sources de laquelle il était placé, M. Daniels s'est montré, en tout temps, digne des fonctions qu'il a remplies, et honorera partout celles qu'il remplira.

DANNECKER, un des plus célèbres sculpteurs de notre siècle, et le seul peut-être qui soit digne d'être cité avec le danois Thorwaldsen, comme le rival de Canova, naquit à Stuttgard en 1758. Il y fut élevé dans l'academie fondée par le duc Charles. Son souverain l'envoya en 1782 à Paris, où il fut l'élève de Pajou; de là, il se rendit à Rome, et fut rappelé, en 1810, par son prince, qui le nomma professeur de sculpture et le décora de l'ordre du mérite civil. On voit à Stuttgard et dans les environs un grand nombre de ses ouvrages; tous se distinguent par une simplicité de style et une perfection dans les formes, qui font croire qu'ils ont été exécutés dans les beaux temps de la sculpture.

Le buste du poète Schiller, et une Ariane assise sur un léopard, sont regardés par les artistes comme des chefs-d'œuvre du premier ordre. Dannecker fut invité en 1814, par plusieurs souverains d'Allemagne, à se charger de l'exécution d'un monument destiné à consacrer la mémoire de la bataille de Leipzig, que les Allemands appellent *La bataille des nations*, ou bien *Le combat sacré*. Il se rendit pour cela à Vienne; mais l'érection de ce monument paraît indéfiniment suspendue. Au mois de juin 1815, l'empereur Alexandre visita son atelier. Aussitôt après son avénement, en 1816, le nouveau roi de Wurtemberg a conféré à M. Dannecker le titre de conseiller de cour.

DANNENMAYER (Mathieu), professeur d'histoire ecclésiastique et de théologie à Vienne, naquit en 1741, à OEpfingen en Souabe. Il fut d'abord professeur d'histoire ecclésiastique, doyen et recteur de l'université de Fribourg en Brisgau; Joseph II le nomma, en 1786, professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique à Vienne, où il est mort le 8 juillet 1806. Ses principaux ouvrages sont : *Institutio in Historiam ecclesiæ christianæ universam, usibus academicis accomodata*, Fribourg, 1778, in-8. — *Institutiones Historiæ eccles. Novi Test. periodus I. à Christo nato usque ad Constant., M.*, Fribourg, 1783, in-8. — *Institutiones Historiæ ecclesiasticæ Novi Testamenti*, p. 1 et 2, Vienne, 1788. Ce dernier obtint le prix que Joseph II avait proposé pour celui qui composerait, à l'usage des écoles, le meilleur ouvrage élémentaire sur l'histoire ecclésiastique. On loue le style simple, naturel et correct de l'auteur, son impartialité et son esprit tolérant envers les sectes séparées de l'église catholique.

D'ANTHOUARD. *Voy.* Anthouard.

DANTON (George-Jacques), né à Arcis-sur-Aube (Champagne), le 28 octobre 1759, était avocat aux conseils du roi à l'époque de la révolution, et se prononçait dès-lors, avec force, contre la cour. Il fut, au 14 juillet 1789, l'un des provocateurs les plus ardens des événemens de cette journée. Doué du caractère le plus énergique et de l'éloquence la plus populaire, Danton, sur lequel la plupart de ses contemporains n'ont conçu que de fausses idées, n'avait point rêvé l'établissement d'une république en France, lorsque le vœu national, fortement prononcé pour le maintien de la monarchie, se bornait à réclamer le redressement des abus et l'introduction d'un système de gouvernement qui offrît à la liberté publique toutes les garanties que le peuple français réclamait depuis si long-temps, tantôt par ses États et ses administrations provinciales, tantôt par ses parlemens. Danton n'avait vu dans la révolution française, que ce que les hommes les plus familiarisés, par l'étude de l'histoire et la méditation, avec les grands résultats politiques, y avaient aperçu eux-mêmes : nous voulons dire un changement de dynastie. Convaincu que la branche aînée de la maison de Bourbon, dont le chef, élevé dans les principes du droit divin et du pouvoir absolu, n'avait pas encore l'expérience du malheur, ne se résoudrait jamais franchement à faire le sacrifice de ce droit et de ce pouvoir, Danton se lia de vues et d'intérêts avec Mirabeau, qui, sous des formes moins âpres, tendait alors au même but que lui, et le seconda dans tous ses projets. Élu, dès les premiers jours qui suivirent le 14 juillet 1789, président du district des cordeliers, déjà fameux par la part active qu'il avait prise aux derniers événemens, et devenu le quartier-général de la révolution, Danton s'y montra l'un des antagonistes les plus furieux du ministère et de la cour. Comme dans son système, il lui fallait toujours des auxiliaires qui, loin de rester en deçà de ses intentions, tendissent toujours à les outrepasser, et qu'il n'exerçait dans aucun des trois ou quatre clubs qui venaient de se former à Paris, l'influence dont il avait besoin, il fonda, dans le district même des cordeliers, et pour l'avoir, en quelque sorte, sous sa main, une société populaire où il réunit en un moment tout ce qu'il y avait dans son parti d'hommes sur la tête et le bras desquels il pût également compter. Cette société, désignée sous le nom de *club des cordeliers*, se montra en peu de jours, tellement exagérée dans ses principes, menaçante dans ses discours, et révolutionnaire dans ses actes, que les jacobins eux-mêmes, connus alors sous le nom d'*amis de la constitution*, ne parurent plus auprès d'elle que de pâles modérés, et que ceux d'entre eux que leurs opinions ou leurs projets ambitieux appelaient à figurer sur un plus vaste théâtre, abandonnèrent cette société, prirent Danton pour leur chef, et passèrent aux cor-

Pinlon?

[illegible]

[illegible] Louis [illegible]

[illegible] Barnave.

[illegible], né à Ar[illegible], le 8 octobre [illegible] comme du roi à [illegible] de la révolution, et se prononça [illegible] avec force, contre la [illegible]. Il [illegible] 23 juillet 1789, l'un des [illegible] journées. Doué du caractère le plus énergique et [illegible] l'éloquence la plus populaire, Barnave [illegible] le plus de partisans de ses contemporains [illegible] que de hautes lumières, n'avait point [illegible] l'établissement d'une république en France, lorsque le [illegible] national, fortement [illegible] [illegible] à [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible]

Danton.

deliers. Cependant, les plans qui devaient s'exécuter dans les journées des 5 et 6 octobre 1789, avaient échoué par les fausses mesures de quelques chefs et l'excessive faiblesse de la cour, qui, après avoir favorisé, le 1er de ce mois, l'orgie ou plutôt l'agression imprudente des gardes du corps, n'avait rien prévu, rien préparé pour la soutenir. Peu après cette époque, cessa la communauté de vues et d'intérêts qui avait existé jusques-là, entre Danton et Mirabeau; ces deux hommes suivirent une marche absolument différente; et Mirabeau retourna à la cour, lorsque Danton, à qui il était maintenant démontré qu'un changement de dynastie était de plus en plus impossible, s'en éloignait tous les jours davantage. Dès-lors Danton devint véritablement le tribun de la révolution; ses idées prirent une direction nouvelle; tout ce qu'il avait fait jusques-là, dans l'intention de substituer un roi à un roi, il le fit maintenant dans celle de renverser l'ordre social tout entier, et d'introduire dans l'État une nouvelle forme de gouvernement, qui serait, selon les circonstances, ou dictatoriale ou triumvirale ou républicaine, quoique cette dernière idée, qui ne lui offrait qu'agitation et désordre, sourit peu à son imagination, naturellement portée vers les résultats positifs et éprouvés. Danton, que la cour avait plusieurs fois marchandé, qu'elle marchandait encore, et qui, toujours effrayée du haut prix auquel il mettait ses services, avait toujours commis l'irréparable faute de ne les pas acheter (*), n'attachait, dans sa pensée révolutionnaire, aucune acception flétrissante au mot de *corruption*, pris dans le sens politique. Fonder un nouveau gouvernement n'était pour lui que fonder un nouvel intérêt général, auquel il prétendait rallier tous les intérêts particuliers de son parti. Nul, si ce n'est depuis l'empereur Napoléon, ne porta plus loin que Danton la conviction de ce principe politique, éminemment applicable aux conjonctures où n'a cessé de se trouver la France pendant la révolution : « qu'il n'y a de vraiment détruit que ce qui est remplacé. » Toutes ces idées se coordonnèrent tellement dans la tête de Danton, vers les derniers mois qui précédèrent le 10 août 1792, que si l'insouciance naturelle de son caractère eût pu être vaincue, et qu'il eût réussi à se rendre maître du pouvoir, nous ne doutons pas qu'on ne l'eût vu, semblable au Jupiter de la fable, faire jaillir de son cerveau un gouvernement tout armé, et une nation, en quelque sorte toute neuve, absolument étrangère par ses intérêts, ses idées et ses habitudes, à celle qu'elle aurait remplacée, mais non moins monarchique qu'elle. Ce système, dans l'exécution duquel Danton faisait consister toute la révolution, depuis l'époque que nous venons d'indiquer, peut être considéré comme la clé de toute la vie politique de ce terrible homme d'état, et c'est afin que nos lecteurs puissent mieux en saisir les rapports avec sa conduite, que nous avons regardé comme indispensable de faire connaître sommairement, ici, les vues diverses qu'il apporta dans les premiers troubles politiques de la France. Nous avons laissé Danton rompant ses relations avec Mirabeau et devenu chef de secte aux cordeliers, qui, n'ayant attaqué jusques-là que les institutions monarchiques, le ministère et la personne du monarque, sappaient alors toutes les bases de l'ordre social: suivons-le maintenant, accordant une protection ouverte à Marat; l'enlevant deux fois aux agens d'une police timide et sans force; lui donnant un asile ou plutôt l'enfermant dans un souterrain où il le faisait écrire, et mettant en ébullition la bile de ce misérable, dans toutes les occasions où l'on croyait avoir besoin d'exciter, parmi le peuple, un mouvement séditieux contre le trône. Ce n'était pas seulement dans la société des cordeliers que Danton jouissait d'une grande influence; son parti, déjà redoutable, commençait à se rendre maître de toutes les tribunes des sections de Paris, et lui-même, désigné par la commune et ces sections, se présenta, le 10 novembre 1790, à la barre de l'assemblée constituante, et demanda, au nom de ses commettans, « que les ministres fussent renvoyés et mis en jugement. » Ce discours audacieux fut froidement accueilli par l'as

(*) M. de Bertrand de Molleville prétend, dans son histoire de la révolution, que Danton a reçu de la liste civile, à cette époque, une somme de cent mille écus : quelque juste confiance que nous soyons disposés à accorder à cet homme d'état, nous croyons pouvoir affirmer que son assertion est inexacte; les cent mille écus furent bien promis alors, mais ils ne furent jamais donnés.

semblée, mais la popularité de Danton s'en accrut parmi la multitude et dans les clubs. Dès-lors, on le rencontrait plus souvent sur les places publiques, dans les rues, dans les promenades, au milieu de tous les rassemblemens. A peine y paraissait-il, qu'il était nommé de toutes parts ; on se pressait, on formait autour de lui des groupes nombreux ; bientôt l'agitation tumultueuse faisait place au silence qu'il commandait d'un signe. Toujours véhément, souvent plaisant et gai, il pérorait la multitude ; comme il parlait à tous, selon l'intérêt de chacun, il était toujours sûr d'en être applaudi. « Jeune homme, » disait-il un jour à un des adeptes de son parti, auquel il s'intéressait particulièrement, et qui parlait avec enthousiasme du désintéressement nécessaire à l'homme d'état, vertu dont nous avons dit que Danton ne faisait nul cas, et qui, selon lui, n'était que le masque plus ou moins épais de tous les ambitieux, « venez *brailler* avec nous ; quand vous aurez fait votre fortune, vous pourrez embrasser plus à votre aise le parti qui vous conviendra. » Les deux personnages politiques que Danton s'attacha particulièrement à ruiner dans l'opinion du peuple par les libelles de Marat, furent MM. de la Fayette et Bailly, et cela devait être : les hommes honorables qui n'avaient porté dans leur amour pour la liberté, aucune arrière-pensée, aucun intérêt étranger à la liberté elle-même, étaient des obstacles tellement insurmontables à ses projets, que, dans la lutte qui s'était élevée entre eux, il était indispensable que les uns ou les autres succombassent. Jusques-là Danton, qui venait d'être élu membre du département de Paris, ne s'était montré qu'aux tribunes populaires ; ses principes, son énergie étaient connus sans doute, mais il lui importait de faire reconnaître en lui, par son parti, celle de toutes les qualités qu'il importe le plus essentiellement à un chef de faction de posséder, le courage personnel dans le danger. Cette occasion se présenta peu après le retour de Louis XVI, de Varennes ; les républicains, parmi lesquels figuraient alors, en première ligne, Danton et Brissot, se réunirent, le 17 juillet 1791, au Champ-de-Mars, sur la convocation du premier, afin d'y signer une adresse rédigée par le second (*voy.* Brissot), dans laquelle on demandait à l'assemblée constituante, la déchéance et le jugement du roi. Le courage de Bailly et de la Fayette ; l'attachement que ces deux magistrats, vraiment populaires, montrèrent pour leurs devoirs, déjouèrent les premières tentatives des républicains. Marat rentra dans le souterrain, et Danton n'échappa que par la plus prompte fuite au décret d'arrestation qui fut porté contre lui. Ce qui doit éminemment servir à faire connaître l'esprit qui commençait, dès ce temps-là, à s'introduire dans les assemblées du peuple, c'est que, déjà sous les liens d'un décret de prise de corps pour dettes, Danton, dont la liberté était doublement menacée, fut nommé électeur à l'instant même où il était poursuivi civilement et criminellement. Sa présence à Paris semblait donc tout-à-fait impossible, lorsqu'on le vit tout-à-coup, au mépris de toutes les lois, paraître au milieu de l'assemblée électorale et briguer les suffrages. Un huissier nommé Damien, qui, son titre exécutoire à la main, s'était introduit dans l'assemblée pour l'arrêter, fut arrêté lui-même comme ayant porté atteinte à la souveraineté nationale, et n'échappa qu'avec peine à la fureur populaire. Nommé substitut du procureur de la commune de Paris, la cour parut songer de nouveau à mettre Danton dans ses intérêts ; mais les mêmes maladresses produisirent les mêmes résultats. On sait que Danton, Robespierre, la commune et les cordeliers ne prirent aucune part à l'insurrection du 20 juin 1792, entreprise par le parti de la Gironde pour faire rappeler ses amis au ministère, et dirigée par Gonchon, homme dévoué à ce parti, et l'orateur ordinaire des faubourgs. Vivement irritée contre les chefs de ce mouvement (*), la cour fit faire de nouvelles propositions à Danton, qu'elle voulait opposer maintenant à la ligue ministérielle ; mais une fatalité malheureuse était attachée à tout ce qu'il lui arrivait d'entreprendre ; Danton, instruit depuis longtemps, par les indiscrétions de quelques agens de la liste civile, que l'on se préparait à saisir la première occasion de le compromettre dans le parti populaire, avait bien pris l'engagement de ruiner le parti de la Gironde dans l'opinion du peuple ; mais en paraissant servir, en cela, le ressentiment que la cour conservait du 20 juin, il prépara la catastrophe, bien autrement terrible, du 10 août. On sait que les dépu-

(*) Roland, Servan et Clavières.

tations de Brest et de Marseille, avaient été appelées à Paris, par la faction opposée à la Gironde, dans le dessein d'opérer le renversement du trône. Danton les accueillit, les fêta, les mit en rapport avec les principaux factieux de Paris, et prépara avec elles l'attaque du château des Tuileries. Le 10 août qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ne fut ni conçu ni exécuté par les mêmes hommes que le 20 juin, renversa la monarchie ou plutôt le fantôme d'autorité qui en portait encore le nom. Ce jour-là, Danton ne se montra ni moins audacieux, ni moins intrépide qu'il ne l'avait été au Champ-de-Mars le 17 juillet 1791 : on l'avait vu toute la nuit, passant des casernes des Marseillais à celles des Bretons, et de celles-ci dans les faubourgs. Le matin on le retrouva sur le champ de bataille, à l'assemblée, mais surtout à la commune qui venait d'être renouvelée révolutionnairement par des commissaires qui s'étaient nommés eux-mêmes dans les quarante-huit sections de Paris. Porté par l'assemblée au ministère de la justice, dans la matinée même du 10, Danton dirigea en dictateur et sans interruption, jusqu'à sa nomination à la convention nationale, toutes les opérations du conseil exécutif provisoire qui venait de remplacer le ministère royal (*), et cette époque de la carrière politique de Danton a laissé de grands, mais d'horribles souvenirs. Mandé avec ses collègues au comité de défense générale de l'assemblée législative, pour y délibérer sur les moyens de s'opposer aux progrès de l'ennemi qui s'avançait sur Paris, Danton attendit, pour donner son avis, que tous les membres du comité, eussent donné le leur. Après avoir résumé les diverses propositions soumises au comité et dont les plus remarquables étaient d'attendre et de combattre l'ennemi sous les murs de Paris qu'on se hâterait de fortifier, ou d'abandonner cette ville, et de se retirer à Saumur, en s'y faisant suivre de toutes les autorités et de tous les établissemens du gouvernement, voici dans quels termes s'exprima Danton, au milieu de cette réunion où siégeaient les membres les plus distingués de la députation et du parti de la Gironde : « Vous n'ignorez pas que la France est dans Paris; si vous abandonnez la capitale à l'étranger, vous vous livrez et vous lui livrez la France. C'est dans Paris qu'il faut se maintenir par tous les moyens; je ne puis donc adopter le plan qui tend à vous en éloigner. Le second projet ne me paraît pas meilleur; il est impossible de songer à combattre sous les murs de la capitale; le 10 août a divisé la France en deux partis, dont l'un est attaché à la royauté et l'autre veut la république; celui-ci, dont vous ne pouvez vous dissimuler l'extrême minorité dans l'état, est le seul sur lequel vous puissiez compter pour combattre; l'autre se refusera à marcher; il agitera Paris en faveur de l'étranger, tandis que vos défenseurs, placés entre deux feux, se feront tuer pour le repousser; s'ils succombent, comme cela ne me paraît pas douteux, la perte de la France et la vôtre sont certaines; si, contre toute attente, ils reviennent vainqueurs de la coalition, cette victoire sera encore une défaite pour vous, car elle vous aura coûté des milliers de braves, tandis que les royalistes plus nombreux que vous, n'auront rien perdu de leur force et de leur influence. Ne vous y trompez pas; les rangs de vos amis ne sont pas tellement serrés pour que vous ne deviez pas être arrêtés par la crainte d'un tel sacrifice. Il existe dans Paris un directoire royal qui dirige tout et correspond avec les chefs de l'armée ennemie; quels sont les individus dont il se compose et où sont ses réunions, c'est ce que les ministres ne sauraient vous dire, mais ils sont sûrs de son existence. Mon opinion est que, pour de concerter ses mesures, le forcer à se dissoudre, et arrêter l'étranger, il faut faire *peur* aux royalistes. » A ce mot, dont le sens, tel qu'on savait que l'entendait Danton, fut pénétré en un moment, l'effroi se peignit sur tous les visages. « Oui, vous dis-je, reprit Danton, comme s'il eût craint de n'avoir pas été assez bien compris, il faut leur faire peur..... Au reste, je le répète, c'est surtout dans Paris qu'il vous importe de vous maintenir; mais ce qui vous importe plus encore, c'est de ne pas perdre vos défenseurs et vos amis, dans des combats dont l'issue est au moins très-douteuse. » Un profond silence fut la seule réponse des membres du comité, à ce discours menaçant; on se sépara sans avoir rien resolu. C'était le 30 août au soir, qu'il s'était exprimé ainsi : dès le 1er septembre, Danton se rend à l'assemblée

(*) Il était composé de Lebrun pour les affaires étrangères; Roland pour l'intérieur; Servan pour la guerre; Monge pour la marine; Clavière pour les finances; Grouvelle tenait la plume.

pour lui annoncer les mesures qui avaient été prises pour sauver la patrie. « Le canon que vous allez entendre, lui dit-il, n'est point le canon d'alarme; c'est le pas de charge sur nos ennemis. Pour les vaincre, pour les atterer, que faut-il? de l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace. » L'impression produite par ces paroles, qu'accompagnait un geste exterminateur, fut terrible. A la suite de ce discours, Danton fit autoriser des visites domiciliaires. Rentré à l'hôtel de la justice, il fit appeler les membres du comité de surveillance de la commune (*). Dès la même nuit, les massacres furent conçus et décidés, mais l'instant n'en était point arrêté, ou plutôt on avait besoin de le retarder de quelques jours encore, pour multiplier, pendant ce temps, les arrestations, et grossir le nombre des victimes vouées à la mort. La nouvelle de la prise de Verdun, arrivée à Paris dans la nuit du 1er au 2 septembre 1792, devint le signal des assassinats. Dès le 2 septembre à midi, l'ordre fut donné de fermer les barrières; à deux heures, le canon d'alarme fut tiré; le tocsin sonné; la générale battue. A deux heures et demie, le sang avait commencé à ruisseler à la prison des Carmes, où étaient renfermés un grand nombre de prêtres, et deux heures après, cet horrible exemple était suivi à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie..... Les prisons même de Bicêtre et de la Salpêtrière, qui certes ne renfermaient pas de prisonniers politiques, n'échappèrent pas à cette effroyable boucherie. Les massacres de Paris étaient achevés, et cependant de nouvelles scènes de sang se préparaient encore. La commune, dont la barbare surveillance s'étendait partout, avait sollicité et obtenu, de l'assemblée législative, un décret qui ordonnait la translation à Paris des prisonniers de la haute-cour, détenus à Orléans. Pendant les assassinats des premiers jours de septembre, quelque amis de l'humanité, qui ne jugeaient que trop bien dans quel but la commune avait fait cette demande, réclamèrent la suspension de ce décret; mais Danton en sa qualité de ministre de la justice, était chargé de l'exécuter, et comme la mort de ces infortunés entrait dans l'affreux système par lequel il prétendait frapper d'épouvante les ennemis de la révolution, les ordres les plus prompts avaient été expédiés à Orléans pour faire partir aussitôt les prisonniers. Ils devaient arriver le lendemain 9 septembre, à Versailles (*voy.* Abancourt et Brissac), et déjà la ville se remplissait de figures étrangères et sinistres. M. Alquier, depuis membre de la convention, était alors président du tribunal criminel du département de Seine-et-Oise. Instruit, par la terreur publique, des forfaits dont Versailles allait être le théâtre, ce magistrat ne perdit pas un moment pour se rendre à Paris et en prévenir le ministre de la justice; à peine eut-il expliqué le motif de ses craintes et de son voyage, que Danton, fronçant le sourcil, lui répondit: « Ces hommes-là sont bien coupables. — Cela peut être; mais il faut que la loi prononce, reprit Alquier. — Je vous dis que ces hommes-là sont bien coupables, répéta Danton. — J'en conviens, mais il ne s'agit pas de cela; le danger est pressant; il n'y a pas un moment à perdre; que voulez-vous faire? — Et Monsieur, s'écria Danton d'une voix terrible, ne voyez-vous donc pas que si j'avais quelque chose à vous répondre cela serait fait depuis long-temps; que vous importent ces prisonniers; remplissez vos fonctions et ne vous mêlez pas de cette affaire. » A peine eut-il prononcé ces dernières paroles qu'il tourna le dos à Alquier et se retira. Dès le lendemain, sur cinquante prisonniers, quarante-six n'existaient plus. En moins de quinze jours, Danton eut à s'applaudir de l'affreux succès de ces proscriptions. La terreur couvrit Paris et la France; des bataillons de volontaires s'élancèrent de toutes parts; Kellermann gagna, le 20 septembre, la bataille de Valmy, et les étrangers firent une retraite précipitée, à l'instant même où la convention s'assemblait et proclamait la république. Élu député de Paris, Danton quitta le ministère et prit place dans cette assemblée, dont les premières séances présagèrent l'orageuse existence. Danton y parut avec tout le cortége de terreur qui l'environnait depuis le 10 août; la commune et les cordeliers y entrèrent avec lui. Robespierre, Collot, Billaud, n'étaient alors pour lui que des auxiliaires subalternes. Il trouva pour adversaires, dans la convention, la députation de la Gironde tout entière, et un grand nombre de députés des dé-

(*) Ce comité était composé de sept membres, Marat, Panis, Sergent, Jourdeuil, Duplain, Lefort, Lenfant.

partemens, qui se prononçaient déjà avec une admirable énergie contre les massacres de septembre et les usurpations de la commune. Tout annonçait que le combat serait opiniâtre et sanglant; Danton voulait l'éviter, sans toutefois en craindre l'issue qui n'était, dès-lors, que trop assurée. Danton, qui méprisait ses auxiliaires, estimait ses ennemis. Il avait déjà saisi avec empressement toutes les occasions de se réconcilier avec eux; mais un fleuve de sang les séparait, et les députés de la Gironde et leurs amis n'entendaient et ne voulaient rien entendre à la politique barbare qui prétendait fonder la république sur des crimes. Danton au contraire pensait que le crime lui-même est toujours légitime, mais seulement quand il s'agit de faire réussir de grands desseins, et cette opinion qu'il ne prenait aucun soin de dissimuler, le rendit constamment étranger à tout sentiment de vengeance personnelle, qu'il regardait comme indigne de lui. Nommé, le 11 octobre 1793, membre du comité de constitution(*) il donna, peu de jours après, une preuve nouvelle de l'opinion où il était, que les événemens du 10 août avaient contre eux la grande majorité de la France, en faisant rejeter la proposition de soumettre la forme actuelle du gouvernement à une nouvelle sanction du peuple. Obligé de justifier les dépenses secrètes du ministère de la justice, comme Roland venait de justifier celles de l'intérieur, Danton qui eût eu de terribles révélations à faire sur l'usage des fonds qui lui avaient été confiés après le 10 août, et qui d'ailleurs, ainsi qu'on l'a vu plus haut, considérait le désintéressement comme une vertu de convention, déclara que les ministres étaient solidaires et ne devaient de compte que collectivement. Cette doctrine, quoique vivement combattue par le côté droit, prévalut dans l'assemblée; mais depuis ce moment les deux partis devinrent irréconciliables. Lors du procès de Louis XVI, Danton ne se soumit que malgré lui aux formalités prétendues judiciaires, prescrites par la convention dans le jugement de ce prince. Avant que l'instruction ne commençât il avait répondu à un de ses amis, qui lui faisait observer que l'assemblée n'avait pas le droit de juger Louis : « Vous avez raison; aussi ne le jugerons-nous pas; nous le tuerons. » Son vote dans ce procès, fut celui de la majorité de l'assemblée. Danton était loin cependant d'éprouver pour l'état et pour lui-même, une entière sécurité; il voyait la république menacée au dehors, et violemment travaillée au dedans par les factions. Revenu d'une mission qu'il venait de remplir avec Lacroix, dans la Belgique, les accusations d'arbitraire et de concussions s'élevèrent contre eux; mais à force de popularité, il parvint facilement à les repousser. Il répétait souvent alors à ses amis ces paroles remarquables : « Songez-y bien; ceci est plus sérieux que vous ne pensez; le métal bouillonne, mais la statue de la liberté n'est pas encore fondue; si vous ne surveillez le fourneau, vous serez tous brûlés. » Il était plus importuné depuis son retour, qu'il ne l'avait été encore des divisions qui régnaient entre lui et la Gironde. De nouvelles démarches, faites, peu de temps avant le 31 mai, par quelques députés de ce parti, qui avaient paru garder jusques-là une sorte de neutralité, furent accueillies par Danton; mais la Gironde ayant déclaré de nouveau la ferme intention, où elle était, de poursuivre le châtiment des assassins de septembre, Danton, qui avait un trop puissant intérêt à s'opposer à l'exécution de ce plan dont il eût été l'une des premières victimes, dit à M. de Meillan qui avait été chargé, par ses collègues, de lui faire des ouvertures : « Il n'y a rien à faire avec eux; ils n'ont point de confiance. » Dès ce moment les conférences furent rompues pour toujours; de part et d'autre, on s'éloigna de plus en plus, et l'audace de la faction désorganisatrice s'accrut de la certitude qu'elle acquit que Danton, après de longs pourparlers, lui resterait fidèle. Telle était la situation des affaires et des esprits, lorsque le 31 mai éclata. Cette journée, dont il fut un des chefs principaux, fut sans doute le coup le plus mortel porté à la souveraineté nationale et à la liberté, mais elle n'avait rien de sanguinaire dans le but que Danton s'était proposé. Décidé à faire cesser une lutte funeste, mais dont l'honneur n'était pas pour lui, et dans l'impossibilité de réunir les intérêts de la Gironde aux siens, il prit l'unique parti qui lui restât, et pour lequel ses principes politiques, qui s'accommodaient fort des expédiens décisifs, ne lui inspiraient pas d'ailleurs beaucoup d'aversion. Des listes d'é-

(*) *Voy.* l'article CONDORCET pour la composition de ce comité.

limination d'un grand nombre de députés du côté droit furent faites et envoyées par la commune, les jacobins et les cordeliers, dans les sections de Paris, qui les reportèrent ensuite à la barre de la convention. Danton qui, dans la nuit du 10 mars précédent (*voy.* Beurnonville, Buzot, Roland), s'était constamment opposé au projet d'assassiner ses collègues et avait secrètement fait prévenir plusieurs d'entre eux du danger auquel ils étaient exposés, fit instituer dans cette séance le tribunal criminel extraordinaire. Il seconda d'abord et dirigea ensuite le plan du parti qui ne voulant que l'expulsion des chefs du côté droit de l'assemblée, flattait les vues secrètes de son ambition et de son amour-propre, en retranchant du nombre de ses rivaux, les hommes dont il avait le plus à redouter les lumières, les talens et le courage. Les révolutionnaires, qui n'avaient pas oublié que le refus de Danton d'accéder aux sinistres projets de la nuit du 9 au 10 mars, avait été l'un des plus grands obstacles à l'exécution de ces projets, se félicitèrent, au 31 mai, de le voir à leur tête. Danton montra une nouvelle ardeur aux approches de cette journée. Le 27 mai, on l'avait entendu apostropher vivement Isnard, qui venait de faire aux factieux une réponse digne du président des représentans d'un grand peuple, et lui adresser d'une voix tonnante, cet avertissement menaçant : « Je vous le déclare, tant d'impudence commence à nous peser; nous vous résisterons. » Puis se tournant vers le côté droit, il s'était écrié : « Plus de trêve entre la montagne et les lâches qui ont voulu sauver le tyran. » Par une de ces bizarreries si frappantes, mais si ordinaires dans les révolutions, ce fut Danton dont on connaissait le profond mépris pour l'infame substitut de la commune, Hébert, qui réclama, avec plus d'instances, au nom du peuple, dans la séance du 28 mai, la mise en liberté de ce brigand et la suppression de la commission des douze. Toutefois, dès le 2 juin, son zèle révolutionnaire se tourna en indignation contre les rebelles, dont il secondait si bien les vues, lorsqu'il vit la convention menacée, avilie, assiégée par eux. Enflammé alors d'une noble énergie, il réclama, mais sans succès, la vengeance des lois contre le commandant Henriot qui, encouragé par Marat à tout oser, outrageait la convention et se montrait disposé à la dissoudre, en donnant à ses canonniers l'ordre de se préparer à faire feu sur elle. L'attitude de Danton, en ce moment, fut aussi belle qu'elle avait été factieuse dans les précédentes journées; mais déjà la représentation nationale avait cessé d'exister, et le sceptre de fer de la tyrannie était étendu sur la république. Danton, et ses amis qui avaient si puissamment concouru à ce funeste résultat, en gémissaient en particulier; mais comme il y allait de leur vie à ne pas se laisser dépasser en popularité, ils provoquaient tous les jours de nouvelles mesures révolutionnaires, et appuyaient vivement celles qui ne venaient pas d'eux; ainsi ce fut à Danton et ses amis que l'on dut l'établissement de la désastreuse loi du *maximum*, et celle sur la taxe des grains; ce furent eux qui firent décréter que le prix du pain serait en proportion avec le salaire des ouvriers; ils proposèrent et la convention décréta, que tout citoyen qui se rendrait aux assemblées de section recevrait une indemnité de 40 sols; on leur dut la création d'une armée révolutionnaire, etc. Danton, qui avait précédemment refusé d'entrer au comité de salut public, déclara une seconde fois qu'il n'y accepterait jamais de place; cette imprudence, dans un homme qui savait si bien et semblait alors avoir totalement oublié ce que ses ennemis étaient capables d'entreprendre, lui a coûté la vie quelques mois plus tard. Lorsque, le 10 novembre 1793, la convention admit dans son sein, les scandaleuses saturnales de Chaumette, Danton s'éleva avec force contre elles: « Quand ferons nous, dit-il, cesser ces mascarades? N'avons-nous donc voulu détruire la superstition que pour établir l'athéisme? » Cette vive sortie acheva de rompre les derniers et faibles liens qui rattachaient encore Danton à quelques hommes de la faction méprisable de la commune, et l'on eût été disposé à croire, en voyant peu de temps après, les chefs de cette faction porter leurs têtes sur l'échafaud, que Danton et le comité de salut public suivaient le même système politique. On va voir jusqu'à quel point cette opinion eût été fausse et trompeuse. Danton, en refusant de partager le pouvoir des tyrans, ne s'était pas fait, sur sa situation personnelle, une illusion tellement complète, qu'il n'en entrevît pas les dangers; il crut qu'une absence de quelque durée dissiperait tout soupçon sur son compte, si en effet, les tyrans

en avaient conçu; il se retira donc à Arcis-sur-Aube, son pays. Il y était depuis plusieurs semaines, lorsqu'il reçut de Camille Desmoulins, Fabre d'Églantines, Phélippeaux députés, et de Pâris, greffier en chef du tribunal révolutionnaire et son ami particulier, l'avis pressant de revenir à Paris; on l'instruisait, en même temps, des nouvelles divisions qui régnaient dans l'assemblée, et de la nécessité dont il était pour la chose publique et pour lui-même, qu'il reparût dans la convention. Il céda à leurs instances et revint; mais pendant son absence la tyrannie s'était consolidée à un point qu'il n'avait pas prévu lui-même, et dont il fut effrayé. Cependant plusieurs entretiens eurent lieu entre Robespierre et lui; ils parurent s'entendre d'abord, mais cette intelligence dura peu. Danton se prononçait hautement en faveur de Fabre d'Églantines, et paraissait plaindre Bazire et Chabot, contre lesquels Robespierre s'exprimait avec force. Ce fut vers cette époque (février et mars 1794), que, d'après le conseil de Danton, et sans opposition de la part de Robespierre, Camille Desmoulins publia les premiers numéros de son *Vieux Cordelier*. On sait qu'à la suite de quelques pages admirables littéralement extraites de Tacite, se trouvaient jointes des réflexions d'une extrême finesse et d'une rare énergie, et qui renfermaient un parallèle frappant entre le comité de salut public et la cour de Tibère, ne permettaient pas au lecteur de se méprendre aux personnages auxquels l'auteur avait prétendu faire allusion. Le courage de Desmoulins, toujours soutenu par Danton, ne se bornait pas à de stériles attaques; il proposait l'établissement d'un comité de clémence. Danton et Robespierre, alors d'accord sur le sacrifice des chefs de la commune, qu'ils haïssaient également, l'étaient aussi sur les écrits de Camille, qui les communiquait à tous deux. Cependant Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, St-Just et Barère traités dans les énergiques numéros de Camille avec une indignation toujours croissante, ne pardonnaient pas à Danton de le soutenir. D'anciens motifs de haine et d'intérêt personnel s'unissaient à ces considérations nouvelles; amis secret des chefs de la commune, Billaud et Collot qui poursuivaient depuis long-temps en Danton, l'ennemi déclaré de leur parti, demandaient maintenant sa tête à Robespierre, et le menaçaient, dans leur fureur, de prendre pour chef celui qu'il paraissait hésiter à leur livrer comme victime. Toutefois, ce n'était pas Danton, dont la popularité lui avait toujours été à charge, et que mille motifs de la plus basse jalousie lui rendaient odieux, que Robespierre songeait alors à défendre; c'était Desmoulins, dont sa politique partageait secrètement, depuis peu, les opinions en faveur de la clémence, qu'il ne voulait pas abandonner. Ces hésitations donnèrent naissance, dans le comité, à de plus vives altercations entre Robespierre et ses collègues. Enfin une nouvelle entrevue entre Danton et lui, fut ménagée après l'arrestation de Fabre d'Églantines. Elle eut lieu à Charenton, près Paris. Après un long et insignifiant entretien, pendant lequel Danton fut toujours prêt à se trahir, et Robespierre ne laissa pas échapper un sentiment généreux et vrai, Danton, qui était accompagné de ce même Pâris, dont nous avons déjà parlé, dit à Robespierre, avec le genre d'énergie ordinaire à son langage, « qu'il connaissait bien toute la haine que lui portait le comité, mais qu'il ne la redoutait pas. — Vous avez tort, lui répliqua Robespierre, il n'y a pas de mauvaises intentions contre vous, mais il est bon de s'expliquer. — S'expliquer, s'expliquer, reprit Danton, pour cela il faudrait de la bonne foi. » Puis se reprenant tout-à-coup et s'efforcant de paraître calme, lorsqu'il était plus profondément ulcéré, « il est juste, dit Danton de comprimer les royalistes; mais nous ne devons frapper que des coups utiles à la république, et il ne faut pa confondre l'innocent et le coupable. — Eh qui vous a dit, répliqua Robespierre en l'interrompant avec aigreur, qu'on ait fait périr un innocent. » Danton ne répondit que par un sourire amer; mais se retournant vers le greffier du tribunal révolutionnaire, qui, très-ardent dans les principes républicains, n'en était pas moins pénetré d'une indignation profonde, pour les assassinats judiciaires dont il était le témoin journalier: « Qu'en dis-tu Fabricius (c'était le nom révolutionnaire de Pâris); pas un innocent n'a péri! » A ces mots on se sépara: ainsi se termina cette entrevue, la dernière qui ait eu lieu entre ces deux hommes. Danton, en descendant l'escalier avec Pâris, lui dit: « Il n'y a pas un instant à perdre, il faut se montrer. » Rentré chez lui, il y trouva Westermann; Pâris et lui pressèrent

Danton de réunir à l'instant ses nombreux amis, de monter, dès le lendemain, à la tribune, et d'y dénoncer Robespierre et le comité du salut public. Peut-être (mais dans l'état d'avilissement où était alors la convention, nous n'oserions l'affirmer) la victoire fût-elle demeurée à Danton, s'il eût tenté le combat; toutefois, quoiqu'il vît bien le danger, il ne put se résoudre à le croire si prochain. Le 10 germinal au soir (30 mars 1794) Paris, saisi d'effroi entra, chez lui et lui annonça qu'il venait d'apprendre à ne pas en douter, par un commis du comité de salut public étroitement lié avec Collinhal, que son arrestation avait été débattue la veille dans les comités réunis, et qu'elle était probablement décidée à l'heure où il lui parlait; il ajouta en même temps « qu'il avait un asile sûr à lui offrir. » L'épouse de Danton unit ses sollicitations aux prières de ses amis pour le déterminer à s'éloigner; mais Danton, après un moment de réflexion, leur répondit ces seuls mots : « Ils n'oseraient. » La journée du lendemain se passa dans les mêmes incertitudes; les avis se renouvelèrent, mais on ne se décida à rien, parce que Danton se croyait, dans le comité, une intelligence qui le ferait avertir à l'instant du danger. Cette confiance le perdit, et dans la nuit du 11 au 12 germinal (31 mars au 1er avril), Danton, Lacroix, Camille Desmoulins, Phélippaux, Hérault de Séchelle, et le général Westermann, furent arrêtés dans leurs domiciles. La maison de Danton avait été investie dès dix heures du soir; entre deux et trois heures du matin, les agens du comité y pénétrèrent. Danton que l'on trouva couché n'opposa aucune résistance. Conduit à la prison du Luxembourg, il y fut placé dans une chambre où il trouva son collègue et son ami Lacroix, auquel il fit part des avis qu'il avait reçus. «Quoi, tu étais averti et tu t'es laissé arrêter, lui dit celui-ci, c'est bien ton insouciance et ta paresse qui nous ont perdu. » Au jour, Danton eut la liberté de sortir de sa chambre, pour se promener dans les corridors. Il salua avec politesse les prisonniers qui se pressaient sur son passage, et leur dit : «Messieurs, j'espérais dans peu vous faire sortir d'ici, mais m'y voilà moi-même avec vous, et je ne sais pas maintenant comment cela finira. » Une heure après, arriva l'ordre de l'enfermer au secret. Pendant que ceci se passait, St-Just rédigeait l'acte d'accusation de Danton et de ses coaccusés. Le 31 mars, il entra dans la convention, accompagné de Robespierre, Couthon, Billaud, Collot et Barère. Monté à la tribune, St-Just y lut un long rapport, dont la conclusion fut d'accuser Danton d'être à la tête de la conspiration de l'étranger, et d'avoir voulu, de concert avec Dumouriez, changer l'ancienne dynastie française, et placer le duc d'Orléans sur le trône. Ce jeune et atroce rhéteur avait pour les rapprochemens, un goût particulier qui ne prouvait pas toujours son talent, mais qui ne manquait jamais son effet sur la convention asservie et dégradée. Ainsi il s'attacha dans cette circonstance, à montrer une parfaite identité d'intérêts entre Danton et les victimes de septembre; entre Danton et les députés de la Gironde proscrits par lui, au 31 mai, entre Danton et la faction de la commune à laquelle il avait dès long-temps déclaré la guerre. L'absurdité de ces rapprochemens, frappa tous les esprits, mais le décret d'accusation n'en fut pas moins rendu. Il l'était à peine, que Danton et ses coaccusés furent transférés du Luxembourg à la Conciergerie. Renfermé dans les mêmes chambres où, cinq mois auparavant, les généreux députés de la Gironde et leurs amis attendaient la mort, Danton qui, jusques-là, avait montré beaucoup de sang-froid et souvent de la gaîté, devint sombre et farouche; mais son courage ne fléchit pas un moment. Il se livrait à des réflexions que nos lecteurs et ceux qui écriront l'histoire de ces temps désastreux ne nous pardonneraient pas d'omettre : « C'est à pareille époque, disait-il, que j'ai fait instituer, il y a un an, le tribunal révolutionnaire; j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. » Dans d'autres instans, il s'écriait : « Ce sont tous des frères Caïn; Brissot m'aurait fait guillotiner comme Robespierre. Je laisse tout dans un gachis épouvantable; il n'y en a pas un qui s'entende en gouvernement. » Traduit en jugement le 14 germinal (3 avril), il répondit au président du tribunal (Dumas) qui lui adressait les questions d'usage sur son nom, son âge et sa demeure : « Je suis Danton, assez connu dans la révolution. J'ai trente-cinq ans; ma demeure sera bientôt le néant, mais mon nom vivra dans le Panthéon de l'histoire. » Pendant les débats du procès, les juges

s'efforcèrent par tous les moyens d'étouffer sa défense; le président osa une fois lui reprocher son audace : « L'audace individuelle est sans doute répréhensible, lui répondit Danton, mais l'audace nationale, dont j'ai tant de fois donné l'exemple, est honorable et nécessaire. » Invité à cesser ses récriminations contre Robespierre et le comité de salut public, et à s'adresser au jury : « Un homme tel que moi ! dit Danton, répond devant un jury, mais ne lui parle pas. » Il confondait à tout instant, par les réponses les plus énergiques et les plus péremptoires, les déclarations calomnieuses des vils scélérats que le comité avait chargés de déposer contre lui : « On veut, disait-il, nous immoler à l'ambition de quelques lâches brigands; mais ils ne jouiront pas long-temps du fruit de leur criminelle victoire ; j'entraîne Robespierre; Robespierre me suit. » La courageuse opposition que Danton avait manifestée à ce que la révolution des 31 mai, 1er et 2 juin, fût ensanglantée par des assassinats et des exécutions, lui fut imputée à crime devant le tribunal révolutionnaire. Cambon, qui avait été appelé pour témoigner, dans la même affaire, relativement à l'altération du décret sur la compagnie des Indes, dont étaient accusés Fabre-d'Églantines, Chabot, Bazire et Delaunay, ayant été interpellé par Danton de déclarer quelles avaient été, au 31 mai, ses opinions et sa conduite, répondit au président que « Danton, à cette époque, s'était montré plus révolutionnaire que lui-même. » A ces mots, un murmure violent se manifesta parmi les accusés et les spectateurs divisés. Il était trop visible que l'accusation capitale relative au 31 mai, ne subsistant plus, les autres charges élevées contre Danton, et qui toutes étaient fondées sur des prétextes bien moins spécieux encore, s'évanouissaient d'elles-mêmes. L'agitation devint si terrible que le tribunal, après avoir décidé que Cambon ayant, en sa qualité de membre de la convention, voté le décret d'accusation contre Danton, ne pouvait pas être entendu en témoignage, déclara sur le réquisitoire de l'accusateur public Fouquier-Tinville, qu'il en serait référé sur-le-champ, au comité de salut public. Amar, Voulland et un autre membre du comité de sûreté générale, assistaient à la séance, placés sous les gradins des accusés et derrière l'accusateur public. Ils sortirent à l'instant avec le président et Fouquier, et se rendirent au comité de salut public. Là il fut résolu que, par un faux exposé de prétendues violences auxquelles se seraient, disait-on, portés les accusés, on proposerait à la convention, et l'on arracherait de vive force, s'il était nécessaire, un décret qui autoriserait le tribunal à mettre les prévenus hors des débats, s'ils manquaient au respect dû *à la justice*. Ce décret assassin, rendu à l'instant même où il eût été proposé par St-Just, fut mis à exécution une heure après. Ainsi se terminèrent les débats de cet épouvantable procès. Il y eut cette ressemblance dans la destinée des victimes du 31 mai et celle de Danton, que, dans les deux procès, les tyrans de la république ne permirent pas que l'instruction fût achevée, et que les uns et les autres, en présence du tribunal, furent mis hors la loi. Danton demeura calme et inébranlable à l'aspect des apprêts du supplice. Il monta sur la fatale charrette avec une assurance extraordinaire. Une stupeur qui ressemblait à de la consternation, régnait parmi le peuple; pas un des cris accoutumés ne se fit entendre sur son passage. Sa tête était haute et ses regards pleins de fierté, se promenaient sur la multitude. Arrivé au pied de l'échafaud, il parut se recueillir et s'attendrit un instant : « O ! ma bien-aimée, s'écria-t-il ô ma femme, je ne te verrai donc plus. » Puis s'interrompant brusquement; « Danton point de faiblesse ; » et montant à l'échafaud d'un pas rapide et assuré, il se tourna vers l'exécuteur qui le liait à la planche et lui adressa d'une voix ferme et élevée, ces paroles et qui peignent avec une si effrayante vérité l'état actuel de son ame : « Quand ma tête sera tombée tu la montreras au peuple ; elle en vaut la peine. » Il mourut le 16 germinal an 2 (5 avril 1794). Nul homme n'a porté dans la révolution un plus grand caractère que Danton. Il versa le sang, mais comme Marius et Sylla l'avaient versé. Il imprima aux crimes politiques dont il se rendit coupable, une sorte de grandeur (qu'on nous pardonne ces mots dont nous ne trouvons pas l'équivalent), et presque de nécessité. Capable de toutes les violences qui pouvaient contribuer à l'établissement de ses systèmes ou servir à son élevation personnelle, il ne l'était pas moins des sentimens les plus élevés, des actions les plus nobles, et du

dévouement le plus généreux. Ce proscripteur redoutable s'est montré, dans un grand nombre de circonstances, accessible aux plus douces émotions de l'humanité. Quiconque, dans les derniers jours d'août 1792, ayant un père, un fils, un époux dans les prisons, pouvait pénétrer jusqu'à lui, était certain d'arracher une victime à la mort. Étranger à toute haine personnelle, pas un de ses ennemis n'a péri dans ces exécrables journées de septembre, dont il ne parlait que comme d'une bataille perdue par les royalistes, mais dont le souvenir est un ineffaçable opprobre pour sa mémoire. Ennemi de toute hypocrisie, ce qu'il voyait surtout avec plus d'horreur dans le tribunal révolutionnaire, c'était les formes judiciaires dont il couvrait ses assassinats. Il osa ravir à la haine de Robespierre et à celle de son propre parti, à l'époque de la plus grande effervescence populaire, quelques-uns des membres les plus distingués de l'assemblée constituante, parmi lesquels nous nommerons MM. Charles de Lameth, Adrien Duport et Barnave; il gémit amèrement depuis, sur la mort de ce dernier. Il déplora celle de Bailly, comme si ce bon citoyen ne fût pas tombé sous les coups de la faction dont il était le chef au Champ-de-Mars, dans la journée du 17 juillet 1791. C'est à Danton que M. Talon, l'un des agens les plus actifs de la cour, fut redevable, aussitôt après le 10 août, de l'avis d'une prompte fuite, auquel il dut la vie. Il nous serait facile de multiplier les citations de ce genre, et des circonstances qui nous sont personnelles nous y porteraient sans doute, si nous pensions qu'il manquât encore quelque trait à la ressemblance de cet homme, également fameux par de grands crimes qui ne sont que trop connus; de généreuses intentions qu'il n'eut que le temps de laisser entrevoir, et l'assemblage de presque toutes les hautes qualités qui constituent les grands factieux, nés pour changer la destinée des États. Danton était d'une haute et forte stature; ses formes, ainsi qu'il le disait lui-même, étaient âpres et athlétiques; son visage était marqué de petite-vérole. Ses traits qui n'avaient ni régularité ni noblesse, exprimaient avec une prodigieuse mobilité toutes les passions énergiques qui dominaient habituellement son ame; son œil était fixe et pénétrant; sa voix sorte et retentissante; son geste brusque et dramatique; aucun de ses mouvemens oratoires n'était calculé; en un mot, jamais homme, ne posseda à un plus haut degré tous les avantages nécessaires pour entraîner la multitude et subjuguer ses rivaux; aussi sa chute fut-elle, de tous les événemens de la révolution, celui qui avait été le moins prévu et qui devait le moins l'être.

DANZ (Jean-Traugott-Lebrecht), philologue, né à Weimar, vers 1767; après avoir terminé ses études à Gottingue, il fut instituteur au séminaire de Weimar, et depuis recteur de l'école de Iéna. Nous citerons parmi ses nombreux ouvrages, en allemand et en latin : *Les Perses d'Æschyle*, traduit du grec, Leipzig, 1789, in-8. — *De l'enseignement méthodique de l'histoire dans les écoles*, ibid., 1798, in-8. — *M. A. Plauti Miles gloriosus, cum notis superiorum interpretum selectis atque suis edidit*, etc. *Præmissa est Epistola ad Eichstadium, prof. Ienens*, Weimar, 1804, in-8. — *Essai d'une histoire générale des substances qui servent à la nourriture de l'homme*, ibid., 1816. — *Réflexions de J. G. de Herder sur l'Antiquité classique, d'après des extraits de ses écrits mis en ordre; avec des notes additionnelles recueillies de sa conversation, des observations, des explications, et une table de matières*, Leipzig, 1815-1816, deux parties, in-8. Cet ouvrage est précieux pour l'étude de l'histoire ancienne, et mériterait d'être traduit en français.

DANZ (Ferdinand-George), médecin allemand, né en 1761 à Dachsenhausen, dans la principauté de Darmstadt, fit ses études à l'université de Giessen, et y obtint le doctorat en 1790. Sa dissertation inaugurale, *Brevis forcipum obstetriciarum historia*, est beaucoup plus étendue et plus intéressante que ne le sont communément ces sortes d'écrits. Nommé professeur extraordinaire en 1791, il prononça un discours remarquable par une érudition choisie, et dans lequel il ébaucha l'histoire de l'art des accouchemens chez les Egyptiens : *De arte obstetricia Ægyptiorum*. Il publia, vers le même temps, un excellent opuscule allemand, intitulé : *Essai d'une histoire générale de la coqueluche*, Marbourg, 1791, in-8. Deux ouvrages plus considérables, écrits aussi en allemand, virent bientôt le jour : — *Anatomie du fœtus aux diverses époques de la*

grossesse, Francfort et Leipzig, 1792 1793, 2 vol. in-8. Cet utile recueil a exigé beaucoup de recherches et des expériences délicates. Le professeur Zœmmering y a joint quelques notes. — *Manuel de sémiotique générale, à l'usage des jeunes chirurgiens*, Leipzig, 1793, in-8. Le précieux travail de Gruner a fourni les principaux matériaux de ce manuel, qui, du reste, justifie son titre. Danz n'avait pas encore atteint sa 32e. année, lorsque la mort vint le frapper, le 1er. mars 1792, à son entrée dans une carrière où il s'était déjà montré d'une manière si glorieuse.

DARCET (Jean), médecin et chimiste, membre de l'institut, sénateur, etc., né en 1725, à Douazit en Guyenne. Quoique fils d'un magistrat, il préféra l'étude de la médecine et des sciences naturelles à celle de la jurisprudence; son père pour l'en punir transporta le droit d'aînesse et les avantages pécuniaires qui y étaient attachés à un fils du second lit. Darcet, privé de ressources du côté de sa famille, donna à Bordeaux des leçons de latin à des enfans. Présenté ensuite à Montesquieu, il en reçut d'abord quelques secours, et ne tarda pas à être chargé de l'éducation du fils de cet homme illustre, qui l'amena à Paris en 1742. Le jeune médecin aida le philosophe à recueillir les nombreux matériaux de l'*Esprit des lois*, et le protégé de Montesquieu devint son ami. La mort de ce magistrat changea encore le sort de Darcet, qui désormais ne s'occupa plus que de son art et particulièrement de la chimie; il s'attacha au comte de Lauraguais qui s'amusait de recherches chimiques, et gagna son estime et son amitié. La guerre de 1757 appela ce seigneur dans les camps: le savant y suivit le guerrier, et l'occupation du pays d'Hanovre leur fournit à tous deux l'occasion de visiter les mines du Hartz, dont Darcet donna depuis une excellente description. Reçu docteur régent de la faculté de médecine de Paris en 1762, il épousa, en 1771, la fille de Rouelle qui venait de mourir, remplaça ensuite Macquer à l'académie des sciences, devint directeur de la manufacture de Sèvres, et successivement inspecteur-général des essais de monnaies, membre de l'institut, inspecteur de la manufacture des Gobelins, etc. Plus occupé de sciences que de politique, il faillit cependant à être victime de la révolution, et ne fut sauvé de la proscription que par Fourcroy son ami et son émule en chimie. Darcet fut appelé au sénat après le 18 brumaire, et mourut à Paris le 13 février 1801.

DARD (Henri-Jean-Baptiste), jurisconsulte, a obtenu, en 1814, une sorte de célébrité par la publication d'une brochure, écrite sous l'inspiration de l'émigration de 1789, qui lui avait promis sa clientelle. Il s'agissait de démontrer que les ventes des biens d'émigrés, déclarées immuables par les lois de l'État, devaient être annulées. Appelé chez le chancelier Dambrai, M. Dard avait reçu, relativement à la consultation qui lui était demandée, des instructions qui, pour n'être que verbales, n'en étaient pas moins précises. L'accueil que reçut cette consultation dans le public, ayant renversé toutes les espérances de la faction à laquelle obéissait le ministère, celui-ci ne vit rien de mieux à faire, pour se soustraire à l'inculpation de complicité, avec l'avocat que de sacrifier son instrument; mais ce dernier se montra moins docile, quand il connut toute l'étendue du danger auquel sa condescendance intéressée l'avait exposé. Arrêté, en même temps que l'avocat Falconet, prévenu du même délit, Dard jeta les hauts cris et menaça le chancelier de découvrir d'après quelle influence il avait agi, du moment où il crut avoir à redouter les suites d'une instruction criminelle. Ses réclamations eurent tout l'effet qu'il en attendait; après un interrogatoire unique, subi devant le juge instructeur, il fut mis en liberté; mais le parti qui avait voulu tâter l'opinion publique, n'eut pas à se féliciter de sa découverte. Un seul cri avait retenti dans toute la France contre les hommes imprudens que la réflexion, l'expérience et le temps n'ont fait changer, depuis cette époque, ni de sentimens, ni d'idées, ni de conduite. M. Dard, qui était avocat, au conseil en 1814, lors de la publication de sa brochure, a reçu, en 1815, l'invitation formelle de se démettre de sa charge. On a généralement pensé alors que les indiscrétions qu'il avait commises relativement à cette affaire, avaient donné beaucoup d'humeur au chancelier Dambray; mais cette opinion ne nous paraît ni juste, ni raisonnable. M. Dard a gardé le silence tant qu'il a cru qu'on lui tiendrait la parole donnée; mais il s'est cru autorisé à le rompre aussitôt que l'affaire est devenue sérieuse, et qu'il s'est

vu sacrifié; or, nous croyons M. Dambray trop raisonnable pour imaginer qu'il ait estimé que la déférence d'un avocat pour le chef de la justice, devait aller jusqu'à se laisser couper la tête pour ne pas encourir sa disgrace.

DARMAING (Jean-Jérôme-Achille), né à Pamiers, département de l'Arriége, a été traduit, en 1818, devant le tribunal de police correctionnelle, comme auteur du 2e cahier du premier volume d'un ouvrage intitulé, *le Surveillant politique et littéraire*. Ce jeune homme, dont l'écrit annonce l'esprit le plus éclairé, et dont la conduite, courageuse et réservée à-la-fois, pendant les débats, honore le caractère, a été condamné, le 18 juillet, par le tribunal de police correctionnelle de Paris, à 200 francs d'amende, payables par corps, et aux dépens du procès. Son ouvrage a été saisi, et défense, à lui faite, de le continuer. Les nobles sentimens et le courage de M. Darmaing acquièrent un nouveau prix de son extrême jeunesse et des malheurs de sa famille, immolée presque tout entière sur l'échafaud révolutionnaire. Quels qu'aient été les absurdes sophismes par lesquels le procureur du roi, Marchangy, s'est efforcé de faire retomber sur les honorables amis de la liberté, la pitié ou la haine si justement dues à ceux qui, par fanatisme, par ignorance, ou par la perversité naturelle de leurs penchans, s'en montrèrent autrefois les plus cruels oppresseurs, l'opinion publique, toujours juste quand elle est abandonnée à elle-même, a fait un partage équitable de son estime et de son dédain entre le jeune Darmaing qui, triomphant des souvenirs les plus amers et des douleurs les plus légitimes, a su reconnaître qu'il n'y avait rien de commun entre la noble cause qu'il défendait, et celle des tyrans qui le privèrent, presque dans son berceau, des objets de ses affections les plus chères, et le magistrat, qui, docile à la voix du pouvoir, et par un système régulier d'attaque, mine continuellement l'édifice de la liberté constitutionnelle, que son devoir serait de protéger !

DARNAUD (Jacques), baron, maréchal-de-camp, commandant de l'hôtel des Invalides, chevalier de Saint-Louis, etc., né à Brisse-Boulay, département du Loiret, le 19 janvier 1758, entra au service en 1777, et devint sous-lieutenant en 1791. Sa bravoure et son expérience dans l'art militaire lui valurent les éloges et les témoignages les plus flatteurs des généraux en chefs sous lesquels il fut employé. Blessé dans différentes affaires, mais toujours ferme à son poste, il obtint tous ses grades sur le champ de bataille, jusqu'à celui de général de brigade qui lui fut conféré le 12 messidor an 7. Dans un combat qui eut lieu le 8 prairial an 8, il fut atteint d'une balle à la jambe gauche, qui l'obligea de subir l'amputation. Cet événement le contraignit à quitter le service, emportant avec lui les regrets de l'armée et l'estime de tous les généraux. Placé depuis à l'hôtel des Invalides en qualité de commandant, il y occupait encore ces honorables fonctions en 1816 : il est aussi chevalier de Saint-Louis et commandeur de la légion.

DARNLEY (Clifton, comte), pair d'Angleterre, fait partie des membres opposés au ministère. Il reproduisit, en 1801, une motion pour qu'il fût fait une enquête générale sur l'état de la nation. Après avoir rendu justice aux vertus personnelles des anciens ministres, il attaqua toutes leurs opérations militaires, les accusa d'avoir fait répandre du sang et d'avoir prodigué beaucoup d'argent à Saint-Domingue sans utilité. Il blâma leur persévérance à ne pas joindre les troupes anglaises à celles de l'Autriche, faute qui, suivant son assertion, avait causé la perte de la bataille de Marengo ; se plaignit de la manière dont avaient été dirigées les expéditions de Cadix et du Ferrol ; examina la conduite de sir James Pultney, qui dans cette dernière entreprise avait échoué devant la résistance d'un corps espagnol peu nombreux ; prétendit que la politique employée à l'égard des puissances du Nord n'avait produit qu'une coalition contre l'Angleterre, et finit par passer en revue toutes les erreurs ministérielles. Il contribua, en 1805, à la chute de lord Melville. Le 19 mars 1813, à l'occasion de la prise d'une frégate anglaise par les Américains, lord Darnley annonça que son intention était de soumettre incessamment à la chambre une motion relative à l'administration et à l'emploi des forces maritimes du royaume, dont il signala les abus. Le 14 mai, il fit cette motion, lui donna de grands développemens, et termina par demander la formation d'un comité d'enquête sur la conduite du mi-

nistère de la guerre à l'égard des Américains. Le 19 décembre, il parla sur la déclaration datée de Francfort et avouée des souverains alliés, et demanda aux ministres quelle part ils avaient dans sa rédaction, et, dans le cas où réellement Bonaparte aurait offert la paix, pourquoi on ne traitait pas avec lui. Le 8 novembre, il attaqua différens points du discours du prince-régent; dit qu'il voyait avec regret que tous les résultats brillans de la guerre n'avaient produit rien de favorable à son pays; s'étendit sur la guerre d'Amérique, sur l'article du traité de paix qui permettait à la France le commerce des esclaves, et passant de là aux opérations maritimes, il déclara qu'il en ferait l'objet d'un discours particulier, avant la fin de la session, si personne ne s'en chargeait. Le 13 novembre, il développa les motifs de sa motion sur l'administration de la marine; demanda la communication des comptes des vaisseaux et des matelots américains pris par les Anglais, et des vaisseaux et matelots anglais pris par les Américains; le tableau des prix moyens des assurances dans les principales branches du commerce et de la navigation par chaque mois, depuis le commencement de la guerre, et enfin un état des forces respectives employées sur les lacs en Amérique. Dès-lors il vota constamment dans le même sens; et on le vit combattre avec l'opposition les vues du ministère, et solliciter plusieurs fois des enquêtes relativement à leurs opérations. Le comte Darnley a fréquemment fait preuve, dans ces diverses occasions, d'un jugement sain ainsi que de connaissances étendues, et s'est montré constamment pénétré des véritables principes constitutionnels.

DARRICAU (Le baron Augustin), né le 5 juillet 1773, obtint, par son intelligence et sa bonne conduite, un avancement rapide dans la carrière militaire, dont il parcourut tous les grades. Colonel du 32e régiment de ligne, lors de la bataille d'Austerlitz, il se conduisit dans cette journée avec beaucoup de distinction; fut nommé, en janvier 1806, commandant de la légion-d'honneur et général de brigade le 14 février 1807. Appelé ensuite à l'armée d'Espagne, il fut successivement gouverneur de Sainte-Marie et de Séville qu'il défendit depuis avec une rare intrépidité et attaqua, en mars 1811, Ballesteros, échappé, avec 3000 hommes, au combat de Castellegos, et le mit en déroute. Nommé lieutenant-général d'infanterie, le 31 juillet 1811, M. Darricau justifia son élévation par de nouveaux services; battit le Anglais, le 11 décembre de la même année; défendit la position du bois de Barsouilles en avant de Bayonne, dont ils voulaient s'emparer, et, le 13, les repoussa de nouveau, au combat de Los-Teressia. Nommé, par l'empereur, chevalier de l'ordre de la couronne de fer, il fut compris, après la restauration de 1814, dans la promotion générale des chevaliers de St-Louis, faite en juillet de la même année. M. Darricau fut nommé, quelque temps après, commandant supérieur de Perpignan. Il servit, à cette époque, la cause des Bourbons, dont il avouait franchement qu'il avait attendu davantage pour l'honneur et la liberté de la France. Cette opinion, dans un général qui occupait un poste d'une aussi haute importance que l'était le commandement de Perpignan, avait déterminé le maréchal Pérignon, qui commandait à Toulouse, à l'époque du retour de Bonaparte en France, à faire appeler auprès de lui le général Darricau, qu'il espérait amener à ouvrir aux alliés, les portes de la citadelle de Perpignan. Darricau, qui ne voyait que des ennemis dans ces alliés, crut son honneur intéressé à rejeter avec indignation une proposition de cette nature; conserva à la France, Perpignan et tout le département des Pyrénées-Orientales; y fit arborer, vers la fin de mars, le pavillon tricolore, et en instruisit Bonaparte qui lui donna immédiatement l'ordre de se rendre à Paris, où il arriva le 30 avril suivant, après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour la défense de son commandement. A son départ, le conseil municipal de Perpignan, pour lui témoigner sa reconnaissance de ce qu'il avait préservé cette ville de la guerre civile, lui offrit une riche épée, portant ces mots : *La ville de Perpignan, au lieutenant-général baron Darricau.* Arrivé à Paris, le général Darricau reçut l'ordre d'organiser le corps des fédérés et d'en prendre le commandement. La capitale dut à la sagesse et à la vigueur de ses mesures, la profonde tranquillité dont elle ne cessa de jouir à une époque, où elle n'avait pas moins à redouter du

désespoir de ses citoyens que de l'oppression étrangère. Ceux qui n'ont pas perdu le souvenir des services militaires et civils, rendus par le général Darricau, s'étonnent et s'affligent de ne pas voir son nom porté sur la liste d'activité de l'armée. C'est par le choix des hommes qui, dans toutes les opinions et dans tous les partis, ont servi, ou cru servir utilement la patrie, et non par de vaines protestations d'union et d'oubli, contre lesquelles on a acquis le droit d'être en garde, que le gouvernement de Louis XVIII donnera, de la sincérité de son désir de rallier les Français, des preuves que ses ennemis même ne pourront plus révoquer en doute, mais qui, quoi qu'il puisse faire, n'excéderont pas les bornes de la vie de ce prince.

DARTHÉ (Augustin-Alexandre), né, en 1769, à St-Pol, département du Pas-de-Calais (Artois), fut, le 14 juillet 1789, l'un des clercs du palais de Paris qui sonnèrent le tocsin d'alarme. Élu, en 1792, administrateur du département du Pas-de-Calais, il fut, en 1794, nommé par Joseph Lebon, accusateur public près le tribunal révolutionnaire que ce monstre avait institué dans ce département, et le seconda dans toutes ses fureurs. Arrêté, après le 9 thermidor et rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), Darthé partagea, l'année suivante, les projets insensés et atroces de Babœuf (*voy.* ce nom). Arrêté avec lui, le 20 floréal an 4 (9 mai 1796), il fut traduit, en vendémiaire an 5 (septembre 1796), devant la haute-cour de Vendôme, et condamné à mort le 7 prairial an 5 (26 mai 1797). Lorsque ce malheureux fanatique entendit prononcer sa sentence, il se frappa d'un couteau en s'écriant : Vive la république! Comme sa blessure n'était pas mortelle, on le pansa et on le mit sur un matelas, jusqu'au moment du supplice. Déterminé à mourir de ses propres mains, Darthé saisit l'instant où il était moins observé et déchirant en silence sa blessure, sous la couverture qu'on avait jetée sur lui, il expira aux yeux de ses surveillans étonnés d'un tel courage. Son corps fut néanmoins porté à l'échafaud et décapité.

DARTIGOYTE, député des Landes à la convention nationale, fut à-la-fois l'un des membres les plus factieux et les moins éclairés de cette assemblée, et suppléa, par l'exagération, aux talens qui lui manquaient. Malade pendant la discussion du procès de Louis XVI, il demanda que les pièces que ce prince refusait de reconnaître, fussent vérifiées par experts ; se fit transporter dans l'assemblée, lors des derniers appels nominaux, et vota la mort sans appel et sans sursis. En mission, en mars 1793, dans le département de la Gironde, il se trouvait à Bordeaux, lorsqu'on apprit, dans cette ville, les attentats du 31 mai et l'arrestation de toute la députation du département. Il échappa, avec peine, à l'indignation des Bordelais qui voulaient le retenir par représailles. Rentré dans la convention, il en fut élu secrétaire, le 25 juillet 1793, et envoyé, peu après, dans les départemens du Gers et des Hautes-Pyrénées, où il mit la terreur à l'ordre du jour. Il poursuivit, avec un acharnement inexplicable et de concert avec son collègue Dubarran, la personne et la famille de M. de Barbotan, ancien membre de l'assemblée constituante (*voy.* Barbotan), et celle de M. de St-Julien, son gendre. Tenant un jour, dans la société populaire d'Auch, les discours les plus atroces et les plus contraires aux mœurs, une brique fut lancée contre lui, des tribunes de cette société. C'en fut assez pour faire arrêter au-delà de cinquante personnes dont dix, traduites, sur un rapport de Barère, au tribunal révolutionnaire de Paris, furent mises à mort. Parmi les excès de tout genre, universellement reprochés à Dartigoyte, pendant son proconsulat, ce député se fit surtout remarquer par un oubli plus profond de toute pudeur. Nous nous abstiendrons d'entrer dans le honteux détail des turpitudes qui lui furent imputées, le 1er juin 1795, par son collègue Pérès, député du Gers, qui l'accusa de dilapidations, de vexations, d'effusion de sang et de dépravation inouie de mœurs. Nous nous bornerons à dire que Dartigoyte entendit, avec le plus coupable dédain, pendant cette séance, le récit de ses crimes, et ne répondit pas un mot pour s'en justifier. Au reste, ce mépris de l'opinion ne pouvait paraître étrange dans celui qui était accoutumé à en violer toutes les lois. Décrété d'arrestation sur la demande de Pérès, Dartigoyte fut amnistié le 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795. Retombé ensuite dans une profonde obscurité il est mort depuis quelques années.

DARU (Le comte Pierre-Antoine-Noel-Bruno), né en 1767, à Montpellier, où son père était secrétaire de l'intendance, annonça de bonne heure d'heureuses dispositions pour les lettres et surtout pour la poésie. La traduction complète et en vers des œuvres d'Horace est le plus étendu de ses ouvrages. On pourrait à peine former un volume de ses autres productions. Cependant il fut nommé membre de l'institut en 1807, pour remplacer Collin d'Harleville, et il est encore aujourd'hui l'un des quarante de l'académie française. Si M. Daru s'est voué négligemment au culte des muses qui semblent avoir été sa première vocation, il a suivi la carrière des affaires avec plus de persévérance et de succès. Commissaire des guerres, ordonnateur, chef de division au ministère de la guerre, secrétaire-général du même département, tribun, conseiller-d'état, intendant de la liste civile, commissaire-général de la grande armée en 1806, chargé de l'administration des pays conquis, ministre secrétaire-d'état, intendant-général pendant la campagne de Russie, il a fait, dans toutes ces places, preuve d'une activité prodigieuse et d'un dévouement absolu aux intérêts de Napoléon, sans toutefois négliger ceux de sa propre fortune. Sa conduite en Prusse, en 1807, contribua beaucoup à exciter la haine des habitans contre les Français. Aussi, après l'entrée des Prussiens, se vit-il personnellement l'objet des ressentimens du général Blucher qui fit séquestrer, pendant plusieurs jours, les terres qu'il possède près de Meulan, voulant punir, dans l'ex-intendant de l'empereur, les vexations dont son pays avait été la proie. M. Daru, malgré son dévouement pour Bonaparte, dont il n'avait cessé d'exalter les grandes résolutions et le *vaste génie*, prit cependant peu de part aux événemens qui suivirent le retour de l'île d'Elbe. Il se contenta de paraître au conseil-d'état et de signer, comme M. Molé, la délibération du 25 mars 1815. Il avait déjà été en négociation avec les Bourbons pour être employé; on l'avait même nommé intendant-général de l'armée à la fin de 1814. A la seconde restauration, il n'éprouva aucune disgrace; mais il ne jouit non plus d'aucune faveur ostensible.

DARWIN (Érasme), presqu'également célèbre en Angleterre, comme médecin et comme poète, naquit, le 12 décembre 1731, à Elston près de Newark, dans le comté de Nottingham. Après avoir fait d'excellentes études aux universités de Cambridge et d'Édimbourg, il commença à exercer la médecine à Nottingham, mais avec peu de succès. En 1756, il quitta cette ville pour aller s'établir à Lichfield, où ayant réussi à sauver un homme riche et considéré, d'une maladie qui paraissait désespérée, il obtint tout-à-coup une grande vogue. Doué d'un goût très-vif et d'un talent distingué pour la poésie, la crainte, assez fondée, que la connaissance de ce talent ne nuisît à ses succès dans sa profession, l'engagea à garder long-temps dans son portefeuille ses premiers essais en poésie. Il forma à Lichfield une société d'amateurs de botanique qui a joui de quelque célébrité, quoiqu'elle ne fût composée que de trois personnes, et on doit à cette société une traduction anglaise des principaux ouvrages de Linnée. Ce grand naturaliste lui avait inspiré une admiration exclusive; son premier ouvrage est entièrement fondé sur le système sexuel; ce fut miss Seward qui lui donna l'idée de composer un poëme sur ce sujet qui lui paraissait favorable à la poésie, en lui adressant une pièce de vers que Darwin a conservée, et qui forme le début de son *Jardin botanique*. Ce poëme fut l'ouvrage de dix années; il est divisé en deux parties, *l'Économie de la végétation* et *les Amours des plantes*. On y admire un plan original et hardi, une imagination brillante, une versification harmonieuse; mais on n'y trouve rien de cet intérêt aimable que produit le développement des passions; défaut qui a fait dire de lui « qu'il ne faisait que voltiger autour du cœur sans y pénétrer (*circùm præcordia ludit*). » L'auteur a cru animer son sujet en prêtant aux végétaux les sentimens, les mœurs et même les formes et les habitudes humaines; mais ce système de personnification, poussé beaucoup plus loin que ne le permettent le goût et la raison, n'affranchit pas l'ouvrage des inconvéniens attachés à toute nomenclature, dont la sécheresse, avec quelqu'art qu'on veuille la dissimuler, est nécessairement anti-poétique. Il s'y trouve cependant quelques fictions très-ingénieuses exprimées dans un style, où l'on remarque beaucoup, et peut-être trop de pompe et d'éclat. On a reproché aussi à l'auteur le matérialisme qui respire dans

cet ouvrage, et ce reproche est d'autant plus fondé, qu'il n'a pas moins manqué au goût qu'à la morale, en se privant ainsi volontairement d'un des principaux avantages de son sujet, celui du charme qu'y pouvait répandre un sentiment religieux, si naturellement excité dans l'homme qui observe les prodiges de la végétation. Darwin, après la mort de sa première femme, épousa, à cinquante ans, la veuve du colonel Pole, beaucoup plus jeune que lui, et vint alors résider à Derby. Il y publia, en 1794, le plus considérable de ses ouvrages, auquel il travaillait depuis 1771, la *Zoonomie* ou les *Lois de la vie organique*, 2 vol. in-4; réimprimé en 1801, 4 vol. in-8. Cet ouvrage, qui reproduit, jusqu'à un certain point, quoiqu'en l'étendant beaucoup, le système d'excitabilité de Brown, a été combattu avec force par des hommes de l'art, dans la patrie même de l'auteur; mais nul n'a pu lui contester une vaste instruction, des connaissances profondes en physiologie et dans toutes les branches de l'histoire naturelle, un esprit éminemment observateur et les aperçus les plus ingénieux. La partie qui traite de l'instinct, celle de l'animation végétale, celle de la génération, et tout ce qui est relatif aux phénomènes de la vision, sont particulièrement remarquables. Le style de cet ouvrage, quelquefois très-poétique, est généralement correct, et aussi clair que le comporte un sujet dans lequel la métaphysique entre nécessairement pour beaucoup. La *Zoonomie* a été traduite en allemand par le docteur Brandis, et en italien par Rasori qui y a joint des notes et des additions, Milan, 1803, 6 vol. in-8. M. Joseph F. Kluyskens, inspecteur des hôpitaux de Gand, a donné une bonne traduction française de la *Zoonomie*, Gand, 1810-1812, 4 vol. in-8. Un cinquième volume, qui n'a pas encore paru, contiendra les notes du traducteur. Ce qu'on en connaît donne la meilleure idée de ce travail. Darwin publia, en 1800, un vol. in-4, la *Phytologie*, ou la *Philosophie de l'agriculture et du jardinage*, etc. Cet ouvrage a été traduit en allemand par M. Hébeinstreit. Retiré à Derby, Darwin y jouissait de la célébrité que lui avait procurée sa *Zoonomie*, et se livrait à de nouvelles études, dont l'activité de son esprit lui faisait un besoin, lorsqu'il fut enlevé aux sciences et aux lettres par une mort, sinon prématurée, du moins inattendue, et qui fut précédée d'une circonstance assez remarquable pour devoir être citée. La veille de cet événement, une dame de ses amies, qui ne l'avait pas vu depuis long-temps, étant venue lui rendre visite, le félicita sur son air de santé. — « Je n'ai jamais meilleur visage, répondit-il, que lorsque je suis sur le point de tomber malade. » Le lendemain, 18 avril 1802, il succomba à une attaque d'apoplexie, suivant les uns, et suivant d'autres à une goutte remontée dans l'estomac. Ce savant médecin avait cependant adopté un régime propre à le garantir des maux qui sont souvent la suite et le châtiment de l'intempérance. Il s'était imposé l'abstinence la plus complète de toutes les boissons fermentées, qu'il regardait comme le poison le plus fatal à la santé, et contre l'usage desquelles il s'est fortement élevé dans ses ouvrages. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il ne croyait pas devoir observer la même sobriété à l'égard des alimens, et qu'il recommandait même une nourriture très-abondante. Bienfaisant par principes, plus peut-être que par caractère, il donnait gratuitement ses soins aux pauvres ainsi qu'aux ecclésiastiques de sa paroisse; mais ces actes d'humanité perdaient une partie de leur charme par une brusquerie de manières, qui allait quelquefois jusqu'à la dureté, et dont il ne put jamais se défaire. Peu d'hommes ont possédé des connaissances aussi générales; il se livrait avec succès à des travaux mécaniques, et avait construit, entre autres machines, la voiture dont il se servait habituellement. On a imprimé, après sa mort, son poème intitulé: *le Temple de la nature*, fort inférieur à ses autres productions. On a aussi de lui, un *Plan de conduite pour l'éducation des femmes*, et des *Poësies* insérées dans les journaux anglais. Son *Jardin botanique* a été réimprimé pour la quatrième fois, en 1799, 2 vol. in-8, avec des gravures et des notes très-étendues; *les Amours des plantes*, qui en forment la 2e partie, ont été traduits en français par Deleuze, 1799, in-12. Quoique sa manière d'écrire ait eu des imitateurs, et que l'on cite l'école darwinienne en Angleterre et en Amérique, on a prouvé que Henri Brooke en avait donné avant lui le modèle dans un poème sur la *Beauté universelle*, publié en 1747. Il est vrai, et cela est rare, que Darwin

a surpassé son modèle. Miss Seward a publié en 1804, in-8, les *Mémoires de la vie de Darwin, principalement durant sa résidence à Lichfield, avec des notes sur ses amis et des critiques sur ses ouvrages.* Ces mémoires sont intéressans, mais écrits d'un style ridiculement emphatique.

DAUBENTON (Louis-Jean-Marie), naturaliste et anatomiste, professeur d'histoire naturelle, de minéralogie, sénateur, etc., né à Montbar, en Bourgogne, le 29 mai 1716. Destiné à l'état ecclésiastique, et envoyé par sa famille à Paris pour y étudier la théologie, il s'adonna en secret à l'étude de la médecine et principalement à celle de l'anatomie. Bientôt la mort de son père lui permit de suivre son penchant pour les sciences, il prit ses dégrés à Reims en 1741, et retourna dans sa ville natale pour y exercer la profession de médecin : c'est là qu'un heureux hasard décida de son sort. Buffon, né aussi à Montbar, et lié dès l'enfance avec Daubenton, venait d'être nommé intendant du jardin du roi, et avait déjà conçu le plan de l'ouvrage qui a rendu son nom immortel : le besoin d'être secondé dans une entreprise aussi vaste lui fit jeter les yeux sur son compatriote, qu'il attira à Paris en 1742, et auquel il fit ensuite donner la place de garde démonstratenr du cabinet d'histoire naturelle. Ce choix fut généralement approuvé. Daubenton possédait une grande justesse d'esprit, une exactitude rigoureuse, et une patience à toute épreuve. Ce fut par ses constans travaux qu'il parvint à enrichir et à compléter cette collection, aujourd'hui la plus considérable de l'univers. Les services qu'il rendit à l'histoire naturelle comme professeur ne furent pas moins grands, et il est le premier qui ait donné en France des leçons sur cette science, par autorité publique. Nommé successivement professeur de minéralogie et d'économie rurale à l'école d'Alfort en 1783, il donna aussi quelques leçons d'histoire naturelle à l'école normale en 1795, et fut également le principal auteur de l'introduction et de la propagation des moutons de race espagnole. Un caractère doux, un genre de vie simple et uniforme le firent arriver à une grande vieillesse, et il pouvait encore espérer quelque temps d'existence, lorsque les changemens causés dans ses habitudes par son élection au sénat après le 18 brumaire, altérèrent sa santé, et le conduisirent au tombeau dans la nuit de 31 décembre 1799 au 1er janvier 1800. Mlle Daubenton a épousé M. Buffon fils.

DAUBENTON (Antoine-Grégoire), né à Paris en 1752. Ses travaux, comme juge-de paix, ne l'ont point empêché de publier un asssez grand nombre de compilations dans lesquelles il s'est spécialement attaché à faciliter l'étude et la pratique des lois nouvelles en les présentant tantôt sous la forme de manuel, tantôt sous celle de dictionnaire. Son *Manuel des officiers de police judiciaire, juges-de-paix, maires, adjoints*, imprimé à Paris en 1810 et 1812, a été traduit en hollandais et imprimé à Haarlem en 1813. On a aussi traduit en hollandais, deux autres ouvrages de sa composition, savoir : *Traité pratique du code d'instruction criminelle et du code des délits et des peines, avec toutes les formules nécessaires*, 1809 et 1810, 2 vol. in-8. Cette traduction, imprimée à Leyde, 1811, est en 3 vol. — *Traité pratique de toutes espèces de conventions, contrats, obligations et engagemens tant civils que de commerce extérieur et intérieur*, 2 vol. in-12. La traduction, imprimée à Amsterdam, 1811, est en 2 vol in-8. Il avait entrepris, sur l'ancienne jurisprudence, des ouvrages que sa mort, survenue en 1813, l'a empêché de terminer.

DAUBERMENIL (F.-A.), député à la convention nationale, né à Salles près de Perpignan, n'a point voté dans le procès de Louis XVI. Attaché au parti qui succomba le 31 mai, il fut rappelé dans l'assemblée après le 9 thermidor. Républicain austère et enthousiaste, il s'opposa avec une telle énergie à la révolution qui mit, au 18 brumaire, le pouvoir souverain dans les mains du général Bonaparte, qu'il se fit arrêter et envoyer en surveillance dans le département de la Seine-Inférieure. Rendu à la liberté, il se retira à Perpignan, où il est mort en 1802.

DAUBIGNY (Jean-Louis-Marie Villain), né à Saint-Just en Picardie, était en 1789, procureur au parlement de Paris. Avec l'ame la plus basse et l'esprit le plus faux, il obtint de grands succès dans quelques sociétés populaires. Il fit arrêter, dans la journée du 10 août 1792, le journaliste Suleau et quelques autres personnes qui, revêtues de l'uniforme national, s'étaient réunies sur la place Vendôme, quelques instans avant que le châ-

teau ne fut attaqué, et les laissa ensuite massacrer sous ses yeux. Devenu membre du tribunal extraordinaire institué le 10 août, il fut, après les massacres de septembre, signalé par le ministre de l'intérieur Roland, comme un des auteurs d'un vol considérable fait dans le garde meuble de la couronne. La réputation de patriotisme de Daubigny était néanmoins trop bien établie pour qu'une accusation de ce genre pût y porter atteinte; l'affaire en resta donc là. Nommé vers la fin de 1793, adjudant du ministre de la guerre Bouchotte, il fut accusé une seconde fois de vol, par Bourdon de l'Oise, et traduit au tribunal révolutionnaire; mais Robespierre, qui le protégeait, fit rapporter le décret. Traduit de nouveau, en l'an 3, sur la proposition du même Bourdon au tribunal d'Eure-et-Loire, il fut condamné à la déportation. Il a été compris dans l'amnistie du 4 brumaire an 4. Déporté de nouveau, sous le gouvernement impérial, par un acte du sénat, à la suite de l'explosion de la machine infernale (3 nivôse an 9; 24 décembre 1800), il est mort aux îles Séchelles.

DAUCHY, de l'Oise (Le comte Edouard), fut député du tiers-état du bailliage de Clermont aux états-généraux. Nommé, le 21 janvier 1790, membre du comité des impositions de l'assemblée constituante, il fut élu, le 16 juin suivant, président de cette assemblée; demeura étranger aux affaires publiques pendant les sessions législative et conventionelle, fut député au conseil des cinq-cents, en 1795, et envoya après le 18 fructidor, un secours de douze mille livres à ceux de ses collégues qui avaient été déportés, à la suite des événemens de cette journée. Nommé, en 1805, préfet du département de Marengo, puis conseiller-d'état, il fut appelé, dans la même année, à l'administration générale du pays Vénitien et des provinces Illyriennes, et adhéra, le 11 juin 1814, à toutes les mesures du sénat. Élu, en mai 1815, membre de la chambre des représentans, M. Dauchy a cessé d'être employé, après la seconde restauration des Bourbons.

DAUDENARDE de LALAING (Le comte Charles-Eugène), issu d'une famille noble du Brabant, était écuyer de Bonaparte; il fit la campagne de 1806, en qualité de chef-d'escadron au 3e régiment de cuirassiers. Il fut décoré, en 1807, de la croix de la légion-d'honneur, et nommé, en 1809, colonel de cavalerie. Employé, en 1812, dans la guerre de Russie, il fut élevé, le 5 décembre, au grade de maréchal-de-camp de cavalerie. En 1813, il se distingua à la bataille de Dresde, et fut cité avec éloge à cette occasion. Le roi le nomma, le 5 juillet 1814, chevalier de St.-Louis, et commandant de la légion-d'honneur le 23 août suivant. Il suivit le roi à Gand en 1815, acte de fidélité qui ne put faire oublier à quelques individus, qu'il avait eu le tort irrémissible de servir sous Bonaparte: et lorsque, nommé lieutenant-commandant des gardes du corps, il se présenta à la compagnie, plusieurs des gentilshommes qui la composaient refusèrent de le reconnaître pour leur chef. Le comte Daudenarde déploya la plus grande fermeté dans cette circonstance, et le roi, justement indigné d'autant d'insubordination sévit contre les plus récalcitrans, et persista à maintenir la nomination de cet officier au grade dont il l'avait revêtu.

DAUDIN (François-Marie), né à Paris vers la fin du 18e siècle. Privé, dès sa jeunesse, de l'usage de ses jambes, il se livra de bonne heure à l'étude des sciences et principalement de l'histoire naturelle. Ses premiers essais furent consignés dans le *Magasin Encyclopédique* et dans les *Annales du Muséum d'Histoire naturelle*. Il en donna ensuite un recueil séparé, intitulé: *Recueil de Mémoires et de Notes sur des espèces inédites et peu connues de mollusques et de zoophytes*. Il avait entrepris un traité complet d'ornithologie; mais il ne l'a point achevé. Ce qu'il a publié sur cette matière, prouve qu'il ne l'avait pas suffisamment approfondie. Le meilleur et le plus utile de ses ouvrages, quoiqu'on y trouve encore des imperfections, est une *Histoire naturelle des reptiles*, qu'il composa pour faire suite à l'édition de Buffon par Sonnini, et qui a paru en huit vol. in-8., à Paris chez Dufart, en 1802 et 1805. Son style diffus, incorrect et sans élégance, contraste beaucoup avec celui de l'éloquent écrivain dont il s'était fait le continuateur. Malgré ses infirmités, Daudin avait trouvé une femme aimable qui s'était unie à son sort, et qui partageait même ses travaux. Elle mourut, avant lui, de consomption; il lui survécut de peu de jours. Il est mort, en 1804, âgé de moins de 39 ans.

DAUGIER (Le comte François-Henri-

Daunou Député.

Ecclex), fut nommé capitaine de vaisseau le 21 mars 1792. Appelé par le gouver-

dans la congrégation de l'Oratoire ; souscrivit au serment prescrit par l'assemblée

Eugène), fut nommé capitaine de vaisseau le 21 mars 1796. Appelé par le gouvernement impérial, au commandement de la marine de la garde, il obtint, quelques jours après la restauration, la place de chef militaire au port de Lorient, et fut créé, vers la même époque, comte et contre-amiral. Il obtint, en juillet 1814, la préfecture maritime du 4e arrondissement, et la perdit à la suite des événemens du 20 mars 1815. Le roi la lui rendit à son retour. Élu par le département du Morbihan membre de la chambre des députés, M. Daugier y a constamment voté avec la minorité. Nommé, en août 1816, commandant de la marine à Rochefort, le département du Finistère, dont il avait présidé le collége électoral, l'a également honoré de son choix, pour le représenter à la chambre pendant la session de 1817-1818.

D'AULTANNE. *Voy.* Aultanne.

DAUMESNIL (Le baron Pierre), né à Périgueux, le 14 juillet 1777, s'est distingué comme simple soldat dans les guerres d'Italie et d'Egypte. Envoyé en Espagne, en qualité de chef d'escadron de la garde impériale, il en fut nommé major en 1809, et donna le 7 juillet de cette année, à la bataille de Wagram, des preuves de la plus brillante valeur. Élevé au grade de général de brigade, le 21 février 1812, il obtint, pour retraite, le 26 avril, le gouvernement du château de Vincennes, qu'il défendit avec la plus rare intrépidité, en avril 1814, contre les menaces et les tentatives des alliés. Ce gouvernement lui ayant été retiré, après la restauration, il reçut en échange, celui de la place de Condé et la croix de l'ordre de St-Louis; mais il était impossible de considérer son déplacement autrement que comme une disgrace. Au moment où il apprit le retour de Bonaparte, il ne se rappela plus que les bienfaits de ce prince et la confiance qu'il lui avait accordée. Rappelé par lui au commandement de Vincennes, qu'il avait illustré par sa belle défense, le général Daumesnil occupait ce poste, en 1815, lors de la seconde invasion des alliés, et sa conduite à leur égard fut exactement la même que l'année précédente; aussi reçut-il sa retraite le 8 septembre suivant.

DAUNOU (Pierre-Claude-François), né à Boulogne-sur-mer en 1761, entra dans la congrégation de l'Oratoire; souscrivit au serment prescrit par l'assemblée constituante, à tous les fonctionnaires publics ecclésiastiques; devint, en 1791, grand-vicaire de l'évêque constitutionnel du Pas-de-Calais, et fut nommé, au mois de septembre 1792, député de ce département à la convention nationale. Depuis l'instant où il fut entré dans cette assemblée, et au milieu du choc des partis, M. Daunou ne cessa de se montrer ce qu'on le voit encore: énergique ami de la liberté, mais ennemi déclaré de tous les excès populaires. Du moment où il fut question de mettre Louis XVI en jugement, il proposa de renvoyer la connaissance de cette affaire à une haute cour nationale. La convention ayant décrété qu'elle prononcerait elle-même sur le sort du roi, Daunou, considérant que ce n'était qu'une mesure de sûreté générale qu'elle allait prendre, ne pensa pas qu'elle dût être soumise à la sanction du peuple; il vota ensuite la réclusion de ce prince, et son bannissement à la paix. La sentence de mort ayant été prononcée, Daunou, après s'être élevé sur la question de décider, séance tenante, s'il serait sursis à l'exécution, fit ajourner cette question au lendemain, et se déclara pour l'affirmative. Décrété d'arrestation, le 3 octobre 1793 (*voy.* Amar), pour avoir protesté contre les criminelles journées des 31 mai, 1er et 2 juin précédens, il fut incarcéré pendant quinze mois, et ne rentra dans la convention que le 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794). Nommé, le 3 floréal suivant (22 avril 1795), membre de la commission chargée de présenter les lois organiques de la constitution de 1793, ou plutôt de donner une constitution nouvelle, Daunou fut, pendant six mois, le seul rapporteur de cette commission. Élu, le 16 thermidor (3 août), président de la convention, il entra, le 15 fructidor (1er septembre), au comité de salut public; dénonça, le 3 octobre, les manœuvres des sections de Paris contre la convention; provoqua quelques mesures répressives de l'insurrection, et s'opposa à la proposition de casser le corps électoral comme foyer de la rebellion du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795). Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en fut le premier président. Inébranlable dans ses opinions républicaines, Daunou se déclara fortement pour le main-

tion de la loi du 3 brumaire, inconstitutionnelle sans doute, mais impérieusement réclamée par les circonstances où se trouvait la république. Ami de la liberté de la presse, il proposa des lois répressives de la calomnie. Sorti du conseil le 1er prairial an 5 (20 mai 1797), il fut chargé, en 1798, par le directoire, d'organiser la république romaine. La considération universelle attachée au nom de Daunou, l'ayant reporté, lors des élections de germinal an 6 (mars 1798), au conseil des cinq-cents, il en fut réélu président le 1er fructidor (18 août), et y prononça, le jour anniversaire du 18 fructidor de l'année précédente, un discours où respirait le plus sincère amour de la patrie. Une députation de l'institut étant venue rendre à ce conseil le compte annuel des travaux de cette compagnie, M. Daunou lui adressa, le 19 novembre 1799, une réponse que nous regrettons vivement de ne pouvoir mettre tout entière sous les yeux de nos lecteurs, mais dont l'extrait suffira pour fixer leur opinion sur les principes de M. Daunou : « Le temps n'est plus où le royalisme nous menaçait de reconstruire les écoles de la superstition et de l'esclavage. Puissent désormais celles de la philosophie et de la république remplir de plus en plus les vœux que vous formez pour elle!.... C'est l'instruction qui rend libres les peuples qui sont opprimés; mais c'est elle encore qui doit rendre justes, forts et heureux ceux qui sont libres... Il faut le dire; durant ces premières années de la liberté française; la reconnaissance nationale s'attachera spécialement à ce que vous ferez pour la renaissance de l'éducation, pour la culture des jeunes élèves de la patrie, pour le perfectionnement des livres élémentaires, pour les progrès des institutions républicaines, pour la régénération des mœurs, en un mot, pour la propagation des idées et des sentimens qui conviennent le plus à des hommes libres. Il n'y point de philosophie sans patriotisme; ni de génie que dans une ame républicaine....» Qu'on retranche du peu de paroles que nous venons de rapporter, ce que l'empire des circonstances ne permet pas d'y laisser subsister, on retrouvera dans tout le reste, comme dans toutes les productions de M. Daunou, une doctrine éminemment saine et conservatrice, unie à une grande justesse de logique et une extrême clarté de discussion; avantages bien rares et qui assurent inconstestablement à Daunou une place parmi les orateurs les plus distingués des dernières assemblées. M. Daunou, qui apercevait depuis longtemps l'abîme de malheurs où l'inhabileté et la faiblesse du directoire entraînaient la république, se réunit, mais dans l'intérêt seul de la liberté, à ceux qui conçurent et opérèrent la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Trompé, dès les premiers momens, dans ses plus chères espérances (*voy.* Chazal et Chénier), il refusa les fonctions de conseiller-d'état, que lui offrit le premier consul, et se contenta de celles de tribun. Nommé membre du tribunat, le 11 nivôse an 8 (1er janvier 1800), ce corps fut installé sous sa présidence. M. Daunou célébra dignement les triomphes des armées françaises, lors de la victoire de Marengo; il s'opposa depuis, dans toutes les circonstances et avec la plus honorable énergie, aux envahissemens successifs du despotisme naissant, sur la liberté publique, et combattit particulièrement, comme inconstitutionnel, en janvier 1801, le projet de loi relatif à la création des tribunaux spéciaux. Il avait trop bien mérité le prix attaché alors au courage politique, pour qu'on le lui fît attendre longtemps; il fut compris dans l'élimination de tous les amis de la liberté, prononcée par le sénatus-consulte du 16 ventôse an 10 (7 mars 1802). Depuis cette époque, M. Daunou est retourné à ses fonctions de garde de la bibliothèque du Panthéon. Membre de l'institut, M. Daunou présida ce corps en 1806, et prononça, le 10 avril de cette année, le discours d'ouverture. Après avoir, en décembre 1804, remplacé Camus dans la place d'archiviste du corps-législatif, Daunou obtint celle d'archiviste de l'empire, et fut décoré de l'aigle de la légion-d'honneur; il a été nommé censeur impérial le 3 avril 1810. La restauration, en privant M. Daunou de tous ses emplois, l'a nommé principal rédacteur du *Journal des Savans*; et une ordonnance du 21 mars 1816, l'a admis dans l'académie royale des inscriptions. Sans doute, personne n'est plus propre que M. Daunou à remplir la première de ces fonctions et à honorer le corps dont il fait partie; mais il est peut-être le seul à ne pas s'apercevoir qu'il n'y a aucune proportion entre ce que de basses intri-

gues lui ont fait retirer, et ce qu'on a cru lui accorder comme une équitable compensation d'une revoltante injustice. C'est parce que la modestie de M. Daunou et l'extrême modicité de ses besoins ne lui ont jamais permis de s'en plaindre, que nous regardons son silence comme un nouveau motif de la signaler. C'est à M. Daunou que la France et l'Europe sont redevables de l'impression de l'admirable et dernier ouvrage de Condorcet, *Sur les progrès de l'esprit humain*; il est un des continuateurs de l'histoire littéraire de la France. On a de lui: *Influence de Boileau sur la litterature française*, 1797, in-8. — *Éloge du général Hoche*, 1797, in-8. — *Mémoire sur l'origine, l'étendue et les limites de l'autorité paternelle*, 1788, in-4. — *Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie*, 1802, in-8. — *Mémoires sur les élections au scrutin*, 1802, in-4. — Des *Rapports* à la convention, au corps-législatif, au tribunat. — Des *Mémoires* dans ceux de l'institut. — *Notice sur M.-J. Chénier*, à la tête du catalogue des livres de ce dernier. M. Daunou a été éditeur de l'histoire de l'anarchie de Pologne, par Rulhières, 1807, 4 vol. On lui attribue l'*Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, 1810, in-8; 3e édition, 1811, 2 vol. in-8; et l'édition stéréotype des *Œuvres de Boileau*, 1809, 3 vol, in-8, ou in-12, augmentée de notes historiques et critiques, avec les variantes, les textes d'Horace, de Juvénal, etc., imités par Boileau; un discours sur l'influence de ses œuvres et la vie de ce poète.

DAURE (Le baron), ne vers 1772, d'une famille originaire de Bigorre, fit, en qualité de commissaire des guerres, les campagnes d'Egypte et d'Italie, et acquit la réputation d'un administrateur distingué. Le général Bonaparte, auquel ses talens l'avaient rendu très-utile, faisait de M. Daure un cas particulier. Devenu premier consul, ce général le nomma ordonnateur en chef de l'expédition de St-Domingue dont il confiait le commandement au général Leclerc, son beau-frère, à la mort duquel Daure réunit à ces fonctions l'administration suprême de la colonie. Revenu en France, et tombé dans la disgrace de l'empereur, par suite d'emprunts faits aux États-Unis pour les dépenses de l'armée de St-Domingue, il conserva son grade d'ordonnateur, mais sans activité, et passa avec le grade qu'il occupait, et du consentement de Napoléon, au service du roi Joachim, monté depuis peu sur le trône de Naples. Ses talens lui obtinrent à tel point la confiance du nouveau roi, qu'il en reçut le portefeuille de la guerre et de la marine, auxquels fut ensuite réuni par intérim celui de la police. Le roi, ayant cru avoir à se plaindre de M. Daure, celui-ci se vit obligé de renoncer à ses dignités, et de quitter le royaume de Naples. Rentré dans les rangs de l'armée française, il fut nommé, en 1812, ordonnateur-général de la grande armée, et acquit de plus en plus la confiance de l'empereur, dont il suivit toujours le quartier-général, et auquel il continua de rendre d'éminens services pendant la funeste, mais glorieuse campagne de Champagne, en février et mars 1814. Daure ne quitta l'empereur qu'après son abdication à Fontainebleau, et l'un des derniers décrets de ce prince le nomma maître des requêtes, titre qui lui fut confirmé lors de la première restauration des Bourbons. De retour de l'île d'Elbe, Bonaparte nomma M. Daure, en 1815, intendant-général de l'armée; il en exerçait les fonctions lors de la bataille de Waterloo. Resté long-temps sans emploi après la seconde restauration, M. Daure s'est rendu aux eaux; ses talens connus, un esprit aimable et enjoué, et un goût extrême pour le plaisir, qui n'exclut pas en lui la solidité des vues et le soin de son avenir, l'y ont fait rechercher par des personnes en crédit à la nouvelle cour; bien servi par elles, il a été nommé intendant militaire en juillet 1818.

DAUTRICHE (Joseph), député par le département de la Charente-Inférieure, à la convention nationale, déclara, lors du procès de Louis XVI, que ne pouvant se considérer comme juge, il votait, comme mesure législative, la détention de ce prince jusqu'à la paix. Il était en 1816, conseiller à la cour royale de Poitiers.

DAUXION-LAVAYSSE (J.-F.), ancien propriétaire dans les colonies françaises, fut obligé de s'enfuir au commencement des troubles révolutionnaires, pour se soustraire à la fureur des nègres; il voyagea alors dans différentes colonies, et vint, sous le gouvernement impérial, à Paris, où il publia un *Voyage aux îles de Trinidad, de Tabago, de la Marguerite, et dans diverses parties de Venezuela dans l'Amérique méridionale*, 1813, 2

vol. in-8. A la même époque, M. Dauxion-Lavaysse fut employé à l'état-major de la grande-armée. Peu de jours après le rétablissement des Bourbons, il fut envoyé à Haïti comme commissaire du roi, avec MM. de Médine et Daverman, pour y reconnaître les dispositions des hommes qui gouvernent cette île; mais comme l'on devait s'y attendre, il porta dans cette mission l'esprit hostile et dominateur de la plupart des colons dépossédés, et il paraît qu'ayant écrit à Christophe une lettre menaçante qui déplut fort à ce chef des noirs, il fut arrêté par ses ordres, et se vit obligé de revenir en France. Ce fut dans le même temps, que la police haïtienne ayant découvert les instructions secrètes donnés à M. de Médine, s'empressa de les rendres publiques. (*Voy.* Christophe). Le journal officiel du 18 s'exprima dans les termes suivans, sur cette mission: « Le ministre secrétaire-d'état de la marine et des colonies a mis sous les yeux du roi des lettres insérées dans les papiers publics, et qui ont été adressées de la Jamaïque, sous les dates des 6 juillet et 1er octobre derniers, aux chefs actuels de Saint-Domingue, par le colonel Dauxion-Lavaysse. M. Dauxion, dont la mission toute pacifique avait pour but de recueillir et de transmettre au gouvernement des renseignemens sur l'état de la colonie, n'était nullement autorisé à faire des communications aussi contraires à l'objet de cette mission. Le roi en a témoigné un profond mécontentement, et a ordonné de rendre publique sa désapprobation.» M. Dauxion-Lavaysse est adjudant-commandant depuis le 3 janvier 1815. Il a rédigé quelques articles de la *Biographie universelle*.

DAVERHOULT (Jean-Antoine), l'un des membres les plus courageux et les plus tranchement constitutionels de l'assemblée législative de France, naquit en Hollande. Contraint de quitter ce pays pour avoir pris part aux troubles qui y avaient éclaté en 1787, il s'était retiré en France, avait été nommé en 1790 administrateur du département des Ardennes, et élu, l'année suivante, député de ce département à la législature. Le 27 novembre 1791, il pressa vivement l'assemblée d'exiger, des électeurs de Trèves et de Mayence, la dispression des corps d'émigrés qui se rassemblaient chez eux. Nommé président le 8 janvier 1792, il se prononça fortement contre toutes les opinions qui, dans les deux partis, menaçaient également l'ordre constitutionel, et annonça que l'empereur Léopold n'avait point de projets contre la France. Insensible aux menaces, comme il était inaccessible à la crainte, Daverhoult défendit constamment M. de la Fayette, contre lequel les députés de la Gironde unissaient leurs imprudens efforts à ceux de l'anarchie, et demanda qu'on laissât aux lumières le soin d'éclairer l'univers. Après avoir réclamé le renvoi au comité diplomatique de la proposition du roi, tendant à faire déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohême, il vota néanmoins pour la guerre. Il parla, le 21 juin 1792, avec beaucoup de force, sur les attentats commis la veille au château des Thuileries. Le 1er juillet, il fit rendre un décret répressif contre les sociétés populaires, revint de nouveau, le 13, sur les attentats du 20 juin, et insista vainement pour que Petion, maire de Paris, et Manuel, procureur de la commune, prévenus de n'avoir pas rempli leurs devoirs dans cette journée, fussent suspendus de leurs fonctions. Il donna, le même jour, sa démission, annonçant qu'il se rendait à l'armée où il avait obtenu le grade de colonel. Arrêté, peu de jours après le 10 août, au moment où, menacé par les mêmes dangers auxquels M. de la Fayette n'avait échappé que par une prompte fuite, il voulait passer chez l'étranger, le brave et malheureux Daverhoult se brûla la cervelle.

DAVID (Jacques-Louis), né à Paris, en 1750, jouissait de la réputation d'un des peintres les plus distingués de l'école française, avant la révolution; il en en embrassa les principes avec autant de bonne foi que d'enthousiasme, et sacrifia trop souvent, depuis cette époque, les inspirations du génie des arts auxquelles il devait sa gloire, à celles de la politique qui firent tous ses malheurs. Le 25 septembre 1790, David fit hommage à l'assemblée constituante, d'un tableau représentant Louis XVI, entrant le 14 février précédent, dans le lieu de ses séances, et contractant avec la nation l'engagement d'aimer, de maintenir et de défendre la constitution qu'elle se donnerait. Dès la même année, il avait commencé, par les ordres et sous les auspices de l'assemblée, un tableau dont le sujet était la mémorable séance, où les représentans

du peuple français, chassés de la salle ordinaire de leurs réunions, se réfugièrent dans le jeu de paume de Versailles, et y prêtèrent le serment de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France. Rempli, dès-lors, de toutes les pensées qui depuis n'ont cessé de l'agiter, l'habile artiste avait ménagé, à travers une fenêtre, la vue du château de Versailles, enveloppé d'épais nuages d'où s'échappait la foudre; ce tableau n'a jamais été achevé. Le 15 avril 1792, David fut un des principaux ordonnateurs de la fête donnée aux soldats du régiment de Châteauvieux, condamnés pour insubordination par leurs propres officiers et selon les lois de leurs pays, mais dans lesquels son imagination ardente et déjà républicaine, ne voulait voir que des victimes du despotisme. Lié dès-lors avec tous les chefs du parti républicain, David, déjà membre du corps électoral de Paris, fut nommé, en septembre 1792, député de cette ville à la convention nationale. Il se plaignit plusieurs fois, dans cette assemblée, du traitement qu'éprouvaient, à Rome, ceux des élèves de l'école française qui se faisaient remarquer par des opinions républicaines. Dans le procès de Louis XVI, il vota sur toutes les questions avec la majorité de l'assemblée, et offrit à la convention, peu de temps après la mort de ce prince, un tableau représentant l'assassinat de Lepelletier de St-Fargeau. Nous ne suivrons pas M. David dans le cours de sa carrière politique, il n'offre que peu d'intérêt à l'histoire, et l'humanité a trop souvent à s'en affliger. Nous nous bornerons à dire, que n'ayant été chargé d'aucune mission sous le régime décemviral, les seules accusations que l'on puisse élever contre lui, sont fondées sur l'extrême exaltation des opinions qu'il a manifestées dans l'assemblée dont il faisait partie. Que M. David ait parlé avec attendrissement des derniers instans de Marat; qu'il ait demandé que ce monstre fût exposé aux regards dans l'état où il fut trouvé après avoir reçu le coup mortel; qu'il ait réclamé pour lui les honneurs du Panthéon et qu'il ait demandé à boire la ciguë avec Robespierre, nous ne voulons voir dans ces propositions insensées, que l'effrayant effet d'une imagination en délire; mais c'est avec sincérité que nous regrettons qu'entré le 14 septembre 1793, au comité de sûreté générale, l'artiste illustre, dont le nom est un des titres de gloire de la France, ait, pendant dix mois, attaché ce nom à tant d'actes tyranniques et de mesures sanguinaires qui ont fait l'opprobre et le malheur de sa patrie, et fourni aux ennemis de la liberté les armes dont il se servent contre elle avec autant de mauvaise foi que de succès. Les liaisons intimes et connues de David, avec les hommes dont le 9 thermidor venait de faire une tardive justice, donnèrent naissance, après cette journée, à une foule d'accusations qui s'élevèrent de toutes parts contre lui. Exclu du comité de sûreté générale le 13 thermidor, il fut décrété d'arrestation le 15, et obtint son domicile pour prison. Les comités réunis, auxquels les dénonciations avaient été renvoyées, ayant décidé qu'il n'y avait point lieu à examiner sa conduite, Chénier et Bailleul réclamèrent sa mise en liberté, qui fut prononcée, le 7 nivôse an 3 (27 décembre 1794). A la suite des événemens de prairial an 3 (20 mai 1795), dont on l'accusa d'avoir été l'un des provocateurs, David fut de nouveau décrété d'arrestation. Il demeura enfermé au Luxembourg jusqu'au 4 fructidor suivant (21 août), époque à laquelle il fut autorisé à rentrer dans sa maison sous la surveillance d'un garde; enfin l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795) vint rendre à David sa liberté définitive. Combien, après avoir payé à l'inexorable vérité historique le juste tribut d'impartialité qu'elle exigeait de nous, nous nous plaisons, en détournant nos regards des scènes d'horreur auxquelles la république française fut si long-temps livrée, et qui par malheur ne sont pas étrangères à notre sujet, à les reporter sur ces admirables productions d'un talent qui se méconnut trop long-temps lui-même, mais sur lequel l'opinion des contemporains a déjà devancé celle de la postérité. David est justement considéré en Europe comme le restaurateur de la véritable école française; et quoique son tableau de *St-Roch*, que l'on voit au Lazareth de Marseille, tienne encore à l'ancienne manière qu'il abjura bientôt, on y remarque des parties admirables; et un pestiféré, couché sur le devant, est comparable pour l'ame et l'expression, à tout ce que David a pu faire de mieux. Son *Bélisaire* et son *Socrate* affermirent sa réputation, et ses *Ho-*

races le placèrent hors de ligne. C'est après avoir fait *Brutus*, que la politique sembla l'absorber, non pas entièrement, comme l'ont dit ses ennemis, mais assez pour inspirer aux amis des arts de vifs regrets, que l'usage auquel, depuis 1793, il paraissait vouloir consacrer son beau talent, vint accroître et rendre plus pénibles. Nous avons parlé du tableau de *Lepelletier mourant*; nous ne dirons qu'un mot de celui où il représenta Marat au moment où, étendu dans sa baignoire et venant d'être frappé, le sang s'échappe à grands flots de sa blessure. Le portrait était d'une vérité frappante, et peut-être, sous le rapport de la ressemblance, doit-il être considéré comme l'un des chefs-d'œuvre de ce grand maître; exposé pendant longtemps dans la salle de la convention, on ignore ce qu'il est devenu. Après un assez long intervalle, David composa ses *Sabines*, production merveilleuse, critiquée d'abord avec l'amertume la plus injuste, mais à laquelle les artistes et ceux d'entre les contemporains de l'auteur, dont les souvenirs révolutionnaires n'égarent pas le jugement, ont assigné depuis, la place que confirmera la postérité. Nommé, en 1804, premier peintre de l'empereur, David fut chargé par ce prince de faire le tableau de son couronnement, et quoiqu'il fut singulièrement gêné dans cette composition par le costume moderne, ce tableau, dont le genre n'est pas le sien, n'en est pas moins digne de son auteur, par le soin avec lequel il en a traité les immenses détails, et par l'étonnante perfection des ressemblances. Il composa, en 1809, un nouveau tableau représentant la distribution des aigles, qui eut lieu au Champ-de-Mars, quelques jours après le couronnement de Napoléon, et cet ouvrage, auquel sont applicables toutes les observations que nous venons de faire relativement au précédent tableau, soutint sans doute, mais n'augmenta pas la haute réputation de l'artiste. La plus étonnante composition créée par le talent de David, nous paraît être *Léonidas prêt à combattre aux Thermopiles*. Ce tableau, fait dans les plus grandes dimensions et que l'on peut considérer comme son adieu à la France, parce qu'il est le dernier ouvrage qu'il ait exécuté dans ce pays, passe pour être le chef-d'œuvre du pinceau de ce grand peintre. Le sublime en est, selon nous, porté si loin, que nous craindrions d'affaiblir, par une analyse toujours imparfaite, les profondes impressions qui nous en sont restées. Contraint de quiter la France, en conformité de l'article 7 de la loi du 12 janvier 1816, M. David s'est retiré à Bruxelles où il a donné, en deux années, deux tableaux dont l'un représente *l'Amour quittant Psyché au lever de l'aurore*; et l'autre *Télémaque et Eucharis, dont il est près de se séparer*. Ces compositions, dont M. David a permis l'exposition publique, moyennant une faible rétribution qu'il a consacrée au soulagement des pauvres du pays hospitalier qui l'a accueilli, ont attiré un nombre prodigieux de spectateurs. On a souvent reproché à David des compositions qui tiennent un peu trop du bas-relief; de la faiblesse dans l'expression; un coloris qui, vrai dans tous ses détails, ne séduit pas toujours par l'ensemble. Nous pensons que toutes ces critiques peuvent être plus ou moins fondées, mais il est universellement reconnu que jamais artiste ne sut, mieux que lui, observer et peindre la nature; répandre le mouvement et la vie dans ses compositions, et allier à un degré aussi éminent la beauté du pinceau à une plus admirable pureté de dessin. On assure que David a refusé d'aller fixer sa résidence en Prusse, où le gouvernement de ce pays lui a fait offrir la direction suprême des arts.

DAVID (Fr. A.), graveur de la chambre et du cabinet du roi, membre des académies royales de Berlin, de Rouen, etc., est auteur des ouvrages suivans: *Elémens du dessein*, 1797, in-8.—*Proportion des plus belles figures de l'antiquité, accompagnées de leurs descriptions par Winkelmann*, 1798, in-4. Il a fait ou dirigé les gravures des ouvrages suivans: 1° *Les antiquités d'Herculanum*, 1790-98, 12 vol. in-4. — 2° *Les antiquités étrusques*, 1785-88, 5 vol, in-8 —3° *Le Muséum de Florence*, 1787-96, 8 vol. in-8. — 4° *Histoire d'Angleterre*, 1784-1800, vol. in-4. — 5°. *Histoire de France*, 1787-96, 5 vol. in-8. — 6° *Histoire de Russie*, 1779, 3 vol. in-4 — 7° *Histoire d'Angleterre sous le règne de George III*, 1812, les quatre premières livraisons.—8° *Histoire de France sous l'empereur Napoléon-le-Grand*, 1811-1813, ving-quatre livraisons.—9° *Grand portrait en pied d'Henri IV, Roi de France et de Navare*, 1816.

DAVIDOWICH (Paul, baron de)

général d'artillerie autrichien, propriétaire d'un régiment d'infanterie, et chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, est né en Servie, vers 1750. Après avoir servi avec succès en Bosnie, contre les Turcs, pendant la guerre de 1789, il fut employé dans le Brabant contre les Français, et y donna de nouvelles preuves d'habileté et de bravoure, notamment en octobre 1793, à Marchiennes et sous Maubeuge. Devenu feld-maréchal-lieutenant en mars 1795, il passa à l'armée d'Italie, et y rendit des services signalés pendant toute cette campagne. Le combat du 29 juillet sur l'Adige, les affaires qui eurent lieu du 8 au 12 octobre vers Borgo et Brussak, la prise de Trente le 4 novembre, les attaques des châteaux de Bassano et de Pietra dont il s'empara le 7 du même mois, après un combat de deux jours, enfin la bataille de Rivoli, où les généraux Fiorella et Vallet tombèrent entre ses mains, furent les occasions où il se fit principalement remarquer. Contraint de céder au génie et à l'activité que déployait le général Bonaparte dans cette campagne d'Italie, le plus beau monument de sa gloire militaire, Davidowich ne cessa de s'honorer par une persévérance à toute épreuve, et une intrépidité personnelle qui lui méritèrent l'estime de ses ennemis. Employé en 1815 sous l'archiduc Charles en Italie, il ne se distingua pas moins, et fut désigné honorablement dans les rapports de ce prince après sa retraite en Hongrie. Il fut envoyé, au mois de juin 1816, pour reconnaître la situation réelle des Serviens, parcourut les villes de Péterwaradin, de Semlin, et revint ensuite à Vienne. En juin 1817, il obtint sa retraite avec pension, et fut nommé gouverneur de Comorn, après la paix de Vienne.

DAVOUST (Louis-Nicolas), prince d'Eckmuhl, maréchal de France, né à Annoux, le 10 mai 1770, d'une famille noble, a été élevé à l'école militaire de Brienne. Entré, à quinze ans, en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Champagne, cavalerie, il embrassa la cause de la révolution; adhéra, après le 10 août, aux événemens de cette journée, fut nommé chef de bataillon du 3e régiment des volontaires de l'Yonne, et se fit remarquer à l'armée du Nord, sous les ordres de Dumouriez, par sa bravoure et son audace. Lorsque, dans les premiers jours d'avril 1793, Dumouriez, après avoir voulu arrêter le cours du torrent révolutionnaire, et sur le point d'être entraîné par lui, fut contraint de chercher son salut dans la fuite, le bataillon de Davoust fit feu sur lui, et cette circonstance lui valut le grade de général de brigade, avec lequel il fit, en 1793, 94 et 95, les campagnes de la Moselle et du Rhin. Les brillans et nombreux services de Davoust lui méritèrent un avancement rapide. Les grands succès qui suivirent le passage du Rhin, opéré par l'armée de Moreau, le 20 avril 1797, ayant amené la paix, le général Davoust obtint un commandement dans l'expédition d'Egypte, fut employé dans le corps d'armée du général Desaix, destiné à agir dans la partie supérieure de ce pays, et battit, dans un grand nombre de circonstances, les Mamelucks et les Arabes. L'un de ses plus glorieux combats fut celui qu'il livra, vers le milieu de janvier 1799, à Mourad-Bey, qui était venu l'attaquer sous les murs de Samanhout. Après une suite de succès non moins éclatans, il fut rappelé par le général en chef, dans la Basse-Égypte, où les Turcs venaient de débarquer, et contribua éminemment, le 25 juillet de la même année, à la victoire d'Aboukir. Reparti pour la France, en mars 1800, avec le général Desaix, après la convention Del-Arisch, il courut de grands dangers sur les côtes de Sicile, et n'échappa aux habitans de ce pays, que pour tomber dans les mains de l'amiral anglais Keith qui le retint, pendant un mois, prisonnier à Livourne. De retour en France, le général Davoust fut fait général de division, obtint, en 1802, le commandement en chef des grenadiers de la garde consulaire, et fut créé maréchal de l'empire le 19 mai 1804. Dès-lors sa faveur auprès de Napoléon s'accrut chaque jour. Il commandait, en 1805, au camp de Boulogne, un corps d'armée qu'il conduisit ensuite à Ulm et à Austerlitz, et à la tête duquel il vainquit encore, deux ans après, à Jéna. Il dirigea avec tant d'habileté, dans cette bataille, où il fut constamment au fort de la mêlée, la droite de l'armée française sur le village d'Auerstaedt, que l'empereur lui conféra le nom de ce village avec le titre de duc. Le maréchal Davoust acquit une nouvelle gloire aux batailles d'Eylau (9 février 1807) et de Friedland (14 juin de la même année). Le

22 avril 1809, il eut une telle part à la victoire remportée par les Français à Eckmuhl, près de Ratisbonne, qu'il reçut, avec le titre de prince, le nom de ce village. Les 5, 6 et 7 juillet suivans, il développa, à la bataille de Wagram, son habileté et son audace ordinaires. Il commanda ensuite, pendant plusieurs années, toutes les troupes qui occupèrent la Pologne, fut chargé d'une partie de l'administration de ce pays, et y fit haïr sa dureté et son despotisme. Les Polonais firent souvent entendre leurs plaintes à Napoléon; mais ce fut toujours inutilement; Davoust les gouverna de la même manière jusqu'en 1812, époque à laquelle il prit le commandement du 1er corps de la grande armée française. Blessé, le 7 septembre, à la bataille de la Moskwa, où il avait fait des prodiges de valeur, le prince d'Eckmuhl, après les désastres de cette campagne, se retira par la Prusse, sur les bords de l'Elbe, et vint établir son quartier-général à Hambourg, dont il tenta de sortir en août 1813, pour se réunir à la grande armée qui menaçait de nouveau la Prusse, mais où il fut bientôt contraint de rentrer. Enveloppé dans cette place par des armées victorieuses, il déploya, pour sa défense, toutes les ressources de l'art et du courage, et refusa toujours de la rendre aux sommations réitérées du général Bennigsen; ce ne fut qu'après avoir été officiellement instruit par le général Gérard du renversement du trône impérial, qu'il consentit enfin à la remettre à cet officier qui se présenta de la part de Louis XVIII. En rendant hautement justice à la conduite militaire du maréchal, pendant la durée de ce siége mémorable, on ne peut se dissimuler que, sous les rapports civils et administratifs, il est loin d'avoir droit aux mêmes éloges; cette partie de l'Allemagne conservera long-temps le souvenir de toutes les violences auxquelles elle fut en proie à cette époque, pendant laquelle trente-quatre des principaux négocians d'Hambourg furent arrêtés comme garans du paiement d'une somme de 48 millions, à laquelle s'élevait la contribution dont cette ville avait été frappée. De retour en France, le prince d'Eckmuhl ne fut point employé par le gouvernement royal, et se retira dans sa terre de Savigny-sur-Orge. Du moment où Bonaparte eut, en mars 1815, repris les rênes du pouvoir, il l'appela au ministère de la guerre. Le 1er mai, en communiquant aux généraux le décret du 25 avril, qui restituait à l'armée les numéros et les dénominations qu'elle avait perdus par l'organisation de 1814, le maréchal s'exprimait ainsi : « Le peuple et l'armée se sont prononcés unanimement contre un gouvernement qui voulait flétrir leur gloire. Ce mouvement sera toujours le premier des cœurs français. On conspirait contre la gloire du peuple, en le privant des magistrats qu'il aime, qu'il estime, qu'il respecte depuis 25 ans. On conspirait contre la gloire de l'armée, en cherchant à lui ravir, avec ses couleurs chéries, jusqu'au souvenir de ses triomphes et des journées à jamais mémorables qui étaient les dates et les époques de sa renommée, etc. » Ces mots retentirent dans tous les cœurs français, et l'organisation de l'armée fut d'autant plus rapide que, se considérant depuis un an, comme sans patrie, les premières paroles qui la lui rappelaient, devaient être entendues d'elle avec transport. Le prince d'Eckmuhl fut nommé, le 2 juin, membre de la chambre impériale des pairs. Il eut, comme ministre de la guerre, à répondre, quelques jours après, dans celle des représentans, à des interpellations assez vives, sur la prétendue arrivée, en poste, de troupes mandées, disait-on, par Napoléon, pour effectuer contre elle un 18 fructidor ou un 18 brumaire. Cependant la chambre des pairs ne se montrait pas moins agitée; un membre avait même proposé un décret d'accusation contre le ministre de la guerre; mais cette proposition n'eut aucune suite, et une commission de gouvernement ayant été nommée dans la séance du 24 juin 1815, elle confia au prince d'Eckmulh, le commandement général de l'armée sous les murs de Paris. Le 30 juin, ce prince écrivit au duc de Wellington et au prince Blucher, pour leur demander que l'armistice qu'il leur certifiait avoir été conclu entre le maréchal duc d'Albufera (Suchet) et le général autrichien comte de Bubna, fût rendu commun aux armées qu'ils commandaient. Il transmit en même temps, au nom de l'armée sous Paris, à la chambre des représentans, l'adresse suivante, à laquelle adhérèrent avec acclamation, tous les généraux de cette armée. Ceux qui furent témoins de l'enthousiasme avec lequel cette adresse fut entendue par les soldats, et des transports

qu'ils firent éclater, peuvent attester que la France était alors bien loin d'être subjuguée. Nous ne priverons pas nos lecteurs de ce monument historique : « Représentans de la nation, nous sommes en présence de nos ennemis ; nous jurons entre vos mains, et à la face du monde, de défendre jusqu'au dernier soupir, la cause de notre indépendance et l'honneur national. On voudrait nous imposer les Bourbons, et ces princes sont rejetés par l'immense majorité des Français : si on pouvait souscrire à leur rentrée, rappelez-vous, représentans, qu'on aurait signé le testament de mort de l'armée, qui, pendant vingt années, a été le *palladium* de l'honneur français. Il est à la guerre, surtout lorsqu'on l'a faite aussi longuement, des succès et des revers : dans nos succès, on nous a vus grands et généreux ; dans nos revers, si l'on veut nous humilier, nous saurons mourir. Les Bourbons n'offrent aucune garantie à la nation. Nous les avions accueillis avec les sentimens de la plus généreuse confiance ; nous avions oublié tous les maux qu'ils nous avaient causés, par un acharnement à vouloir nous priver de nos droits les plus sacrés. Eh bien! comment ont-ils répondus à cette confiance ? Ils nous ont traités comme rebelles et vaincus. Représentans, ces réflexions sont terribles, parce qu'elles sont vraies. L'inexorable histoire racontera un jour ce qu'ont fait les Bourbons pour se remettre sur le trône de France : elle dira aussi la conduite de l'armée, de cette armée essentiellement nationale, et la postérité jugera qui mérita le mieux l'estime du monde. »

Le 3 juillet 1815, le prince d'Eckmuhl signa la capitulation de Paris, avec les commissaires des armées alliées, et se mit en marche le 6, pour se rendre à Orléans, où il arriva le 10. Il prit alors le titre de commandant en chef de l'armée de la Loire et des Pyrénées. Cependant, cette armée s'épuisait par des désertions continuelles à l'intérieur, pressée de toutes parts par les forces alliées, il fallait prendre un parti ; le 13 juillet le prince d'Eckmuhl, de concert avec les généraux sous ses ordres, adressa au roi son acte de soumission et le leur. Le 14, il donna communication de cet acte, aux corps qui composaient l'armée, et ajouta ces mots à l'ordre du jour : « C'est à vous soldats, à compléter cette soumission, par votre obéissance; arborez le drapeau et la cocarde blanche ; je vous demande, je le sais, un grand sacrifice ; nous tenons tous à ces couleurs depuis 25 ans, mais ce sacrifice, l'intérêt de notre patrie nous le commande, etc. » Cette déclaration causa d'abord dans les cantonnemens une consternation générale ; l'aspect d'un drapeau blanc jetait l'épouvante dans cette armée si long-temps victorieuse de l'Europe ; l'indignation se manifesta même avec une telle violence, que ce ne fut que quatre jours après, que ce drapeau, naguère l'emblème de la rebellion, put être arboré. Peu de jours après, le prince d'Eckmuhl céda le commandement au maréchal duc de Tarente (Macdonald), qui vint le remplacer par les ordres du roi, et se retira pour la seconde fois à Savigny, d'où il revint, à la fin de 1816, se fixer à Paris. Long-temps éloigné de la cour de Louis XVIII, le prince d'Eckmuhl y a reparu au commencement de 1818. Il a publié plusieurs mémoires justificatifs, tant sur la conduite qu'il a tenue à Hambourg, que sur ses opérations en qualité de général en chef de l'armée sous Paris. Nous ne prétendons point discuter les motifs sur lesquels M. le prince d'Eckmuhl appuye cette justification ; c'est à sa conscience à le condamner ou à l'absoudre ; toutefois, comme une erreur est plus facile à justifier qu'une bassesse, nous lui demanderons quel motif a pu le porter à faire insérer dans les journaux, le 10 juillet 1815, un désaveu formel de sa signature, apposée à l'adresse de l'armée à la chambre des représentans, que nous avons rapportée plus haut. Personne n'ignore que cette adresse, insérée au *Moniteur*, et affichée dans tout Paris, a tous les caractères de l'authenticité. Si la signer fut une erreur, la rétracter fut une lâcheté d'autant plus insigne, que plusieurs de ceux qui la souscrivirent avaient pû être entraînés, par le nom et l'autorité du général en chef, à une démarche dont ils ne prévoyaient pas les dangereuses conséquences. Nous le déclarons avec peine, ce fait, seul, nous paraît de nature à justifier toutes les assertions des accusateurs de M. le prince d'Eckmuhl.

D'AVRIGNY. *Voy.* AVRIGNY.

DAVY (Sir HUMPHRY), l'un des chimistes les plus distingués de l'Angleterre, secrétaire de la société royale de Londres, associé correspondant de l'académie des sciences de Paris, etc., est né, vers

1775, à Penzance, dans le comté de Cornouailles, où il reçut sa première instruction. Ses études terminées, il fut placé chez un chirurgien et apothicaire de Penzance : c'est là que son goût pour la chimie se développa, et le fit connaître du docteur Beddoes, qui le mit à la tête d'un établissement médical, *the Pneumatic institution*, qu'il venait de former près de Bristol. Ses premières publications dans cette dernière ville, et des lectures de ses expériences, le mirent en liaison avec le comte de Rumford, qui le présenta aux directeurs de l'institution royale pour les progrès de la philosophie expérimentale, où il obtint une place de professeur de chimie. M. Davy, placé dans une situation si favorable pour cultiver sa science favorite, s'y livra entièrement, et fit des découvertes, qui ont étendu partout sa réputation comme chimiste. En 1812, il fut nommé chevalier par le prince-régent, et il résigna sa place de professeur à l'institution royale. En octobre 1813, il s'est rendu sur le continent avec sa femme, ayant le projet de parcourir, pendant trois ans, la France et l'Italie. M. Davy est membre de la société galvanique de Paris ; il a étendu les propriétés du galvanisme, et a reconnu, avec MM. Ritter, Carlisle et Nicholson, qu'il avait une action chimique toute particulière. L'institut de France lui décerna, en 1807, le prix annuel, pour avoir su apprécier avec le plus d'exactitude les lois de cette puissance singulière. M. Davy est auteur de plusieurs autres découvertes chimiques fort intéressantes, qui sont consignées dans le *Bulletin des sciences* du mois de frimaire an XI (1803). Un de ses plus beaux titres de gloire est sans contredit d'avoir décomposé, au moyen de la pile de Volta, et réduit à leurs élemens des substances qu'on croyait simples. On doit à ces belles expériences la connaissance intime de la potasse, de la soude, de la magnésie, de la chaux. L'illustre chimiste anglais a prouvé que ces corps avaient pour base des métaux qui ont été désignés sous les noms de *potassium*, *sodium*, *magnesium*, *calsium*, etc. Ces découvertes, très-importantes par elles-mêmes, ont conduit à une foule d'autres, dont il est juste de rappeler la source. Outre de nombreux articles dans les *Transactions philosophiques*, le *Magasin philosophique*, le *Journal de Nicholson*, M. Davy a publié : *Recherches chimiques et philosophiques, particulièrement sur l'oxide de nitre et sa respiration* in-8, 1800. — *Abrégé d'un Cours de leçons sur la chimie, prononcées à l'institution royale*, in-8, 1802. —*Discours d'introduction à un cours de leçons sur la chimie*, in-8, 1802.—*Plan d'amélioration de l'institution royale, et sur les moyens de rendre cet établissement permanent*, in-8, 1810 — *Elémens de philosophie chimique*, 1 vol in-8, 1812; traduit en français avec des additions au texte, par M. Van Mons, Paris, 1816, 2 vol. in-8.—*Elémens de chimie appliqués à l'agriculture dans une série de leçons pour la société d'agriculture*, in-4, 1813.

DAZINCOURT (Joseph-Jean-Baptiste-Albouy, plus connu sous le nom de), naquit à Marseille en 1747, d'un négociant qui ne négligea rien pour son éducation. Mais n'ayant aucun goût pour le commerce, il profita des bontés du maréchal de Richelieu, qui l'occupa dans son cabinet à mettre en ordre des mémoires sur sa vie. Comme, dans ses momens de loisir, il se livrait à l'étude de plusieurs rôles qu'il jouait en société, les succès qu'il obtint l'engagèrent à solliciter un engagement pour le théâtre de Bruxelles, où il reçut d'excellentes leçons du comédien Dhannetaire, qui en était directeur. Dazincourt ayant obtenu un ordre de début pour le Théâtre-Français, y joua le rôle de Crispin des *Folies amoureuses*, et quelques autres dans lesquels il reçut un accueil très-favorable. Il retourna à Bruxelles pour y finir son engagement, et revint ensuite à Paris, où il fut reçu à l'essai le 26 mars 1776, et sociétaire le 23 mars de l'année suivante. Le jeu de Dazincourt était plus sage que brillant ; il manquait de verve, et l'on assure que Préville répondit à quelqu'un qui lui demandait son avis sur cet acteur : « C'est un bon comique, plaisanterie à part. » Que ce mot soit vrai ou supposé, il indique assez clairement ce qui manquait à ce comédien. Dazincourt était d'ailleurs doué d'une grande intelligence ; il avait un excellent ton, et jouait surtout avec beaucoup de supériorité les valets de bonne compagnie. Choisi en 1785 par la reine, pour lui donner des leçons de déclamation, il allait jouir du fruit de ses travaux, lorsque la révolution vint détruire ses espérances. Arrêté et emprisonné avec la plupart de ses camarades, il

supporta onze mois de détention avec beaucoup de philosophie. En 1807, il fut nommé professeur de déclamation au conservatoire de musique ; et, dans la même année, directeur des spectacles de la cour. Une fièvre intermittente, que les occupations de cette dernière place le forcèrent de négliger, le conduisit au tombeau le 28 mars 1809. Dazincourt a été vivement regretté de tous ceux qui ont été à portée d'apprécier la bonté de son caractère. On a publié des *Mémoires de Dazincourt* 1810, in-8. C'est une mauvaise compilation à la rédaction de laquelle Dazincourt est absolument étranger. Il avait lui-même publié en 1800, une *Notice sur Préville*, in-8.

DEBELLE DE GACHETIER (Le baron CÉSAR-ALEXANDRE), né à Voreppe en Dauphiné, le 27 novembre 1770, d'une famille honorable, fit les premières campagnes de la révolution, parvint rapidement au grade de colonel, et fut nommé général de brigade, le 1er février 1805. Passé à l'armée d'Espagne avec le grade de général de division, il se distingua, en novembre 1808, à l'affaire de Vasconcellos contre l'armée de Galice. Tombé, en 1809, dans la disgrace de l'empereur Napoléon, il se retira dans sa maison de Voreppe jusqu'en février 1814, époque à laquelle il offrit ses services aux Bourbons, qui ne les acceptèrent pas. Lorsqu'en mars 1815, Debelle apprit la marche de Bonaparte sur Grenoble, il crut d'abord, pour le repousser, devoir offrir ses services au général Marchand; mais ayant reçu de Napoléon, l'ordre de prendre le commandement du département de la Drôme, il obéit, et se rendit seul, dès le 9 mars, à Valence. Arrêté par les autorités et reconduit jusqu'aux frontières du département, il reparut le 15 avec des forces suffisantes, et occupa la ville. Fidèle aux engagemens qu'il venaient de prendre avec Bonaparte, il combattit le 30 du même mois, l'avant garde de l'armée du duc d'Angoulême qu'il rencontra près de Montélimart; blessé dans l'action, il fit sa retraite sur Lyon. Il obtint, après son rétablissement, le commandement du département du Mont-Blanc, que le retour des Bourbons ne lui permit de conserver que peu de jours. Compris dans l'ordonnance du roi du 24 juillet 1815, il se constitua prisonnier à Grenoble vers la fin du même mois; fut ensuite traduit à Paris devant le deuxième conseil de guerre permanent de la 1ère division militaire et condamné à mort le 22 mars 1816; le roi, sur la demande du duc d'Angoulême, a commu cette peine en une détention de dix années dans la citadelle de Besançon. Le duc d'Angoulême étant passé quelques mois après dans cette ville, et apprenant l'état de dénuement où le général Debelle se trouvait dans sa prison, lui fit remettre une somme de huit cents francs, montant d'un premier semestre d'une pension sur sa cassette; cette faveur a été suivie d'une faveur plus grande. De retour à Paris, le même prince a sollicité et obtenu du roi, la liberté du général Debelle. Heureuse la France si ces nobles inspirations n'eussent été ni si tardives ni si rares.

DEBELLOY. *Voy.* BELLOY.

DEBRY (Le baron JEAN), né à Vervins, département de l'Aisne, était membre du directoire de ce département, lorsqu'en septembre 1791, il fut député à l'assemblée législative. Il y apporta une extrême exaltation de principes; se prononça, dès le 21 octobre, contre les prêtres non assermentés; vota, le 1er janvier 1792, pour la mise en accusation des princes français émigrés; fit décréter, le 16 du même mois, que Monsieur était déchu de son droit à la régence, pour n'être pas rentré en France, au terme du décret du 28 octobre précédent; insista pour faire adopter contre M. de Lessart, le décret d'accusation demandé par Brissot, et proposa d'élever un monument à la mémoire de Simoneau, maire d'Étampes, mort pour la défense de l'ordre public. Le 14 juin, il fit l'apologie de la lettre écrite par Roland à Louis XVI, et demanda qu'il fût décrété que les ministres destitués (*) emportaient les regrets de la nation. Le 8 août il proposa de mettre en accusation le général la Fayette, et vota pour cette mesure le 19 du même mois. Le 26 août, il présenta un projet d'organisation d'un corps de douze cents tyrannicides, destinés à attaquer et à combattre corps à corps les rois en guerre avec la France, et leurs généraux. Cette idée, également contraire à la morale, à la justice et à la politique, et que ne saurait excuser l'effervescence même des temps, n'eut aucune suite.

(*) Roland, Servan et Clavières.

Élu, peu après, à la convention nationale par le même département, M. Debry ne se montra pas moins ardent dans cette assemblée, que dans celle qui l'avait précédée. La convention avait décidé, depuis un mois, que Louis XVI serait jugé par elle. Le 11 janvier 1793, Jean Debry demanda que le jugement de ce prince fût différé jusqu'à ce que la constitution républicaine eût été acceptée par le peuple, ou jusqu'à la paix générale. Cette proposition n'ayant point été adoptée, il vota pour la mort et contre le sursis. Élu membre du comité de sûreté générale le 21 janvier, il fut envoyé dans le département du Nord et adjoint dans cette mission à un démagogue fanatique, nommé Varlet, alors commissaire du conseil exécutif. Élu, le 21 mars, président de la convention, Jean Debry rentra, le 26 du même mois, dans le comité de sûreté-générale, et fut nommé, le 7 avril suivant, membre du comité de salut public qui avait été créé la veille. Les excès journaliers de la faction anarchique, les projets sinistres dont elle ne faisait plus mystère, et dont chaque jour rendait l'exécution plus prochaine, avaient singulièrement modifié depuis quelque temps les opinions de Jean Debry, sans toutefois, le décider à se prononcer hautement en faveur des hommes énergiques qui s'immolaient au maintien de l'ordre social. Quoi qu'il en soit, le silence que Jean Debry crut devoir garder à la tribune, ne lui fut que d'un faible secours auprès des décemvirs, car ceux-ci avaient résolu de le comprendre dans un de ces rapports avec lesquels ils venaient, à certaines époques, demander à la convention les têtes de ceux de leurs collègues qu'ils regardaient comme un obstacle à l'affermissement de leur tyrannie. L'opinion de Jean Debry, en faveur des principes qui, le 31 octobre 1793, avaient conduit à l'échafaud les membres les plus illustres de la convention, était tellement connue dans cette assemblée, que nommé, quatre jours après la mort de Robespierre, membre du comité de sûreté générale, plusieurs voix s'élevèrent contre lui et l'accusèrent d'avoir été le complice des fédéralistes. L'accusation parut tellement grave, que Jean Debry eut la faiblesse de donner sa démission. Envoyé quelque temps après, dans les départemens méridionaux, il y répara, autant qu'il fut en son pouvoir, pendant une mission de six mois, les crimes du dernier gouvernement. Rentré dans la convention, il fut porté, le 15 messidor an 3 (3 juillet 1795), au comité de salut public; il contribua avec énergie à y combattre, les sanglans héritiers de la terreur, mais sans se ranger parmi les méprisables transfuges de la cause républicaine. Devenu membre du conseil des cinq-cents, après l'organisation de la constitution directoriale, Jean Debry continua à s'y montrer l'ennemi de toutes les exagérations. Il fut nommé, le 2 prairial an 6 (21 mai 1798), ministre plénipotentiaire de la république à Rastadt, avec ses collègues Bonnier, d'Alco et Roberjeot. Les conférences venaient d'être rompues lors de l'occupation de cette ville par les Autrichiens, et les ministres français se disposaient à la quitter sous trois jours, lorsque l'officier, qui venait d'en prendre le commandement, leur signifia l'ordre d'en partir sous 24 heures. Ils apprirent, avant de se mettre en route, qu'un courrier de la légation française avait été arrêté sur la route de Seltz à Rastadt; mais cette violence, qui n'annonçait que trop aux ministres ce qu'ils avaient à craindre pour eux-mêmes, ne changea rien à leur détermination; ils partirent a dix heures du soir, le 8 floréal an 7 (27 avril 1799), après avoir demandé une escorte qui leur avait été refusée. A peine étaient-ils à cent pas de la ville, qu'un détachement de hussards de Szecklers fond sur le cortége et fait descendre Jean Debry de la première voiture. Six hommes le fouillent et lui enlèvent ses papiers; deux coups de sabres l'étendent à terre. Il a la présence d'esprit de se rouler dans un fossé qui bordait la route, et parvient ainsi à se soustraire à la fureur des assassins, qui n'abandonnèrent la victime, qu'ils croyaient avoir immolée, que pour faire éprouver le même sort à ses collègues. Jean Debry, qui, pendant le tumulte de cette horrible scène, avait réussi à se traîner jusqu'à un bois prochain, recueillit ses forces lorsque le jour parut, et rentra dans Rastadt. Un procès-verbal dressé à Carlsruhe, rédigé par M. de Dohm ministre de Prusse, et signé de onze ambassadeurs ou membres du congrès, atteste le fait, et les *Moniteurs* des 28 floréal an 7, du 9, du 12 et du 17 prairial de la même année, qui rapportent tous

les documens relatifs à cette épouvantable affaire, ne laissent aucun doute sur leur authenticité. La haine, presque toujours aveugle dans les moyens qu'elle employe, s'est efforcée de rejeter sur Jean Debry, toute l'horreur de ce crime; mais comme l'opinion de tous les gens de bien est maintenant fixée sur la prétendue complicité du ministre français dans un attentat auquel il n'a échappé lui-même que miraculeusement, nous nous abstiendrons d'en rechercher les causes et de soulever le voile sanglant derrière lequel se cachent les vrais coupables. Rentré en France, M. Debry, réélu en mars 1799, au conseil des cinq-cents, devint, après la révolution du 18 brumaire, membre du tribunat, et fut nommé le 29 avril 1800, préfet du département du Doubs. Il s'est acquis dans ce poste la réputation d'un administrateur également intègre et éclairé. Cédant sans doute à la nécessité, il donna, le premier de son département, son adhesion au rappel de la maison de Bourbon. Mal récompensé de ce zèle par le gouvernement royal qui ne l'employa point, M. Debry fut nommé, le 6 avril 1815, par Bonaparte, préfet du département du Bas-Rhin, et n'accepta ces fonctions que vaincu par les instances de sa famille et de ses amis. Frappé, après le second retour des Bourbons, par la loi du 12 janvier 1816, M. le baron Debry s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas et a fixé sa résidence à Mons.

DECAEN (Charles-Augustin-Isidore comte), né à Creuilly, près de Caen, en 1769, entra, en 1792, dans le 4e bataillon des volontaires du Calvados, et fit les premières campagnes de l'armée du Rhin, comme officier d'état-major. Il fit, en 1796, en qualité d'adjudant-général, les campagnes du Rhin, sous Moreau, et s'y conduisit avec une telle distinction, que ce général, en rendant compte de la bataille d'Ettingen, fit un éloge particulier du général Decaen. Le 1er avril 1798, il passa à l'armée d'Angleterre. Employé ensuite à celle du Danube, il fut faussement accusé, auprès du directoire, de s'être laissé surprendre à Tribery, et d'avoir refusé d'obéir aux ordres qu'il avait reçus pour reprendre ce poste. Sa justification ne fut ni longue ni difficile: il fut réintégré dans son grade. Fait général de division par le gouvernement consulaire, le 16 mai 1800, Decaen reparut à l'armée du Rhin, toujours commandée par Moreau, et s'y montra digne de sa première réputation. La paix ayant été conclue avec l'Autriche, le général Decaen fut promu à la place d'inspecteur-général d'infanterie. Le 24 juin 1802, le premier consul lui accorda le brevet de grand-officier de la légion-d'honneur, et le nomma capitaine-général des établissemens français dans l'Inde. Il s'embarqua, au mois de mars 1803, pour l'Ile-de-France; après avoir exercé, pendant sept ans, les importantes fonctions qui lui avaient été confiées, un décret impérial lui conféra, en 1810, le gouvernement-général des îles de France et de Bourbon. Contraint, le 2 décembre de la même année, à capituler avec les Anglais, il remit entre leurs mains, la colonie à laquelle son départ laissa de vifs regrets. Accusé, à son retour en France, un conseil de guerre l'acquitta honorablement. En octobre 1811, il remplaça le duc de Tarente (Macdonald), dans le gouvernement de la Catalogne, et développa dans ce nouveau poste, une activité et une habileté égales. Il battit les Espagnols et les Anglais sur plusieurs points, dans les mois de janvier 1812, juin et septembre 1813. Envoyé en 1814 par l'empereur, avec un corps de six mille hommes, pour défendre Bordeaux, il apprit, quelques jours avant d'y arriver, que cette ville venait d'être occupée par le duc d'Angoulême, et se rendit, le 3 avril 1814, auprès de ce prince. Le 11, il écrivit de Périgueux, aux généraux sous ses ordres, pour leur annoncer sa soumission, et provoquer la leur. Nommé par le roi, chevalier de St-Louis, le 2 juin suivant, et grand'-croix de la légion-d'honneur, le 29 juillet, il était gouverneur de la 11e division militaire, lorsque dans les premiers jours de mars 1815, il apprit la nouvelle du retour de Bonaparte. Il serait difficile de se prononcer avec plus de force contre cet événement, que ne le fit d'abord le général Decaen, et le 13 du même mois, il fit à la duchesse d'Angoulême, qui se trouvait alors à Bordeaux, des protestations de dévouement et de fidélité. L'arrivée du général Clausel changea ses dispositions; néanmoins il fut un des signataires de la lettre que les autorités de cette ville écrivirent à ce général, pour lui demander que la princesse fût traitée avec les égards dûs à son rang et à son malheur, et qu'il lui fût accordé un jour

pour se préparer à partir. De retour à Paris, le général Decaen reçut de Bonaparte l'ordre de prendre le commandement de la 10e division militaire, et se rendit immediatement à Toulouse. Après la bataille de Waterloo, il chercha à faire sa jonction avec les généraux Gilly, Clausel et l'armée de la Loire, sans pouvoir y parvenir, et finit par se soumettre à l'autorité. En s'éloignant de Toulouse, il vint à Paris où il résidait déjà depuis quatre mois, sous l'autorisation de l'état-major de la place, lorsqu'en vertu de la loi du 23 octobre, il fut arrêté dans son domicile, le 13 décembre 1813, et transféré à l'Abbaye. Traduit devant le conseil de guerre de la 1ère division militaire, le général Decaen allait être mis en jugement, lorsque le roi a anéanti la procédure commencée, et rendu ce général à la liberté. Si le gouvernement royal a été bien informé de l'heureux résultat qu'a produit sur l'opinion publique, cet acte de clémence, non moins conseillé par la justice que par une sage politique, il doit regretter vivement d'avoir attendu si tard pour céder à d'aussi généreux mouvemens.

DE CAZE. *Voy.* CAZE.

DECHEZEAU-DE-LA-MOTTE, député à la convention nationale, était négociant à la Rochelle à l'époque de la révolution, dont il embrassa les principes avec sagesse. Successivement nommé par le département de la Charente, député suppléant à l'assemblée législative, où il ne siégea pas, et à la convention, il vota, en janvier 1793, la réclusion de Louis XVI, jusqu'à la paix, et son bannissement à cette époque. Proscrit, après les événemens du 31 mai, contre lesquels il avait protesté avec courage. Dechezeau se cacha quelque temps, et fut mis hors la loi. Ayant été découvert il fut traduit devant le tribunal de son propre département, qui constata l'identité de sa personne, et mis à mort le 29 nivôse an 2 (8 janvier 1794).

DECOMBEROUSSE (B.-M.), député à la convention nationale, n'entra dans cette assemblée qu'après la mort de Louis XVI. Après avoir rempli une carrière politique honorable, et fait partie des corps législatifs qui e sont succédé en France, jusqu'au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1797), il fut appelé, à cette époque, aux fonctions de président du tribunal criminel de l'Isère et de juge au tribunal d'appel du même département. Il préféra à ces deux places, celle de chef du bureau des consultations au ministère de la justice. Nommé par Bonaparte, en avril 1815, conseiller à la cour royale de Paris, il a perdu cette place après le second retour du roi.

DECREMPS, l'un des hommes qui écrivent en France qui sont les moins connus, et l'un de ceux qui ont le plus fait pour l'être, naquit à Beduer en Quercy le 1er avril 1745. Il a publié entre autres écrits, *la Magie blanche dévoilée*, 1784, in-8. —*Testament de Jérôme Sharpe, professeur de physique amusante, pour servir de suite à la Magie blanche dévoilée*, 1786, in-8.—*Codicile de Jérôme Sharpe*, 1788, in-8. La publication du 1er de ces ouvrages, donna lieu à un événement assez singulier, rapporté dans les mémoires du temps. Dans la *Magie blanche dévoilée*, Decremps avait eu en vue de faire connaître le secret des tours de Pinetti, célèbre escamoteur alors fort en vogue. L'Italien résolut de se venger de l'indiscret qui, en mettant à découvert les prestiges de son art, nuisait à sa réputation autant qu'à sa fortune, et voici comme il s'y prit pour atteindre son but. Dans l'une des séances qui suivirent la publication de l'ouvrage dont il s'agit, Pinetti harangua le public, et se plaignit de ce qu'un imposteur également ignorant et mal-intentionné, voulait lui ôter son gagne-pain en prétendant donner des explications qui heureusement étaient au-dessus de sa portée; à ces mots, un individu de mauvaise mine se levant du milieu de l'assemblée, apostropha durement l'orateur en se faisant connaître pour Decremps, et déclarant qu'il était prêt à confondre le charlatan. Les spectateurs, indignés de cette sortie, huèrent le perturbateur de leurs plaisirs, et se disposaient même à le maltraiter, si l'Italien, avec une apparente générosité, ne l'eût arraché de leurs mains, et conduit à la porte en lui glissant quelques écus. On ne sut que fort long-temps après que le prétendu Decremps était un compère de Pinetti, chargé d'affubler d'un ridicule ineffaçable, celui dont il avait emprunté le nom, et qui fit de vain efforts pour détromper le public. Decremps a encore publiés : *La science sanculotisée, premier essai sur les moyens de faciliter l'étude de l'astronomie... et d'opérer une révolution dans l'enseignement*, Paris, an

11 (1794), in-12, fig., ouvrage curieux, et que l'on peut regarder comme un tour de force. L'auteur y met les spéculations astronomiques tellement à la portée des esprits les plus obtus, que, sans même employer le mot *angle*, il démontre clairement au *sans-culotte* le plus ignare, la manière de mesurer la distance de la lune à la terre, et même la hauteur des montagnes de la lune. Dans un avis qui termine l'ouvrage, on voit que M. Decremps donnait alors des leçons de géographie et de langue anglaise aux *sans-culottes*.

DECRÈS (Denis, duc), né en 1762, à Château-Vilain, en Champagne, d'une famille noble, était garde-marine à dix-huit ans. Le 13 avril 1782, il était à bord du *Glorieux*, commandé par M. de Grasse, lorsque ce vaisseau eut à soutenir un combat contre le vaisseau anglais, *le Richmond*. Lieutenant de vaisseau, en 1786, M. Decrès remplit, pendant les premières années de la révolution, les fonctions d'aide-major-général de la division de l'Inde. Plus attaché à sa patrie qu'à de vains préjugés, M. Decrès n'émigra point, et fut successivement élevé aux grades de capitaine de vaisseau, en 1793, de chef de division, en 1795, et de contre-amiral, le 16 avril 1797. Il commandait, en cette qualité, sur la Méditerranée, une division de l'escadre de l'amiral Brueys, et se réfugia à Malte, pour échapper aux poursuites des Anglais. Cette île ayant été mise en état de siége, M. Decrès tenta d'en sortir, le 7 mars 1800, par ordre du gouverneur qui voulut, par-là, diminuer la consommation des vivres; mais il fut pris dans la traversée, et conduit à Minorque. Bientôt échangé, il revint en France, et fut nommé préfet du 4e arrondissement maritime à Lorient. Un arrêté du gouvernement consulaire, du 1er octobre 1802, lui confia le ministère de la marine et des colonies. En juillet 1803, M. Decrès accompagna le premier consul dans son voyage de Bruxelles. Le 30 mai 1804, il fut élevé au grade de vice-amiral, nommé grand-officier de la légion-d'honneur et chef de la 10e cohorte. Dans la même année, il alla présider le collége électoral de la Haute-Marne. Le 1er février 1805, il fut nommé inspecteur-général des côtes de la Méditerranée, et décoré du grand-cordon de la légion-d'honneur. M. Decrès obtint, en 1806, comme grand-officier de l'empire, la présidence annuelle du département de la Seine-Inférieure. Créé duc, en 1813, il épousa, le 11 novembre de la même année, la veuve du général Salignac. Remplacé par M. Malouet au ministère de la marine, lors de la première restauration, il y fut rappelé le 21 mars 1815, par Bonaparte de retour de l'île d'Elbe, et quitta de nouveau ce ministère, à la seconde rentrée du roi. Depuis ce moment, il vit retiré dans ses terres.

DEDELAY-D'AGIER (Le comte Pierre), était gendarme de la garde, avant la révolution; nommé, en 1789, député suppléant de la noblesse du Dauphiné aux états-généraux, il fut élu, en 1790, maire de Montélimart. Appelé, dans la même année, à l'assemblée pour y remplacer un démissionnaire, il s'y prononça pour le parti populaire et s'occupa particulièrement de matières ecclésiastiques, de finances et d'agriculture. Il échappa heureusement aux agitations révolutionnaires pendant les funestes années 1793 et 1794; fut en 1797, député, par le département de la Drôme, au conseil des anciens, et devint, après la révolution du 18 brumaire, membre du corps-législatif. L'indépendance de sa fortune et celle de ses opinions le firent proposer à-la-fois par le premier consul et par le tribunat, au choix du sénat conservateur qui l'admit dans son sein le 19 décembre 1800. Modeste et aimant le repos, M. Dedelay-d'Agier a rarement fait parler de lui; mais il a constamment honoré sa carrière politique par des vertus et des opinions libérales. Nommé pair de France, le 4 juin 1814, par Louis XVIII, il fut également choisi par Bonaparte pour remplir la même dignité, le 2 juin 1815. Exclus de la chambre, au second retour des Bourbons, par l'ordonnance du 24 juillet 1815, M. Dedelay-d'Agier s'est retiré à Romans avec son épouse, vers la même époque, et tous deux n'ont cessé, par leurs bienfaits, d'y faire bénir leur nom. Le comte Dedelay-d'Agier a, dans le courant de l'année 1818, et dans les précédentes années donné pour deux cent mille francs d'immeubles au bourg du Péage-de-Roussillon, près de Romans, département de la Drôme, pour y fonder un hospice et d'autres établissemens de bienfaisance. La comtesse son épouse, morte en septembre 1818, a légué à la ville de Romans, une valeur de trois cent mille francs en immeubles, pour être appliquée au même usage. On

fia la direction générale de la caisse de l'extraordinaire, et le nomma président du conseil-d'état; c'est en cette qualité qu'il signa et présenta à l'empereur, au nom et à la tête de ce conseil, cette belle délibération du 25 mars 1815, qui doit être considérée dans tout ce qui se rapporte aux éternels principes sur lesquels reposent les droits des peuples, comme un monument de sagesse, de vérité et de courage, et qui, seule, suffit pour effacer les actes nombreux de faiblesse, osons le dire, de lâcheté, par lesquels le conseil-d'état, digne émule alors d'un sénat déshonoré, s'est si souvent avili sous le despotisme impérial. Les principes consacrés dans la *Galerie des Contemporains*, font assez connaître qu'en adoptant, sans restriction, les maximes générales de droit public proclamées par le conseil-d'état français de 1815, nous sommes loin, dans quelques circonstances, d'en approuver l'application à Bonaparte. Toutefois si nous nous rapportons à cette époque, le conseil pouvait-il parler et agir autrement? Nous ne le pensons pas. Bonaparte, fort de tous les genres de légitimité, et rappelé au trône par un enthousiasme que les Bourbons ne devaient imputer qu'à eux-mêmes, ne parlait alors que d'indépendance nationale, de droits du peuple, de liberté, de constitution; il se liait par des promesses solennelles; on avait besoin de se confier à lui; les circonstances étaient telles, que la France n'avait alors à choisir qu'entre Bonaparte, la guerre civile ou l'invasion étrangère; on ne connaissait que confusément encore les intentions des puissances alliées. On pouvait se promettre pour la France, une ère nouvelle de paix et de liberté. Quel français oserait blâmer le conseil-d'état, de s'être abandonné à de flatteuses espérances, alors que, d'une main ferme, il posait les vrais principes d'où émane tout pouvoir, et traçait à ce pouvoir les justes bornes dont il ne devait plus s'écarter. Vaines paroles dira-t-on; liens impuissans dont Bonaparte, vainqueur de la coalition, n'eût pas tardé sans doute à s'affranchir, mais dont la postérité fera un éternel honneur aux hommes qui osèrent les proclamer. « Voici l'adresse à Napoléon. » Le Conseil-d'état, en reprenant ses fonctions, croit devoir faire connaître les principes qui font la règle de ses opinions et de sa conduite. La souveraineté réside dans le peuple; il est la seule source légitime du pouvoir. En 1789, la nation reconquit ses droits, depuis long-temps usurpés ou méconnus. L'assemblée nationale abolit la monarchie féodale, établit une monarchie constitutionnelle et le gouvernement représentatif. La résistance des Bourbons aux vœux du peuple amena leur chute et leur bannissement du territoire français. Deux fois le peuple consacra par ses votes la nouvelle forme de gouvernement établie par ses représentans. En l'an 7, Bonaparte, déjà couronné par la victoire, se trouva porté au gouvernement par l'assentiment national; une constitution créa la magistrature consulaire. Le sénatus-consulte du 28 floréal an 12 conféra à Napoléon la dignité impériale, et la rendit héréditaire dans sa famille. Ces trois actes solennels furent soumis à l'acceptation du peuple, qui les consacra par près de quatre millions de votes. Ainsi, pendant vingt-deux ans, les Bourbons avaient cessé de régner en France; ils y étaient oubliés par leurs contemporains, étrangers à nos lois, à nos institutions, à nos mœurs, à notre gloire: la génération actuelle ne les connaissait que par le souvenir de la guerre étrangère qu'ils avaient suscitée contre la patrie, et des dissensions intestines qu'ils y avaient allumées. En 1814, la France fut envahie par les armées ennemies, et la capitale occupée. L'étranger créa un prétendu gouvernement provisoire; il assembla la minorité des sénateurs, et les força, contre leur mission et contre leur volonté, à détruire les constitutions existantes, à renverser le trône impérial, et à rappeler la famille des Bourbons. Le sénat, qui n'avait été institué que pour conserver les constitutions de l'empire, reconnut lui-même qu'il n'avait point le pouvoir de les changer. Il décréta que le projet de constitution qu'il avait préparé, serait soumis à l'acceptation du peuple, et que Louis-Stanislas-Xavier serait proclamé roi des Français, aussitôt qu'il aurait accepté la constitution, et juré de l'observer et de la faire observer. L'abdication de l'empereur Napoléon ne fut que le résultat de la situation malheureuse où la France et l'empereur avaient été réduits par les événemens de la guerre, par la trahison, et par l'occupation de la capitale; l'abdication n'eut pour objet que d'éviter la guerre civile et l'effusion du sang français. Non consacré par le vœu du peuple,

cet acte ne pouvait détruire le contrat solennel qui s'était formé entre lui et l'empereur ; et quand Napoléon aurait pu abdiquer personnellement la couronne, il n'aurait pu sacrifier les droits de son fils, appelé à régner après lui. Cependant un Bourbon fut nommé lieutenant-général du royaume, et prit les rênes du gouvernement. Louis-Stanislas-Xavier arriva en France ; il fit son entrée dans la capitale ; il s'empara du trône d'après l'ordre établi dans l'ancienne monarchie féodale. Il n'avait point accepté la constitution décrétée par le sénat ; il n'avait point juré de l'observer et de la faire observer ; elle n'avait point été envoyée à l'acceptation du peuple : le peuple subjugué par la présence des armées étrangères, ne pouvait pas même exprimer librement ni valablement son vœu. Sous leur protection, après avoir remercié un prince étranger de l'avoir fait remonter sur le trône, Louis-Stanislas-Xavier data le premier acte de son autorité de la 19e année de son règne, déclarant ainsi, que les actes émanés de la volonté du peuple n'étaient que le produit d'une longue révolte : il accorda volontairement, et par le libre exercice de son autorité royale, une Charte constitutionnelle appelée de *réformation* ; et, pour toute sanction, il la fit lire en présence d'un nouveau corps qu'il venait de créer, et d'une réunion de députés qui n'était pas libre, qui ne l'accepta point, dont aucun n'avait caractère pour consentir à ce changement, et dont les deux cinquièmes n'avaient même plus de caractère de représentans. Tous ces actes sont donc illégaux. Faits en présence des armées ennemies, et sous la domination étrangère, ils ne sont que l'ouvrage de la violence ; ils sont essentiellement nuls et attentatoires à l'honneur, à la liberté et aux droits du peuple. Les adhésions données par des individus et par des fonctionnaires sans mission, n'ont pu ni anéantir, ni suppléer le consentement du peuple, exprimé par des votes solennellement provoqués et légalement émis. Si ces adhésions, ainsi que les sermens n'avaient jamais pu même être obligatoires pour ceux qui les ont faits, ils auraient cessé de l'être dès que le gouvernement qui les a reçus a cessé d'exister. La conduite des citoyens qui, sous ce gouvernement, ont servi l'État, ne peut être blâmée. Ils sont même dignes d'éloges, ceux qui n'ont profité de leur position que pour défendre les intérêts nationaux et s'opposer à l'esprit de réaction et de contrerévolution qui désolait la France. Les Bourbons eux-mêmes avaient constamment violé leurs promesses ; ils favorisèrent les prétentions de la noblesse fidèle ; ils ébranlèrent les ventes des biens nationaux de toutes les origines ; ils préparèrent le rétablissement des droits féodaux et des dîmes ; ils menacèrent toutes les existences nouvelles ; ils déclarèrent la guerre à toutes les opinions libérales ; ils attaquèrent toutes les institutions que la France avait acquises au prix de son sang, aimant mieux humilier la nation que de s'unir à sa gloire ; ils dépouillèrent la légion-d'honneur de sa dotation et de ses droits politiques ; ils en prodiguèrent la décoration pour l'avilir ; ils enlevèrent à l'armée et aux braves, leurs grades, leur solde et leurs honneurs, pour les donner à des emigrés, à des chefs de révolte ; ils voulurent enfin régner et opprimer le peuple par l'*émigration*. Profondément affectée de son humiliation et de ses malheurs, la France appelait de tous ses vœux son gouvernement national, la dynastie liée à ses nouveaux intérêts, à ses nouvelles institutions. Lorsque l'empereur approchait de la capitale, les Bourbons ont en vain voulu réparer, par des lois improvisées et des sermens tardifs à leur Charte constitutionnelle, les outrages faits à la nation et à l'armée. Le temps des illusions était passé ; la confiance était aliénée pour jamais. Aucun bras ne s'est armé pour leur défense ; la nation et l'armée ont volé au-devant de leur libérateur. L'empereur, en remontant sur le trône où le peuple l'avait élevé, rétablit donc le peuple dans ses droits les plus sacrés. Il ne fait que rappeler à leur exécution les décrets des assemblées représentatives sanctionnées par la nation ; il revient régner par le seul principe de légitimité que la France ait reconnu et consacré depuis vingt-cinq ans, et auquel toutes les autorités s'étaient liées par des sermens dont la volonté du peuple aurait pu seule les dégager. L'empereur est appelé à garantir de nouveau, par des institutions (et il en a pris l'engagement dans ses proclamations à la nation et à l'armée), tous les principes libéraux, la liberté individuelle et l'égalité des droits, la liberté de la presse et l'abolition de la censure, la liberté des cultes, le vote des contributions et des lois par les représen-

tans de la nation légalement élus, les propriétés nationales de toute origine, l'indépendance et l'inamovibilité des tribunaux, la responsabilité des ministres et de tous les agens du pouvoir. Pour mieux consacrer les droits et les obligations du peuple et du monarque, les institutions nationales doivent être revues dans une grande assemblée des représentans, déjà annoncée par l'empereur. Jusqu'à la réunion de cette grande assemblée représentative, l'empereur doit exercer et faire exercer, conformément aux constitutions et aux lois existantes, le pouvoir qu'elles lui ont délégué, qui n'a pu lui être enlevé, qu'il n'a pu abdiquer sans l'assentiment de la nation, que le vœu et l'intérêt général du peuple français lui font un devoir de reprendre. » *Signé :* le comte Defermon, comte Régnaud-de-Saint-Jean-d'Angély, comte Boulay, comte Andréossy, comte Daru, comte Thibaudeau, comte Maret, baron de Pommereuil, comte Majac, comte Jollivet, comte Berlier, comte Miot, comte Duchâtel, comte Dumas, comte Dulauloy, comte Pelet de la Lozère, comte Français, comte de Lascazes, baron Costaz, baron Marchant, comte Jaubert, comte Lavalette, comte Réal, Gilbert de Voisins, baron Quinette, comte Merlin, chevalier Jaubert, baron Belleville, baron d'Alphonse, baron Félix, baron Merlet, Charles Maillard, Gasson, comte Delaborde, baron Finot, baron Janet, baron de Préval, baron Fain, baron Champy, C.-D. Lacuée, baron Fréville, baron Pelet, comte de Bondy, chevalier Bruyère; le secétaire-général du conseil-d'état, baron Locré. Fidèle à ses principes, M. Defermon élu, en mai 1815, membre de la chambre des représentans, demanda, après la seconde abdication de Bonaparte, que Napoléon II fût proclamé empereur. Compris, le 24 juillet de la même année, dans une ordonnance qui, sans énonciation de faits, sans accusation légale, sans jugement, condamna 38 citoyens français à un bannissement sans terme, M. Defermon s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas, où il résidait encore en septembre 1818. M. Defermon a publié : *Observations du comte Defermon sur les dénonciations et accusations portées contre lui*, 1815, in-8.

DEFRANCE (Jean-Claude), député à la convention nationale par le département de Seine-et-Marne, déclara, dans la discussion relative au jugement de Louis XVI, que ne pouvant se considérer comme juge, c'était seulement comme homme d'État, qu'il prononçait la détention de ce prince, pendant la guerre, et son bannissement à la paix.

DEFRANCE (Jean-Marie-Antoine, comte), né le 21 septembre 1771, lieutenant-général des armées françaises, parvint rapidement aux premiers grades militaires; commanda long-temps le 12ᵉ régiment de chasseurs à cheval, et se distingua à la tête de ce corps, aux armées du Rhin et d'Italie. Élevé au grade de général de brigade, il se signala dans les campagnes de 1805, 1806 et 1807, contre l'Autriche, la Prusse et la Russie, et fut décoré, après la paix de Tilsitt, de l'ordre du lion de Bavière. Il fut blessé à la bataille de Wagram, où il s'était fait remarquer par sa bravoure. Chargé du commandement d'une division de cavalerie, en 1812, il rendit d'éminens services dans la funeste campagne de Russie, pendant laquelle il commandait sous les ordres du roi Joachim de Naples, un corps de cette arme, et survécut à la désastreuse retraite de l'armée française. Rentré en France avec elle, il fit la belle mais inutile campagne de trois mois, dans l'intérieur, et se plaça, par sa conduite à l'affaire de Montmirail, au rang des meilleurs généraux de cavalerie. Le 7 mars 1814, il chargea et repoussa un corps de cavalerie russe commandé par le comte de Saint-Priest qui voulait s'emparer de Reims. Après la chute de Napoléon, il fut nommé inspecteur-général de cavalerie dans la 12ᵉ division militaire. On le comptait, en 1816, parmi les lieutenans-généraux en activité. Le général Defrance a épousé une fille du riche bijoutier Foncier.

DEGEN (Jean-Frédéric), savant helléniste et bibliographe, né à Affatterthal, en Franconie, le 16 décembre 1752, consacra toute sa vie à l'étude des auteurs classiques, et aux fonctions de l'enseignement, qu'il commença d'exercer à l'âge de vingt-deux ans, au gymnase d'Erlangen, et de là à celui d'Anspach. Il fut ensuite directeur et inspecteur de l'école des princes à Neustadt, professeur du gymnase de Bayreuth, et enfin conseiller du consistoire. M. Degen a non-seulement donné un grand nombre d'excellens commentaires et de bonnes traduction des auteurs anciens, il a encore

reuve de la critique la plus judicieuse ndant compte, dans divers écrits pé- ques, de tous les ouvrages qui ont ublié de son temps en Allemagne, a littérature classique des Grecs et Romains. Nous indiquerons, parmi ombreux écrits : *De Urbanitate Hora-*, Erlangen, 1775, in-4. — *Essai sur hilosophie d'Anacréon*, ib., 1776, — *Sur Tibulle*, accompagné de la ction de quelques-unes de ses *Elé-*, ib., 1780, in-8. — *L'Histoire d'Hé-te*, traduite du grec en allemand, cfort, 1783-1791, 6 vol. in-8. Le ième volume de cet ouvrage renfer- ne traduction allemande de l'*Essai hronologie sur Hérodote*, par Lar- : les deux parties du 6e. volume con- ent la traduction du *Dictionnaire raphique* du même académicien, avec otes très-précieuses du traducteur. *Essai d'une littérature complète des ctions allemandes des auteurs ro-s* (au nombre de 69), Altenbourg, -1796, 1 vol. en deux parties in-8, *Supplément*, Erlangen, 1799, in-8. biographie est un excellent guide connaître les noms et le mérite des cteurs. D'autres ouvrages sur l'édu- n et sur la méthode à suivre dans les es, prouvent que M. Degen a profon- ent médité sur cet objet. Ces occu- ns sérieuses lui ont encore laissé le s d'enrichir plusieurs recueils de eaux de poésie fort agréables. Enfin, borieux helléniste est collaborateur resque tous les journaux littéraires lemagne; et ses articles sont empreints achet de la plus vaste érudition et e critique très éclairée. — Degen, naute célèbre, est né en Autriche 1756. Il embrassa d'abord l'état rloger; mais les expériences des aéros- lui ayant fait concevoir l'espérance es diriger, il fabriqua des ailes avec uelles il eut le courage de se préci- r du haut du clocher de Saint-Etienne Vienne. Cet essai fut malheureux; il se a grièvement. Ce revers ne servit exciter son zèle; il espéra qu'en se nt soutenir dans les airs par un ballon, iles lui serviraient à le diriger. On ad- ses efforts, mais il ne put atteindre son, parce qu'il paraît qu'on ne peut ner assez de force aux ailes qui doivent ger, sans ajouter beaucoup trop à pesanteur. M. Degen vint faire ses expériences à Paris en 1813 : le peu de succès qu'il y obtint, et son âge avancé, lui ont fait abandonner ses projets. On lui reconnaît cependant des connaissances étendues en physique.

DEGOUGES (Marie-Olympe,), née à Montauban, en 1755, cultiva, avec passion les lettres, dès sa jeunesse, et composa quelques ouvrages dramatiques assez médiocres, représentés à Paris avec une espèce de succès. La révolution donna une direction nouvelle à ses goûts, et la jeta dans le tourbillon des affaires publiques. Elle passait alors sa vie aux tribunes de l'assemblée nationale, ou à celles du club des jacobins. Elle donna la première idée d'une société populaire de femmes. Au reste, toute l'exaltation d'Olympe Degouges ne la porta jamais à un seul acte dont sa mémoire ait à rougir. On la vit au contraire, après la catastrophe du 10 août et les massacres des premiers jours de septembre 1792, témoigner, dans les nombreuses affiches dont elle tapissait les murs de Paris, son indignation contre les chefs connus de l'anarchie, et rappeler les Français à l'humanité et à l'union. Le 14 décembre, elle s'offrit, avec un généreux dévouement, pour être l'un des défenseurs de Louis XVI, qu'elle proposait d'exiler. La persévérance de son courage à attaquer les hommes puissans de ce temps-là et le succès d'un pamphlet intitulé *les Trois urnes*, causèrent son arrestation, dont l'ordre fut donné le 25 juillet 1793. Le 29 octobre suivant, un nouvel arrêté la traduisit au tribunal révolutionnaire. Mise en jugement le 2 novembre, elle fut condamnée à mort le même jour. Au moment où la sentence fut prononcée, sa raison parut s'égarer, et elle s'écria dans une sorte de délire : « Mes ennemis n'auront pas la barbare joie de faire couler mon sang; je suis enceinte, et je donnerai à la république un citoyen ou une citoyenne. » Les officiers de santé, non moins barbares que les juges, ayant attesté que la déclaration d'Olympe était fausse, elle fut conduite au supplice, le 4 novembre. Prête à recevoir le coup fatal, elle prononça les mots suivans avec une étonnante énergie. « Enfans de la patrie, vous vengerez ma mort. »

DEGÉRANDO. *Voy.* Gérando.

DEGRANGE (Edmond), né à Bordeaux, a publié, entre divers ouvrages relatifs à l'arithmétique et au commerce : *La tenue*

des livres rendue facile, Bordeaux, an 8 (1800), in-8; 8e. édition, 1813, in-8. Cet ouvrage est rédigé avec clarté, et très-utile aux jeunes négocians. — *Nouveau traité des changes*, 1812, in-8; 1818, in-8. — Vade mecum *des commerçans et des voyageurs de toutes les classes*, 1818, in-8. C'est une métrologie, ou tableau de réduction assez complet des poids et mesures de tous les pays. — *La tenue des livres en partie double, appliquée à la comptabilité d'un receveur-général*, 1818, in-8. — *L'arithmétique pratique*, 1818, 2 vol. in 8. — *Tablettes des négocians, exposant les divers systèmes monétaires actuels des peuples commerçans*, 1815, in-18.

DEGUERLE (Jean-Nicolas-Marie), membre de la société libre des sciences, lettres et arts de Paris, censeur des études au collége royal de Louis-le-Grand, et professeur honoraire de la faculté des lettres, né près d'Issoudun, le 6 janvier 1766, a publié: *Origine des temples de l'Amour*, opuscule poétique, 1789, in-8. — *Les Amours*, imitation en vers des plus jolis poètes latins, 1796, in-18; très-rare. — *Notice* sur les Œuvres de Léonard, publiées par Campenon, et sur la tragédie de *Laurent de Médicis*, 1799. — *Éloge des perruques, enrichi de notes plus amples que le texte*, publié sous le nom du docteur Akerlio, 1799, in-12. Les journaux du temps ont rendu compte avec éloge de cet ingénieux badinage, dans lequel l'auteur a d'ailleurs répandu une véritable érudition. — *La guerre civile*, traduction libre de Pétrone (en vers français), *ornée du texte latin, et suivie de recherches sceptiques, tant sur la satire de Pétrone que sur son auteur*, Paris, an 7 (1799), in-8; réimprimée à la suite du *Lucain* de M. Amar, Paris, 1816. — *Stratonice et son peintre*, ou *les deux portraits*, conte qui n'en est pas un, 1800, in-8. — *Discours sur la grammaire générale*, 1801, in-8. M. Deguerle versifie avec grâce et facilité, quoiqu'avec un peu de négligence; il est d'ailleurs estimé comme grammairien.

DEHAUSSY-ROBECOURT (Mathias-Antoine, baron), né à Péronne, était avocat dans cette ville, lorsqu'il fut élu, en septembre 1791, député de la Somme à l'assemblée législative. Il s'y distingua par son courage et sa persévérance à défendre les principes constitutionnels, ainsi que par son opposition aux envahissemens de l'assemblée, et aux actes de violence qui se renouvelaient tous les jours contre les ministres et les autres agens du pouvoir exécutif. Nommé, après la session, maire de Péronne, il fut destitué par André Dumont, en octobre de l'année suivante. Oublié pendant l'orage révolutionnaire, le baron Dehaussy fut élu, en 1797, au conseil des cinq-cents, et cessa d'en faire partie après les événemens du 18 fructidor an 5. Appelé, le 1er juillet 1800, à la présidence du tribunal civil de Péronne, il exerçait les fonctions de cette place, lorsqu'en mai 1815, il fut nommé membre de la chambre des représentans.

DEIMAN (Jean-Rodolphe), l'un des plus grands médecins et chimistes de la Hollande, naquit à Hagen en Ost-Frise, le 29 août 1743. Il fit ses études à l'université de Halle, et y reçut le grade de docteur en médecine en 1770, en soutenant publiquement une thèse ou dissertation très-bien écrite *de Indicatione vitali generatim*. Il s'établit à Amsterdam, où il exerça, jusqu'à l'époque de sa mort, la pratique de la médecine avec un rare talent, et où il se concilia, par ses connaissances et son affabilité, l'estime des personnes les plus distinguées de cette ville. Quelque grandes que fussent les occupations de son état, Deiman sut encore trouver le temps pour composer des ouvrages qui lui ont assuré un rang élevé parmi les bons écrivains, sur l'art qu'il exerçait et les sciences qui s'y rapportent. Il fut l'ame de la réunion connue sous le nom des *Chimistes hollandais*. La découverte du gaz oléfiant, des recherches précieuses sur *l'action du mercure dans la végétation; sur le gaz hydrogène carbonné; sur l'acide nitreux et ses combinaisons avec les alkalis*, sont des travaux dus à ces savans. «Ces ingénieuses recherches, dit Fourcroy Rollen dans un Mémoire lu à l'institut le 16 décembre 1796, sont du petit nombre de celles qui fournissent de nouvelles vues. Elles tiendront, ainsi que celles qu'on leur doit sur la décomposition et la recomposition de l'eau par l'électricité, sur les sulfures alkalins et métalliques, etc., etc., un rang distingué dans la chimie pneumatique, aux progrès de laquelle ils ont attaché la gloire de leurs travaux et de leurs découvertes.» Le roi de Hollande sut apprécier les talens de Deiman; il le nomma son médecin et le

fit chevalier de l'ordre de l'union. Il mourut à Amsterdam, dans la nuit du 14 au 15 janvier 1808. Les collections académiques hollandaises sont remplies de Mémoires qui attestent la grandeur et la justesse de ses vues. Dans ce nombre, on distingue ceux sur la mort naturelle; sur l'influence du climat; la prééminence de l'hiver sur l'été sous divers rapports; sur les services rendus aux sciences par Lavoisier, etc. Indépendamment de ces écrits, on a de lui un excellent *Traité sur l'électricité médicale;* un *Traité sur les pluies métalliques;* divers traités relatifs à l'hygienne et à l'éducation physique, tous écrits en langue hollandaise. Ses expériences de chimie sont recueillies dans 3 volumes publiés par la société des chimistes hollandais, traduits en français sous ce titre : *Essais physico-chimiques.* Peu de temps après la mort de Lavoisier, la société *Concordiâ et libertate* rendit des hommages publics aux mânes de cet illustre fondateur de la chimie moderne, et c'est dans cette circonstance que Deiman fut choisi pour prononcer un discours sur les découvertes du chimiste français, discours qu'on regarde généralement en Hollande comme un modèle de précision et de bon style. Déjà, en 1785, Deiman, en société avec le docteur Mitchel, avait vu couronner, par la société royale de médecine de Paris, un Mémoire sur cette question : « Déterminer quels sont les avantages et les dangers du quinquina administré dans le traitement de fièvres intermittentes. » Compté au nombre des membres distingués d'une société philantropique qui a rendu de notables services à la Hollande, Deiman n'eut pas de peine à faire adopter, par cette société, le projet d'un établissement de bienfaisance pour les aveugles. Il ouvrit, à cet effet, des correspondances très-suivies avec les instituteurs les plus renommés de ces sortes d'établissemens, tels que Haüy de Paris, Himly, de Berlin, et autres; mais il n'eut pas le bonheur de voir la chose consommée sous ses auspices. En 1805, il publia un *Traité sur l'esprit de la philosophie critique*, ou de Kant, ouvrage profond, et dans lequel il se montra aussi grand philosophe qu'il était excellent médecin et chimiste. Il a aussi travaillé à la rédaction de la *Pharmacopœa batava* (*voy.* Brugmans). MM. Jérôme de Bosch et J. E. Doornik ont publié des *Éloges de Deiman.* Le portrait de Deiman, d'une grande ressemblance, se trouve en tête de l'éloge de M. Doornik, qui a paru à Amsterdam en 1808.

DÉJAURE (Jean-Élie-Bedenc), né en 1761, consacra sa vie entière aux lettres, et obtint quelque succès dans la carrière théâtrale. Toute son histoire est dans la liste de ses ouvrages, dont nous citerons les principaux : *Éloge de J.-J. Rousseau*, 1792, in-8. C'est le seul de ses écrits publiés qui n'appartienne point au genre dramatique. — *Les Époux réunis*, comédie en un acte et en vers, jouée en 1789, imprimée en 1791, in-8; cette pièce est tirée en partie d'un drame allemand intitulé : *le Père de Famille.* — *L'Incertitude maternelle*, ou *le Choix impossible*, comédie en un acte, jouée en 1790, imprimée en 1791, in-8, et mise en opéra comique par Dejaure le jeune. — *Louise et Volsan*, comédie en 3 actes et en prose, joué en 1790, imprimée en 1791, in-8; c'est un drame qui eut quelque vogue. — *Le Nouveau d'Assas*, trait civique en un acte et en prose, mêlé de chants, 1790; c'est un hommage au jeune Désilles qui périt généreusement à Nancy (*voy.* Désilles). — *Lodoïska*, ou *les Tartares*, opéra en 3 actes, musique de Kreutzer, 1791, in-8, tiré du roman de Louvet, intitulé : *Faublas*, réimprimé dans le *Théâtre de l'Opéra-Comique*, 1811-1812, 8 vol. in-18; cet opéra, d'ailleurs assez bien charpenté, a dû à la beauté de la musique la plus grande partie de son succès. — *Imogène*, ou *la Gageure indiscrète*, comédie en 3 actes et en vers libres, mêlée d'ariettes, musique de Kreutzer, 1796 : c'est une imitation de *la Cymbéline* de Shakespeare. — *La Dot de Suzette*, comédie en 1 acte mêlée d'ariettes, musique de Boieldieu, 1798. — *Montano et Stéphanie*, opéra en trois actes, musique de Lebreton, an 7 (1799). Cette pièce fut, en 1801, reprise avec un nouveau 3e acte de M. Legouvé, qui eut un tel succès, que c'est le seul qu'on représente; c'est celui que l'on trouve dans l'édition qu'on a faite de cette pièce, 1802, in-8; les deux versions de cet acte se trouvent dans la réimpression de la pièce au tome 8 et dernier du *Théâtre de l'Opéra-comique*, cité plus haut. Toutes ces pièces ont été jouées sur le théâtre de la rue Favart, autrement des Italiens. — *Les Quiproquos espagnols*, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, musique de Devienne, jouée, en 1792, au théâtre Feydeau.

— *Astianax*, grand opéra en trois actes, musique de Kreutzer, joué, en 1801. Dejaure est mort le 25 octobre 1799. Cet écrivain connaissait bien les effets dramatiques, et son style n'est point dépourvu de correction, ni même d'une certaine élégance.

DEJEAN (Jean-François-Aimé, comte), né à Castelnaudary, le 6 octobre 1749, est fils d'un président au présidial de cette ville. Reçu fort jeune, à l'école du génie de Mezières, il obtint, en 1768, le brevet de lieutenant en second, fut nommé ingénieur en chef ordinaire, le 1er janvier 1770, et capitaine sept ans après, jour pour jour. Ami de la liberté et de la révolution qui devait la fonder en France, il fut employé à l'armée du Nord, en 1790, comme chef de bataillon; devint, en 1793, commandant du génie et directeur des fortifications, et reçut, au mois de septembre de la même année, le brevet de général de brigade. Nommé général de division, le 16 octobre 1795, il commanda, en l'absence de Beurnonville appelé à l'armée de Sambre-et-Meuse, l'armée du Nord dont le quartier-général était alors en Hollande. Réformé, en 1798, il fut réintégré après le 18 brumaire (9 novembre 1799), nommé conseiller-d'état, et envoyé à Gênes, en qualité de ministre extraordinaire, pour organiser la république ligurienne. De retour en France, il fut nommé, le 12 mars 1802, directeur-ministre de la guerre, et, le 21 août 1803, grand-trésorier de la légion-d'honneur. L'empereur le choisit, en avril 1805, pour présider le collége électoral de la Somme, qui l'élut candidat au sénat-conservateur. Il fut, à cette époque, décoré du grand-cordon de la légion-d'honneur. En octobre 1805, il accompagna l'empereur à Strasbourg. Lors de l'invasion des Anglais dans l'île de Walcheren, en août 1809, il se rendit à Anvers pour hâter les mesures de défense. Des causes qui n'ont jamais été bien connues, mais qui paraissent tenir à un défaut de prévoyance de la part du comte Dejean, lui firent retirer à cette époque, le portefeuille de la guerre qui fut remis au comte de Cessac (Lacuée). Nommé, peu de temps après, premier inspecteur du génie à la place du général Marescot, il fut ensuite créé sénateur. Le 10 janvier 1812, M. Dejean fut élu président à vie du collége électoral d'Indre-et-Loire. Il présida, le 28 octobre, la commission militaire qui condamna à mort les généraux Mallet, Lahorie, Guidal et quelques-uns des complices de leurs hardis projets. Nommé par le roi, pair de France, le 4 juin 1814, Bonaparte lui rendit, après son retour (mars 1815), les fonctions de premier inspecteur-général du génie, lui confia, en l'absence du comte de Lacépède, celle de grand-chancelier de la légion-d'honneur, et le créa pair le 2 juin. Le second retour des Bourbons l'a privé de ses emplois et de ses honneurs. Cet officier-général a été consulté, dans les premiers mois de 1818, relativement à l'administration de la guerre, et le gouvernement royal paraît avoir été tellement satisfait des dispositions qu'il a montrées et de ses réponses aux explications qui lui ont été demandées, que son fils Pierre-François-Marie-Auguste, baron Dejean, âgé de 38 ans, ci-devant aide-de-camp de l'empereur Napoléon, et lieutenant-général de cavalerie depuis le 23 mars 1814, compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et sorti de France en conséquence de celle du 19 janvier 1816, vient d'obtenir la permission d'y rentrer. Dejean n'est pas moins remarquable par ses talens et sa bravoure, que par la reconnaissance qu'il a conservée pour son bienfaiteur et son premier souverain.

DEJOLI (N.), ministre de Louis XVI, est né à Montpellier, département de l'Hérault. Il était avocat aux conseils du roi, en 1789, et servit avec zèle, mais toujours avec honneur, la cause de la révolution. Nommé, en 1789, lieutenant de maire au bureau de ville, il devint ensuite secrétaire-greffier de la commune de Paris, et fut appelé le 29 juin 1792, au conseil du roi en qualité de ministre de la justice. Le 10 juillet suivant, il déclara au nom du conseil; « qu'il n'était plus au pouvoir du ministère de défendre le royaume de l'anarchie qui menaçait de tout engloutir; qu'en conséquence ses collègues et lui avaient simultanément donné leur démission au roi. » M. Dejoli, auquel le parti de la Gironde qui exerçait alors une grande influence dans l'assemblée, ne portait aucune haine, et qui même comptait des amis parmi ses membres les plus distingués, conserva néanmoins, malgré cette démission apparente, le portefeuille de la justice, et le 9 août 1792, il vint dénoncer de nouveau les manœuvres des jacobins et annoncer que le péril de la monarchie était au comble. La ter-

rible révolution qui éclata vingt-quatre heures après, donna Danton pour successeur à Dejoli, dans le ministère de la justice. Traduit au tribunal révolutionnaire, le 10 décembre 1793, sur la motion de Phélippeaux, il ne fut pas mis en jugement. Rendu à la liberté, après le 9 thermidor, M. Dejoli abandonna la carrière politique pour se livrer à celle du barreau. Nommé avocat au conseil, sous le gouvernement impérial, M. Dejoli, qui avait conservé ces fonctions pendant la première restauration, cessa de les remplir, après le second retour de Louis XVIII.

DEJUSSIEU. *Voy.* Jussieu.

DEKEN (Agathe), née vers la fin de 1741 à Amstelveen, village situé à une lieue d'Amsterdam, se vit dès sa plus tendre enfance en butte à l'infortune. A l'âge de trois ans, ayant perdu son père et sa mère, qui avaient été ruinés par un incendie, elle entra dans un hospice d'orphelines à Amsterdam. D'heureuses dispositions pour la poësie ne tardèrent pas à se manifester chez la jeune Agathe. La société *Diligentiæ omnia* en eut connaissance et l'aida à les cultiver. Elle s'associa d'abord, pour quelques occupations littéraire, avec Marie Bosch, et ensuite avec Mme Wolff, née Bekker, bel esprit plein de verve et d'originalité. Cette association déploya une activité infatigable, et elle a exercé en Hollande une grande influence sur l'esprit et le caractère national. On ne peut nier que ces dames n'aient abusé quelquefois de la grande facilité de leur talent, de l'engoûment du public pour leurs productions, et de la libéralité un peu intéressée de leur libraire. Leurs ouvrages, tous en hollandais, étaient enlevés, et les éditions s'en multipliaient avec une incroyable rapidité. Elles ont publié, en prose : *Lettres sur diverses sujets*, la Haye, 1780, 3 vol. in-8 ; — *Entretiens instructifs et populaires sur la foi et les mœurs du chrétien*, ibid, 1781, 1 vol. in-8. Cette instruction réligieuse est adaptée à toutes les communions chrétiennes. — *Sara Durgerhart*, roman national, ibid., 1782, 2 vol. in-8 : il a été traduit en français à Lausanne ; — *Histoire de Willem Leevend*, ibid., 1784 et 1785, 8 vol. in-8, et 1 vol. de *supplément*, 1786 : ouvrage du même genre, en forme de lettres ; — *Lettres d Abraham Blankaart* ibid., 1787 et 1789, 3 vol., in-8, suite à *Sara Durgerhart*. On leur doit en vers : — *Chansons économiques ou populaires* (au nombre de cent vingt), ibid., 1781, 3 vol. in-8 ; — un recueil de *Fables*, ibid., 1784, in-8, avec fig. : ces fables sont au nombre de quarante, toutes imitées ou traduites ; — *Promenades en Bourgogne*, ibid., 1789, in-8. C'est le résultat d'une course qu'elles firent dans cette province, où elles avaient le projet de s'établir, après la disgrâce du parti patriote hollandais, survenue vers la fin de 1787. L'ouvrage forme quatre chants, sans liaison entre eux et sur différens mètres. Il est encore quelques productions littéraires dues exclusivement à Agathe Deken, telles qu'un *Recueil de chansons pour les gens de la campagne ;* un autre *à l'usage des enfans*. Elle a beaucoup contribué au recueil de cantiques adoptés pour le culte public de l'église des anabaptistes de Harlem. Deux caractères aussi dissemblables que ceux de Mlle Deken et de Mme Wolff, la première, toute tranquille, sérieuse, l'autre vive et enjouée, semblaient devoir sympathiser difficilement. Cependant l'amitié la plus étroite les unit long-temps, et Mlle Deken a suivi de très-près son amie au tombeau. Elle est morte à Amsterdam le 14 novembre 1804.

DELABORDE (Henri-François, comte), lieutenant-général des armées françaises, né à Dijon, le 21 décembre 1764, fit de bonnes études dans cette ville. Nommé lieutenant au premier bataillon de la Côte-d'Or, il remplaca, en 1792, après le combat de Grisuelle, le commandant de ce bataillon, tué à cette affaire, et se distingua, le 17 mai 1793, près de Rhinzabern. Il se rendait avec le même bataillon à l'armée des Pyrénées-Orientales, lorsque le général Cartaux le retint pour combattre les braves bataillons Marseillais insurgés contre la tyrannie de la montagne, en faveur des proscrits des 31 mai, 1er et 2 juin, et les défit au village de Lépin près d'Aix. Fait général de brigade, il remplit les fonctions de chef d'état-major de l'armée qui assiégea Toulon, et enleva, à la tête de la 1re division de cette armée, le camp retranché des Anglais. Rendu à sa première destination (l'armée des Pyrénées), il obtint de brillans avantages sur les Espagnols ; fut attaché à l'armée du Rhin, lorsque la paix eut été conclue avec l'Espagne, et occupa, en juillet 1796, le Brisgaw, avec la division de l'armée de Moreau, qui passa le Rhin à New-Brisach,

tandis que ce général pénétrait en Bavière. Nommé commandant de la légion-d'honneur, le 14 juin 1804, il obtint, l'année suivante, le commandement de la 15me division militaire (Rennes), fit la campagne d'Espagne, en 1808, et fut, en 1812, mis à la tête d'une division sous les ordres du maréchal duc de Trévise (Mortier). Il perdit, en 1814, le gouvernement du château de Compiègne, auquel l'empereur l'avait nommé l'année précédente, et reçut en échange le commandement des deux premières subdivisions de la 10e division militaire, à Toulouse. Lorsqu'en mars 1815, Bonaparte reparut en France, le comte Delaborde s'empressa de reconnaître l'autorité de ce prince. Dès les premiers jours d'avril, il fit arrêter le baron de Vitrolles commissaire du roi, et arborer le drapeau tricolore redemandé avec enthousiasme par toute l'armée, et invita par une proclamation, en date du 4 de ce mois, tous les citoyens à l'oubli des ressentimens personnels. Le général Delaborde fut nommé aussitôt gouverneur des divisions de l'Ouest, et créé pair et chambellan, le 2 juin suivant. Compris dans la première cathégorie de l'ordonnance royale du 24 juillet, sous le nom de Laborde, il fut mis en jugement par contumace, dans le mois de septembre 1816, devant le deuxième conseil de guerre, séant à Paris, lequel déclara ne pouvoir prononcer, parce que le nom porté dans l'ordonnance n'était pas celui du général Delaborde.

DELABORDE *Voy.* LABORDE.

DELAHAYE (JACQUES-CHARLES-GABRIEL), député de la Seine-Inférieure à la convention nationale, vota en ces termes, lors du procès de Louis XVI, la culpabilité de ce prince : « Mettre en question si Louis est coupable, c'est mettre en question si nous le sommes nous-mêmes. Je lis sur les murs de Paris, ces mots tracés du sang de nos frères; Louis est coupable. Oui. » Néanmoins, après cette terrible déclaration qui pouvait être considérée comme un arrêt de mort, et qui justifiait d'avance celui que la convention allait rendre, Delahaye ne prononça que la détention du malheureux prince et son bannissement à la paix. M. Delahaye s'honora jusqu'au 31 mai, par son opposition aux efforts réunis de la commune de Paris et de la montagne, pour établir la tyrannie décemvirale sur les débris de la liberté républicaine que la France avait à peine entrevue. Réfugié dans le Calvados après cette fatale journée, il tenta vainement, de concert avec Wimpfen, Barbaroux et Buzot, d'armer ce pays contre les usurpateurs de la puissance nationale. Décrété d'accusation le 3 octobre, et forcé de s'éloigner de la Normandie, il alla se cacher dans les pays occupés par les armées royalistes. Lors du décret qui rappela dans la convention les députés mis hors la loi, il en fut excepté d'abord, comme ayant porté les armes parmi les rebelles : toutefois quoique ce fait ait toujours passé pour constant parmi ceux de ses collègues qui avaient été proscrits avec lui, on ne voulut pas se montrer long-temps rigoureux, et Delahaye fut rappelé. Sa conduite ultérieure prouva bientôt que si l'accusation n'avait pas été vraie, elle avait du moins été vraisemblable, car M. Delahaye oubliant tout-à-coup, la rigueur de l'opinion qu'il avait émise un an auparavant contre Louis XVI, se lia, dans les années 1795, 96 et 97, avec les agens les plus actifs de la maison de Bourbon, dans le conseil des cinq-cents, et ne cessa de voter avec eux la destruction progressive de toutes les institutions républicaines, consacrées, par la constitution de l'an 3, qu'il venait de jurer de défendre. Condamné à la déportation, le 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797), Delahaye prit la fuite, passa en pays étranger, et devint lui-même, pendant son séjour à Munster, en 1804, l'un des agens principaux de la cause dont, naguères, il avait déclaré le chef coupable d'avoir fait répandre le sang français. Après le rétablissement des Bourbons, en 1814, Delahaye accusé de friponnerie par un certain baron d'Imbert émigré, qui réclamait de lui une assez forte somme d'argent que Delahaye niait de lui devoir, occupa quelques jours Paris de cette scandaleuse affaire qui fut jugée en sa faveur. M. Delahaye, qui, en avril 1793, avait accusé le duc d'Orléans de vouloir monter sur le trône, est aujourd'hui membre du conseil de la veuve de ce prince.

DELAMARCHE (C.-F.), ancien avocat et libraire à Paris, où il a le fonds de géographie des Sanson et de Robert de Vaugondy, a publié, entr'autres ouvrages : *Nouvel Atlas portatif de la géographie ancienne*, 1790, in-4, de dix-sept cartes. — *Atlas élémentaire composé de 33 cartes*, 1816, in-4, (quatrième édition) —

Recherches historiques sur le gouvernement politique, civil et militaire des Romains, 1806, in-8.

DELAMARE (Antoine), député de l'Oise à la Convention nationale, demanda, lors du procès de Louis XVI, que le jugement à intervenir fût soumis à la ratification du peuple, déclarant que comme juge, il trouvait ce prince digne de mort, mais que comme législateur, il votait sa détention et son bannissement, six mois après la paix. M. Delamare fut l'un des 73 courageux députés qui, après avoir protesté contre les attentats des 31 mai, 1er et 2 juin 1793, furent décrétés d'arrestation le 3 octobre de la même année (*voy.* AMAR).

DELAMBRE (Le chevalier Jean-Baptiste-Joseph), né à Amiens, le 19 septembre 1749, est regardé comme le plus savant astronome de France. Il fit ses études dans sa patrie, de la manière la plus distinguée, et eut pour professeur le célèbre abbé Delille, qui lui donna dès-lors des preuves d'attachement qu'il n'a cessé de lui montrer jusqu'à ses derniers momens. L'astronomie doit à M. Delambre les plus savantes observations et les expériences les plus précieuses. Plusieurs assertions fausses, avancées par des auteurs respectables d'ailleurs, et accréditées faute de moyens nécessaires pour découvrir la vérité, n'ont perdu leur vieille autorité que depuis qu'elles ont été combattues par M. Delambre. C'est ainsi qu'en 1793, il prouva par de nouveaux calculs, que les réfractions de la zone torride sont les mêmes que celle des zones tempérées, fait devenu incontestable, et dont Legentil avait donné avant lui une théorie tout-à-fait contraire. Chargé de mesurer la méridienne avec Méchain, M. Delambre arriva dans ses opérations à des résultats d'une précision incroyable, et ne termina qu'en 1799, ce long et immense travail, qu'ils avaient commencé, en 1792. Ce fut, en 1797, pendant une des nombreuses interruptions qui retardèrent cette opération importante, que M. Delambre, qui avait déjà publié des tables solaires beaucoup plus exactes que celles de Mayer et même que celles de Lacaille, entreprit la revue de tout le ciel étoilé. Les tables lunaires, dont il fut l'éditeur, au nom et par l'ordre du bureau des longitudes, reçurent encore par ses soins des améliorations utiles. Les *Tables de Jupiter et de Saturne*, qui parurent, en 1789, furent également perfectionnées par M. Delambre. Nommé trésorier de l'université sous le gouvernement impérial, il a conservé cet emploi à la commission d'instruction publique; et il a été nommé par le roi, officier de la légion-d'honneur, en 1814. M. Delambre était membre de l'institut depuis sa création, en 1795; il est aujourd'hui secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, section des mathématiques. Le roi lui a donné le cordon de St-Michel, le 8 janvier 1817. On a de lui : *Tables de Jupiter et de Saturne*, 1789, in-4.—*Méthodes analytiques pour la détermination d'un arc du méridien, précédées d'un Mémoire sur le même sujet, par A. M. Legendre*, 1799, in-4.—*Tables trigonométriques décimales.* — (Avec Méchain), *Bases du système métrique décimal*, ou *Mesure de l'arc du méridien compris entre les parallèles de Dunkerque et Barcelone*, 1806-1814, 3 vol. in-4. Cet ouvrage, qui fait suite aux mémoires de l'institut, a été couronné, en 1810, sur le rapport de la classe des sciences mathématiques de l'institut. — *Abrégé d'astronomie*, 1813, in-8. — *L'astronomie théorique et pratique*, 1814, 3 vol. in-4. —*Des Notes sur la composition mathémathique de Ptolémée*, dans la traduction de M. Halma. M. Delambre a rédigé les articles des astronomes anciens dans la *Biographie universelle.*

DELANDINE (Antoine-François), auteur, avec Chaudon, de la 8e édition du *Nouveau Dictionnaire historique*, imprimé à Lyon en 13 vol. in-8, 1804-1805, est né à Lyon en 1756. Avocat avant la révolution, Delandine fut nommé député du tiers-état aux états-généraux, et s'y montra opposé à la plupart des mesures populaires qui furent adoptées dans cette assemblée devenue assemblée nationale. Ses opinions sur la déclaratiou des droits de l'homme et contre l'émission des assignats le rangèrent au nombre des hommes plus que modérés dans leur amour pour la liberté. A l'époque où Louis XVI fut arrêté à Varennes, il fut le seul qui fit une motion tendant à la mise en liberté des trois gardes du corps qui avaient suivi le monarque, donnant pour raison qu'ils y étaient obligés par leurs sermens. Dans la discussion sur l'inviolabilité du roi, n'ayant pu être admis à la tribune, il fit imprimer son opinion, et défendit cette inviolabilité avec beaucoup de force. Fidèle à

ses principes, il invoqua leur application en réclamant en faveur de Louis XVI et contre sa détention en 1791, déclarant que si ce prince ne devenait libre dans ses actions et dans le choix de ses ministres, il quitterait l'assemblée avec deux cents de ses collègues qu'il entraînerait par son exemple. Cette déclaration servit à prolonger une lutte qui devait être terminée par une autre assemblée que la constituante. Delandine, au milieu de ces mouvemens, fut assez heureux pour obtenir la liberté de plusieurs de ses compatriotes qui avaient été jetés dans les prisons de l'Abbaye comme conspirateurs, et qui eussent été exposés à être massacrés à Versailles, à l'époque où périrent les prisonniers qu'on envoyait à la haute-cour d'Orléans. Rentré à Lyon après la session, il y fut très-maltraité par le parti populaire, et la force de ce parti s'étant accrue, il fut obligé de se cacher pour n'en être pas victime. On l'arrêta cependant en 1793. La journée du 9 thermidor lui sauva la vie. Il avait été témoin de tous les excès de tyrannie dont son pays avait été le théâtre, et aussitôt qu'il lui fut permis d'écrire, il les retraça dans un ouvrage qui a pour titre, *Tableau des prisons de Lyon*, et qui a eu plusieurs éditions. Malgré les changemens opérés dans les principes des gouvernemens qui succédèrent à la terreur, M. Delandine ne fut cependant employé ni sous le directoire, ni sous Napoléon. Il se livra tout entier à la culture des lettres, et surtout à la rédaction de son Dictionnaire. Il avait fait, avant la révolution, plusieurs Dissertations académiques, des Eloges, des Mémoires, un recueil intitulé le *Conservateur*, et un ouvrage en 2 vol., intitulé *l'Enfer des peuples anciens*, ou *Histoire des Dieux de l'Enfer*. Cet ouvrage, traduit en anglais, lui valut une place parmi les membres honoraires de la société des antiquaires de Londres. Il a aussi publié un travail sur les manuscrits de la bibliothèque de Lyon, et des Mémoires bibliographiques et littéraires. Ce savant studieux, à qui sa conduite dans la révolution a valu des lettres d'anoblissement depuis la rentrée de Louis XVIII, ne doit point être confondu avec un individu du même nom, à qui les mêmes principes avaient fait obtenir le titre de commissaire extraordinaire du roi, pendant l'interrègne, et qui a obtenu pour récompense de ses services, la faveur d'ajouter à son nom celui d'une des trois personnes de la trinité (M. Delandine de St-Esprit).

DELAPASTURE (Le comte), fut en septembre 1815, nommé membre de la chambre des députés par la faction, qui, dans le département de l'Eure comme dans presque toute la France, s'était rendue maîtresse des choix du peuple. Il se montra constamment dans cette assemblée, l'un des champions les plus ignorans et les plus fanatiques des prérogatives vermoulues du clergé du 12me siècle et de la noblesse féodale. Il a cessé de faire partie de la chambre des députés, et depuis la loi vraiment nationale sur les élections, ses concitoyens paraissent moins disposés que jamais à troubler le repos de sa retraite.

DELARUE (Isidore-Etienne), fut nommé en septembre 1795, député du département de la Nièvre au conseil des cinq-cents. Il s'y prononça dans toutes les circonstances, en faveur du parti qui annonçait ouvertement le projet de renverser la république. Élu par ce parti, membre du comité des inspecteurs de la salle où s'organisait l'attaque et la dissolution du gouvernement directorial, il fut compris le 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797), dans la liste de déportation, arrêté immédiatement, et transporté à la Guyanne. Ayant réussi à s'échapper et à se rendre, par les États-Unis, en Angleterre, avec ses anciens collègues Pichegru et Villot, le directoire exécutif français l'inscrivit sur la liste des émigrés. Présenté au comte d'Artois, pendant son séjour à Londres, Delarue devint l'un des agens des Bourbons et profita, après le 18 brumaire de l'arrêté du gouvernement consulaire qui rappelait les déportés de fructidor an 5, pour rentrer en France, où il ne cessa d'intriguer contre le gouvernement auquel il devait son retour. Beaufrère de Hyde-de-Neuville, maintenant ministre plénipotentiaire de France près les États-Unis, Delarue entra dans tous tous les projets dirigés contre le gouvernement et la vie de Napoléon, qui commençait enfin à ouvrir les yeux sur quelques hommes à qui il avait jusques la prodigué ses bienfaits et sa confiance; recherché par la police, M. Delarue, se cacha d'abord dans le département de la Nièvre; il y fut bientôt découvert, mais on se borna à l'y surveiller. Le rétablisement des Bourbons a valu à M. Delarue, qui n'ap-

portait d'autre titre à cette faveur que les services obscurs qu'il avait rendus à leur famille pendant les dernières années, la place de conservateur des archives nationales, si dignement occupée jusques là par le savant et irréprochable Daunou.

DELAUNAY (Joseph), député à la convention nationale, exerçait, en 1789, la profession d'avocat à Angers. Nommé, en 1790, commissaire du roi près le tribunal du district de cette ville, il fut élu, en 1791, par le département de Maine-et-Loire, membre de l'assemblée législative. Il vota constamment, dans cette assemblée avec la faction désorganisatrice qui préparait la chute du trône; s'attacha plus fortement à elle lors qu'il fut passé dans la convention; vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis; fut un des agens les plus actifs des événemens des 31 mai, 1er et 2 juin, et devint ensuite un des rapporteurs les plus habituels du comité des finances. Prévenu d'avoir falsifié, aux dépens de la république, et en faveur des intéressés de la compagnie des Indes, le décret de la convention relatif à cette compagnie, Delaunay fut arrêté, traduit au tribunal révolutionnaire, sur un rapport d'Amar du 25 ventôse an 2 (13 mars 1794), et condamné à mort le 16 germinal suivant (5 avril).—Son frère (P.M.), député comme lui à la convention, ne s'y fit connaître que sous d'honorables rapports. Il vota la réclusion et le bannissement de Louis XVI; demanda et obtint, le 16 avril 1793, le décret d'accusation contre Marat; échappa toutefois aux proscriptions du 31 mai, et se renferma pendant la terreur dans une nullité qui le sauva. Il concourut, après cette époque, à la pacification de l'Ouest, sans s'écarter néanmoins des principes républicains qu'il s'était tracés; présida le tribunal spécial qui condamna à la peine de mort Cauchy et autres accusés pour avoir enlevé le sénateur Clément-de-Ris (*voy.* ce nom), et fut appelé, en 1811, aux fonctions de président de chambre de la cour impériale d'Angers. Il a rempli cette place avec honneur jusqu'en 1814. La restauration l'en a privé.

DELAUNAYE. *Voy.* Aulnaye.

DELAVIGNE (Jean-François-Casimir), né au Havre en 1794, annonça de bonne heure des dispositions pour la poésie. A peine âgé de 21 ans, il a donné: *Dithyrambe sur la naissance du roi de Rome*, 1811, in-4. — *Charles XII à la Narva*, épisode épique, 1813, in-8. — *Dithyrambe sur la mort de J. Delille*, 1813, in-4.—*La découverte de la vaccine*, poème, 1815, in-4. Ce poëme concourut pour le prix proposé en 1814 par la classe de l'académie française, et obtint à son jeune auteur le premier accessit. M. Delavigne est aussi l'auteur d'une épître sur les inconvéniens attachés à la culture des lettres, qui a paru en 1817. Cette pièce, très-agréablement versifiée, est pleine de finesse et de gaîté. M. Delavigne a aussi composé une tragédie, qui est reçue au Théâtre-Français.

DELEYRE (Alexandre), né aux Portrets, près de Bordeaux, en janvier 1726, étudia sous les jésuites, qui, frappés de ses dispositions, l'engagèrent à entrer dans leur ordre, et dès l'âge de quinze ans il en portait l'habit. Doué d'un caractère sombre et mélancolique, mais ardent et passionné, il fut d'abord d'une dévotion outrée, et fit ensuite profession ouverte d'athéisme. Lors de l'expulsion des jésuites, il vint à Paris, où Montesquieu l'accueillit avec bienveillance, et il s'y lia en même-temps avec Diderot, D'alembert, Rousseau et Duclos, qui l'engagèrent à suivre son goût pour les lettres. Il mit au jour en 1755 l'*Analyse de la philosophie de Bacon*, 3 vol. in-12, écrit avec beaucoup de clarté et de force. On y rencontre des pages que Montesquieu n'eût pas désavouées. L'analyste a souvent joint ses idées et ses réflexions à celles de l'auteur dont il fait si bien connaître les principes, et cela ne forme aucune disparate. Il travailla ensuite au *Journal des Savans* et au *Journal étranger*, composa diverses romances, dont Rousseau fit la musique, et fut l'un des rédacteurs de l'*Encyclopédie*, où l'on distingue surtout son article *Fanatisme*, que Voltaire n'a fait qu'abréger pour l'insérer dans son *Dictionnaire philosophique*. Cet article lui causa plusieurs désagrémens. Lorsqu'il voulut se marier, les prêtres de sa paroisse, apprenant qu'il en était l'auteur, lui refusèrent la bénédiction nuptiale, et ce ne fut pas sans peine que le duc de Nivernois parvint à calmer cet orage. En 1758, il publia le *Génie de Montesquieu*, in-12, travail au moins inutile, parce qu'il n'y a pas de choix à faire dans les ouvrages de l'auteur de l'*Esprit des lois*. La même année,

parurent ses traductions du *Père de Famille* et du *Véritable Ami*, de Goldoni. Ce fut pour venger Diderot, accusé de plagiat par ses ennemis, que Deleyre traduisit ces deux pièces. Grimm, qui se chargea de l'édition, mit en tête de chacune d'elles deux libelles en formes d'épîtres dédicatoires adressées à la princesse de Robecq et à la comtesse de la Marck, et dans lesquelles ces deux dames étaient outragées avec la dernière indécence. Diderot, apprenant qu'elles voulaient faire punir l'éditeur, leur déclara qu'il l'était lui-même, et se chargea ainsi de la faute de son ami. M. Palissot les vengea d'une autre manière par sa comédie des *Philosophes*, et l'insulte de Grimm fut l'un des motifs qui la lui firent entreprendre. Deleyre, qui n'avait eu aucune part à cet affaire, mit au jour en 1761 l'*Esprit de St-Évremont*, in-12: c'est un bon choix fait par un homme de goût dans les écrits d'un auteur qu'on ne lit plus. Le duc de Nivernois lui fit alors obtenir la charge de secrétaire des carabiniers, et l'attacha ensuite à l'ambassadeur de Vienne. Ces places étaient peu lucratives; mais, grâces à son protecteur, il fut nommé bibliothécaire pour l'éducation du duc de Parme. C'est alors qu'à la prière de Condillac, il rédigea un Cours d'histoire à l'usage de l'infant. Les principes politiques qu'il y développa parurent si hardis que ce travail ne fut pas employé, et n'a jamais été imprimé. Pendant le séjour de Deleyre à Parme, un moine italien l'accusa de n'avoir pas fait baptiser son fils, mais il fut prouvé que c'était une calomnie. L'éducation du jeune duc étant finie, on donna au bibliothécaire une pension de 2000 liv., et il revint à Paris, où il s'occupa d'abord du choix des matériaux pour l'*Histoire philosophique du commerce des deux Indes*, et travailla ensuite à la continuation de l'*Histoire générale des Voyages*, dont il fit paraître en 1771 un volume in-4, qui forme le 19e de la collection. La Harpe loue beaucoup ce volume, dont il adopta la rédaction, et qualifie l'auteur d'écrivain philosophe et éloquent. Deleyre, ami de Thomas, a publié en 1791 un essai sur la vie de cet orateur; mais ce dernier écrit a été violemment critiqué, et méritait de l'être; car il est rempli de déclamations, et manque d'ordre et de méthode. Deleyre embrassa la cause de la révolution avec enthousiasme, et fut député à la convention par le département de la Gironde. Dans le procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple et pour la mort. Après la chute de Robespierre, il se méla un peu du gouvernement, fut chargé en 1795 de la surveillance des écoles normales, et combattit vivement la division du corps-législatif en deux chambres. Il passa ensuite au conseil des anciens. Lors de la création de l'institut, on le nomma dans la classe des sciences morales et politiques. Il est mort le 10 mars 1797, âgé de soixante-onze ans, laissant en manuscrit une traduction de Lucrèce en vers et un roman politique intitulé *les Héliades*.

DELBREL, était avocat dans la petite ville de Moissac (Tarn-et-Garonne), à l'époque de la révolution, et fut nommé, en 1792, député du département du Lot à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Chargé de diverses missions aux armées, il y montra du courage. Rentré dans la convention, il s'y prononça constamment pour les opinions les plus exaltées. Membre du conseil des cinq-cents, à l'époque du 18 brumaire, il opposa une vive résistance aux projets exécutés dans cette journée. Exclus du corps-législatif et mis en arrestation, il fut rendu, peu après à la liberté, et nommé président du tribunal de 1re instance de Moissac. Élu, en mai 1815, membre de la chambre des représentans, il fut révoqué après la restauration, par une ordonnance spéciale rendue en septembre 1815, de ses fonctions judiciaires, et compris dans la loi d'exil du 12 janvier 1816.

DELCHER (Joseph-Étienne), jurisconsulte à Brioude, fut député de la Haute-Loire à l'assemblée législative, où il se prononça avec violence contre la cour et le ministère. Réélu, par le même département, à la convention nationale, il vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple, pour la mort, et contre le sursis. Il remplit deux missions, l'une à l'armée du Nord, l'autre à l'armée des Pyrénées-occidentales. Nommé, après le 18 brumaire, président du tribunal civil de Brionde, il en exerça les fonctions jusqu'en 1811.

DELECLOY (Jean-Baptiste-Joseph), né le 29 avril 1747, à Doullens, département de la Somme, était, en 1789, notaire dans cette ville. Élu député de ce département à la convention nationale, il y vota la mort

Delille.

de Louis XVI. Signat. [illegible] après le 2e mai [illegible]

[illegible]

[illegible] ur au co[illegible]
[illegible] ouvent nom[illegible]
[illegible] nner l[illegible]

[illegible]

petite contrée est un des plus beaux pays

de Louis XVI. Signataire, après le 31 mai, des énergiques protestations faites par 73 députés contre les attentats de cette journée, Delecloy fut incarcéré pendant quinze mois, et reporta dans la convention, après le 9 thermidor, le même courage qui l'en avait fait exclure. Lors de l'insurrection du 1er prairial an 3 (20 mai 1795), Delecloy, à la tête du bataillon de la Butte des Moulins, contribua à la délivrance de la convention. Depuis l'époque où cette assemblée a terminé sa session (6 brumaire an 4, 28 octobre 1795), Delecloy a, presque sans interruption, fait partie des corps-législatifs qui se sont succédés. Il est mort quelques années après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799.)

DELEUZE (S.-P.-F.), aide-naturaliste au jardin du roi, à Paris, né à Sisteron, a publié : *Les Amours des plantes*, poëme en quatre chants, traduit de l'anglais de Darwin.—*Les Saisons de Thomson*, traduction nouvelle, 1801, in-8, 1806, in-12. — *Eudoxe*, ou *Entretiens sur l'étude des sciences*, 1801, 2 vol. in-8. —*Histoire critique de magnétisme animal*. 1813, 2 vol. in-8. M. Deleuze a aussi rédigé les notes de quelques chants du poëme des *Trois règnes de la nature*, par J. Delille ; et il a inséré divers mémoires dans *les Annales du Muséum d'histoire naturelle* et dans *les Annales du magnétisme*. Ce naturaliste est un des plus zélés partisans du magnétisme ; il cherche à y ramener les faits de l'histoire ancienne et moderne qui lui présentent quelques analogie avec ces phénomènes. Partout où il y a une main étendue, dirigée ou posée sur un malade, il voit l'action du magnétiseur : mais il y a bien loin de cette action, fût-elle magnétique, et des opérations même de Mesmer et de Deslon, regardées déjà comme des prestiges, au somnambulisme magnétique. Malgré la confiance qu'on peut avoir dans les lumières de M. Deleuze, il sera bien plus difficile encore de faire croire à des phénomènes dont les résultats se compliquent avec les effets du somnambulisme, qu'à l'action simple et immédiate du fluide magnétique sur la maladie locale (*voy.* PUYSÉGUR.). — DELEUZE (A.-G.), a publié *la Caisse hypothécaire d'agriculture*, 1816, in-8.

DELILLE (JACQUES) La Limagne, où ce grand poëte passa les premières années de son enfance, avait déjà vu naître l'illustre chancelier de l'Hôpital. Cette petite contrée est un des plus beaux pays de la France ; ses champs ont été souvent célébrés par J. Delille, et rappeleront à la postérité, le souvenir si poëtique :

Des prés délicieux de la chère Mantoue.

J. Delille naquit le 22 juin 1738, dans les environs de Clermont en Auvergne, fut baptisé dans cette ville, et reconnu sur les fonts de baptême par Ant. Montanier, avocat au parlement. Sa mère appartenait a la famille du chancelier de l'Hôpital. Son père mourut peu de temps après sa naissance, lui laissant une pension viagère de cent écus. J. Delille, avec ce modique secours, fut élevé à Paris au collége de Lisieux. Après avoir obtenu dans ses premières études des succès qui présageaient ceux qu'il devait obtenir dans la carrière littéraire, J. Delille, né sans fortune, fut obligé d'accepter au collége de Beauvais des fonctions obscures qui ne le plaçaient pas même au dernier rang des professeurs. « Celui qui devait, a dit M. Delambre, enrichir un jour notre langue poëtique, fut réduit à donner à des enfans des leçons de syntaxe. » A la destruction d'un ordre fameux, on lui offrit au collége d'Amiens une place de professeur d'humanités, et ce fut dans la patrie de Gresset qu'il commença la traduction des *Géorgiques*, entreprise qui présentait tant de difficultés et qu'il acheva avec tant de gloire. De retour à Paris, il obtint une place de professeur au collége de la Marche, et fut souvent nommé par l'université pour haranguer le parlement et les autres corps de la magistrature, dans les solennités académiques. Il se fit d'abord connaître par quelques odes, et par une *Epître à M. Laurent*, où il a décrit d'une manière élégante et poëtique les procédés des arts. On crut déjà reconnaître dans cette épître le talent de rendre en vers les détails les plus difficiles à exprimer dans une langue accusée long-temps d'être à la fois pauvre et dédaigneuse. Il concourut une fois pour le prix de poësie à l'académie française ; le sujet qu'il traita était la bienfaisance. Thomas son compatriote et son maître, remporta le prix ; mais on distingua dans l'ode du jeune auteur plusieurs strophes qui excitèrent, à la lecture publique qu'on en fit à l'académie, les plus grands applaudissemens. Enfin, encouragé par les suffrages du fils du grand Racine, il publia la traduction des *Géorgiques*, et les Français apprirent,

dres, pendant lesquels il traduisit *le Paradis perdu*. Cette traduction, faite de verve, est un de ses plus beaux ouvrages; il travailla avec tant de zèle et d'ardeur à ce monument poëtique, qu'il fut achevé en moins de quinze mois. Lorsque, dans la suite, on le félicitait sur une entreprise si heureusement terminée, le poëte répondait qu'elle lui avait coûté la vie. En effet, à peine venait-il de traduire la belle scène des adieux d'Adam et d'Eve au paradis terrestre, qu'il sentit la première attaque de la paralysie dont les suites l'ont conduit au tombeau. En 1801, J. Delille revint à Paris: il y rapporta les fruits de ses travaux, et, s'il est permis d'employer ici une image champêtre qui ne déplaira point à son ombre, il rentra dans sa patrie, comme l'abeille rentre dans sa ruche, chargé des trésors qu'il avait amassés dans ses courses nombreuses. Il jouit pendant plusieurs années de cette tranquillité si chère aux muses. Il publia plusieurs de ses poëmes, et fut témoin de leurs succès. Sollicité plusieurs fois de faire partie de l'institut, il rentra au sein de l'académie avec MM. Suard, Morellet, et quelques autres de ses anciens confrères que la révolution en avait exclus. Plusieurs fois le public fut attiré dans les séances de l'académie par le plaisir de voir et d'entendre le poëte dont il avait admiré les ouvrages. Delille sortait quelquefois de sa retraite, et faisait le bonheur de quelques sociétés choisies. Personne n'avait dans le monde un esprit si facile, si brillant, une gaîté si douce, si inaltérable. Personne ne parlait, ne racontait avec plus de charmes, et n'écoutait avec plus d'indulgence. Il avait peint l'homme aimable dans son poëme de *la Conversation*; tous ceux dont le poëte était connu ne trouvaient qu'en lui le modèle qu'il avait imaginé. Mme Dumolé avait fait de J. Delille un portrait qui achevera de le faire connaître: « Je vais peindre, dit-elle, un grand homme, et un homme que j'aime. L'entreprise pourrait paraître téméraire ou suspecte; mais les caractères du génie s'offrent assez sensiblement en lui pour suppléer au talent, et rassurer contre les illusions de l'amitié. Rien ne peut se comparer ni aux grâces de son esprit, ni à son feu, ni à sa gaîté, ni à ses saillies.... Ses ouvrages même n'ont ni le caractère ni la physionomie de sa conversation. Quand on le lit, on le croit livré aux choses les plus sérieuses; en le voyant, on jugerait qu'il n'a jamais pu y penser..... Ses idées se succèdent en foule, et il les communique toutes: il n'a ni jargon, ni recherche; sa conversation est un heureux mélange de beautés ou de négligences, un aimable désordre qui charme toujours et étonne quelquefois.... Son ame a quinze ans; aussi est-elle facile à connaître; elle est caressante, elle a vingt mouvemens à-la-fois, et cependant elle n'est pas inquiète; elle ne se perd jamais dans l'avenir, et a encore moins besoin du passé. Sensible à l'excès, sensible à tous les instans, il peut être attaqué de toutes les manières.... Il se livre volontiers à un seul objet; il ne s'ennuie jamais; il n'a besoin ni d'un grand monde, ni d'un grand théâtre, et parfois il oublie ce que la postérité lui promet: bien vraiment il *se laisse être heureux*.... Si sa conduite n'est pas sagement combinée, elle est pure, et s'il n'a pas de grands traits de caractère, il y supplée par des manières piquantes, la simplicité, les grâces, une gaîté si vraie, si jeune, si naïve, et pourtant si ingénieuse, qu'elle le fait sans cesse entourer comme une jolie femme; enfin, par un charme inexprimable qui vous inspire tout à-la-fois les mouvemens de curiosité et d'inclination, qui ne sont ordinairement sentis que pour un charmant enfant.... C'est le poëte de Platon, un être sacré, léger et volage. » L'âge n'avait point altéré sa gaîté, ni rien ôté à son talent et aux facultés de son esprit; il travaillait à un poëme *sur la Vieillesse*, et disait quelquefois à ses amis, qu'il n'était que trop *plein de son sujet*. Lorsqu'il fut frappé pour la cinquième fois d'une attaque d'apoplexie, son lit de mort présenta le spectacle le plus déchirant: une famille au désespoir, des gens de lettres, des amis des arts, pleurant la perte qu'ils allaient faire, espérant encore que la nature ferait un miracle pour le poëte auquel elle avait accordé tous ses dons, et ne pouvant détacher leurs regards de ce lit muet et silencieux où expirait le chantre de *l'Imagination*. Delille est mort le 1er mai 1813, à l'âge de soixante-quinze ans. L'académie française en corps, et tout ce que la capitale avait de professeurs, de savans, d'hommes de lettres distingués, ont assisté à ses funérailles, et plusieurs discours éloquens ont été prononcés sur sa tombe. Sa veuve lui a fait élever, au cimetière du

P. Lachaise, un monument simple, et tel qu'il l'avait d'avance décrit lui-même dans la dédicace de son poëme de *l'Imagination*. Aucun poëte, ni dans l'antiquité, ni parmi les modernes, n'a laissé un plus grand nombre de vers et de beaux vers. S'il a souvent négligé l'invention dans la conception et l'ensemble de ses poëmes, aucun écrivain n'a jamais montré plus d'esprit, n'a répandu plus de richesse dans les détails. Personne, mieux que lui, n'a possédé tous les secrets de la versification, n'a mieux connu l'art d'ennoblir les mots par leur emploi, et de donner à la pensée un coloris brillant, à la langue une harmonie soutenue, de trouver des expressions poëtiques, pour des détails étrangers à la poësie, d'être toujours poëte malgré les obstacles, et de faire ressortir de la difficulté vaincue les plus grandes et les plus étonnantes beautés. Les ouvrages de Delille qui le recommandent le plus à l'admiration de la postérité, sont les poëmes *des Jardins* et de *l'Imagination*, et les traductions des chefs-d'œuvre de Milton et de Virgile. On trouve dans le poëme *des Jardins* toute la grâce, tout l'éclat de son talent. Aucun ouvrage de la langue française n'offre plus de variété dans les couleurs, un plus grand nombre de beaux et riches tableaux, et de vers ingénieux et brillans, que le poëme de *l'Imagination*. Les Anglais, jaloux de leur Milton, s'obstinent à dire que *le Paradis perdu* n'est point traduit par J. Delille : nous ne disputerons point avec les Anglais sur la fidélité de la traduction ; nous dirons même que cette traduction est faite avec tant de chaleur et de verve, qu'on pourrait la prendre pour un poëme original. Si le poëte français est resté inférieur à Milton dans quelques passages du 4e livre, il n'a été souvent infidèle au poëte anglais que pour lui prêter de nouvelles beautés, comme on peut le voir dans le chant de la création et dans quelques autres. La traduction des *Géorgiques* est un de ces ouvrages sur lesquels la postérité a déjà prononcé, et qui ne nous laisse plus rien à dire. Pour traduire *l'Enéide*, le poëte avait plus de difficultés à vaincre que pour traduire le poëme des *Géorgiques*, parce que dans l'un il suffit de décrire, et que dans l'autre il faut toujours raconter. Il est beaucoup moins difficile dans la poësie française de faire des tableaux que de faire des récits. Cependant Delille a très-souvent surmonté toutes les difficultés avec un bonheur qui n'appartenait qu'à son talent. Les passages les plus difficiles à exprimer en français sont presque toujours ceux qu'il a le mieux rendus. Le respect que Delille avait pour les beautés de Virgile ne lui permettait d'en négliger aucune ; le scrupule avec lequel il a voulu traduire chaque mot, chaque épithète de son modèle lui ôte quelquefois l'avantage de la précision. On a critiqué quelques légers défauts de cet ouvrage avec plus d'amertume que de justice. Plusieurs poëtes ont voulu le refaire, et chaque fois qu'il a paru une nouvelle traduction de *l'Enéide*, le mérite de celle de Delille a été mieux senti. Toujours docile à la censure, l'immortel traducteur de Virgile a été beaucoup plus sévère encore pour lui-même que la critique. Une nouvelle édition de sa traduction, commencée long-temps avant sa mort, renferme plusieurs passages corrigés ou refaits, et plus de quatre mille vers nouveaux. Nous ne parlerons point des autres poëmes de Delille, qui tous offrent de grandes beautés, et suffiraient pour faire la réputation d'un grand poëte. Delille est du petit nombre des écrivains qui ont également bien écrit en prose et en vers. Le discours qu'il a placé à la tête de la traduction des *Géorgiques* est une production très-remarquable, et qui prouve que le poëte aurait pu obtenir un rang distingué parmi nos prosateurs. Il ne nous reste plus qu'à donner la date de la publication de ses poëmes : *les Géorgiques de Virgile, traduites en vers français*, Paris, 1769, in-12, 1782, 1785 et 1809, dans tous les formats, avec des notes et des variantes. — *Les Jardins*, ou *l'Art d'embellir les paysages, poëme en quatre chants*, 1780 ; nouvelle édition, Londres, 1800 ; Paris, 1802. — *L'Homme des Champs* ou *les Géorgiques françaises*, 1800 : M. Dubois a traduit cet ouvrage en vers latins, 1808, 1 vol. in-18, avec le texte en regard. — *Poësies fugitives*, 1802 : le recueil donné sous le titre de *Poësies diverses*, an 9, 1801, in-12 et in-18, a été désavoué par Delille. — *Dithyrambe sur l'immortalité de l'ame, suivi du passage du St-Gothard, poëme traduit de l'anglais de madame la duchesse de Devonshire*, 1802 ; — *La Pitié, poëme en quatre chants* ; Londres et Paris, 1803. Ce poëme a été tronqué dans la première édition qui parut en

France. Une édition complète, faite en même temps, fut saisie par la police, et l'un des éditeurs mis en prison. Constamment fidèle à ses opinions, Delille s'est distingué de la foule des gens de lettres par l'indépendance et la fermeté de son caractère, comme il s'en distinguait par la supériorité de son talent; jamais il ne sacrifia ses opinions à ses intérêts; et Napoléon, qui attachait le plus grand prix à un hommage rendu par le plus grand poëte que la France possédât sous son règne, fit, pour en obtenir un seul vers de louange, des efforts aussi multipliés qu'inutiles. — *L'Enéide de Virgile, traduite en vers français*, 1814; 2e édition, 1814. — *Le Paradis perdu, traduit en vers français*, 1805. — *L'Imagination, poëme en huit chants*, 1806. — *Les Trois Règnes de la Nature*, 1809. — *La Conversation*, 1812. Quelques-uns des ouvrages de Delille ont été imprimés in-12; tous l'ont été plusieurs fois in-4; le format in-8 offre la collection la plus complète et la plus uniforme; elle est composée de dix-sept volumes. Il a paru de la plus grande partie de ces ouvrages un grand nombre de contrefaçons en petit in-18, toutes incorrectes et horriblement imprimées dans l'étranger, ou à Avignon, avec l'indication frauduleuse de Paris. C'est à Delille que l'on doit l'article LA BRUYÈRE de la *Biographie universelle*. Le poëme des *Jardins*, *l'Homme des Champs* et plusieurs ouvrages de Delille, ont été traduits en italien, en anglais et dans plusieurs langues modernes. Il vient d'en être fait deux éditions à Bruxelles, l'une en 5 vol. in-8, et l'autre en 6 vol. in-12. Cette dernière a le texte en regard. MM. Regnault-de-St-Jean-d'Angely, Arnault, Delambre, ont prononcé l'éloge funèbre de J. Delille sur sa tombe. M. Tissot a aussi prononcé l'éloge de ce grand poëte, dans la chaire du collége de France, où il l'a remplacé. M. Campenon a succédé à Delille dans la seconde classe de l'Institut.

DELLAMARIA (DOMINIQUE), compositeur célèbre, né à Marseille, en 1778, d'une famille originaire d'Italie, se livra fort jeune à l'étude de la musique et composa, dès l'âge de dix-huit ans, un opéra qui fut représenté dans sa ville natale. Il voyagea ensuite pendant quelques années en Italie avec le dessein de se perfectionner dans son art, et étudia particulièrement sous Paésiello. Revenu en France, il se fixa dans la capitale, et *le Prisonnier* fut son premier ouvrage. A l'époque où il parut, la musique forte et savante commençait à s'emparer du théâtre, et cette pièce fit une révolution qui força en quelque sorte les compositeurs à revenir aux chants faciles et naturels. *L'Opéra comique*, *l'Oncle et le valet*, *le Vieux Château*, qu'il donna successivement, offrent le même genre de mérite, c'est-à-dire, un style élégant et pur, une expression vraie et des accompagnemens légers, vifs et gracieux. Dellamaria jouait aussi fort bien de plusieurs instrumens. Il mourut en 1800 des suites d'une grave imprudence.

DELLEVILLE (PHILIPPE-AUGUSTE-CHARLEMAGNE), maire de Morlaix (Finistère) à l'époque où il fut député du Calvados à la convention, vota, dans cette assemblée, le bannissement de Louis XVI et sa détention jusqu'à la paix, après avoir demandé la ratification du peuple, et se prononça ensuite pour le sursis. Il protesta contre les événemens des 31 mai, 1er et 2 juin, et fut décrété d'arrestation, le 3 octobre de la même année, avec 72 de ses collègues. Rentré avec eux dans la convention le 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794), il y prit une part souvent oiseuse à presque toutes les discussions, où il se faisait principalement remarquer par des naïvetés originales. Au reste, sans manquer d'énergie, lorsque les circonstances l'exigèrent, M. Delleville ne sortit jamais des bornes d'une sage modération, et si son talent ne répondit pas toujours à ses bonnes intentions, il serait injuste de l'en accuser. Après une carrière législative de plus de six années, Philippe Delleville fut nommé vérificateur de la comptabilité intermédiaire, et devint, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), juge de la cour d'appel de Caen. Ayant été présenté au corps-législatif par le département du Finistère, il y fut admis le 21 septembre 1800. M. Delleville a été désigné, le 2 juillet 1814, comme candidat pour la place de secrétaire rédacteur de la chambre des députés.

DELMAS (ANTOINE-GUILLAUME), lieutenant-général, naquit à Argental, le 21 janvier 1768, d'une famille distinguée, mais sans fortune. Il était, en 1791, chef du 1er bataillon de la Corrèze; se distingua, en 1792, à l'armée du Nord; devint général de brigade; passa, en 1793, à celle du Rhin; retourna à l'armée du

Nord avec le grade de général de division, et soutint, en Hollande, par de brillans faits militaires, la réputation qu'il s'était déjà acquise. Employé, en 1796, à l'armée du Rhin, sous les ordres du général Moreau, Delmas déploya, les 27 prairial, 18 et 21 messidor an 4 (15 juin, 6 et 9 juillet 1796), autant d'habileté que de bravoure, aux batailles de Frankenthal et de Rastadt. Les mêmes succès l'attendaient en Italie, où il combattit dans l'armée de Bonaparte. Vers l'époque qui précéda le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il fit prononcer sa division, et se prononça lui-même avec force, contre le parti qui voulait rétablir la royauté. Blessé, en 1799, pendant la malheureuse campagne de Scherer, il protégea, avec son talent et son intrépidité ordinaires, la retraite de l'armée française qui alla se rallier sous les murs de Mantoue. Contraint, par ses nombreuses blessures, à quitter l'armée d'Italie, il refusa le commandement de la 17e division militaire (Paris), et reçut, en 1800, le commandement de la 1re division de l'armée du Rhin, où il rendit les services les plus signalés. Après d'autres succès, non moins brillans, dans la même campagne, le général Delmas fut envoyé, pour la seconde fois, avec sa division, à l'armée d'Italie, dont le général Brune avait alors le commandement. Le 5 janvier, il passa le Mincio, battit les Autrichiens en avant de Monzabano, leur fit 1,200 prisonniers, s'empara de 14 pièces de canon, et les força de capituler. Tombé dans la disgrâce du premier consul, le général Delmas ne fut remis en activité que lorsque la désastreuse campagne de Moscou eut rendu indispensable le rappel de tous les braves. Chargé du commandement d'une division de la grande armée, Delmas soutint son ancienne renommée, et battit les Prussiens, le 3 octobre 1813, aux environs de Dessau. Fait prisonnier de guerre, le 18 du même mois, à la bataille de Leipzig, il n'est rentré dans sa patrie, pour laquelle il avait si glorieusement combattu, que pour la retrouver asservie au joug de l'étranger.

DELORT (Jacques-Antoine-Adrien, baron), lieutenant-général, né à Arbois le 16 novembre 1774, entra, comme simple volontaire, en 1791, dans le 4e bataillon du Jura. Son courage et sa bonne conduite l'ayant bientôt fait distinguer, il était, dès 1793, adjoint aux adjudans-généraux; il servit successivement, en cette qualité, aux armées des côtes de la Rochelle, et d'Italie, et obtint de nouveaux succès. Quoique blessé de deux coups de lance, à la bataille d'Austerlitz, où il commandait les escadrons de guerre du 9e régiment de dragons, il n'abandonna point le champ de bataille. Nommé, le 8 mai 1806, colonel du 24e régiment de dragons, il passa en Espagne, où il prit une part active et glorieuse aux siéges de Rose, de Gironne, de Tarragone; aux affaires du Pont-du-Roi (21 décembre 1808), de Vals (25 février 1809), où il fut blessé d'un coup de feu à la jambe; de Wich (20 février 1810), où il fut blessé d'un coup de sabre au bras, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre l'ennemi. Le 25 octobre 1811, il assista, en qualité de général de brigade, à la bataille de Sagonte, et mérita d'être honorablement cité dans le rapport du maréchal duc d'Albuféra (Suchet). Déjà nommé chevalier de la couronne de fer, après la bataille de Vals, où il avait sauvé la division italienne, le général Delort reçut le brevet de commandant de la légion-d'honneur. Il obtint, en juillet 1812, de brillans succès contre les Anglais et les Espagnols, commandés par O'Donnel, devant Tarragone. Cette affaire, l'une des plus importantes qui aient eu lieu pour les Français pendant cette fatale guerre, valut au général Delort 3,000 prisonniers. Il fit partie, en 1814, des troupes qui vinrent renforcer la grande armée destinée à couvrir la capitale, et se distingua, le 18 février, à la bataille de Montereau. A la tête d'une brigade de cavalerie, il fit prisonniers quatre régimens autrichiens, et, quoiqu'atteint d'un coup de feu, il prit lui-même, après l'avoir blessé de sa main, le commandant de cette troupe. Ce fut après cette action d'éclat qu'il fut nommé général de division. Retiré à Arbois, depuis la restauration des Bourbons, le général Delort y reçut de Bonaparte, en mars 1815, l'ordre de reprendre les armes pour la défense de la patrie menacée; un général français ne fut jamais sourd à cette voix: il obéit et commandait une division de cuirassiers à la grande armée; ce fut cette division qui décida la victoire du 16 juin 1815; elle fut aussi une de celles qui combattirent avec le plus de valeur à Waterloo, où Delort se conduisit avec sa bravoure accoutumée. Appelé, en décembre 1815, à

déposer dans le procès du maréchal prince de la Moskwa (Ney), le général Delort déclara que le maréchal lui avait donné, au commencement de mars 1815, l'ordre de prendre le commandement de la cavalerie de son corps d'armée. Le général, qui avait cru devoir refuser d'obéir aux ordres du maréchal, s'empressa, quelques jours plus tard, d'obéir à ceux de Bonaparte. Il a cessé d'être employé depuis le second retour du roi.

DELRIEU (E. J. B.); avait produit sur différens théâtres quelques pièces qui avaient à peine été aperçues lorsque tout-à-coup sa tragédie d'*Artaxerce* vint occuper toutes les bouches de la renommée. Cette pièce eut d'abord un assez grand succès; mais le public s'aperçut bientôt qu'on lui avait offert comme des beautés réelles de véritables effets de mélodrame, et que les situations les plus touchantes de cette tragédie avaient été empruntées à Métastase. L'auteur fut cependant honorablement mentionné dans le rapport de l'institut sur les ouvrages dramatiques pour les prix décennaux en 1810. M. Delrieu a pour ses œuvres, et surtout pour son *Artaxerce*, une tendresse et une admiration qui va jusqu'à la naïveté. On a cru de voir lui attribuer les notes qui accompagnent *Artaxerce*, tant il y est loué avec complaisance; mais il ne les a point désavouées. Il a donné, depuis cette pièce, une tragédie intitulée *Démetrius*, qui n'a eu aucun succès.

DELUC (Jean-André), célèbre physicien, de la société royale de Londres et de plusieurs autres académies, lecteur de la reine d'Angleterre, professeur de philosophie et de géologie à Goettingue, né à Genève, en 1727, est aussi distingué par ses connaissances en géologie et en météorologie, que par son zèle à défendre la divinité des saintes Écritures contre les systèmes des partisans de la nouvelle exégèse biblique en Allemagne. Il s'est occupé toute sa vie à rechercher l'ordre primitif, l'arrangement et la composition du globe terrestre, ainsi que les catastrophes qu'il a éprouvées; et afin de pouvoir vérifier les notions qu'il avait prises dans les livres par ses propres observations, il a parcouru presque toutes les parties de l'Europe, et ses efforts ont été encouragés et favorisés par les hommes les plus distingués dans les sciences et dans l'état, et même par des souverains. Il a publié un grand nombre d'ouvrages scientifiques, d'une tendance éminemment religieuse, et parmi lesquels nous nous bornerons à citer: *Recherches sur les modifications de l'atmosphère*, ou *Théorie des baromètres et des thermomètres*, 1772, 2 vol. in-4; 1784, 4 vol. in-8 (traduit en allemand).—*Voyage dans les montagnes de Faucigny en Savoie*, 1772.—*Relations de différens voyages dans les Alpes*, 1776, in-12.—*Lettres physiques et morales sur les montagnes et sur l'histoire de la terre et de l'homme.*—*Lettres sur quelques parties de la Suisse*, 1787, in-8.—*Nouvelles idées sur la météorologie*, 1787, 2 vol. in-8.—*Lettres sur l'éducation religieuse de l'enfance*, précédée et suivie de *détails historiques*, 1800, in-8.—*Précis de la philosophie de Bacon.*—*Abrégé de principes et de faits concernant la cosmologie et la géologie*, 1802, in-8.—*Principes de théologie, de théodicée et de morale, en réponse à M. le docteur Teller sur son écrit intitulé: La plus ancienne théodicée*, 1803, in-8.—*Introduction à la physique terrestre par les fluides expansibles, précédée de deux Mémoires sur la nouvelle théorie chimique, considérée sous différens points de vue*, 1813, 2 vol. in-8.—*Observations sur un ouvrage intitulé: Lithologie atmosphérique*, 1803, in-8. On a imprimé de M. Deluc en anglais: *Voyages géologiques dans le Nord de l'Europe*, 1810, in-8.—*Voyages géologiques en Angleterre*, 1811, 2 vol. in-8.—*Voyages géologiques en France, en Suisse et en Allemagne*, 1813, 2 vol. in-8.—*Traité élémentaire sur la géologie*, traduit du manuscrit français de J.-A. Deluc, par Delafite, 1809, in-8. M. Deluc a encore publié des Mémoires dans les *Transactions philosophiques*, dans le *Journal de physique* et autres.—Deluc (J.-André), neveu du précédent, a composé une *Histoire du passage des Alpes, par Annibal*, dans laquelle on détermine d'une manière précise la route de ce général depuis Carthagène jusqu'au Tésin, d'après la narration de Polybe comparée aux recherches faites sur les lieux, suivie d'un *Examen critique de l'opinion de Tite Live et de celle de quelques auteurs modernes*, Genève, Paschoud, 1818, in-8.

DELVINCOURT (C.-S.), doyen de la faculté de droit à Paris, obtint la place de directeur de l'école à la mort de Portiez de l'Oise, et fut nommé par le roi censeur

royal et chevalier de la légion-d'honneur, en 1814. Il a publié : *Institutes du droit français conformément au Code Napoléon*, 1808, 3 vol. in-8. — *Institutes du droit commercial*, 1810, 2 vol. in-8. — *Cours du Code Napoléon*, divisé en deux parties, dont la première contient la troisième édition des *Institutes du droit français*, du même auteur, revue et corrigée par lui; et la seconde, les *Notes et explications sur lesdites Institutes*, 1813, 2 vol. in-4. — *Juris romani elementa secundùm ordinem Institutionum Justiniani cum notis*, 1814, in-8. M. Delvincourt est généralement regardé comme l'un des jurisconsultes les plus distingués de la France à l'époque actuelle, et comme un fort habile professeur.

DEMANGEON (J.-B.), né à Hodigny près de Nancy en 1764, est avantageusement connu comme médecin par plusieurs écrits, spécialement par des *Considérations philosophiques sur le pouvoir de l'imagination pendant la grossesse*, 1 vol. in-8, et par une *Physiologie intellectuelle*, ou *développement de la doctrine du docteur Gall sur le cerveau et ses fonctions*, idem. Il a aussi enrichi l'art de quelques observations sur les accouchemens. Comme M. Demangeon a toujours voyagé dans le Nord, il a acquis assez de facilité pour écrire en langue allemande, et il a publié dans cette langue plusieurs ouvrages sous le nom de Meusel.

DEMBARRÈRE (Le comte JEAN), pair de France, lieutenant-général, dirigea, en 1793, en qualité d'officier du génie, la défense de Valenciennes, où sa conduite lui mérita le grade de général de brigade. Cette place ayant capitulé avec les Autrichiens, Dembarrère suivit la garnison qui fut envoyée contre les troupes royalistes de l'ouest, et obtint des succès contre elles. Nommé ensuite inspecteur-général de son arme, il fut successivement employé à Metz, sur les côtes de l'Océan, et en Italie. Lorsque l'armée autrichienne, très-supérieure en nombre et poursuivant ses succès, s'apprêtait à passer le Var et à envahir les départemens méridionaux de la France, Dembarrère fortifia à la hâte le pont du Var, et défendit en personne ce poste important, où l'ennemi fut repoussé deux fois. Nommé sénateur, en 1805, il rentra dans la carrière civile, et présida, en 1811, le collége électoral des Hautes-Pyrénées. Créé pair par le roi le 14 juin 1814, et n'ayant pas été maintenu dans ses fonctions au retour de Bonaparte, le comte Dembarrère n'a pas cessé, lors du second retour des Bourbons, de faire partie de la chambre. Il a publié, en 1784, un *Éloge Historique du Maréchal de Vauban* : on a aussi de lui un petit ouvrage intitulé : *Coup-d'œil sur les diverses parties de la science Militaire ; principalement sur l'influence de celles qui appartiennent à l'arme du génie.*

DÉMERVILLE (JEAN-LOUIS), né en Bigorre, avait été secrétaire particulier de Barère, pendant que celui-ci était membre du comité de salut public. Demeuré son ami dans ses malheurs, Démerville le voyait souvent, quoique, dès-lors, les vues et les intérêts politiques de l'un et de l'autre différassent beaucoup. Lié avec un grand nombre de mécontens, Démerville qui partageait leurs ressentimens, partagea bientôt leurs projets, et devint l'un des chefs de la conspiration qui se tramait contre le premier consul entre Ceracchi, sculpteur romain très-célèbre, Aréna adjudant-général (*voy.* ces noms), Topino-le-Brun, peintre et ex juré du tribunal révolutionnaire, et Diana, jeune romain fanatique de liberté, et doué, comme son ami Ceracchi, de l'ame la plus ferme et du courage le plus entreprenant. Les conjurés ayant résolu de mettre leur plan à exécution dans la salle même de l'opéra, le 18 vendémiaire an 9 (10 octobre 1800), jour auquel ils étaient instruits que le premier consul devait assister à la première représentation des *Horaces*, Démerville se rendit, deux ou trois jours auparavant, chez Barère, et, sans s'expliquer sur les causes du conseil qu'il lui donnait, il l'engagea à ne point aller ce jour là à ce spectacle, « dans la crainte, disait Démerville, qu'il n'y eût du bruit. » Barère qui ne manquait pas un seul jour d'opéra, trouva la demi-révélation de Démerville assez importante pour en faire part au général Lannes, son ami, qui commandait alors la garde consulaire. Le premier consul et le ministre de la police, furent aussitôt instruits; Démerville, arrêté avec ses complices, se perdit par des aveux qu'il rétractait et confirmait sans cesse; il résulta bientôt des informations qui furent prises et des preuves qui se multiplièrent, que la conjuration était sur le point d'éclater. Traduit au tribunal criminel de la Seine, avec les autres conjurés, Démer-

ville, convaincu de les avoir rassemblés chez lui, fut condamné à mort le 9 janvier 1801, et exécuté le 19 février suivant. Aussitôt après son arrestation, il avait tenté de s'empoisonner, mais de funestes secours étaient arrivés à temps pour prolonger une vie qu'il allait perdre sur l'échafaud.

DEMEUNIER (Jean-Nicolas), né à Oscroy, en Franche-Comté, le 15 mars 1741, s'était fait connaître à Paris par quelques productions littéraires qui avaient fixé sur lui l'attention publique lorsqu'il fut nommé censeur royal, et ensuite secrétaire de Monsieur (Louis XVIII). Député, en 1789, par le tiers-état de la vicomté de Paris, aux états-généraux, M. Demeunier y embrassa, avec une juste modération, la cause populaire; parut souvent à la tribune, et s'y fit constamment remarquer par la sagesse de ses principes et celle de sa discussion. Nommé membre du comité de constitution, il proposa et fit décréter les articles relatifs à la déclaration des droits de l'homme, dans les séances des 21 et 26 août 1789, et fit consacrer, par un décret, dans celle du 10 septembre, le funeste principe que le corps-législatif ne serait composé que d'une chambre. Réélu membre du second comité de constitution, il en devint l'un des rapporteurs ordinaires. Porté au fauteuil de l'assemblée, le 22 décembre 1789, M. Demeunier s'aperçut, l'un des premiers, parmi les amis de la liberté, de la tendance de la révolution vers la démocratie, et s'empressa, de concert avec les plus éclairés d'entre ses collègues, et par tous les moyens qui étaient encore en leur pouvoir, d'arrêter la violence de ce mouvement qui, dès-lors, ébranlait la monarchie et la menaçait d'une entière subversion; aussi, dès ce moment, défendit-il les ministres harcelés sans cesse dans l'exercice de leurs fonctions, et particulièrement le comte de St-Priest, ministre de Paris, dénoncé par la commune, déclarant que l'assemblée était entourée de factieux qui voulaient l'entraîner à sa ruine. Ennemi des voies de rigueur, il s'éleva, le 4 janvier 1791, contre celles que l'on proposait à l'égard des ecclésiastiques qui se refusaient au serment prescrit par la constitution civile du clergé. Le 4 février suivant, il se prononça avec force en faveur de l'institution des jurés, s'opposant, toutefois, à ce qu'elle fût appliquée à la procédure civile. Lorsque, dans la nuit du 21 au 22 juin de la même année, le roi eut abandonné Paris, Demeunier s'opposa à ce qu'on envoyât des courriers aux puissances étrangères relativement à cet événement, et lut un projet d'adresse au peuple, en réponse au manifeste que ce prince avait laissé en partant. Quand la discussion s'établit, le 8 août 1791, sur la révision des articles constitutionnels, Demeunier déclara, au nom des comités, que leur opinion était que le roi demeurât suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que la constitution fût terminée, et qu'il fût censé avoir abdiqué le trône, dans le cas où il se refuserait à l'accepter. Il proposa, dans la même discussion, de fixer à dix années l'époque où une première convention nationale pourrait être réunie, pour la révision de la constitution; « laquelle, ajouta-t-il, pourrait être maintenue, lors même que la nation voudrait la république. » Devenu, après la session de l'assemblée constituante, membre du directoire du département de Paris, M. Demeunier donna sa démission lors de la réinstallation de Pétion dans la place de maire, quitta bientôt la France, et passa aux États-Unis, où il alla chercher un asile contre les violences dont la barbarie du comité de salut public inondait alors les échafauds du sang des premiers amis de la liberté. De retour en France, en 1796, Demeunier fut porté, l'année suivante, sur la liste des candidats au directoire, et appelé au tribunat lors de la création de ce corps, dont il fut nommé président, le 2 janvier 1800, et où il ne montra pas toute l'indépendance qu'on était en droit d'attendre d'un des fondateurs de la liberté française. Il exprima souvent néanmoins, avec franchise et courage, devant le premier consul, des opinions qui ne lui plurent pas toujours; mais qui, cependant, n'entraînèrent pas la disgrâce de celui qui osait les énoncer. Présenté, par le tribunat, au commencement de 1801, comme candidat au sénat-conservateur, Demeunier fut élu membre de ce corps le 18 janvier de l'année suivante. Il obtint, quelques années après, la sénatorerie de Toulouse; le rang de grand-officier de la légion-d'honneur, et mourut, à Paris, le 7 février 1814.

DEMIDOFF (Le comte Nicolas de), chambellan de l'empereur Alexandre, conseiller intime, commandeur honoraire

de l'ordre de St.-Jean, etc., est né à Pétersbourg, en 1774, de cette ancienne famille des Demidoff qui découvrirent, dans la Sibérie, des mines de fer, de cuivre, d'or et d'argent, et reçurent du gouvernement des terres, des forêts et des hommes pour augmenter leurs exploitations. Si les arts, les sciences mêmes, ont pénétré en Sibérie, c'est aux Demidoff que l'on doit en attribuer la gloire; et il faut aussi leur attribuer les idées de civilisation qui commencent à germer dans cette immense contrée. Plus tard, les mines d'or et d'argent furent cédées au gouvernement, et la famille Demidoff ne conserva que celles de fer et de cuivre. Nicolas de Demidoff entra fort jeune au service, et il fut aide-de-camp du prince Potemkin: il fit deux campagnes contre les Turcs; et pour célébrer la prise d'un port sur la mer Noire, il y fit construire, à ses frais, une frégate. Il devint lieutenant-colonel d'un régiment de grenadiers, fut nommé gentilhomme de la chambre de l'impératrice, se maria à une Stroganoff, de l'illustre famille de ce nom, et quitta le service militaire. Peu après, il commença à voyager, parcourut l'Allemagne, l'Italie, la France, l'Angleterre, et visita toute les mines de ces différentes contrées. Les connaissances qu'il a acquises dans ses longs voyages, lui ont inspiré l'idée de former des sujets, et de les envoyer en Russie, pour y propager les arts utiles. C'est ainsi qu'il fit partir, des mines situées dans les monts Ourals qui séparent l'Europe de l'Asie, un ouvrier intelligent qu'il envoya en Styrie, pour y apprendre à fabriquer les faux, que l'on tirait auparavant des pays étrangers. Il ne s'est pas borné à faire établir, dans ses mines, une fabrique de ce genre; il a autorisé ses compatriotes à envoyer chez lui des ouvriers pour apprendre à établir des fabriques pareilles, sacrifiant ainsi à l'intérêt public les bénéfices considérables d'un monopole facile. Il a aussi établi des maîtres de peinture et des maitres vernisseurs sur tôle, qui donnent des leçons gratuites. En 1812, lors de l'invasion de la Russie par Napoléon, la noblesse russe montra, en général, beaucoup de patriotisme; cependant M. de Demidoff se distingua encore: il proposa de former et d'équiper à ses frais un régiment; il y fut autorisé par l'empereur, et quoique depuis long-temps retiré du service militaire, et ayant une très-mauvaise santé, il marcha à la tête de ce régiment, rendit des services à la bataille de la Moskowa (que les Russes appellent la bataille de Borodine), et ne quitta l'armée qu'après que les Français eurent entièrement évacué le territoire de sa patrie. La riche collection d'objets d'histoire naturelle qui a été détruite dans l'incendie de Moscou, était due en grande partie aux Demidoff: aussi y avait-il une salle qui portait le nom de cette noble famille. M. de Demidoff, qui avait sauvé de l'incendie sa magnifique collection de minéraux, de coquillages, d'animaux empaillés, etc., en a fait présent à la ville de Moscou; et l'université de cette ville, en reconnaissance, l'a nommé l'un de ses membres honoraires. En 1813, il a été construit, à Pétersbourg, quatre ponts en fer coulé dans le genre de celui du Jardin des Plantes, à Paris. Les pièces de ces ponts ont été exécutées aux usines de M. de Demidoff. Les journaux de Pétersbourg et de Moscou ont publié la description des mines et forges de M. de Demidoff; et ces descriptions ont montré combien la Russie est redevable aux soins de cet ami des arts. M. de Demidoff possède une riche galerie de tableaux et un cabinet de curiosités. Il avait contracté à Paris de nombreuses liaisons avec les artistes et les gens de lettres, et voyait la plus brillante société de cette capitale. En 1813, il fut commis chez lui un vol très-considérable, dont les soins de la police ne tardèrent pas à faire découvrir les auteurs, et la plupart des effets volés lui furent restitués.— Son fils aîné, entré au service en 1813, est officier dans l'état-major de l'armée.

DEMONT (Le comte), pair de France, fils d'un Suisse de la garde, est né à Courbevoye près Paris. Il servit dès sa jeunesse, et s'éleva rapidement, par son courage, aux premiers emplois militaires. Devenu général de brigade en 1804, il commanda, en cette qualité, à la bataille d'Austerlitz, où il fut dangereusement blessé. Fait général de division le 21 décembre 1805, il fut créé sénateur le 19 mai de l'année suivante: il fit contre l'Autriche la campagne de 1809, revint ensuite reprendre sa place au sénat, fut envoyé à Strasbourg en décembre 1813, en qualité de commissaire de l'empereur, revint à Paris en mai 1814, et fut créé pair par le roi le 4 juin suivant. Bonaparte ne l'ayant point maintenu dans les honneurs de la pairie impé-

riale, le comte Demont a repris le poste qu'il occupait avant le retour de ce prince.

DEMOOR, né dans la ci-devant Belgique, après avoir concouru à la révolution de cette contrée en 1787, embrassa la cause de la révolution française, contribua à la réunion de son pays à la France, et devint président du département des Deux-Néthes. Député de ce département au conseil des cinq-cents, en mars 1798, il y combattit l'impôt sur le tabac, appuya le projet pour la confiscation des biens des déportés fugitifs, pour lequel il présenta des articles additionnels contre les prêtres déportés ou *déportables*, et parla plusieurs fois sur la situation des départemens réunis. Après le 18 brumaire, il ne fut pas compris dans le nouveau corps-législatif, resta quelque temps sans fonctions, et fut ensuite nommé juge au tribunal criminel des Deux-Néthes. Il exerça plus tard les fonctions de procureur-général à la même cour, et fut décoré de la croix de la légion-d'honneur le 26 mai 1810. Lors de la recomposition des tribunaux en 1811, M. Demoor fut nommé substitut du procureur-général près la cour de Bruxelles, pour le service des cours d'assises et spéciale. Devenu, en 1817, membre de la 2me chambre des états-généraux des Pays-Bas, il a assez habituellement voté dans le sens du ministère. M. Demoor passe pour avoir des connoissances fort étendues en jurisprudence.

DEMOUSTIER (Charles-Albert), homme de lettres, né à Villers-Cotterets, le 11 mars 1760, remontait par son père au grand Racine et par sa mère à La Fontaine. Ces illustres souvenirs, joints à ses dispositions naturelles, lui inspirèrent de bonne heure le goût de la littérature. Après avoir fait ses études au collége de Lisieux, à Paris, et suivi quelque temps le barreau, il obéit à son inclination pour les lettres, et publia bientôt les *Lettres à Emilie sur la mythologie*. Cet ouvrage, jugé aujourd'hui trop sévèrement peut-être, eut un succès prodigieux lorsqu'il parut, et plaça Demoustier au rang des auteurs agréables. Il travailla ensuite pour le théâtre, et montra dans ses pièces plus d'esprit que de connaissance du monde. On ne joue plus en effet aujourd'hui *les Femmes*, *Alceste à la campagne*, *le Conciliateur*, qui eurent alors de l'éclat et qui le méritaient peu. Par son caractère sociable, facile, par son esprit distingué, plein d'agrément, et surtout par cette complaisante et douce tolérance, qu'on apporte, trop rarement dans le commerce des lettres, Demoustier se fit généralement chérir. L'anecdote suivante fournit la preuve de son heureux naturel. Un jeune homme qui assistait à la première représentation d'une pièce de Demoustier, n'écoutant que son impatience, et ne pouvant plus se contenir à la fin de la représentation, demanda pour siffler une clef forée à son voisin : celui-ci la lui prêta, c'était l'auteur lui-même. Demoustier mourut à Villers-Cotterets, le 9 mars 1801. Les principaux ouvrages de Demoustier sont : les *Lettres à Emilie sur la mythologie*, 6 vol. in-18, qui ont eu plusieurs éditions. — *Le Conciliateur ou l'Homme aimable*, comédie en 5 actes et en vers. — *Les Femmes*, comédie en 3 actes et en vers, in-8, — *Le Divorce*, comédie en 2 actes et en vers. — *Les deux Suisses* ou *la jambe de bois*, opéra en un acte, musique de Gaveaux. — *Cours de morale et Opuscules*, 3 vol. in-8, 1809.

DENINA (Charles-Jean-Marie), né à Revel en Piémont en 1731, fit ses études à Saluces, y apprit le français d'un officier suisse, obtint, en 1748, une bourse pour étudier à l'université de Turin, et fut, en 1753, créé professeur d'humanités à Pignerol. Il essuya de la part des jésuites quelques désagrémens à l'occasion d'une comédie de collége, dans laquelle il faisait dire à l'un des personnages, que les écoles publiques étaient aussi bien sous la direction d'un magistrat et des prêtres séculiers, qu'elles l'avaient été sous les moines ou clercs réguliers. L'affaire eut de telles suites, que Denina, obligé de quitter Pignerol et les écoles royales, fut renvoyé dans les écoles d'un ordre inférieur. En 1756, il alla prendre le bonnet de docteur en théologie aux écoles palatines de Milan, et fit paraître à cette occasion un écrit théologique, qui est le premier ouvrage qu'il ait fait imprimer, et qui obtint du succès à Rome. Nommé ensuite professeur extraordinaire d'humanités et de rhétorique au collége supérieur de Turin, il se livra à des travaux littéraires, et publia, quelque temps après, un *Discours sur les vicissitudes de la littérature*, dans lequel Voltaire fut assez maltraité, ce qui lui attira, de la part de celui-ci, un trait satirique dans l'*Homme aux quarante écus*, publié en 1767. La publication du pre-

mier volume des *Révolutions d'Italie*, en 1769, valut à Denina la chaire de rhétorique au collége supérieur de Turin. Un an après, au moment où parut le second volume, il obtint la chaire d'éloquence italienne et de langue grecque à l'université; le troisième volume, qui vit le jour en 1771, fut encore mieux accueilli que les précédens, mais augmenta le nombre des ennemis de l'auteur. Dans un voyage qu'il fit, en 1777, à Florence, il donna à Combiagi, libraire de cette ville, un manuscrit sur l'emploi des hommes (*dell'impiego delle persone*), à la charge de le faire passer à la censure, tant ecclésiastique que politique. Le livre de Denina ne fut imprimé qu'avec la censure de Toscane; cette infraction lui valut des désagrémens qui ne rallentirent que peu son ardeur littéraire. M. de Chambrier, envoyé de Prusse à Turin, instruit qu'il se proposait de faire un ouvrage sur les révolutions de l'Allemagne, en écrivit à MM. de Herzberg et Lucchesini. Fréderic II fit dire à Denina qu'il trouverait à sa cour tous les moyens et toute la liberté qu'il pourrait souhaiter pour travailler. Denina se rendit à Berlin en 1782. Avant son départ, le roi de Sardaigne lui conféra le titre de son bibliothécaire honoraire. Arrivé à Berlin, Fréderic II le nomma membre de son académie. Il fit imprimer quelques Mémoires dans le recueil de cette société savante, et publia des ouvrages dont une partie se trouvent mentionnes dans l'énumération suivante. Il voyagea ensuite dans une partie de l'Allemagne, et se trouvait à Mayence en 1804, lors du passage de l'empereur Napoléon. Au mois d'octobre de la même année, sur la recommandation de M. Salmatoris, il fut nommé bibliothécaire de ce souverain. Il vint alors se fixer à Paris, où il est mort le 5 décembre 1813. Denina a composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Discorso sopra le vicende della litteratura*, 1760, in-12, réimprimé successivement à Glascow, Berlin, Venise, et Turin, avec divers opuscules littéraires. — *Saggio sopra la letteratura italiana*, Lucques 1762, faisant supplément à l'ouvrage ci-dessus. — *Delle rivoluzioni d'Italia libri ventiquattro*, 1769-71, 3 vol. in-4, traduit en français par Jardin, 1770 et années suivantes, 8 vol. in-12. Cet ouvrage, le plus important de tous ceux de l'auteur, eut un très-grand succès, lors de sa publication, et jouit encore aujourd'hui de beaucoup d'estime. Denina est convenu que son ami l'abbé Costa-d'Arignan, depuis cardinal, y avait fait des changemens avantageux. — *Bibliopea, o l'arte di comporlibri*, Turin, 1776, in-8. — *Istoria politica e letteraria della Grecia*, Turin, 1781-82, 4 vol. in-8, réimprimé à Venise en 1783. — *Discours au roi de Prusse sur les progrès des arts*, 1784, in-12, à l'occasion de la nouvelle édition des *Révolutions de la littérature*. — *Viaggio germanico, primo quaderno delle lettere Brendeburgensi*, Berlin 1785, in-8. Il a paru un second cahier de *Lettere Brendeburgensi*. — *La Sibilla teutonica*, Berlin 1786, esquisse, en vers, de l'histoire germanique, réimprimée dans le quatrième volume des *Vicende*. — *Réponse à la question* : Que doit-on à l'Espagne ? Berlin, 1786; Madrid 1787, traduit en espagnol à Cadix. L'abbé Cavanilles n'avait, dans ses *Observations*, pris la défense que des espagnols ses comtemporains; c'est de leurs ancêtres que Denina entreprend l'apologie. Cet opuscule curieux est réimprimé en français, à la suite de l'édition des *Vicende*, faite à Turin en 1792. — *Lettres critiques*, pour servir de supplément à l'ouvrage précédent, 1786, in-8. — *Apologie de Fréderic II, sur la préférence que ce roi parut donner à la littérature française*, Dessau, 1787, in-8. — *Discours sur les progrès de la littérature dans le nord de l'Allemagne*, Berlin, 1788. — *La Prusse littéraire sous Fréderic II*, ou *Histoire abrégé de tous les auteurs, des académiciens et des artistes qui sont nés ou qui ont vécu dans les États prussiens depuis 1740 jusqu'à 1786, par ordre alphabétique*, Berlin, 1790-91, 3 vol. in-8. — *La Russiade*, 1799, in-8, traduit en français, sous le titre de *Pierre-le-Grand*, par M. André, 1809, in-8. — *Histoire du Piémont et des autres états du roi de Sardaigne*, traduit en allemand par M. Fréderic Stass, d'après le manuscrit italien de Denina, Berlin, Lagarde, 1800-1805, 3 vol. in-8, qui viennent jusqu'à la reprise de Turin, sous le règne de Victor Amédée II, en 1706. En tête de l'ouvrage est une description géographique des états du roi de Sardaigne, tels qu'ils étaient en 1782; à la fin du second volume, se trouve un *Aperçu de l'état des sciences et des savans qui ont illustré la Savoie sous le règne de Charles-Emmanuel* (1580-1630). — *Revoluzioni della Germania*, Florence, 1804, 8 vol. in-8. — *Istoria del-*

la Italia occidentale, 1809, 6 vol. in-8. —*Lettre sur l'histoire littéraire d'Italie* (de M. Ginguené), dans le *Mercure* du 15 juin 1811, tom. XLVII, pag. 513. Cette Lettre, traduite en italien, a été réimprimée dans le quatrieme volume des *Vicende*. Ces écrits, et grand nombre d'autres que nous pourrions citer, attestent l'érudition profonde et l'esprit laborieux de ce savant, auquel on doit accorder, malgré quelques erreurs, inévitables dans un homme qui a tant écrit, le mérite d'avoir bien connu l'Italie et l'Allemagne, et particulièrement l'histoire littéraire de ces deux pays.

DENON (Le baron Dominique-Vivant), né dans une petite ville de Bourgogne, d'une famille noble, fut d'abord page de la chambre. Il était au service quand le roi le nomma gentilhomme ordinaire, et fut, bientôt après, secrétaire d'ambassade. M. Denon suivit, en cette qualité, le baron de Talleyrand, ambassadeur de France à Naples, et resta chargé des affaires pendant l'absence de l'ambassadeur. Il encourut la disgrâce de la reine Marie-Caroline à l'époque de l'émigration, et vint s'établir à Venise, où il fut connu sous le nom de chevalier Denon, et devint un des coryphées de la société de Mme Albrizzi. Cette dame a dessiné son portrait dans ses *ritratti*; et il faut convenir que ce portrait est tracé avec toute l'exagération italienne. Après l'avoir loué sous le rapport de son ouvrage sur l'Egypte; après avoir vanté sa passion pour s'instruire, son intrépidité dans les périls, la constante gaîté de son esprit, la fécondité de son imagination, la mobilité de son ame, son irrésistible penchant à cette innocente malignité qu'excite en lui ce qu'il voit de ridicule dans les autres, Mme Albrizzi prétend que cette malignité n'est autre chose que le sentiment même du goût appliqué à l'opposé du beau. Elle ajoute: « On dit généralement qu'il ressemble à Voltaire. Quant à moi, je dirais qu'à la vérité on trouve en lui la physionomie de Voltaire, mais que dans celle de Voltaire on ne trouve pas celle de Denon. Ce qui leur est commun, n'est, à mon avis, que ce qui indique plus spécialement l'esprit, la vivacité, le mouvement, et je ne sais quoi de malicieux dans ce regard et ce souris que l'on redoute si fort et qui plaît tant néanmoins: mais la physionomie de Voltaire ne saurait promettre rien de ce qui caractérise l'ame de *Denon*. » Mme Albrizzi ajoute à cela des éloges encore plus pompeux, et termine en disant qu'il fut toujours chéri des hommes *quoiqu'il le soit aussi des femmes*. Il serait injuste de rendre M. Denon responsable du ridicule d'un semblable panégyrique. Il profita d'un assez long séjour en Italie pour s'y perfectionner dans l'art du dessin. A l'époque de la révolution, il en adopta les principes, et se lia même avec des jacobins forcenés, dans l'intention, dit-on, de leur dérober quelques victimes. Il accompagna Bonaparte en Egypte; et, quoiqu'il se fût embarqué comme artiste, il se battit comme un soldat. Il fit le voyage de la haute Egypte avec le général Desaix, et ne perdit rien de sa gaîté, dans le pénible trajet du désert, au milieu des sables brûlans. Il revint en France avec Napoléon, auquel il s'était dévoué: celui-ci lui confia l'administration générale des Musées et de la Monnaie des médailles. La reconnaissance emporta quelquefois M. Denon jusqu'à l'adulation; mais du moins prenait-elle sa source dans un enthousiasme sincère. La colonne triomphale de la place Vendôme fut élevée sous sa direction. Lors de la chute de Napoléon, le roi, qui connaissait M. Denon, le maintint dans sa place; Bonaparte reparut en 1815, et la plupart de ses anciens courtisans lui rapporterent leurs hommages: M. Denon fut de ce nombre. Il eut la douleur de voir son héros retomber d'un trône que la victoire n'étayait plus; et, quand Louis XVIII y remonta, M. de Puymaurain fut nommé directeur de la Monnaie des Médailles, et M. le comte de Forbin directeur des Musées. M. Denon, qui était membre de l'institut, a été nommé membre de l'académie des beaux-arts, 1re section (peinture), par ordonnance du roi du 21 mars 1816. On a de lui: *Voyage en Sicile*, 1788, in-8. *Voyage dans la haute et basse Egypte, pendant les campagnes du général Bonaparte*, 1802, 2 vol. in-folio, avec figures, ou 3 vol. in-12, sans figures, ouvrage estimé en France et chez l'étranger, et dont il a été fait plusieurs traductions en anglais.

DENTZEL (Le baron George-Frédéric), député à la convention nationale, naquit le 25 juillet 1755, à Turkhiem dans la principauté de Linange. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il entra, en 1774, comme aumônier dans un régiment français, et passa avec ce corps en Amérique.

Le Baron Denon

la Italia occidentale, 1809, 6 vol. in-8. de Denon. « Mme Alb.

Le Baron Denon.

Revenu en Europe, il se fixa à Landau; en 1783, il devint pasteur de l'église luthérienne, et se maria à la fille d'un Bourguemestre. Il servit la révolution avec une extrême chaleur, en 1789, 90, 91 et 92, et fut nommé, en septembre de cette dernière année, député du Bas-Rhin à la convention. Absent de cette assemblée en janvier 1793, M. Dentzel ne vota point dans le procès de Louis XVI. Exclu de la convention et arrêté le 2 pluviôse an 2 (21 janvier 1794), sur la dénonciation de Bourdon-de-l'Oise, Dentzel, quoique étranger, rentra presqu'aussitôt dans cette assemblée, qui admit une exception en sa faveur comme père de 4 enfans nés en France. Après la session conventionnelle, Dentzel reprit du service en qualité d'adjudant-général, et fit, avec distinction, la campagne de 1806, contre la Prusse. L'empereur de Russie lui conféra, en 1809, la décoration de l'ordre de Ste-Anne. Chargé ensuite de la surveillance des prisonniers de guerre, Dentzel fut nommé officier de la légion-d'honneur en août 1813, et obtint peu après le titre de Baron. Une ordonnance royale l'a élevé au grade de maréchal-de-camp le 3 avril 1814. Considérée sous les rapports politiques ou militaires, la carrière de M. Dentzel a constamment été aussi honorable qu'utile.

DEPÈRE (Le comte Mathieu), était président du département de la Haute-Garonne (Toulouse) en septembre 1791. Député, par ce département, dans le même mois, à l'assemblée législative, il rentra, après la session, dans une obscurité à laquelle il dut son salut. Elu, en 1795, membre du conseil des anciens, il remplissait encore des fonctions législatives lors des événemens des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799), aux résultats desquels il s'empressa d'adhérer. Devenu sénateur, il ne se fit pas plus remarquer dans ce nouveau poste, que dans ceux qu'il avait remplis jusques-là, et donna, le 1er avril 1814, une adhésion empressée aux votes du sénat qui prononçaient la déchéance de Napoléon et rappelaient les Bourbons. Nommé pair de France par le roi le 4 juin suivant, et le hasard ayant voulu que Bonaparte ne le comprît pas parmi les pairs impériaux de 1815, M. Depère a retrouvé son fauteuil au second retour des Bourbons.

DEPPING (G.-B.), homme de lettres, né en 1784, à Munster en Westphalie, vint à Paris, en 1803, et s'y livra avec succès à de nombreux travaux littéraires, particulièrement remarquables en ce qu'ils offrent généralement une correction rare chez ceux qui écrivent dans une langue étrangère. Il a publié entre autres ouvrages : *Les Soirées d'hiver*, recueil dédié à la jeunesse, 1807-1810, 6 vol. in-18; réimprimé à Londres vers 1811, en 3 vol. in-12; le même, traduit en anglais, Londres, 1811, 2 vol. in-12; 2e édition, 1816. — *Histoire générale d'Espagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du 18e siècle*, 1811, 2 vol. in-8 (faisant la moitié de l'ouvrage; le reste n'a pas paru). Le même, traduit en italien par Beccatini, tome 1, Livourne, 1812. — *Merveilles et Beautés de la nature en France*, 1811, in-12; seconde édition, augmentée, 1812, in-12; troisième édition, 1816, 2 vol. in-12. — *Nouveau Manuel de géographie*, 1812, 2 vol. in-12. — *Voyage de Paris à Neufchâtel en Suisse*, 1813, in-12, itinéraire qui, sans rien offrir de bien neuf, n'est cependant dépourvu ni d'agrément ni d'intérêt. — *Remarques faites dans un voyage de Paris à Munich, au commencement de* 1813, 1814, in-8. M. Depping a fourni des articles à la *Biographie universelle*; et il a été (avec MM. Malte-Brun et Auguis) éditeur et continuateur de l'*Histoire de Russie*, de Lévesque, 1812-1813, 8 vol. in-8. Il a aussi fourni des articles savans et curieux aux *Annales des Voyages*, au *Mercure étranger*, au *Magasin encyclopédique*, au *Spectateur* de M. Malte-Brun, etc. Il a coopéré à la rédaction du texte des *Hindous*, par M. Solvyns, 4 vol. in-fol.; *des Peuples de la Russie*, par le comte Rechberg, 2 vol. in-fol., et d'autres ouvrages de luxe. Il rédige la partie des nouvelles étrangères dans les *Annales politiques, littéraires et morales*, depuis l'origine de cette feuille; et il est chargé, depuis plusieurs années, de la correspondance de Paris dans *le Morgenblatt*, feuille quotidienne qui paraît à Stuttgard. Enfin il a paru, en 1816, à Leipzig, un *Recueil des anciennes romances espagnoles*, avec un Commentaire de M. Depping, en allemand.

DERAZEY, de Tours, député à la convention nationale par le département de l'Indre, y vota l'appel au peuple, la réclusion de Louis XVI et son bannissement lorsque les circonstances le permet-

traient, et demanda qu'il fût sursis à l'exécution de la sentence de mort. M. Derazey est l'un des courageux signataires de la protestation que firent 72 de ses collégues, contre les crimes des 31 mai, 1er et 2 juin 1793. Il n'a cessé de remplir des fonctions législatives jusqu'au 18 brumaire, et passa, à cette époque, dans la carrière judiciaire. Il était, en 1816, conseiller à la cour royale de Nanci.

DERBY (Lord comte DE), membre du parti de l'opposition dans la chambre des pairs d'Angletere, se montra constamment opposé au ministère pendant la guerre contre la France. Il a épousé, en 1797, la célèbre actrice miss Farren. Le 25 février 1813, il présenta à la chambre des pairs diverses pétitions des marchands manufacturiers et autres habitans de Manchester, contre le monopole de la compagnie des Indes. Il réclama également pour les constructeurs des navires de Liverpool, demandant que les navires de la compagnie, bâtis dans l'Inde, ne fussent point enregistrés comme navires anglais. Le 5 mars, il présenta deux pétitions contre le renouvellement de la charte de la compagnie des Indes-Orientales.

DERBY (N.), que l'on ne croit point être de la même famille que le précédent, travaille depuis la seconde restauration à la correspondance française du journal anglais *The Courier*, où ses articles sont signés de l'initiale D. Doué d'un esprit actif et rusé, très-répandu dans les sociétés de Paris, et parlant avec facilité la langue française, il approvisionne exactement l'éditeur de cette feuille, de bruits de salon et d'anecdotes qui, pour être quelquefois controuvées ou dénaturées, n'en sont pas moins piquantes. On prétend que M. Derby reçoit du ministère de la police française un traitement considérable, et qu'il soumet tous ses articles aux chefs de ce ministère, avant de les faire partir pour Londres, où se trouvant insérés dans un journal que l'on regarde assez généralement comme semi-officiel, ils paraissent en accord avec la pensée du gouvernement anglais, ce qui leur donne un grand poids lorsqu'ils reparaissent dans les feuilles de Paris, et ne peut manquer d'exercer une influence assez favorable aux vues du ministère. Cette espèce de revirement a surtout été mise en œuvre avec beaucoup d'assiduité lors des contestations qui se sont élevées en 1816-1817 entre le parti ministériel et la faction dite des *ultrà-royalistes*. On ne s'en est pas fait faute non plus, en 1818, à l'égard des indépendans : malheureusement cette tactique a cessé d'être un mystère, ce qui lui fait perdre beaucoup de sa valeur.

DESAIX DE VOYGOUX (LOUIS-CHARLES-ANTOINE), général français, né le 17 août 1768, à Saint-Hilaire d'Ayat, près de Riom, d'une famille noble, fut élevé à l'école d'Effiat, et obtint, dès l'âge de 15 ans, une sous-lieutenance dans le régiment de Bretagne. Il se faisait remarquer parmi ses camarades par un caractère grave et beaucoup de goût pour l'étude; nommé commissaire des guerres en 1791, le général Victor de Broglie le prit peu après pour aide-de-camp. Son avancement fut rapide, et dû, tout entier, à son mérite personnel. Il servit successivement en Alsace, pendant la campagne de 1793; contribua à la prise d'Haguenau; se distingua à Lauterbourg, où il fut blessé; passa à l'armée du Nord sous Pichegru; fut rappelé, en 1796, à celle du Rhin, commandée par Moreau, et enleva Offenbourg au corps du prince de Condé. Après la retraite de Bavière, il fut chargé par Moreau de la défense du fort et du pont de Kehl, et repoussa, avec une rare valeur, les attaques vives et multipliées de l'archiduc Charles. Nommé, après la conclusion de la paix de Campo-Formio, général en chef de l'armée d'Angleterre, en l'absence de Bonaparte, il suivit ce général en Egypte, défit d'abord les Mamelucks à Chebreiss, et remporta sur Mourad-Bey, une victoire qui le rendit maître de toute la haute Egypte, qu'il gouverna ensuite avec tant de modération et d'équité, qu'il reçut des habitans de ce pays l'honorable nom de *sultan juste*. Après la capitulation d'El-Arisch, Desaix s'embarqua pour la France, où il arriva au moment où le premier consul venait de partir pour l'Italie. Desaix s'empressa de l'y suivre, prit, le 24 prairial an 8 (14 juin 1800), le commandement de deux divisions, arriva, le lendemain 25, à Marengo, à la suite d'une marche forcée de dix lieues, malgré la formidable artillerie qui le foudroyait, se forma en colonnes par bataillons, et tournant à droite, coupa entièrement l'aile gauche autrichienne. C'est dans ce moment décisif et glorieux qu'il fut frappé d'une balle et qu'il expira le 25 prairial an 8, au milieu de son triomphe. Le gé-

néral Desaix réunissait à un caractère doux et à une ame élevée, le désintéressement le plus rare; cette justice lui fut constamment rendue par ses soldats et par ses ennemis. Son corps embaumé, a été transporté dans l'hospice du Grand-St-Bernard, où un monument lui a été élevé par l'ordre du premier consul. Deux autres monumens lui avaient été décernés à Paris; l'un sur la place Dauphine, l'autre sur la place des Victoires. Leur destruction a été ordonnée sous la restauration des Bourbons. Il est peut-être digne de remarque que, tandis que les monumens qui attestent l'héroïsme français sont détruits au sein de la France, un roi, qui fut son ennemi, rétablit, dans ses états, la tombe modeste du général Marceau.

DESAUGIERS (M.-A.), est un des plus ingénieux chansonniers de la capitale; il a succédé, en 1815, à M. Barré dans la place de directeur du théâtre du Vaudeville. On a de lui : *Chansons et poësies diverses*, tome 1er, 1808, in-18; tome II, 1812; tome III, 1816. — *Le terme d'un règne, et le règne d'un terme*, 1815, in-8, trois éditions. L'auteur fut admis à présenter à Louis XVIII, cette histoire de l'interrègne en vaudevilles. Il a aussi composé un très-grand nombre de pièces de théâtre (près de cent), parmi lesquelles nous nous bornerons à citer : *Arlequin Musard.* — *Les bateliers du Niémen.* — *La chatte merveilleuse.* — *Le dîner de Madelon.* — *Le départ pour St-Malo.* — *Il arrive*, ou *Dumollet dans sa famille.* — *La Matrimoniomanie.* — *M. Vautour.* — *Pierrot*, ou *le diamant perdu.* — *Le retour des Lis.* — *Un dîner par victoire.* — *Monsieur Sans-Gêne.* La plupart de ces ouvrages, ainsi que les chansons de M. Desaugiers, prouvent en lui beaucoup d'esprit, une grande habitude du genre auquel il s'est voué, et surtout une intarissable gaîté; mais il en est aussi plusieurs qui fournissent la preuve d'une telle facilité à chanter la palinodie, et d'une telle absence de la pudeur la plus commune à cet égard, que quoique ce ne soit pas chez un épicurien de profession que l'on doive s'attendre à rencontrer une grande fixité politique, cependant M. Desaugiers a trouvé le moyen de s'élever à cet égard au-dessus de ses nombreux émules, et nul n'a mieux mérité la décoration de la girouette, par la prestesse avec laquelle il a toujours su célébrer le pouvoir du jour, ainsi que le prouvent les titres et l'époque d'une partie des pièces que nous venons de citer.

DESAULT (Pierre-Joseph), l'un des plus grands chirurgiens qu'ait eu la France, naquit en 1744, au Magny-Vernais, près de Lune, en Franche-Comté. Il fit d'excellentes études, et se distingua particulièrement dans les mathématiques. Lorsqu'il eut achevé sa philosophie, il fut destiné par ses parens à suivre la carrière ecclésiastique; mais un penchant irrésistible l'entraînait vers l'étude de la chirurgie. Il l'étudia d'abord dans son village, où, comme on le pense bien, il trouva peu de ressources à cet égard; puis à l'hôpital militaire de Béfort, dont il suivit la pratique avec assiduité, et avec d'autant plus de succès que la guerre multipliait les cas d'observations. Il s'attacha surtout aux phénomènes qui ont lieu dans les blessures faites par les armes à feu. Après trois ans de séjour à Béfort, il se rendit à Paris en 1764, et se rangea parmi les nombreux élèves du célèbre Antoine Petit, dont il sut promptement se faire remarquer. Les cours du collége de chirurgie, la pratique des grands hôpitaux, les leçons de Louis, de Sabathier, étaient suivis en même temps par le jeune Desault, qui bientôt fut en état de monter dans la chaire de ses maîtres; et, trouvant dans son éducation première une ressource qui suppléait à la modicité de son patrimoine, et le mettait à même de suivre ses études chirurgicales, il enseignait les mathématiques à ses compagnons d'étude; mais à peine avait-il atteint sa 22e année, que, vers la fin de 1766, il abandonna ce genre honorable, mais trop borné, d'industrie, pour ouvrir un cours public d'enseignement anatomique. Desault commença par démontrer l'ostéologie, et successivement les autres parties de l'anatomie. L'été suivant fut employé à l'exposition complète de la chirurgie, qu'il fit avec tout l'éclat, toute la sagacité d'un maître consommé. La nature ne l'avait cependant favorisé, ni sous ce rapport du débit, ni même sous celui de l'élocution; mais son profond savoir, la justesse de son esprit, et la chaleur avec laquelle il s'exprimait, lui donnaient cependant une sorte d'éloquence qui entraînait son auditoire. Les chirurgiens de St-Côme, jaloux de sa réputation et de ses succès, lui suscitèrent des tracasseries auxquelles il n'échappa

qu'avec le secours de Louis et de Lamartinière, plus généreux que leurs confrères. Son génie venait de créer un systéme d'enseignement qui embrassait des considérations aussi nouvelles qu'ingénieuses; la forme, la grandeur, la position et la direction des parties du corps humain en étaient les principales. La démonstration d'un vaisseau, d'un os, d'une articulation, fournissait à Desault l'occasion d'entretenir ses élèves sur les maladies ou sur les accidens propres aux organes qu'ils avaient sous les yeux, et l'image en restait gravée pour toujours dans leur mémoire. « Sur ces principes, dit Bichat, reposa la méthode d'enseignement de Desault; elle créa en France l'anatomie chirurgicale, et fut le premier pas que l'art lui dut vers sa perfection. Les objets qu'elle embrasse sont immenses; c'est un vaste cadre que plusieurs lignes saillantes séparent en plusieurs autres cadres secondaires; dans l'un se range la conformation externe; à l'autre appartient la structure; un autre embrasse les propriétés; le dernier est réservé aux usages. » Il y avait déjà plusieurs années que Desault professait publiquement l'anatomie et les principes de la chirurgie; l'envie n'avait pu lui ravir la gloire qu'il s'était acquise dans cette double carrière; mais, ingénieuse à lui nuire, elle publiait qu'excellent professeur, la nature ne l'avait pas appelé à l'exercice d'un art qu'il savait si bien enseigner. Desault sentit alors qu'il fallait tenter pour la pratique de l'art, ce qu'il avait fait pour son enseignement. Il inventa successivement plusieurs instrumens chirurgicaux qui depuis sont devenu d'un usage exclusif, et dont la découverte mit le comble à sa réputation. Il fut nommé professeur de l'école pratique, existante dans le collége de chirurgie; exception honorable qui fut faite en sa faveur, puisque l'usage voulait que, pour remplir cette chaire, on fût agrégé au collége. Il en fut enfin nommé membre en 1776, puis membre de l'académie royale, et ensuite conseiller perpétuel. En 1782, il devint chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, où grand nombre d'expériences, faites avec l'exactitude et la sagacité qui le caractérisaient, lui fournirent les moyens de perfectionner ses premières découvertes et d'en faire de nouvelles. Six ans après, la surveillance de l'Hotel-Dieu vint à vaquer. Plusieurs chirurgiens célèbres se mirent sur les rangs; mais Desault l'emporta; honorable préférence qui fut due en partie aux recommandations de Louis, son émule et son bienfaiteur, auquel cependant il n'avait pas toujours marqué la reconnaissance que celui-ci avait droit d'en attendre. Peu de temps après, Moreau, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, mourut, chargé d'infirmités et d'années, et laissa à son adjoint un titre qui seul lui manquait, puisque depuis long-temps Moreau avait abandonné l'exercice de ses fonctions au prédécesseur de Desault. Déjà, depuis son entrée à la Charité, la confiance publique l'appelait pour les opérations majeures dans les maisons particulières; mais dès qu'il devint le chef de la chirurgie de l'Hôtel-Dieu, il fut en possession de faire presque exclusivement toutes les grandes opérations qui s'offraient dans la pratique de la capitale. Cependant les avantages de la fortune ne lui firent négliger ni le service de son hôpital, ni l'instruction des élèves. L'école, fondée par lui, ne tarda pas à devenir célèbre chez les nations étrangères comme elle l'était en France; aussi vit-on les étudians de toutes les parties de l'Europe, accourir aux leçons de cet illustre professeur. L'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne, possèdent encore aujourd'hui plusieurs chirurgiens distingués qui s'honorent d'avoir eu Desault pour maître. Joignant à la réputation de professeur distingué, celle du plus habile opérateur de son temps, il semblait avoir tout fait pour sa gloire et pour sa fortune, lorsque la révolution éclata. Il eut souvent à souffrir de ses orages; cependant son zèle pour les progrès de la chirurgie ne se ralentit point. Il avait entrepris un Journal que rédigeaient, sous ses yeux, quelques-uns de ses disciples, composé des observations recueillies dans sa clinique par les élèves de l'Hôtel-Dieu. Ce Journal, commencé en 1791, et recueilli en 4 vol. in-8, contient l'exposé presque complet de sa doctrine. Desault avait été nommé, en 1788, membre du conseil de santé chargé d'éclairer le gouvernement sur les talens des officiers de santé militaires. Au commencement de la révolution, en 1792, il fut élu au comité de santé des armées, revêtu alors de fonctions plus étendues. Desault rendit dans cette place de grands services à l'état. Mais son zèle comme fonctionnaire public, son

humanité comme chirurgien d'un immense hôpital, ne purent le préserver du sort réservé à tous les gens de bien. Dénoncé par Chaumette, il fut arrêté le 28 mai 1793, pendant qu'il faisait sa leçon, et traîné dans les cachots révolutionnaires. La consternation se répandit parmi ses malades et ses nombreux élèves. La rumeur qu'excitait cet emprisonnement, détermina le comité de sûreté générale à le faire cesser. Après trois jours de détention, Desault fut mis en liberté, et reprit ses occupations habituelles. L'école de santé fut créée, l'année suivante, pour remplacer la faculté de médecine et le collége de chirurgie. On y nomma Desault professeur de clinique chirurgicale. Il ne jouit pas long-temps de cette distinction, si flatteuse à une époque où la France possédait grand nombre d'excellens chirurgiens. Il conservait, depuis sa détention, un fond de tristesse qui s'augmentait avec les calamités révolutionnaires. La fameuse journée de prairial mit le comble aux angoisses de son ame; dès-lors il tomba dans un état d'abattement dont ses amis furent alarmés. Le fils de l'infortuné Louis XVI était malade au Temple, d'une affection organique, dont il ne pouvait guérir. Desault lui prodiguait des soins plus honorables pour le médecin qu'utiles pour le malade, lorsque, dans la nuit du 29 mai 1795, il fut atteint lui-même d'une fièvre ataxique, qui débuta par un délire, dont l'intensité fit prévoir une catastrophe funeste. En effet, le 1er juin suivant, ce grand chirurgien, à peine âgé de cinquante-un ans, fut enlevé aux sciences, à l'humanité, dont il était l'apôtre, et à ses nombreux disciples, dont il était le père et l'ami. Beaucoup de personnes, frappées de la rapidité avec laquelle Desault fut emporté, pensèrent, publièrent même qu'il avait été empoisonné, parce qu'il avait, disaient-elles, refusé de prêter son ministère aux desseins criminels qu'on supposait lui avoir été confiés au sujet du fils de Louis XVI. Cette opinion se fortifia par la mort presque subite de Choppart, qui avait succédé à Desault dans le traitement du jeune prince, et surtout par celle de cet infortuné qui, lui-mme, suivit de près celle de ses deux chirurgiens. Mais une autopsie scrupuleuse, faite par des hommes dont le savoir et la probité sont irrécusables, prouva que le poison n'avait eu aucune part à ces trois événemens si rapprochés les uns des autres. Ainsi mourut, dans la force de l'âge et du talent, le plus grand chirurgien qu'ait eu la France depuis Ambroise Paré. Desault n'a point écrit: livré dès l'âge le plus tendre à l'enseignement, aux recherches pratiques sur l'anatomie et les procédés chirurgicaux, il n'a pu donner le temps nécessaire à l'étude du cabinet. Il n'a composé qu'un seul Mémoire, lu à l'académie de chirurgie, et sa thèse latine de réception, écrite purement et avec beaucoup de clarté. Bichat a publié, en quatre volumes, des *Œuvres chirurgicales*, qui n'ont point été composées par Desault, mais qui contiennent toute sa doctrine. Cet excellent ouvrage remplace avec avantage le *Journal de chirurgie*, dont il a été fait mention plus haut. Les Commentaires de Bichat, sur les opinions de son illustre maître, ajoutent au mérite intrinsèque des matériaux intéressans qu'avait laissés ce dernier.

DESCHAMPS (Bernard), était procureur-syndic du district de Leictoure, lorsqu'il fut nommé député du Gers à l'assemblée législative, puis à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il s'attacha ensuite au parti de la Gironde, protesta contre la révolution du 31 mai 1793, et fut au nombre des 73 députés décrétés d'arrestation. Il rentra dans la convention le 8 décembre 1794, et passa au conseil des cinq-cents, où il s'opposa, en janvier 1796, à l'admission de son compatriote Gauran, qu'il accusa de jacobinisme; il en sortit le 20 mai 1798. Obligé de quitter la France en 1816, par l'effet de la loi du 12 janvier 1816, il résida d'abord sans permission sur les frontières de la Suisse, et passa ensuite en Autriche.

DESCHAMPS (Joseph-François-Louis), chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, et membre de l'institut, depuis le 29 août 1811, a été nommé membre de l'académie des sciences, section de médecine et de chirurgie, le 21 mars 1816. M. Deschamps a découvert, dans le quinquina, une nature acide; il a fait aussi des expériences utiles sur la trachéotomie, et a démontré qu'on pouvait lier certaines artères au-dessus d'un anévrisme, et les laisser s'oblitérer sans danger et sans récidive. Il fut nommé, en 1815, membre de la commission que le roi chargea de lui rendre compte de l'état de l'enseignement.

Il a publié : *Traité historique et dogmatique de l'opération de la taille*, 1796-1797, 4 vol. in 8. — *Traité des maladies des fosses nasales, et de leurs sinus*, 1803, in-8. — *Transactions médico-chirurgicales*, traduit de l'anglais, tome 1er, 1811, in-8. — Des *Mémoires* dans le Recueil de la société de médecine de Paris.

DESCORCHES DE Ste-CROIX (Le marquis MARIE-LOUIS-HENRI), fut nommé, en 1791, ministre plénipotentiaire près la cour de Pologne, qu'il se vit contraint de quitter après les événemens du 10 août 1792, époque à laquelle il fut envoyé à la résidence des Deux-Ponts. En mai 1793, il se rendit, comme ministre de la république française, près celle de Venise; passa ensuite à Constantinople; ne put y obtenir d'autre titre que celui de consul, et reçut, en cette qualité, le 9 août 1794, l'injonction de la Porte, de faire partir de Constantinople tous les jacobins qui s'y trouvaient. Revenu en France, en 1795, M. Descorches reçut du directoire exécutif, à l'époque de l'expédition d'Egypte, la commission difficile de se rendre de nouveau près le grand-seigneur, afin de persuader à la Porte, que cet armement n'était point dirigé contre elle, mais uniquement contre les Mamelucks et les Anglais; mais il ne put parvenir à sa destination. Le 2 décembre 1800, il fut nommé préfet de la Drôme, et conserva cet emploi pendant toute la durée du gouvernement impérial et celle de la première restauration. Bonaparte l'ayant maintenu dans ce poste, à son retour, M. Descorches de Ste-Croix a cessé ses fonctions au second retour du roi.

DESCOURTILZ (E.), ex-médecin-naturaliste du gouvernement, et fondateur du Lycée colonial à Saint-Domingue, est né à Boines dans le Gâtinais. Se trouvant à Saint-Domingue pour affaires de famille, en 1799, Roume, préfet colonial, l'engagea, comme naturaliste, à s'occuper de la description du caïman ou crocodile des Antilles; et le Mémoire qu'il fit à cette occasion fut bien accueilli par l'Institut, le 15 juin 1807, sur le rapport de M. Cuvier. Quoique M. Descourtilz eut de bons passeports de Toussaint-Louverture, l'insurrection générale des noirs et l'incendie du Cap, à l'arrivée de l'expédition française, mirent plusieurs fois sa vie en danger. Échappé, comme par miracle, grâce à un nègre qu'il avait traité dans une maladie, il fut mis en réquisition, comme médecin de l'armée noire de Dessalines, mais sans ration ni traitement, et réduit à subsister de quelques provisions que ses malades lui donnaient par reconnaissance. Il parvint enfin à se sauver, au milieu d'une grêle de coups de fusils, pendant l'évacuation de la *Crête-à-Pierrot*, après que ce fort eut été bombardé par l'armée française. Il fut présenté au général Dugua, dont la mort, arrivée le 16 octobre 1802, suspendit l'établissement d'un lycée colonial que M. Descourtilz avait commencé à fonder au Cap. Après avoir échappé à de nouveaux dangers, au milieu de cette guerre atroce, M. Descourtilz s'embarqua enfin, le 24 mai 1803, traversa l'Espagne et la France; et, quoiqu'il eût perdu la plus grande partie de ses dessins et de ses collections, il annonça la rédaction de ses voyages en six volumes, qui furent réduits à trois. Voici le titre de cet ouvrage: *Voyage d'un naturaliste et ses observations*, où l'auteur donne les détails les plus circonstanciés sur l'expédition du général Leclerc; Paris, 1809, 3 vol. in-8, avec quarante-cinq planches. On connaît encore de M. Descourtilz. *Manuel indicateur des plantes usuelles des Antilles* (cité dans l'ouvrage précédent, tome 3, P. 357). — *Code du safranier*, 1810, in-8, fig., tiré presque en totalité du tome 1er du même ouvrage. — *Guide sanitaire des voyageurs aux colonies*, 1816, in-8.

DESEINE, membre de l'ancienne académie de peinture, et premier statuaire de S. A. S. le prince de Condé, a fait les bustes de Louis XVI et de Louis XVII, et le modèle de la statue du chancelier d'Aguesseau. Il a aussi publié: *Réfutation d'un projet de réglement pour l'académie centrale de peinture, sculpture, gravure et architecture, présentée à l'assemblée nationale par la majorité des membres de l'académie royale de peinture et sculpture*, 1791, in-8. — *Considérations sur les académies, et particulièrement sur celles de peinture, sculpture et architecture, présentées à l'assemblée nationale*, 1791, in-8. — *Notices historiques sur les anciennes académies de peinture, sculpture et architecture*, 1814, in-8. — *Mémoire sur la nécessité du rétablissement des maîtrises et corporations*, 1815, in-4; ouvrage dont le but a été combattu dans quelques journaux, par de solides argumens. M. Deseine passe pour avoir des connaissances

très-étendues dans diverses branches des beaux-arts, et particulièrement en sculpture.

DESESSARTS (Nicolas Lemoyne, connu sous le nom de), né à Coutances en Normandie, le 1er novembre 1744, exerça successivement à Paris la profession d'avocat, puis celle de libraire. Instruit et laborieux, il a composé un assez grand nombre d'ouvrages, et donné des éditions de plusieurs autres. Nous citerons parmi ceux dont il est auteur : *Causes célèbres, curieuses et intéressantes de toutes les cours souveraines du royaume, avec les jugemens qui les ont décidées*, 1773-1789, 196 vol. in-12; recueil exact et complet. — *Les trois Théâtres de Paris*, ou *Abrégé historique de l'établissement de la Comédie française, de la Comédie italienne et de l'Opéra*, 1787 (et non 1776), in-8.—*Essai sur l'histoire générale des tribunaux des peuples tant anciens que modernes*, ou *Dictionnaire historique et judiciaire, contenant les anecdotes piquantes et les jugemens fameux des tribunaux de tous les temps et de toutes les nations*, 1778-1784, 9 vol. in-8. — *Procès fameux*, 1786-89, 10 vol. in-12. C'est l'histoire des grands criminels, extraite de l'*Essai sur l'Histoire générale des tribunaux*. Depuis la révolution, Desessarts a ajouté à ce recueil dix autres volumes, qui contiennent les procès de Bailly, de Camille-Desmoulins, de Favras, de Joseph Lebon, de Mme Rolland, de Carrier, de Danton, de Marie-Antoinette, etc. etc. — *Dictionnaire universel de police*, 1786-90, 8 vol. in-4.—*La vie et les crimes de Robespierre et de ses principaux complices*, 1798, 2 vol in-12 ou 3 vol. in-18. En 1802, Desessarts publia un 4e vol. in-18, contenant les crimes du duc d'Orléans (Égalité) et son procès. — *Règles et exemples sur la prosodie française, la versification et le style figuré*, 1798, in-12.—*Abrégé des vies des hommes illustres, de Plutarque*, 1798, 3 vol. in-8. Il publia un supplément ou un 4e volume, en 1801, et renouvela alors le frontispice des trois premiers; il renouvela les frontispices des quatre volumes en 1805.—*Tableau de la police de Londres*; opuscule faisant partie du volume intitulé: *Mélanges historiques et politiques sur l'Angleterre*, 1802, in-8. Ce *Tableau* devait entrer dans l'histoire de la police étrangère, par laquelle l'auteur se proposait de terminer son *Dictionnaire de police*. Il a publié comme éditeur : *Code pénal*, nouvelle édition, 1775, in-12; il y avait ajouté un *Discours sur l'administration de la justice criminelle*. — *Œuvres de Duclos*, 1797, 4 vol. in-8; 1802, 5 vol. in-8.—*Élite des poësies de Chaulieu*, 1799, in-12. — *Œuvres de Reyrac*, 1799, in-8. — *Traité de l'origine des romans*, par *Huet*, 1799, in-8. — *Œuvres complètes de Thomas*, 7 vol. in-8; il donna séparément les *Œuvres posthumes*, en 2 vol. in-8. Desessarts est mort le 5 octobre 1810.

DESESSARTZ (Jean-Charles), né en 1729 à Bragelogne en Champagne, commença ses humanités à Tonnerre, et les termina avec beaucoup de succès à Paris. Il étudia ensuite la médecine, et alla prendre le doctorat à Reims. Il s'établit d'abord à Villers-Cotterets, avec le titre de médecin du duc d'Orléans, puis à Noyon. Le zèle éclairé qu'il montra dans le traitement de diverses épidémies, les Mémoires intéressans qu'il eut soin de communiquer à la faculté de Paris, obtinrent le suffrage de cette société savante; elle témoigna le désir de voir ce médecin habile exercer ses talens sur un plus grand théâtre. Flatté de ce témoignage d'estime, Desessartz revint dans cette ville qu'il n'avait quittée qu'à regret. Admis au doctorat en 1769, il fut nommé professeur de chirurgie en 1770, professeur de Pharmacie en 1774, et doyen en 1776. Il exerçait ces honorables fonctions, lorsque Lassone et Vicq-d'Azy* sollicitèrent et obtinrent la fondation d'une société royale de médecine. Lors de la formation de l'institut, il y fut admis l'un des premiers, et s'en montra constamment l'un des membres les plus zélés. Cet habile médecin est mort le 13 avril 1811, à la suite d'un catarrhe pulmonaire. Parmi les écrits qu'il a publiés, nous nous bornerons à citer les deux suivans. *Traité de l'éducation corporelle des enfans en bas âge*, ou *Réflexions pratiques sur les moyens de procurer une meilleure constitution aux citoyens*, Paris, 1760, in-8; la seconde édition, augmentée d'un avertissement et d'un supplément, est également in-8, Paris, an 7. Sa première édition a été traduite en allemand par Jean-George Krunitz, Berlin, 1763, in-8. Cette production intéressante valut à Desessartz le titre de *Médecin des enfans*, titre flatteur auquel il acquit

un nouveau droit, en rappelant à la vie l'aimable Berquin. — *Recueil de discours, Mémoires et Observations de médecine clinique*, Paris, 1811, in-8.

DESÈZE (Raimond), né à Bordeaux en 1750, est fils d'un avocat au parlement de cette ville. Venu fort jeune à Paris, pour se perfectionner dans l'art oratoire, il eut, avant de rentrer dans ses foyers, le désir de rendre une visite au grand homme à qui un vaste génie et de prodigieux talens, souvent employés avec succès à défendre la cause de l'humanité, avaient créé une réputation universelle. Voltaire habitait alors Ferney; il accueillit le jeune orateur avec bienveillance, et lui donna d'honorables encouragemens. Chargé, en 1782, de la cause de la marquise d'Anglure, qui réclamait, auprès du parlement de Bordeaux, sa légitimité, contestée par des collatéraux avides, le jeune avocat fit valoir, avec tant de chaleur, les droits de cette dame, à laquelle le comte de Vergennes, alors misistre des affaires étrangères, prenait le plus vif intérêt, qu'après avoir lu les Mémoires de M. Desèze, ce ministre engagea M. Élie de Beaumont, l'un des avocats les plus distingués de Paris, à lui témoigner le désir qu'il avait de le voir attaché au barreau de cette ville. Cette circonstance décida de l'avenir de M. Desèze, qui obtint, en 1787, une place dans le conseil de la reine. Le baron de Bezenval, prévenu de crime de haute trahison, par suite des événemens du mois de juillet 1789, ayant été arrêté et livré au Châtelet, en décembre de la même année, Desèze fut choisi pour le défendre, et plaida pour lui avec tant d'éloquence et de succès, devant ce tribunal, qu'il obtint, le 29 janvier 1790, sa mise en liberté. En octobre de la même année, il plaida pour Monsieur (Louis XVIII), une affaire importante contre les héritiers de Brétiguère; ce procès, qu'il gagna, fut le dernier sur lequel le parlement de Paris eut à prononcer, car, dès le lendemain, les portes de cette cour furent fermées, en vertu du décret rendu, le 6 septembre précédent, par l'assemblée constituante, qui supprimait les parlemens et les autres cours souveraines. Étrangeraux affaires politiques jusqu'au mois de décembre 1792, à cette époque s'ouvrit, pour M. Desèze, une carrière de dangers et de gloire. Lié, malgré la différence de leurs opinions, avec plusieurs membres de la députation de la Gironde, dont il était le compatriote, M. Desèze fut indiqué par eux à M. de Malesherbes comme l'un des avocats les plus capables de le seconder dans la défense du roi. M. de Malesherbes en parla au monarque, et comme, en ce moment, tous deux plaçaient leurs dernières espérances dans quelques-uns des chefs de ce parti, qui laissaient entrevoir l'intention de sauver Louis XVI, par l'appel au peuple, M. Desèze, dont le dévouement à la cause royale était d'ailleurs connu, fut choisi par le roi comme son troisième défenseur, et adjoint à MM. de Malesherbes et Tronchet. Dès le 14 décembre 1792, il fut journellement admis auprès du roi. Quelques jours avant le 26, époque fixée pour la dernière comparution de ce prince à la barre de la convention, Desèze, qui avait été chargé par ses collègues, dont les forces physiques répondaient mal aux talens et au courage, de rédiger la défense de Louis, donnait à son client, en présence de Malesherbes et de Tronchet, lecture du plaidoyer qu'il devait prononcer devant l'assemblée, « Retranchez votre péroraison, toute éloquente qu'elle est, lui dit Louis, il n'est pas de ma dignité d'apitoyer ainsi sur mon sort : je ne veux d'autre intérêt que celui qui doit naître du simple énoncé de mes moyens justificatifs; ce que vous retrancherez me ferait moins de bien qu'il ne vous ferait de mal. » Tout l'univers a connu le discours de M. Desèze; les *Moniteurs*, plusieurs journaux du temps, et un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels le plus important à consulter est le *Procès de Louis XVI*, en 3 vol. in-8, l'ont recueilli avec exactitude. Il serait facile, sans doute, de relever dans ce discours, où le travail de l'orateur se fait trop constamment sentir, et affaiblit ainsi l'intérêt, si puissant par lui-même, de la situation, une foule de traits tels que celui-ci : « Le peuple voulut la liberté, Louis la lui donna. » Cette assertion était à-la-fois inexacte et imprudente : inexacte, en ce que Louis XVI n'avait pas attendu que le peuple voulût devenir libre pour lui préparer toutes les voies qui pouvaient un jour le conduire à l'être; l'histoire des premières années du règne de ce prince l'atteste; presque tous les actes de son gouvernement, surtout sous le bienfaisant ministère du vertueux Malesherbes, avaient été marqués par de nouvelles concessions

faites à l'opinion publique et à l'esprit du siècle (*voy.* Louis XVI); imprudente, en ce qu'il était impossible, d'après le délire républicain qui régnait alors, d'espérer qu'une telle proposition pût être admise, ou seulement entendue de sang-froid, dans une assemblée livrée à toute la violence de la tempête révolutionnaire. M. Desèze en eut la preuve; il irrita des esprits qu'il fallait calmer, et fit connaître aux factieux toute leur force, en provoquant contre lui, à trois différentes reprises, les hurlemens de la multitude furieuse qui remplissait les tribunes. Une Biographie a dit, avec une naïveté qu'on serait tenté de prendre pour une lourde sottise, que M. Desèze, «interrompu trois fois par les vociférations des cannibales, répéta trois fois la phrase que nous avons rapportée plus haut, et les obligea ainsi à entendre la vérité!...» Comme s'il se fût agi, dans ces terribles instans, d'un vain triomphe d'amour-propre!... Puisqu'on en était venu à reconnaître, en plaidant devant elle, et la convention et l'étrange jurisprudence qu'elle avait établie pour cette seule affaire, il fallait se borner à toucher et à convaincre; et quoique l'un et l'autre, sans doute, fût impossible, il n'en est pas moins vrai que le défenseur, dans l'intérêt de sa cause, ne pouvait recourir à aucun autre moyen. Au reste, il est étonnant qu'un tel oubli des affreuses circonstances où l'on se trouvait alors, n'ait pas frappé MM. de Malesherbes et Tronchet, et Louis lui-même; mais ils n'avaient encore qu'une bien faible idée de la fureur des partis qui déchiraient la convention au-dedans, et la subjuguaient au-dehors, et s'en rapportaient uniquement à M. Desèze, qu'ils supposaient beaucoup mieux informé. Aussitôt que ce discours fut achevé, Louis et ses défenseurs passèrent dans une des salles du bâtiment des Feuillans, contigu à l'assemblée; là, prenant Desèze entre les bras, le roi le tint étroitement embrassé, demanda ensuite une chemise, la chauffa lui-même, et rendit à Desèze tous les soins d'un ami. Arrêté dix mois après, et seulement à l'époque où l'on arrêtait tout le monde, M. Desèze fut enfermé à la Force, et n'en sortit qu'après le 9 thermidor. Il paraît, ou que quelques amis, puissans dans ce temps-là, écartèrent de sa tête le glaive qui allait frapper celle du généreux Malesherbes, ou que, par une sorte d'ostentation d'impartialité, le comité de salut public, qui n'avait aucun motif de haine personnelle contre Desèze, voulut profiter de cette circonstance, pour constater, en quelque sorte, son respect pour la liberté des opinions, dans la personne de celui des défenseurs de Louis, qui avait été le plus en évidence. Quoi qu'il en soit, il n'y a aucun doute que le nom de M. Desèze n'était pas du nombre de ceux qui pouvaient être oubliés par les décemvirs, ou perdus dans la foule. Demeuré sans fonctions pendant toute la durée du gouvernement directorial, l'empereur Napoléon songea, dans les premières années de son règne, à le créer sénateur, et nous n'avons aucune raison de penser que M. Desèze eût refusé cette dignité; mais ce prince, instruit, vers cette époque, que Desèze était mêlé dans toutes les intrigues anglaises qui avaient pour but le rétablissement des Bourbons, renonça bientôt à cette idée. M. Desèze continua donc à donner des consultations, et à suivre, sans obstacle de la part de la police impériale, les intérêts dont elle le savait chargé, mais dont elle croyait n'avoir rien à redouter. Les événemens de la fin de mars 1814, devaient élever fort haut la fortune de M. Desèze; toutefois, cette année ne parut employée qu'à chercher le poste qui lui conviendrait. On le trouva en février 1815. Après qu'en eut, contre les engagemens les plus sacrés pris par la maison de Bourbon, exigé la démission du comte Muraire, de la première présidence de la cour de cassation, cette place fut donnée à M. Desèze, qui fut nommé, quelques jours après, à celle de trésorier de l'ordre du St-Esprit. Il ne jouit qu'un mois des honneurs de sa nouvelle position; le retour de Bonaparte, en mars de la même année, le força à passer en Angleterre, d'où il se rendit ensuite à Gand, auprès de Louis XVIII. Rentré en France, à la suite de ce prince, après le désastre de Waterloo, M. Desèze a été créé pair en août 1815. Le 9 janvier de l'année suivante, M. Desèze fit, à la chambre des pairs, une révélation intéressante, et qui nous paraît de nature à occuper une place importante dans l'histoire: il déclara «qu'une faction, puissante dans la convention, avait envoyé, dans tous les départemens, des émissaires chargés de sonder l'opinion publique sur le jugement de Louis, afin d'associer, par l'appel au peuple, la nation en-

tière à l'attentat qu'elle méditait, dans le cas où cette opinion se déclarerait pour la mort de ce prince. » La conclusion que prétend tirer M. Desèze de ce fait, est fausse dans tous les points : en premier lieu, il importait peu à la montagne (*), qui ne voulait de l'appel en aucun cas, que le peuple fût ou non disposé à confirmer le jugement de mort qu'elle se proposait de rendre; en second lieu, deux opinions existaient parmi ceux qui voulaient l'appel; les uns, et c'était le plus grand nombre, jugeant Louis digne de mort, mais n'apportant aucune passion dans cette question, ne voyaient dans cette mesure qu'un hommage rendu à la souveraineté nationale; les autres y apercevaient un dernier moyen de salut pour l'infortuné monarque; mais certes, il était tout-à-fait contraire à la vérité, de dire qu'en votant ainsi, les uns et les autres, les votans pour l'appel eussent le dessein d'associer la nation au terrible arrêt qu'ils allaient rendre, puisque, pour eux, la question était précisément de savoir si cet arrêt serait exécutoire avant que la nation eût été consultée. Quoi qu'il en soit de cette opinion, les défenseurs considéraient alors l'appel comme dernier moyen de salut (*voy.* MALESHERBES); mais ce n'était pas après que la convention avait décrété que Louis serait jugé par elle : ce n'était pas surtout après que le jugement de mort fut rendu, qu'ils pouvaient espérer de le faire prévaloir; cet appel eût dû être soumis aux assemblées primaires, sur la question même de savoir si elles reconnaissaient à la convention le droit de juger le monarque; or, personne n'ignore que les pouvoirs des membres de cette assemblée étaient loin d'être unanimes sur ce point. C'est en cela, selon nous, que consiste la véritable usurpation de pouvoirs, de la part de la convention; mais, quoi qu'en aient dit quelques personnes, aucun reproche ne saurait être adressé sur ce point aux défenseurs qui ne furent donnés à Louis qu'après sa première comparution à la barre, c'est-à-dire, plusieurs jours après que la question de compétence eût été décidée. Ce que ceux-ci eussent dû faire, sans doute, c'eût été, en paraissant pour la première fois à la barre, avant que les questions eussent été posées, de s'opposer formellement à ce que la convention allât plus avant, et de protester contre tout jugement, avant que la question de compétence, déjà jugée, n'eût été soumise à la ratification du peuple, et approuvée par lui. C'était aux défenseurs à faire entendre alors cette réclamation solennelle, qui eût retenti jusqu'aux extrémités de la France, mais qui, on ne saurait se le dissimuler, n'eût rien produit dans l'état d'exaspération où étaient alors les esprits. Nous savons, à ne pouvoir en douter, que le silence des défenseurs de Louis, dans cette terrible conjoncture, a été, ou a paru être, pour un grand nombre de membres de l'assemblée, faibles ou peu éclairés, ou qui, peut-être ne cherchaient qu'un moyen de mettre leur conscience en repos, une preuve que Louis n'attachait pas une haute importance à l'appel, et souscrivait au jugement de l'assemblée, quel qu'il dût être. En dernier résultat, nous avons honoré dans M. Desèze le courage que la juste postérité honorera avec nous; mais nous ne tairons pas que, depuis que les circonstances l'ont élevé sur le grand théâtre des affaires publiques, ce magistrat ne s'est pas assez défendu de ses souvenirs et de ses ressentimens. Le défenseur de Louis XVI ne s'est pas assez pénétré des sublimes pensées exprimées avec tant de noblesse et de simplicité dans ce testament, œuvre admirable qui n'eut que Dieu pour témoin, et qui n'eût pas dû cesser un seul moment d'être l'unique règle de conduite du successeur de Louis et de son gouvernement. Le défenseur de Louis XVI était un des hommes à qui il était le moins permis de s'écarter des dernières volontés de ce prince; et cependant, qui ne sait que toutes les fois que, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, il s'est agi de prononcer sur des délits qui n'étaient que la suite inévitable des agitations politiques de la France, M. Desèze, également impitoyable comme pair et comme magistrat, s'est toujours montré au premier rang des proscripteurs,

(*) Nous déclarons ne vouloir comprendre dans cette dénomination que les provocateurs et les directeurs de toutes les mesures violentes qui signalèrent cette époque, et non pas la généralité des membres de la convention qui prononcèrent la mort de Louis; car il serait injuste de ne pas reconnaître que la grande majorité de ces derniers ne se déclara contre l'appel, que dans la crainte de donner lieu à la guerre civile.

DESFAUCHERETS (Jean-Louis Brousse), auteur dramatique et administrateur, naquit, en 1742, d'un procureur au parlement, qui lui laissa de la fortune. Entraîné par un goût dominant, Desfaucherets écrivit pour le théâtre, et débuta par une comédie en 5 actes et en vers, intitulée : l'*Avare cru bienfaisant*, qui n'eut aucun succès. Son second ouvrage, *le Mariage secret*, comédie en 3 actes et en vers, réussit complètement en 1786, et le méritait. C'est une production remplie d'esprit et de gaîté, qui est restée au répertoire du Théâtre-Français, et dont le comique est beaucoup mieux senti à la représentation qu'à la lecture. Le public n'accueillit point avec la même faveur, en 1793, sa comédie, en 5 actes et en vers, intitulée : *les Dangers de la présomption*. Il a encore mis au théâtre plusieurs autres ouvrages, parmi lesquels nous citerons : l'*Astronome*, opéra comique en 2 actes et en prose, représenté avec succès au théâtre Feydeau, en 1799. —*La Pièce en répétition*, comédie en 2 actes et en prose, au théâtre Louvois, 1801. — *Arioste gouverneur*, ou *le Triomphe du génie*, comédie-vaudeville, 1800. On a trouvé dans ses papiers plusieurs ouvrages qu'il n'avait pas mis au jour : *l'Ennemi de soi-même*, comédie en 5 actes.—*Le Danger des petits ennemis*, comédie en 5 actes.—*Les Deux Soubrettes* en 3 actes; des pièces de vers, des chansons, des contes, des fragmens traduits de l'anglais, etc. Il avait eu part au *Portrait de Fielding*, vaudeville en un acte, en société avec MM. le vicomte de Ségur et Desprez. Il occupa diverses places pendant la révolution, et faisait les fonctions de censeur au ministère de la police, lorsqu'une maladie de langueur l'enleva aux lettres et à ses amis, le 18 février 1808. Desfaucherets n'avait pas un assez grand talent d'observation pour traiter avec beaucoup de succès la comédie de caractère ; ses pièces de théâtre pèchent presque toutes par la conception; mais des situations heureuses, des traits de satire ingénieux, un dialogue vif et bien coupé, et des plaisanteries de très-bon goût, compensent à peu près, dans la plupart de ses ouvrages, ce que ses plans ont de défectueux. Un écrit qu'il publia en 1790, sous le titre de *Compte rendu concernant l'administration de Paris*, prouve qu'il alliait l'esprit des affaires avec le goût des belles-lettres ; et qu'il était du petit nombre des administrateurs aussi intègres qu'éclairés.

DESFONTAINES DELAVALLÉE, a publié : *Épître à Quintus sur l'insensibilité des Stoïciens*, pièce qui a concouru pour le prix de l'académie française, 1764, in-8. — *Lettres de Sophie et du chevalier de ***, pour servir de supplément aux lettres du marquis de Roselle*, 1765, 2 vol. in-12. — *Les quatre saisons littéraires*, recueil périodique, 1785, 4 vol. in-12.—*Laura et Inésille*, ou *les orphelins espagnols*, 1799, in-12. M. Desfontaines a encore fait, soit seul, soit en société avec MM. Barré et Radet, ou autres, beaucoup de vaudevilles, et les amis de la gaîté lui doivent une part de la reconnaissance qu'ils portent à ce joyeux triumvirat.

DESFONTAINES (René), botaniste, ancien membre de l'institut, aujourd'hui de l'académie des sciences, et chevalier de la légion-d'honneur, a découvert que dans les arbres et plantes monocotylédones, le développement des nouvelles fibres ligneuses se fait par une interposition générale, qui a lieu surtout vers le centre. « Cette découverte, dit la classe des sciences physiques de l'institut dans son rapport de 1810, est l'une des plus belles et des plus fécondes dont notre période ait enrichi la physiologie végétale. » M. Desfontaines a publié, entre autres ouvrages intéressans : *Manuel de cristallographie*, ou *Abrégé de cristallographie de Romé de l'Isle*, 1792, in-8. — *Flora atlantica sive historia plantarum quœ in Atlante, agro Tunetano et Algeriensi crescunt*, 1798, in-4, plusieurs livraisons. — *Tableau de l'école de botanique du Muséum d'histoire naturelle*, 1805, in-8; 1815, in-8. —*Histoire des arbres et arbrisseaux qui peuvent être cultivés en pleine terre sur le sol de la France*, 1809, 2 vol. in-8. M. Desfontaines est un des collaborateurs de l'*Encyclopédie*, des *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, et du *Journal des sciences médicales*.

DESFORGES (Pierre-Jean-Baptiste Choudard), né à Paris, le 15 septembre 1746, était fils de l'épouse d'un riche marchand de porcelaine ; car lui-même n'a pas craint de flétrir la réputation de sa mère dans un de ses écrits, intitulé *le Poète*, en désignant le célèbre docteur A. Petit comme son véritable père. Il commença ses études au collége Mazarin,

et les continua à celui de Beauvais, où il eut l'abbé Delille et Lagrange (traducteur de *Lucrèce*) pour maîtres de quartier, et Thomas pour professeur en quatrième et pendant sa seconde année de troisième. Dès l'âge de neuf ans, il imagina de faire des tragédies, dont les sujets étaient *Tantale et Pélops* et *la Mort de Jérémie*. Si l'on doit en croire ce qu'il rapporte dans l'ouvrage que nous venons de citer, son existence, pendant les dernières années de son cours, n'eut rien de commun avec la vie paisible et uniforme d'un écolier. Des liaisons galantes, et quelquefois même les écarts du libertinage, lui firent, plus d'une fois, perdre de vue ses études, sans toutefois y nuire essentiellement, attendu l'extrême facilité dont il était doué; mais elles furent brusquement interrompues, et pour assez long-temps, par une catastrophe aussi romanesque que tragique, où il faillit perdre la vie. Il acheva cependant sa rhétorique d'une manière brillante, et au sortir du collége, il étudia, malgré lui, la médecine, qu'il ne tarda pas à quitter pour la peinture: mais l'inconstance de ses goûts, et l'habitude qu'il avait conservée de se livrer sans réserve à sa passion pour le plaisir, lui firent bientôt abandonner aussi l'étude de cet art. Son esprit, son adresse, ses talens lui procurèrent la connaissance de quelques grands seigneurs dont il contracta les goûts : la ruine de son père lui ôta les moyens de les satisfaire. Après avoir cherché pendant assez long-temps des moyens d'existence, d'abord dans la traduction d'ariettes italiennes, à 12 fr. la pièce, puis dans une farce représentée avec beaucoup de succès sur le théâtre de Nicolet, sous le titre de *A bon chat bon rat*, il prit le parti de se faire comédien, carrière qu'il avait déjà assez heureusement essayée en société. Il débuta, le 25 janvier 1769, à la comédie italienne, dans les rôles auxquels Clairval avait attaché son nom (ceux d'amoureux), fut bien accueilli du public, reçu à l'essai, et joua successivement sur plusieurs théâtres de province. Se trouvant à Bordeaux, en 1778, il y donna *Richard et d'Erlet*, comédie en 5 actes et en vers, imprimée in-8 (mais qui n'a jamais été représentée à Paris, parce que le garde des sceaux s'y opposa). Il était attaché au théâtre de Marseille, lors d'une scène terrible qui eut lieu à l'occasion d'une représentation de *Zémire et Azor*, scène qu'il a décrite avec intérêt et vivacité dans son *Poëte*, et dans laquelle le parterre, s'étant soulevé contre l'autorité municipale, ne fut réduit à l'obéissance que par l'intervention de la force militaire, qui tua ou blessa plusieurs des spectateurs. Desforges partit quelque temps après pour St-Pétersbourg, avec sa femme. Bien payé, et ne jouant que rarement, il employa ses loisirs à la composition de plusieurs ouvrages dramatiques, dont les manuscrits lui furent volés lors de son retour en France, en 1782; perte que quelques-uns de ceux qu'il a laissés donnent lieu de regretter. Depuis cette époque, il quitta le théâtre, et se consacra exclusivement aux lettres jusqu'au moment de sa mort, arrivée en août 1806. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Tom Jones à Londres*, comédie en 5 actes et en vers, jouée en 1782, imprimée in-8. C'est la première pièce en 5 actes qui ait été donnée sur le Théâtre Italien. Desforges en avait pris le sujet dans le roman de Fielding. Tout en disant que le dramatique français doit beaucoup au romancier anglais, La Harpe reconnaît que « c'est en homme d'esprit que Desforges a mis en œuvre le fond qu'il avait à faire valoir. La marche de la pièce est bien entendue, les situations sont intéressantes et bien ménagées; le dialogue est rapide et animé, le style en général ingénieux et facile : beaucoup de jolis vers et peu de mauvais goût; les principaux caractères bien soutenus. Celui de lord Fellamar, qu'il s'est rendu propre et qu'il a fort embelli, lui fait surtout honneur. » Cependant, à la première représentation, cette pièce fut maltraitée; elle a passé depuis au Théâtre-Français, et fait partie du répertoire.— *Les Marins*, ou *le Médiateur maladroit*, comédie en 5 actes et en vers, jouée sans succès au Théâtre-Français, en 1783.— *L'Epreuve villageoise*, opéra en 2 actes, musique de Grétry, joué le 24 juin 1783, imprimé in-8.—*La Femme jalouse*, comédie en 5 actes et en vers, jouée le 15 février 1785, pièce qui offre un grand intérêt, de l'action, des caractères bien tracés, un style pur et facile, et que l'on revoit encore avec plaisir. — *Féodor et Lesinska*, ou *Novogorod sauvée*, drame en 3 actes et en prose, joué le 3 octobre 1786, imprimé in-8, en 1787. — *Tom Jones et Fellamar*, comédie en 5 actes

et en vers, jouée le 17 avril 1787, imprimée in-8, inférieure à *Tom Jones à Londres*, dont elle est la suite.—*Joconde*, opéra en 3 actes, musique de L. Jadin, représenté, le 14 septembre 1790, sur le théâtre de la foire Saint-Germain, par les acteurs du théâtre Feydeau. — *Le Sourd*, ou *l'Auberge pleine*, comédie en 3 actes et en prose, jouée, en 1790, au théâtre Montansier, et à laquelle, le jeu grotesque de Beaulieu, le *Brunet* de cette époque, fit obtenir un grand succès.— *La Perruque de laine*, comédie en 3 actes, et qui n'eut aucun succès sur le même théâtre, en 1791. — *Le manuel d'Épictète, et le tableau de Cébès de Thébes*, traduit du grec en vers français, an 5 (1797), in-4.—*Le Poëte*, ou *Mémoires d'un homme de lettres écrits par lui-même*, 1798, 4 vol in-12; cet ouvrage, dont nous avons déjà parlé plus haut, n'offre guères, malgré son premier titre, qu'une suite d'aventures érotiques et de tableaux dans lesquels on ne peut méconnaître un véritable talent, mais dont la licence est quelquefois extrême, et devient révoltante lorsqu'on la voit ne pas même respecter la mémoire d'une mère et d'une sœur. Celle-ci surtout est poursuivie, dans vingt endroits de l'ouvrage, avec une sorte d'acharnement qui ressemblerait à la plus implacable haine, s'il n'était facile de reconnaître que l'auteur a bien moins été guidé par les inspirations de l'animosité que par celles d'une imagination lascive et sans frein. — *Eugène et Eugénie*, ou *la Surprise conjugale*, *histoire de deux enfans d'une nuit d'erreur et de leurs parens*, 1798, 4 vol. in-12. —*Édouard et Arabelle*, ou *l'Élève de l'infortune et de l'amour*, *ouvrage tiré des Mémoires secrets de deux familles anglaises*, 1798, 2 vol. in-12. Desforges a laissé, en manuscrit, une traduction, en vers français de la *Jérusalem délivrée*. Quelques années avant sa mort, il avait annoncé, par souscription, une traduction en vers d'une grande partie du *Théâtre de Métastase*, qui est encore inédite. Depuis sa mort on avait annoncé, à plusieurs reprises, le projet de donner une collection de ses œuvres. La mort de sa seconde femme, qui avait tous ses manuscrits, arrivée en mars 1814, retarde encore, si elle ne la détruit pas, l'exécution de ce dernier projet.

DESFOURNEAUX (Le baron Étienne-Bornes), né le 10 décembre 1769, entra, en 1791, dans un bataillon de volontaires, en qualité d'adjudant-major, et fut fait, en 1792, chef de bataillon, colonel du 48e régiment de ligne, puis général de brigade. Il commandait au Port-au-Prince (île St-Domingue), lors des funestes événemens qui se passèrent dans cette colonie en 1793; fut nommé général de division le 11 décembre 1794; remporta, en 1797, des avantages sur les Anglais dans le nord de l'île. En 1802, il fit partie de l'expédition de Leclerc à St-Domingue, chassa les nègres des Gonaïves, incendia ce quartier, eut divers succès contre Toussaint-Louverture, et fut à la fin obligé d'évacuer la colonie avec le général Rochambeau. Resté sans activité à son retour en France, le général Desfourneaux fut élu, le 4 mai 1811, député au corps-législatif par le département de l'Yonne, et en fut nommé vice-président le 18 février 1813. Après les événemens qui rendirent, en mars 1814, la couronne à la maison de Bourbon, le général Desfourneaux resta membre de ce corps, où il fit plusieurs rapports sur les affaires et la législation des colonies. Le trône impérial ayant été relevé le 20 mars 1815, le général Desfourneaux, qui avait acquis, dans le département de l'Yonne, la terre et le château de Cézy, obtint des habitans de ce département, la preuve la plus honorable de leur estime et de leur confiance; il fut élu par eux membre de la chambre des représentans. Lorsqu'après les malheurs de Waterloo, les alliés menacèrent la capitale, le général Desfourneaux dirigea, avec autant d'habileté que de dévouement, les travaux qui furent exécutés pour sa défense. Privé de toutes fonctions au second retour des Bourbons, mais satisfait d'avoir rempli, à cette époque, les devoirs que la patrie imposait à tous ses enfans, Desfourneaux s'est retiré dans ses propriétés.

DESGARCINS, ou de GARCINS (Mlle), débuta au Théâtre-Français dans les rôles d'amoureuses, le 24 mai 1788; elle avait alors dix-huit ans, et ses succès furent si brillans, qu'on la reçut à la fin de cette même année; mais, à la cloture de 1791, elle fut du nombre des comédiens qui formèrent la troupe du Théâtre de la rue de Richelieu (nommé quelque temps après Théâtre de la république), où elle créa plusieurs rôles, entre autres Mélanie, dans la pièce de ce nom, par La Harpe;

Hédelmone, d'*Othello*, et Saléma, d'*Abufar*. Cette actrice, douée de l'ame la plus tendre et de l'organe le plus touchant, avait surtout le don de faire répandre des larmes, et rappelait à cet égard la fameuse Gaussin La carrière théâtrale de Mlle Desgarcins a été bornée par deux événemens très-malheureux. Dans un accès de jalousie, elle se donna trois coups de poignard qui ne furent pas mortels, mais sa convalescence fut longue; elle reparut cependant au théâtre, malgré le danger auquel elle s'exposait en faisant des efforts; bientôt de violens crachemens de sang la forcèrent à demander un congé, et elle était depuis quelque temps dans une maison de campagne isolée, lorsque des voleurs, s'y étant introduits au milieu de la nuit, la traînèrent avec ses femmes dans une cave, où ils les tinrent enfermées pendant qu'ils dévalisaient la maison. Elles restèrent plus de vingt-quatre heures dans cette situation; enfin leurs cris ayant attiré quelques paysans, on les délivra; Mlle Desgarcins, qui avait déjà la tête très-faible, perdit tout-à-fait la raison, et mourut, en 1797, dans un état d'aliénation complète.

DESGENETTES (R. Dufriche), cousin de Dufriche-Valazé, médecin, membre de plusieurs académies et sociétés littéraires, professeur à l'école de médecine, est né en 1762, d'une famille noble de la Bretagne. Il suivit en Égypte, sous Bonaparte, l'armée dont il avait été médecin en Italie, et se signala dans cette expédition par le plus généreux dévouement. Vivant dans une grande familiarité avec le général en chef, il lui dit souvent des vérités courageuses. Lorsque les troupes françaises arrivèrent en Syrie, la peste régnait dans les villes de cette contrée: déjà plusieurs soldats en avaient été victimes; et, par un préjugé commun aux habitans de ce pays, à la vue des premiers symptômes prétendus de cette cruelle maladie, ils négligeaient les soins qui auraient pu les rappeler à la vie. Il fallait plus que le savoir de la médecine pour détruire cette fatale prévention. M. Desgenettes parcourt les hôpitaux, visite chacun des malades en particulier, et soutient que les bubons, qu'ils prennent pour les signes de la peste, appartiennent à une autre maladie; il va jusqu'à s'inoculer devant eux la matière de ces bubons, et emploie, pour se guérir, les remèdes qu'il leur prescrit. Par ce courageux dévouement, il rétablit l'espérance dans le cœur du soldat, et acheva par ses talens, la guérison de presque tous les malades. Mais ces preuves de courage et d'humanité ne furent pas encore celles qui lui firent le plus d'honneur dans cette contrée: la fermeté avec laquelle il refusa le funeste service que lui demandait Bonaparte relativement aux soldats français attaqués de la peste dans l'hôpital de Jaffa, doit rendre son nom immortel. Ce n'est pas que l'on doive admettre dans toute leur étendue les récits enfantés par la haine sur l'événement dont il s'agit. Des détails ultérieurs, dont on n'a aucun motif de suspecter la vérité, portent à croire que Bonaparte ne conçut l'effrayante idée d'abréger les jours de ces braves, qu'après s'être assuré que leur état ne laissait aucune espérance, et avec la conviction que ne pouvant suivre l'armée dans sa retraite précipitée, ils ne tarderaient pas à assouvir la vengeance des Turcs. Ce fut seulement alors, et non sans efforts, qu'il se décida à faire donner à ces malades, dont le nombre était d'ailleurs moins considérable qu'on ne l'a cru, un *soporatif* qui leur fut administré par un pharmacien moins scrupuleux que Desgenettes. C'est à cette occasion que le colonel sir Robert Wilson, si célèbre depuis comme sauveur de Lavalette, qui parcourut ces contrées un an après l'invasion des Français, a dit que le nom du docteur Desgenettes devait être gravé en lettres d'or. M. Desgenettes resta en Égypte après le départ de Bonaparte, et se lia intimement avec Kleber. Après l'assassinat de ce général, il revint en France, et fut nommé médecin en chef de l'hospice du Val-de-Grâce. En 1805, il fut envoyé en Espagne par le gouvernement, pour y étudier le caractère de la maladie contagieuse qui avait désolé, en 1804, Cadix, Malaga et Alicante. Il fit ensuite, comme médecin en chef, la plus grande partie des campagnes de l'armée française, et fut pris par les Russes à Wilna, en 1812. L'empereur Alexandre le traita avec beaucoup de bonté, et le présenta lui-même à sir Robert Wilson, qui se trouvait comme commissaire de l'Angleterre auprès des armées alliées. M. Desgenettes obtint bientôt sa liberté, et fit la campagne de Dresde. Il se renferma dans Torgau après la retraite de l'armée française. Lorsque les événemens de 1814 eurent renversé Napoléon, le roi

le confirma dans le titre d'inspecteur en chef du service de santé des armées, et le décora de la croix de commandant de la légion-d'honneur. En 1815, M. Desgenettes fit encore la campagne de la Sambre comme médecin en chef de l'armée. On a de lui : *Description du cours des vaisseaux lymphatiques dans les différentes parties du corps humain*, 1771, in-8. — *Analyse du système absorbant et lymphatique*, 1792, in-12. — *Observations sur l'enseignement de la médecine dans les hôpitaux de Toscane*, 1792, in-4. — *Réflexions générales sur l'utilité de l'anatomie artificielle, et, en particulier, sur la collection de Florence, et la nécessité d'en former de semblables en France*, 1793, in-8. — *Avis sur la petite-vérole, adressée au divan du Caire*, 1800, in-8. — *Histoire médicale de l'armée d'Orient*, 1802, in-8. — *Éloges des académiciens de Montpellier*, recueillis, abrégés, 1811, in-8. M. Desgenettes a rédigé quelques articles de médecine pour la *Biographie universelle*.

DESILLES (Le chevalier), gentilhomme breton, né à Saint-Malo le 7 mars 1767, était, à l'époque de la révolution, officier au régiment du roi, infanterie. Le noble dévouement de ce jeune homme rendra son nom immortel partout où les grandes actions seront jugées sans acception de personnes et de partis. On sait (*voy.* Bouillé), qu'une insurrection terrible éclata à Nancy le 30 août 1790; le marquis de Bouillé, qui commandait alors en Lorraine, eut ordre de se porter sur cette ville, où il arriva le 31, à la tête de 3000 hommes de gardes nationales et de troupes de ligne. Avant de faire agir les forces qui étaient à sa disposition, M. de Bouillé employa les négociations, et voulut engager les rebelles à se soumettre; il était sur le point d'y réussir, lorsque la multitude et plusieurs soldats tant français que suisses de Chateauvieux, entraînés par quelques agitateurs qui, sous le voile du patriotisme, s'efforçaient d'allumer la guerre civile entre les citoyens, s'apprêtèrent à faire feu sur les troupes du général, avec une grosse pièce d'artillerie, chargée à mitraille. Desilles s'élança à l'instant sur ces furieux, parvint, pendant quelques momens, à les contenir, et arracha même à plusieurs reprises, la mèche des mains des canonniers. Voyant ensuite qu'il ne pouvait de cette manière empêcher l'exécution de leurs projets, il se précipite au devant de la bouche du canon; on l'en arrache; il saute ensuite sur une autre pièce de vingt-quatre qu'on allait tirer, s'assied sur la lumière, et est massacré dans cette situation. Le feu fut mis en même temps à la pièce, et plus de soixante soldats ou gardes nationales tombèrent morts; mais leurs camarades furieux pénétrèrent dans la ville au milieu d'un feu terrible, et parvinrent, après avoir perdu la moitié des leurs, à comprimer l'insurrection. De cet événement, date la première scission entre les amis de la liberté sous la monarchie constitutionnelle, et ceux qui s'obstinaient à ne voir de liberté possible que dans l'affaiblissement ou plutot la destruction du pouvoir royal. C'est aussi à cette époque qu'il faut rapporter les divisions violentes qui éclaterent depuis entre ces divers partis. Le nom de Desilles et son sublime dévouement devinrent, pour les constitutionnels, l'objet d'une sorte de culte politique, tandis que toutes les classes de républicains qui marchaient encore sous les mêmes bannières (*voyez* Collot-d'Herbois), se déclarèrent hautement en faveur des insurgés. Toute la famille du généreux Desilles a été mise à mort sous le gouvernement décemviral.

DESLONDES, attaché au parti des Statistes dans la révolution belgique, fut l'un des principaux meneurs de la populace effrénée qui se livra à tant d'excès contre ceux que l'on savait être attachés au gouvernement autrichien, et dans la suite contre les Vonckistes. Il fit avec Vanhamme et Francquen, partie du triumvirat chargé de la direction des mouvemens populaires à Bruxelles, qu'il ne quitta que lors de la rentrée des troupes autrichiennes. Il est mort en France, où il s'était réfugié.

DESMARETS se destinait à l'état ecclésiastique, lorsque la révolution survint et changea ses projets; employé d'abord dans une administration militaire dont les intérêts l'avaient conduit en Suisse, il y épousa une demoiselle de Neufchatel, et revint à Paris, où un ami commun le mit en relation avec Fouché qui, le 13 thermidor an 7 (31 juillet 1799) venait de succéder à Bourguignon, dans le ministère de la police. Cette liaison ne fut pas inutile à M. Desmarets, qui, peu de jours après l'installation du nouveau ministre, fut appelé à la place de chef de division

de la haute police d'état. Lorsque, le 3 juin 1810, Fouché, devenu duc d'Otrante, quitta le ministère et fut nommé gouverneur de Rome, Desmarets qui, d'accord depuis longtems avec le duc de Rovigo (Savary), n'était pas étranger à la disgrace de son premier patron, devint tout-puissant sous l'administration de son successeur, et n'abandonna ses fonctions qu'à l'époque du rétablissement de la maison de Bourbon. Il se retira alors dans une propriété située auprès de Compiègne, et ne reprit son emploi qu'au retour de Bonaparte, en mars 1815. Nommé en mai de la même année membre de la chambre des représentans par le département de l'Oise, Desmarets ne s'est point fait remarquer dans cette assemblée, ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait été exilé après le second retour du roi. Ayant obtenu depuis la permission de se fixer dans la propriété qu'il possède dans le département de l'Oise, où il est électeur, il a concouru aux élections de 1816. M. Desmarets est un homme souple, subtil, et merveilleusement propre aux fonctions qu'il a remplies pendant 15 ans.

DESMOULINS (Camille), né à Guise, (Picardie), en 1762, était fils d'un lieutenant-général au bailliage de cette ville, qui obtint pour lui une bourse au collége de Louis-le-Grand. Doué de beaucoup d'esprit naturel, Camille Desmoulins fit de bonnes études dans ce collége, où il eut Maximilien Robespierre pour condisciple et pour ami. Passionné pour les idées républicaines, que la lecture des anciens avait développées de bonne heure en lui, Desmoulins, malgré un bégayement naturel, avait adopté la profession du barreau comme la plus indépendante. Il y était à peine connu lorsque s'ouvrit, à Versailles, le 5 mai 1789, l'assemblée des états-généraux. Dès ce moment, la tête de Desmoulins entra en fermentation. Le Palais-Royal était devenu le point de rassemblement de tous ceux qui s'occupaient d'affaires politiques; on y apportait, on y venait chercher des nouvelles; Camille, malgré l'infirmité naturelle dont nous venons de parler, était l'un des orateurs les plus véhémens et les plus assidus de ces réunions populaires. La multitude l'écoutait avec beaucoup de faveur; il l'exaltait par son enthousiasme, et l'amusait par ses saillies. Cependant, les circonstances devenaient de jour en jour plus graves. Enfin, dans l'après-midi du 12 juillet 1789, la nouvelle du renvoi de M. Necker, contrôleur-général des finances, arriva à Paris. La commotion électrique n'est pas plus prompte que l'effet qu'elle y produisit; *Aux armes!* fut le seul cri qui se fit entendre; Desmoulins arrivait en ce même instant au café de Foi, d'où il ressortit précipitamment, tenant un pistolet d'une main et une épée de l'autre. Monté sur une chaise, il donna des détails sur le changement qui venait d'avoir lieu dans le cabinet de Versailles; harangua la multitude; arracha une feuille d'arbre, l'attacha à son chapeau en guise de cocarde, et invita les rassemblemens à le suivre. La foule se précipite à grands flots sur ses pas; c'était l'heure à laquelle commençaient les spectacles; on s'y porte; au bruit causé par ce tumulte, les habitans de Paris descendent de leurs maisons et se réunissent à leurs concitoyens; les salles de spectacle sont forcées; Desmoulins y annonce de nouveau les dangers de la patrie; aussitôt la plupart des spectateurs abandonnent leurs places, et suivent, sans en connaître le but, l'impulsion qui leur est communiquée. La foule se dirige sur le boulevard du Temple; les bustes de M. Necker et du duc d'Orléans sont enlevés du cabinet de Curtius, et portés en triomphe dans les rues et dans les places publiques. Le lendemain 13, des nouvelles plus menaçantes parviennent à Paris; la capitale est investie de troupes étrangères; des bruits sinistres se répandent; on annonce que, cette nuit même, elle doit être bombardée et livrée au pillage. La terreur amène le désespoir, et dès le 14 au matin, Desmoulins marche sur la Bastille à la tête des colonnes citoyennes de la ville et des faubourgs; on se rend maître de cette forteresse après un assez long combat; la révolution est accomplie, et le parti populaire triomphant. Ce fut alors que Desmoulins entreprit la rédaction d'un ouvrage hebdomadaire intitulé: *Révolutions de France et de Brabant;* il y prenait le titre de *Procureur-général de la lanterne*, et ne cessait d'exciter le peuple à ne pas s'endormir sur ses premiers succès. La violence de ces écrits, qui menaçaient hautement de l'insurrection populaire les députés du côté droit, ceux qui votaient pour les deux chambres et pour la sanction abso-

lue, et ceux même du parti populaire qui se prononçaient avec plus de force contre les agitateurs, fut bientôt portée à un tel point, que dénoncé, un jour nominativement, comme provocateur à l'assassinat, par M. Malouet, qui déclara : « que si quelqu'un osait combattre ses assertions, il était prêt à le confondre, » Desmoulins, qui assistait à la séance, dans une des tribunes publiques, s'éleva tout-à-coup en s'écriant : « oui, je l'ose. » Cette audace fut suivie d'un tumulte universel : l'arrestation de Camille fut demandée et prononcée ; mais Robespierre, appuyé par un grand nombre de députés, fit rapporter presqu'aussitôt le décret. Après les événemens du 17 juillet 1791, dont il avait été l'un des principaux instigateurs, Desmoulins, étroitement lié avec Danton, qui toutefois ne l'avait pas toujours initié à ses secrets, fut poursuivi par le Châtelet, avec celui-ci, et obligé de prendre la fuite. Dès que l'assemblée législative, et peu après que Brissot et la Gironde eurent fait, le 10 mars 1792, décréter d'accusation M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, Desmoulins fit le premier acte d'hostilité contre les députés de ce parti, qui, jusques-là, avaient marché dans une parfaite union avec les républicains de toutes les nuances, ou ceux qui, avec des vues différentes, marchaient à leur tête. Il publia une brochure dans laquelle il les accusait d'ambition et d'intrigues personnelles. Il est d'un grand intérêt de remarquer ici que Desmoulins, qui avait été porté à écrire ainsi par Danton et par Robespierre, n'y était pas moins encouragé, à la même époque, par le journaliste Suleau, qui a péri si misérablement depuis, dans la matinée du 10 août 1792, et par plusieurs autres personnes attachées au parti de la cour, dont Camille servait merveilleusement les projets, en attaquant les hommes qui, dans l'assemblée législative, la combattaient avec une dialectique plus pressante, soutenue d'une éloquence plus mesurée et plus persuasive. On regardait alors des deux côtés, le renversement du trône de Louis XVI comme inévitable, avec cette différence que le parti de la Gironde, qui n'avait voulu d'abord que s'emparer de l'influence, en faisant occuper le ministère par des personnes qui lui fussent dévouées, n'apercevait maintenant que la république, au-delà de la révolution qui allait changer la forme du gouvernement : tandis que les chefs de la faction qui leur était opposée, tout en parlant hautement de république, n'avaient pas renoncé à l'idée avec laquelle ils avaient commencé la révolution, en 1789, celle de faire passer le sceptre dans d'autres mains. Brissot pénétra de bonne heure ces projets ; dès-lors une guerre implacable lui fut déclarée par le parti dont Desmoulins était l'organe; toutefois la vérité exige que nous reconnaissions que dans les projets de Camille, cette guerre ne devait jamais dépasser les bornes d'une discussion polémique. On verra bientôt combien il s'abusait sur les funestes conséquences qui devaient en résulter. Les premiers résultats de cette lutte furent de livrer Brissot, dont toute la conduite privée était si honorable (*voy.* ce nom), aux plus basses comme aux plus calomnieuses imputations. Dans le langage de Desmoulins, de Morande, ingénieux et méprisable auteur du *Gazetier cuirassé*, et de tous les journaux qui écrivaient sous l'influence de la cour, *brissoter* devint l'équivalent de *voler*. Ceux qui commandaient ces libelles savaient que du mépris du peuple à sa haine il n'y a qu'un pas. Ce fut sous ces fâcheuses impressions que se réunit la convention nationale. Après les événemens du 10 août et les massacres de septembre, l'exagération politique, les soupçons, les haines individuelles étaient au comble. Camille Desmoulins venait d'être nommé secrétaire de Danton, devenu ministre de la justice ; en cette qualité, il avait pris une part active aux crimes de ces abominables journées. Naturellement indiscret, il avait publiquement annoncé, quelques jours auparavant, qu'une expédition importante se préparait contre les ennemis de la patrie, mais que tout se passerait avec un tel ordre, que les bons citoyens n'auraient rien à craindre. Après les assassinats, il s'efforça de les justifier, en affirmant que le peuple n'avait frappé que des contre-révolutionnaires, et que même il avait absous plusieurs ennemis connus de la révolution. L'exaltation antérieure de Camille, et sa complicité dans les derniers événemens, devaient lui assurer une place dans la fatale députation de Paris à la convention nationale ; il y fut porté à une grande majorité. Cependant les députés de la Gironde, long-temps factieux à l'égard de la cour, n'étaient

compte de cette récusation. Pendant les débats, Desmoulins, comme Danton, témoigna une profonde indignation de se voir accolé à des fripons tels que Chabot, Bazire, etc., etc., et d'être traîné devant un tribunal qu'il regardait, avec trop de raison, comme son ouvrage, et dont les juges et les jurés, ses anciens compagnons d'armes dans les campagnes révolutionnaires, avaient été tous, ou mis en évidence, ou dirigés par lui. Interrogé sur son âge, par le président Dumas, Camille répondit : « j'ai l'âge du sans-culotte Jésus, 33 ans; âge fatal aux révolutionnaires. » Il demanda vainement communication du rapport de St-Just, « pour y répondre article par article, disait-il, et le convaincre d'imposture sur tous les points. » Condamné à mort, il résista de toutes ses forces aux gendarmes chargés de le ramener dans la prison. Lorsque l'heure du supplice fut arrivée, les transports de sa fureur devinrent extrêmes; il écumait de rage; il fallut le terrasser pour le lier; ses habits et sa chemise étaient en lambeaux, et il était presque nu lorsqu'il arriva à l'échafaud. « Voilà donc, s'écria-t-il en y montant, la récompense destinée au premier apôtre de la liberté; les monstres qui m'assassinent ne me survivront pas longtemps. » Camille Desmoulins fut exécuté le 16 germinal an 2 (5 avril 1794). Son intéressante femme ne lui survécut que peu de jours. Traduite au même tribunal, le 25 du même mois (14 avril), elle porta dans les débats et sur l'échafaud une fermeté d'ame admirable. Le président lui ayant demandé « si ce n'était pas elle qui avait porté son mari à répandre les principes pour lesquels il venait d'être condamné? » — « Oui, dit-elle, c'est moi, et j'en fais gloire; scélérats, ce sera bientôt à vous de trembler; le sort de vos victimes vous attend. » Elle mourut âgée de 22 ans et quelques mois.

DESPARD (Edouard-Marc), militaire anglais, connu par sa fin malheureuse, naquit en Irlande. Après s'être distingué dans la guerre d'Amérique, il quitta l'armée de ligne, passa, en 1779, à la Jamaïque pour y servir comme ingénieur, et contribua à mettre cette île dans un état de défense respectable. En 1781, il fut envoyé pour commander dans l'île de Rattan, voisine de l'Amérique espagnole, et sur laquelle s'étaient réfugiés les Anglais chassés de la baie de Honduras. Il aida, l'année d'après, avec Nelson, à reprendre les établissemens de la côte des Mosquites, et la paix de 1783 ayant rendu aux Anglais la côte de Honduras, Despard fut nommé chef de cet établissement avec le titre de sur-intendant. Des contestations s'élevèrent en 1786, entre les colons et ceux de la côte des Mosquites, qui l'avaient quittée. Despard ayant déplu aux premiers, ils envoyèrent un député en Angleterre pour se plaindre de lui. Peu écoutés d'abord, ils parvinrent, lorsque lord Grenville entra au ministère, à faire suspendre Despard de ses fonctions. Il arriva en Europe en 1790, porteur de témoignages honorables; mais il essaya vainement, pendant deux ans, d'obtenir justice, et de se faire payer les sommes qu'il réclamait. Suivant des lettres qui parurent à cette époque dans les feuilles publiques, il avait été accusé de concussion, ce qui porta le gouvernement à lui retenir une partie de l'argent qui lui était dû. Lorsque le ministère anglais prit des mesures de rigueur, en 1794, Despard fut arrêté momentanément. Ensuite, lors de la loi d'*habeas corpus*, il fut renfermé fort étroitement. Des membres du parlement élevèrent assez fréquemment, mais inutilement, la voix en sa faveur : et sir Francis Burdett fit une motion contre le concierge de la prison de Cold Bath-Field, qu'il accusa de traiter son prisonnier avec une rigueur que n'autorisaient point les lois; démarche qui, quoique suffisamment expliquée par un simple sentiment d'humanité, exposa le membre qui l'avait fait à des imputations de complicité qu'il crut devoir repousser en plein parlement. Quand on leva la suspension de la loi, on offrit à Despard de le mettre en liberté, à condition de donner caution de se représenter quand il en serait requis. Il refusa cette condition, et demanda à être jugé. Enfin, on le relâcha sous la simple promesse de paraître quand il serait mandé. On l'oubliait, lorsqu'au mois de novembre 1802, on apprit, avec la plus grande surprise, que Despard avait été arrêté avec plusieurs conspirateurs dont il était le chef. Tous appartenaient aux basses classes de la société, ou bien étaient de simples soldats. Leur arrestation étoit motivée sur un bill de 1797, adopté à l'occasion de l'insurrection qui avait éclaté sur la flotte, et portant peine de mort contre quiconque travaillerait méchammeni, et de propos délibéré à sé-

duire une ou plusieurs personnes au service du roi, sur terre ou sur mer. Les prévenus furent, le 7 février 1803, traduits, suivant les formes légales, devant une commission extraordinaire. Le procureur-général développa la marche de la conspiration, qui avait pour but l'assassinat du roi, et le renversement de la constitution. Il résulta de la procédure, que le premier de ces crimes devait s'exécuter à l'instant où le monarque se rendrait à la chambre des pairs; quoique les conjurés ne se dissimulassent point, suivant la déposition de plusieurs témoins, qu'ils s'exposaient à être, sur-le-champ, taillés en pièces par les gardes-du-corps. Quelques autres déposèrent aussi qu'il était question de s'emparer de la tour, afin de dominer la ville, et de contenir la bourgeoisie par la crainte d'un bombardement. Enfin, déclarés coupables le 21, par décision du jury, sept des accusés, et leur chef, furent condamnés à mort, suivant la teneur des anciennes lois anglaises, c'est-à-dire, qu'ils devaient être traînés, de la prison à la place d'exécution, sur des claies, pour y être pendus, non pas jusqu'à ce que mort s'ensuivit; qu'ensuite, leurs corps seraient détachés, leurs entrailles arrachées et brûlées, leurs têtes séparées des corps; leurs corps écartelés, et les quartiers mis à la disposition du roi. Les condamnés entendirent avec courage la lecture de cet arrêt, qui, au surplus, reçut beaucoup d'adoucissement dans son exécution. Despard, monté sur l'échafaud, s'adressa à la foule, et lui dit qu'il mourait uniquement parce qu'il avait voulu arracher son pays à la tyrannie et à l'oppression. Il subit la mort avec intrépidité, ainsi que ses complices; ce ne fut qu'après la strangulation complète qu'ils furent décollés, et leurs têtes montrées au peuple. La conspiration, quoique prouvée, parut si mal ourdie, qu'on attribua tout le projet à un dérangement d'esprit, causé chez Despard, par le chagrin et les contrariétés qu'il avait éprouvées. Quelques personnes pensèrent au contraire que ce complot avait des ramifications très-étendues, et que le gouvernement anglais, par des motifs de prudence très-louables, n'avait pas voulu mettre en évidence tout ce qu'il savait, ni pousser ses recherches à un point qui eût produit des révélations alarmantes pour la tranquillité publique. On supposa même que Bonaparte, alors premier consul, n'était pas étranger aux machinations de Despard. Le message du roi au parlement, qui suivit bientôt après l'exécution de Despard, et qui, deux mois après, amena la guerre entre la France et l'Angleterre, et l'acharnement avec lequel les journaux français poursuivirent la mémoire de Despard, firent soupçonner que les gouvernemens des deux pays avaient chacun de leur côté voulu donner le change au public, mais dans des intentions différentes.

DESPINASSY (Antoine-Joseph-Marie), ancien capitaine d'artillerie, député du Var à l'assemblée législative, s'attacha au parti de la Gironde, et fut élu, en septembre 1792, membre de la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Après avoir été chargé de diverses missions aux armées, il rentra dans le sein de la convention, s'y honora par sa résistance à l'anarchie, et signa, après les événemens du 31 mai, la protestation courageuse qui, pendant quinze mois, coûta la liberté et pensa coûter la vie à lui-même et à soixante-douze de ses collègues. Après la session conventionnelle, M. Despinassy fit partie du conseil des cinq-cents, jusqu'en 1797. Frappé, en janvier 1816, par la loi dite d'amnistie, il a quitté la France et s'est retiré en Suisse.

DESPINOY (Le comte Hyacinthe-François-Joseph), né à Valenciennes le 22 mai 1764, était capitaine de grenadiers au commencement de la révolution. Il fit la campagne de 1792 en cette qualité, passa ensuite en Italie, fut nommé adjudant-général, continua à servir sous les ordres de Masséna, et devint, lors du siége de Toulon, qui venait d'être livré aux anglais, chef d'état-major du général Dugommier. Il fut blessé, dans la nuit du 27 au 28 brumaire (17 et 18 novembre 1793), à l'assaut d'une redoute anglaise qui couvrait le promontoire de la Séne, Despinoy, nommé général de brigade, rejoignit, après sa guérison, l'armée des Pyrénées-Orientales, dont Dugommier venait de recevoir le commandement. Chargé, en brumaire an 3 (fin d'octobre 1794), d'apporter à la convention vingt-six drapeaux pris sur les Espagnols, il repartit pour l'armée des Pyrénées après la mort de Dugommier, succéda dans le commandement au général Chastel; passa ensuite à l'armée d'Italie sous les ordres du général Bonaparte

et fut nommé commandant de la Lombardie. Cette province s'étant révoltée, Despinoy eut ordre de faire le siége du château de Milan, et la garnison qui l'occupait s'étant rendue, il fut récompensé de ce succès par le grade de général de division. Nommé, après le 18 brumaire commandant d'armes à Perpignan, des rapports très-défavorables furent faits en 1800, au premier consul, lors de son passage en Piémont, sur la conduite de ce général, qui venait d'être chargé du commandement d'Alexandrie. Après une courte explication, le premier consul lui dit ces mots, qui depuis ont été recueillis et répétés par toute l'armée : « Je savais déjà que vous étiez un lâche, mais j'ignorais encore que vous fussiez un voleur. » Néanmoins le commandement d'Alexandrie ne lui fut point retiré, et l'on doit avouer que M. Despinoy a rendu de grands services dans cet emploi. Ce général n'a cessé, jusqu'aux événemens de 1814, de se montrer l'un des plus enthousiastes admirateurs de Napoléon ; nous nous garderons bien de garantir la sincérité de ce sentiment qui, certes, serait au moins fort extraordinaire de sa part, mais nous attestons le fait, et cela seul suffirait pour évaluer le degré de confiance et d'estime dû aux opinions et au caractère de ce général. Il est presque superflu de dire que M. Despinoy se jeta, tête baissée, dans la restauration; qu'avait de mieux à faire celui à qui le chef du gouvernement précédent avait appliqué le sceau de l'infamie? Nommé en octobre 1815, commandant de la 1re division militaire (Paris), Despinoy a donné en sa personne, aux ultra-royalistes, un auxiliaire dont ceux-ci doivent être peu flattés, mais qui leur est fort utile pour écarter tous les généraux de la vieille armée française qui conservent pour lui autant de mépris que de haine. Despinoy, exclusivement dévoué au duc de Feltre, tant que celui-ci fut puissant, était conséquemment fort anti-ministériel en 1816. Il parut alors chanceler un moment dans sa place; mais puisqu'il a réussi à s'y maintenir, il n'est pas douteux qu'il n'ait changé *d'opinion* ou du moins *de conduite;* ce qu'il est fort essentiel de ne pas confondre à l'égard d'un homme tel que M. Despinoy.

DESPORTES (Le baron Félix), fut nommé, en 1790, maire de la commune de Montmartre, dont la juridiction s'étendait alors sur les faubourgs les plus populeux de Paris. Envoyé en Suisse pour prévenir la mésintelligence que des émigrés français suscitaient entre les cantons Helvétiques et la France, cette négociation qu'il avait entamée avec l'un des plus fougueux adversaires des principes de la révolution française, M. Steiger avoyer de Berne, et qu'il termina plus promptement que le cabinet des Tuileries ne l'espérait, fixa sur lui l'attention de Louis XVI, et lui valut au commencement de 1792, le poste de ministre plénipotentiaire de France à Deux-Ponts. Rappelé à Paris, après la journée du 10 août 1792, M. Desportes fut chargé, en 1793, d'une mission diplomatique près le duc de Wurtemberg; rappelé de nouveau, après les événemens des 31 mai, 1er et 2 juin, qui enlevèrent à M. Desportes l'appui de ses amis proscrits dans ces journées, il fut arrêté. Après une captivité de huit mois, il fut traduit, le 3 thermidor an 2 (21 juillet 1794), au tribunal révolutionnaire. Une substitution de liste lui sauva le danger d'y comparaître, et le 9 thermidor vint briser ses fers. Deux mois après, il fut envoyé à Genève pour y renouer des négociations pacifiques avec la Sardaigne et la Bavière. La Prusse étant bientôt elle-même entrée en pourparler avec la république, le siége des négociations fut transporté à Bâle : celle avec la Bavière y fut terminée par M. Barthélemy; l'autre le fut à Turin par le général Bonaparte. Pendant la durée de la résidence de M. Desportes à Genève, il sauva plusieurs fois cette ville de ses propres fureurs, et obtint d'éclatantes preuves de sa reconnaissance. Chargé, après la réunion de cet état à la république, de l'organisation du département du Léman, il s'acquitta de cette commission délicate au gré de tous les partis et revint ensuite en France, où le directoire exécutif, qui ne voulait point passer pour avoir suscité la réunion de Genève, ne l'employa point. Nommé après la journée du 18 brumaire, à laquelle il concourut puissamment, ministre plénipotentiaire à Cassel, il fut appelé ensuite au secrétariat-général du ministère de l'intérieur, à la tête duquel Lucien Bonaparte venait d'être placé; et lorsque celui-ci passa en Espagne, en qualité d'ambassadeur, Desportes l'y suivit comme premier secrétaire d'ambassade. Revenu en France, M. Desportes fut nommé, en 1802, préfet du Haut-Rhin; il a con-

servé ces fonctions pendant douze ans. Révoqué en 1813, à la suite d'une fausse dénonciation, comme ayant conserve des relations avec le général Moreau, M. Desportes se rendit à Paris, et prit rang dans la garde nationale, où il fut successivement nommé capitaine aide-de-camp du général chef de l'état-major, et chef d'escadron. Lorsqu'en mars 1815, Bonaparte reprit les rênes du gouvernement, M. Desportes fut envoyé par lui à Bâle, afin d'y renouer un rapprochement entre les puissances étrangères et ce prince. Cette mission, contrariée par le mouvement général de l'Europe, n'eut d'autre résultat que le maintien momentané de la neutralité helvétique. Élu, en mai 1815, membre de la chambre des représentans, Desportes y développa autant d'énergie que de talent, et s'y montra disposé à combattre tous les genres de despotisme. L'occupation étrangère ayant dissous cette chambre, Desportes signa, l'un des premiers, chez le président Lanjuinais, la déclaration par laquelle les représentans du peuple protestaient contre cette violence. Le trône ayant été rendu à la maison de Bourbon par les puissances alliées, M. Desportes fut frappé, le 24 juillet 1815, par une ordonnance royale en date de ce jour; arrêté à Paris, dans son hôtel, le 1er août suivant, il reçut un passeport pour se rendre dans ses terres sur le Haut-Rhin. Sorti de France après le 25 février 1816, il se retira successivement à Landaw, Mayence, Wisbaden, Offenbach et Francfort. Arrêté dans cette dernière ville, sur la demande du ministre de France, son ancien collègue, M. Desportes s'est retiré dans les états du grand duc de Hesse-Darmstadt, l'un des princes les plus populaires et les plus aimés de l'Allemagne. On a de lui plusieurs ouvrages imprimés; entre autres, une *Analyse raisonnée* de tous les traités passés entre la confédération Helvetique et la France; un *Parallèle* des constitutions d'Angleterre, des États-Unis et de Genève; des *Considérations sur l'État politique de l'Europe* en 1800; et une foule de Mémoires relatifs à la diplomatie et à l'administration.

DESPORTES-BOSCHERON. *Voy.* Boscheron.

DESPRÉAUX (Jean-Étienne), maître des ballets de la cour et littérateur, a épousé la célèbre Mlle Guimard. Comme convive des *Dîners du Vaudeville*, il a inséré dans les recueils qui portent ce titre, des chansons où il y a beaucoup de gaîté et de naturel, et dont la plupart ont été réimprimées dans ses *Passe-temps*. Il est le fondateur de ces sociétés de table où de joyeux convives tirent au sort les mots sur lesquels chacun d'eux doit faire une chanson pour la réunion suivante. On a de lui : *Berlingue*, parodie d'*Ernelinde*, 1773, in-8.—*Moina*, parodie d'*Iphigénie*, 1778, in-8. — *Roman*, parodie de *Roland*, 1778, in-8. — *Mes Passe-temps, chansons, suivies de l'Art de la danse, poëme en quatre chants, calqué sur l'Art poëtique de Boileau-Despréaux*, avec des notes, gravures et des airs notés, 1806, 2 vol. in-8 : *l'Art poëtique* y est assez heureusement parodié. —*Louis XVII, ouvrage fait sur des arrêtés originaux, des procès-verbaux et les dépositions des témoins oculaires*, 1816, in-12.

DESQUIRON (Antoine-Toussaint), jeune avocat qui se donne le titre de neveu du grand Furgole, a publié plusieurs brochures contre M. Etienne, lors de la découverte de la comédie de *Conaxa*. Heureusement n'est-ce pas son titre principal à la considération des lecteurs. On a de lui entr'autres ouvrages relatifs à la jurisprudence : *Esprit des Institutes de l'empereur Justinien, comparé avec les principes du Code Napoléon*, 1807, 2 vol. in-4. — *Traité de la minorité, de la tutelle et de l'émancipation*, 1810, in-8. —*Le nouveau Furgole*, ou *Traité des testamens et des donations*, 1810, 2 vol. in-4. — *Traité du domicile et de l'absence*, 1812, in-8. — *Dieu, la nature et la loi*, 1814, 2 vol. in-8.

DESROCHES, (Jean), était membre de la commission des études établie dans les Pays-Bas par le gouvernement autrichien, lors de la formation de la société littéraire de Bruxelles, en 1769, laquelle eut lieu sous les auspices du comte de Cobenzl, alors ministre plénipotentiaire pour l'administration de ces provinces. Desroches fut agrégé l'un des premiers à cette réunion savante, et lors qu'elle eut été érigée en académie impériale et royale, il en fut nommé secrétaire perpétuel en 1776. Après avoir consacré tous ses loisirs aux plus laborieuses recherches sur l'histoire et les antiquités de la Belgique, il mourut à Bruxelles, à la fin du 18e siècle. On a de lui, outre

trois mémoires académiques, tous relatifs à l'histoire nationale dans le moyen âge, et dont l'un, qui traite de la topographie des Pays-Bas et de la principauté de Liége, a été couronné par l'académie de Bruxelles, les ouvrages suivans : *Epitome historiæ belgicæ, in usum scholarum*, Bruxelles, 1783, 2 vol. in-12. Cet abrégé de l'histoire des Pays-Bas, écrit dans un latin facile et assez élégant, s'étend jusqu'à la mort de Marie-Thérèse, en 1780.—*Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*, Anvers, 1787, in-4, id., 2 vol. in-8. Cet ouvrage ne s'étend que jusqu'au temps de Jules-César; le style en est correct et la critique bien raisonnée. La mort de l'auteur l'a empêché de continuer cet important travail; il est enrichi d'une carte, accompagné d'une analyse raisonnée, de 37 pages.—Plusieurs Mémoires insérés dans la collection de l'académie de Bruxelles; les plus remarquables, tous renfermés dans le tome 1er, sont : *Examen de la question : Si la langue des Étrusques a du rapport avec celle des peuples belgiques?* Il n'y en trouve aucun; 2° *Explication d'une lettre de St Boniface*, où se trouvent quelques mots saxons, et *Réflexions sur l'ancienne poësie des peuples belgiques;* 3° *Nouvelles recherches sur l'imprimerie, dans lesquelles on fait voir que la première idée en est dûe aux Brabançons.* Tout en rejetant la prétention de la ville de Harlem, qui a présenté Coster comme l'auteur de cette découverte, Desroches cite un titre de 1442, où les imprimeurs (*prenters*) sont mentionnés comme faisant à Anvers un corps de métier : il cite une chronique manuscrite en vers flamands, écrite de 1312 à 1350, qui parle de l'imprimerie, et en attribue l'invention à Louis de Vaelbeke, brabançon; enfin, il prétend qu'en 1340, on se servait dans les écoles de Bruxelles de *Donats* imprimés ou gravés en bois. Ce mémoire est curieux, et l'auteur y défend son système avec autant d'esprit que d'érudition; mais il a été réfuté d'une manière qui paraît victorieuse dans l'*Esprit des Journaux*, de juin 1779; et par d'autres écrits sur cette importante question, parmi lesquels nous citerons celui de M. G. Vanlennep, publié à Bruxelles, en 1816.

DESSAIX (Le comte Joseph-Marie), lieutenant-général, né à Thonon en Savoye, le 24 septembre 1764, entra, en 1789, dans la garde nationale parisienne, et retourna dans son pays en 1791. Après avoir fait de vains efforts pour y introduire les principes de la révolution française, il revint chercher en France un asile contre le roi de Sardaigne qui venait de donner l'ordre de l'arrêter. Il reçut, à la suite des événemens du 10 août 1792, le commandement de la légion des *Allobroges* dont il avait présenté le plan d'organisation à l'assemblée législative. Chargé, en juin 1793, d'affermir la tyrannie de la montagne contre les phalanges républicaines de Marseille et de Lyon, qui marchaient pour la combattre, il eut le malheur de triompher d'elles sur la Durance. Blessé peu après au siége de Toulon, il refusa des représentans du peuple, le grade de général qui lui était offert, et préféra conserver le commandement de sa légion. Il servit successivement ensuite avec elle en Espagne et en Italie, et passa le premier à sa tête et après les grenadiers, sur le pont de Lodi. L'ennemi s'étant porté en force sur Véronne, Dessaix, qui s'était précipité sur lui pour arrêter sa marche, fut fait prisonnier. Envoyé en Hongrie où il demeura sept mois, il revint en Italie après avoir été échangé, et fut nommé, en mars 1798, député du Mont-Blanc au conseil des cinq cents, où il exprima et défendit constamment les opinions les plus exaltées. Il attacha en même-temps son nom à une feuille connue sous le nom de *Journal des hommes libres*, et que l'excessive exagération de ses principes démocratiques a rendue si funeste à la cause de la liberté. Exclu du corps-législatif, après le 18 brumaire, contre lequel il s'était prononcé avec toute l'énergie de son caractère, Dessaix rentra, en 1800, dans la 27e demi-brigade, servit dans l'armée Gallo-Batave, et commanda à Francfort, où il a laissé d'honorables souvenirs. Promu au rang de général de brigade, en septembre 1803, il se conduisit avec sa valeur accoutumée dans les campagnes d'Allemagne de 1805, 1806 et 1807, et fut cité les 7 et 8 mai 1809, dans les bulletins de l'armée, pour sa belle conduite aux passages de la Piave et du Tagliamento. Créé général de division le 9 juillet suivant, il présida le collége électoral de Thonon pour la cession de 1809; fut nommé en 1810, commandant d'Amsterdam, et fait comte l'année suivante. Blessé au combat de Mohilow, en Russie, Dessaix était encore mal

rétabli, lorsqu'en 1814, il fut mis à la tête de la levée en masse du Mont-Blanc : il occupa aussitôt les Echelles et Montméliant, et le 19 février, il força les Autrichiens d'évacuer Chambéry. Il marcha ensuite sur Genève, dont il était sur le point de s'emparer, lorsque les opérations du corps d'armée autrichien sous les ordres du général Bianchi, le forcèrent à lever le siége. Chargé, après le 20 mars 1815, du commandement d'une division de l'armée des Alpes, sous les ordres du duc d'Albufera (Suchet), Dessaix justifia mal l'opinion qu'on avait été fondé à concevoir jusque-là de la force de son caractère, et la proclamation adressée par lui à son armée, sous la date du 8 août, renferme des expressions de dévouement à la cause des Bourbons, qu'on est également surpris et affligé de rencontrer sous la plume de ce général. Malgré tant de soumission, le général Dessaix fut obligé de fuir, et se refugia dans le pays de Gex, avec l'autorisation du général autrichien Baron de Frimont. Forcé par les généraux suisses, de quitter cet asile, il se retira dans sa ville natale où il fut arrêté le 16 mai 1816. Conduit au fort de Fenestrelles, il y demeura prisonnier jusqu'au mois de septembre suivant, et fut mis en liberté à cette époque, par les ordres du roi de Sardaigne.

DESSALINES, Africain, l'un des chefs noirs qui marquèrent le plus dans les troubles de St-Domingue en 1802, n'avait joué qu'un rôle secondaire lors des premiers désastres de cette colonie ; mais quand, victime de la plus lâche perfidie, Toussaint-Louverture (*Voy.* ce nom) eut été arrêté et envoyé en Europe par le général Leclerc, commandant l'expédition française, Dessalines fut du nombre de ceux qui aspirèrent à le remplacer. Une intrépidité féroce, et quelques talens militaires, ne tardèrent pas à réunir sur lui les suffrages d'un grand nombre de nègres, à la tête desquels il se maintint constamment dans la partie du Nord, conjointement avec Christophe, aujourd'hui roi d'Haïti, contre toutes les attaques du général Rochambeau, qui avait remplacé dans le commandement de l'armée française, Leclerc mort dans les premiers jours de brumaire an 11 (1802). Il se signala surtout dans la sanglante affaire de St-Marc ; et par les services qu'il rendit à la cause de l'insurrection, il se fit un assez grand nombre de partisans, pour qu'après l'expulsion totale des Français, il lui fût facile de parvenir à l'autorité suprême, sous le titre de *Jacques* Ier, *empereur d'Haïti*. Toutefois l'usage qu'il fit de sa nouvelle puissance ne tarda pas à lui aliéner les cœurs de ceux mêmes qui s'étaient montrés les instrumens les plus actifs de son élévation. Il appesantit sur ses compatriotes, naguères ses égaux, un joug non moins insupportable que celui des planteurs les plus inhumains, et blessa surtout des hommes accoutumés depuis long-temps à l'indépendance et à l'oisiveté, en rétablissant dans leur entier les lois relatives à la culture, avec cette seule différence que l'usage du bâton fut substitué à celui du fouet envers les individus qui se refusaient au travail. Le renouvellement de ces institutions tyranniques, et les traitemens atroces par lesquels le nouveau souverain punissait la moindre résistance à ses volontés, rendirent enfin sa domination tellement intolérable, qu'il se forma dans l'armée une conspiration contre lui, dont les principaux chefs furent Christophe, alors l'un de ses généraux, et le mulâtre Péthion, depuis président de la partie républicaine d'Haïti. Dessalines, en passant une revue, fut assailli par les conjurés, au nombre desquels étaient plusieurs de ses aides-de-camp, et tomba percé de coups, le 17 octobre 1806. Cet Africain si promptement devenu victime de l'énivrement du pouvoir, possédait quelques-unes des qualités nécessaires à sa position. A la plus audacieuse bravoure sur le champ de bataille, il unissait un véritable courage d'esprit, et une ponctualité remarquable, qui au commencement de sa carrière militaire lui avait valu la bienveillance de Toussaint-Louverture, dont il exécutait les ordres avec une telle célérité, que souvent une heure s'écoulait à peine entre le message et son exécution.

DESSOLLES (Le comte Jean-Joseph-Paul-Augustin), pair de France, lieutenant-général des armées, etc, naquit à Auch le 3 octobre 1767, d'une famille honorable. Il servait en 1792 comme capitaine au premier bataillon de la légion des Montagnes. Destitué au moment, en 1793, il fut bientôt remis en activité. Fait adjudant-général le 2 octobre de la même année, il servit en cette qualité à l'armée d'Italie, sous les ordres de Bonaparte, jusqu'en 1797, époque à laquelle, en portant à Paris les conditions de la paix signée

à Léoben, il traversa l'Allemagne, et vit, sur le Rhin, le général Moreau dont l'armée venait de passer ce fleuve. Dessoles fut promu au grade de général de brigade le 12 prairial an 5 (31 mai 1797). Après la conquête de la Valteline, où il se distingua dans plusieurs combats brillans, il obtint le brévet de général de division, passa en Italie sous les ordres de Moreau, reçut, vers la fin de l'an 7 (1799), le commandement de toutes les troupes en Ligurie (état de Gênes), et fut nommé, en floréal suivant, chef d'état-major de l'armée de ce général revenu sur le Rhin. Le général Dessolles, de retour à Paris après la paix de Luneville, s'y maria à Mlle de Dampierre, fille du général de ce nom, mort glorieusement sur le champ de bataille, en 1793. Il fut chargé en 1803, du commandement d'une division dans le Hanovre, d'abord sous les ordres du maréchal Mortier, puis sous ceux du maréchal prince de Ponte-Corvo (Bernadotte). Rappelé du Hanovre, et presqu'en disgrace auprès du premier consul, Dessolles refusa de remplir sous les ordres du maréchal duc de Montebello (Lannes), les fonctions de chef d'état-major de l'armée de Boulogne, et se retira dans une propriété près d'Auch. En 1808, il reçut l'ordre d'aller prendre un commandement en Espagne; il s'y conduisit avec autant de bravoure que d'intégrité. Après avoir obtenu la permission de rentrer en France, il s'y livra de nouveau jusqu'en 1812 aux loisirs de la vie privée. Nommé alors chef d'état-major du corps d'armée commandé par le vice-roi d'Italie, il s'avança jusqu'à Smolensk, revint en France sous prétexte de santé, et ne quitta plus Paris, jusqu'au 31 mars 1814. Dessolles fut promu à cette époque, par le gouvernement provisoire, au commandement en chef de la garde nationale parisienne. Consulté par l'empereur de Russie, qui déclarait ne prétendre contraindre en rien le vœu de la nation française, dans le choix de son gouvernement, Dessoles s'opposa vivement à ce que la régence fût continuée à l'impératrice Marie-Louise, et demanda les Bourbons. Replacée sur le trône, cette famille lui témoigna d'abord sa reconnaissance de ce qu'il avait fait pour elle, en le nommant major-général de toutes les gardes nationales de France. Retiré dans ses propriétés pendant le gouvernement des cent jours, qui l'y a laissé fort tranquille, le général Dessoles a repris, le 7 juillet 1815, le commandement des gardes nationales; mais comme il ne partageait point l'exagération sanguinaire du parti vainqueur, il se vit obligé de donner, dès la fin d'octobre de la même année, sa démission du commandement de la garde nationale de Paris, dans lequel il fut immédiatement remplacé par le duc de Reggio (Oudinot). Depuis lors il a constamment vécu dans la retraite.

DESTUTT-DE-TRACY (Le comte Antoine-Louis-Claude), colonel d'infanterie à l'époque de la révolution, fut député de la noblesse du Bourbonnais aux états-généraux de 1789. Il s'opposa, le 13 février 1790, à ce que l'on déclarât la religion catholique religion de l'État, vota pour l'abolition de la noblesse, et demanda que ceux qui avaient usurpé les titres des anciennes familles, fussent obligés de reprendre leurs noms primitifs. Il se montra constamment attaché aux principes sur lesquels était fondée la révolution, telle que l'entendaient tous les amis d'une liberté véritable; principes qui ne pouvaient manquer d'être adoptés par un esprit aussi juste que celui de M. de Tracy. Il appuya plusieurs des réformes proposées à cette époque, et que la raison réclamait depuis long-temps; il manifesta le caractère le plus tolérant comme le plus philantropique, et se prononça surtout en faveur des hommes de couleur dans les colonies. Cependant, toujours fidèle aux lois de la justice et de l'impartialité, il défendit M. de Bouillé, accusé pour sa conduite à Nancy, et s'éleva contre les obstacles mis au voyage des tantes du roi. Lors du départ de ce prince en 1791, M. Destutt-de-Tracy prêta serment de fidélité à la nation, et annonça qu'on avait voulu débaucher son régiment et l'entraîner hors des frontières. Après la session, il fut employé comme maréchal-de camp à l'armée de M. de Lafayette, et quitta la France avec ce général après le 10 août 1792. Arrêté à Luxembourg, il n'obtint sa liberté qu'en 1797. M. Destutt-de Tracy entra au sénat-conservateur le 3 nivôse an 8 (1799), y siégea jusqu'à la déchéance de Bonaparte, et passa long-temps dans le public pour y faire partie de la minorité, que celui-ci, auquel les ames indépendantes et les esprits éclairés inspirèrent toujours autant de haine que d'effroi, appelait la faction des *idéologues*. M. de Tracy vota, le 1er avril 1814, la

création d'un gouvernement provisoire, et fut nommé pair par le roi le 4 juin. N'ayant point été employé pendant l'interrègne, il fait encore partie de la chambre des pairs. Ennemi des fureurs implacables des exclusifs de 1815, comme il l'avait été de la tyrannie militaire de Napoléon, il encourut l'honorable haine de ces hommes qui voulaient décimer la France, et l'un d'eux (suivant quelques journaux de cette époque, ce fut le comte Ferrand) osa lui adresser l'épithète de *factieux*, plus convenable sans doute au parti qui en opprimant la nation, sappait les bases de l'autorité royale, et qui depuis a lutté plus ouvertement encore contre la volonté connue du monarque. M. Destutt repoussa cette indécente attaque avec autant de force que de dignité. Membre de l'institut depuis sa création, il a été compris dans l'ordonnance royale de 1816 comme l'un des quarante de l'académie française. On a de lui : *Observations sur le système actuel de l'instruction publique*, 1801, in-12.— *Elémens d'idéologie*, 1801, in-8; seconde partie, *Grammaire*, 1803, in-8; troisième partie, *Logique*, 1805, in-8; quatrième et cinquième parties, *Traité de la volonté et de ses effets*, 1805, in-8. Cet ouvrage est remarquable par une lucidité d'idées et une clarté de style peu commune, parmi les productions de ce genre. M. Destutt-de-Tracy est regardé en France et chez l'étranger comme l'un des meilleurs métaphysiciens d'une époque qui, comme on sait, a produit un grand nombre d'hommes distingués dans cette partie des connaissances humaines. Il a donné des *Mémoires* insérés dans ceux de l'institut, et a travaillé au *Mercure* en 1795, 1796 et 1797. M. Barbier lui attribue : *Quels sont les moyens de fonder la morale chez un peuple?* 1798, in-8, et *Analyse raisonnée de l'origine de tous les cultes*, 1804, in-8.

DEUX-PONTS-BIRKENFELD (Le duc Guillaume de), né le 10 novembre 1757, est cousin du roi de Bavière. Il fut marié, en janvier 1780, à une princesse de la même maison. Ce prince servait en France avant la révolution; et en 1795, il commandait un corps de troupes d'empire sur le Haut-Rhin. L'électeur Maximilien lui confia, en 1800 et 1802, le commandement d'un corps de ses troupes dans l'armée coalisée contre la France. Depuis l'établissement de la confédération du Rhin, le duc Guillaume a habité Bareuth; et c'est dans son palais que son gendre le maréchal Berthier a péri en 1815.

DEVARS (J.), député de la Charente à la convention nationale, exprima son opinion avec beaucoup d'énergie dans le procès de Louis XVI. Il vota l'appel au peuple, déclarant « qu'environné de cinquante-mille hommes qui menaçaient de mort ses collègues et lui, il faisait le sacrifice de toutes ses affections et de sa vie même, au salut du peuple. » Devars se prononça ensuite pour la détention de Louis et son bannissement à la paix. Il vota sur la dernière question en faveur du sursis. M. Devars eut, nonobstant ce courage, le bonheur d'échapper aux proscriptions qui suivirent le 31 mai.

DEVAUX (Le baron Pierre), lieutenant-général, né à Vierzon le 26 novembre 1762, servit avec distinction pendant les guerres de la révolution, d'abord contre les Autrichiens, en juin 1794, ensuite contre les Espagnols, en octobre de la même année. Nommé en 1795 adjudant-général et employé à Paris sous les ordres du général Bonaparte, il se rendit très-utile à la cause républicaine, dans la journée du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795). Il fit ensuite avec non moins d'honneur les campagnes d'Italie et d'Égypte, et reçut six blessures en montant à l'assaut de St-Jean-d'Acre, en janvier 1801. Plus tard, le général Devaux, à la tête de 1500 hommes, débarqua près la côte d'Algésiras, se chargea du service des batteries Espagnoles à l'instant où les Anglais attaquaient la flotte du contre-amiral Linois dans la baye, et les dirigea avec tant d'habileté et de succès contre ceux-ci qu'il les contraignit de se retirer à Gibraltar. Il fit ensuite partie de l'expédition de St-Domingue, et fut nommé général de brigade le 26 mars 1802. Revenu en France au mois de décembre de la même année, il obtint, en 1804, le commandement de la Maïenne, fit la campagne de 1806 contre les Prussiens, servit ensuite en Espagne, retourna à l'armée d'Allemagne en 1813, et chargea vigoureusement l'ennemi les 2 et 21 mai, aux batailles de Lutzen et de Bautzen. Le 30 octobre, il fut encore cité avec distinction dans le rapport officiel pour sa conduite à l'affaire de Hanau contre les Bavarois. Arrêté à Dijon en octobre 1815 avec M. Lejeas, beau-frère du duc de Bassano (Maret), il fut mis en jugement sur de vagues dénonciations relatives à la con-

duite qu'il était accusé d'avoir tenue, pendant les trois derniers mois où Bonaparte avait occupé le trone. Unanimement acquitté, il a été admis à la retraite par ordonnance royale du 4 septembre 1815.

DEVÉRITÉ (Louis-Alexandre), né à Abbeville en 1746, était imprimeur dans cette ville lorsqu'il fut nommé député de la Somme à la Convention nationale ; il y vota la déportation de Louis XVI, l'appel au peuple et le sursis à l'exécution. Décrété d'accusation, par suite du 31 mai de la même année, il fut mis hors la loi le 3 octobre, comme ne s'étant point soumis à ce décret; il réussit à se soustraire à la mort. Rentré dans la convention après le 9 thermidor, il a depuis fait partie des divers corps-législatifs. Il était, sous le gouvernement impérial, juge au tribunal civil d'Abbeville (département de la Somme)

DEVIENNE, compositeur français, a mis en musique plusieurs opéra, parmi lesquels nous citerons *les Visitandines*, *les Comédiens ambulans*, et *le Valet à deux maîtres*. Ces compositions sont très-agréables, sur-tout la première, qui contient plusieurs morceaux charmans, et devenus pour ainsi dire populaires. On reproche toutefois à cet auteur de fréquentes réminiscences. Sa fin a été malheureuse; tombé dans un état de démence qui avait nécessité sa réclusion, il est mort à l'hospice de Charenton, le 5 septembre 1813. Il avait un grand talent sur la flûte, et la *Méthode* qu'il a publiée pour cet instrument est fort estimée des artistes.

DEVILLAINES (Le marquis Etienne-Philippe), entra au service, en sortant des pages, se distingua dans la guerre de sept ans, et passa, à la paix, aux écoles de Douay et de Cambray pour l'instruction de toute l'arme de la cavalerie. Il était lieutenant-général lorsqu'il émigra en 1791. Un fait d'armes brillant se rattache à ce nom; bloqué dans Menin par 30,000 hommes, sous les ordres de Moreau, il en sortit brusquement en avril 1794 à la tête de 500 émigrés, traversa l'armée française, enleva deux pièces de canon, fit des prisonniers, et se retira à Bruges. Il a été tué à Nieuport.—Le marquis Devillaines fils du précédent, retiré du service en 1815, avec le grade de maréchal de camp, a servi sous les ordres de son père; il est auteur des *Considérations sur les finances*, publiées à Paris le 27 décembre 1815. Les principes établis dans cet ouvrage, ont déjà servi de base à deux emprunts, faits en 1817 et 1818, et s'élevant ensemble à la somme de 1,400 millions.

DEVILLE (J.B.L.), député de la Marne à la convention natonale, y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis.

DEVINEAU, né en 1742, a publié : *La mort du duc Léopold de Brunswick*, poëme épi-tragique en quatre chants, 1787, in-8; 1799, in-8. — *Les quatre saisons*, poëme, 1800, in-8; 1801, in-8. —*Darius Codoman*, tragédie, 1807, in-8; 1812, in-8. — *Marcus Brutus*, tragédie en trois actes, 1808, in-8. — *Epithalame pour le mariage de S. M. l'empereur Napoléon*, 1810, in-8. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus divertissant que les tragédies de M. Devineau, si ce ne sont ses préfaces. Les journaux de Paris lui ont beaucoup d'obligations pour les feuilletons piquans dont il leur a plus d'une fois fourni la matière.

DEVONSHIRE (Georgina Cavendish, duchesse de), a joui en Angleterre, pendant les dernières années du 18e siècle et le commencement de celui-ci, de tout l'empire que peuvent assurer à une femme le rang, la fortune, l'esprit et la beauté réunis. Une aimable et piquante coquetterie, par laquelle elle parvint à subjuguer les personnages les plus distingués de la Grande-Bretagne, ne nuisit jamais à sa réputation, tant elle fut adroite à concilier l'art de plaire avec la réserve que, dans son pays, l'opinion commande aux femmes, et dont la part qu'elle prit aux affaires politiques put seule l'engager à s'écarter quelquefois. Le trait suivant paraît mériter d'être cité à cet égard, comme faisant connaître à-la-fois les mœurs anglaises, et le caractère de la duchesse. Elle était liée d'amitié avec le célèbre Charles Fox, et cette amitié avait pris la couleur de l'esprit de parti. Fox se présentait comme candidat pour être député au parlement par la ville de Westminster; il avait deux concurrens très-redoutables, et l'on croit qu'il aurait succombé dans cette lutte, si plusieurs femmes aimables n'avaient fait des efforts extraordinaires pour lui procurer des voix. A la tête de ces belles solliciteuses était la duchesse de Devonshire. Un boucher, à qui elle demandait sa voix, la lui promit à condition qu'elle lui permettrait de la *saluer*, ce qui

en anglais signifie donner un baiser. Elle y consentit gaiement et ce baiser valut un suffrage de plus à son ami. La duchesse de Devonshire est morte, en mai 1806 ; et peu de temps avant cet événement, elle avait encore des restes de cette beauté frappante, qui ne manqua jamais de produire une impression que les charmes de son esprit rendaient bientôt irrésistible. Elle joignait à beaucoup d'instruction, un goût délicat et du talent pour la poesie. On connaît d'elle plusieurs pièces de vers, dont la principale est un poëme intitulé : *Le Passage du St-Gothard*, où l'on remarque un style élégant, un goût pur, une imagination à-la-fois brillante et sage. Les grands effets dont la nature a été si prodigue dans cette contrée y sont peints avec talent et vérité : les vers sont pleins de pompe et d'harmonie, et l'on y trouve généralement le plus heureux emploi des ressources qu'offre la langue anglaise pour le genre descriptif. Ce qui ne contribuera pas peu à assurer la célébrité de ce poëme, c'est la traduction en vers qu'en a donnée l'un des plus grands poëtes modernes (Jac. Delille), et qu'il a fait imprimer avec l'original, en 1802 (Paris, in-8.). Lorsqu'elle publia son poeme, elle lui en adressa un exemplaire accompagné de très-jolis vers français, auxquels cet aimable et grand poëte répondit par une épître imprimée à la tête de sa traduction.

DEYDIER (Etienne), député de l'Ain à la convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Député aux divers corps-législatifs qui se succédèrent jusqu'au 18 brumaire an 8, il fut nommé, après cette époque, juge de la cour d'appel de Lyon, et ne cessa de remplir les fonctions de cette place qu'en juin 1814. La loi du 12 janvier 1816 l'a contraint à quitter la France ; il s'est retiré en Suisse.

DEZÈDE, ou DEZAIDES. Ce fut sous ce nom que se fit connaître, vers la fin du siècle dernier, un compositeur agréable, dont on a toujours ignoré la famille et la patrie; les uns l'ont dit allemand, et d'autres lyonnais. Si l'on en juge par la riche pension qu'il recevait, il appartenait à une maison très-opulente. Son éducation fut confiée à un abbé, qui, entre autres instructions, lui donna des leçons de harpe. Dezède vint de bonne heure à Paris; mais ayant fait, malgré les représentations de son notaire, des démarches réitérées pour connaître sa famille, il perdit sa pension, et fut obligé de tirer parti de ses talens pour la composition. Il débuta aux Italiens, en 1772, par l'opéra de *Julie*, paroles de Monvel, et donna successivement divers ouvrages qui eurent presque tous un grand succès, et parmi lesquels nous citerons : *les trois Fermiers; Blaise et Babet; Alexis et Justine; la Cinquantaine*, pour ce théâtre; *Fatmé*, ou *le Langage des fleurs*, et *Alcindor*, pour le grand opéra. C'est dans le premier genre qu'il a le mieux réussi. La nature de son talent l'appelait à traiter des sujets villageois: et Monvel, auteur de la plupart des pièces auxquelles Dezède a prêté le charme de ses accords, ne pouvait avoir de meilleur interprète. Sa musique, pleine de grâce et de fraîcheur, rend avec une vérité parfaite toutes les intentions du poëte. *Blaise et Babet* offre surtout le plus agréable mélange de sentiment, de finesse et de gaîté. Enfin, l'on peut dire qu'à cet égard l'auteur dramatique et le compositeur ont créé, chacun en ce qui le concernait, un style qui n'a point trouvé d'imitateurs, et que ces jolis tableaux champêtres ont été en général assez malheureusement remplacés par les romans invraisemblables et souvent insignifians qui occupent aujourd'hui le théâtre Feydeau. Dezède est mort, en 1793. Il avait la taille, la tournure, l'accoutrement du peintre Greuze, et ne lui cédait ni en originalité, ni en affectation.

DEZOTEUX (François), docteur en médecine, naquit à Boulogne-sur-mer, en 1724. Après avoir terminé ses études classiques, il se consacra à l'art de guérir. La guerre que la France eut alors à soutenir en Westphalie, puis en Flandre, fut pour Dezoteux une école où il alla augmenter la somme de ses connaissances. Il s'y distingua dans les hôpitaux de l'armée, où il était élève, par son aptitude, son zèle et son humanité. Après la bataille de Fontenoy, il fut promu au grade de chirurgien aide-major, et bientôt on le nomma chirurgien-major d'un régiment de cavalerie. En 1760, il remplaça le célèbre Garangeot en qualité de chirurgien-major du régiment du roi, infanterie, et prit ses degrés en médecine à la faculté de Besançon. C'est dans cette ville que commença la réputation brillante dont il a joui. Il fit preuve de connaissances très-étendues dans une discussion qu'il eut à soutenir avec un Irlandais nommé Acton, père

du célèbre ministre napolitain de ce nom, au sujet de l'inoculation. Partisan zélé de cette pratique, il s'attacha à rechercher tous les moyens de la perfectionner, et propagea en France la méthode dite *Suttonienne*, du nom du docteur anglais Sutton, son inventeur. Il proposa ensuite de fonder dans le régiment du roi une école de chirurgie militaire, l'obtint, et fut nommé chef de cet établissement, qui a fourni depuis des sujets très-distingués. En récompense de ses services, il fut nommé chirurgien consultant des armées, et obtint la décoration de l'ordre de St-Michel, en 1778. En 1789, il fut appelé auprès du ministre de la guerre en qualité d'inspecteur des hôpitaux militaires. Devenu infirme, en 1793, il obtint sa retraite; mais dans ces temps de calamités on ne lui en paya pas les émolumens. Réduit à la plus cruelle indigence, il ne subsista pendant quelque temps qu'à l'aide de ses amis. Les membres de l'inspection de santé militaire, ses anciens collègues, touchés de la situation de ce vieillard, le firent nommer médecin de la succursale des Invalides qu'on venait d'établir à Versailles. Cette maison ayant ensuite été supprimée, Dezoteux vint jouir de sa pension à Paris. Mais au bout de quinze mois il mourut à Versailles, le 2 février 1803, âgé de soixante-dix-neuf ans. Dezoteux était un habile praticien; il exerça sa profession avec dignité, et poussa le désintéressement jusqu'à l'excès. C'était un bon citoyen, un ardent ami de l'humanité, le protecteur et l'ami de ses disciples, qui tous avaient pour lui une profonde vénération. Outre ses écrits au sujet d'Acton, Dezoteux a publié, en société avec le docteur Valentin, l'un de ses plus savans élèves, un *Traité historique sur l'inoculation*, in-8, Paris, an 8 : c'est un des meilleurs ouvrages que nous possédions sur cette matière. Dezoteux était oncle de Cormatin.

DIBDIN (Thomas-Frognall), ecclésiastique, et célèbre bibliographe anglais, membre de la société des antiquaires de Londres, et bibliothécaire de lord Spencer, a publié entre autres ouvrages : *Poëmes*, 1797, in-8. Cet écrit est devenu rare, parce que l'auteur, le regardant comme un ouvrage de sa jeunesse, a fait tout ce qu'il a pu pour le supprimer.— *Introduction à la connaissance des éditions rares et précieuses des classiques grecs et romains*, 1802, in-12.—*Utopie de Morus, avec des notes et une introduction*, 1809, 2 vol. in-8.—*Bibliomanie, ou la folie des livres, contenant des détails sur l'histoire, les symptômes, et le traitement de cette fatale maladie*, Londres, 1809, in-8; réimprimé en 1812, avec beaucoup d'additions. C'est une ingénieuse plaisanterie en forme d'épître (en prose) sur un sujet curieux, et qui donne lieu à des notes étendues et surtout très-érudites, sur la biographie et la bibliographie. — *Antiquités typographiques*, ou *Histoire de l'imprimerie en Angleterre, en Ecosse et en Irlande*, commencée par Ames, continuée par Hébert, et augmentée, 1810, 1 vol. in-4. L'ouvrage complet doit avoir six volumes.— *Bibliotheca Spenceriana*, ou *Catalogue raisonné de la Bibliothèque de lord Spencer*, 1814, 3 vol. in-8, fig. C'est le plus magnifique ouvrage de bibliographie qui ait paru jusqu'ici. Les exemplaires en papier ordinaire se vendent 200 francs.— *Le Décameron bibliographique;* cet ouvrage était sous presse en 1815. M. Dibdin n'est pas moins distingué par la finesse de son esprit que par ses connaissances bibliographiques.

DIDIER (Paul), né à Upie département de la Drôme, en 1758, était, avant la révolution, avocat au parlement de Grenoble, et devint, sous le gouvernement impérial, professeur de droit à l'académie de cette ville. Les démonstrations d'un grand zèle pour la maison de Bourbon, lui firent obtenir, en 1814, la place de conseiller à la cour de cassation et celle de maître des requêtes au conseil-d'état. On n'a jamais su précisément quelles raisons avaient pu porter cet homme, qui ne manquait ni de la force d'ame qui fait concevoir de grands desseins, ni de la résolution et de l'activité qui les font exécuter, à se déclarer avec autant d'énergie contre les Bourbons, après la seconde restauration de cette famille. Il n'avait obtenu sous le gouvernement impérial, ni faveurs, ni dignités, et le retour de Bonaparte n'avait valu à son fils que le modeste emploi de préfet des Basses-Alpes. On a pensé qu'ayant élevé ses vues jusqu'à la place de conseiller-d'état et n'ayant pu l'obtenir, il avait conçu un vif ressentiment de ce refus, et avait voulu s'en venger, en se mettant à la tête d'une conjuration, dont le but était sans doute, la destruction du gouvernement des

princes de la maison de Bourbon, mais à laquelle les chefs des polices militaire et civile du département de l'Isère, jaloux de se donner auprès du gouvernement l'apparence d'un grand zèle, n'ont pas manqué, suivant l'usage de toutes les polices, de fournir tous les élémens nécessaires pour la conduire au point où ils se proposaient de la découvrir. Quoi qu'il en soit, ce fut dans les 1er jours de mai 1816, qu'un grand mouvement dans lequel il n'y avait toutefois, ni ordre, ni concert, ni ensemble, se manifesta sur plusieurs points du département de l'Isère. Le peu de succès qu'obtint cette tentative détermina Didier à se réfugier dans les états du roi de Sardaigne. Arrivé à St-Jean de Maurienne, au moment où les recherches étaient les plus actives, il y fut trouvé dans une maison où une armoire lui servait d'azile. Livré sur le champ aux autorités françaises, il fut conduit à Grenoble, mis en jugement, condamné à mort, et exécuté le 11 juillet 1816. Il répondit avec beaucoup de présence d'esprit et de fermeté dans les débats, et son courage l'accompagna sur l'échafaud, où il monta la tête haute et d'un pas assuré. Le gouvernement français a enseveli dans un profond secret les débats de cette procédure, mais personne n'ignore qu'à l'époque où Didier conspirait contre le gouvernement des Bourbons, qui se rendait si odieux par tant de rigueurs impolitiques, l'étincelle qui eût jailli dans l'Isère, eût produit dans toute la France un embrâsement subit et général.

DIDOT (François-Ambroise), naquit à Paris, en janvier 1730, de François Didot, premier imprimeur de ce nom, qui était libraire et ami de l'abbé Prévost. Destiné à la profession de son père, il reçut une bonne éducation, si nécessaire dans cet état, «qui, disait-il lui-même, doit faire la nuance entre l'homme de lettres et l'artiste.» Il se voua tout entier à son art, qu'il porta au plus haut degré en France. Il n'avait rien négligé pour y parvenir, et n'avait pas dédaigné de descendre jusqu'aux plus petits accessoires. Il imagina les garnitures en fonte, et, en 1777, la presse à un coup, dont on ne fait pas cependant un fréquent usage. Il avait établi une fonderie de laquelle sont sortis de forts beaux types. A la dénomination, insignifiante aujourd'hui, mais consacrée par la routine, de caractères *cicéro*, *saint-augustin*, etc. il essaya, mais vainement, de substituer une nomenclature simple et méthodique, dans laquelle chaque caractère est distingué par le nombre de points ou sixièmes de ligne qui le composent. Ce fut dans son imprimerie que furent faits, en 1780, les premiers essais en France, d'impression sur papier vélin. Mais en s'occupant de la beauté de ses éditions, Didot veilla encore plus à leur correction, le premier des mérites, et sans lequel les autres ne sont rien. Louis XVI chargea Didot de réimprimer, pour l'éducation du dauphin, un choix de classiques français, dans les formats in-18, in-8 et in-4 : la collection in-18 a 18 vol, la collection in-8 en a 17, celle in-4 en avait 12, y compris la *Biblia sacra ;* elle a été continuée et portée à 31 volumes par son fils aîné. Le comte d'Artois voulant faire imprimer un choix, par lui fait, d'ouvrages français, les confia aux presses de Didot; il en a paru 64 vol. in-18. Ces éditions, et beaucoup d'autres de cet habile imprimeur, sont connues et recherchées de toute l'Europe. Didot est mort le 10 juillet 1804, laissant deux fils, MM. Pierre Didot l'aîné, à qui il céda son imprimerie, en 1789, et Firmin Didot, son successeur dans la fonderie, à la même époque; tous deux déjà distingués dans leur art du vivant de leur père.

DIDOT (Pierre), né à Paris en 1762, est imprimeur du roi et de la chambre des pairs, et l'un des typographes les plus distingués de notre temps. Il avait obtenu la décoration de la Réunion sous le gouvernement impérial; et le roi lui a accordé le cordon de St-Michel en janvier 1817. On a de lui entre autres ouvrages : *Cléomène*, ou *Tableau abrégé des passions, extrait d'un manuscrit trouvé chez les Caloyers du mont Athos*, 1785, in-16. — *Essai de fables nouvelles, suivies de Poësies diverses et d'une Epître sur les progrès de l'imprimerie*, 1786, in-12. — (Avec son frère Firmin), *Pièces envoyées au concours pour le prix de l'académie française*, 1784, in-4. — *Le comte de Tersane, histoire presque véritable*, 1787, in-8. — *Traduction en vers du premier livre des Odes d'Horace, suivie de quelques poësies diverses*, 1796, in-12. — Didot (Firmin), frère cadet du précédent, est, comme lui, imprimeur du roi, et de plus imprimeur de l'institut, et en même temps graveur et fondeur. Il a publié : *Premier chant de Tyrtée*, tra-

duit en vers français avec le texte servant de *specimen* d'un nouveau caractère grec, 1800, in-4.—*Lettre à mon frère, P. Didot, sur les perfectionnemens de l'art typographique*, in-8. — *Bucoliques de Virgile* (traduit en vers français), *précédées de plusieurs idylles de Théocrite, de Bion et de Moschus*, 1816, in-8 et in-12, ouvrage dans lequel M. Didot s'est montré bien pénétré des beautés des auteurs qu'il traduisait, et est même quelquefois parvenu à les reproduire avec assez de bonheur. Entre les inventions dont il a enrichi l'art typographique, on doit remarquer son *expédiée*, qui imite l'écriture anglaise la plus élégante. Ayant obtenu le 6 nivôse an 6 (1797), un brevet d'invention pour le stéréotypage, trois jours après celui qu'avait obtenu M. Herhan, il a mis dans le commerce un grand nombre d'éditions appelées stéréotypes. — Didot Henri, successeur de Didot jeune (P.-F.), et cousin des précédens, graveur et fondeur en caractères, est l'inventeur d'une fonderie qu'il appelle *polymatype*, au moyen de laquelle il peut fournir, à 15 pour cent au-dessous du prix ordinaire, et exécuter en huit ou dix jours, des fontes complètes et assorties qui exigent deux ou trois mois par les procédés ordinaires. Après avoir exécuté avec succès son nouveau procédé en Angleterre, il l'a importé en France en 1816, et a publié, pour premier essai, une *Imitation*, traduite de Beauzée, in-8. On trouve quelques détails sur cette nouvelle fonderie dans le *Moniteur* du 28 novembre 1816. Enfin, l'art typographique doit beaucoup à la famille des Didot : les perfectionnemens qu'ils y ont introduits ont été de la plus haute utilité à la librairie française, et c'est à eux que l'on est redevable d'éditions classiques d'une correction rare. Ils ont aussi le mérite d'avoir, par leurs éditions stéréotypes, mis des ouvrages jusqu'alors assez coûteux, à la portée de toutes les fortunes, vu la modicité des prix, en même temps ils ont embelli quelques-unes de leurs éditions in-fol. d'un luxe dont les presses françaises n'avaient point encore offert le modèle.

DIETRICH (Philippe Fréderic baron de), né à Strasbourg en 1748, montra de bonne heure un goût décidé pour la minéralogie. Il parcourut l'Allemagne dans l'intention d'étendre les progrès de cette science, et s'y fit une grande réputation. Revenu en France, il fut nommé membre de l'académie des sciences, et obtint du gouvernement la place de commissaire du roi à la visite des mines, des bouches à feu, et des forêts du royaume. Il était, lors de la révolution, membre du corps de la noblesse immédiate de la basse Alsace, conseiller noble au magistrat de Strasbourg, et secrétaire général des Suisses et Grisons. Il embrassa des principes, que tous les hommes de bien portaient dès long-temps dans le cœur, mais dont les funestes résultats ne tardèrent pas à aliéner ceux-là même qui les avaient adoptés et suivis avec plus d'enthousiasme. Dietrich fut de ce nombre; premier maire constitutionnel de Strasbourg, il provoqua et rédigea l'adresse du 15 août 1792, dans laquel le conseil municipal de cette ville demandait et l'inviolabilité de l'autorité royale et la punition des auteurs des journées du 20 juin et du 10 août. Ce courage, non moins admirable qu'inutile dans les circonstances, attira sur la tête de Dietrich une persécution violente; mandé à la barre de l'assemblée législative, il prit la fuite et se réfugia en Suisse, d'où il écrivit à cette assemblée que sa sûreté seule l'avait forcé de s'expatrier. Des conseils inconsidérés et une aveugle confiance dans la pureté de ses intentions, déterminèrent Dietrich à revenir à Paris, en novembre 1792, et à se constituer prisonnier à l'Abbaye. Traduit le 20 du même mois au tribunal de Strasbourg, et peu de temps après à celui de Besançon, il fut acquitté par jugement du 7 mars 1793; mais ses ennemis qui avaient résolu de le perdre, l'ayant fait inscrire sur la liste des émigrés, il fut retenu comme tel dans les prisons du Doubs, et traduit ensuite au tribunal révolutionnaire, où il fut condamné à mort le 28 décembre de la même année. Avant d'aller au supplice, il écrivit à sa famille une lettre qui annonçait toute la force et toute la résignation de son ame. « L'avenir me justifiera, dit-il; j'attends ma fin avec un calme qui doit vous servir de consolation : l'innocent peut seul l'envisager ainsi. » On a de lui plusieurs ouvrages très-estimés sur les mines, la physique et la chimie. Dietrich aimait beaucoup la musique; pendant plus d'une année de captivité, il avait composé divers morceaux qu'il envoya à son fils peu de jours avant sa mort.

DIEULAFOY, auteur dramatique, a composé, en société avec divers auteurs,

plusieurs parodies et vaudevilles, entre autres : *Dans quel siècle sommes-nous?* —*Jean Lafontaine.*—*Milton.*—*Rabelais.* Il a donné (seul) : *Le Moulin de Sans-Souci*, vaudeville, 1798, in-8. — *Défiance et Malice*, comédie en un acte et à deux personnages, remplie d'esprit et écrite avec goût, 1801, in-8.—*Le Portrait de Michel Cervantes*, comédie en trois actes et en prose, 1813, in-8. — (Avec M. Brifaut), *Les Dieux rivaux*, opéra-ballet, 1806. M. Dieulafoy est aussi auteur de plusieurs jolies chansons insérées dans les recueils de poésies annuelles.

DIGEON (Le vicomte Alexandre-Élisabeth-Michel), né à Paris, le 26 juin 1771, est fils de l'ancien fermier-général de ce nom. Il entra au service, en janvier 1792, fut nommé colonel le 9 ventôse an 10 (1802) et obtint à la suite des campagnes de Prusse et de Pologne (1806 et 1807), le grade de général de brigade. Il passa en Espagne, où il fit la guerre en cette qualité, en 1808; fut promu au rang de général de division, le 3 mars 1813, et fut employé à la suite du rétablissement des Bourbons, comme inspecteur-général de cavalerie dans les 6me, 7me et 19me divisions militaires. Bonaparte, de retour de l'île d'Elbe, ayant laissé le géneral Digeon sans activité, Monsieur le prit pour aide-de-camp, après le 8 juillet 1816, et le roi le créa vicomte le 20 mars de l'année suivante.—Son frère Armand-Joseph-Henry, suivit le général Bonaparte en Égypte, et entra à son retour en France, dans la garde des consuls, en qualité de sous-lieutenant d'artillerie. Employé en Espagne comme colonel dans l'artillerie de la ligne, il fut fait général de brigade après l'évacuation de la péninsule, et nommé après le rétablissement des Bourbons, lieutenant de l'artillerie des gardes-du-corps. Il demeura dans le même oubli que son frère, lorsque Bonaparte reprit les rênes de l'état, et obtint, après le second retour des Bourbons, le commandement de l'artillerie de la garde royale.

DIGNEFFE (Weinant), patriote Liégeois, fut exilé par l'évêque de Liége, pour sa conduite politique, lors des troubles du Brabant, et rentra dans sa patrie en décembre 1792, après l'invasion de l'armée française. Obligé de s'éloigner encore en 1793, il revint de nouveau à Liége avec les Français en 1794. En 1798, il se plaignit de ce que toutes les dispositions de la constitution n'étaient pas en activité dans les départemens réunis, et fit ordonner la formation d'une commission pour assurer les moyens d'attacher ces contrées à la république. En 1799, il fut député de l'Ourthe au conseil des cinq-cents. Le 19 juillet, il accusa le directeur Merlin de Douai, d'être le chef d'une faction *liberticide*, dont le but était de donner le gouvernement de la Belgique à un prince de la maison d'Hanovre ou d'Orange, et provoqua sa mise en jugement. Il demanda, à la même époque, la reconstruction des maisons de la ville de Liége, détruites par les Autrichiens en 1794. A la séance du 18 brumaire (9 novembre 1799) à Saint-Cloud, il demanda fortement qu'on fît enfin connaître les agens et la nature de la conspiration qui avait amené les mesures de ce moment. Il fut appelé au nouveau corps législatif, ensuite nommé membre du conseil de préfecture de l'Ourthe, et directeur des droits-réunis de ce département. En octobre 1803, il fut élu candidat au corps-législatif, et y fut porté en 1809 par le sénat. Il en devint secrétaire le 19 février 1813, et accepta, le 8 avril 1814, l'acte constitutionnel qui rappelait les Bourbons au trône de France; mais il cessa de faire partie du corps législatif lorsque le pays de Liége fut séparé de la France.

DILLON (Le comte Arthurde), naquit le 3 septembre 1750 à Braywick, en Angleterre. Colonel au service de France presqu'en naissant, il servit dans les colonies pendant la guerre d'Amérique, où il se distingua par son courage et ses talens militaires. Après un séjour de trois ans dans les colonies, il fut nommé en 1789 député de la Martinique aux états généraux. Il y embrassa le parti populaire, mais en se faisant souvent remarquer par l'extrême indépendance de ses opinions qui le porta souvent à se prononcer contre ceux-là même dont il professait habituellement les principes. Il prit, en juin 1792, le commandement de l'armée du Nord, et fit prêter de nouveau à ses troupes, après la journée du 10 août, le serment constitutionnel de fidélité à la nation, à la loi et au roi. Agité par les sentimens les plus contraires; passionné pour la liberté et détestant la licence; peu content de la cour, mais fidèle à ses sermens et à ses devoirs; abhorrant la révolution qui venait

de renverser la monarchie, mais épouvanté des suites de l'invasion étrangère, en un mot plus guerrier que politique, et cédant, en quelque sorte, à la fatalité qui précipitait sa ruine, Arthur Dillon portait dans toute sa conduite, toute la mobilité de ses sentimens et de ses pensées. Mis sous les ordres de Dumouriez, qui peu auparavant en recevait de lui, il contribua puissamment à la défaite des Prussiens dans les plaines de Champagne et dans la forêt d'Argonne; fit ensuite le siége de Verdun; et fatigué de dénonciations, écrivit à la convention pour demander que sa conduite fût examinée. Ce vœu ne fut que trop bien exaucé par ses ennemis. Il fut rappelé, destitué, emprisonné au commencement de 1793, après avoir sollicité vainement l'autorisation de repasser aux îles. Enfermé dans la prison du Luxembourg, il fut, malgré les courageux efforts de Camille Desmoulins qui lui était tendrement attaché et qui le précéda de peu de jours à l'échafaud (*voy.* DESMOULINS), transféré du Luxembourg à la Conciergerie, traduit au tribunal révolutionnaire, et condamné à mort le 25 germinal an 2 (14 avril 1794), comme prévenu d'avoir conspiré dans la prison où il était détenu. Cette conspiration imaginaire, qui a été suivie de tant d'autres du même genre, fut le coup d'essai du comité de salut public.

DILLON (THÉOBALD comte DE), maréchal-de-camp, issu d'une famille irlandaise au service de France, était colonel à l'époque de la révolution. Envoyé en Flandre, en 1792 en qualité de maréchal-de-camp, il fut chargé vers la fin d'avril de sortir de Lille avec un corps de troupes, et d'aller attaquer Tournay. Ayant rencontré quelques troupes autrichiennes au-dessus de Baisieux, une terreur panique s'empara des deux partis avant même qu'il fût tiré un coup de fusil. Les Autrichiens fuirent dans le plus grand désordre vers Tournai et les Français vers Lille. Ces derniers, accusant leur chef de trahison, assassinèrent le malheureux Dillon au moment où il rentrait en ville, malgré les efforts que firent les officiers pour l'arracher à ces furieux.

DIRAT, né à Nérac (Lot-et-Garonne) d'une famille aisée et respectable, se destinait au commerce qu'il vint étudier à Bordeaux, à l'âge de 16 ans. Il se fit remarquer dès le commencement de 1793 dans cette ville et à Lyon, par sa haine contre la faction qui triompha dans la convention aux 31 mai, 1er et 2 juin de la même année. Arrêté comme capitaine d'une compagnie qui avait voulu s'opposer à l'entrée des députés Isabeau et Tallien dans la ville de Bordeaux, Dirat fut mis en jugement devant la commission militaire que présidait l'atroce Lacombe, et condamné à mort. On venait de lui couper les cheveux et il allait marcher au supplice lorsqu'une dame (*) à laquelle il était d'ailleurs inconnu, touchée de sa jeunesse, obtint de Lacombe un sursis à l'exécution, et se servit de tout l'ascendant dont elle jouissait alors auprès de Tallien, pour faire commuer la peine de mort en une détention jusqu'à la paix. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, Dirat partit pour l'armée des Pyrénées-Orientales, y devint aide-de-camp du général Pérignon, son parent; quitta bientôt le service, et fut nommé après le 18 brumaire an 8, sous-préfet de sa ville natale. Lors de l'invasion étrangère, en 1813, Dirat, présenté au duc d'Angoulême comme l'un des agens les plus dévoués du gouvernement impérial, fut contraint de quitter sa place, et se rendit à Paris, où quelques personnes venaient d'acheter de M. Cauchois-Lemaire la propriété du *Journal des arts*, dont on changea le titre en celui de Nain-Jaune. Le nom du rédacteur restant inconnu, il fallait trouver quelqu'un à qui il ne déplût pas d'être en évidence. On en fit la proposition à Dirat, qui l'accepta, et devint ainsi l'objet de mille haines. Au retour de Bonaparte (mars 1815) Dirat sollicita et obtint d'être rendu à son ancienne sous-préfecture; arrivé à Agen, il trouva le poste qu'il venait remplir provisoirement occupé; ne voulant pas déplacer le nouveau titulaire, Dirat qui était alors à Bordeaux, se préparait à se rendre à Paris, lorsqu'à la suite du désastre de Waterloo et du second rétablissement des Bourbons, il apprit qu'il était porté sur l'ordonnance royale du 24 juillet, qui prononçait l'exil de 38 français. Il réclama inutilement auprès des chambres, et reçut un passeport pour l'Amérique, où il a établi un magasin de modes.

DIXON (GEORGE), capitaine de la marine royale d'Angleterre, commandait

(*) Mme de Fontenay, maintenant princesse de Chimay.

le vaisseau la *Reine-Charlotte*, dans le voyage autour du monde, exécuté en 1785 avec le capitaine Portlock. Il en a publié la relation sous ce titre : *Voyage autour du monde, mais plus particulièrement aux côtes nord-ouest de l'Amérique, par les capitaines Portlock et Dixon*, 1789, in-4; et Lebas en a donné une traduction française, 1 vol. in-4 et 2 vol. in-8. On a encore de lui : *Remarques sur les voyages de John Meares*, 1790, in-4.—*Nouvelles remarques sur les voyages de John Meares, dans lesquelles sont exactement rapportés plusieurs faits importans relatifs au commerce et à la géographie, dénaturés dans lesdits voyages*, 1791, in-4.

DEJZZAR (Ahmed), pacha de Saïde et de St-Jean d'Acre, a dû ce surnom de *Djetter* (boucher) aux cruautés atroces par lesquelles il s'est rendu fameux dans son gouvernement de Syrie. Né en Bosnie, il se vendit lui-même, dans sa jeunesse, à un marchand d'esclaves, qui le conduisit en Egypte, où il fut acheté par le célèbre Ali-Bey. Il parvint à lui plaire, et fit, par sa protection, une fortune si rapide, que d'esclave mameluck, il parvint à la dignité de gouverneur du Caire. Après les désastres de son patron, en 1773, l'émir Yousouf lui donna le gouvernement de Bairout, ville de Syrie. A peine fut-il entré en possession de cette dignité, qu'oubliant toute reconnaissance, il s'empara de cinquante mille piastres qui appartenaient au prince Yousouf, et déclara ne reconnaître d'autre maître que le sultan. Yousouf, irrité de la perfidie de Djezzar, et de la protection tacite que lui accordait le pacha de Damas, fit alliance avec Dhâher, chef arabe, que son courage et ses talens rendirent long-temps redoutable à la Porte, et avec la cour de Russie : puis aidé de ces alliés, il vint assiéger Bairout par terre, tandis qu'une flotte russe le bombardait par mer. Djezzar ne put résister à cette double attaque : il se remit entre les mains de Dhâher, le suivit, comme prisonnier, dans la ville d'Acre, dont celui-ci s'était rendu maître en 1749; et au bout de quelque temps il parvint à s'échapper. Dhâher ayant été assassiné, en 1775, par des barbaresques, Hassan, capitan-pacha, établit Djezzar pacha d'Acre et de Saïde, et le chargea du soin de consommer la ruine des rebelles; ordre dont celui-ci s'acquitta pleinement, en employant tour-à-tour la force et la ruse. Déterminé à détruire toute la postérité d'un chef qui s'était rendu si redoutable, il réussit à se rendre maître de trois des fils de Dhaher; mais le quatrième, nommé Ali, digne héritier de la valeur de son père, lui résista avec succès pendant environ une année; et Djezzar ne dut qu'à la trahison d'être délivré d'un adversaire qui le faisait trembler. Demeuré par cette catastrophe libre possesseur de son pachalik, il s'occupa des moyens d'étendre sa nouvelle domination, en étouffant les derniers restes de la révolte. Il réprima les brigandages des Bédouins de Sagr, abaissa les Druses, peuplade du Liban, dont la fière indépendance avait, dans les derniers temps, lutté avec avantage contre les Musulmans, et anéantit presqu'entièrement la tribu des Mutualis, dont la redoutable cavalerie avait été l'un des principaux instrumens des victoires de Dhaher. Ces succès lui valurent de nouvelles faveurs de la Porte. Vers l'année 1784, il fut élevé au rang de pacha à trois queues avec le titre de visir, et se trouva maître de tout le terrain compris depuis le Nahr-el-Keb jusqu'au sud de Caissarieh. Ses relations avec la Porte se terminèrent comme il arrive toujours en pareil cas : le divan prit ombrage de la fortune du pacha, et s'alarma de son humeur entreprenante; de son côté le pacha usa de toute les ruses et supercheries possibles, pour se garantir de sa perte, et sut conserver son gouvernement jusqu'à sa mort. Il exerçait depuis vingt ans les plus horribles vexations sur les habitans de la Syrie, lorsque l'armée française arriva en Egypte. Cet homme féroce ne reconnaissait plus, depuis long-temps, l'autorité de la Porte, et n'attendit point ses ordres pour se déclarer contre les Français : l'officier que Bonaparte lui envoya fut congédié sans réponse, et les Français qui se trouvaient à Acre furent jetés dans les fers. Cependant, la Porte l'ayant élevé à la dignité de Pacha d'Egypte, il fit les préparatifs qu'exigeait cette expédition. Forcé d'évacuer successivement différentes places, il se retira dans Acre, qu'il songeait même à abandonner, lorsque le célèbre commodore anglais Sidney-Smith ranima son courage. Cet Européen, secondé de l'émigré français Phelippeaux, excellent ingénieur, dirigea les travaux nécessaires pour la défense de la place. Les fortifica-

tions furent rapidement relevées, l'artillerie servie avec célérité et précision : la garnison turque combatit avec le courage du désespoir; et les Français, repoussés dans toutes leurs attaques, levèrent le siége le 21 mai 1799, après soixante-un jours de tranchée. Pendant l'investissement de la place, Djezzar fit plusieurs sorties où il déploya une rare valeur. Lorsque le grand-visir arriva en Syrie, vers la fin de la même année, il s'éleva entre lui et le pacha des querelles si violentes, que leur armée finit par en venir aux mains et se livrèrent plusieurs combats sanglans, qui retarda l'expédition contre l'Egypte. Djezzar mourut en mai 1804, laissant des trésors immenses. Nous rapporterons ici le portrait qu'un voyageur anglais, qui le vit Acre en 1801, fait de ce pacha; il contient plusieurs traits qui le feront bien connaître : « Djezzar était à la fois son ministre, son chancelier, son trésorier et son secrétaire, souvent même son cuisinier et son jardinier, et quelquefois juge et bourreau.... L'intérieur du harem de Djezzar était inaccessible à tout le monde, excepté à lui. On ne connaissait point le nombre de ses femmes; celles qui entraient une fois dans cette prison mystérieuse étaient perdues pour le monde : on n'en entendait plus parler. On leur envoyait leur dîner par un tour à l'entrée du harem : si l'une d'elles tombait malade, Djezzar amenait un médecin à cette ouverture; la malade présentait son bras pour que le médecin tâtât son pouls; ensuite le tyran la ramenait, et personne ne savait ce que devenait la malade. Dans les anti-chambres, on voyait des domestiques mutilés de toutes les manières : l'un avait perdu une oreille, l'autre un bras, l'autre un œil. Les Anglais furent annoncés par un juif, jadis son secrétaire, qui avait payé une indiscrétion par la perte d'une oreille et d'un œil. Après un pélérinage de la Mecque, Djezzar tua de sa main sept femmes de son harem, soupçonnées d'infidélité. Il avait soixante ans; mais sa vigueur était encore celle d'un homme dans la force de l'âge. Nous le trouvâmes assis sur une natte dans une chambre sans meubles; il portait le vêtement d'un simple Arabe, et sa barbe blanche descendait sur sa poitrine. Dans sa ceinture, il portait un poignard garni de diamants, comme marque d'honneur de son gouvernement. Quand nous entrâmes, il était occupé à tracer, avec son ingénieur, des plans de fortifications sur le sol : il acheva cette occupation avant de nous parler. Lorsque son ingénieur fut parti, il eut avec nous une longue conversation, pendant laquelle il découpait avec des ciseaux toutes sortes de figures en papier : c'était son occupation toutes les fois qu'on lui présentait des étrangers. Il donna au capitaine Culverhouse un canon de papier, en lui disant : Voilà le symbole de votre profession. Toute sa conversation était en allégories, paraboles et images. » Nous pourrions rapporter ici plusieurs traits de la barbarie de ce pacha, qui se glorifiait du surnom de *Djezzar*, et s'efforçait d'en justifier l'application. Le baron de Tott nous apprend qu'il fit murer quantité de personnes du rit grec, lorsque, pour défendre Bairout de l'invasion des Russes, il en fit reconstruire l'enceinte. Lors de son voyage sur les côtes de Syrie, on voyait encore les têtes de ces malheureuses victimes, que le *boucher* avait laissées à découvert afin de mieux jouir de leurs tourments. Vers la fin de l'an X, le gouvernement français voulant rétablir ses rapports commerciaux avec le Levant, chargea le colonel Sébastiani d'une mission auprès de ce pacha. La réception de cet envoyé présenta les particularités les plus curieuses. Le drogman du pacha, informé de son arrivée, vint le prendre pour le conduire chez Djezzar qui le reçut dans un appartement où il était seul, ayant à côté de lui un pistolet à quatre coups, une carabine à vent, une hache et un long sabre. Après avoir questionné M. Sébastiani sur l'état de sa santé, il lui demanda s'il était bien persuadé que lorsque l'heure de la mort avait sonné pour un homme, rien ne pouvait plus changer sa destinée. Le colonel lui répondit qu'il partageait sa croyance à l'égard du fatalisme; le pacha continua l'entretien dans le même sens, et parut tenir beaucoup à se laver des crimes qu'on lui imputait. « On dit, répéta-t-il à diverses reprises, que Djezzar est barbare; il n'est que juste et sévère. — Priez le premier consul de ne pas m'envoyer pour commissaire des relations commerciales, un borgne ou un boiteux, parce que l'on ne manquerait pas de dire que c'est Djezzar qui l'a mis dans cet état. » Un instant après, l'envoyé ayant exprimé le désir de voir se consolider la paix entre la France et la Porte, le pacha répondit :

Savez-vous pourquoi je vous reçois et j'ai du plaisir à vous voir ? C'est parce que vous venez sans firman : je ne fais aucun cas des ordres du divan, et j'ai le plus profond mépris pour son visir borgne. On dit que Djezzar est un bosnien cruel, un homme de rien ; mais en attendant, je n'ai besoin de personne, et l'on me recherche. Je suis né pauvre ; mon père ne m'a légué que son courage. Je me suis élevé à force de travaux ; mais cela ne me donne pas d'orgueil : car tout finit, et aujourd'hui, peut-être, ou demain Djezzar finira, non pas qu'il soit vieux, comme le disent ses ennemis (et dans ce moment il se mit à faire le maniement des armes à la manière des mamlouks), mais parce que Dieu l'a ainsi ordonné. Le roi de France, qui était puissant, a péri ; Nabuchodonosor, le plus grand roi de son temps, a été tué par un moucheron, etc. » Il expliqua ensuite d'une manière remarquable, au moyen de l'apologue suivant, les raisons qui l'avaient porté à opposer aux français la résistance qui les força d'évacuer la Syrie. « Un esclave noir, dit-il, après un long voyage, où il avait souffert tous les genres de privation, arrive dans un petit champ de cannes à sucre : il s'y arrête ; s'abreuve de cette liqueur délicieuse, et se détermine à s'établir dans ce champ. Un moment après passèrent deux voyageurs qui se suivaient. Le premier lui dit : *Salamaleck* (le salut soit avec toi). — Le diable t'emporte, lui répondit l'esclave. Le second voyageur s'approche de lui, et lui demande pourquoi il avait si mal accueilli un propos plein de bienveillance. — J'avais de bonnes raisons pour cela, repliqua-t-il ; si ma réponse eût été amicale, cet homme m'aurait accosté, se serait assis auprès de moi : il aurait partagé ma nourriture, l'aurait trouvée bonne, et aurait cherché à en avoir la propriété exclusive. » Djezzar habitait un palais remarquable par sa magnificence et même par le goût avec lequel il était construit. Il fallait faire une infinité de détours pour arriver à l'appartement qu'occupait ce despote, aussi défiant que féroce. Au bas de l'escalier principal se trouvaient les prisons, qui regorgeaient toujours de malheureux. Douze pièces d'artillerie en très-bon état, placées dans la cour, défendaient l'approche de ce séjour terrible, auquel les domestiques et les gardes du pacha, ainsi que les habitans même de la ville, par leur air menaçant et farouche, donnaient l'aspect d'un repaire de brigands. Djezzar, vers la fin de sa vie, eut à soutenir des guerres longues et sanglantes, d'abord avec le grand-visir qui le détestait, ensuite avec le pacha de Jaffa nommé Aboumarack, homme célèbre comme lui par son inhumanité ; enfin avec l'émir des Druses, qui lui refusait le tribut. Djezzar fut battu plus d'une fois par ces différens adversaires, et mourut en mai 1804, laissant des trésors immenses.

DOBROWSKY (Joseph), savant religieux de l'ordre des jésuites, naquit, en 1754, à Jersnet en Hongrie, fut d'abord, à Prague, instituteur dans la maison du comte de Nostilz, passa dans le séminaire général à Olmutz comme sous-directeur, et devint recteur de cette maison en 1789. Ses laborieuses recherches sur l'histoire et les langues des peuples esclavons, sont d'une grande utilité à ceux qui veulent connaître la littérature de la Bohême et de la Moravie. Nous citerons, parmi ses principaux ouvrages tant en latin qu'en allemand : *Littérature bohémienne et morave, pour les années* 1778 *et* 1780, Prague, 1779-1780, 2 vol. in-8. — *De antiquis Hebræorum characteribus dissertatio, in quâ speciatim Origenis Hieronymique fides testimonio Josephi Flavii defenditur* ibid., 1783, in-8. — *Magasin littéraire pour la Bohême et la Moravie*, ibid., 1786-1787, trois cahiers in-8. — *Histoire de la langue et de la littérature bohémiennes*, ibid., 1792, in-8. — *Przikrel grammatica linguæ brahmanicæ*, ibid., 1799, in-8. — *De la formation de la langue esclavonne*, ibid., 1799, in-8. — *Slawin ; message adressé de la Bohême à tous les peuples esclavons*, ou *Mémoire pour servir à la connaissance de la littérature esclavonne dans tous ses dialectes*, ibid., 1806, in-8. — *Glagolitica, sur la littérature glagolitique, l'âge de la Bukwitza*, etc. Ibid., 1807, in-8, avec deux planches. C'est un supplément au *Slawin*. La *Bibliothèque orientale et exégétique*, publiée par Michaëlis, et les *Mémoires de la société royale bohémienne des sciences*, renferment un grand nombre de dissertations curieuses de ce savant sur la langue, la littérature, les mœurs et l'histoire des anciens peuples esclavons. Il a publié aussi, avec M. Pelzel, les *Scriptores rerum Bohemicarum*.

DOERNBERG ou DOERRENBERG (Le baron de), d'une ancienne famille noble de la Hesse, fut colonel des chasseurs de la garde du roi de Westphalie (Jérôme Bonaparte). Ennemi secret de ce gouvernement, il se concerta avec plusieurs familles nobles, dans l'espérance de secouer le joug qui pesait sur son pays. Lors de la guerre de l'Autriche contre la France, les premiers symptômes de ces dispositions se firent sentir en Allemagne; toutefois le moment décisif n'était pas encore venu : la sévérité de la police et des commissions militaires qui jugeaient dans les vingt-quatre heures, retint quelque temps l'explosion, qui se fit enfin le 21 avril 1809; le bourg de Walhausen arbora le drapeau de la révolte, et le tocsin en donna le signal. Le roi Jérôme envoya le colonel Doernberg contre les rebelles; cet officier, pensant qu'il lui serait facile de déterminer sa troupe à quitter la cause des Français, conçut le projet audacieux de faire prisonnier le nouveau monarque : mais les soldats, croyant devoir rester fidèles à celui qu'ils servaient alors, retournèrent seuls à Cassel, firent leur rapport au gouvernement; et Doernberg, à qui il restait à peine quelques centaines de paysans, ne pouvant résister aux troupes qui furent envoyées contre lui, se réfugia en Bohême, où résidaient alors l'électeur de Hesse-Cassel et le duc de Brunswick-Oels. On lui fit son procès à Cassel, et il fut condamné par contumace à la peine capitale. Lorsque cette guerre fut terminée, le colonel de Doernberg fut du nombre des officiers qui suivirent le duc Guillaume de Brunswick (*Voy.* ce nom) dans sa marche audacieuse par la Saxe et la Westphalie, à travers les armées françaises, jusqu'aux bords de la mer, où il s'embarqua avec ses troupes. Il servit encore, en 1812, à l'armée russe, dans le corps du général Wittgenstein; et, en 1813, il attaqua, près de Lunebourg, le corps français sous les ordres du général Morand, et se présenta ensuite devant Thionville. Le comte de Doernberg passe pour un officier très-brave et d'un talent distingué.

DOHM (Chrétien-Conrad-Guillaume de), publiciste, et ministre du roi de Prusse, naquit à Lemgo, dans le comté de la Lippe, le 11 décembre 1751. Une traduction de *l'Essai de psychologie* de Charles Bonnet, le fit connaître à l'Allemagne savante. Le célèbre géographe Büsching le proposa alors au prince Ferdinand de Prusse, frère du roi Frédéric II, pour instituteur de ses pages. M. de Dohm accepta cet emploi; mais ne le trouvant pas de son goût, il retourna à Leipzig, où il publia une belle édition de l'*Histoire du Japon*, de Kæmpfer, d'après le manuscrit de l'auteur, que les héritiers de ce savant voyageur lui avaient confié. Une traduction qu'il fit ensuite des *Voyages d'Edward Ives en Perse et aux Indes*, lui inspira l'idée de composer un ouvrage sur les établissemens français et hollandais dans les Indes-Orientales; mais il n'en a encore publié qu'un seul volume. En 1776, M. de Dohm entra dans une carrière plus conforme à ses goûts: il fut nommé professeur des sciences statistiques au *Carolinum* à Cassel. L'enseignement de la statistique, science alors encore nouvelle dans toute l'Europe, si ce n'est en Italie, où elle était connue depuis deux siècles par les travaux de Comino Ventura et de Jean Botero, exigea du professeur allemand, de profondes recherches. M. de Dohm remplit de la manière la plus distinguée cette fonction pénible, et conserva néanmoins assez de loisir pour ne pas abandonner le *Muséum* et le *Mercure allemand*, deux ouvrages périodiques aux succès desquels il contribua beaucoup. Il trouva même le temps de s'occuper d'ouvrages plus importans. Le système physiocratique commençait à se répandre en Allemagne; et M. de Dohm, par un grand nombre de dissertations et d'articles dans les journaux, prépara à ce système un bon accueil parmi ses compatriotes. En 1779, la paix ayant terminé la guerre de la succession de Bavière, M. de Dohm publia l'histoire de cette guerre; et cet ouvrage politique engagea le roi de Prusse à l'attirer à son service. Le partage de la Pologne offrit une occasion de le placer convenablement. Il fut chargé de mettre en ordre les papiers relatifs aux provinces nouvellement acquises, tant en Pologne qu'en Silésie. Vers la même époque, il se fit le défenseur des Israélites, si maltraités sous le règne de Frédéric II, et publia son ouvrage *sur l'amélioration de la condition civile des Juifs*. Cet écrit, remarquable par l'esprit de philosophie qui y règne, essuya beaucoup de contradictions en Allemagne, et surtout à Berlin. M. de Dohm le fit traduire en français; mais le roi de France

en empêcha la circulation. Il n'a pas produit, lors de sa publication, les effets desirés par l'auteur : néanmoins la controverse à laquelle il a donné lieu, a influé puissamment sur l'opinion publique, et préparé la liberté que les gouvernemens d'Allemagne viennent d'accorder à ce peuple. Peu de temps après, l'union des princes allemands connue sous le nom de *confédération germanique*, établie dans la dernière année du règne de Frédéric II, et qui devait maintenir l'équilibre entre ces souverains, excita le mécontentement du cabinet de Vienne. Un baron de Gemmingen ayant attaqué cette alliance par un écrit intitulé *l'Allemagne*, M. de Dohm le combattit dans un ouvrage ayant pour titre : *sur l'union des princes allemands*. Le cabinet de Vienne, sentant alors que la raison n'était pas de son côté, voulut faire cesser cette guerre de plume et attirer M. de Dohm à son service, tentative qui fut inutile. Fréderic II le nomma en 1786, peu de mois avant sa mort, son ministre à la cour de Cologne ; et le successeur de ce prince, satisfait de ses services, lui donna des lettres de noblesse. M. de Dohm passa successivement à diverses fonctions éminentes. En 1794, il fut ambassadeur du roi de Prusse auprès des cercles du Haut et du Bas-Rhin, et présida, comme ministre prussien et directorial, l'assemblée du cercle de la Basse-Saxe, qui délibéra sur les moyens de conserver un cordon de troupes sur la ligne de démarcation établie par la paix de Bâle. Il fut un des trois ministres envoyés par le roi de Prusse au congrès de Rastadt ; il y resta jusqu'en 1799, et fut à cette époque le rédacteur du rapport de l'assassinat des ministres français, qu'il adressa à l'archiduc Charles. (*Voy.* J. Debry.) Le roi de Prusse le nomma, en 1814, président de la chambre d'Heiligenstadt, dans le pays d'Eichsfeld. Il subit, en 1807, le sort de ce pays, qui passa sous une domination étrangère. Le roi de Westphalie (Jérôme Bonaparte) le nomma conseiller-d'état, le décora du grand-cordon de l'ordre de Westphalie, et l'envoya à la cour de Saxe en qualité de son ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire. La faiblesse de sa santé l'obligea de donner sa démission en 1811, et de se retirer à sa terre de Pusleben, près Nordhausen. C'est là qu'il vit comme un patriarche entouré d'une nombreuse famille. Les travaux littéraires de M. de Dohm l'ayant élevé aux emplois éminens qu'il a occupés pendant une longue carrière, nous devons indiquer au moins, outre ceux de ses ouvrages dont nous avons déjà parlé, quelques-uns de ses principaux écrits, publiés en allemand : *Histoire des Anglais et des Français dans les Indes-Orientales*, tome 1er, Leipzig, 1776, in-8. — *Matériaux pour la statistique*, ibid., 1777-1785, cinq livraisons in-8. — *Exposition succinte du système physiocratique*, ibid., 1778, in-4. Le ton général des écrits de ce publiciste fait honneur à ses lumières et à la libéralité de ses idées. On en trouve particulièrement la preuve dans l'ouvrage intitulé : *De l'amélioration de la condition civile des Juifs*, Berlin, 1781-1783, 2 vol. in-8. — *Sur l'union des princes allemands*, ibid., 1785, in-8. — *De la révolution de Liége en* 1789, *et de la conduite du roi de Prusse en cette occasion*, Berlin, 1790, in-8. Un grand nombre d'autres écrits politiques ont été publiés par M. de Dohm, surtout dans le *Muséum* et dans le *Mercure allemand*. Il a publié, en 1814, le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Événemens remarquables pendant ma vie, depuis* 1765. Le second volume a paru en 1815. Cet ouvrage a fait beaucoup de sensation en Prusse. Les principaux journaux d'Allemagne comptent M. de Dohm parmi leurs collaborateurs. On trouve une notice sur la carrière politique de ce ministre, dans le cinquième cahier du *Recueil des portraits des ministres et députés au congrès de Rastadt*, Bâle, 1800, in-4.

DOLOMIEU (Deodat-Gui-Sylvain-Tancrède de Gratet de), fils de François, marquis de Dolomieu, et de Françoise de Berenger, géologiste et minéralogiste célèbre, naquit à Dolomieu, près la Tour-du-Pin en Dauphiné, le 24 juin 1750, d'une ancienne maison de cette province. Admis dès le berceau dans l'ordre de Malte, officier dans les carabiniers à quinze ans, commençant à dix-huit son noviciat dans son ordre, il ne paraissait pas destiné à consacrer, comme il le fit, une grande partie de sa vie aux sciences, mais les malheurs de sa jeunesse lui donnèrent cette direction, qui le soutint ensuite dans ceux auxquels il fut en proie à d'autres époques de sa vie. Dans sa pre-

mière caravane, il eut une querelle avec un chevalier de sa galère, descendit à Gaëte pour se battre, et tua son adversaire. Arraché à la jurisdiction de Naples par le commandant de la galère, il fut conduit à Malte et mis en jugement. Il obtint sa grâce après 9 mois de prison, pendant lesquels il avait cherché des distractions dans l'étude des sciences physiques. Envoyé ensuite en garnison à Metz, il y étendit, sous le savant Thirion, les connaissances qu'il avait acquises; et recommandé à l'académie des sciences, par le duc de la Rochefouchault, que des goûts semblables avaient rapproché de lui, il obtint bientôt de cette société un brevet de correspondant. Désirant se livrer tout entier à des travaux devenus pour lui l'objet d'une véritable passion, il quitta le corps des carabiniers, retourna à Malte, et depuis 1777 jusqu'à 1782 inclusivement, il parcourut le Portugal, les Deux Siciles et la chaîne des Pyrénées. Quelques discussions qu'il eut à Malte après ce dernier voyage, parce qu'il réclamait les prérogatives d'une charge de sa langue, à laquelle son ancienneté l'avait fait parvenir, commencèrent à refroidir le grand-maître pour lui, et furent l'origine des contrariétés et d'une partie des malheurs qu'il éprouva par la suite. Cependant il visita la Calabre, que l'affreux tremblement de terre de 1780 venait de dévaster, et qui était devenue ainsi un spectacle à la fois effrayant et rempli d'instruction pour le géologiste. L'intérêt que le grand-maître parut encore lui montrer à son retour, l'engagea à lui faire part d'un bruit qu'il avait recueilli en Italie et qui menaçait l'existence de l'ordre; c'est que la cour de Naples était convenue avec celle de Russie de lui laisser prendre possession d'une partie des ports de Malte. Un commandeur, son ennemi, avertit le ministre napolitain de cette révélation, et dès-lors Dolomieu devint l'objet de la haine de cette cour. L'entrée du royaume lui fut interdite, et à Malte même il éprouva de grandes tracasseries. Son antagoniste parvint à lui faire refuser une place au conseil de l'ordre, qui lui était dévolue par les statuts. Il en appela à Rome, et après un procès rempli d'incidens, qui lui donna quatre ans de peines et de chagrins, il obtint gain de cause complet en 1790. Il profita des intervalles de liberté que lui laissait ce procès, pour examiner l'Italie en géologue, depuis le Garigliano jusqu'aux Alpes : il pénétra même dans le Tyrol et dans le pays des Grisons. Il fit aussi un examen détaillé des substances employées dans les monumens antiques d'architecture et de sculpture. Partout, la profondeur de son savoir et les agrémens de son esprit, joints à des avantages extérieurs très-remarquables, le firent accueillir avec distinction par les hommes les plus célèbres. En mai 1791, il retourna en France avec ses collections. L'élévation de son caractère lui avait fait accueillir avec transport les principes sur lesquels était fondée la révolution, et il avait sacrifié sans hésitation, comme sans regrets, les priviléges de son ordre aux espérances que lui faisait concevoir le nouvel ordre de choses; mais les crimes qui ne tardèrent pas à ensanglanter sa patrie détruisirent sans retour cette noble illusion, et la mort de son ancien et vertueux ami, le duc de la Rochefoucault, égorgé presque sous ses yeux, acheva de le dégoûter de la part qu'il aurait pu prendre aux affaires publiques. Ce fut dans ses occupations chéries qu'il chercha l'oubli des maux et des forfaits dont il était entouré. Il composa plusieurs Mémoires importans, et sitôt que le 9 thermidor eut rétabli quelque liberté, il reprit ses voyages géologiques, et parcourut toutes les parties de la France qu'il n'avait pas encore vues, allant toujours à pied, le marteau de minéralogiste à la main, et le sac sur le dos. Dès 1796, il fut nommé ingénieur et professeur des mines, et l'institut l'avait inscrit parmi ses membres au moment de sa formation. Il a publié différens petits écrits dans ces deux qualités, toujours sur des questions ou des observations relatives à la théorie de la terre ou à la nature des minéraux. Lorsqu'en 1797, on vit éclore le projet de l'expédition d'Égypte, il éprouva le plus vif désir de voir ce pays, regardé comme le berceau de la géologie; et tous les préparatifs étant terminés pour cette entreprise, il s'embarqua sur *le Tonnant;* mais cette résolution, que lui avait inspirée l'amour de la science, fut la source des événemens les plus funestes de sa vie. La flotte française s'arrêta devant Malte; et bientôt les intentions de ceux qui la commandaient ne furent plus douteuses. Dolomieu, comme ayant appartenu à l'ordre

t cette attaque imprévue menaçait stence, fut chargé par les deux par- belligérantes de suivre la négocia- que l'on semblait vouloir entamer, out porte à croire que ses intentions ent parfaitement franches et honora- ; mais pendant qu'il traitait de bon- foi, la faiblesse ou la trahison livrè- t Malte à l'armée française. Cepen- t, ceux qui ignoraient ces secrets dé- , ceux qui se souvenaient des démé- antérieurs de Dolomieu avec quelques ubres de l'ordre, pouvaient le croire gent volontaire de cette catastrophe; osition lui ôtait tout moyen de se jus- r, et cette idée effrayante le mettait désespoir. Elle ne lui laissa aucun re- pendant le court séjour qu'il fit en pte; les reproches de l'Europe, sans e présens à sa pensée, y troublèrent tes ses jouissances. Il étudia rapide- t le pays occupé par la ligne mili- e; mais bientôt, réduit à l'inaction, ce que la position des troupes ne per- tait pas d'aller plus loin, son chagrin rit toute sa force, et il voulut à tout revenir dans sa patrie. De nouvelles rtunes l'attendaient; le mauvais état bâtiment sur lequel il s'était embar- à Alexandrie, le 7 mars 1799, força relâcher à Tarente. La France étant s en guerre avec l'état de Naples, les agers français furent traités en prison- s de guerre, et enfermés dans des ma- ns. Il fut cependant décidé peu après on les transporterait sur les côtes de nce, et, à cet effet, on les rembar- pour Messine : mais le capitaine à Dolomieu avait confié son portefeuille dant la traversée, eut la bassesse de er ce dépôt au gouvernement. Le du propriétaire réveilla l'ancienne ani- sité de la cour, encore aigrie par les omnies qu'on débitait sur sa conduite ente à Malte. Il fut donc enlevé, le ain, de son bâtiment, pendant qu'on ait repartir les autres Français, et ngé dans un affreux cachot, où il éprou- tous les raffinemens de la plus froide et la plus implacable vengeance. Con- né aux plus cruelles privations, se ant refuser tout moyen d'écrire, oc- pation devenue indispensable à un es- t aussi actif que le sien, il trouva dans fermeté des ressources contre cette euse situation : les marges de deux ou is volumes qu'il était parvenu à sous- traire à la vue des gardiens, lui tinrent lieu de papier; il se fit une plume avec un morceau de bois, et la fumée de sa lampe lui fournit une espèce d'encre. C'est ainsi qu'il écrivit son traité de philosophie minéralogique et quelques autres Mémoires. Les sollicitations de plusieurs puissances en sa faveur furent vaines; des particuliers anglais parvinrent seulement, à force de persévérance, à lui faire arriver quelques secours, mais sa liberté ne put être obtenue que par un des articles du traité que la France fit avec Naples; il revit la lumière, le 15 mars 1801, après vingt-un mois de prison; cependant ses compatriotes s'étaient vivement occupés de son sort. En arrivant en France, il apprit que la chaire de professeur de minéralogie, au Muséum d'histoire naturelle, vacante par la mort de Daubenton, lui avait été décernée le 6 janvier 1799, et il s'occupa aussitôt d'en remplir les devoirs. L'intérêt que son malheur avait inspiré doubla celui de ses leçons, et la foule des auditeurs y fut prodigieuse; il semblait qu'on prévît qu'il ne les répéterait pas : en effet, ce fut son seul cours. Les germes de maladie qu'il avait puisés dans son cachot, furent envenimés par un voyage qu'il fit dans les montagnes de Suisse, de Savoie et de Dauphiné, pendant l'automne de 1801. De retour à Châteauneuf, en Charolais, chez son beau-frère, M. le comte de Drée, il y fut saisi d'une fièvre maligne qui l'emporta après sept jours, le 26 novembre 1801. Dolomieu semblait être né pour la géologie. A une passion décidée pour cette étude, il joignait toutes les facultés physiques et morales nécessaires pour y réussir. Aucun obstacle n'ébranlait sa constance; il ne redoutait nulle fatigue; il inspirait son ardeur à ceux qui voyageaient avec lui. Il est à regretter qu'avec de telles qualités sa vie errante et ses malheurs l'aient empêché de rédiger l'ensemble de ses vues et des faits qu'il avait recueillis. Cependant, la science doit beaucoup aux ouvrages particuliers et aux Mémoires qu'il a fait paraître. Les premiers de ses écrits roulent principalement sur les volcans et les matières volcaniques. Il a publié sur ce sujet, entre autres écrits : *Voyages aux îles de Lipari, suivi d'un Mémoire sur une espèce de volcan d'air, et d'un autre sur la température du climat de Malte*, 1 vol.

in-8, Paris, 1783.—*Mémoire sur le tremblement de terre de la Calabre*, brochure in-8, Rome, 1784; et un *Mémoire sur les volcans éteints du Val-di-Noto*, ainsi que le *Précis d'un voyage fait à l'Ethna, en juin* 1781. Il a encore donné des descriptions particulières de certaines localités, nommément : *Rapport fait à l'institut sur ses voyages en Auvergne et aux Alpes ; Journal de physique*, 1798.—*Note sur la géologie et la lithologie des montagnes des Vosges ; Journal des mines*, 1798, tome VIII.—*Rapport sur les mines du département de la Lozère ;* ibid. Enfin, la théorie générale de la science minéralogique lui doit outre *la Philosophie minéralogique* (1782, in-8), et le *Mémoire sur l'espèce minérale*, dont nous avons parlé, un *Mémoire sur la nécessité d'unir les connaissances chimiques à celles de minéralogiste ; Journal des mines*, 1797, tome V. M. Brunn-Neergaard a publié le *Journal du dernier voyage du citoyen Dolomieu dans les Alpes*, Paris, 1802, in-8. M. de Drée, beau-frère de Dolomieu, prépare une édition complète de ses œuvres, que le public recevra avec d'autant plus de plaisir, qu'elle sera augmentée de plusieurs morceaux, tirés de ses manuscrits et de notes du savant éditeur.

DOMAIRON (Louis), né à Béziers le 25 août 1745, fit ses études au collége des jésuites, dans sa ville natale. Les succès qu'il avait obtenus comme élève, engagèrent ses maîtres à l'attirer dans leur société. Il entra donc au noviciat à Toulouse; mais les jésuites ayant été détruits et chassés de France, Domairon fut appelé à Montauban pour faire une éducation particulière. Après l'avoir achevée, il se rendit à Paris, auprès de quelques-uns de ses amis, gens de lettres, et travailla dès ce tems au *Journal des Beaux-Arts*. Ce fut alors qu'il composa ses premiers ouvrages. Vers 1778, il fut nommé professeur à l'école royale militaire, et ne cessa de l'être qu'à la suppression de cet établissement. Pendant la révolution, il demeura dans une profonde obscurité. Lorsque le collége de Dieppe fut rétabli, les autorités de cette ville offrirent à Domairon la chaire de belles-lettres avec la place de principal. Il accepta; mais à peine une année s'était écoulée, qu'il fut nommé membre de la commission des livres classiques, puis inspecteur de l'instruction publique. Il est mort à Paris le 16 janvier 1807. Domairon était recommandable par ses mœurs et son caractère personnel, non moins que par des connaissances étendues, et une saine littérature. Sa *Rhétorique* est un ouvrage estimable, quoique peut-être surchargé de détails superflus; et ses *Rudimens de l'histoire* peuvent être d'une grande utilité pour l'étude de cette science. On a de lui, entre autres ouvrages : *Recueil historique et chronologique de faits mémorables, pour servir à l'histoire générale de la marine et à celle des découvertes*, 1777, 2 vol. in-12; 1781, 2 vol. in-12. — *Principes généraux des belles-lettres*, 1785, 2 vol. in-12; 1802, 3 vol. in-12. — *Le Voyageur français*, ou *la Connaissance de l'ancien et du nouveau monde* (avec l'abbé de Fontenay), tomes 25 à 42. C'est l'abbé de Laporte qui est auteur des 24 premiers volumes. — *Les rudimens de l'histoire*, 1801, 4 vol. in-12.

DOMBAY (François de), conseiller en la chancellerie de cour et d'état, et interprète de cour de l'empereur d'Autriche pour les langues orientales, était d'origine hongroise, et naquit à Vienne en 1758. S'étant appliqué de bonne heure à l'étude des langues orientales dans le collége fondé à Vienne par Marie-Thérèse, il fut employé d'abord, en 1783, à Maroc, ensuite à Madrid, et enfin à Agram en Croatie comme interprète de frontière. En l'année 1792, il fut appelé à Vienne pour y remplir les fonctions de conseiller de la chancellerie secrète et d'interprète de cour, et il occupa ce poste jusqu'à sa mort, arrivée le 14 décembre 1810. Parmi ses ouvrages, qui roulent tous sur l'histoire ou la littérature orientale, nous citerons : *Histoire des rois de Mauritanie*, c'est-à-dire, des dynasties arabes d'Afrique depuis le milieu du 8e siècle jusqu'aux premières années du 14e; 2 vol. in-8, Agram, 1794, et 1795, en allemand : cette histoire est traduite ou plutôt extraite d'un historien arabe, dont l'ouvrage est connu sous le nom de *Kartas saghir, petit Kartas*.—*Philosophie populaire des Arabes, des Persans et des Turks*, in-8, Agram, 1797, en allemand. C'est un recueil de sentences morales et de proverbes. — *Grammatica linguæ Mauro-Arabicæ*, in-4, Vienne, 1800. C'est une grammaire de l'arabe vulgaire qu'on parle dans

l'empire de Maroc.— *Histoire des Chérifs*, c'est-à-dire, des princes de la maison régnante de Maroc, in-8, Agram, 1801, en allemand. On trouve dans ce volume l'histoire des empereurs de Maroc depuis le milieu du 17e siècle jusqu'à la fin du 18e. Tous les ouvrages de Dombay jouissent d'une estime méritée parmi les savans qui cultivent la littérature de l'Orient.

DOMBEY (Joseph), né à Mâcon en 1742, de parens sans fortune, et qui le traitaient avec sévérité, se rendit à Montpellier, où il contracta pour la botanique un goût qui devint bientôt une passion. Il fit avec quelques amis de fréquentes herborisations dans le midi de la France, et ne revint au sein de sa famille qu'en 1768, avec le titre de docteur en médecine. Avant de partir pour Paris, il parcourut la Bresse, le Bugey, le Jura et les Alpes Dauphinoises, la Suisse, où l'étendue de ses connaissances étonna Haller lui-même; et possesseur alors d'une belle collection de végétaux, il vint suivre, en 1772, les cours de Jussieu et de Lemonnier. Retourné en Suisse, il herborisait sur le mont Jorat, lorsqu'il fut proposé par M. de Jussieu le jeune à Condorcet, que Turgot avait chargé de chercher un botaniste pour naturaliser en France les végétaux utiles de l'Amérique espagnole; il partit aussitôt pour Paris, et Turgot lui donna le brevet de médecin-botaniste correspondant du jardin des plantes, avec l'ordre de voyager au Pérou. Ayant obtenu, non sans difficulté, l'agrément de la cour de Madrid, il s'embarqua à Cadix avec Ruiz et Pavon, disciples du célèbre botaniste Ortega, le 20 octobre 1777, et arriva au Callao le 7 avril suivant. Il commença aussitôt ses courses, bravant, avec autant de zèle que de courage, les périls et les fatigues : il fit des observations très-utiles à la botanique ainsi qu'à la médecine, et s'occupa surtout avec beaucoup de constance de la recherche du quinquina. Il se trouvait à Huanaco, en 1780, lors de la fameuse insurrection dirigée par Tupac-Amaru, qui se disait le descendant des Incas, insurrection dont plus de 100,000 hommes furent victimes, et que l'on peut regarder comme ayant servi de prélude au mouvement qui pousse aujourd'hui vers l'indépendance toute l'Amérique méridionale. La ville était dans la consternation: il offrit alors au conseil général, une somme de 1,000 piastres, vingt charges de grains, et deux régimens levés et équipés à ses frais. On écouta avec enthousiasme ses propositions, qui furent cependant refusées. Un si bel exemple excita le zèle des officiers, qui s'engagèrent à fournir eux-mêmes l'argent nécessaire pour soutenir les troupes; mais Dombey ne voulant pas garder ce qu'il avait offert, le fit remettre à l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu. Lorsque l'insurrection fut calmée, il quitta Huanaco, accompagné des bénédictions de tous ses habitans, et revint à Lima, où il apprit que le *Bon Conseil*, vaisseau qui portait ses collections en Europe, était tombé entre les mains des Anglais, que les objets de science et d'art avaient été achetés à Lisbonne pour le compte du roi d'Espagne, et qu'on n'avait envoyé en France que les graines et les plantes desséchées. Il essuya lui-même plusieurs désagrémens, qui ne l'empêchèrent pas cependant de visiter le Chili. Arrivé à la Conception au commencement de 1782, il y rendit les plus grands services dans une maladie contagieuse qui ravageait cette ville, soignant les pauvres au péril de sa vie, et leur fournissant même à ses frais les remèdes et les alimens nécessaires. Ces secours généreux furent couronnés d'un succès mérité; la contagion s'arrêta. Dombey refusa la place de premier médecin de la ville, qui lui était offerte avec 10,000 livres d'appointemens, et s'occupa de suite, d'après une mission du gouvernement espagnol, de la recherche de nouvelles mines. Il y réussit parfaitement, et poussa ensuite la délicatesse jusqu'à refuser le remboursement de 15,000 francs que ces opérations l'avaient forcé de débourser, disant qu'il ne pouvait remettre ses comptes qu'au ministère français, qui l'avait envoyé. Revenu en Europe avec une immense collection, il essuya de nouveaux chagrins et de nouvelles injustices, dont le résultat fut de le dégoûter de l'histoire naturelle. Il refusa les propositions avantageuses qui lui furent faites par les ambassadeurs d'Espagne et de Russie, et jusqu'à l'offre faite par M. de Calonne, d'une gratification de 80,000 livres. Il était à Lyon lors du siége de cette ville, en août et septembre 1793. Après la reddition, il revint à Paris (octobre 1793), demanda et obtint une mission pour les États-Unis. Un orage le força, pendant la traversée, à s'arrêter

à la Guadeloupe, où il pensa être massacré dans une émeute populaire. A peine s'était il rembarqué que son vaisseau fut poursuivi et pris par deux corsaires. On le traîna dans les prisons de Mont-Serrat. Les chagrins, les mauvais traitemens et la misère, y terminèrent sa vie. Sa mort n'a été connue en France qu'en octobre 1794. Peu d'hommes ont rendu plus de services que Dombey à la science qu'il cultivait; aucun n'a été si mal récompensé. Son herbier, déposé au *Muséum d'histoire naturelle*, renferme mille cinq-cents plantes, dans lesquelles il y a soixante genres nouveaux, et est accompagné de la description des végétaux du Pérou et du Chili, avec l'indication de leurs usages. On lui doit aussi plusieurs découvertes en minéralogie ainsi qu'en zoologie. Il a publié, dans le quinzième volume du *Journal de Physique*, une longue lettre sur le salpêtre qui se trouve au Pérou, et sur la phosphorescence de la mer. Le célèbre naturaliste espagnol Cavanilles a donné le premier le nom de *Dombeya* à un genre de la famille des malvacées; il est adopté par la plupart des botanistes. Il est à regretter que le découragement de Dombey lui ait fait détruire, avant la publication de l'ouvrage de L'héritier sur la botaique, des notes précieuses, qui étaient destinées à y figurer.

DOMBROWSKI (Jean-Henri), général polonais, fut d'abord capitaine dans les gardes-du-corps de l'électeur de Saxe. Revenu dans sa patrie, il servit contre les Russes, en 1794, commanda, à la place du jeune Poniatowski, une des lignes par lesquelles Kosciuszko défendit Varsovie contre les Prussiens; ce général lui fit don d'une bague portant pour inscription : *La patrie à son défenseur.* Chargé ensuite de se porter dans la Grande-Pologne, Dombrowski obtint plusieurs avantages; mais, enveloppé par les armées russes, après la prise de Varsovie, il se vit obligé de se rendre prisonnier. On le conduisit dans cette capitale, et un mois après on le remit en liberté : le général Suwarow le traita même avec beaucoup d'égards. En 1796, Dombrowski vint à Cologne, avec l'intention d'entrer au service de France, et y fut bien accueilli par le général Jourdan. On l'autorisa peu de temps après à lever un corps de Polonais; il adressa une espèce de proclamation à ses compatriotes, pour les engager à se réunir sous ses drapeaux. Il se trouva en effet, en 1797, à la tête d'une légion considérable, et servit sous Bonaparte en Italie, puis sous Championnet et Macdonald à la conquête de Naples, et fut blessé à la bataille de la Trébia. Il fut nommé général de division, et continua à servir dans la même armée, avec la plus grande distinction. Employé dans la campagne de 1806 contre les Prussiens, il se signala en diverses occasions; pénétra en Pologne, organisa militairement le district de Posen, y fit lever des troupes, et y fut bientôt regardé comme chef de l'insurrection polonaise. Après la paix de Tilsitt, il resta en Pologne à la tête d'un corps d'armée, et établit son quartier-général à Palen. Lors de la reprise des hostilités entre la France et l'Autriche, en 1809, le général Dombrowski se distingua de nouveau par sa valeur. Il fit aussi la campagne de Russie, en 1812, et fut d'une grande utilité dans la retraite. Le 26 novembre, il défendit, avec 3000 hommes, la tête du pont de Bosylow, qu'il fut à la fin obligé d'abandonner. Il se fit remarquer de nouveau le 8 octobre 1813, à la défense de Leipzig, et donna dans cette bataille des preuves du plus grand courage. A la fin de mai 1814, il quitta la France, avec le reste des troupes polonaises qui avaient servi Bonaparte, et il les reconduisit en Pologne. L'empereur de Russie lui avait conservé le grade de général de division dans l'armée du royaume de Pologne; et il l'avait décoré des ordres de St-Wladimir et de Ste-Anne, en le créant sénateur. Le général Dombrowski n'a pas joui long-temps de ces marques de distinction, et du repos auquel ses longs et glorieux services lui avaient donné tant de droits; il est mort le 6 juillet 1818, dans sa terre de Winnagora, grand-duché de Posen. Sa pompe funèbre a été accompagnée de tout ce qui pouvait en rehausser l'éclat. Les généraux russes et polonais ont rendu de concert les derniers honneurs à la mémoire de ce brave officier, dans la tombe duquel ont été déposés, suivant son désir, des balles dont il avait été percé, et un sabre brisé dans sa main au milieu d'un des nombreux combats où il s'était trouvé.

DOMERGUE (François-Urbain), né à Aubagne en 1745, entra, jeune encore, dans le corps des doctrinaires, et après y avoir rempli honorablement pendant plusieurs années, les fonctions de pro-

fesseur, le quitta en 1784, pour se retirer à Lyon, où il rédigea un *Journal de la Langue Française*, qui eut assez de succès, jusqu'au moment où les événemens de la révolution firent substituer presque partout la politique à la littérature. Domergue vint alors se fixer à Paris, où il établit une société des *Amateurs et Régénérateurs de la langue française*, dont le but était de rappeler à ses vrais principes, la langue défigurée par un néologisme effrayant. M. Thurot et d'autres gens de lettres s'associèrent à cette entreprise, et travaillèrent avec le fondateur de la société, à la rédaction d'un nouveau *Journal de la langue française*, qui eut une certaine vogue. Sur ces entrefaites, l'institut national vint s'asseoir sur les débris des anciennes académies; Domergue y fut admis, et prit rang parmi les membres qui composaient la section de Grammaire. Depuis cette époque, il ne cessa de s'occuper de la langue, dont il faisait son étude particulière. L'importance peut-être trop minutieuse qu'il affectait d'attacher à la grammaire, certaines innovations qu'il tenta d'introduire dans le système existant, et surtout le travers qu'il eut de vouloir, avec un esprit essentiellement anti-poétique, reproduire en vers français quelques-uns des chefs-d'œuvre de l'antiquité, répandirent sur lui un ridicule que ne contribuèrent pas à détruire les différends qu'il eut avec le poëte Lebrun. Ce satyrique, accoutumé à en user familièrement avec la grammaire, ne se gêna pas davantage avec l'homme qui en faisait l'objet de son culte, et qu'il affubla du quatrain suivant:

Ce pauvre Urbain, que chacun taxe
D'un pédantisme assommant,
Aux grâces de la syntaxe
Joint l'esprit du rudiment.

Cette plaisanterie n'empêcha pas qu'on ne reconnût dans Domergue un homme estimable par son zèle et son savoir. Lors de l'organisation des écoles centrales, il fut nommé professeur de grammaire générale à celle des Quatre Nations, ce qui lui convenait parfaitement, puis, plus tard, professeur d'humanités au lycée Charlemagne, et là peut-être n'était-il pas aussi bien à sa place; mais l'état de sa santé ne lui permit pas de remplir assidûment ces dernières fonctions, et il mourut le 29 mai 1810. Nous citerons, parmi ses productions toutes relatives à la langue et au style, si l'on en excepte un poëme intitulé *Eléazar*, qui parut en 1771 : *Grammaire française simplifiée;* qui a eu 2 éditions; — *La prononciation française, déterminée par des signes invariables, avec application à divers morceaux en vers et en prose, contenant tout ce qu'il faut savoir pour lire avec correction et avec goût, suivies de notions orthographiques et de la nomenclature des mots à difficultés*, Strasbourg, 1796, in-8; — *Exercices ortographiques*: cet ouvrage, où l'auteur a résolu un grand nombre de problèmes sur la langue écrite et parlée, est consulté tous les jours par les hommes de goût. — *Grammaire-générale analytique, distribuée en différens mémoires lus et discutés à l'institut national de France*, 1798, in-8; — *Manuel des étrangers amateurs de la langue française; ouvrage utile aux Français eux-mêmes, contenant tout ce qui a rapport aux genres et à la prononciation, et dans lequel l'auteur a prosodié avec des caractères dont il est l'inventeur, la traduction qu'il a faite en vers français de* 150 *distiques latins, des dix églogues de Virgile, de deux odes d'Horace*, etc. 1815, in-8. Les deux vers suivans offrent l'échantillon de l'élégance et de l'harmonie qui règnent dans cette dernière partie de l'ouvrage:

L'arc du Parthe à la main, lance le trait de Crète...
Hélas! pourquoi cet arc, ces traits, cette retraite?

—*Solutions grammaticales, recueil contenant les décisions du conseil grammatical, et, avec des améliorations considérables, les principaux articles du journal de la langue française*, 1808, in-8. M. Daru, traducteur plus heureux d'Horace, a prononcé l'éloge funèbre de Domergue qui a été remplacé à la 2me. classe de l'institut par M. de Saint-Ange, l'un des meilleurs traducteurs modernes.

DONNADIEU (Le vicomte Gabriel), né le 11 novembre 1777, fit, dans les grades subalternes, les premières campagnes de la révolution. Employé, en 1796, à l'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau, il fut blessé, le 15 juillet, à Haslach, où il commandait un détachement du 8e régiment de hussards. Donnadieu n'était parvenu néanmoins, sous le gouvernement consulaire, qu'au grade de lieutenant-colonel, lorsque des mo-

tifs qui ne nous sont pas bien connus, mais qui ne nous paraissent avoir rien d'honorable pour cet officier, le firent enlever à son régiment, enfermer au Temple, et transférer ensuite au château de Lourdes, dans les Hautes-Pyrénées, où il demeura prisonnier pendant plusieurs années. Nous savons sans doute de quoi le despotisme de Napoléon était capable, mais le rang, les services et les talens de M. Donnadieu le tenaient trop loin du chef du gouvernement pour qu'il soit possible de n'attribuer sa disgrâce qu'à une intrigue de cour. Après une assez longue captivité, Donnadieu devint libre et fut envoyé à l'armée des côtes de Brest, pour y servir dans son grade. Le 25 septembre 1806, il obtint celui d'adjudant-général; fit, en qualité de colonel du 47e régiment d'infanterie, les campagnes contre l'Autriche et la Prusse, et fut élevé, le 6 août 1811, au grade de général de brigade. Il était passé à l'armée d'Espagne, lorsqu'une accusation, d'un autre genre que la première, mais dans laquelle l'honneur du général Donnadieu ne paraissait pas moins essentiellement compromis, le fit arrêter de nouveau et traduire devant un conseil de guerre. A la suite de ces disgrâces, Donnadieu, privé de tout emploi et devenu étranger à l'armée française, fut envoyé à Tours, et mis sous la surveillance de la haute-police. Sans état, sans fortune et sans avenir, il y attendait un gouvernement qui voulût de lui, au moment où les Bourbons parurent et cherchèrent des généraux qui voulussent d'eux. Le seul événement qui pût lui rendre une existence politique et cette sorte de considération qui s'attache moins aux personnes qu'aux emplois, venait d'arriver: c'était le rétablissement des Bourbons. Peu difficiles sur le choix de leurs serviteurs, dans un moment où toute l'armée et presque toute la nation protestait contre leur retour, ils accueillirent, avec empressement, les services de Donnadieu, et lui conférèrent le commandement du département d'Indre et Loire. Il le conserva jusqu'au 20 mars; abandonné, à cette époque, de toutes les troupes, qui s'irritaient depuis long-temps de servir sous les ordres de celui qu'elles considéraient comme traître à l'armée et à la patrie, le général Donnadieu se rendit d'abord à Bordeaux, auprès de la duchesse d'Augoulême, et fut ensuite rejoindre Louis XVIII, à Gand; cette campagne, qui ne fut ni longue ni périlleuse, valut à Donnadieu le grade de lieutenant-général. Rentré en France à la suite des armées étrangères et des Bourbons, Donnadieu obtint le commandement de la 7e division militaire (Grenoble), où un esprit plus opposé au nouvel ordre de choses, s'était constamment manifesté pendant la première restauration, et inquiétait vivement le gouvernement que les baïonnettes étrangères venaient de rétablir. Dès-lors, Donnadieu, qui, semblable à tous les transfuges, ne croyait pouvoir mieux convaincre de sa sincérité à servir le parti vainqueur, qu'en se prononçant, avec plus de violence, contre celui qui venait de succomber, ne garda plus de mesures, insulta aux braves qui l'avaient autrefois rejeté de leur sein; persécuta tous les agens du précédent gouvernement; avilit et menaça les acquéreurs des domaines nationaux; confondit et proscrivit, sous le nom de jacobins, tous ceux qui osaient penser que l'indépendance et la liberté des peuples, devaient être comptées pour quelque chose; proclama ennemi du roi quiconque pensait qu'un roi pouvait être trompé, et porta, par cette conduite, au plus haut degré d'irritation, une population libre et fière, mais peu éclairée. Cette disposition des esprits les prépara lentement aux mouvemens insurrecteurs qui éclatèrent en mai 1816. Aussitôt que Donnadieu eut reçu les premiers avis de la sourde agitation qui commençait à se manifester dans les campagnes du Dauphiné, il répandit ses agens de tous côtés pour souffler le feu de la discorde, et donna l'exemple abominable, et qui fut si bien suivi un an après dans le département du Rhône, par son collègue Canuel, de transformer des mécontens aveugles et obscurs en conspirateurs, et de les entraîner à la guerre civile. En effet, dès les premiers jours de mai, des rassemblemens s'étaient formés du côté de Vizille et de Lamure, et l'on fut averti qu'un coup de main sur la ville devait être tenté dans la nuit du 4 au 5 de ce mois. Donnadieu, qui connaissait mieux que personne les forces des insurgés, fit aussitôt distribuer des cartouches à toutes les troupes; ordonna que les maisons fussent illuminées, et partit de Grenoble, vers les 10 heures du soir, avec les deux légions de l'Isère et de l'Hérault, un détachement des dragons de la Seine,

et une compagnie de grenadiers de la garde nationale. Un millier de paysans mal armés, aussi étrangers à la politique qu'au métier de la guerre, et auxquels on avait réussi à persuader que tous les droits onéreux au peuple et dont la révolution l'avait délivré, allaient être rétablis, s'étaient réunis sur un point du département nommé Ebin; on y marche avec ce formidable appareil; attaqués à la baïonnette, soixante de ces malheureux tombent au premier choc, les autres se dispersent, prennent la fuite, et la nuit toute entière fut employée à les poursuivre. Tout ce qui tomba sous les mains de l'impitoyable Donnadieu fut à l'instant même passé au fil de l'épée, ou fusillé depuis, par une commission militaire nommée par lui. Tel est l'exploit qui a valu à Donnadieu, les 9 et 10 de mai, les témoignages de la satisfaction royale, le titre de vicomte, et à la suite duquel il a reçu, le 10 juin suivant, la dignité de commandeur de l'ordre de St-Louis. Il paraît que le monarque français mieux informé, a réduit, depuis, à leur juste valeur les prétendus services du général Donnadieu, en lui retirant le commandement de la 7me division militaire, et en le rappelant à Paris. Parmi les scènes humiliantes auxquelles ce général a été journellement exposé, depuis son retour dans la capitale, nous nous bornerons à rappeler que le samedi 13 juin, se promenant vers neuf heures du soir, sur le boulevard dit de Gand, il fut acosté par le colonel Duchamp, qui avait servi sous ses ordres à Grenoble et qui était destitué depuis plusieurs mois, par suite des dénonciations portées contre lui par Donnadieu. » Me reconnaissez-vous, dit le colonel en s'approchant du général?—non, répond celui-ci;—Eh bien, moi, reprend le colonel, je vous reconnais très-bien, et je vais me faire connaître; je suis Duchamp, que vous avez lâchement dénoncé et fait destituer; je ne suis plus sous vos ordres aujourd'hui; grâces à vous, je ne suis même plus militaire, ainsi, j'espère que vous ne ferez aucune difficulté de me rendre raison de vos procédés à mon égard. » Le général Donnadieu ayant formellement refusé l'offre du colonel, celui-ci lui a appliqué un violent soufflet, dont le bruit, entendu d'abord de toutes les personnes que le ton de l'explication avait rassemblées autour d'eux, a retenti ensuite dans tous les journaux français et étrangers. On ajoute, qu'à la suite de cette mésavanture, le général Donnadieu a porté plainte au ministre de la guerre; mais le maréchal Gouvion-St-Cyr, mieux instruit que Donnadieu, des vrais principes de l'honneur militaire, lui a, dit-on, répondu, « qu'il existait des tribunaux et un bois de Boulogne. » Il ne paraît pas toutefois que ce général ait jugé à propos de prendre ni l'un ni l'autre des partis indiqués par ce conseil. A la suite de cette humiliante explication, M. Donnadieu a reçu du gouvernement l'ordre de se rendre dans les départemens de l'Est, pour y passer en revue un régiment suisse. Revenu à Paris, après cette mission, Donnadieu fut appelé dans les premiers jours de septembre 1818, devant le juge d'instruction chargé d'informer de la conspiration blanche, imputée à Canuel. Les journaux de Paris ayant cru, par égard pour lui, devoir annoncer que c'était comme témoin qu'il avait été mandé, Donnadieu, assuré sans doute d'une protection, qui pour n'être ni celle du monarque, ni celle de ses ministres, n'en est que plus puissante et plus solide, leur adressa dès le lendemain, une lettre dans laquelle, avec une impudence qui ne saurait être comparée qu'à la faiblesse du gouvernement qui l'a soufferte sans rayer sur-le-champ le nom de Donnadieu des contrôles de l'armée, il réclamait l'honneur de la *complicité*. Cette complicité dont Donnadieu a paru d'abord si jaloux, est maintenant prouvée, car ce général en prenant la fuite dans les premiers jours d'octobre, s'est soustrait ainsi à l'effet des recherches que la justice avait déjà dirigées contre lui, et dont l'avenir fera connaître les résultats.

DOPPET (François-Amédée), né à Chambéri, en mars 1753, s'engagea fort jeune dans un corps de cavalerie, passa ensuite dans les gardes françaises, y servit trois ans, reprit alors ses études, et se fit recevoir docteur en médecine à l'université de Turin. Il voyagea en Suisse, et revint ensuite à Paris, où il publia des livres de médecine, des romans et des poésies, qui n'eurent aucun succès, mais où, dès-lors, on remarquait une forte tendance vers les opinions républicaines, qu'il professa depuis avec une extrême exaltation. Établi à Grenoble au commencement de la révolution française, ses nombreux amis s'y chargèrent de l'impression de ses ouvra-

ges. Amené à Paris par Aubert du Bayet, il se fit recevoir à la société des jacobins, s'y montra souvent à la tribune, et travailla aux *Annales patriotiques* de Carra, depuis le commencement de l'année 1792, jusqu'à la journée du 10 août, dont il fut l'un des plus ardens provocateurs, et à la suite de laquelle il sauva la vie à plusieurs Suisses. Nommé par l'assemblée législative lieutenant-colonel de la légion des *allobroges*, il fut aussi un des quatre députés que les Savoyards envoyèrent à la convention nationale pour demander la réunion de leur pays à la France. Fait général de brigade dans l'armée du Midi, commandée par Carteaux, pendant la guerre civile qui avait pour but d'affranchir la république du joug odieux de la faction qui venait de triompher au 31 mai, il obtint ensuite le commandement en chef de l'armée des Alpes, et dirigea le siége de Lyon. Entré, le 9 octobre 1793, dans cette malheureuse ville, dont le sort des armes venait de trahir le courage, on lui doit cette justice que malgré l'extrême exaltation de ses principes, il mit tous ses efforts à empêcher le pillage et l'effusion du sang. Chargé de reprendre Toulon, dont il commença le siége, il passa bientôt après à l'armée des Pyrénées Orientales, repoussa d'abord les Espagnols, s'empara de leur camp de Villelongue, et allait poursuivre ses avantages, lorsqu'une maladie fort grave l'arrêta tout-à-coup, et força le conseil exécutif à lui donner momentanément Dugommier pour successeur. Sa santé étant rétablie, il fut mis à la tête des troupes qui étaient dans les deux Cerdagnes, et entra dans la Catalogne où il eut d'abord des succès éclatans, qui furent bientôt suivis de revers, dont il accusa les généraux Delâtre et d'Aoust. Forcé par sa santé, le 7 vendémiaire an 3 (28 septembre 1794), de quitter une seconde fois le commandement, il resta long-temps sans emploi; obtint en 1796, le commandement de Metz, qu'il conserva peu de tems; fut appelé au conseil des cinq cents par le département du Mont-Blanc, après le 18 fructidor, puis compris dans la loi d'exclusion du 22 floréal an 6, et mourut à Aix en Savoie vers 1800. Doppet, exalté jusqu'au délire dans ses opinions républicaines, fut constamment bon, serviable, désintéressé. S'il ne s'est pas distingué comme général, par de grands talens militaires, il a du moins, comme chef-de-corps, montré dans toutes les circonstances, une valeur à toute épreuve. On a de lui, un grand nombre d'ouvrages, sur le *magnétisme* et sur plusieurs autres sujets de médecine; des *Réflexions historiques et pratiques, sur les élections des Romains;* enfin, des *Mémoires historiques et militaires*, qui passent pour ce qu'il a fait de mieux.

DORION, a été quelque temps attaché au ministère des affaires étrangères. C'est le seul poëte qui ait obtenu de nos jours quelque succès dans le genre si difficile de l'épopée. On a de lui : *Chant de Salmula*, imitation d'Ossian, 1802, in-8. — *La bataille d'Hastings*, ou *l'Angleterre conquise*, poëme en dix chants, 1806, in-8. Ce poëme a été mentionné honorablement dans les rapports de l'institut pour les prix décennaux. — *Palmyre conquise*, poëme en douze chants, 1815, in-8. — *Ode sur les montagnes*, cantate d'Amphion, 1816, in-8. Le style de M. Dorion a de la noblesse et de l'éclat; on peut lui reprocher un défaut de variété.

DORNIER, riche maître de forges à Dampierre, et administrateur de la Haute-Saone, fut député par ce département à la convention nationale, en septembre 1792. Il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et passa dans les conseils lors de l'organisation de la constitution de l'an 3; le 18 brumaire termina sa carrière politique.

DORSCH (Antoine-Joseph), natif de Hoppenheim, sur les bords du Rhin, fut d'abord professeur de philosophie à Mayence, et, en 1791, professeur de théologie et vicaire de l'évêque de Strasbourg; il retourna bientôt à Mayence, où il se fit remarquer par un vif attachement aux principes de la révolution. Le général Custines le mit à la tête du club de cette ville, dès qu'il s'en fut emparé. M. Dorsch présida ensuite ce qu'on appelait la convention mayençaise; et quand la ville fut reprise par les Prussiens, il vint se réfugier à Paris, avec quelques autres membres de cette convention. M. Dorsch fut, depuis 1795, employé en France dans diverses administrations, d'abord aux relations extérieures, et, dans la suite, à la bibliothèque de ce ministère. Le directoire le nomma son commissaire près de l'administration centrale du département de la Roer, et le gouvernement impérial, sous-préfet à Clèves; enfin, en 1805, il fut directeur

des droits-réunis dans le Finistère. Laborieux et très-actif, M. Dorsch a publié, soit en allemand, soit en latin, beaucoup d'ouvrages sur la théologie, la philosophie et la politique. Nous indiquerons seulement : *Diss. theologica de auctoritate S. S. Ecclesiæ patrum*, Mayence, 1781, in-4. — *De naturâ et indole intellectûs humani*, ibid., 1786, in-4. — *De legitimo usu intellectûs humani*, ibid., eod. in-4. — *Mémoires pour servir à l'étude de la philosophie*, Mayence et Francfort, 1787-1791, en sept parties, in-8. — *Théorie de la sensation*, Francfort, 1789, in-8. — *Quelques réflexions sur l'établissement de la république cisalpine*, en français, Paris in-8. — *Statistique du département de la Roer*, Cologne, an 12, gros in-8., avec deux cartes topographiques. Plusieurs Mémoires et discours de M. Dorsch se trouvent dans le *Magasin des prédicateurs* publié par B. André, dans le *Magasin de la philosophie* publié par Engel, et dans les *Mémoires* (allemands) *pour servir à l'histoire de la révolution française*. Le numéro 15 de ce recueil renferme un Mémoire très-intéressant de M. Dorsch *sur l'extension des frontières de la république française jusqu'au Rhin* : ce Mémoire a été couronné. Le numéro 3 du tome 11 des *Nouvelles politiques les plus récentes* (*Neueste staatsanzeigen*) donne, pag. 297, beaucoup de détails sur la carrière littéraire et politique de M. Dorsch.

DORSENNE (Le général, comte), né en Picardie, s'enrôla en 1791 dans un des bataillons de volontaires du Pas-de-Calais, et fut blessé entre Lille et Tournay, dans le premier engagement qu'eurent les Français, en avril 1792, avec les Autrichiens. Il parcourut avec distinction tous les grades militaires, fut employé pendant l'expédition d'Égypte comme chef de bataillon dans la division Desaix, et blessé de nouveau dans la Haute-Égypte. Fait, en 1804, colonel du 61me régiment de ligne, il obtint en janvier 1805 le rang de major des grenadiers à pied de la garde, et fut nommé général de brigade à la suite de la bataille d'Austerlitz, où il s'était signalé par son courage. Appelé à cette époque, au commandement de la garde impériale, il fit pendant les années 1806 et 1807, les campagnes contre la Prusse et la Russie; et passa en Espagne en 1808; fut employé en 1809 dans la guerre d'Autriche : il fut aussi cité pour sa bravoure aux combats de Ratisbonne, aux batailles d'Essling et de Wagram. Élevé, en 1811, au grade de général de division, avec lequel il retourna en Espagne en juillet de la même année, il prit le commandement de l'armée d'observation du Nord de ce pays, battit au mois d'août l'armée de Galice qu'il dispersa entièrement, parcourut peu de temps après la Navarre et la Biscaye, et reporta ensuite son quartier général à Valladolid. Dorsenne fit preuve pendant toute cette campagne d'autant de bon sens que de bravoure. Ses rapports font connaître quelle était son opinion sur les résultats de cette fatale guerre. Souffrant depuis long-temps d'une contusion à la tête, il fut enfin obligé de se soumettre à l'opération du trépan; revenu peu de temps après à Paris, il y mourut le 24 juillet 1812, dans les plus cruelles souffrances. Le général Dorsenne, qui commandait les grenadiers de la garde impériale, était peut-être le plus bel homme de ce corps, qui, lui-même, était l'élite de l'armée.

DORVIGNY, acteur et auteur comique, né vers 1734, est mort au commencement de 1812. Il a composé pour les théâtres subalternes une centaine de petites pièces, qu'il décorait des titres de farce, folie, proverbe, parade, etc. Quelques-unes de ces pièces ont eu un grand succès, telles que : *Jeannot* ou *les Battus payent l'amende* (1779), dont on donna jusqu'à deux représentations par jour; *le Désespoir de Jocrisse*; *On fait ce qu'on peut et non pas ce qu'on veut; l'Intendant comédien; les Fausses consultations*, etc. On peut le regarder comme le créateur du genre qui depuis a fait une si éclatante fortune sur les théâtres des boulevards; et quoique des créations de cette nature ne soient pas un titre à l'immortalité, il leur dut de son vivant une réputation fort étendue, et beaucoup d'argent, qu'il dépensa aussi lestement qu'il l'avait gagné. On trouve dans la plupart de ses petites pièces beaucoup de gaîté, et souvent même de l'esprit. On ne peut en dire autant de ses romans, où l'esprit est rare et la gaîté de mauvais ton. Nous citerons seulement dans cette dernière classe de productions : *Mille et un guignons*, ou *l'Homme qui a renoncé à tout, roman philosophi-tragi-comique*, 1805, 4 vol. in-12. M. Cubières-Palmezeaux, qui a publié une *Épître aux mânes de Dorvigny*, ou *l'Apologie des Buveurs*, 1813, in-8, laisse entrevoir

dans sa note 10e, que Dorvigny était fils naturel de Louis XV.

DORVO (Hyacinthe), romancier et auteur dramatique, fils d'un procureur au parlement de Bretagne, né le 3 novembre 1758, a publié: (Avec Lemierre d'Argy), *Mon Histoire ou la tienne, avec des Notes historiques et géographiques*, 1802, 3 vol. in-12.—*Ainsi va le monde*, ou *les Dangers de la séduction*, 1804, 4 vol. in-12. Nous citerons parmi ses pièces de théâtre: *Les trois héritiers*, comédie en 3 actes et en vers.—*Le faux député*, pièce en 3 actes et en vers, dont le sujet est dirigé contre le système révolutionnaire; cet ouvrage obtint le plus grand succès, et faillit entraîner la perte de l'auteur. —*L'Envieux*, comédie en 5 actes et en vers, d'abord jouée avec succès à Nantes, mais mal accueillie à Paris, où elle parut sur le théâtre de l'Odéon, le 28 ventôse an 7. Ce fut dans la nuit qui suivit cette représentation, que fut consumée par un incendie la belle salle de ce théâtre, qui depuis a encore eu le même sort. La comédie de *l'Envieux* offrait des détails charmans, des vers heureux, et surtout un excellent style de comédie; mais on trouva que l'auteur avait manqué dans l'ensemble le caractère du personnage principal.—*Élisabeth*, ou *les Exilés de Sibérie*, drame historique, dont le sujet est le même que celui du roman de Mme Cottin (*voy.* ce nom.)—*Fréderic à Spandau.*—*Gonsalve de Cordoue.*—*Le père ambitieux*, en 5 actes et en vers. —*La mort de Duguesclin.*—*Les parens*, en 5 actes et en vers.—*Les querelles du ménage*, en 3 actes et en vers.—*Je cherche mon père*. Cette pièce, en 3 actes et en vers, est une de celles qu'on regrette de ne pas voir jouer au Théâtre-des-Variétés. On se souvient qu'elle a commencé à Paris la réputation de Brunet, et celle de Pothier dans les départemens.—*M. Lamentin*, ou *la manie de se plaindre*, 1807, ouvrage auquel des détails fort plaisans n'ont pu faire pardonner un défaut d'action, peut-être inséparable du sujet. On a attribué à cet auteur une comédie en 3 actes et en vers, intitulée le *Temporiseur*, tombée à l'Odéon, en 1813, malgré un assez grand nombre de traits heureux et spirituels. M. Dorvo tient depuis quelque temps, à Paris, un café, auquel il a mis pour enseigne: *Les deux Philibert*. Il passe pour avoir une philosophie assez cynique, et pour être doué d'une indifférence peu commune sur le succès de ses productions.—Dorvo-Soulastre, fut un des commissaires des guerres employés dans l'expédition de St-Domingue, en 1798, sous le général Hédouville. Après l'inutile résistance faite aux armes de Toussaint-Louverture, M. Soulastre profita de la permission qui lui fut accordée, et il s'embarqua pour Cuba. Le bâtiment fut capturé par des pirates qui le déposèrent avec ses compagnons dans une île où il eut beaucoup à souffrir, mais dont il parvint enfin à s'échapper. Il a publié: *Voyage par terre de Santo-Domingo, capitale de la partie espagnole de Saint Domingue, au Cap-Français, capitale de la partie française de la même île*, 1809, in-8. L'auteur n'a consacré à l'objet annoncé par le titre que quelques pages assez intéressantes; le reste roule sur les mines du pays et sur les aventures particulières du voyageur.

DOSSONVILLE (Jean-Baptiste), né en 1761, agent de police sous tous les gouvernemens qui se sont succédés pendant 26 ans en France, depuis Louis XVI jusqu'à Louis XVIII inclusivement, est l'un des plus souples et des plus perfides coquins de son espèce. Officier de paix en 1791, Dossonville fut chargé par le roi, d'une mission en Angleterre. Signalé comme agent de la cour, il fut arrêté après le 10 août, et traduit au tribunal institué pour connaître des prétendus crimes de cette journée. Avec les accusations très prouvées que les auteurs du 10 août étaient en droit d'élever contre Dossonville, ce fut sans doute un prodige que de le voir absoudre par ce tribunal, mais celui-là explique tout le reste. Dossonville, fécond en ressources, eut le secret de se rendre si nécessaire aux vainqueurs, que de la police de Louis XVI, il passa immédiatement dans celle du comité de sûreté générale de la convention, formé après le 31 mai; devint le chef suprême de l'armée de sbires et d'assassins, entretenue par ce comité, et présida à toutes les arrestations de cette époque de sang. Après le 9 thermidor, Dossonville, qui jugeait la portée des événemens, se ménagea de bonne heure des intelligences dans le parti royal, qu'il ne servit cependant qu'avec assez de réserve pour ne pas se compromettre; toutefois il ne put se soustraire à la déportation, qui, le 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797) frappa un grand nombre de

députés de son parti. Echappé de la Guyane, avec Pichegru et quelques autres, il arriva en Angleterre, se lia à Londres avec le secrétaire de Miranda, et ayant appris de lui que ce général donnait au gouvernement anglais les moyens d'enlever le Mexique à l'Espagne, il vint sur le continent pour informer de ce projet les divers ministres de cette puissance. Ses démarches le rendirent suspect; il fut arrêté, et l'Autriche le fit enfermer dans la citadelle d'Olmutz, d'où il ne fut délivré que par suite du traité de Lunéville conclu en 1801. Bonaparte, encore premier consul, chargea Dossonville de faire pour lui une police secrète, et celui-ci, secondé par un grand nombre d'ecclésiastiques, d'émigrés rentrés, et de royalistes du faubourg St.-Germain, bien payés, ainsi que lui, par la liste civile impériale, remplit si merveilleusement ses vues, que le premier consul ne cessait de raconter les utiles services que lui rendait sa police secrète. Les choses allaient ainsi, lorsque l'arrestation de Pichegru, faite à Paris où il était déjà depuis quelque tems, donna des soupçons sur la fidélité de Dossonville qu'on savait avoir été l'agent immédiat de ce général, en fructidor an 5, et avoir partagé depuis sa mauvaise fortune. Arrêté pendant quelques jours, il eut assez d'adresse et d'amis pour obtenir une prompte liberté, mais à condition de s'éloigner de Paris. Il s'en était tellement rapproché depuis, qu'il était à Mélun, lors de la première invasion étrangère, et fut le premier à arborer la cocarde blanche, aux cris de *vive le roi*. Ce zèle lui valut la place de commissaire de police du quartier de l'île St.-Louis. Il se vit obligé de se cacher au retour de Bonaparte; mais de tels hommes ne sont ni apperçus ni recherchés; on ne songea pas à lui. Il est rentré, lors de la seconde restauration, dans ses modestes fonctions de l'île St.-Louis, et quoiqu'elles paraissent suffire à l'ambition de Dossonville, nous avouerons que ce théâtre nous semble bien étroit pour des talens tels que les siens.

DOTRENGE (Théodore), né à Bruxelles en 1761, fit d'excellentes études, et annonça de bonne-heure des dispositions marquées pour la carrière du barreau, à laquelle il se destinait. Il fut reçu avocat à Louvain, et exerça cette profession de la manière la plus distinguée jusqu'à l'époque de la révolution belgique, événement auquel ses sentimens patriotiques lui firent d'abord prendre le plus vif intérêt : mais la fausse direction que l'égoïsme et le défaut de lumières des dépositaires du pouvoir imprimèrent bientôt aux affaires publiques, ayant porté tous les hommes éclairés et vraiment amis de leur pays à séparer leur cause de celle du nouveau gouvernement, M. Dotrenge fut du nombre de ces derniers, ce qui lui attira la haine des olygarques : il se vit même exposé à la fougue d'une populace fanatisée par leurs agens, et ne parvint qu'avec peine à s'y soustraire. Il continua l'exercice de sa profession pendant la courte durée de l'insurrection, ainsi qu'après le rétablissement de la domination autrichienne dans les Pays-Bas, et l'occupation subséquente de ces provinces par les armées françaises. En messidor an 4, il eut à traiter une question d'un intérêt général. Ils'agissait de la cause des absens des départemens réunis par la loi du 9 vendémiaire an 4, auxquels le directoire exécutif avait appliqué la loi du 25 brumaire an 3, sur l'émigration. M. Dotrenge présenta au gouvernement un Mémoire tendant à prouver que ces absens ne pouvaient, sous aucun rapport, être assimilés aux émigrés de l'ancien territoire français. Les considérations qu'il y avait déduites, tant d'une profonde connaissance des principes généraux de la législation alors existante, que des simples notions du bon sens et de l'équité, considérations qu'il avait exprimées avec autant de force que de clarté, ne purent prévaloir contre le système d'un gouvernement qui trouvait un grand intérêt à être injuste, et un arrêté du 4 fructidor suivant déclara qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. Cette décision était sans appel, malgré sa révoltante injustice, et la Belgique demeura sous l'empire de cette législation oppressive, jusqu'à l'époque où les événemens du 18 brumaire an 8 mirent en d'autres mains les rênes du pouvoir. Ce changement, et les principes plus libéraux qui semblaient guider le nouveau chef de l'état, engagèrent M. Dotrenge à composer, en faveur de ses compatriotes absens, un nouveau Mémoire, qui fut publié, avec le premier, en germinal suivant. Cet écrit, remarquable, ainsi que le précédent, par la justesse des pensées et la franchise de l'expression, n'eut pas peu d'influence sur les décisions

favorables qui furent prises quelque temps après par les consuls à l'égard des absens belges. Lorsque par suite des événemens de 1814, ce pays eut passé sous l'autorité de la maison de Nassau, M. Dotrenge fut du nombre des citoyens auxquels le nouveau souverain confia l'honorable et importante mission de rédiger la loi fondamentale. Ses lumières et sa longue expérience contribuèrent essentiellement à la confection de cet acte, que quelques défectuosités, peut-être inévitables à l'époque où il eut lieu, n'empêchent pas d'être un des monumens constitutionnels les moins imparfaits qui existent aujourd'hui en Europe : et lors de la formation des États-Généraux, il fut un des premiers désignés dans les provinces méridionales comme député à la seconde chambre. Dès la première session de cette assemblée, il eut occasion de rendre d'importans services à ses concitoyens. Dans la séance du 20 août 1816, il proposa un projet d'adresse au roi, tendant à ce qu'il fût fait une enquête sur les motifs qui avaient donné lieu à l'extradition du sieur L. N. Simon, Français réfugié dans le Grand-Duché de Luxembourg; et quoique cette proposition, soutenue par un trop petit nombre de ses collègues, n'eût aucun résultat, elle ne lui en fournit pas moins l'occasion de développer les principes les plus nobles comme les plus justes au sujet de la liberté individuelle et de protester, en quelque sorte, au nom de l'honneur national contre cette affligeante violation du droit d'azile. Le 25 septembre suivant, il fit partie de la minorité qui se déclara contre la loi tendante à restreindre la liberté de la presse, loi dite depuis des 500 *florins*, à cause de l'amende qu'elle établissait contre les écrivains ou imprimeurs qui viendraient à l'enfreindre, et prononça dans cette circonstance un discours où le raisonnement et la plaisanterie concouraient avec un égal succès, à faire sentir le vice et le danger de la loi proposée. Le 13 décembre de la même année, il s'éleva avec force contre la faculté qu'un projet de loi sur la milice, laissait au gouvernement de compléter ce corps, en temps de guerre, suivant les circonstances; et il prouva combien cette latitude pouvait, dans certains cas, devenir dangereuse. Ce fut avec la même franchise et la même énergie qu'il se prononça contre le projet de loi relatif au droit de succession, reproduit depuis avec des modifications, et enfin adopté dans la session de 1817-1818. Lorsque dans la même session, un projet de loi concernant le droit de chasse, considéré comme régalien, fut présenté aux États-Généraux, M. Dotrenge fut l'un de ceux qui défendirent par les meilleurs argumens la faculté qu'a chaque individu de chasser sur ses terres, comme inhérente à la propriété, et contribua efficacement au rejet de cette disposition, dont l'adoption eût pu donner lieu aux plus graves inconvéniens. Il ne se montra pas moins l'adversaire éclairé de tout ce qui tient aux prérogatives féodales, dans un écrit qu'il publia en 1817, sous le titre *d'Opinion de Théodore Dotrenge sur un article de la loi fondamentale*. Lorsqu'au commencement de 1818, il fut proposé une loi ayant pour objet de nouvelles restrictions à la liberté de la presse, il fit partie de la majorité qui en décida le rejet. Le 18 février de la même année, il déclara qu'il regardait comme inutile le projet de loi portant révocation de la cour spéciale extraordinaire créée par la loi du 10 avril 1815, se fondant sur ce que les fonctions de cette cour temporaire avaient cessé de plein droit le 20 avril 1816 : et il ajouta qu'une pareille loi n'aurait, dans la Belgique, d'autre effet que celui de ce qu'on appelle en Angleterre *Bill d'indemnité*. Il développa, dans cette circonstance, avec autant de talent que de vérité, tout ce qu'a de funeste le système des tribunaux d'exception. En un mot, ce député a constamment agi en sage et courageux défenseur des libertés publiques : chez lui, l'opposition a toujours eu le caractère constitutionnel qui seul peut la rendre estimable ; et il n'a jamais cessé de trouver dans la considération publique, ainsi que dans l'estime de ceux même qu'il combattait, la récompense dûe à ses honorables travaux.

DOUGADOS (François), plus connu sous le nom de *père Venance*, naquit, en 1764, près de Carcassonne. Trahi dans son amour par une femme qu'il adorait, il se jeta dans un cloître, où sa passion, d'abord amortie par les sentimens religieux, fut bientôt totalement étouffée par le goût de la poésie, qui ne tarda pas à s'emparer de lui au point de lui faire négliger ses devoirs monastiques, ce qui

lui attira des désagrémens de la part de ses confrères. Pour s'y dérober, il demanda son changement, l'obtint, et se rendit à Montpellier, où il trouva un supérieur instruit, qui lui permit de se livrer sans obstacle à son goût pour les lettres. Il parvint à se faire une sorte de réputation littéraire, qui lui valut d'abord la protection de personnes puissantes, et ensuite sa sécularisation. Une princesse polonaise le prit pour son secrétaire; il partit avec elle pour Gênes. Rentré en France avec un capital de 12,000 livres, que sa bienfaitrice lui avait abandonné, il fut d'abord professeur d'éloquence à Perpignan, où il se distingua sous des rapports étrangers à la littérature, en contribuant essentiellement par son courage à arracher un malheureux des mains de la populace qui dans une émeute allait l'accrocher à la lanterne. Soit que cette circonstance, qui lui valut de jolis vers dans l'*Almanach des Muses*, lui eût révélé sa véritable vocation, soit qu'il cédât à un goût prononcé, il s'enrôla quelque temps après dans un bataillon de volontaires, et devint successivement officier, colonel et adjudant-général. Il servait en cette qualité à l'armée des Pyrénées, lorsque le 31 mai 1793 renversa le parti de la gironde auquel il était attaché. Il fit tous ses efforts pour en soutenir les restes abattus, et protégea même la fuite de Biroteau; mais traduit bientôt après au tribunal révolutionnaire de Paris, il fut condamné à mort le 13 janvier 1794, à peine âgé de trente ans. Il laissa des poésies légères qui eurent du succès dans le temps où elles parurent, et qui le méritaient par la grâce et le naturel qu'on y remarque : mais ce mérite, que rendait d'ailleurs plus saillant la singularité d'un capucin devenu poëte, puis militaire, est peu de chose en comparaison de l'honneur qui s'attache à la mémoire de celui qui, quoique prêtre, devint le partisan sincère d'une révolution destructive des préjugés, et qui ensuite, dès l'instant où se dépravèrent les principes sur lesquels cette révolution était fondée, et où la lutte s'engagea entre les bourreaux et les victimes, se rangea du côté de ces dernières, et se montra digne de partager l'échafaud des vrais amis de la liberté.

DOUGLAS (Sir Andrew), amiral anglais, fut envoyé de Macao, en 1788, avec le capitaine Meares, à la côte Nord-Ouest de l'Amérique, qu'il suivit depuis la rivière de Cook, jusqu'au-delà du port de Nootka. Il a ajouté aux découvertes de Cook et de la Peyrouse, celles de plusieurs petits ports utiles, du détroit qui sépare les îles de la Reine-Charlotte d'avec le continent, et de l'ancien détroit de Fuca. Sir Douglas commandait, en avril 1793, la frégate *le Phaëton* dans la flotte aux ordres de l'amiral Gell. S'étant porté vers le cap Lézard, il rencontra et prit le corsaire français le *Dumouriez*, qui, onze jours auparavant, avait capturé un navire espagnol, portant 685 caisses d'argent, de l'or en lingot, et pour 800,000 liv. sterl. de marchandises précieuses. Cette prise fut envoyée dans les ports d'Angleterre, où on la regarda comme la plus considérable qui y fût jamais entrée. En 1794, sir Andrew se trouvait, comme capitaine en second, sur le vaisseau amiral *la Reine-Charlotte*, que montait lord Howe, lorsqu'il remporta une victoire sur les Français, le 1er juin, vers Ouessant. Sir Andrew se distingua particulièrement dans cette affaire. Devenu amiral en 1816, il commandait la station de la Jamaïque, et il interposa ses bons offices pour obtenir la liberté du général Howe et de sa famille, faite prisonnière sur le vaisseau espagnol *le Neptune*.

DOULCET DE PONTÉCOULANT (Le comte Gustave), d'une ancienne famille de Normandie, naquit dans cette province, au château de Pontécoulant, en 1764, et obtint le 14 décembre 1783 une sous-lieutenance dans les gardes-du-corps, dont son père était major. Il embrassa, dès le commencement de la révolution, les principes de la liberté; les défendit avec une extrême chaleur pendant toute la session de l'assemblée constituante; fut élu, en 1790, président de l'administration départementale du Calvados, se prononça en faveur des événemens du 10 août 1792, et fut nommé, en septembre suivant, député à la convention nationale. La conduite de M. de Pontécoulant dans cette assemblée fut constamment celle d'un ami de la liberté, éclairé et courageux; il s'associa, dès les premières discussions, aux principes et aux dangers du côté droit, et ne s'en sépara plus. Lors du procès de Louis XVI, il vota la culpabilité de ce prince, rejetta l'appel au peuple, et demanda que Louis fût banni à perpétuité du territoire français après la guerre, et détenu jusqu'à cette époque, sous la sauve-

garde nationale. La sentence de mort ayant été prononcée, Doulcet de Pontécoulant se déclara en faveur du sursis. Le 18 avril 1793, il s'opposa au renouvellement du tribunal révolutionnaire, créé le 10 mars précédent, dans lequel les factieux s'irritaient de voir siéger encore quelques amis de l'ordre et de la justice. Le 31 mai, il protesta avec un nouveau courage, contre toute délibération, déclarant que la convention n'était pas libre. Couthon proposa alors qu'il fût mis en arrestation dans son domicile; ce qui toutefois ne fut point décrété. Le 6 juin, Doulcet de Pontécoulant réclama la lecture d'une lettre de Vergniaud, déclarant qu'il y aurait oppression si les lettres des députés arrêtés n'étaient pas lues; provoqua un rapport sur leur compte, et s'annonça comme résolu à défendre les dénoncés, et à accuser leurs dénonciateurs. Il s'opposa au décret d'accusation contre Buzot, et signa la protestation contre les attentats du 31 mai. Décrété d'accusation, le 3 octobre, il prit la fuite et fut mis hors la loi. Il serait difficile de réunir plus de titres à la reconnaissance nationale et à l'estime de la postérité, que ne le fit Doulcet de Pontécoulant pendant ces époques terribles où par un dévouement volontaire, il attirait sur sa tête une mort inévitable et que chaque instant rapprochait de lui. C'est donc avec une révoltante injustice que Charlotte Corday, près de monter sur l'échafaud, l'accusa d'avoir refusé de la défendre; nous renvoyons nos lecteurs à ce que nous avons dit dans cet article sur la situation personnelle où se trouvait alors Doulcet; situation que connaissait mal l'héroïne de Caën, dont l'erreur était bien excusable, mais qui n'a point été ignorée, depuis, de quelques écrivains de faction qui se sont efforcés d'accréditer cette odieuse calomnie. Sauvé par Mme Lejay, libraire, qui, au péril de sa vie, lui avait donné retraite pendant près de dix-neuf mois, il s'acquitta de cet immense service, en l'épousant après sa proscription. Rentré dans la convention en frimaire an 3 (décembre 1794), il y parla avec chaleur, le 28 ventôse an 3 (18 mars 1795) pour la restitution à leurs familles, des biens des condamnés. En vendémiaire an 4 (octobre 1795), il engagea la convention à rappeler son énergie de prairial, et demanda si le gouvernement était encore dans les comités, ou s'il était passé dans les sections de Paris. Élu président le 16 messidor an 3 (14 juillet 1795), il fit révoquer le décret d'accusation rendu le 9 novembre 1792 contre le général Montesquiou, et rayer son nom de la liste des émigrés. Nommé, lors de l'installation du gouvernement directorial, membre du premier conseil des cinq-cents, il ne s'écarta point de la ligne républicaine qu'il s'était tracée, combattit avec une même persévérance les factions qui voulaient ramener la terreur ou la royauté, défendit, avec toute la force de la raison, la liberté de la presse « *par qui et pour qui*, disait-il, la révolution avait été faite, » et demanda la révocation de la loi du 3 brumaire an 4 (25 octobre 1795), qui excluait les parens d'émigrés de toutes fonctions publiques. Dès-lors, Doulcet de Pontécoulant manifesta dans un grand nombre de circonstances, une vive opposition aux mesures directoriales, et ce fut principalement au sujet des affaires d'Italie, qu'appuyant le 5 messidor an 5 (23 juin 1797), la motion de Dumolard contre la politique du directoire à l'égard de ce pays, il rejeta le blâme de toutes les opérations sur cette autorité, et fit l'éloge de Bonaparte. Quelques jours après, il fit adjoindre Pichegru et Villot à la commission des inspecteurs de la salle, qu'on savait être le point de réunion de la conspiration qui s'ourdissait alors contre le directoire. Il appuya, le 8 thermidor, an 5 (26 juillet) l'impression du rapport du premier sur la marche des troupes. Devenu par cette conduite justement suspect au directoire, qui ne vit plus en lui que l'allié de ses ennemis, Doulcet de Pontécoulant porté le 19 fructidor suivant (5 septembre 1797), sur la liste des déportés, en fut rayé sur la proposition de deux de ses collègues. Depuis cette époque, il ne reparut plus au conseil, et se tint éloigné des affaires publiques jusqu'au 18 brumaire, époque à laquelle il fut nommé, par le premier consul, préfet de la Dyle. M. de Pontécoulant détruisit la mendicité à Bruxelles, y rétablit les filles de la charité, et s'y fit remarquer par plusieurs autres actes de bonne administration. Appelé le 1er février 1805, au sénat, il fut nommé commandant de la légion-d'honneur; il accompagna en 1807 le général Sebastiani, nommé ambassadeur à Constantinople, et revint peu de temps après en France. Un décret impérial du 25 décembre 1813 le chargea de se rendre à Bruxelles en

qualité de commissaire extraordinaire, afin d'y prendre toutes les mesures de salut public, que les circonstances exigeraient; mais cette mission n'eut et ne pouvait avoir aucun résultat utile : les frontières de la France étaient déjà envahies et sa capitale menacée. Créé pair par Louis XVIII le 4 juin 1814, Bonaparte, à son retour, ne retira point cette dignité à M. de Pontécoulant. Après la deuxième abdication de ce prince, il s'opposa à ce que son fils Napoléon fût reconnu empereur, motivant cette opposition sur ce que cet enfant n'était point en France. Nommé par le gouvernement provisoire commissaire négociateur près les souverains alliés, M. de Pontécoulant partit de Paris, le lendemain, avec les autres commissaires. Le 26, ils rencontrèrent les généraux Blucher et Wellington, qui en les renvoyant aux souverains alliés qui se trouvaient à Haguenau, leur firent répondre que les hautes-puissances regardaient comme condition essentielle de la paix, que Bonaparte fût livré entre leurs mains. Là se termina la négociation. Revenu à Paris, à la suite de cette mission, M. de Pontécoulant ne reparut plus à la chambre des pairs, dont il cessa de faire partie après le 8 juillet 1815. Quelques feuilles ont prétendu qu'Adolphe de Pontécoulant, fils du précédent, s'étant joint aux révoltés de Fernambuco, avait été arrêté et exécuté par ordre des autorités du Brésil; mais ce bruit ne s'est point confirmé.

DOUMERC (Le baron Jean-Pierre), lieutenant-général de cavalerie, né le 7 octobre 1767, entra au service dès sa jeunesse, dans un régiment de cavalerie, parvint au grade de colonel du 9e régiment de cuirassiers, en novembre 1804, se distingua à la bataille d'Austerlitz, à la tête de son régiment, et fut nommé, après cette journée, commandant de la légion-d'honneur. Sa conduite pendant la guerre contre la Prusse et à la suite de cette guerre, lui valut successivement les grades de général de brigade le 31 décembre 1806, et de général de division le 30 novembre 1811. Des actions d'éclat, pendant la funeste campagne de Russie, à la bataille de Dresde, (26 et 27 août 1813), et au combat de Veauchamp (14 février 1814), placent le nom de ce général parmi ceux qui ont honoré les armes françaises. Nommé par Bonaparte en avril 1815, inspecteur-général de la première division militaire (Paris) et membre de la commission chargée d'examiner les nominations faites par le gouvernement royal, le général Doumerc a cessé d'être employé depuis le second retour des Bourbons.

DOUSSIN-DUBREUIL (Jacques-Louis), docteur en médecine, et membre de la société des inventions et découvertes, du lycée des arts, de la société académique des sciences de Paris, et de la faculté de médecine pratique de Montpellier, est né à Saintes en 1762. Il fut un des premiers médecins de Paris qui firent connaître la vaccine, et l'essaya sur ses propres enfans; ce qui le fit nommer un des membres du comité de vaccination près du ministre de l'intérieur. Il a publié entre autres écrits : — *Des glaires; les causes de leurs effets, et la découverte d'un nouveau remède*, quatrième édition, 1799, in-8; cinquième édition, 1802; sixième, 1705, in-8; septième édition, 1813, in-8. — *De l'épilepsie en général, et particulièrement de celle déterminée par des causes morales*, 1797, in-8. M. Doussin-Dubreuil a encore publié une Dissertation sur les causes de la stérilité des femmes et les moyens de l'empêcher.

DOUTREPONT (Charles-Lambert), né à Bruxelles vers le milieu du 18e siècle, fit de bonnes études, et commença, en 1771, à exercer la profession d'avocat au conseil souverain de Brabant : carrière dans laquelle il ne tarda pas à se faire connaître avantageusement. En 1780, il publia un écrit intitulé : *Essai historique sur l'origine des dîmes*, tendant à repousser les prétentions exhorbitantes qu'élevait à ce sujet le clergé de la Belgique. Il y développa l'instruction la plus étendue, jointe à une saine logique, en même-temps qu'il fit preuve d'un véritable courage, en osant attaquer, dans ses plus chers intérêts, un corps si puissant à cette époque. Cet ouvrage, qui obtint les honneurs de la traduction en plusieurs langues, fut attaqué par l'abbé Ghesquières, membre de l'académie de Bruxelles, qui soutint les prétentions du clergé comme fondées sur le droit divin. M. Doutrepont ne tarda pas à répliquer par une *Défense* de son écrit, dans laquelle il réfutait avec esprit, quoiqu'avec un peu d'âcreté, les assertions de son adversaire. En 1783, pour répondre à une

question mise au concours par l'académie, il publia une autre brochure ayant pour titre : *Discours sur l'autorité du droit romain dans les Pays-Bas*, qui lui valut l'accessit. Lorsque la révolution belgique vint à éclater, il se montra favorable aux principes sur lesquels elle était fondée : mais la fausse direction que lui fit bientôt prendre la toute-puissante influence du clergé, trouva, dans M. Doutrepont, un adversaire d'autant plus dangereux que ses lumières égalaient son patriotisme. La franchise avec laquelle il manifesta ses opinions à cet égard, le mit en butte à la haine des principaux meneurs, et il se vit un jour entouré par un attroupement populaire, à la fureur duquel il eut peine à échapper. Au retour des Autrichiens, qui eut lieu quelque temps après, il reprit l'exercice de sa profession d'avocat, qu'il continua jusqu'à la seconde entrée des troupes françaises, époque à laquelle il fut nommé membre de l'administration centrale de la Belgique, puis de la commission chargée de la division des provinces ci-devant autrichiennes et du pays de Liége en départemens; enfin, il fut appelé successivement aux fonctions de commissaire du gouvernement prés le tribunal criminel de la Dyle, de commissaire au congrès de Rastadt pour la liquidation de la dette belgique, et, en l'an 6, de député de son département au conseil des cinq-cents. Dans ce dernier poste, il soutint la réputation qu'il s'était acquise, tant par la droiture de son caractère que par l'étendue de ses connaissances en matière de législation. Il donna de nouvelles preuves de ces deux qualités dans le discours qu'il prononça au corps-législatif le 1er fructidor de la même année, contre le principe du droit de successibilité entier et absolu, accordé aux enfans nés hors mariage, concurremment avec les enfans légitimes, par les lois des 4 juin 1793, et 12 brumaire an 2. Dans le cours de la même session, il se fit encore remarquer par un discours sagement et fortement pensé sur la question de la liberté de la presse, et dans lequel il envisagea, avec une sagacité peu commune, les différentes faces de cette épineuse question, tant de fois agitée depuis. Enfin, après le 18 brumaire an 8, la manière honorable dont il s'était acquitté des diverses fonctions qu'il avait remplies, et surtout la confiance qu'inspirait son savoir reconnu en jurisprudence, lui valurent la place de juge au tribunal de cassation, à laquelle il fut appelé par le sénat-conservateur. Il continua d'y mériter l'estime et la considération générales jusqu'à sa mort, arrivée dans les premiers mois de 1809. Il fut remplacé par M. Benvenuti, membre de la cour d'appel de Florence. Son oraison funèbre fut prononcée par le premier-président de la cour de cassation. M. Doutrepont a laissé deux fils, dont l'un, par divers traits de la plus audacieuse bravoure, s'est élevé à un grade supérieur dans un régiment de hussards.

DOYEN (Gabriel-François) né à Paris en 1726, fils d'un valet-de-chambre tapissier de la cour, manifesta de bonne heure un goût très-vif pour le dessin. Admis avant l'âge de 12 ans dans l'école de Vanloo, il fit de tels progrès qu'à 20 ans il remporta le grand prix de peinture. Dès ce moment, une liaison cimentée par la reconnaissance et l'amitié, s'établit entre le maître et l'élève. En 1748, Doyen partit pour Rome, où les ouvrages d'Annibal, Carrache de Jules Romain, de Polydore, et de Michel-Ange, attirèrent surtout son attention, et firent l'objet principal de ses études. C'est au choix qu'il fit de ces admirables modèles que l'on doit attribuer le genre particulier de son talent, remarquable par le grand caractère du dessin et la vigueur de l'expression. Il eut la patience, peut-être unique, de peindre en entier, sur une toile de 6 à 7 pieds, le plafond de la fameuse galerie du palais Barberini, par le Cortone, dont il était aussi l'admirateur passionné. Il se rendit ensuite à Naples, où il étudia spécialement les ouvrages de Solimène, traversa Venise, Bologne, ainsi que quelques autres villes d'Italie, et séjourna un certain tems à Turin, où on voulait le fixer : mais le desir de revoir sa patrie l'emporta sur tous les avantages qu'on lui proposait. De retour à Paris, il s'enferma dans son attelier, se livra au travail avec l'ardeur et la persévérance qui le caractérisaient, et au bout de deux ans de retraite et d'efforts, fit paraître son grand tableau de *la mort de Virginie*, auquel il dut son admission à l'académie de peinture, en 1758. Il ajouta à sa réputation par le tableau de *la Peste des ardens*, qu'il fit pour l'église de St-Roch, et qu'on regarde comme son chefs-

d'œuvre. Afin de se mieux pénétrer des beautés qu'il voulait transporter dans ce tableau, il alla visiter les chefs-d'œuvre de l'école flamande. Pour donner plus de vérité à son ouvrage, il allait dans les hôpitaux observer le caractère et la physionomie des moribonds et des malades; on le voyait souvent détruire en un instant le travail de plusieurs jours, et le recommencer avec une nouvelle ardeur. On trouve dans cette grande et riche composition de beaux caractères de tête, des figures bien groupées et profondément pensées; l'expression de la douleur y est rendue avec une grande vérité; la couleur du tableau est forte et vigoureuse. Le spectacle de la beauté en pleurs et richement parée, au milieu des ravages de la peste qui semble s'acharner de préférence sur des cadavres décharnés et sans vêtements, exprime une grande pensée. La renommée que lui acquit cet bel ouvrage, le fit choisir pour peindre, en remplacement de Vanloo, qui venait de mourir, la chapelle de St-Grégoire aux Invalides. Une chûte que fit Doyen, de l'échafaud sur lequel il s'était placé pour travailler à ce grand ouvrage, faillit lui coûter la vie: il fut forcé de garder le lit pendant plusieurs mois: mais à peine fut-il rétabli des suites de cet accident, qu'il se remit au travail avec une nouvelle ardeur. Plusieurs autres productions achevèrent d'étendre sa réputation à tel point, qu'il fut appellé à la cour de Russie, où il se rendit au commencement de la révolution française. Il fut nommé professeur de l'académie de peinture à Pétersbourg, logé dans un des palais impériaux, et il lui fut assigné une pension de 1200 roubles. Catherine II et son successeur lui donnèrent des marques multipliées de leur affection: le nouveau monarque augmenta même sa pension. On rapporte qu'un jour qu'il apperçut Doyen à pied, par un mauvais temps, il lui demanda pourquoi il s'exposait ainsi à son âge, et qu'apprenant qu'il n'avait point de voiture, il lui en envoya une qui resta toujours aux ordres du peintre. Il l'avait chargé de peindre plusieurs plafonds, entre autres ceux de la grande salle dite de *St. George*, de la bibliothèque de l'ermitage, de sa chambre à coucher, et de l'une des galeries de Pawlowski. Doyen s'acquitta de ce grand travail avec son succès ordinaire, jusqu'au moment où ses infirmités le contraignirent d'y renoncer. Il mourut à Pétersbourg le 5 juin 1806, après un séjour de 16 ans en Russie.

DOYLE (Jean), baron et lieutenant-général anglais, né à Dublin en 1756, est fils d'un avocat distingué de ce pays. Il était destiné à suivre aussi cette carrière, et avait même exercé quelque temps à Londres, lorsque son père mourut. Doyle, entraîné par une sorte de passion pour l'état militaire, entra dans le 48e. régiment, où il fut d'abord enseigne, et ensuite lieutenant. Il partit pour la guerre d'Amérique en 1775, et resta dans ce pays jusqu'en 1782. Nommé bientôt capitaine dans les volontaires irlandais, John Doyle était major de brigade à la retraite dans les Jerseys. Il se distingua dans toutes les affaires qui eurent lieu en Amérique, particulièrement avec un corps de cavalerie légère qu'il avait levé parmi les *Back-Woodsmen*, et qu'il avait réuni à son régiment, désigné dans la ligne sous le n°. 105, à cause des grands services qu'il avait rendus. On peut toutefois juger jusqu'à un certain point de la nature de ces services, en songeant que c'est à ces *Back-Woodsmen*, colons établis dans l'intérieur des terres, que doivent être attribués, d'après les rapports des journaux américains, les atrocités et les brigandages qui ont poussé au désespoir les hommes rouges, et allumé la guerre qui a lieu actuellement entre ces tribus sauvages, et le gouvernement des États-Unis. Envoyé en Angleterre avec des dépêches pour les ministres, Doyle se fit nommer membre du parlement par Mullingar, en 1782. Il se fit remarquer dans sa carrière parlementaire par son opposition au ministère, et par la proposition qu'il fit d'augmenter les revenus de l'établissement formé en Irlande en faveur des soldats blessés de cette nation, dont il vanta la bravoure et la fidélité. Doyle parla aussi pour la réforme du parlement, et fut un des chands partisans de l'émancipation des catholiques d'Irlande. Sa réputation, comme orateur et comme militaire, le fit nommer secrétaire particulier du prince de Galles. En 1793, la guerre ayant recommencé, il leva un régiment (le 87e.) sous le nom de régiment Irlandais du prince de Galles, et accompagna, sur le continent, lord Randon, aujourd'hui

comte Moira. Il servit successivement, et de la manière la plus honorable, en Flandre et en Hollande. En 1797, il se rendit à Gibraltar, et de là, avec Abercrombie, à Minorque et en Égypte, où il se trouva à l'affaire de Rahmanié, s'empara ensuite d'un convoi français destiné pour le Caire; contribua à la prise de cette dernière ville et à celle d'Alexandrie en août 1801, et fut bientôt après nommé major-général, et envoyé pour commander à Guernesey comme lieutenant-gouverneur. Cet emploi était fort difficile à remplir, à cause des priviléges sans nombre dont jouissent les habitans, et qui contrarient les opérations du gouvernement dans presque toutes les occasions. Le général Doyle, par la franchise de sa conduite et ses manières conciliantes, s'attira l'amour et la confiance des habitans, qui lui donnèrent non-seulement toutes les facilités qu'il pouvait desirer, mais encore le comblèrent des témoignages publics de leur estime, pour reconnaître les services qu'il leur avait rendus. Il a été récemment nommé lieutenant-général en pied de l'île de Guernesey, a obtenu de S. M. le permission de porter l'ordre du Croissant, que lui avait donné le Grand-Seigneur, et a reçu le titre de baronet.

DRACKE (Sir), écuyer, ancien chargé d'affaires de S. M. B. à Copenhague, fut nommé, en septembre 1792, ministre près la république de Venise, et, en juillet 1793, près celle de Gênes. En septembre, il fut chargé de négocier avec les mécontens de Corse : en octobre, il voulut faire déclarer Gênes en faveur de la coalition; et, n'ayant pu y réussir, il quitta cette ville, en donnant ordre à tous les vaisseaux anglais et napolitains de mettre à la voile. Il retourna, en 1795, reprendre ses fonctions près du gouvernement de Gênes. On l'a accusé, même en Angleterre, d'avoir mis la plus grande hauteur et la plus grande dureté dans sa conduite envers les petits États d'Italie. Il fut envoyé, en 1803, auprès de la cour électorale de Bavière; et il reçut, à Munich, Méhée, agent de la police française, qui venait de Londres, où il avait eu l'adresse d'obtenir une recommandation du ministère. Dracke, totalement dupe de cet artifice, lui remit des sommes considérables, et lui fit des propositions que celui-ci se hâta de révéler à son maître; après quoi il se vanta, dans un pamphlet intitulé *Alliance des jacobins avec le ministère anglais*, de l'adresse avec laquelle il avait escroqué quelques guinées, à l'ambassadeur. Vaincu dans cette honorable lutte, l'envoyé anglais ut encore obligé de quitter Munich. De son côté, la cour de Londres renvoya le ministre bavarois, et, depuis ce temps, cessa toute communication avec cet Etat. Montgaillard a aussi désigné, dans ses *Pamphlets*, M. Dracke, comme s'étant occupé en Italie de correspondances avec le parti royaliste de France. Quoiqu'il en soit de cette dernière assertion, M. Dracke peut être regardé comme un de ces envoyés, qui méconnaissant les véritables devoirs d'un ambassadeur, leur substituent les manœuvres tortueuses et basses d'un agent de police secrette, et dont l'emploi, trop fréquent à certaines époques de la révolution, a fait rejaillir une sorte de déconsidération sur la diplomatie anglaise.

DREUX-BREZÉ (Le marquis DE), grand maître des cérémonies de France, occupait cette place avant 1789, et fut chargé, après la séance royale du 23 juin de cette année, de faire sortir de la salle des états-généraux, les députés des communes, qui délibéraient sur la conduite qu'ils avaient à tenir, à la suite des déclarations du roi. La réponse foudroyante faite dans cette circonstance par Mirabeau (*V.* ce nom), à M. de Brézé, a attaché au nom de ce dernier, une célébrité assez fâcheuse, et la seule que nous lui connaissions.

DRIESSEN (PIERRE), né à Groningue, en 1753, est professeur de médecine et de chimie à l'académie de cette ville. Il a dû cette chaire à de profondes connaissances dans les sciences, et aux grands talens dont il avait fait preuve dans les parties d'enseignement dont il avait été successivement chargé à la même académie, depuis 1778, sous les titres de lecteur, professeur extraordinaire, professeur ordinaire de médecine et de botanique. M. Driessen s'honore d'avoir mérité les suffrages et l'estime des célèbres Daubenton et Pringle dans les voyages qu'il a entrepris pendant sa jeunesse, pour perfectionner son instruction. Nous avons de lui un discours *sur les avantages qui résultent pour les sciences et les arts de l'étude de la chimie*; —un traité *sur la magnésie et les lessives matrices du sel marin*; —un discours *de*

arte pharmaceuticâ ad majorem dignitatem evehendâ, etc.,—des observations *sur la physique et la chimie.* Il a travaillé à la *Pharmacopæa Batava* et s'occupe maintenant de la *Pharmacopæ a Belgica.* Il est membre de l'institut des sciences, des lettres et des arts des Pays-Bas, et de plusieurs sociétés savantes.

DROUET (Jean-Baptiste), né le 8 janvier 1763, servit quelque temps dans les dragons et devint ensuite maître de poste à Ste-Menehould. Cet homme violent et fanatique était maître de poste à Ste-Menehould, lorsque Louis XVI fuyant de Paris avec sa famille, traversa cette ville. Les officiers municipaux de Ste-Menehould étaient alarmés de quelques mouvemens de troupes dans leur ville, quand Drouet alla le 21 juin 1791, leur annoncer qu'il avait vu passer une voiture qui lui avait paru suspecte; il avait, disait-il, cru reconnaître le roi, dont il avait vu l'effigie sur des assignats.; on lui ordonna de la suivre. Il prend un chemin de traverse, devance la voiture du roi, à Varennes, avertit le maître de poste, et comme c'était au milieu de la nuit, avant de demander du secours et d'éveiller personne, il alla droit au pont par où le roi devait passer, afin de le barricader. Une voiture chargée de meubles qui se trouva là servit son projet; il la renversa à l'entrée du pont, et courut avertir le procureur de la commune, le maire et le commandant de la garde nationale. On connaît la suite des événemens de cette journée. Le 18 août, l'assemblée nationale lui accorda, en récompense de son zèle dans cette occasion, une gratification de 30,000 liv., qu'il refusa, et au lieu de laquelle il sollicita un grade dans la gendarmerie. Nommé en septembre 1792, député de la Marne à la convention nationale, il était absent de l'assemblée, lors des deux premiers appels nominaux sur le jugement de Louis XVI, et vota la mort de ce prince, sans sursis. Le côté droit eut peu d'ennemis aussi ardens; il le prouva au 31 mai, où il se fit particulièrement remarquer par ses violences contre ceux que sa faction avait proscrits. Envoyé à l'armée du Nord en septembre 1793, s'y trouvant erné par les Autrichiens et redoutant leurs vengeances, il essaya de fuir, tomba entre leurs mains et fut envoyé à Spielberg, forteresse de Moravie, d'où il essaya de s'échapper le 6 juillet 1794, mais cette tentative lui réussit mal; il se cassa le pied et fut repris. Echangé à Bâle en novembre 1795 avec Camus, Lamarque, Bancal, Quinette et Beurnonville, contre la fille de Louis XVI, il vint reprendre sa place au conseil des cinq-cents. La tempête révolutionnaire avait cessé; les lois étaient respectées; la liberté s'affermissait; et la république commençait à atteindre à cette époque, un haut degré de splendeur. Cet état de chose ne se conciliait point avec l'esprit inquiet et turbulent de Drouet, Babeuf et quelques insensés démagogues conspiraient alors contre le gouvernement naissant; Drouet s'unit à eux. Arrêté avec ses complices dans la nuit du 10 au 11 mai 1796, il fut enfermé à l'Abbaye, et allait être traduit avec eux devant la haute cour nationale, convoquée à Vendôme, lorsqu'il vint à bout de se sauver dans la nuit du 18 août. Factieux incorrigible, il ne dut la vie, dans la nuit du 23 au 24 fructidor an 4, (9 et 10 septembre 1796), pendant laquelle une foule d'agitateurs parmi lesquels il se trouvait, tentèrent de soulever le camp de Grenelle contre le directoire, qu'à une laitière qui le mit dans sa charette, et l'y cacha sous de la paille. Fatigué de cette longue suite d'efforts infructueux, Drouet se retira d'abord en Suisse et s'embarqua ensuite pour les Indes. Il n'était encore qu'au Pic de Ténériffe, lorsque cette île fut attaquée par les anglais; Drouet se battit contr'eux avec courage. Ayant appris dans cet intervalle qu'il avait été acquitté par la haute-cour, il rentra en France, et fut nommé après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) sous-préfet à Ste-Menehould. Il a conservé cette place pendant toute la durée du gouvernement impérial, et l'a perdue à la restauration. Nommé en mai 1815, membre de la chambre des représentans, la loi du 12 janvier 1816 l'a forcé de quitter la France.

DROUET (comte d'Erlon), parent du précédent, né à Reims le 29 juillet 1765, s'enrôla, en 1792, dans un bataillon de volontaires nationaux, devint aide-de-camp du général Lefebvre, et fit en cette qualité les campagnes de 1793, 1794, 1795 et 1796, aux armées de la Moselle et de Sambre-et-Meuse. Nommé général de brigade en 1799, il servit en 1803 dans l'armée de Hanovre, fut fait général de division, et commanda, en 1805, un corps qui pénétra dans la Bavière par la Fran-

conie. Il fit en 1806, la campagne de Prusse; fut blessé à la bataille de Friedland (14 juin 1807) où il était chef d'état-major du corps du maréchal duc de Montebello (Lannes), et reçut le 29 mai 1808, le rang de grand-officier de la légion-d'honneur. Employé dans le Tyrol en 1809, il commanda le 9e corps de l'armée d'Espagne, et obtint, en septembre 1810, d'importans succès en Portugal. Dans les derniers jours du mois de juillet, il emporta de vive force la position du Col-de-Maya, après la plus vigoureuse résistance de la part des Espagnols. Devenu l'un des lieutenans du duc de Dalmatie (Soult) lors de l'invasion de l'armée anglaise dans le Midi, il prit une part active et développa les talens militaires les plus distingués aux batailles de l'Adour, d'Orthès et de Toulouse. Après la restauration, il obtint le commandement de la 16e division militaire. Accusé d'avoir voulu marcher sur Paris à la tête de toutes les troupes qui se trouvaient dans le Nord de la France, pour enlever la famille royale, l'ordre fut donné le 13 mars 1815 par le duc de Feltre, qui venait d'être nommé ministre de la guerre, de se saisir de lui: mais il se sauva dans le fort St-Sauveur à Lille, dont les événemens lui permirent bientôt de sortir. Il s'empara aussitôt de la citadelle, où il se maintint jusqu'au 20 mars. Le 28 du même mois, il reconnut et fit reconnaître Bonaparte comme souverain de la France, par les troupes sous son commandement. Elevé à la pairie le 2 juin 1815, le comte d'Erlon reçut le commandement du 1er corps de l'armée française, et combattit à sa tête à Fleurus et à Waterloo, avec une intrépidité digne d'un meilleur sort. Après les désastres de cette époque, il vint commander l'aile droite de l'armée sous Paris, et se retira au delà de la Loire, après la capitulation de cette ville. Compris dans l'ordonnance du roi du 24 juillet, il abandonna inopinément son corps d'armée, chercha quelque temps un azile, et se retira enfin à Bareuth, où il avait obtenu la permission de résider. Cité le 22 juin de la même année, devant le conseil de guerre de la 11me division militaire, pour y être jugé par contumace, l'absence de preuves contre ce général, n'a pas permis de continuer l'instruction.

DROUOT (Le comte Antoine), lieutenant-général des armées françaises, né à Nancy le 11 janvier 1774, entra dans l'artillerie, comme lieutenant, en 1793, fit toutes les campagnes de la révolution dans cette arme, passa en Egypte avec Bonaparte, et servit à son retour en France, dans l'artillerie à pied de la garde impériale, où il occupait, en 1809, le grade de major. Devenu général de brigade, il acquit en peu de temps par son intrépidité, son sang-froid dans le danger et la justesse de son coup-d'œil, la réputation d'un des généraux les plus braves et les plus habiles de l'armée. L'empereur ne tarda pas à apprécier les brillantes qualités de cet officier, et l'attacha comme aide-de-camp à sa personne, le 7 mars 1813. Il rendit le 2 mai de la même année à la bataille de Lutzen, un éminent service, en chargeant l'ennemi au galop à la tête de l'artillerie légère. Il se signala de nouveau, le 28, à l'affaire de Bautzen, et fut promu au grade de général de division le 3 septembre 1813. Attaqué le 3 octobre à Wachau, où il commandait l'artillerie de réserve, par la cavalerie ennemie très supérieure en nombre, il ordonna à ses canonniers de former leurs pièces en carré et de charger à mitraille; ce mouvement exécuté avec une grande précision, mit en un moment l'ennemi dans une déroute complète. Le général Drouot ne montra pas moins de valeur à Hanau contre les Bavarois le 30 octobre, à Nangis le 17 février 1814, et au défilé de Vauclor, qu'il franchit le 17 mars suivant, malgré le feu de soixante pièces de canon qui en défendaient le passage. Dévoué par reconnaissance et par devoir à la personne de l'empereur Napoléon, Drouot n'hésita pas un moment, après l'abdication de Fontainebleau, à suivre les destinées de l'ancien souverain de la France, qu'il reconnaissait toujours pour le sien, et l'accompagna à l'île d'Elbe, dont il fut nommé gouverneur militaire. Le 1er mars 1815, Drouot chargé du commandement de l'avant-garde qu'il conserva jusqu'à Paris, débarqua avec Bonaparte au golfe Juan. De là fut publiée et répandue avec une étonnante rapidité dans les départemens et parmi les troupes, une proclamation qui, par un tableau trop fidèle des fautes des Bourbons et de l'humiliation de la patrie, ne pouvait manquer d'entraîner une armée qui depuis 23 ans, avait consacré par ses victoires l'indépendance

Lisowot

Drouot.

de la France, et rendu immortelle sa gloire militaire, en combattant les efforts sans cesse renouvellés et toujours impuissans, de ceux qui s'en prétendaient les maitres légitimes, à titre d'une succession dont les événemens politiques et le vœu du peuple, authentiquement manifesté depuis, avaient rompu la chaine. Voici quelques extraits de cette proclamation, que les bornes de notre travail ne nous permettent pas de rapporter toute entière : « Nous avons abordé sur la terre sacrée de la patrie, avec la cocarde nationale et l'aigle impérial. Foulez aux pieds la cocarde blanche; elle est le signe de la honte et du joug imposé par l'étranger et la trahison..... Depuis le peu de mois que les Bourbons régnent, ils vous ont convaincus qu'ils *n'ont rien oublié ni rien appris*. Ils sont toujours gouvernés par les préjugés ennemis de nos droits et de ceux du peuple. Ceux qui ont porté les armes contre leur pays, contre nous, sont des héros! Vous etes des rebelles à qui l'on veut bien pardonner, jusqu'à ce que l'on soit assez consolidé par la formation d'un corps d'armée d'émigrés, par l'introduction à Paris d'une garde suisse, et par le remplacement successif de nouveaux officiers dans vos rangs. Alors il faudra avoir porté les armes contre la patrie pour pouvoir prétendre aux honneurs et aux récompenses; il faudra avoir une naissance conforme à leurs préjugés pour être officier; le soldat devra toujours être soldat: le peuple aura les charges, et eux les honneurs..... En attendant le moment où ils oseraient détruire la légion-d'honneur, ils l'ont donnée à tous les traitres, et l'ont prodiguée pour l'avilir..... Les quatre cents millions du domaine extraordinaire, sur lesquels étaient assignés nos dotations, qui étaient le patrimoine de l'armée et le prix de nos succès, ils les ont fait porter en Angleterre..... Tout ce qui a été fait sans le consentement du peuple, est illégitime etc. etc. » Arrivé à Paris, il y continua se fonctions d'aide-de-camp de Bonaparte et son service dans la garde. Créé pair le 2 juin 1815, il partit peu de jours après pour l'armée, combattit à Waterloo avec ses talens et son intrépidité ordinaires et contribua à rallier sous les murs de Laon, les troupes dispersées par ce désastre. Le 23 juin, il prononça à la tribune de la chambre des pairs, un discours dont le but était surtout de détruire l'impression funeste produite par celui du prince de la Moskwa (Ney) sur la situation de l'armée, et certes, qui pourrait se défendre d'honorer le sentiment éminemment généreux et français, qui, dans cette circonstance, porta Drouot à altérer la vérité? Le discours du général produisit une telle sensation sur la chambre, qu'elle en ordonna aussitôt l'impression, mais comme ce discours avait été improvisé, on l'invita vivement à le dicter aux journalistes qui assistaient à la séance. Le même jour, il fut nommé par la commission du gouvernement commandant-général de la garde impériale. Le 25, il annonça qu'ayant reçu l'ordre de se rendre à son poste, il partait pénétré des marques de bienveillance de l'assemblée. Dès ce moment, il donna tous ses soins à la défense de Paris. Par suite de la capitulation, le général Drouot se retira sur la Loire, à la tête de la garde impériale. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, il n'hésita point à se constituer lui-même prisonnier à l'Abbaye. Il comparut le 6 avril de l'année suivante, devant le premier conseil de guerre de la première division militaire; la loyauté si bien connue de Drouot trouva des défenseurs parmi tous ceux qui avaient été appelés comme témoins, parmi lesquels le duc de Tarente (Macdonald) se fit remarquer par son empressement à rendre justice au noble caractère de l'accusé. Drouot fut acquitté, mais seulement à la majorité de quatre voix contre trois; il est vrai que l'on comptait dans le conseil de guerre qui le jugea, plusieurs officiers-généraux qui n'étaient ni étrangers à la gloire de l'armée ni ennemis de la France. La faction de l'émigration rugit de fureur en apprenant l'acquittement de Drouot, qui suivit de quelques jours celui de Cambronne. Ne pouvant attaquer le jugement, elle attaqua les principes établis par les défenseurs, et par le rapporteur, M. Delon; et comme il n'était pas en son pouvoir d'atteindre les avocats, que l'indépendance de leur ministère éleva dans tous les temps au-dessus des factions, toute leur rage se porta sur l'honorable rapporteur qu'elle força, bientôt à se démettre de ses fonctions. Pendant plusieurs jours, il fut prescrit aux journaux du parti d'attaquer par tous les moyens, les doctrines développées dans la défense des généraux acquittés. Le regret du sang fran-

çais épargné, se manifestait à toutes les pages de ces feuilles sanglantes ; mais les victimes étaient sauvées, et les vœux des bons français accomplis. Lorsque le roi fut informé du résultat du jugement, il défendit au ministère public de se pourvoir en révision, et nous nous plaisons à ne pas passer sous silence cette circonstance honorable au caractère de ce prince. A peine le général Drouot eut-il recouvré sa liberté, qu'il partit pour Nancy, où il consacre tous ses momens à l'étude. On a fait depuis, d'inutiles efforts pour le rattacher au service ; après avoir vaillamment servi sa patrie, de son bras, Drouot ne saurait maintenant la mieux servir que de son exemple.

DROZ (Joseph), né à Besançon en 1773, fils de F. N. F. Droz, ancien conseiller au parlement de cette ville, a publié : *Essai sur l'art oratoire*, 1799, in-8; 1806, in-8. — *Des Lois relatives aux progrès de l'industrie*, ou *Observations sur les maîtrises, les réglemens, les privilèges et les prohibitions*, 1810, in-8. — *Lina*, ou *les Enfans du ministre Albert*, 1805, 3 vol. in-12, roman plein de charme et d'intérêt, où l'auteur s'est proposé de montrer qu'on peut trouver des vertus dans tous les partis. — *Essai sur l'art d'être heureux*, 1806, in-18; 1811, in-8; 1816, in-8, production d'une ame douce et bienveillante, d'un esprit cultivé et d'un talent facile. On a dit de l'auteur qu'il méritait de jouir du bonheur dont il nous traçait la voie. — *Éloge de Montaigne*, 1812, in-8; troisième édition, 1815. Cet éloge, dont l'auteur paraît avoir eu le sentiment du génie de l'écrivain dont il faisait le panégyrique, a été mentionné dans un des concours de l'Institut. — *Études sur le beau dans les arts*, 1805, in-8. Cette production contient des apperçus pleins de goût et de justesse, et prouve des connaissances étendues dans les beaux-arts.

DUBAYET. *Voy.* Aubert-Dubayet.

DUBOIS (Louis-Nicolas-Pierre-Joseph, comte), né à Paris le 20 janvier 1758, était avocat au parlement, et devint ensuite procureur au châtelet de cette ville ; il exerçait les fonctions de cette dernière place à l'époque de la révolution, dont il embrassa les principes avec ardeur. Il fut successivement juge dans les tribunaux civils de Paris, président du tribunal criminel, commissaire du directoire près la municipalité du 10e arrondissement, et enfin membre du bureau central. Nommé préfet de police, après le 18 brumaire, il serait difficile d'absoudre l'administration de M. Dubois d'une foule d'actes arbitraires et odieux, et nous doutons que la postérité admette comme excuse suffisante de ceux qui lui sont justement imputés, l'oppression qui, sous le gouvernement impérial, pesait également sur les magistrats et sur les citoyens. M. Dubois, qui obtint pour prix de sa soumission aveugle au pouvoir, la dignité de conseiller-d'état à vie, le titre de comte et le rang de commandant de la légion-d'honneur, ne jouit cependant jamais que d'une façon très-subalterne, de la confiance de celui qu'il servait si bien, et quoiqu'il soit vrai de dire que sous un grand nombre de rapports, le comte Dubois a singulièrement perfectionné diverses branches de la police, telle qu'elle est conçue et exercée sous les gouvernemens absolus, et qu'il ait fait, en cette partie, plusieurs réglemens utiles, aucun regret ne l'a accompagné dans sa retraite, lorsque le 14 octobre 1810, il a été remplacé dans ses fonctions par M. Pasquier, homme dont l'esprit d'intrigue, la suffisance et l'extrême bassesse (*Voy.* Pasquier) firent alors la fortune, et que les mêmes moyens ont élevé depuis et soutiennent au ministère de la justice. On a prétendu avec quelqu'apparence de vérité, que l'horrible malheur arrivé le 3 juillet précédent, au bal donné par le prince de Schwarzemberg pour célébrer le mariage de Napoléon et de Marie-Louise, avait été la cause de la disgrace du comte Dubois, en ce que celui-ci s'était trouvé absent de Paris à l'instant où l'empereur l'avait envoyé chercher : mais cette cause ne fut pas la seule qui détermina le renvoi de ce magistrat, déjà résolu depuis quelques mois et auquel on ne cherchait qu'un motif plausible. Rentré en service ordinaire au conseil-d'état en 1810, le comte Dubois fut, après le rétablissement des Bourbons, mis hors d'activité et nommé conseiller honoraire. Lors de la nomination des députés à la chambre des représentans convoquée pendant les cent jours, le département de la Seine honora le comte Dubois de ses suffrages, et il justifia cette marque de la confiance de ses concitoyens, par une conduite modérée et irréprochable, dans cette assemblée. On lui doit la proposition de l'aboli-

tion de la confiscation des biens, faite dans la séance du 24 juin 1815. Le comte Dubois, qui eût été excusable d'avoir conservé quelque ressentiment des procédés de l'empereur à son égard, quatre ans auparavant, parut les avoir entièrement oubliés, lorsque tant d'autres, parmi lesquels son successeur pouvait être placé en première ligne, saisissaient ce moment pour ajouter la lâcheté à l'ingratitude. Le second retour des Bourbons a rendu le comte Dubois à la vie privée.

DUBOIS (Julien), député de l'Orne à la convention nationale, vota la mort du roi, sans appel, et demanda que le jugement fût exécuté dans les vingt-quatre heures.

DUBOIS (Antoine), général de division, commandait une division de cavalerie à la bataille de Fleurus, et s'y distingua; néanmoins, par suite de quelques altercations avec le général en chef Jourdan, il quitta l'armée de Sambre et Meuse et vint à Paris. Il commanda le premier prairial an 3 (20 mai 1795), les régimens de cavalerie que la convention fit marcher contre les révoltés des faubourgs St-Antoine et St-Marceau, et contribua aux dispositions qui assurèrent, sans effusion de sang, le triomphe d'une cause à laquelle le sort de l'ordre social de la France était attaché tout entier en ce moment. Employé l'année suivante à l'armée d'Italie, et blessé à mort, sur le champ de bataille de Rovérédo, il adressa ces mots au général Bonaparte: « Je meurs pour la république; faites que j'aie le temps de savoir si la victoire est complète. » Le général Dubois descendit dans la tombe avec la consolation d'apprendre que sa patrie était encore une fois victorieuse.

DUBOIS (Jean-Baptiste), né à Faucigny en Bourgogne, le 22 mai 1753, commença ses études à Dijon et vint les achever à Paris. Appelé à Varsovie par le roi Stanislas-Auguste, ce prince l'honora d'une estime particulière et le nomma son conseillier intime. Forcé par l'état de sa santé de revenir en France, il visita en passant à Postdam le grand Fréderic, qui voulut le retenir et se l'attacher. De retour à Paris, il fut chargé par M. de Malesherbes de l'éducation de son petit-fils, et il conserva toujours pour cet illustre vieillard les sentimens de dévouement et de reconnaissance qui lui étaient dûs à tous les titres. Resté, jusqu'au dernier moment, fidèle à son respectable ami, Dubois ne partagea pas d'abord son sort cruel, et parvint même à se soustraire au danger qui le menaçait; mais, découvert ensuite et arrêté, il fut jeté dans les prisons, et ne dut sa liberté qu'au 9 thermidor. Nommé d'abord agent de la commission d'agriculture, il fut bientôt après appelé au ministère de l'intérieur en qualité de chef de division; il y publia une intéressante *Notice sur la vie et les travaux de M. de Malesherbes*, et obtint à la suite des événemens du 18 brumaire, la préfecture du département du Gard, où il mérita l'estime universelle par une adminstration douce, sage, éclairée et protectrice des arts. Des intrigues relatives à la conscription, dans lesquelles son secrétaire particulier et un chef de bureau se trouvèrent compromis, mais auxquelles sa parfaite délicatesse l'avait rendu entièrement étranger, décidèrent sa destitution. Le gouvernement, qui rendait une égale justice à ses services, à ses lumières et à sa probité, crut, en le nommant directeur des droits réunis dans le département de l'Allier, lui donner une sorte de compensation de la place qu'il lui retirait, mais cette disgrace dont M. Dubois considérait les motifs comme intéressant son honneur, lui avait porté un coup mortel. Le chagrin empoisonna le reste de sa vie, et il mourut à Moulins, en 1808, avec la réputation d'un administrateur intègre et éclairé, mais quelquefois trop confiant et trop facile.

DUBOIS-DUBAIS (Le comte Louis-Thibault), né dans le canton de Cambrennes, arrondissement de Pont-Lévêque (Normandie), servait depuis vingt ans environ, dans la maison du roi, où il avait rang de capitaine de cavalerie à l'époque de la révolution. Il se montra dès-lors partisan zélé de la liberté publique, se dévoua tout entier à cette honorable cause, et obtint ainsi la confiance de ses concitoyens, qui l'appelèrent successivement aux fonctions de juge de paix de son canton, de commandant de la garde nationale et d'administrateur de son département (le Calvados). Il fut élu, en septembre 1791, membre de l'assemblée législative, et député, en septembre de l'année suivante, à la convention nationale. Appelé dans cette assemblée à voter, dans le procès de Louis XVI, sur la culpabilité de ce prince, il s'efforça dans son discours de faire ren-

voyer toute cette affaire à la décision du peuple réuni en assemblée primaires ; cette proposition n'ayant point été accueillie, Dubois-Dubais, contraint à donner son opinion, prononça la mort avec cette restriction, que l'exécution du jugement n'aurait lieu qu'en cas d'invasion du territoire Français par les armées ennemies. Ce vote, qui ne fut pas admis, fut renvoyé avec celui des membres qui ayant attaché une condition à leur opinion, furent considérés comme ayant voté contre la mort. M. Dubois-Dubais, qui avait voté pour l'appel au peuple, se prononça en faveur du sursis. Chargé de trois missions pendant la session conventionelle, il s'y fit constamment remarquer par son humanité, sa justice et sa modération. Membre de toutes les assemblées législatives qui se succédèrent depuis la fondation du gouvernement directorial, il fut, à la suite des événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), successivement créé sénateur, comte de l'empire, et titulaire de la sénatorerie de Nîmes. Le retour des Bourbons, en 1814, l'a privé de toutes cet places; il n'occupa, lors du retour de Bonaparte en France, aucune fonction publique, et ne donna son adhésion à l'acte constitutionnel qu'à la condition expresse qu'il y serait fait les changemens et les améliorations que réclamait hautement l'opinion publique. Forcé par la loi du 12 janvier 1816, de quitter la France, le comte Dubois-Dubais s'est retiré à Bruxelles, où il a passé deux années; il a été rappelé dans sa patrie en juillet 1818.

DUBOIS DE CRANCE (Edmond-Louis-Alexis), né à Charleville en 1747, d'une ancienne famille de bourgeoisie, entra dans les mousquetaires, et devint ensuite lieutenant des maréchaux de France. Député du tiers-état du bailliage de Vitry aux états-généraux, il y embrassa la cause de la liberté avec une extrême véhémence, et réclama dans cette assemblée, lors de la discussion relative à l'organisation de l'armée, le prompt établissement des milices nationales. Il porta la même chaleur dans toutes les questions qui touchaient de plus près aux intérêts populaires, fut créé maréchal-de-camp après la session, et refusa de servir sous les ordres de M. de Lafayette, que les trente factieux de l'assemblée constituante, désignés par Mirabeau (*voy.* ce nom), et dont Dubois de Crancé faisait partie, considéraient comme un *constitutionnel*, c'est-à-dire, dans l'absurde langage de l'anarchie, un ennemi de la liberté. Député à la convention nationale, par le département des Ardennes, en septembre 1792, Dubois de Crancé y professa les opinions les plus exagérées; siégea constamment à la montagne; vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; et se déclara, dès cette époque, l'un des plus implacables ennemis du parti de la Gironde, qui s'efforçait de rétablir le règne des lois, et duquel le 31 mai 1793, dont Dubois de Crancé fut un des plus ardens instigateurs, ne tarda pas à consommer la ruine. Élu président de la convention, le 21 février 1793, il fut nommé, le 26 mars, membre du comité de défense générale. Envoyé près l'armée destinée à réduire la ville de Lyon, alors insurgée contre la montagne, Dubois de Crancé contribua puissamment à sa soumission, et prépara ainsi les voies à l'horrible tyrannie qui changea bientôt en un vaste cimetière, l'une des villes de la république dont l'existence importait le plus essentiellement à sa prospérité et à sa gloire. Toutefois, il serait d'autant plus injuste d'associer Dubois de Crancé aux crimes qui suivirent son départ de Lyon, qu'il fut dénoncé par Couthon, à la tribune des jacobins, peu de jours après son retour de cette ville, comme ayant favorisé la rébellion par sa faiblesse et ses intrigues. Pour rétablir sa popularité ébranlée, Dubois de Crancé proposa aux jacobins de demander à quiconque désirerait être admis dans leur sein « ce qu'il avait fait pour être pendu en cas de contre-révolution. » Dénoncé de nouveau à leur tribune par Robespierre et Couthon, comme s'étant rendu coupable de trahison à Lyon, il s'efforça de se justifier de cette imputation sans cesse reproduite; mais cette fois, la société se montra inexorable, et Dubois de Crancé fut irrévocablement rayé du tableau de ses membres. C'était alors un arrêt de mort; aussi, dès ce moment, Dubois de Crancé, certain qu'il ne lui restait plus d'autre moyen de salut que de s'unir à ceux qui préparaient le renversement de la tyrannie, s'attacha-t-il étroitement à leurs projets et les seconda-t-il de tous ses moyens, à l'instant de l'exécution. Rappelé aux jacobins après le 9 thermidor, il y fit l'exposé de sa conduite, et parut avoir apporté de grandes

modifications aux opinions révolutionnaires qu'il avait développées jusques-là. Nommé membre du comité de salut public, le 15 frimaire an 3 (5 décembre 1794), Dubois de Crancé y provoqua les mesures les plus énergiques contre le terrorisme et le royalisme; fut nommé membre de la commission des cinq, chargés, dans les dernières séances de la convention, de présenter à cette assemblée des mesures de salut public, et fut élu, à la fin de la session conventionnelle, membre du conseil des cinq-cents, où il soutint, avec force, les institutions républicaines attaquées de toutes parts. Nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Bernadotte, le 28 fructidor an 7, (14 septembre 1799), Dubois de Crancé qui, à deux mois delà, opposa une honorable mais inutile résistance à la révolution qui mit le pouvoir dans les mains du général Bonaparte, reçut l'ordre de cesser ses fonctions, dans lesquelles il fut remplacé par le général Berthier. Resté sans emploi, depuis cette époque, le général Dubois de Crancé s'est retiré à Rethel, où il est mort, le 28 juin 1814, inébranlable dans les principes qu'il avait professés dès les premiers jours de la révolution, mais ramené par l'expérience à de plus justes idées sur leur application.

DUBOUCHAGE (Le vicomte), pair de France, né dans le Dauphiné vers 1750. Inspecteur-général de l'artillerie de la marine, avant la révolution, il fut nommé par Louis XVI, ministre de la marine le 21 juillet 1792, et réunit, depuis ce jour jusqu'au 1er août suivant, le portefeuille des affaires étrangères, à celui de ce département. M. Dubouchage, dans le peu de jours que dura son ministère, fut constamment auprès du roi l'organe de l'émigration dont l'influence était tantôt suivie, tantôt repoussée par le roi, dont le sens naturellement droit jugeait bien tout le malheur de sa situation, mais ne lui offrait aucun moyen d'y porter remède. Après avoir contribué par de pernicieux conseils à précipiter la ruine du malheureux prince, contre lequel semblaient également conspirer alors et ses ennemis et ceux qui se disaient ses amis exclusifs, Dubouchage lui donna, le matin du 10 août, un conseil qui, s'il eût été franchement adopté et exécuté avec courage, pouvait replacer encore la couronne sur sa tête, c'était d'appeler sur le champ les Suisses casernés à Courbevoye et de se mettre lui-même à la tête des sections fidèles. Ni l'un ni l'autre de ces avis n'ayant été adopté, M. Dubouchage accompagna le roi à l'assemblée, et ne le quitta qu'au moment où ce prince fut conduit au Temple. Il ne rentra plus au ministère de la marine, et quitta la France où il ne revint qu'après le 18 brumaire. Arrêté quelques jours après sur des dénonciations portées contre lui, comme entretenant des intelligences avec l'étranger, il recouvra bientôt sa liberté, et habitait Paris à l'époque de la restauration. Il ne quitta point cette capitale après le retour de Bonaparte, en mars 1815, et ne fut point inquiété, quoiqu'on sût, à n'en pas douter, qu'il n'y était resté que pour servir les Bourbons. Nommé, le 27 septembre 1815, ministre de la marine par Louis XVIII, il se fit remarquer, dans le conseil de ce prince, par la même intolérance de principes et d'opinions qu'il avait apportée autrefois dans le conseil de Louis XVI. Un cri universel d'indignation s'est élevé contre la conduite tenue en 1815 et 1816, par M. Dubouchage, à l'égard des infortunés naufragés de la frégate *la Méduse*. Lorsqu'après l'ordonnance du 5 septembre de cette dernière année, le gouvernement royal qui venait de dissoudre une chambre des députés usurpatrice de tous les pouvoirs, crut devoir adopter enfin un système plus conforme à l'humanité, à la justice, et surtout à l'intérêt de sa conservation, le vicomte Dubouchage fut créé pair, et reçut sa démission du ministère de la marine, dans lequel il a été remplacé par M. Molé, également recommandable par son invariable fidélité à l'empereur Napoléon et aux trois gouvernemens qui se sont succédés depuis le 31 mars 1814.

DUBOUCHET (Pierre), député par le département de Rhône-et-Loire, à la convention nationale, y vota la mort du roi, sans appel et sans sursis. Retiré des fonctions publiques après la session, il a dû quitter la France en février 1816, en vertu de la loi du 12 janvier précédent.

DUBOURG-BUTLER (Le comte Frédéric), né à Paris en 1778, était élève de marine au commencement de la révolution. Cet officier doué d'une valeur brillante et d'un esprit naturel, qu'il a cultivé avec succès, s'est distingué pendant les guerres de l'Ouest, dans les rangs des royalistes. Fait prisonnier par les répu-

blicains, il attendait la mort réservée aux rebelles, lorsqu'une femme qu'il avait intéressée lui donna les moyens de s'y soustraire, et lui offrit un asile. Il était en août 1809, attaché à l'état-major du prince de Pontécorvo (maintenant roi de Suède), dont l'activité, la sagesse et le courage conservèrent Anvers et la Belgique à l'empire français. Lorsque ce prince fut élu prince royal de Suède par les états de ce royaume, Dubourg l'y accompagna, mais son séjour dans ce pays ne fut pas de longue durée. Revenu en France, il servit dans la campagne de 1812, contre la Russie, en qualité de chef d'état-major d'une division polonaise. Blessé et fait prisonnier en décembre de la même année, il fut envoyé à Pétersbourg. Rentré en France, au moment de la restauration, le comte Dubourg y a été nommé chef d'état-major au ministère de la guerre. Sorti de France avec les Bourbons, après le 20 mars 1815, il y est rentré quelques jours avant eux, et quoique dans ces derniers instans il eût servi leur cause avec chaleur et adresse, et par les seuls moyens qui pouvaient en assurer le succès, c'est-à-dire, en se liant avec celles des personnes du parti contraire, qui, exercées aux affaires et s'étant récemment attachées aux intérêts des Bourbons, s'efforçaient, en conciliant toutes les opinions, de faire cesser toutes les résistances, son zèle parut suspect, et ce qui eût du ajouter à sa faveur, décida une disgrâce dont rien jusqu'ici n'a pu le faire sortir, mais qui n'étonnera que ceux qui ne savent pas à quel point le ministre de la guerre de ce temps là (Clarke, duc de Feltre), était asservi à une faction, toute-puissante du nom de ses chefs, et qui assise auprès du trône, menace sans cesse de l'envahir. Le comte Dubourg est auteur de quelques ouvrages militaires, politiques et financiers, aussi remarquables par la finesse des pensées et des vues, que par le talent avec lequel elles sont exprimées.

DUBRETON (Jean-Louis, comte), lieutenant-général des armées, naquit en Bretagne, le 15 janvier 1773, et entra en 1789, dans le corps des cadets. Sous-lieutenant au régiment de Penthièvre, en 1791, il fit les premières campagnes de la révolution comme adjudant-major et capitaine de grenadiers; fut nommé sur le champ de bataille, après le passage du Mincio, commandant de bataillon, au 11me régiment d'infanterie-légère, et passa avec ce corps, en Amérique, lors de l'expédition de St-Domingue. Fait prisonnier par les Anglais, à l'évacuation du Cap, il rentra en France, en 1803, et fut nommé colonel du 5me régiment d'infanterie légère, qu'il a commandé pendant plus de 8 ans en Hollande, en Allemagne et en Espagne. Promu au grade de maréchal de camp le 6 août 1811, il fut chargé du commandement de la province de St-Ander, où il eut à soutenir de continuels combats contre les Anglais et les Espagnols, et que la perte de la bataille de Salamanque le força d'évacuer. Enfermé dans Burgos, en octobre 1812, par les troupes indigènes réunies à celles d'Angleterre, le général Dubreton défendit cette place avec courage, et força l'ennemi à en lever le siége. Promu au grade de général de division le 23 décembre 1812, il fut rappelé d'Espagne, et chargé, dès son arrivée en Allemagne, du commandement de la 1re division du deuxième corps de cette armée, naguères si belle et si redoutable. Le 30 octobre 1813, Dubreton se couvrit de gloire à la bataille d'Hanau, en combattant les Bavarois. Rentré en France, il fut, après la restauration, nommé au commandement supérieur de Valenciennes, et le conserva jusqu'au 28 mars, époque à laquelle cette place ouvrit ses portes au colonel Marbot qui se présenta au nom de l'empereur Napoléon. Le lieutenant-général Dubreton est maintenant chargé du commandement de la 5me division militaire (Strasbourg) auquel il a été appelé en juillet 1815.

DUBROCA (J.-F.), ex-doctrinaire, et ensuite libraire à Paris, où il a donné, vers 1810, des cours publics de déclamation, est né à Saint-Sever, en 1771. Il a publié entre autres écrits, dont le nombre est considérable : *Entretiens d'un bon père avec ses enfans sur l'Histoire naturelle*, 1797, 4 vol. in-12 et un petit atlas.—*Éloge de Washington et des généraux Hoche, Joubert et Désaix*, 1799, in-12.—*Les Femmes célèbres de la révolution*, 1802, in-12.—*La vie de Toussaint-Louverture*, 1802, in-8.—*Itinéraire des Français dans la Louisiane*, 1803, in-8.—*Histoire universelle de Bossuet*, exposée par demandes, 1793, in-12.—*Mémoires pour servir à l'Histoire des attentats du gouvernement anglais contre*

toutes les puissances de l'Europe et particulièrement contre la France, 1803, in-12. — *Les Constitutions de l'empire français*, précédées d'une *Notice historique*, 1804, in-18; 1805, in-12.—*La vie de Dessalines*, 1804, in-12. — *Les quatre fondateurs des dynasties françaises*, 1806, in-8; 1810, in-8. — *Discours et actions de grâces à l'Éternel, pour la naissance du roi du Rome*, 1811, in-8.— *Un vieux républicain à Napoléon, sur la puissance de l'opinion publique dans le gouvernement des états*, 1815, in-8, suivi de *quatre autres cahiers*. Il a fourni des articles sur la prononciation au *Manuel des amateurs de la langue française*.

DUBRUEL (Pierre-Jean-Joseph), né à Rignac, département de la Charente, fut nommé au conseil des cinq-cents, en septembre 1795. Il s'y fit remarquer par sa véhémence à attaquer toutes les institutions républicaines; se lia étroitement avec l'agence des Bourbons, qui, dès cette époque, préparait leur retour par l'avilissement du gouvernement directorial, dont elle dénonçait sans cesse les membres et les ministres; s'éleva le 6 fructidor an 4 (23 août 1796), contre l'abus que faisaient les agens du directoire, des listes d'émigrés, ou plutôt contre l'existence même de ces listes, que la faction de Clichy avait résolu de faire anéantir; défendit les prêtres séditieux avec la même persévérance qu'il avait défendu les émigrés, et cessa, après le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797) de faire partie du conseil des cinq-cents. Quoiqu'il eut été nommé par le gouvernement impérial, proviseur du lycée de Marseille, Bonaparte, revenu de l'île d'Elbe en mars 1815, n'eut pas d'ennemi plus déclaré que Dubruel qui lui devait sa place. Les Bourbons l'en ont récompensé, à leur second retour, en lui accordant des lettres de noblesse, et le département de l'Aveyron l'a nommé en août 1816, membre de la chambre des députés.

DUBUISSON (Paul-Ulric), né à Laval, en 1753, vint de bonne-heure à Paris, où il embrassa la carrière des lettres; il y avait obtenu quelques succès, lorsque la révolution, dont il embrassa les principes avec enthousiasme, vint changer toute son existence. Passé dans les Pays-Bas, que les Autrichiens avaient été forcés d'évacuer, il s'y prononça contre le parti de Vandernoot; fut incarcéré comme ami du brave et infortuné général Vandermesch, et rendu à la liberté, en 1790. De retour à Paris, il s'affilia au club des jacobins, fut envoyé, vers la fin de 1792, à l'armée du Nord, en qualité de commissaire du pouvoir exécutif; suivit Dumouriez dans la conquête des Pays-Bas, et fut ensuite accusé de complicité avec ce général, lors de sa défection. Il provoqua lui-même sa mise en jugement, et obtint, le 6 avril 1793, un décret qui approuvait sa conduite. Lié avec l'espagnol Gusman, le prussien Clootz, Proly, Pereyra, Deffieux, les autrichiens Frey, beaux-frères de Chabot, il fut dénoncé par Robespierre comme ayant voulu semer la discorde parmi les jacobins, qui l'exclurent de leur société. Traduit bientôt après au tribunal révolutionnaire, comme complice d'Hébert, il fut condamné à mort, et exécuté le 24 mars 1794. On lui doit comme littérateur : *Nadir ou Thomas Koulikan*, tragédie en 5 actes et en vers; *le Vieux Garçon*, comédie en cinq actes et en vers; *l'Avare cru bienfaisant*, autre comédie en cinq actes et en vers; *Albert* et *Emilie*, *Scanderberg*, *Trasime* et *Timagène*, tragédies, et un *Abrégé de la révolution des États-Unis d'Amérique*.

DUCHATEL (Gaspard), né dans les environs de Thouars en Poitou, fut élu en 1792, député à la convention nationale par le département des Deux-Sèvres, et s'y prononça avec force contre la faction qui venait d'ensanglanter le berceau de la république, et devenait tous les jours plus redoutable dans l'assemblée. Duchâtel se fit surtout remarquer par son courage pendant le procès de Louis XVI; ceux de ses amis qui avaient tenu une note exacte des votes dans la question *de la peine à infliger à Louis*, s'étaient convaincus que si l'arrêt de mort était prononcé, ce ne serait qu'à une très-faible majorité. Ils en instruisirent aussitôt Duchâtel, qui, malade et retenu dans son lit par la fièvre, n'écouta que l'humanité, et se fit transporter dans l'assemblée pour émettre son vote pour la détention et le bannissement de ce prince. Ce vote ne lui a jamais été pardonné; et quoiqu'il ait été accusé depuis, devant le tribunal révolutionnaire, par la faction, qui avait triomphé aux trente et un mai, 1er et 2 juin, tantôt de correspondances avec les royalistes de l'Ouest, tantôt de complicité avec les préten-

dus fédéralistes, (ce qui impliquait évidemment contradiction, car jamais partis politiques ne furent moins d'accord), il fut, dès-lors, hors de doute, que la mort de Duchâtel avait pour véritable cause, l'empressement qu'il avait témoigné à sauver les jours du malheureux Louis. Proscrit avec la députation de la Gironde, et un grand nombre de députés du côté droit (*voy.* AMAR), Duchâtel s'était refugié à Bordeaux, où ces courageux défenseurs de la liberté s'étaient flattés de trouver un azile contre l'oppression de la montagne; mais tout espoir fut bientôt perdu pour eux; arrêté et jeté dans les cachots, Duchâtel fut traité comme le plus vil des scélérats, et conduit à Paris, attaché à une même chaîne, avec un espagnol nommé Marchena, et Riouffe, ingénieux auteur des *Mémoires d'un détenu*. Enfermé à la conciergerie avec ses compagnons d'infortune, Duchâtel n'y languit pas longtemps; traduit au tribunal révolutionnaire avec Brissot, Vergniaud, Gensonné etc, le président lui ayant demandé « si ce n'était pas lui qui était venu en bonnet de nuit à l'assemblée pour voter en faveur de Louis: » Duchâtel répondit avec fermeté: « Comme je n'ai à rougir d'aucune de mes actions, je déclare que c'est moi. » Condamné à mort le 31 octobre 1793, il marcha au supplice, avec courage, à peine âgé de vingt-sept ans. Nous invitons nos lecteurs à lire dans les *Mémoires d'un Détenu* de Riouffe, publiés en 1795, les détails de son voyage à Paris avec Duchâtel, et ceux relatifs au séjour de ce député, et de ses illustres compagnons d'infortune, dans les prisons de la conciergerie. On y trouvera de nouveaux motifs d'admiration pour eux, et de haine pour la tyrannie qui les immola.

DUCHESNOIS (JOSÉPHINE RAFIN, connue sous le nom DE), est née à St-Saulve, près de Valenciennes, le 5 juin 1785. Une amie de ses parens dirigea son éducation. Dès ses plus jeunes ans, elle montra une vocation décidée pour la scène, et s'attacha surtout à perfectionner sa diction. Elle débuta en janvier 1797, sur le théâtre de Valenciennes, jouant également dans la comédie et dans la tragédie, et obtint les suffrages de ses concitoyens. Peu contente de ses premiers succès, Mlle Duchesnois passa cinq ans à fortifier et à développer son talent. Au refus du sieur Florence, qui ne l'avait jugée propre à rien, elle s'était mise entre les mains de Legouvé. Élève d'un poète, étrangère, inconnue à l'école dramatique, ayant par conséquent tout à redouter de la morgue et de la sévérité des princes du théâtre, Mlle Duchesnois débuta, par ordre, sur la scène française, le 21 juillet 1802, dans le rôle de Phèdre, et se plaça, dès la première fois, au rang des meilleures actrices. Si sa figure laissait à désirer pour la régularité des traits, sa taille noble et bien prise, la pureté de sa diction, la douceur de son organe, la simplicité, la vérité de son débit, le sentiment profond des beautés poëtiques, et surtout l'accent passionné de sa déclamation, entraînèrent tous les suffrages. L'enthousiasme fut général. Huit fois, dans ses débuts, Mlle Duchesnois a répété ce rôle admirable, dans lequel elle a constamment déployé les talens les plus éminens. Sémiramis, Hermione, Didon, Roxane, furent les autres rôles qu'elle choisit, et dans la dernière représentation desquels elle fut couronnée. Mlle Duchesnois passa ensuite trois mois et demi dans une inaction forcée, pour laisser le champ libre à une nouvelle débutante, Mlle George. Elle ne reparut sur la scène que le 19 février 1803, dans le rôle d'Aménaïde; et, malgré les succès les plus brillans et les plus mérités, malgré les avantages pécuniaires qu'elle ne cessa de procurer à ses camarades, elle n'aurait pas été reçue de long-temps, peut-être même qu'elle ne l'eût jamais été, si l'autorité ne s'en fût mêlée. Sur l'ordre de l'impératrice Joséphine, elle fut reçue à quart de part, par arrêté du préfet du palais, le 20 mars 1804, pour les reines, les mères, les grandes et les jeunes princesses. Le public se partagea long-temps entre elle et sa rivale; des scènes orageuses eurent lieu dans le parterre, et les journaux prirent parti dans cette espèce de guerre civile, où Geoffroy ne fut pas des derniers à figurer. Il se prononça contre Mlle Duchesnois avec l'injustice et la mauvaise-foi qu'il avait coutume de porter dans les discussions relatives à la littérature et au théâtre: mais l'opinion publique, enfin mieux éclairée, a su réduire à sa juste valeur un jugement que le caractère connu de ce trop fameux critique permet d'attribuer moins encore à la passion qu'à une basse vénalité; et aujourd'hui l'on s'accorde assez généralement à reconnaître

que malgré le succès qu'il serait injuste de contester à Mlle George dans certains rôles qui exigent plus de force que de sensibilité, elle n'a sur Mlle Duchesnois que le fragile avantage de la beauté, tandis que celle-ci l'emporte par les qualités les plus précieuses du talent dramatique. On lui a reproché, non sans fondement, un tremblement trop réitéré dans la voix, et un débit quelquefois trop larmoyant : mais des travaux mieux dirigés paraissent avoir fait presqu'entièrement disparaître ces défauts. Malheureusement sa santé est loin de répondre à son talent. Depuis 1808, elle a éprouvé de longues et douloureuses maladies, qui l'ont tenue long-temps éloignée du théâtre, et lui prescrivent beaucoup de ménagement dans l'emploi de ses moyens. Une fois seulement, Mlle Duchesnois s'est essayée dans la comédie : lors de la représentation à bénéfice accordée à Mlle Fleury, en 1809, elle se chargea du rôle de Théodore dans *les Deux Pages*. Le succès le plus flatteur couronna cette tentative.

DUCHESNE, membre de la chambre des représentans; élu en mai 1815, il se distingua dans cette chambre par une connaissance profonde et un amour éclairé des vrais intérêts de la patrie. En reconnaissant l'incontestable légitimité du titre par lequel l'empereur Napoléon avait gouverné la France, il crut devoir s'opposer, avec MM. Dupin et Bigonnet, ses collègues, à la motion faite par le général Mouton-Duvernet de proclamer immédiatement Napoléon II, empereur, et motiva cette opposition sur les plus sages considérations politiques. Après le 8 juillet 1815, M. Duchesne rentra dans la retraite. On a de lui : — *Réflexions d'un royaliste constitutionnel sur les diverses brochures qui ont paru depuis le* 31 *mars* 1814, in-8. — *Nouvelles réflexions d'un royaliste constitutionnel sur l'ordonnance de réformation*, 1814, in-8. — *Vote d'un Dauphinois sur l'acte additionnel aux constitutions de l'empire du* 22 *avril* 1815, 1815, in-8. — *Des pouvoirs de la chambre des représentans, et de l'usage qu'elle en a fait.* 1815, in-8. Ces écrits, dont deux ont été traduits en anglais, ont obtenus un succès mérité.

DUCIS (J.-F.), naquit à Versailles le 25 août 1733, d'une famille originaire de Savoye. Il fit d'excellentes études et manifesta de bonne-heure un goût passionné pour la littérature dramatique; mais soit que par un calcul dont on ne saurait contester la justesse, il crut que le meilleur moyen de s'illustrer sur la scène française, déjà envahie par des modèles désespérans, était de se frayer une route absolument nouvelle, soit que la nature de son talent l'entraînât irrésistiblement vers le genre qu'il a adopté, ce fut dans Shakespeare qu'il alla chercher et ses sujets et les couleurs dont il les peignit. *Hamlet*, qui fut représenté pour la première fois en 1796, marqua irrévocablement sa carrière. Cette pièce obtint un succès éclatant et mérité. En conservant le caractère sombre et solennel que l'auteur anglais a donné à cet étonnant ouvrage; en reproduisant avec soin les situations les plus frappantes et les principaux traits qui, dans cette composition inégale, mais souvent sublime, excitent si fortement la terreur et la pitié, Ducis, trop éclairé pour ne pas sentir combien les mœurs et le goût de la France au 18e siècle différaient de ceux de l'Angleterre au 16e, ne se borna point à assujettir aux lois rigoureuses de la scène française, la marche irrégulière de l'original, il écarta scrupuleusement tout ce que Shakespeare, dans ses productions le plus justement admirées, offre d'emphatique, de trivial et de monstrueusement bizarre. Enfin, l'imitateur, si l'on peut donner ce nom à celui qui ajoute de nouvelles beautés à son modèle et en fait disparaître les défauts, triompha, dans cette circonstance, des difficultés de son sujet avec un art qui lui fit pardonner, par les littérateurs les plus sévères, le choix d'un genre peu fait, en lui-même, pour plaire à l'excessive délicatesse du goût français. Il soutint, dans *Roméo et Juliette* (1772) la réputation qu'il s'était acquise par *Hamlet*; mais il y mit le comble par *Œdipe chez Admète*, qui parut en 1778, et que l'on peut regarder comme le plus parfait de ses ouvrages. Ce ne fut point cette fois dans Shakespeare qu'il alla puiser ses inspirations; ce furent Euripide et Sophocle qu'il voulut reproduire sur la scène moderne : tâche non moins difficile que la première, quoique par des causes bien différentes, et dont il s'acquitta de manière à manifester toute la supériorité de son talent. Convaincu que la simplicité de la tragédie grecque était trop nue pour des spectateurs français, il crut éviter cet inconvénient en rassemblant dans son ouvrage, et le sujet d'*Œ-*

dipe à Colone, et celui d'*Alceste*, qui réunis par un nœud très-habilement formé, offraient l'avantage de donner plus de mouvement à l'intrigue et de la rendre plus féconde en incidens. Des amis éclairés lui firent toutefois observer que l'une des premières lois de l'art dramatique, telle que l'avait fait concevoir aux Grecs une profonde connaissance du cœur humain, et que les leçons du goût et de l'expérience l'ont consacrée parmi les écrivains français, l'unité d'action se trouvait essentiellement violée par le plan qu'il avait adopté, et que l'intérêt s'affaiblissait en se partageant. Ducis reconnut la justesse de cette remarque, et se renferma dans le sujet d'*OEdipe à Colone*, sans néanmoins qu'il en résultât de vide ni de langueur dans son ouvrage, par le soin qu'il eut de le réduire à 3 actes. Cette pièce est peut-être, avec *Abufar*, celle où le style de Ducis se rapproche le plus de celui des grands maîtres. La sensibilité profonde dont il était doué, lui fit reconnaître quelle foule de beautés recélait cet admirable sujet; et il sut les mettre en œuvre de manière à se montrer le digne interprète et presque le rival de Sophocle. La nature et la vérité animent constamment sa poësie, tour-à-tour austère et terrible, attendrissante et religieuse, selon qu'il s'agit de retracer ou le sombre désespoir d'un vieillard poursuivi par la fatalité, ou le dévoûment infatigable, la tendresse vertueuse et touchante d'Antigone. C'est ici le lieu de remarquer que Ducis a particulièrement excellé à peindre la piété filiale. Le caractère d'*Hamlet*, celui d'Helmonde dans le *Roi Léar* en offrent la preuve; et l'on ne peut s'étonner de la vérité avec laquelle il reproduisait ce sentiment, lorsqu'on songe que, pour s'en former l'image la plus vive et la plus fidèle, il lui suffisait de consulter son cœur. Il avait, pour les auteurs de ses jours, une affection vraiment passionnée, et ce fut à la mémoire de son père qu'il dédia *Hamlet*. Le succès qu'il avait obtenu par *Œdipe chez Admète*, venait de fixer sa place, et l'académie l'appela, en 1779, à remplacer Voltaire. Il prononça, dans cette occasion, un discours où il parla de son illustre prédécesseur en homme qui savait l'apprécier sous ses divers rapports et spécialement sous celui de la composition dramatique. Attaché plus tard à Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII, en qualité de secrétaire des commandemens, Ducis partagea son temps entre les devoirs peu pénibles de cette nouvelle place, ses affections domestiques, qui lui furent toujours bien chères, et ses travaux littéraires. *Le Roi Léar*, *Macbeth*, *Othello*, *Abufar* vinrent compléter sa carrière dramatique et accroître encore sa réputation. La révolution, sur ces entrefaites, éclata; et cet événement terrible, aux suites duquel on vit si rarement échapper le génie, ainsi que tous les autres genres de supériorité, respecta la tête vénérable de Ducis, qui fut même du nombre des hommes de lettres auxquels la convention accorda une pension à titre de récompense nationale. Le général Bonaparte, devenu chef de l'état, lui fit offrir une place au sénat-conservateur : mais la franchise et la simplicité qui s'alliaient en lui aux plus heureuses facultés de l'esprit, ne lui permirent pas d'hésiter un moment dans son refus, quoiqu'il fût alors très-loin de se trouver dans l'aisance. Un personnage, qui occupait une place distinguée, dans le nouveau gouvernement s'efforçant de vaincre ses refus, en lui faisant observer combien son consentement à l'offre qui lui était faite serait utile à sa fortune: « J'ai toujours, répondit Ducis, consulté peu mes intérêts, et beaucoup mes répugnances. D'ailleurs (en montrant l'habit richement brodé du solliciteur) je ne pourrais jamais m'habituer à porter cette casaque-là. » Lorsque les événemens politiques et militaires de 1813-1814 eurent rétabli sur le trône la dynastie des Bourbons, Ducis se présenta chez le prince auprès duquel il avait autrefois occupé la charge dont nous avons parlé. Il en fut parfaitement accueilli, et pendant l'entretien qui avait lieu entre le monarque et le poëte, la duchesse d'Angoulême étant entrée dans l'appartement, le roi lui adressa ces vers, tirés d'*OEdipe chez Admète*, et qui contenaient une allusion dont la justesse serait peut-être moins frappante aujourd'hui :

Oui, tu seras un jour chez la race nouvelle
De l'amour filial le plus parfait modèle.
Tant qu'il existera des pères malheureux,
Ton nom consolateur sera sacré pour eux;
Il peindra la vertu, la pitié douce et tendre;
Jamais sans tressaillir ils ne pourront l'entendre.

« Je suis plus heureux que Virgile, disait Ducis en racontant à l'un de ses amis cette anecdote, qui prouvait à-la-fois l'heureuse mémoire et la grâce spirituelle du monarque : « Il lisait ses vers à Auguste, et Louis XVIII vient de me réciter les miens. » Ducis depuis long-temps ne travaillait plus pour le théâtre; mais son talent facile et flexible se manifestait encore dans des pièces fugitives que les journaux s'empressaient de recueillir. Parmi ces divers morceaux, tous attachans par la grâce, le naturel et la fraîcheur qui y règnent constamment, il en est quelques-uns particulièrement remarquables par une verve, une abondance d'idées et une vigueur d'imagination étonnantes dans un homme de cet âge. Ce qui ajoute encore au charme de cette lecture, c'est le caractère de la poësie : on y reconnaît partout la paisible vieillesse d'un homme de bien, qui n'a que de douces et de riantes pensées : c'est pour lui que semblerait avoir été fait ce vers de La Fontaine :

Rien ne trouble sa fin; c'est le soir d'un beau jour.

L'amitié, qui avait répandu son charme sur tous les instans de sa vie, en embellit encore les dernières heures. Il avait été intimement lié avec Florian, dont il avait la douceur et la naïveté, avec Champfort, auquel il ressemblait quelquefois par son énergie, avec le comte et la comtesse d'Angevillers, ces protecteurs ou plutôt ces amis de tout mérite sans fortune, enfin avec Thomas, qui lui avait fait un jour cette prédiction si bien vérifiée : « Vous serez le poëte de la nature. » Le temps et la révolution les lui ravirent; mais il trouva des consolations dans la génération qui s'élevait, et surtout parmi de jeunes écrivains dont le talent honorait cette époque, et qui se plaisaient à se rassembler autour de celui auquel le seul Delille pouvait alors disputer le titre de Nestor de la littérature française. Il contracta d'étroites liaisons avec Legouvé, Andrieux, Lemercier, Arnault et Campenon, ainsi qu'avec l'ex-directeur Reveillère-Lépaux. — « Ami, disait-il un jour à M. Arnault, membre de l'institut dont Ducis faisait partie, je ne suis plus de ce monde, j'ai épousé la mort. » — « Vous n'êtes heureusement que fiancé, lui répondit son confrère; de grâce ne vous pressez pas de faire vos nôces. » Ces littérateurs distingués entourèrent de leurs soins les derniers momens de Ducis, et ce fut presque entre leurs bras qu'il expira le 31 mars 1816. L'on vient de publier les *œuvres complètes de Ducis*, 5 vol. in-18. Bruxelles, Aug. Wahlen et Ce.

DUCKWORTH (Sir John-Thomas), vice-amiral anglais, se destina de bonne-heure au service de mer, passa successivement par les divers grades, et servit comme lieutenant, en 1779, sur *la Princesse Royale*, de 90 canons, sous les ordres de l'amiral Byron. Il se distingua au combat de la Grenade, qui fut livré à la flotte du comte d'Estaing. Il rendit encore, dans la guerre d'Amérique, d'autres services éminens, qui lui valurent le grade de capitaine, et dans celle de la révolution française, il soutint la réputation qu'il s'était acquise. En mai 1794, après avoir quitté Sainte-Hélène et avoir dépassé le cap Lézard, la flotte anglaise, dont *la Reine* faisait partie, rencontra la flotte française, commandée par le vice-amiral Villaret-Joyeuse, et la défit après un combat long-temps disputé, dans le rapport duquel Duckworth fut particulièrement cité. Il croisait devant Brest dans le mois de septembre suivant; et il escorta, en 1795, les convois des Indes orientales et occidentales. En 1798, il fut chargé de transporter des troupes à Minorque, et de protéger leur débarquement : il contribua puissamment à la prise de cette île. Quelque temps après, il fut nommé chevalier du Bain, et, au renouvellement des hostilités, il eut la place importante et lucrative de commandant en chef à la Jamaïque. Ce fut à lui que le général Rochambeau, et les troupes qu'il commandait à Saint-Domingue, consentirent à se rendre prisonniers, au lieu de capituler avec les nègres. En février 1805, sir Thomas Duckworth, alors vice-amiral de l'escadre bleue, ayant appris la sortie de Brest d'une flotte française, sous les ordres du contre-amiral Leisseigues, destinée à secourir Saint-Domingue, réunit tous les vaisseaux dont il put disposer, et, ayant été renforcé par l'amiral Cochrane, alla attaquer la flotte française à l'ancre dans la baie de Saint-Domingue : il parvint à détruire une partie des vaisseaux, et s'emparer de quelques autres qu'il conduisit au Fort-Royal, île Jamaïque, où il fut reçu avec des transports de joie incroyables. Sur la proposition des lords Grey et Grenville, des remercîmens publics lui

furent votés par le parlement et par la cité de Londres, qui lui offrit le droit de bourgeoisie et une épée de la valeur de 200 guinées. Dès le mois de septembre 1804, l'assemblée coloniale de la Jamaïque lui avait présenté une épée de 1000 guinées. Sir John-Thomas Duckworth a été nommé vice-amiral de l'escadre blanche en novembre 1805; son pavillon était hissé à bord du *Royal-George*. Il a un fils qui sert dans l'armée de terre.

DUCORPS (Louis), né à Saint-Piat, en 1758, d'une famille pauvre, s'était retiré à Orléans, après s'être évadé des galères auxquelles il avait été condamné pour dix ans, à la suite des troubles de Sancerre, dont il avait été l'un des principaux partisans. Les agens royalistes de l'insurrection de l'Ouest, vinrent le trouver dans cette ville, et le chargèrent, en novembre 1803, de diriger Pichegru, Georges et autres, lors de leur débarquement sur les côtes de France; il se sauva à Saint-Pont, chez sa mère, lors de la découverte de la conspiration, et y fut arrêté; conduit à Paris, il fut mis en jugement avec Georges et son parti, condamné à mort, et exécuté le 24 juin 1804.

DUCOS (Jean-François), né à Bordeaux en 1765, était fils d'un riche négociant de cette ville, dont il n'avait point voulu suivre la profession. Doué de beaucoup d'esprit naturel, et d'une imagination ardente, Ducos embrassa, avec enthousiasme, la cause de la liberté. Nommé, en septembre 1791, par le département de la Gironde, membre de l'assemblée législative, il se prononça constamment contre la cour, avec plus d'impétuosité que de prévoyance, et fut toujours entraîné par une exaltation républicaine, dont ses collègues de députation eurent souvent à réprimer l'excès. Elu, par le même département, député à la convention nationale, Ducos, qui n'avait pas moins de haine pour le crime que de passion pour la liberté, se maintint long-temps dans cette assemblée, dans une sorte d'équilibre, entre le côté droit et la montagne. Compris d'abord, le 2 juin, dans le décret d'arrestation rendu contre ses collègues, il en fut effacé sur la demande de Marat; mais ayant continué de se déclarer, avec la même énergie, le défenseur de ses amis persécutés, et ses correspondances avec les proscrits ayant été saisies, lui et son beau-frère Fonfrède furent compris, le 3 octobre 1793, dans le décret d'accusation rendu sur le rapport d'Amar (*voy.* ce nom). Ducos voulut se défendre, mais Billaud, Bentabolle et Albite s'opposèrent à ce que la parole lui fut accordée, en s'écriant: «tu te défendras au tribunal révolutionnaire». Traduit à ce tribunal, avec Vergniaud, Brissot, Gensonné, etc., et condamné à mort, dans la nuit du 9 au 10 brumaire an 2 (du 30 au 31 octobre), il fut exécuté avec eux le 10 (31). Peu de jours avant sa mort, Ducos avait composé, à la Conciergerie, sur l'arrestation de son collègue Bailleul, qui venait de prendre la fuite et avait été reconnu à Provins, un pot-pourri charmant, commençant par ce couplet :

L'autre jour la convention
Décréta d'arrestation
Ma personne, sans dire gare,
Pour me sauver de la bagarre,
Je résolus fort à propos
De prendre mon sac sur mon dos.

Cette petite pièce, véritable chef-d'œuvre de force d'ame dans l'instant terrible où elle fut composée, est rapportée toute entière dans les *Mémoires d'un détenu*, dont nous avons parlé à l'article Dufrenne. Ducos, ainsi que tous ses généreux collègues, est mort avec un courage héroïque; ses dernières paroles, en montant sur l'échafaud, ont été : *Vive la république!*

DUCOS (B.) a publié entre autres traductions de l'anglais: *La femme de bon sens* ou *la prisonnière de Bohême*, 1798, 3 vol. in-12. — *Arundel*, par Richard Cumberland, 1799, 2 vol. in-8. Le style de ce traducteur est recommandable par sa correction, et même par son élégance.

DUCORRON (N.) d'Ath, est élève du célèbre paysagiste Ommeganck d'Anvers. Cet artiste qui, à peine âgé de quarante ans, est dans la force de son talent, s'est successivement fait remarquer dans les salons de Gand, d'Anvers et de Bruxelles, où il a toujours mérité des prix et d'honorables distinctions. Son coloris est suave et le choix de ses sites pittoresque et poëtique. Ses figures ont de la noblesse, et peut-être, s'il s'adonnait au paysage historique, si rarement employé par les peintres de l'école flamande, serait-il un de ceux qui auraient droit de compter sur un succès certain. Ses meilleurs tableaux sont à Ath, et dans plusieurs cabinets de Gand, de Mons et de Bruxelles.

DUCQ (N.) directeur de l'académie royale de dessin de Bruges, naquit en cette ville vers 1769. Élève couronné de cette académie, il étudia successivement à Paris et à Rome, sous Suvée, directeur de l'académie de France, son compatriote et son ami. M. Ducq, un des meilleurs peintres modernes de l'école flamande dans le genre historique, est le premier peut-être, chaque fois que l'artiste doit donner à son sujet l'expression de la douceur et la physionomie des grâces. Il pense, il compose, il dessine, il exécute avec esprit, et encore n'est-il permis à ses concitoyens de juger de son talent que d'après des ouvrages secondaires; les plus grands et les plus beaux ont été peints à Rome et à Milan par ordre du prince Eugène, qui eut pour cet artiste l'estime la mieux sentie, qu'il n'a cessé de lui conserver, et qui apprécia et récompensa son talent en noble protecteur des arts. Ces tableaux ornent aujourd'hui la galerie du prince à Munich; mais les peintres belges ont pu juger du grand talent de M. Ducq par le *Narcisse*, l'*Aphrodite*, et surtout par l'*Angélique et Médor* unis par le pâtre, épisode de l'Arioste. Ce beau tableau lui mérita la grande médaille d'or, décernée par la société des Beaux-Arts de Gand au salon de 1817, et sur laquelle était gravée l'inscription suivante; *Quod D. Ariosti Angelicam et Medoro, ipse poeta, pixit.* M. Ducq a une instruction très-étendue; la littérature ancienne, la littérature française et italienne lui sont également familières. A un très-beau talent, il joint une douceur et une aménité de caractère qui le font généralement aimer. Naturellement bienveillant, peu d'artistes comptent autant d'amis parmi leurs élèves.

DUCRAY-DUMINIL (FRANÇOIS-GUILLAUME) membre de l'académie des Arcades de Rome, du Musée de Paris, du Lycée des arts, et de la société chantante du rocher de Cancale, succéda à l'abbé Aubert, dans la rédaction des *Petites-Affiches* de Paris, le 15 septembre 1790. Un décret du 14 nivôse an 2 (3 janvier 1794) ordonna son arrestation provisoire, pour avoir inséré dans ses affiches l'annonce d'une vente à faire en assignats démonétisés; il se justifia et fut remis en liberté. Cet écrivain a consacré les loisirs que lui laissait la facile rédaction des *Petites-Affiches*, à la composition de quelques pièces de théâtre, et d'un grand nombre de romans, qui sont censés être écrits particulièrement pour la jeunesse; nous nous bornerons à citer: *Lolotte et Fanfan*, ou *les Aventures de deux enfans abandonnés dans une île déserte*, 1787, 4 vol. in-12; 1792, 4 vol. in-12; dixième édition, 1813, 4 vol. in-18.— *Alexis*, ou *la Maisonnette dans les bois*, 1790, 4 vol. in-12. — *Petit Jacques et Georgette*, ou *les Petits montagnards auvergnats* 1791, 4 vol. in-12; cinquième édition, 1812.—*Codicile sentimental*, ou *Recueil de discours, contes, anecdotes, idylles, romances et poësies fugitives*, 1793, 2 vol in-12.— *Les Soirées de la chaumière*, 1794, 4 vol. in-18; tomes 5-8, 1798, in-18; cinquième édition, 1811. — *Victor*, ou *l'Enfant de la forêt*, 1795, 4 vol. in-12; sixième édition, 1803, in-18; neuvième édition, 1815. — *Cœline*, ou *l'Enfant du mystère*, 1798, 5 vol. in-12; troisième édition, 1808.—*Les Veillées de ma grand'mère*, nouveaux contes de fées, à l'usage des jeunes enfans, 1799, 2 vol. in-18. — *Contes moraux de ma grand'-tante à l'usage des enfans du second âge*, faisant suite aux *Veillées de ma grand'-mère*, 1799, 2 vol. in-12.—*Les cinquante francs de Jeannette*, 1799, 2 vol. in-12; 1802, 2 vol. in 18.—*Les Petits Orphelins du hameau*, 1800, 4 vol. in-12: 4e édition, 1814, 4 vol. in-18. — *Paul*, ou *la Ferme abandonnée*, 1802, 4 vol. in-12; 1803, 4 vol; troisième édition, 1810.—*Les Journées au village* ou *Tableau d'une bonne famille*, ouvrage où l'on trouvera des contes, des historiettes, des apologues, etc., pour amuser la jeunesse, 1804, 8 vol. in-18. M. Ducray-Duminil avait fait paraître, lors des premiers mouvemens révolutionnaires, une brochure intitulée: *La semaine mémorable*, ou *Tableau de la révolution depuis le 12 juillet* 1789, in-8, fig.; mais il ne tarda pas à reconnaître que sa vocation ne l'entraînait pas vers les écrits politiques. Plusieurs journalistes se sont égayés sur la fécondité de cet écrivain, et le pathétique un peu bourgeois de quelques-uns de ses ouvrages: ce qui ne doit pas empêcher de reconnaître qu'on y trouve beaucoup d'imagination, une variété piquante et un intérêt souvent assez vif pour en rendre la lecture agréable à d'autres qu'à des enfans. M. Ducray-Duminil est en outre auteur de quelques chansons pleines de naturel et de gaîté. Il a un frère qui a composé aussi des romans,

mais auquel la réputation de son aîné a fait plus de tort que Pierre Corneille n'en fit à Thomas.

DUCREST (Le marquis CHARLES-LOUIS), frère de Mme de Genlis, est né le 28 avril 1747, près d'Autun. Entré au service à 19 ans, il était colonel des grenadiers-royaux, lorsqu'en 1785, M. le duc d'Orléans le nomma chancelier de sa maison. Des difficultés relatives au paiement d'une rente de 13,000 liv. qu'il réclamait de ce prince, amenèrent entre eux, vers la fin de 1790, des discussions judiciaires. M. Ducrest plaida lui-même sa cause et la gagna. Bientôt après, et pour la seconde fois il quitta la France, où il n'est rentré qu'en mai 1800. Il s'est beaucoup occupé de constructions de marine, et a fait, en ce genre, plusieurs essais infructueux. On a de lui un grand nombre d'ouvrages sur la marine et sur la politique, dans lesquels on rencontre quelques vues heureuses, quelques idées raisonnables parmi beaucoup d'extravagances, telles, par exemple, que le projet de payer les soldats avec des billets de loterie, que nous trouvons dans un volume in-8 publié en 1817, sous le titre de *Traité de la monarchie absolue et des véritables moyens pour opérer la libération de la France, garantir l'intégrité de son territoire, et assurer le bonheur du peuple*, etc., etc.

DUFAY (Le colonel), fils d'un ancien contrôleur de la maison de feue la comtesse de Provence, épouse du roi de France, actuellement régnant, fut admis fort jeune dans les gardes-du-corps, passa, comme sous-lieutenant, dans le régiment des dragons-Dauphin, et devint ensuite capitaine dans la légion de M. de Lafayette, connue par son dévouement à l'ordre constitutionnel de 1791 et à la personne du roi. Ce fut, en combattant pour cette honorable cause, qu'il reçut sa première blessure, dans la journée du 10 août 1792. Quelque temps après, se trouvant à Guise, et accusé de royalisme par un nommé Maignet, qui s'était donné le surnom de Brutus, il se rendit au club, présidé par cet individu, et, à la tête de sa compagnie, il en chassa les membres et ferma les portes du lieu où ils se réunissaient. Envoyé dans la Belgique, avec son régiment, en 1792, il s'y trouvait, à l'époque du jugement qui condamna Louis XVI à la mort, et se prononça, avec énergie, contre cet événement. Ayant reçu, peu après, l'ordre de se rendre dans les départemens de l'Ouest, les deux armées étaient en présence à Dol, lorsqu'un chef vendéen étant sorti des rangs et ayant déclaré qu'il était prêt à combattre le plus brave officier de l'armée républicaine, Dufay répondit à son défi; le combat eut lieu sous les yeux des deux armées qui en demeurèrent spectatrices immobiles, et Dufay fut vainqueur. Deux jours après, à la tête de vingt chasseurs seulement, il sauva l'avant-garde de l'armée républicaine, qui allait être coupée. Arrêté, par suite de l'infidélité de son adjudant, une commission révolutionnaire, composée de trois juges, au lieu de cinq, nombre déterminé par la loi, et dont faisait partie ce même Brutus Maignet, qu'il avait chassé du club de Guise, le condamna aux fers; mais à peine cette monstrueuse décision eut-elle été déférée à la convention, qu'un décret, en date du 18 messidor an 2, cassa le jugement et renvoya Dufay devant le tribunal criminel de Brest, dont le jury l'acquitta à l'unanimité. Son grade dans l'armée lui ayant été rendu, Dufay a fait, depuis cette époque, toutes les guerres d'Italie, d'Allemagne, de Russie, d'Espagne et de France. Devenu, vers le milieu de l'année 1818, l'objet d'une poursuite judiciaire de la part de la comtesse de St-Morys, pour avoir tué en duel son mari, dont les biens étaient passés dans ses mains, sous la garantie de la foi publique, et par les insultes duquel il ne cessait d'être insolemment provoqué, depuis le rétablissement des Bourbons, le colonel Dufay, acquitté de toute accusation relative à ce fait par le tribunal de police correctionnelle, s'est vu dans la nécessité d'y traduire à son tour la dame de St-Morys, pour suppression de mémoires diffamatoires répandus par elle contre lui. Cette dame ayant été condamnée par le second jugement, c'est quelques jours après que ce jugement a été rendu, que M. Dufay, rentrant chez lui à dix heures du soir, s'est vu attaqué par deux assassins, dont l'un lui a porté dans les reins un coup de poignard qui a été jugé mortel pendant plusieurs jours, mais dont la blessure ne laissait déjà plus de craintes dès le 15 septembre 1818. Nous ne chercherons pas à pénétrer les causes de ce crime, car tous les esprits seront sans doute frappés avec nous de

son funeste rapport avec les circonstances qui l'ont précédé ; mais ce qui doit affliger et surprendre, c'est que la police française, ordinairement si vigilante et si promptement éclairée dans ses recherches, n'ait obtenu jusqu'à ce moment aucunes lumières sur les auteurs d'un crime que l'ordre social est aussi éminemment intéressé à punir, et sur lequel il importe surtout à l'honneur de Mme de St-Morys, que l'opinion publique ne soit pas plus long-temps incertaine.

DUFEY (P.-J.-S.), né en Bourgogne, et avocat au parlement de Bordeaux avant la révolution, a été condamné à la déportation, en 1816, comme l'un des rédacteurs du *Nain tricolore*, qu'il rédigeait de concert avec le fils de Babeuf, et qui s'imprimait à Troyes. Le véritable tort de cet ouvrage, souvent écrit avec esprit et énergie, mais toujours avec une passion condamnable, est d'avoir trop souvent substitué l'outrage à la force de la raison, qui, toute seule, eût suffi pour démontrer tout ce qu'il y avait d'absurde, d'atroce et d'impolitique dans les mesures sanglantes adoptées à cette époque par le gouvernement des Bourbons. Combien de fois n'aurions-nous pas, dans cette Galerie, à adresser la même observation à tant d'écrivains qui, doués de plus d'amour de la patrie et de talent que de sagesse et de prévoyance, ont si souvent fourni, par cette conduite à-la-fois maladroite et imprudente, des argumens dont les ennemis de la liberté de la presse font, tous les jours encore, un si coupable usage contre elle. On a de M. Dufey, plusieurs ouvrages qui annoncent du talent, un bon esprit et l'habitude de la discussion ; entre autres ceux intitulés : *Les acquéreurs de domaines nationaux au tribunal de l'opinion*, ou *observations sur la lettre de M. Falconnet au roi*, 1814, in-8. — *L'Europe et la France en* 1792 *et* 1815-1816 in-8, etc.

DUFOUR (George-Joseph), naquit le 17 mars 1758, à Saint-Seine, en Bourgogne. Nommé au commencement de la révolution, major de la garde nationale de Rochefort, il partit à la tête d'un bataillon de volontaires de la Charente, et se trouvant dans Verdun, en 1792, lorsque cette ville tomba au pouvoir des Prussiens, il refusa d'en signer la honteuse capitulation. Le général Dufour concourut ensuite à la prise de Namur, et fut blessé d'un biscaïen au bras droit, à la bataille de Nerwinde. Nommé général de brigade en 1793, il fit, avec valeur et succès, plusieurs campagnes contre les royalistes de l'Ouest, sous les ordres des généraux Biron et Turreau ; il y fut blessé, et passa, en messidor an 2 (juin 1794), à l'armée de la Moselle, où il donna de nouvelles preuves de son courage et de ses talens. Blessé et laissé pour mort sur le champ de bataille, après le passage du Necker, le 2 vendemiaire an 4 (24 septembre 1795), il fut transporté à Heidelberg ; échangé depuis contre le général Provera, il rejoignit l'armée du Rhin sous Moreau, avec lequel il opéra la retraite de Bavière. Il défendit pendant deux mois la tête du pont de Huningue, qui capitula le 4 février 1797, et passa le Rhin près de Strasbourg, avec l'aile droite de l'armée. Le général Dufour ouvrit encore la campagne de l'an 7 (1799), devant Manheim, sous le général Bernadotte ; défendit Mayence menacée par l'archiduc Charles; passa à l'armée de Hollande, et concourut à repousser les Anglais et les Russes qui y firent une descente. Ami sincère, mais trop ardent peut-être, de la liberté républicaine, le général Dufour unit les nobles vertus du citoyen aux qualités du militaire le plus distingué. Nommé, après le 18 brumaire, au commandement de la 11e division militaire à Bordeaux, il obtint celui de la 21e à Poitiers, et passa delà à celui de la 12e à Nantes, qu'il avait encore en 1809. Bon citoyen, brave général, mais mauvais courtisan, Dufour qui savait mieux servir la patrie que flatter le pouvoir, tomba bientôt dans la disgrâce de Napoléon, et se retira à Bordeaux, où il était encore lors des événemens qui précipitèrent ce prince du trône. Il s'enveloppa dans une obscurité plus profonde, au moment où l'étranger rendit les Bourbons à la France, et celui qui n'avait jamais approché de l'empereur dictant des lois à l'Europe, se hâta, en mars 1815, d'offrir ses services à Bonaparte, proclamant la souveraineté nationale, et s'annonçant comme le défenseur de la liberté publique. Ce fut dans ces circonstances aussi honorables que difficiles, que le général Dufour parut au Champ-de-Mai, comme commandant des troupes nationales de la Gironde, et fut élu, par ce département, membre de la chambre des représentans. Arrêté après le retour du roi, il était encore

prisonnier à l'abbaye, à la fin de 1816. La liberté lui a été rendue, lorsque l'amour de la patrie et les nobles erreurs où il a pu se laisser entraîner, ont enfin cessé d'être considérées comme des attentats dignes du dernier supplice.

DUFRESNE-SAINT-LÉON (Léon), né à Paris en 1752, se fit remarquer de bonne-heure par une grande aptitude aux affaires, qui cependant n'excluait en lui ni le goût de la littérature, ni surtout celui des plaisirs. Nommé premier commis du trésor-royal en 1788, il s'attacha étroitement à la personne et à la fortune de M. Necker, et se lia avec presque tous les hommes marquans de cette première époque de la révolution. Le 16 juillet 1789, il fut chargé des dépêches de l'assemblée nationale et du roi, pour M. Necker, et partit le 11 du même mois pour se rendre en Suisse. Quelque temps après le retour de ce ministre, M. Dufresne fut nommé liquidateur-général de la dette publique. Souvent consulté par la cour, il se montra toujours attaché au système constitutionnel de 1791, et sa correspondance saisie avec sa personne, après les événemens du 10 août, prouva combien cet attachement était sincère; mais ce sentiment même était un crime, pour une assemblée qui venait de fonder la république. Arrêté le 22 septembre 1792, il fut décrété d'accusation le 23 décembre suivant, et traduit au tribunal criminel de Paris, où, malgré les accusations menaçantes qui pesaient sur lui, il fut acquitté après une audience de vingt heures, et renvoyé, par jugement, à ses fonctions auxquelles il renonça bientôt. De nouveaux ordres pour l'arrêter ayant été donnés peu de temps après, il échappa aux agens chargés de son arrestation, et parvint à se rendre en Suisse, à la faveur d'un déguisement. Inscrit sur la liste des émigrés, et dépouillé de tout ce qu'il possédait, M. Dufresne alla chercher un asyle à Milan, où sa femme, qui était demeurée à Paris dans le dessein de soustraire quelques débris de leur fortune à la rigueur des lois, ne tarda pas à venir le rejoindre. Tous deux revinrent en France quelques jours avant l'époque du 18 brumaire. Connaissant trop bien les hommes pour avoir conservé quelqu'ambition, Dufresne de Saint-Léon ne sollicita point d'emploi à son retour; retiré dans une terre qui lui appartient près d'Étampes, et logé chez le prince de Talleyrand, son ancien ami, lorsqu'il vient à Paris, il a constamment témoigné un profond éloignement à sortir de son obscurité. Il a été nommé cependant conseiller-d'état honoraire et commissaire pour la liquidation des étrangers, le 24 août 1815, mission temporaire qu'il n'a acceptée que pour ne pas désobliger ceux de ses amis qui la lui offraient. M. Dufresne est un des hommes qui ont le mieux jugé, dès les premiers jours de la seconde restauration, quelles seraient les suites de cet événement auquel ses liaisons avec le prince de Talleyrand et le duc d'Otrante, alors président de la commission de gouvernement, ne l'ont pas rendu étranger, mais qu'il n'a secondé que dans des vues bien différentes de ce qui s'est passé depuis. Indépendamment de ses occupations financières, M. Dufresne a obtenu des succès littéraires distingués. Les lectures particulières d'une tragédie, où l'on s'accorde à reconnaître un grand talent, font regretter que sa modestie ait condamné cet ouvrage à l'obscurité du porte-feuille.

DUFRESNE (Bertrand), naquit en 1736, à Navarreins, en Béarn, de parens pauvres, mais respectés, qui ne purent lui donner qu'une éducation très médiocre. Commis dans la maison d'un négociant de Bordeaux, il y travailla jusqu'à l'âge de 24 ans, et obtint ensuite à Versailles, un emploi subalterne qui le fit connaître du duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères, dans les bureaux duquel il fut admis. Une rare intelligence dans les affaires, beaucoup de zèle et une grande assiduité au travail lui méritèrent successivement les places de commis de la banque de la cour, à la tête de laquelle était M. de la Borde-Méreville; de premier commis de la caisse d'escomptes; de premier commis du trésor royal sous MM. de Labaine et Beaujon; de premier commis sous M. Necker, alors directeur-général des finances; d'intendant-général des fonds de la marine et des colonies; de directeur du trésor public; de receveur-général des finances à Rouen, et enfin de conseiller d'état par brevet. Dénoncé sous la terreur par un agent du comité de sûreté-générale, nommé Héron, il fut arrêté; mis en liberté, il fut arrêté de nouveau, et ne dut sa liberté qu'au 9 thermidor (27 juillet 1794). Élu en 1795, député de Paris au conseil des cinq-cents, les opinions qu'il

prononça dans cette assemblée, où il se mit en opposition constante avec le directoire, l'en firent exclure lors du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797); mais les événemens des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799) le rappelèrent aux affaires publiques, et le premier consul Bonaparte le nomma de nouveau, sur la demande du consul Lebrun, conseiller-d'état et directeur-général du trésor public. Boscheron-Desportes (*voy.* ce nom) agent du prétendant, dès cette époque, et ami de Dufresne, se chargea de démontrer à ce dernier qu'en acceptant une place dans le conseil du premier consul, il servait les intérêts du prétendant et faisait une chose agréable à ce prince; il est même assez curieux de consulter à ce sujet la *Biographie universelle* de MM. Michaud; on y verra, article Dufresne, tout ce que l'esprit de parti et la mauvaise-foi peuvent imaginer d'argumens jésuitiques pour démontrer qu'il est des circonstances où la perfidie et la trahison deviennent des actes dignes d'éloge; cet article a été, comme il sera facile de s'en apercevoir, composé depuis le rétablissement des Bourbons : voici la lettre que Boscheron fit écrire à Dufresne par le prétendant, et qu'il se chargea lui-même de lui remettre : « Je vous sais gré, monsieur, d'avoir *accepté* une place dans le conseil; celui de vos amis qui vous y a décidé, n'a certainement pas entendu séparer les intérêts de la France de ceux de son légitime souverain; votre résistance, en cette occasion, commandait mon estime; votre dévouement vous assure toute ma reconnaissance. » Nous ne croyons pas nécessaire de faire observer à nos lecteurs avec quelle évidence l'emploi de tels moyens explique les causes de la plupart des troubles qui n'ont cessé d'agiter la France, pendant les longs et terribles orages de sa révolution; ces réflexions se présenteront si naturellement à leur esprit, en lisant la lettre que nous venons de rapporter, que les nôtres seraient tout-à-fait superflues. Nous devons l'avouer néanmoins, quelques espérances que la trahison eût fondées sur M. Dufresne, elles furent déçues, car personne ne remplit avec plus d'intelligence et de fidélité, pendant treize mois, les devoirs de la place qui lui était confiée. Il rétablit le crédit, fit monter à 60 pour cent, les capitaux des rentes, qu'il avait trouvés à 19, et se disposait, par de sages réformes, des vues nouvelles et de meilleurs choix, à porter l'administration du trésor au plus haut point de perfection, lorsqu'à la suite d'une altération organique, qui n'est pas sans exemple dans les annales de la médecine, et dont l'effet est d'arrêter lentement la circulation du sang, il finit, le 22 février 1801, dans une suffocation douloureuse, son honorable et utile carrière. Le premier consul, qui était venu lui rendre visite trois jours avant sa mort, ordonna que son buste fût placé dans les salles de la trésorerie.

DUFRESNOY (Madame), veuve d'un ancien procureur au Châtelet, est auteur de quelques romans, de compilations, et de poésies vraiment remarquables dans le genre sentimental. Nous citerons parmi ses diverses productions : *Le jeune héritier*, ou *les appartemens défendus*, roman traduit de l'anglais de W. Henley, 1800, 2 vol. in-12. — *Opuscules poëtiques*, avec des notes, et une relation historique sur les journées des 2 et 3 septembre, par M. l'abbé Sicard, 1806, in-12. M. l'abbé Sicard a désavoué la relation qu'on lui attribue ici. On trouve dans les poësies de Mme Dufresnoy, de la facilité, le sentiment de l'harmonie poëtique, beaucoup de grâce, de délicatesse et de naturel. Il y règne même une sorte d'abandon et de chaleur érotique qui a attiré sur leur auteur le blâme de quelques moralistes sévères. — *Élégies*, suivies de *Poësies diverses*, 3e édition, 1813, in-12. Ce recueil se distingue surtout par les qualités dont nous venons de parler; Mme Dufresnoy y parle en général, avec beaucoup de vérité, le langage du sentiment, et quelquefois celui de la passion la plus exaltée. — *Le tour du monde*, ou *Tableau géographique et historique de tous les peuples de la terre*, 1813, 6 vol. in-18. — *La petite ménagère*, ou *l'Éducation maternelle*, 1815, 4 vol. in-18. — *Les derniers momens de Bayard*, poëme couronné par l'institut, le 5 avril 1815, et digne de cette distinction par la chaleur et la noblesse avec laquelle il est versifié. — *Étrennes à ma fille*, 3e édition, 1816, 2 vol. in-12. Les journaux de Paris ont parlé de cet ouvrage avec éloge. — *Biographie des jeunes demoiselles*, ou *Vies des femmes célèbres depuis les Hébreux jusqu'à nos jours*, 2 vol. in-12, 1817, fig.

DUGAZON (Jean-Baptiste-Henri Gourgault, dit), débuta au Théâtre-Français dans l'emploi des valets, et fut reçu, en 1772, à la place de Préville qui venait d'obtenir sa retraite. Il possédait un masque spirituel et beaucoup de verve; mais on lui reprochait avec justice de tomber souvent dans la *charge*, et de se montrer plus farceur que comique. Ce reproche lui fut même adressé avec beaucoup d'aigreur dans quelques pamphlets qui parurent au sujet de la composition du Théâtre-Français à cette époque, où l'on s'occupait beaucoup, non-seulement des acteurs considérés sous le rapport de leur talent, mais même des intrigues de coulisses. On trouve quelques-uns de ces écrits dans la *Correspondance secrète*, et les *Mémoires secrets* de Bachaumont, recueils qui eurent beaucoup de vogue dans le temps. Dugazon fut, en 1793, aide-de-camp du fameux Santerre, commandant de la garde nationale de Paris, et se montra digne d'un pareil poste par la licence révolutionnaire à laquelle il se livra. Cette conduite lui valut l'accueil le plus mortifiant lorsqu'il reparut sur la scène après le 9 thermidor, et il n'échappa qu'avec peine aux mauvais traitemens que lui réservait une partie des spectateurs. Ce mécontentement ne tarda cependant pas à s'apaiser, et Dugazon continua de jouer long-temps avec succès, tant à Paris qu'en province. Il est mort près d'Orléans, en octobre 1809. Quelque temps avant sa mort, il était tombé en enfance. Il a donné au théâtre: *L'Avénement de Mustapha au trône*, ou *le bonnet de la vérité*, comédie en trois actes et en vers (en société avec Riouffe). —*L'Emigrante*, ou *le Père jacobin*, comédie en trois actes et en vers. Ces deux pièces ne sont pas imprimées.—*Le Modéré*, comédie en trois actes et en vers, pièce de circonstance, comme les précédentes, imprimée in-8.—*Les Originaux*, comédie en un acte et en prose, de Fagan, remise au théâtre et arrangée, avec trois scènes nouvelles, Paris, an 10 (1802). Dans ces trois scènes, Dugazon s'est montré, comme auteur, ce qu'il était trop souvent comme acteur, c'est-à-dire, qu'il a sacrifié, au désir de faire rire, la nature et la vérité. Dugazon était ce qu'on appelle un plaisant de société; on en trouve la preuve dans plusieurs anecdotes, dont la plus connue est celle de son duel avec Desessarts, pour lequel il avait demandé la survivance de l'éléphant du Jardin des Plantes. Cette anecdote a fourni le sujet d'une petite pièce qui a paru, en 1818, au théâtre du Vaudeville, sous le titre du *Duel et du déjeûner*.—Mme Dugazon, femme du précédent, a joué long-temps les rôles d'*Amoureuses* sur le théâtre de l'Opéra-Comique, avec un tel succès qu'elle a attaché son nom à plusieurs rôles de cet emploi.

DUGOMMIER (Jean-François-Camille), général français, naquit à la Basse-Terre, dans l'île de la Guadeloupe, en 1736. Riche, avant la révolution, de deux millions, en biens-fonds situés à la Martinique, il entra au service à l'âge de 13 ans, obtint quelqu'avancement et la croix de St-Louis, et fut ensuite réformé. Il se retira à la Martinique, sur son habitation, et y porta un profond ressentiment de l'injustice qu'il éprouvait. La révolution qui venait d'éclater en France, le trouva disposé à embrasser avec transport ses principes. Nommé, dès 1789, colonel des gardes nationales de l'île, il défendit, pendant sept mois, le fort Saint-Pierre contre M. de Béhague, mais bientôt, placé entre la haine des colons, qui ne lui pardonnaient pas de s'être séparé de leur cause, et les violences des nègres en qui l'amour de la liberté dégénérait déjà en férocité, il s'embarqua pour la France où il arriva en 1792, sollicitant des secours pour le parti patriote de la Martinique. Quoique passionné pour la cause de la liberté, il refusa de représenter cette colonie, à la convention, et préféra les fonctions militaires à celles de député, qui, dans cette terrible assemblée, n'eussent pas exposé un homme de son caractère à moins de périls que le champ de bataille. Employé, en septembre 1793, comme général de brigade à l'armée d'Italie, il fut, à la fin de la même année, nommé général de division, et chargé de suivre les opérations du siége de Toulon. L'habileté qu'il y développa, le fit appeler, aussitôt après la réddition de cette place, au commandement de l'armée des Pyrénés-Orientales, où il remporta sur les Espagnols des avantages aussi rapides que décisifs. Le 1er mai 1794, il gagna la bataille des Alberdes et enleva le poste de Montesquiou, avantage qui fit tomber entre ses mains près de deux cents pièces de canon et deux mille prisonniers. Le 13 août, il

défit, à Saint-Laurent de la Monga, l'armée espagnole forte d'à-peu-près cinquante mille hommes, et s'empara, le 17 septembre, de Bellegarde, dernière place française occupée par les ennemis. Il enleva de nouveau leur camp les 22 et 23 du même mois à Costouge; mais il survécut peu à ses victoires, et fut frappé, le 17 novembre 1794, d'un éclat d'obus à l'affaire de Saint-Sébastien, où il expira sur le champ de bataille. A la nouvelle de sa mort, la convention décréta que le nom de Dugommier serait inscrit sur une des colonnes du Panthéon. Deux des fils de ce brave général servaient dans son état-major; comme leur père, ils ont péri sur le champ de bataille, ne laissant d'autre héritage que la gloire de leurs noms et le souvenir de leurs services.

DUHEM (Pierre-Joseph), député à la convention nationale, né à Lille en 1760, fit d'assez bonnes études, devint maître de quartier au collége d'Anchin à Douai, fut reçu ensuite médecin, et employé en cette qualité à l'hôpital de cette ville. Nommé juge de paix à l'époque de la révolution, Duhem montra, dès-lors, une exaltation d'opinions révolutionnaires qui s'accrut tous les jours pendant la session de l'assemblée législative dont il était membre, et qui fut portée aux derniers excès sous la convention, à laquelle il fut député par le département du Nord. Duhem vota, dans cette assemblée, la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et fut l'un des ennemis les plus actifs des victimes du 31 mai. Cet homme, dont le patriotisme n'était que de la frénésie, et l'énergie de la fureur, et qui se prétendait un des plus ardens défenseurs de la liberté, quoiqu'il ne fût en effet qu'un des plus vils suppôts de la tyrannie décemvirale, fut le seul, dans la convention, si on en excepte les membres du comité de salut public, qui défendit l'exécrable loi du 22 prairial an 2 (*voy.* Bourdin de l'Oise), contre laquelle plusieurs députés, qui votaient à ses côtés, avaient d'abord protesté avec courage. Après la mort de Robespierre, avec lequel ses liaisons étroites et récentes avec Billaud et Collot l'avaient brouillé depuis peu, Duhem insista violemment et avec persévérance, pour que l'héritage sanglant de ce monstre passât aux complices de ses fureurs, et ne cessa de s'opposer à ce que les décrets de terreur qui pesaient encore sur la république et dont les amis de la liberté demandaient le prompt rapport, fussent effacés du code de la législation française. Arrêté, à la suite de l'insurrection anarchique du 12 germinal an 3 (1er avril 1795) dont il était l'un des chefs, Duhem fut conduit au château de Ham, dont il n'est sorti que par l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795). Exclu du corps-législatif formé par la constitution de l'an 3, Duhem qui avait repris son état de médecin dans les hopitaux militaires, est mort à Mayence le 25 mars 1807. On ne saurait assez déplorer le sort de cette république française, dont le berceau fut environné de tant de crimes et de gloire, en songeant qu'un fou furieux, tel que Duhem, fut pendant trois ans, l'un des arbitres de ses destinées.

DUHESME (Guillaume-Philibert), né à Bourg-Neuf, département de Saône-et-Loire, en 1760, entra au service en 1794, et parvint successivement, par tous les grades, à celui de colonel. Sa belle conduite, ses talens et les blessures qu'il reçut à la défense de la forêt de Mormale, lui valurent le grade de général de brigade. Elevé le 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794), à celui de général de division, il obtint ensuite le commandement d'un corps de l'armé de Sambre-et-Meuse, fut employé en 1795 contre les Vendéens, revint ensuite à l'armée du Rhin, sous Moreau, et se signala éminemment au passage du Rhin, que sa division effectua la première, en plein jour et dans lequel il fut blessé. Employé plus tard à l'armée d'Italie, il fit avec Championnet, la conquête du royaume de Naples, et battit les insurgés de la Calabre et de la Pouille. Chargé, après le 18 Brumaire, d'un commandement à l'armée des Alpes, il servit ensuite à l'armée de réserve, prit Crémone le 20 prairial an 8 (9 juin 1800) et se distingua, cinq jours après, à la bataille de Marengo. Créé grand-officier de la légion d'honneur, il fut nommé commandant de la ville de Lyon et du département; repassa en Italie en 1805, commanda trois ans après en Espagne, et fut alors disgracié. Tant de talens, de services et de courage ne devaient pas rester long-temps oubliés, et les malheurs de la campagne de 1812 le firent reparaître, avec gloire, sur les champs de bataille. Nommé, après la restauration, inspecteur-général d'infanterie, dans la 16me division

militaire, Duhesme, à l'approche de l'invasion dont la France était menacée, en juin 1815, accepta le commandement des gardes nationales mobilisées du département du Nord. Créé pair de France par Bonaparte, il accompagna ce prince à l'armée, où il eut un commandement, déploya ses talens et son intrépidité ordinaires, et rendit tous les services que la patrie était en droit d'attendre d'un tel brave. Trahi par la fortune, cet officier-général, entraîné au milieu du désastre de Waterloo, par la foule de fuyards qu'il était désormais impossible de rallier, arrivait le 18 juin à Genappe, et se trouvait à la porte de l'hôtellerie du *Roi d'Espagne*, à l'instant où l'avant-garde de la cavalerie ennemie entra au galop dans cette bourgade. Le général Duhesme s'avança, et offrit sa bourse et sa montre à l'un des hussards Brunswickois qui formait cette avant-garde, mais celui-ci le repoussa en s'écriant : « Le duc de Brunswick est mort hier; » ces mots furent le signal de la mort de Duhesme, qui tomba aussitôt percé de coups; transporté dans l'hôtellerie par ordre d'un capitaine prussien qui arriva malheureusement trop tard pour le sauver, il expira peu d'heures après. Ses restes furent déposés dans le cimetière de Ways, commune située à une demi-lieue de Genappe. Une inscription placée sur l'un des murs extérieurs de l'église, rappèle les services militaires, les qualités sociales et la fin déplorable de cet officier-général.

DULAU (Jean-Marie), ancien archevêque d'Arles, naquit au château de la Coste près de Périgueux, le 30 octobre 1738, d'une famille honorable. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut ensuite pourvu de plusieurs bénéfices, et obtint, en 1775, l'archevêché d'Arles. Élu, en 1789, député du clergé de la sénéchaussée de cette ville aux états généraux, il siégea constamment au côté droit, perdit son archevêché par son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé, et crut, après la session, devoir rester à Paris malgré les périls presque certains qu'il devait y courir. Incarcéré, à la fin d'août 1792, au couvent des carmes de la rue de Vaugirard, on lui proposa, peu de jours avant les massacres, divers moyens pour sortir de sa prison; mais il les rejeta tous, disant qu'il devait l'exemple à ses respectables compagnons d'infortune. Le 2 septembre, dix assassins qu'on venait d'introduire, demandèrent à grands cris l'archevêque d'Arles; dès qu'il s'entendit nommer, il pria le plus âgé d'entre les prêtres, enfermés avec lui, de l'absoudre, puis se levant et s'avançant lentement, les mains croisées sur la poitrine, il dit aux meurtriers : « Je suis celui que vous cherchez. Je m'offre volontiers en sacrifice; mais épargnez ces dignes ecclésiastiques qui prieront pour vous sur la terre, comme je vais le faire devant l'éternelle majesté. » Les bourreaux saisis de respect hésitent un moment, puis se reprochant leur faiblesse, ils reviennent à lui en l'accusant d'avoir fait assassiner les patriotes d'Arles; à ces mots leur fureur se renouvelle; vingt coups de pique et de sabre le percent à la fois, et ses dernières paroles sont le pardon de ceux qui l'immolent.

DULAULOY (Le comte), lieutenant-général, né à Laon le 9 décembre 1756, était capitaine d'artillerie en 1788, et commanda l'artillerie du camp sous Paris lors de l'invasion étrangère de 1792. Nommé général de brigade le 10 décembre 1793, il servit avec distinction pendant dix années, aux armées de l'Ouest, de l'Intérieur, du Nord, d'Angleterre et d'Italie; fut élevé au grade de général de division le 27 août 1803; fit, en 1807, les campagnes contre la Prusse et la Russie, et obtint, après la paix de Tilsitt, l'aigle de grand-officier de la légion-d'honneur. Appelé à la Grande-Armée en 1812, il fut nommé le 29 mars 1813, colonel commandant de l'artillerie de la garde impériale, et rendit, le 2 mai, d'importans services à la bataille de Lutzen, où il chargea l'ennemi, au galop, avec l'artillerie légère. Il ne se distingua pas moins à Wurtschen, près de Bautzen, le 21 du même mois, et les journées de Wachau et de Leipsig (16 et 18 octobre) l'ont placé au rang des meilleurs généraux d'artillerie. Nommé, le 5 décembre 1813, conseiller-d'état, section de la guerre, il fut fait chambellan le 7 du même mois. Chargé, après la restauration, de l'inspection générale de l'artillerie pour les divisions de Besançon, Paris et la Fère, Bonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, le créa pair de France et gouverneur de Lyon; une ordonnance royale du 6 octobre 1815, a mis le général Dulauloy en retraite.

DULAURE (Jacques-Antoine), né à Clermont en Auvergne le 3 septembre

1755, fut député du Puy-de-Dôme à la convention nationale en 1792, et y vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis ; il se plaça dans les rangs du côté droit ; mérita, au 31 mai, les honneurs de la proscription, et rentra dans la convention le 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794). M. Dulaure est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, tant imprimés que manuscrits, parmi lesquels nous citerons : *Des cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie et l'adoration des figures humaines*, 1805, in-8. *Des divinités génératrices, ou du culte du Phallus chez les anciens et les modernes ; des cultes du dieu de Lampsaque, de Pan, de Vénus*, etc., Paris, 1805, in-8.

DUMANIANT (Jean-André Bourlain), est né à Clermont en Auvergne, en 1754, d'une famille de robe. Destiné au barreau, il embrassa la carrière du théâtre en 1778, et prit le nom de *Dumaniant*. Il abandonna cette carrière en 1793. Poete, romancier et auteur dramatique, il a mis au jour un grand nombre d'ouvrages. Celle de ses pièces de théâtre qui a eu le plus de succès, est *Guerre ouverte*, ou *Ruse contre ruse* ; c'est un imbroglio fort amusant, dans lequel il y a beaucoup d'action et un vif intérêt de curiosité. Nous citerons, parmi ses autres productions : *l'Enfant de mon père* ou *les torts du caractère et de l'éducation*, 1798, 2 vol. in-12 ; roman dont la lecture est assez attachante.—*Les aventures d'un émigré*, 1798, 2 vol. in-18 ; 1801, 2 vol. in-18.—*Des moyens de prévenir la décadence de l'art du comédien*, 1813, in-8.—*Ricco*, pièce de boulevards à laquelle le jeu burlesque de Beaulieu a procuré un grand succès. — *Le dragon de Thionville.—Urbélise et Lanval*, ou *la journée aux aventures.—La loi de Jatab.—Les deux morts vivans*, ou *la nuit aux aventures*, comédie d'intrigue dans le genre espagnol, laquelle ne manque point d'effet à la représentation. M. Dumaniant était, en 1812, attaché à l'administration du théâtre de l'Odéon.

DUMANOIR (Le Pelley, comte), contre-amiral, entra, en 1816, dans la marine, en qualité d'élève de port ; fit une campagne de mer, à Saint-Domingue ; fut nommé lieutenant de vaisseau au moment de la révolution, et obtint, en 1797, sous le ministère de l'amiral Pléville le Pelley, son oncle, le grade de capitaine. Il commandait l'avant-garde de l'armée navale, à la bataille de Trafalgar, à laquelle il ne pris point de part. Accusé pour ce fait et mis en jugement, il fut acquitté. Pris, peu de temps après, aux attérages de Rochefort, avec toute sa division, après un combat opiniâtre, pendant lequel il fit preuve de courage et reçut une blessure à la tête, il débarqua à Plymouth, resta quelque temps prisonnier sur parole et revint en France. Il fut employé depuis dans divers postes, entre autres à Dantzig. Après la campagne de Russie, il fut fait prisonnier dans cette ville, et conduit à Kiow, en 1816. Créé comte par le roi, après la restauration de 1814, il fut, en août 1815, nommé par le département de la Manche, membre de la chambre des députés, où il a constamment voté avec la minorité. Il a été réélu en octobre 1818, par le même département, membre de la chambre des députés.

DUMAS (Charles-Louis), né à Lyon en 1765, fit de bonnes études au séminaire de St-Irénée, puis fut envoyé à Montpellier par son père, qui le destinait à l'art de guérir. Il y fit des progrès si rapides, qu'à dix-neuf ans il reçut le titre de docteur, et qu'à vingt-un il fut couronné par la société royale de médecine de Paris, pour un mémoire relatif à la question suivante : *Déterminer dans quelles espèces et dans quel temps des maladies chroniques, la fièvre peut être utile ou dangereuse, et avec quelle précaution on doit l'exciter ou la modérer dans leur traitement?* En 1792 il publia, conjointement avec Petit-Darson, une traduction de l'*Essai sur la nature et le traitement de la phthysie pulmonaire*, par Thomas Reid, Lyon, in-8. Après avoir passé quelque temps à Paris, où il fut distingué par Vicq-d'Azyr, il revint à Lyon, et y fut employé comme médecin du grand Hôtel-Dieu, où il recueillit les faits qui servent de base à sa *Dissertation sur la nature et le traitement des fièvres remittentes qui compliquent les grandes plaies* (Mém. de la Soc. méd. d'émulation, 4e année). Bientôt, enveloppé dans les malheureux événemens qui suivirent le siége de Lyon, il fut jeté dans les prisons avec un grand nombre de ses compatriotes. Les soins d'un ami le firent évader, et il fut obligé de fuir pendant quelque temps : il eut peine à obtenir une place dans l'hôpital de la marine de Toulon. Nommé, en

1794, médecin d'une division de l'armée des Alpes, il fit, sur les maladies qui y régnaient, des observations qu'il publia plus tard. En 1795, il obtint à Montpellier la chaire d'anatomie et de physiologie. Ce fut pendant l'exercice de ses nouvelles fonctions qu'il composa son *Système méthodique de nomenclature et de classification du corps humain*, Montpellier, 1797, in-4. Il occupa successivement diverses chaires dans l'école de santé, dont il finit par devenir directeur, puis fut nommé président du jury de médecine, membre correspondant de l'institut, doyen de la faculté de médecine, recteur de l'académie de Montpellier, conseiller de l'université et membre d'un grand nombre de sociétés savantes. Parmi les écrits qu'il a publiés pendant cette période de temps, nous citerons comme ayant fixé sa réputation, les *Principes de physiologie*, Montpellier 1800-1806, 4 vol. in-8, et sa *Doctrine des maladies chroniques*, Paris, 1812, in-8. Dumas est mort le 3 avril 1813.

DUMAS (René-François), président du tribunal révolutionnaire de Paris, naquit à Lucy-lez-Bois, en Franche-Comté, en 1757, d'une famille originaire de Lorraine. Avocat à l'époque de la révolution, il en embrassa la cause avec une exaltation effrénée, et se fit remarquer, dès les premiers troubles civils de la France, à la tribune de la société populaire du département du Jura, par les propositions les plus fanatiques et les plus sanguinaires. Nommé, à la formation des administrations départementales, membre de celle du Jura, il vint à Paris après le 10 août 1792, s'y lia avec tous les chefs de septembre, mais en s'attachant particulièrement dès-lors à Robespierre; fut admis aux jacobins, où on le vit, dans toutes les circonstances, prendre l'initiative des mesures les plus atroces et les plus insensées, contre le côté droit de la convention, et mérita ainsi d'être nommé, après le 31 mai, d'abord vice-président, puis président de section au tribunal révolutionnaire, puis enfin, après la troisième et nouvelle organisation du 22 prairial an 2, président des sections réunies. De tous les hommes, ou plutôt de toutes les bêtes féroces qui siégèrent dans cet épouvantable tribunal, depuis sa seconde organisation, Dumas fut, sans aucun doute, le plus cruel, sans excepter Coffinhal. Dans les rapides débats auxquels les accusations révolutionnaires donnaient lieu, joignant la dérision à la barbarie, il insultait les infortunés qu'il envoyait à la mort, et riait, en regardant l'accusateur Fouquier-Tinville et les jurés, de ce rire affreux et sanglant que ceux qui en furent témoins une fois, se rapellent encore avec horreur, mais qu'il est hors de leur pouvoir de peindre. Dans l'impossibilité de rapporter ici tous les traits propres à donner une juste idée de la férocité de ce monstre, nous citerons celui qui rend tous les autres croyables. Il interrogeait un jour, la vieille maréchale de Mouchy, tout-à-fait sourde, presque nonogénaire, et malade. A chacune des questions qui lui étaient adressées, la maréchale avançait la tête, et jugeant par le regard et le mouvement des lèvres de Dumas, que c'était elle qu'on interrogeait, elle répondait : *Qu'est-ce que vous dites ?* « Tu ne vois donc pas qu'elle est sourde, dit à Dumas un des juges, appelé Foucauld.—Eh bien, répondit Dumas en riant, et comme s'applaudissant de l'à propos de cette répartie, *elle a conspiré sourdement.* » A la suite des condamnations, Dumas se rendait habituellement aux jacobins, et venait chercher dans l'approbation de cette société, si féconde, un moment, en amis éclairés de la liberté, mais alors si horriblement dégénérée, la digne récompense de ses forfaits; là, il faisait un étalage pompeux des opérations de son tribunal; nommait les victimes assassinées; désignait celles qui étaient sur le point de l'être; recueillait les dénonciations et mettait ensuite sous les yeux du comité de salut public, les noms échappés à ses fureurs. Dumas montra pour Robespierre, lorsque celui-ci fut proscrit au 9 thermidor, une fidélité, dont l'humanité s'indigne de trouver le crime capable.

DUMAS (Le comte Mathieu), né à Montpellier le 23 décembre 1758, est le fils d'un trésorier de France. Il était, en 1773, sous-lieutenant au régiment de Médoc. Passé en Amérique, en qualité de capitaine aide-de-camp de M. de Puységur, lors de la guerre des insurgens, il devint ensuite aide-de-camp du comte de Rochambeau, et fut nommé, en 1778, major et aide maréchal-des-logis de l'état-major-général de l'armée que commandait ce dernier. En 1784, il fut envoyé à Constantinople et sur la mer Noire, pour reconnaître militairement les îles du Levant.

De retour en France, en 1787, il fut fait chevalier de St-Louis, et chargé d'une mission en Hollande, où il assista au siége d'Amsterdam. En juin 1787, il était aide-de-camp du maréchal de Broglie, alors chargé du commandement des troupes destinées à contenir Paris. Ami de la liberté et essentiellement opposé aux vues de la cour que son métier semblait le condamner à servir, Dumas devint, immédiatement après le départ du maréchal de Broglie, qu'il refusa d'accompagner dans l'émigration, aide-de-camp du marquis de Lafayette, nommé commandant général de la garde nationale, et fut appelé, à la fin de 1790, à la direction générale du dépôt de la guerre. M. Dumas, commandait en juin 1791, les gardes nationales des pays environnans Varennes, Ste-Menehould, etc., et reçut, en cette qualité, l'ordre de présider au retour de Louis XVI à Paris. Promu, peu de temps après, au grade de maréchal de camp, commandant en second la 3e division militaire à Metz, il fut, en septembre 1791, nommé membre de l'assemblée législative par le département de Seine-et-Oise, et s'y montra l'un des défenseurs les plus constans et les plus courageux de la constitution de 1791. Élu président de l'assemblée nationale le 19 février 1792, il fut l'un des sept députés qui, dans la séance du 22 avril suivant, s'opposèrent à ce que la guerre fut déclarée à l'Autriche. Le 21 juin de la même année, il s'éleva avec force contre les outrages faits dans la journée de la veille à la majesté royale; le 3 juillet, il rappela l'opinion qu'il avait énoncée trois mois auparavant contre la guerre. Le 27 du même mois, il pressa la punition de Jourdan Coupe-tête et autres égorgeurs. Le 29 décembre, M. Dumas s'opposa à l'envoi aux puissances étrangères, de la déclaration de Condorcet, touchant les principes politiques de la France régénérée. Le 23 janvier 1792, M. de Rochambeau, général de l'armée du Nord, écrivit à l'assemblée pour demander qu'il fût permis au général Dumas de se rendre auprès de lui. « Je l'ai élevé, disait le vieux général dans cette lettre; ses talens l'ont poussé rapidement dans la carrière militaire, et je crois avoir acquis le droit d'en être secouru dans ma vieillesse. » Cette permission fut refusée. Le 19 février 1792, le général Dumas fut élu président de l'assemblée nationale, en remplacement de Condorcet, et vota contre l'amnistie demandée pour les événemens d'Avignon. Le 22 mars, il s'éleva, dans un discours très-éloquent, contre le système de la liberté des noirs. Le 27 juillet, il accusa tout le ministère, composé de Roland, Clavière, Dumouriez, etc., d'avoir compromis la sûreté de l'État, en faisant attaquer la Belgique. Le général Dumas ne montra pas moins d'adresse après le 10 août, qu'il n'avait montré de courage avant cette funeste journée, dont tout semblait annoncer qu'il serait l'une des premières victimes: il fut même, en 1793, nommé directeur du dépôt des places de campagne. Élu, en septembre 1795, par le département de Seine-et-Oise, membre du conseil des anciens, il y vota constamment avec le parti appelé depuis *clichien*, et se rendit ainsi de plus en plus suspect au directoire. Membre de la commission des inspecteurs de la salle, à l'epoque du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797) et se trouvant à son poste au moment où le directoire fit arrêter les inspecteurs, il ne parvint à se soustraire au même sort qu'au moyen de son uniforme, et en se faisant passer pour un général de service. Il se retira en Allemagne. Rappelé en France, en mai 1800, par le gouvernement consulaire, il fut chargé d'organiser à Paris les bataillons qui devaient former l'armée de réserve à Dijon. Nommé chef de l'état-major de cette armée, il fit, en cette qualité, la campagne de 1801, en Suisse, approvisionna les magasins de Coire, et sauva l'artillerie d'avant-garde, engagée pendant quatre jours à Splugen. Après la paix de Luneville, le général Dumas fut nommé, en août 1801, conseiller-d'état, section de la guerre. Élevé au grade de général de division, le 1er février 1805, et décoré du titre de grand-officier de la légion-d'honneur, il passa au service du roi de Naples, Joseph, qui lui confia le portefeuille du ministère de la guerre le 19 mai 1806, et le nomma grand-maréchal du palais. En 1809, M. Dumas rejoignit la grande-armée d'Allemagne. Employé dans la fatale campagne de Russie, en qualité d'intendant-général de l'armée, il suivit Napoléon en Saxe, en 1813, et fut fait prisonnier après la bataille de Leipzig. Rentré en France, dès que les Bourbons y furent rétablis, il fut nommé par le roi, conseiller-d'état honoraire, et devint, le 1er juillet 1814, directeur-gé-

néral des comptabilités et dépenses des armées, depuis 1805. Après l'invasion du mois de mars 1815, le général Dumas, à qui quelques erreurs politiques, dont les motifs furent toujours très-honorables, n'avaient jamais fait oublier que les premiers devoirs étaient toujours envers la patrie, reprit sa place dans le conseil-d'état, signa la délibération du 25 mars (*voy.* DEFERMON), et fut nommé directeur-général des gardes nationales de France. Il a été mis en retraite par ordonnance du roi, du 4 septembre 1815. On a du général Dumas : *Précis des événemens militaires*, ou *Essai historique sur la guerre présente, avec des cartes et plans*, 1799-1800, 12 cahiers, in-8. Cet ouvrage est remarquable par la réunion des connaissances militaires au talent de l'écrivain. Il a paru, en 1816 une continuation de cet ouvrage, sous ce titre : *Précis des événemens militaires*, ou *Essais historiques sur les campagnes de* 1799 *à* 1814. Cette continuation est digne de l'ouvrage, et nous ne craignons pas d'affirmer que le général Dumas n'a point de concurrence à craindre dans l'important et honorable travail qu'il a entrepris, et qui offrira d'inépuisables matériaux à l'histoire. Le comte Mathieu Dumas a été nommé conseiller-d'état en service extraordinaire, par ordonnance du 4 novembre 1818.

DUMÉRIL (ANDRÉ-MARIE-CONSTANT), professeur à l'école royale de médecine de Paris et au muséum d'histoire naturelle, membre de l'académie des sciences (section zoologie), et de celle de Madrid, naquit à Amiens le 1er janvier 1774. Il fut un des médecins que Napoléon envoya en Espagne, en 1805, pour observer le caractère de la fièvre jaune, et qui, en octobre de la même année, furent accueillis par le gouverneur de Gibraltar et autorisés à faire aussi leurs observations dans cette place. On a de lui, entre autres ouvrages : *Traité élémentaire d'histoire naturelle*, ouvrage composé par ordre du gouvernement, pour servir à l'enseignement dans les lycées, 1804, in-8 ; 1807, 2 vol. in-8, avec planches. —*Zoologie analytique*, ou *Méthode naturelle de classification des animaux, rendue plus facile à l'aide de tableaux synoptiques*, 1806, in-8 ; traduit en allemand par le professeur Froriep, avec quelques additions. M. Duméril est un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences naturelles*, in-8. Il a inséré de très-bons Mémoires dans les *Annales du Muséum*, dans le *Magasin encyclopédique*, et dans le *Bulletin de la Faculté de médecine*. Parmi ces Mémoires, on distingue surtout ceux qui ont pour objet la respiration et l'odorat des insectes et des poissons, et celui dans lequel sont appréciées les propriétés médicales du suc gastrique administré en frictions. M. Duméril a eu pour collaborateur, dans ce dernier travail, le docteur Alibert. Les journaux de Paris ont fait mention, en 1817, d'une plaisanterie du premier de ces médecins, qui, condamné à vingt-quatre heures de prison, pour avoir manqué à son service dans la garde nationale, se rendit, entre deux gendarmes, à l'hôtel Bazancour, en robe et en bonnet doctoral.

DUMESNIL (MARIE-FRANÇOISE), l'une des plus célèbres actrices du Théâtre-Français pendant le 18e siècle, naquit à Paris en 1713. Après avoir été attachée quelque temps aux théâtres de Compiègne et de Strasbourg, elle débuta, le 6 août 1737, à la Comédie-Française, par le rôle de Clytemnestre d'*Iphigénie en Aulide*, et elle y fut reçue le 8 octobre de la même année. Ce rôle était l'un de ceux qui convenaient le mieux à la nature de son talent, et elle y a toujours produit le plus grand effet. Les élans passionnés de la tendresse maternelle trouvaient dans cette actrice, douée d'une sensibilité brûlante, la plus fidèle interprète, et elle en donna une nouvelle preuve par le rôle de Mérope qu'elle *créa*, suivant l'expression consacrée. On prétend que Fontenelle dit, au sujet de cette belle tragédie : « Les représentations de *Mérope* ont fait beaucoup d'honneur à M. de Voltaire, et l'impression à Mlle Dumesnil. » Cette épigramme est assurément très-fine et très-malicieuse ; mais on ne saurait la prendre pour un jugement. Il ne faut pas davantage s'en rapporter au témoignage très-modeste, et par conséquent très-suspect, de Voltaire, qui dit, dans sa *Correspondance* : « Ce n'est pas moi qui ai fait la pièce, c'est Mlle Dumesnil. » Tout ce qu'il est permis d'en conclure, c'est que l'actrice se montra parfaitement digne de son rôle, l'un des plus pathétiques et des plus beaux du théâtre. C'était à la chaleur, à l'enthousiasme de son débit, à l'expression

énergique et mobile de sa physionomie, qu'était dû l'entraînement qu'excitait cette tragédienne, peu favorisée d'ailleurs de la nature sous le rapport des avantages extérieurs. Ses traits manquaient de noblesse, et ses habitudes, hors de la scène, avaient même quelque chose de vulgaire; mais à peine était-elle sur le théâtre, que son œil étincelant, son geste rapide et désordonné, sa déclamation impétueuse électrisaient les spectateurs. Diverses anecdotes prouvent toute l'étendue de l'empire qu'elle exerçait sur les ames: nous nous bornerons à rapporter la suivante. Jouant le rôle de Cléopâtre dans *Rodogune*, elle débita avec une si effrayante vérité les imprécations du cinquième acte, qu'en prononçant ce terrible vers;

Puisse naître de vous un fils qui me ressemble!

elle se sentit frappée d'un coup de poing au milieu du dos, par un vieux militaire placé dans la coulisse, lequel lui dit avec indignation: « Va-t-en, chienne, va-t-en à tous les diables. » La pièce terminée, elle vint le remercier de cette boutade, produite par une illusion complète, et dans laquelle elle voyait avec raison un éloge plus flatteur que les applaudissemens du public et l'encens des journalistes. Voltaire avait pour elle la plus vive admiration, quoiqu'il lui eût désiré quelquefois un débit encore plus passionné, suivant le système de déclamation outrée qu'il semblait avoir adopté, et qui lui faisait souvent gâter ses plus beaux rôles quand il s'avisait de les jouer lui-même. « Il faudrait, lui dit un jour Mlle Dumesnil, avoir le diable au corps pour jouer ce rôle comme vous l'entendez. »—« Eh! oui, répliqua le fougueux vieillard, c'est *le diable au corps* qu'il faut avoir pour réussir dans tous les arts. Sans *le diable au corps*, on n'est ni bon poète ni bon comédien. » Cette maxime originale, dont Mlle Dumesnil, moins qu'une autre, devait redouter l'application, n'empêchait pas Voltaire d'éprouver pour cette actrice un enthousiasme qu'il témoigna plusieurs fois. Boissy, La Harpe et Dorat lui ont aussi payé leur tribut de louanges. Ce dernier lui a consacré, dans son poëme de *la Déclamation*, un de ses meilleurs ouvrages, les vers suivans qui peignent, avec une extrême vérité, cette grande tragédienne:

Melpomène elle-même
Ceignit son front altier d'un sanglant diadème.
Dumesnil est son nom. L'amour et la fureur,
Toutes les passions fermentent dans son cœur;
Les tyrans, à sa voix, vont rentrer dans la poudre;
Son geste est un éclair, ses yeux lancent la foudre.

On trouve, dans les notes qui accompagnent cet ouvrage, des réflexions sur l'art du comédien, où le talent de Mlle Dumesnil est mis en parallèle avec celui de sa rivale, Mlle Clairon. Ces deux célèbres actrices se partageaient l'empire du théâtre, et chacun déterminait sa préférence selon qu'il attachait plus de prix aux qualités acquises ou naturelles qui distinguaient entre eux ces deux talens, d'ailleurs peut-être égaux. En effet, Mlle Clairon (*voy.* ce nom), devait tout à l'art, comme son émule devait tout à la nature; et la première obtenait, par une étude profonde, et des moyens artistement combinés, le succès que la seconde arrachait, pour ainsi dire, par de soudaines inspirations. Aussi le jeu de cette dernière, sublime dans ses beaux momens, n'était-il pas exempt d'inégalités. En 1775, dans un âge très-avancé, elle se retira du théâtre avec 2,500 fr. de pension; et, un an après, ses camarades donnèrent à son bénéfice une représentation de *Tancrède*, qui attira une grande affluence. Elle passa les dernières années de sa vie à Boulogne-sur-mer, et mourut le 20 février 1803, dans sa 90e année, jouissant encore de ses facultés intellectuelles, au point de pouvoir se rappeler et enseigner à de jeunes élèves, un grand nombre de traditions perdues. Elle venait de publier, ou de laisser publier sous son nom, des Mémoires assez volumineux, en réponse à ceux de Mlle Clairon, dans lesquels elle avait été attaquée avec rigueur et même avec injustice: mais l'écrivain qui s'est fait son apologiste, l'a amplement vengée de cette aggression; on peut même lui reprocher d'avoir poussé beaucoup trop loin cette espèce de représailles, par la manière inconvenante dont il a parlé de l'actrice qui seule avait mérité de balancer la réputation de Mlle Dumesnil.

DUMOLARD (Joseph-Vincent), né à

Vizile, en Dauphiné, le 25 novembre 1766, fut avocat-général au parlement de Grenoble dès l'âge de dix-neuf ans; il en avait vingt-cinq lorsqu'en septembre 1791, il fut nommé, par le département de l'Isère, député à l'assemblée législative, où toute la conduite de M. Dumolard fut éminemment honorable, modérée et constitutionnelle. Le 8 août 1792, il faillit être assassiné, au sortir de la séance, par les jacobins unis aux fédérés, pour s'être opposé au décret d'accusation contre le général La Fayette. S'étant réfugié dans un corps-de-garde, il fut contraint de sortir de cet asile par une fenêtre de derrière. L'assemblée nationale, étant, par le fait, dissoute et sans mission, depuis les événemens du 10, Dumolard se condamna dès ce moment, jusqu'à la fin de la session, à un silence que la faction triomphante ne lui eût d'ailleurs pas permis de rompre. Échappé aux proscriptions de 1793 et 1794, il fut, en septembre 1795, élu membre du conseil des cinq-cents, et y soutint, quoiqu'avec les modifications commandées par le changement de système qui s'était opéré dans la forme du gouvernement, les mêmes principes que dans l'assemblée législative: mais ces principes qui étaient en opposition manifeste avec ceux du directoire républicain, paraissant à celui-ci l'effet d'une connivence coupable avec les agens des Bourbons qui siégeaient dans l'assemblée, lui firent voir, dans l'opposition de Dumolard, une résistance factieuse, et le décidèrent à ranger ce député parmi les ennemis les plus dangereux de la constitution de l'an 3. Le 5 messidor an 5 (23 juin 1797), M. Dumolard fit un rapport très-étendu sur la conduite du directoire en Italie: lui demanda compte du renversement des états de Venise et de Gênes, et annonça que la Suisse était menacée d'une pareille subversion. Le 12 juillet, il dénonça les jacobins avec une extrême véhémence, et s'éleva, le 18, d'une manière non moins énergique, contre le renvoi des ministres qui, disait-il, avaient la confiance de l'assemblée, et contre l'approche des troupes que le directoire faisait avancer vers Paris. Dès-lors une guerre à mort fut allumée entre Dumolard et cette autorité. Le 10 août 1797, il prononça, sur l'anniversaire de cette journée, un discours dont l'objet était de rappeler, par le souvenir des malheurs passés, la représentation nationale à des sentimens de modération. M. Dumolard fut un des hommes qui, à toutes les époques, eurent la faiblesse de croire à une faction d'Orléans et de s'en épouvanter, comme si un tel parti, même en admettant son existence, eût jamais eu en soi quelque chose d'alarmant pour la liberté. Porté, le 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797), sur la liste de déportation, Dumolard échappa aux premières recherches, et se remit, en 1793, ainsi que plusieurs de ses collègues, à la discrétion du directoire qui commua, pour eux, la peine de déportation en un exil à Oléron, d'où les consuls le rappelèrent peu de mois après. Depuis cette époque, il fut nommé sous-préfet à Cambray, et, en octobre 1805, élu membre du corps-législatif par le département du Nord, où il porta un dévouement absolu à celui que, dix ans auparavant, il dénonçait comme l'oppresseur de l'Italie et le servile agent de la tyrannie directoriale. Nous ne ferons point un crime de ce changement à M. Dumolard, car l'Europe entière était alors changée avec lui. Réélu le 4 mai 1811, par le sénat, membre du corps législatif, auquel le département de l'Yonne l'avait nommé candidat, il en faisait encore partie lors des événemens du 31 mars 1814. Il se prononça fortement, dans la nouvelle assemblée, en faveur de la liberté de la presse. Il y prit aussi la parole dans un grand nombre de discussions, jusqu'à l'époque où Bonaparte, de retour de l'île d'Elbe, reprit les rênes de l'État. Dumolard nommé d'abord par ce prince, l'un de ses commissaires extraordinaires dans les départemens, obtint ensuite la préfecture des Basses-Alpes, où il a des propriétés, et fut élu par ce département, en mai de la même année, membre de la chambre des représentans, où il se montra l'un des soutiens les plus dévoués du gouvernement qui venait de se rétablir. Nous ne suivrons pas M. Dumolard, dans cette nouvelle carrière, si courte mais si féconde en événemens; si nous l'y trouvions quelquefois armé des mêmes principes avec lesquels il combattait les factions en 1792, nous l'y trouverions plus souvent en opposition avec ces principes, et justifiant cette opposition, par l'excuse ordinaire et banale de toutes les tyrannies: l'empire des circonstances. La veille du jour où, replacés sur le trône

par le duc de Wellington, les Bourbons rentrèrent dans Paris, Dumolard fut du petit nombre des représentans courageux qui siégèrent encore dans la chambre des représentans, et le jour même où cette rentrée eut lieu, il se présenta à la porte du palais, qu'il trouva fermée. Il protesta hautement contre cette violence, quitta Paris peu après la seconde restauration, et se retira en Bourgogne. On a souvent reproché à M. Dumolard un empressement immodéré à prendre part à toutes les discussions qui ont eu lieu depuis vingt-sept ans, dans les diverses assemblées représentatives de la France, et nous ne le défendrons pas de cette accusation qui nous paraît fondée, quoique légère; mais on a porté l'injustice à son égard, jusqu'à le traduire en ridicule pour avoir été, depuis la même époque, l'objet constant du choix de ses concitoyens, et certes, nous ne saurions voir dans cette circonstance qu'un titre honorable pour M. Dumolard, et dont il lui est permis d'être fier. L'esprit de parti n'a pas été plus juste envers son talent qu'envers sa personne, et quoique Chénier, dont les principes politiques différaient essentiellement des siens, ait dit de lui, dans une admirable épître :

..... Dumolard aujourd'hui
Distille en longs discours, la sottise et l'ennui,

il serait injuste de ne pas avouer que si, dans le trop grand nombre de discours prononcés par cet orateur, il en est qui sont remarquables par des traits d'une grande énergie et qui annoncent un véritable talent, on reconnaît dans tous les intentions d'un homme de bien et d'un ami de la patrie.

DUMONCEAU (Jean-Baptiste), comte de Bergendal, grand-officier de la légion-d'honneur, grand'croix de l'ordre de la fidélité de Bade, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, naquit à Bruxelles vers la fin de 1760, de parens qui appartenaient à la bourgeoisie. Il fit ses études au collége des jésuites à Bruxelles, et y remporta plusieurs prix. Parvenu à sa seizième année, il suivit avec succès un cours d'architecture, et partit pour Rome afin de se perfectionner dans cet art. A son retour d'Italie, il se mit à le pratiquer, et quelques bâtimens construits d'après ses plans font encore l'ornement de sa ville natale. Malgré les avantages que cette carrière semblait lui promettre, un penchant insurmontable l'entraînait vers la profession des armes, et il trouva bientôt l'occasion de s'y livrer par les troubles qui, en 1787, commencèrent à se manifester dans la Belgique. Les États de Brabant, pour contre-balancer, par le développement de la force nationale, l'autorité arbitraire dont quelques agens du gouvernement autrichien paraissaient disposés à faire usage, avaient organisé des compagnies de volontaires; le jeune Dumonceau fut l'un des premiers à s'y présenter, et s'y fit distinguer par son zèle et son intelligence. Toutefois une convention conclue entre les États et la régence autrichienne, ordonna le désarmement de cette milice citoyenne; mais bientôt de nouveaux motifs de mécontentement portèrent grand nombre de Belges à émigrer. Ils se réunirent sur le territoire hollandais, où la cour de la Haye toléra leur rassemblement, et ils y jetèrent les bases d'une organisation militaire. Leur correspondance avec les mécontens de l'intérieur leur ayant fait connaître qu'ils pouvaient commencer à agir, ils rentrèrent sur le sol de la patrie, et commandés par le général Vandermersch (*voy.* ce nom), ils occupèrent Diest, où Dumonceau alla les joindre vers la fin de 1788. Il franchit rapidement les grades subalternes, et parvint au commandement d'un corps d'infanterie légère auquel la couleur de son uniforme fit donner par les soldats le nom de *Canaries*, et qui se signala, pendant toute la durée de cette guerre, par son audacieuse valeur. Dumonceau, qui avait lui-même formé ce corps, se distingua à sa tête dans grand nombre d'affaires de postes, entre autres dans celles de la montagne d'Anseremme au-dessus de Dinant, où il protégea la retraite de la division dont il faisait partie, et de Falmagne, où, par des dispositions faites avec autant d'intelligence qu'exécutées avec valeur, il surprit un fort détachement autrichien, qui fut tué tout entier ou fait prisonnier. Plus heureux dans une seconde attaque contre la montagne d'Anseremme qu'il ne l'avait été dans la première, il assaillit l'ennemi à la tête de ses *Canaries*, soutenus d'un bataillon d'infanterie et de deux escadrons de dragons, le chassa de ses retranchemens et s'y établit. Quelque temps après, un personnage de distinction envoyé par le cabinet de St-James pour prendre con-

naissance de l'état des choses, se rendit à l'armée belgique, commandée par le général Koehler, prussien d'origine, et dont le corps sous les ordres de Dumonceau faisait partie. L'Anglais ayant témoigné le désir de voir les troupes belges aux prises avec l'ennemi, Dumonceau passa la Meuse avec son corps appuyé du régiment de West-Flandre, culbuta les avant-postes ennemis et les poussa, de position en position, jusqu'au pied de leurs retranchemens. Dumonceau fut blessé à cette affaire. Le 22 septembre, il se distingua encore dans l'affaire générale qui eut lieu devant Falmagne, et qui, sur le point de se décider en faveur des Belges, déjà maîtres des redoutes ennemies, leur devint fatale par l'explosion de plusieurs caissons, laquelle porta le trouble dans leurs rangs. Cette défaite eut les suites les plus funestes. Dès ce moment, les troupes autrichiennes prirent un ascendant qui, favorisé par les agitations intestines de la Belgique et la perfidie ou l'incapacité des chefs du gouvernement insurrectionnel, rendit bientôt désespérée la cause pour laquelle la nation avait pris les armes. Dumonceau persista cependant à la défendre jusqu'au dernier instant, et ce ne fut qu'après l'entrée des vainqueurs à Bruxelles, qu'il se retira dans ses foyers : mais bientôt il apprit que l'on cherchait à le rendre suspect au gouvernement autrichien, qui n'avait jusques-là exercé aucun acte de rigueur : il crut devoir s'éloigner, et forma le dessein de se retirer en France, où le prince de Béthune l'invitait depuis longtemps à se rendre. Arrivé à Douai, il y fut accueilli avec empressement par grand nombre de militaires belges réfugiés comme lui. En 1792, la France ayant déclaré la guerre à l'Autriche, Dumonceau se rendit à Paris pour offrir au ministre de la guerre ses services et ceux de ses compagnons d'armes. Cette offre ayant été acceptée, les réfugiés eurent l'ordre de se réunir à Lille, où ils furent organisés en bataillons, sous la dénomination de *troupes légères belges*. Dumonceau fut nommé lieutenant-colonel, et envoyé avec son bataillon au camp de Maulde, où il occupa les avant-postes. Il s'y signala dans diverses affaires, entre autres à la bataille de Jemmapes, où les Belges enlevèrent à l'arme blanche la formidable redoute de Carrignant, puis dans une vive escarmouche qui eut lieu aux portes même de Bruxelles, où l'armée française entra le lendemain. La conduite du lieutenant-colonel Dumonceau dans ces divers combats, et dans ceux qui eurent lieu sur les bords de la Roër, le fit élever au grade de colonel. Après la perte de la bataille de Nerwinde et la défection de Dumouriez, il reçut l'ordre de se porter sur la route de Lille à Courtrai, qu'il défendit avec succès contre un corps hollandais qui fut défait après un combat sanglant. Quelque temps après, il tendit, avec le plus grand succès, une embuscade au corps émigré des hulans britanniques, commandé par Charles de Bouillé, fils du célèbre général de ce nom. Cet officier, distingué par sa valeur fougueuse et la haine qui l'animait contre les républicains, fut mortellement blessé dans cette affaire, et les vainqueurs firent grand nombre de prisonniers, que le colonel Dumonceau laissa évader pour les soustraire à l'exécution de la loi qui prononçait la peine de mort contre les émigrés pris les armes à la main. Ils rentrèrent tous en France par divers chemins, en s'annonçant comme déserteurs. A la suite de cette affaire, le colonel Dumonceau fut élevé au grade de général de brigade. Vers le milieu d'octobre, il reçut l'ordre d'attaquer Menin, défendu par des Hanovriens et un corps d'émigrés. Il commença cette attaque à midi, s'empara, en moins d'une heure, du village fortifié d'Hailouin qui couvrait cette place, se rendit maître de toute l'artillerie de cette position et entra le même soir dans Menin. Au commencement de la campagne de 1797, il forma avec l'adjudant-général Régnier, un plan pour la conquête de la Belgique ; plan si bien combiné, d'après la connaissance qu'il avait des localités, que le général Pichegru le fit exécuter au mois de mai suivant. Après la bataille de Fleurus, le général Dumonceau assista successivement aux siéges de Bois-le-Duc et de Nimègue. Profitant adroitement de l'habitude qu'avaient les factionnaires hollandais de laisser approcher les soldats français pour causer avec eux, il s'empara par surprise des forts de Munikhof et de Stuivezande. Peu de jours après, il enleva, par une attaque brusque et imprévue, trois autres forts avec quarante bouches à feu et d'immenses magasins. Le lendemain il entra dans Rotterdam ; et au mois d'avril suivant, le général Pichegru le nomma commandant supérieur de la Haye.

La manière dont il remplit ses nouvelles fonctions lui concilia à tel point l'estime du gouvernement batave, que peu, après une députation de ce gouvernement vint lui offrir d'entrer au service de la Hollande avec le grade de lieutenant-général; offre qu'il accepta avec l'agrément du gouvernement français. Au commencement de 1779, il eut à réprimer un mouvement révolutionnaire qui avait éclaté dans la province de Frise : il eut le talent et le bonheur d'y réussir sans effusion de sang. Cet heureux succès irrita quelques factieux, qui l'accusèrent d'être le protecteur de l'aristocratie; imputation à laquelle il ne répondit que par de nouveaux services. En mai 1797, il s'embarqua dans la rade du Texel avec sa division destinée à faire partie de l'expédition d'Irlande, que devaient exécuter les forces combinées de la France et de la Hollande; mais cette entreprise échoua par l'impossibilité de debarquer sur les côtes de ce royaume. En 1799, l'armée anglo-russe ayant effectué sa descente en Hollande, le lieutenant-général Dumonceau attaqua, le 19 novembre, près de Bergen, un corps ennemi de 15,000 hommes, qu'il défit complétement; mais, vers la fin de l'action, il fut grièvement blessé d'un coup de mitraille qui le mit hors de combat. Néanmoins, les dispositions qu'il avait prises décidèrent le résultat de cette affaire, où le général Hermann, commandant en chef les troupes russes, tomba entre les mains des vainqueurs, avec 3000 prisonniers, ses drapeaux et toute son artillerie. Le général en chef Brune fit hommage du succès de cette journée au général Dumonceau, en venant le féliciter en personne, et faisant déposer au pied de son lit les étendards conquis. Le 5 octobre, quoiqu'encore souffrant de sa blessure, le général Dumonceau reprit le commandement de sa division pour s'opposer à la marche de l'armée anglaise qui venait de recevoir des renforts; et peu après fut conclue la capitulation d'Alkmaar, par laquelle le duc d'Yorck, commandant en chef l'expédition, s'engageait à évacuer le territoire hollandais et à se rembarquer. En juillet 1800, le général Dumonceau fut appelé au commandement du corps d'armée auxiliaire qui devait agir en Franconie, de concert avec les troupes françaises. Il assista aux diverses opérations de cette campagne, et fut chargé de la direction du siége de la citadelle de Marienbourg, que la résistance obstinée de l'ennemi força de convertir en blocus. Par la convention qui fut la suite de la bataille d'Hohenlinden, cette citadelle fut remise à l'armée gallo-batave; et après la conclusion de la paix de Lunéville, le général Dumonceau se retira dans ses foyers, où il resta jusqu'à ce que la rupture du traité d'Amiens, au commencement de 1803, le rappela sous les drapeaux. En 1805, il fut chargé de la réorganisation de toute l'armée hollandaise, ainsi que de celle de la garde du grand pensionnaire, laquelle forma plus tard le noyau de la garde royale, qui devint bientôt, par le choix des hommes et la superbe tenue des divers corps qui la composaient, une des plus belles maisons militaires de l'Europe. Au mois de juillet, l'armée gallo-batave s'embarqua dans la rade du Texel pour coopérer à la descente projetée en Angleterre; mais les démonstrations hostiles de l'Autriche ayant forcé Napoléon de changer son plan, cette armée fut remise à terre, et se dirigea aussitôt sur le Danube. Le général Dumonceau fut chargé d'abord de garder Augsbourg et Donawerth, puis de couper la retraite à l'archiduc Ferdinand, qui, après l'affaire d'Ulm, voulait se retirer sur Nordlingen; mission dont le général Dumonceau s'acquita avec succès. La bataille d'Austerlitz termina cette guerre, et le général rentra de nouveau dans ses foyers jusqu'au moment où la république batave fut érigée en royaume. Il fut péniblement affecté de ce changement politique, et ne dissimula point ce qu'il en pensait : néanmoins le nouveau roi, Louis Napoléon, ne lui témoigna pas moins de bienveillance que d'estime, et bientôt il le nomma son ministre plénipotentiaire près de la cour de France. La guerre ayant éclaté entre cette puissance et la Prusse, le général Dumonceau fut rappelé pour prendre le commandement des troupes chargées de la défense du royaume, tandis que le roi lui-même se mit à la tête du corps auxiliaire qui devait seconder les opérations de l'armée française. Néanmoins, au commencement de novembre, le roi, voulant rentrer dans ses états, appela ce général pour le remplacer en Allemagne, où il fut chargé du siége de Hameln, qui capitula bientôt

il s'efforça de faire oublier ses anciens torts, par une administration sage. Resté dans cette place jusqu'à l'époque de la restauration, il la perdit alors, et fut nommé, après le 20 mars, à la préfecture du Pas-de-Calais. Demeuré sans fonctions, lors du second rétablissement des Bourbons, la loi du 12 janvier 1816 l'a forcé de quitter la France.

DUMONT (Étienne), de Genève, a publié : *Traité de législation civile et pénale*, par Jérémie Bentham, publié en français d'après les manuscrits confiés par l'auteur, 1802, 3 vol. in-8.—*Théorie des peines et des récompenses*, extraite des manuscrits de J. Bentham, 1811, 2 vol. in-8.—*Tactique des assemblées législatives*, suivie d'un *Traité des sophismes politiques*, ouvrage extrait des manuscrits du même auteur, 1816, 2 vol. in-8. (*Voy.* Bentham). M. Dumont a rédigé, pendant quelque temps, avec M. Duroveray, un journal faisant suite à celui de Mirabeau. Il était, en 1792, bibliothécaire du lord Shelburne, à Londres. Cet écrivain a des connaissances très-étendues en jurisprudence, et son style est remarquable par beaucoup de correction et de clarté.

DUMOURIEZ (Charles-François), issu d'une famille parlementaire de Provence, appelée *Duperier*, dont un des membres épousa, dans le seizième siècle, une demoiselle Dumouriez, de laquelle il prit le nom, est né à Cambrai le 26 janvier 1739. Il commença ses études au collége de Louis-le-Grand, et accompagna son père, en 1757, à l'armée du comte d'Estrées, où celui-ci venait d'être nommé commissaire des guerres. M. Dumouriez, quoique très-jeune, obtint bientôt après la même charge; mais ses goûts l'entraînaient dès-lors dans une carrière beaucoup plus active, et dès l'année suivante, il fut admis, en qualité de cornette, dans le régiment d'Escars, cavalerie. Blessé à Amstetten et à Klostercamp, il fut fait capitaine en 1761, et réformé, avec la croix, en 1763. Dans la force de l'âge et des passions, doué de l'imagination la plus ardente et du caractère le plus actif, la situation où se trouvait alors Dumouriez ne pouvait lui convenir long-temps; il passa d'abord à Gênes, puis en Corse, où les Génois et Paoli se disputaient le pouvoir; se lia à diverses intrigues, échoua dans toutes, et revint en France, où il présenta au ministère, pour se rendre maître de la Corse, des plans qui furent suivis, environ deux ans après, dans la plus grande partie de leurs dispositions, mais qui, en ce moment, n'obtinrent que de la défaveur, et ne furent d'aucune utilité pour son avancement. Il entra alors, par le crédit du comte de Broglie, dans l'état-major de l'armée. Fatigué de son inutilité, il se rendit en Portugal, d'où, après un séjour de quelques mois seulement, il revint en France, en 1768, et publia, à son retour, sur le pays qu'il venait de visiter rapidement, un travail, qu'une longue observation n'eût rendu ni plus intéressant ni plus fidèle. Le gouvernement en fut très-satisfait, mais cette satisfaction n'eut d'autre résultat que de faire accorder à M. Dumouriez, qui partait alors pour l'Espagne, de pressantes recommandations à la cour de Madrid, pour l'admettre à son service. Il refusa néanmoins, par le conseil du marquis d'Ossun, ambassadeur de France, une lieutenance-colonelle qui lui était proposée, et reçut, vers la même époque, du duc de Choiseul, qui reconnaissant ses torts avec un homme aussi distingué que Dumouriez, songeait enfin à les réparer, sa nomination à la place d'aide-maréchal-des-logis à l'armée de Corse. La soumission de cette île suivit de près l'époque où Dumouriez y arriva. Il fut rappelé à Paris, et le ministère, qui commençait à le mieux apprécier, le chargea, en 1770, d'une mission à-la-fois politique et militaire, fort délicate, auprès de la confédération polonaise. Il la remplit avec courage et distinction, revint en France à la fin de 1771, et publia, l'année suivante, un ouvrage sur le service des troupes légères. Envoyé en Suède, en 1773, il arrivait à Hambourg, lorsque les partis qui divisaient le gouvernement suédois s'étant reconciliés, sa mission était devenue inutile. Enveloppé, à son retour, dans une intrigue de cour dirigée par le duc d'Aiguillon, contre le duc de Choiseuil, le comte de Monteynard, ministre de la marine, le comte de Broglie, et quelques-unes des personnes employées par eux, Dumouriez fut arrêté et enfermé à la Bastille, où il écrivit sur la guerre et sur quelques objets d'économie politique. Transféré, peu après, au château de Caën, il obtint presqu'aussitôt la ville pour prison. Louis XV étant mort, l'ordre qui l'éloignait fut révoqué; il re-

vint à Paris, y épousa sa cousine, et fut promu, en 1778, au commandement de Cherbourg. Infatigable à proposer de nouveaux projets, Dumouriez présenta inutilement dix plans différens pour attaquer les îles de Jersey, Guernesey et Wight; cependant, lorsque le ministère français conçut l'idée d'exécuter une descente en Angleterre, on résolut de l'employer dans la division de St-Malo. L'idée de cette descente ayant été abandonnée presqu'aussitôt que conçue, par un ministère inhabile et sans stabilité dans ses vues, Dumouriez revint à Cherbourg, où il s'occupait activement des travaux du port, lorsque Louis XVI vint les visiter en 1788. Ce prince lui en témoigna toute sa satisfaction, conserva un souvenir bienveillant de ses services, et l'en récompensa, deux ans après, en le nommant brigadier des armées françaises. M. Dumouriez s'étant rendu à Paris, pendant l'hiver de 1789, publia, sous le titre de : *Cahiers d'un bailliage qui ne députera pas aux états-généraux*, une brochure très-spirituelle, écrite d'un style agréable, et dans d'excellens principes. Ce moment était celui des élections : le choix de M. Dumouriez eût assuré un défenseur de plus à la cause populaire, mais il ne fut pas nommé; il retourna à Cherbourg, et fut chargé du commandement de la garde nationale de cette ville. A la fin de cette même année, il fit un nouveau voyage à Paris; se fit recevoir membre de la société des amis de la constitution, qui comptait alors dans son sein tant d'hommes distingués par un patriotisme éclairé, de grands talens et un nom illustre, et mérita d'y être remarqué lui-même. Envoyé en Brabant, par M. de Montmorin, alors ministre des affaires étrangères, pour y juger de la véritable situation de ce pays, livré à un violent incendie politique, il revint, après une absence de vingt-deux jours, rendre compte de sa mission. Employé, à cette époque, comme maréchal-de-camp dans la 12e division militaire, M. Dumouriez ne se rendit au poste qui lui était assigné, que lorsque les premiers troubles de l'Ouest éclatèrent; il marcha alors, à la tête de quelques troupes, contre divers rassemblemens d'insurgés, qu'il dissipa. Revenu à Paris, il y forma, par l'intermédiaire de Gensonné, député de la Gironde (et qu'il avait connu dans l'Ouest, où celui-ci avait été envoyé en qualité de commissaire, pour y apaiser les troubles), une liaison étroite avec les membres de cette députation, qui le considérèrent bientôt comme l'un des hommes dont l'appui pouvait leur devenir le plus nécessaire. Dumouriez, de son côté, ne négligea rien pour les fortifier dans cette idée, et quoique plusieurs des chefs de la Gironde ne fussent pas sans inquiétude sur les projets ultérieurs du général, ils s'attachèrent de plus en plus à le lier à leurs intérêts, et le firent nommer lieutenant-général sous le ministère de M. de Narbonne. Cependant, la situation de Dumouriez n'avait encore rien de stable; il aspirait au ministère, mais les opinions qu'il manifestait depuis deux ans, et le nom de ceux qui lui servaient d'appui, n'étaient pas une recommandation auprès du roi. Enfin, le 16 mars 1792, le portefeuille des affaires étrangères lui ayant été remis d'après l'avis de M. de Ste-Foy qui dirigeait les choix du conseil secret de Louis XVI, l'une des premières démarches de Dumouriez, d'accord avec les chefs de la Gironde, fut de décider le roi, qui témoignait une invincible répugnance à prendre cette résolution, à déclarer la guerre à l'Autriche. Cette circonstance ajouta à l'influence dont Dumouriez jouissait déjà auprès des députés de la Gironde, qui insistèrent bientôt auprès de lui pour qu'il déterminât le roi à renouveller une partie de son conseil. Louis XVI, à qui, de leur côté, ceux-ci avaient fait entrevoir plusieurs fois que le sort de sa couronne était attaché à ce qu'il appelât auprès de lui les trois ministres qu'ils lui désignaient (Roland, Servan et Clavière), avait cédé à ces effrayantes considérations. Dans cet état de choses, Dumouriez qui voyait tous les jours ce prince profondément blessé des censures outrageantes qu'il recevait de ses nouveaux ministres, saisit une occasion favorable pour s'expliquer avec lui, et lui faire connaître qu'il était loin de partager les sentimens de ceux de ses collègues (Roland et Servan), contre lesquels le roi paraissait être plus particulièrement irrité. Cette explication plut au monarque, qui demanda à Dumouriez quel parti il y avait à suivre; Dumouriez lui conseilla alors différens actes de popularité, dont quelques-uns répugnaient au cœur de ce prince, et dont les autres lui paraissaient

inutiles. Parmi les premiers, Dumouriez insista fortement sur la nécessité de retirer le *veto* mis sur le décret relatif aux prêtres ; mais Louis se refusa obstinément à toute concession à cet égard. Il fut convenu ensuite, et Dumouriez promit de seconder ces mesures, que le roi refuserait sa sanction au décret qui ordonnait la formation d'un camp de 20,000 hommes, ostensiblement destiné à couvrir Paris. Cependant le zèle ombrageux du ministre de l'intérieur, Roland, s'était aperçu de l'intelligence nouvelle qui se formait entre le roi et Dumouriez. Il porta ses soupçons et ses chagrins dans le comité secret de la Gironde, qui n'hésita point à les partager. L'aigreur nouvelle que ces causes apportèrent dans les communications du roi et des ministres Roland et Servan, éclatait à tous les instans ; d'ailleurs l'austérité républicaine de Roland n'avait pu se prêter aux formes du courtisan ; il avait déplu, et lui-même regrettait son obscurité ; Servan ayant proposé à l'assemblée, et à l'insu du roi, le 4 juin 1792, l'établissement du camp dont nous avons parlé plus haut, et dont personne n'ignorait que la chûte du trône était le but secret (quoique peut-être tous ceux qui avaient embrassé cette idée ne fussent pas dans le secret de la conspiration), ces deux ministres reçurent leur démission avec leur collègue Clavière. Dans la matinée du 12 juin, le roi, prévenu alors plus favorablement pour Dumouriez, et reconnaissant de quelle importance il était pour lui de ne pas faire répéter qu'au moment de faire la guerre, il n'appelait autour de lui que les ennemis de la révolution, remplaça celui de ses ministres (Servan) qu'il croyait, dans les circonstances actuelles, avoir le plus à redouter, par un homme qui avait joui jusques-là, auprès des chefs de la Gironde, et parmi les jacobins eux-mêmes, d'une réputation presqu'aussi populaire, et cet homme fut Dumouriez, qui passa, le 13 juin, du ministère des affaires étrangères à celui de la guerre. Cette attention du roi à prévenir toutes les interprétations de la malveillance, alors même que l'imminence des dangers dont il était menacé justifiait assez la mesure qu'il venait de prendre, ne put empêcher néanmoins que les expressions du plus vif mécontentement ne se manifestassent, et, dès ce moment, Dumouriez ne parut plus, aux yeux des députés de la Gironde, qu'un intrigant ambitieux, mais qu'ils devaient encore ménager, tandis que Robespierre le dénonçait journellement à la tribune des jacobins, comme l'instrument dévoué de ce même parti. Dumouriez ne conserva qu'un moment le département de la guerre. Haï, à-la-fois, des constitutionnels et des républicains, il abandonna la cour lorsqu'il vit l'impossibilité de faire adopter au roi le seul parti qu'il croyait propre à le sauver, et ne songea plus qu'à se réconcilier avec les hommes dont il s'était séparé depuis quelque temps. Dans cette vue, il donna sa démission le 18 juin, et alla servir, en qualité de lieutenant-général, dans l'armée aux ordres du maréchal Luckner. Passé, le mois suivant, à celle que commandait Arthur-Dillon, il la quitta encore, abandonnant la Flandre française à ses places fortes, pour s'attacher à celle dont La Fayette, proscrit, venait de quitter le commandement. C'est à la tête de cette armée, forte seulement de 17,000 hommes, et qu'il trouva dans le désespoir et la confusion où l'avaient laissée la proscription et l'absence de son chef, qu'il eut bientôt à s'opposer à l'invasion des Prussiens et des Autrichiens, à l'avant-garde desquels marchaient quelques milliers d'émigrés, et qui, déjà maîtres de Longwy et de Verdun, s'avançaient dans la Champagne, et semblaient menacer la capitale d'une prochaine occupation. Dumouriez prit poste à Grandpré, par une marche aussi habile que hardie, et 5000 hommes de son armée, commandés par le général Dillon, s'établirent dans les cinq défilés de la Croix-au-Bois, dont le duc de Brunswick n'avait songé à s'emparer que deux jours trop tard. C'était assez pour embarrasser tous les mouvemens des Prussiens ; ils eurent à attaquer successivement plusieurs défilés, et ne montrèrent pas la supériorité que l'opinion attribuait alors à la tactique allemande. Ces différentes affaires se passèrent du 10 au 15 septembre 1792. Dumouriez fut enfin forcé dans ses positions, heureux d'avoir pu les disputer quelque temps. Deux secours, assez considérables, allaient se joindre à lui ; l'un, commandé par Beurnonville, venait de la Flandre ; l'autre plus important, et venant de la Lorraine, l'était par Kellermann. Aucun obstacle sérieux n'entrava leur arrivée sur laquelle Dumouriez comptait à peine.

Au milieu de quelques avantages balancés, parut enfin l'armée de Kellermann, qui vint camper, le 17 septembre, sur les hauteurs de Valmy, à la gauche de Dumouriez. On s'observa de part et d'autre pendant trois jours; enfin, le 20 septembre, il s'engagea, depuis sept heures du matin jusqu'à dix, une vive canonnade d'avant-garde; alors l'action devint générale, en se réduisant toutefois à une longue et terrible canonnade, qui dura treize heures, entre l'armée prussienne et celle de Kellermann, qui n'était forte que de 20,000 hommes. Cependant Dumouriez, qui recevait à tout instant de nouveaux renforts, traitait en même temps, avec le roi de Prusse et le duc de Brunswick, pour l'évacuation du territoire, et il est probable que les maladies qui s'introduisirent dans le camp des alliés, ne contribuèrent pas moins que le mauvais succès de leurs armes à presser la conclusion de ce traité. Toutes les dispositions en furent secrètes; mais les événemens subséquens prouvèrent que les principales avaient été, de la part de Dumouriez, de ne point inquiéter la retraite de l'armée ennemie, de celle du roi de Prusse et du duc de Brunswick, et de remettre aussitôt Longwy et Verdun aux mains de la république. Divers bruits circulèrent alors à Paris. Ceux-ci disaient que des sommes considérables, offertes par le conseil exécutif provisoire, présidé alors par Danton, en qualité de ministre de la justice, au roi de Prusse et au duc de Brunswick, avaient décidé la retraite de ces princes; les autres, que cette retraite avait pour cause une lettre adressée par Louis XVI à ces mêmes princes, dans laquelle il leur représentait « que sa mort et celle de sa famille étaient assurées, si leur armée faisait un pas en avant vers Paris. » Le premier de ces bruits est sans vraisemblance; un intérêt aussi immense que celui qui avait déterminé la marche des alliés ne pouvait être subordonné à une aussi méprisable considération; le second, quoique moins invraisemblable, ne paraît pas plus vrai; il a été du moins formellement démenti par Louis XVI lui même, lorsque M. de Malesherbes en parla à ce prince, qui cependant n'était pas éloigné de croire que son écriture avait pu être imitée. Quoi qu'il en soit, cette lettre, même en supposant qu'elle ait existé, n'a pu être que le prétexte, mais non le motif principal de la retraite de l'armée prussienne. Pendant que les alliés se retiraient paisiblement, suivis par Kellermann, qui, grâce à la position désespérée dans laquelle ils s'étaient placés, les avait vaincus par une seule canonnade, Dumouriez se rendit à Paris, dans les premiers jours d'octobre; il y fut accueilli avec enthousiasme par tous les partis, concerta sa campagne d'hiver avec le conseil exécutif; assista, le 15 octobre, à une séance des jacobins, présidée par Danton, (*voy.* Collot-d'Herbois); y fut embrassé par Robespierre lui-même, qui parut avoir oublié un moment ses ressentimens et ses soupçons; montra, autant qu'il le put, une grande neutralité entre les partis qui divisaient la convention, et quitta Paris, laissant dans les jacobins qu'il avait caressés, mais qu'il détestait, des ennemis implacables, dont il faut cependant excepter Danton et Lacroix, qui étaient entrés pendant quelques instans dans ses intérêts et peut-être dans quelques-unes de ses vues; et dans les chefs du côté droit, des amis incertains qu'il avait accoutumés dès long-temps à la défiance, mais qui, connaissant bien leurs dangers, plaçaient en lui leur dernier espoir. De retour à l'armée, Dumouriez la trouva nombreuse, mais nouvelle au métier de la guerre; c'était la même qu'il n'avait osé opposer aux Prussiens, exténués par les maladies et fugitifs. Son activité suppléa à tout, et bientôt il éprouva avec quelle extrême promptitude les soldats français reçoivent la première instruction militaire. Le duc de Saxe-Tesschen couvrait la Belgique, mais il ne songeait qu'à se fortifier dans les positions de Jemmapes qu'il regardait comme inexpugnables, afin de défendre Mons, pendant que Clerfayt s'avançait, à marches forcées, pour le secourir. L'armée autrichienne, ainsi retranchée, était forte de 20 à 22,000 hommes; Dumouriez estimait la sienne de 30 à 32,000. le 6 novembre 1792, à sept heures du matin, la canonnade la plus vive s'engagea; à midi commença une attaque générale, principalement confiée, sur la droite, au général Beurnonville, et, sur la gauche, au duc de Chartres, maintenant duc d'Orléans; l'avantage fut long-temps disputé; enfin Dumouriez se porta sur la droite, où Beurnonville venait d'obtenir un plein succès dans l'attaque des redoutes, rallia sa cavalerie un peu ébran-

lée, et chargea, avec la plus grande vigueur, la cavalerie ennemie qui gagnait déjà son flanc droit, pendant que le centre avait emporté les secondes redoutes, et que la gauche s'était emparée de Jemmapes. Ce fut dans cette brillante action que Baptiste, valet de chambre de Dumouriez, et les deux demoiselles Fernig, d'origine irlandaise, qui remplissaient auprès de lui les fonctions d'aides-de-camp, décidèrent la prise de l'importante redoute de Carrignant en s'y élançant les premiers. (*) Devenu, par cette victoire, maître de la Belgique, Dumouriez, à la suite d'un combat livré le 13 novembre à Anderlecht, entra le 14 à Bruxelles, et fit prendre, à ses troupes, leurs quartiers d'hiver sur la Meuse et sur la Roër. Cependant l'anarchie faisait tous les jours de nouveaux progrès en France, et menaçait d'une proscription terrible et prochaine, les républicains qui voulaient fonder la liberté sur le respect de l'ordre et des lois. Assez éclairé pour sentir que ce n'est que par la modération qu'on assure les conquêtes, Dumouriez ne voyait pas, sans une extrême inquiétude pour lui-même, quelle direction alarmante prenaient les affaires de la république, et s'efforçait, par tous les moyens, de mériter l'affection des Belges, chez lesquels il espérait peut-être trouver plus tard un asile, mais la convention, jalouse de l'ascendant naissant du général, qui, disait-on alors, songeait à se faire déclarer duc de Brabant, en même temps qu'il eût placé la couronne de France sur la tête du duc de Chartres, se hâta de détruire toutes ses espérances, en décrétant, le 15 décembre, la réunion de la Belgique à la France. Ce décret irrita, au plus haut point, Dumouriez; il commença à parler avec mépris de la convention, et fit craindre, dans les termes les moins équivoques, la colère d'un général victorieux. La convention en fut promptement instruite, et pour le mieux braver, elle autorisa l'envoi, sous ses yeux, d'une nuée d'agens, dont la mission était de révolutionner le pays, et surtout de séquestrer les propriétés. Ces misérables, parmi lesquels nous nous ferions un devoir d'établir quelques exceptions, si elles nous étaient connues, avaient reçu leur mission, soit de la convention, soit de la commune de Paris, soit du ministre de la guerre, soit enfin des jacobins qui rivalisaient de pouvoir avec toutes les autorités. Danton, Lacroix et Camus furent en même temps nommés commissaires, et ce dernier se prononça hautement contre les concussions qu'il ne pouvait d'ailleurs réprimer. Dumouriez se vit dans la nécessité de ménager les autres; mais enfin son autorité finit par être avilie et méconnue à tel point, qu'il crût devoir se rendre à Paris, pour y dire de vive voix à la convention, ce qu'il lui avait mandé si souvent et si inutilement, sur l'inhabileté et la perfidie du ministre Pache; les besoins de l'armée qui manquait de tout, et la désorganisation des bureaux de la guerre, alors conduits par un énergumène nommé Hassenfratz. Il se plaignit en même temps de la défiance qu'on lui témoignait, et demanda sa démission, dans le cas où on ne lui rendrait pas justice. Nous ne saurions douter, et c'est avec plaisir que nous pouvons l'attester, que le véritable but de ce second voyage du général Dumouriez, fût de sauver Louis XVI. Il s'empressa d'établir des rapports avec quelques-uns des membres les plus distingués du côté droit, et de rendre plus intimes ceux qui existaient déjà entre lui et les principaux députés de la Gironde : mais ces démarches n'eurent aucun résultat; il ne trouva partout qu'impuissance et découragement. C'est après avoir acquis les preuves les moins équivoques du prix réservé à ses services, que, résolu de ne pas succomber dans la lutte certaine qui allait s'engager entre les dominateurs de la convention et lui, Dumouriez écrivit à Miranda, auquel il avait confié, par *interim*, le commandement de l'armée, de tout disposer pour l'exécution du projet qu'il méditait, et de négocier à Anvers, en le faisant remplir de force s'il était nécessaire, par le clergé et par les principaux négocians, un emprunt de huit millions de florins. De retour à l'armée, avec l'ordre d'envahir la Hollande, le général Dumouriez prescrivit, le 15 février 1793, à Miranda, d'ouvrir la campagne par le bombardement de Maestricht, et attaqua lui-même par Breda et Klundertz, qui ne se défendirent point, la Hollande dont il s'empara. Les avant-postes du général Valence ayant été attaqués et cul-

(*) Ces intrépides amazones existent maintenant à Bruxelles, où l'une d'elles est mariée à M. Vanderwallen, et tient un bureau de loterie.

butés le 1er mars, sur la Roër, par le prince de Cobourg, qui fit ainsi lever le siége de Maestricht, Dumouriez, dont cet événement renversait tous les projets, réunit toutes ses troupes; se hâta de marcher au secours de Valence; commença par obtenir quelques avantages peu importans, et livra le 18 mars, dans les plaines de Tirlemont, près du village de Nerwinde, une bataille que les fautes de Miranda, qui commandait son aile gauche, lui firent perdre. Dès ce moment, la ruine de Dumouriez, suspendue depuis deux mois, fut inévitable. Soutenu jusques-là par Danton et Lacroix, en même temps qu'il entretenait, par Gensonné, une correspondance active avec le parti de la Gironde, les premiers, presqu'accusés eux-mêmes, pour leurs relations connues avec lui, étaient dans l'impossibilité de le défendre : et la Gironde, toujours en garde contre les projets secrets de celui qui se déclarait hautement son protecteur, redoublait maintenant de défiance à son égard. Menacé, humilié par ses ennemis, lorsqu'il était victorieux, que pouvait attendre d'eux Dumouriez vaincu et à leur discrétion? Cette considération le détermina; même en fuyant, il arrêta encore son imagination sur de grands projets, et négocia, à-la-fois, avec le prince de Cobourg et le général autrichien Mack. Avant d'avoir rien préparé et de s'être assuré des dispositions de son armée, il voulut renvoyer la terreur à ceux qui l'avaient menacé. Il annonça hautement dans son état-major « qu'il allait marcher sur Paris, » et en vingt-quatre heures ce mot retentit à la convention, à la commune, aux jacobins, aux quarante-huit tribunes des sections de la capitale. Amis, ennemis, il s'ouvrait à tous avec le même emportement. Dans ces conjonctures, trois individus, Proly, Pereyra et Dubuisson, intrigans subalternes, pris dans la société des jacobins, furent envoyés vers lui par Lebrun, ministre des affaires étrangères, afin de pénétrer les intentions du général. A peine l'eurent-ils abordé, qu'il reconnut le but secret de leur mission; mais l'excès même du mépris qu'ils lui inspirèrent, le porta à se trahir, dans le long entretien qu'il eut avec eux; il ne leur dissimula aucun des projets qu'il avait conçus, et au premier rang desquels il plaçait le rétablissement de la royauté constitutionnelle. Il parla avec horreur de la convention, dans laquelle il ne voyait plus, disait-il, que sept cent quarante-cinq tyrans : unissant ainsi dans sa haine les républicains amis de l'ordre, dont il se proclamait naguères le défenseur, et la faction qui les proscrivait. Il est vrai qu'alors tout était changé pour Dumouriez, et que, divisés entre eux, les membres de la convention s'étaient unanimement prononcés contre les plans déjà connus du général. « Point de paix pour la France, disait-il aux commissaires, jusqu'à ce qu'on ait détruit cette convention. Tant que j'aurai quatre pouces de fer, je ne souffrirai pas qu'elle règne et qu'elle verse le sang avec le tribunal révolutionnaire qu'elle vient de créer. » Dubuisson auteur tragique fort médiocre, prit alors la parole d'un ton déclamatoire; après avoir paru reconnaître la justesse de quelques-uns des griefs du général, et sans doute dans le dessein de profiter de son irritation, il lui proposa de substituer les jacobins à la convention, comme moyen assuré de sauver la république; à ces mots Dumouriez éclata; après avoir exprimé l'excès de sa haine et de son mépris pour cette société désorganisatrice et sanguinaire, « Quant à la république, dit-il, c'est un vain mot: j'y ai cru trois jours; depuis Jemmapes, j'ai regretté tous les succès que j'ai obtenus pour une si mauvaise cause. Il n'y a plus qu'un moyen de sauver la patrie; c'est de rétablir la constitution de 1791 et un roi.—Y songez-vous, général, reprit Dubuisson, les Français ont en horreur la royauté et le seul nom de Louis. - Eh! qu'importe que ce roi s'appelle Louis, Jacques ou Philippe?—Mais votre projet compromet le sort des prisonniers du Temple. —Le dernier des Bourbons serait tué, ceux même de Coblentz n'existeraient plus, que la France n'en aurait pas moins un roi, et si Paris ajoutait le meurtre que vous paraissez craindre, à ceux dont il s'est déjà souillé, je marcherais à l'instant sur Paris. » Dumouriez s'est excusé depuis de l'excessive imprudence de cet entretien et de cet éclat prématuré, sur l'extrême impétuosité et la vérité tranchante de son caractère; mais le mal était fait, et comme à cette impardonnable imprudence, il avait joint celle, plus impardonnable encore, de laisser partir les commissaires, la convention fut instruite, trente-six heures après, du sort que Dumouriez lui préparait. Cependant ce général et le prince de Cobourg étaient d'accord sur la base la plus impor-

tante de leur traité; des deux côtés il était décidé que la constitution de 1791 serait rétablie, et des manifestes, sortis des deux camps, l'annonçaient à la France et à l'Europe; il ne s'agissait plus que de s'entendre sur le prince qu'on placerait sur le trône, et aucune explication sur ce point n'avait eu lieu encore entre les deux généraux. Le sort de la révolution, celui de tous les intérêts auxquels elle avait, dès-lors, donné naissance, quoiqu'ils fussent bien moins puissans, à cette époque, qu'ils ne le sont devenus vingt-un an après, était attaché à ce que le sceptre fut confié à une dynastie nouvelle, élevée par elle, et nul homme ne réunissait à un degré plus éminent cette condition, que le duc de Chartres, jeune-homme recommandable par les principes politiques les plus libéraux, et qui, par ses talens, son intrépidité, et les éclatans services qu'il avait rendus à Jemmapes, venait de s'assurer une brillante réputation militaire. C'était sur ce jeune prince que Dumouriez avait jeté les yeux, mais l'instant de se déclarer n'était point encore arrivé; il ne s'agissait maintenant que de se rapprocher de la France; le camp de Maulde fut levé, et Dumouriez vint s'établir à St-Amand, dans le dessein de s'assurer des places de Lille, de Valenciennes et de Condé, et d'y faire proclamer le rétablissement de la constitution de 1791. Il échoua dans ces trois expéditions, par l'imprudence de ses agens (*Voy.* MIACZINSKI). Vers le même temps, arrivèrent à son quartier-général, quatre commissaires de la convention (*) accompagnés du ministre de la guerre Beurnonville (*voyez ce* nom). Déterminé à désobéir, Dumouriez les écouta de sang-froid, et ne leur répondit d'abord qu'avec ironie; cédant enfin à un transport long-temps retenu, il s'exhala en imprécations contre Paris et la convention, dont il dépeignit la situation sous les couleurs les plus sombres et les plus vraies. Ce fut surtout lorsqu'il parla de l'institution du tribunal extraordinaire (révolutionnaire), que son indignation éclata avec plus de fureur. « Vous ne reconnaissez donc pas ce tribunal? lui dit Camus.—Je le reconnais, interrompit impétueusement Dumouriez, pour un tribunal de sang et de crimes, et tant que j'aurai un pouce de fer dans la main, je ne m'y soumettrai pas. Je vous déclare même que si j'en avais le pouvoir, il serait aboli à l'instant. Une telle institution est l'opprobre d'une nation libre. » Quelques instans de silence suivirent cette sortie violente, après laquelle Bancal prenant la parole, lui cita, avec plus de bonne foi que d'à-propos, quelques exemples d'obéissance et de résignation, pris dans l'histoire ancienne ». M. Bancal, lui répondit Dumouriez d'un ton sec, ferme et animé, nous nous méprenons toujours sur nos citations, et nous défigurons l'histoire des Romains, en donnant, pour excuse à nos crimes, l'exemple de leurs vertus que nous dénaturons. Les Romains n'ont pas tué Tarquin. Les Romains avaient une république bien réglée et de bonnes lois; ils n'avaient ni club de jacobins, ni tribunaux révolutionnaires. Nous sommes dans un temps d'anarchie; des tigres veulent ma tête; je ne veux pas la leur donner; je peux vous faire cet aveu sans craindre que vous m'accusiez de faiblesse. Puisque vous puisez vos exemples chez les Romains, je vous déclare que j'ai joué le rôle de Décius, mais que je ne serai jamais Curtius et que je ne me jetterai pas dans le gouffre. » A peine Dumouriez eut-il achevé ces paroles, où il avait manisfesté un sentiment si juste du sort qui l'attendait à Paris, que Camus l'interpella vivement, en ces mots: « Citoyen général, voulez-vous obéir au décret de la convention nationale et vous rendre à Paris? — Pas en ce moment, reprit Dumouriez. — Eh bien, je vous déclare que je vous suspends de vos fonctions; vous n'êtes plus général, et j'ordonne qu'on s'empare de vous. » A ces mots, la surprise et la colère se manifestent parmi le nombreux état-major dont le général était environné, et lui-même faisant entrer quelques hussards, leur commande, en allemand, d'arrêter les quatre députés. Il hésitait encore sur ce qu'il avait à faire à l'égard de Beurnonville, son ancien ami, qui jusques-là ne s'était point mêlé à l'entretien, lorsque celui-ci voyant entraîner les commissaires, et prévoyant les conséquences qu'on ne manquerait pas de tirer à Paris de cette exception faite en sa faveur, s'approcha du général et lui dit à voix basse: « Tu me perds », en demandant au même instant à partager le sort des députés. Dumouriez qui saisit aussitôt sa pensée, donna

(*) Camus, Quinette, Bancal et Lamarque.

aux hussards l'ordre de s'assurer également de la personne du ministre, mais de lui laisser son épée. Aussitôt après cet éclat, Dumouriez écrivit à la convention qu'il allait marcher pour délivrer la France de l'oppression ; « dussé-je, disait-il, être appelé César, Cromwell ou Monck, je sauverai la patrie malgré les jacobins. » Dès-lors il abandonna sa fortune à l'audace, et voulut réparer, à force d'activité, et ses propres fautes et celles de ses agens. Il porta encore une fois ses vues sur Condé, qu'il voulait présenter aux autrichiens comme un gage de sa foi, et s'avança vers cette place, n'ayant pour escorte que ses amis les plus dévoués, et quelques hussards, qui formaient en tout un groupe de trente chevaux. Ayant rencontré sur son passage une colonne de 3000 volontaires qui se rendaient à Condé avec leur bagage et leur artillerie, cette troupe le laisse passer d'abord ; puis revenant sur ses pas, elle crie : *arrête*, *arrête*, et fait sur lui un feu continuel ; enfin, après mille dangers, lui, le duc de Chartres, et le colonel Thouvenot, qui l'accompagnent, arrivent au camp de Bruille ; alors commença la défection de son armée, qui, à l'exception de deux escadrons de hussards de Berchiny, se réunit à celle dont Dampierre avait le commandement. Dumouriez, passé dans le camp autrichien, et mis hors la loi par le convention qui avait promis une récompense de 300 mille francs, à quiconque le livrerait mort ou vif, se retira d'abord à Bruxelles, puis à Cologne ; l'électeur de cet état lui ayant refusé la permission de séjourner à Mergentheim, il se rendit en Suisse ; s'embarqua, en juin 1793, pour l'Angleterre ; reçut peu après du ministre Pitt, auquel il avait été rendre visite, l'ordre de quitter ce pays ; revint en Suisse ; parcourut l'Allemagne, et se retira enfin dans la petite ville de Neuff. Il publia, en l'an 4 (1796) à Hambourg, une réponse au rapport fait, contre lui par Camus, à la tribune du conseil des cinq cents ; livra successivement à l'impression plusieurs brochures qui piquèrent vivement la curiosité publique, et fit, dans la dernière année du règne de Paul Ier, un voyage en Russie (1800). Revenu en Angleterre, lors que la paix fut rétablie entre ce prince et la France, le général Dumouriez n'a cessé, depuis lors, de résider dans ce pays, dont le gouvernement lui a accordé un traitement assez considérable, et duquel il jouit encore à l'instant où nous écrivons cette notice (1818). Nous regardons comme très-rigoureuse l'accusation de trahison qui pèse, depuis 26 ans, sur le général Dumouriez. Placé, dès long-temps, entre la rebellion contre la tyrannie, et l'échafaud, quel autre parti plus honorable lui restait-il alors à prendre pour se soustraire à une mort certaine, que d'attacher son salut au rétablissement de la constitution, jurée naguères avec enthousiasme, par le peuple français ? Le sort de Custines (*voy.* ce nom) et de tant d'autres généraux morts victimes de leur confiance dans le gouvernement conventionnel, ne le justifie-t-il donc pas assés ? C'est surtout l'arrestation des députés qui lui a été le plus amèrement reprochée ; mais quiconque sait combien il est facile d'entraîner les esprits de la multitude, ne peut se dissimuler que s'il n'eût pris, en un moment, la vigoureuse résolution d'en agir ainsi, quelques minutes pouvaient changer les dispositions des soldats, et le mettre au pouvoir de ses ennemis ! Nous n'entreprendrons pas de justifier également tous les précédens calculs de son ambition, et les moyens par lesquels il crut pouvoir parvenir à l'exécution de ses projets ; une telle discussion n'entre ni dans le but ni dans les proportions de cet ouvrage ; mais du moins nous n'hésiterons pas à déclarer que, s'il est peu d'hommes qui, avec plus d'habileté, ayent été plus constamment déçus dans leurs espérances et dans leurs mesures, il en est peu aussi qui, ayant conçu de plus nobles projets, ayent été payés de plus d'ingratitude et d'injustice, de la part de ceux-là même dont ils avaient embrassé la cause et servi les intérêts avec plus de dévouement. On a du général Dumouriez : — *État présent du Portugal*, 1769, in-8 ; nouvelle édition, 1797, in-8. — *Correspondance avec Pache pendant la campagne de la Belgique en* 1792-1793, in-8 — *A la Convention nationale et à la nation française*, 1793, in-8. — *Mémoires du général Dumouriez, écrits par lui-même*, 1794, 2 vol. in-8. — *Vie du général Dumouriez*, 1795, 3 vol. — *Coup-d'œil politique sur l'avenir de la France*, 1795, in-8. — *Lettre au traducteur de l'histoire de sa Vie, pour servir de suite au Coup-d'œil*, 1795, in-8. — *Aux assemblées primaires de France, suite du Coup-d'œil politi-*

que, juillet 1795, in-8. — *Examen important d'un écrit intitulé :* Déclaration de Louis XVIII, 1795, in-8. — *Réponse au rapport du député Camus*, 1796, in-8. — *De la république*, ou *Coup-d'œil politique sur l'avenir de la France*, 1795, in-12. — *Tableau spéculatif de l'Europe*, 1798, in-8. — *Fragmens sur Paris*, par F. D. L. Meyer, traduits de l'allemand, 1800, 2 vol. in-12. — *Campagnes du maréchal de Schomberg en, Portugal de* 1662 *à* 1668, Londres, 1807, in-12, etc.

DUMOUSTIER (Le comte Pierre), lieutenant-général des armées françaises, naquit à Saint-Quentin en Picardie, le 17 mars 1771, d'une famille protestante, originaire de Loudun, et distinguée dans le commerce et la magistrature. Entré au service en 1793, comme volontaire, il mérita par sa bonne conduite et ses talens militaires d'être nommé colonel du 34e régiment d'infanterie de ligne, qu'il commanda avec distinction pendant les campagnes de 1805 et 1806. Nommé général de brigade le 30 décembre de cette dernière année, il fit les guerres de Prusse, de Pologne et d'Autriche en 1807, 1808, et 1809; passa en Espagne où il commanda dans les années de 1810, 1811 et 1812, six régimens de fusiliers de la jeune garde; fut rappelé au commencement de 1813 à l'armée d'allemagne; commanda le 2 mai 1813 une division de la jeune garde à la bataille de Lutzen, et se distingua le 21 à la bataille de Wurtschen près de Bautzen. Blessé à l'affaire de Dresde à la tête de la 1re division de la jeune garde, il revint à Paris où il ne fut point employé sous les Bourbons. Le département de la Loire Inférieure le nomma en mai 1815, membre de la chambre des représentans. Le général Dumoustier blessé plusieurs fois au service de sa patrie, n'a point été remis en activité par les Bourbons.

DUMUY (Le comte Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix), pair de France, est né, à Ollière en Provence, le 25 décembre 1751. Entré au service fort jeune, sous le nom de marquis de St-Mésme, il reçut de son oncle, le comte Dumuy, ministre de la guerre, le commandement du régiment de Soissonnais; fit avec ce corps la guerre de l'indépendance américaine; revint en France, et fut nommé, le 9 mars 1788, maréchal-de-camp. Le général Dumuy a servi honorablement, mais avec des fortunes diverses, pendant la guerre de la révolution. Il eut, en mai 1798, un commandement dans l'expédition d'Egypte; revenant en Europe avec le général Junot, il fut fait prisonnier par les Anglais, conduit à Mahon, mis en liberté sur sa parole, puis échangé. De retour en France, il continua à servir, tantôt dans les commandemens supérieurs des divisions, tantôt dans l'armée active. Presque toujours étranger aux affaires politiques, le comte Dumuy, commandait en 1814, la 2me division militaire, à Marseille. Il a été nommé par le roi grand-officier de la légion-d'honneur, le 29 juillet 1814, et commandeur de St-Louis le 23 août suivant.

DUNLONALD. *Voy.* Cochrane.

DUPAS (Le comte), né à Evian sur les bords du lac de Genève, en Savoie, servit, au commencement de la révolution, comme grenadier de la garde nationale de Paris, division de l'Estrapade, et ensuite comme colonel de la section des Allobroges. Devenu chef de bataillon dans la 27e légère, et employé à l'armée d'Italie, il se conduisit avec une telle intrépidité dans tout le cours de cette campagne, si féconde en prodiges, que le général Bonaparte le distingua comme un des braves de cette armée. Ayant accompagné ce général en Egypte, en 1798, il devint capitaine de ses guides, et, après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), l'un des officiers supérieurs de la garde des consuls; puis général de brigade, et commandant de la légion-d'honneur. Promu au grade de général de division le 24 décembre 1815, il rendit d'éminens services à Jéna (14 octobre 1806), et surtout à Friedland (14 juin 1807). Le général Dupas était, en 1813, gouverneur du palais impérial de Stupinis, en Piémont, et commandant supérieur de la 32e division militaire. Il a quitté, en 1814, le service de la France qui conservera longtemps, sans doute, le souvenir de l'un de ses plus braves défenseurs, et s'est retiré dans une propriété qu'il a acquise dans sa patrie.

DUPATY (Le chevalier Emmanuel), l'un des fils du président au parlement de Bordeaux (qui a illustré ce nom par des *Lettres sur l'Italie*, des *Réflexions Historiques sur les lois criminelles*, et surtout par son *Mémoire en faveur de trois hommes injustement condamnés à la roue*), a composé, pour les divers théâtres de

Paris, un grand nombre de pièces. Celle des *Valets dans l'antichambre*, donnée au théâtre Feydeau en 1802, fit beaucoup de bruit à Paris, et la représentation en fut défendue par la police : le bruit courut même dans le temps que l'empereur avait manifesté la plus vive irritation, non-seulement contre l'auteur de la pièce, mais contre un comédien (Chenard) que l'on accusait d'avoir reproduit avec une vérité malicieuse les habitudes et jusqu'aux tics d'un grand personnage; et ce qui donna beaucoup de vraisemblance à ce récit, c'est que, peu de temps après, l'auteur fut conduit à Brest comme réquisitionnaire, et destiné à être embarqué pour rejoindre l'armée de Leclerc à Saint-Domingue; mais le préfet maritime prit, dit-on, sur lui de suspendre l'exécution de cet ordre, et après quelques mois de prison, il fut permis à M. Dupaty de revenir à Paris. Ses ouvrages les plus remarquables sont : *D'Auberge en auberge*, ou *les Préventions*. Cette pièce a été transportée sur le théâtre anglais. — *Les deux Pères*, ou *la Leçon de botanique*. — *Françoise de Foix*. — *L'Intrigue aux fenêtres*. — *L'Opéra comique*. — *Le poëte et le musicien*. — *La prison militaire*. On trouve dans ces divers ouvrages beaucoup d'esprit et de facilité : la *Leçon de Botanique* en particulier, est un charmant vaudeville, plein de grâce et de délicatesse, quoique le style n'en soit pas exempt d'afféterie. Lorsque Napoléon voulut mettre sous les armes toute la population de Paris au commencement de 1814, et qu'il dit à la garde nationale de cette ville, en la quittant, qu'il lui confiait ce qu'il avait de plus cher, son fils et sa femme, M. Dupaty fit une ronde, dont le refrain était *Gardons-la bien*, et qui a été imprimée sous le titre suivant : *Gardons-la bien, ronde chantée le 13 mars 1814, à l'Académie impériale de musique*. M. Dupaty fit, dans la même année, des vers pour la famille royale; et ce fut lui qui fut chargé, ainsi que M. Millevoye, de composer ceux qui furent présentés au roi, dans la fête que la ville de Paris donna à S. M. en août 1814. Cet auteur a composé d'autres poësies pour différentes cérémonies de la garde nationale de Paris, dont il est un des officiers. — Son frère, conseiller à la cour royale de Paris, a suivi l'affaire des victimes dont le président Dupaty avait commencé la défense, et il a fait réhabiliter leur mémoire par jugement de la cour d'appel de Nanci en avril 1815. — Un autre Dupaty, frère des précédens, est l'un des plus habiles statuaires de notre temps. Sa *Venus genitrix* et son *Ajax*, qu'on a vus aux expositions du Louvre en 1812, peuvent être mis au rang des morceaux les plus remarquables de la sculpture moderne. Son groupe d'*Oreste tourmenté par une Euménide, au moment où il vient de frapper Clytemnestre*, exposé au salon de 1814, est aussi un morceau du premier ordre, et le plus considérable de cette exposition.

DUPERRET (Claude-Romain Laus), issu d'une famille noble du Languedoc, naquit en 1747. Député, en 1791, par le département des Bouches-du-Rhône à l'assemblée législative, il fut élu par le même département, en septembre 1792, membre de la convention nationale. Ardent ami de la liberté, Duperret s'attacha, dans la première de ces assemblées, au parti de la Gironde, et lui demeura fidèle dans la convention. L'un des premiers, il se prononça, avec énergie, contre les dilapidations de l'atroce commune du 2 septembre, et s'opposa à ce qu'il lui fût avancé 3 millions, qu'elle réclamait pour achats de subsistances. Lors du procès de Louis XVI, il vota, au milieu des poignards, en faveur de l'appel au peuple et pour le bannissement de ce prince. L'arrêt de mort ayant été prononcé, il demanda qu'il fût sursis à l'exécution. Duperret, qui n'avait point l'habitude de la parole, ne se fit jamais remarquer à la tribune par ses discours; mais toujours loyal et intrépide, on le voyait, dans les séances où lui et ses généreux collègues étaient plus particulièrement en butte aux fureurs de la montagne, s'avancer, la canne à la main, au milieu de l'assemblée, provoquer de la voix et du geste les chefs de la faction anarchique, et rappeler à l'ordre les satellites dont cette faction remplissait les tribunes. Dans la séance du 10 avril 1793, menacé du pistolet par un de ses collègues qui siégeait à la montagne et s'était élancé vers lui, Duperret tira l'épée renfermée dans sa canne, attendit de pied ferme son adversaire, et brava, dans cette attitude, les cris de la partie gauche de l'assemblée, qui voulait qu'il fût envoyé à l'Abbaye, et les hurlemens des tribunes qui demandaient sa tête. Lorsqu'au 31

mai la convention nationale, investie par une horde de factieux aux ordres de la commune de Paris, était retenue prisonnière dans l'enceinte de son palais, Duperret se plaignit de ce que les portes de la salle étaient fermées aux représentans du peuple. Incapable de fléchir à l'aspect du danger, il ne pardonnait aucune faiblesse aux autres, et accusa de lâcheté son collègue Bertrand qui, après avoir été arrêté comme membre de la commission des douze, réclamait sa mise en liberté. Oublié un moment sur les listes de proscription du 2 juin 1793, Duperret ne tarda pas a y être porté. Dénoncé comme signataire d'une lettre à la commune d'Aix (Bouches-du-Rhône), il le fut, peu de temps après, d'une manière plus grave, quoique vague, comme entretenant des correspondances avec ses collègues proscrits. Néanmoins il jouissait encore de sa liberté, lorsque la mort de Marat (13 juillet 1793) offrit à ses ennemis le prétexte qu'ils cherchaient depuis si long-temps pour le perdre. Chabot se chargea de ce soin, et dès le 14 juillet, il monta à la tribune et accusa Duperret de complicité avec Charlotte Corday, pour avoir reçu de Barbaroux, proscrit et alors réfugié à Caën, une lettre que Charlotte lui avait remise, la veille même du jour où elle avait tué Marat, et pour avoir conduit cette femme héroïque (*voy.* CORDAY) chez le ministre de l'intérieur, dans les bureaux duquel elle avait, disait-elle, quelques affaires à suivre. De l'accusation même, résultait la preuve de l'ignorance où était Duperret, des projets de Charlotte; forcé néanmoins de se justifier, il descendit à la barre, et avoua avoir reçu d'elle des imprimés, et une lettre de Barbaroux dans laquelle celui-ci annonçait à Duperret un ouvrage de Salles sur la constitution. Décrété d'arrestation dans la même séance, Duperret adressa, peu de jours après, à l'assemblée, un mémoire qui fut renvoyé au comité de sûreté générale, lequel, dans cet intervalle, avait découvert que c'était chez lui qu'avait été rédigée la protestation de soixante-treize de ses collègues, contre les attentats des 31 mai, 1er et 2 juin. Décrété d'accusation, le 3 octobre suivant, sur le rapport d'Amar (*voy.* ce nom), avec cinquante-neuf autres députés, et livré au tribunal révolutionnaire, avec vingt-un d'entre eux, il fut conduit à la Conciergerie. Pendant sa captivité, il arrivait souvent à Duperret de s'abandonner contre ses ennemis et contre l'espèce humaine, tout entière, à des imprécations que ne justifiait que trop, sans doute, l'horreur de sa situation et la révoltante injustice dont il était victime. Mis en jugement le 28 octobre 1793, il fut condamné à mort le 30, à onze heures du soir, avec Vergniaud, Brissot, Gensonné, etc., et conduit à l'échafaud le lendemain matin 31. L'admirable courage de ce stoïque républicain ne l'a pas abandonné un seul instant dans les dernières heures de sa vie. Il est mort en appelant les vengeances du ciel sur ses assassins, et en faisant des vœux pour la république.

DUPETIT-THOUARS (ARISTIDE), né en 1760, au château de Boumois près de Saumur, manifesta de bonne-heure un goût passionné pour la marine. Il tenta même de s'esquiver avec un de ses camarades de l'école militaire de la Flèche, où ses parens l'avaient placé, pour s'embarquer à Nantes en qualité de mousse; mais cette tentative échoua. Il acheva ses études à Paris, et en 1778, la guerre, qui venait d'éclater avec l'Angleterre, lui fournit l'occasion de suivre son penchant. Après avoir été reçu garde-marine à Rochefort, il assista au combat d'Ouessant, à celui de la Grenade et à plusieurs autres actions. A la paix, son esprit actif, encore excité par un sentiment philantropique, lui fit former le projet d'aller à la recherche de la Peyrouse. Il publia un prospectus de cette expédition, qui devait se terminer par la traite des pelleteries de la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale. La souscription ouverte à cet effet n'ayant pas fourni les fonds nécessaire pour l'armement, lui et un de ses frères vendirent leur légitime afin d'y subvenir. Cette entreprise ne fut pas heureuse; une maladie affreuse lui ayant enlevé le tiers de son équipage, il relâcha à l'île de Ferdinand Noronha; mais les Portugais, rendus soupçonneux par les événemens qui avaient lieu à cette époque en France, l'arrêtèrent, et l'envoyèrent prisonnier à Lisbonne, où il ne fut élargi qu'assez long-temps après. Il se rendit alors dans l'Amérique septentrionale, où il eut un moment le désir de se fixer; cependant, bientôt entraîné par son goût pour les courses lointaines, il tenta deux fois de gagner par terre la côte du nord-ouest, et alla visiter le fameux *Saut de*

Niagara, excursion dans laquelle il eut pour compagnon le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, qui en a donné le détail dans la relation qu'il a publiée de son voyage en Amérique. Enfin, sachant que la tranquillité venait de renaître dans sa patrie, il y revint, et comme il avait laissé les souvenirs les plus honorables de sa conduite dans la marine, on lui offrit de rentrer au service. L'expédition d'Egypte ayant eu lieu, peu de temps après, il fut nommé au commandement du *Tonnant*, à bord duquel se trouvait son ancien ami Dolomieu (*Voy.* ce nom). Par une faute grave du commandant en chef de l'expédition, la flotte française différa de repartir, comme elle l'aurait dû, après avoir accompli sa mission; et bientôt (à la fin de juillet 1798) on signala l'escadre anglaise commandée par Nelson. Un conseil est convoqué à bord de l'amiral. Dupetit-Thouars dit qu'on est perdu si l'on attend Nelson dans la position fausse où l'on est, et qu'il faut appareiller sans délai. Quelqu'un ayant improuvé avec aigreur cet avis salutaire : « Je ne sais ce que l'on fera, reprit Dupetit-Thouars avec une indignation concentrée, mais on peut être sûr que dès que je serai à bord, mon pavillon sera cloué au mât. » Il se battit avec intrépidité contre les vaisseaux ennemis, déjà victorieux, et termina glorieusement sa trop courte carrière dans cette journée qui fut fatale à tant de braves (1er août 1798). Le caractère de Dupetit-Thouars était plein à-la-fois de modération et d'énergie : observateur et philosophe, il ne s'en rendait pas moins estimable par son extrême bienveillance, et souvent même par sa gaîté. Il a laissé quelques manuscrits, presque tous incomplets; ce qu'ils contiennent fait regretter qu'il n'y ait pas mis la dernière main.

DUPHOT (N.), général français, né à Lyon, en 1770, entra dans un des bataillons de volontaires nationaux qui furent créés au commencement de la révolution. Il tua de sa propre main, à la prise de Figuières, en l'an 2 (1794), un général espagnol, et fut fait adjudant-général. Parvenu au grade de général, il se distingua dans plusieurs affaires, pendant les campagnes d'Italie, et fut chargé, par le général Bonaparte, d'organiser les nouvelles troupes de la république cisalpine. Il se trouvait à Rome à la suite de Joseph Bonaparte, alors ambassadeur, lorsque le 8 nivôse an 6 (28 décembre 1798), une émeute éclata dans son palais même, où se réunissaient, depuis quelque temps, des hommes connus pour ennemis du gouvernement pontifical. Ces rassemblemens devinrent si nombreux, que le pape crut devoir les faire dissiper par la force. Au lieu de se présenter seul devant les troupes, l'ambassadeur marcha environné de cette multitude séditieuse, sur laquelle le commandant romain donna l'ordre de faire feu. Duphot, qui se trouvait l'épée à la main à côté de l'ambassadeur, fut tué à la première décharge, et périt la veille du jour où il devait épouser la belle-sœur de Joseph, devenue depuis épouse du général Bernadotte, et maintenant reine de Suède. Quelques personnes ont pensé que le ministère pontifical avait excité lui-même ce soulèvement, pour forcer l'ambassadeur français à quitter Rome, mais nous sommes d'autant plus portés à croire que cet événement entrait dans les vues de la politique directoriale, que c'est peu de jours après que les troupes françaises envahirent les états romains. Le général Duphot était un des plus braves officiers de l'armée française.

DUPIN (Antoine), député de l'Aisne à la convention nationale, vota comme Condorcet, son collègue de députation, dans le procès de Louis XVI, la peine la plus forte du Code pénal, après la peine de mort (la déportation). Il s'était déclaré, dans le second appel, contre la ratification du peuple, et se prononça, dans le 4me, contre le sursis à l'exécution du jugement. Dupin protesta un moment contre le 31 mai, mais il rétracta bientôt sa protestation. C'est à la suite du rapport fait par lui, le 16 floréal an 2 (5 mai 1794) sur les fermiers-généraux, que soixante d'entre eux parmi lesquels se trouvait l'immortel Lavoisier, ont été traînés au supplice, sur l'accusation atrocement dérisoire, *d'avoir mis de l'eau dans le tabac*. Lorsqu'après le 9 thermidor, on reprocha à M. Dupin son rapport sur cette odieuse affaire, il s'excusa en disant, qu'il n'avait été chargé que de vérifier les comptes des fermiers-généraux, mais que, soumis aux comités de gouvernement à qui Vadier l'avait dénoncé comme vendu à ces mêmes fermiers-généraux, il s'était vu contraint, pour se sauver, de faire le rapport dont on l'accusait. Dé-

crété d'arrestation le 22 thermidor an 3 (9 août 1795), Dupin recouvra la liberté deux mois après, par l'amnistie du 4 brumaire (26 octobre). Après avoir occupé des emplois subalternes, dans les départemens réunis, il est rentré en France en 1814.

DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques), avocat à la cour royale de Paris, né le 1er février 1783, se destina de bonne heure au barreau, et avait déjà acquis la réputation d'un habile jurisconsulte et d'un avocat distingué, lorsqu'au mois de mai 1815, il fut nommé, par le collége électoral de la Nièvre, membre de la chambre des représentans. Il se fit remarquer, dans les plus importantes discussions de cette assemblée, où de si rares talens et une si noble énergie défendaient la cause de la patrie et de la liberté, par la sagesse de ses principes, la prévoyance de ses vues, la dialectique la plus pressante et le patriotisme le plus éclairé. Rendu à ses honorables travaux, après le second rétablissement des Bourbons, M. Dupin fut choisi, en novembre 1815, par le prince de la Moskwa (Ney) pour l'un de ses défenseurs. M. Dupin sentit, dès le début de cette affaire, que tout le succès qu'il avait a en espérer, était l'honneur de s'en être chargé. En effet, du moment où le fait, isolé de toutes ses conséquences, était soumis à la rigueur des lois, et où l'article 12 de la capitulation de Paris du 3 juillet 1815, relatif à la sûreté des personnes, pour leurs actes et pour leurs opinions, était considéré comme non applicable au maréchal, le jugement était prononcé. On a vivement regretté que, dans un dernier effort de son zèle, M. Dupin ait cru devoir invoquer en faveur du maréchal, les dispositions du traité qui, en traçant une nouvelle ligne des frontières de la France et en n'y comprenant plus Sarre-Louis, rendait le maréchal étranger à une patrie pour laquelle il avait si bravement combattu, et qui s'honorait de le compter au premier rang de ses plus illustres défenseurs. Chargé, l'année suivante, de la cause de MM. Wilson, Bruce et Hutchinson, accusés d'avoir favorisé l'évasion de M. de Lavalette, M. Dupin, en plaidant dans l'audience du 23 avril 1816, devant le tribunal de police correctionnelle, cette cause qui rappelait, au milieu des scènes sanglantes de cette époque, ce que la tendresse conjugale avait de plus sublime et l'humanité de plus héroïque, porta dans toutes les ames l'attendrissement et l'admiration pour ses nobles cliens, et obtint ainsi le triomphe le plus doux auquel l'éloquence puisse aspirer. On a de M. Dupin : — *Traité des successions ab intestat, d'après les dispositions du Code civil*, 1804, in-12. — *Précis historique du droit romain*, 1809, in-12. — *Examen sur les élémens du droit romain, selon l'ordre des Institutes de Justinien*, 1810, in-8. — *Dissertation sur le domaine des mers et la contrebande*, 1811, in-12. — *Des magistrats d'autrefois, des magistrats de la révolution, des magistrats à venir*, 1814, in-8. — *De la libre défense des accusés*, brochure in-8.

DUPLANTIER (C.-M.-Valentin), était, en 1789, avocat du roi au bailliage de Bourg-en-Bresse, et devint, en 1790, commissaire du tribunal du département de l'Ain. Obligé de fuir pour soustraire sa tête aux proscriptions qui frappaient, après le 31 mai, tous ceux d'entre les amis de la liberté qui avaient pris les armes contre les usurpations de la montagne, il trouva un asile à l'armée d'Italie, où il fut employé dans les charrois. Il reparut après le 9 thermidor, et fut élu, en septembre 1795, député du département de l'Ain au conseil des cinq-cents. Il s'y rangea, dès le commencement de la session, dans le parti contraire au directoire, et fut compris, le 19 fructidor an 5, dans les listes de proscription. Échappé à la déportation, il se réfugia en Suisse, puis en Toscane, et fut rappelé en 1799. Rentré en France, il obtint, en juillet 1802, à la préfecture des Landes, et en 1810, à celle du département du Nord. Nommé maître des requêtes en 1812, il est mort à Paris en 1814, laissant la réputation d'un homme de bien, plutôt que celle d'un habile administrateur. Il avait épousé une demoiselle de Neuilly, fille du fermier-général de ce nom, mort sur l'échafaud.

DUPLANTIER (Fronton), né à Bordeaux, fut nommé, en septembre 1791, député suppléant de la Gironde à la législature, et élu, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale où il vota, sans appel et sans sursis, la mort de Louis XVI. Le 7 juin 1792, il envoya à la convention sa démission des fonctions de député. Oublié pendant la terreur, il devint, sous le gouvernement directorial, président de l'administration départementale de la

Gironde. Député, en germinal an 6 (mars 1798), au conseil des cinq-cents, il s'opposa avec énergie à la révolution des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799), et fut exclus du corps-législatif lorsque cette révolution fut consommée. Il n'a repris, depuis cette époque, aucune part aux affaires politiques.

DUPONT-CHAUMONT (Le comte Antoine), né à Chabanais en Périgord, le 27 décembre 1759, entra, à l'âge de dix-huit ans, dans le régiment de la Fère, infanterie; devint, au commencement de la révolution, aide-de-camp de M. de Lafayette; et fut, en 1790, nommé président de la députation de Strasbourg à la fédération du Champ-de-Mars. Employé ensuite à l'armée du Nord comme aide-de-camp du général d'Aumont, il se distingua dans la malheureuse affaire de Tournai, où il fut blessé. Décoré, ainsi que son frère, de la croix de St-Louis, qui lui fut décernée par un décret de l'assemblée législative, il combattit avec valeur à Jemmapes, en qualité d'adjudant-général, sous les ordres du général Dumouriez, et obtint ensuite le grade de général de brigade et le commandement de Douai. Laissé sans activité pendant la terreur, il reçut, à la fin de l'an 2 (1794), le commandement du camp de Paris, fut promu au grade de général de division le 1er septembre 1795, et envoyé, par la convention nationale, dans les départemens de l'Ouest, pour s'y opposer au débarquement des Anglais. Nommé inspecteur-général à la suite de cette mission, le premier consul lui confia, après le 18 brumaire, le commandement de la 14me division militaire, et le chargea, en décembre 1799, de l'inspection des troupes de l'armée du Rhin. Devenu, en 1805, commandant de la 27me division militaire (Turin), quelques démêlés élevés entre lui et le général Menou, gouverneur-général, le firent passer à l'armée de Hollande. Louis Bonaparte ayant été proclamé souverain de ce royaume, le général Dupont fut nommé ministre plénipotentiaire de France près la cour de la Haye. En 1806, il accompagna Louis en Prusse, et continua à servir militairement et diplomatiquement. Après les événemens du 31 mars 1814, le roi lui confia l'inspection générale de l'infanterie de la 1re division militaire. Le 29 juillet, il fut fait grand-officier de la légion-d'honneur; commandeur de Saint-Louis le 23 août; comte, le 24 septembre 1814, et enfin gouverneur de l'école militaire de la Flèche. Destitué, en mars 1815, par Bonaparte, une ordonnance du roi l'a réintégré en août suivant; il est encore au nombre des lieutenans-généraux en activité.

DUPONT DE L'ÉTANG (Le comte Pierre), frère cadet du précédent, né à Chabanais le 14 juillet 1765, embrassa le parti des armes, dès que ses études furent terminées; se rendit en Hollande, où il prit du service dans la légion de Maillebois, et entra, après le licenciement de cette légion, dans l'artillerie hollandaise. Revenu en France à l'époque de la révolution, il servit, en qualité de capitaine, dans les régimens d'Auxerrois et de Brie, et fut employé, en 1792, sur la frontière du Nord, dans le corps de Théobald Dillon, qui le choisit pour son aide-de-camp. Blessé à la tête, lors de la déroute de Tournai, en s'efforçant de rallier les fuyards, il fut culbuté dans un fossé, auprès de son général qui venait d'être tué. Il passa long-temps pour mort, vint à Paris pour prouver son existence, et reçut la croix de St-Louis, avec son frère. Devenu premier aide-de-camp du général Arthur Dillon, employé à l'armée de Dumouriez, Dupont se distingua au combat de la forêt d'Argonne et au passage des Islettes, en Champagne. Nommé général de brigade au commencement de 1793, il donna à Houchard, qui venait, en septembre de la même année, de succéder à Custine dans le commandement, le conseil de devancer, à marches forcées, le duc d'York qui se portait sur Dunkerque, et d'occuper ainsi le camp de Cassel. Ce mouvement donna lieu à la bataille d'Hondscotte, et sauva les places maritimes de la France. Ayant cessé de servir à cette époque, par suite de quelques dénonciations, il fut remis en activité de service par le directoire exécutif, et nommé général de division, le 2 mai 1797. Il servit avec ardeur les projets de Bonaparte, dans les journées des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799); fut nommé, en 1800, chef d'état-major de l'armée de réserve; passa avec elle en Italie, combattit à Marengo; il organisa ensuite le Piémont en république, avec le titre de ministre extraordinaire, et fut remplacé, le 15 août de la même année, par le général Jourdan. Passé à la droite

de l'armée d'Italie, il entra en Toscane, et s'empara, le 15 octobre, de Florence, où il organisa un gouvernement provisoire. Commandant d'une division de la grande armée d'Allemagne, en 1805, après la rupture de l'armistice avec l'Autriche, il passa le Danube, se trouva à Albeck, en présence de forces ennemies très-supérieures, sous les ordres du prince Ferdinand qui était sorti d'Ulm avec 25,000 hommes : poursuivit ce prince jusqu'en Bohême, et lui fit 20,000 prisonniers. A la suite de cette victoire, il remporta, à Diernstein, un avantage important sur le général russe Kutusow, et dégagea le duc de Trévise (Mortier). Le général Dupont ne se conduisit pas avec moins de distinction dans la campagne de 1806, contre la Prusse. Après avoir obtenu d'éclatans succès contre les débris de l'armée prussienne, à Bransberg et à Bartenstein, il rendit, le 14 juin 1807, d'éminens services à la bataille de Friedland, et fut nommé, le 17 juillet, grand-aigle de la légion-d'honneur. Envoyé en Espagne en 1808, il eut d'abord quelques avantages sur la généreuse insurrection de l'indépendance; mais il se vit bientôt obligé de négocier avec le général Castannos. Les articles de la capitulation ayant été violés par les Espagnols vainqueurs, le général Dupont revint seul avec son état-major, et débarqua à Toulon, où l'empereur Napoléon le fit arrêter comme ayant trahi les intérêts de l'armée, et l'ayant abandonnée à l'instant où sa présence y était le plus nécessaire. A cette accusation se joignait celle d'avoir toléré la spoliation des églises, dont on prétendait que les vases sacrés avaient été trouvés dans les bagages du général. Aucune de ces accusations n'ayant été prouvée devant un conseil de guerre, le général Dupont resta prisonnier jusqu'en 1814, époque de la chute du trône impérial. Nommé, le 3 avril, par le gouvernement provisoire, commissaire au département de la guerre, le roi lui en confia le portefeuille, le 13 mai suivant. Remplacé par le duc de Dalmatie (Soult), le 3 décembre de la même année, il fut appelé au commandement de la 22e division militaire (Orléans). Destitué, à la réception de la nouvelle du débarquement de Bonaparte, le général Dupont, retiré à la campagne, n'a point été inquiété par le nouveau gouvernement. Nommé, en septembre 1815, par le département de la Charente, membre de la fameuse chambre des députés, il y a voté constamment avec l'opposition. Réélu, par le même département, pour la session de 1816, où cette opposition avait obtenu la majorité, il a continué de voter avec elle. Le général Dupont est maintenant gouverneur de la 22e division militaire.

DUPONT DE L'EURE (JACQUES-CHARLES), né le 27 février 1767, était avocat avant la révolution, dont il embrassa et servit la cause avec le courage d'un sincère ami de la liberté et la modération d'un homme de bien, étranger à tout esprit de faction. Successivement appelé, dans le cours de la révolution, aux fonctions législatives, judiciaires et administratives, M. Dupont était président de chambre à la cour impériale de Rouen, lorsque, présenté par le département de la Seine-Inférieure, il rentra, en 1813, au corps législatif. Il y prit place de nouveau, lorsqu'en juin de l'année suivante, le roi Louis XVIII convoqua cette assemblée, dont M. Dupont fut nommé vice-président à la presqu'unanimité. Député par le même département à la chambre des représentans, après le retour de Bonaparte, il en fut élu vice-président le 5 juin, et entra, le 4 juillet suivant, dans la commission chargée de l'examen de la déclaration de la chambre des représentans au peuple français, présentée par M. Garat. Le lendemain, il proposa une nouvelle rédaction de cette déclaration qui, toute seule, éterniserait le glorieux souvenir de cette assemblée vraiment française, et cette rédaction fut adoptée. Le 6, il prononça un discours dans lequel il demanda que la déclaration fût portée aux monarques alliés par des commissaires de la chambre ; ce discours produisit un grand effet dans l'assemblée, et la proposition de M. Dupont fut adoptée à l'unanimité. « Vous avez voulu », disait ce digne représentant, en proclamant solennellement vos principes politiques, non-seulement donner à la nation un nouveau gage de votre fidélité, mais encore faire connaître aux souverains alliés, et vos sentimens et la haute confiance que vous inspire leur magnanimité. Ils ont plus d'une fois annoncé leur volonté de respecter l'indépendance du peuple français ; ce serait leur faire injure que de craindre qu'ils voulussent lui imposer

un gouvernement par la force des armes, ni favoriser un *parti* qui tenterait de prévenir le vœu de la nation, et de substituer quelques acclamations individuelles à l'expression libre de la volonté générale. » M. Dupont, qui venait de servir, avec tant de noblesse et de vérité, d'interprète à l'opinion nationale, fut désigné, sur-le-champ, l'un des commissaires; mais les événemens militaires qui se succédaient avec rapidité, ne permirent, ni à ses collègues ni à lui, d'accomplir leur mission. Depuis le retour des Bourbons, M. Dupont était retourné à ses fonctions de vice-président de la cour royale de Rouen, lorsque ses concitoyens l'ont honoré de nouveau de leur confiance, et chargé de défendre leurs intérêts dans la chambre des députés du peuple. Les opinions développées avec autant de courage et de modération que de persévérance et de talent, par M. Dupont, dans cette assemblée, pendant les discussions relatives à la liberté individuelle, à la liberté de la presse, au budget, en un mot à tous les grands objets de législation et de politique, prouvent que jamais confiance n'a été ni plus éclairée, ni mieux justifiée.

DUPONT-DE-NEMOURS (Pierre-Samuel), avait exercé autrefois l'état d'imprimeur; mais ses connaissances et ses talens, qui ne se bornaient pas à la pratique mécanique de cet art, et surtout ses recherches et ses travaux en finances, l'avaient mis, longtemps avant la révolution, en rapport avec des personnages aussi distingués par leurs lumières que par le rang qu'ils occupaient dans l'État. Le système des économistes dominait alors dans le ministère; Dupont l'embrassa avec ardeur, se lia ainsi d'une manière intime avec le contrôleur-général Turgot, et fut, en 1786, l'un des principaux auteurs du fatal traité de commerce avec l'Angleterre. Il était conseiller-d'état honoraire, lorsqu'il fut député du tiers-état du bailliage de Nemours, aux états-généraux. Il professa constamment, dans cette assemblée, les principes d'un homme de bien et d'un sincère ami de la liberté; se prononça, le 4 septembre 1789, dans la discussion sur la sanction royale, en faveur d'un véto suspensif, et présenta, dès-lors, l'idée salutaire, rejetée alors, avec presqu'autant d'unanimité qu'elle a été adoptée en 1795, de former le corps-législatif en deux chambres, l'une des représentans, l'autre des anciens. Le 13 février 1790, il combattit la proposition de déclarer nationale la religion catholique; présenta, depuis cette époque, un grand nombre de travaux sur les finances; proposa d'armer dans les ports pour surveiller les opérations de l'Angleterre; discuta la question du droit de paix et de guerre, et demanda que le roi ne pût déclarer la guerre sans le concours du corps-législatif. Élu président de l'assemblée nationale, le 16 août 1790, il signala, l'un des premiers, les effrayans progrès de l'anarchie, et faillit, dès le mois suivant, à démontrer la vérité de ses prédictions, car sortant de l'assemblée où il venait de combattre le projet de création des assignats, une multitude furieuse s'empara de lui et se préparait à le jeter dans la rivière, lorsque la garde nationale accourut et le délivra. C'est dans la discussion sur les colonies, et après avoir demandé qu'on n'y reconnût que deux états, la liberté et l'esclavage, que Dupont, dont assurément les intentions ne sauraient être accusées, prononça ces mots, devenus si fameux, et dont l'abus a été si funeste : « Si la scission des colonies doit être le résultat de cet ordre de choses, il vaut mieux les perdre que de sacrifier un principe. » Dupont présenta, après le 20 juin 1792 où le château des Tuileries fut forcé et la personne du roi insultée et menacée, une adresse constitutionnellement énergique contre les événemens de cette coupable journée. Forcé de quitter la France après le 10 août, il n'y rentra qu'après le 9 thermidor; fut député, en septembre 1795, au conseil des anciens, par le département du Loiret, et ne cessa, dans cette assemblée, de s'honorer par les opinions les plus libérales et les plus constitutionnelles. En opposition avec tous les partis extrêmes, Dupont ne s'attacha, dans les temps qui précédèrent le 18 fructidor, ni à la faction de Clichy, ni aux partisans du directoire, parmi lesquels il retrouvait un grand nombre d'hommes dont il avait autrefois combattu les principes dans l'assemblée constituante. De là le penchant qui l'entraînait involontairement vers le premier parti, auquel, néanmoins, il n'appartint jamais. Après le 18 fructidor (4 septembre 1797), Dupont, qui n'avait été inscrit sur aucune liste de déportation, donna sa démission volontaire des fonctions de député, et passa à

New-York, dans les États-Unis, où il forma un établissement de commerce. Revenu en France, après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut nommé, en 1805, membre de la chambre du commerce de Paris. Après la chute du gouvernement impérial, en 1814, M. Dupont fut secrétaire du gouvernement provisoire pendant sa courte durée, puis conseiller-d'état le 29 juin, et chevalier de la légion-d'honneur le 13 septembre suivant. Passé de nouveau aux États-Unis, lors du retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, en 1815, il fut, le 24 août de la même année, rétabli sur la liste des conseillers-d'état en service extraordinaire; mais déjà presqu'octogénaire, il ne voulut pas s'exposer aux nouvelles vicissitudes de la fortune, et demeura en Amérique, où il est mort en 1817. On connaît l'originalité d'esprit de Dupont-de-Nemours; ses mémoires lus à l'institut en 1817, sur le langage des oiseaux, et sur la faculté qu'il leur attribue de se comprendre entre eux, aussi bien que les hommes, en offrent un des exemples les plus curieux et les plus amusans. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont: *De l'exportation et de l'importation des grains*, 1764, in-8. — *De l'administration des chemins*, 1767, in-8. — *Éphémérides du citoyen.* — *Du commerce et de la compagnie des Indes*, 1770, in-8. — *Observations sur les effets de la liberté du commerce des grains*, 1770, in-8. — *Mémoires sur la vie de Turgot*, 1782, 2 vol. in-8. — *Plaidoyer de Lysias* (contre les membres des anciens comités de salut public et de sûreté générale), 1795, in-8.

DUPONT (Le comte), pair de France, était autrefois l'un des plus riches banquiers de Paris. Arrêté comme suspect, en 1793, et menacé de perdre la tête sur l'échafaud, il fut épargné néanmoins, ou plutôt oublié, malgré la fortune de 80 mille livres de rentes dont il jouissait. Nommé sénateur et comte de l'empire sous le gouvernement impérial, il fut créé pair par le roi, le 4 juin 1814. Bonaparte ne l'ayant point compris à son retour, sur la liste des pairs impériaux, le comte Dupont n'a pas cessé de faire partie de la chambre royale maintenant existante.

DUPONT (Jacob-Louis), député à l'assemblée législative et à la convention nationale, vota dans cette dernière assemblée, la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Ce frénétique insensé, dont la place était dans un hospice de fous, et non dans une assemblée nationale, porta un jour le délire jusqu'à proclamer, à la tribune de la convention, l'épouvantable système de l'athéisme. On a vu cet homme, dans les dernières années de sa vie, passer des heures entières assis par terre, au pied d'un arbre, dans le jardin des Tuileries, et faisant des contorsions ridicules qui annonçaient le désordre de ses pensées. Il est mort en 1813.

DUPORT (Adrien), né à Paris, en 17..., était, avant la révolution, l'un des membres les plus distingués du parlement de Paris, où, malgré sa grande jeunesse, il avait souvent manifesté, lors de la lutte élevée, en 1787 et 1788, entre le parlement et la cour, l'amour le plus éclairé de la liberté et la résistance la plus énergique aux prétentions ministérielles, soutenus par une grande force de logique et un talent de discussion très-remarquable. Duport ne se bornait pas à une stérile opposition de paroles; chez lui se réunissaient, dès-lors, tous les hommes courageux qui avaient pris la généreuse résolution de fonder la liberté publique sur les ruines du despotisme féodal, et tous, de concert, s'exaltaient et s'encourageaient dans cette noble entreprise, à laquelle l'opinion nationale prêtait son appui tout-puissant. Député par l'assemblée de la noblesse de Paris, aux états-généraux de 1789, Duport s'y montra fidèle à l'engagement qu'il avait pris de soutenir la cause populaire. Il protesta contre les délibérations de son ordre qui voulait maintenir l'ancienne composition des états-généraux, et se réunit à cette honorable minorité de la noblesse, qui, triomphant à-la-fois de tous ses préjugés et de tous ses intérêts, se hâta de s'associer aux destinées de la nation et donna un exemple qui fut accueilli avec enthousiasme, et que Louis XVI commanda aussitôt à la majorité de ce corps, d'imiter. Un ancien magistrat du parlement de Paris, M. Ferrand, ministre d'état sans fonctions sous Louis XVIII, et l'un des plus imperturbables défenseurs du pouvoir arbitraire, raconte que, sortant du lit de justice du 8 mai 1788, où les ministres de Louis XVI avaient déterminé ce prince à enjoindre au parlement de transcrire sur ses registres les édits bursaux contre lesquels s'élevait alors l'impro-

bation universelle, il dit à Duport, à côté duquel il se trouvait: « Hébien ! le voilà donc ce grand secret ? » A quoi Duport répliqua sur-le-champ : « Ils viennent d'ouvrir une mine bien riche; ils s'y ruineront, mais nous y trouverons de l'or. » M. Ferrand, avec le jugement faux et passionné qu'il a coutume de porter sur les hommes et sur les événemens, conclut fort ridiculement de ces paroles remarquables, qui n'étaient que l'effet d'une sage prévoyance, « que la révolution qui avait toujours été dans le cœur de Duport, était déjà dans sa tête; » ce qui se réduit au sens que voici : « Celui qui avait toujours fait du bonheur public l'objet de toutes ses espérances, entrevoyait maintenant la possibilité de les réaliser. » Après les événemens du 14 juillet 1789, Duport forma, dans l'assemblée, une liaison intime avec les personnages éminens par leurs talens, leur rang et leur fortune, dont les opinions étaient plus en rapport avec les siennes; tels que Barnave, Labor-de-Méreville, le duc d'Aiguillon, Alexandre de Beauharnais, MM. de Lameth, etc. Sans doute tous les bons esprits n'eussent voulu que des réformes; l'opposition de la cour, l'approche des troupes, les conseils de l'ignorance et de la perfidie, qui ne cessaient d'obséder l'infortuné Louis XVI, firent la révolution. Une fois faite, tous les amis de la liberté s'y rallièrent, et la seconde faute de la cour, après l'avoir provoquée, fut de ne savoir pas s'y résigner. Au moment où Paris était menacé par l'armée aux ordres du maréchal de Broglie, les chefs du parti populaire sentirent qu'il n'y avait que la force à opposer à la force. Réunis en comité pour s'occuper des moyens de résister efficacement aux projets d'asservissement de la nation, conçus par quelques courtisans, et adoptés par un prince qui n'était ni Louis XVI, ni Monsieur, Duport proposa aux chefs de ce parti, l'ingénieuse idée de faire répandre au même instant, sur tous les points du royaume, et jusques dans les moindres villages, que des brigands armés arrivaient de divers points pour les dévaster. L'effet de cette nouvelle surpassa toutes les espérances qu'on en avait conçues; en un jour la France tout entière ne présenta plus que l'aspect d'un camp de dix millions d'hommes armés qu'il fût devenu impossible d'asservir, lors même que les plans de la cour eussent réussi à Paris. L'assemblée nationale avait, depuis la révolution du 14 juillet 1789, décrété la déclaration des droits de l'homme et du citoyen; elle avait également décrété plusieurs articles qui devaient servir de base à la nouvelle constitution; ces divers actes avaient été présentés au roi, qui depuis long-temps en différait l'acceptation; les esprits s'aigrissaient; on demandait de toutes-parts, avec instance, que le roi publiât la déclaration des droits, et acceptât les articles; enfin arriva, signée de lui seul, la réponse du monarque, dans laquelle on remarquait cette phrase, bien propre sans doute à justifier toutes les défiances, et que rendait plus inquiétante encore l'absence de toute signature ministérielle, absence qui témoignait assez qu'aucun des ministres n'avait voulu compromettre sa responsabilité : « le roi, en envoyant son acceptation, ne cède qu'à des circonstances alarmantes. » Rien de ce qu'il y avait, dans cette démarche, d'illégal et d'injurieux pour l'assemblée, n'échappa à Duport; il en demanda l'explication, et dénonça ensuite le banquet des gardes-du-corps où l'on avait arboré la cocarde blanche et proféré d'horribles imprécations contre l'assemblée nationale. On sait que ce fut à la suite de ces criminelles imprudences, que se déclara l'insurrection terrible qui dura pendant les journées des 5 et 6 octobre, menaça les jours de la reine, et contraignit la famille royale à quitter Versailles et à venir habiter à Paris. On a remarqué avec raison que, depuis cette époque, Duport avait souvent dépassé les limites des principes constitutionnels qu'il avait posés lui-même quelques mois auparavant ; mais l'explication de ce fait est simple : convaincu (sans que nous nous hasardions à dire jusqu'à quel point cette conviction pouvait être fondée) qu'il n'y avait aucune franchise à attendre de la dynastie alors régnante, pour l'établissement d'une monarchie assise sur les bases de la liberté constitutionnelle, Duport, avec quelques-uns des hommes les plus éclairés de ce temps, n'entrevoyait de possibilité à fonder cette liberté, que par un changement de dynastie, lequel ne pouvait s'opérer lui-même que par l'intermédiaire de la république. Cette opinion, toute seule, donne le mot de la haine violente avec laquelle une certaine classe de royalistes poursuit l'honorable mémoire de Duport. C'est à la suite d'une discussion, soutenue avec autant de méthode que

de sagesse, et dans laquelle il développa surtout une profonde sagacité, en répondant aux objections faites contre l'institution du jury, que, dans la séance du 5 janvier 1791, Duport fit décréter un grand nombre d'articles relatifs à cette institution sublime, si cruellement dénaturée sous le directoire et le gouvernement impérial, et à l'établissement de la justice criminelle, dont il proposait de faire disparaître la peine de mort. L'assemblée fut tellement satisfaite du beau travail de Duport, qu'elle l'honora, le 14 février suivant, du fauteuil de la présidence. Lorsque Louis XVI eut été ramené de Varennes à Paris, Duport fut chargé par l'assemblée de recevoir les déclarations de ce prince et celles de la reine. Il est d'autant plus probable que les entretiens qu'il eut alors avec Louis XVI, et dans lesquels ce bon prince lui ouvrit toute son ame, changèrent l'opinion personnelle qu'il avait conçue de lui, que depuis cette époque, il se déclara, dans toutes les circonstances, le défenseur des intentions de Louis, et provoqua la révision successive des articles constitutionnels qui entravaient davantage la marche de l'autorité royale. Nommé, en mai de la même année, président du tribunal criminel de Paris, Duport fut souvent appelé par le roi, avec Barnave, et consulté par ce prince qui, dans les derniers mois de son régne, témoignait autant de déférence pour ses conseils que de confiance dans ses sentimens. Malheureusement leurs avis, éclairés par l'expérience, mais constamment en opposition avec ceux des prêtres fanatiques, des privilégiés sans lumières, et d'un grand nombre d'égoïstes de toutes les classes qui obsédaient le trône, ne furent presque jamais suivis. Ceux que reçut d'eux le roi, dans le courant de juillet 1792, étaient surtout remarquables par la vigueur des mesures qu'ils conseillaient, et dont il est probable que l'emploi eût sauvé la monarchie peu de jours après. Quoi qu'il en soit, de ce conflit répété sans cesse devait nécessairement résulter l'extrême incohérence que les amis du trône constitutionnel observèrent jusqu'au 10 août, dans les pensées, et les démarches du malheureux Louis (*voy.* ce nom), et qui donnèrent si souvent lieu aux plus fausses, comme aux plus funestes interprétations des sentimens secrets de ce prince. Duport prit la fuite, après la journée du 10 août. Arrêté le 14 à Melun, il fut conduit dans la prison de cette ville, et s'y trouvait aux approches des massacres de septembre. Danton, alors ministre de la justice, et à qui Duport avait rendu des services, lors des poursuites dirigées contre lui par l'assemblée constituante, à la suite des événemens du Champ-de-Mars (17 juillet 1791), résolut de le sauver; désespérant d'y réussir par un acte légal de mise en liberté, que la célébrité du nom de Duport rendait impossible, il organisa contre les prisonniers une émeute, pendant laquelle ses affidés eurent ordre de favoriser l'évasion de Duport, qui se hâta de passer à l'étranger avec des passeports qui lui furent remis au même instant. Sa santé s'y altéra en peu d'années; revenu en France, quelques mois avant le 18 fructidor (4 septembre 1797), les événemens de cette journée le contraignirent à prendre de nouveau la fuite, et à passer en Suisse; retiré dans le canton d'Appenzel, sous un nom supposé, il y est mort en août 1798, laissant, à son ingrate patrie, le souvenir et le remords d'une grande injustice.

DUPORT-DU-TERTRE (Marguerite-Louis-François), ministre de Louis XVI, né à Paris, le 6 mai 1754, entra au barreau en 1777, et y acquit, fort jeune, une réputation d'intégrité, que les ennemis de la révolution, qui furent aussi les siens, n'osèrent jamais lui contester. Duport était doux et modeste, et avait de l'esprit sans prétention; il aimait le travail et la solitude autant qu'il haïssait l'intrigue, à laquelle son caractère le rendait tout-à-fait étranger. Électeur de Paris, dès 1789, il fut nommé lieutenant de maire au moment de l'organisation de la première municipalité, et ensuite substitut du procureur de la commune. L'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, ayant quitté les sceaux, le roi, sur la proposition de M. de Lafayette, le remplaça par Duport qui n'avait d'autre appui qu'une réputation sans tache. Nommé, le 20 novembre 1790, au ministère de la justice, Duport se montra, dans ces fonctions, strictement attaché à l'ordre constitutionnel de 1791; mais cette loyauté, qui ne put le soustraire aux défiances de la cour, le sauva moins encore des dénonciations du parti qui, ne voyant partout que trahison et démolissant pièce à pièce la monarchie, marchait à grands pas vers la république. Il avait, dans les derniers jours de mars 1792, voté dans le conseil, contre la proposition de décla-

rer la guerre à l'Autriche, et cette opinion avait été sur le point de le faire comprendre par Brissot, dans l'accusation que celui-ci venait de faire porter contre le ministre des affaires étrangères, de Lessart. Forcé de sortir du ministère, le respectable Duport retourna dans l'habitation modeste qu'il n'avait quittée, qu'avec regret, pour y entrer. Décrété d'accusation, le 15 août 1792, il avait échappé pendant une année à la proscription, lorsqu'enfin il fut arrêté et jeté dans les prisons de la conciergerie, où il demeura quelques mois, pendant lesquels son intéressante épouse venait passer, auprès de lui, tous les momens où la férocité des geoliers se laissait fléchir. On n'entendit jamais sortir de la bouche de cet homme de bien, une seule plainte contre ses persécuteurs; la résignation et la sérénité de son ame étaient l'exemple et, en quelque sorte, la consolation de ses nombreux compagnons d'infortune. Mis en jugement, avec Barnave, devant le tribunal révolutionnaire, le 28 novembre 1793, sur plusieurs délits imaginaires, dont l'un des plus atroces, par sa bizarrerie, était d'avoir *gêné la liberté* de la presse, à une époque où la licence de la presse n'avait point de bornes, tous deux furent condamnés à mort le même jour, et conduits ensemble à l'échafaud, le lendemain. En entendant lire son arrêt, Duport s'était écrié : « Les révolutions tuent les hommes; la postérité les juge!.. »

DUPORTAIL, ministre de Louis XVI, était officier au corps royal du génie avant la révolution, et jouissait, dans ce corps, d'une réputation méritée par ses talens, lorsqu'il s'embarqua pour l'Amérique, où les colonies anglaises soutenaient, contre la métropole, la guerre qui devait assurer leur indépendance. Il s'attacha à M. de Lafayette, dont il s'honora de partager, dans tous les temps, le noble dévouement à la cause de la liberté, et se distingua dans le cours des glorieuses campagnes qui fondèrent l'existence de la république des États-Unis. De retour en France, avec le grade de brigadier des armées du roi, il passa ensuite à Naples, où il resta peu de temps, et fut promu au grade de maréchal-de-camp en 1788. Porté, en septembre 1760, au ministère de la guerre, sur la recommandation de M. de Lafayette, M. Duportail ne s'écarta point de la ligne constitutionnelle qu'il s'était tracée, et mérita ainsi l'honorable haine des partisans du pouvoir absolu, et les persécutions de l'anarchie. Dénoncé dans les feuilles de Carra, attaqué à la tribune de l'assemblée législative, par les députés Lacroix et Couthon, qui lui demandaient compte de l'état des frontières, Duportail fut bientôt mandé par l'assemblée et interrogé comme un criminel. Dans l'impossibilité d'établir sa justification, sans inculper l'assemblée elle-même, dont les actes portaient la désorganisation dans toutes les parties du service, Duportail se décida à remettre sa démission au roi, le 3 décembre 1791; mais sa retraite ne le mit, que pour peu de temps, à l'abri des persécutions. Décrété d'accusation, après le 10 août 1792, il se cacha dans Paris pendant vingt-deux mois, quitta la France lors de la loi qui frappait de mort les citoyens qui recéleraient des proscrits, passa une seconde fois en Amérique, voulut revenir en France après la révolution du 18 brumaire, et mourut, pendant la traversée, en 1802.

DUPRAT (Jean) le jeune, député à la convention nationale, était marchand à Avignon, à l'époque de la révolution, dont il embrassa les principes avec l'exaltation la plus fanatique. Il fut, en 1791, l'un des organisateurs des massacres de la Glacière, précurseurs effroyables de ceux qui devaient, un an plus tard, ensanglanter Paris; se qualifia et s'honora lui-même, avec ses complices, et à la suite de ces massacres, du nom de *braves brigands d'Avignon*, et fut, en 1792, élu maire de cette ville. Suspendu de ses fonctions par les commissaires envoyés par le roi dans le comtat, en qualité de médiateurs, il fut bientôt rappelé à la mairie, et sa réinstallation devint le triomphe de la faction sanguinaire qui l'avait nommé. Député, en septembre 1792, avec Barbaroux, par le département des Bouches-du-Rhône, à la convention nationale, à laquelle il était arrivé avec les intentions qui jusques-là avaient dirigé sa conduite, il parut s'éloigner progressivement de ses anciens amis, et finit enfin par s'attacher au parti de la Gironde. Ce changement, dont sa liaison intime avec Barbaroux fut la véritable cause, en même temps qu'il le ramenait aux principes humains, conservateurs et courageux des vrais républicains de la convention, lui fit partager quelques-uns des préjugés dont ils ne surent pas toujours se défendre. Les plus

éclairés, les plus honorables d'entre eux voyaient partout, alors, une faction d'Orléans, et la considéraient comme la ruine de la liberté. Duprat était rempli de cette idée. Appelé, dans le procès de Louis XVI, à émettre son vœu sur l'appel au peuple, à l'instant où le duc d'Orléans venait d'émettre le sien contre cette mesure, il s'écria d'une voix forte et en se retournant vers ce prince : « Puisque Philippe a dit non, moi je dis oui. » Il vota ensuite pour la mort et se prononça contre le sursis. Dénoncé par son frère qui, plus barbare que lui et autrefois son complice, était devenu son accusateur, cette haine devint souvent l'objet d'un grand scandale dans l'assemblée. Convaincu enfin d'avoir adressé à la ville d'Aix, une lettre contre la montagne, il fut enveloppé dans le décret d'accusation du 3 octobre 1793, traduit au tribunal révolutionnaire, et condamné à mort dans la nuit du 30 au 31 octobre 1793, avec Brissot, Vergniaud, Gensonné, etc. Il ne cessa, pendant le long trajet de la Conciergerie à la place de la Révolution (Louis XV), de chanter, sur la charette qui le conduisait à l'échafaud, l'air patriotique si connu, dont le refrain est :

Plutôt la mort que l'esclavage, etc.

DUPUIS (Charles-François), né à Tryé-Château près Gisors, le 26 août 1742, apprit de son père, qui était instituteur, les mathématiques et l'arpentage. Le duc de la Rochefoucault, qu'il eut occasion de connaître, lui fit achever ses études au collége d'Harcourt, où Dupuis se distingua tellement, qu'il fut nommé, à 24 ans, professeur de rhétorique à Lisieux. L'oraison funèbre de l'impératrice Marie-Thérèse, qu'il fut chargé de faire au nom de l'université, ainsi qu'un discours pour la distribution des prix, commencèrent sa réputation littéraire, par l'élégance et la correction de la latinité de ces deux morceaux. Cependant Dupuis, s'étant étroitement lié avec l'astronome Lalande, se livra plus spécialement aux études mathématiques qui avaient été l'objet de ses premiers travaux. En 1778, il exécuta un télégraphe, d'après l'idée qu'en avait donnée Amontons, et correspondit, de Belleville près Paris, avec un de ses amis établi à Bagneux, au moyen de cette machine, que Chappe a perfectionnée depuis. Il publia, en 1781, un *Mémoire sur l'origine des Constellations, et sur l'explication de la Fable par l'astronomie* ; ouvrage qui, quoique réfuté par Bailly, n'en marqua pas moins la place de son auteur parmi les savans. Condorcet le proposa au Grand Frédéric pour la chaire de littérature au collége de Berlin, en remplacement de M. Thiébault qui avait donné sa démission. Dupuis avait accepté les propositions du monarque philosophe, quand la mort de ce prince rompit ses engagemens ; mais la chaire d'éloquence latine, qui vint à vaquer, dans le même temps, au collége de France, par la mort de M. Bejot, lui fut donnée. Nommé en 1788 membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Rochefort, il s'occupa à donner de nouveaux développemens à son système, se démit de sa place de professeur de rhétorique au collége de Lisieux, et fut nommé, par les administrateurs du département de Paris, l'un des quatre commissaires de l'instruction publique, chargés de faire l'inventaire des contrats, fondations, bourses, revenus, monumens publics et bâtimens des colléges de la capitale. Elu membre de la convention par le département de Seine-et-Oise, il s'y fit remarquer par la modération de sa conduite et de ses discours. Dans le procès de Louis XVI, refusant aux députés la qualité de juges, il vota pour la détention, comme mesure de sûreté, puis pour le sursis. « Je souhaite, dit-il à ce sujet, que l'opinion qui obtiendra la majorité des suffrages, fasse le bonheur de tous mes concitoyens, et elle le fera si elle peut soutenir l'examen sévère de l'Europe et de la postérité qui jugeront le roi et ses juges. » Il fut fait secrétaire de l'assemblée en l'an 3 ; membre du conseil des cinq-cents l'année suivante ; fut l'un des 48 membres qui formèrent le noyau de l'institut, et se trouva porté sur la liste des candidats au directoire. Après le 18 brumaire, Dupuis fut élu, par le département de Seine-et-Oise, membre du corps législatif, en devint président, et fut nommé, par le tribunat et le corps-législatif, candidat au sénat. Ici finit sa carrière politique. Il avait publié, en 1794, son grand ouvrage intitulé : *Origine de tous les Cultes*, ou *la Religion universelle*, 3 vol. in-4., et un atlas. Cette vaste production, qui l'exposa à la censure, tant des esprits religieux que des partisans de la cri-

tique historique et littéraire, prouvait cependant en lui une sagacité peu commune et une érudition fort étendue, quoique souvent assez mal appliquée. Il parut diverses réfutations de ce livre, tant en France qu'en Hollande et en Italie. Les autres ouvrages de Dupuis sont deux Mémoires sur les *Pélasges*, un Mémoire sur *le Zodiaque de Tentyra*, un autre sur *le Phénix*, et un *Mémoire explicatif du zodiaque chronologique et mythologique*, 1806, 1 vol. in-4, avec fig. Dupuis est mort à Is-sur-Til, le 29 décembre 1809, laissant, en manuscrit, un ouvrage sur les cosmogonies et les théogonies, qui devait servir comme de pièces justificatives à son *Origine des Cultes*; un travail considérable sur les hiéroglyphes égyptiens, dont l'abbé Leblond allait répétant partout que Dupuis avait enfin trouvé l'explication; des lettres sur la mythologie, adressées à sa nièce, et une traduction des discours choisis de Cicéron. Des personnes bien instruites prétendent que ce fut à la suite d'une conversation que M. de Volney avait eu avec Dupuis, que le premier composa son ouvrage intitulé *les Ruines*. Dupuis était membre de la légion-d'honneur. Son instruction était profonde, son caractère honnête, mais d'une excessive circonspection. Craignant les ennemis que lui ferait la publication de son ouvrage sur *l'Origine des Cultes*, il avait résolu de brûler son manuscrit, et sa femme ne put sauver ce fruit de tant de veilles qu'en le cachant avec soin.

DUPUY (J.-B.-C.-H.), était juge de paix à Montbrison (Loire), lorsqu'il fut député à l'assemblée législative, et ensuite à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis.

DUPUY (Le comte), né en 1755, fut conseiller au Châtelet jusqu'à la suppression de cette cour. Nommé, en 1790, intendant de tous les établissemens français à l'est du Cap, il passa neuf ans à l'Ile-de-France; fut rappelé en Europe vers 1800, et employé, en 1802, aux négociations du traité d'Amiens, par le premier consul Bonaparte, qui l'appela ensuite au conseil-d'état, et le créa sénateur le 28 mars 1805. Nommé pair, par le roi, le 4 juin 1814, le comte Dupuy, étranger aux événemens des cent jours, est retourné, en 1816, en qualité de gouverneur, dans les mêmes établissemens français dont il avait eu précédemment l'intendance. Il réside à Pondichéry, chef-lieu de ce gouvernement.

DUPUYTREN (N.), professeur à la faculté de médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, chevalier de la Légion-d'honneur, de l'ordre de St-Wladimir, de celui de Saint-Michel, etc., reçu docteur en chirurgie le 4 vendémiaire an 12 (1803), après avoir soutenu une dissertation sur quelques points d'anatomie, de physiologie, et d'anatomie pathologique, a publié des Mémoires très-intéressans sur diverses branches de la chirurgie, insérés dans les journaux de médecine; et il annonce depuis long-temps un Traité complet d'anatomie pathologique. Jeune encore, il possède des connaissances profondes dans la théorie de cette science. M. Dupuytren s'est en outre distingué par l'habileté avec laquelle il a exécuté diverses opérations regardées jusqu'à lui comme impossibles; et il est destiné à faire faire encore de grands pas à la chirurgie française, déjà si célèbre en Europe. Il eut l'honneur de remporter, dans un brillant concours (29 janvier 1817), la chaire vacante par la mort de l'illustre Sabatier, et disputée par des concurrens d'un mérite rare. Sa thèse *sur la lithotomie*, bien que rédigée très-rapidement, est volumineuse et savante. M. Dupuytren était conseiller de l'université impériale.

DUQUESNOY, né à Bouvigny-Boyeffles en 1748, était moine lors de la révolution, et sa vie, au fond du cloître, n'était, dit-on, rien moins que régulière, lorsque l'abolition des couvens vint le rendre à la vie civile. Ainsi que la plupart des individus qui, brisant avec scandale leurs liens, passèrent en un moment de l'obscurité de la retraite monastique, dans le tourbillon révolutionnaire, Duquesnoy ne conserva ni mesure, ni frein dans ses opinions politiques, et devint un démagogue d'autant plus effréné, que la dépravation naturelle de ses goûts et l'extrême violence de son caractère le portaient à tous les excès. Député en septembre 1791, par le département du Pas-de-Calais, à l'assemblée législative, il ne s'y fit remarquer que par son exaltation. Entré l'année suivante dans la convention nationale, il demanda que les opinions, dans le procès de Louis XVI, fussent émises à haute voix, afin que les amis du tyran fussent connus, et vota la mort de ce prince, dans

les vingt-quatre heures. Envoyé à l'armée du Nord, après le 31 mai 1793, son passage fut un fléau pour les départemens où il exerça les épouvantables pouvoirs dont il était revêtu. On voit par sa correspondance que, plus atroce, plus sanguinaire, plus fanatique encore que Joseph Lebon, dont le nom a laissé de si exécrables souvenirs, Duquesnoy excitait ce monstre à parcourir, d'un pas plus assuré, la carrière du crime. « Courage, lui mandait-il, va toujours ferme: nous reviendrons, Saint-Just et moi, et ça ira bien plus roide... » Des jurés, quoique choisis par la société populaire *régénérée*, avaient acquitté quatre accusés; « fais-moi mettre ces gredins-là dedans, écrivit Duquesnoy à Lebon, ou je me brouille avec toi; j'étais à dîner avec Robespierre, lorsqu'il a reçu ta lettre; va ton train et ne t'inquiète de rien; la guillotine doit marcher plus que jamais, etc. » La plume tombe des mains en retraçant de telles horreurs! La justice nationale qui frappa quelques coupables, après le 9 thermidor, n'avait point atteint Duquesnoy, plus coupable que plusieurs d'entre eux, lorsque la fatalité qui l'entraînait à sa perte lui fit prendre une part active au mouvement insurrectionnel dirigé, le 1er prairial an 3 (20 mai 1795), contre la convention. Arrêté le soir même de cette journée, avec cinq de ses collègues, comme un des principaux chefs de la révolte, il fut livré avec eux, le 28 du même mois (16 juin), à une commission militaire qui le condamna à mort. Lorsque son jugement lui fut prononcé, il dit avec sang-froid, « qu'il désirait que son sang fût le dernier sang innocent versé, et cria *vive la république!* » Descendu dans la prison, il se frappa du même couteau que ses collègues, et tomba mort à l'instant où l'exécuteur entrait pour le conduire au supplice (*voy.* Bourbotte).

DUQUESNOY (Adrien), était, avant la révolution, avocat et syndic de Lorraine et de Barrois. Député, en 1789, aux états-généraux, par le tiers-état du bailliage de Bar-le-Duc, il s'y montra ardent ami de la liberté, et se lia d'une manière intime avec Mirabeau, qui sut apprécier ses talens et se les rendre utiles. Il combattit le système des deux chambres, soutenu par l'autorité de Montesquieu; rejeta les corps intermédiaires et la balance des pouvoirs, et vota pour une chambre unique. Ce qu'il y avait d'original dans l'opinion de Duquesnoy, c'est que, fort éloigné de vouloir la république, il s'opposait cependant à ce que l'assemblée donnât, au nouvel ordre de choses qu'elle établissait, le nom de *Monarchie*, prétendant que de vieux mots ne présentaient que de vieilles idées. Lorsque Duquesnoy, sincèrement attaché aux principes de la royauté constitutionnelle, s'aperçut, en 1791, de la pente rapide qui entraînait la France vers la république, il se réunit à ceux de ses collègues qui sentaient la tardive nécessité de s'opposer aux entreprises des factieux, et concourut, avec M. Regnault de St-Jean d'Angely, son collègue, à la rédaction d'un journal intitulé l'*Ami des patriotes*, écrit dans un esprit constitutionnel, et qui fut continué jusqu'au 10 août. Devenu maire de Nanci et directeur des postes de cette ville, après la session de l'assemblée constituante, il exerçait ces fonctions lors qu'après le 10 août 1792, son nom ayant été trouvé, dans l'armoire de fer, parmi ceux des personnes dont la cour avait employé les services, il fut destitué, et décrété d'arrestation le 5 décembre de la même année. Ayant néanmoins réussi à se justifier, il recouvra sa liberté, mais non pas ses places. Arrêté de nouveau en 1794, comme ayant concouru, à la suite des funestes événemens du 31 août 1790, à la dissolution de la société populaire de Nanci, ce fut pour lui un grand bonheur, que sa traduction au tribunal révolutionnaire n'eût pas eu lieu avant le 9 thermidor. Mis en jugement, après cette époque, devant ce tribunal entièrement renouvellé, Duquesnoy fut acquitté. Demeuré dans l'obscurité jusqu'au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut, à cette époque, placé en qualité de chef de division, au département de l'intérieur, dont Lucien Bonaparte était ministre. Nommé membre du conseil de commerce, place à laquelle ses voyages et son expérience le rendaient très-propre, il établit une fabrique fort intéressante pour l'industrie française, mais qui finit par absorber toute sa fortune. Devenu maire du 10me arrondissement municipal de Paris, et obligé par ses fonctions de constater l'état civil des citoyens, Duquesnoy inscrivit sur les registres de la mairie l'acte de mariage que son ancien protecteur Lucien Bonaparte contracta en 1804, avec Mme Joubertou. Le premier consul, violemment irrité du secret qui lui avait été fait de cet acte,

entra en fureur contre Duquesnoy, dont il ne voulut plus entendre parler. Cette disgrâce, qui lui ôtait tout espoir de rétablir sa fortune, aliéna tellement sa raison, qu'ayant résolu de s'ôter la vie, il exécuta ce funeste dessein en janvier 1808. Son corps fut trouvé dans la Seine du côté de Rouen, vers la fin du même mois. Plein de zèle pour tout ce qui tenait à l'utilité publique, Duquesnoy a publié sur les hospices et les établissemens d'humanité, des Mémoires fort intéressans, traduits de plusieurs langues étrangères.

DURAND-MAILLANE, né à St-Remy (Provence), était avocat à l'époque de la révolution, et fut élu député du tiers-état de la sénéchaussée d'Arles aux états-généraux de 1789. Il y siégea constamment avec le parti populaire, s'y fit peu remarquer, et fut nommé, en septembre 1792, par le département des Bouches-du-Rhône, membre de la convention nationale, où il vota, dans le procès de Louis XVI, en faveur de l'appel au peuple, pour la détention de ce prince jusqu'à la paix, et son bannissement à cette époque. Ce fut sans doute à son âge déjà avancé, et à la prudence avec laquelle Durand-Maillane se tint toujours à l'écart des partis, qu'il dut de n'être pas compris dans les proscriptions des 31 mai et 2 juin, quoiqu'il eût fait, dans certaines occasions, preuve de quelque courage en faveur des proscrits. Étranger à toutes les discussions de l'assemblée, jusqu'au 9 thermidor, il se prononça fortement, après cette époque, contre les terroristes; fut envoyé dans le Midi, en 1795, et bientôt rappelé pour n'avoir point prévenu ou puni les assassinats commis par les compagnies d'égorgeurs qui s'organisaient, de toutes parts, dans le centre et dans le midi de la France. Élu, en 1795, membre du conseil des anciens, il en fut exclus, à la suite des événemens des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797), fut mis au Temple comme ayant favorisé la rentrée des émigrés, obtint sa mise en liberté, le 21 février 1798, par jugement du tribunal criminel de la Seine, et devint, après la révolution du 18 brumaire an 8, juge en la cour d'appel d'Aix, dont il était encore conseiller honoraire, en 1811. Une déclaration de lui et des documens trouvés dans ses papiers, ont servi depuis de base à des accusations odieuses contre des personnages du plus haut rang. Durand-Maillane est mort, en 1814, dans le lieu de sa naissance, où il s'était retiré depuis plusieurs années.

DURANTON, ministre de Louis XVI, né à Massidon (Guyenne), en 1736, était avocat à Bordeaux avant la révolution, et fut, lors de la formation des premières autorités constitutionnelles de 1791, nommé procureur-syndic du département de la Gironde. Lié avec Guadet et Gensonné, dont il ne partageait cependant pas toutes les opinions politiques, il fut porté par eux au ministère de la justice à la place de Duport-du-Tertre, à l'époque où la cour, négociant avec la Gironde et paraissant vouloir s'appuyer sur elle, venait d'appeler ses amis (Roland, Servan et Clavière), au conseil de Louis XVI. Duranton qui, depuis qu'il était au ministère, s'était conduit avec beaucoup de modération, et avait su, sans trahir ses sentimens, ménager toutes les affections du roi, si cruellement froissées par ses collègues, fut maintenu au ministère, après la retraite de ceux-ci, jusqu'au 28 juin 1792, époque à laquelle il eut Dejoly pour successeur. Retiré au sein de sa famille, il y vivait dans une profonde obscurité, lorsqu'il en fut arraché; enfermé d'abord comme suspect, et livré ensuite à la commission révolutionnaire que présidait le féroce Lacombe. Condamné et mis à mort le 20 décembre 1793, son jugement le déclarait « convaincu d'avoir, pendant son ministère, partagé les principes contre-révolutionnaires de Louis XVI. » Duranton était froid, peu communicatif, difficile à émouvoir. Il est probable que ce caractère, qui contrastait si fort avec celui de Mme Roland, a donné lieu à l'opinion, beaucoup trop rigoureuse, que cette femme illustre a exprimée, dans ses Mémoires, sur le compte de ce ministre.

DURAS (Amédée-Bretagne-Malo de DURFORT, duc de), pair de France, et ci-devant l'un des premiers gentilshommes de la chambre de Louis XVI, émigra pendant quelques années, rentra en France vers 1800, y vécut paisible et protégé; en partit, en avril 1814, pour aller au-devant de Louis XVIII; fut nommé, le 24 novembre suivant, maréchal-de-camp, sans avoir fait d'autre service que celui de la chambre, et, deux ans après, membre de l'académie française,

à titre à peu-près égal. Nos lecteurs penseront sans doute que voilà, sous le règne de la légitimité, deux usurpations assez manifestes.

DURBACH (François-Jean-Fréderic), né à Longueville en Lorraine, le 15 avril 1763, et riche propriétaire dans le département de la Moselle, était, en 1792, membre du directoire de ce département, et remplissait les fonctions de procureur-général-syndic. Ami sincère de la liberté et de la monarchie constitutionnelles, M. Durbach protesta hautement, avec ses collègues, en juin 1792, contre les événemens du 20 de ce mois; condamné à mort avec eux, en 1793, seul, il eut le bonheur de se soustraire à l'échafaud. Nommé au corps-législatif, après la révolution du 18 brumaire, il en sortit en 1808, y fut réélu, par le sénat, dans le courant de la même année, et se trouvait membre de ce corps, lors des événemens qui, en mars 1814, renversèrent le trône impérial. Durbach, resté fidèlement attaché à ses honorables principes, ne combattit pas avec moins de courage, sous le gouvernement royal, en faveur de la liberté de la presse que celui-ci s'empressait de restreindre jusqu'à ce qu'il pût l'anéantir, qu'il ne l'avait fait, vers la fin de la session du dernier corps-législatif, pour soutenir les droits et les intérêts du peuple, contre le despotisme du gouvernement impérial. Il attaqua, avec force, le 13 octobre suivant, les marchés ruineux conclus par le ministre de la guerre Dupont. Le 25, dans la discussion relative à la restitution à faire aux émigrés de leurs biens, non-vendus, il dévoila les projets de la faction de l'émigration, dont le ministre d'état Ferrand venait de se rendre l'organe, et fit sentir les conséquences funestes et nécessaires de la doctrine perfide qui était établie dans le discours de ce ministre. M. Durbach était en Allemagne, pour ses affaires particulières, lorsque Bonaparte débarqua en Provence. Nommé, au mois de mai 1815, membre de la chambre des représentans, par le département de la Moselle, son zèle patriotique s'enflamma à l'aspect des nouveaux dangers dont la France était menacée. S'étant rendu, avec son honorable collègue Flaugergues, au palais de l'Élysée qu'habitait alors Bonaparte, tous deux, par les considérations les plus pressantes, contribuèrent puissamment à déterminer la seconde abdication de ce prince. Le 30 juin 1815, Durbach se prononça avec une extrême énergie contre la maison de Bourbon, qu'il présenta comme en opposition avec les vœux et les intérêts de la France. Trop véritable alors, l'effrayant tableau tracé par Durbach le sera encore le lendemain de la mort de Louis XVIII. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet, M. Durbach se retira dans ses propriétés; y demeura quelque temps sous la surveillance de la police, passa peu après en Belgique, et se rendit ensuite aux eaux de Tœplitz, en Bohême.

DURBACH (Anne-Louise), née le 1er décembre 1722, dans un village de la Silésie près de Zullichau, où son père exerçait la profession de brasseur. Son enfance, fut entièrement abandonnée à la nature; mais son grand-oncle maternel, homme qui n'était pas dépourvu d'une certaine éducation, l'ayant emmenée avec lui dans une petite ville de Pologne où il demeurait, elle trouva chez lui quelques ouvrages allemands dont la lecture développa rapidement son génie naturel. Le vieillard, frappé de son intelligence, lui enseigna le latin, où elle fit, en peu de temps, d'étonnans progrès. Malheureusement elle fut séparée de son bienfaiteur, et obligée de retourner chez sa mère, devenue veuve et remariée, qui la chargea de veiller sur les enfans du second lit. Pendant plusieurs années elle ne put mettre aucun choix dans ses lectures, ce qui eut pour résultat inévitable de gâter son goût naissant. Elle avait seize ans, lorsqu'un recueil de vers, que le hasard fit tomber entre ses mains, éveilla son génie poëtique : toutefois, de nouvelles contrariétés ne tardèrent pas à en arrêter les élans. Elle épousa un tisserand avare et brutal, qui la força d'emprisonner, dans le cercle rétréci des soins du ménage, son imagination vive et brillante. Ne pouvant plus resister à ce supplice, elle accepta le divorce qu'il lui proposait : mais si elle recouvra sa liberté, elle ne tarda pas à tomber dans la misère. Après y avoir long-temps langui, elle chercha à en sortir par un second mariage, qu'elle contracta avec un tailleur nommé Karsch. C'est delà qu'elle a tiré le nom de *Madame Karschin*, sous lequel elle est généralement connue. Si, dans cette seconde union, elle ne fut point en proie aux

mauvais traitemens qui lui avaient rendu la première intolérable, elle fut cependant loin d'y rencontrer le bonheur. Son mari, ivrogne et dissipateur, dépensait tout ce qu'elle commençait à gagner par son talent poëtique, soit en célébrant le héros du jour (Frédéric II), soit en chantant des événemens domestiques qui n'avaient d'intérêt que pour les habitans de Glogau, lieu de sa résidence, ou pour la garnison prussienne de cette ville. Enfin, le talent distingué, avec lequel elle traitait ces sujets frivoles, la tira de l'obscurité. Un baron de Kollwitz la conduisit à Berlin, et la présenta dans les meilleures maisons de cette ville, où elle excita un enthousiasme général. Le roi même voulut la voir, et lui fit donner quelqu'argent, mais avec son économie ordinaire. Enfin, la vente de ses productions lui procura une somme assez considérable pour mettre à l'abri du besoin le reste de son existence. Mais le desir d'accroître son revenu lui fit multiplier ses productions de manière qu'elle ne put y donner les soins convenables : inconvénient qu'accrut encore son extrême facilité. Elle mourut à Berlin, le 12 octobre 1791, laissant une fille qui publia un volume de ses *OEuvres posthumes*. La nature avait doué Mme Karschin d'un génie original, d'une imagination vive et riante, d'une profonde sensibilité, et surtout d'une facilité extraordinaire : mais le vice de sa première éducation et les circonstances dans lesquelles elle se trouva ensuite, l'empêchèrent de tirer tout le parti possible de ces dons précieux. Gleim, célèbre poëte allemand, auprès duquel elle passa plusieurs années, qu'elle regardait comme les plus heureuses de sa vie, fit un choix parmi les ouvrages de son amie, et les publia en 1 vol. in-8. Ce recueil contient des morceaux moins irréguliers et moins incorrects que le reste de ses productions : il en est surtout qui étincellent de beauté.

DURDENT (R.-J.), né à Paris vers 1775, se consacra d'abord à la peinture, fut élève de David, et fit un voyage à Rome pour se perfectionner. Il renonça ensuite à cet art, et ne s'occupa plus que de littérature. Parmi ses productions nombreuses, nous citerons : — *Austerlitz*, ou *l'Europe préservée des barbares*, poëme historique en deux chants, 1806, in-8. — *Sésostris époux et père*, poëme pour la naissance de S. M. le roi de Rome, 1811, in-4. — *Adriana*, ou *les passions d'une Italienne*, 1812, 3 vol. in-12 ; ouvrage écrit avec chaleur, et qui présente un vif intérêt. — *Beautés de l'histoire grecque*, 1812-1816, in-12. — *Cinq nouvelles*, 2 vol. in-12. Ces *Nouvelles* sont écrites avec agrément, et la lecture en est attachante. — *Campagne de Moscou* en 1812, 1814, in-8 ; plusieurs éditions. — *Epoques et faits mémorables de l'histoire de France*, 1814, in-12 : 1815, in-12. — *Bataille de Leipzig depuis le 14 jusqu'au 19 octobre* 1813, ou *Récit des événements mémorables qui ont eu lieu dans cette ville*, trad. de l'anglais, 1814, in-8. — *Beautés de l'histoire des Espagnes*, 1814, in-12. — *Epoques et faits mémorables de l'histoire d'Angleterre, depuis Alfred-le-Grand jusqu'à nos jours*, 1815, in-12. — *Beautés de l'histoire du Portugal*, 1816, in-12, et beaucoup d'autres *Beautés* historiques sur la Turquie, la Suède, etc. — *Histoire de Louis XVI, suivie d'un Appendice contenant la liste alphabétique de tous les régicides, avec de courtes Notices sur la plupart d'entre eux*, 1817, in-8. — *Histoire de la convention*, 2 vol. in-12, 1818. Le ridicule de ce titre de *Beautés*, donné à des récits qui retracent trop souvent des crimes atroces, n'a pas besoin d'être indiqué ; mais nous ne sommes pas assez injustes pour l'attribuer à M. Durdent. Il est évident que c'est une spéculation de libraire, à laquelle il a été obligé de se conformer. Mais un autre tort plus sérieux, et que cet écrivain ne peut rejeter sur personne, c'est l'injustice et la partialité de plusieurs de ses jugemens politiques dans les ouvrages qu'il a publiés depuis 1814 ; et ce tort est d'autant moins excusable chez M. Durdent, qu'il avait, comme beaucoup d'autres, fort libéralement brûlé l'encens en l'honneur de *Sésostris* (*voy.* la nomenclature qui précède.)

DUREAU-DE-LAMALLE (Jean-Baptiste-Joseph-René), né le 21 novembre 1752, à St-Domingue, dont son aïeul avait été nommé gouverneur, en récompense de ses services militaires pendant la guerre de la succession, fut envoyé en France à l'âge de cinq ans, y fit d'excellentes études, et, loin d'en perdre le fruit, lorsqu'il eut paru dans le monde, par une dissipation que semblaient lui

faciliter la mort de ses parens et l'immense fortune qu'ils lui avaient laissée, il ajouta, par un travail assidu, à la connaissance des langues savantes, celle des principaux idiômes modernes. Des rapports de goût et de sentimens le lièrent bientôt avec d'Alembert, Laharpe, Marmontel, Champfort, Suard, Delille, etc. Ce fut dans la société de ces écrivains distingués, et surtout dans celle de l'heureux traducteur des *Géorgiques*, qu'il conçut l'idée d'attacher à son nom la même sorte de célébrité. Son essai dans ce genre fit connaître ce qu'on en pouvait attendre; ce fut une traduction du *Traité des bienfaits de Sénèque*, un vol. in-12, 1776. Le succès mérité de cet ouvrage lui fit bientôt naître l'idée d'une nouvelle entreprise bien plus hardie, et que d'autres avant lui avaient infructueusement tentée; ce fut de traduire Tacite. Après seize ans de veilles et d'efforts, il mit au jour cet immense travail : et quoique les circonstances fussent peu favorables à la publication d'une production littéraire (ce fut en 1790 que parut la première édition), cet ouvrage produisit la plus grande sensation, et tous les hommes, dont l'opinion était de quelque poids en pareille matière, s'accordèrent à reconnaître la supériorité de cette traduction sur toutes celles qui existaient précédemment. On y retrouvait en effet, autant que le permet le génie si différent des deux langues, cette énergie simple et imposante, cette vigueur de coloris, et quelquefois même jusqu'à cette désespérante précision qui caractérisent le peintre de Tibère. Dureau avait reconnu que, pour rendre Tacite, il fallait, en quelque sorte, un nouvel idiôme, et il le créa. Il puisa, dans l'éclatant succès que lui avait mérité ce bel ouvrage, de nouvelles forces pour continuer de marcher dans la carrière où il s'était si glorieusement signalé, et, quelques années après, il soutint sa réputation par une traduction de Salluste, qui, comme la précédente, fit oublier ce qui avait existé jusqu'alors. Un troisième historien lui restait à traduire, pour qu'il ne manquât rien à la gloire d'avoir dignement reproduit, dans la littérature française, tout ce que Rome avait eu de plus parfait dans ce genre : il commença cette entreprise, non moins difficile que les précédentes, quoique sous un rapport tout différent. Quelle flexibilité de talent ne fallait-il pas pour passer, avec le même succès, de la narration rapide et serrée de Tacite et de Salluste, à l'harmonieuse abondance, au style périodique et pompeux de Tite-Live? Il parvint toutefois à résoudre ce grand problème; mais il ne put achever le beau monument qu'il élevait aux lettres. Il mourut, dans sa terre du Perche, le 19 septembre 1807, lorsqu'il n'avait encore achevé que la 1re décade, les 3 premières de la 3e, et les 2 premières de la 4e. Heureusement il trouva dans M. Noel, connu par plusieurs travaux utiles (*voy.* ce nom), un continuateur digne d'associer ses travaux aux siens, et la traduction complète de Tite-Live parut successivement accompagnée du texte latin soigneusement revu, en 13 vol. in-8, 1810 et suiv. Il a aussi paru, en 1808, une nouvelle édition de Tacite, en 5 vol. in-8, avec le texte latin qui manquait à la première, le tout revu et corrigé avec le plus grand soin par le digne fils du traducteur (*voy.* ci-après), avec lequel celui-ci avait commencé une traduction de l'*Argonautique* de Valerius-Flaccus. Dureau-de-Lamalle était membre de l'institut depuis 1805; il avait été placé à la tête du conseil-général de son département, puis nommé, en 1802, au corps-législatif.

DUREAU-DE-LAMALLE (Adolphe-Jules-César-Auguste), né à Paris vers 1780, fils du précédent, a fait ses premières études sous les yeux de son père, qu'il a secondé ensuite d'une manière très-efficace dans ses plus importans travaux. On a de lui : *Géographie physique de la mer Noire, de l'intérieur de l'Afrique, et de la Méditerranée*, 1807, in-8. Dans cet ouvrage, l'auteur cherche à prouver que les anciens avaient, de l'intérieur de l'Afrique, une connaissance beaucoup plus étendue que n'en ont eu les géographes modernes. Il a obtenu les éloges mêmes des critiques étrangers.—*Les Pyrénées*, poëme, précédé d'*Un voyage à Viguemale*, et d'*Une description des vallées d'Azun, de Cauterets et de Liectour*, 1808, in-8. Ce poëme, où l'on rencontre les défauts ordinaires du genre descriptif, est cependant très-recommandable par une couleur généralement poétique, et par une versification pleine de vigueur et de hardiesse. M. Dureau-de-Lamalle a travaillé, avec son père, à la traduction, en vers français, des *Argo-*

nautes, de Valérius-Flaccus, 3 vol. in-8, Paris, Michaud, 1810. Cette traduction est très-estimée, et M. Dureau-de-Lamalle l'a enrichie de notes pleines d'érudition.

DUROC, duc de Frioul, né à Pont-à-Mousson, en 1772, d'un père, ancien officier, chevalier de St-Louis et sans fortune, qui avait épousé la fille d'un notaire de cette ville, fit de bonnes études à l'école militaire de Châlons, où il entra comme élève d'artillerie. Nommé, en 1792, lieutenant dans cette arme, il quitta bientôt après la France, passa plusieurs mois en Allemagne, revint dans sa famille, et rentra à l'école, où il ne tarda pas à être dénoncé comme ayant émigré. Échappé à ce danger, il fit, en qualité d'aide-de-camp du général Lespinasse, les premières campagnes de la révolution. Présenté, en 1796, au général Bonaparte, par M. de Marmont, comme un ancien condisciple de l'école militaire, ce général, qui se rappela y avoir vu Duroc, l'attacha à sa personne et le prit dès-lors en affection. Duroc suivit Bonaparte dans toutes les campagnes d'Italie et d'Egypte; fut blessé d'un éclat de bombe au siége de Saint-Jean-d'Acre, revint en France avec le général Bonaparte, en 1799, et devint, après le 18 brumaire, l'agent principal du premier consul, proclamé bientôt empereur, auprès des cours de Berlin, de Stockholm, de Vienne et de St-Pétersbourg. Créé grand-maréchal du palais, il fut spécialement chargé, pendant 15 ans, de la sûreté de la personne de Napoléon, et le confident le plus intime de ses secrets politiques et de ses plaisirs. Duroc n'eut point une carrière militaire remarquable; cependant, en 1805, le général Oudinot, qui commandait les grenadiers de l'armée d'Allemagne, ayant été blessé, il fut un moment chargé de ce commandement. Toujours auprès de l'empereur, qui, dans les guerres de Prusse, d'Autriche et de Russie, s'exposait beaucoup moins qu'il ne l'avait fait autrefois comme général, et qu'il ne l'a fait depuis dans les fatales campagnes de Russie et de France, en 1813 et 1814, le duc de Frioul, qui n'avait jamais couru de grands dangers, semblait être attendu, dans les champs de Lutzen, par une fatalité d'autant plus malheureuse, que la bataille était finie et la victoire déclarée en faveur des Français, lorsqu'un boulet, tiré au hasard, vint le frapper au bas-ventre, au moment où, placé sur une éminence, il s'entretenait avec quelques généraux. Le duc de Frioul, doué de talens très-médiocres, avait pour l'empereur Napoléon des qualités inappréciables; il était froid, discret, réservé; n'avait ni amis ni confidens, et n'importunait jamais son maître de ses sollicitations. Satisfait d'obtenir tout pour lui, il ne demanda jamais rien pour les autres. Le duc de Frioul est mort le 22 mai 1813. L'empereur confia la tutelle de sa jeune veuve (Mlle Hervas d'Almenara) au comte Molé, alors ministre de la justice, et maintenant ministre de la marine.

DUROSNEL (Le comte), lieutenant-général des armées françaises, né à Paris en 1771, reçut une éducation distinguée, entra de bonne heure dans la carrière militaire, y obtint un avancement rapide, se fit remarquer, le 2 décembre 1805, à la bataille d'Austerlitz, par une bravoure brillante, et fut nommé, le 24 du même mois, général de brigade. Il ne se distingua pas moins à celle d'Iéna, et fit alors une charge hardie, qui produisit le plus grand effet. Détaché sur l'Oder, après cette journée, pour intercepter les convois, il réussit dans son opération; se signala ensuite dans les campagnes de 1807, 1808 et 1809, et fut fait général de division pendant cette dernière campagne, dans laquelle, portant, le 22 mai, sur le champ de bataille d'Essling, les ordres de l'empereur au duc de Montebello (Lannes), il fut légèrement atteint d'un boulet de canon. Renversé de cheval, il se cacha dans les bleds, fut fait prisonnier, et ne fut échangé qu'après l'armistice du 12 juillet; c'est cette circonstance qui accrédita le bruit de sa mort, alors universellement répandu. Nommé gouverneur de Dresde, en 1813, il y resta jusqu'à la capitulation, et rentra ensuite en France, où il demeura sans activité. Bonaparte, à son retour, le créa pair et commandant en second de la garde nationale; mais la commission de gouvernement, qui prit les rênes de l'état après la seconde abdication de ce prince, ne voulant pas placer le général Durosnel entre ses nouveaux devoirs et ses anciennes affections, lui retira ce commandement. Le lieutenant-général Durosnel est resté sans activité, depuis le second retour des Bour-

bons; il est compté parmi les généraux les plus braves de l'armée française.

DUROSOY (Barnabé Farmaing, de Rosoy, connu sous le nom de), naquit à Paris en 1745, s'adonna aux lettres, et adopta successivement tous les genres sans se faire remarquer dans aucun. Mis à la Bastille, le 12 mai 1770, pour des ouvrages dont il n'était pas l'auteur, il en sortit le 21 juillet de la même année, avec aussi peu de célébrité qu'il y était entré, et resta confondu, jusqu'à l'époque de la révolution, dans les rangs des plus obscurs littérateurs. Il se fit remarquer alors parmi les défenseurs les plus outrés du pouvoir arbitraire, et se fit rédacteur d'une feuille intitulée *Gazette de Paris*. Des sentimens honorables se glissaient cependant au travers les exagérations insensées de Durosoy, et c'est à lui qu'on dut la généreuse idée d'engager les amis du roi à s'offrir comme ses otages, au moment où ce prince venait d'être ramené de Varennes. A cette idée, Durosoy en joignit une autre, dont l'imprudent n'avait pas calculé tous les dangers, et qui servit, plus tard, de liste de proscription : ce fut de publier journellement les noms des personnes qui s'étaient offertes. Arrêté le soir même du 10 août 1792, et traduit, le 21 du même mois, devant le tribunal institué le 17, pour connaître de la prétendue conspiration imputée au malheureux Louis, dans cette journée, Durosoy fut condamné à mort, sur un article de sa gazette du 9 août, dans lequel il proposait les moyens de défendre le château en cas d'attaque. Exécuté aux flambeaux le 25, sur la place du Carrousel, il avait laissé une lettre dans laquelle il disait : « qu'il était beau pour un royaliste tel que lui de mourir pour son roi et sa religion, le jour de Saint-Louis. » Il montra le plus grand sang-froid, en allant au supplice, monta sur l'échafaud d'un pas rapide, et demanda qu'on rendît sa mort utile au genre humain, en faisant sur lui l'expérience de la transfusion du sang.

DUROURE (Louis-Henri-Scipion-Grimoard-Beauvoir), né à Marseille, en 1763, embrassa la cause de la révolution avec enthousiasme, se rendit dans la capitale, se fit recevoir au club de 1789, et ensuite à celui des cordeliers. Il fut chargé par la commune, en novembre 1792, d'examiner la conduite ministérielle de Roland, et le 31 mai 1793, d'écrire la relation des événemens de cette journée, à laquelle il avait assisté comme officier municipal. A l'époque de la création du club du Manége, en juin 1799, M. Duroure rédigea, dans le *Journal des Hommes libres*, auquel il avait déjà travaillé, les articles intitulés : *Aux hommes libres*. Après le 18 brumaire, il fut porté sur la liste de déportation, qui ne fut pas mise à exécution. Depuis cette époque, il a vécu dans l'obscurité. Il a publié : *Le Maître anglais*, ou *Grammaire raisonnée*, par M. Cobbett, troisième édition, *enrichie de deux nouvelles Tables, revue, soigneusement corrigée, et augmentée de Notes critiques et explicatives*, 1805, in-8; 5e édition, 1808; 5e édition, 1816, in-8 (*Voy.* Cobbett.)

DUROY, député à la convention nationale, était avocat avant la révolution; nommé, en 1790, juge au tribunal du district de Bernay, département de l'Eure, il fut élu, en septembre 1791, député de ce département à l'assemblée législative, et réélu, l'année suivante, à la convention, où, après s'être prononcé contre l'appel au peuple, il vota la mort de Louis XVI, *sans délai*. Duroy, plus fanatique que cruel, fut l'un des provocateurs des événemens des 31 mai, 1er et 2 juin, et se montra, après les attentats de ces funestes journées, l'un des plus implacables persécuteurs des députés qu'elles venaient de proscrire. Ce fut surtout contre Buzot, son collègue de députation, que sa haine se déchaîna avec plus de fureur; après l'avoir dénoncé plusieurs fois, il demanda et obtint contre lui un décret d'accusation. De retour d'une mission de trois mois, à l'armée chargée de réprimer l'insurrection du Calvados, il se plaignit du luxe de plusieurs députés, entre autres de celui de Merlin de Thionville. « J'estime plus, dit-il à cette occasion, ceux qui n'ont pas voté la mort du tyran, que ceux qui l'ont condamné pour en mettre un autre à sa place. » Il ne se prononça pas avec moins de force contre les destitutions d'un grand nombre d'officiers, « qui pour avoir, disait-il, le malheur d'être nés nobles, n'en étaient pas moins *sans-culottes*. » De trop bonne foi pour changer avec les événemens, Duroy ne cessa pas de professer, après le 9 thermidor, les principes qui avaient marqué les premiers pas de sa carrière politique, et cette exaltation ne tarda pas à lui devenir fatale. Lorsque le 12 germinal

an 3 (1er avril 1795), une insurrection violente éclata contre la convention, Duroy avait déjà paru vouloir prendre parti avec les révoltés, mais le triomphe de ceux-ci avait été si court, qu'il n'avait pas eu le temps de se déclarer. Cet événement, au lieu d'être pour lui une leçon salutaire, ne fit que porter son exaspération au plus haut point; aussi, lorsque cinquante jours après (1er prairial, 20 mai), une sédition nouvelle et plus terrible, menaçant d'anéantir la convention, annonçait hautement le dessein de rétablir la terreur, Duroy, réuni à quelques-uns de ses collègues, se mit à la tête des factieux se rendit leur organe, dirigea leurs mouvemens, et fut nommé, par eux, membre du comité de sûreté-générale. Cette révolte ayant eu le sort de celle du 12 germinal, Duroy fut, dans la même séance, décrété d'accusation avec ses imprudens complices, conduit avec eux, dans la même nuit, au château du Taureau (Finisterre), ramené à Paris le 23 prairial (11 juin 1795), mis en jugement devant une commission militaire, et condamné à mort le 26. Il était à peine redescendu dans la prison, après la lecture de son arrêt, qu'à l'imitation de ses collègues, (*voy.* Bourbotte), il se frappa d'un couteau, que l'un d'eux avait réussi à soustraire à la vigilance des gardiens; mais il ne put se donner la mort, et quelques instans après, il fut conduit à l'échafaud, tout couvert de son sang et de celui de ses deux collègues, Bourbotte et Soubrany, étendus sur la même charrette. Comme eux, il montra le plus grand courage dans ses derniers momens, et ne témoigna d'autre regret que de s'être porté un coup mal-assuré.

DURUTTE (Le comte), lieutenant-général des armées françaises, né le 14 juillet 1767, fit, avec distinction, les premières campagnes de la révolution; fut nommé général de division le 27 août 1803, et peu après, commandant de la 10e division militaire à Toulouse. Il passa, en 1809, à l'armée d'Italie, s'y fit remarquer aux passages de la Piave et du Tagliamento, et entra le premier dans le fort de Malborghetto. Appelé au commandement d'une division dans la campagne de Russie, d'abord sous les ordres du duc de Bellune (Victor), puis sous ceux du duc de Castiglione (Augereau), puis enfin sous ceux du général Reynier, il se distingua partout par des talens militaires peu communs, et rendit les plus éminens services. Après avoir, le 6 septembre 1813, sauvé l'armée à la bataille de Dennewitz, il mérita surtout les plus grands éloges, à la journée de Leipzig (18 octobre), où il se vit abandonné par les Saxons, qui tournèrent leurs canons contre sa division. Nommé par le roi, le 23 mai 1814, commandant de la 3e division militaire, à Metz, le conseil municipal de cette ville lui décerna, dans le même temps, une épée d'honneur pour prix de la bonne conduite qu'il avait tenue pendant le blocus. Bonaparte lui ayant confié, à la fin de mai 1815, le commandement de la 4e division du premier corps de l'armée du Nord, le général Durutte a acquis, dans cette désastreuse campagne, en défendant l'indépendance de sa patrie, de nouveaux titres à la reconnaissance de son pays. Il a cessé d'être employé, immédiatement après le retour du roi (8 juillet 1815).

DUSAULCHOY DE BERGEMONT (N.) fut l'un des journalistes qui défendirent, avec le plus d'ardeur, la cause populaire au commencement de la révolution. Il rédigea la *Semaine politique et littéraire*, faisant la continuation des *Révolutions* de Camille-Desmoulins, et le *Batave*. Traduit, en décembre 1796, devant un tribunal, comme provocateur à la révolte contre le gouvernement directorial, il fut absous et mis en liberté. Il a depuis été attaché à la rédaction du *Journal de Paris*, et il est président de la société des chansonniers, connue sous le nom de *Soupers de Momus*. On a de lui, entre autres écrits de peu d'importance : *Histoire du couronnement*, ou *Relation des cérémonies religieuses, politiques et militaires qui ont eu lieu pendant les jours mémorables destinés à célébrer le sacre et le couronnement de S. M. I. Napoléon*, rédigée par M. Dusaulchoy, et précédée d'un Discours préliminaire par M. Lavallée, 1 gros vol. in-8, Paris, an 13 (1805).

DUSSAULT (Jean-Joseph), né à Paris, en 1769, fit de très-bonnes études à Ste-Barbe, et, à peine sorti de ce collége, se trouva lancé au milieu des orages de la révolution. M. Dussault se fit peu remarquer jusqu'au 9 thermidor (1794); mais, après cette époque, il se montra avec autant de talent que de courage parmi les jeunes écrivains qui attaquèrent, d'une manière si énergique, les hommes par qui la France venait d'être couverte de prisons

et d'échafauds. M. Dussault rédigeait alors l'*Orateur du peuple* (*voy.* Fréron fils). Il publia, à la même époque, entre autres écrits : *Fragmens pour servir à l'histoire de la Convention nationale*, où l'on trouve des détails curieux et bien présentés. Il concourut ensuite à la rédaction du *Véridique*, journal dont les auteurs furent condamnés à la déportation après le 18 fructidor: mais il échappa à cette proscription; et, après le 18 brumaire, il devint un des collaborateurs du *Journal des Débats*, auquel il n'a pas cessé de travailler, et où ses articles sont signés d'un Y. D'un goût sûr et cultivé, M. Dussault est tellement passionné pour la littérature des anciens, qu'il ne trouve pas supportable une seule des traductions qui ont été faites de leurs écrits; et il a soutenu cette opinion, que son exagération rend un véritable paradoxe, avec beaucoup de force dans plusieurs articles du *Journal des Débats*, où son amour pour l'antiquité l'a rendu trop sévère et quelquefois injuste à l'égard d'écrivains très-distingués. Il eut, en 1807, une querelle assez vive avec Chénier, dont il avait critiqué les leçons à l'Athénée. Cette polémique donna lieu à une *Lettre* qu'il adressa *à M. Chénier*, 1807, in-8. Cette Lettre fut réfutée dans un opuscule de son adversaire. En général, le ton dur et tranchant de M. Dussault dans l'exercice de sa magistrature littéraire, lui a fait beaucoup d'ennemis. Il n'en a pas diminué le nombre par la sévérité dont il jugea convenable de s'armer, sous le régime impérial, contre quelques littérateurs qui, pendant le cours de la révolution, s'étaient fait connaître par des opinions républicaines trop exaltées. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour M. Dussault, ce fut que l'un de ceux qu'il avait si mal menés, s'avisa de récriminer, et rappela, dans un pamphlet fort répandu, certaines phrases de cet écrivain, rédigées en 1793, et qui avaient toute la couleur de cette époque. Il ne paraît pas que M. Dussault ait cru convenable de réfuter cet argument *ad hominem*. Les journaux de Paris ont annoncé récemment (1818) que les articles insérés par lui dans le *Journal des Débats*, depuis qu'il en est collaborateur, allaient être réunis et publiés comme formant une espèce de corps de doctrine littéraire ; et quoique dans l'annonce dont il s'agit on ait attaché beaucoup trop d'importance aux arrêts de ce journaliste, on ne peut nier que l'érudition et le goût qui se font remarquer dans plusieurs de ses articles, semblent leur mériter une existence plus longue que ne l'est d'ordinaire celle d'un feuilleton.

DUSSAULX (Jean), député à la convention nationale, naquit à Chartres, le 28 décembre 1728, d'une famille de robe; fit de bonnes études aux colléges de la Fléche, du Plessis et de Louis-le-Grand, où il remporta tous les prix. Il fit la guerre de sept ans sous le maréchal de Richelieu, en qualité de commissaire de la gendarmerie, revint ensuite avec son corps à Lunéville, et y obtint l'estime et l'amitié du roi Stanislas. Agé seulement de vingt-un ans, il avait déjà traduit Juvenal, et cet ouvrage, qui lui avait ouvert les portes de l'académie de Nancy, lui ouvrit, en 1776, celles de l'académie des inscriptions. Nommé secrétaire du duc d'Orléans, cette place qui lui permettait de se livrer à ses travaux litteraires, suffisait à son ambition. Dussaulx, d'un naturel simple, doux et tranquille, ne connaissait qu'une passion, celle de la liberté ; aussi avait-il, dès 1790, fait connaître ses opinions en faveur de la révolution, par son *Discours historique sur l'insurrection parisienne, et la prise de la Bastille*. Député suppléant de Paris à l'assemblée législative, il y fut admis le 6 juin 1792, et se prononça le 2 septembre de la même année, avec toute l'énergie que permettait son âge, contre les forfaits qui ensanglantèrent cette épouvantable époque de la révolution. Nommé, ce jour-là même, l'un des commissaires de l'assemblée législative pour arrêter le cours des assassinats, ses efforts, pour y parvenir, furent sans succès, parce que ses collégues Chabot et Bazire, complices de ces crimes, et comme lui commissaires de l'assemblée, s'opposèrent à toutes les mesures que proposait Dussaulx pour y mettre un terme. Il serait difficile d'expliquer ce qui put valoir au vénérable Dussaulx, de la part du corps électoral de Paris, qui donnait à la convention, Robespierre, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes etc., etc., le funeste honneur de siéger dans cette assemblée, où il apporta toute la bonté de son ame, et toute la modération de ses principes. Après avoir défendu, le 5 janvier 1793, l'arrêté du département de la Haute-Loire qui ordonnait la formation d'une garde départementale pour protéger la convention, il

vota, le 15 du même mois, dans le jugement de Louis XVI, en faveur de l'appel au peuple, pour la détention et le bannissement de ce prince, à la paix, et enfin pour le sursis. C'en fut assez pour que le 2 juin suivant, Billaud-Varennes demandât, contre Dussaulx, un décret d'arrestation, auquel la convention ne consentit pas cette fois. Plus docile à la voix de ses tyrans, à mesure que leur sceptre devenait plus pesant, elle accorda, le 3 octobre, ce qu'elle avait refusé le 2 juin, et Dussaulx, sauvé par Marat, comme un *vieux radoteur*, de l'échafaud que lui réservait le comité de sûreté générale, fut arrêté sur le rapport d'Amar (*voy.* ce nom), avec 72 de ses collègues. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, Dussaulx passa, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3, dans le conseil des anciens, dont il sortit en mai 1798. Il survécut peu à sa retraite, et mourut à Paris le 16 mars 1799, après une maladie longue et douloureuse. Il disait de lui-même, et la postérité répétera après lui, « qu'étranger à tous les partis, ennemi de toutes les factions, ses mains furent toujours aussi pures que son cœur. » L'on a de lui, entre autres ouvrages, une traduction française fort estimée des *Satires de Juvenal*, 2 vol. in-8, Paris, 1805 (dernière édition).

DUSSEK (Jean-Louis), né à Czaslaw en Bohéme, d'une famille qui a donné d'excellens organistes à l'Allemagne, composa, dès l'âge de treize ans, une messe solennelle, et en avait à peine vingt lorsqu'il se fit entendre à la Haye, où les bienfaits du stadhouder le retinrent plusieurs années. Après avoir voyagé, pendant assez long-temps, dans le nord de l'Europe, il vint à Paris, qu'il ne quitta qu'au commencement de la révolution, pour se rendre en Angleterre. Il revint enfin se fixer dans la capitale de la France, près du prince de Bénévent, auquel il demeura attaché jusqu'à sa mort, arrivée en 1812. Dussek a publié, outre des *Œuvres* pour le piano, dont plusieurs sont très-estimées, une *Méthode* pour le même instrument, et quelques oratorios en allemand. Il ne jouissait pas d'une moindre réputation, comme virtuose sur le piano; mais comme on ne le connaissait guère que dans quelques sociétés, on le détermina à se faire entendre en public, et il eut un très-grand succès dans les concerts qu'il donna à l'Odéon, quelque temps avant sa mort. Il eut, vers cette époque, une contestation remarquable avec un des plus fameux médecins de la capitale qui, ayant plus d'une fois fait servir le talent de Dussek à embellir des soirées, où ce praticien réunissait chez lui la plus brillante société de la capitale, sans que jamais l'artiste eût été payé autrement qu'en éloges, voulut ensuite exiger de lui une rétribution exorbitante pour quelques *visites* qu'il avait faites chez celui-ci, atteint d'une légère incommodité. La compensation proposée par Dussek ayant été rejetée par le docteur, il en résulta un procès, où l'enfant d'Esculape n'eut pour lui ni les rieurs ni les juges, et se trouva même redevable de quelques centaines de francs envers le favori d'Apollon.

DUSSIEUX (Louis. *Voy.* Ussieux).

DUTENS (Louis), né à Tours, le 15 janvier 1730, commença par cultiver la poësie, et travailla pour le théâtre, qu'il quitta pour l'étude du grec et des langues orientales, dans lesquelles il fit des progrès rapides, ainsi que dans les mathématiques. Après avoir été, en Angleterre, l'instituteur d'un jeune homme de distinction, il fut, pendant quelques années, secrétaire de l'ambassade britannique à Turin. Il voyagea ensuite dans une partie de l'Europe avec lord Algernon, héritier de l'illustre maison de Northumberland, et étant à Paris, en 1775, fut nommé membre *libre* de l'académie des inscriptions. Il voyagea encore en Italie, puis retourna en Angleterre, où il mourut le 23 mai 1812. Malgré de fréquens déplacemens, ce savant a publié grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux modernes*, 1766, 2 vol. in-8; seconde édition, 1776, 2 vol. in-8; 4e édition, 1812, 2 vol. in-8. — *Logique, ou l'art de raisonner*, 1773, in-12; 1777, in-8, réimprimé dans les *OEuvres mêlées*. — *Des Pierres précieuses et des Pierres fines, avec les moyens de les connaître et de les évaluer*, 1776, in-12; Londres, 1777, in-8; Paris, 1783, in-12. — *Itinéraire des routes les plus fréquentées*, ou *Journal d'un voyage aux principales villes d'Europe*, 1775, in-8; 1777, in-8; édition augmentée d'un itinéraire de l'Espagne, rédigé sur les observations de M. de Voglie, 1783, in-8; 1788, in-8; 1791, in-8. C'est un manuel commode et instructif que Dutens améliorait à chaque édition. — *OEuvres mêlées*, 1784, in-8. Sous ce

titre, on a recueilli presque tous les ouvrages de Dutens, Londres, 1797, 4 vol. in-4. —*Histoire de ce qui s'est passé pour le rétablissement d'une régence en Angleterre*, 1789, in-8; et des dissertations sur les médailles, qui prouvent de grandes connaissances numismatiques. Dutens a de plus publié des éditions de Leibnitz, du *Manuel d'Épictète*, traduction de Dacier, et du texte grec du roman de Longus, intitulé: *Daphnis et Chloé*.

DUTILLET (Guillaume-Louis), dernier évêque d'Orange, naquit en 1729, au château de Montramay, d'une famille distinguée dans la robe à Paris. On le destina, dès l'enfance, à l'état ecclésiastique. Après avoir été, pendant quelques années, prévôt du chapitre de Provins, il obtint l'évêché d'Orange en 1774, et y donna l'exemple des plus touchantes vertus. Vivant avec la simplicité des premiers apôtres, il distribuait la majeure partie de ses revenus en aumônes dont les protestans et les juifs de son diocèse ne furent jamais exclus. Les habitans n'ont point oublié le courage avec lequel, en 1784, il brava les eaux de l'Ouvère, au péril de sa vie, pour secourir des malheureux. La convocation des états-généraux, dont il fit partie, est, pour ce prélat une époque de gloire; il fit connaître aux fidèles, par une lettre pastorale, la mission dont il s'était chargé et les sentimens qui l'animaient dans cette importante circonstance. Il annonça qu'il était prêt à faire tous les sacrifices pour couvrir le *déficit* des finances, ajoutant que le clergé devait saisir avec empressement cette occasion de secourir l'État et d'abjurer un luxe trop contraire aux préceptes du christianisme. La conduite du vertueux Dutillet ne démentit point cette manière de voir, si noble et si généreuse; mais loin que la plupart de ses confrères le secondassent, il en fut hautement blâmé; il eut le regret, en revenant dans son diocèse, de prévoir tous les orages politiques auxquels la France allait être exposée, et que plus de modération, de désintéressement et d'équité, de la part des premiers ordres de l'État, pouvaient si facilement prévenir. N'ayant point voulu prêter le serment civique, il se retira d'Orange, et vécut ignoré, pour ainsi dire, chez un de ses parens au château de Blunay-lez-Metz sur Seine, où il mourut le 22 décembre 1794. Du fond de cette retraite, pendant la disette qui désola la France en 1793, il faisait encore passer des secours à ses diocésains, et particulièrement à ceux de ses prêtres qui se trouvaient dans le besoin. M. Dutillet, dont l'éducation avait été très-soignée, consacrait ses momens de plaisir à la culture des lettres et des arts. Ses sermons, qui rappellent souvent l'onction affectueuse de Cheminais et même de Massillon, mériteraient d'être recueillis et publiés. Plusieurs amateurs ont de ses tableaux peints à l'huile, et s'ils n'offrent pas un dessin bien correct, ils annoncent du moins un pinceau distingué. M. le baron de Stassart, pour lors sous-préfet d'Orange, a fait élever à ses frais, en 1809, dans l'ancienne église cathédrale de cette ville, un monument funéraire qui rappelle le souvenir et les vertus du dernier évêque; il porte pour inscription : *Louis-Guillaume Dutillet, dernier évêque d'Orange. Il fut, pendant vingt années, l'honneur de l'épiscopat, et le père des pauvres de son diocèse.*

DUVAL (Amaury-Pineux), ancien avocat au parlement de Rennes, et ensuite secrétaire de légation à Malte, fut long-temps chef de bureau au ministère de l'intérieur. Il a remporté trois prix au concours de l'institut, et deux à ceux d'académies étrangères. Membre de l'institut depuis plusieurs années, M. Duval a été nommé membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, par ordonnance du 21 mai 1816. Le 18 novembre, il fit partie de la députation de l'institut qui assista aux obsèques de Ginguené, et prononça un éloge touchant de ce savant littérateur, qui était son compatriote, son collègue et son ami. M. Amaury Duval (car c'est sous ce nom qu'il est généralement connu) possède des connaissances philologiques très-étendues. On a de lui, entre autres ouvrages : *Relation de l'insurrection de Rome en 1793 et de la mort de Basseville* (l'auteur avait été témoin de ces événemens), Naples, 1793.—(Avec Toscan) *Voyage dans les Deux-Siciles et dans quelques parties des Apennins*, traduit de Spallanzani, 1795. —*Des sépultures*, ouvrage couronné par l'institut, 1800, in-8.—*Précis de la nouvelle méthode d'éducation de Pestalozzi*, suivi de quelques *considérations sur cette méthode*, 1804, in-8.—*Paris et ses monumens*, 3 vol, in-fol. — *Les fontaines de Paris, anciennes et modernes*, 1813,

in-fol. M. Amaury Duval est un des collaborateurs de l'*Athenœum*, 1806, in-4. Il a travaillé à plusieurs autres recueils littéraires.

DUVAL (Alexandre-Vincent Pineux), auteur dramatique, frère cadet du précédent, a commencé par jouer les rôles dits *nécessaires* au Théâtre-Français; mais se sentant appelé à suivre une carrière plus brillante, il ne tarda pas à quitter ce théâtre, auquel néanmoins il rendit, dès-lors, des services bien autrement utiles, puisque ce fut à la littérature dramatique qu'il consacra ses veilles, avec un talent et un succès qui lui méritèrent l'honneur d'être admis à remplacer Legouvé, à l'institut, où il entra en octobre 1812. Il était, à cette époque, directeur de l'Odéon, fonctions qu'il avait commencé à exercer en 1808, et qu'il conserva jusqu'au mois de juin 1815. L'année suivante, il eut, avec M. Picard, son émule dans la carrière de l'art dramatique, et M. Guichard, avocat de la liste civile, à l'occasion d'une demande en indemnité auprès du ministère de la maison du roi, un démêlé très-vif, qui amusa la malignité publique aux dépens des deux parties, et qui ne fut terminé que plus d'un an après, par l'intervention d'une commission académique. M. Alexandre Duval a été nommé membre de l'académie française par ordonnance du 21 mars 1816. Il est auteur d'un grand nombre de pièces, jouées avec succès, sur différens théâtres, et parmi lesquelles nous citerons; aux Français: *Les Projets de mariage.* — *Les Tuteurs vengés.*—*Le Tyran domestique*, comédie en 5 actes et en vers, et qui a été l'objet des éloges de la deuxième classe de l'institut, dans le rapport sur les prix décennaux. —(Avec Picard) *Le Chevalier d'industrie*, pièce qui, remise au théâtre en 1818, y a été reçue avec une défaveur que l'on s'accorde à attribuer à l'extrême bassesse du principal caractère. —*Édouard en Écosse*, espèce de mélodrame qui a dû son principal succès aux allusions qu'il présente.—*La femme misantrope.*—*Guillaume-le-Conquérant.*—*Les Héritiers* ou *le Naufrage*, petite comédie pleine de naturel, d'esprit et de gaîté.—*La Jeunesse d'Henri V*, que l'on revoit toujours avec plaisir au théâtre. —(Avec Monvel) *La Jeunesse du duc de Richelieu*, ou *le Lovelace français*, drame en 5 actes et en prose.—*Shakespeare amoureux.*—*Le Voyage à Paris.* —Enfin, *La manie des grandeurs*, comédie en 5 actes et en vers, donnée en 1817, et que nous regardons comme la production qui, dans son ensemble, honore le plus le talent de cet écrivain. Le sujet en est heureux, la marche rapide, les caractères largement dessinés, le style ferme et vigoureux, et le travers que l'auteur a voulu fronder, y est peint avec une vérité qui prouve un talent d'observation peu commun.—A Louvois et à l'Odéon: *Le retour d'un Croisé*, parodie très-ingénieuse de certains romans, et où la terreur mélodramatique est fort gaîment ridiculisée.—*Le Menuisier de Livonie.*—*Montoni*, ou *le Château d'Udolphe.* — A l'Opéra-Comique: *Trente et quarante.*—*Le Vieux château*, ou *la Rencontre.*—*Les Suspects*, petit opéra qui parut en 1794, et que les circonstances rendirent très-piquant.—*Les Artistes par occasion.*—*Beniowski*, ou *les Exilés au Kamtschatka.* — *Le Coup d'épée*, ou *Une aventure de St-Foix.*—*Joseph en Égypte.*—*Maison à vendre*, ouvrage que l'on peut regarder comme l'un des plus distingués dans le genre auquel il appartient.—*Le Prisonnier*, ou *la Ressemblance*, qui mérite à-peu-près le même éloge.—*Le Défenseur officieux.* —*Les Hussites.* Celui des ouvrages de M. Alexandre Duval qui, après *la Manie des grandeurs*, donne le plus d'éclat à sa réputation littéraire, attendu l'importance du genre, est *le Tyran domestique*, pièce à laquelle des caractères bien tracés, une intrigue habilement tissue et un grand intérêt assurent un rang distingué, quoique le dernier acte appartienne, d'une manière un peu trop marquée, au genre larmoyant, et que la versification n'ait pas toujours l'élégance et la correction désirables. M. Duval ne mérite pas le même reproche dans ses pièces en prose, dont le dialogue est aussi franc que spirituel. — Duval (Henri), frère des précédens, a publié: *Essai sur la critique*, 1807, in-8. —*Éloge de Duplessis-Mornay*, 1809, in-8.—*De la vraie philosophie*, discours qui a remporté le prix d'éloquence à la société de belles-lettres de Montauban, 1814, in-8.—*Le Procès*, opéra, 1815, in-8.

DUVAL-LE-ROY (Nicolas-Claude)

né à Bayeux vers 1730, mathématicien distingué, fut nommé premier professeur des écoles royales de navigation, et contribua à former grand nombre d'excellens officiers dans cette partie. Il fut secrétaire de l'académie de marine de Brest, correspondant de l'académie des mines, et ensuite de l'institut. Il est mort le 6 décembre 1810. On a de lui, entre autres ouvrages : *Supplément au traité d'optique de Smith*, Brest, 1784, in-4. — *Élémens de navigation*, Brest, 1802, in-8.

DUVAL (Jean-Pierre), avocat à Rouen, fut nommé, en septembre 1792, député de la Seine-Inférieure à la convention nationale. Il vota, dans le procès de Louis XVI, en faveur de l'appel au peuple, pour la réclusion suivie du bannissement, et pour le sursis. Décrété d'accusation, à la suite des événemens du 31 mai, il échappa à la proscription, rentra dans la convention le 8 décembre 1794, passa au conseil des cinq-cents, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3, le quitta en mai 1797, entra au ministère de la police générale, le 29 octobre 1798, et en sortit en juin de l'année suivante. Redevenu, après le 18 brumaire, membre du corps-législatif, il cessa d'en faire partie en 1803, et fut nommé, le 1er février 1805, préfet des Basses-Alpes. Appelé, le 6 avril 1815, par Bonaparte, à la préfecture de la Charente, il a quitté ces fonctions au second retour du roi, et vit aujourd'hui retiré dans ses terres. M. Duval est un homme de bien, ami de la liberté, quoique ses principes n'ayent pas toujours paru bien sûrs et d'une douceur de caractère qui a ressemblé quelquefois à de la faiblesse.

DUVAL (F.-M.-Charles), juge du tribunal du district de la Guerche, fut nommé député d'Ille-et-Vilaine à l'assemblée législative, et ensuite à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Quoiqu'inébranlablement dévoué à la montagne, avec laquelle il vota toujours, aucun acte, aucune proposition odieuse ne se rattachent particulièrement à son nom. Chargé, par la société des jacobins, de rédiger, de concert avec Laveaux, le *Journal de la montagne*, il fut, en février 1794, nommé président de cette société. Charles Duval est surtout connu comme propriétaire et principal rédacteur du *Journal des hommes libres*, feuille rédigée avec énergie et talent, mais dans des principes subversifs de tout ordre social, et où Antonelle et le prince Charles de Hesse faisaient, avant et depuis le 9 thermidor, un cours public de démagogie. Duval contribua puissamment à la chute de la tyrannie, par le courage avec lequel il attaqua Robespierre ; mais ce fut à la manière des Billaud et des Collot, qui voulaient s'en réserver l'héritage. Après avoir exercé divers emplois jusqu'en octobre 1799, M. Duval obtint, dans l'administration des droits-réunis, formée à cette époque, une place de chef de bureau, qu'il a perdue lorsque la loi, dite d'amnistie, l'a contraint à quitter la France.

DUVAL (George), auteur dramatique, employé au ministère de l'intérieur, a donné, outre un très-grand nombre d'autres pièces, composées presque toutes pour les petits théâtres : *L'Anguille de Melun*. — (Avec Dossion) *La Mouche du coche*. — (Avec Servière et Bonel) *La pièce qui n'en est pas une*. — (Avec A. Gouffé) *Clément Marot*. — *Dancourt*, ou *la poste au quiproquo*. — *Une Journée à Versailles*, ou *le Discret malgré lui*. Cette comédie, très-amusante, et dont l'idée principale est extrêmement heureuse, a eu beaucoup de succès.

DUVERGIER de HAURANNE (Jean-Marie), ancien négociant, né à Rouen, le 21 mars 1771, est de la même famille que le fameux abbé de Saint-Cyran, si connu dans l'histoire du jansénisme. Après avoir successivement rempli les places de juge au tribunal de commerce, de membre de la chambre de commerce, et d'administrateur des hospices civils de Rouen, il fut élu, par le département de la Seine-Inférieure, membre de la chambre des députés de 1815, où il vota toujours avec la fraction ministérielle de la minorité. Nommé, après la dissolution de la chambre, adjoint à la mairie de Rouen, il fut, en octobre 1816, chargé de présider le collége électoral de Neufchâtel (Seine-Inférieure), et réélu, par le même département, membre de la chambre des députés. M. Duvergier de Hauranne est un intrépide ministériel, qui ne se borne pas à défendre les ministres sur les bancs de la chambre, mais qui plaide encore leur cause dans ses brochures. Il a publié, en octobre 1818, une lettre de ce genre, sur les élections, adressée à M. de Benjamin Constant, et dont il est probable que le public n'aurait pas eu connaissance, sans la réponse

que ce publiciste a jugé à propos de lui faire dans *la Minerve*.

DUVERNE DE PRESLE (Le chevalier), né à Giourdy dans le Nivernais, d'une famille noble, mais pauvre, fut élevé à l'école militaire, entra dans la marine royale, en 1778, au moment où la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, et passa en Amérique, sous les ordres de Rochambeau. Revenu en France, en 1788, après de longs voyages dans la mer Noire et au nord de l'Amérique, il en repartit bientôt pour parcourir la Suisse, l'Allemagne et l'Angleterre. Il resta dans ce dernier pays jusqu'en 1792, et y forma de nombreuses liaisons avec les émigrés français. Revenu en France au commencement de cette année, il s'y trouva inscrit sur la liste des émigrés, se cacha sous divers noms, en sortit, se rendit auprès du prétendant, et porta en Bretagne, lors de la pacification de la Vendée, une lettre de ce prince aux chefs des insurgés. Chargé, vers la fin de 1795, d'établir dans Paris un centre d'intrigues royalistes, il se rendit en France en passant par l'Angleterre, se lia avec MM. de Lavilleheurnois et Brottier, se confia imprudemment, en janvier 1797, au colonel Malo, et fut dénoncé par cet officier. Arrêté à l'École militaire où logeait ce colonel, chez lequel Duverne s'était rendu sous le nom de Dunan, il fut traduit devant un conseil de guerre, convaincu d'intrigues royalistes, d'espionnage et d'embauchage, et condamné, avec ses complices, malgré cette triple conviction, seulement à une détention de dix années. Réintégré dans la prison du Temple, par arrêté du directoire du 19 germinal an 5 (8 avril 1797), pour être jugé comme conspirateur, il attendait l'instruction de cette nouvelle procédure, lorsque les événemens du 18 fructidor (4 septembre 1797) arrivèrent. Compris alors dans la mesure de déportation qui allait frapper les députés et les journalistes du parti vaincu, Duverne était sur le point de partir, lorsqu'il acheta sa grâce par d'importantes révélations sur le système d'intrigue et de corruption dont il était l'un des agens principaux. Il est demeuré, depuis cette époque, dans une profonde obscurité.

DUVEYRIER (Le baron HENRI), avocat au barreau de Paris, commença sa réputation dans l'affaire Kornmann et Beaumarchais. Élu député-suppléant aux états-généraux de 1789, membre du corps-électoral, en juillet de la même année, et ensuite du comité permanent de l'hôtel-de-ville, il fut chargé par le roi, en septembre 1790, de se rendre à Nancy, avec M. Cahier-de-Gerville, pour y prendre des informations sur les funestes événemens qui avaient eu lieu dans cette ville, le 31 août précédent. Ils y rétablirent la société populaire, firent réarmer la garde nationale, mettre en liberté les soldats arrêtés par ordre de M. de Bouillé, et rejetèrent, dans leur rapport, tous les malheurs de cette journée sur les officiers de la ligne. En juin 1791, M. Duveyrier fut chargé, par le garde-des-sceaux d'aller à Worms, remettre au prince de Condé un décret du 11 du même mois, et une lettre du roi (*voy.* CONDÉ). Nommé, en 1792, secrétaire-général du ministère de la justice, il fut accusé d'incivisme et emprisonné; il se trouvait dans les prisons le 2 septembre. Acquitté par l'affreux tribunal qui rendait ses jugemens entre les guichets, Duveyrier fut chargé, en 1793, d'une mission, en Danemarck, et passa, hors de France toute l'époque de la terreur. Nommé, en 1797, administrateur-général des hôpitaux militaires, et chargé, en Italie, d'une mission relative à cet objet, M. Duveyrier fit une fortune considérable, fut appelé au tribunat, après le 18 brumaire, et s'y montra, dans toutes les occasions, l'un des plus souples instrumens du pouvoir. On a reproché, avec raison, à M. Duveyrier, d'avoir poussé quelquefois l'adulation pour l'empereur, jusqu'à la bassesse, et l'on sait quels maux a valu cette adulation à la France. Au reste, cet orateur, qui a fait preuve quelquefois d'une éloquence véritable, a souvent gâté, par une manière ridiculement ampoulée, les dons heureux qu'il a reçus de la nature. M. Duveyrier, nommé, lors de la suppression du tribunat (19 août 1807), premier président de la cour d'appel, a rempli ces fonctions jusqu'au commencement de 1816.

DUVIQUET (P.), né à Clamecy département de la Nièvre, de parens pauvres, étudia au collége de Lisieux, et à celui de Louis-le-Grand, où il était maître-de-quartier au commencement de la révolution. Étant retourné alors dans son pays, il y professa les belles-lettres, entra dans la carrière administrative, se montra un moment opposé au 31 mai 1793, et s'enrôla dans un bataillon de volontaires.

Sans caractère et sans argent, Duviquet s'empressa de faire sa paix avec le parti qu'il avait paru combattre, et se fit nommer, en 1793, secrétaire-général de l'atroce commission temporaire de Lyon. Chargé d'enregistrer les assassinats de cet abominable tribunal, son langage et sa conduite furent toujours en harmonie avec les fonctions qu'il remplissait. Député au conseil des cinq-cents, en mars 1798, par le département de la Nièvre, Duviquet s'y montra, du moins, fidèle à la reconnaissance, en défendant Merlin, son protecteur, dont on demandait la mise en accusation. Exclu du corps-législatif après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), Duviquet fut d'abord nommé commissaire près le tribunal civil de Clamecy. Ayant abandonné cet emploi, en 1806, pour s'attacher, en qualité d'avocat, à la cour de cassation, il se dégoûta bientôt de sa nouvelle profession, se fit professeur dans un pensionnat, et devint enfin rédacteur des articles sur les spectacles, dans le *Journal des Débats*, où le secrétaire-général de la commission temporaire de Lyon dépose tous les jours l'expression de son dévouement à la maison de Bourbon et à sa légitimité.

DUYN (François-Adam, comte van der), gouverneur civil de la Hollande méridionale, né à la Haye, en 1771, d'une ancienne famille, est entré au service en 1787, en qualité d'enseigne dans les gardes hollandaises. Il quitta cette carrière, deux ans après, pour faire partie du corps des nobles de la province de Hollande. Il fut attaché, en 1793, au prince héréditaire d'Orange, comme gentilhomme de la chambre. Resté fidèle à la famille stadhouderienne, lorsque la révolution de 1795 la força de se retirer en Angleterre, M. van der Duyn alla habiter la province d'Utrecht, et n'accepta aucun emploi des gouvernemens qui se succédèrent jusqu'en 1813, époque où les revers de la France amenèrent la révolution du 17 novembre. Les autorités et 500 hommes de troupes de cette nation ayant quitté la Haye, MM. van der Duyn et Vanhogendorp se mirent à la tête du mouvement qui les avait forcés à la retraite, et convoquèrent deux assemblées des états-généraux, qui se séparèrent toujours sans avoir voulu prendre une part active à la révolution qui venait de s'opérer. Ils se chargèrent alors de gouverner, eux-mêmes, au nom du prince d'Orange, jusqu'à son retour en Hollande, et publièrent, le 21 novembre, une proclamation pour annoncer au peuple cette résolution. Dans cette circonstance, M. van der Duyn et son collègue ont fait preuve de courage et de patriotisme. Ils se dévouaient à la noble tâche de l'indépendance de la patrie, sans laquelle il n'y a ni nation ni liberté, et l'on ne saurait trop louer leur conduite à cette époque mémorable. L'arrivée du prince d'Orange ayant mis fin à ce duumvirat, M. van der Duyn a été récompensé de ses services par sa nomination au conseil-d'état, et successivement par les dignités de grand-maître de la cour de la reine, de grand-croix du Lion belgique, de membre du corps équestre de la province de Hollande, et de curateur de l'université de Leyde.

DYZÈS, comte d'Arène, fut nommé, en 1790, procureur-syndic du département des Landes, député, en 1791, à l'assemblée législative, et, en 1792, à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il se fit peu remarquer pendant le cours de ces deux sessions, et devint, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), membre du sénat-conservateur. Il a siégé dans ce corps jusqu'en 1814; et n'a été employé, depuis cette époque, ni par le gouvernement royal, ni au retour de Bonaparte.

E

EARLE (Sir James), membre de la société royale de Londres, chirurgien extraordinaire du roi d'Angleterre et de l'hôpital de Saint-Barthélemy, jouit dans sa patrie, comme écrivain, d'une grande réputation. Les *Notes* qu'il a ajoutées à l'ouvrage de Pott, et ses *Traités* sur différentes parties de guérir, sont le fruit de longues et savantes observations et d'une pratique étendue. Il a publié : *Ouvrages chirurgicaux de Percival Pott, avec une Vie de l'auteur, une Méthode de guérir l'hydrocèle par des injections*, etc. 1790, 3 vol. in-8; réimprimées en 1808. — *Traité sur*

l'hydrocèle, 1791, in-8; avec un *Appendix*, en 1793. — *Observations pratiques sur l'opération de la pierre*, 1793, in-8. — *Observations sur la guérison de la courbure de l'épine du dos, où l'on considère l'effet des secours mécaniques*, avec un *Traité sur les moyens de diminuer les effets du feu sur le corps humain*, 1790, in-8. — *Exposé d'un nouveau mode d'opération de la cataracte*, 1801, in-8. — *Observations sur les fractures des membres inférieurs du corps*, 1807, in-8. — *Observations sur les excroissances hémorroïdales*, in-8, 2e édition.

EBEL (Jean-Godefroi), médecin et membre de l'académie des sciences de Munich, né à Francfort-sur-l'Oder, s'est fait connaître par des ouvrages historiques, notamment sur la Suisse. Ses travaux sur cette contrée, lui ont acquis le titre de citoyen de la république helvétique, qui lui fut conféré en 1801. Le docteur Ebel a publié en allemand: *Manuel du voyageur en Suisse*, Zurich, 1793; seconde édition, 1804-1805. Il y a trois traductions françaises de cet ouvrage: la dernière est de juillet 1816, 4 vol. in-8, avec figures. Les journaux étrangers ont retenti des plaintes de M. Ebel contre le libraire de Paris, qui, en retranchant toute la partie géologique, minéralogique, botanique, etc., a osé mettre le nom de l'auteur à la contrefaçon ainsi mutilée d'un ouvrage regardé, dit M. Ebel, comme classique en Allemagne. Il est juste de reconnaître que cette dernière expression n'a rien d'exagéré, et que les Suisses eux-mêmes recommandent aux étrangers qui parcourent leur pays, la lecture du *Manuel* dont il s'agit. — *De la structure de la terre dans les Alpes, avec quelques Réflexions sur la conformation de la terre en général*, 2 vol. in-8, fig. — *Description des peuples montagnards de la Suisse*. Leipzig, 1802-1803, 2 vol. in-8, avec des planches. Ces deux derniers ouvrages sont aussi très-estimés.

EBEN (Le baron), officier allemand, ayant attiré l'attention du prince régent d'Angleterre par son talent dans l'art du dessin, et des connaissances militaires fort au-dessus du grade qu'il occupait, fut, par la protection du prince, placé avantageusement dans l'armée portugaise. S'étant trouvé impliqué dans la conspiration découverte à Lisbonne pendant l'été de 1817, laquelle avait pour but, suivant les uns, un changement de dynastie, et suivant d'autres, tendait uniquement à affranchir ce pays de l'influence anglaise (*voy.* Freyre d'Andrada), le baron Eben a été condamné au bannissement perpétuel des terres de Portugal, avec peine de mort s'il venait à rompre son bannissement.

ECQUEVILLY (Le comte Armand-François d'), pair de France, lieutenant-général et directeur du dépôt de la guerre, fut, pendant l'émigration, maréchal-général-des-logis de l'armée de Condé, dont il vient de se faire l'historien, en publiant, en septembre 1818, un précis des campagnes de cette armée; ouvrage qui ne se recommande par aucun mérite littéraire, mais dont la lecture est au moins fort curieuse, par l'impudente naïveté avec laquelle M. d'Ecquevilly traite de *rebelles* ce million d'hommes, chargé par la nation française de défendre son indépendance contre l'Europe coalisée, et contre cette poignée d'émigrés qui n'avaient sollicité les secours de l'étranger, et ne combattait elle-même, que pour le rétablissement des droits et des prérogatives de la féodalité, irrévocablement proscrits, dès-lors, par la volonté nationale. C'est dans les écrits comme dans les discours d'une faction, qui ne serait que stupide et ridicule si elle n'était pas intolérante et sanguinaire, qu'on retrouve, à tout moment, les indices certains du système qu'elle suit, avec persévérance, jusqu'au moment où, devenue maîtresse de l'état, elle prétendra y soumettre la France. Ce projet se trahit, à tout instant, dans l'ouvrage de M. d'Ecquevilly, et nous ne saurions assez nous étonner que le ministère français n'ait pas senti combien il y avait d'inconvenance, et peut-être de danger, à permettre qu'une insulte aussi grave, faite à la nation française par un de ses agens, obtint les honneurs, ou plutôt le scandale de la publicité.

EDGEWORTH (Miss-Marie), fille de Richard Lovell, a appliqué, avec beaucoup de succès, un talent littéraire distingué à perfectionner l'éducation du peuple, soit en publiant des traités sur ce sujet, soit en lui présentant une saine instruction, ou une morale à sa portée, sous la forme attachante du roman. Elle possède, à un haut degré, l'art de peindre les caractères et les mœurs. On a de sa composition, entre autres écrits: *Let-*

tres pour les dames qui s'occupent de littérature, deuxième édition, 1799, 1 vol. in 8; réimprimées depuis en trois vol. in-8. —*Éducation pratique*, 1798, 2 vol. in-8; ouvrage qui, bien qu'un peu diffus, est regardé comme l'un des meilleurs que l'on possède sur une matière aussi importante; les exemples y sont heureusement joints aux préceptes. — *Bélinde*, 1801, 2 vol. in-8. Ce roman, peut-être un peu trop sérieux, mais qui offre des caractères tracés avec beaucoup de vérité, et dans lequel on trouve d'ailleurs la morale la plus pure, a été traduit en français, Paris, an 10 (1802), in-8, par M. Octave de Ségur.—*Léonora*, 1806, 2 vol. in-12. Un intérêt doux règne dans cet ouvrage, dont le ton est d'ailleurs excellent.—*Annales du grand monde* (*Tales of fashionable life*), 1809, 3 vol. in-12; troisième édition, 1812, augmentée de 3 vol. traduit en français, sous le titre de *Scènes de la vie du grand monde*, 1813, 3 vol. in-12; une première traduction, publiée la même année, est intitulée : *Vivian* ou *l'homme sans caractère*. Le but moral de ce dernier ouvrage est frappant, et amené avec beaucoup d'art et de vraisemblance.—*Le patronage*, 1814, 4 vol. in-12, traduit librement en français, par J. Cohen, 1816, 5 vol. in-12, sous ce titre : *Les protecteurs et les protégés*. On a encore traduit en français les ouvrages suivans : *La mère intrigante*, 1811, 2 vol. in-12. — *L'Ennui*, ou *Mémoires du comte de Glenthorn*, 1812. C'est un extrait de l'ouvrage cité plus haut sous le titre d'*Annales du grand monde*. L'idée de faire de l'*ennui*, c'est-à-dire, de l'absence de tout sentiment, le sujet d'un roman, est aussi neuve qu'elle paraît bizarre au premier coup-d'œil : le talent de Miss Edgeworth a néanmoins su tirer de cette étrange donnée des scènes pleines d'intérêt et souvent de gaîté.—*La Griselda moderne* (dans un recueil intitulé, *les deux Griselidis*, 1813, 2 vol. in-12). L'auteur y a fait contraster, de la manière la plus originale, l'humeur impérieuse et acariâtre d'une femme capricieuse, avec la touchante soumission d'une épouse résignée à son sort. —*L'Absent*, ou *la famille irlandaise à Londres*, 1814, 3 vol in-12. Dans cette production, généralement regardée en Angleterre comme un excellent tableau de mœurs, Miss Edgeworth s'est proposé de peindre le penchant à la dissipation, l'excessive confiance, et la manie de briller qui entraînent à leur ruine un grand nombre de ses compatriotes. En général, on peut dire que l'Angleterre, si fertile en bons romanciers, possède peu d'écrivains qui réussissent aussi bien que Miss Edgeworth à retracer les scènes d'intérieur. *L'excentricité* de ses caractères ne dégénère jamais en caricature; son dialogue, plein d'esprit et de finesse, ne cesse jamais d'être naturel. Elle a fait, il y a quelques années, moins en femme qu'en observateur, un voyage dans plusieurs départemens de France : et si l'on en juge d'après quelques personnages qu'elle a introduits dans ses compositions, elle paraît y avoir étudié, avec fruit, la littérature, les mœurs et les habitudes nationales.

EGERTON (Sir Francis-Henri), le plus jeune fils de Jean, évêque de Durham, et d'Anne Sophie, fille d'Henri Grey, duc de Kent, et frère et héritier présomptif des titres et biens du riche duc de Bridgewater, est membre de la société royale de Londres. Il habite Paris depuis plusieurs années, et il a fait l'acquisition de l'hôtel de Noailles, où il consacre, à l'encouragement des sciences et des arts, une fortune considérable. Un trait de générosité de sa part mérite d'être cité. Étant venu, au mois de décembre 1816, visiter l'auteur de l'*Hermès romanus*, il le pria de l'inscrire au nombre des souscripteurs, et, pour prix de son abonnement, il laissa en or, sur le bureau, le prix de vingt souscriptions. Forcé d'accepter cette somme, M. Barbier de Vémars s'en est acquitté au moins en monnaie de poëte, par une jolie pièce de vers que contient le 7e numéro du *Mercure latin*. On raconte de ce savant une autre anecdote, qui semblerait prouver qu'il n'est pas moins original que généreux. Ayant loué, dit-on, un an après son arrivée à Paris, deux petites pièces au rez-de-chaussée d'un hôtel situé dans un des plus beaux quartiers de la capitale, pour s'y livrer à l'étude, il s'aperçut bientôt que l'appartement au-dessus du sien était occupé par des hôtes très-bruyans, dont le mouvement continuel le troublait dans ses travaux. Alors, s'étant informé du loyer que payaient ces voisins incommodes, il offrit un tiers en sus, offre qui fut aussitôt acceptée, et leur fit donner congé par le propriétaire. Sir Francis ne voulut ce-

pendant pas s'installer dans le superbe appartement dont il venait d'obtenir la jouissance, en garda la clef dans sa poche, et continua d'habiter son modeste réduit, jusqu'au moment où il commença à tenir un grand état de maison. M. Egerton a inséré, dans les *Transactions de la société des arts*, une *Description* des ouvrages souterrains exécutés à Walkdenmoor, dans le comté de Lancaster, par le dernier duc de Bridgewater; et il a publié en outre : *Euripidis Hippolytus gr. cum scholiis, versione latinâ, variis lectionibus, Valkenari notis integris, selectis aliorum, quibus suas adjecit*, Oxford, 1796, in-4. Un exemplaire de cet opuscule, que sir Francis avait donné à un savant de Paris, a été vendu 149 fr. après le décès de ce dernier. L'auteur a fait imprimer, en feuilles volantes, plusieurs numéros de supplémens et corrections à cet ouvrage. — *Fragment et Ode de Sapho* (grec et latin) avec des *Notes sur le texte grec*, in-8, Paris, Eberhart, 1815. — *Comus, masque de Milton*, traduction littérale française et italienne, Paris, Didot l'aîné, 1812, in-4. — *Il Como, favola boscareccia di Milton, tradotta in italiano da Gaetano Polidori da Bientina, terza edizione*, ibid., 1812, in-8. Ces divers ouvrages n'ont été tirés qu'à petit nombre pour être distribués par l'auteur à ses amis. Il possède une collection très-curieuse de lettres originales des personnages les plus célèbres de tous les pays, et surtout de la France.

EHRENSTROM (J.-A.), colonel suédois, héraut-d'armes de l'ordre des Séraphins, et ancien secrétaire du cabinet du roi, fut soupçonné d'être un des chefs de la conspiration contre le duc de Sudermanie régnant, laquelle éclata en décembre 1793; il fut arrêté comme tel et condamné à mort. Sa barbe rousse, qu'on ne lui avait pas coupée pendant neuf mois de prison, et son maintien fier, lui donnaient un air imposant et farouche. Arrivé au lieu de l'exécution, il se mit à lire avec le plus grand sang-froid les inscriptions affichées sur l'échafaud; et déjà l'exécuteur avait tiré le glaive qui allait trancher sa vie, lorsqu'on lui apporta sa grâce. La peine de mort fut commuée en un emprisonnement à vie; et on le transporta à la forteresse de Karlstein. Le jeune roi Gustave-Adolphe, en montant sur le trône, adoucit le sort d'Ehrenstrom, et celui de tous les Suédois qui avaient été condamnés pour cette conspiration. Les pièces de ce procès (qui n'a pas été révisé) ont été imprimées à Stockholm en plusieurs volumes.

EICHHORN (Jean-Godefroi), célèbre professeur de l'université de Gottingue, et l'un des plus savans orientalistes de l'Allemagne, est né le 16 octobre 1752, à Doeraenzimmern, dans la principauté de Hohenlohe-Oehringen. Il enseigna la littérature orientale à l'université de Jena, et fut, pendant quelques années, recteur de l'école d'Ohrdruf. Le duc de Saxe-Weimar lui conféra, en 1783, le titre de conseiller de cour; et il devint, en 1788, professeur de philosophie à l'université de Gottingue, avec le titre de conseiller de la cour britannique. Ce laborieux professeur a publié un très-grand nombre d'ouvrages, qui ont fait beaucoup de bruit en Allemagne. Voici les plus remarquables : *Histoire du commerce des Indes orientales, avant Mohammed*, Gotha, 1775, in-8. — *Monumenta antiquissima historiæ Arabum, post Abertum Schultensium*, etc, ibid., 1765, in-8. — *L'homme de la nature*, ou *Histoire d'Hai ebn Joktan*, roman oriental d'Abu-Jafar-Ebn-Jofail, traduit de l'arabe, Berlin et Stettin, 1783, in-8. — *Bibliothèque universelle de la littérature biblique*, Leipzig, 1787-1801, 10 gros vol. in-8, chaque volume composé de 6 numéros. Cet ouvrage périodique, précieux pour la bibliographie, est la continuation du *Répertoire de la littérature biblique et orientale*, que M. Eichhorn avait publié de 1777 à 1786, et dont la collection forme 18 cahiers in-8. — *Aperçu historique sur la révolution française*, ibid., 1797, 2 vol. in-8. — *Histoire générale de la civilisation et de la littérature de l'Europe moderne*, ibid., 1796-1798, 2 vol. in-8. — *Histoire universelle*, ibid., 1799-1800, 2 vol. in-8; ibid., 1804-1814, 2 vol. in-8. — *Histoire des trois derniers siècles*, Gottingue, 1803-1804, 6 vol. in-8; ibid., 1806, 6 vol. in-8. — *Histoire de la littérature, depuis ses commencemens jusqu'à nos jours*, ibid., 1805 et années suivantes. M. Eichhorn peut être regardé comme le fondateur de cet important ouvrage, rédigé par les professeurs de Gottingue, et qui n'est pas encore terminé : il a rédigé, pour sa part, les trois parties (4 vol. in-8), qui traitent de la littérature en général; et la cinquième, ou *Histoire des langues*

modernes, 2 vol. in-8, etc. — *Introduction à l'ancien Testament*, 2e édition, 1804, 3 vol. in-8. M. Eichhorn peut être regardé comme l'un des modèles les plus remarquables de cette érudition vraiment colossale, dont l'Allemagne, plus que tout autre pays, présente aujourd'hui des exemples. Eichhorn conseiller-d'état en Prusse, attaché au département des affaires étrangères, il s'est montré toujours ami des idées libérales et constitutionnelles.

ELBÉE (N. Gicot d'), général vendéen, naquit à Dresde, en 1752. Issu d'une famille originaire de Poitou, son père, qui avait épousé une saxonne, était mort dans cette ville. Revenu en France, d'Elbée s'y fit naturaliser, et fut fait lieutenant au régiment de Dauphin cavalerie; mais n'ayant pu obtenir une compagnie, il donna sa démission, en 1768, et se retira à la campagne, près de Beaupréau, en Anjou. Il émigra un moment, en 1791, et rentra bientôt dans son domicile. Le 13 mars 1793, sur les pressantes instances des paysans de Beaupréau, qui avaient unanimement refusé d'obéir aux lois sur le recrutement et s'étaient soulevés, il se décida à se mettre à leur tête, quoiqu'il n'eût pris aucune part à leur insurrection et que sa femme fût accouchée la veille. Réuni à Bonchamp, Lescure, Larochejacquelein, Cathelineau et Stofflet, chacun de ces chefs marchait avec les paysans de son canton. Ceux de Beaupréau et de Chollet, en grand nombre et fort dévoués, étaient sous les ordres de d'Elbée qui, sans aucune habitude des hommes et des affaires, exerçait cependant sur eux, par une piété que son excès rendait souvent risible, et par un courage tranquille et persévérant, un ascendant vraiment extraordinaire. « Mes enfans, la providence nous donnera la victoire, » était son mot ordinaire; d'ailleurs, il ne savait qu'aller en avant, et prenait si peu de dispositions militaires, que les paysans, bien qu'ils respectassent fort la religion et que d'Elbée eût toute leur confiance, ne le désignaient plus que sous le nom du *général La Providence*. Au reste, il faisait oublier ses ridicules par les qualités les plus solides et les plus capables de lui attacher ses soldats. Après la jonction dont nous avons parlé plus haut, il se trouva à la tête de 30,000 hommes et possesseur de vingt-une pièces de canon. Maître de Bressuire, il marcha sur Thouars, qu'il occupa. Il alla ensuite attaquer Fontenay, dont il fut d'abord repoussé, et où il fut blessé à la cuisse. Une seconde attaque sur cette ville ayant réussi, on marcha ainsi de succès en succès, pendant que sa blessure le tenait éloigné de l'armée, jusqu'à Saumur, qui fut pris. Cette époque fut celle de la prospérité et des plus grandes espérances du parti royaliste. Cathelineau venait d'être reconnu généralissime, par les chefs assemblés; d'Elbée, absent lors de ce choix, l'approuva pleinement à son retour à armée; lorsque Cathelineau eût été tué au siége de Nantes, d'Elbée fut nommé à sa place. Les Vendéens, battus à Luçon, à la fin de juillet et le 12 août 1793, l'accusèrent de n'avoir donné aucun ordre, de n'avoir pris aucune disposition. On prétendait que les seules paroles qu'on lui eût entendu proférer dans l'action étaient celles-ci: « Mes enfans, alignez-vous donc par-ci, par-là, sur mon cheval. » Le mois suivant, la guerre ayant pris un caractère plus terrible, et à la suite d'un grand nombre d'avantages remportés sur les républicains, l'armée vendéenne fut enfin complétement battue à Chollet. D'Elbée y fut blessé à mort; Lescure et Bonchamp éprouvèrent la même destinée. Transporté d'abord à Beaupreau, d'Elbée ne put suivre l'armée. Caché, pendant quelques jours, il fut conduit avec sa femme et son beau-frère à l'armée de Charrette, sous l'escorte de 1500 hommes, rassemblés par le frère de Cathelineau, et fuyant devant l'armée républicaine. Envoyé à Noirmoutier par Charrette, qui venait de s'en emparer, il y tomba, mourant, entre les mains du général Turreau, lorsque celui-ci se rendit maître de cette île, et déclara, dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, « que ne combattant que pour sa propre tranquillité et le libre exercice de sa religion, il s'efforcerait de pacifier le pays, si l'un et l'autre lui étaient assurés. » Condamné à mort par une commission militaire, dans les premiers jours de janvier 1794, on l'apporta dans un fauteuil sur la place buplique, où on le fusilla. Sa femme, qui, pouvant se sauver, n'avait pas voulu se séparer de lui, eut le même sort. Telle était la barbarie avec laquelle les deux partis, également implacables dans leurs vengeances, se faisaient alors la guerre. D'Elbée est mort à l'âge de 42 ans.

ELDON (Lord John), anglais, dont le

nom de famille est Scott, est fils d'un petit marchand de Newcastle-sur Tyne. Il se destina au barreau, et commença ses études pour cette profession, en 1772. Vers 1783, il obtint une patente de préséance, qui lui procura tous les honneurs attachés à la place de conseiller du roi. C'est à cette époque qu'il fut nommé membre du parlement pour le bourg de Weobly, par l'influence de lord Weymouth. Sir John Scott conclut, à ce sujet, avec sa seigneurie, une convention qui ne peut que lui faire infiniment d'honneur, c'est « qu'il aurait la liberté de voter comme il lui conviendrait ; » stipulation que les usages politiques de la Grande-Bretagne rendent moins étrangère qu'elle ne le paraît. Il suivit le parti de Pitt ; et dans le débat sur le bill de M. Fox, relatif à l'Inde, il se plaça dans une opposition directe avec feu M. Lée, alors procureur-général. Quoiqu'il ne se fît pas remarquer comme orateur, cependant M. Scott obtint l'estime de son parti qui le servit efficacement ; car, dès 1788, il fut nommé solliciteur-général, et, peu après, chevalier. En 1793, il fut fait procureur-général, et poursuivit, dans ce poste, plus de libellistes qu'aucun de ses deux prédécesseurs ; mais ce qui est moins honorable pour lui, c'est que ce fut aussi, dans cette période, que *l'emprisonnement secret* fut mis à exécution. Cette innovation, qui excita alors les plaintes les plus amères, de la part des défenseurs de la liberté publique, a reçu depuis une application si fréquente, que les ministres anglais n'ont, à cet égard, rien à envier à ceux des autres pays. Les travaux et les talens de sir John Scott ne restèrent pas sans récompense ; car il fut créé pair, sous le nom de lord Eldon, et fait juge-chef des plaids-communs.

ELGIN (Lord comte D'), descend de Robert Bruce, l'un des compagnons de Guillaume-le-Conquérant, qui lui donna quatre-vingt dix seigneuries dans le comté d'York. Il naquit en 1769, et fut ambassadeur d'Angleterre, à Vienne, en 1792. Se trouvant, à la fin de cette même année, près de la gouvernante des Pays-Bas autrichiens, lorsque les Français pénétrèrent dans ces provinces, il se retira à la Haye, et recommença à résider près du même gouvernement en 1794. Il vint, à la fin de 1799, comme ambassadeur extraordinaire du roi d'Angleterre, près de la Porte-Ottomane, et fit son entrée, le 23 novembre, de la manière la plus brillante. Les journaux français prétendirent, en 1800, qu'il avait été rappelé pour n'avoir pu prévenir l'évacuation de l'Egypte. Au reste, il fit tous ses efforts pour empêcher que la paix eût lieu avec la France, et fut décoré de l'ordre du croissant, par le grand-seigneur. Ayant proposé inutilement au gouvernement anglais d'envoyer en Grèce des artistes d'un mérite reconnu, pour y mesurer et dessiner les monumens d'architecture de cette contrée, le comte détermina quelques artistes étrangers, entre autres, Tita Lusiori, Balestra, Ittar, et un Kalmouck, nommé Théodore, à le suivre et entreprendre à ses frais ce travail, dont les résultats ont été consignés en 1811, dans un écrit intitulé : *Memorandum*, etc. *Mémoire sur les recherches du comte d'Elgin en Grèce.* Cet ambassadeur a rapporté de la Grèce, en 1814, différens morceaux précieux qu'il a fait détacher des monumens d'Athènes, entre autres la frise du temple de Minerve (le Parthenon), que l'on dit être de Phidias ; le Thésée et le Neptune, que quelques artistes préfèrent à l'Apollon et au Laocoon. Ces chefs-d'œuvre, dont les frais de transport ont fort altéré la fortune de lord Elgin, ont été placés, en 1816, dans le Muséum britannique. Malgré les sacrifices qu'a nécessités de sa part cette opération, et le service qu'il a rendu à sa patrie, sous le rapport des beaux-arts, lord Elgin n'a pas échappé aux reproches de quelques amis passionnés de l'antiquité, qui lui ont reproché d'avoir cruellement mutilé de magnifiques édifices échappés à l'ignorance dévastatrice des Turcs ; et c'est lui que paraît avoir désigné le célèbre poète lord Byron, dans une pièce de vers publiée en 1816, sous le titre de *The curse of Minerva* (La malédiction de Minerve), où il s'emporte aux plus sanglantes invectives contre les spoliateurs de la Grèce antique.

ÉLIO (F.-X.), général espagnol, se distingua dans la dernière guerre de la péninsule par ses talens et son activité. Nommé ensuite par la régence d'Espagne, capitaine-général des provinces de Rio-de-la-Plata, où l'insurrection prenait un caractère de plus en plus alarmant, il eut à lutter contre les chefs indépendans, et en particulier, contre Artigas (*voy.* ce nom au SUPPLÉMENT). Élio fut attaqué avec vigueur, et assiégé successivement dans Monte-Vidéo

par ce chef, puis par le général Rondo, ancien capitaine américain, qui s'était aussi distingué dans la guerre de la péninsule ; et ne pouvant leur opposer une longue résistance, il implora le secours du gouvernement brésilien. La princesse Charlotte, sœur de Ferdinand VII, employa toute son influence dans cette occasion, et parvint à faire accorder à Élio, un renfort de 4000 Portugais, auquel elle joignit une somme considérable d'argent et une partie de ses bijoux. Le général Souza, frère du ministre de ce nom, commandait le corps auxiliaire, qui était déjà en marche, lorsque la crainte d'avoir ce nouvel ennemi à combattre, détermina les insurgés à accéder aux propositions de paix faites par le capitaine-général. Ce traité, conclu en novembre 1811, fut rompu environ un an après, et bientôt Élio se vit assiégé de nouveau dans Monte-Video ; mais ayant été remplacé dans le commandement par don G. Vigodet, il revint en Europe. Au retour du roi Ferdinand, il fut l'un des premiers à se déclarer en faveur de ce prince, et contribua efficacement à la révolution qui renversa les Cortès, constans et généreux défenseurs de la liberté. Il dut à cette conduite d'être nommé capitaine-général du royaume de Valence, et il en exerçait les fonctions, lors d'une violente émeute qui éclata dans ce pays, en 1816, par suite de diverses arrestations qui, ayant pour objet des hommes connus par de grands services rendus récemment à la cause de l'indépendance nationale, avaient irrité la multitude. Les journaux anglais du temps, donnèrent des détails remarquables sur cette sédition, dans laquelle une partie des troupes s'étant déclarée pour le peuple, le capitaine-général se vit contraint, après un combat sanglant, de se retirer dans la citadelle avec quelques officiers, jusqu'à ce qu'il eût reçu du renfort. Toutefois on jugea politique de ne pas poursuivre ceux qui avaient participé à un mouvement dans lequel on entrevoyait les symptômes d'une agitation alarmante, et peut-être les germes d'une révolte générale. On croit que don F.-X. Élio a cessé d'exercer ses fonctions, étant regardé comme l'une des principales causes de cet événement, par l'excessive rigueur de son administration.

ÉLISABETH (Philippine-Marie-Hélène), sœur de Louis XVI et de Louis XVIII, naquit à Versailles, le 3 mai 1764, et fut élevée par la comtesse de Marsan. Cette princesse annonça de bonne-heure le caractère le plus heureux ; son esprit, plus solide que brillant, la porta vers l'étude de l'histoire et celle des mathématiques. Quoique naturellement recueillie et amie de la solitude, elle se plaisait beaucoup dans la société de ses frères, et dans celle de Mme de Mackau sa sous-gouvernante. Ceux de ses délassemens auxquels elle donnait la préférence, étaient la lecture, la promenade à pied et surtout l'exercice du cheval. Elle faisait de fréquentes visites à la maison de St-Cyr, et allait voir quelquefois Mme Louise, sa tante, religieuse aux Carmélites de St-Denis. Elle finit par se plaire tellement dans ces dernières visites, que le roi, son frère, en prit quelqu'inquiétude, et lui dit un jour : « Je ne demande pas mieux que vous alliez visiter notre tante, à condition que vous ne l'imiterez pas en me quittant ; car, ma sœur, j'ai besoin de vous. » C'est vers cette époque que commencèrent à se développer en elle ces dispositions à une piété douce, devenues depuis la base de son caractère, qui, jusques-là, avait montré plusieurs traits de ressemblance morale avec celui que Fénélon avait dompté avec tant de peine dans le duc de Bourgogne. Lorsque sa maison fut formée, 25,000 francs furent annuellement affectés à sa toilette et à ses diamans ; Mme Élisabeth demanda avec instance, et obtint que cette somme serait comptée, six ans de suite, à une jeune personne qu'elle aimait, et dont l'indigence empêchait l'établissement. Devenue propriétaire à Montreuil, d'une maison charmante, elle y passa les plus doux momens de sa vie, dans les soins champêtres et la pratique de la bienfaisance. Elle y forma une laiterie, pour laquelle elle fit acheter en Suisse quatre génisses superbes, dont le soin fut confié à la jeune fille de qui nous venons de parler, et qu'on avait fait venir exprès du Valais. Marie, c'était son nom, n'était pas éblouie par l'éclat de sa nouvelle place : elle ne pouvait oublier ses montagnes, et surtout Jacques, à qui elle avait été promise. Elle confia sa peine à Mme Thévenet, qui composa pour elle la romance : *Pauvre Jacques, quand j'étais près de toi*, etc. Marie l'apprit, et la chanta au moment où Mme Élisabeth passait. Dès ce moment la princesse prit un plus grand intérêt à la jeune Valaisanne, et apprenant que la romance peignait sa véritable

situation, elle fit venir le bon Jacques et l'unit à Marie. La révolution vint changer ces occupations de paix et de bonheur. Dès-lors, elle se devoua tout entière au sort de Louis XVI, qui se plaisait souvent à épancher ses peines dans son sein. Ramenée avec lui à Paris le 6 octobre 1789, elle s'était ensuite déterminée à suivre ses tantes à Rome ; mais à la vue des périls dont sa famille était menacée, elle hésita, et dès que la reine Marie-Antoinette lui eut dit : « et vous aussi, vous nous abandonnez ! » elle lui jura de partager son sort. Elle tint parole. On voulut en vain, quelques mois encore avant le 10 août 1792, l'engager à se retirer à Turin auprès de sa sœur : « une femme, répondit-elle, n'a que des soins, des consolations à offrir, et je les dois à ceux qui en ont besoin. » Les siennes furent inépuisables; plus d'une fois, avec une force mêlée de douceur, elle soutint le courage de son frère et de sa belle-sœur, prêt à succomber sous tant de malheurs et d'outrages. Ce fut surtout dans la tour du Temple, où elle était compagne solitaire de Marie-Antoinette, que les hautes vertus d'Élisabeth s'élevèrent jusqu'à son infortune. Après la mort de la reine, elle fut, pendant près de sept mois, l'unique soutien de sa fille; dévouée enfin elle-même à la hache qui avait frappé les objets de toutes ses affections, elle fut conduite, du Temple à la Conciergerie, le 9 mai 1794; mise en jugement, dès le lendemain, devant le tribunal révolutionnaire; et condamnée à mort pour avoir entretenu des correspondances avec ses frères, et leur avoir envoyé ses diamans, elle fut traînée à l'échafaud avec une foule d'autres victimes, parmi lesquelles se trouvèrent quelques dames qui avaient été autrefois attachées à sa cour, et qui, sur le char de mort, donnèrent à ses vertus les derniers témoignages de leur respect.

ÉLISABETH, princesse d'Angleterre, la troisième fille du roi Georges III, née le 22 mai 1770, cultive les lettres avec un grand succès. Elle est regardée comme l'auteur de l'ouvrage suivant, qui a été distribué par le prince régent à ses amis : *Pouvoir et Progrès du génie, dans une série de vingt-une esquisses*, in-fol. 1806.

ÉLISÉE (Le père) né à Lagny, en janvier 1753, était le dernier de ces Frères de la Charité qui se livraient à l'exercice de la chirurgie, et particulièrement à la pratique de l'opération de la pierre, qu'ils ont portée à un si haut point de perfection. C'est à cette qualité de Frère de la Charité, qu'il dut le surnom de *Père Élisée*, sous lequel il était généralement connu. Il exerçait, depuis long-temps, dans les hôpitaux de Grenoble, de Niort et de l'île de Rhé, les fonctions de chirurgien en chef, et celles de professeur de chirurgie, lorsqu'il sortit de France, le 8 octobre 1792, pour se rendre à l'armée des princes, qui le choisirent pour leur chirurgien particulier, et le nommèrent chirurgien en chef de leur armée. Dévoué à la maison de Bourbon, il la suivit en Angleterre et revint avec elle en France. Il fut alors nommé premier chirurgien du roi. M. Élisée ne s'occupait pas si exclusivement de son état, qu'il ne se livrât à des distractions qu'on a généralement considérées comme non moins agréables pour les autres que pour lui-même. Il passait sa vie dans les boudoirs et dans les foyers des spectacles; il y étalait, avec quelque puérilité, un triste cordon de l'ordre de St-Michel, décoration surannée, dont l'unique but est de tracer une immense ligne de démarcation entre la naissance et les talens, et que l'institution de la légion-d'honneur remplaçait avec tant d'avantage, en mettant sur une même ligne et en honorant d'une même récompense, tous les services rendus à l'état. Les filles de Paris connaissaient le Père Élisée sous des rapports au moins aussi avantageux que ses malades, et les plus jolies d'entre-elles, en conservant à sa mémoire une juste reconnaissance, se sont empressées de publier les services essentiels qu'elles en ont reçus, dans un grand nombre de circonstances; services d'autant plus méritoires de la part du docteur, qu'ils étaient presque toujours désintéressés. Les princes, dont le Père Élisée était vraiment l'ami, l'honoraient d'une affection d'autant plus sincère, qu'il serait difficile de trouver ailleurs la réunion de toutes les qualités propres à réparer cette perte. Ce chirurgien est mort à Paris le 27 novembre 1817.

ELLENBOROUGH (Lord EDWARD), juge-chef du banc du roi, né dans le comté de Cumberland, est fils du docteur Edmund Law, évêque de Carlisle. Après avoir obtenu le degré de bachelier, il fut admis au collége des avocats de Lincoln'sinn, où il s'occupa d'abord à composer des plaidoyers avant de se hasarder à parler en public. S'étant rendu dans les com-

tés du nord de l'Angleterre, il ne tarda pas à s'y faire remarquer. Des affaires le ramenèrent à Londres, où bientôt une cause d'assurances, qu'il défendit avec un grand talent, attira sur lui l'attention générale, et doit être considérée comme l'origine de sa fortune. Sa réputation s'accrut encore au moyen de la part qu'il prit à la défense du gouverneur Hastings, que M. Erskine avait refusée, vû l'aspect défavorable qu'elle présentait. On sait que ce gouverneur était accusé d'avoir, par les plus odieux calculs auxquels puisse se livrer l'avidité du gain, organisé la famine dans l'Inde, et causé ainsi la mort d'une foule d'habitans. M. Law ne fut pas retenu par cette considération ; il crut que M. Hastings, n'étant qu'accusé sans être convaincu, pourrait être reconnu innocent. Il eut pour adversaires dans cette cause importante, Fox, Burke, Adams et Shéridan : les sarcasmes de ce dernier le firent quelquefois repentir de s'en être chargé; mais sa réputation ne fit que s'augmenter, au moins sous le rapport des connaissances qui constituent le jurisconsulte. Après avoir lutté, plusieurs fois avec succès, contre le célèbre Erskine, M. Law fut nommé procureur-général, à la mort de lord Kenyon, son ennemi personnel; et, en avril 1802, il devint juge-chef de la cour du banc du roi; enfin il obtint les honneurs de la pairie. Les affaires importantes dont il a été chargé, lui ont donné les moyens d'accumuler une fortune immense. Lord Ellenborough (car tel est le titre qu'il porte aujourd'hui, et par lequel il est habituellement désigné) passe pour un des hommes, non-seulement de la Grande-Bretagne, mais de l'Europe, les plus profondément versés dans la législation. Il est généralement regardé comme ministériel, ce qui n'empêche pas quel'on ne rende une pleine justice à son intégrité.

ELLIOT (Lord Gilbert), était, en 1788, ambassadeur d'Angleterre à Copenhague, et vint, en octobre 1790, à Paris, où il eut diverses conférences avec le parti révolutionnaire de l'assemblée nationale. Lors de la conquête de la Corse par les Anglais, lord Elliot en fut élu vice-roi. Il traita, en 1796, avec la Toscane, pour l'occupation de l'île d'Elbe et de Porto-Ferrajo. Lorsque les Corses secouèrent le joug britannique pour rappeler les Français, le vice-roi fut arrêté à Bastia par les insurgés, qui le gardèrent en otage jusqu'à l'arrivée du général Gentili. Devenu ensuite membre du parlement, il s'y montra un des plus ardens ennemis du gouvernement de Napoléon, qu'il accusa de tendre à la domination universelle, par les moyens réunis de la force et de la ruse. Il se rangea, en conséquence, dans le parti de l'opposition lorsque la paix eut lieu avec la France; et il attaqua le ministère pacificateur, auquel il reprocha de se laisser duper par le gouvernement français, au sujet des projets de ce gouvernement sur Porto-Ferrajo et sur la Louisiane. Le 15 mars 1815, lord Elliot combattit l'avis de M. Whitbread, qui avait protesté dans le parlement contre toute tentative de la part de l'Angleterre, pour se mêler des affaires de la France, à l'époque du débarquement de Bonaparte.

ELOUT (Corneille-Théodore), conseiller d'état, commandeur de l'ordre du lion belgique, reçut, en 1790, le grade de docteur en droit à l'université de Leyde. Il s'établit ensuite, comme avocat, à Amsterdam, et fut nommé, quelque temps après, bailli de Texel. Attaché au parti des patriotes, jouissant d'ailleurs de la réputation d'un excellent jurisconsulte et d'un homme de bien, il fut appelé, en 1795, pour siéger dans la cour d'appel de la province de Hollande, place qu'il occupa jusqu'en 1802, où il fut nommé procureur-général près la haute-cour de justice. Sous le gouvernement du grand pensionnaire, Schimmelpenninck, en 1805, M. Elout partit, en qualité de commissaire-général, pour les Indes-Orientales, avec M. Grasveld, qui en avait été nommé gouverneur. Arrivés à New-Yorck, ils y reçurent l'ordre de leur rappel, et ils retournèrent dans leur patrie en 1806. Cet ordre émanait du cabinet du roi Louis Napoléon; mais il était plutôt dirigé contre le gouverneur que contre M. Elout, qui, peu de temps après son retour en Hollande, fut appelé au conseil-d'état du nouveau roi. Lors de la réunion de la Hollande à l'empire français, M. Elout montra peu de desir d'être employé, et préféra une pension qui lui fut accordée. Après la révolution de 1813, M. Elout fut nommé membre du conseil-d'état de Guillaume Ier et, en 1815, il fit partie de la commission chargée de former un projet de loi fondamentale pour le royaume des Pays-Bas; c'est là, comme dans tou-

tes les fonctions qu'il a remplies, que M. Elout s'est montré grand partisan des id es libérales. On assure qu'il a, sur-tout, fortement insisté pour que l'article 227, qui garantit la liberté de la presse (et que quelques membres étaient d'avis de ne pas placer dans la loi fondamentale, alléguant qu'il y était inutile, puisque cette liberté avait, de tout temps, existé dans la république batave), y fut inséré avec l'article 108, qui établit la publicité des délibérations de la seconde chambre des États-généraux, contre laquelle s'étaient aussi élevés quelques membres de la commission. En 1815, il a été nommé commissaire-général des Indes-Orientales.

ÉMERIAU (Le comte Maurice-Julien), vice-amiral, est né à Carhaix en Bretagne, en 1762. Ses parens le destinaient au génie militaire; mais entraîné vers la marine par un penchant insurmontable, il y commença sa carrière comme volontaire d'honneur, quelque temps avant la guerre d'Amérique. A l'âge de seize ans, il fit la campagne de 1778; assista à douze combats ou siéges, et fut blessé trois fois. Il se distingua particulièrement au combat de la Grenade. Ayant, l'un des premiers, sauté dans la tranchée à l'assaut de Savannah, il y reçut une blessure grave. Nommé lieutenant de frégate et décoré de l'ordre de Cincinnatus à l'âge de dix-sept ans; successivement chargé de diverses commissions, qu'il remplit avec intelligence et succès, il fut chargé du commandement supérieur de l'expédition qui conduisit à la Nouvelle-Angleterre les nombreux bâtimens de commerce qui se trouvaient au Cap, et les ramena en France. Promu au grade de capitaine de vaisseau, et bientôt à celui de chef de division, il fut nommé chef de file de l'armée, commandant la division de l'avant-garde, dans la campagne d'Égypte, et entra le premier à Malte, sur le vaisseau *le Spartiate*. Il combattit à Aboukir contre quatre vaisseaux anglais, parmi lesquels se trouvait celui que montait Nelson, et reçut deux blessures graves. Élevé au grade de contre-amiral, il fut nommé préfet maritime à Toulon, puis chef militaire de ce port. De retour en France, après avoir commandé une expédition dont le but était de rétablir les communications dans le sud de St-Domingue, il fut appelé au commandement de l'aile droite de la flottille. En 1803, il fut nommé préfet maritime à Toulon, et pendant huit ans qu'il administra ce grand port, il se fit autant distinguer par sa probité que par ses talens. En 1811, il commanda l'escadre de ce port, où l'on comptait quinze vaisseaux et dix frégates, construits sous ses yeux, et qu'il avait fait équiper; et pendant trois années qu'il conserva ce commandement, il eut, avec l'ennemi, divers engagemens, toujours honorables pour les armes françaises; protégea le commerce; et fit entrer de nombreux convois dans Toulon, sous les yeux de l'escadre anglaise plus forte que la sienne, sans perdre un seul bâtiment. Élevé au grade de vice-amiral et nommé inspecteur-général des côtes de la Ligurie, le 7 avril 1813, M. Émériau fut, dès le commencement de 1814, attaqué par une escadre anglaise très-supérieure en forces, et qui avait à sa disposition dix-huit mille hommes de débarquement. Il dirigea et organisa tous les moyens de défense propres à couvrir la rade et le littoral de Toulon, et en imposer à l'ennemi. Dès que les événemens du 31 mars 1814 lui furent connus, il fit arborer le pavillon blanc, et conclut avec l'amiral Exmouth un armistice qui assura la libre navigation des bâtimens français. C'est à ses soins qu'est dûe la prompte délivrance de 4,000 Français, détenus dans l'île déserte de Cabrera, et qui, depuis trois ans, y étaient exposés à toutes sortes de privations. Compris le 4 juin suivant par Bonaparte dans la liste des pairs impériaux, et quoique n'ayant reçu aucune destination militaire, non-seulement le vice-amiral Émériau n'a point été appelé à la chambre royale, mais il est remarquable qu'ayant été maintenu, quelques instans, au nombre des vice-amiraux en activité, il en a été retiré en juillet 1816. D'après des mesures de ce genre, il ne reste plus sans doute, qu'à féliciter la France de la surabondance de ses ressources en marine, ou à gémir sur la stupidité du système embrassé à cette époque, par l'administration tout entière, mais particulièrement par les ministres de la guerre et de la marine (duc de Feltre et vicomte Dubouchage).

ÉMERIC (Toussaint-Bernard), surnommé *David*, du nom de sa mère, et connu sous les noms réunis de *Émeric-David*, né à Aix en Provence, a suivi les conférences des jeunes avocats à Paris, et fait ensuite un voyage en Italie,

comme amateur des beaux-arts. De retour à Aix, il y a suivi la carrière du barreau. Il fut élu, en 1809, par le sénat, membre du corps-législatif pour le département des Bouches-du-Rhône. Le 3 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Napoléon. Dans diverses circonstances, il prit la parole, particulièrement sur les questions relatives au commerce, et opina toujours dans le sens le plus libéral, entre autres dans la séance du 5 novembre 1814, où il prononça un long discours contre le projet d'impôt sur les boissons, et rappela la parole donnée par le roi, pour la suppression de la régie des droits-réunis. M. Émeric-David a été nommé membre de l'institut royal de France, classe de l'académie des inscriptions et belles-lettres, le 11 avril 1816, et a reçu de Louis XVIII la décoration de la légion-d'honneur. On a de lui, entre autres écrits : *Musée olympique de l'école vivante des beaux-arts*, sans nom d'auteur, Paris, Plassan, in-8 de 51 pages (sans date, 1816).—*Discours historique sur la gravure en taille-douce et sur la gravure en bois* (à la tête d'un des volumes du *Musée français*).—*Premier discours historique sur la peinture moderne, renfermant l'histoire de cet art depuis Constantin jusqu'au commencement du* 18e *siècle* (à la tête d'un des volumes du *Musée français*), réimprimé dans le *Magasin encyclopédique*, en 1812, avec des additions et des corrections.—*Choix de notices sur les tableaux du Musée*, in-8. Ce choix est extrait des 42 livraisons que M. Émeric-David a fournies dans le texte du *Musée français*.—*Éloge de Pierre Puget*, ouvrage qui a remporté le prix décerné par l'académie de Marseille, en 1807, inédit. —*Eloge de Nicolas Poussin*, ouvrage qui a remporté le prix décerné par la société philotechnique de Paris, en 1812. M. Émeric-David a fait des observations importantes sur l'histoire des artistes anciens, et a rectifié de nombreuses erreurs échappées à Winckelmann sur le même sujet.

ÉMERY (Jacques-André), supérieur-général de la congrégation de St-Sulpice, né à Gex, le 27 août 1732, fut détenu, sous le régime de la terreur, d'abord à Ste-Pélagie, ensuite à la Conciergerie. L'accusateur public du tribunal révolutionnaire, Fouquier-Tinville, dont le projet était de l'envoyer plus tard à l'échafaud, en différait l'instant, « parce que, disait-il, ce petit prêtre empêchait les autres de crier. » Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il devint un des administrateurs du diocèse de Paris, dont l'ancien archevêque, M. de Juigné, du lieu de sa retraite, l'avait nommé grand-vicaire. Il eut, après le 18 brumaire an 9, plusieurs conférences avec le premier consul, qui, parvenu à l'empire, lui donna souvent des marques de son estime, et ne parut jamais offensé de ses observations, quelque hardies quelles fussent. Il refusa la dignité épiscopale, satisfait de la direction de son séminaire, et mourut à Paris, le 28 avril 1817. Il est connu dans la littérature par quelques productions qui ne sont pas dépourvues de mérite.

EMMERY (Jean-Louis-Claude), comte de Grozyeulx, pair de France, né le 26 avril 1752, fut député, en mai 1789, aux états-généraux, par l'assemblée du tiers-état de la ville de Metz, où il exerçait la profession d'avocat. Ami sincère de la liberté, il s'y défendit de toute exagération. Le parti populaire, avec lequel il siégea toujours dans l'assemblée constituante, ne l'entendit pas sans étonnement, en septembre 1790, provoquer, à la suite d'un rapport sur les malheureux événemens qui s'étaient passés à Nancy, le 31 août précédent, l'ordre de poursuivre les chefs de cette insurrection, considérée par ce parti, comme toute patriotique, mais où les soldats, en donnant le premier exemple du mépris des lois militaires, brisèrent en effet tous les liens de la subordination, sans laquelle la liberté civile est exposée aux plus grands dangers. On peut donc affirmer que, sous ce point de vue, les torts, dans cette affaire, furent à-peu-près égaux. M. Emmery fut nommé président de l'assemblée constituante, le 25 septembre 1790. Lorsque Louis XVI fut ramené de Varennes, Emmery, invariable dans ses principes, vota l'arrestation de M. de Bouillé, dont il avait naguères défendu la conduite dans l'affaire de Nancy. Après la session, il entra au tribunal de cassation, et vint, le 10 mai 1792, rendre compte à l'assemblée législative, des travaux de ce tribunal. Il vécut dans l'obscurité pendant la terreur, reparut sur la scène politique en 1797, fut nommé député du département de la Seine au conseil des cinq-cents, et y professa les prin-

cipes qui avaient constamment honoré sa carrière. Élu secrétaire du conseil, le 19 juillet 1797, il entra, le mois suivant dans la commission des inspecteurs, dont il faisait partie lors des événemens des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797). Comme il s'était comporté avec beaucoup de circonspection et de sagesse dans les temps qui avaient précédé cette époque, cette révolution ne l'atteignit point personnellement : néanmoins, son élection fut déclarée nulle dans la mesure générale. Après la journée du 18 brumaire, il fut appelé au conseil-d'état, section de la justice, d'où il pas a au sénat conservateur en août 1803. Nommé pair par le roi, le 4 juin 1814, le comte de Grozyeulx, qui n'avait point été porté, en juin 1815, sur la liste des pairs impériaux, reprit, en juillet, sa place dans la chambre royale.

EMPECINADO (Don Juan Martin, surnommé EL), espèce de sobriquet qui signifie *couleur de poix*, fut, dans la dernière guerre d'Espagne, chef d'un corps nombreux de Guérillas qui fit le plus grand tort aux Français. Ce partisan, remarquable par son acharnement et son infatigable activité, sut se maintenir dans les deux Castilles contre les attaques réitérées des troupes françaises, qu'il désolait par des incursions fréquentes, et dont il détruisit souvent des détachemens considérables. En janvier 1811, il occupa successivement les villes de Siguenza, Brihuega et Cuença, à la tête d'un corps de 5 à 6,000 hommes, harcelant continuellement les postes, percevant les contributions, et forçant, par l'emploi des moyens les plus rigoureux, les autorités à quitter toutes les communes où les Français étaient sur le point d'entrer, ce qui, en désorganisant toute espèce de service, mettait ceux-ci dans le plus grand embarras. Souvent, attaqué par des forces imposantes, il dispersait sa troupe après lui avoir indiqué un lieu de réunion, et dès le lendemain allait tomber à l'improviste sur un point éloigné de quinze ou vingt lieues de celui où il se trouvait la veille. A l'affaire de Sacedon, une de ses divisions, sous les ordres de Zayas, eut un engagement très-vif avec les troupes du général français Lahoussaye, qui néanmoins restèrent maîtresses du champ de bataille. Don Juan prit sa revanche, quelque temps après, en enlevant un convoi considérable, et détruisant la cavalerie qui l'escortait. Il a été élevé depuis au grade de maréchal-de-camp. Les journaux ont annoncé récemment (1818) qu'il avait sollicité et obtenu du roi la permission de transmettre à ses descendans le surnom d'*Empecinado*, sous lequel il s'est illustré. On a remarqué, à cette occasion, qu'il était du très-petit nombre des guerriers, qui après avoir rendu d'éminens services à leur patrie dans la cause de l'indépendance espagnole, n'en sont point aujourd'hui payés par l'exil ou par la prison. Les habitans du lieu natal de D. Juan lui ont élevé un monument.

ENGELMANN (Godefroi), ingénieux artiste, né à Mulhouse, vers 1788, s'est fait connaître par le succès avec lequel il a introduit en France l'art de la lithographie, ou impression sur pierre. Après avoir appris à Munich les procédés de cette espèce de gravure, chez les inventeurs mêmes, il a importé dans sa ville natale, en 1814, puis à Paris, en 1816, cet art qui, dans un court espace de temps, a fait des progrès si rapides. Des impressions, faites d'après ses propres dessins, lui ont valu un rapport très-honorable à l'institut, et une médaille d'argent décernée par la société d'encouragement. M. Engelmann a publié (en société avec G. Berger), un *Portefeuille géographique et ethnographique*, in-4. Il en a déjà paru quatre cahiers, qui sont d'un assez grand intérêt. On a encore de lui : *Recueil d'essais lithologiques*, 1817, in-8.

ENGESTROEM (Le comte Laurent d'), évêque de Lund, fut envoyé à Vienne, comme chargé d'affaires, en 1783, et, en 1789, à la cour de Pologne, d'où il fut rappelé, en juillet 1792, pour être chancelier de la cour. En 1795 et 1796, il fut envoyé successivement à Londres, en Suisse, à Vienne et à Berlin. Il quitta cette dernière résidence en septembre 1802, et retourna en Suède. Après la chûte de Gustave, et l'avénement au trône du duc de Sudermanie, M. d'Engestroem fut appelé, en juin 1809, au ministère des affaires étrangères, et fut créé, au mois de juillet suivant, chevalier des Séraphins, baron du royaume; enfin il reçut le titre de comte. Le 18 novembre 1810, il annonça au baron Alquier, ministre de France, que le roi son maître allait déclarer la guerre à l'Angleterre. Chargé, par le roi de Suède, de faire

un rapport sur les relations politiques de la Suède avec la France depuis deux ans, M. le comte d'Engestroem présenta ce rapport au roi, le 7 janvier 1813. C'est un tableau complet de la marche suivie par Napoléon, en conséquence de son système d'envahissement. Le comte d'Engestroem signa, le 5 septembre 1818, comme ministre, le traité de commerce conclu par la Suède avec les États-Unis d'Amérique. Il est chancelier de l'université de Lund, chevalier de l'aigle noir et de l'aigle rouge de Prusse, et membre de l'académie de Stockholm, où il a lu plusieurs mémoires. Il a consacré à l'usage du public, une bibliothèque de trente mille volumes dont il est propriétaire, et qui est située dans un local vaste et avantageux.

ENGHIEN (Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'), né à Chantilly le 2 août 1772, était fils de Henri-Louis-Joseph, duc de Bourbon, et de Louise-Thérèse Mathilde d'Orléans. Reçu, en 1788, chevalier de l'ordre du St-Esprit, il siégea, quelques jours après, au parlement; accompagna, dans la même année, le prince de Condé, son grand-père, dans un voyage que fit ce prince à Dunkerque, et quitta la France avec lui, le 16 juillet 1789. Après avoir parcouru plusieurs états de l'Europe, il revint en Flandre avec son père, en 1792, et fit la campagne sous ses ordres. Il rejoignit ensuite le corps d'armée du prince de Condé, en Brisgau, y servit jusqu'au licenciement, arrivé en 1801, et se fit remarquer par son courage et ses talens militaires, pendant toute la campagne de 1793. Reçu chevalier de St-Louis en 1794, c'est à cette époque qu'il faut placer le commencement de sa passion pour Mlle Charlotte de Rohan-Rochefort, passion qui, depuis, contribua à le décider à se fixer à Ettenheim, et devint ainsi l'une des causes de sa déplorable fin. Il obtint, en 1796, le commandement de l'avant-garde de l'armée de Condé, et continua à se distinguer dans un grand nombre d'affaires. Après le traité de Leoben conclu, en 1797, la cour de Vienne ordonna le licenciement du corps de Condé, qui alors passa en Russie; le duc d'Enghien y resta avec son aïeul jusqu'en 1799, revint en Souabe, et fut ensuite chargé de défendre Constance. Le traité de Lunéville ayant amené une seconde fois le licenciement du corps de Condé, le prince se rendit en Angleterre, et le duc d'Enghien, sur les pressantes sollicitations du cardinal de Rohan, revint à Ettenheim avec Mlle de Rohan. Il y vivait en simple particulier, avec l'autorisation du margrave de Bade, cultivant des fleurs, et prenant souvent le plaisir de la chasse. Ce fut à cette époque que le premier consul résolut de placer la couronne impériale sur sa tête. Ne pouvant cependant se dissimuler tous les obstacles qu'il éprouverait de la part du parti républicain, très-puissant alors dans l'armée et dans l'ordre civil; instruit d'ailleurs, d'une part, que ses ennemis répandaient le bruit qu'il voulait rétablir la maison de Bourbon, et, de l'autre, que le duc d'Enghien intriguait, sur les bords du Rhin, avec Pichegru, les Polignacs, et d'autres agens subalternes, il se décida à frapper un grand coup d'état, par lequel il put à-la-fois épouvanter les royalistes et rassurer les républicains, en offrant à ces derniers une haute garantie de ses intentions, et se saisir ainsi, sans résistance et sans danger, du sceptre impérial. Les imprudences du duc d'Enghien qui, plusieurs fois, avait secrètement passé le Rhin et s'était rendu à Strasbourg, pour s'y aboucher avec quelques agens de son parti, avaient déjà favorisé ce projet, lequel, exécuté dans l'une de ces circonstances, eût offert la justification la plus spécieuse du premier consul, en ce que, porté sur la liste des émigrés, le duc d'Enghien était évidemment passible des lois qu'il aurait enfreintes. Quoi qu'il en soit, on n'eut ni l'adresse ni peut-être l'occasion de saisir le prince sur le territoire français; mais comme sa perte était décidée, et que le premier consul espérait trouver dans ses papiers des renseignemens importans, vaguement indiqués par un nommé Querelle, qui condamné à mort par une commission militaire, avait acheté sa grâce par des révélations, on se détermina à offrir à l'Europe le spectacle de l'un des attentats les plus inouis, contre le droit des gens, en faisant arrêter le prince dans son habitation d'Ettenheim, sur le territoire de Bade. En effet, dans la nuit du 17 au 18 mars 1804, cette habitation fut investie par trois à quatre cents hommes, auxquels s'étaient réunis un grand nombre de gendarmes. Au bruit qui se fit entendre, le duc saute de son lit, en chemise, et saisit un fusil; mais sur

l'observation qui lui fut faite que toute résistance serait inutile, il renonça à se défendre, et n'avait eu que le temps de se revêtir d'un pantalon et d'une veste de chasse, lorsque les gendarmes pénétrèrent dans sa chambre, le pistolet à la main, et, après quelques difficultés sur l'identité de sa personne, s'emparèrent du prince, du chevalier Jacques, son secrétaire, qui était accouru au bruit, et du baron de Grunstein. Aussitôt que le prince fut vêtu, on partit et l'on se dirigea sur Koppel, où l'on passa le Rhin. On sortit du bateau à Rheinau, et quelques mauvais charriots transportèrent les prisonniers à Strasbourg, où ils furent déposés à la Citadelle. Là se fit le dépouillement des papiers dont on s'était saisi à Ettenheim, et qu'il refusa de parapher autrement qu'en présence de son secrétaire. Le 18 mars, l'ordre fut donné de conduire le duc d'Enghien à Paris. Arrivé le 20, à quatre heures et demi du soir, près de la barrière de Pantin, un courrier apporta, pour instruction, au chef de l'escorte, de se rendre à Vincennes, en suivant les murs de Paris. Il était cinq heures lorsque le prince entra dans le château : il fit une légère collation, se jeta sur un lit qu'on disposa précipitamment dans une pièce de l'entresol, et s'endormit profondément. Réveillé à onze heures, il fut conduit devant la commission militaire qui venait d'être nommée pour le juger, condamné à mort comme émigré, à quatre heures du matin, et fusillé une demi-heure après, dans le fossé du château, qui fait face au bois, à l'entrée d'un petit jardin. La nuit étant très-obscure, on lui attacha une lanterne sur le cœur afin de servir de point de mire aux soldats; on le jeta ensuite tout habillé dans une fosse qu'on avait creusé la veille, pendant qu'il soupait. En lui périt, à l'âge de trente-deux ans, le dernier rejetton de la branche des Condés.

ENGLEFIELD (Sir Henri-Charles), baronet, s'est distingué par son goût pour les recherches philosophiques. Outre différens articles insérés dans *les Transactions philosophiques*, *l'Archéologie*, *les Transactions de la société Linnéenne*, et d'autres périodiques, il a publié : *Tables des lieux apparens de la comète* de 1661, *dont le retour est attendu en* 1789, avec *une nouvelle méthode de se servir du réticule rhomboïde*, in-4, 1788.—*Sur la détermination des orbites des comètes, suivant les méthodes du P. Boscovich et de Laplace*, in-4, 1793. — *Promenade dans Southampton, avec des dessins de ses antiquités*, in-8, 1801.

ENTRAIGUES (Emmanuel-Louis-Henri Delauney, comte d'), député aux états-généraux de 1789, par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, était né dans le Vivarais, et neveu du comte de St-Priest, l'un des derniers ministres du roi Louis XVI. Il eut, pour précepteur, le célèbre abbé Maury, et fit, sous sa direction, d'excellentes études, où il puisa de bonne heure le goût de l'éloquence. Ami de la liberté jusqu'à l'enthousiasme, il publia, en 1788, sur les états-généraux dont la convocation était annoncée, un mémoire qui, flattant tous les vœux et toutes les espérances de la nation, produisit un effet prodigieux dans le public. Il avait pris pour épigraphe de ce Mémoire, cette sublime formule, employée par le grand justicier d'Arragon, lorsqu'il prête serment au roi d'Espagne, au nom des Cortès : « Nous qui valons autant que vous, et qui, tous ensemble, sommes plus puissans que vous, nous promettons d'obéir à votre gouvernement, si vous maintenez nos droits et nos libertés; sinon, *non.* » L'ouvrage tout entier, qui n'était que le développement de cette belle pensée, devint, en peu de temps, le texte de tous les griefs, de toutes les plaintes, de toutes les réclamations du parti populaire. Devenu membre des états-généraux, le comte d'Entraigues y tint un tout autre langage, et professa des maximes bien différentes. Il soutint le système de délibération par chambres, et s'opposa à la réunion des trois ordres. Il défendit la noblesse héréditaire, qu'il avait attaquée, avec une sorte de fureur, dans son ouvrage; il combattit les emprunts et les assignats, sur lesquels reposait le sort de la révolution; en un mot, le changement de M. d'Entraigues fut complet. Sorti de l'assemblée, en décembre 1789, il n'y rentra plus, passa chez l'étranger, s'attacha d'abord à la cour de Russie, puis à celle de Vienne; reçut des missions secrètes de ces deux cours, et fut accusé d'intrigues de toute espèce, par les amis et les ennemis de la révolution. Arrêté à Venise, en 1797, par ordre du général Bonaparte, il vint à bout de s'évader à l'aide de Mme Saint-Huberti, qu'il épousa depuis, et mourut en Angleterre, le 22 juillet 1812, assassiné avec sa femme, par un Italien à son service, nommé Lorenzo, qui se donna

la mort quelques instans après. On a pensé que, dépositaire des secrets les plus importans de la haute politique, le comte d'Entraigues était mort victime de la raison d'état. Rien n'a justifié cette opinion, à moins qu'on ne veuille regarder comme une présomption, la promptitude avec laquelle le gouvernement britannique s'empara de tous les papiers du comte, du moment où il fut instruit de sa fin tragique. Peu d'hommes présentent un exemple plus frappant que M. d'Entraigues, d'une étonnante versatilité de principes, et de l'abus des plus grands talens. On a de lui, outre le fameux mémoire dont nous avons parlé au commencement de cette Notice (*), et qui est incontestablement le meilleur de ses ouvrages, un écrit sur cette question: *Quelle est la situation de l'assemblée nationale*, 1790, in-8. — *Exposé de notre antique et seule règle de la constitution française, d'après nos lois fondamentales*, 1792, in-8. — *Sur la régence de Louis Stanislas-Xavier*, 1792, in-8. — *Lettre à M. de L. C. sur l'état de la France*, 1796, in-8. — *Observations sur la conduite des princes coalisés*, 1795, in-8. — *Réponse au Coup-d'œil de Dumouriez.* — *Réflexions sur le Divorce.* — *Adresse à la noblesse française sur les effets d'une contre-révolution*, etc,. Il écrivit quelquefois son nom D'*Antraigues*, et un de ses ouvrages porte sur le frontispice: par le comte D.A.N.T.R.A.I.G.U.E.S. (avec un point après chaque lettre).

ENTRECASTEAUX (Joseph-Antoine Bruni, chevalier d'), né en 1739, à Aix, et fils d'un président au parlement de Provence, fit ses premières études chez les jésuites et entra ensuite dans la marine. Il servit d'abord sous les ordres du célèbre Suffren, son parent, comme enseigne de vaisseau, et confirma bientôt la bonne opinion qu'on avait conçue de ses talens. Élevé au commandement d'une frégate, au commencement de la guerre de 1778, et chargé de convoyer plusieurs bâtimens marchands du port de Marseille dans les différentes Échelles du levant, il rencontra deux corsaires, dont chacun était plus fort que son bâtiment, se défendit avec autant de courage que d'habileté, contre leurs attaques, et parvint à sauver son convoi. Devenu capitaine de pavillon sur *le Majestueux*, vaisseau de 110 canons, il fut dès-lors placé par sa bravoure, son sang-froid et ses talens, parmi les officiers les plus distingués. Aussi utile pendant la paix que pendant la guerre, il ne se fit pas moins remarquer dans l'administration des ports et arsenaux, par l'intégrité, la justesse d'esprit et l'étendue de vues dont il était particulièrement doué. Nommé, en 1781 commandant des forces navales dans l'Inde, puis gouverneur de l'Ile de France, il alla en Chine par le détroit de la Sonde et les Moluques, pénétra dans le grand océan d'Asie, et arriva à Canton après avoir contourné, par l'est et par le nord, les îles Mariannes et Philippines. Les talens qu'il montra dans cette navigation dangereuse, le firent désigner ensuite pour aller à la recherche de la Peyrouse, et il partit pour remplir cette nouvelle et glorieuse mission, au mois de septembre 1791. Si le succès n'a pas entièrement couronné ses efforts, les nombreuses découvertes qu'il a faites rendent au moins sa campagne une des plus brillantes et des plus utiles qui aient jamais été entreprises. Attaqué du scorbut, peu de jours avant son arrivée à l'île de Java, il succomba, le 20 juillet 1793, à l'âge de cinquante-quatre ans.

EON DE BEAUMONT (Charles-Geneviève-Louise-Auguste-André-Timothée d'), dont une particularité, peut-être sans exemple, a rendu le nom célèbre, naquit à Tonnerre le 5 octobre 1728, et fut baptisé le 7 du même mois à l'église de Notre-Dame de cette ville. Dès-lors commença le mystère qui devait couvrir son existence. Son acte de naissance contenait des appellations alternativement masculines et féminines, ce qui, joint à la diversité de ses noms patronimiques, semblait annoncer l'intention de laisser, sur le sexe de l'enfant, le doute qui a si long-temps existé à cet égard. Après avoir fait de bonnes études, d'Eon devint avocat au parlement de Paris, et employa les loisirs que lui laissait cette profession, à des travaux politiques et littéraires. Il publia successivement un *Essai historique sur les différentes situations de la France par rapport aux finances*, et deux volumes de *Considérations politiques sur l'administration des peuples anciens et modernes*. La réputation que lui procurèrent

(*) *Mémoire sur les états-généraux, leurs droits, et la manière de les convoquer;* par M. le comte d'Entr....., in-8, sans nom de ville ni d'imprimeur.

ces deux ouvrages, le fit proposer à Louis XV par le prince de Conti, directeur en chef du ministère secret, pour remplir une mission délicate à la cour de Russie. Son esprit insinuant lui valut les bonnes grâces de l'impératrice Élisabeth, et fut l'une des causes de ses succès. Par ses efforts, la Russie devint l'alliée de la France, prit l'engagement de faire marcher 80,000 soldats en faveur des cours de Versailles et de Vienne, et ratifia le traité du 1er mai 1756. Ce service fut récompensé par une lieutenance de dragons, et le titre de secrétaire d'ambassade. D'Eon ne mit pas moins d'art à perdre, dans l'esprit de l'impératrice, le grand-chancelier Bestucheff, qui fut remplacé par le comte de Woronzow, lequel était dans les intérêts de la France. Pour prix de ce nouveau service, d'Eon fut nommé capitaine de dragons, et obtint une pension. Forcé par l'état de sa santé de solliciter son rappel, il rapporta dans sa patrie la ratification de l'impératrice au nouveau traité du 30 décembre 1758, et à la convention maritime avec toutes les puissances du Nord. Sa carrière politique se trouvant alors interrompue, il suivit celle des armes avec non moins de succès, et se distingua dans plusieurs affaires. La paix étant faite, il fut nommé d'abord résident, puis ministre plénipotentiaire de France à Londres. Là s'arrêtèrent ses prospérités. La paix récemment conclue était honteuse pour la France; on craignit qu'il n'éclairât son maître, avec lequel il correspondait directement. Rappelé dans sa patrie, il ne crut pas prudent d'y retourner, et resta quatorze ans à Londres dans une sorte de proscription. Le faible Louis XV, en souscrivant à la disgrâce d'un sujet qui n'était malheureux que parce qu'il était fidèle, lui fit néanmoins remettre le brevet d'une pension de 12,000 livres. Le chevalier d'Eon continua de séjourner en Angleterre, sans toutefois vouloir s'y faire naturaliser, et bientôt il y devint l'objet de conjectures opposées sur son véritable sexe, auxquelles certains bruits arrivés de France avaient donné lieu, et qui ne tardèrent pas à enfanter, suivant l'usage national, des paris dont on voulut même remettre la décision aux tribunaux. D'Eon réclama hautement contre cette prétention scandaleuse, qui demeura sans effet. Enfin, Louis XV étant mort, son successeur permit au chevalier de revenir dans sa patrie; faculté dont il ne profita point pendant deux ans. Le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, lui écrivit en juillet 1777, pour l'engager à rentrer, sous la condition « de garder le silence le plus absolu sur le passé, d'éviter de rencontrer ceux qu'il regardait comme les causes de ses malheurs, et surtout de reprendre les habits de *son sexe*; » ce qui, dans l'intention du ministre, signifiait des vêtemens de femme : et cette injonction lui fut renouvelée lorsqu'il se rendit à Versailles. Il se pressa peu de s'y conformer, partit pour sa ville natale avec son costume ordinaire, et ce ne fut qu'à son deuxième voyage à Paris qu'il parut dans le monde sous le titre de *chevalière d'Eon*, et avec les habits convenables à ce titre. La curiosité publique était cependant portée au plus haut point : et la bizarrerie de cette position excitant la gaîté française, des chansons circulèrent, des quolibets se firent entendre dans tous les cercles, et des bouffons de société se servirent même de son nom pour faire subir à quelques femmes trop curieuses certaine mystification peu décente, dont les détails se trouvent dans la *Correspondance secrète*. D'Eon paraissait extrêmement sensible aux désagrémens de son étrange situation, qui furent encore accrus par un nouvel incident. Une querelle qu'il eut à l'Opéra, et dont son changement d'habits fut la cause, détermina le ministère, pour en prévenir les suites, à l'envoyer au château de Dijon, où toutefois il fut traité avec égards. Rendu à la liberté, il se retira à Tonnerre. En 1777, il se rendit à Londres, sur l'invitation du baron de Breteuil. La révolution française ayant éclaté quelques années après, il retourna dans sa patrie, offrit ses services qui furent refusés, retourna en Angleterre, et fut porté sur la liste des émigrés. Ayant ainsi perdu sa pension, il se vit obligé de chercher des ressources dans son industrie; et comme il possédait une grande habileté dans l'art de l'escrime, il donna des assauts publics, où il lutta contre le fameux St-Georges. Devenu vieux et infirme, il trouva des secours dans quelques amis, dont les soins adoucirent les derniers instans de sa vie. Il mourut le 21 mai 1810 : et deux jours après, il fut procédé à l'examen et à la dissection de son corps, opération dont le résultat, constaté par les déclarations authentiques des

gens de l'art, ne laisse plus de doute sur son véritable sexe. Mais s'il est prouvé que le chevalier d'Eon avait tous les organes de l'homme, ainsi qu'il en avait le caractère et les penchans, on est toujours réduit aux conjectures sur les motifs qui ont pu nécessiter son étrange métamorphose. Tout ce qu'on peut présumer, c'est que ces raisons ont dû être de la plus haute importance, et tenir même à un secret d'état, pour qu'un gentilhomme, avantageusement connu comme diplomate et comme militaire, ait pu consentir au plus singulier travestissement. En 1777, on a recueilli ses ouvrages en 13 vol. in-8, sous le titre de *Loisirs du chevalier d'Eon*. Parmi les écrits dont se compose ce recueil, nous citerons : une *Histoire des Papes*.—Une *Histoire politique de la Pologne*.—Des *Recherches sur le commerce et la navigation*.—Des *Mémoires sur la Russie, et son commerce avec les Anglais*.—Des *Détails sur l'Écosse et sur les possessions de l'Angleterre en Amérique*. —Des *Détails sur toutes les parties des finances de la France*, etc. M. de la Fortelle a publié à Paris, en 1779, la vie de ce personnage extraordinaire, sous le nom de *demoiselle d'Eon*. Une nouvelle édition, publiée la même année, contient une épître de Dorat à l'héroïne, et des pièces relatives à des démêlés très-vifs que d'Eon eut avec Beaumarchais qui, à la suite de quelques relations, s'était brouillé avec lui. D'Eon le maltraita fort dans des lettres rendues publiques, et lui envoya même, à ce qu'on prétend, un cartel qui n'eut point de suite.

EPRÉMENIL (Jean-Jacques-Duval d'); né à Pondichéry en 1746, était fils d'un membre du conseil souverain de cette colonie, qui fut ensuite président de celui de Madras, pendant le peu de temps que cette place appartint aux Français. Venu en France, à l'âge de quatre ans, avec son père, il fit de bonnes études, fut d'abord avocat du roi au Châtelet, puis conseiller au parlement de Paris. Une éloquence tout à-la-fois énergique et fleurie, et non moins remarquable par l'ordre et la précision de ses périodes, que par la sûreté de sa logique ; des principes ennemis de l'arbitraire, une opposition constante aux usurpations ministérielles, et des vertus domestiques universellement reconnues, avaient concilié à d'Eprémenil une estime et une considération que sa conduite dans l'affaire du malheureux comte de Lally, n'avait que faiblement diminuée un moment, et qu'avaient fait renaître les persécutions récentes de la cour, lorsque les états-généraux, qu'il avait appelés avec tant de véhémence, furent convoqués en 1789. A peine admis au nombre des représentans de la nation, par le choix de la noblesse de la ville de Paris, d'Eprémenil se montra, par une lâche apostasie de ses principes, indigne de l'honneur qu'il avait reçu. Voyant, dès les premiers jours, la minorité de la chambre dont il faisait partie, décidée à se réunir à la nation, il s'écria : « nous sommes sur le champ de bataille ; les lâches désertent, mais serrons nos rangs et nous sommes encore assez forts. » Dans le même discours, il comparait la conduite du tiers-état de France, à celle des communes d'Angleterre sous Charles Ier. Après la réunion des ordres, on le vit rarement à la tribune, où il prononça peu de discours suivis ; on l'apercevait seulement s'agitant à l'extrémité de la droite, où se plaçaient les partisans les plus exaltés de l'ancien ordre de choses. Mirabeau était devenu, surtout, l'objet de ses attaques ; mais, soit qu'en abandonnant les nobles principes de la liberté, qu'il avait embrassés autrefois avec tant d'enthousiasme, il eût perdu jusqu'au talent de les défendre : soit qu'il reconnût la prodigieuse supériorité de Mirabeau, il ne voulut jamais engager une lutte avec ce redoutable adversaire, et se borna toujours à lui décocher quelques-uns de ces traits piquans dans lesquels il excellait, mais qui ne laissent aucune trace. En dernier résultat, l'opposition de d'Eprémenil devint tellement systématique, pendant toute la session de l'assemblée constituante, qu'il suffisait qu'une proposition, quelque raisonnable qu'elle fût, partît du côté gauche, pour qu'il se crût obligé de la combattre. Son délire fut même porté à un tel point, qu'on l'entendit, en 1790, demander sérieusement que l'assemblée se rendît, en corps, auprès du roi, et le suppliât de rentrer dans la plénitude de sa puissance, telle qu'elle existait sous ses prédécesseurs. Cette dernière extravagance et la protestation qu'il avait faite, avec un grand nombre de ses collègues du côté droit, contre tous les actes émanés de l'assemblée, protestation qui devint publique à la fin de septembre 1791, achevèrent de per-

dre d'Eprémenil qui, toutefois, était bien plus digne, dès-lors, de la pitié qu'inspire un insensé, que de la haine dûe à un factieux. Assailli, le 27 juillet 1792, sur la terrasse des Feuillans, par une troupe de fédérés qui le poursuivirent jusqu'au Palais-Royal, il fut blessé de plusieurs coups de bâton et de sabre, et arraché, couvert de sang et les vêtemens déchirés, des mains de cette multitude furieuse, par la garde nationale, qui le conduisit au corps-de-garde du trésor public. Pétion, alors maire de Paris, qui venait d'être prévenu de ce qui se passait, s'empressa de se rendre auprès de lui, de prendre toutes les mesures nécessaires à sa sûreté, et de lui faire donner tous les secours qu'exigeait son état. A peine d'Eprémenil l'avait-il aperçu, qu'il s'était écrié : « et moi aussi, monsieur, je fus comme vous l'idole du peuple. » Après les événemens du 10 août 1792, il se retira dans une terre qu'il avait près du Havre, espérant qu'il y serait oublié; mais il y fut bientôt découvert, et arrêté par les ordres du député Louchet, alors en mission dans le département de la Seine-Inférieure. Enfermé d'abord, comme suspect, dans la prison du Luxembourg, il y passa quelques mois, fut traduit ensuite au tribunal révolutionnaire, et amené à la conciergerie. Mis en jugement et condamné à mort le 4 floréal an 2 (23 avril 1794), il fut conduit à l'échafaud avec Chapelier, son ancien collègue à l'assemblée constituante. Des biographes ont trouvé plaisant d'etablir entre d'Eprémenil et Chapelier, prets à monter sur la charrette fatale, un dialogue que nous savons très-positivement n'avoir jamais eu lieu entre ces deux personnages, et qui n'a pour but que d'attacher un ridicule à leur mémoire. D'Eprémenil est mort à l'age de 48 ans.

ERNOUF, lieutenant-général, né à Alençon, département de l'Orne, le 28 août 1753, d'une famille peu fortunée, fut quelque temps maître de danse dans cette ville, et prit le parti des armes à l'époque de la révolution. D'abord sergent-major, puis adjudant d'un bataillon de l'Orne, il tint garnison dans le Pas-de-Calais, et parvint, de grade en grade, jusqu'à celui de général de division, auquel il fut promu le 12 novembre 1793. Employé, en 1794, à l'armée de la Moselle, il se trouva à la bataille de Fleurus, et continua, dans les années suivantes d'être employé comme chef d'état-major à l'armée de Sambre-et-Meuse. Au milieu de tant de généraux, illustres par leur dévouement à la patrie, leurs talens, leur intrépidité et leurs victoires, Ernouf ne se fit remarquer que par sa cupidité, ses concussions, ses violences et ses défaites. Arrivé à Bruxelles et ne devant son salut qu'à la fuite, après avoir vu piller par des paysans, la caisse et les effets de l'armée dont il avait pris le commandement après l'affaire de Stockach, il fut remplacé par le général Chérin, chef d'état-major; vint reprendre à Paris la place de directeur-général du bureau de la guerre, qu'il avait occupée autrefois, et ne put éviter cependant l'accusation d'avoir causé la perte du trésor, de l'artillerie et des bagages, en soulevant les habitans de la Franconie par des contributions arbitraires, levées à son profit, et en employant ensuite, dans la retraite, les chevaux de l'artillerie et des équipages, à son service personnel. Arrêté le 4 octobre 1799, il fut amené à Paris, traduit devant un conseil de guerre, et acquitté par le crédit de ses protecteurs. Devenu, après le 18 brumaire (9 novembre 1799), inspecteur-général d'infanterie à l'armée de l'Ouest, il passa, en 1802, à Aix, où il fut chargé de diriger le recrutement de l'armée d'Italie, et fut nommé, en 1804, en remplacement du général Richepanse, capitaine-général de la Guadeloupe, d'où il fit parvenir au premier consul, à la fin de 1804, l'une des adresses les plus bassement adulatrices de cette époque, pour le féliciter sur son élévation à l'empire. Il fut nommé grand-officier de la légion-d'honneur, le 14 juin de la même année. Tout-puissant dans cette colonie, qu'il gouverna en despote oriental, jusqu'à ce que les Anglais s'en fussent rendu maîtres, en le forçant à une capitulation honteuse, Ernouf s'y livra à ses goûts favoris, et s'y fit également haïr et mépriser des habitans, par les dilapidations, les concussions et les actes arbitraires qui déshonorèrent son administration. De retour en France, le cri des Colons, qui l'accusaient d'avoir vendu et livré la Guadeloupe aux Anglais, s'éleva unanimement contre lui. Traduit à la conciergerie, à la suite d'une ordonnance de prise de corps du tribunal de première instance, il allait être mis en jugement, lorsqu'après 13 mois de capti-

vité, la restauration vint à propos pour le sauver d'une condamnation capitale, ou du moins infamante. Il obtint alors, du roi, la croix de l'ordre de Saint-Louis, et fut envoyé, quelque temps après, dans le Midi, avec une inspection générale d'infanterie. Étant en tournée, à Marseille, à l'instant où Bonaparte débarqua au golfe Juan, il se rendit sur-le-champ auprès du duc d'Angoulême, et reçut un commandement dans le corps d'armée que ce prince rassembla en avril 1815; mais la prompte dissolution de ce corps obligea bientôt Ernouf à passer à l'étranger, lorsque le duc d'Angoulême se rendit en Espagne. Rentré en France le 8 juillet suivant, au moment où commençaient à se développer toutes les fureurs de la réaction qui allait ensanglanter ce pays, Ernouf fut nommé, par le département de l'Orne, membre de la chambre des députés. Élevé, le 3 mai 1816, à la dignité de commandeur de l'ordre de Saint-Louis, il a reçu depuis, de la clémence du monarque français, un bienfait beaucoup plus solide; car une ordonnance royale, rendue publique dans les journaux de France, en septembre 1818, s'exprime dans les termes suivans: « Louis, etc, voulant donner au lieutenant-général Ernouf, une preuve de notre attachement particulier, et récompenser la fidélité de ses services; sur le compte que nous nous sommes fait rendre, qu'il existait une cause criminelle pendante à notre cour royale de Paris, où le dit général se trouvait prévenu, savoir: d'actes arbitraires; d'abus de pouvoir; de concussions; de vol des deniers publics, dans l'administration de la Guadeloupe, et de trahison pour avoir livré et vendu la Colonie aux Anglais etc.; considérant, quant audit lieutenant-général Ernouf: que les faits sont anciens; qu'ils se sont passés dans un pays si éloigné qu'il serait difficile de les vérifier maintenant; que des témoins importans sont morts ou absens, etc.; ordonne qu'il ne sera donné aucune suite à la procédure commencée à Paris contre le général Ernouf. » Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier ce qu'une semblable justification a d'honorable pour le général Ernouf, qui, du reste, commande, en ce moment, la 3e division militaire, à Metz.

ERNST, curé d'Afden, près d'Aix-la-Chapelle, et membre de l'institut royal des Pays-Bas, a publié, entre autres écrits, une *Histoire estimée des comtes de Limbourg*. Ce savant ecclésiastique est mort en 1818.

EROTÉS (Le baron D'), officier-général dans l'armée espagnole, s'est distingué dans la dernière guerre de la péninsule par ses talens, son activité, et la justesse de son coup-d'œil militaire. Après la défaite des Français à Vittoria, il fut chargé de la réduction de plusieurs forts qu'ils occupaient encore dans la Catalogne, ainsi que de la destruction de plusieurs, détachemens considérables de leur principale armée, lesquels battaient encore le pays. Il s'acquitta de cette double mission avec le plus grand succès.

ERSCH (Jean-Samuel), laborieux bibliographe, né le 23 juin 1766, à Glogau en Silésie, enseigna la philosophie, d'abord à Iéna, et, en 1793, à Hambourg. Il retourna ensuite à Iéna, où il fut nommé, en 1800, bibliothécaire de l'université. Depuis 1803, il est professeur de géographie et de statistique à l'université de Halle. Il a publié, entre autres ouvrages relatifs à la bibliographie: *Répertoire universel de la littérature*, de 1785 à 1790, Iéna, 1795-1792, 3 vol. in-4. La suite de ce *Répertoire*, de 1791 à 1795, a été publié par le même, Weimar, 1799-1800, 3 vol. in-4; et jusqu'en 1800, ibid., 1807, 2 vol. in-4. Cette entreprise bibliographique est continuée.—*La France littéraire*, ou *Dictionnaire des auteurs français de* 1791 *jusqu'en* 1796, Hambourg, 1797-1798, 8 vol. in-8; avec deux supplémens publiés en 1802 et 1806: l'auteur y rectifie beaucoup d'erreurs, qui avaient dû échapper à un bibliographe étranger. — *Manuel de la littérature allemande, depuis* 1750 *jusqu'à nos jours*, 1802, 2 vol. in-8; il est classé par ordre de matières, et l'on en peut avoir séparément les diverses parties, telles que la théologie, l'histoire, les beaux-arts, etc. La table alphabétique qui termine l'ouvrage forme seule un assez gros volume. Il serait à désirer que les littératures des divers pays eussent une bibliographie faite sur le même plan. M. Ersch a inséré, dans plusieurs ouvrages périodiques, des articles fort intéressans sur la géographie et la statistique.

ERSKINE (Lord Thomas), l'un des jurisconsultes et des orateurs les plus distingués de la Grande-Bretagne, troisième frère du comte de Buchan, né en Écosse vers 1750, commença son éducation à

Édimbourg et à St-André. Destiné à la marine, il la quitta pour entrer, en 1768, dans le premier régiment d'infanterie, où il resta environ six ans. A cette époque, il abandonna entièrement le service militaire, et se livra à l'étude des lois et des belles-lettres, tant à Cambridge qu'à Lincoln's-inn : il fut reçu avocat en 1778. M. Erskine débuta dans la carrière du barreau d'une manière si brillante, qu'il ne tarda pas à se faire une grande réputation : il l'augmenta encore par sa défense de l'amiral Keppel, traduit devant une cour martiale après le combat d'Ouessant, et par celle de lord Gordon, à la suite des émeutes qui eurent lieu à Londres en 1780. Il serait impossible de parler ici de tous les plaidoyers dans les. quels cet orateur se fit admirer, non-seulement par l'éclat de son éloquence, mais encore par la noblesse et l'énergie de son caractère. Il donna une preuve remarquable de cette dernière qualité, dans la défense du doyen de St-Asaph, accusé de libelle. Le président s'étant opposé à ce que la déclaration du jury fût enregistrée dans les termes où elle était conçue, M. Erskine insista pour qu'elle le fût ainsi : le président refusa, et, éprouvant une opposition sans exemple de la part de l'avocat, lui dit impérieusement de s'asseoir, et le menaça de l'y forcer. « Milord, répondit l'orateur, je ne m'assiérai pas; vous pouvez faire votre devoir, mais je ferai le mien. » Le president garda le silence. M. Erskine termina ainsi son plaidoyer : « J'ai appris dans ma jeunesse, et il m'a toujours été recommandé de faire, dans toutes les occasions, ce que ma conscience me disait être mon devoir, et d'abandonner les conséquences à Dieu. J'aurai toujours en pratique, jusqu'au tombeau, cette leçon de mon père, que je transmettrai à mes enfans. » On ne peut s'empêcher de remarquer combien serait admirable la profession d'avocat, si tous ceux qui l'exercent étaient pénétrés à ce point de la dignité de leur ministère. L'affaire des criminels d'État, jugée en 1794, et que M. Erskine défendit conjointement avec M. V. Gibbs, est un des evenemens les plus brillans de sa vie. Il fut élu membre de la chambre des communes en 1783, et il y défendit constamment la cause de l'opposition constitutionnelle. En 1800, il exposa, dans un discours contre les ministres, la possibilité de traiter avec la France, et dit « que le projet de rétablir la maison de Bourbon dans ce pays ne pouvait qu'amener un bouleversement général. » Étant venu à Paris, après la paix d'Amiens, il fut présenté à Bonaparte, en même temps que Fox, au palais des Tuileries. Le premier consul montra, dit-on, peu d'égards pour lord Erskine, à qui il demanda brusquement : « Êtes-vous légiste ? » Question qui, si elle fut faite réellement, n'était mortifiante que pour celui qui l'adressait, et dont elle décelait l'impardonnable ignorance au sujet d'une des plus éclatantes renommées de la Grande-Bretagne. A la fin de 1805, lord Erskine fut le défenseur de l'amiral Calder devant la commission chargée de le juger. En 1804, il avait accepté le commandement d'un corps de volontaires, sous le nom d'*association de la loi*; et, en 1806, il fut élevé à la pairie, nommé membre du conseil-privé, baron, et investi des importantes fonctions de lord grand-chancelier, et président (*Speaker*) de la chambre des pairs, qu'il abandonna l'année suivante lors du changement d'administration. En mai 1808, il parla en faveur des catholiques d'Irlande, vota l'admission de leur pétition, et son renvoi à un comité d'examen. En 1814, il présenta sa pétition, au nom de quatre-vingts ministres non-conformistes, contre le commerce des esclaves, et se félicita de voir l'opinion contre la traite prendre un si grand ascendant. Lors du voyage que les souverains alliés firent à Londres, en juin 1814, il fut présenté à l'empereur Alexandre et au roi de Prusse, qui lui firent un accueil très-flatteur. Le premier lui dit, en lui donnant une lettre qu'il avait promis de lui remettre en mains propres : « Elle est de mon ami et précepteur M. de Laharpe, à qui je dois les principes qui seront, pendant toute ma vie, les guides de mon cœur et de mon esprit. » Il est superflu de faire observer combien l'estime et l'amitié d'un homme tel que l'instituteur de l'empereur de Russie, cause première de divers bienfaits dont l'humanité a déjà recueilli le fruit, honorent le caractère et les talens de l'orateur britannique, auquel on doit d'ailleurs cette justice, que, fidèle aux principes qu'il avait énoncés dans l'affaire dont nous avons parlé plus haut, il n'a

jamais employé les hautes facultés que lui a si libéralement départies la nature, qu'à la défense des opprimés et au maintien de la justice. Nous citerons, comme l'une des circonstances où il a le plus hautement manifesté ce noble sentiment, l'accusation portée par lui contre Picton, gouverneur d'une des Antilles, pour avoir fait mettre à la torture une jeune créole accusée de vol. Le discours prononcé par lord Erskine, à cette occasion, contient des traits admirables, qui rappèlent l'auteur des *Verrines*. On lui attribue beaucoup de pièces fugitives, en vers, qui ont circulé parmi ses amis. On cite particulièrement le *Geranium*, petit poëme charmant qu'il composa lorsqu'il était à l'université de Cambridge, et qui a été imprimé à l'encre bleue : on l'a cru long-temps l'ouvrage de Sheridan. Ses discours, recueillis lorsqu'il les prononçait, mais non écrits par lui, ont été réunis en 5 volumes in-8, Londres, 1816, 2e édition. La seule production qu'il ait avouée, est une brochure intitulée : *Considérations sur les causes et les conséquences de la guerre actuelle avec la France*, in-8, 1797. — Son fils aîné était dernièrement envoyé extraordinaire et ministre-plénipotentiaire auprès des États-Unis d'Amérique, et membre du parlement pour la ville de Portsmouth, que lord Erskine avait représentée de 1803 à 1806.

ERSKINE (Henri), Ecossais, frère du comte David Buchan, reçut une excellente éducation. La fortune de sa famille n'étant pas suffisante pour le faire exister honorablement, il suivit la carrière du barreau, et fut reçu, fort jeune, membre de la faculté écossaise des avocats; il se fit distinguer autant par ses connaissances dans sa profession, que par son esprit et une intelligence très-vive. Après s'être abandonné, pendant quelques années aux plaisirs, il s'affranchit bientôt de leur empire pour se livrer de nouveau à l'étude, et devint le premier orateur de l'assemblée générale de l'église d'Écosse. Comme son frère, le comte de Buchan, il se montra un whig ardent, et acquit l'amitié des plus illustres chefs de ce parti. Après la guerre d'Amérique, Fox, s'étant trouvé quelque temps à la tête du gouvernement, le fit nommer lord-avocat; place importante dont il fut privé à la chute de ce ministère. La faculté des avocats l'a choisi pour son doyen. A l'époque de la révolution de France, Erskine partagea, à cet égard, les opinions de Fox.

ESCHASSERIAUX, (Joseph) l'aîné, homme de loi à Saintes, fut nommé, en 1790, administrateur de la Charente-Inférieure, puis député de ce département à l'assemblée législative, et ensuite à la convention, où il opina contre l'appel au peuple, et vota la mort de Louis XVI, sans sursis. Quoique ce député ait constamment siégé à la montagne, il ne s'est fait remarquer, sous les décemvirs, par aucune proposition violente, et n'a été chargé par eux d'aucune mission. Entré au comité de salut public, après la chute de la tyrannie, il y a montré une grande chaleur à défendre les institutions républicaines, qu'il a trop souvent, peut-être, confondues avec les institutions révolutionnaires, que les véritables républicains ne pouvaient trop se hâter de faire disparaître. Entré au conseil des cinq-cents, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3 (octobre 1795), il y fut réélu l'année suivante, et se montra fidèle défenseur des mêmes doctrines. Le 2 vendémiaire an 6 (23 septembre 1797), il proposa l'érection d'un monument en l'honneur des fondateurs de la république. Le 15 août 1799, il insista vivement sur les dangers de la patrie, et dit : « qu'il était impolitique de redouter quelques hommes ennemis de la constitution, plus que les sanguinaires royalistes qui, tous les jours, perçaient la république au cœur. » Il ne s'exprima pas avec moins de véhémence, en présageant aux républicains le funeste avenir qui les attendait, si la royauté venait à se rétablir en France. Devenu, après le 18 brumaire, membre du tribunat, il en sortit à la première élimination (mars 1802), et fut nommé, par le crédit du sénateur Monge, son beau-père, dont les sciences ont à regretter la perte récente, chargé d'affaires à Lucques, où régnait alors la sœur aînée du premier consul; il a conservé longtemps cette place. Devenu étranger à la carrière politique, après le retour des Bourbons, et n'y étant pas rentré, pendant les cent jours, il n'a point été compris dans les dispositions de la loi d'exil du 12 janvier 1816. On a de M. Eschasseriaux : — *Rapport fait à la convention au nom du comité d'agriculture*, 1794, in-8. — *Tableau politique de l'Europe au commencement du* XIXe *siècle, et*

moyens d'assurer la paix générale, 1802, in-8. — *L'Homme d'état*, 1803, in-8. — *Lettres sur le Valais, les mœurs de ses habitans, avec les tableaux pitoresques de ce pays*, 1806, in 8 de 136 pages. Cette dernière brochure, intéressante par son sujet et la manière dont l'auteur l'a traitée, est écrite avec grâce et sensibilité. — Son frère cadet (René), entré à la convention après la mort de Louis XVI, s'est montré dans cette assemblée, ami sincère et modéré des principes républicains. Membre des diverses assemblées qui se succédèrent après la session conventionnelle, il fit partie du corps-législatif fondé par la constitution de l'an 8, en sortit en 1803, et remplit, jusqu'en 18 o, les fonctions de conseiller de préfecture du département de la Charente-Inférieure. Nommé maire de Saintes, à cette époque, il fut, en mai 1815, élu, par le même département, membre de la chambre des représentans.

ESCHENBURG (Jean-Joachim), professeur de littérature, né à Hambourg le 1er décembre 1743, a beaucoup contribué, par sa vaste érudition, ses leçons et ses ouvrages, à faire connaître en Allemagne la littérature anglaise et celle de l'Allemagne même. Il fut, depuis 1757, professeur au *Carolinum*, à Brunswick, institution qui, sous le gouvernement de Jérôme Bonaparte, a été transformée en une école militaire. M. Eschenburg, qui était conseiller aulique depuis 1786, reçut du nouveau gouvernement westphalien une pension de retraite. Nous ne citerons que les principaux ouvrages qui lui ont acquis l'estime des littérateurs allemands : *Le théâtre de W. Shakespeare*, traduit de l'anglais, Zurich, 1775-1782, 13 vol. in-8 ; ibidem, 1798-1807, in-8, et une contrefaçon à Manheim, 1780, in-8. Cette traduction, bien plus exacte que celle de Wieland, est une des meilleures qui existent du poète anglais. Le 13e volume renferme sept pièces de théâtre, que l'on attribue à Shakespeare. — *Musée britannique pour les Allemands*, Leipzig, 1777-1780, 6 vol. in-8. M. Eschenburg a continué cet ouvrage sous le titre d'*Annales de littérature britannique* — *Précis d'une théorie et d'un cours de belles-lettres*. Berlin et Stettin, 1783, in-8 ; ibid., 1805, in-8. — *Manuel de la littérature classique, de l'antiquité et de la mythologie*, ibidem, 1782, in-8 ; ibid., 1808, in-8. Cet ouvrage, vraiment élémentaire, a été traduit en français. M. Eschenburg a traduit en vers allemands l'*Esther* de Racine, et en prose, différens ouvrages anglais et français.

ESCOIQUITZ (Don Juan), ministre-d'état, commandeur de l'ordre de Charles III, etc., est né, en 1762, dans la province de Navarre. Son père, d'une noblesse ancienne, et général au service d'Espagne, avait été gouverneur d'Oran. Dès que don Juan eut achevé ses études, il fut envoyé à Madrid, où il devint page de Charles III ; puis, s'étant décidé à suivre la carrière ecclésiastique, il entra dans le chapitre de Saragosse, l'un des plus distingués de l'Espagne. Il employa ses loisirs à se perfectionner dans les connaissances qu'il avait, malgré sa jeunesse, déjà portées à un haut degré, et surtout dans l'étude des sciences exactes, pour lesquelles il avait un penchant particulier. Son profond savoir, joint à la régularité de sa conduite, et aux qualités personnelles les plus précieuses, le fit choisir pour précepteur du prince des Asturies, aujourd'hui Ferdinand VII. Escoiquitz, par la noblesse et l'égalité de son caractère, parut obtenir toute la confiance de son royal élève ; mais loin de vouloir en abuser pour prendre sur lui un empire avantageux à ses propres intérêts, il lui répétait souvent cette maxime, qu'il lui rappela encore plusieurs fois, après que ce prince fut devenu roi : « Qu'il convenait de s'entourer de conseillers fidèles, sages et prudens ; d'adopter, sur les affaires d'état, l'opinion la plus naturelle, sans se laisser influencer par aucun conseiller, pas même par Escoiquitz, sujet à errer beaucoup plus que ceux qui avaient plus de mérite que lui, et à être corrompu, quoiqu'il fût homme d'honneur au moment où il parlait. » Il ne se bornait pas à ces sages avis, si éloignés du langage ordinaire des courtisans : témoin des maux qui résultaient de l'autorité toute-puissante qu'avait envahie le prince de la Paix, il osa, en 1797 et 1798, exprimer au roi et à la reine, tant de bouche que par écrit, ses craintes prophétiques sur les malheurs qui menaçaient leur trône et l'Espagne entière, si ce favori continuait à jouir d'un semblable pouvoir. Tant de prévoyance fut inutile ; rien ne put ti-

rer le monarque et son épouse de leur fatal aveuglement. Toutefois, Godoy ne tarda pas à s'apercevoir de l'influence de don Juan sur l'esprit du jeune prince : redoutant le patriotisme et les lumières d'un ennemi si dangereux, il employa tous les moyens pour le perdre, et réussit enfin à le faire exiler à Tolède. Ferdinand fut très-sensible à la disgrâce de don Juan ; il sentit combien il lui importait de conserver des relations avec un homme dont son ennemi redoutait autant la vigilance ; et une correspondance secrète et régulière fut établie entre le précepteur et l'élève. Escoiquitz composa de nouveau, pendant son exil, plusieurs mémoires destinés à dessiller les yeux de Charles IV et de la reine ; mais l'ambitieux Godoy profitait de tout son ascendant sur l'esprit de Charles IV pour l'indisposer contre son fils, et sa puissance devint de plus en plus alarmante. Le prince des Asturies, qui craignait que le favori ne songeât à lui arracher la couronne (*), écrivit à Escoiquitz, en mars 1807, une lettre dans laquelle il lui faisait part de ses craintes, et lui confiait le soin de prévenir cet attentat. Escoiquitz se rendit sur-le-champ à Madrid ; mais son zèle et son activité ne purent, pour le moment, contrebalancer la puissance du favori. Le prince fut arrêté, et détenu à l'Escurial (*voy.* FERDINAND VII). Néanmoins don Juan ne cessa de le défendre avec toute l'énergie qui lui était naturelle, et ses courageuses déclarations ne contribuèrent pas peu à préparer l'opinion nationale, qui, quelque temps après, se manifesta d'une manière si imposante. Lorsque Ferdinand fut enfin monté, le 19 mars 1808, sur le trône dont son père venait de descendre, le nouveau roi, voulant récompenser le dévouement de son fidèle serviteur, lui offrit de choisir entre une place d'inquisiteur-général ou d'évêque, entre le titre de conseiller-d'état ou celui de ministre de grâce et de justice. Escoiquitz borna toute son ambition à la place de conseiller-d'état, comme plus convenable à son âge et à son expérience. A cette époque, Napoléon se préparait à recueillir le fruit des combinaisons profondément ourdies par lesquelles il avait entretenu les dissensions domestiques de la famille royale d'Espagne. Ses troupes, reçues comme celles d'un allié, commençaient à se trouver en possession de plusieurs points importans, et occupaient même la capitale. Escoiquitz, en qualité de conseiller-privé du roi, fut consulté dans toutes les circonstances de cette crise, et notamment sur le voyage à Bayonne. Il conseilla ce fatal voyage, et si, dans cette mémorable circonstance, sa sagacité fut en défaut, cette erreur, qu'il a depuis si amèrement déplorée, et que partagèrent d'ailleurs le nouveau souverain lui-même et tous ceux qui l'entouraient, trouve son excuse dans l'art vraiment machiavélique qui avait présidé à cette trame, et dans l'impossibilité de soupçonner d'une aussi noire perfidie celui que, depuis si long-temps, l'Espagne avait secouru de ses flottes, de ses soldats et de ses trésors. Il est cependant vrai (et cette remarque ne doit point échapper à l'historien) que la masse du peuple échappa au prestige qui fascinait les yeux de tant d'hommes éclairés, et qu'un instinct admirable sembla lui faire pénétrer les véritables projets de Napoléon, ce que manifesta l'opposition apportée dans plusieurs villes, et notamment dans celle de Vittoria, à la continuation de ce voyage. Au reste, si Escoiquitz eut à se reprocher d'avoir contribué à la funeste résolution prise par son maître, il répara bien ce tort involontaire par l'énergique fidélité dont il ne tarda pas à lui donner de nouvelles preuves. Ce fut le 20 avril 1808, jour de l'arrivée du roi Ferdinand à Bayonne, que don Escoiquitz eut, avec Bonaparte, au château de Marrac, cette fameuse conversation sur laquelle M. de Pradt, dans son ouvrage sur les affaires d'Espagne, a donné les détails les plus curieux, mais que leur étendue ne permet pas de reproduire ici. Il suffit de dire que Napoléon y montra le plus insolent mépris pour les droits sacrés des nations, et qu'Escoiquitz y fit preuve à-

(*) Si l'on s'en rapporte aux révélations contenues dans la lettre d'un ancien serviteur de Charles IV, insérée dans le *Journal de la Flandre occidentale*, du 16 septembre dernier (1818), le parti du prince des Asturies était d'intelligence avec Napoléon, et n'attendait, pour éclater, que l'entrée des troupes françaises ; mais l'homme astucieux, sur lequel comptaient les conjurés, les trompa jusqu'au dernier instant, et fit tourner à son seul profit la conspiration ourdie de concert.

la-fois d'une présence d'esprit remarquable, et du plus généreux dévouement à sa patrie et à son souverain. Le despote lui-même fut frappé d'une vigueur qu'il n'était pas accoutumé à rencontrer, et ne put s'empêcher d'exprimer ce sentiment. « On m'a beaucoup parlé de vous, dit-il en le congédiant, et lui tirant l'oreille (ce qui était, comme l'on sait, l'une des marques les plus aimables de sa bienveillance) : *Je vois que vous en savez long.*—Votre Majesté *en sait encore plus long*, répondit Escoiquitz, et les faits le prouvent assez. » Le lendemain, Napoléon jetant le masque, lui déclara quels étaient ses projets, et le chargea de déterminer son maître à l'échange de ses droits au trône d'Espagne contre la Toscane. A cette déclaration, don Juan n'hésita pas à manifester, avec la plus douloureuse amertume, combien il s'accusait du conseil qu'il avait donné au roi de déférer à l'invitation de l'empereur en se rendant à Baïonne; conseil qui, ajouta-t-il, pouvait le faire accuser, sinon de trahison, au moins de la plus inexcusable imprudence. Napoléon s'efforça de le rassurer à cet égard, en observant qu'on ne pouvait lui faire un crime d'avoir ignoré ses desseins, *que personne ne connaissait.* Quelques jours après, infatigable dans son dévouement, le ministre espagnol fit de nouveaux efforts auprès de Napoléon pour l'engager, au nom de sa propre gloire, à renoncer à des projets qui devaient le déshonorer. Animé par son sujet, il s'exprima avec tant d'éloquence, qu'il étonna le despote, s'il ne put l'émouvoir; et le soir de ce jour, celui-ci conférant avec le duc de l'Infantado, lui dit en plaisantant : « Le chanoine m'a fait ce matin une harangue dans le genre de Cicéron; mais il ne veut absolument point adopter mon plan.» Ferdinand ayant ensuite assemblé ses principaux conseillers pour savoir s'il devait se résoudre à donner son abdication, don Juan opina pour la négative. Cependant cette cession ayant été consentie par la majorité du conseil, et Napoléon s'étant servi depuis de l'autorité de Charles IV pour obliger Ferdinand et les infans don Carlos et don Antonio à renoncer à tous leurs droits à la succession au trône, Escoiquitz fut chargé de rédiger cette renonciation sous les conditions d'un traité qu'il signa, par leur ordre, avec le maréchal Duroc, à Baïonne, le 10 mai de la même année. C'était plutôt un appel fait aux fidèles Espagnols pour soutenir la cause de leurs princes, qu'une invitation à recevoir de nouveaux souverains; et l'on doit s'étonner que Napoléon n'en ait pas soupçonné l'artifice. Malgré le rôle difficile qu'Escoiquitz avait à remplir, et malgré son opposition aux vues de l'empereur, ce dernier faisait un cas particulier du ministre espagnol, et il lui donnait souvent des témoignages d'estime dont on sait qu'en général il n'était pas prodigue. Plus d'une fois, il fut étonné de son énergie et le traita, dans toutes les occasions, avec des égards vraiment distingués. Un jour que des gendarmes, déguisés pour surveiller la conduite des princes et des personnes de leur suite, avaient osé porter la main sur l'infant don Carlos, don Juan, transporté d'indignation, se répandit en imprécations et en menaces contre l'auteur de leur captivité, et s'adressant à M de Champagny et à quelques autres Français éminens qui étaient présens : « Vous, dit-il, qui vous vantez d'être la nation la plus polie de l'Europe, vous abusez de la force : les peuples les plus barbares ne tiendraient point une conduite pareille à celle que vous tenez à l'égard des princes espagnols. L'Espagne vengera ses injures; elle rendra cent fois les outrages qu'on lui prodigue. » Napoléon ne fit pas autant d'attention qu'il l'aurait dû à cette prophétie menaçante, si bien justifiée par les événemens : cependant il enjoignit à M. de Pradt de témoigner au ministre espagnol qu'il était touché de l'insulte faite au roi, en la personne de son frère, et de l'assurer qu'il avait prévenu de semblables abus pour l'avenir, par les injonctions les plus sévères. Après la renonciation de Baïonne et la ratification de Bordeaux, don Escoiquitz suivit les princes à Valençay, où il continua de s'honorer par son dévouement. Il fut envoyé à Paris avec le duc de San-Carlos, sur la nouvelle donnée par M. de Talleyrand, que l'empereur demandait une seconde renonciation du roi Ferdinand, et qu'il avait le projet de le faire partir pour le Mexique, avec toute la famille royale. Pendant son séjour dans cette capitale, qui fut de peu de durée (Napoléon ayant renoncé presqu'aussitôt à ses nouveaux projets), don Escoiquitz eut de fréquen-

tes conférences, dans différentes maisons, notamment chez M. de Talleyrand, avec les ambassadeurs d'Autriche, de Russie, et de quelques états de la confédération du Rhin. Le but de ces entrevues secrètes était de déterminer tous les souverains de l'Europe à réunir leurs efforts pour secouer le joug de Napoléon(*); résolution qui ne devait s'exécuter que quelques années plus tard. Mais bientôt don Escoiquitz fut exilé à Bourges, sur le refus de se faire présenter à l'empereur par le duc de Frias, ambassadeur de Joseph. Le docteur Ostolaza, aux insinuations duquel on a attribué plusieurs des actes impolitiques autant qu'injustes, dont le cabinet de Madrid s'est depuis rendu coupable, a, dans un écrit publié à Malaga, et réimprimé à Valence en 1814, accusé Escoiquitz de n'avoir pas soutenu, dans la captivité de Valençay, la fidélité courageuse dont il avait donné des preuves si éclatantes, d'avoir même écrit à Joseph une lettre de félicitation sur son avénement au trône, et d'avoir fait renvoyer tous les Espagnols de la suite du roi. Il suffirait, pour réfuter cette assertion, aussi erronée qu'outrageante, de dire que son auteur lui-même l'a démentie dans la suite; mais don Juan d'ailleurs s'en est justifié de la manière la plus complète dans une brochure dont nous parlerons plus loin. Pendant le temps de son séjour à Bourges, qui fut de quatre ans et demi, il partagea ses instans entre l'étude des sciences et les devoirs de son état. Il visitait les hopitaux, soulageait les prisonniers espagnols et les Français sans fortune. Si sa bienfaisance fut restreinte par la diminution de son traitement, elle n'en devint que plus active. Retiré à la campagne, il y vécut avec moins de dépense, et put encore économiser pour les malheureux. Enfin, les événemens militaires de 1814 ayant fait reconnaître à Napoléon la nécessité de traiter avec l'Espagne, pour se délivrer au moins d'un de ses plus redoutables ennemis, Escoiquitz revint à Valençay le 14 décembre 1813, et il prit part à toutes les négociations qui amenèrent le rétablissement des Bourbons sur le trône d'Espagne. Lorsqu'ensuite le roi Ferdinand crut avoir affermi son trône par l'exil ou la captivité des hommes qui l'avaient le mieux défendu, Escoiquitz, entrevoyant probablement dans leur sort l'image de celui qui lui était réservé à lui-même, crut devoir démontrer sa fidélité, comme si des faits nombreux ne l'eussent pas rendue assez évidente : et ce fut dans ce but que, pour répondre à l'imputation susmentionnée d'Ostolaza, il publia la brochure dont nous avons parlé plus haut, sous le titre suivant : *Les fameux traîtres réfugiés en France, et convaincus de leurs crimes* ou *Apologie du décret royal du 30 mai*. Il est à regretter que, dans cet écrit, en repoussant une accusation calomnieuse, Escoiquitz ait cru devoir prodiguer le reproche et l'injure à des hommes dont plusieurs avaient partagé les efforts et la gloire de son patriotisme, et préconiser l'arrêt inique et cruel qui venait de les frapper. Cette faiblesse n'a pas tardé à être punie. Au mois de novembre 1814, à l'époque de la disgrâce de Macanaz et des changemens opérés dans le ministère, Escoiquitz quitta la cour et se retira à Saragosse. On crut d'abord que cette retraite avait été volontaire; mais on reconnut bientôt que c'était une véritable disgrâce. Il a été depuis renfermé au château de Murcie, par ordre de Ferdinand VII. Rappelé de nouveau, il a été, par l'effet de cette instabilité dont le cabinet de Madrid n'a cessé de donner la preuve depuis la restauration, disgracié une seconde fois, et il est aujourd'hui relégué dans l'Andalousie. Don Juan Escoiquitz n'est pas moins connu comme littérateur que comme diplomate. On a de lui : *Les nuits d'Young*, traduites en vers espagnols, 2 vol. in-8, Madrid, 1797.—*Mexico conquise*, poème épique, 1 vol. in-8, Madrid, 1802.—*Le Paradis perdu* de Milton, avec les notes d'Addisson, en vers espagnols, 3 vol. in-8, avec figures, Bourges, 1812.—*Exposé des motifs qui ont engagé, en 1808, Sa Majesté Ferdinand VII à se rendre à Baionne, présenté à l'Espagne et à l'Europe*. Cet ouvrage est un des monumens les plus curieux sur l'histoire de notre temps. Il a été traduit et réimprimé plusieurs fois dans toutes les langues, et particulièrement en français. La meilleure traduction, et la plus complète dans cette dernière langue, est

(*) Il eut particulièrement à cet effet une conférence avec M. de Metternich, ambassadeur d'Autriche, dans le cabinet d'histoire naturelle du Jardin des Plantes.

celle de Paris, 1816, vol. in-8, avec portrait.—*M. Botte*, roman de Pigault-Lebrun, traduit en espagnol avec des suppressions et des corrections. Nous n'ajoutons qu'avec peine à cette énumération, qui honore les connaissances littéraires de don Juan, autant que l'ensemble de sa conduite a honoré son caractère et ses principes, la *Réfutation d'un Mémoire sur l'inquisition*. Cette apologie d'un tribunal en horreur à l'humanité, et que les cortès s'étaient empressés d'abolir, est d'autant plus affligeante de la part de don Escoïquitz, que ses lumières ne permettent pas de croire qu'en l'écrivant il ait été de bonne-foi. Au reste, cette dissimulation ne lui a servi de rien : il n'en a pas moins encouru la disgrace de son maître ; mais puisqu'il existe encore, il peut se flatter d'être un des Espagnols dont les services ont été le mieux récompensés.

ESCUDIER, député à la convention nationale, et l'un des proconsuls les plus dévoués à la tyrannie décemvirale, se montra, dès les premiers momens de la révolution, enthousiaste fanatique de ses principes, dont il outra dès-lors toutes les conséquences, avec l'ardeur d'une tête méridionale. Il fut successivement officier municipal et administrateur du département du Var. Élu, en septembre 1792, député par ce département, à la convention, il y vota, sans appel et sans sursis, la mort de Louis XVI, et fut nommé, en 1793, commissaire à l'armée de Cartaux, chargée de soumettre les Marseillais qui marchaient au secours de Lyon. Il pénétra dans Marseille à la tête de cette armée. La ville paraissait avoir tout à craindre du ressentiment d'Escudier, mais sa conduite ne réalisa point les alarmes que la violence connue de ses opinions avait inspirées. Après le 9 thermidor an 2, il défendit, avec chaleur, les membres du comité de salut public, renversé dans cette journée. Accusé, en juin 1795, d'avoir été un des instigateurs de la révolte qui avait eu lieu à Toulon, le premier prairial précédent (20 mai 1795), et qui coïncidait, jour pour jour, avec celle qui avait éclaté à Paris, Escudier fut décrété d'arrestation le 8 du même mois (27 mai), avec Laignelot, Ricord, Thirion, Panis et Salicetti. Rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire suivant (26 octobre), il n'a plus reparu sur la scène politique.

ESMENARD (Joseph-Alphonse), né à Pélissane en Provence, dans l'année 1770, fit de bonnes études chez les pères de l'Oratoire, à Marseille, puis partit pour St-Domingue, et fit deux voyages en Amérique. De retour dans sa patrie, il se livra à son penchant pour la littérature, et choisit, dans *les Incas* de Marmontel, le sujet d'un opéra qui lui valut les encouragemens de cet écrivain, mais qui cependant n'a jamais été imprimé. Envoyé en députation à Paris, en 1790, il coopéra à la rédaction de plusieurs journaux consacrés à la défense de la monarchie. Obligé de fuir après le 10 août, il se retira en Angleterre, d'où il partit au bout de quelques mois, voyagea dans différentes contrées de l'Europe, s'arrêta quelque temps à Constantinople, et se rendit enfin à Venise, où il commença son poème de *la Navigation*, et s'occupa de la rédaction de ses voyages. En 1797, il quitta l'Italie, revint à Paris, fut attaché, pendant un terme fort court, à l'ambassade de Hollande, et travailla ensuite à *la Quotidienne*, rédigée alors dans le même système d'intolérance, qu'aujourd'hui. Arrêté, après le 18 fructidor, il fut renfermé pendant plusieurs mois au Temple, d'où il ne sortit que pour se voir de nouveau banni de la France. Le 18 brumaire an 8 lui ayant permis de rentrer dans sa patrie, il devint collaborateur de Laharpe et de M. de Fontanes au *Mercure de France*, et publia quelques fragmens de son poème. Il accompagna le général Leclerc dans la désastreuse expédition de St-Domingue, et revint en France avec les débris de l'armée. A peine était-il de retour, qu'il se vit contraint, à ce qu'on assure, de repartir pour suivre l'amiral Villaret-Joyeuse à la Martinique. Ces courses multipliées et lointaines, qui ont fait de son existence entière un voyage continuel, ne l'empêchèrent pas de travailler à son grand ouvrage ; il eut même l'avantage peu commun d'avoir sans cesse sous les yeux les objets qu'il y retraçait, et cette circonstance ne dut pas peu contribuer à la fidélité de ses tableaux. Revenu de la Martinique, en 1805, il publia *la Navigation*, qui n'eut point un succès populaire, mais qui obtint, à un haut degré, l'estime des connaisseurs. Nommé successivement censeur des théâtres, censeur de la librairie, et chef de

dévoué à la police générale, il devint, en outre, membre de la 2e classe de l'Institut, honneur qu'on lui fit payer par de sanglantes épigrammes, dirigées, dit-on, bien plus contre son caractère que contre ses titres littéraires; car peu d'écrivains ont en plus d'ennemis, et il paraît avoir, au moins en partie, mérité ce malheur par une sorte d'âpreté qui causa ses dernières chagrins, et même sa fin prématurée. Un envoyé russe, qu'il avait attaqué avec virulence dans le *Journal de l'Empire*, se plaignit à Napoléon, qui, soit honneur, soit politique, engagea à Esmenard de quitter la France. Il partit aussitôt pour Naples, d'où il revenait, après trois mois d'exil, lorsque, près de Fondi, ses chevaux s'étant emportés dans une descente rapide, il fut jeté contre un rocher, et mourut peu après (26 juin 1811) des blessures qu'il avait reçues. On a de lui: *La Navigation*, poème en 6 chants. Paris, Caput et Michaud, 1806, (jan 1807) 2 vol. in-8; seconde édition, en 6 chants seulement, Paris, chez les mêmes, 1806, 2 vol. in-8. On a reproché à cet ouvrage, outre les innovations hardies au genre descriptif, un colorris trop monotone; mais ce défaut, qui tient à la nature du sujet, est compensé par de grandes beautés de style, et surtout par un talent remarquable à rendre poétiquement des détails techniques. — *Trajan*, opéra en 3 actes, musique de MM. Persuis et Lesueur, représenté le 26 octobre 1807; ouvrage dépourvu d'intérêt, et qui ne dut, qu'à la pompe théâtrale dont il était rempli, les nombreuses représentations qu'il obtint. C'est Napoléon que l'auteur a voulu peindre sous les traits de *Trajan*, et la flatterie aurait être plus excessive et plus fréquemment reproduite. Toutefois, au moyen de quelques changements faits par M. Vieillard, cet opéra est resté au théâtre quoique étant dépouillé des allusions qu'il contenait, il ait perdu le peu d'intérêt qu'il présentait. — (En société avec M. de Jouy) *Fernand Cortez*, opéra en 3 actes, musique de Spontini, représenté le 28 novembre 1809. Cet opéra offre de grands tableaux, et le style en est très-lyrique. — *Recueil de poésies extraites des ouvrages d'Helena-Maria Williams*, traduites de l'anglais par MM. de Boufflers et Esmenard, 1808, in-8. — Plusieurs pièces de vers de circonstances, dont la plus grande partie a été imprimée dans la *Couronne poétique de Napoléon*, vol. in-8. Paris, 1809. Il est auteur des notes historiques et littéraires qui accompagnent la première édition du poème de *l'Imagination*, par l'abbé Delille. Il écrivait en prose avec élégance et pureté, comme le prouvent ses discours de réception à l'Institut, et plusieurs morceaux insérés tant dans le *Mercure* que dans d'autres feuilles.

ESMENARD (Jean-Baptiste), frère cadet du précédent, est né comme lui à Pélissanne, en Provence. Il a servi, pendant plusieurs années, dans un régiment espagnol; mais obligé de quitter son corps, il se retira à Madrid, et il était employé à l'état-major de cette place, lorsque les Français y arrivèrent en 1808. Il prit aussitôt du service dans leur armée, et fut long-temps employé par le commandant de la place à Madrid, puis en Galice et en Portugal. Il était attaché à l'état-major du maréchal Ney, et ayant été envoyé à Paris, par ce maréchal, vers 1810, il fut arrêté, peu de jours après son arrivée, et conduit à la Force par ordre du prince de Neufchâtel. Ignorant les motifs de cette détention, nous nous bornerons à dire qu'il ne sortit de prison qu'après la chute de Napoléon. Il fut alors employé dans un régiment de cavalerie en qualité de chef d'escadron, et servit dans l'état-major en juin 1815. M. Esmenard s'occupe avec succès de la littérature espagnole, et il a fourni des articles sur l'Espagne, à plusieurs journaux, notamment à la *Gazette de France*.

ESNUE-LA-VALLÉE, député à l'assemblée législative, puis à la convention nationale, ne se fit point remarquer par ses talens dans cette dernière assemblée, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, mais se rendit fameux, comme proconsul, par ses cruautés. Dénoncé par les administrations du Maine, il fut décrété d'arrestation, le 29 mai 1795, à la suite de la révolte du 1er prairial (20 mai), et rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire suivant (26 octobre).

ESPAGNAC (M. B. Sauveur d'), chanoine de l'église de Notre-Dame de Paris, avant la révolution, était fils du lieutenant-général de ce nom, qui avait été nommé, en 1788, gouverneur de l'hôtel des Invalides. Destiné, par des considérations de famille,

à l'état ecclésiastique qu'il détestait; plein d'esprit et d'imagination, le jeune d'Espagnac s'occupait, avec quelque succès, de littérature et de poésie, lorsqu'ayant fait connaissance avec M. de Calonne, il devint son agent, et s'immisça dans plusieurs entreprises de finances, qui lui valurent beaucoup d'argent. Exilé, lors de la disgrâce de son protecteur, il reparut lors de la révolution, avec le projet de profiter des circonstances pour remplir ses coffres et son porte-feuille, et se fit recevoir d'abord à la réunion connue sous le nom de *club de* 1789, puis à la société *des amis de la constitution* (les Jacobins). La guerre étant devenue générale, l'abbé d'Espagnac se chargea de la fourniture de l'armée des Alpes. Dénoncé par Cambon comme coupable d'avoir passé des marchés frauduleux, il fut décrété d'arrestation, et se justifia fort mal des accusations élevées contre lui; mais comme on en avait besoin, on l'acquitta. Loin d'être éclairé par cette leçon, sur les dangers de sa situation, il se regarda désormais comme inattaquable; se chargea, sous le général Dumouriez, de l'entreprise des charrois, et fonda un club à Bruxelles, afin de se couvrir de la faveur populaire. Dumouriez proscrit, d'Espagnac demeura sans appui, et fut dénoncé comme fournisseur infidèle et complice d'un traître. Arrêté en avril 1793, un décret ordonna l'apurement de ses comptes, et un autre l'envoya au tribunal révolutionnaire. Après un an de captivité, il fut condamné à mort le 16 germinal an 2 (5 avril 1794), avec Danton, Lacroix, Camille, Desmoulins, Chabot, etc. etc.

ESPANA (Don Carlos d'), général espagnol, fut nommé commandant du blocus de Pampelune, dans les premiers jours d'août 1813, et montra, dans ce poste important, autant de talens que de valeur. Il repoussa la garnison française dans plusieurs sorties, lui fit souvent des prisonniers, et la força enfin de capituler le 31 octobre. Quoique blessé très-grièvement le 10 septembre, il continua de diriger le blocus, et refusa, le 26 octobre, la proposition qui lui fut faite par la garnison, de remettre la ville en son pouvoir, pourvu qu'il lui fût permis de retourner en France avec six pièces de canon. Lord Wellington, en donnant connaissance de cet événement au lord-maire, par une dépêche du 1er novembre 1813, s'exprima de la manière la plus avantageuse sur la conduite du général d'Espana, ainsi que de ses officiers et de ses soldats.

ESPEJO, l'un des hommes les plus distingués parmi ceux qui avaient embrassé la cause de l'indépendance américaine, à laquelle il rendit des services signalés, faisait partie de la garnison de Valencia, lorsqu'en 1814, cette ville fut assiégée par un corps royaliste sous les ordres de Boves (*voy.* ce nom). Après une longue résistance, la ville s'étant rendue par capitulation, Espejo fut du nombre de ceux qui, par la violation la plus odieuse des droits de la guerre, furent mis à mort par les vainqueurs. Cet américain était particulièrement remarquable par une éloquence mâle et véhémente, qui produisait le plus grand effet dans les délibérations publiques.

ESPERT, député de l'Arriége, à la convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; il fut l'un des membres les plus exaltés de cette assemblée, sans toutefois qu'aucun des crimes de cette époque se rattache particulièrement à son nom. Employé dans l'organisation constitutionnelle de l'an 3, en qualité de commissaire du directoire exécutif, il cessa de l'être, lorsqu'en 1799, le général Bonaparte prit les rênes de l'état; il ne l'a plus été depuis.

ESPOZ. (*Voy.* Mina.)

ESSEN (Jean-Henri, comte d'), feld-maréchal suédois, d'une ancienne famille livonienne, naquit en 1755, à Kasioes dans la Westrogothie. Après avoir étudié à Upsal, puis à Goëttingue, il entra au service comme officier de dragons, attira, par son extérieur remarquable, l'attention du roi Gustave III, l'accompagna dans ses voyages en France et en Italie, dans la campagne de Finlande, et s'y comporta de manière à être élevé, en très-peu de temps, au grade de général. Il donna de nouvelles preuves de dévouement au roi, lors de la conspiration de Finlande: il rassembla, en peu de jours, toute la *landwehr* de la Gothie occidentale, fit marcher les garnisons de la Scanie, débloqua Gothembourg, et mérita les faveurs dont il fut comblé par le roi, qui, en 1792, le nomma colonel et commandant de sa garde à cheval. Instruit, par des avis, de la malheureuse fin qu'on préparait à Gustave, il l'engagea vainement à ne pas se rendre au bal masqué où ce prince fut assassiné. M. d'Essen dans cette circonstance, ne

voulut point quitter le roi, dont le sang rejaillit sur lui. Quelques années après, il fut nommé seigneur du royaume, et chevalier de l'ordre des Séraphins. Il fut successivement gouverneur de Stockholm, grand-écuyer du royaume et gouverneur-général de la Poméranie et de l'île de Rugen. En 1807, il commandait en chef l'armée rassemblée dans la Poméranie. Il soutint le siége de Stralsund pendant deux mois et demi, et conclut un armistice honorable avec le chef de l'armée française. Commandant, en 1814, le 2e corps de l'armée suédoise destiné à agir contre la Norwége, il franchit, au mois de juin, la frontière de ce royaume, et s'empara, le 30 juillet, de Berby et Prestbacka, après avoir surmonté des obstacles sans nombre, dans un pays hérissé de rocs et de montagnes. Le 7 août il établit son quartier-général à Hafslund, et coopéra puissamment à la capitulation de Frédérickstadt. Le comte d'Essen fut nommé gouverneur de la Norwége pendant la minorité du prince Oscar, donna sa démission de cette place, et devint, en octobre 1816, maréchal de ce royaume; il était, depuis plusieurs années, feld-maréchal.

ESTAING (Charles-Hector comte d'), lieutenant-général des armées navales, etc., né au château de Ruvel, en Auvergne en 1729, était issu d'une ancienne famille du Rouergue. Il servit d'abord dans l'infanterie; parvenu, dans cette arme, au grade de colonel, il obtint peu après, celui de brigadier des armées, et passa, en cette qualité, aux Grandes-Indes, sous les ordres du comte de Lally. Pris, en 1759, au siége de Madras, il obtint sa liberté sur parole, oublia bientôt l'engagement qu'il avait contracté, et s'étant mis à la tête d'un parti français, il fit, pendant quelque temps, beaucoup de mal au commerce britannique; mais ayant été repris, il fut traité avec sévérité, envoyé en Angleterre, et jeté dans les cachots de Portsmouth. Rentré en France, il voua une haine éternelle aux Anglais, à qui, toutefois, les premiers torts ne pouvaient pas être imputés, dans le traitement rigoureux qu'il venait d'éprouver. Promu au grade de lieutenant-général des armées navales en 1763, il fut, en 1778, élevé à celui de vice-amiral, et envoyé en Amérique, avec douze vaisseaux de ligne, pour favoriser les généreux efforts que les colonies anglaises, accablées sous le joug de la métropole, tentaient alors pour conquérir leur indépendance. Parti de Toulon le 13 avril, il fut contrarié par les vents, et n'arriva à l'embouchure de la Delaware, que huit jours après que l'amiral Howe en était parti pour revenir à New-York. Renforcé par quelques vaisseaux de l'escadre de Byron, Howe se présenta pour le combattre lorsqu'il parut devant Rhode-Island; mais, à l'instant où les deux escadres s'étaient jointes, une horrible tempête vint les séparer. Quoique l'amiral français eût eu son vaisseau démâté et rasé comme un ponton, atteint par plusieurs vaisseaux ennemis et obligé de les combattre, il vint à bout, par sa présence d'esprit et son courage, de se dégager, et de réunir tous ses vaisseaux à Boston, où le comte de Grasse et la Motte-Piquet lui amenèrent des renforts. A leur arrivée, il reprit la mer avec 25 vaisseaux de ligne, s'empara de l'île de Saint-Vincent, et débarqua ensuite à la Grenade, qu'il prit d'assaut, marchant lui-même à la tête de l'une des colonnes de sa petite armée. A peine le pavillon français fut il arboré sur ces forts, que l'amiral Byron parut avec une escadre de vingt-un vaisseaux, et des troupes de débarquement pour secourir ou reprendre l'île. D'Estaing appareille sur le champ, attaque l'ennemi avec dix-sept vaisseaux, et le bat complétement. Revenu en France en 1780, il obtint, l'année suivante, le commandement d'une flotte qu'il ramena de Cadix à Brest. Il était à la tête des flottes combinées de France et d'Espagne prêt à partir pour une expédition, lorsque la paix de 1783 le fit reparaître à la cour. Appelé à l'assemblée des notables, le comte d'Estaing s'y prononça en faveur du parti populaire, et cette circonstance seule éloigna de lui les choix de la noblesse. Nommé en août 1789, commandant de la garde nationale de Versailles, il s'honora, en septembre de la même année par les sages conseils qu'il donna à la reine, à laquelle il conseilla, par écrit, de se montrer plus populaire, et de détourner le roi du projet de quitter sa résidence, projet dont la faction naissante de l'émigration ne cessait alors d'importuner le bon, mais trop facile monarque. On a accusé le comte d'Estaing de n'avoir donné, dans les funestes journées des 5 et 6 octobre, aucun ordre à la garde nationale qu'il commandait; mais on n'a pas considéré que toute résistance de la part

d'un corps aussi faible, contre une multitude immense, armée, et au secours de laquelle aurait volé la moitié de la garde nationale parisienne, alors à Versailles, du moment où cette multitude eût été attaquée, fût devenue le signal d'un affreux massacre, dans lequel toute la famille royale eût inévitablement péri. Après ces événemens, le comte d'Estaing vint se fixer à Paris, où il s'enrôla, comme simple grenadier, dans la garde nationale. Mécontent de la conduite que la cour tenait depuis long-temps à son égard, aucun intérêt, aucun lien n'attachait le comte d'Estaing à sa cause; aussi resta-t-il spectateur immobile des événemens des 20 juin et 10 août 1792. Une conduite aussi prudente ne le sauva cependant que pour peu de temps. Arrêté, en octobre 1793, en vertu de la loi des suspects, il fut enfermé à Ste-Pélagie, d'où il fut extrait, le 14 du même mois, pour venir déposer comme témoin au tribunal révolutionnaire, dans le procès de la reine. Il s'exprima avec réserve et dignité, et déclara n'avoir rien à dire contre cette malheureuse princesse, dont il ne dissimula cependant point qu'il croyait avoir eu à se plaindre. Traduit lui-même à ce tribunal de sang, il fut condamné à mort le 9 floréal an 2 (28 avril 1794).

ESTERHAZY (Le prince Nicolas d'), prince de Galantha et magnat de Hongrie, conseiller-privé de l'empereur d'Autriche, grand'-croix de l'ordre de St-Étienne, feld-maréchal-lieutenant, né le 11 décembre 1765, fut, en 1792, nommé ambassadeur à l'élection de l'empereur, et s'y fit remarquer par une magnificence sans exemple. Il s'occupa, en 1797, de l'organisation de l'armée d'insurrection de Hongrie, et en prit bientôt après le commandement. Cette armée était destinée à défendre les pays héréditaires, s'ils étaient menacés par les Français. Le prince d'Esterhazy accorda alors la remise d'un an de leurs redevances à tous ceux de ses vassaux qui s'enrôlèrent dans cet armement, et s'engagea à continuer cette remise tant que les mêmes dangers existeraient. Il était, en 1814, à la cour du roi de Naples Joachim, avec lequel on assure qu'il vivait dans une grande intimité. Les journaux ont annoncé, à la fin de 1816, que le prince d'Esterhazy traversait l'Italie avec une suite nombreuse, se rendant de nouveau à Naples, comme ministre plénipotentiaire d'Autriche.

ÉTIENNE (Charles-Guillaume), né à Chatillon-sur-Seine vers 1770, vint en 1796 à Paris, où il fut, pendant quelques années, collaborateur de divers journaux. S'étant ensuite mis à travailler pour le théâtre, il se fit remarquer par des productions qui, quoique légères, décelaient un talent distingué, et parmi lesquelles nous citerons la jolie comédie de *Brueys et Palaprat*. Le succès qu'obtinrent ces ouvrages l'ayant tiré de la foule, il eut occasion de se faire connaître du duc de Bassano (Maret) dont il devint secrétaire, et à l'appui duquel il fut, en grande partie, redevable de sa fortune. En 1810, il obtint la censure du *Journal de l'Empire*, avec deux parts dans les bénéfices de cette entreprise. Il fut aussi nommé chef de la police des journaux; et l'année suivante, après le succès brillant et mérité des *Deux Gendres*, il fut nommé membre de la deuxième classe de l'institut. On ne tarda pas à lui faire payer cher tant d'honneurs et de prospérités. Il avait une foule d'ennemis, dont les uns ne pouvaient lui pardonner l'éclatante réussite de son dernier ouvrage; il s'en était attiré d'autres en refusant l'insertion, dans les journaux, d'articles qu'ils avaient composés; enfin, il en devait quelques-uns, peut-être, à une morgue qu'on regrette de voir s'unir au talent, et que le talent même ne saurait autoriser. Les circonstances ne servirent que trop cette malveillance presque générale. M. Lebrun-Tossa, auquel sa conduite dans cette affaire a valu une célébrité que ses propres travaux ne lui avaient que fort imparfaitement acquise, s'étant, par des motifs dont il est difficile et à-peu-près indifférent d'apprécier la légitimité, brouillé avec M. Étienne, crut pouvoir satisfaire son ressentiment en révélant un fait confié à son amitié, et sur lequel par conséquent il aurait dû s'imposer le plus profond silence. Il se hâta de publier que M. Étienne, loin d'avoir inventé son sujet, l'avait pris dans une pièce ancienne, dont il avait découvert le manuscrit à la bibliothèque impériale. Le fait était vrai. L'idée principale des *Deux Gendres* était puisée dans une comédie de collége, intitulée *Conaxa*, ou *les Gendres dupés*, composée par un jésuite de Rennes, auquel l'auteur moderne avait même emprunté quelques vers, mais en très-petit nombre. Du reste, la pièce nouvelle avait sur l'ancienne tous les avantages qui tiennent à la connais-

cette occasion il fut blessé d'un coup de sabre à la tête. Il servit successivement aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, sous les généraux Rochambeau, la Bourdonnaye, Dumouriez et Jourdan; puis, dans les campagnes du Rhin, de l'Helvétie, du Hanovre et de l'Italie, sous Pichegru, Moreau, Masséna et Mortier. Il ne cessa de s'y distinguer par sa bravoure personnelle, faisant prisonniers des officiers-supérieurs, et enlevant à l'ennemi des canons et des drapeaux. Le 28 frimaire an 9, à la tête d'un escadron du 5e régiment de hussards, il enfonça deux bataillons du formidable corps connu sous le nom de *Manteaux-rouges*, et fut renversé de cheval par un coup de feu. Chargé, en novembre 1803, de l'organisation d'une légion hanovrienne, il s'acquitta de cette mission de manière à mériter les éloges des généraux en chef, sur la tenue et la discipline de ce corps, à la tête duquel il rendit les plus grands services, entre autres dans la brillante affaire de Civitella-del-Tronto, dans le royaume de Naples, où il prit d'assaut cette forteresse, défendue avec acharnement, en dressant lui-même les échelles, et escaladant les remparts, suivi de ses chasseurs, sous le feu le plus meurtrier, accompagné d'une grêle de pierres. Il reçut, à cette occasion, trois blessures, dont un coup de grenade au bras. Les Hanovriens et leur chef soutinrent la réputation que leur avait acquise cet éclatant fait d'armes. En Galice, le 2 janvier 1809, faisant partie de la division du général Franceschi, ils attaquèrent les insurgés retranchés sur une chaîne de montagnes, les délogèrent après en avoir tué un grand nombre, et assurèrent par là le gain du combat, à la suite duquel il fut fait près de 8000 prisonniers. Dans cette affaire, le colonel Evers enleva lui-même un drapeau, et prit de sa main le lieutenant-général espagnol Maiz. A la retraite de Braga en Portugal, il culbuta l'aile droite de l'ennemi, qu'il poussa jusqu'aux portes de Guimarens, où il prit beaucoup d'hommes et de bagages; il eut, dans cette affaire, un cheval tué sous lui en franchissant une redoute, et reçut les plus grands éloges du maréchal duc de Dalmatie. A la retraite d'Oporto, où il commandait l'arrière-garde de l'armée, il eut, avec l'ennemi, un engagement très-vif, dans lequel il fut blessé, et eut deux chevaux tués sous lui. Dans ces différentes actions, la légion hanovrienne avait pris 30 canons, 14 étendards, et une quantité considérable de caissons. Devenu général de brigade de cavalerie par décret impérial du 31 mars 1812, il fut commandé, dans la campagne de Russie, avec un détachement de trois mille chevaux, pour escorter un convoi de onze millions. Par la sagesse de ses mesures, il parvint, quoiqu'environné par des nuées de Cosaques, à sauver ce convoi, et le fit entrer dans Smolensk, sans avoir perdu une seule voiture. Il conduisit ensuite un corps de 5,000 hommes à la rencontre de l'Empereur, pour protéger sa retraite, lui ouvrit un passage au travers de l'ennemi, fit rétablir tous les ponts brûlés par les Russes, et rejoignit Napoléon à Viasma, après avoir ouvert une nouvelle route de communication sur Kalouga. C'est en récompense de sa conduite dans cette circonstance, qu'il fut nommé baron de l'Empire. Les fatigues qu'il avait essuyées et les nombreuses blessures qu'il avait reçues le mettant hors d'état d'être transporté, il resta à Kœnisberg, où il fut fait prisonnier de guerre, le 5 janvier 1813. Le prince-royal de Suède l'ayant fait mettre en liberté, il forma aussitôt le dessein de consacrer ses services à sa patrie devenue indépendante; il se mit en route pour Bruxelles, où il arriva le 11 juin 1814, et se présenta au prince souverain aujourd'hui roi des Pays-Bas, qui l'éleva, par décision du 18 septembre même année, au grade de lieutenant-général que Louis XVIII venait de lui conférer, mais dont il sollicita, auprès de ce dernier monarque, et obtint la démission. Chargé d'organiser la cavalerie belge, il s'en acquitta de manière à mériter l'approbation de son nouveau souverain, et c'est à lui qu'est due la formation des beaux corps qui existent dans cette arme. Il commanda ensuite la cavalerie de l'armée de réserve, puis fut chargé du 6e commandement général. Il en exerçait les fonctions, avec autant de zèle que d'intelligence, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie, suite de ses longs travaux militaires, ainsi que des blessures qui couvraient son corps, et dont quelques-unes étaient mal fermées. Il y succomba le 9 août 1818, au château de Jambes, province de Namur, qu'il habitait depuis quelque temps. Un magnifique service lui fut fait par

souscription, le 12 septembre 1818, à l'église du Grand-Béguinage à Bruxelles, et la plupart des corps de l'armée y assistèrent par députations. Le général Evers joignait à la bravoure toute la franchise et la loyauté militaires; il était estimé de ses chefs autant que chéri de ses subordonnés, auxquels sa mort a causé les plus vifs regrets.

EXCELMANS (Le baron Remi-Joseph-Isidore), lieutenant-général des armées françaises, né à Bar-le-Duc, en 1775, entra fort jeune dans la carrière militaire: devint premier aide-de-camp du général Broussier, son compatriote, et se distingua, en 1799, aux différens combats qui précédèrent la conquête de Naples. Il venait d'être fait chef d'escadron, et sa réputation de bravoure se trouvait, dès-lors, tellement établie, que le Grand duc de Berg (Murat), le prit pour aide-de-camp. S'étant de nouveau signalé à Wertingen, le 8 octobre 1805, dans le premier combat de cette nouvelle campagne contre l'Autriche, il fut chargé de présenter à l'empereur les nombreux drapeaux enlevés à l'ennemi. L'empereur le félicita sur sa conduite, et lui dit : « Je sais qu'on ne peut être plus brave que vous; je vous fais officier de la légion-d'honneur. » Le 27 décembre 1805, M. Excelmans fut nommé colonel du premier régiment de chasseurs, à la suite de la bataille d'Austerlitz. Employé, l'année suivante, dans la guerre contre la Prusse, il s'y fit encore remarquer par plusieurs actions d'éclat, et s'empara de Posen. Il passa ensuite, en qualité de général de brigade, au service de Joachim (Murat), qui venait de monter sur le trône de Naples, et reçut de ce prince, la dignité de grand-maréchal de son palais. Revenu en France, lorsqu'un décret de l'empereur Napoléon eut prescrit à tous les français attachés au service de Naples, de rentrer dans leur patrie, il fut élevé, le 8 septembre 1812, au grade de général de division. Chargé, en cette qualité, d'un commandement dans les campagnes de Russie et de Saxe, il fut décoré de l'aigle de grand-officier de la légion-d'honneur, le 7 novembre 1813. Il fit avec son intrépidité accoutumée, la campagne de 1814, où il commanda constamment un corps de cavalerie, et continua à être employé, après la restauration, lorsqu'un événement, qui fit beaucoup de bruit à cette époque, le priva de toute fonction. Des lettres, saisies par ordre de la police, parmi les papiers de lord Oxford, qui se rendait alors à Naples, dévoilèrent le secret d'une correspondance que le général Excelmans entretenait avec le roi Joachim, et par laquelle il lui donnait l'assurance qu'il existait encore en France, et surtout à Paris, un parti considérable, composé de tous les militaires, dont les Bourbons flétrissaient journellement la gloire; de tous les acquéreurs de domaines nationaux, dont ils compromettaient l'existence; enfin de tous les amis de la liberté, dont ils trompaient les espérances, en relevant, pièce à pièce, l'édifice féodal; que ce parti n'aspirait qu'à un changement, et que, dans tous les cas, le roi de Naples pouvait toujours compter sur lui (Excelmans) et ses amis. Cette affaire fut d'abord assoupie, et l'on se borna à faire avertir le général Excelmans d'être plus circonspect à l'avenir. De nouveaux ordres ayant été donnés ensuite pour le traduire devant un conseil de guerre, Excelmans s'enferma dans sa maison, où il soutint une sorte de siége; protesta contre l'illégalité des mesures prises contre lui, et déclara qu'il se porterait aux dernières extrémités si l'on persistait à vouloir l'arrêter. Ayant trouvé le moyen de se sauver par un escalier dérobé, il adressa, le 24 décembre, à la chambre des députés, une réclamation, dans laquelle il se plaignait de la violation de son domicile, et s'engageait à se constituer prisonnier, aussitôt qu'il serait cité légalement devant un tribunal compétent. En effet, ayant appris, par des ordres ultérieurs du ministère, qu'il devait être jugé par le conseil de guerre séant à Lille, il écrivit au comte Drouet d'Erlon, qui avait été désigné président de ce conseil, pour lui annoncer qu'il était prêt à se présenter devant ses juges. Il remplit sa promesse, et s'étant constitué prisonnier dans la citadelle de Lille, il fut jugé le 23 janvier, et acquitté à l'unanimité. Au 20 mars 1815, Excelmans, le cœur encore plein du traitement qu'on lui avait fait éprouver, se joignit aux officiers à demi-solde qui revenaient de Saint-Denis pour offrir leurs services à Bonaparte, et conduisit, lui-même, aux Tuileries, la troupe qui y précéda ce prince. Il fut aussitôt nommé commandant en chef du 2e corps de cavalerie. Appelé le 2 juin suivant à la chambre impériale des pairs, il fut chargé, au même instant, d'un commandement à l'ar-

mée du Nord. Revenu à Paris avec sa division, après le désastre de Waterloo, où il avait développé une activité, une énergie et un courage extraordinaires, il continua à combattre sous les murs de la capitale, et se trouvait, dans les derniers jours de juin, à Versailles, où il eut un engagement brillant avec la cavalerie prussienne, très-supérieure en nombre à la sienne, et à laquelle il fit éprouver une grande perte. Il est probable que si le général Excelmans eût été soutenu dans cette circonstance, cette affaire eût pu avoir des conséquences très-heureuses pour le triomphe de la cause française; mais dès-lors, on s'occupait beaucoup plus de capituler que de vaincre, et le résultat d'un grand succès fut une retraite. Après la rentrée du roi dans Paris, le général Excelmans établit son quartier-général à Clermont-Ferrand, où il fit arborer le drapeau blanc et entretint sa troupe dans le plus grand ordre. Les habitans de ce pays ont fait le plus grand éloge de sa conduite à cette époque. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, il fut banni par celle du 17 janvier 1816. Réfugié à Bruxelles, Excelmans y a été long-temps en butte à des persécutions odieuses, et dont la honte est toute entière pour ceux qui les lui ont suscitées. Le bruit a couru, quelque temps, qu'il s'était réuni à d'anciens camarades de gloire, proscrits comme lui, pour aller servir la cause de la liberté Américaine; mais des bruits contraires ont annoncé qu'il s'était retiré en Allemagne, et nous croyons ceux-ci mieux fondés. Après avoir rempli de grands emplois militaires et civils, le général Excelmans, à qui tous les moyens de s'enrichir ont été offerts, est demeuré sans fortune, et n'existe que par celle de sa femme, à qui tous les sacrifices ont été faciles pour ne pas se séparer de lui.

EXMOUTH (Lord), amiral anglais, chevalier de St-Ferdinand de Naples, etc., fut connu d'abord sous le nom de sir Edward Pellew, baronnet. Il est né à Douvres. Son père, après avoir été lieutenant de marine, obtint une place de collecteur, et eut ainsi les moyens de donner à ses enfans une éducation soignée. Après avoir débuté comme lieutenant en second dans la marine, sir Edward Pellew devint lieutenant en pied, vers 1780. Pendant la guerre des colonies, il commanda le cutter *la Resolution*, et s'empara, après une action fort vive, du corsaire hollandais *le Flessingue*, fameux par grand nombre de prises faites sur le commerce britannique. Lors de la guerre avec la France, en 1793, il prit le commandement de la frégate *la Nymphe*, avec laquelle il soutint un engagement meurtrier contre la frégate française *la Cléopâtre*, dont il s'empara. Cette action lui valut le titre de chevalier baronnet. Sir Edward Pellew fut toujours employé pendant la guerre avec la France; et il se distingua encore dans plusieurs occasions, entre autres comme commandant du vaisseau *le Lançor*, sur les côtes d'Irlande, où, après plusieurs combats opiniâtres, il détruisit une petite division commandée par le capitaine Bompart. A l'élection générale de 1802, il fut nommé, pour Barnstale, dans le Devonshire, membre de la chambre des communes. La guerre s'étant rallumée, sir Edward Pellew fut nommé contre-amiral de l'escadre blanche. Le poste important de commandant en chef dans l'Inde étant devenu vacant, il en fut pourvu; et, en 1804, il quitta Londres, et arriva à l'embouchure du Gange le 20 novembre. Il fut employé, depuis son retour, à croiser sur les côtes de France. En 1814, il fut créé pair de la Grande-Bretagne, sous le nom de lord baron Exmouth, chevalier grand'croix de l'ordre du bain, puis, dans le mois de mai de l'année suivante commandant en chef des forces navales dans la Méditerranée. Dans les premiers jours de juillet, il offrit ses services aux royalistes de Marseille, menacés par le maréchal Brune, marchant à la tête des troupes de Bonaparte. La ville de Marseille, en témoignage de sa reconnaissance, lui offrit une olive d'argent, représentant le fort Saint-Jean, posée sur trois branches, et surmontée d'une couronne avec ces mots : *Le 20 juillet 1815, la ville de Marseille à lord Exmouth*. En avril 1816, il reçut de l'amirauté des instructions pour négocier avec les régences barbaresques, afin qu'elles reconnussent les îles Ioniennes comme possessions anglaises. Il était chargée, en outre, de stipuler la paix entre les barbaresques et les royaumes de Sardaigne et de Naples, et d'obtenir, s'il était possible, des trois régences, l'entière abolition de l'esclavage des chrétiens. Lord Exmouth se

rendit à Alger avec une flotte assez considérable ; il conclut avec le dey un traité dans lequel se trouvaient stipulées à-peu-près toutes les conditions qu'il était chargé d'obtenir, à l'exception de l'abolition de l'esclavage, à laquelle le dey se refusa absolument. Lord Exmouth se dirigea ensuite vers Tunis et Tripoli, où il conclut un traité semblable avec les deux beys, mais avec cette addition importante, qu'ils signèrent une déclaration par laquelle ils promettaient que, dans le cas où ils feraient la guerre à toute autre puissance, ils traiteraient les prisonniers qu'ils pourraient faire comme le font entre elles les puissances européennes. Pendant ces négociations, il se vit plus d'une fois exposé à la fureur des janissaires, qui, lorsqu'il traversait les avenues du palais de leur maître, manifestaient, par leurs imprécations et par leurs gestes menaçans, qu'ils en voulaient à sa vie. L'amiral anglais opposa à leur rage un sang-froid imperturbable, et conserva un maintien aussi calme que s'il se fût trouvé au milieu des marins de son escadre. Un jour les gardes du bey de Tunis, furieux de ce qu'il obtenait l'abolition de l'esclavage, poussèrent l'emportement jusqu'à diriger leurs sabres sur sa poitrine, et il ne dut son salut qu'aux représentations modérées d'un des officiers de cette milice. Après avoir conclu ce traité provisoire avec Alger, lord Exmouth fit voile pour l'Angleterre; mais, vers le 20 mai, les Algériens massacrèrent des corailleurs anglais, français et espagnols, qu'ils surprirent réunis dans une église de Bona, pendant l'office divin. Ce nouvel attentat fit pousser un cri d'indignation dans toute l'Europe : et le cabinet de St-James sentit enfin la nécessité de tirer une satisfaction éclatante des outrages d'un gouvernement féroce et parjure, qu'on lui reprochait, non sans raison, d'avoir trop long-temps ménagé. L'amirauté prépara une nouvelle expédition contre Alger, et non contre les beys de Tunis et de Tripoli, qui paraissaient disposés à exécuter les traités. Rien ne fut négligé pour le succès de l'entreprise. Lord Exmouth quitta la rade de Portsmouth, le 24 juillet 1816, ayant sous ses ordres *la Reine Charlotte*, vaisseau de 110 canons, et onze autres batimens de guerre. L'amiral, après avoir essuyé une tempête qui l'obligea d'entrer à Sainte-Hélène, atterra à Plymouth, où il fut joint par le contre-amiral Milne, qui commandait *le Léandre*, *l'Imprenable*, quelques frégates et corvettes, et *le Belzébuth*, chargé de fusées à la Congrève, et que S. S. surnomma *le premier ministre du diable*. La flotte anglaise, dès le 8, se trouvait à la hauteur du cap Trafalgar, et, le 13, à Gibraltar. Lord Exmouth joignit à son escadre cinq chaloupes canonnières, un brûlot, et accepta la proposition du vice-amiral hollandais Van der Capellen, qui lui offrit sa coopération avec six frégates. Tout ce qui embarrassait les vaisseaux en fut retiré; les gros vaisseaux prirent à bord des haussères de réserve, les frégates des chaînes de haubans, et toutes les chaloupes furent munies d'obus ou de caronades. Le 26 août, à une heure après midi, l'escadre combinée se présenta en vue d'Alger, au nombre de trente-deux voiles. Le lendemain, lord Exmouth envoya un parlementaire chargé d'une dépêche par laquelle il proposait au dey les conditions suivantes : 1° La délivrance immédiate des esclaves chrétiens sans rançon. 2° La restitution de tout l'argent que le dey avait reçu pour la rançon des captifs sardes et napolitains. 3° Une déclaration solennelle qu'à l'avenir il respecterait les droits de l'humanité, et traiterait tous les prisonniers de guerre d'après les usages suivis par les nations européennes. 4° La paix avec le roi des Pays-Bas sur les mêmes bases qu'avec le prince régent. Le dey ne répondit à ces propositions qu'en faisant tirer sur la flotte anglaise. Aussitôt l'amiral Exmouth fit embosser ses vaisseaux à demi-portée de canon, sous le feu des batteries du port et de la rade. Lui-même se plaça à l'entrée du port, tellement près des quais, que son beaupré touchait les maisons, et que ses batteries, prenant à revers toutes celles de l'intérieur du port, foudroyaient les canonnières d'Alger qui restaient à découvert. Cette manœuvre, aussi habile qu'audacieuse, eut le plus effrayant succès. Les Algériens, pleins de confiance dans leurs batteries ainsi que dans la valeur des équipages de leurs navires, dont les commandans avaient ordre d'aborder les vaisseaux anglais, se croyaient tellement à l'abri d'une attaque de ce genre, qu'une populace innombrable couvrait la partie du

port appelée *la marine*, dans l'intention d'être spectatrice de la défaite des chrétiens. L'amiral anglais, éprouvant quelque répugnance à porter la mort au milieu de cette multitude imprudente, lui fit, de dessus le pont, signe de se retirer; mais, soit que son intention humaine n'eût point été comprise, soit que ces Maures s'obstinassent dans leur aveuglement, ils restèrent à la place qu'ils occupaient, et ce ne fut qu'après avoir vu l'épouvantable ravage produit par les premières bordées, qu'ils se dispersèrent avec des cris affreux. Néanmoins, les troupes turques, et particulièrement les canonniers, ne partagèrent point cette épouvante, et quoiqu'écrasés par l'artillerie des vaisseaux, ils ne cessèrent de diriger contre elle les pièces qu'ils avaient en batterie et dont plusieurs étaient de 60 livres de balle. Le feu se soutenait depuis six heures, et ne faisait qu'accroître la rage des Africains, quand deux officiers anglais demandèrent la permission d'aller, dans une embarcation, attacher une chemise souffrée à la première frégate algérienne qui barrait l'entrée du port. Cette détermination eut un plein succès : un vent d'ouest assez frais mit bientôt le feu à toute l'escadre barbaresque; cinq frégates, quatre corvettes et trente chaloupes canonnières furent la proie des flammes. Dans le fort de l'action, lord Exmouth causait tranquillement avec le capitaine Brisbane, exposé au feu le plus meurtrier, lorsque celui-ci fut atteint d'une balle morte, et renversé sur le pont. L'amiral, sans se décourager, appelle le premier lieutenant, et s'écrie : « Pauvre Brisbane ! c'en est fait de lui; prenez le commandement — Pas encore, milord, pas encore, » reprend froidement Brisbane, en soulevant la tête et en se mettant sur son séant; et un moment après, il reprit le commandement comme s'il ne lui fût rien arrivé. Au même instant, lord Exmouth reçut deux blessures, l'une au visage, et l'autre à l'os de la jambe. Le vaisseau amiral servit des deux bordées sans interruption pendant cinq heures et demie du tribord sur la tête du môle, et du babord sur la flotte algérienne. Le bâtiment était jonché de morts, lorsque, vers neuf heures et demie du soir, il faillit être incendié par le contact d'une frégate ennemie tout enflammée; mais on parvint à éviter ce danger. Une demi-heure après, lord Exmouth, avant achevé la destruction du môle, se retira dans la rade, et, le lendemain 28, entra en vainqueur dans le port d'Alger. C'est de là qu'il data ses dépêches, dans lesquelles, sans parler de lui, il prodiguait les plus grands éloges au vice-amiral Milne, au contre-amiral Van der Capellen, et au capitaine Brisbane, qu'il chargea de la flatteuse mission d'aller porter à Londres la première nouvelle de cette grande victoire. A ces dépêches était jointe la copie d'une lettre qu'il adressait au dey le même jour, pour l'informer que, s'il n'acceptait dans deux heures les propositions qu'il avait refusées la veille, il recommencerait ses opérations. « Seigneur, lui écrivait-il, pour prix de vos atrocités à Bona, contre des chrétiens sans défense, et de votre mépris insultant pour les propositions que je vous ai faites hier au nom du prince-régent d'Angleterre, la flotte sous mes ordres vous a infligé un châtiment signalé, par la destruction totale de votre marine, de vos arsenaux, et de la moitié de vos batteries, etc. » La perte de l'escadre combinée montait à environ 900 hommes, tant tués que blessés : celle des Algériens était immense; des rapports ultérieurs l'évaluent à près de 6,000 hommes. Le 30 août, le traité fut conclu aux conditions suivantes: 1° L'abolition perpétuelle de l'esclavage des chrétiens; 2° la remise de tous les esclaves dans les états du dey, à quelques nations qu'ils appartiennent, le lendemain à midi; 3° la remise de toutes les sommes d'argent reçues par le dey, depuis le commencement de cette année, pour le rachat des esclaves; 4° des indemnités au consul britannique pour toutes les pertes qu'il a subies à la suite de sa mise en prison; 5° le dey fera des excuses publiques, en présence de ses ministres et officiers, et demandera pardon au consul, dans les termes dictés par le capitaine de *la Reine-Charlotte*. Enfin, le royaume des Pays-Bas, en raison de la part que l'escadre hollandaise avait prise à l'expédition, participait à ce traité avec la Grande-Bretagne. Par une lettre du 1er septembre, l'amiral annonça que les esclaves qui se trouvaient à Alger et dans les environs, lui avaient été remis, ainsi que 357,000 piastres pour Naples, et 25,500 pour la Sardaigne. Des journaux étrangers, et même anglais, l'ont accusé d'avoir négligé de demander une

garantie de l'exécution du traité qu'il avait conclu avec les régences, lui reprochant de n'avoir pas exigé la remise de tout ce qui restait de la marine et des forts d'Alger, comme la destruction de toutes les fortifications; enfin on l'a blâmé d'avoir reconnu, par un traité, l'existence individuelle d'une puissance qui, jusqu'à ce jour, n'avait été traitée que comme vassale de la Porte. Mais ces reproches portent à faux, dès qu'on les adresse à l'amiral britannique, lequel a dû se conformer strictement aux instructions que sans doute il avait reçues. Si le ministère anglais, par un calcul dont une longue expérience n'autorise que trop à le soupçonner, n'a pas cru devoir achever la ruine d'un repaire de pirates qui peuvent servir aux vues secrètes de sa politique, en harcelant le commerce de tous les états européens, à l'exception du seul qu'une leçon mémorable leur ait appris à respecter; s'il est vrai que l'Angleterre, non-seulement n'ait jamais voulu consommer la destruction de ces forbans, mais soit même disposée à paralyser les efforts des autres puissances chrétiennes pour atteindre à ce but désirable; si enfin ce profond machiavélisme a présidé à une entreprise qui se montrait sous les dehors les plus imposans, et pour laquelle on réclamait la reconnaissance des nations, la gloire des guerriers qui ont accompli cette opération si difficile et si périlleuse, n'en est pas moins éclatante. Jamais on ne vit déployer avec plus d'art une valeur plus froide et plus réfléchie; jamais aussi châtiment plus sévère n'avait été infligé à ces barbares; et quoi qu'ait pu faire une basse et misérable jalousie pour diminuer leur perte et déprécier les résultats d'une action dont on ne pouvait obscurcir la gloire, la preuve incontestable de toute l'étendue du revers essuyé par les Algériens, est dans la fidélité, sans exemple parmi ces peuples, avec laquelle ils ont observé, depuis, les conditions du traité, au moins en ce qui concerne la Grande-Bretagne. Au reste, le gouvernement anglais a rendu une éclatante justice à son amiral, et les témoignages les plus flatteurs lui ont été prodigués par ses concitoyens. De retour à Londres, le 15 septembre, il eut l'honneur d'être admis à la table du prince régent. Le 26 du même mois, le conseil de la cité, après avoir voté une adresse de félicitation au prince régent sur le glorieux résultat de l'expédition d'Alger, vota aussi des remercîmens au noble lord, ainsi qu'aux marins sous ses ordres, et lui décerna une épée de la valeur de 200 guinées. Le 2 octobre suivant, dans l'adresse que cette même corporation présenta au prince régent, on remarqua la phrase suivante : « C'est avec un bien doux orgueil que nous voyons le génie qui animait les Howe, les Duncan, les Saint-Vincent, les Nelson, revivre dans leur successeur. » Le prince régent, dans son discours d'ouverture du parlement, en janvier 1817, a parlé de lord Exmouth avec les plus grands éloges. Enfin, dans leur séance du 4 février, les deux chambres du parlement votèrent à l'unanimité des remercîmens à S. S. le contre-amiral Pellew, frère de lord Exmouth.

EXTEIN ou ECKSTEIN (Baron D'). Tel est le nom sous lequel parut, à la suite des armées alliées, lors de leur entrée dans la Belgique, au commencement de 1814, un individu dont les antécédens sont absolument inconnus, mais dont la conduite en ce pays ne fait pas croire qu'il pût gagner beaucoup à leur publicité. Si l'on en croit les bruits qui circulèrent dans le temps, il s'occupa, dès son arrivée, d'intrigues qui avaient pour objet de faire déclarer les habitans de quelques villes des Pays-Bas en faveur de la maison d'Autriche, et qui, étant parvenues à la connaissance du feld-maréchal Blucher, commandant les troupes prussiennes, lui parurent tellement suspectes qu'il donna l'ordre de s'assurer sur-le-champ de la personne de M. le baron d'Eckstein. Celui-ci, informé de cette mesure, chercha successivement diverses retraites, de l'une desquelles il fut brusquement débusqué par l'apparition d'un gendarme prussien, dont il n'évita la poursuite qu'en gagnant desuite un autre asile. Enfin, le départ du quartier-général prussien pour la France rendit à M. d'Eckstein une sécurité qu'il crut néanmoins devoir consolider en imitant certains sages du Midi, lesquels deviennent familiers de l'inquisition pour n'en pas être les victimes. Il y réussit à tel point qu'il devint bientôt commissaire-général de police à Gand, où son zèle brûlant se fit bientôt sentir aux amis comme aux ennemis du nouvel ordre de choses, particulièrement pendant le séjour de Louis

XVIII dans cette ville, en 1815. Il y consacra les loisirs que lui laissaient ses travaux administratifs, à la rédaction d'articles que les journaux étaient invités à insérer, et où il développait savamment la théorie de l'arbitraire. Il passa, quelque temps après, dans le grand-duché de Luxembourg, en la même qualité de commissaire-général de police; et il en remplissait encore les fonctions lors de l'extradition de Simon, Français réfugié. Ramené en France par les Bourbons, d'Eckstein a été nommé commissaire-général de police, à Marseille, où nous le laisserons, n'ayant point connaissance des faits qui peuvent, depuis cette époque, avoir enrichi sa vie politique. L'impartialité dont nous désirons ne jamais nous écarter, nous fait une loi de reconnaître que M. d'Eckstein ne manque ni d'esprit ni d'activité, et qu'il possède surtout, à un haut degré, l'espèce de finesse propre à la carrière dans laquelle il s'est déjà signalé.

EYMAR (A.-M. comte D'), admirateur passionné de J.-J. Rousseau dont il avait été l'ami, et auquel il avait fait décerner les honneurs du Panthéon, fut député de la noblesse de Forcalquier et Sisteron, aux états-généraux de 1789, et se réunit, un des premiers de son ordre, au tiers-état. Républicain par principes, mais défenseur de la monarchie par devoir, il porta dans toutes les discussions de l'assemblée constituante, la droiture de ses opinions et son ardent amour de la liberté. Étranger aux affaires publiques sous la terreur, il reparut, après cette sanglante époque, dans les rangs des républicains les plus honorables, et fut nommé par le gouvernement directorial, ambassadeur près la cour de Turin. Il découvrit qu'un traité secret venait d'unir le roi de Sardaigne aux puissances coalisées contre la France, en feignant auprès des ministres de ce monarque, d'en connaître tous les détails. Dès-lors Eymar devint l'un des principaux agens des mesures qui amenèrent la révolution piémontaise, à la suite de laquelle le roi fut forcé de descendre du trône et de se retirer en Sardaigne. Rappelé par le directoire, Eymar fut, après le 18 brumaire, nommé préfet du Léman. Son administration y fut douce comme son caractère; il y accorda aux artistes une protection éclairée; chercha à donner de l'éclat à leurs découvertes, et se concilia l'estime et l'affection d'un peuple, qui n'est prodigue ni de l'un ni de l'autre de ces sentimens. Eymar est mort à Genève, le 11 janvier 1803, particulièrement regretté, pour l'aménité de ses mœurs et la simplicité de ses manières, de tous ceux qui ont vécu dans son intimité.

EYRIÈS (Jean-Baptiste-Benoît), né à Marseille en 1767, a voyagé dans le nord de l'Europe et en connaît toutes les langues. On a de lui, entre autres ouvrages : *Voyage et découvertes dans la partie septentrionale de l'Océan pacifique, par le capitaine Broughton*, traduits de l'anglais, 1806, 2 vol. in-8. — *Tableau de la nature*, ou *considérations sur les déserts, sur la physionomie des végétaux, etc., de l'Amérique*, traduit de l'allemand de A. de Humboldt, 1808, 2 vol. in-12. — *Barneck et Saldorf*, ou *le triomphe de l'amitié*, traduit de l'allemand d'Auguste Lafontaine, 1810, 3 vol. in-12. — *Histoire des naufrages*, par de Perthes, nouvelle édition, 1815, 3 vol. in-8. — *Voyages dans l'intérieur du Brésil, etc.*, traduits de l'anglais de J. Mawe, Paris, 1816, 2 vol. in-8. Ces divers ouvrages sont traduits avec correction et clarté.

EZPELETA DE VEYRE (Le comte), lieutenant-général espagnol, d'une des familles les plus distinguées de la Navarre, fut nommé, par Ferdinand VII, en juin 1814, vice-roi de cette province. Ce fut lui qui, à l'époque où la manière dont étaient payés d'immenses services soulevait la nation et l'armée, fit échouer les tentatives du général Mina, que ses talens, son audace, et l'attachement que lui portaient les soldats, rendaient si redoutable (*voy.* Mina). Ce général avait projeté une entreprise sur la place de Pampelune; mais le comte Ezpeleta, informé de ce projet par la révélation d'un des conjurés, prit des mesures si promptes et si vigoureuses qu'une partie des compagnons de Mina furent arrêtés, et les autres forcés de s'expatrier avec leur chef.

F

FABBRONI ou FABRONI (Jean), savant et laborieux chimiste de Florence, correspondant de l'institut de France, classe des sciences physiques, de la société royale d'agriculture de Paris, et de plusieurs autres sociétés savantes, après avoir successivement rempli diverses fonctions aussi importantes qu'honorables, est actuellement directeur des mines et monnaies de la Toscane. M. Fabbroni est principalement connu par ses travaux sur la chimie appliquée aux arts et à l'agriculture. L'auteur de la *Bibliographie agronomique* porte à vingt-six le nombre des ouvrages que Fabbroni a publiés, en italien, sur l'agriculture et l'économie rurale : plusieurs ont été traduits en diverses langues; nous nous bornerons à indiquer les suivans : *Del bombice e del bisso degli antichi*, Pérouse, 1782, in-8. fig. Il y examine si la soie ne serait point le *byssus* des anciens. — *Istruzioni elementari d'agricultura*, Venise, 1787, in-12 ; composées sur la demande du grand-duc Léopold V. M. Vallée les a traduites en français. — *Guida agli agricoltori d'Italia*, Turin, 1791, in-12 ; enrichie de notes du docteur J.-A. Giobert.—*Synopsis plantarum horti botanici musei regii Florentini*, 1797, in-4.—*Della economia agraria dei Chinesi*, Venise, 1802, in-8.—*Gli ozj della villeggiatura, o discussione libera di alcuni argomenti populari*, Villa, 1800, in-8.—*Della gravità specifica degli ori e degli argenti*, Modène, 1806, in-4. M. Fabbroni est l'un des plus laborieux rédacteurs des *Memorie della società agraria* de Florence. Il a aussi donné d'intéressans morceaux dans divers recueils périodiques. On a souvent confondu M. J. Fabbroni avec son frère, Adam Fabbroni, connu par quelques *Dissertations sur des statues antiques*, publiées en 1796 et 1799, et, surtout, par son *Art de faire le vin*, Florence, 1787, in-8 : ouvrage couronné par l'académie de Florence, traduit en allemand par Hahnemann, 1790, in-8, et en français par Fr. Baud, Paris, an 10 (1801), in-8.

FABRE (de l'Hérault), né à Montpellier, était, lors de la révolution, dont il embrassa la cause avec ardeur, conseiller à la cour des aides de cette ville. Élu par le département de l'Hérault, député à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et siégea constamment à la montagne. Envoyé, après la journée du 31 mai 1793, à l'armée des Pyrénées-Orientales, il y fut tué le 12 janvier 1794. C'était un homme enthousiaste et de bonne foi, doué de talens médiocres, qui n'avait que peu d'instruction, mais qui ne manquait pas de courage. La convention décerna les honneurs du Panthéon à sa mémoire ; mais un décret les lui retira plus tard, et avec plus de justice qu'ils ne lui avaient été accordés.

FABRE (J.-J.-Victorin), né à Vals, dans le département de l'Ardèche, en 1785, s'est placé, dès sa 20e année, au nombre des jeunes écrivains qui donnent l'espoir d'honorer par leur talent la littérature française. « Ce n'est pas un arbre qui promet, a dit de lui M. Ginguené, c'est un arbre qui, dès le premier jour, rapporte d'excellens fruits. » Il débuta dans la carrière académique par une *Épître sur l'indépendance de l'homme de lettres*, qui lui valut l'*accessit*. Deux ans après, son *Discours sur les voyages*, pièce remarquable par des idées très-ingénieuses, ainsi que par l'élégance et la facilité du style, lui valut le 2me prix, dont le ministre de l'intérieur fit les frais, l'académie ayant exprimé le regret de n'en avoir qu'un à décerner. Après avoir été couronné comme poète, M. Victorin Fabre le fut comme écrivain en prose, en 1808, et ce fut son *Éloge de Corneille* qui lui mérita cet honneur. Le public, cette fois d'accord avec l'académie, remarqua dans cet ouvrage des beautés brillantes qui appartiennent à la jeunesse, unies à des beautés solides qui caractérisent un esprit et un goût mûris par de bonnes études. Enfin l'*Éloge de La Bruyère* vint, en 1810, ajouter à la réputation de ce jeune littérateur, par l'agrément de la diction, la finesse des aperçus, et le talent avec lequel s'y trouve apprécié un moraliste qui, ayant lui-même si bien connu le cœur humain, ne pouvait être bien senti et bien jugé que par un écrivain doué d'un esprit éminemment observateur. A ses éclatans

succès littéraires, M. Victorin Fabre en a ajouté un plus satisfaisant encore, en sauvant, au péril de sa vie, celle de son jeune frère près de se noyer. Les papiers publics du temps ont rendu un compte détaillé de cet acte de dévouement fraternel. Malheureusement une maladie cruelle a depuis mis ce jeune littérateur dans l'impossibilité de continuer ses travaux. On a de lui, outre les ouvrages susmentionnés: *Éloge de Boileau Despréaux*, 1805, in-8.—*Opuscules en vers et en prose*, 1806, in-8.—*La mort de Henri IV*, poëme, suivi de *Notes historiques*, 1808, in-8. Cet ouvrage, plein de beaux vers et de grandes pensées, a été mentionné honorablement en 1810, par la classe d'histoire et de littérature française de l'institut.—*Tableau littéraire du* XVIIIe *siècle*, suivi de l'*Éloge de La Bruyère*, 1810, in-8.—*Éloge de Montaigne*, 1813, in-8.

FABRE-D'ÉGLANTINE (PHILIPPE-FRANÇOIS-NAZAIRE), député à la convention nationale, naquit à Carcassonne, le 28 décembre 1755, et se fit remarquer, dès ses premières années, par un esprit ardent et inquiet. L'inconstance de ses goûts le porta à quitter la maison de son père et à embrasser tour-à-tour les professions de peintre, de graveur, de musicien, de comédien; mais au milieu des divers travaux qu'elles exigèrent, il conserva un goût décidé pour la poésie, et obtint le prix de l'églantine à l'académie des jeux floraux de Toulouse. Il quitta le théâtre, comme acteur, pour y reparaître comme écrivain; donna successivement plusieurs pièces satiriques; et son *Philinte de Molière*, pensé et écrit avec une verve extraordinaire, que fait ressortir encore davantage l'extrême incorrection du style poétique, justifia pleinement l'idée qu'on s'était faite du talent de cet écrivain pour peindre les caractères. Cet ouvrage, très-supérieur aux autres compositions du même auteur, suffit seul pour placer le nom de Fabre, parmi ceux des écrivains dramatiques les plus distingués. Il n'est pas étonnant qu'avec une imagination aussi prompte à s'exalter, Fabre ait embrassé avec transport la cause de la révolution, dont les principes avaient toujours été dans son cœur. Incapable, par caractère, de se maintenir dans les bornes d'une sage modération, il outra tout ce qu'il y avait de bon, d'utile et de généreux dans ce grand mouvement, et rêva, dès le mois d'octobre 1789, la destruction totale de la monarchie. Étroitement lié, dès-lors, avec Danton, Robespierre et les factieux les plus célèbres de cette époque, il ne commença cependant à se faire remarquer que dans les premiers mois de 1792, à la tribune des jacobins et surtout à celle des cordeliers. Nommé, dans la nuit du 9 au 10 août, membre de la municipalité qui s'installa elle-même, il obtint aussitôt la place de secrétaire-général du ministère de la justice, auquel Danton venait d'être élevé, et fut l'un des principaux directeurs des forfaits qui ensanglantèrent les premiers jours de septembre. Élu, dans le même mois, par le corps-électoral de Paris, député à la convention nationale, il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis, et fut nommé, le 26 mars suivant, membre du comité de défense générale. Accusé par Biroteau d'avoir proposé un roi, dans l'une des séances de ce comité, cette accusation, qui n'eut cependant pas de suite, peut donner une juste idée des plans que concevaient dès-lors Danton et ses amis. Secondant les vues de la commune de Paris, dont il n'avait cessé d'être membre que pour entrer dans l'assemblée, Fabre fut, en mai 1793, l'un des instigateurs les plus ardens de la révolution conventionnelle préparée par cette commune, et qui éclata le 31 du même mois. Le 1er octobre, il fit abolir le calendrier grégorien, en France. Le 29, il déposa devant le tribunal révolutionnaire contre les généreux députés qu'il avait fait proscrire dans les journées des 2 et 3 juin précédent. Alternativement dénonciateur et dénoncé, il fut attaqué par Hébert, aux jacobins; fit arrêter Vincent, secrétaire-général de la guerre, et Mazuel, l'un des généraux de l'armée révolutionnaire. Sur de nouvelles dénonciations portées contre lui par Hébert, en son absence des jacobins, on proposa de l'exclure de cette société. Accusé, quelques jours après, d'intrigues par Robespierre, Fabre demanda à celui-ci de préciser ses accusations; déclara n'avoir pris aucune part à la rédaction du *Vieux Cordelier* (*voy.* DESMOULINS), et assura n'avoir vu Phélippeaux et Bourdon de l'Oise, qu'en public. Cette justification, mal accueillie par les jacobins, fut fréquemment interrompue par les cris *à la guillotine*. Abandonné, peu de temps après, par les cordeliers qui l'avaient rayé de la liste de leurs membres,

Fabre fut arrêté comme falsificateur du décret relatif à la compagnie des Indes (*voy.* Bazire et Chabot), et enfermé au Luxembourg. L'atroce Hébert, son ennemi personnel, qui avait été si souvent traité par lui d'*ultra-révolutionnaire*, et qui devait le précéder sur l'échafaud, s'éleva plusieurs fois aux jacobins et aux cordeliers, contre la lenteur de son supplice. Décrété d'accusation sur le rapport d'Amar, le 25 ventôse an 2 (15 mars 1794) comme complice de la conspiration de l'étranger, et pour le fait que nous avons expliqué plus haut, St-Just, à qui l'on a vu ailleurs (*voy.* Danton) que les rapprochemens les plus absurdes étaient familiers, ajouta que Fabre et Danton étaient d'accord pour replacer sur le trône le fils de Louis XVI. Mis en jugement le 14 germinal an 2 (3 avril 1794), Fabre fut condamné à mort, et conduit à l'échafaud, le 6, avec Danton, Camille Desmoulins, etc. Il mourut avec fermeté et insouciance. Il est auteur d'un grand nombre de pièces de théâtre, parmi lesquelles nous citerons seulement : *le Philinte de Molière*; *l'Intrigue épistolaire*, et *les Précepteurs*.

FABRE de l'AUDE (Le comte Jean-Pierre), né à Carcassonne, le 9 décembre 1755, était, avant la révolution, avocat au parlement de Toulouse. Député aux états de Languedoc, en septembre 1783, il fut nommé, en 1790, commissaire du roi pour organiser le département de l'Aude; premier procureur-général-syndic, et enfin commissaire royal près le tribunal criminel de Carcassonne. Prévoyant et rusé, M. Fabre se glissa, avec adresse, au milieu des événemens de 1793 et 1794, et fut élu, en 1796, député de son département au conseil des cinq-cents, où il s'occupa particulièrement de finances, quoique l'extrême flexibilité de son esprit et de son caractère, le rendit propre à tout. Après la journée du 18 brumaire, il fut envoyé, comme commissaire, dans les départemens méridionaux, où il seconda les vues du gouvernement consulaire, qui cherchait à se populariser en conciliant tous les partis. Nommé, en 1800, membre du tribunat, il continua de s'occuper, presque exclusivement, d'objets de finances. Élu président de ce corps le 20 août 1801, et une seconde fois le 23 avril 1804, il fut élevé peu de temps après, aux mêmes fonctions, lorsqu'un décret impérial les eut rendues permanentes. Ce fut en cette nouvelle qualité qu'il vint, à la tête du tribunat, saluer Napoléon, empereur, le 22 mai suivant, et que, s'étant rendu chez Madame (Bonaparte), il adressa à cette princesse, qu'il comparait à la mère du christ, un discours vraiment remarquable par l'excès de la plus vile adulation et de la sottise, et dont nous ne nous sentons le courage de donner à nos lecteurs que l'échantillon que voici : « La conception que vous avez eue, en portant dans votre sein le grand Napoléon, n'a été assurément qu'une inspiration divine !!!... » Au mois d'octobre 1805, M. Fabre se rendit en Allemagne à la tête d'une députation du tribunat, pour aller féliciter Napoléon sur ses victoires; mais la députation ne put le joindre. Arrivée à Lintz, elle reçut soixante-dix drapeaux pris sur l'ennemi, et fut chargée de les porter en France. Nommé sénateur le 4 août 1807, il reçut, en cette nouvelle qualité, le titre de comte de l'empire. En 1810, il fut élu membre du grand-conseil d'administration du sénat; enfin, par décret du 25 mars, l'empereur le nomma procureur-général près le conseil du sceau des titres. Dans la séance du 1er avril 1814, il fut l'un des soixante-trois sénateurs qui votèrent la déchéance de l'empereur Napoléon et la création d'un gouvernement provisoire. Nommé, bientôt après, l'un des commissaires chargés de faire un rapport sur le projet de constitution présenté par le sénat expirant. M. Fabre ne montra pas moins de souplesse à adopter les principes du nouveau gouvernement qui s'établissait, qu'il n'en avait mis à soutenir ceux du gouvernement qui venait de finir. Il porta même la précaution jusqu'à se féliciter de n'avoir jamais voulu acquérir ni biens d'émigrés, ni biens du clergé. Compris au nombre des sénateurs créés pairs en vertu de l'ordonnance royale du 3 juin 1814, il demanda la prompte mise en activité de la constitution, et particulièrement de celle de ses dispositions qui consacrait la liberté de la presse. Confirmé par Bonaparte, le 2 juin 1815, dans les fonctions de la pairie, il servit d'abord avec assez d'ardeur la cause de ce prince, mais il l'abandonna prudemment avec la fortune. A l'imitation de la plupart des valets de la cour de Napoléon, Fabre ne manqua pas d'insulter, dans son infortune, celui dont il avait bassement encensé le

despotisme et caressé les funestes erreurs, pendant son élévation; il prétendit même que ce prince ne l'avait fait président du tribunat que pour l'empêcher de parler et de critiquer avec trop de franchise son administration de finances. La 2e restauration a déçu d'aussi prévoyantes combinaisons. M. Fabre a été compris dans l'ordonnance du mois de juillet, qui déclare déchus les pairs qui ont siégé dans la chambre des cent jours. On a de lui quelques médiocres écrits, dont les moins mauvais sont relatifs aux finances.

FABRICIUS (Jean-Chrétien), le plus célèbre entomologiste du 18e siècle, naquit à Turn, dans le duché de Sleswick, en 1742. Après avoir terminé ses études, à l'age de vingt ans, il se rendit à Upsal pour y suivre le cours de Linné. Ayant suivi, avec le plus grand succès, les leçons de ce célèbre naturaliste, il étudia la médecine, et fut reçu docteur à l'age de 25 ans; mais, bientôt nommé professeur d'histoire naturelle à l'université de Kiel, il se livra entièrement à ses études favorites, et fit paraître, en 1776, son système d'entomologie, qui donna une nouvelle face à la science. Deux ans après il développa dans un second ouvrage les caractères des classes et des genres : dans les prolégomènes de cet ouvrage il montre les avantages de sa méthode, et en excuse les inconvéniens. Enfin il publia, en 1778, une *Philosophie entomologique*, à l'exemple de la *Philosophie botanique* de Linné. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, pendant plus de trente ans, Fabricius s'est occupé sans relâche à étendre son système, et à le reproduire sous diverses formes dans des ouvrages qui portent des titres différens. Nommé conseiller-d'état du roi de Danemarck et professeur d'économie rurale et politique, il publia, en cette qualité, dans les langues allemande et danoise, plusieurs ouvrages utiles. Il était en France, pays dont il aimait le séjour, lorsque, les papiers publics ayant annoncé le bombardement de Copenhague par les Anglais, en 1807, il manifesta l'intention de retourner auprès de son roi malheureux, et accomplit ce dessein malgré les instances qui lui furent faites pour le retenir en France. Il partit, et succomba peu de temps après à la douleur que lui faisaient éprouver les désastres de sa patrie. Nous citerons parmi les nombreux ouvrages de ce savant : *Systema entomologiæ*, Flensburg, 1775, in-8. Ce livre renferme non seulement l'exposition des caractères essentiels des classes et des genres du nouveau système que l'auteur voulait établir, mais encore toutes les espèces alors connues.—*Genera insectorum*, Chilonii (Kiel), 1 vol. in-8, sans date et sans nom d'imprimeur; la préface est datée du 26 décembre 1776. Cette exposition détaillée des classes et des genres est suivie d'une *Mantissa* (ou supplément) d'espèces nouvellement découvertes qui font suite au *Systema*.—*Philosophia entomologica*, Hambourg, in-8, 1778. C'est encore le meilleur ouvrage de ce genre. —*Considérations sur l'ordre général de la nature*, Hambourg, 1781, in-8.—*Observations sur l'engourdissement des animaux durant l'hiver*, insérées dans *le nouveau Magasin de physique et d'histoire naturelle* (tome 9, part. 4, pag. 79-82). —*Sur l'accroissement de la population, particulièrement en Danemarck*.—*Recueil d'écrits sur l'administration*, Kiel, 1789 et 1790, 2 vol. in-8. Fabricius a reproduit, dans ces deux volumes, tous ses traités publiés séparément sur l'économie politique, et en a ajouté de nouveaux sur la *mendicité*, la *salubrité publique*, etc. Il faut ajouter à ce qui précède les relations de divers voyages en Angleterre, en Russie et en Norwège. La plupart de ces derniers écrits sont en allemand; un seul, sur *la vertu civique*, est en langue danoise.

FABRY (de Liége). Lors de la révolution de cette ville, en 1789, le peuple le nomma bourgmestre-régent et commissaire du tiers-état pour assister aux conférences des trois ordres. Il sollicita ensuite, sans succès, l'assistance de la Prusse, et fut en conséquence excepté de l'amnistie accordée en 1792, par le prince-évêque. Après la conquête du pays de Liége par les troupes françaises, il rentra dans ses foyers, devint fonctionnaire public, et fut élu, en mars 1798, député au conseil des cinq-cents. Il s'y fit remarquer par la modération de ses principes, passa en 1799, au corps-législatif, organisé après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), d'où il sortit en 1802, et fut nommé, presque aussitôt, président du tribunal criminel et membre de la légion-d'honneur. En 1812, il était conseiller de la cour impériale de Liége, où l'on voyait aussi siéger, un autre Fabry (Dupont).

FABVIER (Le colonel Charles Nicolas),

né en 1780, était chef d'état-major du maréchal duc de Raguse (Marmont) lorsque celui-ci fut, en septembre 1817, envoyé à Lyon, en qualité de lieutenant du roi, pour y constater l'existence d'une prétendue conspiration contre l'autorité royale, qui aurait existée dans le département du Rhône et les départemens environnans, depuis le mois de juillet 1816 jusqu'en septembre de l'année suivante. Des renseignemens de toute nature, pris par le maréchal, mais surtout, du cri universel des populations décimées de cet infortuné pays, résulta, non la preuve d'une conspiration, (chimère atroce, inventée par quelques misérables alors revêtus du pouvoir, pour se mettre en crédit auprès d'une faction altérée de sang) mais celle, bien autrement évidente des crimes d'une faction qu'une impunité solennelle et récemment proclamée, enhardira désormais à tout oser. A l'aspect de tant d'horreurs, M. le colonel Fabvier n'a pu contenir sa généreuse indignation; il a publié, sous le titre de *Lyon, en* 1817, une brochure du plus grand intérêt, et qui ne peut être sortie que de la plume d'un honnête homme; il n'a pas pensé, avec le garde des sceaux Pasquier, et l'ex-préfet Chabrol, qui, sans doute, ont de puissantes raisons pour établir de tels principes, que des considérations, de quelqu'importance qu'on les suppose, pussent, en aucun cas, dispenser un fonctionnaire public de remplir un grand devoir. Honoré de la confiance du roi, il a bravé tous les dangers que la publication des vérités hardies entraîne toujours avec elle. Trop certain qu'elle ne fût jamais parvenue au monarque, par celui d'entre les dépositaires de sa confiance, qui avait un intérêt personnel à la soustraire à sa connaissance (le duc de Feltre était alors ministre de la guerre), M. le colonel Fabvier a cru ne devoir garder aucun ménagement timide. Il a percé le voile épais qui couvrait encore d'atroces attentats; il a révélé des forfaits que la terreur elle-même n'avait pas surpassés. La reconnaissance de ses concitoyens et l'estime de l'Europe ont été le prix de son courage. Un triomphe manquait encore au généreux dévouement du colonel Fabvier: c'était d'être attaqué en calomnie par l'auteur même des crimes qu'il avait dénoncés; le 21 juillet le lui a assuré, et l'on a vu ce jour-là, dans la séance du tribunal de police correctionnelle, le nouveau Collot-d'Herbois s'avancer comme accusateur des hommes de bien qui avaient osé le démasquer (*voy.* CHABRIER DE SAINNEVILLE). Un incident particulier, et vraiment remarquable, a fait renvoyer la discussion de cette affaire au 7 novembre 1818; c'est l'accusation de conspiration élevée par le ministère, qui devait en savoir quelque chose, contre le général Canuel, rendu à la liberté dans les premiers jours de ce mois, sur la déclaration de la chambre d'instruction de la cour royale, qui n'a rien vu de répréhensible dans la conduite qui avait fait arrêter pendant cinq mois Canuel et ses amis, dont les criminels projets avaient été solennellement proclamés par le ministère. La plainte en calomnie allait être plaidée, lorsque, sur la demande de l'avocat de Canuel, elle a été ajournée à trois semaines. Au reste, depuis que le droit d'assassiner a été retiré, en France, à la faction qu'on ménage jusqu'au moment où l'on croira avoir besoin de la caresser, la marche du gouvernement paraît tellement embarrassée, équivoque et vacillante, que nous ne serions nullement étonnés de voir le général Canuel sortir de cette seconde affaire aussi pur, aussi irréprochable que de la première. Trop heureux MM. Fabvier et Sainneville, si de nouveaux Machangy ne requièrent pas contre eux et les victimes infortunées dont ils ont si noblement vengé la mémoire, le paiement des frais de la procédure!....

FAGEL (Le baron HENRI), ambassadeur du roi des Pays-Bas à Londres, grand'croix de l'ordre du Lion belgique et membre de l'ordre équestre de Hollande, naquit à la Haye, d'une famille patricienne. Après avoir fait d'excellentes études à l'université de Leyde, il s'établit dans sa ville natale, et succéda à son grand-père dans la charge de greffier des états-généraux, place qui, pendant près d'un siècle et demi, avait été, pour ainsi dire, héréditaire dans sa famille. Fidèle, ainsi que tous ses frères, aux principes de ses ancêtres, dont l'attachement aux princes de la maison de Nassau avait toujours été inébranlable, il quitta, en 1795, la Hollande, pour se rendre en Angleterre, avec le stadhouder Guillaume V, dont le parti venait de succomber à la suite de l'invasion des armées françaises, et il n'y rentra qu'avec le prince d'Orange, mainte-

nant roi des Pays-Bas. Son retour dans sa patrie fut marqué par un esprit de modération et de sagesse qui lui conserva l'estime de tous les gens de bien des deux partis, existans alors dans les Provinces-Unies, partis dont heureusement on ne connaît maintenant que le nom. Il a trouvé la récompense de son dévouement et de ses services envers l'état, dans les distinctions honorables qui lui ont été accordées, après la restauration de l'indépendance de la Hollande.

FAGEL (Le baron Robert), ambassadeur du roi des Pays-Bas à Paris, lieutenant-général, commandeur de l'ordre militaire de Guillaume, frère du précédent, suivit, comme celui-ci, après la révolution de 1795, les princes d'Orange en Angleterre. Il accompagna ensuite le prince héréditaire dans les voyages qu'il fit successivement sur le continent, et ne retourna dans sa patrie qu'après les événemens de novembre 1813. Modéré et juste comme son frère, il partage avec lui l'estime de ses concitoyens.

FAGEL (Le baron Jacques), frère du précédent, chevalier de l'ordre du Lion belgique, membre du conseil d'état, fit de bonnes études à l'université de Leyde, et fut nommé peu de temps après à l'ambassade de Copenhague, où il continua d'exercer ses fonctions jusqu'en 1795. A cette époque il fut rappelé, ses opinions politiques n'étant pas supposées en harmonie avec la révolution qui venait de s'opérer. Étant en Hollande dans le mois de novembre 1813, au moment où les esprits commençaient à s'agiter pour recouvrer l'indépendance nationale, il contribua efficacement à la réussite de cette révolution, qui replaça la Hollande au rang des nations. La confiance qu'inspiraient son caractère loyal et son affection à la maison de Nassau, le firent nommer commissaire, avec le général de Perponcher, pour solliciter le prince d'Orange, maintenant roi des Pays-Bas, à se rendre aux vœux, hautement, prononcés des habitans de la Hollande, et à prendre les rênes du gouvernement de ce pays. Tout ce que nous venons de dire des qualités du cœur et de l'esprit de ses deux frères peut s'appliquer à lui ; il est peu de familles dans lesquelles les vertus et les talens soient aussi héréditaires que chez les *Fagel*.

FAGET DE BAURE (Jacques-Jean, baron), président de chambre à la cour royale de Paris, est né à Orthez, le 30 octobre 1755, d'une famille distinguée dans la magistrature. Il fit de bonnes études, et occupait, à l'âge de dix-neuf ans, la place d'avocat-général au parlement de Pau, lorsque la révolution vint tout-à-coup l'arrêter dans sa carrière. Étranger aux affaires pendant toute sa durée, il devint en 1809, sur la recommandation du comte Daru, son beau-frère, rapporteur du conseil contentieux de la maison de l'empereur Napoléon. Élu, en 1810, député au corps législatif par le département des Basses-Pyrénées, il fut, en 1811, nommé l'un des présidens de la cour impériale de Paris. Après avoir adhéré, le 6 avril 1814, à la déchéance de l'empereur, il signa, le 8, l'acte constitutionnel qui rappelait Louis XVIII au trône. Les opinions de Faget de Baure, dans deux chambres des députés dont il a fait partie, ont été constamment celles d'un homme de bien, sans toutefois qu'il soit tout-à-fait exempt du reproche de s'être montré trop asservi, dans un grand nombre de circonstances, à l'influence ministérielle. Lors du retour de Bonaparte, il se montra au nombre des députés les plus ardens à soutenir la cause royale. Au mois de juillet 1815, M. Faget de Baure fut nommé, par le roi, président du collége électoral des Landes, et élu par le département des Basses-Pyrénées membre de la fameuse chambre des députés de 1815, où il vota avec la minorité constitutionnelle. Ce fut lui qui présida la chambre, lors de la discussion de la loi des élections. Désigné, après la dissolution de cette chambre, pour présider le collége électoral des Basses-Pyrénées, il en fit l'ouverture le 4 octobre 1816, et fut nommé par ce collége, membre de la nouvelle chambre, où ses opinions le rattachèrent à la majorité. Il y vota en faveur de la loi, aussi constitutionnelle que politique, sur les élections, et se montra non moins fidèle à suivre la ligne ministérielle dans cette session, que dans la session précédente; il est mort à Paris à la fin de décembre 1817. Quoique M. Faget de Baure n'ait ajouté son nom à aucune de ses productions, on croit être fondé à lui attribuer une *Histoire du canal de Languedoc*, Paris, 1805. Il a laissé, en manuscrit, une *Histoire du Béarn*.

FALBAIRE (Charles-George Fenouil-

LOT DE), auteur dramatique, né à Salins, le 16 juillet 1727, fit à Paris de très-bonnes études, et se livra ensuite à son penchant pour les lettres. On a de lui, outre des *Mémoires* et quelques morceaux de poésie, plusieurs pièces de théâtre, parmi lesquelles nous citerons : *l'Honnête criminel*, drame en 5 actes et en vers, représenté pour la première fois sur le théâtre de Versailles, en 1776, à la demande de la reine; *le premier Navigateur*, pastorale lyrique; *le Fabricant de Londres*, en 5 actes et en prose; *les Deux avares*, comédie mêlée d'ariettes; *les Jammabos*, ou *les Moines japonais*, tragédie où l'auteur a eu pour but de peindre les jésuites. La plus remarquable de ces productions est *l'Honnête criminel*, qui obtint un grand succès, dû à l'intérêt du sujet, fondé sur un événement réel, à des caractères bien tracés, et à de beaux vers, quoiqu'en général le style en soit négligé. On en a fait un grand nombre d'éditions; elle a été traduite en allemand, en hollandais, et par Elisabeth Caminer-Turra, en italien. Fenouillot remplissait honorablement, depuis 1782, l'emploi d'inspecteur-général des salines de l'est, lorsque la révolution le lui fit perdre. Il est mort le 28 octobre 1800, à Ste-Menehould.

FALCK (ANTOINE-REINHARD), ministre de l'instruction, de l'industrie nationale et des colonies du royaume des Pays-Bas, membre de l'institut royal de ce pays, naquit à Amsterdam vers 1776. Après avoir fait d'excellentes études sous le célèbre professeur Cras (*voy.* ce nom), il partit pour Madrid, avec l'ambassadeur hollandais Valckenaer, en qualité de secrétaire d'ambassade. M. Valckenaer ayant été rappelé, M. Falck retourna avec lui dans sa patrie, et fut nommé, quelque temps après, secrétaire-général du ministère des colonies. Capitaine de la garde nationale d'Amsterdam, en 1813, il fut l'ame des citoyens qui faisaient de nobles efforts pour reconquérir l'indépendance de leur pays : à la tête de cette garde, il harangua le conseil municipal pour le persuader de se décider en faveur des vrais amis de la patrie, qui, las de la domination étrangère, ne négligeaient aucun moyen de s'en délivrer. Dans cette circonstance, comme pendant tout le temps que dura la crise de la révolution, M. Falck a déployé autant de courage que d'intelligence, et les services qu'il a rendus alors à sa patrie, ne s'effaceront jamais de la mémoire de ses concitoyens, qui doivent en grande partie à son énergie et à ses talens, le bonheur d'être un peuple indépendant et libre. Les bornes de cet ouvrage ne permettent pas de le suivre dans le cours de cette révolution; mais la justice nous fait un devoir de dire qu'en s'honorant par sa conduite, M. Falck a trouvé dans les historiens et les orateurs hollandais qui ont retracé dans leurs ouvrages et dans leurs discours l'histoire de cette époque, de dignes interprètes de la reconnaissance nationale pour les services éminens qu'il a rendus dans ces momens critiques; le portrait que M. le professeur Vander Palm a tracé de lui dans son *Monument de la restauration de la Hollande en* 1813 (Gedenkstuk van Nederlands herstelling), chef-d'œuvre d'éloquence hollandaise, est surtout, aussi vrai que brillant. « Il y a peu d'hommes, dit M. Vander Palm, qui réunissent autant de grandes qualités de cœur et d'esprit que M. Falck : formé par la lecture des anciens et par de profondes études, qui lui ont fait obtenir, comme savant, une place dans l'institut des Pays-Bas; doué d'un sens droit, d'un goût pur; connaissant les hommes, extrêmement poli, il est également à sa place dans le cercle des savans, dans la bonne société, et dans l'assemblée des hommes d'état. » Secrétaire du gouvernement provisoire, au commencement de la révolution de 1813, il fut, après l'arrivée du prince d'Orange en Hollande, nommé secrétaire d'état, poste qu'il occupa jusqu'en 1818, lorsque le roi des Pays-Bas lui confia le triple ministère de l'instruction, de l'industrie nationale et des colonies. M. Falck est auteur d'un excellent *Traité de l'influence de la civilisation hollandaise sur les peuples du Nord de l'Europe, et principalement sur les Danois*, imprimé dans les Mémoires de l'institut des Pays-Bas, en 1818; et de plusieurs ouvrages de philosophie, insérés dans le *Magasin critique* du professeur van Hemert.

FALK (JEAN-DANIEL) né à Dantzig, en 1770, d'un pauvre perruquier, eut à lutter contre tous les obstacles qui naissaient d'une pareille position, pour acquérir les connaissances littéraires vers lesquelles l'entraînait un penchant invin-

cible ; mais il les surmonta par la force et la tenacité de son caractère. Il commença ses études au gymnase de sa ville natale, et les termina à l'université de Halle. En 1798, il se rendit à Weimar, s'y fit connaître avantageusement du grand-duc, et devint conseiller de légation. Ce fut alors qu'il se fit remarquer comme poète, sous les auspices du célèbre Wieland, et qu'il donna à l'Allemagne l'espoir de voir renaître en lui Juvénal et Lucien. Son premier essai dans ce genre, intitulé : *les tombeaux de Kom et les prières*, poème satirique en trois chants, justifia cette attente. Au reste, il a des titres plus précieux à l'estime des hommes. Dans l'été de 1813, la Saxe ayant été dévastée par les armées ennemies, la misère des enfans abandonnés, au nombre de plusieurs milliers, émut profondément M. Falk ; et comme il venait lui-même de perdre dans l'espace d'un mois quatre enfans à la fleur de l'âge, il résolut de se vouer entièrement à l'entretien et à l'éducation de ces infortunées créatures. Il fonda la société des *amis dans le besoin*, destinée à recueillir ces innocentes victimes du malheur, et à leur procurer les moyens d'apprendre un métier. Des écoles de couture, de filage et de tricot, furent successivement établies. Nous citerons parmi les écrits de M. Falk : *Satires*, Leipzig et Altona, 1800, 3 vol. in-12. *Les Tombeaux de Kom* se trouvent dans le second vol. — *Œuvres choisies en prose de Swifft et d'Arbuthnot*, traduites en allemand, Leipzig, 1798-1799, 6 vol. in-8. — *Dissertations sur la poésie et les arts*, Weimar, 1803, in-8.

FALLOT-DE-BEAUMONT (Etienne-André-François de Paule, comte), né à Avignon, le 1er avril 1750, d'une famille noble, se consacra à l'état ecclésiastique, et fut sacré, le 23 décembre 1782, évêque de Sébastopolis, puis nommé coadjuteur de Vaison. Il fut dénoncé, le 20 avril 1791, à la tribune de l'assemblée constituante, par M. Bouche, comme ayant fait chanter le *Te Deum* à la suite d'assassinats commis sur des patriotes du comtat Venaissin ; mais cette accusation fut reconnue calomnieuse. Il en est de même de l'imputation dirigée contre lui, d'avoir pris part aux troubles des départemens de l'ouest. Après la signature du concordat en 1802, il fut élevé au siége épiscopal de Gand, et décoré de la croix de légionnaire. Il s'y fit remarquer par des manières qui parurent assez généralement peu conformes aux convenances ecclésiastiques, et dans lesquelles on trouva, sinon l'excuse, au moins le prétexte de la conduite de quelques-uns de ses diocésains, qui se permirent, à l'égard de ce prélat, des plaisanteries déplacées. Le 22 mars 1807, il passa à l'évêché de Plaisance ; et le 26 février 1811, il adressa à Napoléon sa profession de foi, dans laquelle on lisait entre autres choses, « que les victoires de l'empereur avaient toutes été à l'avantage de la religion catholique ». Nommé archevêque de Bourges en 1813, M. Fallot-de-Beaumont prêta serment, le 15 août, entre les mains de l'impératrice Marie-Louise. Napoléon, qui connaissait son dévouement, l'envoya plusieurs fois, au mois de janvier 1814, vers le Saint-Père, qui était détenu au château de Fontainebleau, pour le déterminer à quelque arrangement : tous ses efforts furent inutiles. Les événemens de 1814 s'opposèrent à ce que l'archevêque (*nommé*), de Bourges, recueillit le prix de ses services. Aux approches de Pâques, il témoigna le désir d'officier dans la cathédrale de cette ville, pour cette solennité. Le chapitre essaya vainement de l'en détourner. Le samedi-saint, M. de Beaumont fit placer son trône pontifical dans le sanctuaire ; mais le chapitre l'en fit retirer à l'instant, et notifia, le même jour, à l'archevêque que s'il lui arrivait de se présenter à l'église, tout le clergé la déserterait. M. de Beaumont revint à la charge le jour de la *Quasimodo*. Il parut inopinément au *Te Deum* que l'on chantait à l'occasion du retour du roi de France : aucun ecclésiastique ne voulut lui servir d'assistant. Le retour de Bonaparte, en mars 1815, fut un triomphe pour M. de Beaumont. Nommé son premier aumônier, ce fut lui qui, à la cérémonie du *Champ-de-Mai*, lui présenta, à genoux, le livre des Evangiles, sur lequel Napoléon jura d'observer les constitutions de l'empire. Le décret du 3 juin suivant comprit M. Fallot-de-Beaumont au nombre des pairs ; et on le vit assister très-exactement aux séances de cette assemblée, ne prenant jamais la parole, mais se levant toujours pour soutenir les motions des partisans les plus exagérés du régime impérial. Tant de

services furent assez bien payés ; car, d'après la publication du porte-feuille de Bonaparte, M. Fallot de Beaumont à figuré pour une somme de 31,652 francs 57 centimes, dans les dépenses de la maison de l'empereur, depuis le 20 mars jusqu'au 1er juin 1815. Il a écrit pour sa justification une lettre qui a été insérée dans quelques journaux. Ce prélat est privé aujourd'hui de l'épiscopat et de la pairie.

FANTIN DÉSODOARDS (Antoine-Étienne-Nicolas), né au pied des Alpes en 1738, était, en 1789, prêtre et vicaire-général d'Embrun. Il embrassa avec beaucoup d'ardeur la cause de la révolution, dès les premières années de laquelle il renonça au célibat. S'étant rendu alors à Paris, il y devint un des écrivains les plus zélés et les plus laborieux, et entassa volumes sur volumes. Il s'est fait une sorte de réputation comme historien, quoiqu'il ne soit pas toujours exact et judicieux, et que son style tendu et déclamatoire soit généralement éloigné de la noble et grave simplicité qui convient à la narration historique. L'ex-tribun Bailleul l'ayant attaqué en 1803 par-devant les tribunaux, pour quelques assertions dirigées contre lui dans son *Histoire de la révolution*, M. Désodoards gagna son procès. Voici la liste d'une partie de ses nombreux ouvrages : *Dictionnaire raisonné du gouvernement, des lois, des usages et de la discipline de l'église, conciliés avec les libertés et franchises de l'église gallicane, lois du royaume et jurisprudence des tribunaux de France*, 1788, 6 vol. in-8. —*Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France*, tomes 4 et 5, faisant suite à l'ouvrage du président Hénault, 2 parties. — *Histoire de France, depuis la mort de Louis XIV*, 1788-89, 2 vol. in-12. — *Histoire philosophique de la révolution de France, depuis la convocation des notables jusqu'à la séparation de la convention*, 1796, 2 vol. in-8; 4e édition, 1801, 9 vol. in-8; 5e édition, 1807, 10 vol in-8. C'est de toutes les productions de cet auteur, celle qui a obtenu le plus de célébrité. On en annonçait en 1817 une 6e édition en 6 volumes :—*Révolutions de l'Inde pendant le 18e siècle*, ou *Mémoires de Tipoo-Saib écrits par lui-même*, traduits de la langue indostane, 1796, 2 vol. in-8; 1797, 4 vol. in-8.— *Histoire de la république française, depuis la séparation de la convention nationale jusqu'à la conclusion de la paix entre la France et l'empereur*, 1798-1800, 3 vol. in-8. — *Histoire d'Italie, depuis la chute de la république romaine jusqu'aux premières années du 19e siècle*, 1802-3, 9 vol. in-8 —*De l'institution des sociétés politiques*, ou *Théorie des gouvernemens* 1807, in 8.—*Explication française des monumens inédits de l'antiquité expliqués par Winkelmann*, 1808 et années suivantes, 3 vol. in-4.—*Histoire de France, depuis la naissance de Henri IV jusqu'à la mort de Louis XVI*, 1806-1810, 26 vol. in-12; les deux premiers volumes d'une édition in-4 ont parus.

FARGUES (Jean-Joseph de Méallet, comte de), né en Auvergne, le 19 décembre 1776, d'une famille distinguée de cette province, émigra avec son père, en 1791 : fit la campagne de Champagne de 1792, si fatale à l'émigration; et passa ensuite à l'armée de Condé, où il prit part à toutes les campagnes, jusqu'en 1801, époque du licenciement. Le 18 brumaire avait changé l'aspect de la France, et l'émigration, accueillie par le premier consul, accourait de toutes-parts, soit dans l'intention de jouir de la protection que lui promettait le nouveau gouvernement, soit dans celle de le trahir. M. de Fargues ne fut pas un des derniers à répondre à cet appel, auquel la France a dû depuis tous ses malheurs. Marié à Munich à la petite fille de M. Fay de Satonay, ancien prévôt des marchands, à Lyon, il rentra en France avec cette famille, et s'établit chez son beau-frère qui, peu de temps après, fut nommé maire de cette ville. Nommé lui-même membre de l'administration des hôpitaux, M. de Fargues en fut bientôt président. Il exerçait cette place à l'époque de la restauration, et remplaça en décembre 1814, dans les fonctions de maire, le comte d'Albon, que la violence et surtout la maladresse de ses mesures, venait de faire destituer (*voy.* Albon). Lorsque, le 7 mars 1815, la nouvelle du débarquement de Bonaparte se répandit à Lyon, M. de Fargues, qui probablement ne croyait point encore la cause des Bourbons désespérée, publia contre ce prince une proclamation assez énergique. On sait quel fut le résultat de toutes celles qui furent faites alors. Monsieur, arrivé à Lyon le 8 mars, venait d'en repartir avec un excès de prudence et de précipitation qu'il est réservé à l'histoire de juger, et

en donnant à M. de Fargues l'ordre de rester à son poste, lorsque lui-même abandonnait le sien. Bonaparte, entré le 10 mars dans Lyon, au milieu des acclamations unanimes des campagnes et de la ville, vit venir au-devant de lui, sur le pont de la Guillotière, M. de Fargues, à la tête du corps municipal, et empressé d'offrir l'hommage de son respect et de son dévouement, au prince qu'il avait insulté trois jours auparavant. Bonaparte n'avait point ignoré la conduite du maire; mais, fidèle à l'imprudent système qui le porta, dans tous les temps, à accorder à ses ennemis une confiance dont il s'est toujours trouvé si mal, il parut l'avoir oubliée, et ordonna à M. de Fargues de venir le trouver à l'archevêché, où il allait descendre. Le maire s'y rendit, et il eut avec ce prince, l'entretien suivant : « Vous êtes bien jeune pour être maire ; quel âge avez-vous? — Sire, j'ai trente-huit ans. — C'est bien jeune. Comment vous a-t-on nommé maire ? — Je crois le devoir à mon dévouement pour le Roi. — Vous êtes donc bien dévoué? — Oui, Sire, je l'ai été de tout temps. — C'est bien : vous êtes un brave homme. Vous avez bien servi le roi ; vous me servirez de même. » Le samedi 11, dès sept heures du matin, Bonaparte fit appeler M. de Fargues. « Je veux, lui dit-il, que vous restiez maire. Quelle que soit votre opinion, vous resterez. » M. de Fargues lui répondit qu'il n'avait accepté cette place que par dévouement, n'étant pas destiné à la magistrature. Bonaparte lui demanda alors à quelle carrière il s'était destiné. « J'ai servi, lui répondit M. de Fargues. — Dans quel corps? — Dans l'armée de Condé. — C'est égal, vous resterez. » Bonaparte considérait les monumens de Lyon, et il en demandait les noms et l'explication au maire; la nomenclature finie, « Je vois, lui dit-il, qu'on vous aime ici. Je vous environnerai d'une grande considération. Il faut cela pour un maire de Lyon. » Il paraît qu'à la suite de cet entretien, tous les sentimens de devoir, de respect et de reconnaissance, (car nous ne voulons pas croire que des vues ambitieuses fussent entrées pour quelque chose dans les nouvelles résolutions de M. de Fargues), se réveillèrent dans le cœur de ce magistrat en faveur de son souverain, et dès le même jour (11 mars), il publia une proclamation conçue dans les termes suivans : « L'empereur revient dans cette cité, dont il effaça les ruines, dont il releva les édifices, dont il protégea le commerce et les arts; il y retrouve, à chaque pas, des monumens de sa munificence. Sur les champs de bataille comme dans ses palais, toujours il veilla sur vos intérêts les plus chers : toujours vos manufactures obtinrent des marques de sa généreuse sollicitude. Habitans du Lyon, vous revoyez, dans Napoléon, celui qui vint arracher, en l'an VIII, notre belle patrie aux horreurs de l'anarchie qui la dévorait; qui, conduisant toujours nos phalanges à la victoire, éleva au plus haut degré la gloire des armes et du nom français; qui, joignant au titre de grand capitaine celui de législateur, donna à la France ces lois bienfaisantes et salutaires, dont chaque jour elle apprécie les avantages. Citoyens de toutes les classes, au milieu des transports qui vous animent, ne perdez pas de vue le maintien de l'ordre et de la tranquillité ; c'est le plus sûr moyen d'obtenir qu'il daigne vous continuer cette bienveillance particulière, dont il vous multiplia tant de fois les gages. » Pendant que le maire de Lyon s'exprimait avec tant d'enthousiasme sur le compte de Bonaparte, et faisait exécuter toutes les mesures propres à consolider le rétablissement du trône impérial, sa prudence ordinaire ne l'avait pas abandonné, et il entretenait avec le duc d'Angoulême une correspondance qui dura jusqu'à la capitulation du Pont-Saint-Esprit. Cette correspondance venue à la connaissance de Bonaparte, dans le courant d'avril, ne provoqua de la part de ce prince, aucune mesure de rigueur contre M. de Fargues, qu'il se borna à remplacer par un négociant de Lyon, nommé Jars. Demeuré à Lyon, après sa destitution, M. de Fargues montra, de nouveau, après les événemens de Waterloo (18 juin) un dévouement sans bornes à la maison de Bourbon, et dès le 17 juillet, lui et M. de Chabrol, ancien préfet de Lyon (*voy.* CHABROL), reprirent leurs fonctions. Nommé en août de la même année, par la faction dont l'étranger venait d'affermir le triomphe, membre de la fameuse chambre de 1815-1816, il fut encore réélu par elle, aux fonctions de maire, et justifia toutes ses espérances (*voy.* CANUEL, CHABROL, CHARRIER-SAINNEVILLE). M. de Fargues a suivi, pendant les deux sessions législatives,

une marche précisément contraire à celle qu'ont cru devoir adopter tous les amis de la patrie et de la liberté; il a voté avec la majorité de 1815-1816 et avec la minorité de 1816-1817. Il est mort à Lyon, en 1818, après avoir ensanglanté les dernières années de sa magistrature, par une évidente complicité dans les crimes dont cette ville infortunée fut récemment la victime, et sur lesquels il est probable que le tribunal de la postérité se montrera plus rigoureux ou plus juste que celui des contemporains!

FARINE (Le baron), maréchal-de-camp, se distingua dans le cours des guerres de la révolution, par son courage et ses talens militaires, et ne dut qu'à ces qualités, son rapide avancement. S'étant fait remarquer dans la campagne de la fin de 1806, contre la Prusse, à la tête d'un escadron du 23e de dragons, il obtint presqu'aussitôt, l'emploi de major du 29e régiment de la même arme; la campagne de 1809, contre l'Autriche, lui valut le commandement du 4e régiment. Il passa en Espagne en 1810, se fit remarquer au combat de Torre de la Pena, le 4 mars, et se porta ensuite sur Tarifa, dont il s'empara. Après avoir obtenu de nouveaux succès au siége de Badajoz et aux combats de Santa-Marta et de Villalba, il fut rappelé en France et attaché à l'armée destinée à agir contre la Russie. Le colonel Farine soutint sa réputation, dans les premiers combats de cette campagne, et lorsque les fléaux du ciel, unis à la coupable imprévoyance de Napoléon, eurent amené la destruction de la plus belle et de la plus puissante armée qui fut jamais, il se jeta dans la place de Dantzick avec les débris de son corps, contribua de tous ses moyens à la défendre, fut fait prisonnier et conduit dans l'Ukraine, et rentra en France en 1814. Nommé général de brigade, dès le vingt-six juin de l'année précédente, M. Farine fut décoré de la croix de Saint-Louis le 19 juillet, et créé le 23 août suivant, commandant de la légion-d'honneur. Toujours prêt à se dévouer à l'indépendance et à la gloire de sa patrie, le général Farine s'empressa de reprendre du service, du moment où de nouveaux dangers menacèrent la France, et fut blessé grièvement le 18 juin 1815, sur le champ de bataille de Waterloo. Après la capitulation de Paris, il se réunit aux généraux qui se retirèrent sur la Loire, et fut porté en 1816, sur la liste des maréchaux-de-camp désignés comme adjoints aux inspecteurs-généraux des différentes armes.

FARRER, fabricant hollandais, présenta, au concours ouvert par le ministre de l'intérieur, en 1810, un assortiment de machines à filer le coton, par Mulljenny, assortiment auquel le prix fut adjugé par la classe des sciences mathématiques de l'institut. Ces deux fabricans sont les premiers qui aient introduit en France les meilleures machines en ce genre, et même, c'est de l'époque de ce concours que les établissemens de filature ont commencé à se multiplier et à obtenir du succès.

FARRILL (Don Gonzalo O-), lieutenant-général espagnol, né, en 1752, à La Havane, où neuf de ses frères sont propriétaires, fut élevé en France à l'école de Sorèze. Il comptait, au mois d'avril 1816, cinquante ans de service militaire. Ce général s'est trouvé à la défense de Mélilla et d'Oran en Afrique, ainsi qu'aux siéges de Mahon et de Gibraltar. En 1780, il obtint l'autorisation de servir, comme volontaire, dans l'armée française destinée à agir contre l'Angleterre. Cette expédition n'ayant pas eu lieu, il resta pendant quelque temps en France, pour y visiter les écoles d'artillerie et du génie, et fut ensuite envoyé à Berlin par le comte d'O-Reilly, son protecteur, pour y étudier les manœuvres de l'infanterie prussienne, qu'on voulait faire adopter en Espagne. A son retour, le même O-Reilly le mit à la tête de l'académie du Port-Ste-Marie d'où sont sortis les meilleurs tacticiens espagnols. Le général O-Farrill fit les campagnes de 1793 et 1794, à l'armée des Pyrénées, sous les généraux Ventura-Caro et le comte de Colomera, et fut blessé aux journées de Lecumberri et Tolosa. En 1795, il obtint le grade de quartier-maître-général de l'armée de Catalogne, commandée par don Joseph de Urrutia, dirigea la bataille de Banolas, prit part à celle du col de Oriol, près Bascara, battit les Français en Roussillon, et s'approcha de Perpignan, d'où il avait dessein de pénétrer dans le Languedoc, pour protéger une insurrection de royalistes qui devait y éclater, mais qui n'eut point de succès. Il fut nommé, en 1796, commissaire-général pour la fixation des

limites de l'Espagne et de la France, conformément au traité de Bâle; puis inspecteur-général de toute l'infanterie en 1798. Il obtint, l'année suivante, le commandement de la division envoyée à Rochefort pour une expédition secrète, et fut chargé, quelque temps après, d'une mission diplomatique auprès de la cour de Berlin. Il parcourut depuis l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, la Hollande et l'Angleterre, s'attachant à acquérir de nouvelles connaissances politiques et militaires, et transmettant à son gouvernement les notes qu'il croyait utiles. Lors du traité conclu à Fontainebleau, en octobre 1807, O-Farill commandait en Toscane une division de troupes espagnoles. Une maladie grave l'ayant obligé de revenir à Madrid, en mars 1808, il fut nommé par Ferdinand VII, au moment de l'avènement de ce prince au trône d'Espagne, colonel et directeur-général de l'artillerie. Il fut bientôt appelé au ministère de la guerre, et entra en fonctions le 5 avril 1808. Lors des troubles qui ne tardèrent pas à agiter l'Espagne, il pensa que la politique prescrivait à Ferdinand VII de se rapprocher de Napoléon, afin d'en être reconnu roi; mais ce conseil, que lui avaient dicté sa prudence et la sagacité de ses vues, et qui d'ailleurs s'accordait avec les desseins du nouveau monarque (*voy.* Ferdinand VII), ne put soustraire ce prince au sort que lui préparaient les combinaisons plus profondes, et dès long-temps méditées, du cabinet des Tuileries. Lorsqu'en sa qualité de membre de la junte suprême du gouvernement, il eut, le 16 avril 1808, une conférence avec le grand-duc de Berg, qui lui annonça qu'il avait ordre de l'empereur de ne reconnaître d'autre roi d'Espagne que Charles IV, don Gonzalo lui déclara qu'il ne serait obéi par aucune des autorités, ni surtout par la nation. Dans la sanglante journée du 2 mai, il contribua efficacement à arrêter le massacre, et sauva grand nombre de personnes. Lorsque l'infant don Antonio, président de la junte, eut quitté Madrid, le grand-duc de Berg ayant exprimé l'étrange vœu de prendre part aux délibérations des ministres, O-Farrill fut du nombre de ceux qui s'opposèrent hautement à cette prétention; et lorsque la majorité eut cru devoir l'adopter, il demanda, au secrétaire de la junte acte de sa protestation, et présenta sa démission. Malheureusement il ne persista pas dans cette conduite noble et courageuse; et, par une sorte de faiblesse et d'inconséquence remarquables dans un fonctionnaire qui, peu auparavant, avait exprimé lui-même, de la manière la plus positive, le sentiment national, mais lesquelles néanmoins ne se concilient que trop souvent avec la plus brillante valeur militaire, il accepta et consentit à continuer de remplir auprès de Joseph les fonctions de ministre de la guerre, auxquelles il fut nommé le 6 juin. Il accompagna ce roi fugitif à Vittoria, après la journée de Baylen, le 17 juillet suivant (*voy.* Castanos). Il conserva cette place qui, sous plus d'un rapport, devait être si pénible pour lui, jusqu'à la chute de Napoléon; et lorsque Ferdinand VII fut remonté sur le trône, en vertu du traité de Valençay, l'ex-ministre écrivit à son souverain, le 10 avril 1814, une lettre qui contenait l'apologie de sa conduite, et des protestations de sa fidélité à venir. Cet acte de soumission n'a pu empêcher que le général O-Farrill n'ait été déclaré traître à la religion (fort étrangère à cet objet), au roi et à la patrie, par sentence de la junte centrale de gouvernement : ses biens ont été confisqués, et la peine de mort prononcée contre lui. Il vit retiré à Paris, où il a publié, dans le mois de mars 1815, conjointement avec don Miguel Azanza, une apologie de sa conduite politique, intitulée : *Mémoire de D. Miguel Azanza et de D. Gonzalo O-Farrill, et Exposé des faits qui justifient leur conduite politique depuis mars 1808 jusqu'en avril 1814.* Cet ouvrage contient des aperçus politiques qui pourraient servir à l'histoire de la révolution d'Espagne. Il a été traduit en français par Alex. Foudras, 1 vol. in-8, Paris, août 1815. Quelque specieux que puissent paraître les motifs sur lesquels don Gonzalo et le petit nombre de ses compatriotes qui ont suivi le même parti, ont essayé de fonder leur justification, on ne peut se dissimuler (et cette remarque n'est pas seulement applicable à l'Espagne) qu'il est difficile de trouver une excuse pour ceux qui se sont attachés à une cause qu'ils savaient être repoussée avec horreur par l'immense majorité de la nation; et si les *afrancesados*, bannis de leur patrie, ont droit

à l'intérêt toujours dû à l'infortune, on est forcé de reconnaître que cette infortune, bien moins noble que celle des *libéralès*, n'est pas, comme elle, accompagnée des consolations que ceux-ci sont sûrs de trouver dans l'estime et l'admiration de l'Europe. Mais quand on songe que les *afrancesados* eux-mêmes ont été frappés par des hommes qui avaient aussi partagés les erreurs et les torts qu'ils punissent aujourd'hui si sévèrement; quand on songe que d'augustes exemples semblaient autoriser leur obéissance à un pouvoir que la nation seule s'obstinait à rejeter, alors que le trône lui-même, manifestait la plus humble docilité; quand on songe enfin que l'arrêt par lequel sont proscrits des hommes qui furent, il est vrai, citoyens sans énergie, mais non pas sujets infidèles, est signé de la même main qui souscrivit certaines clauses du traité de Valençay, on ne peut s'empêcher de trouver trop sévère le sort de ces exilés, que l'opinion seule peut-être avait le droit de punir; et l'on est disposé à penser que pour avoir le droit d'être si rigoureux, il faudrait être irréprochable soi-même.

FAUCHE-BOREL (Louis), issu d'une famille religionnaire de Franche-Comté, que les proscriptions de Louis XIV avaient forcée de se réfugier en Suisse, naquit à Neufchâtel, le 12 avril 1762. Il dirigeait, avant la révolution, un vaste établissement typographique dans cette ville, et montra, dès le commencement de l'émigration, un goût décidé pour servir les Bourbons. Il sacrifia à leur cause sa fortune, son établissement et ses affections, et se rendit, dès 1795, intermédiaire entre le prince de Condé et Pichegru, qui commandait alors l'armée du Rhin. Ce fut sous le nom de *Louis*, et le 14 août de cette année, qu'il vit pour la première fois Pichegru, à son quartier-général d'Altkirch. Pichegru ayant montré de l'empressement à servir les intérêts des princes émigrés, Fauche-Borel reporta cette heureuse nouvelle au prince de Condé, dont il reçut des instructions pour se rendre à Strasbourg et s'y fixer comme voulant y établir une imprimerie. Le directoire exécutif, installé depuis peu de mois (octobre 1795), ayant eu quelques avis de ces intrigues, fit arrêter Fauche, à Strasbourg, le 21 novembre 1795, et retira, le 18 mars 1796, le commandement de l'armée à Pichegru. Fauche-Borel, qu'aucun papier n'avait compromis, ayant bientôt recouvré sa liberté, se rendit en juin 1796, auprès du prétendant, qui le chargea d'une nouvelle mission pour Pichegru, alors retiré à Arbois, son pays. Plus affermi dans sa trahison, depuis sa disgrâce, ce général traça à ce prince, dans une lettre que Fauche lui remit à Dillingen, la marche qu'il lui paraissait le plus convenable de suivre pour assurer le succès de ses plans. Les choses restèrent en cet état pendant près d'une année; enfin Pichegru, ayant été nommé membre du conseil des cinq-cents, dans les élections de l'an 5 (1797), fut porté le 1er prairial (20 mai), à la présidence de ce conseil. Cette circonstance parut décisive aux princes, et Fauche-Borel partit en toute hâte pour Paris. Son séjour n'y fut pas long. Le 18 fructidor (4 septembre 1797), qui devait être le tombeau de la république, anéantit, à la fois, les manœuvres et les espérances de la faction royale, et força Fauche-Borel, dont les intrigues et la correspondance avec Pichegru venaient d'ét e mises à découvert, par la saisie des fourgons du général autrichien Klinglin, à chercher un asile chez un nommé David Monnier, autrefois son correspondant d'affaires; il parvint en peu de jours à le corrompre, et à faire de lui son agent. Ce Monnier qui avait des relations avec Bottot, secrétaire de Barras et l'un des plus adroits fripons de ce temps-là, devint bientôt l'intermédiaire entre le directeur français et l'intrigant de Neufchâtel; et les plans de trahison, dirigés par Barras, et suivis, dès-lors, avec plus d'activité que jamais, furent portés à Londres et mis sous les yeux de Pichegru, qui, après avoir témoigné quelques inquiétudes sur la loyauté du nouveau collègue qu'on venait de lui associer, se détermina, néanmoins, à entrer dans le plan qui venait de lui être présenté. Après plusieurs contretemps, Fauche-Borel, accompagné du marquis de la Maisonfort et de Monnier, se rendit à Mittau, auprès du prétendant, pour lui faire part de ces dernières communications. A la suite de cette entrevue, le prétendant chargea MM. Fauche et la Maisonfort de se rendre auprès de l'empereur de Russie, Paul Ier, pour instruire ce prince de l'état actuel des choses; mais Fauche ayant reçu contre-ordre, eut pour

instruction d'aller s'établir à Wesel, pour correspondre avec Monnier, qui était retourné à Paris, afin d'instruire Barras des heureux préliminaires de cette négociation. Nous n'entrerons pas dans l'interminable détail de toutes les intrigues qui ont eu lieu depuis cette époque jusqu'à celle du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et dont le cours ne s'est pas ralenti un seul instant, depuis lors jusqu'aux événemens du 31 mars 1814; mais nous invitons instamment nos lecteurs à lire l'ouvrage intitulé: *Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. Louis Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie, suivi de pièces justificatives*; Bruxelles, 1816. Ils trouveront dans cet ouvrage la clef de la fatale énigme des crimes et des malheurs qui ont déshonoré et ensanglanté, pendant 20 ans, la révolution française, et les causes auxquelles il faut les attribuer; ils se convaincront que la plupart des fléaux qui se sont répandus sur la France, ont été l'ouvrage de l'orgueil délirant de quelques hommes, de leurs coupables résistances, de leurs intrigues plus coupables encore; et non pas celui du sentiment si noble et si légitime, qui entraîne un peuple à la connaissance de ses droits et à l'usage d'une juste liberté! Fauche-Borel ayant perdu, par le 18 brumaire, le seul point d'appui qu'il eût dans le gouvernement, s'était retiré à Londres, pour s'y livrer exclusivement aux travaux de sa profession; mais les agens des Bourbons vinrent l'y chercher, et le déterminèrent, d'accord avec Pichegru, à porter à Moreau, qu'on s'efforçait de rattacher à la même cause, des paroles de réconciliation de la part de son ancien ami. Fauche-Borel accepta cette dangereuse commission, mais arrivé à Paris, il ne tarda pas à être arrêté et conduit au Temple, où il passa plusieurs mois. Ayant enfin trouvé le moyen de s'évader, il fut trahi par la personne même qui lui avait donné asile, et ramené au Temple, dix-huit heures après son évasion. Cette seconde captivité dura 18 mois. Remis en liberté sur les instances de l'ambassadeur de Prusse, marquis de Lucchesini, et sur la demande du roi lui-même, des gendarmes le conduisirent jusque sur le territoire prussien. Arrivé à Wesel, il fut informé, par M. le baron de Hardenberg, que le gouvernement français exigeait qu'il ne retournât pas à Neufchâtel. Il partit alors pour Berlin, où il s'établit. Lorsque les vues de Napoléon contre la Prusse, commencèrent à être pénétrées (1804), Fauche-Borel donna la première idée de rappeler Moreau des États-Unis, pour l'opposer à l'ambition de ce prince. Cependant M. Fauche avait réussi à faire répandre en France un grand nombre d'exemplaires d'une proclamation adressée par le prétendant aux Français, en date du 2 décembre 1804, et qu'il avait été chargé d'imprimer au nombre de dix mille exemplaires. Cet incident excita contre lui toute la fureur de Napoléon, qui l'eût fait arrêter à Berlin même, si, averti à temps par la reine, de ce qui se tramait contre lui, il ne fût passé d'abord à Londres, puis en Suède. Revenu en Angleterre en 1806, Fauche-Borel y suivit une correspondance avec MM. d'Entraigues et de Puisaye, et avec un misérable agent de police, nommé Perlet, qui devint plus tard le dénonciateur et l'assassin de son neveu Vitel. De retour à Paris, après la restauration, Fauche-Borel accompagna à Londres M. de Hardenberg, et se rendit ensuite à Neufchâtel, sa patrie, où il arriva le même jour que le roi de Prusse, qu'il suivit jusqu'à Zurich. Rentré en France en octobre 1814, dans l'intention de s'y fixer, il y passa quelques mois, et offrit, le 15 mars 1815, à l'approche de Bonaparte, de se réunir aux volontaires royaux avec cinquante Suisses. Chargé, le 16, par l'ambassadeur de Prusse, comte de Goltz, de se rendre à Vienne avec ses dépêches, il fut renvoyé de cette capitale, à Gand, où se trouvait alors Louis XVIII, auquel il apportait des lettres du roi de Prusse et du prince de Talleyrand. On peut voir, dans ses mémoires, quelle persécution lui fut suscitée, à Gand, par M. de Blacas, sous l'absurde prétexte qu'il était d'intelligence avec la police française. Arrêté pendant trois jours dans cette ville, qu'il avait reçu l'ordre de quitter dans 24 heures, M. Fauche-Borel, en arrivant le 26 avril, à Bruxelles, où deux gendarmes le conduisaient, y fut jeté dans un cachot. Rendu de nouveau à la liberté par les vives sollicitations du baron de Brockhausen, ministre de Prusse à Bruxelles, il repartit pour Vienne, où il arriva le 7 mai, et d'où il se rendit à Neufchatel en juin 1815. Rentré en France après les événemens

de Waterloo, M. Fauche-Borel appela, devant le tribunal de police correctionelle, le nommé Perlet, dont nous avons déjà parlé dans cet article, lequel, non content d'avoir assassiné le neveu, avait encore diffamé l'oncle. Un jugement de ce tribunal, en date du 24 mai 1816, établit que Perlet était un escroc et un infâme calomniateur, et que M. Fauche n'avait manqué ni à l'honneur ni à la fidélité qu'il avait promise aux Bourbons. On regrette vivement, en lisant les détails de cette procédure, où la bassesse la plus abjecte est unie à la perfidie la plus noire et à la plus exécrable atrocité, que l'amnistie n'ait pas permis d'instruire, devant une cour criminelle, l'affaire de l'assassinat de l'infortuné Vitel ; l'impunité d'un tel forfait révolte la pensée, et accuse la justice des hommes. Fauche-Borel, retiré en Angleterre, y jouit d'une pension du gouvernement. Les deux derniers Mémoires qu'il a publiés, sont intitulés : *Mémoire pour L. Fauche-Borel contre Perlet, ancien journaliste*, seconde édition, revue, corrigée et augmentée, par Lombard de Langres, avocat, avec cette épigraphe : *Le jour vient révéler les crimes de la nuit*, vol. in-4, et in-8, Paris, 1816. — *Réponse de Fauche-Borel à M. Riffé, substitut de M. le procureur du roi, ayant porté la parole dans l'affaire contre Perlet, suivie du jugement rendu contre ce dernier;* 1816, vol. in-8, orné du portrait de Vitel. On a encore de lui des *Notices* sur les généraux Pichegru et Moreau ; Londres, 1807, in-8.

FAUCHER (Les frères, César et Constantin), nés jumeaux à la Réole, département de la Gironde, en 1759, eurent, dès leur enfance, une telle ressemblance de taille, de traits et d'organe, qu'il arrivait souvent que, dans leur propre famille, on prenait l'un pour l'autre. Tous deux entrèrent au service en 1791, se distinguèrent par leur bravoure, et furent nommés, le même jour, généraux de brigade. César ayant été grièvement blessé au combat de Fontenay, Constantin le couvrit de son corps, suça ses plaies, le conduisit jusqu'à Niort, et ne le quitta que lorsqu'il fut entièrement rétabli. Amis sincères de la liberté fondée sur les lois, ils avaient embrassés en 1793, les opinions si courageusement défendues par les députés de leur département, et n'étaient encore qu'imparfaitement rétablis des blessures qu'ils avaient reçues en défendant la patrie, lorsqu'ils furent arrêtés comme *fédéralistes*, traduits comme tels devant le tribunal révolutionnaire de Rochefort, et condamnés à mort. Deux membres de la convention se trouvaient alors dans cette ville ; d'après les informations qui leur parvinrent sur l'intrépidité, les services et le patriotisme des frères Faucher, ils ordonnèrent la révision du jugement. Le sursis arriva comme ils montaient sur l'échafaud. Ils furent ensuite acquittés et mis en liberté. Liés, dans les premières époques du consulat, avec Bourienne secrétaire intime de Bonaparte, cette liaison, qui ne fut d'aucune utilité pour leur avancement, finit, malgré les services essentiels que Bourienne avait reçus des frères Faucher, lorsqu'à la suite d'opérations financières qui n'avaient été ni honorables ni heureuses pour lui, il tomba dans la disgrâce du premier consul, et fut obligé de quitter le château des Tuileries. Dès-lors, les frères Faucher renoncèrent à la carrière militaire et politique, et, quoiqu'un appui leur restât dans le secrétaire d'état Maret, qui continuait à leur montrer beaucoup de bienveillance, ils ne songèrent plus qu'à s'assurer une existence indépendante. Ayant entrepris un petit commerce de vins de Bordeaux, ville où ils possédaient quelques propriétés, ils ne cessèrent pas de vivre dans l'aisance. Nommé, en mai 1815, membre de la chambre des représentans, César Faucher y vota toujours avec les amis de l'indépendance nationale, mais sans s'y faire remarquer. Rentré dans ses foyers, après la session, il reçut, à la fin de juillet, du général Clausel, le commandement de la Réole, avec l'ordre de la défendre, et développa, dans cette circonstance, l'opposition la plus énergique à l'ordre de choses qui venait de se rétablir. Lui et son frère réunirent dans leur domicile de la Réole, un grand nombre de personnes armées, qui y faisaient un service militaire; les enflammèrent quelque temps par leurs discours et leur exemple, et ne succombèrent si promptement dans cette lutte inégale, que parce qu'ils en furent abandonnés. Arrêtés par les ordres du comte de Viomenil, l'un des généraux de l'émigration les plus remarquables par la haine de tout ce qui appartenait à la révolution, et qui venait de reprendre le commandement de la onzième division militaire, ils furent transférés au château de Há, à Bordeaux, et mis en jugement

le 22 septembre. Nous osons dire à peine, pour l'honneur du barreau de cette ville, que, dans leur enthousiasme sacrilége pour la cause contre laquelle les frères Faucher avaient combattu, tous les avocats, et particulièrement les sieurs Gergerès et Degrange-Bonnet, trahissant à-la-fois le plus noble et le plus sacré de leurs devoirs, se refusèrent unanimement à défendre ces infortunés. Ils parurent donc, seuls, devant la commission militaire, qui, fidèle à ses instructions et pressée de répandre leur sang, déclara que les défenseurs étaient superflus, et que leur absence ne devait point retarder l'instruction. Réduits à se défendre eux-mêmes, ils s'expliquèrent avec une fermeté, une présence d'esprit, une noblesse qui en imposèrent à ceux-là même qui avaient résolu leur mort, avant de les entendre. Tous deux ne prirent d'autre qualité que celle de citoyens français. Condamnés, le 23 septembre, après trente heures de débats, à la peine capitale, leur sentence leur fut lue le 24, à deux heures du matin; ils l'entendirent avec autant de sang-froid qu'ils en avaient apporté dans les débats, et marchèrent au supplice avec courage et sérénité, en se tenant sous le bras. Ainsi s'accomplit le vœu qu'ils avaient formé toute leur vie : celui de mourir ensemble. Ces deux frères, dont le souvenir intéresse encore si vivement ceux qui les connurent, n'eurent dans tout le cours d'une existence de cinquante-six années, ni un seul démêlé d'intérêt, ni un seul sentiment d'opposition.

FAUCHET (Claude), né à Dorne, département de la Nièvre, le 22 septembre 1744, se destina fort jeune à la carrière ecclésiastique; fut d'abord grand-vicaire de l'archevêque de Bourges; obtint de la réputation par son talent pour la chaire; devint prédicateur du roi, et abbé de Montfort. L'abbé Fauchet, qui dans ses sermons, s'était constamment montré philosophe, s'abandonnait, beaucoup trop souvent, à l'impétuosité d'une imagination dont les écarts, qu'il ne sut jamais réprimer, finirent enfin par faire rayer son nom de la liste des prédicateurs de la cour. Cette disgrâce, qui avait vivement irrité son amour-propre, lui fit embrasser, avec transport, la cause populaire, dans les jours qui précédèrent le 14 juillet 1789, et le jetèrent, pendant cette journée, dans des périls que son état lui défendait de partager. En effet, on le vit, trois fois, à la tête des assaillans, le sabre à la main, les excitant de la voix et les encourageant par son exemple, s'avancer vers la Bastille, dont le feu des assiégés protégeait les portes, et distribuer quelques ordres pour l'attaque, avec une intelligence surprenante dans un homme de son état. Électeur de Paris et membre du comité permanent du 14 juillet, il fut, en mai 1791, élu évêque constitutionnel du Calvados; publia à Evreux une brochure dans laquelle il proposait d'établir la loi agraire; et fut décrété d'accusation par le tribunal du district de Bayeux. Député par le département du Calvados, à l'assemblée législative, il y demanda que les prêtres insermentés fussent privés de leur traitement; dénonça la majorité du directoire du Calvados, et ne cessa d'accuser les ministres, parmi lesquels il poursuivit particulièrement M. de Lessart. Devenu président du comité de surveillance de l'assemblée, il dénonça le général la Fayette, dont il avait été autrefois l'un des plus zélés partisans, comme voulant attenter à la liberté publique, et vota, le 8 août 1792, le décret d'accusation contre ce général. En un mot, Fauchet mérita alors d'être compté parmi les plus ardens factieux de cette époque. Réélu par le Calvados, membre de la convention nationale, les malheurs du 10 août et les crimes de septembre parurent avoir entièrement changé ses opinions; il ne vit plus que les funestes conséquences de ses premiers principes, et appliqua, dès lors, tous ses efforts à prévenir les maux qui devaient en résulter. Après s'être opposé à ce que Louis XVI fût mis en jugement devant la convention, il vota pour l'appel au peuple et le bannissement de ce prince. Il ne se prononça pas avec moins d'énergie contre le mariage des prêtres, et demanda le maintien du culte catholique, à l'extérieur. Fidèlement attaché à ses nouveaux principes, Fauchet continua à les soutenir avec le plus honorable courage, jusqu'au 31 mai 1793. Ce jour-là, il se démit publiquement de ses fonctions, et se plaça sous la sauve-garde du peuple. Décrété d'arrestation, le 14 juin 1793, il fut dénoncé, le 18 juillet suivant, par Chabot, comme complice de Charlotte Corday; mis en accusation sur le rapport d'Amar, le 3 octobre, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 31 du même mois, avec les vingt-un députés.

Fauchet fut le seul d'entre eux qui consentit à être assisté par un prêtre en allant au supplice; il mourut avec résignation.

FAUCHET (Le baron Jean-Antoine-Joseph), né à Saint-Quentin, en 1763, achevait ses études au moment où la révolution, ouvrant une carrière nouvelle à tous les Français, dirigea vers la liberté tous les esprits généreux. M. Fauchet, doué d'une imagination ardente, en adopta les principes avec enthousiasme, et les défendit avec talent, dans une brochure qu'il publia à Paris, en 1792, sous le titre de : *la France heureuse par la constitution*. Remarqué, dès-lors, sous les honorables drapeaux des jeunes athlètes qui combattaient pour la liberté, il fut appelé à remplir une place de chef dans les bureaux de la guerre, et devint, quelque temps après, secrétaire de la mairie de Paris. Plein de zèle, d'intelligence et d'amour de la patrie, Fauchet ne pouvait demeurer long-temps dans les emplois subalternes. Nommé secrétaire du conseil exécutif, il fut ensuite envoyé aux États-Unis, en qualité de ministre plénipotentiaire, et resserra, de plus en plus, les liens d'affection et de reconnaissance qui les unissaient à la république. Remplacé par M. Adet, et revenu en France en 1795, la conduite de M. Fauchet fut approuvée, et il remit au gouvernement des mémoires importans sur la situation politique des États-Unis, et sur celle des colonies françaises, alors déchirées par les discordes civiles. Il était retiré à la campagne, où il venait de composer un intéressant ouvrage sur les rapports de la France avec les États-Unis, lorsque le directoire exécutif lui ayant exprimé le désir de l'employer comme son commissaire à St-Domingue, il refusa ce poste, dans la ferme conviction qu'il était désormais impossible d'y opérer le bien. Après la révolution qui renversa le directoire et mit le pouvoir dans les mains du général Bonaparte, Fauchet fut nommé préfet du département du Var, et déploya, dans ces nouvelles fonctions, une sagesse et une fermeté de caractère qui lui méritèrent à la fois et la reconnaissance des administrés et l'estime de l'empereur, qui le nomma baron de l'empire; lui confia quelques années après (1806), l'importante préfecture de la Gironde, où il obtint les mêmes succès que dans le Var : et le créa commandant de la légion-d'honneur. Les éminens services qu'il ne cessait de rendre à Bordeaux, et la réputation méritée qu'il s'y était acquise, n'empêchèrent pas qu'en 1809, le baron Fauchet ne fût victime d'une intrigue, et forcé de quitter ses fonctions. Toutefois, on ne fut qu'à demi injuste à son égard, et il trouva, dans la préfecture de l'Arno, qui lui fut offerte et qu'il accepta, un juste dédommagement de celle qui venait de lui être retirée. M. Fauchet apporta sous le beau ciel de Florence, toutes les qualités qui l'avaient rendu cher à ses anciens administrés, et que l'aimable et spirituelle population de la Toscane était, surtout, en état d'apprécier. Contraint de quitter l'Italie, à la suite des événemens de mars 1814, le baron Fauchet se rendit à Paris, où les Bourbons ne l'employèrent point. Rappelé, après le 20 mars 1815, à la préfecture de la Gironde, par un gouvernement qui jugeait par les souvenirs qu'il y avait laissés, du bien qu'il pouvait encore y produire, il signala son retour à Bordeaux par la plus sage tolérance, et termina sa mission, au moment où l'étranger vainqueur eut imposé de nouveau les Bourbons à la France, en se jetant, au péril de sa vie, entre les soldats et une partie des habitants, qu'il amena ainsi à s'entendre, et à terminer, sans effusion de sang, une lutte désormais inutile. Indépendant par son caractère, ses opinions et sa fortune, il vit aujourd'hui dans la retraite.

FAUJAS DE SAINT-FOND (Barthélemi), savant géologue, né à Montélimart vers 1750, est principalement connu par ses recherches sur les matières volcaniques. Il découvrit, en 1775, dans la montagne de Chenavari en Velay, une riche mine de pouzzolane, la fit ouvrir à ses frais, et fit faire chez lui des essais dans tous les genres avec tant de succès, que le gouvernement ordonna l'emploi de cette précieuse substance pour les constructions du port de Toulon et autres travaux publics. Ancien professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, M. Faujas de Saint-fond a enrichi cette belle collection d'une foule d'objets précieux, fruits de ses recherches et de ses voyages. On a, entre autres ouvrages de ce laborieux naturaliste : *Mémoires sur les bois de cerf fossiles*, 1776-1777, in-4. — *Recherches sur les*

volcans éteints du Vivarais et du Velay, 1778, in-fol.—*Histoire naturelle du Dauphiné*, 1782, 4 vol. in-12.—*Description de la machine aérostatique de MM. Montgolfier*, 1783, in-8.—*Suite*, 1784, in-8. C'est l'ouvrage le plus complet qui ait paru alors sur cette matière.—Il a joint des notes à la traduction faite par MM. Amaury-Duval et Toscan, du *Voyage dans les deux Siciles*, de Spallanzani. —*Voyage en Angleterre, en Écosse et aux îles Hébrides*, 1797. 2 vol. in-8, fig. Cet ouvrage a été traduit en allemand, augmenté des *Notes* de J. Macdonald, par Wiedemann, Gœttingue, 1799; et en anglais, ibid., 2 vol. in-8. Cette relation, principalement scientifique, a été fort goûtée en Angleterre, et a été trouvée aussi judicieuse qu'intéressante.—*Histoire naturelle de la montagne St-Pierre de Maestricht*, 1799-1808, dix livraisons, in-fol., représentant avec le plus grand détail les diverses pétrifications trouvées dans l'immense caverne de Maestricht.

FAURE, député de la Haute-Loire, à la convention nationale, y vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les vingt-quatre heures. Il demanda, en septembre suivant, que l'on débarrassât le tribunal révolutionnaire des formes trop lentes qui, disait-il, retardaient sa marche. Chargé de diverses missions dans les Vosges, la Meurthe, la Moselle et la Haute-Loire, ce député a laissé, par ses scandaleuses extravagances, ses vexations et ses cruautés, de funestes souvenirs dans ces départemens. Membre des diverses assemblées qui se succédèrent, après la session conventionnelle, il a définitivement quitté la scène politique, en 1803. Réduit depuis, pour soutenir son existence, à occuper les places de greffier de justice de paix à Toul (Meurthe), puis de greffier du tribunal de 1re instance de St-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), il est mort, il y a quelques années, dans l'exercice de ces dernières fonctions.

FAURE (Pierre-Joseph-Denis-Guillaume), né au Hâvre, le 17 août 1726, fut successivement officier de marine et avocat. Élu député de la Seine-Inférieure à la convention nationale, il émit, le 28 novembre 1792, dans cette assemblée, contre le droit dont elle s'investit de juger Louis XVI, l'une des opinions les plus justes et les plus énergiques qui ayent été prononcées dans le cours de ce procès. Contraint à s'expliquer, il vota pour l'appel au peuple, pour la détention et pour le sursis; signa la protestation du 6 juin 1793, contre les attentats des 1er et 2 du même mois et fut compris au nombre des soixante-treize députés, arrêtés le 3 octobre suivant. Rentré dans la convention, après le 9 thermidor, il reprit l'exercice de sa profession, après la session conventionnelle. Il a été anobli par le roi, en 1814. On a de lui entre autres écrits, un *Parallèle de la France et de l'Angleterre*, relativement à leur marine. Il est auteur de l'article *Marine* inséré dans l'*Encyclopédie* par ordre alphabétique, et attribué par erreur à un libraire de Dieppe qui porte le même nom. M. Faure, qui réside toujours au Hâvre, a cessé de remplir, à cause de son grand âge (il a passé 90 ans), les fonctions de juge dont il a prouvé, il y a 25 ans, qu'il connaissait si bien les devoirs.

FAURE, receveur des droits-réunis et membre du corps municipal de Besançon (Hautes-Alpes), fut destitué de son emploi au premier rétablissement des Bourbons, et réintégré au retour de Bonaparte. Nommé, au mois de mai 1815, membre de la chambre des représentans par le collége électoral des Basses-Alpes, il s'y prononça fortement contre les Bourbons. Chargé de présenter à Bonaparte la députation du département des Basses-Alpes, qui s'était rendue à Paris pour lui offrir ses félicitations, il la conduisit, le 4 juin, aux Tuileries, et prononça devant ce prince, un discours où les véritables principes de la monarchie représentative étaient rappelés avec autant d'énergie que de talent, mais dont les amis de la liberté eussent désiré que le dévouement à la personne du prince et à sa dynastie, ne fût pas le trait principal. Lorsque les désastreuses nouvelles de Waterloo parvinrent à Paris, M. Faure s'honora, en redoublant de courage pour la défense d'une cause considérée comme perdue : « Ici, comme à Mont-St-Jean, dit-il, on crie à la trahison; on annonce que tout est perdu; que la représentation nationale a proclamé Louis XVIII : tout Paris est imbu de ce cri mensonger et funeste. On vous dit que le ministère de ce prétendu roi, est nommé; que des lettres closes sont émises pour convoquer les derniers députés au corps-législatif : vous ne seriez donc plus, vous, représentans du peuple, que des factieux, des séditieux?

L'opinion publique attend de vous une déclaration franche, décidée, énergique, contre le retour du *comte de Lille*, même avec des conditions qui seraient nécessairement illusoires. Ce n'est pas avoir assez fait que de reconnaître Napoléon II; il faut attaquer les droits, soi-disant légitimes, des Bourbons, au moment décisif..... Et la chambre des représentans hésiterait à dire que les champs de Fleurus et de Mont-St-Jean ont élevé entre ces princes et nous une barrière éternelle! La nation et l'armée réclament l'expression de vos sentimens. Tel est mon vœu, celui de mes collègues des députations dauphinoises. C'est en leur nom et au mien que j'en demande acte à la chambre. » On ne saurait, même en ne partageant pas quelques-unes des opinions de M. Faure, se défendre d'un sentiment d'estime pour l'homme courageux qui osait s'exprimer ainsi en présence des Bourbons, triomphans sans avoir combattu. Rentré dans l'obscurité au retour de cette famille, M. Faure a été assez heureux pour échapper aux proscriptions royales, qui, pendant près de deux années, ont exercé leurs fureurs sur la France, et plus particulièrement sur le pays dont la confiance l'avait appelé à le représenter.

FAURE, jeune, médecin, né à Périgueux, de l'exaltation politique duquel on jugera facilement par le trait suivant. Croyant avoir à se plaindre de l'injustice de Bonaparte, mais entraîné surtout par l'excès de sa passion pour la liberté républicaine, il résolut, en se sacrifiant lui-même, d'immoler ce prince, qui venait, depuis quatre jours, d'être proclamé empereur, à l'instant où, arrivé au Champ-de-Mars, il devait distribuer les aigles à l'armée. C'était le 14 frimaire an 13 (5 décembre 1804). Arrêté au moment où, pour exécuter ce coup audacieux, il s'élançait vers le trône de Napoléon en criant : *A bas le tyran! La liberté ou la mort!* il fut conduit à la préfecture. Interrogé plusieurs fois, Faure fut retenu en prison, et supporta sa captivité avec héroïsme. Mais, soit que Napoléon cédât à l'ascendant d'une grande énergie; soit, et cette dernière supposition n'est pas moins vraisemblable, que sa politique le portât à se montrer indulgent à l'égard de cet ardent républicain, dont il n'avait d'ailleurs plus rien à redouter, Faure fut mis en liberté après avoir passé quelques mois à Charenton, et renvoyé à Périgueux, lieu du domicile de sa famille, qu'il obtint ensuite la permission de quitter pour aller perfectionner ses connaissances médicales à Montpellier.

FAUVRE-LABRUNERIE (Charles-Benoît), fut élu, en septembre 1792, député du département du Cher à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Nommé par le département des Ardennes, membre du conseil des anciens, il cessa d'en faire partie, en 1798; y fut aussitôt rappelé pour deux ans; et fut éloigné pour toujours des affaires publiques, lors de la révolution du 18 brumaire. Il a été, en 1816, forcé de s'expatrier, comme ayant signé l'acte additionnel aux constitutions de l'empire.

FAVARD (Guillaume-Jean), baron de Langlade, né le 20 avril 1762, à Saint-Florent (Puy-de-Dôme), fut reçu, en 1785, avocat au parlement de Paris, et nommé, en 1792, commissaire national près le tribunal d'Issoire. Trop prudent pour se faire remarquer pendant la tempête révolutionnaire, il reparut avec le calme; fut élu, en septembre 1795, membre du conseil des cinq-cents, et réélu en 1798. Il se fit remarquer dans cette assemblée par sa modération. Plus occupé de travaux de législation que des discussions politiques qui agitaient alors la France, M. Favard fit divers rapports sur les successions, sur le divorce, sur les enfans naturels, sur le notariat. Adroit à profiter de tous les changemens qui pouvaient être de quelqu'utilité à sa fortune, M. Favard se déclara l'un des plus zélés partisans de la révolution du 18 brumaire; fut nommé membre du tribunat, en janvier 1800, et porté, le mois suivant, à la présidence de ce corps, où ses complaisances pour le gouvernement le maintinrent, lors de la première élimination (7 mars 1802). En avril 1804, Favard vota en faveur de la proposition de décerner la puissance impériale au premier consul et à sa descendance, et appuya son opinion de tous les lieux communs d'usage. Nommé, à la fin de 1805, membre de la députation du tribunat chargée de se rendre au quartier-général de l'empereur, pour le féliciter sur ses conquêtes, il proposa, à son retour, de frapper une médaille qui rappelât les succès du vainqueur. Lors de la suppression du tribunat, M. Favard

fut du nombre des tribuns qui entrèrent au corps-législatif. Le 5 décembre 1809, il fut nommé par le sénat, conseiller à la cour de cassation, et appelé, en mars 1813, au conseil d'état, en qualité de maître des requêtes, attaché au comité du contentieux. Maintenu par le roi, dans l'organisation du nouveau conseil d'état: M. Favard, à qui l'expérience avait appris à se ménager plus d'une ressource, eut à s'applaudir de sa prévoyance, lors du retour de Bonaparte; car ce prince l'ayant rayé de la liste des maîtres des requêtes de son conseil, Favard retourna paisiblement à ses fonctions de la cour de cassation. Rentré une seconde fois au conseil royal, après la seconde restauration, M. Favard, fut élu, en août 1815, membre de la chambre des députés, par le département du Puy-de-Dôme. Il y a voté avec la minorité. Réélu par le même département, à la chambre de 1816, il y a conséquemment voté avec la majorité, c'est-à-dire, avec le ministère, dont M. Favard a la prudente habitude de ne jamais se séparer. Une ordonnance du 25 janvier 1817, l'a nommé conseiller d'état en service ordinaire.

FAVART (Charles-Simon), auteur dramatique, né à Paris, le 13 novembre 1710, était fils d'un pâtissier en renom, qui se glorifiait d'avoir inventé les échaudés, et qui, dans ses momens de loisir, s'amusait à chansonner les mœurs du temps. Favart fit une partie de ses études au collége de Louis-le-Grand, et commença de bonne heure à faire des vers. Il n'eut toutefois de succès qu'en travaillant pour le théâtre, particulièrement pour l'Opéra-Comique et les Italiens, où il donna plus de soixante pièces, parmi lesquelles nous citerons: *la Chercheuse d'esprit; Ninette à la cour; Isabelle et Gertrude; la fée Urgèle; les Moissonneurs; la belle Arsène; les Rêveries renouvelées des Grecs*, la plus ingénieuse peut-être et la plus gaie de toutes les parodies; *Annette et Lubin*, qu'il composa en société avec sa femme et M. Lourdet de Santerre; enfin *les Trois sultanes* et *l'Anglais à Bordeaux*, ouvrages d'un ordre supérieur, et remarquables par une versification également facile et brillante. Le théâtre de l'Opéra-Comique ayant été supprimé en 1745, Favart devint directeur de la troupe ambulante qui suivit en Flandre le maréchal *de Saxe*. Celui-ci devint épris de l'épouse du directeur, qui joignait aux talens d'une excellente actrice tous les agrémens d'une femme aimable, et n'ayant pu d'abord vaincre sa résistance, le vainqueur de Rocoux s'abaissa jusqu'à l'emploi de la violence. Au moyen d'une lettre de cachet, moyen commode, et fort usité dans ce temps, Mme Favart fut séparée de son mari, qui prit la fuite, et jetée dans un couvent de province. Elle n'en sortit qu'au bout d'une année, et Favart put alors reparaître. De retour dans la capitale, il se lia étroitement avec l'abbé de Voisenon, auquel on a fait depuis honneur des meilleurs ouvrages de ce poète aimable, quoiqu'il n'eût pris qu'une légère part à quelques-uns d'entre eux. Il existait d'ailleurs une énorme différence entre le génie d'esprit de ces deux écrivains; car rien ne ressemble moins aux grâces naturelles de Favart, que la manière et l'affectation du petit abbé. Favart est mort le 12 mai 1792. On a publié, en 1809, son *Théâtre choisi*, 3 vol. in-8, et l'on a eu soin d'y donner la liste chronologique de tous ses ouvrages dramatiques. Nul n'a aussi heureusement saisi que Favart le genre auquel il s'était particulièrement voué; il peignait surtout avec autant de charme que de vérité les amours villageoises; et si l'on en excepte les jolis ouvrages de M. Duval (Alexandre, *voy.* ce nom), et quelques autres en très-petit nombre, on ne peut que déplorer l'empire de la mode qui a substitué à ces grâces naïves, les conceptions baroques et le triste jargon dont on inonde aujourd'hui le théâtre Feydeau.

FAVRAS (Thomas de Mahi, marquis de), né à Blois en 1745, entra fort jeune dans les mousquetaires; fit avec ce corps la campagne de 1761; devint capitaine et aide-major dans le régiment de Belsunce; et obtint ensuite une sous-lieutenance dans les Suisses de la garde du comte de Provence (Louis XVIII). Marié à une princesse d'Anhalt-Schawembourg, il se rendit à Vienne en 1775, pour y faire reconnaître la légitimité et les droits de son épouse, et revint en France vers l'époque de la révolution. Le marquis de Favras, doué d'un esprit entreprenant et naturellement porté à l'intrigue, se jeta dans tous les projets qui lui furent présentés à cette époque, tantôt sur les finances, tantôt sur la politique; mais il s'attacha particulièrement à ceux qui avaient

pour but d'entraîner le roi hors de la France. Il fut arrêté, le 25 décembre 1789, par ordre du comité des recherches de l'assemblée nationale, comme ayant voulu introduire la nuit, dans Paris, des gens armés, afin de se défaire des trois principaux chefs de l'administration (*) ; attaquer la garde du roi, enlever le sceau de l'état et entraîner le roi et sa famille à Péronne. Traduit au Châtelet, il s'y défendit avec autant de calme que de présence d'esprit ; repoussa avec adresse les accusations portées contre lui ; nia la plupart des faits allégués, et déclara que son plan n'avait rapport qu'à la levée d'une troupe destinée à favoriser la révolution qui se préparait dans le Brabant. Cette justification ne convainquit personne ; l'évidence des faits était trop positive ; mais le sang-froid, le courage et la loyauté d'intentions qu'on connaissait à M. de Favras, intéressaient tous les cœurs. Le rapporteur ayant refusé de lui nommer son dénonciateur, il s'en plaignit à l'assemblée, qui passa à l'ordre du jour. Il réclama ensuite l'audition d'un grand nombre de témoins à décharge, et les juges ayant refusé de les faire entendre, il les compara au tribunal de l'inquisition. L'une des principales charges portées contre lui, fut la lettre d'un M. de Foucault, en qui l'on voulut bien ne pas voir le membre de l'assemblée constituante. Dans cette lettre, trouvée chez M. de Favras, se lisaient ces mots : « Où sont vos troupes ? par quel coté entreront-elles dans Paris ? je désirerais y être employé. » Pendant toute la durée de la procédure, la multitude faisait retentir les cours du châtelet et les salles même d'audience, des cris de mort contre l'infortuné Favras ; la fureur populaire était même portée si loin, que Monsieur (Louis XVIII), désigné dans le public comme ayant pris part à ce complot, crut devoir se rendre à l'hôtel de ville pour déclarer qu'il y était tout-à-fait étranger. Condamné à être pendu, après avoir fait amende honorable devant la cathédrale, Favras entendit la lecture de son arrêt avec un calme admirable, et dit à ses juges : « Je vous plains bien, si le témoignage de deux hommes (Morel et Turcati) vous suffit pour condamner. » Son rapporteur lui ayant dit : « Je n'ai d'autres consolation, à vous donner que celles que vous offre la religion » ; il répondit avec noblesse : « Mes plus grandes consolations sont celles que me donne mon innocence. » Arrivé devant l'église Notre-Dame, il prit son arrêt des mains du greffier, et en fit lui-même lecture à haute voix. Lorsqu'il fut à l'hôtel de ville, il dicta une déclaration dans laquelle il protestait de son innocence. Pressé de nouveau de faire des révélations, il déclara que l'un des plus grands seigneurs de la cour (on désignait, dans ce temps-là, Monsieur et le comte de la Châtre) l'avait chargé de surveiller le faubourg St-Antoine, et lui avait remis une somme de cent louis. Toutefois, il refusa constamment de nommer ce seigneur et ce silence même devint pour la multitude, la confirmation de ses conjectures. Il corrigea ensuite, avec beaucoup de sang froid, les fautes d'orthographe faites par le greffier, et dit adieu à tous ceux qui l'entouraient. Le juge rapporteur l'ayant invité encore une fois à nommer ses complices : il répondit : « Je suis innocent, j'en appelle au trouble où je vous vois. » Lorsqu'il fut sur l'échelle, il se tourna vers le peuple, et s'écria : « Citoyens, je meurs innocent ; priez pour moi le Dieu de bonté. » Puis s'adressant au bourreau, il lui dit : « Faites votre office. »

FAYAU, député de la Vendée à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, se fit remarquer dans cette assemblée par la violence de son caractère, son extrême dévouement à la tyrannie décemvirale, et la persévérance avec laquelle il proposa d'établir un système d'extermination dans le pays qui l'avait vu naître, et dont il était le député. Le 11 germinal an 2 (31 mars 1794), lorsque St-Just, au nom du comité de salut public, lut à la tribune de la convention le rapport calomnieux à la suite duquel Danton fut livré au tribunal révolutionnaire, Fayau s'opposa, avec véhémence, à ce que ce député et ceux de ses collègues qui venaient d'être arrêtés avec lui (Lacroix, Desmoulins et Philippeaux), fussent admis à se justifier à la barre de l'assemblée. Après le 9 thermidor, Fayau fut l'un des plus ardens défenseurs des tyrans dont cette journée venait de détruire le pouvoir. Les 12 germinal et 1er prairial an 3 (1er avril et 20 mai 1795), il favorisa les séditieux qui voulaient renverser la convention en rétablissant la terreur, et fut décrété d'arrestation à

(*) MM. Necker, la Fayette et Bailly.

la suite des événemens de cette dernière journée. Rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), ce républicain, si farouche et si intraitable, a rempli toutes les fonctions qu'il a plu aux gouvernemens directorial, consulaire et impérial, de lui accorder. La loi du 12 janvier 1816 l'a contraint à quitter la France.

FAYDEL, président à la conr royale de Toulouse, était avocat à Cahors à l'époque de la révolution. Elu, par le tiers-état de la province de Quercy, aux états-généraux de 1789, il parut bientôt avoir entièrement abandonné les principes qui lui avaient mérité la confiance de ses concitoyens; passa au côté droit de cette assemblée, devenue assemblée nationale; et ne cessa plus d'y voter dans les intérêts des privilégiés. Après la session, Faydel signa, les 12 et 15 septembre 1791, c'est-à-dire, à l'instant où le roi venait d'accepter l'acte constitutionel, les protestations faites par le côté droit, contre toutes les opérations de l'assemblée qui venait de finir. Malgré ce délit, vraiment national, il réussit à soustraire sa tête aux échafauds de la terreur, et ne rentra dans les affaires qu'après le 18 brumaire, époque à laquelle il fut nommé conseiller de préfecture du département du Lot. Présenté par ce département comme candidat au corps législatif, le sénat l'y admit le 10 août 1810, et il demeura membre de ce corps, jusqu'à la fin de la session de 1814. Il serait difficile de dire en vertu de quels services (à moins qu'on ne veuille donner ce titre à ses protestations), M. Faydel a été anobli le 6 septembre de cette année. Resté sans emploi pendant les cent jours, le département du Lot, ou plutôt la faction qui triomphait sous l'influence de l'étranger, l'élut en août 1815, son mandataire à la chambre des députés, où il a constamment voté avec la majorité à qui la France a dû quinze mois de proscriptions et d'échafauds. C'est sans doute aussi pour récompenser M. Faydel de tant de zèle, et lui donner une preuve de la confiance du gouvernement à l'instant où ses concitoyens lui retiraient la leur, il n'a pas été réélu à la chambre de 1816, que le garde des sceaux Pasquier, après l'avoir nommé président de chambre à la cour royale de Toulouse, l'a chargé, en 1818, de la présidence des assises d'Alby, dans l'affaire de l'assassinat de Fualdès. On a trouvé généralement que M. de Faydel avait conduit les débats de cette affaire avec intelligence et talent, mais qu'il s'était quelquefois écarté de l'impartialité du magistrat.

FAYETTE (Georges Mottier, marquis de la), né en Auvergne, le 6 septembre 1754. Marié, en 1774, à la fille du duc de Noailles d'Ayen, si justement célèbre depuis par ses vertus, son courage et sa tendresse conjugale, il se dévoua, à l'âge de dix-neuf ans, à la cause de l'indépendance américaine, au moment où elle paraissait désespérée; acheta un vaisseau, et bravant les cours de Londres et de Versailles, partit pour l'Amérique, et débarqua aux États-Unis, où il fut nommé général. Blessé à la bataille de Brandywine, le 11 septembre 1777, il eut, pendant deux années, des commandemens principaux, et plusieurs succès militaires dont il fut remercié par le congrès. Une commission anglaise s'étant permis quelques expressions injurieuses à la France, il envoya un cartel au président lord Carlisle, qui ne l'accepta point. Lorsque les États-Unis eurent été reconnus par Louis XVI, et après avoir coopéré avec l'escadre française, à Rhode-Island, il repassa en France, où Franklin lui remit, au nom du congrès, une épée ornée d'emblèmes. M. de la Fayette ayant obtenu des secours d'hommes, de vaisseaux et d'argent, repartit pour l'Amérique, où il annonça le corps d'armée de Rochambeau. Il commandait, en 1780, l'avant-garde de Washington. Chargé, en 1781, de défendre la Virginie contre les forces supérieures de lord Cornwallis, qui avait écrit que « *l'enfant ne pouvait lui échapper*, » il réussit, après cinq mois de manœuvres, à l'enfermer dans la position que le comte de Grasse vint bloquer par mer. La Fayette, renforcé par trois mille Français et pressé d'attaquer, voulut épargner le sang, et attendit l'arrivée des troupes amenées du nord par le généralissime Washington, les généraux Rochambeau et Lincoln. La capitulation de York-Town fut le fruit de cette campagne. La Fayette revint en France; fut chef d'état-major du comte d'Estaing, qui, à la tête des forces de terre et de mer françaises et espagnoles, allait faire voile pour l'Amérique, lorsque la paix fut signée; alla ensuite visiter les États-Unis, et fut partout reçu en triomphe. Son discours d'adieu dans l'assemblée

la
jo
d
g
g
in
v
F

T
d
d
r
t
a
f
s
c
r
j
c
c
t
t
v
r
t
r
d
i
j
r
j
r
r
r

Lafayette

du congrès, trahit l'ambition de transplanter en Europe les doctrines américaines : « *Puisse ce temple immense*, dit-il, *que nous venons d'élever à la liberté, offrir à jamais une leçon aux oppresseurs, un exemple aux opprimés, et un asile aux droits du genre humain!* » Son buste donné par l'état de Virginie à la ville de Paris, sembla destiné à l'attendre dans la salle devenue depuis celle des électeurs. Dans l'intervalle des deux révolutions, M. de la Fayette visita l'Allemagne, fit à ses frais, un essai d'affranchissement graduel des noirs, et se lia aux intérêts des protestans français et des patriotes bataves. Nommé notable, en 1787, il demanda des réformes; la suppression des lettres de cachet et prisons d'état; la convocation d'une *assemblée nationale*; et obtint un arrêté favorable à l'état civil des protestans. Propriétaire en Bretagne, il s'unit aux oppositions de cette province. Député aux états-généraux, il appuya la motion de Mirabeau pour l'éloignement des troupes; proposa le 11 juillet, la première déclaration des droits; demanda la responsabilité des conseils du roi; présida l'assemblée dans les nuits des 13 et 14, et la députation envoyée, le 15, à Paris; fut proclamé commandant-général; fit publier l'ordre de démolir la Bastille; reçut le roi, le 17, à la tête de deux cent mille hommes armés; institua la cocarde tricolore et les gardes nationales de Paris et du royaume. Après avoir arraché plusieurs personnes à la fureur du peuple, mais désespéré de n'avoir pu sauver Foulon et Berthier, il donna sa démission, qu'on le conjura de reprendre. On lui dut, à cette époque, les changemens favorables aux accusés dans la procédure criminelle, qu'il engagea la commune de Paris à demander par une députation à l'assemblée constituante, séant encore à Versailles (*). Le 5 octobre, une foule de brigands s'étant portés sur cette ville, il y marcha avec la garde nationale. Quoique, dans la matinée du 6, il ait, de l'aveu général, sauvé la vie du roi, de sa famille et de ses gardes-du-corps, cette journée est devenue un texte d'accusations contre lui. Il ramena à Paris, le roi, qui fut suivi par l'assemblée. La Fayette servit avec un égal dévouement, la révolution, la sûreté publique et individuelle, la liberté religieuse, politique et civile, et les intérêts démocratiques. Il demanda la répression des ordres, le jury anglais, les droits civils des hommes de couleur, l'abolition de la noblesse héréditaire. Il avait refusé d'être dictateur, lieutenant-général du royaume, connétable (*). Il fit décréter qu'on ne pourrait pas commander les gardes nationales de plus d'un département, au moment où quatorze mille députés de quatre millions de citoyens armés allaient le demander pour chef. Il prêta en leur nom, à la fédération de 1790, le serment civique sur l'autel de la patrie. En prêchant à la tribune l'ordre public et l'obéissance aux lois, il proclama que l'insurrection contre le despotisme était le plus saint des devoirs. Le 28 février, il se fit délivrer les armes d'un rassemblement qui s'était formé aux Tuileries, sous prétexte de défendre la personne du roi. Lors de l'évasion de ce prince, il courut de grands dangers; sa popularité les maîtrisa. L'accusation de connivence, pour servir le roi, disaient les uns; pour établir la république, disaient les autres, est doublement absurde : la garde des Tuileries où le roi et sa famille furent détenus, garantit leur sûreté; mais il resta convaincu de n'avoir voulu reconnaître de nouveau la royauté de Louis XVI, que lorsqu'il eut accepté le décret qui le replaçait sur le trône constitutionnel. Alors il dissipa par la force, au Champ-de-Mars, un rassemblement armé contre ce décret, et après avoir fait accepter l'amnistie, proposée par le roi, il donna sa démission, et se retira dans son pays natal. Rappelé pour commander une armée, il y remonta la discipline, y introduisit la simplicité, établit l'artillerie légère et fit quelques autres innovations. Il dénonça, le 16 juin 1792, les jacobins, par une lettre à l'assemblée législative; vint lui-même à la barre appuyer sa lettre, et demander justice des violences faites au roi, le 20 juin; n'obtint rien; offrit au roi et à sa famille de les conduire à Compiègne sous la protection de ses troupes; fut refusé. On a su depuis par les mémoires des royalistes les mieux instruits, nommément par ceux de M. Hue, premier valet de chambre actuel de Louis XVIII, imprimés à l'imprimerie royale, en 1814, que ce refus, qu'on attribuait seulement aux conseils des courtisans de l'intérieur

(*) Voyez *le Journal de Bailly*.

(*) Voyez *les Mémoires de Bouillé*; *le Moniteur*, etc., pag. 119 et 125.

et aux répugnances de la cour pour les amis de la liberté, était spécialement dû à une lettre du duc de Brunswick, datée du quartier-général de Coblentz. Le roi y était conjuré d'attendre, à Paris, que les troupes coalisées et les émigrés vinssent l'y chercher. La Fayette, accusé par les républicains à l'assemblée, fut acquitté, le 8 août 1792, par une majorité de plus des deux tiers des voix. Le lendemain 9, beaucoup de députés furent maltraités par les partisans de la minorité, et l'assemblée même déclara qu'elle n'était plus libre. Après la journée du 10 août, la Fayette leva l'étendart de la résistance constitutionnelle et fit arrêter à Sédan les commissaires du parti vainqueur dont il refusa les offres; mais n'étant pas suffisamment secondé, se voyant proscrit, sa tête mise à prix, et ne voulant ni exposer ses troupes et la frontière, ni pactiser avec les alliés, il partit, avec quelques amis, pour un pays neutre, après avoir pris toutes les précautions en son pouvoir, pour que l'ennemi ne pût pas profiter de cette circonstance, et pour mettre en sûreté les divers corps de l'armée. Tombé dans les mains des Autrichiens à Rochefort (*), il fut enfermé à Wésel et à Magdebourg, avec trois autres constituans, Latour-Maubourg, Alexandre de Lameth et Bureaux-de-Puzy, et conduit ensuite à Neiss et à Olmütz, où deux amis, Bollman et l'Américain Huger, tentèrent en vain sa délivrance, et où sa femme et ses filles obtinrent la permission de partager les rigueurs de sa captivité. Malgré les plaintes unanimes des amis de la liberté en Europe; les sollicitations des États-Unis; les nobles motions et les discours des membres de l'opposition, au parlement britannique, les prisonniers d'Olmütz ne furent relâchés, après plus de cinq années, qu'à la demande de la république française et du général Bonaparte. Ils refusèrent de s'associer aux violences du 18 fructidor; restèrent en pays neutre et en Hollande, sous la cocarde tricolore, afin de se distinguer des émigrés, et ne rentrèrent en France qu'au 18 brumaire. La Fayette ne voulut pas prendre part au gouvernement de Bonaparte; refusa d'être sénateur, vota contre le consulat à vie *jusqu'à ce que la liberté eût été suffisamment garantie*, et passa quatorze ans dans la retraite, où il resta également après la restauration des Bourbons et au retour de Bonaparte, en 1815. A l'approche des alliés, il se présenta aux élections, refusa l'offre de la pairie, fut député à la chambre des représentans, et nommé vice-président. Après la bataille de Waterloo, au moment où Bonaparte allait dissoudre la chambre et usurper la dictature, la Fayette parut à la tribune, releva le vieil étendart tricolore, celui de 89, dit-il, celui de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public; fit déclarer la chambre en permanence, et traître à la patrie et jugeable sur-le-champ, quiconque tenterait de la dissoudre; fit déclarer « que l'armée de ligne et les gardes nationales qui avaient combattu et combattaient encore pour défendre la liberté, l'indépendance et le territoire de la France, avaient bien mérité de la patrie; » insista pour l'abdication de l'Empereur; fut membre de l'ambassade chargée de demander aux puissances une suspension d'armes, qu'elles refusèrent; trouva à son retour, et, dit-on, à son grand regret, la capitulation faite et l'armée éloignée; parla, le 6 juillet, à l'assemblée, des conférences d'Haguenau et des sentimens patriotiques des départemens traversés par lui, qu'il assura être conformes à ceux du fameux manifeste de la veille, auquel il adhéra personnellement en son nom et au nom de ses collègues d'Argenson et Sébastiani. Le 8 juillet, trouvant les portes de l'assemblée fermées, il reçut chez lui une grande partie des députés, et alla avec eux chez le président (Lanjuinais), pour constater cette exclusion et en signer le procès-verbal. Il se retira ensuite au sein de sa famille, dans sa propriété de Lagrange, où, depuis quinze ans, il conduit avec succès une exploitation agricole. Invité le 22 février dernier, à une réunion d'Américains, pour rendre hommage à la mémoire de son illustre ami Washington, il y porta le toast suivant : « A la mémoire des soldats américains et français, morts en défendant leur patrie contre l'invasion étrangère. » C'est ainsi qu'à la réunion américaine du 4 juillet, pour l'anniversaire de l'indépendance des États-Unis, il a porté ce toast, conforme à la vocation de toute sa vie : « Aux amis de la liberté dans les deux mondes; puisse la doctrine des droits prévaloir partout sur la doctrine des priviléges! » M. de la

(*) Petite ville de la Flandre autrichienne, sur la Somme.

Fayette a été nommé, en octobre 1818, membre de la chambre des députés par le département de la Sarthe; les incroyables obstacles apportés, en 1817, par le ministère français, à l'élection, par le collége électoral de Paris, de ce vieil et noble ami de la liberté, sont devenus infructueux, du moment où l'opinion publique et la voix de la patrie ont été comptées pour quelque chose; mais nous le déclarons avec peine, nous ne saurions donner à nos lecteurs aucune explication satisfaisante et honorable pour le ministère, d'une résistance si évidemment contraire au vœu public. Cette résistance, inexplicable par cela seul qu'elle était maladroite et impolitique, ne s'est pas manifestée seulement à Paris, où un tiers des électeurs a persévéré, malgré tant et de telles oppositions, à donner ses suffrages au général la Fayette; elle l'a suivi à Melun, où un M. Germain, maintenant préfet, et autrefois l'un des plus plats valets de Napoléon, a développé, pour s'opposer à l'élection du général, toutes les ressources de la tactique ministérielle: et dans la Sarthe, où le frère du garde des sceaux Pasquier, à-la-fois préfet et président du collége électoral, a violé avec scandale, dans la personne des électeurs, déterminés à élire M. de la Fayette, les droits et la dignité de la nation, dont ils exercent immédiatement le pouvoir. En dernier résultat, si c'est, comme on ne saurait en douter, par le nombre et la puissance des obstacles qu'on doit juger de la gloire et de l'importance du triomphe, nous n'en connaissons ni de plus grand ni de plus flatteur que celui que vient de remporter M. de la Fayette.

FAYOLLE (François-Joseph-Marie), né à Paris le 15 août 1774, fit ses premières études au collége de Juilly, fut ensuite élève de l'école polytechnique, et suivit la carrière des lettres. Fils d'un dentiste fort riche (ce qui fit dire que sa fortune avait fait crier tout Paris), M. Fayolle n'a pas conservé cette fortune. Doué d'une grande facilité, il a fait un nombre infini de vers, qu'on peut lire dans tous les almanachs et autres recueils poétiques depuis 1796 jusqu'à ce jour; mais peu capable d'un travail suivi, il a rarement châtié ses ouvrages, dont la brièveté a inspiré au poëte Beauroche cette épigramme si connue :

Fayolle peut un jour agrandir son destin;
Le héros du distique est l'espoir du quatrain.

Parmi grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés, soit comme auteur, soit comme compilateur, nous citerons : une traduction de l'épisode de *Nisus et Euryale*.— *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Demoustier*.— *Acanthologie*, ou *Dictionnaire d'épigrammes*. — *Discours sur la littérature et les littérateurs*, 1801, in-8.—*Les quatre saisons du Parnasse* (les tomes II à XVI).—Le VIe livre de l'*Énéide*, traduit en vers français avec des notes littéraires, 1808, in-8.—(Avec Choron), *Dictionnaire historique des musiciens*, 1810-1811, 2 vol. in-8.—*Élégie de Thomas Gray sur un cimetière de campagne*, traduite en vers français, 1812, in-8.— *Le Goût*, ode, 1814, in-8.—*Mélanges littéraires, composés de morceaux inédits de Diderot, de Caylus, de Thomas, de Rivarol, d'André Chénier*, 1816, in-12. —*Cours de littérature en exemples*, ou *Morceaux choisis des meilleurs écrivains français*, 1817, 2 vol. in-12. Il a aussi été éditeur de plusieurs *Opuscules de Condorcet*, etc; de l'*Esprit de Rivarol*, 1808, in-8, des *Œuvres choisies de Châteaubrun*, etc., etc.

FAYPOULT (Guillaume-Charles), était officier du génie à l'époque de la révolution, dont il embrassa et servit la cause en homme de bien et dans le seul intérêt de son pays. Électeur de la ville de Paris, en 1792, un caractère conciliant et facile, uni à des qualités solides et à des talens distingués, ne tarda pas à lui mériter la confiance et l'estime de ceux qui surent les apprécier; nommé chef de division au ministère de l'intérieur, sous Roland, il y fut conservé pendant l'administration de Garat, et passa de leurs bureaux dans ceux du comité de salut public. Il n'y prit aucune part aux intrigues qui divisaient alors l'état, et se renferma strictement dans les devoirs de sa place. Nommé ministre des finances, lors de l'installation du gouvernement directorial (octobre 1795), il quitta ce ministère quelques mois après, et fut envoyé à Gênes, en qualité de ministre de la république française. Il exigea, dès son arrivée en cette ville, l'expulsion des émigrés et le renvoi du ministre impérial. Il écrivit avec force, au commencement de l'an 5, contre les dilapidations qui se commettaient en Italie. Invité, par le général Bonaparte, à faire arrêter à Gênes, Paragaldo et Paillau, il insista

vivement auprès du gouvernement, sur l'exécution des demandes faites par le général, auquel il rendit, ainsi qu'à l'armée française, d'éminens services pendant la durée de ses fonctions. Remplacé, en l'an 6 (1797), par Belleville, il passa à Rome en qualité de commissaire pour l'installation du gouvernement de la république romaine. Revenu ensuite à Milan, il assista aux changemens opérés par l'ambassadeur Trouvé, dans le gouvernement de la république cisalpine, partit peu après pour Paris, et fut renvoyé à Milan, dans la même année, en qualité de commissaire du directoire. Dénoncé, en 1799, par Bertrand du Calvados, comme dilapidateur, le directoire instruisit les conseils que les poursuites étaient commencées contre lui par le département de la Seine; mais ces poursuites, qui n'étaient que le résultat de la haine, cessèrent avec les courts momens de puissance du parti qui les avait provoquées. Nommé, après le 18 brumaire, préfet du département de l'Escaut, M. Faypoult a exercé ces fonctions jusqu'en 1808, où il en fut dépouillé par suite de malversations que l'on prétendit avoir été commises dans ses bureaux, et que le gouvernement lui reprocha d'avoir tolérées. Il supporta cette disgrâce avec une véritable philosophie, et se retira dans la petite ville d'Audenaerde, où il s'occupa de la direction d'une filature de coton, que ses soins et son activité rendirent bientôt l'un des premiers établissemens du département en ce genre d'industrie; mais un nouveau désastre vint bientôt détruire les fruits naissans de cette entreprise. Par un accident, dont on n'a jamais bien connu les véritables causes, le feu prit au bâtiment qui renfermait les ateliers, et consuma en peu d'heures, non-seulement les cotons, tant bruts que préparés, qui étaient en magasin, mais encore une partie des mécaniques. M. Faypoult ne se laissa point abattre par ce nouveau malheur; il partit pour l'Espagne, et se rendit auprès du Roi Joseph, qui, sans s'arrêter aux préventions de son frère contre ce fonctionnaire, lui confia par intérim le porte-feuille de la guerre. Ses connaissances administratives l'avaient mis à même de rendre dans ce poste des services réels, lorsque les revers des Français, dans la péninsule, vinrent encore lui fermer cette carrière. Sa santé, déjà affaiblie par tant de contrariétés successives, ne put résister à ce dernier coup, et il mourut à Paris, en 1815, laissant à ceux qui l'avaient connu les regrets dûs à la réunion des qualités sociales et des talens administratifs. On a de lui une statistique de l'Escaut, recommandable par l'ordre et l'exactitude que l'on recherche dans ce genre de travail.

FÉ (Marc-Antoine), membre du corps législatif du ci-devant royaume d'Italie, et l'un des citoyens les plus éclairés et les plus courageux de ce corps, fut, avec MM. Balabio, Frédéric Confalonieri, Jacques Ciani et autres, un des députés choisis parmi les principaux habitans de Milan, par le gouvernement provisoire de la Lombardie, formé en 1814, après la dissolution de l'empire français, pour se rendre au quartier-général des monarques alliés, afin de leur faire connaître le vœu des peuples d'Italie et de leurs représentans. Ils y portaient les plus hautes espérances, car c'était des droits des peuples qu'ils allaient parler devant Alexandre. Voici les demandes que soumirent au congrès des monarques, ces généreux citoyens, dont la postérité recueillera les noms avec d'autant plus de respect, qu'elle s'indignera davantage de voir les plus grands intérêts des peuples, dont l'indépendance est le premier, sacrifiés sans cesse aux considérations d'une étroite et ombrageuse politique. « 1° L'indépendance absolue du nouvel état italien qui devra représenter le royaume d'Italie, avec la même dénomination, ou avec telle autre qu'il plairait aux hautes-puissances alliées de lui donner; 2° une constitution libérale, basée sur la division des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, avec l'indépendance totale de ce dernier; 3° une représentation nationale destinée à régler les impôts et à assurer la liberté individuelle, de la presse et du commerce; 4° la faculté aux colléges électoraux de faire cette constitution d'après le vœu connu des peuples d'Italie; 5° et enfin un gouvernement monarchique, héréditaire par ordre de primogéniture, avec un prince qui, par son origine et par ses qualités, pût faire oublier les maux qu'on avait souffert sous le gouvernement aboli. » Les députés furent admis et écoutés; mais il était trop tard; leur demande fut rejetée : l'Autriche avait déjà ressaisi son pouvoir.

FEINAIGLE (Grégoire de), Allemand, né vers 1765, s'est fait un nom en France, pendant quelques années, en cherchant à y mettre en crédit la *Mnémonique*, ou Mémoire artificielle, science bien connue des anciens, dans laquelle on s'était beaucoup exercé au commencement du vxiie siècle, et à-peu-près abandonnée depuis. M. de Feinaigle n'a point publié sa méthode : mais, outre beaucoup de leçons particulières, il a donné quelques séances publiques, pour faire connaître les succès de ses élèves. Il a depuis colporté sa méthode dans divers pays, entre autres en Suisse, où elle a produit des résultats assez remarquables. Ce système a pour base principale de fixer dans la mémoire certaines idées en les rattachant à des objets sensibles; mais malgré ce que ce moyen présente de naturel et de précieux au premier coup-d'œil, il résulte de son emploi une incohérence et une bizarrerie susceptibles de fatiguer la mémoire plus que ne le ferait l'idée la plus métaphysique. C'est à quelqu'un de ses élèves, qu'on attribue l'ouvrage le plus étendu qui ait paru en français sur cette matière; il a pour titre : *Traité complet de Mnémonique*, ou *Art d'aider et de fixer la mémoire en tous genres d'études et de sciences, orné d'un tableau d'applications à l'histoire, enrichi de vingt-cinq gravures*, Lille et Paris, 1808, in-8. On a aussi publié à Francfort, 1811, in-8: *Mnémonique*, ou *l'Art de la mémoire pratique, d'après les lectures* (sic) *de M. Feinaigle*, avec fig. (*Journ. gén. de litt. étrang.*, 1811, pag. 215.) Parmi beaucoup de puérilités, ces ouvrages offrent quelques applications utiles, mais qui, au premier coup-d'œil, présentent des absurdités si choquantes, que peu de personnes sont tentées de s'en servir sérieusement. Les auteurs du Vaudeville ont tourné en ridicule M. de Feinaigle, en le mettant sur la scène sous le nom de *Fin Merle*, dans une pièce intitulée : *Les Filles de mémoire*.

FEITH (Rhynvis), un des plus grands poëtes qu'ait produits la Hollande, naquit à Zwolle (province d'Over-Yssel), le 7 février 1753, d'une famille patricienne, laquelle compte parmi ses ancêtres plusieurs personnes qui ont illustré leur nom, soit dans la politique, soit dans la littérature (*). M. Feith montra de bonne heure d'heureuses dispositions pour la poësie, et il eut le bonheur de les voir encouragées par son précepteur Knoop, homme d'un goût pur et d'une profonde instruction. Après avoir reçu, en 1770, le grade de docteur en droit à l'université de Leyde, il retourna dans sa ville natale et s'y appliqua principalement à l'étude des belles-lettres et de la poësie nationale. Nommé bourgmestre de Zwolle, et, quelque temps après, receveur du collége de l'amirauté dans cette ville, poste qu'il occupa pendant une longue suite d'années, il n'en continua pas moins de cultiver la poësie, et d'enrichir la littérature hollandaise de chefs-d'œuvre de sa composition. Le nombre de ses ouvrages, tant en prose qu'en vers, est considérable. Nous ne citerons ici que les principaux. En 1779, M. Feith remporta le premier prix pour une pièce de vers qu'il avait envoyée au concours ouvert par la société poëtique de Leyde; elle avait pour titre : *Le bonheur de la paix*. La même société lui accorda, en 1781, une médaille d'or pour un ouvrage en prose, mis également au concours, et qui a pour objet de faire connaître les qualités essentielles du poëme épique. (*Verhandeling over het heldendicht*). En 1785, M. Feith obtint une gloire dont les annales de la littérature offrent peu d'exemples. La société poëtique qu'on vient de citer, et qui à cette époque était la plus distinguée des Pays-Bas, avait mis au concours l'*Éloge de l'amiral de Ruyter*, en vers; M. Feith y envoya deux pièces, savoir : un poëme en vers alexandrins et une ode. Le poëme remporta le premier et l'ode le second prix : distinction éclatante, mais que méritaient, sous tous les rapports, ces deux belles productions, que les Hollandais peuvent opposer à ce que les étrangers ont de plus parfait dans ce genre. M. Feith se contenta de l'honneur d'avoir remporté les deux prix promis par la société, et refusa les médailles d'or et d'argent qui lui étaient décernées. La société, cependant, pour perpétuer ce double triomphe, lui offrit les empreintes de ces médailles en cire, renfermées dans une boîte d'argent sur laquelle était gravé le portrait du héros dont il avait célé-

(*) *Everhard Feith*, en 1607, professeur de langue grecque à Rochelle, auteur d'un ouvrage très-estimé, intitulé : *Antiquitates Homeric*, appartient à cette famille (Voyez *Dict. encycl.*, art. Feith).

bré la mémoire en vers sublimes, avec cette inscription aussi simple qu'énergique : *immortel comme lui*. M. Feith refusa également la médaille d'or qu'il avait peu de temps après remportée pour son poème intitulé : *la Providence*, adressé par lui à la même société, en la priant de donner l'or au poëte dont les vers seraient jugés les meilleurs après les siens. M. Feith remporta encore plusieurs prix dans d'autres sociétés littéraires. Celle de Rotterdam couronna, en 1780, son poëme intitulé : *l'Humanité*; celle de la Haye adjugea, en 1782 le premier prix à son poëme qui a pour titre : *Charles V à son fils Philippe II, en lui remettant le gouvernement des Pays-Bas*. La société de Teyler à Haarlem lui décerna la médaille d'argent, en 1797, pour son *Mémoire sur l'influence du gouvernement civil sur les affaires de religion*. Il en obtint une pareille de la société théologique de la Haye pour son *Traité sur la force de la preuve de la vérité et de la divinité de la doctrine de l'évangile, déduites des miracles opérés par Jésus-Christ et ses apôtres*. Enfin, il remporta le premier prix, en 1810, pour un autre mémoire en réponse à une question proposée par la société théologique de Teyler à Haarlem, à-peu-près conçue en ces termes : *La vertu et les mœurs peuvent-elles, chez des peuples parmi lesquels la civilisation a fait de grands progrès, trouver un appui suffisant et une garantie durable dans les meilleures constitutions humaines, de législation, d'économie politique et d'éducation, sans avoir besoin de l'influence des idées religieuses? et qu'est-ce que l'expérience nous apprend à cet égard?* M. Feith a prouvé par tous ces ouvrages de théologie, dont le mérite a été convenablement apprécié par le jugement qu'en ont porté des sociétés savantes, qu'il écrit en prose avec la même élégance et la même facilité qu'on admire dans ses vers, et que son érudition égale ses talens littéraires et poétiques. Parmi les ouvrages que M. Feith a publiés séparément, et qui sont en très-grand nombre, on distingue principalement cinq volumes d'*Odes et poësies diverses* (Oden en gedichten), publiés, en 1809 et années suivantes; — deux poëmes didactiques, dont le premier, en quatre chants, intitulé : *le Tombeau* (het Graf), parut en 1792, et l'autre, en six chants, intitulé : *la Vieillesse* (de Ouderdom), en 1803. — Quatre tragédies; savoir : *Thirsa* ou *le triomphe de la religion*, publiée en 1784. — *Lady Jeanne Gray*, 1791. — *Inès de Castro*, 1794; — *Mucius Cordas* ou *la délivrance de Rome*. Nous aimerions, comme nous l'avons pu faire à l'égard de M. Bilderdyk, à entrer ici dans quelques détails sur le mérite de ces productions, qui font toutes honneur à la littérature hollandaise, mais les bornes dans lesquelles nous avons depuis été obligés de nous circonscrire, ne nous permettant plus ces développemens, nous dirons seulement en termes généraux, que toutes les poësies de M. Feith jouissent en Hollande de la haute estime qui leur est due. On ne fait pas tout-à-fait autant de cas de ses *Lettres* (en vers) *à Sophie*, publiées en 1809, qui ont principalement pour but de prouver que la philosophie de Kant n'est pas compatible avec la doctrine de l'évangile, et qui ont été, dans le temps, sévérement critiquées par le professeur Kinker, grand partisan du philosophe de Konigsberg. M. Feith a encore coopéré avec M. Bilderdyk à refondre le beau poëme hollandais de M. Van Haren, intitulé *les Gueux* (*voy.* BILDERDYK). Parmi les ouvrages en prose que M. Feith a publiés, nous ne devons pas oublier de citer ses *Lettres sur différens sujets de littérature*, en 6 vol. in-8, dont le premier parut en 1784. Écrites avec élégance et précision, ces lettres n'ont pas peu contribué à épurer le goût dans la littérature hollandaise, qui commençait vers cette époque à sortir, principalement par les belles productions de Feith, Bilderdyk et Mme la baronne de Lanoy, de la médiocrité qui fut long-temps son partage. L'impartialité qui nous caractérise, nous impose le devoir de dire qu'on a fait à M. Feith le reproche d'avoir, par quelques-uns de ses écrits et principalement par son *Ferdinand et Constantia*, roman en 2 vol. in-8, qui parut en 1785 fait naître chez sa nation le goût d'un genre de littérature qu'on a nommé *genre sentimental*, lequel heureusement n'a pas fait long-temps fortune, et dont on a bientôt senti tout le ridicule et toute l'extravagance. Quoiqu'il en soit de ce reproche, dont nous ne prétendons pas entièrement laver M. Feith, il est incontestable qu'il a racheté ce défaut par des beautés du premier ordre, dont ses écrits sont remplis, et qui lui assureront toujours une des places les plus dis-

tinguées sur le parnasse hollandais. M. Feith est membre de l'institut des Pays-Bas et de plusieurs sociétés savantes de son pays. Il a été décoré par le roi des Pays-Bas, de l'ordre du lion belgique.

FEITH (Pierre-Rutger), fils du précédent, juge d'instruction au tribunal de l'arrondissement d'Almelo (Over-Yssel), a hérité d'une partie des talens de son père. On a de lui plusieurs pieces de vers insérées dans les œuvres de la société poétique de la Haye et dans les *Letter-oefeningen*, toutes marquées au coin du bon goût. Il a remporté en 1816, un accessit au concours ouvert par la société des beaux-arts et de littérature de Gand, pour une belle cantate sur la bataille de Waterloo.

FELETZ (Charles-Marie Dorimond de), né en 1767, à Brive-la-Gaillarde, d'une famille noble, vint, en 1782, à Paris, fit ses études au collége de Sainte-Barbe, et y fut, pendant trois ans, maître de conférences de philosophie et de théologie. Il montra une opposition systématique à tous les principes sur lesquels était fondée la révolution, ce qui, à deux reprises différentes, faillit entraîner sa déportation en Amérique; il resta même onze mois dans la rade de Rochefort, où il eut beaucoup à souffrir. On conçoit assez aisément que M. de Feletz, *comte de Lyon*, et si maltraité par la révolution, se soit cru autorisé à lui garder une rancune que du reste il n'a laissé échapper aucune occasion de manifester. Revenu à Paris, en 1810, il fut attaché à la rédaction du *Journal des Débats*, auquel il travaille depuis plus de quinze ans. Ses articles y sont signés A; et l'on doit reconnaître qu'envisagés sous le rapport littéraire, ils se distinguent très-avantageusement de la foule des feuilletons, par une intsruction profonde, qui ne se présente que sous des formes gracieuses, par la pureté du style, et par l'excellent ton de la plaisanterie. Il a aussi contribué, en 1809 et 1810, à la rédaction du *Mercure*. M. de Feletz a publié, en 1810, dans la belle édition de *Télémaque*, enrichie de figures, Tilliard, 2 vol. in-4, une *Notice sur la vie de l'archevêque de Cambrai*, et des *Réflexions sur Télémaque*. On lui doit encore des *Notes* à un chant de la seconde édition du poëme de *l'Imagination*, imprimée en 1816. M. de Feletz était, depuis sa création, membre de la commission d'examen des livres classiques de l'université, et, depuis 1809, conservateur de la bibliothèque Mazarine. Le ministre Carnot le destitua en avril 1815, « pour se venger, dirent les amis de M. Feletz, des articles qu'il avait faits contre son fameux Mémoire. » Cet emploi fut rendu à M. de Feletz après le second retour du roi, et il l'occupe encore aujourd'hui. Il a été compris, pendant le mois de mars 1816, au nombre des gens de lettres qui reçurent une pension du roi.

FELLENBERG (Philippe-Émanuel de), célèbre agronome et instituteur suisse, est né à Berne, le 27 juin 1771. Son père, membre du gouvernement de cette ville, donna les plus grands soins à son éducation. Mais ce fut sa mère, arrière-petite-fille du fameux amiral hollandais Tromp, qui contribua le plus à former son caractère aux touchantes vertus qu'inspire l'amour de l'humanité. Cette femme respectable lui disait souvent: « Les grands ont assez d'amis; sois celui des pauvres. » De pareilles leçons ne furent pas infructueuses pour le jeune Fellenberg. Ses parens l'envoyèrent, en 1795, à l'institut d'éducation dirigé par M. Pfeffel, à Colmar. Le mauvais état de sa santé le rappela en Suisse, quelques années après, et ce fut alors qu'il vint à bout de s'habituer à ne vivre que de pain et d'eau, et d'endurcir son corps au régime le plus austère. Bientôt après, M. de Fellenberg commença ses voyages en Suisse, en France et en Allemagne, s'arrêtant de préférence dans les villages, tantôt comme artisan, tantôt comme simple ouvrier, sous le costume de différens états, pour y étudier les hommes et leurs besoins. Joignant à une rare intelligence et à une grande force de caractère, la plus noble et la plus douce philantropie, il consacra, dans l'âge où communément l'on a soi-même besoin d'instituteur, tous ses soins à l'éducation des jeunes gens et à l'instruction du peuple, sans négliger toutefois l'étude de la littérature. Ce fut à cette époque, que s'établirent ses liaisons avec Pestalozzi, qui, en suivant un système différent, a rendu comme lui d'éminens services à l'humanité (*voy.* Pestalozzi). Dans la révolution de 1798, M. de Fellenberg se soumit au nouveau gouvernement, et rendit, en qualité de commandant de quartier à Berne, de très-grands services, dans une insurrection de paysans. Mais comme l'administration se refusa ensuite à remplir

les promesses qu'il avait faites aux révoltés, en cette occasion, au nom de l'autorité, il se démit de sa charge, et ne voulut plus désormais accepter aucune fonction publique. Depuis lors, il s'est entièrement consacré au perfectionnement de l'agriculture et de l'éducation. Pour exécuter ce plan, il a fait l'acquisition de la terre d'Hofwyl, située à deux lieues de Berne, à gauche de la route de Soleure. C'est là que cet homme industrieux, cet ami de l'humanité et de la véritable philosophie, a successivement établi, 1° une ferme destinée à servir de modèle, et qui, exploitée par lui, quintuple son revenu; de plus elle offre la réunion de tout ce qu'on a découvert de plus utile en agriculture; 2° une ferme expérimentale, où des terres sont destinées aux essais que l'on y pratique journellement pour l'instruction des jeunes gens qui viennent à cet effet de toutes les parties de l'Europe; 3° une fabrique d'instrumens aratoires; 4° un atelier pour le perfectionnement des moyens mécaniques de l'agriculture, et une école d'industrie pour les pauvres, qui y apprennent, selon leurs dispositions naturelles, le métier de charpentier, de menuisier, de tourneur, de charron, de maréchal, de serrurier, de fondeur, de cordonnier et de tailleur; 5°. un pensionnat pour les enfans nobles; 6°. un institut d'agriculture théorique et pratique; 7°. une école normale, qui n'est plus en activité depuis quelques années, mais qui réunissait, dans la belle saison, les maîtres d'école de divers cantons de la Suisse. Tous ces différens établissemens forment un ensemble dont chacune des parties gagne par le concours de toutes les autres. Les élèves du pensionnat des jeunes nobles reçoivent une instruction très-soignée sous tous les rapports. M. Fellenberg est puissamment secondé, dans la direction de cet institut, par treize professeurs. Enfin, pour rendre cet établissement indépendant de son existence, il a créé une commission perpétuelle chargée de ses dispositions testamentaires en faveur de son école des pauvres; elle est composée de trois commissaires et de quatre [illegible]léans. Plusieurs princes ont envoyé des élèves à M. de Fellenberg. En 1813 et 1814, il s'y trouvait un nombre considérable de fils de généraux et officiers de distinction des différentes parties de l'Allemagne, et il était aisé de remarquer qu'ils s'y pénétraient avec force des sentimens généreux et du noble enthousiasme par lequel on aime à voir, aujourd'hui, la jeunesse allemande balancer, dans sa patrie, l'influence des absurdes et dangereux sectateurs des préjugés et des priviléges. L'empereur de Russie chargea, en octobre 1814, M. le comte de Capo-d'Istria de lui faire un rapport sur l'institut d'Hofwyl, et ce monarque envoya au fondateur la décoration de St-Wladimir de quatrième classe, avec une lettre autographe très-flatteuse. Voici la liste d'une partie des ouvrages qu'on peut consulter sur l'établissement de cet instituteur célèbre, et dont quelques-uns sont de lui : *Lettres de M. de Fellenberg à M. Charles Pictet, de Genève*, dans la *Bibliothèque britannique* des mois de novembre et décembre 1807. — *Coup-d'œil de M. Gauteron sur l'influence morale qu'exercera l'établissement d'Hofwyl sur la masse du peuple.* — *Lettre de M. Villevieille sur le parti que le midi de la France peut tirer des moyens et méthodes agricoles d'Hofwyl*, Bibliothèque britannique. — *Vue sur l'agriculture de la Suisse et les moyens de la perfectionner, par Emanuel de Fellenberg; traduit de l'allemand par Charles Pictet.* — *Rapport sur les établissemens d'Hofwyl, à la nation helvétique, par une commission nommée* ad hoc *par le landamman et la diète des dix-neuf cantons de la Suisse.* — *Observations sur ce rapport, par M. Schefold, commissaire de S. M. le roi de Würtemberg auprès de l'institut d'Hofwyl* (en allemand). — *Feuilles d'Hofwyl*, 1808, 1809, 1810 *et* 1813, *quatre cahiers, avec plusieurs planches* (en allemand). — *Rapport de M. D.-A. Chavannes à la société d'agriculture et d'économie générale du canton de Vaud, sur l'institut d'éducation des pauvres à Hofwyl*, 1813, in-8. Ce dernier écrit, plein d'exactitude et d'intérêt, présente le tableau le plus fidèle de cet utile établissement.

FELLER (François-Xavier de), né à Bruxelles, le 18 août 1735, fils d'un secrétaire du gouvernement des Pays-Bas autrichiens, fit ses études au collége des Jésuites à Reims, où il se distingua par la rapidité de ses progrès, puis fut admis, à l'âge de 19 ans, au noviciat de la même communauté à Douai, où il continua de se livrer au travail avec une ardeur qui faillit lui faire perdre l'usage de la vue,

Il enseigna, d'une manière distinguée, les humanités à Liége, et y publia, en 1761, sous le titre de *Musæ leodienses*, un recueil de poésies latines composées par ses élèves, et qui fournissaient la preuve du goût et du savoir du professeur. Après avoir donné, pendant plusieurs années, des leçons de théologie à Luxembourg, Feller fut appelé à remplir la même mission à Tyrnau, en Hongrie. Il employait ordinairement ses vacances à visiter les divers cantons de ce royaume. Il voyageait presque toujours à pied, ses tablettes à la main, pour y noter toutes les observations qui se présentaient sur le caractère moral et physique des peuples, sur la minéralogie, l'histoire naturelle, etc. Les châteaux des seigneurs les plus distingués par leur naissance et par leur mérite lui étaient ouverts avec empressement. Après un séjour de cinq ans en Hongrie, Feller revint dans sa patrie; et, en 1771, il prononça ses derniers vœux. Ses supérieurs, qui le destinaient à la chaire, l'envoyèrent à Liége, où il se trouvait à l'époque de l'extinction de son ordre. Ce fut alors qu'il se livra, d'une manière plus suivie, aux travaux qui ont assuré sa réputation La révolution belgique, dont les premiers troubles éclatèrent en 1787, lui fournit par ses écrits, l'occasion d'appeler sur lui l'attention publique : il y consacra sa plume au soutien du parti aristocratique et sacerdotal qui fit bientôt perdre à cette insurrection le caractère de justice et de grandeur sous lequel elle s'était d'abord manifestée : et dans la manière dont il plaida cette cause, il déploya la fougueuse intolérance si justement reprochée à l'ordre dont il avait fait partie. Ses travaux furent interrompus en 1794; il quitta ses foyers à l'approche des armées françaises, pour se retirer en Westphalie, au collége des ex-jésuites de Paderborn, où il passa deux ans; il se rendit ensuite à l'invitation du prince de Hohenlohe, qui résidait à Bartein, et se fixa enfin, en 1797, chez le prince-évêque de Freysingen, à Ratisbonne, où il mourut le 13 mai 1802. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Discours sur divers sujets de religion et de morale*, Luxembourg, 1777, 2 vol. in-12.—*Dictionnaire géographique*, Liége, 1788, 1792, 2 vol. in-8; c'est le dictionnaire de Vosgien revu avec soin; plusieurs articles, entre autres ceux de la Hongrie, sont entièrement refondus. — *Catéchisme philosophique*, ou *Recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis*. Cet ouvrage, qui est peut-être celui dans lequel l'auteur a fait preuve de plus de talent, parut d'abord sous le nom de *Flexier de Reval*, anagramme de *Xavier de Feller*, un vol. in-8, Liége, 1773, et Paris, 1777; il s'en fit depuis deux nouvelles éditions à Liége, en trois volumes in-12, l'une en 1787, l'autre en 1805.—*Examen impartial des Epoques de la nature de M. de Buffon*, plusieurs fois réimprimé, entre autres à Maëstricht, 1792, in-8. — *Dictionnaire historique*, 1781, 6 vol. in-8. Cet ouvrage, ainsi que ceux dont la nomenclature précède, fait plus d'honneur à l'esprit et à l'érudition de Feller qu'à sa modération et à son équité : à chaque page on y retrouve des décisions dictées par l'injustice la plus révoltante, les plus aveugles préventions, et tout ce que le fanatisme antiphilosophique peut inspirer de violence et d'amertume.

FELTZ (Guillaume-Antoine-François baron de), né à Luxembourg le 5 février 1744, entra, dès sa jeunesse, dans la carrière administrative; fut chargé en 1766, de la direction du cadastre de sa province, et nommé, en 1770, commissaire-général pour la publication et l'exécution de cet ouvrage. Il fut ensuite membre de la chambre des comptes. Lors des changemens ordonnés aux Pays-Bas par l'empereur Joseph II, il fut nommé trésorier et membre du comité de la caisse de religion, ensuite conseiller au conseil du gouvernement; mais les institutions projetées par l'empereur ayant rencontré de vives oppositions dans ce pays, il fut obligé de s'expatrier et alla demeurer en Hollande. Les troubles étant appaisés, il fut chargé d'une commission diplomatique en 1790 : il revint ensuite à Bruxelles, et fut nommé secrétaire d'état, puis conseiller d'état au gouvernement général. L'académie des sciences et belles-lettres fondée à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, le choisit alors pour un de ses membres ordinaires; et peu après, les Français étant entrés dans la Belgique sous les ordres du général Dumouriez, il se retira avec sa famille à Vienne, où il fut bien accueilli, admis dans l'ordre équestre des états de la Basse Autriche, employé successivement aux affaires étrangères, puis au conseil aulique des

finances et du crédit public, enfin nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la cour d'Autriche près le gouvernement des Provinces-Unies. Il a résidé en cette qualité à la Haye, jusqu'à la réunion de ces provinces à la France; a été appelé par intervalles à Vienne, et chargé d'ouvrages importans sur les finances. Après une si longue carrière, consacrée, avec une fidélité à toute épreuve, au service de la maison d'Autriche, et n'étant plus employé, il s'est retiré dans sa patrie en 1814. Le roi l'a nommé successivement conseiller ordinaire au conseil d'état, commandeur de l'ordre du Lion belgique, membre de la première chambre des états-généraux, président de l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et membre du collége des curateurs de l'université de Louvain. Investi de tant de marques honorables de la confiance de son souverain, le baron de Feltz termine sa carrière au sein de sa famille, des lettres et des affaires publiques.

FERDINAND IV, roi des Deux-Siciles, troisième fils de Charles III, roi d'Espagne, et d'Amélie de Saxe, naquit à Naples, le 12 janvier 1741. Son éducation, excessivement négligée, n'ajouta presque rien aux qualités qu'il tenait de la nature, et qui, développées par un habile instituteur, auraient pu produire les plus heureux résultats. Il marqua de bonne heure une bienveillance prononcée pour le peuple, bienveillance dont la manifestation alla peut-être même au-delà de ce que permettait la dignité royale, et qui, s'étendant plus spécialement sur la classe nombreuse des prolétaires, lui acquit une extrême popularité. Charles III, étant monté, en 1759, sur le trône d'Espagne, le prince Ferdinand devint par-là héritier immédiat du royaume des Deux-Siciles. Avant de partir, le roi fit ses adieux au peuple, dont il était aimé, et auquel il présenta son fils, alors âgé de 8 ans. Des acclamations unanimes lui firent connaître que les napolitains acceptaient avec transport Ferdinand pour leur roi. Un conseil de régence avait été nommé; il était composé des personnages les plus distingués de l'état, et présidé par le marquis Tanucci, ancien professeur de droit à Pise, qui, sous le roi Charles, était parvenu aux premières dignités du royaume. Cet homme adroit et ambitieux, devenu premier ministre, espéra régner sous le nom de son maître, et entoura le jeune monarque de tous les plaisirs qui pouvaient lui inspirer le dégoût des affaires. Cependant son ambition fut noble et utile à l'état, qu'il défendit avec courage des prétentions de la cour de Rome. Il affranchit le royaume des droits excessifs que prélevait le pape, et fit abolir, en 1769, la présentation de *la haquenée blanche*, cérémonie qui rappelait un souvenir humiliant. Non moins disposé à défendre les prérogatives du trône contre l'aristocratie que contre le sacerdoce, il s'attacha soigneusement à faire pour sa patrie ce qu'avaient fait pour d'autres états Pombal et Richelieu. Il mit autant de constance que d'énergie à saper la puissance que possédaient encore les barons dans le royaume de Naples, et prépara, par la hardiesse et la politique de ses coups d'état, l'affranchissement des communes, qui fut consommé par Joseph Bonaparte et ensuite par Joachim. Cependant une circonstance importante commençait à produire de grands changemens dans la cour de Naples. Par suite du traité d'Aix-la-Chapelle, qui établissait la triple alliance de l'Autriche, de la France, et de l'Espagne, la princesse Marie-Caroline-Louise d'Autriche avait épousé le roi Ferdinand, le 7 avril 1768. Joignant aux avantages extérieurs un esprit pénétrant et un caractère aussi ferme qu'impérieux, elle prit rapidement sur son époux cet empire que les ames fortes exercent si facilement sur les hommes ordinaires. La nature même des choses devait amener tôt ou tard une lutte entre une souveraine qui se sentait faite pour tenir le sceptre, et un ministre tout-puissant, accoutumé à le porter. Celui-ci l'avait profondément blessée, en lui refusant l'entrée au conseil, malgré le droit acquis aux reines de Naples d'y siéger, lorsqu'elles ont donné naissance à un prince héréditaire. Mais d'autres causes délivrèrent la reine de cette concurrence. Le marquis Tanucci ayant perdu les bonnes grâces du roi d'Espagne, qui pendant long-temps l'avait assez habituellement soutenu, demanda sa démission, et fut remplacé par le marquis de la Sambuca, d'une illustre famille sicilienne. Ce dernier, auquel la sagacité dont il était éminemment doué avait fait reconnaître tous les avantages qu'il pouvait retirer de la faveur de la reine, s'attacha à lui plaire, et y réussit; mais lorsqu'il se crut assez puis-

sant, il devint ingrat, et voyant que le roi, par le conseil de son épouse, commençait à s'occuper des soins du gouvernement, et à tout examiner par lui-même, il crut devoir miner l'influence de cette princesse en lui suscitant une rivale. Dans ce dessein, il jeta les yeux sur la femme d'un Français établi à Naples, nommé Goudar, laquelle par son esprit et sa beauté semblait pouvoir acquérir sur le monarque un crédit capable de contre-balancer celui de la souveraine. Cette femme ne tarda pas en effet à attirer l'attention de Ferdinand; mais à peine la reine s'en fut-elle aperçue, que M. et Mme Goudar reçurent l'ordre de sortir de Naples. Devenue plus soupçonneuse par cette découverte, la reine Caroline se tint en garde contre tout ce qui pouvait tendre à affaiblir le pouvoir qu'elle avait sur son époux. Elle acquit bientôt la certitude des intentions malveillantes du marquis de la Sambuca; enfin une lettre adressée par ce ministre au cabinet de Madrid, et qui contenait des détails peu favorables à la reine, ayant été interceptée, cette circonstance décida sa chûte; il reçut ordre de se retirer à Palerme, et fut remplacé par le chevalier Acton. Celui-ci, éclairé sans doute par la disgrâce de son prédécesseur, aima mieux se faire un appui de sa souveraine que de l'avoir pour ennemie, et la fit admettre au conseil. Lorsqu'il se sentit suffisamment affermi, il travailla à changer tout le système politique de la cour de Naples : et bientôt on le vit se rapprocher de l'Autriche et de l'Angleterre, auxquelles il sacrifia entièrement les intérêts de la France, de l'Espagne et de l'église. L'ascendant du cabinet de Madrid se trouvant ainsi détruit, le roi d'Espagne en conçut contre Acton un ressentiment qui ne fit que s'accroître lorsqu'il apprit avec quel insultant dédain ce ministre avait renvoyé une frégate française qui apportait des secours à la Calabre dévastée par un affreux tremblement de terre. (*voy.* Acton) Charles III écrivit à son fils, avec la plus grande force, pour réclamer le renvoi d'un homme qui se déclarait aussi ouvertement l'ennemi de la maison de Bourbon ; mais Acton, soutenu par la reine, parvint à conjurer l'orage. Néanmoins, Ferdinand IV était vivement affligé de la mésintelligence qui existait entre son père et lui; il manifesta au marquis de Matallana, ambassadeur d'Espagne, le désir d'un rapprochement, que ce diplomate s'empressa de favoriser; en conséquence, un vaisseau de ligne espagnol entra dans le port de Naples pour y prendre à son bord le roi et la reine, et les transporter dans la péninsule, où ils devaient avoir une entrevue avec Charles III. Ils s'embarquèrent à cet effet en mai 1786; mais arrivés à Livourne, ils renoncèrent subitement à leur projet, sans doute à l'instigation d'Acton, qui sentit qu'il pouvait être victime d'une réconciliation entre le père et le fils. Cependant, le changement de système du cabinet napolitain, de nouveaux différends avec le St-Siège, et les liaisons connues d'Acton avec l'envoyé d'Angleterre, excitèrent contre ce ministre, ainsi que contre le comte Caramanica, membre du conseil et l'un de ses plus ardens fauteurs, un mécontentement général, qui se manifesta d'abord par des pamphlets nombreux, et qui fit sentir au roi la nécessité de donner au moins quelque satisfaction à l'opinion publique, en éloignant Caramanica, lequel fut nommé vice-roi de Sicile. Il mourut quelque temps après dans ce gouvernement. L'opinion publique attribua sa mort au poison, et désigna comme l'instrument de ce crime, son secrétaire, qui néanmoins ne fut pas même inquiété ; ce qu'on attribua, non sans vraisemblance, à de puissantes protections. En 1788, la mort du roi d'Espagne Charles III affranchit Acton de toute espèce de contrainte. La révolution française ayant éclaté peu de temps après, ce ministre opéra une nouvelle alliance entre Naples et l'Autriche ; car la reine, malgré son intimité avec le chevalier Hamilton (*voy.* ce nom), et sa seconde femme, ne voulut jamais consentir à une alliance avec la Grande-Bretagne. Néanmoins, la conduite équivoque du ministère napolitain porta le gouvernement français à diriger, en 1792, contre Naples une escadre sous les ordres de l'amiral la Touche, qui avait ordre de bombarder cette ville, si le roi ne renonçait formellement à ses relations avec l'Angleterre : engagement qu'Acton se vit contraint de prendre au nom de son maître, mais auquel il fut bientôt dispensé, par les circonstances, de demeurer fidèle. La même année, Ferdinand IV fit un voyage à Rome, où il termina ses longues contestations avec le pape, au moyen d'une convention suivant laquelle les rois

de Naples, à leur avénement au trône, devaient payer 500,000 ducats au St-Siége, qui leur cédait une partie de ses droits aux nominations d'évêques. Après la mort de Louis XVI, la cour de Naples entra ouvertement dans la coalition contre la France, et joignit une escadre et quelques troupes de débarquement aux forces combinées d'Angleterre et d'Espagne, qui s'emparérent de Toulon. Cependant le mécontentement allait toujours croissant à Naples; deux conspirations furent successivement formées et découvertes. Un changement parut prés de s'opérer : Acton donna, en 1795, sa démission, qui toutefois ne fut qu'apparente, car il conserva toute sa faveur. Néanmoins, deux ans après, le roi, cédant aux exhortations du cabinet de Madrid, signa un traité de paix avec la république française; paix qui ne fut observée de bonne-foi ni d'un côté ni de l'autre, puisqu'Acton continuait de traiter avec l'Angleterre, et que le gouvernement français entretenait des intelligences à Naples, pour faire éclater un soulèvement dans cette capitale. Enfin, en 1798, l'invasion des terres de l'église par un corps d'armée français, sous les ordres du général Berthier, fournit à la cour de Naples un prétexte de se déclarer. Le roi n'eut d'abord à surmonter que de faibles obstacles pour entrer sur le territoire romain, et bientôt après dans Rome même : mais plusieurs corps de son armée ayant été défaits par le général Championnet, il évacua Rome, et peu après, se croyant hors d'état de défendre Naples, il s'embarqua pour la Sicile dans la nuit du 24 septembre 1798, avec ses trésors et son ministre de la guerre Aicola, qu'il tenait prisonnier, lui imputant ses défaites. Don François Pignatelli, qu'il avait laissé pour vice-roi, apprenant qu'il s'était formé, dans le principal corps d'armée napolitain, une conspiration contre Mack (*voy.* ce nom) qui le commandait, et par suite de laquelle celui-ci s'était lui-même rendu aux troupes françaises, ne put ou ne voulut pas défendre la capitale contre les vainqueurs; et après avoir fait brûler la marine napolitaine qui se trouvait en rade, par des vaisseaux Portugais, il s'embarqua pour Palerme, où il fut incarcéré à son arrivée. Le 28 janvier 1799, après des combats sanglans, l'armée française s'empara de Naples, où régnait depuis plusieurs jours la plus horrible anarchie. Un gouvernement provisoire y fut aussitôt créé, et le général Duhesme s'avança dans la Pouille. Mais bientôt les farouches habitans de la Calabre se soulevèrent, excités par le cardinal Ruffo (*voyez* ce nom); les nommés Rinaldi, Sciarpa, et autres partisans, vinrent s'y joindre; et leurs forces réunies ayant battu les Français dans diverses actions, et particulièrement à Cassano, s'avancèrent vers la capitale, qui, vivement pressée au-dehors, livrée dans l'intérieur au plus affreux désordre et à tout ce que peuvent avoir d'atroce les discordes civiles, tomba enfin au pouvoir des assiégeans, le 20 juin 1799. Dès ce moment, des flots de sang commencèrent à couler dans la capitale ainsi que dans les provinces; tout ce que la noblesse napolitaine avait de plus illustre, le clergé de plus respectable, la bourgeoisie de plus instruit et de plus considéré, tomba soit sous la hache des bourreaux, soit sous le poignard des assassins, ou fut plongé dans les cachots humides des îles de Lipari. Grand nombre de citoyens furent assez heureux pour échapper au même sort en se réfugiant en France ou dans les divers états de l'Italie. La garnison napolitaine du château de l'OEuf résista pendant quelques jours avec le courage le plus désespéré; enfin, reconnaissant l'impossibilité d'une plus longue défense, ses chefs se determinèrent à capituler, non avec les insurgés, mais avec les Anglais qui étaient dans la rade, et auxquels ils croyaient pouvoir accorder une confiance qui fut cruellement déçue. Tous furent mis à mort, et le vieux et respectable amiral Caracciolo (*voy.* ce nom), fut pendu à bord du vaisseau de Nelson. L'armée royale forma aussitot le siége de Capoue et de Gaete, occupées par des garnisons françaises, qui se rendirent après une faible résistance. Les Napolitains furent exceptés de la capitulation. Les plus sanglantes exécutions avaient signalé ce triomphe, lorsque Ferdinand IV rentra dans sa capitale, en janvier 1800. La même année, l'Espagne conclut avec Bonaparte, alors premier consul, un traité qui établissait l'integrité du royaume de Naples, ce qui n'empêcha pas que l'année suivante, par le traité de Florence, le roi Ferdinand ne fût

contraint de renoncer aux Présides, à Porto-Longone dans l'île d'Elbe, à la principauté de Piombino, et de continuer à garder des troupes françaises dans son royaume, jusqu'à l'évacuation de l'Égypte par les Anglais. En 1803, par une extension arbitraire du traité, Bonaparte fit occuper, par de nouvelles troupes, plusieurs ports napolitains de l'Adriatique, sous prétexte de forcer les Anglais à abandonner Malte. Lors du renouvellement des hostilités entre la France et l'Autriche, en 1803, il fut conclu un traité de neutralité par lequel le roi de Naples s'obligeait à ne permettre à aucun corps de troupes, appartenant à l'une des puissances belligérantes, de débarquer sur son territoire; mais cette convention fut violée par l'entrée dans Naples même d'un corps anglo-russe de 12,000 hommes, au mois de novembre. Toutefois les troupes russes ayant été rappelées par leur souverain, Napoléon déclara que la maison de Bourbon avait cessé de régner à Naples; et le roi Ferdinand, délaissé par l'Autriche, qui venait de signer, sans l'y comprendre, le traité de Presbourg, se retira de nouveau à Palerme, abandonnant ses états de terre-ferme au prince Joseph Bonaparte, désigné pour lui succéder, et qui fut, peu après, remplacé par le grand-duc de Berg. De nouveaux chagrins le poursuivirent en Sicile. Les Anglais, qui occupaient cette île avec des forces considérables, ne tardèrent pas à y manifester des prétentions dominatrices qui blessèrent la reine: et dans plus d'une circonstance, on vit cette princesse leur résister avec la vigueur dont elle avait déjà souvent donné des preuves. Acton, forcé d'opter entre une souveraine sa bienfaitrice, et le cabinet britannique, pour lequel il avait toujours eu une partialité marquée, se décida pour ce dernier, et ne craignit pas de dire à la reine : « Qu'il était temps que S. M. permît au roi d'être le maître. » Après de vives et longues contestations, qui menacèrent plus d'une fois de se terminer par de sanglantes hostilités entre les troupes britanniques et le peuple sicilien, appuyé des régimens napolitains qui avaient accompagné le roi, les Anglais, craignant l'énergie de la reine Caroline, crurent devoir la forcer à quiter l'île dans la saison la plus rigoureuse. Après son départ, lord Bentinck, commandant les forces britanniques dans ce royaume, où il exerçait une sorte de dictature, opéra dans la constitution sicilienne des changemens par l'effet desquels le parlement de l'île reçut une organisation semblable à celle des deux chambres de la Grande-Bretagne. Ferdinand IV fut relégué dans une de ses maisons de plaisance, et le prince héréditaire, François, fut chargé de la régence, sous le titre de *vicaire-général*. Cet état de choses fut maintenu jusqu'en mai 1815, époque où la défaite de Joachim, par les Autrichiens, permit à Ferdinand de rentrer dans sa capitale. Il s'était fait précéder d'une proclamation dans laquelle il confirmait les articles de la capitulation de Casa-Lanza, en date du 15 mai; mais, par un exemple qui n'en est pas moins odieux pour être devenu fréquent depuis un certain nombre d'années, cette convention ne fut pas observée dans tous ses points, et d'épouvantables vengeances signalèrent encore ce retour. Un matin, il fut publié dans la ville un ordre qui enjoignait à tous les habitans, sous peine de mort, de se renfermer dans leurs demeures au signal qui leur serait donné par trois coups de canon. Cet ordre fut exécuté avec la soumission qui naît d'une terreur profonde : on en profita pour accomplir en silence l'horrible projet qu'on avait médité; et lorsqu'au bout de quelques heures les citoyens sortirent de leurs maisons, leurs premiers regards furent frappés de l'aspect de plusieurs cadavres suspendus à des potences sur la place publique. En rapportant ce fait dont nous n'affaiblirons l'horreur par aucune réflexion, nous ajouterons que, toutefois, ce second retour n'a point été, comme le premier, marqué par des mois entiers de sanglantes exécutions : et, malgré ce qu'un pareil éloge peut avoir d'étrange, il serait à désirer que, sous ce rapport, la même clémence eût marqué les actions des autres branches régnantes de la maison de Bourbon. Il s'en faut cependant de beaucoup que dans d'autres points encore, la capitulation de Casa-Lanza ait été respectée. Les acquéreurs des biens d'émigrés ont été dépossédés, et le remboursement de ce qu'ils avaient payé sur le prix d'achat, et que le décret royal du 14 août 1815 leur avait garanti sans aucune retenue pour les fruits

par eux perçus, leur est aujourd'hui refusé. Les majorats et autres propriétés données par les rois Joseph et Joachim, ont été réunis aux domaines de la couronne, sans indemnité pour les possesseurs. Le gouvernement actuel ne peut cependant méconnaître les services publics dont ces donations étaient la récompense, services dont ce gouvernement même recueille maintenant les fruits, attendu la différence qui existe entre l'état où se trouvaient l'armée napolitaine, les revenus publics et la dette de l'état en 1806, époque de l'occupation par les troupes françaises, et celui où le roi Ferdinand a trouvé ces diverses branches, à son retour en 1815. En terminant cet exposé succint des faits qui ont marqué le règne, si rempli d'événemens, de Ferdinand IV, nous ne pouvons échapper à la tâche pénible de rappeler l'assassinat judiciaire du roi Joachim, attiré sur les côtes de Calabre par la perfide adresse du ministre de la police, Louis de Medici, et fusillé à Pizzo (*voy.* JOACHIM); catastrophe qui n'a que trop démenti la vénération hypocrite dont on affecte d'entourer la dignité royale et le caractère sacré que l'on ne peut contester à celui qu'avaient reconnu, comme roi, toutes les puissances de l'Europe. Sans nous arrêter aux réflexions qui naissent en foule de ce fait, nous ajouterons que le roi actuel s'est particulièrement occupé de régler définitivement ses relations avec la cour de Rome; et qu'il a su soutenir, dans la dernière convention conclue avec cette cour, ce qu'exigeaient à-la-fois les lumières du siecle et la dignité de sa couronne. Il ne s'est manifesté dans ce royaume, depuis son retour, que des agitations de peu d'importance, et qui ont été promptement apaisées. Il a existé des motifs plus réels d'inquiétudes dans la formation de plusieurs bandes de brigands, suite des troubles qui ont si long-temps désolé cette partie de l'Italie; mais des corps de troupes légères attachés à leur poursuite, paraissent les avoir forcés à se réfugier sur le territoire de l'église, où ils ont, jusqu'à présent, mis le gouvernement pontifical dans la nécessité de traiter avec eux. La reine Caroline étant morte à Vienne, le 5 octobre 1814, le roi a contracté mariage, en 1816, avec Mme d'Artiano, appelée *duchesse de Floridia.* Malgré les traces sanglantes dont est empreinte l'histoire du règne de ce monarque, ce ne sont point ses inclinations naturelles qu'elle accusera de tant de malheurs et de crimes. On remarque dans son caractère un fond de droiture et de justice; il a même, dans plus d'une circonstance de sa vie, manifesté du penchant à l'humanité et à la bienfaisance. Lors du tremblement de terre de la Calabre, dont nous avons parlé plus haut, il témoigna la plus vive et la plus touchante sensibilité en faveur des victimes de ce désastre, et n'eut pas un instant de repos qu'il n'eût fait prodiguer aux blessés ainsi qu'aux familles ruinées, tous les secours nécessaires. On lui doit aussi grand nombre d'hospices et d'autres institutions destinées à servir d'asile au malheur, parmi lesquelles on remarque l'établissement de San-Leucio, que ce prince fonda en 1773, près l'ancien palais des princes de Caserte, fondation dont on trouve l'intéressant détail dans l'ouvrage publié par ce prince lui-même, et traduit en français par l'abbé Clemaron, sous ce titre : *Origine de la population de San-Leucio, et ses progrès, avec les lois pour sa bonne police, par Ferdinand IV.* Les dispositions sages et prévoyantes de cette espèce de code, semblent prouver que, comme nous l'avons dit, il n'a manqué à ce monarque qu'une éducation plus soignée, pour faire la félicité du peuple qu'il gouvernait. Il paraît en avoir la conviction lui-même, et l'a reconnu plus d'une fois avec une franchise spirituelle, quoiqu'assez brusque, en présentant son ancien gouverneur, M. de Santo-Nicandro, à des étrangers de distinction. « Voilà, leur disait-il en riant, l'homme qui a fait mon éducation : que vouliez-vous qu'il en arrivât ? » Ferdinand IV est d'une taille haute, d'une physionomie mâle; son teint est un peu basané : il est adroit à manier un cheval; réussit, en général, à tous les exercices du corps, surtout à la chasse, et aime beaucoup les détails militaires. Il a un excellent ton de commandement, fait très-bien exécuter les évolutions, et se plaît à commander la manœuvre d'un bâtiment de mer. Il porte habituellement l'uniforme d'officier-général.

FERDINAND VII, roi d'Espagne et des Indes, fils de Charles IV et de Marie-Louise de Parme, né à St-Ildéphonse, le 6 octobre 1784, avait atteint l'age de

6 ans lorsqu'il fut proclamé prince des Asturies, non sans quelque opposition de la part des députés des provinces, qui, avant de prêter le serment de fidélité, prétendaient obtenir le rétablissement des cortès, abolis par Charles IV: institution aussi imposante qu'antique, et qui, depuis son origine, fut constamment la protectrice des libertés nationales et l'effroi du despotisme. L'éducation du jeune prince fut confiée à don Juan Escoiquitz (*voy.* ce nom), et au duc de San-Carlos. Ce fut dans les mathématiques, objet particulier des travaux du premier, que Ferdinand fit des progrès plus marqués. Le prince de la Paix, qui, sous le nom du roi, gouvernait alors l'Espagne, sentant de quelle importance il était pour lui de s'emparer de l'esprit de l'héritier du trône, songea de bonne heure à le circonvenir, de manière à pouvoir, plus tard, prendre sur lui l'empire qu'il exerçait sur le reste de la famille royale; mais les instituteurs, qui connaissaient le favori, et à la pénétration desquels ses plans n'avaient pas échappé, s'attachèrent à prémunir leur élève contre de telles vues, et y réussirent si bien que celui-ci ne tarda pas à concevoir pour le prince de la Paix, une aversion que ne purent surmonter, ni les réprimandes de ses augustes parens, ni les soins artificieux des créatures du ministre. Godoy s'en aperçut bientôt: et, désespérant de la surmonter, il s'occupa des moyens de la rendre impuissante, en travaillant à dépouiller le jeune prince de toute espèce d'influence, et à indisposer contre lui le roi et la reine. On avait donné à Ferdinand un nouveau gouverneur, le comte d'Alvarez, homme d'une éminente vertu, et qui avait su se concilier l'attachement de son élève. C'en était assez pour que le comte déplût au favori. Celui-ci sollicita le renvoi du gouverneur, sous prétexte que l'austérité de ses principes ne pouvait qu'exaspérer le caractère du prince, déjà naturellement sombre et exalté. La politique des courtisans avait accoutumé Charles III et Charles IV à passer leur vie à chasser dans les bois. Godoy pensa qu'il était de son intérêt que Ferdinand suivît l'exemple de son aïeul et de son père: mais malgré toutes les instances de la cour et du roi, on ne put déterminer le prince à adopter un genre de vie pour lequel il avait un éloignement décidé. Godoy s'était aussi chargé de négocier le mariage de l'héritier de la couronne d'Espagne avec une princesse d'Angleterre: mais la rupture avec cette puissance ayant fait cesser les négociations, on se décida à conclure la double alliance du prince des Asturies avec une princesse de Naples, et d'une infante espagnole (la quatrième fille de Charles IV) avec le prince des Deux-Siciles. Ces mariages furent célébrés à Barcelone, en août 1802. La princesse des Asturies était aimable, et douée de toutes les grâces de son sexe; elle avait reçu l'éducation la plus soignée. Dès qu'elle parut à la cour, tout le monde s'empressa autour d'elle; ses appartemens furent sans cesse remplis des principaux seigneurs des provinces et des premiers dignitaires de l'état, tandis que la reine-mère se voyait presque abandonnée de ses courtisans les plus affidés. Il en résulta des jalousies, des dissentions de famille; et la jeune princesse ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle était aussi loin d'être aimée du roi et de la reine, qu'elle était chère à son époux. On l'accusa même d'exercer sur celui-ci trop d'influence, et de lui communiquer sa haine contre les Français. Quoi qu'il en soit, cette princesse, abreuvée de chagrins, mourut en 1805, à l'âge de 22 ans, peu d'instans après avoir pris une tasse de chocolat: mort étrange et prématurée, qui donna lieu à de violens soupçons. Elle ne laissait point de postérité, et bientôt Godoy crut devoir s'occuper du choix d'une nouvelle épouse pour le prince; mais la politique étrangère ne tarda pas à intervenir dans ce choix. Napoléon, qui, depuis longtemps, suivait d'un œil attentif les troubles qui divisaient la famille royale d'Espagne, épiant l'instant d'en profiter, jugea l'occasion favorable. M. de Beauharnais, son ambassadeur à Madrid, eut avec le prince des Asturies des conférences secrètes, dont le but réel était de lui faire naître l'idée de demander à Napoléon l'une de ses nièces en mariage (l'aînée des filles de Lucien Bonaparte). Ferdinand, que révoltait l'idée de recevoir une épouse de la main de son favori, qui d'ailleurs ne se dissimulait pas combien pouvaient devenir utiles, dant les circonstances où il se trouvait, des raps ports qui l'uniraient intimement avec l'empereur de France, adopta la proposition de Beauharnais, et il écrivit en conséquence à Napoléon. Cette démarche, dont Charles IV n'était point informé, parvint bientôt à la connaissance de Godoy, qui

en prit occasion de nuire au prince des Asturies. Il présenta sous un aspect odieux les entrevues clandestines de Ferdinand avec l'ambassadeur, et la correspondance mystérieuse que ce prince avait entamée avec Napoléon. Il alla même jusqu'à insinuer à Charles IV, que son fils aspirait à lui arracher la couronne. Quoiqu'il soit vraisemblable qu'à cette époque, ce prince n'avait point porté jusques-là ses vues, et ne formait d'autre projet que de se ménager un puissant appui contre l'influence du favori, toutefois le roi, exaspéré par les dépositions mensongères du prince de la Paix, fit saisir tous les papiers du prince des Asturies, parmi lesquels se trouvaient; 1° une copie, faite par lui-même de sa lettre à Napoléon; 2° un Mémoire du prince au roi son père, sur le despotisme de Godoy et les désordres de son gouvernement; 3° la nomination faite par Ferdinand, du duc de l'Infantado, comme capitaine-général de la Nouvelle-Castille, en cas de mort de Charles IV. Le même jour, 29 octobre 1807, le prince lui-même fut arrêté et emprisonné à l'Escurial; et le lendemain, parut contre lui un décret fulminant, adressé au conseil de Castille, par lequel il était déclaré traître, lui et ses serviteurs (*). Ces mesures rigoureuses ne produisirent point l'effet qu'en attendait le favori. Signalé par la nation entière comme l'auteur du complot, il ne vit d'autre moyen de conjurer l'orage, que de feindre de devenir l'arbitre d'une réconciliation entre le père et le fils. Il promit à ce dernier qu'il apaiserait le courroux de Charles IV, et lui fit signer des lettres de soumission, que Ferdinand s'empressa d'adresser au roi. Les divisions qui régnaient à la cour parurent alors terminées, ou du moins suspendues. Un rapprochement, qui avait tous les caractères de la sincérité, s'opéra entre le père et le fils : et l'harmonie qui venait, en apparence, de renaître à la cour, se manifesta par des signes de joie, qu'accrut la nouvelle de la conduite distinguée des troupes espagnoles qui, sous les ordres du général La Romana, secondaient dans le nord les efforts de l'armée française, et venaient de s'emparer de Stralsund. Mais c'était dans ce moment même, que Napoléon se préparait à consommer les projets dont il avait facilité l'exécution en éloignant, sous prétexte de lui servir d'auxiliaires dans cette guerre, l'élite de l'armée d'Espagne. Quand on vit les Français s'avancer vers la capitale, l'illusion se dissipa, et la défiance s'empara des esprits. Le peuple déjà mécontent, irrité encore par la certitude des préparatifs du départ du roi pour l'Andalousie, et par la crainte qu'à l'exemple des souverains du Portugal, il n'allât s'établir en Amérique, ne put retenir son indignation contre Godoy, qui avait inspiré une telle résolution. Les troubles d'Aranjuez furent la suite de cette irritation. Si l'on en croit les rapports qui ont circulé depuis, et qui portent au moins le caractère de la vraisemblance, les partisans du prince des Asturies surent profiter habilement de cette disposition de la multitude, pour la mener plus loin que peut-être elle ne l'avait projeté; et donnèrent à un mouvement, uniquement dirigé contre le ministre, tout le caractère d'une rébellion contre le monarque (*). Ce qui prouve au surplus que telle fut la pensée de Charles IV lui-même, c'est la résolution qu'il prit, sur-le-champ, (*voy.* ce nom) d'abdiquer en faveur de son fils, qui fut proclamé sous le nom de Ferdinand VII. Le premier acte par lequel le nouveau roi signala son avénement, fut l'emprisonnement du prince de la Paix et la confiscation de ses biens. Cette dernière mesure, que l'odieux qui y est attaché a fait justement rejeter, depuis quelque temps, du code des nations civilisées, fut cependant, en quelque sorte, épurée par son emploi. Vingt-cinq millions de francs, trouvés en la possession de l'ex-ministre, furent employés à payer les arriérés dûs aux officiers et aux veuves des pensionnaires. Ferdinand s'occupa aussi de diminuer les impôts, et de consacrer à des usages d'utilité publique, ces bois immenses destinés à la chasse, et qui avaient fait partie jusques là, du domaine privé de la couronne. Cependant l'œuvre de Godoy survivait à sa puissance; les troupes françaises, reçues comme amies,

(*) Selon la déposition sous serment, faite par le roi actuel et quatre secrétaires du département de la justice et de la guerre, cet ordre était entièrement écrit de la main de don Manuel Godoy, prince de la Paix.

(*) *Voy.* les détails publiés en novembre 1818, par M. C. d'Alméida, dans le *Journal de la Flandre occidentale.*

étaient déjà maîtresses de plusieurs provinces; mais les relations antérieures du nouveau roi avec Napoléon semblaient autoriser le premier à placer quelque confiance dans celui qu'il pouvait regarder comme son allié : et il crut devoir resserrer plus que jamais les liens qui les unissaient en apparence. Ce fut dans cette vue que Ferdinand nomma une députation de trois grands d'Espagne, pour aller complimenter, ce prince et lui réitérer les assurances de son amitié. Mais Napoléon reçut froidement ces ambassadeurs; et il leur déclara qu'il ne pouvait reconnaître Ferdinand VII au préjudice de *son allié et ami* Charles IV. De son côté, le grand-duc de Berg, à qui le roi avait aussi envoyé un grand d'Espagne pour lui faire part de son avénement au trône, élevait des doutes sur la validité de l'abdication de Charles IV; et il prétendait que, conformément aux ordres qu'il avait reçus, il ne pouvait traiter avec Ferdinand comme avec un souverain. Ce fut dans ces circonstances (le 24 mars 1808), que le nouveau roi fit son entrée dans la capitale. Cette entrée n'eut d'autre pompe que l'immense concours des habitans, qui le regardaient comme le sauveur de la monarchie. Le grand-duc de Berg venait d'arriver à Madrid avec une partie de ses troupes. Il fut témoin de l'enthousiasme et des transports d'allégresse du peuple espagnol; et sentant l'impossibilité de rien entreprendre, tant que Ferdinand VII serait au milieu de ses sujets, il résolut de mettre tout en œuvre pour l'éloigner. Dans ce dessein, il fit repandre le bruit que l'empereur avait quitté Paris, et qu'il arriverait sous peu à Madrid. Ferdinand ordonna de faire tous les apprêts pour recevoir *son allié* de la manière la plus magnifique; et il permit, sur la demande du grand-duc, que son frère, l'infant don Carlos, allât à sa rencontre. Quelques jours après, le duc de Rovigo parut à Madrid, comme envoyé de Napoléon. Il annonça « que l'unique but de sa mission était de complimenter le nouveau souverain, et de savoir si ses sentimens, relativement à la France, étaient conformes à ceux du roi son père; déclarant que, dans ce cas, l'empereur n'interviendrait en aucune manière dans les affaires du royaume, et qu'il le reconnaîtrait comme roi d'Espagne. » Le duc de Rovigo assura, en même temps, que l'empereur était à peu de distance de Baïonne; et il fit auprès du roi les plus pressantes sollicitations pour l'engager à aller au-devant de lui, protestant que cette démarche aurait les plus heureux résultats. Le voyage d'ailleurs devait se prolonger tout au plus jusqu'à Burgos. Ferdinand n'avait aucun soupçon du piége qu'on lui tendait : il partit de Madrid, le 10 avril 1808, ayant soin de se faire précéder par des proclamations, dans lesquelles il annonçait au peuple qu'il serait bientôt de retour. Cette précaution lui avait été conseillée par le duc de Rovigo. Nous avons déjà eu occasion de dire (*voy.* Escoiquiz) combien, dans cette conjoncture, la sagacité du peuple l'emporta sur celle du prince. Dans toutes les villes que traversait Ferdinand, la multitude entourait sa voiture, en lui témoignant les plus vives alarmes, et lui criant de ne pas se fier à Napoléon.... Lorsqu'il fut à Burgos, celui-ci ne s'y trouva point, et Ferdinand sembla hésiter : mais le duc de Rovigo fit de nouveau usage de toute son adresse, pour le décider à continuer son voyage jusqu'à Vittoria, où la défiance populaire se manifesta avec plus de force que partout ailleurs, au point que les habitans s'étant attroupés voulurent couper les traits des chevaux du prince, et que le duc de Rovigo courut de grands dangers, malgré la présence des troupes françaises qui occupaient la ville: néanmoins Ferdinand parvint à rassurer sur son sort ce peuple ému, et à obtenir la funeste faculté de continuer son voyage, lorsque le duc qui l'avait quitté pour se rendre à Bayonne, revint, en hâte, l'assurer de la bienveillance de l'empereur, et de l'intention où il était de le reconnaître pour roi d'Espagne. Ferdinand poursuivit donc sa route. Il fut reçu sur la frontière par le duc de Frioul et le prince de Neufchâtel; et il entra dans Baïonne, le 20 avril, sous l'escorte d'une garde-d'honneur que la ville avait envoyée à sa rencontre. Au premier accueil qu'on lui fit, et à la vue de la résidence mesquine qui lui fut donnée, Ferdinand reconnut enfin toute l'étendue de son imprudence. Cependant, une demi-heure après son arrivée, Napoléon vint lui faire visite, accompagné d'une suite nombreuse. Le roi descendit pour le recevoir, et ils s'embrassèrent. Après cette première entrevue, Napoléon envoya Duroc inviter le roi à dîner avec lui au château de Marrac; il l'em-

brassa de nouveau, à son arrivée, et le traita avec la politesse la plus recherchée. Mais à peine Ferdinand était-il de retour à son hôtel, que le duc de Rovigo vint lui annoncer que l'empereur était irrévocablement décidé à exclure les Bourbons du trône d'Espagne, et qu'en conséquence il exigeait que le roi renonçât en sa faveur. Napoléon eut lui-même, à ce sujet, plusieurs conférences avec Ferdinand; et dans l'une de ces conférences, il offrit à ce prince le royaume d'Étrurie et une de ses nièces en mariage : offre qui, comme il devait s'y attendre, fut rejetée par ce prince. En vain les ministres Cevallos et Escoiquitz (*voy.* ces noms), défendirent, avec le plus noble courage, la cause de leur maître, leurs réclamations ne purent rien changer à un plan dès long-temps arrêté. Ferdinand commença, dès-lors, à être traité avec moins d'égards; on lui ôta sa voiture de cérémonie, et on le priva de sa garde-d'honneur. Sur ces entrefaites, Godoy, ayant obtenu sa liberté à Madrid, par l'entremise du grand-duc de Berg, arriva à Bayonne, où Charles IV et la reine ne tardèrent pas à le suivre. Ce fut alors que le vieux roi d'Espagne, dirigé par l'empereur, rétracta son abdication, et ordonna à son fils de lui rendre sa couronne. Ferdinand accéda, le 1er mai, à une résignation conditionnelle, dont les principales clauses étaient le retour du roi Charles dans sa capitale; la convocation des cortès; et l'engagement, à prendre par ce monarque, de ne point se faire accompagner par des individus *qui s'étaient justement attiré la haine de la nation* : mots qui désignaient évidemment le prince de la Paix. Ces conditions ne remplissaient point les vues de Napoléon; il fit entendre à Charles IV qu'une renonciation, ainsi conçue, n'était qu'un moyen dilatoire, et qu'il devait exiger de son fils une rétrocession pure et simple. Le faible Charles IV consentit à tout. En conséquence, le 5 mai suivant, il manda son fils auprès de lui, et le contraignit à lui faire une renonciation absolue, sous peine d'être traité comme usurpateur. Cette scène, qui se passa en présence de la reine, de Napoléon, des infants, du ministre Cevallos et de Manuel Godoy, eut un caractère terrible; elle offrit le spectacle à-la-fois révoltant et douloureux d'un fils accablé de reproches et de malédictions par les auteurs de ses jours, qui ne lui épargnaient pas même l'accusation de parricide (*). Le prince, dans l'attitude d'un coupable qui paraît devant ses juges, ne put prononcer un seul mot pour sa justification : et Napoléon acheva de vaincre son opposition par cette effrayante menace : « Prince, il faut opter entre l'abdication *et la mort.* » Cédant à l'ascendant de la force, et peut-être à celui de la puissance paternelle, Ferdinand fit, le 6 du même mois, une seconde renonciation, qui fut formelle, mais dont celui qui l'avait dictée n'obtint pas l'effet qu'il en attendait. On ne tarda point à s'apercevoir que la nation espagnole n'avait pas ratifié le honteux contrat que la violence et la perfidie venaient d'imposer à la faiblesse, et qu'elle ne se croyait nullement liée par cette espèce de vente. Avant son départ de Madrid, Ferdinand avait établi dans cette capitale une *junte suprême de gouvernement*, composée des ministres, et présidée par l'infant D. Antonio, son oncle (*voy.* Antonio) : mais pendant son absence, et après les événemens du 2 mai, le grand duc de Berg, s'en était déclaré président. La junte, en informa le prince-roi, qui l'autorisa à convoquer les *cortès*, donnant à cette assemblée des pouvoirs illimités, et la faculté de commencer la guerre avec la France. De son côté, Napoléon, voyant que ni la nouvelle constitution qu'il avait fait rédiger pour l'Espagne, ni la junte qu'il avait rassemblée à Bayonne, ne pouvaient ébranler la fidélité des Espagnols, entraîna la famille royale à Bordeaux, où il lui fit signer un acte par lequel elle renonçait à la couronne d'Espagne, en sa faveur. Cet acte avait été rédigé, le 10 mai, à Bayonne, par duc de Frioul et Escoiquitz. Napoléon investit aussitôt de cette couronne son frère Joseph. Ferdinand fut relégué à Valençay en Berri, terre du prince de Talleyrand, avec son oncle l'infant D. Antonio et son frère D. Carlos, ayant à sa suite le chanoine Escoiquitz, le duc de San-Carlos, et un secrétaire, M. Macanaz. C'est-là qu'il vécut sous la surveillance la plus rigoureuse, entouré d'espions, et partageant son temps entre quelques promenades, dont le terme était fort limité, et des occupations qui,

(*) On trouve dans l'ouvrage de M. de Pradt, relatif aux affaires d'Espagne, des détails curieux sur cette conférence, et la vive impression qu'elle produisit sur Napoléon lui-même.

par leur nature, n'étaient nullement faites pour exciter les inquiétudes du despote qui le retenait dans les fers. Plus d'une tentative fut faite pour sa délivrance; et il n'est pas douteux que si, échappant à ses geôliers, il eût pu atteindre les frontières de l'Espagne, son apparition, en donnant plus d'unité au grand mouvement national, et en accroissant encore l'enthousiasme commun, n'eût accéléré l'affranchissement de cette contrée. Mais la vigilance de ceux qui l'entouraient rendit à cet égard toute entreprise inutile. En 1810, un émissaire s'introduisit, sous le nom de baron de Kolly, auprès du roi prisonnier, pour lui offrir des moyens d'évasion de la part du cabinet britannique. Ferdinand VII rejeta ces ouvertures; soit qu'il fût plus frappé des dangers d'une pareille entreprise que de la possibilité de l'exécution; soit que, comme on l'a prétendu, il eût reconnu, à travers le dévouement apparent de cet inconnu, l'astuce d'un agent de police chargé d'éprouver ses intentions. Enfin, cinq ans s'étaient écoulés depuis qu'il se trouvait dans cette dure captivité, lorsque Napoléon, auquel les sanglans revers qu'il venait d'essuyer en Allemagne faisaient sentir la nécessité de désarmer, en traitant avec l'Espagne, l'un de ses plus formidables ennemis, fit des propositions de paix à Ferdinand. Le duc de San-Carlos et le comte de la Forêt, chargés par leurs souverains respectifs de la rédaction du traité, le signèrent à Valençay, le 11 décembre 1813. Mais ce ne fut que le 3 mars 1814, que le roi quitta la France, pour retourner dans ses états. On assure qu'avant de partir de Valençay, il envoya aux cortès la promesse de les maintenir dans leurs anciennes prérogatives, en approuvant d'avance tout ce que cette assemblée avait fait en son nom: si cette promesse a réellement existé, on est forcé de convenir que l'histoire en cite peu qui aient été aussi complètement violées. Ce prince s'était mis en route avec un passeport du ministre de la guerre; et il voyagea, jusqu'à la frontière, sous le nom de comte de Barcelone. Il était accompagné des princes don Carlos, son frère, et don Antonio, son oncle. Malgré l'*incognito*, il fut, sur sa route, l'objet de la curiosité générale. En traversant le Languedoc, il examina quelques parties du canal avec un intérêt marqué par des vues d'utilité publique. Il entra à Perpignan le 19 au soir, à-peu-près en même temps que le maréchal Suchet, parti le même jour de Figuières, y arrivait d'un autre côté. Il eut avec lui plusieurs entrevues dans lesquelles il lui témoigna beaucoup d'estime. Le roi quitta Perpignan le 22: partout des troupes avaient été disposées pour lui servir d'escorte d'honneur. Mais les cortès, déjà mécontens de quelques articles du traité de Valençay, avaient pris une résolution suivant laquelle le roi seul pourrait pénétrer sur le territoire espagnol, sans qu'il fût permis aux étrangers qui l'accompagnaient de dépasser la frontière: et il fallut négocier pour obtenir que cette disposition fût modifiée. En mettant le pied sur les terres d'Espagne, le maréchal Suchet s'approcha de la portière, et dit à Ferdinand: «qu'il formait le vœu de ne plus voir ces limites franchies, et d'être le dernier général qui les traversât avec des soldats armés.» Bientôt le monarque se vit entouré de ses sujets, qui s'empressèrent de lui témoigner la joie qu'ils avaient de le revoir. A Figuières, le fort et l'armée française lui rendirent les honneurs militaires, et les habitans firent éclater des transports de joie: toute la ville fut illuminée. Une députation admise près du roi, lui dit: « Depuis six ans, sire, nous demandons au ciel Ferdinand et la paix; nous avons l'un, nous jouirons bientôt de l'autre. » Tel était le sentiment qui animait ce peuple, après cinq années d'héroïsme et de souffrances! Le roi, retenu dans sa marche par le débordement des eaux, passa la journée du 23 à Figuières, reçut de toutes parts des félicitations, et s'entretint avec l'état-major de l'armée française, qu'il admit à sa table. Il visita le fort, et en examina avec soin toutes les parties. Le départ du roi avait été fixé pour le 24 au soir, ce monarque et le maréchal ayant eu un motif pour le retarder jusques-là. Même avant la surprise de Lérida, le duc d'Albufera avait sollicité de son gouvernement la permission de s'occuper de la remise des places espagnoles, et de la rentrée des garnisons françaises: et lorsque le retour de Ferdinand parut contremandé, il entama une négociation à cet égard avec le gouvernement populaire de Madrid. Quelques difficultés s'élevèrent à cet égard, Napoléon ayant recommandé que la remise du prince à Barcelone et l'échange des pla-

ces et des garnisons, ne s'opérassent qu'en prenant des sûretés et des garanties. Ferdinand consentit à laisser son frère entre les mains du maréchal qui, toutefois, ayant reçu une estafette dans la nuit du 23, crut pouvoir prendre quelque chose sur lui, et vint le lendemain matin rendre l'infant don Carlos au monarque, lequel promit, en échange, de faire effectuer, le plus tôt possible, la libération des garnisons françaises. Entièrement libre dès ce moment, il n'apporta plus aucun retard à sa rentrée dans ses états, laquelle fut accompagnée des circonstances les plus remarquables. De Figuières jusqu'aux bords de la Fluvia, l'armée française borda la haie, et présenta les armes au roi; il fut salué par plusieurs décharges d'artillerie. Le peuple couvrait les deux rives du fleuve, que se partageaient les deux armées française et espagnole : une espèce de convention spontanée suspendait les hostilités. Le concours de tant d'habitans, le maintien guerrier des troupes des deux nations, le bruit de l'artillerie, et surtout l'enthousiasme des Espagnols, ivres d'orgueil et de joie, tout concourait à donner à cette scène un caractère imposant que relevaient encore l'éclat d'un beau jour et l'aspect d'un site pittoresque. Au bord de l'eau, le maréchal Suchet descendit de cheval, et prenant avec respect congé du roi, lui dit « qu'il espérait voir bientôt S. M. affermie sur son trône, et les deux nations redevenir amies, puisque déjà les deux armées cessaient d'être ennemies en sa présence. » Ferdinand lui répondit avec une vive émotion : « M. le maréchal, cette journée vaut une victoire; j'espère que l'avenir vous le prouvera. » Il partit alors pour aller recevoir les acclamations de son armée, et pour se rendre à Girone, au milieu de toute la population de la Catalogne, accourue pour le voir. C'était sous de tels auspices que le roi d'Espagne rentrait dans ses états : tels étaient les sentimens avec lesquels l'accueillait cette nation dont la constance intrépide avait brisé ses chaînes, et qui ne lui demandait, pour prix de ses immenses sacrifices, qu'une liberté garantie par les lois. Les cortès, qu'une fatale expérience avait trop bien instruits des dangers de l'arbitraire, ne voulant pas que tant de maux fussent perdus pour leur patrie, avaient rédigé une constitution dont quelques dispositions se ressentaient peut-être un peu trop de l'antique esprit d'indépendance qui avait constamment animé plusieurs provinces d'Espagne, ainsi que de l'exaltation républicaine qui avait opéré les prodiges de cette guerre, mais où les principales prérogatives du trône se trouvaient cependant consacrées. Jamais circonstances n'avaient été plus favorables pour replacer l'Espagne au rang que lui assigna la nature : l'énergie nationale, retrempée par une guerre longue et terrible; les préjugés de castes effacés par une foule d'événemens qui avaient classé les hommes, non suivant leur fortune ou leur rang, mais suivant leur talent ou leur courage; l'influence sacerdotale, d'abord employée avec succès pour enflammer un peuple religieux, rendue cependant moins puissante par la suppression d'un tribunal abhorré, ainsi que par les lumières qu'avaient répandues dans la péninsule, et ses alliés, et ses ennemis mêmes; enfin, tous les avantages que peuvent présenter à un monarque habile les effets encore récens d'un grand mouvement national, où se sont déployées toutes les forces morales et physiques, amassées par un long repos : telles étaient les vastes ressources qui s'offraient au gouvernement rétabli en Espagne, et que des conseillers bien aveugles ou bien perfides firent méconnaître à leur souverain. Trois députés, envoyés auprès de Ferdinand avec la nouvelle constitution, ne purent obtenir qu'il la signât. Les cortès, déjà mécontens, comme nous l'avons dit, de la faiblesse qui avait présidé à quelques-unes des conditions du traité de Valençay, s'indignèrent de voir que le monarque ne voulût s'engager à rien envers une nation qui avait tout fait pour lui : et prévoyant ce qu'annonçait un semblable début, ils se préparèrent à soutenir avec énergie les droits de leurs commettans. Ils continuèrent de s'assembler à Madrid; et dans leur séance extraordinaire du 28, l'arrivée de Ferdinand leur fut annoncée par la lettre suivante du roi, écrite en espagnol de sa propre main, et datée de Girone le 20 mars : « J'arrive à l'instant en parfaite santé, grace au ciel, et le général Copons me remet la lettre de la régence, avec les documens qui l'accompagnent. Je prendrai une connaissance exacte de ce qu'ils contiennent; en attendant, j'assure la régence que je n'ai rien tant à cœur que de lui donner des preuves de ma satisfaction, et du désir ardent

que j'éprouve de faire tout ce qui peut contribuer au bonheur de mes sujets. C'est une grande satisfaction pour moi de me trouver sur la terre natale, au milieu d'une nation et d'une armée auxquelles je dois toute ma reconnaissance pour une fidélité aussi constante que généreuse. » Pour preuve des sentimens exprimés dans cette lettre, le roi envoya à Madrid, deux jours avant son arrivée, le lieutenant-général Éguia (*voy.* ce nom), à la tête d'un détachement de sa garde; et cet officier fit arrêter, pendant la nuit, la régence et quelques députés des cortès. Le roi marcha ensuite droit à la capitale, où les représentans de la nation osèrent encore lui parler un langage dont la liberté, peut-être excessive, trouvait sans doute son excuse dans la conduite et dans la situation respectives du peuple et du monarque : mais ce généreux courage était impuissant contre la force, ressource ordinaire du despotisme. Quelques officiers, pour la plupart peu connus dans la lutte qui avait illustré un si grand nombre d'Espagnols, étaient parvenus à séduire des corps que les cortès avaient eu le tort et le malheur de mécontenter. Là, comme ailleurs, les soldats forcèrent les citoyens au silence : en vain les cortès voulurent protester contre la violence dont ils étaient l'objet, et en appeler à la nation; le roi déclara leur assemblée dissoute, et annulla, par différens décrets, tout ce qu'ils avaient établi pendant qu'il régnait à Valençay. Les actes qui ont suivi cette mesure n'ont point démenti le système qu'elle promettait. L'inquisition a été rétablie : un nombre immense de citoyens qui avaient servi la patrie de leurs lumières ou de leur courage, ont été plongés dans des forteresses, confondus dans les cachots des *présides* avec les plus vils criminels, ou n'ont échappé à ce sort qu'en s'exilant sur un sol étranger. Moins à plaindre peut-être, des chefs intrépides (*voy.* Lacy et Porlier), ont versé sur l'échafaud ce que leur avaient laissé de sang les balles étrangères. Beaucoup d'autres ont été grossir les rangs de ceux qu'avait armés, dans le sud de l'Amérique, le besoin de se soustraire à une semblable domination. Cette guerre impopulaire dans l'Espagne, dont elle achève de prodiguer le sang et les trésors, a nécessité de la part du gouvernement des efforts accablans pour un pays où sont encore empreintes les traces profondes d'une longue dévastation. Toutes les ressources financières sont épuisées, le crédit public anéanti, et les changemens continuels survenus dans le ministère, ont inspiré une défiance peu propre à le ranimer. Le soldat est sans habits et presque sans pain, ce qui a déjà causé des révoltes fatales à la discipline, et multiplié les désertions à un point effrayant. Le commerce, désolé par les nombreux corsaires qu'ont armés les insurgés d'Amérique, se voit dans l'impossibilité de remplir les emprunts par lesquels le gouvernement s'efforce de suppléer au vide du trésor. Enfin, la plus odieuse comme la plus incertaine des ressources, un espionnage qui pénètre dans toutes les familles, semble seul empêcher ou retarder l'explosion que l'on prévoit. Tel est, d'après une foule de renseignemens dont la véracité n'est pas douteuse, l'état de l'Espagne à la fin de 1818. Le roi Ferdinand a épousé, en avril 1816, la princesse Marie-Thérèse de Portugal, le même jour que son frère don Carlos a contracté mariage avec une princesse appartenant aussi à la maison de Bragance; mais ce double lien ne paraît pas avoir mis d'obstacle aux inimitiés politiques causées par la conduite de la cour du Brésil, qui a occupé militairement Monte-Video, en alléguant à-la-fois, et la nécessité de se mettre à l'abri des incursions des indépendans, et le refus fait par le cabinet de Madrid de restituer la place forte d'Olivenza, dont les Espagnols s'étaient emparés pendant leur alliance avec la France. Les puissances alliées, prises pour médiatrices dans ce différend, n'ont rien décidé à l'époque où nous écrivons, et les cours d'Espagne et de Portugal continuent d'être dans un état de mésintelligence qui semble faire prévoir une rupture ouverte.

FERDINAND III (Joseph-Jean-Baptiste), grand-duc de Toscane, archiduc d'Autriche, prince royal de Hongrie et de Bohême, et frère de l'empereur François, naquit le 8 mai 1769. Son père, Léopold, lui ayant cédé la souveraineté de la Toscane, il en fut proclamé grand-duc, le 7 mai 1791. Dès le commencement de la révolution française, il adopta un système dicté par le sentiment de sa position, et peut-être aussi par la modération naturelle de son caractère. Il fut le premier souverain qui reconnut la république française, et consentit à traiter

avec elle. Lors de la première coalition formée contre la France, il déclara qu'il garderait une exacte neutralité; et quand M. de Laflotte, ministre du roi de France à Florence, fut confirmé dans la même qualité par la convention, le grand-duc n'hésita pas à le recevoir par un acte du 16 janvier 1793. L'Angleterre, accoutumée à dicter la loi aux faibles, exprima le vif mécontentement que lui inspirait cette conduite, et Lord Hervey, son ministre à la cour de Florence, se rendit l'interprète de ce sentiment, dans des notes diplomatiques qui furent publiées par la voie des journaux, et où, en attribuant la marche suivie par le prince à l'ascendant de son ancien gouverneur, le marquis de Manfredini, que l'on désignait sans le nommer, on lui reprochait amèrement de fournir des secours importans aux meurtriers de Louis XVI, son oncle, et aux ennemis de l'empereur son frère, du roi d'Espagne, son oncle, etc. Le chargé d'affaires de Russie en Toscane, se plaignit aussi avec aigreur, de la partialité du grand-duc, qui avait empêché la publication du manifeste de l'impératrice Catherine contre la France, tandis qu'il autorisait la vente publique, dans sa capitale, de la constitution républicaine. Au mois de septembre suivant, le ministre anglais déclara au grand-duc que l'Angleterre exigeait l'éloignement du ministre de la république française, l'expulsion de tous les Français connus par leur attachement aux principes républicains, le châtiment des habitans considérés comme partageant les mêmes principes, enfin, l'interdiction de tout commerce entre la Toscane et la France; ajoutant que, si le grand-duc s'opposait à ces mesures, les forces navales de la Grande-Bretagne avaient ordre exprès de les faire exécuter à la rigueur. Le grand-duc n'ayant fait aucune réponse favorable, le 8 octobre, lord Hervey entra chez ce prince, et le somma, de la part de l'amiral Hood, de se décider, dans douze heures, à rompre sa neutralité avec la France, déclarant que s'il hésitait, sa flotte, qui était à la vue de Livourne, bombarderait cette place, et opérerait une descente dans la Toscane. Le grand-duc assembla aussitôt son conseil; et l'on résolut de demander à lord Hervey sa déclaration par écrit. Le ministre anglais l'envoya sur-le-champ. En conséquence, Ferdinand III fit répondre à lord Hervey qu'il saisissait avec empressement l'occasion de témoigner au roi d'Angleterre le désir qu'il avait de lui être agréable; et le lendemain, 9 octobre, à midi, le ministre de France, Laflotte, reçut du secrétaire du grand-duc le billet suivant: « Son altesse royale m'ordonne de vous annoncer que, d'après les instances pressantes et officielles des puissances coalisées, elle se trouve obligée de vous déclarer que, pour la tranquillité publique, vous ayez à sortir des états de Toscane, vous et vos adhérens, dans le plus bref délai. » Le grand-duc accéda à la coalition armée contre la France: toutefois il ne cessa d'avoir pour les Français établis sur son territoire, tous les égards observés entre les gouvernemens alliés. Il chassa de ses états les contrefacteurs d'assignats, que protégeaient les puissances ennemies de la république. Une quantité considérable de grains appartenant à la république française, ayant été enlevée à Livourne par les Anglais, il fit, par un *motu proprio* du 4 novembre 1794, renvoyer à ses frais et restituer ces grains dans les ports de la Provence; enfin, lorsque les succès multipliés de la république, dans le Piémont, eurent diminué la prépondérance de l'Angleterre en Italie, il chercha l'occasion de rétablir sa neutralité avec la France. Le 30 décembre suivant, il envoya, pour traiter directement avec le comité de salut public, le comte Carletti, qui, passait pour être attaché aux principes sur lesquels était fondé le gouvernement actuel de la France, et qui méritait, en réalité, la réputation d'un homme éclairé, et doué d'idées éminemment philosophiques. Les sentimens qu'il manifestait lui avaient même, suivant les journaux du temps, attiré une querelle très-vive avec l'envoyé d'Angleterre, qui se serait terminée par un duel, si le souverain n'eût fait intervenir son autorité. Arrivé à Paris le 18 janvier 1795, le ministre de Ferdinand conclut, le 9 février, avec les représentans composant le comité, un traité par lequel le grand-duc révoquait tout acte d'adhésion à la coalition armée contre la France. Le 21 mars suivant, le comte Carletti fut admis aux honneurs de la séance, au sein de la convention nationale; il complimenta cette assemblée au nom de son souverain, et fut complimenté à son tour par le président Thi-

baudeau, qui vanta beaucoup la politique du grand-duc. Toutefois, le comte Carletti ayant, au mois de novembre suivant, demandé au ministre de l'intérieur la permission de présenter ses devoirs à la fille de Louis XVI, alors détenue au Temple, et qui était sur le point d'être renvoyée en Autriche, cette démarche effaca, aux yeux d'un gouvernement débile et soupçonneux, tout le mérite de sa conduite antérieure. Alarmé d'un hommage rendu à l'infortune, le directoire donna ordre à l'envoyé de quitter Paris sur-le-champ, en déclarant toutefois dans son arrêté, que cette démarche du gouvernement français était entièrement personnelle à M. Carletti, et que le directoire espérait qu'elle n'altérerait en rien labonne intelligence qui régnait entre les deux gouvernemens. Le grand-duc, s'empressa de désavouer la démarche de son ministre, et envoya à sa place M. Neri Corsini, qui fut reconnu par le directoire, le 18 janvier 1796. Dans son discours de réception, le nouvel ambassadeur s'exprima en ces termes : « Je me crois heureux de représenter ici un prince qui, depuis le commencement de la guerre actuelle, s'est armé du bouclier de la raison et de la philosophie pour surmonter tous les préjugés ; qui a reconnu formellement le gouvernement républicain, aussitôt que le vœu sacré du peuple français lui a été annoncé ; qui, contraint de renoncer momentanément à son système politique par une violence connue de toute l'Europe, et à laquelle il lui était impossible de résister, n'a été que pendant un mois, l'ennemi apparent de la France ; qui, franchissant tous les obstacles, a recherché de nouveau son amitié ; qui n'a cru avoir atteint le but de ses désirs qu'en renouant avec elle des liaisons précieuses qui doivent contribuer au bonheur des deux états. » Quels que fussent les véritables motifs qui dictaient ce langage, tout esprit juste ne peut nier qu'il ne fût éminemment libéral, et conforme aux principes qu'a enfin consacrés la raison universelle ; il est seulement à regretter qu'en s'exprimant avec autant de sagesse, l'ambassadeur crut devoir pousser la condescendance jusqu'à désavouer, au nom de son maître, la démarche naturelle et généreuse du comte Carletti. Mais bientôt toute la prudence qui distinguait les conseils du grand-duc, ne put le garantir des dangers auxquels est inévitablement exposé le faible qui se trouve froissé entre deux adversaires puissans. Au mois de juillet 1796, l'armée française pénétra en Toscane, par l'ordre de son gouvernement, qui se plaignait que le pavillon républicain eût été insulté par les Anglais dans le port de Livourne ; plainte fondée sur des faits notoires, mais que le directoire lui-même savait être le résultat nécessaire de la position épineuse du grand-duc, et de l'impossibilité où il se trouvait de maintenir sa neutralité contre les forces menaçantes de la Grande-Bretagne. Il sembla, dans cette circonstance, s'établir, entre la France et l'Angleterre, une honteuse émulation de violences et d'abus de la force. Le chevalier Spanocchi, gouverneur de la ville pour Ferdinand, fut arrêté comme partisan de la cour de Londres, et envoyé au grand-duc par ordre de Bonaparte, qui lui écrivit en même-temps « qu'il était bien convaincu que ce prince donnerait des ordres pour faire punir sévèrement ce traître. » Le grand-duc répondit, avec dignité, qu'il attendrait, pour prononcer sur le sort du chevalier, que les motifs de son arrestation lui fussent connus, « afin, ajoutait-il, de donner à la république française et à toute l'Europe, le plus grand témoignage d'une équité conforme aux lois de son pays, auxquelles il s'était toujours fait un devoir d'être soumis lui-même. » Bonaparte manifesta hautement, dans son rapport, l'estime que lui inspirait la fermeté du grand-duc, qui avait refusé de quitter sa capitale à l'entrée des troupes françaises. Ce général se rendit à la cour de Toscane, où il reçut, ainsi que son épouse, et Joseph Fesch, son oncle, depuis cardinal, et alors fournisseur de l'armée, l'accueil le plus distingué de la part du grand-duc, en vers lequel il s'abandonna cependant une fois à ce ton de rudesse qu'il prenait assez volontiers dans le succès, et que, depuis, l'habitude de la prospérité ne fit qu'accroître. Dinant un jour chez ce prince, il se fit apporter au dessert la nouvelle de la prise du château de Milan ; et lisant tout haut sa dépêche, il dit au grand-duc, en se frottant les mains : « C'était la seule place que l'empereur, votre frère, eût encore en Lombardie. » Lors de cette première invasion des Français, la Tos-

cane fut dépouillée d'une grande partie de ses richesses, en tableaux et en monumens de sculpture, entre autres de la Vénus de Médicis. Tant de sacrifices, tant de condescendance de la part du grand-duc, excitèrent peu la gratitude du directoire. Dès la fin de cette même campagne, il fut question de le dépouiller de ses états; et le journal officiel français l'accusa d'avoir pris des mesures pour que les Anglais pussent occuper Porto-Ferrajo. Ferdinand, qui sentit dès-lors ce que lui présageait un pareil reproche, fut bientôt instruit qu'il ne s'agissait de rien moins que de comprendre la Toscane dans la république cisalpine, et alors il envoya le marquis Manfredini à Plaisance, auprès de Bonaparte, qui déclara qu'il consentait à faire évacuer cette contrée par les Français, à condition que Ferdinand paierait à la France une somme de deux millions, et qu'il fermerait ses ports aux Anglais. Le grand-duc souscrivit à ces conditions; mais le directoire n'en conserva pas moins des vues ultérieures sur la Toscane, et, malgré les assurances de Bonaparte, le grand-duc se voyait chaque jour à la veille de perdre ses états. L'armistice qui fut signé au mois d'avril suivant, et qui fut suivi de conférences à Udine, pour une pacification générale, détourna cet événement. Vers ce même temps, des insultes ayant été faites aux Français, à Livourne et à Pise, le grand-duc déclara qu'il donnerait toutes les satisfactions possibles, et fit punir sévèrement les coupables. Il se vit, à cette même époque, obligé de se départir de l'extrême indulgence dont il avait usé jusqu'alors envers les révolutionnaires qui cherchaient à troubler ses états: mais avant d'accomplir cette mesure, il envoya un de ses officiers vers Bonaparte, pour le consulter à cet égard. Le général assura le grand-duc que les Français n'entendaient en rien protéger les révolutionnaires, et l'exhorta à employer les moyens les plus efficaces pour les réprimer. En conséquence, Ferdinand, après avoir conclu avec la république de Lucques un traité dont l'objet était la garantie mutuelle des deux états contre les tentatives des républicains de l'intérieur, fit des recrutemens de troupes assez considérables, ordonna la mise en arrestation d'un grand nombre de séditieux, les livra à la poursuite des tribunaux, et expulsa plusieurs agens démocratiques de Gênes. Le gouvernement provisoire ligurien ayant demandé satisfaction pour cette mesure, le grand-duc jugea prudent de l'accorder, et autorisa les Génois qui se trouvaient dans ses états à porter leur nouvelle cocarde nationale. Le directoire de la république cisalpine ayant, quelques jours après, fait part de son installation au grand-duc, le prince reconnut la nouvelle république. Au mois d'octobre suivant, il fit signifier à l'abbé Dijon, agent de Louis XVIII, l'ordre de sortir du territoire de la Toscane. Dans le mois de décembre, le grand-duc érigea un nouveau tribunal, destiné à juger les procès pour cause de révolution. Au commencement de l'année suivante, lorsque le pape Pie VI, chassé de ses états par les Français, se réfugia dans la Toscane, Ferdinand crut ne pouvoir admettre ce pontife dans Florence, qu'après avoir fait des démarches pour s'assurer que l'accueil qu'il préparait à ce vieillard ne porterait point d'ombrage au gouvernement français. Cependant les républicains toscans se livraient à de nouvelles tentatives : à cette époque, on trouva dans la place du palais du grand-duc un petit arbre de la liberté, avec cette inscription : *Il croîtra dans peu*. Des placards conçus dans le même esprit se trouvèrent affichés dans différens endroits de la capitale; et bientôt après, l'on prétendit avoir découvert une conspiration, dirigée par le nommé Alétis, et ayant pour objet le renversement du gouvernement, accompagné de circonstances si odieuses, qu'il paraît permis d'en révoquer en doute quelques-unes, telles, par exemple, que le projet de livrer aux flammes cette capitale, l'une des plus belles cités de l'Italie. Quoi qu'il en soit, la découverte de ce complot et de plusieurs autres dans différentes villes, engagea le grand-duc a redoubler de sévérité et à réunir toutes ses troupes, au nombre de 16,000 hommes, pour contenir les factieux. L'on assigna deux autres motifs à un armement aussi considérable : premièrement le désir de tenir en respect la république cisalpine, dont le gouvernement semblait prendre ombrage de la surveillance que le grand-duc exerçait sur les sujets de ce pays qui passaient dans ses états; en second lieu, le dessein prémé-

Ferdinand II.

dité par ce prince de s'affranchir des liens de la neutralité. Le voyage de Manfredini à Vienne, vers cette époque, justifia

grand-duc Ferdinand assista, en 1810, à Paris, au mariage de l'empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise et il trouva

dité par ce prince de s'affranchir des liens de la neutralité. Le voyage de Manfredini à Vienne, vers cette époque, justifia pleinement cette conjecture. Aussi, dès le commencement de 1798, le directoire, qui avait pénétré la politique du grand-duc, lui déclara qu'il fallait opter entre le rôle d'allié actif ou d'ennemi de la France; déclaration qui fut accompagnée de la menace d'envahir la Toscane. Enfin, les Napolitains ayant occupé Livourne au mois de décembre de cette même année, le directoire accusa le grand-duc d'avoir favorisé cette entreprise, et d'avoir ainsi violé sa neutralité. En conséquence, dans le mois de janvier suivant, une armée française, sous le commandement du général Serrurier, entra dans les états de ce prince, dont cependant elle ne tarda pas à sortir, lorsque, par des sacrifices pécuniaires, il eut obtenu l'évacuation de Livourne par les Napolitains. Il dut ce ménagement à la politique du directoire, qui ne voulait pas encore renoncer à la paix faite avec l'empereur d'Autriche. Le moment de rompre cette paix ne tarda pas à arriver, et, dès le mois de mars 1799, la Toscane fut comprise dans la déclaration de guerre faite à l'empereur, au nom du directoire. A la fin du même mois, les Français, sous les ordres des généraux Scherer, Miollis et Gautier, entrèrent en Toscane. Ferdinand III ne fit pas la moindre tentative pour arrêter leur marche; et, le 27, il partit pour Vienne, après avoir publié une proclamation par laquelle il exhortait les habitans à la tranquillité. En 1802, le traité de Lunéville n'indemnisa que faiblement le grand-duc de Toscane par le duché de Saltzbourg. Ce même traité lui conféra la dignité électorale. La guerre de 1805 devait encore changer la destinée de Ferdinand III. A l'approche de l'armée française, il s'éloigna de sa capitale et suivit la cour de Vienne, qui, bientôt après, fut obligée de quitter elle-même la résidence impériale: il perdit, à cette occasion, ses nouveaux états, qu'il fut contraint, par le traité de Presbourg du 26 décembre 1805, de céder à l'Autriche. Ferdinand obtint alors, en échange, le pays de Wurtzbourg avec la dignité électorale. Son accession à la confédération du Rhin valut à ce prince le titre de grand-duc, et plusieurs concessions territoriales assez considérables. Le grand-duc Ferdinand assista, en 1810, à Paris, au mariage de l'empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise; et il témoigna, pendant son séjour en France, une estime particulière à la première épouse de ce prince. Paraissant toujours disposé à la bienveillance pour le grand duc, Napoléon avait dit, dans sa proclamation aux Polonais, en juin 1812: « Je viens pour vous donner un roi, et pour étendre vos frontières. Votre territoire sera plus considérable qu'il ne l'était sous Stanislas. Le grand-duc de Wurtzbourg sera votre roi. » On sait comment Napoléon accomplit cette promesse. La paix de Paris, du 30 mai 1814, rendit la Toscane à Ferdinand III; et ce prince rentra à Florence au milieu des acclamations universelles. Lors de l'invasion du roi Joachim dans la Toscane, au mois d'avril 1815, le grand-duc quitta sa capitale, après avoir fait publier une proclamation par laquelle il manifestait son étonnement de cette démarche hostile. Ce prince se retira d'abord à Pise, puis à Livourne avec toute sa famille, tandis que quelques corps toscans se joignirent aux troupes autrichiennes; et, quelque temps après, le roi Joachim ayant été forcé d'évacuer la Toscane, Ferdinand rentra dans sa capitale vers le 20 avril. Doué d'un esprit sage et modéré, comme le prouve assez l'esquisse que nous venons de tracer de sa conduite politique, ce prince a constamment rendu ses sujets heureux; et par la douceur de son gouvernement et par la protection qu'il accorde aux arts et aux lettres, pour lesquels on connaît l'enthousiasme de ce peuple.—Le fils de ce souverain, le prince héréditaire Léopold, a épousé une princesse napolitaine.

FERDINAND, archiduc d'Autriche, fils de Marie-Béatrice d'Est, mariée à Ferdinand d'Autriche, à qui elle avait apporté en dot le duché de Modène, que ce prince échangea contre le Brisgau, est frère du duc de Modène actuel. Il naquit le 25 avril 1781, et fit les premières campagnes en qualité de général de cavalerie. En octobre 1805, il avait un commandement en Souabe. Ne voulant point partager la honte de la capitulation d'Ulm (*voy.* MACK), il prit la résolution de se faire jour, avec ses troupes, à travers l'armée française, et de se retirer en Bohême, par la Franconie. Il exécuta

avec succès la première partie de ce plan; mais poursuivi par le général Dupont (*voy.* ce nom), il n'arriva à Prague qu'après la dispersion presque totale de son corps d'armée. Le commandement des troupes autrichiennes en Bohême lui fut confié après cet événement; et il se distingua dans plusieurs combats, disputant le terrain pied à pied aux troupes bavaroises, jusqu'à la bataille d'Austerlitz, qui mit fin à la guerre. Ce prince eut aussi un commandement dans les campagnes de 1814 et 1815; mais il ne trouva pas l'occasion de se faire remarquer. Le général comte de Hochberg fit, en 1815, avec les troupes sous les ordres de ce prince, le siége de Huningue. L'empereur a nommé, en 1816, l'archiduc Ferdinand au commandement général des forces militaires en Hongrie.

FERINO (Pierre-Marie-Barthélémi, comte), lieutenant-général des armées françaises, né en Piémont, en 1747, servit d'abord en Autriche, et parvint au grade de major dans le régiment de Bender, infanterie. Il quitta ce service pour un passe-droit, en 1789, et vint à Paris, où l'un de ses frères était banquier. Il accepta, en France, le grade de général de brigade, et fit, en cette qualité, les campagnes de 1794 et 1795 à l'armée du Rhin, où il acquit une grande réputation de bravoure, qui lui mérita le grade de général de division. On lui dut alors la reprise des lignes de Weissembourg et le déblocus de Landau. Il commandait, sous Desaix, en 1796, la 1re division de l'armée de Moreau qui passa le Rhin à Kehl, et défit l'armée des cercles. Le 24 août, il traversa le Lech avec la plus grande intrépidité, battit les Autrichiens, et continua de servir utilement le reste de la campagne. Il eut la plus grande part à la belle retraite du général Moreau. Séparé, à une distance considérable, du corps d'armée principal, il le rejoignit après quarante-huit jours de marches et de combats continuels, avec des prisonniers, et sans avoir perdu un seul canon. Employé ensuite à la défense de la tête du pont d'Huningue, il se signala particulièrement à la sortie qu'il opéra pendant la nuit du 28 au 29 janvier 1797, dans laquelle il encloua l'artillerie de l'ennemi et détruisit une partie de ses travaux. En 1799, il commandait la 17e division militaire, passa dans la 3e en 1803, et fut nommé membre du sénat-conservateur, le 1er février 1805. Décoré en même temps du titre de grand-officier de la légion-d'honneur, il obtint ensuite la sénatorerie de Florence, et fut pourvu, en 1807, du gouvernement de la ville et du port d'Anvers, qu'il conserva jusqu'à la paix de Tilsitt. Chargé, en octobre 1813, d'organiser les gardes nationales des départemens de la Hollande, il établit son quartier-général à Rotterdam, et se retira, le 18 novembre, sur Gorcum, avec le préfet des Bouches-de-la-Meuse. Il revint ensuite reprendre sa place au sénat, où il siégeait lors des événemens du 31 mars 1814. Naturalisé Français, par le roi, en décembre de la même année, le comte Ferino est mort à Paris le 28 juin 1816. Distingué par de longs et d'utiles services, et plus encore par son désintéressement et sa loyauté, il a emporté avec lui les regrets de tous les gens de bien.

FERNAN-NUNÈS (Le comte de), grand d'Espagne de la première classe, duc de Montelano etc., né à Madrid, en 1778, se distingua de bonne heure à la cour par la franchise de son caractère, refusa de fléchir devant la toute-puissance du prince de la paix (*voy* Godoy), et s'éleva hautement contre l'emprisonnement du prince des Asturies, auquel il s'attacha étroitement, et qu'il fut l'un des premiers à détourner du voyage de Bayonne. Dans la guerre de l'indépendance, il arma ses vassaux, soudoya plusieurs bandes d'insurgés dans la Castille, et assigna à la caisse des secours nationaux 40,000 réaux par mois (10,000 francs), pour la défense de la cause commune. En conséquence, un décret de Napoléon le déclara ennemi de la France et de l'Espagne, et traître aux deux couronnes. Le comte de Fernan-Nunès servit ensuite personnellement dans l'armée, et se montra favorable au système des cortès, qu'il abandonna cependant au retour de Ferdinand VII. Ce seigneur a été nommé à l'ambassade de Londres en 1815, et à celle de France en 1817.

FERRAND (Le comte Antoine), pair de France et ministre d'état, est né en 1752. Il était, avant la révolution, conseiller aux enquêtes au parlement de Paris. Opposé à toute espèce d'amélioration dans l'état, il quitta la France, en septembre 1789, s'attacha au prince de Con-

dé, et fut admis dans son conseil. Il était, à l'époque de la mort de Louis XVI, membre du conseil de régence, formé par les princes émigrés. Rentré en France, en 1801, il vécut dans la retraite, et consacra ses loisirs à des occupations littéraires, jusqu'aux événemens du 31 mars 1814. Il prit part, alors, à toutes les intrigues qui tendaient à persuader à l'empereur Alexandre que la France redemandait les Bourbons, et fut, après la restauration, nommé, par ordonnance du 13 mai 1814, ministre d'état et directeur-général des postes. M. Ferrand rentra, à la fin de juillet, dans la commission chargée de l'examen des demandes en restitution des biens des émigrés, non vendus. Le 13 septembre, il présenta, sur cette matière, à la chambre des députés, un projet de loi qui souleva d'indignation toute la France, dont un tiers, au moins, était menacé d'expropriation par le ministre émigré. Le mauvais succès de M. Ferrand engagea ceux dont il tenait ses pouvoirs à désavouer ses principes, et pour ne plus l'exposer à de semblables disgrâces, on le nomma provisoirement ministre de la marine, à la place du sage et respectable Malouet, qui venait de mourir tout à point. L'incapacité de M. Ferrand, dans des fonctions aussi nouvelles pour lui, détermina bientôt son remplacement; M. Beugnot lui fut donné pour successeur, et il retourna à la direction des postes, que le retour de Bonaparte le contraignit de quitter le 20 mars au matin. M. Ferrand a assuré que le refus qui lui fut fait par le comte de Lavalette, qui venait de prendre sa place aux postes, de lui donner des chevaux, fut la seule cause qui ne lui permit pas de suivre le roi à Gand; nous voulons bien le croire: mais comment se fait-il que M. Ferrand en ait si facilement obtenu pour se rendre dans la Vendée? A la vérité la route n'était pas la même, et l'on sait que, depuis long-temps, M. Ferrand avait pris l'habitude de servir le roi à la manière des émigrés, c'est-à-dire, en se tenant toujours à une fort grande distance de lui. Quoiqu'il en soit, il resta peu de temps dans la Vendée, où il remarqua peu d'intentions bienveillantes en faveur des Bourbons, et vint se fixer à Orléans, où son séjour, quoique parfaitement connu de la police, ne devint pour lui la cause d'aucune persécution, et d'où il partit pour se rendre à Gand, auprès de Louis XVIII, aussitôt que l'issue de la bataille de Waterloo lui fut connue. Revenu à Paris, lorsque les alliés y eurent ramené les Bourbons, il reprit son titre de ministre d'état, mais non pas la place de directeur-général des postes, qui fut donnée au marquis d'Herbouville. Créé pair de France, le 19 août 1815, une ordonnance du 19 septembre lui ouvrit la porte du conseil-privé. Le 20 novembre suivant, il parut comme témoin dans le procès de M. de Lavalette. Oubliant le respect dû au malheur, il n'eut pas honte de faire peser sur l'infortuné qui disputait sa tête à l'échafaud, et dont, dix mois plus tôt, la conduite envers lui avait été pleine d'égards et de noblesse, l'accusation capitale qui le vouait à la mort. M. Ferrand a été nommé, le 16 décembre 1817, grand officier secrétaire des ordres de St-Michel et du St-Esprit; et quoique devenu aveugle, il assiste régulièrement aux délibérations de la chambre des pairs. On a de M. Ferrand un grand nombre d'ouvrages, mais on ne connaît guère de lui que l'*Éloge de Madame Élisabeth*, in-8, avril, 1814, et *l'Esprit de l'histoire*, ou *Lettres politiques et morales d'un père à son fils, sur la manière d'étudier l'histoire en général, et particulièrement celle de France*, 4 vol. in-8, 1809.

FERRAND-DE-LA-CAUSSADE (Jean-Henri-Becays), général de division, né le 16 septembre 1736, d'une famille noble, à Mont-Flanquin, en Agenois, entra, fort jeune, dans la carrière des armes; obtint, en 1746, une lieutenance au régiment de Normandie, infanterie; fit les campagnes de 1747 et 1748, et assista aux siéges de Berg-op-Zoom, du fort Lillo, de Maestricht, et à la bataille de Laufeld. Blessé grièvement au combat de Closterkamp, pendant la guerre de sept ans, il fut élevé au grade de capitaine, en 1755, décoré de la croix de Saint-Louis, en 1767, et fait major-commandant de Valenciennes, en juillet 1773, place qu'il occupa jusqu'à la suppression des états-majors de places, en 1790. Lors qu'en avril 1792, commença la guerre de la révolution, les habitans de Valenciennes donnèrent à leur ancien commandant une preuve de leur estime et de leur confiance, en lui déférant le commandement de la garde nationale de leur ville, où

il maintint constamment le bon ordre. Nommé maréchal-de-camp, le 20 août 1792, il rejoignit l'armée du Nord, commanda l'aile gauche à la bataille de Jemmapes, et eut une grande part au succès de cette journée, en manœuvrant sur le flanc droit de l'armée ennemie, après avoir emporté à la baïonnette les villages de Carrignant et de Jemmapes. Aussitôt après la bataille, il se rendit à Mons, dont il venait d'obtenir le commandement. Le 8 mars 1792, il fut fait général de brigade, et le 15 du même mois, général de division. Ayant reçu de Dumouriez l'ordre d'évacuer Mons, le 26 mars, pour se retirer avec ses troupes sur Condé et Valenciennes, il prit le commandement de cette dernière place, et, par son refus de recevoir les troupes de Dumouriez, conserva cette ville à la France. Il fit ensuite une très-belle défense contre l'armée coalisée qui, forte de 150,000 hommes, et commandée par le prince de Cobourg, le duc d'Yorck et le général Ferraris, avait investi Valenciennes, le 5 mai. Le général Ferrand, quoiqu'il n'eût pour garnison que 9,500 hommes de toutes armes, résista quatre-vingt-quatre jours aux forces redoutables qui l'assiégeaient, et ne capitula qu'après avoir repoussé quatre assauts, ayant déjà trois brèches praticables, depuis huit jours, au corps de la place, et lorsque tout espoir d'être délivré fut perdu. Cette défense, qui passa, avec raison, pour un des beaux faits d'armes de la guerre de la révolution, ne préserva pas le général Ferrand du sort commun alors aux amis comme aux ennemis de la patrie; incarcéré pendant neuf mois, il ne dut sa liberté qu'à la chute de la tyrannie décemvirale. Nommé, en 1802, par le premier consul Bonaparte, préfet de la Meuse-Inférieure, il en fut rappelé, en 1804, pour remplir d'autres fonctions. Forcé de renoncer aux affaires publiques, par le mauvais état toujours croissant de sa santé, il se retira dans une propriété qu'il possédait à la Planchette, près de Paris, et y termina son honorable carrière, le 28 novembre 1805. Quelque temps avant sa mort, il publia un *Précis de la défense de Valenciennes*, Paris, 1805, in-8. 78 pages.

FERRAND (Marie-Louis), général de division, naquit à Besançon, le 12 octobre 1753, de parens honnêtes. Il fit d'excellentes études, partit ensuite pour l'Amérique avec un de ses frères, pharmacien en chef de l'armée de Rochambeau, et fit avec lui toutes les campagnes de l'indépendance. A son retour en France, il prit du service dans un régiment de dragons; mérita la bienveillance de son colonel qui le prit pour son secrétaire; fut nommé, en 1792, lieutenant de cavalerie, et obtint, l'année suivante, le grade de chef d'escadron. Arrêté comme suspect pendant la terreur, il ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor; fut promu au grade de général de brigade; servit, en cette qualité, dans les armées de l'ouest, des Ardennes et de Sambre-et-Meuse; devint, à la paix d'Amiens, gouverneur de Valenciennes, et quelque temps après, commandant du département du Pas-de-Calais. Il fut ensuite désigné pour faire partie de l'expédition de Saint-Domingue, dont la partie espagnole venait d'être cédée à la France. L'île avait été soumise, après une campagne de quatre mois, lorsqu'en novembre 1802, une nouvelle insurrection des nègres éclata sur tous les points à la fois. Emporté dans le même mois, par une maladie contagieuse, Leclerc venait de laisser l'armée sans chef; Ferrand fut chargé de mettre la partie française de l'île, à l'abri des tentatives des noirs; mais l'occupation du Cap, par Dessalines, l'obligea de se retirer sur Santo-Domingo, dont le commandement lui fut unanimement déféré. Attaqué, en janvier 1803, par Dessalines, à la tête de vingt-deux mille nègres, il contraignit le général noir, le 18 mars suivant, à lever le siége. Ferrand s'occupa alors d'adoucir le sort des habitans espagnols, et la colonie semblait jouir d'une tranquillité parfaite, lorsque la révolution arrivée en Espagne en 1808, amena une déclaration de guerre du gouverneur espagnol de Porto-Ricco au général Ferrand. Celui-ci ne répondit qu'en manifestant le désir de voir continuer la bonne intelligence entre les deux peuples. Convaincu de l'attachement des colons, parce qu'il avait tout fait pour le mériter, il avait résolu d'attendre les événemens sans en hâter l'issue; mais une insurrection excitée, par le gouverneur de Porto-Ricco, ayant éclaté à Barahonde, força Ferrand de sortir de Santo-Domingo, pour aller, avec cinq cents hommes, contre les rebelles, quatre

fois plus nombreux. Les habitans tentèrent de s'opposer à son dessein : « Mon départ est indispensable, leur dit-il : un autre saurait punir, mais ne saurait peut-être pas pardonner. » Mot touchant, et qui peint toute la bonté de son ame. Il fit sur-le-champ ses dispositions, joignit les insurgés, le 7 novembre 1808, à Palo-Hincado, et donna l'ordre de l'attaque. Le premier choc fut terrible, mais bientôt les deux ailes du corps français furent débordées par la cavalerie ennemie, et le désordre se mit dans les rangs, malgré les efforts héroïques du chef pour rallier sa petite troupe. Se voyant alors abandonné par les hommes en qui il avait mis le plus de confiance, et privé de ses plus braves officiers, Ferrand se brûla la cervelle d'un coup de pistolet.

FERRAUD, député des Hautes-Pyrénées à la convention nationale, né dans la vallée d'Aure, en Armagnac, vota, comme la majorité de l'assemblée, dans le procès de Louis XVI; se déclara, pendant la lutte du côté droit et de la montagne, en faveur de l'honorable parti qui voulait fonder la république sur la justice et les lois ; et n'eût pas manqué d'être enveloppé dans sa ruine, s'il n'eût été, peu de temps avant l'époque des proscriptions des 31 mai, 1er et 2 juin, chargé de diverses missions à l'armée du nord et à celle des Pyrénées-Orientales, où il montra une extrême bravoure, et fut grièvement blessé en chargeant l'ennemi, à la tête des colonnes républicaines. De retour dans la convention, lors du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il fut nommé l'un des adjoints de Barras, pour diriger la force armée contre la commune de Paris. Il arrivait d'une nouvelle mission aux armées, à l'époque où éclata, contre la convention, la terrible insurrection du 1er prairial an 3 (20 mai 1795); accoutumé aux dangers, il les brava tous dans cette journée, et s'exposa à toute la fureur des factieux ; l'un d'eux, l'entendant nommer, et confondant le nom de Ferraud avec celui de Fréron, qui rédigeait alors le courageux journal de *l'Orateur du peuple* et dont la montagne avait proscrit la tête, lui tira par derrière un coup de pistolet qui le frappa dans la poitrine à l'instant où il s'efforçait de repousser du bureau quelques-uns des factieux qui couchaient en joue le président Boissy-d'Anglas. Tombé à peine sur les marches de la tribune, et respirant encore, on lui coupa la tête, qui fut mise au bout d'une pique, promenée sur la place du Carrousel, dans les cours des Tuileries, et dans la salle même de l'assemblée, où elle fut portée jusques sur le bureau du président, par un serrurier, qui, ayant été condamné à mort le surlendemain, et arraché au supplice par la populace, à l'instant de son exécution, subit son jugement quatre jours après. Le 14 du même mois, la convention célébra une fête funèbre en l'honneur de Ferraud, et lui fit ériger un tombeau.

FERROUX (Etienne-Joseph), député du département du Jura, à la convention nationale, y vota dans le procès de Louis XVI, avec la majorité de l'assemblée, protesta, le 6 juin, contre les attentats des 31 mai et jours suivans, et fut compris au nombre des soixante-treize députés décrétés d'arrestation. Rappelé dans la convention, le 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794), Ferroux y rapporta les honorables opinions qui l'avaient fait proscrire, et se montra sincèrement dévoué à la république, attaquée, à cette époque, par tous les partis extrêmes. En mission à Toulon, le 1er thermidor an 3 (19 juillet 1795), il écrivit à la convention pour demander que Pétion, Buzot et Barbaroux eussent part aux honneurs rendus à la mémoire des vingt-deux députés victimes de la tyrannie décemvirale. Le 14 août suivant, en rendant compte de la manière dont l'anniversaire du 10 août 1792 avait été célébré à Lyon, il s'exprimait en ces termes : « Un monument qui atteste la destruction de toutes les tyrannies, vient d'être élevé au milieu d'une des places de Lyon ; les cris de *vive la république*, *vive la convention nationale*, souvent répétés pendant son inauguration, étoufferont les calomnies dont accablent cette ville, ceux-là même qui semblent vouloir défendre ses intérêts. » Membre du conseil des anciens, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3 (1795) Ferroux cessa d'en faire partie le 20 mai 1798, et fut nommé, sous le gouvernement impérial, directeur des contributions directes du Doubs. La loi du 12 janvier 1816 l'ayant forcé de quitter la France, il s'est retiré en Suisse.

FERRY-DE-SAINT-CONSTANT

(J.-L.), né dans l'état romain, a été nommé, en 1807, proviseur du lycée d'Angers, et en 1811, il fut envoyé à Rome pour y organiser l'instruction publique. Il a publié : *Le génie de Buffon*, 1778, in-12.—*Les Portraits, caractères et mœurs du 18e siècle*, 1780, in-12.—*De l'éloquence, et des orateurs anciens et modernes*, 1789, in-8 ; réimprimé en 1805. rare—*Londres et les Anglais*, 1804, 4 vol. in-8. Cet ouvrage intéressant est écrit avec impartialité, et prouve un esprit observateur.—*Rudimens de la traduction, ou l'Art de traduire le latin en français*, 1808, 1 vol. in-12; 1811, 2 vol. in-12. L'ouvrage est terminé par une *Notice des traductions des auteurs latins*, morceau bibliographique qui manquait à la littérature française.

FESCH (Joseph), cardinal, oncle de Napoléon, est né à Ajaccio le 3 janvier 1763. Entré, à l'âge de treize ans, au séminaire d'Aix, en Provence, il y était encore en 1789. Pour se soustraire aux persécutions dirigées, trois ans après, contre ceux qui professaient l'état ecclésiastique, il se fit employer dans les vivres, comme garde-magasin à l'armée du général Montesquiou, en Savoie ; et quoique ces persécutions fussent devenues, plus tard, encore plus actives et plus menaçantes, il eut toujours assez d'adresse pour leur échapper. Nommé, en 1796, commissaire des guerres à l'armée d'Italie, commandée par le général Bonaparte, il continua d'exercer cet emploi, jusqu'au moment où ce général, ayant saisi les rênes du gouvernement, exigea que son oncle, auquel il réservait, dès-lors, de grandes destinées, rentrât dans la carrière ecclésiastique. Nommé, peu après la signature du concordat, à l'archevêché de Lyon, et sacré par le cardinal-légat, le 15 août 1802, le nouvel archevêque fut créé cardinal le 25 février 1803. En 1804, il accompagna le pape à Paris, pour y assister au sacre de l'empereur. Au mois de janvier 1805, il obtint la charge de grand-aumônier, fut décoré du grand-cordon de la légion-d'honneur quelques jours après, et nommé sénateur le 1er février. Il reçut aussi, du roi d'Espagne, l'ordre de la Toison-d'Or, au mois de juillet de la même année. Le cardinal Fesch fut désigné, en 1806, par le prince Primat de la confédération du Rhin, pour son coadjuteur et son successeur. L'empereur Napoléon, dès-lors en discussion avec le pape, sur les droits de la cour de Rome, relativement à la nomination aux évêchés et à quelques autres points de discipline, l'ayant nommé, le 31 janvier 1809, archevêque de Paris, celui-ci n'accepta point, et cette circonstance jeta beaucoup d'aigreur entre l'empereur et lui. Elu, le 28 février 1810, président du conseil de cette ville, il combattit, avec une énergie dont on fut généralement surpris, les vues de ce prince, et blâma hautement les violences exercées à l'égard du pontife romain. L'empereur, plus irrité, révoqua le consentement qu'il avait donné, en faveur de son oncle, aux arrangemens pris avec le prince Primat, relativement à la succession, et transporta tous ces avantages au vice-roi d'Italie, qu'il déclara, en même-temps, grand-duc de Francfort. Depuis cette époque, le cardinal Fesch vécut dans une espèce de disgrâce. Il se retira d'abord à Lyon, où il fut maintenu archevêque, et où il acheta le superbe bâtiment des Chartreux, qu'il embellit des ameublemens les plus riches, et qu'il habita jusqu'au moment où, en 1814, les Autrichiens s'approchèrent de cette ville. Dès le 12 janvier, il quitta son siége, et suivit les autorités civiles à Roanne. De Roanne, il se rendit à Pradines, dans une maison de religieuses qu'il avait fondée ; mais il se vit bientôt obligé d'abandonner encore cette retraite, et partit pour Orléans, où, s'étant réuni à sa sœur, il prit avec elle la route de Rome. Il était résolu à vivre ignoré dans cette capitale, lorsqu'en mars 1815, il apprit le débarquement et les progrès de Bonaparte. Instruit que ce prince avait repris les rênes de l'état, le cardinal Fesch quitta sa retraite, et se rendit dans cette ville, où il fut créé pair le 2 juin 1815 ; mais son séjour en France fut de courte durée ; et les événemens de Waterloo le contraignirent bientôt à retourner à Rome, où il n'a pas cessé de résider depuis, sous la protection du gouvernement pontifical.

FESSLER (Ignace-Aurèle), écrivain hongrois très-estimé, né à Presbourg, en 1756, suivit la carrière ecclésiastique, et après qu'il eut reçu le degré de docteur en théologie, il enseigna, à l'université de Lemberg, les langues orientales. On représenta sur le théâtre de Lemberg une tragédie de sa composition, intitulée :

Sydney. Cette pièce eut un grand succès; mais elle fut dénoncée à la censure, comme immorale et impie. La révolution venait d'éclater dans les Pays-Bas : on l'attribua aux progrès de la philosophie moderne. M. Fessler, voyant que l'empereur Joseph, son protecteur, était mourant, ne crut pas devoir attendre la fin du procès instruit contre lui : il quitta sa place de professeur, et se réfugia à Breslau. Les événemens politiques et militaires qui se succédèrent depuis cette époque, rendirent son existence très-agitée, et le forcèrent d'errer dans divers états, sans toutefois qu'il cessât de cultiver les lettres avec succès. Enfin, en 1810, il fut nommé professeur de philosophie et des langues orientales à l'académie d'Alexandre-Newsky, à Pétersbourg, avec 2,500 roubles d'appointemens. Il vit aujourd'hui dans un hermitage sur les frontières de la Russie. Les principaux ouvrages de Fessler sont des romans historiques, parmi lesquels nous citerons : *Aristide et Thémistocle*, Berlin, 1792, 2 vol. in-8. — *Mathias Corvin, roi de Hongrie et grand duc de Silésie*, Breslau, 1793-1794, 2 vol. in-8; ibid, 1796, 2 vol. in-8. Peu d'auteurs ont traité le roman historique avec autant d'érudition, de talent et de connaissance du cœur humain, que M. Fessler : les dialogues qu'il y introduit souvent, lui servent à mettre à nu les sentimens les plus secrets de ses personnages. Ce savant joint à ces avantages celui d'un style correct. Il n'a pas jugé au-dessus de ses forces de continuer l'ouvrage du savant Barthélemy sous ce titre : *Continuation de l'histoire de l'ancienne Grèce, renfermée dans le Voyage d'Anacharsis*, Berlin, 1797-1798, 2 vol. in-8.

FETH-ALI-CHAH, roi de Perse, que les journaux appellent ordinairement Fath-Ali-Chah, s'appelait Baba-Khan avant son avénement au trône. Il est issu d'une des familles les plus anciennes de la Perse, et qui appartient à la tribu des Kadiars. Dans les troubles sanglans de la Perse, en 1779 et années suivantes, il servit sous les ordres de son oncle Aga-Mehemet-Khan, qui se fraya une route au trône à force de combats et de crimes. Celui-ci, ayant reconnu dans Baba-Khan des talens distingués, l'envoya à Shiras en qualité de gouverneur, avec des troupes, afin de contenir les provinces du midi de la Perse, qui ne se soumettaient qu'avec peine à l'autorité de Mehemet. Lorsqu'en 1798 ce tyran mourut assassiné dans sa tente, quatre prétendans se disposèrent à déchirer de nouveau ce malheureux empire. Mais celui des quatre qui était le plus digne du trône, celui que le vœu de la Perse y appelait, fut heureusement le chef qui eut d'abord le plus de troupes, et qui réunit le plus de moyens pécuniaires. Ayant réduit Téhéran, Ispahan et Shiras, Baba-Khan ramena bientôt, par sa bravoure et par sa bonne conduite, les provinces qui tenaient pour ses compétiteurs. Maître de l'empire, il prit le nom de Feth-Ali-Chah. Ce prince déploya d'abord beaucoup d'énergie et de courage; mais dès l'instant que Mohammed-Ali, khan de Kermenchah, et Abas-Mirza, de Tauris, ses deux fils aînés, furent en état de prendre le commandement de ses armées, il leur en confia le soin; et depuis, on l'a rarement vu en campagne, excepté dans les temps où sa présence à l'armée était commandée par l'urgence des circonstances, ce qui a eu lieu pendant la guerre contre les Russes, laquelle, après des succès variés, et malgré la valeur qu'y ont déployée les soldats Persans, animés par l'exemple des deux princes que nous venons de nommer, s'est terminée par le traité de paix que Feth-Ali-Chah s'est vu forcé de conclure, et par lequel il abandonne aux Russes plusieurs provinces vastes et opulentes. Napoléon attachait une haute importance à entretenir des relations amicales avec ce prince, auprès duquel il a eu long-temps un envoyé, le général Gardanne (*voy.* ce nom), à qui le monarque persan témoignait beaucoup d'affection. On fait l'éloge de l'équité avec laquelle Feth-Ali-Chah gouverne ses sujets; mais on lui reproche sa cruauté envers son frère Hussein-Kouli-Khan, auquel il fit crever les yeux pour avoir tenté de le détrôner, et qui survécut peu à ce traitement barbare. Du reste, ce souverain protège les savans, et s'est placé lui-même au rang des bons poëtes de sa nation. Quelques-unes de ses poësies ont été traduites en français. On a récemment imprimé à Paris une notice sur ce prince, en persan, en arménien et en français. M. Langlès en avait déjà publié une.

FEUILLANT (Étienne), né à Brassac (Auvergne), se destinait au barreau en 1789, lorsque la révolution vint lui ouvrir

une carrière plus lucrative ; il ne possédait rien alors, et se rangea dans le parti de la plupart de ceux qui lui ressemblaient, c'est-à-dire qu'il se fit révolutionnaire par spéculation. Il s'associa à l'entreprise du journaliste Beaulieu, autre sycophante de même espèce, qui cherchait à vivre par les mêmes moyens, et qui, à l'époque de la translation de l'assemblée constituante de Versailles à Paris, avait commencé un *Journal du soir*, destiné à rendre compte, le jour même, des séances de l'assemblée. Feuillant abandonna cette association en 1790, pour publier une autre feuille du même genre, intitulée : *Journal du soir, sans réflexions*, par opposition à celle de Beaulieu, qui s'en permettait d'assez hardies. Le nouveau journal, dont la distribution devançait chaque jour de plusieurs heures la publication de l'ancien, ne tarda pas à obtenir un débit d'autant plus extraordinaire, que son titre même, auquel il fut toujours fidèle, à une époque assez féconde en discussions et en événemens, pour en remplir les pages, le rendait agréable à tous les partis. Cette feuille, qui n'exigea jamais une grande dépense d'esprit, de talent et de courage, et à laquelle sa parfaite nullité avait fait donner par les ingénieux auteurs du *Journal de la cour et de la ville*, le nom de journal de *Béta Feuillant*, parce qu'il était signé des initiales *Eti. Feuillant*, fut la première cause de la fortune de son auteur, fortune qu'il a beaucoup augmentée depuis, dans diverses entreprises. Devenu riche, Feuillant a prétendu à la considération, et pour faire oublier l'extrême humilité de sa première condition, il s'est jeté avec fureur dans un parti qui l'eût autrefois repoussé, avec mépris, de ses rangs, mais que les circonstances forçaient à ne pas se montrer difficile sur la qualité de ses auxiliaires. Élu, en 1815, membre de la chambre des députés, par le département de Maine-et-Loire, où il a des propriétés, Feuillant a paru, dans toutes les discussions de cette chambre furibonde, au premier rang des provocateurs des mesures de proscription. Les lois contre la liberté individuelle et politique ; la liberté de la presse ; les cris et les propos séditieux ; en un mot, tout ce que l'arbitraire a de plus odieux et de plus révoltant dans ses actes, n'ont jamais eu de plus fougueux champion. Il a presque toujours renchéri sur les propositions ministérielles, qui n'étaient pas citées alors pour leur modération. Dans son délire sanguinaire, il a accusé les ministres de la justice et de la police, d'avoir favorisé l'évasion du malheureux Lavalette ; et, comme si quelques gouttes de sang, ravies à l'échafaud, à la suite des troubles civils, pouvaient être considérées comme une calamité publique, Feuillant, en appuyant avec véhémence, dans la séance du 23 décembre 1815, (seize jours après la mort du maréchal Ney), la proposition de M. Humbert de Sesmaisons, tendant à demander des renseignemens aux ministres de la justice et de la police, relativement à l'évasion de Lavalette, s'est écrié : « un grand coupable condamné, vient de se soustraire à sa condamnation. Il faut, sans retard, chercher à en pénétrer la cause politique. Une enquête est indispensable : il faut savoir s'il est vrai que l'évasion de Lavalette ne soit due qu'aux efforts industrieux de la tendresse conjugale. Quand les lois de la sévère justice l'ont emporté sur la clémence, comment se fait-il qu'on ait pu laisser à ce conspirateur, le temps et les moyens de s'évader aussi facilement ? Voici des rapprochemens qui doivent frapper tous les esprits : il s'est écoulé un long délai entre le jugement prononcé et le jour où l'exécution devait se faire ; pourquoi ce délai ? La fuite de Lavalette est-elle la suite ou l'effet d'un complot ? Toutes les précautions avaient-elles été prises ? et si l'on n'en a négligé aucune, pourquoi avoir été si long-temps à exécuter le jugement ? Suivant les lois, le guichetier devait s'emparer du condamné, et ne le quitter ni le jour ni la nuit..... » Nous ne céderons pas à l'indignation que doit inspirer un tel langage à quiconque n'a pas oublié qu'il est homme ! Les réflexions de nos lecteurs suppléeront à notre silence. M. Feuillant n'a pas été élu membre des chambres qui ont succédé à celle de 1815-1816. Il est beau-frère de M. Roy, nommé ministre des finances, par ordonnance du 7 décembre 1818, en remplacement du comte Corvetto.

FIÉVÉE (J.), né à Paris vers 1770, était en bas âge lorsqu'il perdit son père ; sa mère ayant épousé le directeur de la poste aux lettres de Soissons, ce fut dans cette ville qu'il reçut son éducation. Sans fortune et sans protecteurs, il revint à

Paris fort jeune, et entra, comme compagnon, dans une imprimerie, où il obtint bientôt la place de prote. La révolution venait d'éclater; Fiévée, doué de beaucoup d'esprit naturel, et entraîné par ses goûts, vers la littérature et surtout vers les discussions politiques, fut, en 1791 et 1792, l'un des collaborateurs de la *Chronique de Paris*, rédigée par Millin, Condorcet, etc., et non moins remarquable par le talent de ses auteurs, que par l'énergie des opinions républicaines qui y étaient journellement professées; opinions dont M. Fiévée paraît s'être un peu écarté depuis ce temps-là, mais qui n'ont pas toujours été inutiles à sa fortune. On lui doit cette justice, que, malgré des antécédens qui sous la tyrannie décemvirale pouvaient le conduire à tout, M. Fiévée n'est parvenu à rien; et c'est sans doute au ressentiment profond qu'il a conservé de l'ingratitude des hommes qu'il avait si bien servis, qu'on doit l'éclat avec lequel il s'est prononcé, deux ans après, contre la convention, aux approches du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795). Nommé, à cette époque, président de la section du Théâtre-Français, il y occupa le fauteuil dans les momens les plus orageux, et eût infailliblement joué alors un rôle important, si l'énergie de son caractère eût répondu à l'effervescence factieuse de ses discours. Ce qui prouva évidemment que Fiévée avait parfaitement mesuré l'étendue des dangers auxquels il s'exposait, c'est que, non-seulement il ne quitta point Paris, après la victoire de la convention, mais qu'il continua même, sous le directoire qui fut installé peu de jours après, à rédiger *la Gazette française*, et à insulter à la faiblesse du gouvernement, dont un seul mot eût proscrit sa tête. Devenu plus hardi par l'excès de tolérance dont usait le directoire envers des écrivains qui paraissaient tenir à honneur le titre d'ennemis déclarés de la république, Fiévée regardant comme certain le prochain triomphe de son parti, ne garda bientôt plus de mesure, et s'apprêtait à recueillir le fruit de son zèle et de ses intrigues, lorsque les événemens des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797) vinrent renverser les espérances des Bourbons et les siennes. Compris dans le décret de déportation qui fut rendu contre les rédacteurs des journaux contre-révolutionnaires, il parvint à se soustraire à son exécution; vécut plusieurs années à la campagne; revint à Paris après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), et se mit au service de la police secrète du premier consul, auquel il transmettait de fréquens mémoires sur divers objets politiques et administratifs. En même temps qu'il rendait au gouvernement impérial des services dont on ne saurait, sans injustice, méconnaître l'importance, et qui lui étaient bien payés, le prévoyant Fiévée entretenait des correspondances avec plusieurs agens du prétendant. Chargé, en 1810, par l'empereur Napoléon, d'une mission secrète à Hambourg, Fiévée, à qui la faveur de son maître avait déjà valu la place de maître des requêtes et la décoration de la légion-d'honneur, obtint à son retour, en récompense des nouveaux services qu'il venait de lui rendre, la préfecture du département de la Nièvre. Il avait conservé ce poste sous la restauration, lorsqu'au commencement de mars 1815, on apprit à Paris, le débarquement de Bonaparte sur les côtes de Provence. Alors l'anxieté de M. Fievée devint extrême; on le voyait, selon les nouvelles qui lui parvenaient de Lyon ou de Paris, tantôt quitter, tantôt reprendre la cocarde blanche. Quand Monsieur, se rendant à Lyon, traversa rapidement Nevers, M. Fiévée reprit un peu de courage; mais quand ce prince, retournant quatre jours après à Paris, retraversa Nevers, plus rapidement encore, ce courage l'abandonna tout-à-fait. Instruit cependant que malgré les cris de malédiction que le peuple avait souvent fait entendre sur la route de Bonaparte, contre quelques magistrats et quelques administrateurs royaux, aucun préfet n'avait encore été pendu ou fusillé par les ordres de ce prince, Fiévée fit bonne contenance à son arrivée, et se trouva trop heureux d'en être quitte pour une destitution à laquelle il se préparait depuis quinze jours. Revenu à Paris, M. Fiévée a joui, pendant les cent jours, de la plus parfaite tranquillité. Après le second retour du roi, il a publié son *Histoire de la session de* 1815, et sa *Correspondance politique et administrative, dédiée à M. de Blacas*, et dont la septième partie a paru au commencement de 1817. M. Fiévée, qui s'est montré, dans ces deux ouvrages, l'un des adversaires les

plus déclarés du ministère, n'a pas toujours su conserver ce qui est dû de respect à la personne et à l'autorité royale; cet oubli lui a même valu, en 1818, une procédure correctionnelle qui a fait quelque bruit; et quoique M. Fiévée, n'ait pas laissé échapper l'occasion d'un débat public, pour instruire la France et l'Europe des rapports intimes qui avaient existé entre Louis XVIII et lui, cet avantage n'a pu le préserver d'un jugement qui l'a condamné à trois mois de prison et 50 francs d'amende. Là, toutefois, s'est arrêtée envers lui la flexible rigueur de la justice; car, au lieu de se rendre en prison, en exécution du jugement qui venait d'être prononcé, Fiévée est parti pour sa maison de campagne, où il a passé toute la belle saison. Revenu à Paris, dans les premiers jours de novembre 1818, il a bienvoulu se constituer prisonnier à la Force, où il n'est demeuré que peu de jours, et d'où il a eu la permission de se rendre dans une maison de santé. Ce n'est point ainsi qu'on en a usé avec les Chevalier, les Esnaux, les Feret et tant d'autres écrivains courageux, qui, à la vérité, ne défendent pas les mêmes doctrines politiques que M. Fiévée: mais qui ne sait, en France, que depuis longtemps, Thémis n'a plus de bandeau! Outre les ouvrages dont nous avons parlé plus haut, on a de cet auteur : *Les rigueurs du cloître*, comédie en deux actes et en prose, jouée en 1790, et imprimée en 1791, in-8. — *La dot de Suzette*, 1798, in-12; 1803, in-12; roman agréable et spirituel, qui a eu beaucoup de succès. — *Frédéric*, 1800, 3 vol. in-18; traduit en anglais, 1802, 3 vol. in-12. — *Du 18 brumaire opposé au système de la terreur*, 1802, in-8. — *Six nouvelles*, 1803, 2 vol. in-12.—*Le divorce*, roman, 1805, in-12. — *Des opinions et des intérêts pendant la révolution*, 1815, in-8.

FILANGIERI, fils du célèbre publiciste de ce nom, fut élevé à Paris dans un lycée; embrassa, très jeune encore, la carrière militaire, et parvint aux premiers grades par sa bravoure et ses talens. Lorsque le grand-duc de Berg (Murat), monta sur le trône de Naples, il attacha à sa personne le jeune et brave Filangieri, en qualité d'aide-de-camp. Nommé général de brigade, il se distingua dans la campagne de 1814. Lorsqu'en mars 1815, le roi Joachim, entraîné par les pressantes sollicitations qu'il recevait de Paris, eut, contre l'avis de la reine, de ses conseils et de ses amis, déclaré la guerre à l'Autriche, le général Filangieri fut chargé de se rendre à Milan, pour y annoncer au comte de Bellegarde, gouverneur de la Lombardie, le commencement des hostilités. Retourné aussitôt auprès du roi, il fut grièvement blessé dans une des premières actions de cette courte et fatale campagne, en combattant, avec intrépidité, aux côtés de ce prince. On annonça même alors que sa blessure était mortelle. Mieux éclairé aujourd'hui sur ses vrais intérêts qu'il ne l'était en 1799, Ferdinand, qui eût fait pendre alors ce brave officier, s'est empressé de l'attacher à son service. A l'époque dont nous parlons, la patrie italienne n'eut pas de partisan plus dévoué de son indépendance que le général Filangieri.

FILASSIER (Jean-Jacques), agronome, né à Warwick-Sud, dans la Flandre, vers 1736, après avoir terminé ses études, s'adonna entièrement à la lecture des ouvrages philosophiques, qui jouissaient alors d'une faveur presque exclusive. Les écrits de Rousseau firent surtout une impression très-forte sur son ame encore neuve, et en relisant l'*Émile*, il s'occupa des moyens de perfectionner le système d'éducation qu'on suivait alors. Il fit part de ses idées à un ancien magistrat, nommé Rose, qui les approuva et s'offrit pour son collaborateur; c'est à l'association de leurs travaux qu'on doit *Éraste*, ou *l'Ami de la jeunesse*, ouvrage qui eut un grand succès dans sa nouveauté, et qui mérita aux deux auteurs leur admission à l'académie d'Arras. Filassier aimait le séjour de la campagne; il se délassait de ses études par la culture de quelques arpens de terre, où il se plaisait à vérifier les expériences agronomiques annoncées par les journaux. La simplicité de ses goûts semblait devoir l'éloigner de Paris; cependant il saisit avec plaisir l'occasion de venir habiter le voisinage de cette grande ville, en se chargeant de diriger la pépinière de Clamart. Il vivait paisiblement dans cette retraite lorsque la révolution éclata. Il ne prit aucune part active aux premiers événemens; mais il ne put se refuser aux vœux des habitans, qui l'élurent procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine. Nommé député à l'assemblée législative, il y parla

en faveur de la liberté de conscience. Après la journée du 10 août, il fut dénoncé, et s'étant justifié de l'accusation portée contre lui, il retourna dans sa commune, dont il fut élu juge-de-paix. Suspendu de ses fonctions, il réclama contre cette mesure illégale, et n'ayant pu obtenir sa réintégration, il reprit ses anciennes et douces habitudes, que, pour son bonheur, il n'aurait jamais dû quitter. Filassier mourut à Clamart, en 1806, à l'âge d'environ 70 ans. Il était membre des académies d'Arras, Toulouse, Marseille, etc. On a de lui, entre autres ouvrages : *Dictionnaire historique de l'éducation*, Paris, 1771, 2 vol. in-12, 1784, 2 vol. in-8, traduit en allemand, et continué par F. L. Brunn, Berlin, 1788-1792, 5 vol. in-8.—*Éraste*, ou *l'Ami de la jeunesse*, Paris, 1773; nouvelle édition, 1774, in-8; 3e édition, 1779, 2 vol. in-8; 1805, 2 vol. in-8.

FINKENSTEIN (Charles-Guillaume Finck, comte de), naquit en 1714, d'une des premières maisons de Prusse. Il fit de bonnes études sous la direction de J. H. S. Formey, et s'appliqua particulièrement à connaître la langue française, qu'il parlait et écrivait avec une grande facilité. En 1735, il fut envoyé par le roi de Prusse, Fréderic-Guillaume, à Stockholm, en qualité de ministre plénipotentiaire. Il suivit attentivement la marche des partis, dans la diète de 1738, où les sénateurs qui tenaient pour la France, et qu'on désignait par la dénomination de *chapéaux*, l'emportèrent sur leurs adversaires, qu'on appelait les *bonnets*. La relation qu'il composa en français de ce qui avait eu lieu dans cette assemblée, est regardée comme un modèle dans ce genre, et a été réimprimée plusieurs fois. Rappelé en 1740, il eut peu après une mission en Russie, où il resta jusqu'en 1748. Frédéric II, qui occupait alors le trône, le nomma, en 1749, ministre des affaires étrangères, en remplacement du comte de Podewils. Il occupa cette place jusque vers la fin de sa vie, sans en faire néanmoins toutes les fonctions dans ses dernières années. Il mourut le 3 janvier 1800, la 51e année de son ministère. Le comte Finkeinstein jouissait d'une grande considération, et se plaisait à encourager les sciences et les arts.

FINOT (Antoine-Bernard), né en Bourgogne, le 2 décembre 1750, fut payeur à Blois pendant la plus grande partie de la révolution, devint, en 1807, conseiller référendaire de première classe à la cour des comptes, et fut, en 1812, élu député du Cher au corps législatif. Préfet du Mont-Blanc, M. Finot seconda avec beaucoup de dévouement et d'intelligence, les efforts du sénateur St.-Vallier, nommé commissaire extraordinaire de l'empereur dans ce département, ainsi que les opérations militaires des généraux Dessaix et Marchand. Chambéry étant tombé au pouvoir de l'ennemi, M. Finot quitta le dernier cette ville, dans la nuit du 19 au 20 janvier 1814. Les troupes françaises étant rentrées dans Chambery le 19 février, ce fut sous le canon autrichien qu'il fit proclamer les succès que l'empereur Napoléon venait d'obtenir en Champagne. En avril suivant, M. Finot envoya son adhésion au rétablissement des Bourbons, et fut conservé dans ses fonctions pendant l'année qui suivit leur retour en France. Le 15 mars 1815, il se démit de ses fonctions, et fut néanmoins porté sur la nouvelle liste des maîtres des requêtes. Le baron Finot avait repris ses fonctions à Chambéry, par ordonnance du roi du 3 août 1815; mais ce département ayant cessé de faire partie de la France, il n'exerce plus aucun emploi. Il est allié du duc de Bassano, (Maret) par sa femme, qui est tante de la duchesse.

FINOT, député du département de l'Yonne, à la convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Nommé, en 1796, président de l'administration centrale de l'Yonne, il fut employé ensuite comme commissaire du directoire, dans ce département. Sans fonctions depuis cette époque, il a quitté la France en vertu de la loi d'*amnistie* du 12 janvier 1816.

FIORAVANTI (Valentin), célèbre compositeur florentin, donna au Théâtre royal de Turin, en 1797, *Il furbo contro il furbo*, et *Il fabro Parigino*. En 1807, il vint à Paris, et fit représenter, à l'Opéra-comique, *I virtuosi ambulanti*, dont les paroles étaient imitées des *Comédiens ambulans* de M. Picard. Cette pièce n'eut pas moins de succès que sa *Capricciosa pentita*, jouée à Paris en 1805. M. Fioravanti a été choisi pour maître de chapelle, en juillet 1816, par le collége de Saint-Pierre de Rome.

FIORELLA, ancien général de brigade au service de la république française, fit avec distinction les guerres d'Italie sous le général Bonaparte, et se fit particulièrement remarquer en juillet 1796, sous les murs de Mantoue, où, réuni au général Dallemagne, il attaqua, avec tant de vigueur, un corps de 4500 hommes, qui avaient fait une sortie dans le dessein d'attaquer les batteries françaises, qu'il les mit dans une déroute complète, les poursuivit jusqu'aux palissades de la ville et leur tua plus de six cents hommes. Le 17 novembre de la même année, le général Fiorella fut fait prisonnier près de Rivoli, par les Autrichiens. Fait général de brigade, il fut chargé en 1799, de la défense de Turin. Attaqué le 26 mai, par Suwarow, Fiorella se défendit avec intrépidité et ne céda qu'à la trahison des habitans armés, qui, après un vif bombardement, se soulevèrent et ouvrirent leurs portes à l'ennemi. Renfermé dans la citadelle, Fiorella y fut attaqué par le général autrichien Kray. Le 17 juin, après neuf heures d'un feu terrible, il demanda à capituler : on tint des conférences, mais sans succès; le feu recommença plus vivement. Enfin le 10, tout était prêt pour l'escalade, lorsque Fiorella se rendit. Cette reddition prématurée, parut être l'effet d'une connivence coupable de la part du général, mais il se justifia en l'attribuant aux canonniers qui, presque tous Piémontais, avaient déserté ou refusé le service. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), Fiorella fut de nouveau employé dans l'intérieur; et il a servi constamment, depuis, dans les armées françaises, dont il a cessé de faire partie depuis la dissolution de l'empire français. Le général Fiorella est du nombre des commandans étrangers de la légion-d'honneur.

FIRMONT (Henri Essex Edgeworth de), prêtre irlandais, issu d'une famille du comté de Middlesex, en Angleterre, naquit, en 1745, au bourg d'Edgeworth-Town. Amené fort jeune en France, par les soins d'un père qui avait abandonné la communion anglicane, dans laquelle il avait été élevé, le jeune Edgeworth fit ses études à Toulouse; entra dans la carrière ecclésiastique; fit choix de la mission de confesseur dans la capitale; et se fit distinguer par son zèle, sa charité, et toutes les vertus qui devraient être l'apanage de ceux qui ont embrassé cet état. Cet homme de bien ne tarda pas à être connu, malgré la profonde obscurité dans laquelle il s'efforçait de cacher sa vie, et Mme Élisabeth, sœur de Louis XVI, le choisit pour diriger sa conscience. Lorsque les malheurs qui avaient précipité du trône l'infortuné monarque furent à leur comble, et que, prisonnier au Temple, la hâche était déjà suspendue sur sa tête, cette princesse lui parla de l'abbé de Firmont, et dès le 21 décembre 1792, on instruisit celui-ci de la charitable mission qu'il aurait à remplir auprès du roi. Il s'y dévoua sans hésiter, et lorsque M. de Malesherbes vint lui faire part du choix que ce prince avait fait de lui, il trouva l'abbé de Firmont parfaitement résigné à remplir cet auguste et terrible ministère. Le jugement de mort ayant été notifié à Louis, par le ministre de la justice (Garat), dans la journée du 20 janvier 1793, Louis lui donna l'adresse de l'abbé de Firmont, qui fut à l'instant appelé au château des Tuileries, et instruit officiellement du désir du roi. Il déclara que ce désir était un ordre pour lui, monta en voiture avec le ministre, fut conduit par lui au Temple, et introduit auprès de Louis. Au moment où il aperçut le malheureux prince, l'abbé de Firmont, hors de lui-même et baigné de larmes, se précipita à ses pieds; Louis lui répondit d'abord par les siennes, mais reprenant bientôt tout son courage, il le fit passer dans un cabinet voisin, où ils s'entretinrent long-temps. Dans cette même soirée (du 20), l'abbé de Firmont demanda aux membres de la commune qui formaient le conseil du Temple, la permission de célébrer la messe, le lendemain matin, dans la tour. Cette permission ayant été accordée, Louis, après une nuit paisible, reçut la communion de la main de son confesseur, le 21 janvier, à sept heures du matin, au pied d'un autel dressé dans la chambre par son valet de chambre Cléry et l'abbé de Firmont. A neuf heures, se présenta le commandant-général Santerre, à la tête de l'affreux cortège chargé de conduire Louis au supplice; le malheureux prince, qui ne savait pas que l'abbé de Firmont avait résolu de l'accompagner jusqu'à l'échafaud, se jeta alors à ses genoux, en lui demandant sa bénédiction; mais le courageux abbé lui ayant déclaré qu'il ne l'abandonnerait pas, une expression visible de satisfaction se manifesta sur

les traits de Louis. La voiture étant arrivée sur la place, et les bourreaux en ayant ouvert la portière, l'abbé de Firmont entretint encore le roi, pendant quelques secondes. Monté sur l'échafaud, Louis se retourna une fois encore vers lui, et c'est à l'instant où l'on plaçait sous la hâche la tête de la victime, que l'abbé s'écria : « Fils de St-Louis, montez au ciel. » Cette circonstance, indifférente en soi, a été contestée, et l'abbé de Firmont lui-même, agité, dans ce moment funeste, par des émotions trop déchirantes, et sacrifiant depuis, à l'exactitude de la vérité historique, la gloire d'avoir prononcé ces paroles, a déclaré n'en avoir aucun souvenir.

FITZ-JAMES (Édouard duc de), pair de France, est né en 1776; il est arrière-petit-fils du maréchal de Berwick. Il émigra en Italie, au commencement de la révolution, et servit, dès l'age de quinze ans, dans l'armée des princes, en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Castries. Sa carrière militaire n'eut aucune distinction. Retiré en Angleterre lors du licenciement de cette armée, il y épousa une demoiselle de la Touche, vécut dans l'intimité des princes français émigrés, sollicita et obtint son retour en France, sous le gouvernement impérial, et devint, dans ce pays, l'un des intermédiaire les plus tifs de l'agence secrète qu'y entretenaient les Bourbons. A la fin de 1813, et lorsque tout annonçait la catastrophe prochaine du trône impérial, le duc de Fitz-James réclama (on devine dans quelle intention) le modeste grade de caporal dans la 1re légion de la garde nationale de Paris. En effet, dès le 30 mars 1814, jour de la bataille de Paris, l'ordre étant donné à cette garde de se porter hors des barrières, au devant de l'ennemi, Fitz-James, sortit des rangs, monta sur une butte, harangua sa troupe, et persuada sans peine aux paisibles bourgeois de Paris, qui, comme tous les riches habitans des grandes capitales, ne demandaient pas mieux que d'être convaincus, qu'il ne fallait point combattre. Le lendemain, le duc de Fitz-James se réunit à quelques étourdis, qui, portant des mouchoirs blancs à la main, au bras et au chapeau, parcouraient les rues de Paris, aux cris de *vive le roi*. Ce fut avec ces frivoles et méprisables démonstrations, appuyées des discours d'un personnage éminent, qu'on réussit à convaincre l'empereur Alexandre, dont la loyauté s'indignait à la seule idée d'asservir la France à un gouvernement réprouvé par elle, que le rappel des Bourbons était le vœu de tous les cœurs. Nommé aide-de-camp de M. le comte d'Artois, il accompagna, quelques mois après, ce prince dans le fatal voyage qu'il fit dans une partie de la France, et fut, par l'absurdité, la violence et la perfidie de ses conseils, l'une des causes principales des fautes dans lesquelles tomba Monsieur : fautes irréparables et qui lui ont à jamais aliéné le cœur des Français. Ce fut encore le duc de Fitz-James qui, devenu par l'analogie des sentimens et des opinions, l'un des confidens les plus intimes de Monsieur, accompagna ce prince à Lyon, où il se rendit à la première nouvelle du débarquement de Bonaparte. Toutefois l'accueil qu'ils y reçurent ne dessilla point leurs yeux, parce qu'on s'obstinait à ne voir qu'un cri de faction dans le cri de la France. Sorti du royaume avec Monsieur, et rentré avec lui, le duc de Fitz-James a flétri son nom et son caractère par sa lâche conduite à l'égard de son beau-frère, le comte Bertrand, dont il dénonça les prétendues trahisons, à l'instant même où la hache était suspendue sur la tête de l'honorable et infortuné général. En novembre et décembre 1815, le duc de Fitz-James, pair de France, et devenu membre d'une cour de justice dans le procès du prince de la Moskowa (Ney), a oublié tous les devoirs que lui imposait la double qualité d'homme d'état et de magistrat. Peu satisfait d'être convaincu lui-même du crime imputé au maréchal, il a cherché à porter cette conviction dans tous les esprits. Violemment opposé à ce que les articles de la capitulation de Paris, relatifs à la sûreté des personnes, fussent appliqués au maréchal, en faveur duquel parlait d'ailleurs tant de gloire et de services, (sans que nous prétendions ici justifier ses torts), le duc de Fitz-James a, dans la chambre des pairs et hors de cette chambre, employé tous les odieux moyens de corruption et de menaces, que peuvent suggérer la haine et l'intrigue, pour ramener au parti le plus rigoureux les esprits de ceux d'entre les pairs qui flottaient encore incertains. Cent fois on l'entendit déclarer alors que la mort était la seule peine que l'on put prononcer, et qu'il y aurait une vérita-

nion du peuple, en faveur de la constitution de 1793. Un de ces décrets *ab irato*, si familiers à la convention, venait d'être rendu pour traduire à la barre MM. Flaugergues et Geraldi son collègue, lorsque le même Chabot, ayant annoncé que ces administrateurs avaient rétracté leur arrêté, le décret fut rapporté. Le nom de M. Flaugergues est resté enseveli dans une honorable obscurité, pendant toute la durée de l'orage révolutionnaire. Sous-préfet à Villefranche, sous le gouvernement impérial, il fut présenté comme candidat au corps-législatif, par le collége de son arrondissement, et en fut élu membre, par le sénat, le 6 janvier 1813. Nommé, le 22 du même mois, membre de la commission extraordinaire chargée de prendre communication des pièces originales des négociations, entre Napoléon et les puissances alliées, M. Flaugergues appuya avec courage, les mesures qui tendaient à forcer l'empereur de recourir à la paix, comme au seul moyen de sauver la France, et dit au grand-juge (duc de Massa), qui lui reprochait l'inconstitutionnalité d'une de ses observations : «Je ne connais ici rien de plus inconstitutionnel que vous-même ; vous qui, au mépris de nos lois, venez présider les représentans du peuple, quand vous n'avez pas même le droit de siéger à leurs côtés. » Cette noble énergie valut à M. Flaugergues d'être nommé, le 30 décembre suivant, membre de la commission de cinq membres, dans laquelle il eut pour collégués, MM. Raynouard et Lainé, et qui fut chargée de rédiger l'adresse à l'empereur. On n'a pas oublié les vérités hardies que cette commission fit retentir, pour la première fois, aux oreilles du despote, dont le prestige s'était évanoui avec la victoire. Lors des événemens du 31 mars 1814, M. Flaugergues adhéra aux actes du sénat et du gouvernement provisoire. La chambre ayant été convoquée, par le roi, au mois de juin suivant, il fut élu candidat à la présidence, et professa, dans tout le cours de la session, les principes libéraux qui n'avaient cessé d'honorer jusques-là sa carrière politique. Toutes les libertés constitutionnelles n'eurent pas de défenseur plus fidèle et plus éclairé que lui. Appelé par ses concitoyens, à la chambre des représentans, convoquée par Bonaparte, en mai 1815, il obtint, au premier tour de scrutin, le plus grand nombre de voix après M. Lanjuinais, et fut élu, le 7 juin, vice-président. Il ne se montra dans cette assemblée, ni au-dessous des talens qui l'illustrèrent, ni au-dessous des graves circonstances où se trouvaient alors placés les représentans de la nation. Il proposa de déclarer que la guerre était nationale, et que tous les Français étaient appelés à la défense commune. Il obtint, dans la même séance, un assez grand nombre de voix pour être membre de la commission de gouvernement. Le même jour, il fit partie de la députation chargée d'aller porter à Bonaparte le résultat de la délibération prise par la chambre, sur la *Déclaration de Napoléon au peuple français*. Chargé le 24 juin, par la commission de gouvernement, de se rendre avec MM. Andréossy, Boissy-d'Anglas, Labesnardière et de Valence, auprès des généraux ennemis, pour négocier un armistice, Flaugergues, fidèle au vœu du peuple qui lui avait confié ses intérêts, s'opposa de tous ses moyens au rappel immédiat des Bourbons, exigé par le duc de Wellington, comme première base de la discussion. Après la seconde restauration, le roi nomma M. Flaugergues président du collége électoral de l'Aveyron, qui l'élut son député. Nous ne pouvons que le blâmer de n'avoir pas eu le courage de venir siéger au milieu de cette chambre de 1815-1816 ; c'était là qu'était alors le poste du courage et de l'honneur.

FLAXMAN (John), sculpteur du roi d'Angleterre et professeur à l'académie royale de peinture de Londres, est le sculpteur le plus distingué que possède aujourd'hui l'Angleterre ; il a travaillé long-temps à Rome, où ses statues et bas-reliefs sont fort estimées. Il est de plus l'auteur de dessins composés d'après les poemes d'Homère, d'Eschyle et du Dante, et qui ont été gravés et publiés sous le titre de *Série de gravures pour expliquer* (illustrare). On a publié en 1807, à Londres, les gravures de ses dessins pour expliquer *les Travaux et les jours, et la Théogonie* d'Hésiode, 1 volume in-fol. Ses dessins au simple trait se distinguent par une touche hardie et animée ; il ont été trois fois reproduits par la gravure. M. Flaxman a sculpté les monumens du poète Collins, dans la cathédrale de Chichester, celui de lord Mansfield, qu'on voit à Westminter, et les mausolées de lord Howe, d'Abercrombie et d'autres. Le buste de Wa-

shington et la statue de Reynolds sont aussi son ouvrage. M. Flaxman fut du nombre des artistes chargés de l'examen des monumens de sculpture antique, rapportés de la Grèce par lord Elgin. (*voy.* ce nom).

FLESSELLES (DE), conseiller d'état et prévôt des marchands de Paris, en 1789, naquit en 1721; il fut, fort jeune, maître des requêtes, et figura d'une façon peu honorable, lors des troubles de la Bretagne, dans le parti du duc d'Aiguillon contre M. de la Chalotais. Envoyé ensuite en qualité d'intendant, à Lyon, en récompense de sa conduite dans cette affaire où le despotisme ministériel s'était montré sous l'aspect le plus hideux, M. de Flesselles parut vouloir faire oublier ses torts, et y réussit jusqu'à un certain point par ses qualités personnelles, sa bienfaisance et son zèle pour les intérêts de cette importante cité, dont le commerce lui est redevable de plusieurs établissemens utiles. Peu de temps avant la révolution, il fut nommé prévôt des marchands, à Paris, et ne montra dans cette place, dont les fonctions étaient alors ce qu'ont été depuis celles de maire, ni le caractère ni les talens qui convenaient aux circonstances difficiles où il se trouvait. Dès la soirée du dimanche 12 juillet 1789, jour où l'insurrection commença à Paris, deux autorités municipales s'étaient formées à l'hôtel-de-ville; celle des anciens échevins, présidée par le prévôt des marchands; et celle des électeurs, qui avaient nommé les députés aux états-généraux. Bientôt s'établit un comité central composé d'échevins et d'électeurs, dont la présidence fut déférée au prévôt des marchands. Flesselles ne connut pas toute la difficulté ou plutôt tous les dangers de sa nouvelle situation; et comme il avait conservé ses rapports avec la cour et avec le baron de Bezenval, dont on connaissait l'intention de faire défendre la Bastille contre le peuple qui manifestait déjà l'intention de l'attaquer, de violens soupçons s'élevèrent sur la bonne-foi du prévôt des marchands. Vivement interpellé le 14 juillet au matin, par Garran de Coulon (*voy.* ce nom), en présence des électeurs et de la multitude furieuse, Flesselles, saisi d'effroi, se troubla, balbutia, et chercha à prouver son innocence. On l'entendait à peine à quatre pas de lui; les spectateurs éloignés ne virent dans son embarras que la preuve de son crime; un cri s'éleva: « Il faut le conduire au Palais-Royal, là il se justifiera.—Eh bien, dit-il, allons au Palais-Royal. » En même-temps il se lève pour sortir, suivi de la multitude; au même instant, une lettre qu'on prétend être tombée de sa poche, qu'on dit être écrite de sa main, et contenant de vives instances au gouverneur de la Bastille, de se défendre, est lue à haute voix. Cette nouvelle preuve de la trahison de Flesselles paraît décisive; il arrivait au bas de l'escalier de l'hôtel-de-ville qui descend sur la place, lorsque la foule le pressant de plus en plus, un jeune homme lui cassa la tête, par derrière, d'un coup de pistolet tiré à bout portant. La foule alors se précipita sur son cadavre; sa tête coupée, mise au bout d'une pique, fut portée au Palais-Royal; et son corps, en lambeaux, traîné dans la fange. M. de Flesselles était alors âgé de près de soixante huit ans. Il est mort le 14 juillet, quelques heures après la prise de la Bastille.

FLEURIEL (L'abbé), émigra en 1790, et fut, à toutes les époques, l'un des agens subalternes les plus vils et les plus méprisés de la faction qui employa ses services. Ayant obtenu, en 1793, la confiance du comte de Blacas, celui-ci l'introduisit auprès du prétendant, qui le fit travailler pendant plusieurs années dans son cabinet, en qualité de secrétaire. Les Bourbons ayant été replacés sur le trône, Fleuriel continua à écrire dans le cabinet, et fut nommé chapelain ordinaire du roi. Après avoir suivi le comte de Blacas, dans la Belgique, en mars 1815, il est parti, en 1816, pour se rendre à Rome avec la légation française dont il est aumônier. Bonaparte, en faisant insérer dans le *Moniteur* du 14 mai 1815, (par annotation à la discussion qui avait eu lieu, le 2, dans le parlement d'Angleterre, relativement aux négociations du congrès de Vienne avec le roi de Naples, Joachim), les preuves de la basse perfidie de Fleuriel, n'a rendu à cet abbé qu'une partie de la justice due aux faussaires; il s'est borné à démontrer qu'il avait falsifié les minutes des lettres écrites par lui au roi de Naples, mais il n'a pas dit que plusieurs lettres du roi de Naples avaient été dénaturées avec une si perfide adresse, que le gouvernement britannique, lui-même, avait pu y être trompé (*voy.* BLACAS et CASTLEREAGH).

C'est du moins ce qui nous paraît vraisemblable et ce que nous aimons à croire, en nous rappelant l'horrible politique des ministres anglais à l'égard du malheureux prince dont les plus grands torts peut-être, aux yeux de l'Europe, mais certainement ceux qui ont causé sa ruine, furent l'excès de son dévouement à l'Angleterre, et sa confiance imprudente dans les promesses de son gouvernement.

FLEURIEU (Charles-Pierre Claret, comte de), ministre de Louis XVI, naquit à Lyon, le 2 juillet 1738, et entra, avant l'âge de 14 ans, dans la marine, quoiqu'il eût été destiné à l'état ecclésiastique. Il s'y distingua par une aptitude et des connaissances qui lui méritèrent, en 1776, la place de directeur-général des ports et arsenaux de la marine. Les importans services qu'il avait rendus dans ce poste, décidèrent Louis XVI à l'appeler, le 27 octobre 1790, au ministère de la marine et des colonies. Il remplit ces fonctions avec l'intégrité qui l'avait toujours fait remarquer, et donna sa démission le 17 mai 1791. La bonté de son cœur et l'aménité de son caractère l'avaient rendu cher au roi, qui ayant, d'ailleurs, conçu pour lui beaucoup d'estime, le nomma gouverneur du dauphin, alors prince-royal. Arraché à ses fonctions, en 1792, par la violence de la tempête politique, il se retira à la campagne et chercha des consolations dans l'étude. Arrêté en septembre 1793, et renfermé aux Madelonnettes, il survécut néanmoins au régime de la terreur; fut élu, en 1797, député du département de la Seine au conseil des anciens, dont il fut exclu au 18 fructidor, et devint conseiller d'état après la révolution du 18 brumaire. Passé ensuite à l'intendance de la maison de Napoléon et décoré du titre de grand-officier de la légion-d'honneur, il quitta cette place, en 1805, et fut nommé, vers la même époque, sénateur et gouverneur des Tuileries. Il est mort le 18 août 1810. Membre de l'académie des sciences avant la révolution, M. de Fleurieu l'était aussi de l'institut.

FLEURIGEON a publié : *Manuel administratif*, 1801, 3 vol. in-8; 1806, 7 vol. in-8; réimprimé en 1811. Cet ouvrage est très-sagement et très-clairement rédigé. — *Observations sur la propriété, l'administration, la police des cours d'eau non navigables, ni flottables*, 1810, in-8. — *Le guide des jurés*, 1811, in-8.

FLEURIOT-LESCOT (J.-A.-C.), maire de Paris sous la tyrannie décemvirale, naquit à Bruxelles, en 1761. Il quitta son pays lors des troubles du Brabant qui précédèrent la révolution française, et vint se fixer à Paris, où il exerça la profession d'architecte, avec quelque succès. La révolution de France ayant éclatée, il en embrassa la cause avec fanatisme; prit une part active à tous ses excès; se lia avec tous les factieux célèbres, qui, dans ces premières époques, étaient confondus dans les rangs des amis de la liberté, et acquit leur confiance. Devenu commissaire aux travaux publics et substitut de l'accusateur-public du tribunal révolutionnaire, il fut admis dans la société des jacobins à l'époque où le comité de salut public, dont Robespierre était alors le régulateur suprême, faisait planer la terreur sur la république. Ce fut au sein de cette société que Robespierre alla chercher Fleuriot, en qui il crut avoir trouvé l'homme qu'il fallait à ses desseins, pour en faire un maire de Paris. Nommé à ces fonctions après le supplice du procureur de la commune Chaumette et de son substitut Hébert, Fleuriot n'était pas destiné à les conserver long-temps. Lorsqu'au 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il apprit que Robespierre venait d'être arrêté, il développa un sang-froid, une présence d'esprit et une fermeté de caractère qu'on ne lui supposait pas. Il courut à l'hôtel-de-ville, rassembla tous ceux des officiers municipaux et des membres du conseil communal qu'il put trouver, fit sonner le tocsin, ordonna qu'on fermât les barrières, et fit défendre l'accès de l'hôtel-de-ville par des pièces de canon. Robespierre, délivré par Coffinhal, de la prison du Luxembourg, arrivait à la commune; Fleuriot le fit asseoir dans son fauteuil, le proclama le sauveur de la patrie, prêta et fit prêter serment de mourir pour le défendre. Il venait d'envoyer dans toutes les sections de Paris des agens chargés de les soulever et de réunir l'insurrection générale sous les ordres de la commune; mais quelque rapidité qu'il mit dans l'attaque, les mesures de la convention furent plus rapides encore, et le décret de *hors la loi*, prononcé par elle, frappa de terreur tous ses ennemis. Arrêté avec Robespierre, Fleuriot fut conduit avec lui à l'échafaud, le 28 juillet 1794. Il marcha au supplice avec le plus grand courage.

FLEURY (Bernard), doyen de la comédie française, debuta, le 7 mars 1774, dans le rôle d'Egiste, de *Mérope*. Cet essai ne fut pas heureux; mais le jeune acteur ne se rebuta point. Il fit de nouvelles études, et reparut quatre ans après, le 20 mars 1778, dans les rôles de Sainville, de la *Gouvernante*, et de Dormilly, des *Fausses infidélités*. Il fut alors mieux accueilli, et par de nouveaux efforts, il parvint à triompher de quelques défauts, dont le plus frappant était l'imperfection de son organe, et à créer en lui le talent supérieur qui seul a long-temps consolé le public de la perte de Molé. Il s'est élevé à un rare dégré de perfection dans l'*Homme à bonnes fortunes*, dans le *Chevalier à la mode*, dans le Marquis du *Cercle*, et surtout dans l'*École des bourgeois*, où il reproduisait, avec la plus piquante vérité, l'élégante impertinence et le leste dédain des merveilleux de cour. Son ton est constamment celui de la meilleure compagnie, et l'on peut dire que lui seul, à la comédie française, en a conservé la tradition. Ces rôles ne sont pas les seuls dans lesquels cet acteur ait excellé. On se souvient de la supériorité avec laquelle il a joué celui du jeune frère dans les *Victimes cloîtrées;* de Saint-Albin, du *Père de famille*, et, plus récemment, le *Conciliateur* et le *Philosophe marié* : nous pourrions citer aussi le *Tartuffe*, quoiqu'il laisse à désirer dans certaines parties de ce rôle, où il met peut-être plus de finesse que de profondeur. Quelques personnes lui adressent un reproche analogue relativement au *Misantrope :* non qu'un tact aussi sûr, une intelligence aussi parfaite que la sienne lui permettent de se méprendre sur l'esprit de ce rôle, mais parce que la nature de ses moyens physiques, d'ailleurs affaiblis par l'âge, l'a forcé d'adopter pour le personnage d'Alceste un système de déclamation qui substitue trop souvent à la vigueur et à la franchise dont il est empreint, l'âcreté un peu railleuse d'un frondeur. Au surplus, Fleury est admirable dans d'autres rôles, dont la diversité suffirait seule pour prouver la flexibilité de son talent. Les années, qui en s'entassant sur sa tête n'ont rien ôté à la grâce et à la légèreté de son jeu dans l'emploi des petits-maîtres, donnent un dégré de vérité de plus à la manière dont il rend la bonhommie de l'*Optimiste*, ou la faiblesse pusillanime du *Vieux Célibataire*. On se rappelle avec quelle vérité, avec quel aplomb il représentait le roi Frédéric II dans *les Deux pages :* l'imitation était si parfaite, qu'elle arracha des larmes au prince Henri de Prusse, qui assista à la première représentation, et qui le lendemain fit remettre à l'acteur une riche tabatière ornée du portrait de celui dont il avait si fidèlement reproduit l'image. Fleury a été moins heureux en essayant de représenter Henri IV dans *la Partie de chasse*. Il partagea les persécutions qu'éprouvèrent ses camarades sous le règne de la terreur, par suite du zèle qu'ils avaient mis aux représentations de *l'Ami des lois*. Mis en jugement par ordre de Collot-d'Herbois, Fleury, Dazincourt, Larive, et Mlle Contat et Raucourt, eussent infailliblement péri, si M. la Bussière, employé alors au comité de sûreté-générale, n'eût soustrait les pièces qui formaient leur acte d'accusation, comme on le voit dans les mémoires de ce dernier, qui rendit à cette époque de nombreux services de la même nature. Depuis sa rentrée au théâtre, M. Fleury n'a compté qu'une longue suite de succès; et un grand nombre de pièces n'ont dû qu'au talent de cet acteur la réputation dont elles ont joui (*voy.* Ribouté). Sujet à la goutte et vaincu par l'âge, cet acteur a, depuis long-temps, besoin de repos. Il a obtenu, au mois de mars 1817, sa représentation de retraite, et l'affluence du public en cette occasion a dû lui prouver combien il en est aimé. Ses camarades, effrayés de la perte dont ils sont menacés, l'ont vivement sollicité de rester encore quelque temps avec eux. Il s'y est prêté par condescendance : mais l'instant n'est pas éloigné, sans doute, où Thalie aura à gémir de la retraite absolue d'un de ses plus chers favoris. Fleury a été long-temps professeur de déclamation au conservatoire; et il est encore attaché à cet établissement, modifié aujourd'hui sous le nom d'École royale de musique et de déclamation. Il fut, en juin 1813, du voyage que Napoléon fit faire aux comédiens français pour aller donner des représentations d'abord à Mayence, et ensuite à Dresde. Non moins estimable par son caractère que par son talent, il a montré beaucoup de dignité dans l'espèce d'enquête qu'après la seconde restaurations la faction triomphante eut l'absurdité de faire subir à quelques ac-

teurs du théâtre français, relativement à leur conduite politique pendant les cent jours. Les réponses, fermes mais mesurées, de Fleury, dans cette circonstance, ont à-la-fois prouvé beaucoup de présence d'esprit, et le sentiment des convenances de son état.

FLINDERS (Mathieu), navigateur anglais, a acquis une juste célébrité par ses découvertes et ses travaux nautiques sur le continent de *Notasie* ou *Nouvelle-Hollande*. Il naquit à Donington dans le Lincolnshire, s'adonna de bonne heure à la la marine, et n'était encore que cadet ou volontaire en 1795, lorsqu'il s'embarqua sur le vaisseau qui conduisait au port Jackson le capitaine Hunter, chargé de prendre le commandement de la colonie de la Nouvelle-Galles méridionale. Animé du désir de faire des découvertes, il trouva dans le chirurgien du navire qu'il montait, nommé Bass, les mêmes idées et la même intrépidité. En vain on s'efforça de les dissuader d'une entreprise aussi périlleuse que difficile; ils s'embarquèrent, avec un seul mousse, dans un bateau de 8 pieds de long, sur lequel ils reconnurent une partie du cours de la rivière de George, dont ils dressèrent le plan, et relevèrent ensuite plusieurs points de la côte non encore visités. Le succès de cette tentative détermina le gouverneur à confier à Bass, un an après, en 1798, un grand bateau avec six hommes, pour continuer ses découvertes; et immédiatement après, on donna, dans le même but, à Flinders, le commandement d'une corvette. Il avait mis à la voile avant que son ami Bass fût de retour. Revenus tous deux au port Jackson, et s'étant communiqué les résultats de leurs explorations, ils établirent la certitude d'un passage entre la *Terre de Van-Diemen* ou la *Tasmanie*, et la *Nouvelle-Hollande* ou la *Notasie*. Alors le gouverneur confia le commandement d'une nouvelle corvette à Flinders. Il partit avec son ami Bass, en septembre 1798, et ne revint qu'après avoir relevé une partie des côtes de Van-Diemen et recueilli les matériaux nécessaires pour dresser une carte du canal dont on avait soupçonné l'existence, et auquel il donna le nom de *Détroit de Bass*. Flinders fut ensuite chargé de reconnaître les baies d'Hervey et de Glass-House, expédition dont il s'acquitta avec succès, et dont les résultats furent consignés dans l'ouvrage du colonel Collin sur la Nouvelle-Galles méridionale, ainsi que ses découvertes antérieures le furent dans un mémoire intitulé : *Observations sur la côte de Van-Diemen*, qu'Arrowsmith publia en 1801, in-4. L'auteur était alors parti pour une nouvelle expédition. Il avait proposé un plan au gouvernement pour compléter la reconnaissance des côtes de la *Notasie* ou *Nouvelle-Hollande*. Son plan ayant été adopté, on lui avait donné le commandement de la corvette l'*Investigateur*, et tous les moyens nécessaires pour le succès de son entreprise. Après avoir surmonté les plus grands obstacles, et avoir échappé, non sans peine, aux horreurs d'un naufrage sur les récifs qui se trouvent entre la Nouvelle-Calédonie et la Notasie, il se dirigea vers l'île de France pour se ravitailler, ignorant que l'Angleterre fût alors en guerre avec la France; il y fut retenu prisonnier, et le scellé mis sur ses papiers : mesure dont on ne peut rendre responsable le gouvernement français, qui avait donné des ordres pour faire respecter le navire que montait Flinders, même en cas d'hostilités déclarées : mais comme ce navigateur avait été forcé, après son naufrage, de changer de bâtiment, le signalement porté sur le passeport français dont il était porteur ne convenant plus à ce nouveau navire, il fut soupçonné d'espionnage, et traité en conséquence comme nous venons de le dire. Il est beaucoup plus difficile de justifier le gouvernement français d'avoir prolongé cette détention pendant six ans et demi; procédé qui donna lieu à l'imputation, cependant dénuée de fondement, d'avoir voulu s'approprier les découvertes de Flinders, pour en faire honneur à l'expédition française du capitaine Baudin. Flinders, de retour dans sa patrie vers la fin de 1810, ne cessa point de travailler à la rédaction de sa relation et de l'atlas qui devait l'accompagner. Cet ouvrage parut enfin en 1814, et l'auteur mourut le 19 juillet de la même année, peu de jours après en avoir corrigé la dernière feuille, et avant qu'il fût publié. Il est intitulé : *Voyage à Terra-Australis, entrepris pour compléter la découverte de ce grand pays, et exécuté pendant les années* 1801, 1802 *et* 1803, etc., etc., 2 vol. in-4 avec un atlas, Londres, 1814, en anglais. Ce voyage et l'atlas qui l'accompagne placent Flinders au nombre des meilleurs marins du siècle et des hydrographes les plus distingués.

FLINS-DES-OLIVIERS (Claude-Marie-Louis-Emmanuel Carron de), littérateur français, né à Reims, en 1757, y fit d'excellentes études, et s'y trouvait encore en 1775, au moment du sacre de Louis XVI, en l'honneur duquel il composa une ode qui annonçait des talens poétiques. Devenu conseiller en la cour des monnaies de Paris, et collègue d'un de ses oncles maternels également connu par son amour pour les lettres, Flins se livra entièrement à son goût pour la poésie, et publia successivement divers ouvrages qui eurent plus ou moins de succès. Il donna également au théâtre différentes pièces, parmi lesquelles on remarque *le Réveil d'Épiménide*, qui parut au commencement de la révolution, et dont l'idée ingénieuse, tirée des *Nuits de Paris* de Rétif-de-la-Bretonne, a été plusieurs fois adaptée au théâtre. Nous citerons encore parmi ses productions dramatiques, la *Jeune Hôtesse*, représentée pour la première fois en 1792, et au succès de laquelle contribua le jeu de Mlle Candeille (*voy.* ce nom). Flins est en outre auteur de plusieurs jolies pièces fugitives, insérées dans les recueils du temps. La révolution, qui l'avait privé de sa charge de conseiller, le força ensuite d'aller habiter le presbytère de Sermiers près de Reims, qu'il avait acheté, et où il resta jusqu'à ce que M. de Fontanes, dont il avait été le collaborateur dans la rédaction du journal intitulé *le Modérateur*, lui eût fait obtenir la place de commissaire impérial près le tribunal civil de Vervins. Il y mourut dans l'exercice de ses fonctions en 1806.

FLORIAN (Jean-Pierre-Claris de), né le 6 mars 1755, au château de Florian, dans les Basses-Cévennes, d'une famille noble et distinguée, perdit sa mère dans son adolescence, et fut mis en pension à St-Hypolite. Son oncle, le marquis de Florian, avait épousé la nièce de Voltaire, ce qui fit désirer à ce dernier de voir à Ferney le jeune Florian, dans lequel il reconnut d'heureuses dispositions, qu'il se plut à encourager. Attaché bientôt au duc de Penthièvre, comme page, Florian fut ensuite nommé par ce prince, officier dans le régiment de dragons qui portait son nom. La vie dissipée et oisive des villes de garnison ne le détourna pas de son penchant pour l'étude, et il se proposa de rajeunir la peinture des temps chevaleresques, et même les douces chimères de l'amour pastoral. Son goût pour les mœurs et la littérature de l'Espagne, ainsi que la connaissance approfondie qu'il avait de la langue de ce pays, donnèrent à plusieurs de ses productions une couleur particulière. Il se plaisait dans la peinture des événemens romanesques, et dans les récits de guerre et d'amour qu'enfante l'imagination des peuples du midi : mais en transportant dans sa langue les sujets qu'il empruntait à l'étranger, il leur donnait l'empreinte de son talent, aimable comme son caractère. Il publia successivement *Galatée*, qu'il imita de Cervantes, mais en y faisant des changemens remarquables ; *Estelle*, où il retraça les sites et les anciennes mœurs de son pays natal ; les *Six nouvelles*, et les *Nouvelles-nouvelles*, contes où règne un intérêt doux, et dont le style est aussi pur que naturel. Il fit paraître ensuite *Numa Pompilius*, qui, quoiqu'écrit avec beaucoup de charme, ne fut pas jugé aussi favorablement que ses autres productions ; et les héros farouches qui entouraient le berceau de Rome, parurent perdre, sous la plume de Florian, la physionomie que leur a donnée l'histoire. On trouva plus de vérité, jointe à une grande élévation de sentimens et de pensées, dans *Gonzalve de Cordoue* ; et le *Précis historique sur les Maures*, placé en tête de ce roman, est regardé comme un excellent morceau historique. Mais le plus beau titre qu'ait Florian à une haute réputation littéraire, est son recueil de fables, genre de composition dans lequel, trop modeste et trop adroit pour vouloir lutter avec l'*inimitable* sur son propre terrain, il se fraya une route nouvelle, qu'il suivit de manière à mériter d'être placé immédiatement au-dessous de celui qu'il ne sera jamais possible d'égaler qu'en ne lui ressemblant pas. Le caractère général des apologues de Florian, est une naïveté pleine de grâces, et une douce sensibilité ; et dans ce genre de mérite, il a quelquefois égalé l'auteur des *Deux Pigeons*. Dans les sujets qu'il a inventés, et qui sont en assez grand nombre, il en est qui offrent le développement de vérités très-philosophiques ; mais celles de ses fables qui sont dépourvues de cet avantage, sont toujours attachantes par le charme de la narration. Florian était membre de l'académie française depuis 1788,

lorsqu'éclatèrent les premiers troubles de la révolution. On sent quelle impression dûrent produire les scènes sanglantes qui ne tardèrent pas à se succéder, sur l'écrivain accoutumé à vivre en idée au milieu des bergers du Tage et du Gardon. Son ame aimante et sensible fut déchirée des maux qui accablaient sa patrie, et qui bientôt l'atteignirent lui-même. Arrêté à Sceaux, où il s'était retiré, en exécution du décret qui défendait aux nobles de demeurer à Paris, il fut incarcéré à Port-Libre. Le 9 thermidor lui rendit la liberté; mais le coup était frappé. Attaqué d'une langueur produite par les crimes dont il avait été témoin, et les inquiétudes qu'il avait éprouvées, il ne cessa de dépérir, et mourut à Sceaux, le 13 septembre 1794. Si Florian ne s'est jamais élevé, par la force de la pensée, au niveau des grands écrivains de son siècle, on ne saurait lui contester d'avoir heureusement réussi dans les divers genres qu'il avait adoptés; et cette circonstance prouve une flexibilité de talent peu commune. A ceux de ses ouvrages que nous avons cités, nous ajouterons son *Théâtre italien*, où il a donné au personnage fantasque et bizarre d'Arlequin une physionomie nouvelle et plus aimable, en lui attribuant des vertus sociales et domestiques, au moyen desquelles, sans cesser d'être comique, il devient intéressant; et sa traduction de *Don-Quichotte*, écrite avec élégance et correction, comme tout ce qui est sorti de sa plume, mais où l'excès même de ces qualités a produit un grand mal, en dénaturant le caractère si original de Sancho, au point de transformer presqu'en valet bel-esprit, ce rusé, mais grossier compagnon du héros de la Manche. Il est cependant nécessaire de remarquer que les vers dont l'admirable roman de Cervantes est parsemé, et qui, dans l'ancienne traduction, ne sont pas lisibles, sont très-agréables dans celle de Florian. Enfin, *Voltaire et le serf du Mont Jura*; la touchante églogue de *Ruth*; un *Éloge* en prose *de Louis XII*; l'*Histoire d'un jeune Espagnol*; le poème de *Guillaume Tell*, composé pour la plus grande partie en prison; celui d'*Éliezer et Nephtali*, et quelques poésies légères complètent la liste de ses ouvrages. La première édition de ses œuvres est celle de Didot, 1784, 1786 et ann. suiv., 24 vol. in-18, ou 11 vol. in-8. Quelques personnes préférent l'édition de 1812, en 16 vol. in-18. Plusieurs de ses ouvrages n'ont paru que dans ce format. Quelques-uns ont été traduits dans la plupart des langues de l'Europe : *Gonzalve* l'a été en danois, par J. K. Host, Copenhague, 1800-1801, 2 vol. in-8.

FODÉRÉ (François Émanuel), docteur en médecine, d'une famille originaire de Bessan, et connue depuis deux siècles dans la république des lettres, est né à St-Jean-de-Maurienne, le 8 janvier 1764. Après avoir pris ses degrés à la faculté de Turin, il vint se perfectionner à Paris. De retour dans sa patrie, les connaissances qu'il possédait déjà sur la médecine légale, le firent nommer médecin-juré du duché d'Aoste; il obtint aussi la place de médecin du fort de Bard. Lorsque la Savoie fut réunie à la France, M. Fodéré prit du service dans l'armée française en qualité de médecin militaire. A l'époque où les écoles centrales furent instituées, il obtint la chaire de physique et de chimie à celle des Alpes maritimes, et fut aussi membre du jury d'instruction publique du même département. La ville de Marseille lui offrit la place de médecin de son hôtel-dieu et de l'hospice des insensés; et il fut élu secrétaire de la société de médecine de la même ville. Il a lu à l'académie de Marseille, en 1816, une *Notice sur les poisons minéraux*, dont les Annales de la société de médecine de Montpellier (octobre 1814) ont rendu un compte avantageux. Le roi d'Espagne, Charles IV, pendant son séjour à Marseille, le nomma son médecin-consultant. En 1811, Ferdinand VII, alors à Valençay, l'appela auprès de lui en qualité de médecin. Quelques tracasseries qui lui furent suscitées, l'obligèrent à donner sa démission. En 1814, la chaire de médecine légale de la faculté de Strasbourg ayant été mise au concours, ce médecin alla la disputer, et remporta la victoire sur plusieurs concurrens d'un mérite distingué. M. Fodéré a publié divers écrits estimés : dans tous on reconnaît un homme instruit, et surtout un véritable ami de l'humanité. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Opuscules de médecine philosophique et de chimie*, Turin, 1789, in-8. Cet ouvrage a souvent été réimprimé. Il a été traduit en allemand par G.-W. Lindemann, Berlin, 1796, in-8. — *Essai sur la phthisie pulmonaire, relativement au choix à donner au*

régime tonique ou au relâchant, etc. Marseille, an 4, in-8. Ce livre renferme une excellente doctrine, et mérite toute l'attention des praticiens.—*Les lois éclairées par les sciences physiques*, ou *Traité de médecine légale et d'hygiène publique*, Paris, an 7, 3 vol. in-8. La seconde édition de ce livre important a été imprimée à Bourg (chez Janinet) en 1812, et publiée en 1816, à Paris, avec le portrait de l'auteur, 6 vol. in-8, sous ce titre : *Traité de médecine légale et d'hygiène publique*, etc., avec le portrait de l'auteur. Ce livre est le plus beau titre de gloire de M. Fodéré. Avant lui, rien de complet n'avait été publié sur un sujet qui intéresse la société entière. A l'aide des plus savantes recherches, l'auteur a porté la lumière sur toutes les questions que peut offrir la médecine légale. Cet ouvrage, composé dans un excellent esprit, est également utile à l'homme de loi et au magistrat. Peut-être pourrait-on lui reprocher d'être un peu verbeux; mais ce défaut est effacé par l'intérêt soutenu des matières et par la vaste érudition qui brille à chaque chapitre.—*Essai de physiologie positive, appliquée spécialement à la médecine pratique*, Avignon, 1806, 3 vol. in-8.—*De apoplexiâ disquisitio théorico-pratica*, un vol. in-8, Avignon, 1808.—*De infanticidio*, Strasbourg, 1814, in-8. Cette dissertation a valu à l'auteur la chaire qu'il occupe à Strasbourg. —*Traité du delire, appliqué à la médecine, à la morale et à la législation*, Paris, 2 vol. in-8. M. Fodéré est associé correspondant de l'académie royale des sciences de Turin.

FOKKE (Arend), philosophe et littérateur hollandais, naquit à Amsterdam le 3 juillet 1755. Son père, Simon Fokke, qui y exerçait l'art de la gravure, voyant de bonne-heure dans son fils de grandes dispositions pour les études abstraites, lui fit apprendre les mathématiques en même temps qu'il s'appliquait à l'etude des langues mortes et vivantes; il y fit des progrès si rapides qu'à l'age de dix-neuf ans il en parlait plusieurs, et avait la réputation d'être un excellent mathématicien. Il aurait désiré faire un cours régulier d'études à l'une des universités de son pays, mais la fortune médiocre de ses parens s'y opposa; et forcé de prendre un état, il se décida pour celui de libraire, comme le plus analogue à son amour pour les sciences et les belles-lettres. Il s'établit dans sa ville natale, en 1778, et y exerça la librairie pendant seize ans, mais avec peu d'avantage, ses travaux littéraires lui dérobant un temps qu'exigeaient les soins de son état. Ayant obtenu une place au greffe de la ville d'Amsterdam, il eut le loisir, qu'il avait tant désiré, de se livrer à l'étude des sciences, et c'est de cette époque principalement que datent la plupart des ouvrages dont il a enrichi la littérature de son pays, et dont le nombre est fort considérable. En 1810, lors de la réunion de la Hollande à l'empire français, Fokke eut le malheur, avec beaucoup d'autres employés hollandais, de subir une grande réduction dans ses appointemens, ce qui le réduisit à un état approchant de l'indigence. Le chagrin qu'il en ressentit, mina lentement sa santé, et il y succomba le 15 novembre 1812, à l'âge de 57 ans. Indépendamment d'un grand nombre de traités ou dissertations morales, philosophiques, littéraires et satiriques, Fokke a publié plusieurs ouvrages qui lui assurent une place distinguée parmi les meilleurs auteurs hollandais. Voici les principaux : *Catéchisme des arts et des sciences*, 11 vol. in-8.—*Dictionnaire ironique et comique*, 1797, 3 vol. in-8.—*Voyage comique à travers l'Europe*, 1805, 7 vol. in-8, avec fig.—*Un peu de tout* (Iets overs alles), 1808, 3 vol. —*L'an trois mille, rêve*, 1797.—*Traité sur la physionomie de l'homme*, 1811.—*L'Helicon moderne*, 1802, satire très-ingénieuse contre le genre de littérature qu'on appelle *sentimental*, et qui a beaucoup contribué à en faire sentir le ridicule, et à le faire abandonner.—*L'Hélicon antique*, 1805, etc.

FONCEZ était président du tribunal criminel de Jemmapes, lorsqu'il fut député par ce département au conseil des cinq-cents, en mars 1798. Le 2 fructidor an VI (1798), il s'opposa à ce que l'article 49 du projet de loi de Jourdan, sur la conscription, devint applicable aux départements réunis, attendu que la loi de la réquisition n'avait pu être promulguée en 1793 dans ces départements. Le 12 fructidor, il fit une motion sur la vente des domaines nationaux, et sur la dette consolidée, qu'il présenta comme le seul moyen de rétablir un crédit public et national. Le 27 du même mois, il proposa de réduire au quart du taux ac-

tuel, le bénéfice beaucoup trop considérable, selon lui, des administrateurs. Cet avis fut adopté par le conseil. Le 14 nivôse an VII (1799), M. Foncez combattit le projet de Villers sur la poste aux lettres, et témoigna son étonnement de ce que la France, plus riche en population et en territoire, ne tirait pas des postes aux lettres un produit plus élevé que dans l'ancien régime, surtout lorsque le tarif ancien avait été déja considérablement augmenté. Le 15 thermidor même année, il dénonça diverses dilapidations. Il ne fut point appelé au corps législatif après le 18 brumaire (9 novembre 1799); mais il devint, le 5 août 1800, juge à la cour d'appel de Bruxelles, et ensuite membre de la Légion-d'honneur. Il exerçait encore les mêmes fonctions judiciaires en 1810.

FONFRÈDE (Jean-Baptiste Boyer), né à Bordeaux, en 1766, d'une famille de riches négocians, avait été quelque temps ecclésiastique avant d'entrer dans le commerce. Il se maria, passa en Hollande, et ne revint en France qu'à l'époque de la révolution, dont il embrassa les principes avec toute l'énergie, mais toute la loyauté d'un homme de bien. Revenu à Bordeaux, il y obtint en peu de temps l'estime des maisons de commerce les plus considérables, et fut envoyé par elles, à Paris, pour y défendre leurs intérêts auprès de l'assemblée législative. Député en septembre 1792, par le département de la Gironde, à la convention nationale, Fonfrède y justifia toutes les espérances de ses commettans, et se prononça avec un courage qu'il porta jusques sur l'échafaud, contre les artisans des troubles et des malheurs de la France, « qui, tous, avait-il coutume de répéter souvent, n'étaient pas à Coblentz. » Le 25 décembre 1792, il accusa Marat d'avoir insinué qu'il fallait un dictateur, vota la mort sans appel et sans sursis, dans le procès de Louis XVI, défendit la liberté de la presse attaquée le 8 mars 1793, par la faction qui se prétendait exclusivement républicaine, insista le surlendemain pour donner des jurés au tribunal révolutionnaire, et, à cette occasion, s'écria : « Nous avons fait la révolution pour avoir des jurés. » Le 14, il signala courageusement le comité insurrecteur qui, quatre jours auparavant, avait résolu l'assassinat à domicile des députés les plus illustres et les plus énergiques du côté droit, et demanda l'arrestation de ceux qui le composaient. Elu secrétaire le 21, il fit déclarer le 7 avril, malgré la menaçante opposition de la montagne, que le général Custines, dont les jacobins proscrivaient déjà la tête, avait encore la confiance de la convention. Le 16 mai, il s'étonna que Marat trouvât encore des défenseurs dans l'assemblée, et demanda contre lui, le décret d'accusation, qui fut rendu dans la même séance. Lorsque quelques factieux, se disant députés par les trente-cinq sections de Paris, vinrent, avant le mois de mai 1793, demander l'expulsion des chefs de la députation de la Gironde, et d'un grand nombre de députés du côté droit, Fonfrède s'offensa de ne pas voir son nom sur leur liste honorable, et dans un discours, remarquable par le courage et le talent, il établit un parallèle, effrayant de vérité, entre les rebelles de l'ouest et les pétitionnaires séditieux des faubourgs St-Antoine et St-Marceau. La convention, digne encore, à cette époque, de sa haute mission, s'honora elle-même, en élevant le 2 mai suivant, Fonfrède au fauteuil de la présidence, et en le créant, le 21 du même mois, membre de la commission des douze. Toutefois, cette énergie ne fut pas de longue durée; opprimée, asservie, décimée par des tyrans sortis de son sein et qui conspiraient son humiliation et sa ruine, la convention cessa d'exister au 31 mai, et dès-lors, commencèrent les proscriptions. Décrété d'arrestation après les attentats de cette journée, sur la proposition de Bourdon, de l'Oise, qui en avait été l'un des plus criminels instigateurs (*voy.* Bourdon), Fonfrède, sur la demande de Marat, fut excepté de cette mesure, comme n'ayant pas signé les ordres du comité des douze. Cependant, Fonfrède ne cessait de correspondre avec son département, et toutes ses lettres, qui ne tardèrent pas à être interceptées, étaient remplies d'une profonde indignation contre les crimes récens qui venaient, dans la personne de ses collègues et de ses amis, d'enlever à la république ses plus illustres défenseurs; en même temps, il réclamait avec une énergie toujours nouvelle, qu'un rapport fût fait sur les représentans arrêtés. Tant de noblesse, de courage et de persévérance, importunèrent enfin la montagne, qui jusques-là, par un reste de pitié ou plutôt par quelques considérations politiques, avait ménagé son beau-frère Ducos et lui, parce

que dans le procès de Louis XVI, ils s'étaient réunis à ceux de leurs collègues qui avaient voté comme elle. Fonfrède et Ducos furent donc abandonnés et livrés à la haine d'Amar, qui les comprit le 3 octobre 1793, dans le décret d'accusation qu'il proposa, au nom du comité de sûreté générale, contre les honorables victimes des proscriptions des 31 mai, 1er et 2 juin précédens (*voy.* Amar). Mis en jugement, avec ses collègues, devant le tribunal révolutionnaire, Fonfrède fut condamné à mort dans la nuit du 30 au 31 octobre 1793, et conduit à l'échafaud dans la matinée du 31. Depuis l'instant de sa condamnation jusqu'à celui de son supplice, les ténébreuses voûtes de la conciergerie ne cessèrent de retentir de ses chants républicains. En se rappelant le dévouement héroïque avec lequel Fonfrède et Ducos prirent, dans toutes les circonstances, la défense des droits du peuple violés et de leurs amis proscrits, on peut dire d'eux qu'ils ne furent pas moins les martyrs de l'amitié que ceux de la république.

FONTAINE (P.-F.-L.), célèbre architecte de Paris, a dirigé, avec M. Percier, l'érection de la plus grande partie des monumens qui ont été commencés ou élevés sous le gouvernement de Napoléon, entre autres l'arc du Carrousel, qui obtint, en 1810, le grand prix de première classe, établi par l'institut pour l'architecture. M. Fontaine était alors architecte du Louvre, des Tuileries et des bâtimens impériaux; il a conservé le même emploi sous le gouvernement royal. Il a été aussi un des chefs de bataillon de la garde nationale de Paris, où il est chef de bataillon honoraire depuis le commencement de 1816. M. Fontaine a publié, en société avec M. Percier : *Description des cérémonies et des fêtes qui ont eu lieu pour le mariage de S. M. l'empereur Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise*, 1810, grand in-folio. —*Choix des plus belles maisons de plaisance de Rome et de ses environs*, 1810-13, in-folio, complet en douze livraisons.— *Recueil de décorations intérieures concernant tout ce qui a rapport à l'ameublement*, 1812, in-folio, en douze livraisons.—M. Brunet lui attribue : *Palais, maisons, et autres édifices modernes, dessinés à Rome, publiés à Paris* (par Percier, Fontaine et Bernier), 1798, in-folio.

FONTANELLE (Jean-Gaspard-Dubois de), homme de lettres, etc., né à Grenoble le 29 octobre 1737, cultiva les lettres et la philosophie, publia différens ouvrages en vers et en prose, et donna en 1768 un drame intitulé : *Ericie* ou *la Vestale*, dirigé contre le fanatisme religieux et les vœux monastiques, qui fut défendu par la police, et que le public se fit gloire de protéger. Cette pièce, pleine de pensées fortes et de beaux vers, fut suivie de beaucoup d'autres productions littéraires qui justifièrent la réputation de son auteur, et parmi lesquelles nous citerons : — *Métamorphoses d'Ovide*, traduction nouvelle, 1766, 2 vol. in-8.; 1778, 2 vol. in-12; 1780, 2 vol. in-12; et avec des notes, 1802, 4 vol. in-8; 1806, 2 vol. in-12. Le traducteur a suivi le texte de Jouvency. Sa traduction, sans être aussi élégante que celle de l'abbé Banier, est du moins plus exacte. — *Naufrage et Aventures de Pierre Viaud*, 1768, 1770, 1780, in-12, très-souvent réimprimé; ouvrage devenu populaire. —*Anecdotes africaines, depuis l'origine ou la découverte des royaumes qui composent l'Afrique jusqu'à nos jours*, 1775, in-8. — *Nouveaux Mélanges sur différents sujets, contenant des essais dramatiques, philosophiques et littéraires*, 1781, 3 vol. in 8.—*Anna*, ou *l'Héritière galloise*, traduit de l'anglais, 1788, 4 vol. in-12.—*État actuel de l'empire ottoman, par Ali-Abesci, qui a résidé plusieurs années à Constantinople, attaché au service du grand seigneur*, trad. de l'anglais, 1791-93, 2 vol. in-8.—*Cours de belles-lettres*, 1813, 4 v. in-8., publié par M Renauldon, petit-fils de l'auteur; cet ouvrage est plus élémentaire que celui de La Harpe, et moins sec que celui de Batteux. Fontanelle avait entrepris une *Histoire universelle ancienne;* on en commença l'impression en 1769, mais il ne paraît pas qu'on l'ait continuée. Devenu successivement un des rédacteurs du *Journal de Politique et de Littérature* et du *Mercure de France*, puis professeur à l'école centrale du département de l'Isère depuis la révolution, Fontanelle mourut le 15 février 1812.

FONTANES (Louis marquis de), naquit à Niort, en 1762, d'une famille protestante. Il s'adonna à la littérature, et s'y était déjà fait un nom à l'époque de la révolution. Alternative-

ment poëte et journaliste, il fut toujours dévoué à la cause du royalisme, lorsqu'il paraissait ne défendre que celle de la modération, occupa divers emplois peu importans, fut compris dans la proscription du 18 fructidor comme rédacteur du *Mémorial*, publié en son nom et en celui de MM. de La Harpe et de Vauxcelles, et n'obtint de célébrité politique qu'après la révolution du 18 brumaire an 8. Rappelé à l'institut, où il avait été remplacé pendant sa proscription, il fut ensuite nommé membre du corps-législatif, dont il devint le président en janvier 1803. A dater de cette époque, il prononça presque tous les discours d'apparat qui avaient pour objet les victoires, la gloire et le génie de Napoléon : nous nous bornerons à en citer seulement quelques esquisses, afin de mettre le lecteur à même de juger sous le point de vue politique l'éloquence de M. de Fontanes. En mars 1806, il disait à l'empereur : « Le monde se croit revenu à ces temps où la marche des vainqueurs était si rapide, que l'univers semblait plutôt le prix de la course que celui de la victoire..... Les maisons souveraines brillent d'un nouvel éclat en se rapprochant des rayons de votre couronne ; mais on aime surtout à louer en vous *ce désir d'épargner le sang des hommes*, que vous avez si souvent manifesté. » Après la paix de Tilsitt, il assura Napoléon que la postérité dirait un jour de lui, « que la destinée du pauvre occupait aussi celui qui faisait celle de tant de rois. » Nommé grand-maître de l'université, au mois de septembre 1808, il jura, sur les saints évangiles, d'être fidèle à ce prince et à sa dynastie, prononça, en janvier 1809, le discours de clôture de la session, et s'écria, en recevant les drapeaux espagnols envoyés de Madrid : « L'empereur est trop accoutumé à vaincre pour que nous remarquions dans son histoire un triomphe de plus ; il suffit de dire qu'après quelques marches il était bien au-delà de l'Ébre, où s'arrêta Charlemagne, et que, *supérieur à tous les grands hommes* qui le précédèrent, il ne trouva point de Roncevaux. » On le vit encore, à la paix de Vienne, venir complimenter le monarque au nom de l'université, et lui apprendre que « cette fille aînée des rois disait autrefois, pour relever l'éclat de son origine, qu'elle avait eu Charlemagne pour son père ; mais que désormais elle citerait son nouveau fondateur avec plus d'orgueil que le premier. » Ces discours méritaient une nouvelle récompense, et le 6 février 1810, une place au sénat paya M. de Fontanes de ses éloges. La réception de M. Étienne, comme membre de l'institut en 1811, fournit à l'infatigable panégyriste une source abondante de louanges, dont la répétition fatiguerait plus aujourd'hui le lecteur qu'elles ne parurent fatiguer alors celui qui en était l'objet. Il est cependant juste de remarquer que, dans cet amas d'adulations aussi rebutantes par leur excès que par leur monotonie, on reconnaît toujours le rhéteur exercé, et quelquefois l'orateur éloquent. Après les funestes campagnes de Russie et de Saxe, M. de Fontanes commença néanmoins à mettre dans ses discours ce qu'on pourrait appeler *une énergie prévoyante*. « Le premier devoir du sénat envers le monarque et le peuple est la vérité, disait-il, le 27 décembre 1812, à ce même Napoléon qu'il voyait déjà chancelant sur son trône ; les circonstances qui rendent ce devoir plus rigoureux encore, etc. » Le 1er avril 1814, il vota son expulsion du trône de France, opina pour que les Français fussent déliés du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté, et contribua au rappel de la maison de Bourbon. Admis, le 22 avril, à l'audience de Monsieur, il lui dit : « Tout parle à l'université de la gloire de vos ancêtres. François Ier fut le restaurateur des lettres ; Louis-le-Grand immortalisa son règne par la protection qu'il leur accorda ; c'est au roi, votre auguste frère, qu'appartient la gloire de perfectionner cette institution, pour le bonheur des peuples et le soutien du trône. » Il fit ensuite partie de la commission chargée de rédiger la charte constitutionnelle, fut créé pair par le roi le 4 juin 1814, puis remplacé à l'université par M. de Bausset, et décoré du grand cordon de la légion-d'honneur, le 17 février 1815. L'invasion de Bonaparte l'obligea de se tenir un peu à l'écart ; mais après le retour du roi, il fut chargé de la présidence du collége électoral des Deux-Sèvres ; et on le comptait encore, en 1816, parmi les pairs de France qui honorent cette chambre par leurs talens. Il est aussi membre du conseil privé. Si, comme personnage politique, M. de Fontanes peut encourir une censure sévère, il doit être, comme

orateur et comme poëte, mis au nombre des écrivains les plus distingués de l'époque actuelle. La preuve éclatante de ses talens oratoires se trouve dans vingt discours, parmi lesquels nous indiquerons l'oraison funèbre de Washington, prononcée le 8 pluviôse an 8, dans la chapelle des Invalides; son discours au pape, lorsqu'il vint à Paris pour sacrer Napoléon, et celui qu'il prononça, comme vice-président de l'académie française, dans la séance d'installation de cette société savante, le 24 avril 1816. M. de Fontanes est particulièrement remarquable par la délicatesse avec laquelle il traite cette partie de l'art que l'on a nommée *bienséances oratoires*. On en trouve surtout l'exemple dans son discours sur les drapeaux envoyés de Naples, où il montra les égards les plus nobles et les plus touchans pour le malheur des Bourbons expulsés de ce royaume, ainsi que dans celui qui avait pour objet la translation de l'épée du Grand-Frédéric à Paris, après la victoire de Iéna, et dans lequel il sut conserver, au milieu de l'orgueil de la victoire, le respect dû à la mémoire d'un héros. Comme poëte, M. de Fontanes a aujourd'hui très-peu de rivaux : il joint, à la grandeur des pensées, une versification pleine de nerf, de pompe et d'harmonie, et l'on doit regretter que ses productions dans ce genre soient si peu nombreuses. Nous ajouterons aux ouvrages de cet écrivain que nous avons déjà cités : *Nouvelle traduction de l'Essai sur l'homme, de Pope*, 1783, in-8.—*Le Verger*, poëme, 1788, in-8. —*Poëme sur l'édit des non-catholiques*, qui a remporté le prix de l'académie française, 1809, in-8.—*La journée des morts*, poëme séculaire, ou *Chant pour la fédération de* 1790, in-8. — *Le retour d'un exilé; ode sur la violation des tombeaux de St-Denis*, 1817, in-4 et in-8. Cette ode, que l'auteur avait lue dans la séance générale de l'institut du 24 avril, et dont le succès a rappelé les plus beaux jours de l'académie française, a été imprimée au profit des pauvres; elle est insérée dans le *Moniteur* du 9 mai 1817. On savait, dans la république des lettres, dès 1790, qu'il s'occupait d'un poëme épique, intitulé : *La délivrance de la Grèce*, dont on trouve un fragment dans les Mémoires de l'institut et dans le *Nouvel almanach des Muses* de 1810. Ce fragment présente le portrait de Thémistocle et d'Aristide : c'est un morceau achevé. On le retrouve dans le recueil intitulé : *Leçons de littérature et de morale*, par MM. Noël et De Laplace, où se trouvent cités divers autres fragmens des écrits de M. de Fontanes. Cet auteur avait lu à l'institut, en 1796, un *Fragment historique de la vie de Louis XI, faisant partie d'un travail sur les principales époques de l'histoire de France*. M. Ersch prétend que M. de Fontanes a travaillé, pendant la révolution, au journal des *Amis de la constitution monarchique*, et on lui attribue aussi les *Remarques sur les beautés de l'Énéide*, qui ont été imprimées avec la traduction de Delille, pour le ve et vi^e livre.

FONVIELLE (B.-F.-A.), né à Toulouse vers 1770, se montra, dès le commencement de la révolution, ennemi des principes qui l'avaient amenée; il se fixa à Marseille vers 1791, y demeura longtemps ignoré, et parut, à l'époque du 31 mai, avoir embrassé la cause de l'honorable parti qui avait succombé dans la convention. Nommé, à cette époque, l'un des commissaires chargés de proclamer et d'organiser l'insurrection contre la faction qui venait de détruire la représentation nationale, il se rendit d'abord à Lyon, où était réunie l'assemblée départementale; se sauva précipitamment de cette ville, lorsqu'elle fut occupée par les troupes sous les ordres de Kellermann et Dubois de Crancé; traversa la Suisse et une partie de l'Italie, et rentra à Marseille par Gênes. De cette ville il alla à Toulon, alors occupé par les Anglais; Toulon rendu à la république, Fonvielle erra en Espagne, passa en Italie, et fut enfin trouver à Vérone, le prétendant, qui l'admit au nombre de ses agens secrets. Rentré en France, après le 9 thermidor, Fonvielle voulut y remplir les instructions dont il avait été chargé à Vérone. Les intrigues qu'il pratiqua à Marseille, n'eurent pas un résultat heureux; on voulut l'arrêter en pleine bourse, comme émigré; il conserva sa liberté en se défendant avec vigueur, fut contraint de quitter cette ville, et se rendit à Paris. On a de M. Fonvielle, un grand nombre d'ouvrages, en vers et en prose, tous d'une extrême médiocrité, et dont la plupart ne sont connus que de son imprimeur et de son libraire.

FORBIN (Auguste, comte de), était, sous le gouvernement impérial, chambellan de la princesse Pauline (Borghèse), sœur de l'empereur. Il fut, après le second rétablissement des Bourbons, nommé membre de l'académie royale des beaux-arts, et directeur des Musées royaux, à la place de M. Denon. Il est récemment de retour d'un long et intéressant voyage en Grèce, et dans la Palestine, entrepris par l'ordre du gouvernement, qui avait mis une frégate à sa disposition. Il s'est occupé de littérature avec quelques succès de salon, et son *Charles Barimore*, production sentimentale assez médiocre, a eu trois éditions. Il a présenté au roi Louis XVIII, en juillet 1816, un tableau dont le sujet est la mort de Pline l'ancien, pendant l'éruption du Vésuve de 79. Deux autres compositions du même auteur, exposées au salon de 1817, ne sont pas sans mérite.

FORDYCE (George), célèbre médecin anglais du 18e siècle, né en 1736 aux environs d'Aberdeen, montra de telles dispositions dès sa plus tendre jeunesse, qu'il obtint le grade de maître ès-arts à quatorze ans. Il continua ses études à l'université d'Edimbourg, où il se fit remarquer par le célèbre Cullen. Admis au doctorat en 1758, il répandit de nouvelles lumières sur le mécanisme des fluxions, et sur la nature du liquide qu'elles charient. Sa thèse, *De Catarrho*, a été insérée dans divers recueils, et notamment dans le *Thesaurus* de Sandifort. Attiré par l'éclat dont brillait l'université de Leyde, Fordyce, quoique docteur, n'hésita point à se remettre sur les bancs de cette fameuse école, qu'il fréquenta assidûment pendant plusieurs mois. Après avoir ainsi complété son éducation médicale, il revint en Angleterre, et se fixa dans la capitale. Peu favorisé des biens de la fortune, il espéra trouver dans la carrière de l'enseignement un moyen d'existence honorable et lucratif. Il ouvrit en conséquence des cours particuliers de médecine, consacrés surtout aux branches de la science négligées par les autres démonstrateurs, bien qu'essentiellement utiles, telles que la chimie, la pharmacologie, la thérapeutique et la pathologie. Le manuel qu'il composa pour l'usage de ses auditeurs franchit bientôt l'enceinte de l'école, et fut mis au nombre des livres classiques. Nommé, en 1770, médecin de l'hôpital St-Thomas, membre de la société royale en 1776, et du collége des médecins en 1786, Fordyce remplissait avec honneur ces diverses fonctions, auxquelles se joignit une pratique assez étendue, lorsqu'il fut attaqué d'une hydropisie de poitrine à laquelle il succomba le 25 juin 1802, laissant plusieurs ouvrages remarquables par des vues neuves et des expériences curieuses, parmi lesquels nous citerons les suivans : *Principes d'agriculture, et préceptes sur la végétation*, Edimbourg, 1765, in-8, fig. ; Londres, 1771, in-8, fig. (en anglais) ; traduits en allemand, avec des notes et des additions, par le docteur François-Xavier Schwediauer, Vienne en Autriche, 1777, in-8.—*Elémens de médecine pratique*, Londres, 1768, in-8; ibid., 1770, 1777, 1784 (en anglais); traduit en allemand, d'abord en 1769, puis par Chrétien-Frédéric Michaélis, Breslau, 1797, in-8. C'est le Manuel qui servait de texte aux leçons de l'auteur. On lui doit de plus un *Traité de la digestion des alimens*, et cinq *Dissertations sur la fièvre simple*, dont il termina la dernière quelque temps avant sa mort. Ce qui contribua davantage encore à la réputation, de Fordyce, fut sans contredit, la belle série d'expériences qu'il entreprit, en 1774, avec autant de zèle que de talent, sur la température des animaux en général, et du corps de l'homme en particulier. Il résulte de ce travail intéresssant que l'animal à sang chaud, tel que le mammifère et l'oiseau, possède la faculté précieuse de résister à l'excès du froid. — Fordyce (Guillaume), oncle du précédent, suivit la même carrière, et a publié des ouvrages estimés, parmi lesquels on remarque un *Essai sur l'importance de la rhubarbe*, pour lequel la société d'encouragement lui décerna une médaille d'or.

FORESTIER, né en 1737, avocat à Cusset, à l'époque de la révolution, et depuis procureur-syndic de son district, fut élu, en septembre 1792, député du département de l'Allier à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Envoyé en mission dans les départemens de la Nièvre, en août 1793, il y mérita la réputation d'un des agens les plus dévoués de la tyrannie. Voici l'extrait d'une lettre adressée par lui, pendant sa mission dans la Nièvre, au comité révolutionnaire

de Moulins : « Je suis étonné de votre embarras ; il vous manque des farines : prenez-en chez les aristocrates ; il vous manque des blés : organisez votre armée révolutionnaire, et mettez sur l'échafaud les fermiers et propriétaires qui seront rebelles aux réquisitions ; il vous manque des logemens, emparez-vous des hôtels de vos détenus : en un mot, que rien ne vous arrête dans vos mesures. » Ce n'était pas à prêcher le pillage que se bornait l'atroce proconsul. « Rien n'est plus beau, s'écria-t-il un jour, rien n'est plus majestueux qu'un tribunal révolutionnaire ; que cette foule d'accusés qui y passent avec une rapidité incroyable, et que ces jurés qui font feu de file. » C'est avec un tel langage, que ne sauraient excuser ni les circonstances ni la rigueur des lois révolutionnaires, que Forestier et ses pareils ont attaché à leur nom un opprobre et une exécration ineffaçables. Envoyé, en novembre 1794, en mission dans les départemens des Hautes et des Basses Pyrénées, il y suivit les mêmes principes. Ayant pris une part active à la révolution du 1er prairial an 3 (20 mai 1795), il fut décrété d'arrestation sur la demande de Sévestre. Condamné le 10 prairial (29 mai), à la réclusion, par la commission militaire de Paris, comme complice de Bourbotte, Romme, Goujeon etc., il fut compris dans l'amnistie du 4 brumaire an 4, (25 octobre 1795) et se retira dans son département. La loi du 12 janvier 1816 l'a banni de la France.

FORFAIT (Pierre-Alexandre-Laurent) né à Rouen en 1752, y fit de très-bonnes études ; fut envoyé, en 1773, à Brest, et y exerça les fonctions d'ingénieur jusqu'en 1782, qu'il accompagna le comte d'Estaing à Cadix. Rappelé en France, par la paix de 1783, il fut chargé d'établir au Hâvre, des paquebots qui, destinés à se rendre dans les colonies française et aux États-Unis d'Amérique, devaient réunir à la promptitude de la marche, la possibilité de transporter des marchandises et un grand nombre de passagers. Forfait obtint un succès signalé dans cette construction. Il venait de remplir, en Angleterre, pour le ministère de la marine, une mission d'une haute importance, lorsqu'en septembre 1791, il fut élu député de la Seine-Inférieure à l'assemblée législative, où il tint un juste milieu entre l'exaltation des partis. Après la session, il alla reprendre ses fonctions au Hâvre, y fut arrêté un moment, par suite des ordres du député alors en mission dans la Seine-Inférieure, et remis peu de temps après en liberté, par un arrêté du comité de salut public qui connaissait l'utilité de ses talens. Le jour où cette nouvelle parvint au Havre, tous les citoyens, et sur-tout les ouvriers qui étaient sous ses ordres, s'empressèrent de venir le féliciter. Bonaparte, élevé au consulat, et qui se rappelait d'avoir vu Forfait en Italie, l'appela au ministère de la marine, le 3 frimaire an 8 (24 novembre 1799), mais il n'occupa pas deux ans ce poste éminent, et donna sa démission en 1801, deux jours après la signature des préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre. Nommé conseiller-d'état, il devint successivement inspecteur-général de la flottille dirigée contre l'Angleterre, commandant de la légion-d'honneur, préfet maritime au Hâvre, puis à Gênes. Desservi par des envieux qui parvinrent à lui faire perdre la confiance du gouvernement, il se retira dans sa famille ; mais le sentiment des injustices qu'il avait éprouvées influa sur sa santé, et les suites d'une apoplexie le mirent au tombeau. Il est mort à Rouen le 8 novembre 1807.

FORKEL (Jean-Nicolas), docteur en philosophie, est né à Meerder, le 22 février 1749, s'appliqua, dès son bas âge, à l'étude de la musique, devint organiste à Gœttingue, et mit à contribution la bibliothèque de l'université de cette ville, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à s'en former une des plus riches et des plus nombreuses que l'on connaisse sur l'objet de ses études. Il fut ensuite nommé directeur de musique de l'université de Gœttingue. On a de lui entre autres écrits, presque tous relatifs à l'étude de cet art : — *Sur la théorie de la musique*, Gœttingue, 1774, in-4. — *Bibliothèque musico-critique*, Gotha, 1778, in-8, 3 vol. — *Sur la meilleure organisation des concerts publics*, Gœttingue, 1779, in-4. — *Histoire générale de la musique*, Leipzig, 1788-1802, in-4, 2 vol. C'est l'ouvrage le plus complet et le plus profond qui existe sur cette matière. — *Histoire du Théâtre italien*, traduction de l'italien d'Arteaga, avec des notes, Leipzig, 1789, in-8, 2 vol. — *Algemeine litteratur der musick* (Littérature générale de la musi-

que), Leipzig, 1790; ouvrage destiné à faire connaître tous les écrits qui ont été publiés sur cette matière depuis les Grecs jusqu'à nos jours. Ce livre, conçu sur le plan le plus vaste, et dont l'exécution laisse peu de choses à désirer, manquait à l'histoire générale des sciences. Comme compositeur, M. Forkel a publié des *oratorios*, des *cantates*, des *chansons*, des *symphonies*, des *sonates* et des *concertos* pour le clavecin.

FORLENZE (Le docteur J.), célèbre oculiste, né dans le royaume de Naples, a fait à Paris et dans toute l'Europe, un grand nombre d'opérations. Ce fut lui qui, en 1805, rendit momentanément la vue à M. Portalis, alors ministre des cultes. Il était à Marseille dans le mois de mars 1815, et il y fit, en présence d'un grand concours et des personnes les plus distinguées, avec beaucoup de sang-froid et une admirable dextérité, un grand nombre d'opérations de cataracte; il ne s'est pas moins honoré par sa philantropie que par son talent, en opérant gratuitement grand nombre d'indigens dans les villes où il s'arrêtait. On a de lui: *Considération sur l'opération de la pupille artificielle, suivies de plusieurs observations relatives à quelques maladies graves de l'œil*, 1805, in-4.

FORSTER (Jean-Reinhold), célèbre naturaliste et voyageur d'origine anglaise, naquit le 22 octobre 1729, à Dirschaw, petite ville de la Prusse polonaise, dont son père était bourguemestre. Il étudia successivement au gymnase de Berlin et à l'université de Halle les langues tant anciennes et modernes qu'orientales, et consacra ses loisirs à acquérir de nouvelles connaissances, par l'étude de la philosophie, de la géographie et des mathématiques. Une tentative d'établissement qu'il fit en Russie ayant eu peu de succès, il partit pour Londres, en 1766, muni de bonnes recommandations, mais assez mal pourvu d'argent. Peu après son arrivée en Angleterre, il reçut du gouvernement russe une gratification de cent guinées; puis il augmenta ce fonds du produit de la traduction des Voyages de Kalm et d'Osbeck, écrits en suédois, et qu'il reproduisit en anglais. Il était occupé à donner dans le Lancashire des leçons de langue française et allemande, et d'histoire naturelle, lorsque, sur la réputation méritée qu'il avait d'être profondément versé dans cette dernière science, il fut choisi pour accompagner en qualité de naturaliste, le capitaine Cook dans son deuxième voyage autour du monde. Il partit avec son fils âgé de 17 ans, jeune-homme en qui les connaissances avaient devancé les années (*voy.* ci-après J.-G.-A. Forster). Malheureusement le caractère du naturaliste nuisit à la considération que commandait son profond savoir. Impérieux et violent, il indisposa en peu de temps contre lui tous les officiers de *la Résolution*. La dureté de son caractère força même le capitaine Cook de le mettre deux fois aux arrêts, pour avoir maltraité sans motifs quelques naturels des îles du grand Océan. Les plaintes que le chef de l'expédition, à son retour en Angleterre, porta contre cette conduite au comte de Sandwich, premier lord de l'amirauté, ne contribuèrent pas peu à préparer les chagrins cruels que Forster devait éprouver. On rejeta la relation qu'il avait rédigée; on lui refusa sa part dans une somme de 2000 liv. ster. qu'il devait, d'après un arrêté de l'amirauté, partager par moitié avec Cook: enfin on sembla ne vouloir négliger aucun des moyens qui pouvaient le frapper à-la-fois dans sa fortune et dans son orgueil. Quoique les violences et les prétentions de Forster fussent dignes d'une censure sévère, il est difficile de ne pas voir, dans l'espèce d'acharnement que l'on mit à son égard, les effets de l'amour-propre national, qui ne voulait pas qu'un étranger pût parler en son nom dans le récit d'une entreprise *britannique*. Bientôt on découvrit un nouveau grief contre lui. Son fils avait publié en anglais et en allemand une relation du voyage autour du monde. On supposa que le père avait eu beaucoup de part à cet ouvrage; Wales, astronome de l'expédition, lui reprocha hautement d'en être le véritable auteur. Comme Forster avait contracté l'engagement de ne rien publier séparément de la relation officielle, il encourut l'animadversion du gouvernement, et mécontenta les personnes qui s'intéressaient à lui. On l'accusa aussi d'avoir inséré dans ce livre des réflexions déplacées sur le gouvernement anglais, et des faussetés sur les navigateurs qui avaient dirigé l'expédition. Toutes ces circonstances rendirent son séjour à Londres si désagréable, qu'il se décida à quitter l'Angleterre: mais avant de pouvoir exécuter cette résolution, il éprouva des embarras pécuniaires

qui le firent priver de sa liberté. Telle était la récompense qu'il recevait d'un voyage pénible et dangereux entrepris pour l'avantage et la gloire de l'Angleterre. Frédéric II, roi de Prusse, dont il avait fixé l'attention depuis un certain temps, et qui lui avait écrit, lui fournit, en 1780, les moyens de payer ses dettes, le fit venir à Halle, pour y professer l'histoire naturelle, et lui donna l'inspection du jardin botanique : l'année suivante, Forster obtint le degré de docteur en médecine. Malgré le zèle qu'il apportait à tout ce qui pouvait faire fleurir l'université de Halle, son caractère lui fit encore des ennemis parmi ses collègues dans cette nouvelle carrière. Il y avait d'ailleurs en lui un penchant destructif de tout le bonheur qu'il eût dû goûter dans sa situation : un goût désordonné pour le jeu épuisait et les émolumens de sa place, et le produit de ses compositions littéraires. Cependant il compta, pour les plus heureuses de sa vie, les dix-huit années de son séjour à Halle. La mort de deux de ses fils vint, sur la fin de sa carrière, agraver les maux dont il commençait à souffrir, et il y succomba le 9 décembre 1798. Kurt-Sprengel, professeur à Halle, prononça son éloge, dans lequel il flatte peut-être un peu trop son caractère moral; mais il ne dit, sur ses vastes connaissances en histoire générale, en géographie physique et morale, en histoire naturelle, rien que de juste et d'exact. Le talent de bien observer, que Forster avait eu l'occasion de mettre en pratique, se joignait chez lui à une lecture immense : il savait profiter avec succès de ce double avantage; et en lisant ce qu'il a écrit, on voit qu'il connaissait une infinité de faits, dont l'homme, qui ne puise son instruction que dans les livres, ne peut avoir même une idée incomplète. En histoire naturelle, il avait de la prédilection pour les vues grandes et générales : son auteur favori était Buffon, qu'il citait comme un modèle de style. Il jouissait de l'amitié de ce grand homme. Il avait entretenu aussi une correspondance suivie avec Linné, dont il fait ressortir le grand talent pour bien décrire les productions de la nature. Il savait dix-sept langues mortes et vivantes, et entre autres, le copte et le samaritain. Il avait la répartie vive et des saillies heureuses; mais il ne savait pas toujours les réprimer, ni cacher sa façon de penser, ce qui lui fit beaucoup d'ennemis, notamment en Angleterre. Il avait été, en 1775, reçu docteur en droit à Oxford; il était membre de la société des antiquaires et de la société royale de Londres, et de beaucoup d'autres réunions savantes. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons en anglais : *Introduction à la minéralogie*, Londres, 1768, in-8.—*Catalogue d'insectes anglais*, Warrington, 1770, in-8.—*Flora Americæ septentrionalis* (*or a Catalogue of the plants of nord America*), ibid., 1771, in-8.—*Characteres generum plantarum, quas in itinere ad insulas Maris australis collegerunt, descripseruut, delinearunt, annis* 1772-1775, *J. R. Forster et G. Forster*, Goettingue, 1776, in-4, traduit en allemand par J. S. Kerner, ib., 1776, in-4. C'est le premier ouvrage qui ait été composé sur les productions de la nature dans ces contrées lointaines; il contient soixante-quinze nouveaux genres de plantes.—*Observations faites dans un voyage autour du monde, sur la géographie, l'histoire naturelle et la philosophie morale*, Londres, 1778, in-4, en anglais; traduit en allemand par son fils. Berlin, 1783, grand in-8; en hollandais, Haarlem, 1788, grand in-8; en suédois, par fragmens insérés dans la bibliothèque historique, en 1785; en français, par Pingeron, formant le 5e vol. de l'édition française, in-4, du 2e voyage de Cook. Ce livre contient le résumé du voyage. L'auteur envisage d'abord, sous plusieurs points de vue généraux, les objets qui font la matière de ses observations, et qui sont relatifs à la géographie physique, à l'histoire naturelle, et au tableau moral des îles qu'il a vues dans le cours de sa longue navigation. Il passe ensuite aux détails, et traite ce vaste sujet avec un art que l'on ne peut assez admirer. Tout ce qui concerne la géographie physique, est du plus haut intérêt. Ce que dit Forster, par induction des choses qu'il a vues, sur les productions nouvelles dont il est probable que la Nouvelle-Hollande enrichira le domaine de l'histoire naturelle, décèle sa profonde sagacité. Son livre est un des plus riches en idées grandes et neuves; il abonde en instructions solides. L'auteur s'y montre éclairé, et pénétré d'une reconnaissance religieuse pour le souverain auteur de toutes choses. Quels qu'aient pu être les démêlés de Forster avec Cook, il n'en existe pas la moindre trace dans cet ouvrage :

le nom de l'immortel navigateur n'y est cité qu'avec les expressions de l'attachement et de l'admiration.—*Zoologiæ Indiæ rarioris Spicilegium*, avec une traduction en allemand, Halle, 1781, in fol; Londres, 1790, in-4; 2e édition, augmentée, Halle, 1795, in-fol. — *Tableau de l'Angleterre pour l'année 1780, continué par l'éditeur jusqu'à l'année 1783*, 1784, in-8; l'auteur le traduisit en allemand.— *Histoire des découvertes et des voyages faits dans le Nord*, Francfort-sur-l'Oder, 1784, grand in-8; traduit en anglais, Londres, 1786, in-4; traduit en français, d'après la version anglaise, par Broussonnet, Paris, 1788, in 8. La manière dont ce sujet est traité, prouve les vastes connaissances de l'auteur.—Divers morceaux dans les journaux littéraires anglais et allemands, et des *Mémoires* dans les recueils dont il était membre. Tous annoncent un homme profondément instruit, et doué d'une grande sagacité.

FORSTER (Jean-Georges-Adam), fils du précédent, né en 1754, à Nassenhubem, près de Dantzig, après avoir fait de bonnes études à St-Pétersbourg, suivit, comme nous l'avons dit, son père dans son voyage autour du monde. A son retour, il se rendit à Paris, delà en Hollande, et se dirigeait vers Berlin, lorsque le landgrave de Hesse lui offrit une chaire de professeur d'histoire naturelle, qu'il occupa jusqu'au moment où, en 1784, le roi de Pologne lui en fit accepter une à l'université de Wilna, où il fut promu au grade de docteur en médecine. Catherine II, jalouse de toute espèce de gloire, avait voulu, en 1787, faire exécuter une expédition autour du monde; elle nomma Forster historiographe de cette entreprise. La guerre avec les Turcs fit échouer ce noble dessein; et Forster, qui ne pouvait rester oisif, alla en Allemagne, où il acquit une nouvelle réputation par la publication de plusieurs Mémoires sur l'histoire naturelle et la littérature. L'électeur de Maïence le choisit pour son premier bibliothécaire. Il remplissait cet emploi avec distinction, quand les Français s'emparèrent de Maïence en 1792. Alors Forster, qui avait embrassé avec ardeur les principes de la révolution française, fut choisi par les Maïençais formés en convention nationale, pour aller à Paris demander leur réunion à la république. Il était encore dans la capitale de la France lorsque les Prussiens reprirent Maïence; ce qui lui fit perdre, et tout ce qu'il possédait, et ses manuscrits, qui tombèrent dans les mains du prince de Prusse. Il éprouva bientôt de nouveaux chagrins. Une femme qu'il aimait à l'adoration lui fut infidèle. Toutes ces contrariétés lui inspirèrent la résolution de quitter l'Europe, et d'entreprendre un voyage à l'Indostan et au Tibet. Il commença en conséquence l'étude des langues orientales; mais sa santé était trop altérée par les secousses qu'il avait éprouvées : il mourut à Paris le 12 janvier 1794. On a de lui entre autres écrits : *Voyage autour du monde sur le vaisseau* la Résolution, *commandé par le capitaine Cook, dans les années* 1772-1775, Londres, 1777, 2 vol. in-4 (en anglais). Il le traduisit en allemand de concert avec son père, et y fit diverses additions, Berlin, 1779-1780, 2 vol. in-4; ibid., 1784, 4 vol. in-8. — *Réplique aux remarques de M. Wales sur la relation du dernier voyage de Cook, publiée par M. Forster*, Londres, 1778, 1 vol. in-8. — *Mélanges*, ou *Essais sur la géographie morale et naturelle, l'histoire naturelle et la philosophie usuelle*, Leipzig et Berlin, 1789-1797, 6 vol. in-8, en allemand. Les deux derniers volumes portent aussi le titre *d'Écrits politiques de J. Forster*, et ont été publiés par Huber après la mort de l'auteur. — *Tableaux de la partie inférieure du Rhin, du Brabant, de la Flandre, de la Hollande, de l'Angleterre, de la France*, pris dans les mois d'avril, de mai et de juin 1798, Berlin, 1791-1794, 3 vol. in-8. Ce livre, quid'ailleurs manque par fois d'exactitude et d'impartialité, atteste que l'auteur joignait à beaucoup d'instruction un esprit vif et original.

FORTIA D'URBAN (Le comte Agricole-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine de), d'une famille originaire de Catalogne, est né à Avignon le 18 février 1756. Il a reçu tous ces noms de baptême, parce qu'il a été tenu sur les fonts par la ville d'Avignon, dont son père était alors viguier, et que chacun des magistrats lui a donné le sien. M. de Fortia fut nommé chevalier de la légion-d'honneur, le 26 mars 1811; il est membre de plus de dix académies, telles que celles d'Avignon, de Marseille, de Toulouse, des antiquaires de Rome, de Viterbe, etc. etc. On a de lui un grand

nombre d'ouvrages remplis d'érudition, mais qui ne sont peut-être pas exempts de paradoxes. Nous en citerons une partie: *Traité d'arithmétique*, in-8, 1781, 1790, 1794. On y remarque des vues neuves et profondes. La première édition renferme, de plus que les deux autres, la résolution de quelques problèmes généraux sur les divers systèmes de numération. — *Principes et questions de morale naturelle*, Yverdon, 1784, in-12; 3e. édition, Avignon, 1803, in-12, petit format; idem, Paris, 1804, in-12. L'édition d'Avignon contient quelques additions importantes. — *Traité des progressions par addition* 3e. édition, 1795, in-8. — *Vie de Xénophon*; suivie d'un *Extrait historique et raisonné de ses ouvrages*, 1795. — Édition grecque et latine du *Traité d'Aristarque de Samos*, sur les distances du soleil et de la lune, la 1re qui ait été publiée en France, et dont le texte a été revu sur sept manuscrits; suivi de *l'Histoire de ceux qui ont porté le nom d'Aristarque, avant Aristarque de Samos, et du commencement de celle des philosophes qui ont paru avant ce même Aristarque*, 1810, in-8. Cette histoire n'a pas été continuée. — *Introduction à l'étude de l'histoire ancienne*, 1805-1809, 10 vol. in-12. Le premier volume a reparu, en 1811, sous le titre de *Mémoire pour servir à l'histoire ancienne du globe terrestre*. — *Plan d'un Atlas historique portatif* (de 216 cartes en 6 vol. in-12), avec un *Catalogue raisonné des géographes grecs*, ouvrage inédit de Luc Holsténius, in-12. — *Tableau historique et géographique du monde, depuis son origine jusqu'au siècle d'Alexandre*, 1810, 4 vol. in-12. Les trois derniers volumes sont consacrés aux traditions historiques relatives aux Celtes ou Gaulois. Cet ouvrage doit avoir une suite. — *Vie de Pétrarque*, 1804, in-16, avec deux portraits. — *Projet d'une nouvelle histoire romaine*, lu à Rome par l'auteur, à l'académie des Lincées, où il a obtenu une médaille d'or; in-8, avec six planches en taille-douce, 1813.

FORTIA DE PILES (Le comte ALPHONSE-TOUSSAINT-JOSEPH-ANDRÉ-MARIE-MARSEILLE DE), de la même famille que le précédent, né à Marseille le 18 août 1758, a publié entre autres écrits: *Correspondance philosophique de Caillot Duval*, Nanci (Paris), 1795, in-8, recueil de mystifications assez originales, et que l'éditeur assure être *historiques*: si ce fait est vrai, c'est un des monumens les plus curieux de la crédulité humaine. — *Voyage de deux Français en Allemagne, Danemarck, Suède, Russie et Pologne, fait en* 1790-92, Paris, 1796, 5 vol. in-8; ouvrage estimé pour son exactitude. (Le compagnon de voyage de l'auteur était le chevalier de Boisgelin, mort en 1816.) — *Examen de trois ouvrages sur la Russie* (Voyage de M. Chantreau; Révolution de 1762, par Rhulières; et Mémoires secrets sur la Russie, par Masson), 1802, in-12. — *Quelques erreurs de la Géographie universelle de M. Guthrie et du Cours de cosmographie de M. Mentelle*, Marseille, juin 1804, in-8. — *Coup-d'œil rapide sur l'état présent des puissances européennes, précédé d'observations critiques sur deux ouvrages politiques, publiés en l'an* 5 (par MM. Pommereuil et Ginguené), Paris, 1805, in-8. Cet ouvrage n'a pu être mis en circulation qu'en 1814. — (Avec M. G. D. S. C.) *Souvenirs de deux anciens militaires*, ou *Recueil d'anecdotes inédites ou peu connues*, ibid.; 1813, in-12. — M. de Fortia de Piles a été éditeur de *Malte ancienne et moderne, par L. de Boisgelin*, édition française, 1809, 3 vol. in-8; il a fait graver, avant la révolution, plusieurs ouvrages de musique instrumentale, et fait représenter sur le théâtre de Nanci, de 1784 à 1786, quatre opéras de sa composition.

FOSCOLO (HUGO), est né, vers 1772, dans l'île de Zante. Doué d'une ame énergique et d'une imagination ardente, il embrassa avec passion les principes de la liberté naissante; et lorsque le général Bonaparte eut détruit l'antique gouvernement de Venise, qui fut remplacé par un régime démocratique, Foscolo accourut dans cet état régénéré, peut-être dans l'espoir de s'y élever aux emplois distingués dont il se sentait digne, mais sans doute aussi entraîné par cet enthousiasme républicain qui paraît avoir toujours été le sentiment le plus puissant sur son ame. Ses espérances ne tardèrent pas à être cruellement déçues par le traité de Campo-Formio, en vertu duquel Venise passa sous la domination autrichienne. Cette honteuse vente d'hommes, dont on a vu si souvent, depuis, se renouveler le déplorable exemple, porta dans l'ame de

Foscolo la plus violente indignation, qu'il a exhalée dans l'ouvrage intitulé *Ultime lettere di Jacobo Ortis*, dont nous parlerons plus bas, et dont la publication produisit une sensation étonnante en Italie. Obligé de renoncer aux plans politiques qu'il pouvait avoir formés, Foscolo obtint, par l'entremise du général italien Pino, avec lequel il était lié, un grade dans l'armée cisalpine. S'étant pris de querelle avec un juif nommé Wolf, fournisseur de l'armée française, il le provoqua, se battit, et blessa grièvement son adversaire. Quelques corps de troupes cisalpines s'étant rendus en France, Foscolo vint à Paris, où il fit un assez long séjour, pendant lequel il se lia étroitement avec Ginguené (*voy.* ce nom), dont la société lui était particulièrement agréable à raison de la profonde connaissance que celui-ci possédait de la littérature italienne. Revenu à Milan, il s'occupa de divers travaux littéraires, qui furent assez brusquement interrompus à l'occasion d'une tragédie qu'il fit représenter dans cette ville en 1811. Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie, croyant reconnaître dans cet ouvrage l'intention de fronder les idées religieuses, et plus encore la politique de Napoléon, allait exiler l'auteur, lorsque le général Pino, pour soustraire son ami à l'exécution de cette mesure, le fit partir pour Mantoue, chargé en apparence d'une mission militaire. Il y vécut tranquille et assez obscur jusqu'à l'époque de la chute du trône impérial en 1814. Alors, rendu à son activité naturelle, il se lia avec des officiers supérieurs de l'armée britannique, venus de Gênes à Milan. Toujours fidèle à ses principes, il plaida chaudement auprès d'eux la cause de l'indépendance italienne, déclarant toutefois que si sa patrie ne pouvait se gouverner par elle-même, il préférait pour elle un souverain de la maison d'Angleterre à un prince autrichien : préférence bien faite sans doute pour flatter la nation dans laquelle il reconnaissait l'existence d'un culte plus religieux envers cette liberté qu'il adorait toujours : mais la politique générale de l'Europe ne permit point l'accomplissement de ce vœu, dont il est d'ailleurs permis de douter, aujourd'hui, que la réalisation eût répondu au patriotisme de Foscolo. Il rentra donc dans l'inaction, dont l'invasion du roi Joachim dans l'Italie septentrionale, le fit sortir pour la seconde fois. Fidèle à sa noble chimère, il fut du nombre des généreux citoyens qui crurent la circonstance favorable pour affranchir leur patrie de la domination étrangère. Les victoires de l'armée autrichienne détruisirent bientôt cette brillante illusion, et Foscolo, qui n'avait pu déguiser ses sentimens et ses vœux, devenu suspect aux vainqueurs, crut devoir se retirer en Suisse, d'où il passa en Russie. Il n'y fit cependant pas un très-long séjour, et en 1817 il se trouvait à Londres. On conçoit aisément qu'avec le caractère que nous avons dépeint, Foscolo a dû se faire beaucoup d'ennemis : mais ceux même qui l'ont jugé avec le plus de sévérité, n'ont pas trouvé trop d'exagération dans la manière dont la spirituelle signora Albrizzi l'a peint dans son *Recueil de portraits*. « C'est un génie vif, rapide, nourri d'idées vigoureuses et sublimes. Compatissant, généreux, reconnaissant, il ne paraît être cependant qu'un sauvage grossier, en comparaison des philosophes de nos jours. La liberté, l'indépendance, sont les idoles de son cœur. Il se l'arracherait de la poitrine, si tous les sentimens qu'il en tire ne lui semblaient pas libres. Cette douce illusion le console : c'est comme une rosée qui rafraîchit son ame trop bouillante. S'il accorde un fil à l'amour impérieux, c'est pour le retenir ; mais c'est un fil long, faible et mal assuré contre le torrent impétueux de ses mâles passions. Sa vaste mémoire est une cire pour recevoir, et un marbre pour retenir. Intolérant par réflexion plus que par nature, il est adorateur outré des mœurs de sa patrie et contemplateur de celles de l'étranger. Tantôt il parle avec facilité, bonheur et éloquence, tantôt il est muet de voix et d'action ; et l'on dirait que l'existence ne lui est chère que parce qu'il peut en disposer selon son caprice. » Parmi les productions qui ont fait la réputation littéraire de Foscolo, on doit placer au premier rang ses *Lettres d'Ortis*. On a comparé cet ouvrage à *Werther* : mais cette conformité n'existe que dans la passion malheureuse dont sont consumés les héros de l'un et de l'autre roman : car *Ortis* idolâtre également et sa maîtresse et la liberté, réunion de sentimens dont l'idée est absolument neuve, et qui donne à ce caractère une physionomie aussi frappante qu'originale. De plus, ces deux per-

sonnages diffèrent par les nuances qu'indiquait la diversité du caractère national. Le héros de Gœthe est empreint de cet idéalisme et de ces vagues rêveries qui caractérisent le génie allemand : dans l'italien, malgré la fougue de son imagination, toutes les idées sont positives, et se dirigent vers un but déterminé. Du reste, également intéressans par leur sensibilité profonde, l'élévation de leur ame, et leur courageuse aversion pour l'injustice, *Ortis* et *Werther* attachent également le lecteur, et lui arrachent des larmes par l'excès de leurs souffrances et leur fin prématurée. Quelques puristes ont relevé des latinismes et des hellénismes dans le style de Foscolo; mais ils n'ont pu disconvenir que toutes les beautés de la langue, sous le rapport de l'harmonie et du coloris, n'y fussent répandues avec profusion. Les républicains de Venise lurent surtout avec enthousiasme les premières lettres, véritables philippiques contre la convention par laquelle la France les livrait à l'Autriche. Parmi les autres écrits de Foscolo, nous citerons : Un commentaire très-étendu sur le petit poème de Callimaque, intitulé *la Chevelure de Bérénice*, qui n'est connu que par la traduction latine de Catulle. Quelques savans prirent au sérieux ce commentaire, véritable badinage littéraire, dans le goût du *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, et s'attachèrent à relever gravement quelques erreurs qui s'y trouvaient, quoique l'ouvrage, dans son ensemble, prouvât une érudition peu commune; cet écrit de Foscolo fut publié en 1803.—*Dei sepolcri*, poème publié à Brescia, en 1807. Les Milanais y étaient fort maltraités; ils s'en vengèrent en jugeant avec beaucoup de rigueur la versification de cet ouvrage.—*Opere di Raimondo Montecuculli, illustrata da Ugo Foscolo*, Milan, 1808, vol. 1er, grand in-fol. dédié au comte Cafferelli, ministre de la guerre du royaume d'Italie. Malgré cette dédicace, Foscolo n'avait pas ménagé les français dans son ouvrage; il y parlait très-mal des commentaires de Turpin de Crissé, sur les œuvres de Montecuculli, et se plaisait à rabaisser les exploits des armées françaises en Italie, sous Charles VIII, Louis XI, et François 1er. D'un autre côté, il prétendait donner des manuscrits jusqu'alors inédits de Montecuculli, et une table de son système de l'art de la guerre, qu'il supposait inconnue; mais des érudits découvrirent dans l'édition latine des œuvres du général autrichien, faite à Vienne, en 1718, sur les manuscrits autographes, en langue italienne, non-seulement les tables, mais le fonds de la plupart des notes de Foscolo. Cette découverte lui fit tort, et l'empêcha de donner un second volume.—Il publia en 1806 une apologie du célèbre poème intitulé, *Il bardo della selva nera* par Vincenzo Monti, le premier des lyriques italiens modernes, avec lequel il était alors intimement lié; et cette apologie se trouve réunie au poème dans l'édition de Brescia. Mais s'étant brouillés ensuite, ce qui se conçoit sans peine à l'égard de deux caractères également fougueux, Foscolo, voyant Monti prêt de publier le commencement de sa traduction de l'*Iliade*, en vers *sciolti*, mit au jour presqu'aussitôt les deux premiers chants de l'*Iliade*, qu'il avait traduits aussi dans le même mètre; et il les accompagna de dissertations qui tendaient à dénigrer d'avance l'ouvrage de Monti, en faisant comprendre que celui-ci, ne sachant pas le grec, ne pouvait faire une bonne traduction d'Homère. Monti, pour se venger, révéla que ce qu'il y avait de bons vers dans les *Sepolcri* de Foscolo avait été fait par l'auteur du *Bardo*; et dès-lors toute liaison cessa entre les deux poètes. On croit que ce fut pour entrer en lice avec Monti, que Foscolo se mit à composer la tragédie, intitulée *Ajace*, dont nous avons parlé plus haut. Cette pièce fut représentée sur le grand théâtre de Milan le 9 décembre 1811; mais étant d'une longueur démesurée, manquant d'action, et n'offrant qu'une longue suite de déclamations philosophiques, elle n'eut aucun succès.

FOSTER (John), dernier orateur de la chambre des communes d'Irlande, membre du parlement, lord de la trésorerie d'Irlande, garde des archives et gouverneur du comté de Louth, etc., est fils aîné d'Antoine Foster, lord premier baron de l'échiquier d'Irlande. Né en 1740, il fut élevé au collége de la Trinité, à Dublin, et parut au barreau en 1766. Il obtint bientôt une place dans le parlement irlandais, et y représenta le comté de Louth, qui l'a depuis toujours réélu. John Foster se fit distinguer par un nouveau système des lois sur les

grains(*), qu'il fit adopter, et par son attention à encourager le perfectionnement des manufactures de toiles. En 1785, il fut élevé à la dignité de chancelier de l'échiquier d'Irlande, place qu'il résigna l'année suivante, pour remplir celle d'orateur de la chambre des communes qu'il conserva jusqu'à l'union, mesure à laquelle il s'opposa avec beaucoup de force. Nommé de nouveau chancelier de l'échiquier d'Irlande, en 1804, il conserva cette place jusqu'en 1812. Il a publié : *Discours sur le bill ayant pour objet d'accorder aux catholiques d'Irlande le droit de voter à l'élection des membres du parlement*, 1793, in-8. Il prétend que ce bill a une tendance directe à renverser le culte protestant, et à séparer pour toujours ce royaume de la Grande-Bretagne. — *Discours sur l'union proposée entre la Grande-Bretagne et l'Irlande*, 1799, in-8.

FOUCAULT - DE - LARDIMALIE (Louis, marquis de), était capitaine dans les chasseurs de Hainaut, lorsqu'il fut, en 1789, élu député de la noblesse du Périgord aux états-généraux. Il ne se fit connaître dans cette assemblée que par ses emportemens et ses violences, en défendant les prérogatives féodales et surannées, que réprouvaient également la philosophie, la justice, l'esprit du siècle et la volonté nationale, mais qu'une faction insensée et coupable s'obstinait à maintenir. Sans esprit et sans talent, le marquis de Foucault ne manquait pas cependant d'un instinct naturel pour les intérêts de son ordre, ce qui faisait dire à Mirabeau : « Qu'il redoutait plus son gros bon-sens que l'esprit et l'éloquence de beaucoup d'autres membres du côté droit. » Menacé dans une séance orageuse d'être envoyé à l'abbaye, il défia le côté gauche, déclara avec son collègue et son ami Faucigni : « Qu'il ne restait plus d'autre parti à prendre que de tomber à coups de sabre sur ces b.... là, » et sortit des bancs, la canne à la main, comme pour joindre l'exécution à la menace. Il combattit ensuite la loi sur le duel, parla plusieurs fois contre les clubs, fut un des signataires des protestations des 12 et 15 septembre, émigra après la session, servit en 1792 à l'avant-garde de l'armée des princes frères de Louis XVI, passa en 1793 à celle de Condé, et y fut employé comme officier dans les corps nobles. Rentré en France après l'amnistie de l'an 10, il se retira dans les terres qui lui restaient, et fut tué, en 1804, dans son château de Lardimalie, par la chute d'un mur qu'il faisait réparer. — Un autre individu de ce nom, juge au tribunal révolutionnaire, a été condamné et mis à mort avec Fouquier-Tinville et comme son complice, le 18 floréal an 3 (7 mai 1795).

FOUCHÉ (Joseph), duc d'Otrante, né à Nantes, le 29 mai 1763, reçut son éducation chez les oratoriens. Destiné à suivre la carrière de son père, capitaine de vaisseau marchand, il s'y était préparé par l'étude des mathématiques; mais sa complexion délicate et incapable de supporter les fatigues de la navigation, contraignit bientôt sa famille et lui-même à changer sa vocation. Pendant le temps qu'il avait passé à l'Oratoire, il avait pris une grande affection pour ses maîtres, et s'était livré avec beaucoup d'ardeur à l'étude; ces deux circonstances le décidèrent à s'attacher à cette congrégation, si célèbre par les talens distingués d'un grand nombre de ses membres, et les immenses services rendus par eux à l'éducation publique. Reçu dans l'institution de Paris, il se livra à l'étude avec un nouveau zèle, et ses efforts ayant été couronnés d'un plein succès, il se voua à l'enseignement, et professa successivement aux colléges de Juilly, d'Arras, et à l'école militaire de Vendôme. Nommé, à vingt-cinq ans, préfet du collége de Nantes, il résidait dans cette ville à l'époque de la révolution, dont il adopta les principes et embrassa la cause avec une exaltation enthousiaste, à laquelle se mêlait, dès-lors, une extrême ambition. Une société populaire venait de s'établir à Nantes; Fouché, qui avait été l'un de ses fondateurs, en devint un des membres les plus assidus et des plus ardens. L'exaltation politique était, à cette époque, un moyen assuré de popularité, et sous un système purement démocratique, la popularité seule pouvait conduire à l'influence et aux emplois. Fouché se plaça donc en première ligne dans les rangs populaires,

(*) Par suite de ce système, son pays natal eut non seulement de quoi nourrir tous ses habitans, mais encore put exporter annuellement pour 200 mille livres sterl. de blé.

Fouché.

[illegible]

[illegible] LAFONTAINE [illegible] Il est, [illegible] de [illegible] Il ne se [illegible] que par [illegible], en [illegible] et [illegible] [illegible] le [illegible] de [illegible] pas [illegible] pour les [illegible] [illegible] [illegible]

Fouché.

et quoique dépourvu de talens oratoires, il ne tarda pas à s'y faire remarquer par sa persévérance, son audace, et la factieuse énergie de ses propositions. Ces titres, qui n'étaient pas de nature à être méconnus alors, assurèrent à Fouché, en septembre 1792, les suffrages de la grande majorité du corps électoral du département de la Loire-Inférieure, et le portèrent à la convention nationale, où il s'était bien promis de jouer un rôle important. Toutefois, il ne se fit point remarquer dans les premiers mois de la session, et ce ne fut que lors de l'instruction du procès de Louis XVI, que l'on put juger à quel parti il allait s'attacher dans cette assemblée. Il vota sur toutes les questions avec la montagne, et dépassa en véhémence, dans la discussion relative à l'appel au peuple, ceux de ses membres dont la réputation révolutionnaire avait été jusques-là le mieux affermie. Dans l'impossibilité de se faire remarquer à la tribune, Fouché, ambitionna les missions, et fut envoyé en juillet 1792, dans le département de l'Aube, où le recrutement éprouvait de grandes difficultés. Par les seules voies de la persuasion et l'emploi des moyens les plus adroits, il réussit à faire partir cette jeune et nombreuse milice, dont la résistance, jusques-là invincible, n'eût pas tardé, si elle se fût prolongée, à attirer sur elle toute la rigueur du gouvernement conventionnel. Chargé, deux mois après, d'une mission nouvelle dans le département de la Nièvre, il n'y garda aucune mesure, et, en propageant l'affreux système du matérialisme, il proclama, en effet, la dissolution de tous les liens sociaux. Néanmoins, dans cette seconde mission, le sang ne fut pas moins épargné que dans la première; et si la raison et la justice eurent à s'affliger pendant sa durée, des excès les plus délirans, du moins l'humanité n'eut point encore à frémir sur des tombeaux. Désigné, en brumaire an 2 (novembre 1793), pour accompagner à Lyon le féroce Collot-d'Herbois, chargé de mettre à exécution le décret de destruction prononcé le 21 vendémiaire précédent (12 octobre), contre cette ville infortunée, Fouché écrivit à la convention, pour lui témoigner l'extrême répugnance qu'il éprouvait à accepter cette mission. Il se rendit néanmoins aux ordres du comité de salut public, qu'il n'était pas prudent de refuser, et dès le 20 brumaire (10 novembre), il signa une lettre adressée, par Collot-d'Herbois, à la convention, et dans laquelle ce barbare proconsul annonçait le supplice de tous ceux qui avaient prononcé la mort de Chalier (*voy.* ce nom), et l'anéantissement prochain de cette grande cité. Le 22 frimaire (12 décembre), Fouché attacha également son nom à une proclamation menaçante qui annonçait aux malheureux Lyonnais que le terme de leurs malheurs n'était point encore arrivé, et que « les représentans du peuple auraient le courage de traverser les vastes tombeaux des conspirateurs, et de marcher sur des ruines, pour arriver au bonheur des nations et à la régénération du monde. » Les pages sanglantes des *Moniteurs* des années 1793 et 1794, sont remplies de l'horrible correspondance qu'entretenaient alors les proconsuls avec le comité de salut public; nous renvoyons nos lecteurs à ces funestes annales de la démence et de la fureur pendant ces temps désastreux; il serait trop pénible pour nous, et surtout hors des proportions de cet ouvrage, d'y arrêter plus long-temps leurs regards. Deux réflexions, néanmoins, nous sont impérieusement commandées par la rigoureuse impartialité dont nous ne nous départirons jamais; elles nous paraissent même d'autant plus indispensables, qu'elles se rattachent à des faits connus; qu'elles soient ou non une justification suffisante ou une simple atténuation de la conduite de Fouché, pendant la durée de cette mission de sang, c'est sur quoi nos lecteurs et la postérité auront à prononcer. En premier lieu, il était passé en usage, sous la convention, entre les députés en mission dans les départemens et aux armées, que, lorsque l'un d'eux avait pris un arrêté, ou fait une proclamation, le nom de son collègue, présent ou non, était attaché de droit à cet acte, par le secrétaire ou l'imprimeur, chargés de le rédiger et de l'imprimer; en second lieu, Fouché, alors simple membre de la convention, n'eut jamais, pendant son séjour à Lyon, qu'une influence très-subordonnée à celle de Collot, lequel, membre dirigeant du comité de salut public, particulièrement pénétré de son esprit, et chargé d'accomplir ses intentions, eût infailliblement sacrifié son collègue, s'il eût mis quelqu'opposition à ses desseins. Cette

opposition exista cependant, et quoique Fouché conservât dans sa correspondance cette sorte d'ostentation du crime, qu'expliquerait assez l'excessive exaltation de son zèle révolutionnaire quand bien même il ne l'aurait pas crue alors indispensable à sa sûreté, les dénonciations dont il devint l'objet, aux jacobins, aussitôt après son retour à Paris, de la part des Lyonnais, complices de Collot et de Châlier, l'acharnement et la fureur avec lesquels il fut poursuivi par Couthon et surtout par Robespierre, tout-puissans dans le comité, et alors étroitement liés avec Collot, prouvent assez que dans les derniers temps de leur mission, une grande dissidence s'était établie entre les deux proconsuls. Telles sont les considérations qui nous paraissent devoir écarter de la tête de Fouché une partie de la terrible responsabilité qui pèse sur les destructeurs de Lyon: considérations bien faibles sans doute, si l'on examine l'énormité des forfaits qu'elles doivent balancer et l'époque où l'on peut commencer de les admettre, mais sur lesquelles la justice et la vérité ne permettaient pas de garder le silence. Avant de quitter Lyon, dont Collot était parti long-temps avant lui, Fouché manda à la convention la fin prochaine du cours des *justices nationales*, et la félicita sur la découverte de la conspiration d'Hébert, pour lequel il avait hautement manifesté depuis long-temps sa haine et son mépris, et qui, récemment encore, l'avait dénoncé à la tribune des jacobins comme un intrigant et un modéré. Les dénonciations portées contre Fouché, pendant son absence, n'avaient influé que faiblement jusques-là, sur les dispositions de cette société à son égard; ses ennemis l'attendaient pour lui porter des coups plus sûrs. De retour à Paris, le 19 germinal an 2 (8 avril 1794), il fit à la tribune des jacobins, un rapport sur Lyon; à peine l'eut-il terminé, que quelques membres demandèrent la parole contre lui; mais Robespierre jugeant que le moment de l'attaquer n'était pas encore venu, mit fin à ces premières escarmouches, et fit écarter la question en disant que le rapport était incomplet. Peu de jours après, Fouché prononça un discours en faveur de ses compatriotes calomniés. Le 16 prairial suivant (4 juin), il fut nommé président des jacobins. Une députation de la société populaire de Nevers s'étant présentée à celle de Paris, Fouché lui répondit « que l'ombre de Chaumette planait encore sur le département de la Nièvre. » A ces mots, Robespierre rompant le silence qu'il gardait depuis quelque temps, s'écria: « Il ne s'agit pas de jeter à présent de la boue sur la tombe de Chaumette, lorsque ce monstre a péri sur l'échafaud; il fallait lui livrer combat avant sa mort. » Invité par la société à venir se disculper, Fouché la pria de suspendre son jugement jusqu'au rapport des comités. Dénoncé de nouveau, peu de jours après, aux jacobins, par Robespierre, comme un conspirateur, un grand tumulte eut lieu; enfin, à la suite des propositions les plus violentes et des plus terribles menaces, il fut décidé que le nom de Fouché, serait rayé de la liste des membres; c'était le premier pas vers l'échafaud: Fouché qui ne s'y méprit point, devint dès ce moment le plus dangereux ennemi de Robespierre, et l'un des agens les plus actifs de la grande révolution qui se préparait, et qui éclata le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Trop fortement compromis dans les plus funestes événemens de la révolution, pour n'avoir pas à redouter le jour où la justice amènerait la vengeance, Fouché fit de fréquens, mais d'inutiles efforts, pour arrêter la marche rapide de l'esprit public, et se sépara ouvertement des hommes avec lesquels il venait de renverser Robespierre. Son intérêt et ce qu'il crut être sa sûreté, bien plus que sa raison, si juste et si droite quand les passions ne l'égarent point, ne tardèrent pas à le précipiter dans les rangs des anarchistes qui rêvaient la démocratie absolue et conspiraient pour l'établir. Attaqué bientôt dans la convention, comme leur complice, Fouché se rapprocha de Tallien, de Fréron, de Legendre et des courageux thermidoriens dont il s'était éloigné depuis la destruction du décemvirat, et trouva en eux des défenseurs généreux et reconnaissans, qui le protégèrent long-temps contre les haines de la réaction. Toutefois, leur appui même finit par devenir impuissant; dénoncé de toutes-parts, Fouché, à la suite d'un rapport fait à la convention par les comités auxquels les dénonciations avaient été renvoyées, fut décrété d'arrestation, sur la proposition de Boissy-d'Anglas, dans la séance du 22 thermidor an 3 (9 août 1795). Compris, le 4

brumaire suivant an 4 (26 octobre), dans l'amnistie politique décrétée par la convention, dans sa dernière séance, Fouché fut rendu à la liberté, et se retira, avec sa famille, dans la vallée de Montmorency, où il vécut assez long-temps, ostensiblement étranger aux affaires, mais sans cesser d'entretenir de nombreux rapports avec les partis qui divisaient alors la république. Appelé en vendémiaire an 7 (septembre 1798), par le directoire exécutif, aux fonctions d'ambassadeur de la république française près la république cisalpine, en remplacement de Trouvé, il arriva à Milan le 22 vendémiaire an 7 (13 octobre), lorsque cette république était divisée en deux partis, dont l'un était soutenu par les directeurs Rewbell, Merlin et Revellière-Lépaux, et l'autre par le directeur Barras. Brune qui avait eu jusques-là, de commandement de l'armée d'Italie, venait d'être remplacé, le 12 brumaire suivant, par le général Joubert; celui-ci, dévoué à la cause de la liberté: doué d'une imagination ardente et du caractère le plus énergique, s'entendit promptement avec Fouché, dont il devint, dès cette époque, l'ami particulier. Le général, et le nouvel ambassadeur qui venait de recevoir du directeur italien Sopransi et de 12 membres de deux conseils cisalpins, une protestation contre les changemens opérés par Trouvé dans l'organisation de cet état, jugèrent que Rewbell, Merlin et Revellière avaient résolu d'y opprimer le parti républicain, et cessèrent de reconnaître leurs ordres. En effet, Fouché adressa aussitôt au directoire cisalpin, un message relatif aux conspirations tramées contre l'indépendance de la république, et l'exhorta à développer plus d'énergie pour la défense de ses droits. « Citoyens directeurs, disait-il dans ce message, élevez vos ames au niveau des événemens; ne vous inquiétez pas de l'avenir; la solidité des républiques est dans la nature des choses; la victoire et la liberté couvriront le monde. » Cette énergie déplut à la majorité du directoire français, qui n'avait prétendu envoyer qu'un agent à Milan, et non pas un dictateur. Fouché fut rappelé, avec improbation; mais assuré de l'appui de Barras, retenu par les conseils de Joubert, et surtout décidé par sa propre énergie, il n'obéit point. Irrité de cette conduite, le directoire avait chargé Rivaud, ancien collègue de Fouché, et qu'il venait de lui donner pour successeur, de le faire arrêter s'il persistait dans sa résistance; mais l'ordre ne pouvait être exécuté sans l'aveu de Joubert, et Joubert se refusait absolument à le donner. Il fallut donc négocier; le directoire s'appaisa, et Fouché, profondément ulcéré et méditant dès-lors les moyens de se venger, revint à Paris où il vécut dans la retraite, mais suivant attentivement la marche des événemens qui rendaient tous les jours plus probable la chûte prochaine du directoire et le renversement de la constitution de l'an 3. Vers cette époque, (floréal et prairial an 7 (mai et juin 1799), le sort et un décret du corps législatif, ayant éloigné du directoire les ennemis de Fouché (*); leurs successeurs (**), parmi lesquels un seul (Sieyes), était remarquable par de grands talens et une vaste réputation, adoptèrent un nouveau système et de nouveaux hommes. Joubert fut nommé commandant de Paris, et Fouché lui-même reçut du nouveau directoire une mission en Hollande. Bourguignon venait d'être chargé du portefeuille de la police, dans les circonstances les plus critiques; toutes les conquêtes de la républiqne étaient perdues; son territoire, déjà envahi par l'anarchie, était sur le point de l'être par l'étranger, et les jacobins se réorganisaient. Ce ministre ne fit qu'apparaître. Nommé, le 5 messidor an 7 (23 juin 1799), il fut remplacé, dès le 13 thermidor suivant (31 juillet), par Fouché, à qui sa nomination avait été adressée en Hollande. Ici commence pour cet homme d'état, jadis tribun factieux et proscripteur impitoyable, une carrière nouvelle et plus importante. Éclairé par la réflexion et les leçons de l'expérience, toutes-puissantes sur les esprits supérieurs, il sentit, en prenant possession d'un pouvoir régulier, que le seul moyen de s'y maintenir et de rétablir la paix dans l'état, était de renoncer aux funestes doctrines qu'il avait professées jusques-là; aussi, à peine fut-il installé au ministère de la police, qu'à la suite d'un rapport sur la liberté intérieure des sociétés politiques et leur po-

(*) Rewbell, Revellière-Lépaux et Merlin.

(**) Sieyes, Roger-Ducos, et Moulin

lice extérieure, (rapport qui fut vivement attaqué à la société du manége, par Felix Lepelletier et Arena), il fit fermer la salle où se réunissait cette société, et brava les menaces que lui adressaient, de toutes-parts, ceux qui naguères plaçaient en lui toutes leurs espérances. Le général Joubert fut nommé, en même-temps et pour la seconde fois, au commandement de l'armée d'Italie. Il n'est pas inutile de dire ici un mot sur les plans conçus à cette époque, par quelques hommes d'état, qui, voyant la république placée entre deux dangers également imminens pour la liberté, les Bourbons et l'anarchie révolutionnaire, reconnaissaient l'indispensable et pressante nécessité de concentrer le pouvoir dans une seule main, en maintenant toutes les institutions hautement appelées par l'esprit et les lumières du siècle, et que la France, qui les avait achetées depuis dix ans, par tant de malheurs et de gloire, et n'avait fait que les entrevoir, était sur le point de perdre à jamais. Pour obtenir ce grand résultat, il fallait trouver un général capable à la fois de défendre l'indépendance de la république au dehors, et sa liberté au-dedans. Il n'y avait pas un jour à perdre; Bonaparte était en Egypte; Moreau refusait, Joubert accepta; mais assez de gloire ne s'attachait pas encore à son nom; il fallait avoir sauvé la France avant de la gouverner. Il partit, rencontra les russes en avant de Novi, et leur livra, le 17 août 1799, la bataille de ce nom, dans laquelle il perdit la vie. Cet événement, qui renversa toutes les espérances de Fouché, devint la cause du 18 brumaire. Les momens étaient précieux; les dangers de l'état ne pouvaient s'ajourner, et l'on cherchait de toutes parts quel serait le successeur de Joubert, lorsque Bonaparte, rapidement instruit, en Egypte, de ce qui se passait en France, débarqua tout-à-coup sur les côtes de Provence. Dès-lors toutes les incertitudes de Fouché furent fixées; il s'unit étroitement à ce général, et devint le principal instrument de son élévation, en rattachant à elle tous les intérêts révolutionnaires, qu'épouvantait l'immensité des dangers dont la république était menacée. L'effet de cette politique, si mal conçue et plus mal appliquée par les Bourbons, depuis le rétablissement de cette maison sur le trône de France fut, comme il avait été facile de le prévoir, de rattacher la presque totalité de la France à la cause du premier consul. Toutefois, quoique celui-ci reconnût tous les jours davantage de quelle utilité lui étaient l'expérience et les services de son ministre, jamais sa confiance en lui ne fut entière. L'étendue et la puissance des ressorts révolutionnaires et secrets dont Fouché s'était réservé la connaissance et l'usage en causait de vives inquiétudes au premier consul, et donnaient fréquemment lieu à l'inégalité d'accueil qu'il faisait à ce ministre, et que les courtisans ne manquaient jamais de remarquer. De là vinrent les nombreuses contre-polices qui s'élevèrent successivement contre la police générale, et commencèrent quelque temps avant l'explosion de la machine infernale (3 nivôse an 9 (24 décembre 1800). C'est par erreur que quelques biographes ont attribué au ministère de la police, la découverte de la conspiration du 25 vendémiaire de la même année (17 octobre 1800), qui précéda de trente-huit jours l'événement du 3 nivôse (*voy.* Arena, Ceracchi, Démerville): cette découverte ne fut due qu'aux imprudentes confidences de Démerville, l'un des conjurés, à Barère, et aux révélations faites par celui-ci au général Lannes, alors commandant de la garde consulaire, qui n'en informa Fouché qu'après en avoir instruit le premier consul. Quoi qu'il en soit, Bonaparte, qui crut entrevoir dans la manière irrégulière dont ces renseignemens lui étaient parvenus, la preuve d'une négligence coupable, ou peut-être de quelque chose de plus, de la part du ministre de la police, qu'il considérait comme conservant toujours des ménagemens pour le parti auquel il avait appartenu autrefois, songea dès-lors à faire contrôler tous les actes de ce ministre; mais la difficulté était d'y parvenir: c'était en quelque sorte un jeu de *ruse contre ruse*, et Fouché qui, même en s'en amusant, voulait en dégoûter Bonaparte, fit tomber souvent les principaux agens des polices du château dans des piéges tendus par lui-même, et auxquels il savait bien qu'ils n'échapperaient pas; le premier consul entrait en fureur en apprenant les grossières bévues de ses agens, et se hâtait de les remplacer par d'autres, qui ne tardaient pas à éprouver le même sort; ce jeu dura assez long-temps

ainsi. Cependant Fouché, reconnaissant tous les jours davantage de quelle nécessité il était pour lui d'effacer les préventions que conservait le premier consul sur ses liaisons avec les anarchistes, s'apprêtait à saisir, comme on le verra tout à l'heure, la première occasion favorable d'y parvenir; l'explosion de la machine infernale la lui offrit. A la première nouvelle de cet événement, la cour tout entière n'avait pas manqué d'accuser les jacobins et leur imprévoyant protecteur. Le premier consul revenait de l'Opéra, à l'instant où le ministre arriva aux Tuileries; dignitaires, ministres, grands officiers, courtisans de toute espèce, l'y avaient précédé : « Eh bien! lui dit le premier consul, en s'avançant vers lui avec colère, direz-vous donc encore que ce sont les royalistes? » Fouché, aux idées duquel divers renseignemens, antérieurement reçus, donnaient déjà une direction nouvelle, répondit avec beaucoup de sang-froid : « Sans doute, je le dirai, et qui plus est, je le prouverai.— Voilà qui est un peu fort, reprit le premier consul; vous le prouverez?—Oui, et je ne demande que quelques jours pour cela. » Les ennemis de Fouché triomphaient déjà de sa disgrâce, qu'ils regardaient comme certaine, lorsque St-Réjant et Carbon ayant été arrêtés et livrés au tribunal criminel de la Seine, les preuves de leur crime furent tellement établies, que tous deux furent condamnés à mort le 6 avril suivant (1801), environ trois mois après l'explosion. Ce fut à l'occasion de cette affaire que Fouché, dans une de ses conversations ordinaires avec le premier consul, lui dit ces paroles remarquables: « Je n'ai pas l'art de lire dans les cœurs; ainsi, toutes les fois qu'en sacrifiant sa vie, un homme voudra attenter à la vôtre, je ne connais aucun moyen de m'y opposer; mais ce dont je puis vous répondre, c'est que, dans toute conspiration tramée par deux individus, il y en aura un qui sera dans ma confidence. » Comme c'était au moment même où les agens royalistes, St Réjant et Carbon, venaient d'être découverts, qu'on avait acquis la preuve que le parti contraire voulait parvenir au même résultat, et qu'on avait trouvé chez un nommé Chevalier, qui fut condamné à mort presqu'en même-temps, le commencement d'une machine infernale, Fouché s'empara avec habileté de cet incident, pour détruire celles des préventions du premier consul dont nous avons parlé plus haut, et proposa l'exil de plusieurs individus, irréconciliables ennemis de l'ordre qui s'établissait, et dont la police retrouvait la trace dans tous les projets de conspiration. Dès-lors, il fut à peu près évident, pour le premier consul, que le ministre avait rompu tous ses engagemens avec les jacobins; et la puissance de l'un s'accrut avec la sécurité de l'autre. S'il est un reproche dont l'administration du ministre Fouché puisse être surtout défendue avec avantage, contre les attaques de l'esprit de parti, c'est celui d'avoir créé le système des conspirations; et ce n'est pas sans une véritable surprise que nous trouvons dans la *Biographie de* MM. Michaud, article Fouché, page 135, seconde colonne, ligne 42, cette phrase, contre laquelle s'élève le témoignage de la France entière : « Au besoin il (Fouché) savait inventer ou faire une conspiration, avec de simples manifestations de mécontentement. » La fausseté de ce fait est matérielle, à moins toutefois qu'on ne veuille considérer la machine infernale et les projets bien notoires, bien judiciairement prouvés, d'assassinat et de guerre civile de la part de Georges Cadoudal et de Pichegru, comme de simples *manifestations de mécontentement*; encore la découverte de cette dernière conspiration ne pourrait-elle pas être attribuée à Fouché qui, ainsi qu'on le verra plus bas, n'est rentré au ministère de la police que cinq mois après les arrestations de Pichegru et de Georges Cadoudal (28 février et 9 mars 1804). Au reste, il est public, et l'esprit de parti le plus haineux peut, seul, contester une vérité aussi avérée, que jamais ministre n'eut un éloignement plus systématique pour l'emploi des moyens de gouvernement qui résultent de ces abominables inventions. « L'existence d'un gouvernement nouveau, disait-il souvent, date toujours, dans l'opinion, de la dernière conspiration découverte, parce qu'une découverte de ce genre remet nécessairement en problème, ce que l'on croyait déjà affermi. » Mot profond et vrai, trop méconnu de nos jours. Fouché fut, pendant toute la durée du consulat, attaché aux intérêts de Mme Bonaparte, mais nous n'affirmerions pas que ce fut par aucun sentiment d'affection pour elle;

Il est même probable que le désir qu'avait alors le ministre de la police d'affaiblir et de détruire enfin l'influence de Lucien, qui, ayant le portefeuille de l'intérieur, entretenait une police en opposition à la sienne, l'avait attaché au seul parti, puissant à la cour, qu'il pût lui opposer. Lorsque, quelques mois après avoir signé le traité d'Amiens, avec l'Angleterre, (4 germinal an 10; 25 mars 1802), le premier consul crut sa puissance mieux affermie, il résolut de s'affranchir de la protection importune de son ministre de la police, contre lequel toute sa famille, qui avait épousé les ressentimens de Lucien, ne cessait de l'animer; le ministère de la police fut donc supprimé, en septembre de la même année, ses attributions réunies à celles du grand-juge (Regnier), et Fouché nommé sénateur, et titulaire de la sénatorerie d'Aix. Il resta 21 mois éloigné des affaires, mais sans rien perdre de l'activité inséparable de son existence. Souvent dans sa terre de Pont-Carré, bien d'émigré qu'il avait acquis de l'état, mais dont il avait payé l'exacte valeur à son ancien propriétaire; plus souvent à Paris, où il possédait un hôtel, rue du Bacq, Fouché ne continuait pas moins d'être le centre auquel se rattachaient tous les intérêts de la révolution. Il recevait, accueillait, consultait les personnages marquans dans tous les partis, et se préparait ainsi à reprendre les rênes d'un ministère dont l'impéritie de son successeur, la nouvelle des complots qui se liaient à Londres et à Paris, et surtout la certitude de l'arrivée en France de Georges Cadoudal et de Pichegru, faisaient déjà repentir le premier consul de l'avoir éloigné. C'était l'instant où Bonaparte allait placer sur sa tête la couronne impériale; il pensa que l'expérience, les conseils et l'influence de Fouché sur le parti révolutionnaire, qu'il était si nécessaire au premier consul de se ménager dans cette circonstance, lui étaient plus indispensables que jamais, et rétablit, en juillet 1804, le ministère de la police, auquel il rendit son ancienne organisation, et qu'il confia de nouveau à Fouché. A cette époque, Lucien, à la suite de son mariage qui avait excité de vives querelles entre Napoléon et lui, venait de quitter la France pour se retirer en Italie: ainsi aucun obstacle ne contrariait plus l'influence de Fouché; elle devint sans bornes; mais il eut la sagesse de n'en abuser jamais. Du moment où le premier consul eut été proclamé empereur, les intrigues avaient pris une direction analogue aux nouveaux intérêts de la dynastie. L'impératrice Joséphine, instruite par les confidences même de Napoléon, que, déjà dans plus d'une occasion, le ministre de la police l'avait pressenti sur la nécessité de contracter une alliance qui assurât des héritiers au trône impérial, ne voyait plus celui-ci qu'avec défiance, et avait changé en inimitié tous les sentimens de bienveillance qu'elle lui portait autrefois. L'empereur, dont la politique fut toujours de diviser tout ce qui l'entourait, se réjouissait de ces haines secrètes, pensant qu'il ne manquerait pas d'en résulter, de la part des uns et des autres, des révélations utiles à son pouvoir. Il nous paraît convenable de placer ici quelques considérations rapides sur l'homme d'état qui, ayant réussi, malgré des antécédens odieux, à se concilier tous les partis de l'intérieur, était devenu leur protecteur et leur appui commun contre leurs propres ressentimens et les passions de l'empereur, et qui, après s'être acquis, à la reconnaissance de la France, des titres qui seront recueillis par l'impartiale histoire, avait obtenu une réputation, toute européenne, que les factions qui l'ont proscrit s'efforcent vainement de contester. En reconnaissant que jamais police ne fut ni plus absolue ni plus arbitraire que celle du ministre Fouché, il est impossible de ne pas avouer que jamais aussi il n'en exista de plus active et de plus protectrice; de plus ennemie de la violence; qui pénétrât, par des moyens plus doux, dans le secret des familles, et dont l'action, moins sentie, se laissât moins apercevoir. S'il était jamais possible d'admettre, comme certains publicistes cherchent à nous le persuader aujourd'hui, qu'un despotisme doux est l'état le plus favorable à la société, Fouché serait sans doute le plus habile et le plus supportable de tous les visirs qui eussent existé; et c'est dans l'intérêt de son pouvoir *absolu*, que l'un des plus grands torts de Napoléon est certainement de n'avoir jamais connu de quel prix un tel homme était pour lui, et de l'avoir trop souvent blessé par d'injurieuses défiances, alors même qu'il en était le mieux servi. Ce qui eût dû le lui rendre plus précieux, fut

la cause constante, mais jamais avouée, de la jalousie haineuse que ce prince lui porta. Il ne pouvait lui pardonner l'immense empire qu'il exerçait sur l'opinion, et malgré lui-même, il le lui laissait souvent entrevoir. On a dit, avec raison, que sous la seconde administration de Fouché, la police avait été mise partout à la place de la justice; mais qui s'en plaignit jamais? Qui eût osé s'en plaindre? N'était-on pas trop heureux, sous le gouvernement absolu de Napoléon, de jouir d'une sécurité parfaite, dans sa personne, dans ses amis, dans ses biens? On n'a pas oublié que ce fut surtout à ces époques où l'empereur portait le fléau de la guerre aux extrémités de l'Europe, que Fouché, tenant véritablement dans sa main les rênes de l'état, maintenait toutes les parties de l'empire dans une paix profonde, dont s'étonnaient elles-mêmes les factions, toujours en présence et toujours contenues, sans autre moyen que la persuasion, sans autre arme que des circulaires. L'un des moyens qui lui réussirent constamment le mieux fut une extrême loyauté dans ses engagemens; il n'abandonna jamais ceux à qui il avait promis une fois son appui. C'est surtout à l'égard des chefs des départemens insurgés de l'ouest, qu'il réduisit ce principe en système, et il eut toujours lieu de s'en applaudir. On l'a vû se promener, seul, dans son jardin, et s'entretenir, pendant des heures entières, avec des chefs de chouans dont il avait ordonné l'arrestation, parce que leurs correspondances interceptées avaient donné la preuve qu'ils se rendaient à Paris dans l'intention de l'enlever ou de l'assassiner. A la suite de ces entretiens, il n'était pas rare d'entendre ces chefs, qui venaient d'avoir sa vie à leur disposition, déclarer « que souvent vaincus, ils venaient d'être subjugués pour la première fois, et que, de ce jour seulement, ils renonçaient à reprendre les armes. » On a, et l'on peut offrir la preuve, que les chefs dont il s'agit ici ont tenu parole; mais ce sont là de ces faits dont ne peut ni ne doit convenir la faction qui prétend avoir été rappelée par le vœu des Français, et qui s'est emparée de la rédaction d'une certaine Biographie que nous laissons à nos lecteurs le soin de nommer. On a dit que Fouché avait la surveillance du Temple, lors de la mort violente du capitaine Wright, arrivée en décembre 1805; mais on n'ignore pas qu'il ne l'avait pas seul; et d'ailleurs, l'avait-il le 6 avril 1804 (quatre mois avant sa seconde nomination au ministère de la police), lorsque Pichegru fut trouvé étranglé dans la tour du Temple? Ne serait-il donc pas plus naturel de conclure, ou que ces deux morts ont été l'effet d'un suicide, ou que la cause qui a produit l'une n'a pas été étrangère à l'autre? Pour nous, nous croyons de notre devoir de nous abstenir d'articuler aucune opinion personnelle sur des faits dont les causes ne sont pas parvenues à notre connaissance. Vainqueur de l'Autriche et de la Russie, à Austerlitz, Napoléon, de retour en France, après la paix de Presbourg (25 décembre 1805), conféra à Fouché, en récompense des services qu'il avait reçus de lui, pendant cette campagne, le titre de duc d'Otrante et une dotation dans les états de Naples. Le duc s'en montra reconnaissant en lui rendant de nouveaux services, et surtout en s'efforçant, après la paix de Tilsitt, de le détourner d'entreprendre la funeste guerre d'Espagne. La guerre ayant éclaté de nouveau, avec l'Autriche, en 1809, et l'Angleterre ayant saisi ce moment pour diriger une expédition contre les îles de la Zélande et Anvers, Napoléon, moins décidé par ses affections qu'entraîné par la nécessité, réunit dans les mains du duc d'Otrante, le portefeuille de l'intérieur à celui de la police. Tous les généraux étaient alors en Allemagne; un seul, et ce n'était pas le moins illustre (*), disgracié pour avoir fait entendre à Napoléon, sur le champ de bataille de Wagram, des vérités terribles et trop justifiées depuis (*Voy.* Bernadotte), était de retour en France, dans un déplorable état de santé. Le duc d'Otrante jeta les yeux sur lui pour sauver la Belgique menacée. Au cri de la patrie en danger, Bernadotte accourut. On sait par quels prodiges, dépourvu d'armes, de troupes et d'argent, mais soutenu par son zèle, son activité, la plus ingénieuse adresse et un inébranlable courage, il parvint à forcer l'ennemi à la retraite, et conserva la Belgique à l'empire. Ce service immense ne fut pardonné ni à lui ni au duc d'Otrante, et de lâches courtisans se hâtèrent de

(*) Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, aujourd'hui roi de Suède.

répandre avec perfidie, qu'une secrète intelligence régnait entre le prince et le ministre, et que celui-ci lui destinait le trône. Certes, si tel eût été l'arrêt de la destinée, il eût fallu en remercier le ciel; mais les choses n'étaient pas ainsi, et ce n'était que conditionnellement, et dans le cas seulement où Napoléon eût été tué, que la couronne impériale eut été déférée au prince qui fait aujourd'hui la gloire et le bonheur de la Suède. Toutes les mesures prises, à cette époque, dans l'intérieur, par le duc d'Otrante, attestent la prévoyance perçante, la force de volonté, la sagesse des combinaisons et l'étonnante activité de ce ministre. Sa disgrâce en fut le prix. De retour à Paris, après la paix de Vienne (octobre 1809), Napoléon lui retira le portefeuille de l'intérieur, lui témoigna une extrême aigreur sur les derniers événemens, et ne lui montra, depuis ce jour jusqu'au moment où il lui ôta le ministère de la police, qu'une réserve défiante. Ce moment arriva bientôt; on en a vu les causes; en voici les prétextes; ils sont de plusieurs natures, et aucun d'eux n'est dépourvu de vraisemblance. Le premier est relatif à Lucien; on prétendit, non sans quelqu'apparence de raison, que le duc d'Otrante, rapproché depuis quelque temps de la famille impériale, et instruit que l'empereur avait décidé, dès le mois de mai 1810, de faire arrêter son frère à Rome, avait fait prévenir ce prince du danger auquel il était exposé, et l'avait ainsi décidé à s'embarquer pour l'Amérique, projet qu'il effectua le 5 août de la même année (*voy.* BONAPARTE, Lucien). Le second se rapporte au mariage de l'empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise; on sait qu'un conseil privé avait été tenu aux Tuileries, lorsqu'il avait été question de ce mariage, et comme le duc d'Otrante, appelé à donner son avis, s'était alors expliqué en faveur d'une alliance avec la Russie, on attribuait sa disgrâce au crédit de la nouvelle impératrice. Enfin, une troisième cause beaucoup moins connue, mais beaucoup plus réelle, quoiqu'elle n'ait fait que décider ce qui était résolu depuis long-temps, fut celle que nous allons expliquer. Napoléon avait essayé, vers l'époque de son mariage, d'ouvrir, par l'entremise d'une maison de commerce de Hollande, et sans en instruire le duc d'Otrante, des négociations de paix avec l'Angleterre. Celui-ci, qui n'ignorait pas à quel point l'empereur, en s'alliant à la famille impériale d'Autriche, avait à cœur de se faire reconnaître par le gouvernement britannique, avait imaginé d'envoyer auprès du marquis de Wellesley, frère du duc de Wellington et membre du cabinet, un ancien officier irlandais, domicilié depuis long-temps en France, nommé Fagan. Surpris du peu d'accord qui devait naturellement exister entre les propositions des agens de l'empereur et celles des agens du duc d'Otrante, le ministre anglais considéra les uns et les autres comme suspects, et leur donna l'ordre de quitter l'Angleterre. L'empereur, étonné et furieux de cette brusque conclusion, mit toutes ses polices en campagne pour en pénétrer les causes. Il apprit enfin que c'était le fournisseur Ouvrard, agent principal du duc d'Otrante, qui lui avait fait connaître Fagan, et que Montrond, homme d'esprit et d'intrigue, commensal connu du prince de Talleyrand, et ami particulier du premier, n'était pas étranger à cette affaire. Aussitôt il donna l'ordre au duc de Rovigo (Savary), qui commandait la gendarmerie d'élite, de s'assurer de la personne d'Ouvrard, à l'instant même où le duc d'Otrante assistait au conseil, à St-Cloud, et de le conduire au château de Vincennes. Le ministre de la police reçut en même temps l'ordre de n'avoir aucune communication avec le prisonnier, et Montrond, celui de quitter Paris. Tout ceci se passait dans le courant de mai 1810. Le 3 juin suivant, le duc d'Otrante reçut sa démission du ministère de la police, dans lequel il fut remplacé par le duc de Rovigo, et fut nommé à la place de gouverneur-général de Rome, place dont il n'entra jamais dans la volonté de l'empereur de le faire jouir, et qui n'était qu'un voile honorable, mais transparent aux yeux du duc, pour couvrir sa disgrâce et les dangers dont elle était accompagnée. Ces dangers ne tardèrent pas à se manifester. Le duc d'Otrante s'était retiré dans sa terre de Ferrières, à six lieues de Paris, emportant avec lui ses correspondances et les ordres de Napoléon. Les conseillers d'état Réal et Dubois, le premier chargé de la 4e division de la police générale, le second, préfet de police à Paris et l'en-

nemi particulier du ministre, reçurent l'ordre de se rendre à Ferrières avec le prince de Neufchâtel (Berthier), d'y redemander au duc les ordres de Napoléon et sa correspondance, et en cas de refus, de l'arrêter et de mettre le scellé sur ses papiers. Le duc rendit quelques pièces, et déclara avoir brûlé les autres; comme il était impossible de lui prouver le contraire, on s'en tint à ses réponses, et l'on se contenta de quelques papiers insignifians qu'il voulut bien remettre. L'empereur, à la nouvelle de ce qui s'était passé, entra dans une violente colère, et éclata en menaces dont le duc fut promptement instruit. Connaissant bien à quel homme il avait à faire, celui-ci ne délibéra pas long-temps sur le parti qu'il devait prendre, et résolut aussitôt de s'éloigner, n'emmenant avec lui que son fils aîné accompagné d'un gouverneur. Il traversa, en peu de jours, une partie de la France, passa en Italie, arriva à Florence, où il séjourna quelques instans sous la protection secrète de la grande-duchesse, qui acquitait ainsi, envers lui, une ancienne dette de la reconnaissance, et s'embarqua à Livourne. Saisi par le mal de mer, il fut obligé de reprendre terre, erra quelque temps encore, refusa la proposition que lui fit un capitaine de vaisseau anglais, de le conduire en Angleterre, et apprit enfin qu'il pouvait, sans danger, venir rejoindre sa famille, qui s'était rendue à Aix (Bouches-du-Rhône), chef-lieu de la sénatorerie dont il était titulaire. Appelé à Dresde, par Napoléon, après la désastreuse retraite de Moskow, le duc d'Otrante joignit ses vives instances à celles du duc de Vicence (Caulaincourt), pour décider ce prince à la paix; mais leurs efforts réunis échouèrent contre les perfides conseils d'un ministre imprévoyant et inhabile, qui, sollicitant l'empereur, au nom de son ancienne gloire « de ne point subir les conditions d'une paix qu'il serait, disait-il, bientôt en son pouvoir de dicter, » entraîna de nouveau Napoléon aux résolutions les plus funestes, et ralluma l'incendie qui allait le dévorer. Ce fut au milieu de ces conjonctures alarmantes, que le duc d'Otrante reçut, à Dresde, l'ordre de se rendre en Illyrie, en qualité de gouverneur général. Il y arriva le 29 juillet 1813; mais n'ayant, dès-lors, aucun moyen de s'opposer à l'invasion autrichienne qui s'avançait à grands pas, il reçut des instructions pour se rendre à Naples, auprès du roi Joachim, et trouva ce prince, indigné des longues humiliations que Napoléon lui avait fait éprouver, du silence par lequel il avait répondu aux nouvelles protestations de son dévouement, et de l'abandon dans lequel il le laissait, déterminé à réunir ses forces à celles de la coalition, pour décider l'affranchissement de l'Italie. Le duc d'Otrante, quoiqu'il reconnût la justice des griefs du roi de Naples, tenta quelques efforts infructueux pour le rattacher aux intérêts de Napoléon; mais voyant que la résolution de ce prince, dès-lors sacrifiée par la politique de l'empereur, paraissait inébranlable: pour dernier adieu, et sans s'expliquer davantage sur la marche que sa situation ultérieure lui commanderait de suivre, il lui donna le conseil *d'avoir une bonne armée*. Il revint alors en France, traversant Florence et Turin, fit quelque séjour dans ces deux villes, et se trouvait à Lyon lorsqu'il apprit les événemens du 31 mars 1814. Il pressa son départ de cette ville afin d'arriver à Paris assez tôt pour s'y trouver au moment de l'organisation du gouvernement provisoire; et il n'est pas douteux qu'à cette époque, où la reconnaissaissance nationale et la bienveillance étrangère s'attachaient à son nom, il n'en eût été élu membre; mais les communications entre Lyon et Paris étaient déja coupées par les armées de la coalition. Obligé de faire un long détour, et de prendre la route de Toulouse et de Limoges pour se rendre dans la capitale, il n'y arriva que dans les premiers jours d'avril, et lorsque le gouvernement provisoire était déjà installé; il passa seulement quelques semaines à Paris, et partit, avec sa famille, pour son château de Ferrières, après avoir écrit, le 25 de ce mois, à l'empereur Napoléon, alors à l'île d'Elbe, une lettre pleine de sagesse et d'élévation, où il conseillait à ce prince de passer aux États-Unis d'Amérique, comme le seul asile où sa gloire ne fût pas compromise. Il est certain que le duc d'Otrante, que le vœu de l'immense majorité de la France appelait alors au ministère, désirait ardemment lui-même d'y parvenir; et cette justice lui doit être rendue, que, témoin des fautes que commettait journellement le gouvernement des Bourbons, exclusivement livré aux calculs in-

téressés et à l'influence haineuse de l'émigration de 1789, l'espoir de mettre une digue au torrent qui menaçait et la France et lui-même, ne contribuait pas moins que son ambition personnelle, à lui faire désirer de rentrer dans les affaires. Toutefois, trop de souvenirs, d'intérêts, et surtout de prétentions rivales s'élèvaient alors contre lui; souvent consulté par quelques alentours des princes, qui lui témoignaient attachement et confiance, et par les ministres eux-mêmes, ses avis cependant n'étaient jamais suivis, et ce ne fut que lorsque la présence de Bonaparte, sur le territoire français, eut rendu les dangers des Bourbons imminens et irrémédiables, que les princes, que la peur venait de rendre constitutionnels, désirèrent avoir avec lui, une entrevue qui eut lieu en effet, peu de jours avant l'arrivée de Bonaparte, à Paris, chez la princesse de Vaudemont, amie dévouée du duc. Cette entrevue à laquelle assista seulement Monsieur, accompagné de M. d'Escars, n'eut point de résultats. Le duc y déclara qu'il était trop tard pour qu'il pût servir la cause du roi, mais il s'engagea *à sauver la monarchie;* et s'il y eut, comme cela ne nous paraît pas douteux, quelque chose d'un peu jésuitique dans cette assurance, on avouera du moins, qu'aucun parti, hors celui des républicains, n'est en droit d'en faire un chef d'accusation contre lui, car il ne pouvait manquer de tenir parole à tous. Après avoir tenté, sans succès, de rattacher le duc d'Otrante à une cause désespérée, les Bourbons résolurent de le faire arrêter, d'en faire un ôtage, et de l'emmener à Lille; mais les mesures de la police de Paris, à la tête de laquelle Bourienne venait d'être placé, furent si maladroitement concertées, que tandis que les agens faisaient une exacte recherche dans les appartemens, le duc, déjà prévenu de la résolution prise contre lui, avait fait ses dispositions pour s'échapper au moyen d'une échelle, placée contre le mur de son jardin, contigu à celui de l'hôtel de la reine Hortense. L'un des premiers actes de Bonaparte arrivé à Paris, fut de proposer le portefeuille de la police au duc d'Otrante; mais celui-ci déclara ne vouloir faire partie de la nouvelle administration que dans le cas où on lui confierait le portefeuille des affaires étrangères; ce ne fut qu'à force de prières, en intéressant son amour-propre, et en insistant surtout sur ce que nul autre que lui ne pouvait être chargé du département de la police générale, qu'on put vaincre sa résistance et le déterminer à accepter. Ce fut le 21 mars qu'il reprit les rênes de cette administration, et dès les premiers jours, il pensa non seulement que rien n'eût été plus grand, plus magnanime, plus libéral de la part de Bonaparte, que de ratifier librement, devant le peuple français, l'abdication forcée que les circonstances lui avaient arrachée à Fontainebleau : mais encore que rien n'eût exalté à un plus haut point l'enthousiasme national, ni opposé un plus formidable obstacle aux projets de l'étranger, dont toutes les déclarations, uniquement dirigées contre la personne de Bonaparte, proclamaient l'indépendance de la nation et reconnaissaient son droit imprescriptible à se donner un gouvernement de son choix, dans ce système de république provisoire, Bonaparte eût été généralissime des troupes; néanmoins, le parti militaire, secrètement excité par ce prince lui-même, qui n'avait jamais embrassé de bonne-foi un système qui le dépouillait, en un moment, lui et sa dynastie, du fruit de 15 ans de travaux et de victoires, se prononça hautement contre cette grande et généreuse idée, que les amis de la liberté persistaient seuls à soutenir, et le trône impérial fut maintenu. Il est hors de doute que, ramené alors par les événemens et son penchant naturel, aux principes libéraux, dont sa propre sûreté et surtout le désir de conserver le ministère l'avaient éloigné pendant sa précédente administration, le duc d'Otrante n'avait d'autre pensée et d'autre but, en affermissant la nouvelle autorité de Bonaparte, que de contenir cette autorité dans des bornes constitutionnelles, qui défendissent à la fois et la France et lui-même, des atteintes de la tyrannie et des caprices de l'arbitraire. Il envoya en même temps dans l'ouest, divers agens, dont quelques-uns répondirent mal à ses vues, mais dont la mission générale avait déjà opéré un grand bien, en faisant poser les armes au petit nombre d'habitans à qui quelques anciens chefs, dévoués aux Bourbons, avaient réussi à les faire reprendre. A cette époque, et seulement à cette époque, si l'on en excepte les premiers beaux jours de

l'assemblée constituante, la liberté civile et individuelle et la liberté de la presse, n'étaient pas de vains noms; résultat heureux qui, sans doute, n'appartenait pas moins à la nature des choses, qu'à la ferme résolution qu'avait prise le duc d'Otrante de faire l'éducation constitutionnelle de Bonaparte, en l'accoutumant à entendre les vérités hardies qui, certes, ne lui étaient pas épargnées. Nous croyons qu'il serait aussi absurde qu'injuste d'imputer à crime à ce ministre sa prévoyance de l'avenir, et de n'avoir pas pensé que le terme du gouvernement de Bonaparte dût être nécessairement celui de l'existence politique de la France; ainsi donc nous nous garderons bien de lui reprocher celles des démarches dont l'accusent à la fois et avec tant de violence, les partis extrêmes; démarches qui avaient pour but de conserver au peuple français le droit de disposer de la couronne en faveur du prince, national ou étranger, qui déclarerait n'y avoir d'autre droit, après la volonté divine, que l'appel des peuples, et sa fidélité à maintenir l'acte constitutionnel, fait et présenté par eux, et accepté par lui. Nous l'avouons, nous ne saurions nous résoudre à voir, jusques-là, aucune sorte de trahison dans une telle conduite. On n'a pas oublié combien fut rapide l'issue des événemens militaires qui décidèrent du sort de la France en juin 1815, et comment elle fut abandonnée par Bonaparte qui désespéra de sa fortune, lorsque de si grandes ressources lui restaient encore. L'abdication de ce prince suivit de près sa défaite; une commission de gouvernement fut nommée; le duc d'Otrante en fut élu membre et président; des négociations furent ouvertes; des ambassades furent envoyées aux souverains alliés; et l'on traita avec leurs ministres et leurs généraux, sur les bases que nous venons de faire connaître. Des agens secrets furent particulièrement chargés de se rendre auprès du duc de Wellington. Les réponses des généraux et des ministres furent équivoques; celles du duc de Wellington furent absolues et négatives, et ce général déclara « qu'il avait ordre de ne traiter que sur l'unique base du rétablissement de Louis XVIII. » Dès lors il ne restait plus que deux partis à prendre: combattre ou capituler. Combattre, offrait de grands et d'inévitables dangers pour Paris, qui eût été infailliblement livré à tous les excès de la fureur populaire, dans le cas où la cause nationale eût été vaincue. Capituler, sauvait sans doute la capitale, mais en consommant l'humiliation et la ruine de cette brave armée, dernier asile de l'honneur français. Un conseil de guerre fut convoqué pour délibérer sur ces grands intérêts. On y mit en question, *s'il était possible de défendre Paris*; et sur la réponse négative et unanime de ce conseil, dont Carnot faisait partie, une capitulation fut conclue à St-Cloud, le 3 juillet 1815. Ceux qui se sont élevés, alors et depuis, contre cette capitulation, dont ils ont rejeté tout l'odieux sur le duc d'Otrante, qui n'avait point choisi les membres du conseil de guerre, ont fondé leur opinion; 1°, sur l'immensité des ressources dont la France pouvait encore disposer à cette époque: 2°, sur l'insuffisance actuelle des forces que les coalisés avaient à leur opposer; 3°, sur la probabilité dont il était, que les français seraient vainqueurs dans la bataille qui serait livrée; 4°, sur l'assurance que cette victoire déterminerait les empereurs de Russie et surtout d'Autriche, dont les troupes n'étaient encore que peu ou point engagées en France, à se retirer de la coalition. Nous ne contestons pas les deux premières assertions; nous convenons avec la même franchise, qu'une grande victoire, remportée par l'armée française, eût pu rendre en un moment la guerre nationale, et mettre toute la population sous les armes; mais cette victoire était-elle certaine? et les chances auxquelles une défaite exposait Paris et la France, n'étaient-elles pas épouvantables? Quant au parti qu'auraient pris les deux empereurs, nous avouons que nous croyons avoir de très-fortes raisons de ne pas partager l'opinion des adversaires de la capitulation; toutefois, nous n'entrerons pas dans une plus longue discussion sur une matière aussi délicate, sur laquelle tant de citoyens également estimables, sont encore divisés, et qui tient à des intérêts si récens. Les pièces de ce grand procès sont sous les yeux de l'histoire; elle prononcera. Pour nous qui, étrangers à toutes les passions, ne cherchons que la vérité, nous ne dissimulerons pas que, négociant à-la-fois avec tous les partis et transigeant avec toutes les opinions, dans l'inté-

ret de son ambition personnelle, non moins que dans celui de l'état, le duc d'Otrante, par une conduite nécessairement souterraine et tortueuse, a dû, lorsque ce cahos d'intrigues diverses et opposées a été débrouillé à tous les yeux, soulever contre lui tous les soupçons et toutes les haines des partis blessés dans leurs plus chères espérances et les premiers de tous leurs intérêts. Ces sentimens divers fermentaient déjà avec violence dans quelques esprits, lorsque, cédant à l'unanimité de l'opinion publique, nationale et étrangère, Louis XVIII, ne pouvant ignorer que, contraint par la nécessité seule à le servir, le duc d'Otrante ne l'en servirait pas avec moins de fidélité, appela ce ministre dans son conseil et lui rendit le département de la police générale. Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs, de juger, par les contradictions où tombe l'esprit de parti, de la confiance qu'ils doivent à ses arrêts, et pour cela, c'est la *Biographie* de MM. Michaud que nous allons opposer à elle-même. On y lit, article *Fouché*, page 135, seconde colonne, ligne 15, tome 3, de la *Biographie des hommes vivans*, que ce fut sous ce ministre « que prévalut le système des déportations, des emprisonnemens et des exils arbitraires; que ce fut lui qui organisa l'espionage dans toutes les classes de la société etc, etc. » Certes, en voilà beaucoup plus qu'il ne faut pour rendre le nom d'un homme éternellement exécrable à ses contemporains et à la postérité: mais voilà que, même article, page 138, première colonne, ligne 51, nous lisons : « Déjà une coalition puissante s'était formée en sa faveur à mesure que le roi avançait en France; il ne fut plus possible d'y résister; bientôt tous les partis s'en mêlèrent; on cria de toutes parts que, sans Fouché, il n'y avait ni sûreté pour le roi, ni salut pour la France, etc. » Il faut avouer qu'un peu de surprise est bien pardonnable, en apprenant, d'après l'aveu de MM. Michaud eux-mêmes, qui, certes, ne sont pas suspects d'une partialité favorable au duc d'Otrante, que ce ministre à qui, selon eux, l'on doit « les déportations, les emprisonnemens, les exils arbitraires et le plus vil espionnage, est rappelé de toutes parts et par tous les partis, » au département à la tête duquel il avait été placé pendant dix années. La France était sans doute alors, comme elle l'a été depuis, comme elle l'est maintenant, comme elle le sera long-temps encore, composée de royalistes, de républicains, de révolutionnaires, de partisans de Napoléon; or, si « tous les partis, et de toutes parts, » se réunissaient pour demander le rappel du duc d'Otrante au ministère, il est naturel de supposer, ou que ces partis ont eu l'ame assez charitable pour oublier tout le mal que le duc d'Otrante leur avait fait (ce qui ne paraît pas très-vraisemblable); ou que, si quelques unes de ces mesures (pour lesquels nous témoignons hautement notre horreur, quelle qu'en soit l'application), ont été prises, elles ont frappé des individus repoussés par l'opinion publique, et dont la profonde perversité justifie en quelque sorte, à leur égard, l'odieux emploi de l'arbitraire. Le duc d'Otrante était depuis quinze jours au ministère, lorsque l'ordonnance du 24 juillet parut et porta la terreur dans toutes les ames. Cinquante-sept individus, divisés en deux cathégories, dont la première, presqu'entière, a été vouée à la mort, et dont plusieurs de ceux qui la composent ont déjà porté leurs têtes sur l'échafaud, y sont proscrits sans jugement; ou plutôt toute justice est refusée par cet acte, digne des temps les plus barbares, à ceux qui ne réclament qu'elle. Nous avons exprimé notre pensée sur cette liste (*voy.* Bourdonnaye); mais ce qu'on ne sait pas assez peut-être, et ce qu'on ne saurait trop redire, c'est la manière dont elle fut formée. Dès le lendemain de la seconde restauration (8 juillet 1815), des milliers de noms, parmi lesquels on en rencontrait autant d'ignorés que de connus, furent transmis au ministère de la police; les salons, et jusqu'aux antichambres du château des Tuileries, rivalisaient de fureur à proscrire. On demandait des têtes au nouveau ministre, comme preuves de son affection sincère à la cause royale. C'était au nom du monarque que, de tous les points de la France, chacun sollicitait la mort de son ennemi. Nous n'hésitons pas à dire que les demandes de ce genre excédèrent le nombre de trois mille. Il semblait n'y avoir, pour le duc d'Otrante, que deux partis à prendre; celui d'être le complice de tant d'horreurs, ou de renoncer au ministère. Il ne pouvait souscrire au premier; son ambition

l'avait engagé trop avant pour qu'il pût renoncer au second. Il trouva un troisième expédient, ce fut de faire réduire les listes qui lui étaient adressées à un très-petit nombre de noms, choisis parmi ceux des personnages qui paraissaient avoir joué un rôle plus actif pendant les derniers événemens. Nous nous garderons bien de discuter ce choix; mais on peut se convaincre, en jetant les yeux sur l'ordonnance du 24 juillet, que si les passions haineuses, et certaine influence étrangère qui est souvent intervenue dans les troubles civils de la France, ont donné naissance à cette œuvre de ténèbres et d'iniquité, la part du hasard et celle de la fatalité n'a pas été la moins grande. Veuf, depuis deux ans, de sa première femme, le duc d'Otrante épousa, en août 1815, Mlle de Castellane, dont il avait connu la famille en 1810, pendant son exil à Aix. Ce fut à la fin du même mois et au commencement de septembre, que furent rendus publics les deux rapports adressés au roi, en plein conseil, par ce ministre, sur la situation de la France, et les notes qu'il transmit, sur le même objet, aux ministres des puissances alliées. Ces documens, conformes à la plus exacte vérité, produisirent une sensation profonde sur les esprits éclairés et impartiaux; mais ils excitèrent au plus haut point la fureur du parti qui, dès-lors, préparait ses vengeances, et qui regardait son influence comme perdue dès l'instant où la vérité serait connue du roi. Le monarque lui-même vit avec déplaisir la publicité donnée à des rapports d'une nature tout-à-fait confidentielle; mais il est probable que le duc d'Otrante, jugeant dès cet instant sa chute inévitable, voulut, par cet exposé de la France, qui peut être considéré en quelque sorte comme un compte rendu à la nation et à l'Europe, honorer les derniers momens de son administration. Devenus un nouveau titre d'accusation contre le duc d'Otrante, ces rapports ont décidé sa retraite du ministère, dans les derniers jours de septembre 1815. Toutefois, il est du plus haut intérêt de remarquer que c'est en méconnaissant les grandes vérités qu'ils renferment, et en adoptant un système diamétralement opposé à celui qu'indiquait et proposait de suivre le duc d'Otrante, que le nouveau ministère a précipité la France dans la réaction sanglante dont elle vient à peine de sortir. Cette observation acquiert un nouveau degré d'évidence et de force, si l'on considère que, revenu aux seuls principes qui eussent pu rattacher la France aux Bourbons, le même ministère a suivi pas à pas, depuis qu'il a reconnu les funestes effets de ses premiers égaremens, la route tracée par son prédécesseur. Une faute politique qui ne saurait être pardonnée au duc d'Otrante, c'est l'insouciance coupable qu'il a apportée à la formation des colléges électoraux qui ont donné à la France la chambre de 1815. Il n'était pas permis à un homme d'état tel que lui, vieilli dans l'expérience et l'exercice des grands emplois, de se méprendre à la direction que la faction qui venait de ressaisir l'influence s'efforçait, dès-lors, de donner à l'opinion publique. Sous ce point de vue, il est accusable de tous les malheurs que la France a éprouvés pendant deux années, et nous sommes d'autant moins portés à écarter de lui cette juste et redoutable responsabilité, qu'aucune excuse ne peut l'absoudre d'une aussi funeste imprévoyance; au reste, il paraît s'être jugé lui-même, à cet égard, et nous ne pensons pas qu'il ait jamais tenté de s'en justifier. Nommé ministre plénipotentiaire à Dresde, le jour même où sa démission fut acceptée par le roi, le duc d'Otrante, poursuivi dans ses nouvelles fonctions par la faction qui l'avait forcé de quitter le ministère, n'a passé que trois mois dans cette résidence; il a reçu du roi de Saxe, en la quittant, des preuves sincères de l'estime et de l'affection de ce monarque, qui n'ignorait pas quels généreux mais inutiles efforts, lui et le duc de Vicence avaient tentés, il y avait trois ans, dans sa capitale, pour déterminer Napoléon à rendre la paix à l'Europe. Frappé par la loi du 12 janvier 1816, qui avait particulièrement pour but de l'atteindre, le duc d'Otrante a d'abord fixé son séjour à Prague, en Bohême, d'où il a obtenu, du gouvernement autrichien, vers le milieu de 1818, la permission de se rendre à Lintz, où il a transporté son établissement. Nous résumerons en peu de mots la longue carrière politique de cet homme d'état, auquel se rattache plus d'un genre de célébrité. Proconsul conventionnel, il associa son nom aux proscriptions les plus horribles; ministre de la police sous un directoire faible, il a développé autant

d'habileté que d'énergie contre le parti, encore puissant, dont il avait été jusques-là l'un des plus fermes soutiens. Chargé des mêmes fonctions sous le despotisme militaire de Napoléon, il a, dans le ministère le plus arbitraire et le plus odieux, su mériter l'estime et la reconnaissance de tous les partis, qu'il a constamment protégés et contenus. Redevenu, pendant les cent jours, ministre de Bonaparte, il a maintenu, avec énergie, toutes les libertés constitutionnelles, dont les anciens agens du despotisme impérial demandaient à grands cris la répression. Nous ne le suivrons ni dans les derniers instans de ce ministère, ni dans sa présidence de la commission du gouvernement : c'est-là que s'efforçant de maîtriser des événemens supérieurs à tous les calculs humains, sa marche échappe à tous les yeux. Enfin, ministre de Louis XVIII, un grand courage et de plus grandes fautes signalèrent sa dernière administration, et terminent son rôle politique.

FOULON (N); issu d'une famille bourgeoise, il entra dans la carrière administrative sous le ministère du duc de Choiseul, devint successivement commissaire des guerres et intendant d'armée pendant la guerre de 1756, et fut ensuite élevé à la dignité de conseiller d'état. Nommé contrôleur-général des finances, le 12 juillet 1789, à la place de M. Necker, qui venait d'être renvoyé, Foulon avait eu l'impardonnable indiscrétion de s'écrier devant quelques domestiques de sa maison : « Eh bien, si cette canaille n'a pas de pain, qu'elle mange du foin. » Ce propos, aussi odieux qu'il était insensé, se répandit avec une effrayante rapidité, et ne tarda pas à circuler dans tous les groupes, où il était commenté de mille manières, et rattaché à tous les projets de conspiration attribués à la cour, et dont l'explosion était attendue à tous les momens. Ces bruits ajoutèrent à l'indignation populaire, déjà portée au plus haut point d'effervescence contre le ministre imprudent, qui avait osé succéder à M. Necker. Aussitôt après la prise de la bastille, il cessa d'exercer ses fonctions ministérielles, quitta immédiatement la capitale, et se retira dans le château de Vire, appartenant à M. de Sartines. Il se fit d'abord passer pour mort ; mais ayant été découvert et saisi par des paysans, qui lui mirent un bouquet d'orties à la boutonnière et une botte de foin sur le dos, avec une inscription rappelant le propos qu'on lui attribuait, il fut livré par eux aux émissaires de la commune de Paris, qui le conduisirent à l'hotel-de-ville, où il fut massacré le 22 juillet 1789, à l'âge de soixante-douze ans.

FOUQUIER-TINVILLE (Antoine-Quentin), accusateur public du tribunal revolutionnaire de Paris, naquit en 1747 d'un cultivateur d'Hérouelle en Artois; il fit ses études à Saint-Quentin, vint ensuite se fixer à Paris, où il suivit le barreau, se fit recevoir procureur au Châtelet, et termina sa carrière de légiste par une banqueroute. Employé ensuite en qualité de commis au bureau de la police, il fut nommé, en 1793, directeur du jury au tribunal révolutionnaire, et enfin accusateur public à ce même tribunal. Il serait impossible de retracer tous les actes de férocité qui ont signalé son affreux ministère, et de compter les victimes de ses fureurs. Plus de deux mille ont été envoyées à l'échafaud, sur ses actes d'accusation, depuis le mois de juillet 1793 jusqu'au 27 juillet 1794, inclusivement; et ce n'est pas sans dessein que nous rapportons soigneusement cette date, parce qu'à l'instant même où Robespierre était décrété d'accusation dans la convention, Fouquier, consulté par le commandant du poste de la gendarmerie du palais, qui était d'avis de surseoir à l'exécution des condamnés jusqu'à l'issue des événemens qui se passaient alors dans l'assemblée, répondit : « Nul changement pour nous, il faut que la justice ait son cours. » Il donna en même temps l'ordre exprès de ne pas perdre un moment pour traîner à l'échafaud les quarante-deux infortunés qui venaient d'être condamnés, quelques instans auparavant, et qu'un délai d'une heure arrachait à la mort. Tous les partis sont tombés sous la hâche de Fouquier, ou plutôt sous celle du comité de salut public, dont il n'était que l'instrument aveugle : émigrés, royalistes absolus, partisans des deux chambres, constitutionnels de 1791, girondins, dantonistes, hébertistes, robespierristes, tous, ont été successivement représentés sur l'échafaud, comme ils l'avaient été dans les assemblées délibérantes de la France; et c'est une circonstance qui ne doit pas être omise, que c'est Fouquier, qui, en personne, a

Pompeo Tinville

Fouquier Tinville

constaté l'identité et requis le supplice de tous les membres du tribunal révolutionnaire, ses complices et ses amis, que la convention venait de mettre hors la loi par son décret du 9 thermidor. C'est ce monstre, que, deux jours après cette grande journée, le comité de salut public, c'est-à-dire, Billaud et Collot à qui Barère servit d'organe, eut l'impudente atrocité de proposer pour accusateur public du même tribunal qui venait d'être réorganisé. Destitué, et arrêté le 14 thermidor (1er août 1794), malgré ses protecteurs et son audace, Fouquier comparut à la barre de la convention le 21 thermidor, et rejeta tous ses crimes sur les ordres du comité de salut public. Décrété d'accusation et livré au tribunal révolutionnaire avec plusieurs juges et jurés de son tribunal, il y suivit le même système de défense. Écrasé sous le poids des preuves et de l'exécration publique, il affecta quelque temps de sommeiller pendant l'instruction de son procès; condamné à mort le 7 mai 1795, il entendit sa sentence en ricanant, et son impudence ne l'abandonna qu'avec la vie. Rouge de vin et de colère, sur la charette qui le conduisait à l'échafaud, il répondait par d'ignobles grimaces aux imprécations du peuple. La charrette s'arrêta deux fois, depuis la conciergerie jusqu'à la Grève; pendant ce temps quelques personnes s'approchèrent de lui, et par allusion à la barbarie avec laquelle il refusait autrefois d'entendre la justification des infortunés traduits devant lui, elles lui crièrent: «Eh bien, monstre, tu n'as pas la parole maintenant.» A ces mots, la fureur de Fouquier redoubla, il cracha sur ces personnes et répliqua avec d'horribles juremens: « Va canaille, chercher tes trois onces de pain à la section; moi je m'en vais le ventre plein... » Soit que le trajet eût dissipé les fumées du vin que lui et ses complices avaient bu en abondance, avant de sortir de la Conciergerie; soit qu'en voyant ceux-ci successivement expirer sous ses yeux, un remords eût pénétré dans son ame, au dernier instant de sa vie, on crut le voir pâlir et frissonner lorsque son tour fut arrivé de monter à l'échafaud, sur lequel il parut le dernier. Ce fut surtout dans les procès de Custine, de la reine, de Bailly, des députés de la Gironde et de Danton, qu'il se fit remarquer par une férocité plus froide, une scélératesse plus profonde et plus réfléchie. Une foule de mots et de traits recommandent la mémoire de ce monstre à l'exécration de la postérité la plus reculée. Un vieillard dont la langue était paralysée, ne pouvait répondre à une interpellation que lui adressait Fouquier. «C'est un défaut de langue, dit l'un des juges.— Bah, reprit Fouquier, ce n'est pas de la langue, c'est de la tête dont j'ai besoin.» La duchesse de Maillé devait comparaître au tribunal; l'huissier s'était mépris et avait ramené d'une des nombreuses bastilles de Paris, une dame Maillet: l'erreur ne s'expliqua qu'au tribunal. « Bon, bon, dit Fouquier, Maillé ou Maillet, autant vaut qu'elle y passe aujourd'hui que demain; » et la dame Maillet fut envoyée au supplice. On sait par quelle autre erreur le sieur Loiserolles père fut condamné à mort à la place de son fils. Indigné du courage qu'avait montré sur les bancs du tribunal, la jeune Amélie de Ste-Amaranthe, âgée seulement de 18 ans, et l'une des plus belles personnes de son temps, il s'écria: « Conçoit-on l'effronterie de cette coquine-là; il faut que j'aille la voir monter sur l'échafaud, dussé-je ne dîner que demain. » Tous les matins, lui, Dumas, Coffinhal, Vilatte, Renaudin et presque tous les jurés assassins se rendaient, avant la séance, au café contigu à l'arcade de la Conciergerie; là Fouquier faisait le calcul des millions qu'il avait fait gagner à la république par les confiscations: « encore quelques mois, disait-il, et j'aurai déculoté tous les riches. » C'était dans ce café que les listes de condamnation ou d'acquittement faites par le comité et revus par Robespierre (*voy.* ce nom), étaient remises par Fouquier aux jurés. Une croix rouge à côté du nom était un arrêt de mort, de manière que le jugement était porté avant que les accusés ne montassent au tribunal. Aussi, lorsqu'après l'instruction, on croyait les jurés aux opinions, ceux-ci étaient dispersés, et ne se réunissaient qu'à une heure indiquée pour donner ce qu'on appelait leur déclaration; souvent même cette formalité dérisoire était omise, ou le jury incomplet; mais la proie de l'échafaud n'en était pas moins assurée. Fouquier est mort à l'âge de 48 ans. L'ame de ce monstre était empreinte sur sa hideuse figure. Sa taille était courte et épaisse, son front large, son regard perçant et faux, son

organe nazal et criard. Dépourvu de toute éloquence, ses actes d'accusation, rédigés le plus souvent dans un style barbare, n'avaient ni suite ni logique, et n'offraient qu'un tissu dégoûtant d'atroces absurdités. En un mot, la révolution a offert peu d'exemples de scélérats en qui le crime se présente dans une plus épouvantable nudité.

FOURCROY (Antoine-François comte de), l'un des savans qui dans le dernier siècle ont fait faire à la chimie les progres les plus rapides, est né à Paris le 15 juin 1755, d'une famille considérée, mais pauvre. Son père, pharmacien du duc d'Orléans, perdit sa charge et le droit d'exercer dans la capitale en vertu d'arrangemens pris avec la corporation des apothicaires, et le jeune Fourcroy serait peut-être tombé dans le besoin, si Vicq-d'Azir, ami de sa famille, ne l'eût aidé, encouragé et soutenu de tous ses moyens. Devenu ensuite l'élève favori de Buquet, célèbre professeur de chimie, il montra des talens et une éloquence si rare qu'il obtint en 1784 la chaire de chimie du jardin du roi. La publication de plusieurs ouvrages lui valut bientot aussi la place de membre associé de l'académie des sciences, et malgré tant de titres à la confiance, sa fortune était restée beaucoup au-dessous de son mérite lorsque la révolution éclata. Indigné des longues injustices qu'il avait éprouvées depuis son début dans la carrière des sciences, Fourcroy embrassa avec transport toutes les espérances de la révolution, se fit remarquer dans les assemblées de section par sa facilité et son éloquence, et fut nommé en 1792 électeur de la ville de Paris, puis suppléant de Marat à la convention nationale, où il ne fut appelé qu'après la mort de ce député. Il fit adopter, en septembre 1793, un projet pour l'uniformité des poids et mesures, et présida les jacobins en septembre suivant. Devenu membre du comité de salut public après la mort de Robespierre, il s'y occupa des écoles et des instructions relatives à l'éducation, passa au conseil des anciens par la réélection des deux tiers des conventionnels, fut ensuite nommé professeur de chimie, puis membre de l'institut, et sortit du conseil le 20 mai 1797. En 1799, Bonaparte, devenu premier consul l'appela au conseil d'état, section de l'intérieur, et il remplaça Rœderer à la direction de l'instruction publique le 15 septembre 1802. Lorsqu'en janvier 1805, le pape alla visiter le Jardin des plantes, Fourcroy l'accompagna par-tout et lui donna toutes les explications que le pontife paraissait empressé de recueillir, et dont il se montrait reconnaissant. Chargé par Napoléon de lui présenter un travail sur les statuts de l'université que ce monarque se proposait de créer, Fourcroy s'attacha à étendre les attributions du grand-maître, ne doutant point que ce poste important ne lui fût réservé. Se voyant déçu dans cet espoir par la nomination de M. de Fontanes (*voy.* ce nom), il en conçut une si vive douleur qu'elle altéra rapidement sa santé, et causa la maladie qui l'enleva aux sciences le 16 décembre 1809. L'on a de ce savant chimiste : *Leçons d'histoire naturelle et de chimie;* ce recueil parut en 1781, en 2 vol. in-8. Il en donna une édition en 4 vol. en 1789, une de 5 en 1791; mais l'ouvrage s'étendant toujours, il crut pouvoir le publier sous le nouveau titre de *Système des connaissances chimiques, et de leur application aux phénomènes de la nature et de l'art*, en 6 vol. in-4, ou 11 vol. in-8, 1801. L'on peut regarder ce dernier livre comme la tachigraphie presque littérale des cours de Fourcroy, tels qu'illes faisait peu de temps avant sa mort; et c'est aussi le tableau détaillé et à peu près complet de ce que l'on savait en chimie à l'époque où il parut. *Sa Philosophie chimique* est un abrégé de la même doctrine. Les faits fondamentaux sur lesquels reposait alors la chimie, y sont rendus en style aphoristique, propre à servir de guide aux professeurs, et à soutenir la mémoire des élèves. Cet ouvrage, imprimé en français, en 1792, 1795, et 1806, a été traduit dans presque toutes les langues, et même en grec moderne.— *Essai sur les maladies des artisans*, traduit du latin de Ramazzini, avec notes et additions, 1777, in-12.—Une édition de l'*Entomologia Parisiensis* de Geoffroy, 1787, 2 vol. in-12.—*L'Art de connaître et d'employer les médicamens dans les maladies qui attaquent le corps humain*, 1785, 2 vol. in-8.—*Essai sur le phlogistique et les acides*, 1788, in-8 — *La Médecine éclairée par les sciences physiques*, 1791, 4 vol. in-8.—*Procédés pour extraire la soude du sel marin*, 1795, in-4.—*Ta-*

bleaux synoptiques de chimie, 1800, 1805, in-fol. atlantique.

FOURNEL, l'un des plus savans jurisconsultes de la France, et le doyen des avocats de Paris, a publié entre autres écrits, tous relatifs à la science du droit : *Traité de l'adultère considéré dans l'ordre judiciaire*, 1778, in-8; 1783, in-12. —*Traité de la séduction*, 1781, in-12. —(Avec Vermeil), *Code des transactions avec des explications*, 1796, in-8.—*Dictionnaire raisonné*, ou *Exposition par ordre alphabétique des lois concernant les transactions entre particuliers*, 1798, in-8. —*Code de commerce, accompagné de notes et observations*, 1807, in-8.—*Histoire des avocats au parlement, et du barreau de Paris, depuis St-Louis jusqu'au 15 octobre* 1790, 1813, 2 vol. in-8; une suite en a été publiée en 1816, in-8. On lui attribue l'*Analyse critique du projet du Code civil*, an 9 (1801), in-8; et l'*État de la Gaule au 5e siècle, à l'époque de la conquête des Francs, extrait des Mémoires d'Uribald*, ouvrage inédit et contenant des détails sur l'*entrée des Francs dans les Gaules*, 1805, 2 vol. in-12. M. Fournel a été nommé, en mars 1816, bâtonnier de l'ordre des avocats, et, en août, membre du conseil de discipline.

FOURNIER, dit l'*Américain*, né à St-Domingue, et mulâtre d'origine, fut l'un des révolutionnaires les plus vils et les plus atroces de 1793 et 1794. Détenu en France, lorsque la révolution éclata et lui rendit la liberté, il figura dans toutes les émeutes populaires, se signala, en 1791, au Champ-de-Mars, où il faillit à tuer M. de la Fayette d'un coup de pistolet, commanda, au 10 août 1792, une compagnie de Marseillais, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la chute du trône dans cette fatale journée. Chargé d'aller chercher à Orléans les prisonniers destinés à subir le sort des infortunés qui venaient d'être massacrés à Paris, il fut chargé des instructions relatives à l'accomplissement de ce nouveau forfait, choisit ses complices, et se rendit à Versailles, dans la soirée du 8 septembre 1792. Les prisonniers d'Orléans y arrivèrent le 9, et le même jour, l'horrible mission de Fournier fut remplie (*voy.* ABANCOURT, BRISSAC, etc). Depuis cette époque, tantôt vendu aux polices de la terreur, tantôt arrêté par celles qui les suivirent, il fut enfin compris dans la liste de déportation du 3 nivôse, et conduit aux îles Séchelles, où on le croyait mort, lorsqu'il reparut à Paris, en 1815. Pourquoi n'y serait-il pas employé sous les ordres des Canuel et des Donnadieu impunis?... Il était encore prisonnier à la Force, en 1816.

FOURNIER-SARLOVESE (Le comte FRANÇOIS), lieutenant-général, fils d'un honnête aubergiste de Sarlat, en Périgord, naquit dans cette ville en 1775, fit quelques études pour se faire recevoir avocat, quitta l'étude du droit en 1792, et entra dans un régiment de dragons. Il figurait alors dans les rangs des révolutionnaires les plus exaltés de cette époque. Assistant, dans les premiers jours de janvier 1793, à une représentation de l'*Ami des lois*, assez mauvaise comédie de Laya, composée dans les plus honorables intentions, et où l'atrocité, la turpitude et les projets de quelques chefs du parti révolutionnaire étaient représentés sous les couleurs les plus hideuses et les plus vraies, Fournier, d'un naturel violent, témoignait depuis quelque temps toute son indignation contre le public qui couvrait de ses applaudissemens les maximes d'humanité, de respect pour les lois et d'amour pour la véritable liberté, que l'auteur avait placées dans la bouche du personnage estimable de la pièce, lorsqu'enfin, ne pouvant plus se contenir, il s'écria « qu'il n'y avait que des scélérats qui pussent applaudir à de telles horreurs. » Cette sortie, aussi scandaleuse qu'injuste, fit un grand éclat; on fut sur le point d'en venir aux mains. Le maire Chambon accourut, la salle fut fermée, et dès le lendemain les représentations de l'*Ami des lois* furent interdites. Ces démonstrations d'un robuste patriotisme ne furent pas, néanmoins, d'une grande utilité pour l'avancement de Fournier, qui ne se trouvait encore, en 1795, que chef d'escadron; il réussit à s'introduire auprès de Barras, et obtint en 1798, le commandement du 12me régiment, à la tête duquel il s'est souvent distingué depuis. Soit conviction, soit calcul, le colonel Fournier s'est montré long-temps très-ardent révolutionnaire, et les sentimens qu'il a manifestés dans un grand nombre de circonstances sur l'élévation de Bonaparte, d'abord au consulat, puis à l'empire, l'ont rendu constamment suspect à ce prince, qui aimait sa bravoure et haïssait sa personne. Nommé géné-

ral de brigade, après la bataille de Friedland (1807), il fut promu au grade de général de division, après le passage de la Berezina (1812). Laissé sans emploi, sous la première restauration, il a été fait inspecteur-général de cavalerie sous la seconde.

FOURNIER DE PESCAY (FRANÇOIS), docteur en médecine, né à Bordeaux le 7 septembre 1771, est chevalier de la légion-d'honneur et secrétaire du conseil de santé au ministère de la guerre. M. Fournier est un des fondateurs de la société de médecine de Bruxelles, et il a été, pendant plusieurs années, le secrétaire-général de cette société. Il a aussi été professeur de pathologie générale à l'école de médecine de la même ville. Le roi d'Espagne, Ferdinand VII, pendant son séjour à Valençay, le nomma son médecin; et lorsqu'il quitta ce service, ce prince lui accorda une pension. Il a participé à la rédaction de plusieurs recueils et journaux scientifiques et littéraires. Ce fut lui qui, en 1803, rétablit l'*Esprit des journaux*, qu'il rédigea pendant cinq ans. On a de lui entre autres ouvrages : *Essai historique et pratique sur l'inoculation de la vaccine*, Bruxelles, 1801, in-8; 4e édition, avec figures, 1802. — *Du tétanos traumatique*, Bruxelles, 1803, in-8; mémoire couronné, en 1812, par la société de médecine de Paris. — *Le vieux troubadour*, ou *les amours*, *poëme en cinq chants, de Hugues de Xentralès, traduit de la langue romane, sur un manuscrit du* 11e *siècle*, etc., Paris, 1812, in-12. Quelques personnes ont cru que cet ouvrage était effectivement une traduction : l'on sait aujourd'hui que c'est un poëme de Fournier. — *Nouveau projet de réorganisation de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie en France*, etc., in-8, Paris, 1817 (anonyme). M. Fournier est rédacteur, conjointement avec M. Biron, des Mémoires de médecine, de chirurgie et pharmacie militaires, dont les deux premiers volumes ont été publiés sous le titre de *Journal de médecine*, etc. Il est aussi un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*. M. Fournier joint des connaissances littéraires assez étendues à celles qu'il possède comme praticien.

FOX (CHARLES-JACQUES), l'un des orateurs et des hommes d'état les plus célèbres de l'Angleterre, était le troisième fils de Henri Fox, premier lord Holland, que ses talens élevèrent à la place de secrétaire-d'état au département de la guerre, sous le règne de George II, et qui fut long-temps, dans la chambre des communes, l'antagoniste de William Pitt, depuis comte de Chatam. (*) Ainsi la rivalité des pères avait précédé celle qui devait s'établir entre leurs fils. Fox naquit le 24 janvier 1748. Son père, qui reconnut de bonne-heure ses heureuses dispositions, mit tous ses soins à les cultiver. On eut même lieu de lui reprocher un excès de confiance que n'autorisait point l'expérience du jeune Charles, et une indulgence souvent excessive, qui alla jusqu'à lui abandonner des sommes considérables pour les dépenser au jeu : condescendance qui eut pour effet de nourrir dans Fox une passion qu'il ne put jamais surmonter, et qui dans la suite nuisit également à sa fortune et à sa considération. Ces dangereuses habitudes n'empêchèrent pas qu'il ne fît avec un succès remarquable, ses études au célèbre collége d'Eton. Ses voyages sur le continent lui inspirèrent à tel point le goût de la parure, qu'il fut cité pendant long-temps comme un modèle par les élégans de la capitale : recherche à laquelle succéda, par un contraste remarquable, la simplicité d'un Quaker, lorsque tous les goûts frivoles furent éteints en lui par le besoin d'une plus noble célébrité. On voit dans les lettres de Mme Du Deffant à Horace Walpole, quel effet produisirent, pendant son séjour à Paris, ses brillantes et impétueuses saillies sur les sociétés de cette capitale, qui,

(*) Le père de Henri Fox, sir Étienne, fut du nombre des royalistes anglais qui se réfugièrent en France après la défaite de Charles II, à Worcester. On prétend que le nom primitif de cette famille est *Palafox*, et qu'elle descend de cette maison arragonaise dont la défense de Sarragosse a illustré le nom dans la dernière guerre de la péninsule (*voy.* PALAFOX). On explique cette filiation en disant qu'un des vaisseaux de la fameuse *Armada*, dirigée par Philippe II contre l'Angleterre, ayant été jeté sur les côtes, il se trouva un Palafox parmi ceux qui survécurent au naufrage, et qui s'établirent dans cette île. Sir Étienne étant devenu baronnet, eut deux jumeaux qui furent élevés à la pairie, et dont l'un donna le jour au célèbre orateur dont il s'agit.

toutefois, le trouvèrent plus étonnant qu'aimable. Il parcourut aussi l'Italie, dont il étudia avec intérêt et, comme on le verra plus bas, avec fruit, la langue et la littérature. Il n'avait pas encore 20 ans, lorsqu'en 1768 il fut élu membre de la chambre des communes pour le bourg de Midhurst en Sussex. Son début dans la carrière législative ne fut pas propre à lui concilier cette popularité qu'il rechercha tant par la suite. Le sujet de la discussion était la pétition de Wilkes, qui, de la prison du Banc du roi, où un acte arbitraire le tenait renfermé, réclamait sa place au parlement comme représentant légal du Middlesex. Cet écrivain, factieux plutôt que patriote, et peu estimé, même de son parti, était cependant protégé dans cette circonstance par l'opinion publique, qui envisageait dans sa cause, non l'individu, mais les principes. Les avis de tous les légistes étaient en sa faveur : Fox lutta contre le torrent, et ne fut applaudi que du ministère et de ses partisans. Cependant le public impartial discerna, dans cet essai destiné à la défense d'une telle cause, le talent qui pouvait en faire triompher une meilleure. L'auteur des *Lettres de Junius*, qui, à cette époque, attaquait tous les partisans du ministère, rendit hommage aux talens naissans de Fox. Lord North, chancelier de l'échiquier, récompensa ses efforts, en le nommant payeur de la caisse des veuves et des orphelins, et successivement l'un des lords de l'amirauté, puis de la trésorerie. Quoique Fox ne cessât pas, jusqu'en 1772, de voter avec les ministres, on remarqua, dans plusieurs occasions, que son caractère franc et ouvert ne lui permit pas de sacrifier son opinion. Enfin, il se lia tout-à-coup avec des membres de l'opposition, notamment avec Burke, auparavant son antagoniste, et que depuis il appela le plus beau génie de la Grande-Bretagne, pendant le 18e siècle. Le ministre fit à Fox des remontrances, qui furent mal reçues. La mort de son père, arrivée à cette époque (1774), semblait l'avoir rendu tout-à-fait indépendant, relativement à ses liaisons politiques. Dans la discussion du bill pour exempter du serment du *test* une certaine classe de citoyens, il manifesta, pour la première fois, cet esprit de tolérance religieuse auquel il a depuis toujours été fidèle. S'il oubliait qu'il était lord de la trésorerie, en parlant d'une manière contraire au vœu de l'administration, le ministre ne l'oublia pas. Sa destitution lui fut annoncée par un billet, signé North, qu'on lui remit au milieu d'une discussion, dans la chambre même. Il dissimula l'émotion que lui porta ce coup, auquel il fut néanmoins très-sensible, et chercha à l'oublier dans le sein de la dissipation, dont les excès achevèrent de consumer son patrimoine. Il ne craignit pas de sacrifier à sa passion pour le jeu un revenu de 2000 liv. st. attaché à une des places connues sous le nom de *Sinecures* (celle de clerc des *Pells*, en Irlande), dont il était revêtu. Il disposa de la même manière d'une belle terre située à King'sgate, dans l'île de Thanet, et l'on a remarqué depuis que cette conduite semblait promettre à l'Angleterre un Alcibiade plutôt qu'un Démosthènes. Ce fut alors que sa vengeance, d'accord avec ses intérêts, et sans doute aussi avec les sentimens d'un patriotisme éclairé, le jeta entièrement dans les rangs de l'opposition. Secondé par les fautes et les malheurs de la guerre d'Amérique, il ne tarda pas à se rendre redoutable au ministère qui l'avait humilié, et dont les partisans semblaient prendre à tâche de l'aigrir encore par les sarcasmes les plus amers. Il travailla d'abord à s'appuyer de la formidable alliance de Burke et des autres orateurs les plus distingués dans le parti de Whig, qui, pendant long-temps, l'avaient regardé comme un ministériel décidé (*), mais qui le virent avec joie apporter dans leurs rangs des talens qu'ils avaient su apprécier. Lorsque les troubles de l'Amérique septentrionale eurent rendu plus violente que jamais la lutte du ministère contre l'opposition, il commença par défendre, avec un talent digne de la justice de cette cause, le droit qu'avaient les colonies de se taxer elles-mêmes : droit incontestable, dont le refus ne pouvait manquer, et ne manqua jamais, en pareille circonstance, de soulever contre la métropole des enfans soumis,

(*) L'auteur, encore inconnu, des fameuses *Lettres de Junius*, dit ironiquement, dans celle qu'il adresse au ministre duc de Grafton, en juin 1771 : « En vain le roi aurait-il jeté les yeux autour de lui pour trouver un homme aussi accompli que vous... *Charles Fox est encore dans sa fleur...* »

mais non pas esclaves. Jamais on ne vit se mieux vérifier cette éternelle maxime, que *l'injustice à la fin produit l'indépendance.* (*) Fox avait consenti, et le fit prévoir à l'Angleterre. Les premiers succès des insurgens confirmèrent pleinement sa prédiction. « Alexandre-le-Grand, disait-il, n'a pas conquis autant de pays que lord North aura eu le talent d'en perdre dans une seule campagne. » Après cette mémorable session, Fox fit en France un voyage, dont le but caché était de connaître les véritables dispositions du cabinet de Versailles. Il trouva que ces dispositions étaient hostiles envers l'Angleterre; et cette découverte ne fit qu'ajouter à son esprit d'opposition. Tant que dura la guerre d'Amérique, il ne cessa pas de se montrer contraire à toutes les mesures qui tendaient à soumettre ce pays par la force des armes. Sa conduite lui ramena les esprits que ses discours en faveur du ministère lui avaient auparavant aliénés; et après un duel que lui attira une violente sortie contre les déserteurs de l'opposition, la passion du public ne connut plus de bornes: il avait été légèrement blessé; une foule nombreuse se fit écrire chez lui, pour lui exprimer toute la part que l'on prenait à son rétablissement. Il profita ensuite si habilement de toutes les occasions pour accroître cette popularité, que lors de l'élection générale de 1780, il fut nommé représentant de Westminster, en dépit des obstacles que lui suscitèrent le crédit d'une famille puissante et l'influence de la cour. Ce fut à cette époque qu'on l'appela l'homme du peuple, titre qu'il mérita par la manière adroite dont il sut enlever tous les suffrages. Néanmoins, de fatales habitudes exerçaient encore sur lui leur empire; et souvent l'on vit le grand orateur, le profond politique ternir par les scandales de sa vie privée, l'éclat des services qu'il rendait à sa patrie. Un auteur contemporain (**), qui en parle avec les témoignages de la plus vive admiration, ne dissimule pas que son inconduite, en consumant les derniers débris de sa fortune, le força de recourir souvent à des expédiens peu honorables, pour satisfaire aux besoins les plus pressans de la nature, et qu'il dut perdre, dans ces vicissitudes d'une vie désordonnée, toute dignité de caractère et toute indépendance d'esprit. Telle était sa situation en 1781, époque à laquelle il jouissait néanmoins de toute la réputation que peuvent assurer des talens supérieurs, surtout lorsqu'ils sont consacrés à une cause devenue populaire. Au mois de janvier de cette année, il s'éleva, avec la plus grande énergie, et même avec violence, contre la guerre que l'on proposait de déclarer à la Hollande. « Le règne de Charles II, s'écria-t-il, qui deux fois s'engagea dans des hostilités contre la Hollande, a été nommé *un règne infâme;* mais les maux causés à notre pays par les Stuarts furent heureusement réparés par une révolution, tandis que les malheurs du règne actuel n'admettent point de remède. » Il alla même jusqu'à établir une sorte de parallèle, ou plutôt de contraste, entre Catherine II et Georges III, qui, ayant monté presqu'à la même époque sur les trônes de Russie et d'Angleterre, avaient tenu une conduite tout opposée; « le premier de ces empires, ajouta-t-il, s'étant élevé sous Catherine, tandis que la Grande-Bretagne était tombée dans le mépris. » L'amertume de ces discours excita chez les ministres et chez le roi lui-même, de vifs mécontentemens, dont Fox ne put éviter de ressentir souvent les effets. Ses dissipations de tout genre, et les excès auxquels il s'abandonnait quelquefois, avaient altéré la constitution robuste qu'il tenait de la nature; mais il parvint à neutraliser en partie les fâcheux effets de ce genre de vie, au moyen du laudanum, et semblable aussi sous ce rapport à l'homme qui joua depuis le même rôle en France, (Mirabeau) il sut faire marcher ensemble, et des plaisirs et des travaux excessifs. Enfin, il devint ouvertement le chef du parti de l'opposition; et bientôt, dirigée par lui, elle se rendit si redoutable dans la chambre des communes, que les ministres reconnurent l'impossibilité de se maintenir plus long-temps dans le poste qu'ils occupaient. Leur chute fut décidée par la capitulation d'York-Town, en vertu de laquelle lord Cornwallis fut forcé de se rendre prisonnier aux troupes américaines, avec le corps d'armée qu'il commandait. Fox profita de ce désastre pour soulever l'indignation nationale con-

(*) Voltaire, *Tancrède.*

(**) Sir William Wraxall, auteur des *Mémoires historiques de mon temps.*

tre ceux dont il accusait, non l'impéritie, mais la trahison. Il dépeignit les ministres comme gagnés par la France, et demanda que la vengeance d'un peuple trahi les conduisit à l'échafaud. Burke et Pitt (*voy.* ces noms) le secondèrent puissamment : le premier, en employant l'âcre ironie et les sanglantes épigrammes dont l'emploi le rendait si terrible : le second, par l'examen approfondi de la conduite du ministère, et l'effrayante récapitulation de ses fautes. Lord North et ses collègues ne purent résister à cette formidable coalition. Une nouvelle administration se forma sous les auspices du marquis de Rockingham, et Fox fut nommé secrétaire-d'état des affaires étrangères (février 1782). Il avait alors atteint sa 33e année; il était par conséquent dans la force de l'âge, comme dans celle du talent. Il songea à signaler son début dans la carrière ministérielle, par quelque grande opération qui pût justifier les espérances qu'il inspirait. Dans ce dessein, il s'occupa des moyens d'engager à une paix separée la Hollande, que les prétentions arrogantes du cabinet de St-James avaient forcée de s'unir à la France et à l'Espagne. Avant la démission de lord North, Fox avait souvent insinué dans la chambre des communes que, s'il était ministre, il parviendrait à détacher cette puissance de ses deux alliés; et ses amis allèrent même jusqu'à affirmer qu'il avait dans sa poche le traité de paix; cette assertion ne pouvait manquer de produire un grand effet, à une époque où la nation était épouvantée de la ligue qui s'était formée contr'elle, sentiment qu'accroissaient les résultats de la bataille de Doggesbank, entre les flottes anglaise et hollandaise; bataille qui fut la plus sanglante de cette guerre, et qui, en laissant la victoire indécise, avait causé, dans les deux armées, des pertes à-peu-près égales, mais plus sensibles pour les Anglais, obligés de partager leurs forces pour tenir tête à tant d'ennemis. Afin d'atteindre plus sûrement son but, Fox jugea convenable d'adresser au ministre de Russie près de la cour de Londres, une lettre dans laquelle il offrait, par sa médiation, de suspendre sur-le-champ les hostilités entre l'Angleterre et la Hollande, en attendant que les négociations pussent s'ouvrir; proposition qu'appuyèrent avec chaleur les ambassadeurs de l'impératrice Catherine à la Haye. Néanmoins, cette offre fut accueillie froidement et bientôt définitivement rejetée par les états-généraux, qui préféraient traiter de concert avec la France et l'Espagne. Le nouveau ministère ne fut pas plus heureux dans ses tentatives auprès du congrès Américain, qui, adoptant les mêmes principes que la Hollande, refusa de recevoir aucun message. Si la nouvelle administration échoua dans ses travaux diplomatiques, elle réussit mieux dans les opérations qui avaient pour objet l'intérieur du royaume; et pendant la courte durée de son existence, elle en accomplit quelques-unes qui furent particulièrement agréables au peuple. Par un acte du parlement, tout fournisseur du gouvernement fut privé du droit de siéger dans la chambre des communes; les préposés des douanes et de l'accise perdirent la faculté de voter dans les élections : une politique plus généreuse fut adoptée envers l'Irlande. Mais dès le mois de juillet, la mort subite du marquis de Rockingham causa la chute des ministres. Le roi, qui pendant l'existence de ce ministère, s'était regardé comme en tutelle, éloigna des hommes qui ne s'étaient réunis que pour contrarier ses volontés. Redevenu simple citoyen, Fox eut, de plus, le désagrément de voir abandonner son parti par plusieurs hommes distingués, entre lesquels on remarquait Pitt, encore très-jeune, et Mr Greenville, aujourd'hui lord. Le désir de rentrer en place conduisit Fox à des négociations avec lord North, pour se réunir et attaquer le ministère, dont Pitt faisait alors partie. La réputation de droiture dont jouissait Fox, souffrit dans l'opinion publique, lorsqu'on le vit se joindre à l'homme dont il avait si violemment censuré la conduite. On se rappelait avec surprise et douleur l'avoir entendu déclarer, le 5 mars 1782, c'est-à-dire, moins d'une année auparavant, « que s'il entrait jamais en conciliation avec aucun individu appartenant au cabinet de lord North, il consentait à être appelé *l'homme du monde le plus infâme :* » engagement dont la violation fut aussi scandaleuse qu'il avait été téméraire de le contracter; déplorable exemple, qui depuis n'a pas manqué d'imitateurs, mais qu'un homme tel que Fox n'eût jamais dû donner! Cette démarche produisit un effet pénible sur ceux même que de communs intérêts unissaient le plus à Fox, et un écrivain distingué

n'hésite pas à dire « que pour se permettre une pareille conduite, il fallait tout le dédain qu'il avait pour l'opinion publique. » Au reste, dans la position singulière où il se trouvait, ayant changé à la fois et d'ennemi et d'allié, il déploya beaucoup d'art, de prudence et d'activité. La nouvelle coalition fit passer un acte de censure contre le ministère, qui se défendit avec vigueur, mais finit par succomber. Fox, de nouveau secrétaire d'état, annonça solennellement qu'il renonçait à toute espèce de dissipation; mais le naturel l'emporta bientôt, et six mois après il avait déjà repris ses anciennes habitudes. Les traités de paix définitifs furent conclus par ce ministère, en 1783, avec toutes les puissances que l'Angleterre avait eu à combattre : les préliminaires avaient été l'ouvrage de lord Shelburne; et quoique North et Fox les eussent hautement désapprouvés, comme membres de l'opposition, il n'y fut absolument rien changé. Cette opposition entre les discours et les faits nuisit encore beaucoup, dans le public, à Fox et à son parti. On leur reprocha de n'être guidés que par l'ambition. Ils avaient la majorité dans la chambre des communes; mais la voix générale était contre eux. Enfin le fameux bill de l'Inde devint l'écueil contre lequel ils échouèrent. Ce bill tendait à mettre la nomination à tous les emplois dans la main du ministère, et à l'investir d'une autorité sans bornes dans l'Inde. On a prétendu que c'était là son véritable objet, que l'on colorait du prétexte spécieux de priver la compagnie des Indes de sa charte, pour la punir de ses malversations, et prévenir sa banqueroute. Le discours que Fox prononça en cette occasion, passe pour son chef-d'œuvre, et pour un modèle d'éloquence et de saine logique. Le bill, puissamment appuyé dans la chambre des communes, y passa malgré les attaques de Pitt et de Dundas, et les réclamations de la compagnie des Indes. A cette nouvelle, le roi, effrayé des succès de ses ministres, porta sur tous leurs actes un œil attentif et même jaloux. Il réussit à faire rejeter le bill par la chambre haute; il renvoya le ministère, et, pour que celui qui lui succédait n'eût pas à lutter contre la majorité que le premier s'était assurée, il convoqua un nouveau parlement. Fox avait tant perdu de sa popularité, qu'il eut beaucoup de peine à réunir les voix des électeurs de Westminster. On prétend même qu'il n'eût pas été élu sans les sollicitations de quelques dames aussi distinguées par leur rang que par leur beauté. Ces dames parcoururent la ville pour lui obtenir des voix. (*Voy.* DEVONSHIRE.) L'animosité était si grande contre lui, que l'on contesta la légalité des votes en sa faveur, et que la vérification amenée par cette réclamation, entraîna les nobles de son parti dans des frais ruineux. Fox ne tarda pas à recouvrer la faveur populaire par son opposition aux taxes que demandait le ministère. Des questions politiques du plus haut intérêt furent agitées successivement durant les sessions du parlement de 1784. Fox luttait contre le ministère, à la tête d'une opposition puissante. Jamais la chambre des communes n'avait vu siéger à la fois, dans son sein, autant d'hommes éloquens. Un événement inattendu donna encore plus de développement à ces grands talens. Le roi fut atteint, vers la fin d'octobre 1788, d'une maladie qui ne lui permit plus de tenir les rênes du gouvernement. Fox voyageait alors au fond de l'Italie : à cette nouvelle, il franchit, en neuf jours, l'espace de 400 lieues qui sépare Bologne de Londres, et reparut à la chambre des communes. Dans les débats qui s'élevèrent sur la manière de pourvoir à la régence, Fox et son parti semblèrent avoir changé de système. Il pensa que l'héritier présomptif de la couronne, se trouvant majeur, était régent, de droit; et que toute mesure tendant à infirmer cette prérogative, était une usurpation. Les ministres soutenaient, au contraire, que le prince de Galles, malgré ses droits à la couronne, après la mort du roi, n'en avait aucun à la régence. Le rétablissement imprévu du roi termina cette contestation, et détruisit les espérances que Fox paraissait avoir fondées sur la reconnaissance du prince dont il avait défendu les droits. Il ne cessa pas néanmoins de lutter avec énergie contre le ministère, et parvint quelquefois à le faire changer de marche. Il s'opposa surtout, avec beaucoup de force, en 1790, à des démonstrations d'hostilités contre l'Espagne et la Russie. L'impératrice Catherine II, qui avait été effrayée des dangers auxquels sa puissance navale allait être exposée, fut si contente du discours de Fox, qu'elle lui demanda l'autorisation de faire sculp-

ter son buste en marbre blanc, afin de le placer entre ceux de Cicéron et de Démosthènes. Déjà la révolution française avait éclaté, et, comme le firent alors tous les esprits élevés et toutes les ames généreuses, Fox avait applaudi aux principes sur lesquels elle était fondée. Sa persévérance dans ce sentiment, même après que des crimes atroces eurent souillé cette noble cause, détacha de lui plusieurs de ses amis, et surtout Burke, qui, dans son indignation profonde contre tant d'horreurs, ne sut pas assez distinguer ce qui méritait véritablement sa haine, et condamna en masse tout ce qui appartenait à cette révolution proscrite. Jamais il ne put pardonner à Fox ce qu'il regardait comme une inexcusable indulgence pour le crime, et une honteuse déviation des principes de la morale et de l'équité. Rien, dans la vie politique de Fox, ne lui fut aussi sensible que cette rupture avec un ami qu'il révéra toujours avec une sorte d'idolâtrie. Il ne répondit à son attaque que par des larmes et des prières; mais il ne put désarmer l'inflexible austérité de son ancien collègue. Au surplus, il prouva que son opinion politique était incapable de lui faire méconnaître les droits de l'humanité, par la proposition qu'il fit au parlement, lors du procès de Louis XVI, d'agir auprès de la convention en faveur de cet infortuné monarque; proposition qui n'eut point de résultat. Toujours fidèle aux doctrines libérales qu'il avait adoptées, il seconda la motion de Mr. Wilberforce pour l'abolition de la traite des nègres, et demanda ensuite, sans succès, une réforme parlementaire. Toutefois l'opposition qu'il mit, en 1793, à ce que la guerre fût déclarée à la France, mesure qu'appellait alors le vœu général, ébranla fortement sa popularité, non-seulement dans la chambre même, mais au-dehors. Il fut profondément sensible à ce changement dans l'opinion, chagrin auquel se joignit celui que lui causait l'état de sa fortune, épuisée par le jeu et les paris aux courses de chevaux. Ce fut dans ces tristes circonstances qu'il écrivit l'*Appel aux citoyens de Westminster*, brochure qui offre la fidèle image de cette ame forte, aux prises avec le malheur sous toutes ses formes. Dès le commencement de 1794, Fox saisit l'occasion de se déclarer contre l'opinion des ministres qu'aucune paix ne pouvait se faire avec la France, tant que le système qui régnait dans ce pays continuerait à y prévaloir; et il renouvela successivement cet effort, les années suivantes, avec aussi peu de succès. Il chercha le dédommagement de ce manque de réussite dans l'affection populaire, à laquelle il attachait plus de prix que jamais. Dans une fête donnée à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, il porta un toast *au peuple souverain*: ce qui détermina le roi à le rayer de la liste de ses conseillers privés. Enfin, les préliminaires de paix avec la France ayant été signée en 1801, il se rendit à Paris, où il reçut de Bonaparte, alors premier consul, l'accueil le plus distingué. Il profita de son séjour dans cette capitale pour puiser dans les archives, avec l'autorisation du gouvernement français, les renseignemens qui lui étaient nécessaires pour écrire l'histoire du règne des Stuarts, dont il s'occupait alors; mais à peine eut-il quitté la France, que la guerre éclata de nouveau. Une forte opposition se réunit contre les ministres. Fox se vit momentanément à la tête des mécontens du parti de Pitt; et l'on crut que ce dernier avait arrangé, avec son ancien antagoniste, le plan d'une administration sous les auspices de lord Grenville. Ce plan échoua, dit-on, parce que le roi ne voulut pas entendre parler de Fox dans son conseil. A la mort de Pitt, en 1806, Fox rendit un hommage éclatant à l'intégrité et au désintéressement de son rival; mais il combattit la proposition de lui décerner des honneurs funèbres, séparant en lui les vertus de l'homme privé des fautes de l'homme d'état. Cet événement le rappela sur un théâtre où il avait constamment regretté de ne plus figurer. Pendant le peu de temps qu'il occupa le ministère des affaires étrangères, il proposa à la chambre des communes de déclarer la guerre à la Prusse, qui avait envahi l'électorat de Hanovre, le plus ancien patrimoine de la maison régnante; et, en d'autres occasions, l'on crut apercevoir que la conduite de Fox, secrétaire-d'état, était diamétralement opposée aux principes qu'il avait manifestés lorsqu'il cherchait à capter la faveur populaire. Cependant, fidèle à son système de faire la paix avec la France, il entama à Paris une négociation qui sembla d'abord promettre une issue favorable; elle échoua au moment où, suc-

combant à une hydropisie qui le tourmentait depuis quelques mois, il expira le 13 septembre 1806. Des honneurs extraordinaires furent rendus à sa mémoire, et, suivant un usage qui honore l'Angleterre, ceux même qui avaient été ses plus constans adversaires, rendirent un hommage aussi complet que sincère, à ses éclatantes qualités. Peu d'hommes, en effet, ont réuni au même degré tous les moyens d'exercer un puissant empire sur l'esprit d'autrui. Rien ne peut mieux le faire connaître que ce que dit, à son sujet, un écrivain dont nous avons déjà parlé (sir W. Wraxall), en examinant si Georges III mérita de l'approbation ou du blâme pour n'avoir, à aucune époque de son règne, appelé volontairement Fox à ses conseils. « Si l'énergie de l'esprit, l'étendue des vues, la fermeté du caractère, l'aménité des manières, la connaissance des cours et des langues étrangères, la facilité à conduire les affaires, des facultés mentales prodigieuses, et la réunion de l'éloquence, de l'application et du discernement; si, dis-je, ces qualités sont considérées comme donnant des droits incontestables aux emplois publics, sans être soutenues de qualités ou de penchans moraux, on doit condamner l'arrêt d'exclusion porté contre lui. D'un autre côté, ceux qui considèrent tout talent, quelqu'éminent qu'il soit, comme radicalement défectueux, à moins qu'il ne soit accompagné de la décence et des égards dûs à l'opinion publique; ceux qui préfèrent une conduite rangée, régulière, et les vertus de la vie privée, à tous les talens que la nature puisse donner à un homme; ceux enfin qui regardent des principes inattaquables comme des qualités indispensablement nécessaires pour un ministre, à qui l'honneur et la félicité des citoyens sont, en quelque sorte, nécessairement confiés: de telles personnes hésiteront probablement, et craindront de prononcer trop vite sur le degré de censure ou d'éloges que la conduite du roi envers Fox doit exciter dans nos esprits. » Au reste, s'il peut y avoir quelques dissentimens sur la conduite de Fox homme d'état, il n'y a qu'une voix pour faire l'éloge de l'orateur. Lorsqu'il prenait part à une discussion, l'on ne pouvait assez admirer l'art avec lequel il savait analyser les argumens les plus *compliqués*, et résoudre les questions les plus subtiles et les plus embarrassantes. Véhément par caractère, logicien par essence, il s'étudiait moins à embellir ses discours par l'agrément d'une diction élégante, qu'à leur donner de la clarté et de la force. Nul ne savait presser un adversaire avec plus d'impétuosité, lui répliquer avec plus de justesse et de promptitude; et lorsque la cause qu'il défendait animait plus fortement son génie, il s'élevait à une éloquence d'autant plus admirable, qu'elle devenait l'interprète de la justice et de la vérité. Jamais surtout il ne fut mieux inspiré que lorsqu'il eut à défendre, dans la chambre des communes, la cause du vertueux la Fayette. Le général Fitz-Patrick, sensible aux malheurs de ce noble ami de la liberté, alors renfermé dans les prisons d'Olmutz, avait fait une motion tendant à ce que le ministère anglais intercédât auprès de l'Autriche pour obtenir la délivrance de ce respectable citoyen. Les ministres, obéissant à ce fatal instinct qui semble armer contre l'infortune les dépositaires du pouvoir, s'opposèrent à cette mesure, en alléguant « que l'Angleterre ne devait pas s'immiscer dans l'administration intérieure des pays étrangers: » principe qu'on a depuis fait valoir avec tant de succès, lorsqu'il s'est agi de protéger des victimes et d'empêcher des assassinats, mais qu'on a si aisément oublié, toutes les fois qu'une politique égoïste a semblé prescrire cet oubli. Fox combattit victorieusement cette réponse: alors Windham, secrétaire de la guerre, homme d'un grand talent et d'une sagacité profonde, mais en qui l'esprit de parti étouffait trop souvent les sentimens de l'équité, lui adressa une réplique pleine d'amertume et d'ironie, dans laquelle il entreprit de détruire l'intérêt que ses deux collègues avaient tenté d'inspirer pour le captif d'Olmutz. Lorsqu'il eut terminé, Fox reprit la parole, et prononça le discours suivant, admirable monument de génie et de sensibilité, que l'on peut comparer aux plus fameux modèles de l'éloquence antique, et que nous nous plaisons à reproduire en faveur de tous les hommes dont le cœur bat pour la justice et l'humanité! « Le secrétaire de la guerre a parlé, et ses principes sont désormais au grand jour. Il ne faut jamais pardonner à ceux qui commencent les révolutions, et cela dans le sens le plus absolu, sans distinction ni de circonstan-

ces ni de personnes. Quelque corrompu, quelque intolérant, quelque oppressif, quelque ennemi des droits et du bonheur de l'humanité que soit un gouvernement; quelque vertueux, quelque modéré, quelque patriote, quelque humain que soit un réformateur, celui qui commence la réforme la plus juste doit être dévoué à la vengeance la plus irréconciliable. S'il vient, après lui, des hommes indignes de lui, qui ternissent par leurs excès la cause de la liberté, ceux-là peuvent être pardonnés. Toute la haine de la révolution criminelle doit se porter sur celui qui a commencé une révolution vertueuse. Ainsi le très-honorable secrétaire de la guerre pardonne de tout son cœur à Cromwell, parce que Cromwell n'est venu qu'en second, qu'il a trouvé les choses préparées, et qu'il n'a fait que tourner les circonstances à son profit; mais nos grands, nos illustres ancêtres, Pym, Hampden, le lord Falkland, le comte de Bedford, tous ces personnages à qui nous sommes accoutumés à rendre des honneurs presque divins pour le bien qu'ils ont fait à la race humaine et à leur patrie, pour les maux dont ils nous ont délivrés, pour le courage prudent, l'humanité généreuse, le noble désintéressement, avec lesquels ils ont poursuivi leurs desseins : voilà les hommes qui, suivant la doctrine professée dans ce jour, doivent être voués à une exécration éternelle. Jusqu'ici nous trouvions Hume assez sévère, lorsqu'il dit que Hampden est mort au moment favorable pour sa gloire, parce que, s'il eût vécu quelques mois de plus, il allait probablement découvrir le feu caché d'une violente ambition. Mais Hume va nous paraître bien doux auprès du très-honorable secrétaire de la guerre. Selon ce dernier, les hommes qui ont noirci par leurs crimes la cause brillante de la liberté, ont été vertueux en comparaison de ceux qui voulaient seulement délivrer leur pays du poids des abus, des fléaux de la corruption, et du joug de la tyrannie. Cromwell, Harrison, Bradshaw, l'exécuteur masqué qui a fait tomber la tête de l'infortuné Charles Ier, voilà les objets de la tendre commisération et de l'indulgence éclairée du très-honorable secrétaire de la guerre. Hampden, Bedford, Falkland, tué en combattant pour son roi, voilà les criminels pour lesquels il ne trouve pas encore assez de haine dans son cœur, ni assez de supplices sur la terre. Le très-honorable secrétaire de la guerre nous l'a dit positivement : aux yeux de ses rois et de ses ministres absolus, Collot-d'Herbois est bien loin de mériter autant de haine et de vengeance que la Fayette. Après m'être étonné d'abord de cette opinion, je commence à la concevoir. En effet, Collot-d'Herbois est un infâme et un monstre; la Fayette est un grand caractère et un homme de bien. Collot-d'Herbois souille la liberté, il la rend haïssable par tous les crimes qu'il ose revêtir de son nom; la Fayette l'honore, il la fait chérir par toutes les vertus dont il la montre environnée; par la noblesse de ses principes, par la pureté inaltérable de ses actions, par la sagesse et la force de son esprit; par la douceur, le désintéressement, la générosité de son ame. Oui, je le reconnais, d'après les nouveaux principes, c'est la Fayette qui est dangereux, c'est lui qu'il faut haïr; et le *pauvre* Collot-d'Herbois a droit à cet accent si tendre avec lequel on a sollicité pour lui l'intérêt de la chambre. Oui, je rends justice à la sincérité du très-honorable secrétaire de la guerre : il n'a rien feint, j'en suis sûr; le son de sa voix n'a été que l'expression de son âme, chaque fois qu'il a imploré la miséricorde pour le pauvre Collot-d'Herbois, ou appelé de tous les coins de la terre, la haine, la vengeance et la tyrannie, pour exterminer le général la Fayette, sa femme et ses enfans, ses compagnons et ses serviteurs. Mais moi, qui sens autrement: moi qui suis encore ce que j'ai toujours été : moi qui vivrai et mourrai l'ami de l'ordre, mais de la liberté; l'ennemi de l'anarchie, mais de la servitude, je n'ai pas cru qu'il me fût permis de garder le silence après de tels outrages, après de tels blasphèmes vomis dans l'enceinte d'un parlement anglais, contre l'innocence et la vérité; contre les droits et le bonheur de l'espèce humaine : contre les principes de notre glorieuse révolution; enfin contre la mémoire sacrée de nos illustres ancêtres, de ces hommes dont la sagesse, les vertus et les bienfaits seront révérés et bénis par le peuple anglais jusqu'à la dernière génération. » Quels que puissent avoir été les torts de Fox, torts qui d'ailleurs furent en général d'une nature privée beaucoup plus que publique, de tels sentimens et un tel langage suffiraient sans doute

pour les effacer. On a réuni ses discours en corps d'ouvrage, sous ce titre : *Discours du très-honorable C. J. Fox, prononcés dans la chambre des communes, depuis son entrée au parlement, en 1768 jusqu'en 1806, auxquels on a joint une introduction, des mémoires, etc.*, Londres, 1814, 6 vol. in-8. La seule composition littéraire que Fox ait publiée, est sa *Lettre aux électeurs de Westminster*. Elle ressemble plutôt à une harangue politique qu'à un écrit rédigé dans la solitude et le silence. Cette lettre parut au-dessous de la réputation que Fox avait acquise comme orateur : on la trouva diffuse et dénuée d'élégance. Il passa les dix dernières années de sa vie à réunir les matériaux d'un livre que la mort l'empêcha de terminer : c'est l'*Histoire des deux derniers rois de la maison de Stuart, suivie de pièces originales et justificatives*, Londres, 1808, in-4; traduit en français, avec une notice sur la vie de l'auteur, Paris, 1809, 2 vol. in-8 (*). Cet ouvrage offre le développement d'une grande idée, suivi de la manière la plus régulière, et exposé avec un enchaînement de preuves qui se prêtent un appui mutuel. Fox a voulu faire le panégyrique de la révolution de 1688, et il a, en quelque sorte, dépassé le but; car il prouve si complétement tout ce qu'il avance, qu'il semble quelquefois plutôt remplir le rôle d'avocat que celui de narrateur. Si ce livre n'est pas aussi purement écrit qu'un rhéteur pourrait le désirer, il est difficile d'en trouver un plus fortement pensé, plus digne, en un mot, d'un homme d'état et d'un profond observateur. Cet ouvrage fut attaqué par M. Rose, et victorieusement défendu par Samuel Heywood dans un vol. in-4, publié en 1811. Peu d'hommes ont joint à autant de moyens naturels, un esprit aussi cultivé. Le peu de vers latins qu'il a laissés, montre combien il était versé dans cette langue. Le grec ne lui était pas moins familier. Un jour, l'un de ses amis, qui avait passé avec lui la nuit entière au jeu, et qui l'avait vu consterné des pertes considérables qu'il venait de faire, craignant les effets du désespoir où il l'avait [illegible]issé, alla le voir de grand matin : mais, à son grand étonnement, il le trouva lisant une édition grecque d'Hérodote. L'histoire et la littérature moderne ne lui étaient pas moins familières. Il parlait le français avec presque autant de pureté et de facilité que sa langue maternelle ; et dans ses voyages d'Italie, il avait acquis une telle connaissance de l'idiome de ce pays, que le Dante, le Tasse et surtout l'Arioste ne le quittaient presque jamais. Quelques essais poëtiques que l'on a recueillis de lui, prouvent qu'il aurait pu réussir dans ce genre, s'il s'y était exercé. La nature, qui lui avait si abondamment prodigué les facultés intellectuelles, l'avait moins bien servi sous le rapport des avantages extérieurs. Sa figure était naturellement dure et sombre, comme celle de Charles II, dont il descendait en ligne maternelle : deux sourcils épais et noirs lui donnaient une sorte de majesté. Ces traits, dont l'ensemble était repoussant, offraient cependant plus fréquemment l'expression de la bienveillance que celle de l'inimitié. Il avait de l'embonpoint, et cette disposition croissant avec l'âge, il était, dans la dernière année de sa vie, d'une extrême corpulence. Son costume, comme nous l'avons déjà dit, devint très-simple et même négligé, dès l'instant où commença sa célébrité politique. Il paraissait communément dans la chambre des communes avec un vieux frac bleu et un gilet de buffle ; circonstance remarquable en ce que cette manière de se vêtir constituait alors le signe distinctif des insurgés d'Amérique. Le buste de ce grand orateur fut placé dans la salle du conseil par ordre du prince de Galles, lorsque ce prince, qui avait conservé pour Fox une vive reconnaissance, fut parvenu à la régence. Il a paru en 1815, une *Correspondance de Ch. James Fox avec feu G. Wakefield*, 1796-1801, *principalement sur des sujets de littérature classique*, un 1 vol. in-8. Fox a eu plusieurs biographes, parmi lesquels on remarque son neveu lord Holland, qui, en publiant l'ouvrage historique dont nous avons parlé plus haut, y a joint une excellente notice sur ce grand homme.

(*) Cette traduction est curieuse par les suppressions et les mutilations que la censure ombrageuse de Napoléon a fait subir à l'original, et qu'il paraît avoir lui-même indiquées. On trouve des échantillons de ces altérations dans l'*Annual register* de 1809 (*Account of books*, pag. 195).

FIN DU TOME QUATRIÈME.

ERRATA DU TOME TROISIÈME.

Page 157, 1re colonne, ligne 51, article CARAMAN; le comte François de Caraman.—*Lisez :* Le comte Joseph de Caraman.

Page 177, 1re colonne, ligne 47, article CARNOT; que des motifs.—*Lisez :* que si des motifs.

Page 188, 2me colonne, ligne 57, article CARRET; néanmoins nous n'ignorons pas.—*Lisez :* néanmoins comme nous n'ignorons pas.

Page 189, 1re colonne, ligne 1re.—*Retranchez le mot :* comme.

Page 251, 2me colonne, ligne 50, article CAZE; avec Montesquieu.—*Lisez* : que Montesquieu.

Page 271 2me colonne, ligne 42, article CHABOT; qu'ont eu.—*Lisez :* qu'on eut.

Page 278, 2me colonne, lignes 32 et 33, article CHABROL; M. de Chabrol est encore préfet du département du Rhône.—*Lisez* : M. de Chabrol n'est plus préfet, etc.

Page 353, 1re colonne, ligne 9, article CHAZAL; de cette ville.—*Lisez* : de la ville du St-Esprit.

Même page, 2me colonne, même article.—*Transportez les mots :* déjà menacée par les factieux, *trois lignes plus bas, et placez-les après le mot :* de l'assemblée.

Page 406, 1re colonne, ligne 16, article CLARCKE; *Après ces mots :* qu'il ne se montra nulle part.—*Ajoutez :* tant que dura le mouvement, etc. L'omission de ces cinq mots dénature absolument la vérité historique et le sens de la phrase.

Stanford University Libraries
3 6105 013 454 363

CT
143
.G3
18
v

Stanford University Libraries
Stanford, California
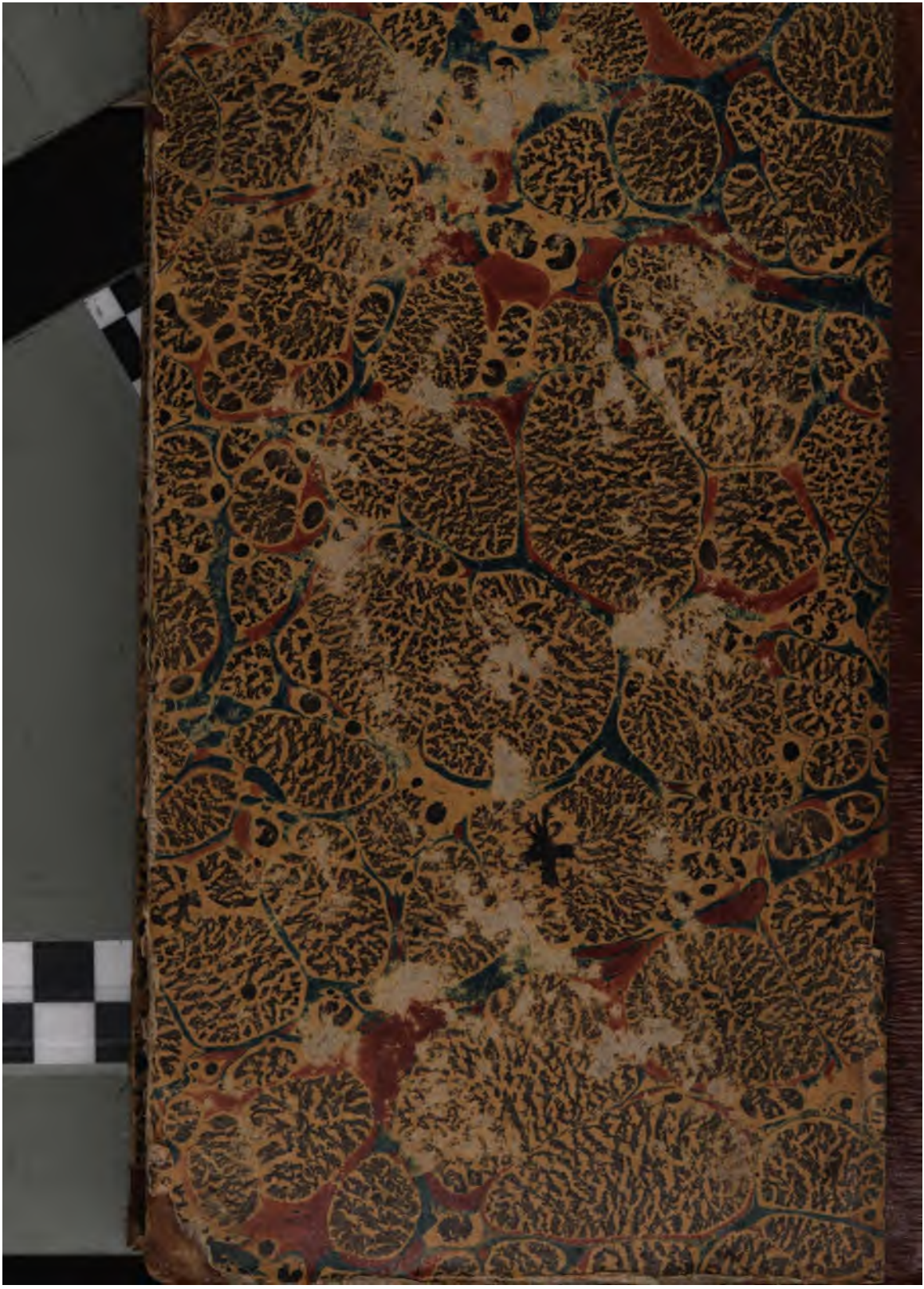
Return this book on or before date due.